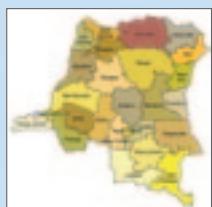


BAS-UELE

Pouvoirs locaux et économie agricole :
héritages d'un passé brouillé



Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

Jean de Dieu Akude
Élodie Stroobant
Charles Kumbatulu Sita
Mathieu Zana Etambala
Jean Omasombo Tshonda
Edwine Simons
Joris Krawczyk
Mohamed Laghmouch



Afrika
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE
L'AFRIQUE CENTRALE

La série de publications dont cet ouvrage est le sixième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par le service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006).

LE CEP

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

LE CERDAC

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

LE CRGM

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RD Congo (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

LE MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique (qui a intégré **l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces »**) est l'un des services du Musée royal de l'Afrique centrale. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaines (1971). L'ancienne section poursuit une triple mission de documentation, de publication (la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

République démocratique du Congo

BAS-UELE

Pouvoirs locaux et économie agricole :
héritages d'un passé brouillé



KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE
L'AFRIQUE CENTRALE

Coordinateur du projet « Provinces »

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs du service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent) et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Charles Kumbatulu et Jean de Dieu Akude, en RD Congo, ont contribué avec leur équipe à la rédaction d'une première mouture de la monographie du Bas-Uele.

Les chercheurs du service Histoire et Politique du MRAC l'ont ensuite complétée et enrichie, dans les disciplines relevant de leurs compétences. M. Zana Etambala a retracé l'histoire du Bas-Uele ; J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politique et administrative ; É. Stroobant, de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Edwine Simons a assuré la coordination de ce volume. Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leurs noms sont cités ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux de la section d'Histoire du Temps présent, telles la géologie, la flore..., ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

Charles Kumbatulu Sita, co-chef d'équipe, sociolinguiste, professeur à l'Université de Kisangani.

Jean de Dieu Akude, co-chef d'équipe, géographe, chef de travaux à l'Institut pédagogique de Buta.

Élodie Stroobant, historienne, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

Mathieu Zana Etambala, historien, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

Jean Omasombo Tshonda, politologue, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

Edwine Simons, secrétaire de rédaction des « Cahiers africains » et documentaliste au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

Mohamed Laghmouch, cartographe, service Risques naturels, MRAC (Belgique).

Toutes les photographies sont sous copyright mentionné, sauf certaines photos indiquées « Droits réservés ». Pour ces dernières, malgré nos recherches, les auteurs n'ont malheureusement pas pu être retrouvés / identifiés. L'auteur ou ses ayants droit qui peuvent prouver leur qualité sont invités à se faire connaître auprès du MRAC, par voie postale ou par message électronique envoyé à l'adresse repro@africamuseum.be.

En couverture : « Pont mixte route/rail sur la rivière Tinda au PK 113 au nord-est d'Aketi ». Photo équipe locale, décembre 2012.

ISBN : 978-9-4916-1586-3

Dépot légal : D/2014/0254/66

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2014.

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

www.africamuseum.be



Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction d'un extrait ou d'une illustration de cet ouvrage, autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique). Toute demande de reproduction d'une illustration ou d'un texte cité dont le copyright indiqué est celui d'un tiers autre que le MRAC doit être adressé à cet ayant droit.

Imprimé par : Snel Grafics (Belgique).

Une version en ligne de cet ouvrage, complété d'une annexe de Listes faunistiques, est gratuitement consultable sur le site du musée: <http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/>

SOMMAIRE

Préface	7
Avant-propos. Pouvoirs locaux, héritage d'un passé brouillé	9
PREMIÈRE PARTIE. LE BAS-UELE PHYSIQUE	19
Chapitre 1. Localisation, hydrographie et climat	21
Chapitre 2. La géologie <i>par Maurice Luamba, Vital Cilolo et François Kant</i>	27
Chapitre 3. La flore <i>par Joëlle De Weerdt, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman</i>	35
Chapitre 4. La faune <i>par Mark Hanssens</i>	43
DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES	53
Chapitre 5. Les peuples et les langues	55
Chapitre 6. Pratiques culturelles du passé <i>par Jan-Lodewijk Grootaers</i>	89
Chapitre 7. Panorama musical de l'Uele <i>par Valeria Ciccarello</i>	103
Chapitre 8. L'implantation missionnaire et les Églises	127
TROISIÈME PARTIE. L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE	135
Chapitre 9. Le Bas-Uele et son histoire : de la conquête belge jusqu'en 1920	137
Chapitre 10. L'organisation administrative	211
Chapitre 11. La composition administrative	243
QUATRIÈME PARTIE. LE BAS-UELE POSTINDÉPENDANCE	277
Chapitre 12. Le Bas-Uele : de l'indépendance à la conquête des Simba en 1964	279
Chapitre 13. Le Bas-Uele de 1965 à 2014	303
CINQUIÈME PARTIE. LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	317
Chapitre 14. La démographie	319
Chapitre 15. Le secteur sanitaire	337
Chapitre 16. L'enseignement	361
Chapitre 17. Les activités agro-pastorales et forestières	367
Chapitre 18. L'exploitation minière	419
Chapitre 19. Les voies de communication	435
Chapitre 20. Les services aux personnes	457
Chapitre 21. Le commerce	461
TABLE DES MATIÈRES	469

CARTE DE LA PROVINCE DU BAS-UELE

http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/bas_uele.pdf

PRÉFACE

Situé à l'extrême nord du Congo, aux frontières centrafricaines, soudanaises et ougandaises, l'Uele tire son nom de la rivière qui le draine avec ses nombreux affluents avant de se jeter/devenir (dans) l'Ubangi. Cette région, explorée à la fois depuis le Soudan égyptien et les Falls (Stanleyville), a attiré les Nubiens et les Arabo-Swahili suivis peu après par les Européens à cause de ses ressources en ivoire et caoutchouc, et de son potentiel agricole (coton, café, produits palmistes). Cet espace, qui avait déjà fait l'objet de migrations (Azande, Mangbetu...) bien avant les conquêtes européennes, reste encore aujourd'hui une terre d'immigration ; les récents mouvements transfrontaliers des Mbororo et les réfugiés centrafricains l'attestent.

Lors de la première expérience de décentralisation, en 1962-1963, qui divisait le pays en vingt et une provinces, l'Uele devint une province avec pour chef-lieu Isiro. Avec la Constitution du 18 février 2006, la région est divisée en deux nouvelles provinces, qui correspondent aux actuels districts du Bas-Uele et du Haut-Uele. La présente monographie porte sur le Bas-Uele, celle du Haut-Uele ayant déjà paru en 2011. Malgré les nombreuses similitudes qu'ils présentent (économie agricole, composition administrative avec une multiplicité de chefferies et de groupements...), les deux Uele ont des spécificités propres. Si les Azande sont en majorité établis dans le Bas-Uele, c'est la situation inverse pour les Mangbetu. Les Ababua ne se rencontrent que dans le Bas-Uele, tandis que les Logo et les Bodo, par exemple, sont dans le Haut-Uele. S'étendant sur 148 331 km², le Bas-Uele, deuxième nouvelle province annoncée de la RDC par sa taille, présente la

densité démographique la plus faible du pays (une moyenne de 5/6 hab./km²), situation démographique qui contraste avec celle du Haut-Uele (13 hab./km²).

Pour appréhender l'histoire du Bas-Uele, il s'avère nécessaire d'insister davantage sur la compénétration de son modèle de gestion économique et politique fonctionnel. Dans le Bas-Uele, l'économie moderne s'aligna sur la démographie : une économie de production géographiquement et financièrement peu concentrée. Les centres de peuplement et de production, reliés par les voies routières, sont disséminés un peu partout dans le territoire bien que rassemblés, dans une large mesure, le long de la rivière Uele¹.

Les nécessités de l'exploitation économique de la région, exclusivement orientée vers l'extérieur, avaient exigé la construction d'une voie de chemin de fer qui traversait d'est en ouest la région de l'Uele, vers laquelle le réseau routier de desserte agricole convergeait. Son objectif était d'acheminer *via* le fleuve Congo tous les produits en provenance de l'Uele, et même de l'Ituri, *via* Bumba vers la capitale Kinshasa (Léopoldville) et Boma, avec destination finale : l'Europe.

Le Bas-Uele postcolonial a été profondément affecté par deux événements dans lesquels certains de ses originaires ont joué un rôle important : la rébellion des Simba en 1964 et la zaïrianisation de

1. Rien à voir avec l'exploitation dans une enclave séparée, comme c'est souvent le cas des sociétés minières de l'époque coloniale. Cf. le cas du Kasai-Oriental où l'exploitation par la Minière du Bakwanga (MIBA) s'effectue dans des zones (A et B) strictement contrôlées.

1973-1974. Les répercussions en restent visibles aujourd’hui.

La volonté d’extraversion qui a marqué durablement le développement économique du Bas-Uele pendant la colonisation contraste fortement avec la situation postindépendance, caractérisée par un repli sur soi : la population pratique l’agriculture d’autosubsistance, les anciennes plantations disparaissent le long des routes, la production de coton alimentant la SOTEXKI, une industrie textile nationale² implantée à Kisangani dans les années 1970, ne lui permet plus de tourner à plein régime. La morosité de la production agricole, avec pour corollaire la paupérisation de ses populations, est directement liée à la dégradation d’un réseau de communication qui ne correspond plus à sa réalité sociale et économique.

Le Bas-Uele, victime de la mauvaise gestion de l’État et de ces opérateurs économiques bénéficiaires des réformes et réattributions de la zaïrianisation, peine encore à se relever. Plus récemment, les exactions perpétrées par la Lord’s Resistance Army (LRA) ont également provoqué des déplacements de population, et leurs conséquences socio-économiques sont dramatiques.

Actuellement, de nouvelles perspectives s’offrent au Bas-Uele. La récente réhabilitation de la route Kisangani-Buta, en 2012, redynamise les échanges ; les marchés de Buta sont, dans une certaine mesure, mieux achalandés, même si pour la filière du coton, les petits axes de campagne vers la route nationale ne sont pas encore réaffectés et si l’écoulement de la marchandise locale n’est donc toujours pas assuré. La SOTEXKI, qui s’est implantée à Mahagi (Ituri) pour y relancer la production de coton dont elle garantit l’achat pour son usinage (Kisangani)³, désire s’établir dans un futur proche au Bas-Uele pour y mener le même type d’intervention. Mais c’est sans compter sur la prépondérance des textiles asiatiques

qui envahissent tous les marchés à des prix défiant toute concurrence. Quant à la pérennité de la route Kisangani-Buta, fraîchement réhabilitée, elle dépend d’une bonne gestion de son entretien, qui a jusqu’à présent souvent fait défaut. La poursuite des travaux Pro-Routes (prochains tronçons : Buta-Bunduki et Dulia-Bondo) est à espérer. C’est bien dans le développement d’un réseau de communication adapté aux besoins actuels des différents producteurs et dans le règlement définitif des conflits avec la LRA⁴ et divers groupes armés sévissant encore dans certaines zones peu peuplées que le Bas-Uele pourra envisager un nouvel essor social et économique. Un avenir qui a d’abord été discuté au niveau territorial (à Buta), lors de la table ronde organisée comme préalable à la Conférence économique de la Province-Orientale (CEPOR), au niveau provincial, en novembre 2013.

Guido Gryseels,
Directeur général du MRAC

2. Trois industries textiles nationales : UTEXAFRICA (devenu CONGOTEX), SOTEXKI et SINTEXKIN (Centre d’étude et de coopération internationale & FIGEPAR. 2007. *Étude de la filière coton en RDC*. Montréal-Kinshasa : CECI-FIGEPAR, p. 101 (en ligne: http://www.cotton-acp.org/docs/study/cotonRDC_diagnostic.pdf).).

3. Afin de canaliser la production de coton qui était vendue à de meilleurs prix par la population congolaise en Ouganda où il était filé puis renvoyé par avion à destination de la SOTEXKI (*ibid.* : 47).

4. Encore en activité début 2014 : « RDC : 6 personnes kidnappées dans les combats entre FARDC et LRA à Diapedi », *Radio Okapi*, le 26 janvier 2014.

AVANT-PROPOS

POUVOIRS LOCAUX, HÉRITAGE D'UN PASSÉ BROUILLÉ

La situation administrative actuelle du Bas-Uele est caractérisée par l'importance du nombre de chefferies. Il y a 44 chefferies pour 6 secteurs dans le Bas-Uele ; 40 chefferies pour 5 secteurs dans le Haut-Uele ; 39 chefferies pour 6 secteurs dans l'Ituri et, différence importante, seulement 18 chefferies pour 40 secteurs dans la Tshopo voisine. Dans aucune autre entité de la RDC, le nombre de chefferies ne dépasse celui des secteurs, sauf dans la province du Katanga (intégrant cinq districts), qui compte un total de 55 chefferies pour 37 secteurs. On observe pour ce dernier cas que les chefferies et les secteurs sont des espaces administratifs beaucoup plus vastes. Rappelons que la province du Bas-Congo ne compte aucune chefferie, que l'Équateur n'en a que 2, le Kasaï-Occidental 3, le Kasaï-Oriental 7, le Bandundu 11, que la Province-Orientale en a 139, et que les trois provinces de l'ancien Kivu (Maniema, Nord- et Sud-Kivu) s'en partagent 42.

Formant la partie ouest de l'Uele, ou l'Uele occidental, le Bas-Uele est un espace faiblement peuplé et sa population, fortement dispersée, vit au milieu de ressources naturelles convoitées. Au Bas-Uele, le facteur humain (autrement dit, la main-d'œuvre potentielle) est indissociable des ressources naturelles dont il est partie intégrante⁵. À l'époque coloniale, le grand potentiel agricole de la région fut mis en valeur par l'entremise des cultures obligatoires et la mise en place, plus tard, des paysannats,

qui réquisitionnèrent la main-d'œuvre locale⁶. Le système économique s'était associé, comme partenaires politico-administratifs, de nombreux chefs indigènes, dont plusieurs n'étaient autres que des conquérants liés aux trafics d'ivoire et d'esclaves. Les chefs conquérants, qui s'étaient imposés dans la région quelques années auparavant, comme Semio, mais surtout Engwetra, Sasa, Djabir, Mopoy..., furent des despotes créés, ou du moins renforcés par les armes à feu obtenues grâce à leur affiliation à des réseaux commerçants : au nord, les Nubiens du Soudan égyptien ; au sud, les Arabo-Swahili des Falls.

1. AUTORITÉ LOCALE ET CONQUÊTES ÉTRANGÈRES

La domination coloniale belge dans le Bas-Uele a été lente et pénible ; pendant des années, son administration ne contrôla la région que sur le papier. Le pouvoir colonial, confronté aux sultanats récemment établis, élimina leurs chefs pour les remplacer soit par leurs enfants soit par d'autres personnes, plus enclines à se soumettre à son autorité. Citons le cas du chef azande Sasa. Celui-ci ayant montré trop peu d'empressement à répondre aux avances de Van Kerckhoven, ce dernier confia à Semio la surveillance des territoires au nord de l'Uele, où Gessi avait chargé Sasa de récolter l'ivoire. Le même Semio, qui avait pourtant apporté un appui substan-

5. En 1924, un planificateur économique du district des Uele disait : « Ce ne sont pas les terres, mais le travail, qui encadre le développement du Congo » (Osumaka 1997 : 12).

6. Exactement le contraire de ce qui se passait au Katanga où d'immenses régions minières inhabitées susciteront le transfert de la main-d'œuvre issue des provinces voisines.

tiel aux troupes de l'EIC depuis le Bas-Uele jusqu'au Nil, fut contraint d'abdiquer et de partager son territoire entre deux de ses fils, au moment du découpage international des frontières entre la RCA et l'EIC décidé en Europe en 1894. Jusqu'aux années 1930, les destitutions des chefs furent fréquentes dans la province de Stanleyville, à tel point que la hiérarchie coloniale, inquiète, intervint pour atténuer leur cadence.

La situation administrative du Bas-Uele est en fait le produit de diverses restructurations/recompositions n'ayant pas toujours de lien avec ce que l'on va pourtant continuer d'appeler la « coutume », devenue une appellation normative au contenu flexible. La domination européenne a autant réaménagé que créé les réseaux sociaux de grande dimension au Congo. Les commentaires, résumés ci-après, d'A. Thuriaux-Hennebert (1972) sur Djabir, le premier chef de l'Uele à avoir été évincé et dont le sultanat fut soumis au protectorat de l'EIC, le 11 février 1890, illustrent assez bien la conflictualité des relations entre conquérants, force colonisatrice et population dominée.

Djabir livrait régulièrement de l'ivoire à l'EIC. Son pouvoir s'étendit et son autorité fut reconnue sur toute la région entre l'Uele et la Mbomu. Cependant, l'extermination massive des éléphants réduisit considérablement son apport en ivoire au colonisateur et l'ivoire fut remplacé par la cueillette et la fourniture de caoutchouc. Comme la population se ligua contre l'imposition de cette récolte, Djabir refusa d'appliquer le nouveau décret. La révolte s'étendit : les Abandia, sous la conduite de Djabir, attaquèrent le poste de Bondo. À la suite d'une rude campagne, le grand chef fut obligé de s'enfuir et de se réfugier dans le territoire de Bangaso. Le village de Djabir fut rasé et son territoire partagé entre ceux de ses fils qui avaient refusé de le suivre et quelques descendants des petits chefs abandia de la région. Djabir mourut en exil près de Dem Ziber, en 1918, tandis que Rafai était déjà mort en 1900, Bangaso en 1907 et Semio en 1912.

Les chefs qui avaient consenti à reconnaître le protectorat de l'EIC continuèrent, quant à eux, à gérer leurs chefferies sous la surveillance des chefs européens de district (décret du 6 octobre 1891) jusqu'en 1906, année d'un nouveau décret. Celui-ci stipulait que les chefs « indigènes » seraient dorénavant investis par le gouvernement : « Tout chef qui abuse de ses droits pourra, après enquête, être détenu, suspendu

ou privé de ses fonctions par le gouverneur général et remplacé par un autre tributaire. » Un arrêté du 16 août 1906 régla les mesures d'exécution et stipula qu'aucune collectivité indigène n'avait d'existence légale si elle n'était pas dirigée par un chef dont l'autorité avait été confirmée par l'investiture prévue. En principe, à la mort d'un chef, son successeur était désigné selon la coutume. Mais c'est l'indépendance dont firent preuve Semio et quelques autres chefs qui inquiéta les autorités et leur fit prendre des mesures « préventives ». En 1908, le commissaire de district Tombeur écrivait d'ailleurs : « Tôt ou tard il faudra recourir à la force pour abattre la puissance des Azande... Nous nous trouvons en présence de quelques grands chefs âgés et de toute une génération de jeunes chefs qui n'aspirent qu'à remplacer les anciens. »

2. LES CHEFS INDIGÈNES, AUXILIAIRES DE L'ADMINISTRATION COLONIALE

La domination européenne se substitua à celle des traitants sur la hiérarchie locale et rétablit l'ordre jadis compromis par les nombreuses disputes intestines exacerbées par la présence d'armes à feu sur le territoire. L'occupation européenne, grâce à la présence d'un résident, de quelques officiers et d'un contingent de soldats de la Force publique, soumit les chefs par la force, en même temps qu'elle les protégea, en faisant respecter leur autorité sur la population, voire même en l'étendant sur les peuplades voisines. La colonisation belge valida les autorités locales déjà installées et favorables ou en désigna de nouvelles à la tête des « populations indigènes ». Elle appela sans différenciation ces autorités « chefs indigènes », que celles-ci suivent ou non la coutume. Après l'indépendance, le recours préférentiel à l'adjectif « coutumier », plutôt qu'à celui d'« indigène » pour qualifier, sans distinction, les chefs locaux, renforça la confusion dans la compréhension puis dans la signification du mot « coutumier ». Ce terme, jadis chargé de symboles et d'autorité, finit par devenir un terme générique et remplaça l'adjectif « indigène », associé au mot chef ou notable, englobant lui-même des réalités tout à fait différentes, puisqu'il désignait le petit chef administratif africain ou autochtone institué par le colonisateur, tout autant que le chef traditionnel ancestral. Ainsi, par exemple, le « vil-

lage des licenciés », dit aussi « Fins de terme », celui des « pensionnés », ou encore celui des chrétiens affiliés à une mission religieuse avaient un chef indigène qui n'était pas un coutumier.

3. UN MODÈLE D'ORGANISATION QUI NE RESPECTE PAS LES PARTICULARITÉS

Pour mieux saisir la question que pose en RDC la présence de la chefferie distincte du secteur, établissons quelques comparaisons. Le territoire de Kibombo dans la province du Maniema n'est constitué que de chefferies. Pourtant, il y existait de nombreux chefs locaux indépendants les uns des autres. Le premier gros regroupement de chefferies eut lieu à l'époque arabo-swahili, lorsque certains chefs locaux prirent de l'ascendant grâce à leur rôle dans le trafic de l'ivoire et des esclaves. L'administration coloniale maintint plusieurs de ces chefs, afin de bénéficier du système mis en place par les Arabo-Swahili dans le cadre de l'organisation des corvées et de la collecte de l'ivoire et du caoutchouc, ainsi que des tâches de maintien de l'ordre. Le seul agent présent dans le territoire était Lambert, appelé par les autochtones « *Bwana Matalatala* ». Pour régler les différends entre les chefs regroupés dans une seule chefferie, l'autorité coloniale poussa plusieurs d'entre eux à renoncer « volontairement » au titre qu'ils portaient pour devenir de simples notables, chefs de village ou capitaines. Pour la chefferie Bakongola, le procès-verbal d'investiture dit :

« L'an mille neuf cent trente, le deuxième jour du mois de juillet, Nous Commissaire de district du Maniema avons confirmé Utshinga chef des Benia Dinga (Shekango, Lukangu, Wenge), Ohambe, Dimbe, Kimbi, Djoko, Lundjale, Uvudu, Kangi de la région de Bakongola, dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux lois de la colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale à Dinga. Il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910 sur les chefferies et sous-chefferies indigènes. »

En 1984, le territoire de Kibombo comptait 5 chefferies et 34 groupements. Dans son *Étude des collectivités rurales* de 1985, Charles Mwando Simba,

gouverneur de la province du Kivu, concluait que sur les cinq chefferies du territoire de Kibombo, trois ne paraissaient pas viables. Il écrit :

- « - chefferie Ankutshu : trop vastes étendues, potentialités socio-économiques insuffisantes, mauvais encadrement politique ;
- chefferie Bahina : trop grandes étendues et population insuffisante. Mauvais encadrement politique ;
- chefferie Bakongola : grande étendue, population clairsemée, encadrement politique insuffisant, potentialités économiques maigres » (Mwando Simba 1985).

Par « mauvais encadrement politique », Mwando voulait dire que le chef était faible.

Seules, donc, les chefferies Aluba et Matapa présentaient des traits positifs. Matapa avait une démographie suffisante, et les deux chefferies avaient de grandes potentialités économiques et un encadrement administratif performant. Dans cinq chefferies sur les six du territoire voisin de Kasongo, le même rapport souligne soit la mauvaise administration liée à l'incompétence de leurs chefs, soit encore la mauvaise organisation administrative comptant de nombreux groupements qui méritaient d'être regroupés.

Au Kasaï, c'est l'autorité de Mukenge Kalamba chez les Lulua qui mérite d'être mentionnée. L'arrivée des esclaves Luba Lubilanji chez les Beena Lulua remonte, semble-t-il, à 1870. À ces esclaves s'ajoutaient les Luba Lubilanji qui, fuyant les razzias, se mirent sous la protection de Mukenge Kalamba, devenu le « grand chef de Beena Lulua » (Van Zandijcke 1953 : 10 ; Nsala 1973 : 41). En réalité, ce dernier profita de sa position de despote. Ce n'était pas un véritable chef coutumier, mais « un simple chef des brigands, un parvenu. Son autorité reposait uniquement sur la crainte que lui et ses partisans armés de fusils inspiraient aux indigènes. » Le CDD Jansen écrit, à son sujet :

« [...] les Kalamba n'avaient aucun droit historique, [...] ils n'étaient même pas des chefs de leur propre clan : Beena Tshipamba, branche de Beena Kashiye ; [...] quelques années avant l'arrivée de M. Von Wissmann, Mukenge, alors notable quelconque (fils de Tunsele, Nyampara de Beena Mwika, branche puinée des Beena Tshipamba), était parvenu d'abord à l'aide de la notoriété de ses frères Tshimanga et Tshishimbi, propagateurs énergiques de la secte des fumeurs de chanvre et ensuite à l'aide des fusils obte-

nus en échange d'esclaves, d'ivoire et du caoutchouc chez les Batshok (chasseurs d'éléphants, négriers, commerçants) qui venaient de pénétrer dans la région. Ce Mukenge est parvenu [...] à s'imposer par la force aux clans lulua environnants vivant jusqu'à ce moment complètement indépendants l'un de l'autre, chacun sous l'autorité de son chef coutumier, et à réunir autour de lui des jeunes gens avides de pillage. Se sentant assez fort, Mukenge s'est alors attaqué à son propre chef Kabasele a Badibanga qui a dû s'enfuir et que plus tard il est parvenu à faire prisonnier et qu'il a fait mourir atrocement. [...]

Il y a au plus 60 ans les Beena Kashie habitaient la rive droite de la Lulua. Il y eut une guerre entre eux et leurs cousins, les Beena Kapuku (fraction très importante des Lulua), ces derniers les ont attaqués et les ont rejetés au-delà de la Lulua dans les terres occupées par les Beena Lungu. Ceux-ci se sont retirés à l'intérieur pour laisser les terres aux Beena Kashie.

Mukenge était un homme habile, il faut l'admettre. Il a profité des Blancs pour fortifier sa position. Ayant constaté la supériorité que lui donnait la possession des fusils et sachant que les Batshok tenaient eux-mêmes leurs armes des Blancs, il a reçu M. Wissmann à bras ouverts, il s'est coupé en quatre pour lui, dévouement tout intéressé.

Mukenge s'est présenté comme le grand chef de tous les Beena Lulua ; Von Wissmann, dont le but n'était pas de faire des études généalogiques, l'a cru et l'a ensuite aidé à faire la guerre contre Katende, chef des Bakwa Mwanza (branche aînée de tous les Bashila Lungu), parce que ce révolté de Katende ne voulait plus écouter son suzerain. La vérité est que Katende, vrai chef indigène, avait, peu de temps auparavant, donné une frottée à Kalamba et à son ami Tshinkenke en dépit de leurs fusils, et Mukenge respirait la vengeance.

Mukenge a accompagné Von Wissmann au Lualaba et ensuite à Léopoldville d'où il est revenu avec M. Le Marinel, futur inspecteur d'État. Mukenge était devenu grand favori des Blancs, le nombre de ses fusils augmentait et il étendait sa domination sur les Lulua. Qui osait lui résister ? N'avait-il pas des Blancs comme auxiliaires ?

Je dis "auxiliaires", voici l'histoire que m'a racontée le vieux Mako, notable de Bakwa Tshilamba qui était un des nombreux notables qui, avec Mukenge Kalamba, accompagnaient Wissmann à Léopoldville : pendant qu'on construisait des pirogues à Dibanga, rapide situé à une journée de marche en aval de Luluabourg et d'où la Lulua est navigable, M. Wissmann voulait un jour faire des théories à ses nombreux Noirs qui

l'accompagnaient et il leur dit : "Je veux que vous tous les Noirs viviez en paix entre vous et que vous nous écoutiez nous autres." À quoi Mukenge riposta : "Ce n'est pas ce que je veux, je veux que vous tous, Noirs et Blancs, m'écoutez." Mukenge était un nègre à pensées napoléoniennes.

C'est la même pensée qui se reflétait un peu plus tard dans la réponse qu'il donnait au commandant Liénart (*alias Matshopo*), lorsque celui-ci voulait l'obliger à rendre à Zapo-Zapo la tante de celui-ci, Ina Matumba, qui s'était enfuie chez lui : "Je suis le grand chef ici, j'ai donné du terrain à vous autres Blancs, j'ai donné du terrain à Zapo, je vous ai recueillis chez moi et je n'ai pas des ordres à recevoir de vous" » (Jansen 1918).

En 2014, le district du Sud-Ubangi ne compte aucune chefferie. Cela ne signifie pas que des chefferies n'ont jamais été organisées. D'ailleurs, l'Ubangi fut la région comptant les chefferies les plus petites et les plus nombreuses du Congo belge. Son ancien territoire de « Bwaka » [Ngbaka] comprenait, en 1932, 29 chefferies, celui de Libenge 12, le territoire de Zongo 9, le territoire de Likimi 21, le territoire de Budjala 41 et celui de Bomboma 32. Mais les diverses réformes administratives opérées pendant la colonisation finirent par supprimer les chefferies dans l'ensemble de l'actuelle province de l'Équateur, qui n'en compte plus que deux, alors que sa voisine, la Province-Orientale, dans laquelle se situe le district du Bas-Uele, en possède encore 139. Leur disparition dans le Sud-Ubangi remonte à la veille de l'indépendance, en 1959. Elles furent, à cette date, remplacées par des secteurs, qui avaient été introduits par le décret de 1933. Les secteurs sont définis comme les circonscriptions administratives formées par la réunion des groupements « traditionnels » organisés sur la base de la « coutume », mais numériquement trop faibles pour se développer harmonieusement. Par cette nouvelle structure, le législateur colonial semblait mettre l'accent d'abord sur la cohésion au sein des populations. C'est pour cela qu'il réunit les secteurs selon le « critère ethnique ». En fait, il s'agissait plus d'une question de rationalisation administrative. Ensuite, il visa la viabilité économique, prétextant que le montant destiné au développement d'une chefferie était trop élevé par rapport au nombre des usagers du service de la chefferie ; ici, la motivation était financière. La création de secteurs plus larges, englobant deux chefferies au moins, pouvait justifier valablement les dépenses engagées pour la satisfaction des besoins.

Si les chefferies finirent par être supprimées et remplacées par les secteurs dans la province de l'Équateur, ce fut, certes, à la suite d'une décision de l'autorité coloniale, mais aussi et surtout parce qu'au départ celles-ci n'avaient pas trouvé d'ancrage social solide au niveau local. Parlant de la société des riverains de l'Ubangi-Ngiri-Congo, Mumbanza Mwa Bawele met l'accent sur son organisation socio-politique assez spécifique, voire déroutante, si on la compare au modèle observé dans le Kwango ou le Bas-Congo à la même époque. Après avoir acquis l'espace qui devint l'EIC puis le Congo belge, l'autorité européenne mit en place des structures administratives uniformes dans tous les territoires du pays. Disposant d'une connaissance très limitée des réalités locales, elle eut, en effet, tendance à s'inspirer des observations déjà faites dans les régions où elle s'était d'abord installée. C'est à partir de ces premiers essais, concluants ou non, qu'elle organisa l'ensemble du territoire congolais pour lui donner sa forme actuelle. Aujourd'hui, il devient ardu d'expliquer les difficultés et/ou les contestations qui surgissent, parce que l'on ne sait plus quelles furent les réalités locales de départ, l'information faisant défaut. S'il est vrai que, dans plusieurs régions, les structures que trouva l'Européen à son arrivée étaient peu stables, celles que celui-ci introduisit par la suite ont fortement façonné le contenu du vécu des peuples, jusqu'à déformer l'ensemble de la compréhension des réalités antérieures. Ce fut le cas de la chefferie, dont on croyait qu'elle existait partout, et que l'on généralisa à l'ensemble de l'espace congolais.

Chez les Ngbaka, par exemple, il n'y avait pas de chefferie, mais plutôt une entité, similaire à ce qui sera appelé « groupement », placée au-dessus des villages, et qui n'avait pas de réel chef à sa tête. Son représentant était un capita nommé qui répondait au *n'dagaru* (le chef de groupement correspondant au lignage) détenant le pouvoir héréditaire en ligne patrilinéaire. Le pouvoir politique était détenu par le *n'dagaru*. La justice et le règlement des affaires courantes étaient assurés par les *n'komu* (écrit aussi « *n'comou* »). Ceux-ci étaient en fait les chefs des grandes familles (segments de lignage) dispersées dans les différents villages du groupement. Le nombre de *n'komu* n'était donc pas identique dans chaque village. Ils avaient à leur tête un *makangi*, proposé à l'acclimation des *n'komu* par le *n'dagaru*. L'organisation des *n'komu* ne se situait donc pas au niveau du village, mais à celui du groupement, et

ils n'avaient aucun lien de dépendance à l'égard du capita. Le *n'dagaru* se choisissait également des messagers nommés « *galo* ».

Malgré les résistances locales et les corrections qu'y apporta l'Administration, les secteurs et les groupements qui furent mis en place en Ubangi s'inspiraient en fait largement des premiers essais effectués ailleurs dans le pays. L'imposition de la chefferie par l'Administration coloniale contaminna le contenu du vécu local. Bien que certains chefs investis par le pouvoir colonial ne fussent reconnus par les villageois que sur le plan administratif, c'est-à-dire sur le plan des rapports entre eux et le colonisateur, ils finirent par exercer un ascendant grandissant sur les chefs de villages et leurs gens.

La région du Sud-Ubangi était caractérisée, au moment de l'installation de l'administration européenne, par de nombreuses scissions entre les groupes, scissions qui avaient conduit à la polysegmentation de la société. Même au sein du village, constituant l'unité territoriale de base, chaque chef de famille se sentait libre chez lui et vivait indépendamment des autres. Il n'acceptait pas d'être écrasé par quiconque, quelle que soit son importance. L'espace des riverains de l'Ubangi-Ngiri-Congo était une « société des forts », selon Mumbanza Mwa Bawele (1980). Les Libinza traduisent cela de manière expressive : « *Mwebi aetanga lele ndewabuna* » (Votre ami ne pourra vous considérer comme un homme [brave] que lorsqu'il aura senti que vous êtes aussi fort que lui). L'usage d'« armes » (couteaux, bâtons, flèches...) était fréquent au sein d'une même communauté, même pour des problèmes que divers témoignages européens qualifiaient de banals (Mumbanza 1980 : 77-78).

4. LA NOTION DE COUTUME AU SERVICE DE L'ÉDIFICATION DE L'ÉTAT COLONIAL

Bogumil Jewsiewicki résume ainsi les usages faits de la coutume dans la construction de l'État congolais :

« La notion de société indigène et la nécessité de respecter cette institution ont servi à l'époque coloniale (à partir des années 1920) à asseoir l'autonomie politique de la Colonie à l'égard de la métropole et, dans une

certaine mesure, du système politique international⁷. Définie comme indigène, la société coloniale congolaise (nation) était donc une société distincte, spécifique par rapport aux autres nations. On soutenait qu'à ce titre, il était impossible d'appliquer à son égard, sans restriction, le droit universel (international). Ainsi, par exemple, à l'époque coloniale le travail forcé devenait au Congo travail éducatif. À l'époque coloniale, malgré quelques réticences, en affaires coloniales, le Parlement belge se limita au rôle d'une chambre d'enregistrement. La gestion des sociétés et des personnes qui se sont trouvées en 1885 dans l'espace de l'État indépendant du Congo a reposé sur le rapport hiérarchique entre le primitif et le civilisé, entre le païen et le chrétien, entre le traditionnel (coutumier) et le moderne. La hiérarchisation des rapports entre le traditionnel (oral) et le moderne (écrit) découlait de l'argument sur la supériorité de l'historicité comme rapport refléchi sur soi collectif (sans écriture, pas d'histoire) et de l'universel sur le particulier. La coutume étant une expression du génie unique de chaque communauté, le coutumier ne pouvait être que particulier, donc inférieur à l'universel. Les traités imposés ou soutirés aux chefs mettaient le particulier sous la "protection" de l'universel (occidental) en échange de la souveraineté. Être placé sous l'empire du moderne protégeait et définissait l'indigène. L'ordre public d'une nation composée de plusieurs ethnies ne pouvait être assuré que par l'État moderne et ses normes écrites. Cet ordre de tutelle se caractérisait par deux traits essentiels : il était moderne et il était écrit. Le droit coutumier n'était toléré qu'à condition de ne pas contrevénir à la législation écrite et à l'ordre public colonial. Le Blanc de l'État (fonctionnaire de l'État connu sous son sobriquet de *bula matari*) était réputé non-partisan puisque sur le territoire de la colonie les droits politiques des Belges étaient temporairement suspendus⁸. Placé au-dessus du droit coutumier, il avait la charge de guider son évolution. La Charte coloniale de 1908 consacre le principe de la primauté de l'ordre public (initialement défini comme ordre international avant d'être qualifié d'ordre public colonial) sur la multitude

des régimes coutumiers. À la base du premier, il y a la distinction radicale entre les civilisés régis par le code civil écrit et les indigènes sous le régime d'un ordre coutumier spécifique à chaque communauté. Dans la pratique, l'indigène n'est qu'une abstraction politique, puisque chaque personne relève d'une communauté (chefferie, tribu) et de ses coutumes, et de son code éthique, lesquels la définissent comme être particulier. N'est commun à tous les indigènes que ce qui leur est imposé par l'ordre colonial et par la loi écrite. Parmi eux, les mâles constituent la catégorie "utile" désignée par le terme d'"hommes adultes valides", sujets à l'impôt de capitation et pourvoyeurs du travail pour l'économie coloniale. L'ordre public colonial, régi par la violence monopolisée par l'État ou par sa menace, est foncièrement masculin. Il est imparfait puisque, comme l'écrivait en 1953 Antoine Sohier, "c'est un ordre public plus tolérant tenant compte de la formation spéciale de la société indigène". La souveraineté imparfaite (limitée par la métropole) de l'État colonial a donc pour pendant le caractère imparfait de l'ordre public. Alors que l'indépendance devait mettre fin au caractère imparfait de la souveraineté, l'État et l'écrit ont hérité de la mission de civiliser la coutume. En 1966, le sous-directeur au ministère de l'Intérieur de la République démocratique du Congo écrivait : "Ainsi, le droit coutumier inspirera utilement le législateur, mais la loi remplacera ensuite irrémédiablement la coutume..." Dans la Constitution du 1^{er} août 1967 il est affirmé que la coutume "constitue un frein au développement économique et social et est incompatible avec la Constitution et la perfection d'une Nation démocratique moderne". Par rapport à la Charte coloniale, la Constitution de 1967 maintient l'exigence de la conformité de la coutume avec l'ordre public étatique et supprime seulement le rattachement obligatoire d'un groupe d'habitants définis par leurs ascendants (chefferie, tribu) à une catégorie de l'ordre public (coutume spécifique). Le choix entre la loi écrite et la coutume est désormais laissé aux tribunaux. Selon la loi, l'écrit l'emporte sur l'oral, tout comme l'ordre public étatique l'emporte sur la coutume puisqu'ils sont modernes ; ou parce que la loi est nationale et la coutume est particulière, comme aujourd'hui la loi nationale l'emporte sur l'édit provincial. L'État, le religieux du Livre et le régime contractuel sont tous impensables sans l'écrit. En 1949 déjà, Antoine Rubbens a écrit que "le refoulement vers la coutume est ressenti comme un préjudice au fur et à la mesure qu'ils [les indigènes] se croient avoir atteint un degré de civilisation supérieur" » (Jewsiewicki 2014 : 226-227).

7. La loi sur le gouvernement du Congo belge du 18 octobre 1908 stipule : Il est régi par des lois particulières. L'actif et le passif de la Belgique et de la colonie demeurent séparés.

8. Il est difficile d'échapper à l'impression que la déclaration du président Kabila lors de l'ouverture des assises des Concertations nationales le place comme héritier de cette posture. Il a déclaré parler comme citoyen plutôt que comme politique.

Si la coutume aide à la construction d'un État colonial et est utilisée à cette fin par les colonisateurs, elle restera, cependant, toujours subordonnée à la loi dite « universelle » des « Blancs », en attendant d'être remplacée.

5. LA NOTION DE « COUTUME » REMPLACE CELLE D'« INDIGÈNE » AVEC L'INDÉPENDANCE

L'écrasante majorité des Congolais restaient assujettis à l'État colonial au titre d'indigènes régis par la coutume ou par un statut dérivé (centres extra-coutumiers). À partir de l'indépendance, tous ces chefs seront indistinctement appelés « chefs coutumiers ».

L'introduction de la notion de secteur au début des années 1930 a clarifié quelque peu la situation. Quelque peu différente du secteur, son homologue, la chefferie, gardait les attributs coutumiers ou traditionnels. Mais tous deux continuaient à intégrer dans leur composition des groupements et des villages dirigés par des chefs et/ou des notables. Si le chef de secteur était nommé par l'administration européenne, les chefs des groupements et des villages ainsi que celui de la chefferie devaient d'abord être choisis selon la coutume et, ensuite, se faire reconnaître par l'autorité coloniale. Mais cette dernière phase était la plus importante, puisqu'elle était à même d'annuler le choix coutumier, c'est-à-dire celui de la « population indigène », lorsqu'elle ne rejoignait pas les intérêts de la colonisation.

Il était entendu que la nouvelle organisation de la société en secteurs effacerait progressivement la chefferie. Avec la création des « centres extra-coutumiers » (CEC), qui intervint à la même période que la création des secteurs, la nouvelle administration de type occidental gagnait du terrain auprès des indigènes qui, dirait-on, s'émancipaient de la coutume, mieux, intégraient la « civilisation ». Et même si les deux tiers des centres urbains actuels de la RDC se sont développés après 1960, le processus d'adaptation de l'administration locale à la modernité ne s'est pas poursuivi au même rythme dans l'ensemble de la colonie, en raison des particularités locales propres à chaque région. Il n'a pas été achevé à la suite de l'indépendance du pays. Depuis, la structure administrative s'est figée. La coutume, jadis jugée rétrograde, va acquérir une légitimité pour avoir survécu à la colonisation. Mais de quoi s'agit-il réellement ?

L'indépendance n'a pas aboli la structure coloniale. Les « indigènes scolarisés », dits « évolués », remplacent le colonial étranger et les chefs indigènes investis intègrent tous l'administration postcoloniale aux mêmes grades et statut acquis. Le terme « indigène », qui signifiait « noir-autochtone », jugé rétrograde, est banni. Le village, siège symbole de la coutume, confère à l'ensemble des chefs locaux, tous confondus, une ascendance, une légitimité et une autorité qu'ils ne possédaient pas tous avant. Dans le contexte de l'après-indépendance caractérisé par un pays en quête de mémoire, le mot « coutumier » ou « traditionnel », lié à l'autorité, est brandi comme une garantie d'authenticité. On insiste sur la profondeur temporelle ou historique : les chefs coutumiers sont ceux qui ont survécu à la colonisation. On voit que les références contextuelles, qui sont bien multiples, ont été exploitées de manière parfois opportuniste. Après l'indépendance, certains chefs dits « coutumiers » n'ont, en réalité, plus rien de « traditionnel ».

Le commissaire Verbeken, du district du Haut-Katanga, écrivait de Bruxelles, le 1^{er} juillet 1956, à Luhinda Shalo, mieux connu sous le nom d'Antoine Munongo⁹ :

« Je disais, en commençant ma lettre, que j'avais été surpris de ton élection, car tu m'avais laissé entendre que tu ne pourrais succéder à ton père, en raison de ta situation de civilisé catholique, qui ne te permettait plus d'assumer certaines charges traditionnelles, comme celle du culte des ancêtres¹⁰. Mais je pense que tu as bien fait d'accepter de devenir le chef des Bayeke, car tu es à même de concilier tous les sentiments. »

Dans sa réponse du 16 août 1956, A. Munongo écrit à A. Verbeken :

« Voici quelques difficultés rencontrées à ce jour. La première : c'est que les Bayeke ne parviennent pas à comprendre que je doive donner la liberté à toutes

9. Ancien agent du parquet d'Elisabethville, qui venait d'être élu chef coutumier, le 17 mai 1956, par les sous-chefs et notables bayeke pour succéder à son père Mwenda Munongo, décédé à Bunkeya le 24 avril.

10. En janvier 1956, le père d'Antoine Munongo venait d'être incarcéré pour avoir fait tuer et mangé, avec 13 de ses notables, un enfant de deux ans et demi, sous prétexte de crime rituel. Cf. « La recrudescence des crimes rituels en Afrique noire ». *Essor du Congo* du 15 février 1956.

les femmes, y compris les successeurs des historiques Kapapa et Kamfwa, laissées par mon père Mwenda Munongo, de quitter mon enclos et se remarier et que je ne reste qu'avec ma femme Virginie étrangère aux us et coutumes du pays muyeke. C'est le problème le plus grave qui se pose à moi. Je ne sais encore comment le résoudre, car ils tiennent beaucoup à leurs Kapapa et Kamfwa, épouses venues avec M'Siri de l'Unyamwezi. La seconde difficulté, c'est le fait d'être soumis à une multitude de coutumes particulières au chef. N'ayant jamais été préparé à ce métier, il m'est pénible de m'y plier. Je finirai cependant par m'y habituer. »

6. LES ISSUES D'UN SYSTÈME DÉGÉNÉRÉ

Les chefs locaux sont des sujets d'appui à la nouvelle administration moderne¹¹ partenaire, elle-même, de l'économie. Pour chaque individu, le rapport à l'État passe par l'intermédiaire de son appartenance à une communauté « coutumière » sous la tutelle coloniale. Être Congolais/e à partir de l'indépendance, comme être indigène sous la colonisation, n'est pas un droit individuel à proprement parler, les droits et obligations en découlant n'interpellent pas uniquement l'individu/citoyen. Le lieu de naissance sur un territoire « coutumier » du dernier descendant mâle qualifie l'appartenance « ethnique » d'une personne et qualifie son admissibilité à la nationalité et à la citoyenneté. Ainsi, l'ombre de l'ancien statut d'indigène va toujours planer sur le citoyen. Même si, légalement, la communauté « coutumière » ne s'interpose plus entre l'individu et l'État postcolonial, *de facto* la jouissance de presque tous les droits citoyens va passer par le truchement d'une structure ethnique/régionale, habituellement des « associations des ressortissants de ... » (Jewswicki, *op. cit.*).

Le Bas-Uele, faiblement peuplé avec une population fortement dispersée, forme un espace administrativement morcelé et fermé ; un réservoir de main-d'œuvre dans lequel le chef local joue le rôle de sentinelle. Une situation qui ne changera pas avec l'indépendance du pays en 1960 et qui fera grandir un sentiment de révolte au sein de la population, que des acteurs originaires de la région vont se disputer.

11. Les chefs locaux perçoivent des traitements mensuels, certes modiques, mais cela constitue à la fois une preuve de soumission et de reconnaissance.

La hiérarchie locale coutumièr du Bas-Uele devint en majorité partisane du Parti national du progrès (PNP). Elle s'allie aux représentants politiques, au niveau national, qui sont les grands perdants des élections de mai 1960. Par contre, les « révolutionnaires » de la tendance Mouvement national congolais (MNC) sortent victorieux : Jean Finant, un Azande de Bondo, devint président de la Province-Orientale ; Christophe Gbenye, un Ababua de Buta, est élu député national, puis nommé ministre de l'Intérieur du gouvernement national. Mais ils seront vite évincés du pouvoir : le premier sera assassiné dès février 1961 et le second bascule dans la rébellion en 1963. C'est Victor Nendaka, un Ababua de Buta et candidat non élu en 1960, qui gagne le pouvoir grâce aux appuis occidentaux, en y intégrant la tendance modérée comme membre du « groupe de Binza » détenant le pouvoir réel à l'échelle nationale. La nouvelle organisation administrative commencée à l'indépendance et amplifiée avec la mise en place des provinces plus réduites créées en 1962-1963 se confrontera à l'opposition des chefs coutumiers qui voyaient leurs espaces de pouvoir se réduire. Les révolutionnaires se trouveront anéantis avec la suspension du Parlement national décidée par le chef de l'État Joseph Kasa-Vubu. Dès lors, l'invasion d'une partie du pays par les Simba en 1964 puis leur éradication brutale marqueront durablement le Bas-Uele. Dans cette région, les événements successifs se sont particulièrement intensifiés suite à l'opposition entre Christophe Gbenye, d'une part, chef de la rébellion qui se déclare « président de la République populaire du Congo », et, d'autre part, Victor Nendaka, chef de la Sûreté nationale qui devint ministre de l'Intérieur du gouvernement Tshombe de Léopoldville. Avec l'arrivée au pouvoir de Mobutu en novembre 1965, Nendaka, nommé ministre des Finances, voit son descendant s'accentuer sur l'ensemble de la région de l'Uele ; il est son représentant au niveau national. Au même moment, le soldat Alexandre Singa, originaire d'Aketi et membre de l'équipe qui appuie le coup d'État de Mobutu, monte dans la hiérarchie politique en devenant le nouveau chef de la Sûreté nationale¹².

12. Dans l'équipe des officiers militaires qui appuie le coup d'État de Mobutu, il y a aussi deux autres originaires du Bas-Uele : David Nzoigba Yeu Ngoli (ethnie ngbandi, originaire du territoire de Bondo) et Malila ma Kende (ethnie ababua, originaire de Buta).

Les parentés ethniques du Bas-Uele avec la région d'origine du nouveau président Mobutu lui confèrent un avantage par rapport à d'autres provinces, garanti par la promotion politique de certains de ses originaires.

Mais le régime Mobutu va assez vite tomber dans les dérives politiques et économiques. La promotion politique de ses acteurs sera accompagnée d'une promotion économique à la base de la déroute socio-économique du Bas-Uele. Alors qu'à la fin de la colonisation, l'organisation de l'économie moderne avait été mise sur pied entièrement par des immigrants (belges, grecs, chypriotes, indiens...), acteurs principaux sinon exclusifs de ces nouvelles filières économiques, cette situation, à partir de l'indépendance, causait des difficultés croissantes. La récession économique du début des années 1970, qui avait entraîné des licenciements nombreux parmi la main-d'œuvre agricole locale, va conduire le pouvoir de Mobutu à mettre en place une forme d'indépendance économique : ravir aux étrangers leurs entreprises pour les céder à des nationaux. Diverses personnalités politiques et militaires originaires du Bas-Uele deviendront des acquéreurs de biens zaïrianisés. Mais le réseau remarquablement dense de voies de communication, d'usines agricoles, de

plantations et d'installations commerciales fut rapidement pillé. Les mesures de réparation qui suivront seront totalement inefficaces, et le chaos s'installa.

Le passage de l'État colonial (dont la structure a été largement reproduite), construit sur une dichotomie raciale Blanc/Noir, à un État postindépendance ayant pour seul acteur formel l'autochtone jadis « indigène », nécessitait des restructurations particulièrement importantes, surtout au niveau local. Malgré l'opportunisme qui l'a caractérisée, la politique dite « de l'authenticité » de Mobutu, initiée au début des années 1970, est un bel exemple des relations difficiles entre le passé idéalisé de la tradition non maîtrisée par l'autochtone et la position que celui-ci occupe dans le cadre du pouvoir d'État moderne. Mobutu s'était, certes, engagé à promouvoir l'autorité traditionnelle, mais il finit par étouffer celle-ci et, en définitive, c'est le modèle de l'État colonial qu'il renforça réellement. Depuis, on observe que l'autorité traditionnelle survit comme un vieux lambeau d'habit toujours porté, à défaut de pouvoir s'en procurer un autre. L'administration moderne prétend protéger/respecter le pouvoir local, alors qu'elle l'abandonne dans l'anarchie et la survie continue.

Références

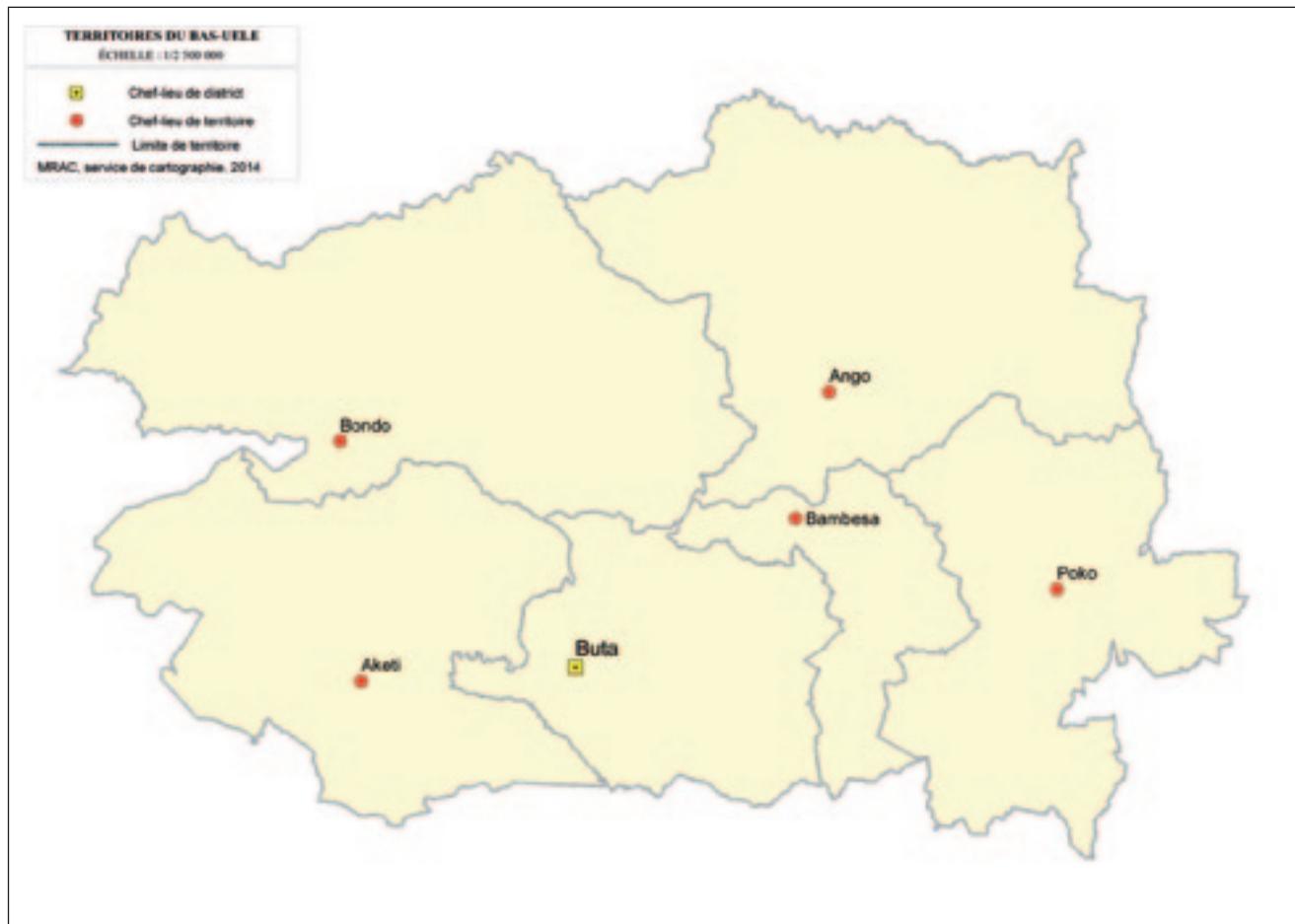
- Jansen. 1918. « Historique des Kalamba ». Rapport rédigé par le CDD Jansen à l'intention du gouverneur à Boma.
- Jewsiewicki, Bogumil. 2014. « L'identité congolaise : être effectivement citoyen de l'État nation ». In Omasombo, Jean & Bouvier, Paule (sous la dir. de), *Décentralisation et Espaces de pouvoir*. Tervuren : MRAC.
- Mumbanza Mwa Bawele. 1980. « Histoire des peuples riverains de l'entre-Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (1700-1930) ». Thèse de doctorat en histoire, Université de Lubumbashi.
- Mwando Simba, Charles. 1985. *Études des collectivités rurales. T. 1 : géographie, démographie, économie*. 2^e édition. Bukavu.
- Nsala Mulopo. 1973. « L'American Presbyterian Congo Mission (APCM) et l'Église presbytérienne au Congo (EPC). La naissance d'une Église autonome congolaise (1891-1966) ». Mémoire de licence en histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Osumaka Likaka. 1997. *Rural Society and Cotton in Colonial Zaire*. Wisconsin : The Wisconsin University Press.
- Thuriaux-Hennebert, Arlette. 1972. « Les grands chefs bandia et zande de la région Uele-Bomu (1860-1895) ». *Études d'histoire africaine III* : 167-207.
- Van Zandjicke, Aimé. 1953. *Pages d'histoire du Kasai*. Namur : Collection Lavigerie.

Note relative à l'orthographe des noms locaux

La manière d'orthographier les noms locaux est toujours une question délicate, accentuée, dans le cas de l'Uele (Bas-Uele et Haut-Uele), par sa situation frontalière avec le Soudan et les colonies françaises. Ces dernières, par exemple, adoptèrent une autre orthographe des noms africains que les Belges. Ainsi, de nombreuses différences se remarquent dans les récits des voyageurs européens, non seulement à cause de leurs origines diverses, mais aussi de leur niveau d'instruction ou de la compréhension qu'ils avaient de ce qui leur était dit.

Aussi un même nom peut-il devenir difficile à reconnaître, ou porter plusieurs orthographies. Quelques exemples parmi tant d'autres que l'on retrouve dans ce volume :

- le chef bandia « Bwatara » de son vrai nom, est orthographié « Engwetra », « Enguettra », « Unguetra », « Egwengatana »... ;
- un autre chef bandia, « Djabir », s'écrit aussi « Djabbir ». Son vrai nom est « Pakpuyo », dit aussi « Bukoyo » ;
- le nom d'un autre chef important dans la région, « Mopoi Bangeregino », s'écrit « Mopoy », « Mopoie » ou « Mopoi » ;
- « Uele » s'écrit aussi « Ouele », « Uelle »...



PREMIÈRE PARTIE

LE BAS-UELE PHYSIQUE

CHAPITRE 1

LOCALISATION, HYDROGRAPHIE ET CLIMAT

1. LOCALISATION

Le Bas-Uele est une région éloignée des grands centres politiques de la RDC. Situé à l'extrême nord du pays, aux frontières du Soudan du Sud et de la République centrafricaine (RCA), le district du Bas-Uele couvre une superficie de 148 331 km². De ce territoire, 87 009 km² constituent l'étendue effectivement habitée et 61 329 km² recouvrent des espaces vides, colonisés par les savanes arbustives et herbeuses aux confins septentrionaux.

Par sa superficie, le Bas-Uele occupe, après le district de la Tshopo (199 567 km²), la deuxième position dans l'ordre des nouvelles provinces prévues dans la Constitution du 18 février 2006. Mais, par sa démographie, il est le dernier, devant la Tshuapa et le Sankuru ; il compte 1 093 845 habitants, soit une densité de 7,37 habitants au km², total calculé sur base du nombre d'électeurs enrôlés en juin-décembre 2005 (Kyalangilwa 2007).

Le district du Bas-Uele actuel est un héritage de la période coloniale (cf. *infra*). Les subdivisions administratives en territoires et chefferies n'ont pas été modifiées. Même les services publics ont gardé la forme que leur avait donnée le colonisateur belge. Les limites des districts du Haut-Uele et du Bas-Uele reflètent à peu près celles des anciennes zones cotonnières créées dans le cadre de l'exploitation coloniale. L'évacuation des produits agricoles et miniers commandait le tracé des voies de communication ; la contrainte sur les villageois était assurée à la fois par l'Administration et les agents de sociétés ; l'idée des paysannats elle-même venait de l'INEAC, mais à l'instigation des sociétés cotonnières ; l'impôt en

argent obligeait le cultivateur à travailler pour l'Européen (Coméliau 1965 : 52).

Si l'administration indirecte était la règle de principe au Congo belge, la pratique revenait bien souvent à appliquer le système opposé (Malengreau : 45). En 1933, l'ensemble du territoire congolais fut organisé sur base d'une unité administrative nouvelle, le « secteur », mais l'Uele échappa en très grande partie à cette réorganisation. La chefferie demeura l'échelon administratif de base, car, dira l'autorité coloniale, l'expérience de secteur n'avait pas eu de succès chez les Azande. L'autorité traditionnelle allait ainsi garder un grand prestige dans cette région éloignée des grandes villes, voire des grands axes de pénétration. Mais les chefs coutumiers qui seraient gardés dans l'administration coloniale devaient être ceux qui acceptaient de devenir des collaborateurs. Dans ce cas, le nouveau chef n'était plus désormais que l'homme choisi par l'étranger. En Uele, il persista des rivalités entre les chefs nommés par l'administration coloniale et les « sultanats » éradiqués (cf. *infra*).

Les centres importants du Bas-Uele à l'ère de l'indépendance furent Buta et Aketi, auxquels s'en ajoutaient d'autres de moindre importance. De par leur configuration extérieure et les influences auxquelles ils sont soumis, ces centres méritent la qualification de « centres ruraux » plutôt que de villes proprement dites. Jusqu'à ce jour, la cité de Buta demeure le chef-lieu administratif du district du Bas-Uele.

Le district du Bas-Uele est limité :

- au nord : par la République centrafricaine (nord-ouest) et la République du Soudan du Sud (nord-est) ;



Buta est un important nœud routier dans l'Uele.

En 1948, le rond-point de la cité de Buta (appelé « rond-point de l'état-major », actuellement).
(HP1956.15.13660, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948, © SOFAM.)



Une vue de ce même rond-point, en juin 2010. À l'avant-plan, Charles Kumbatulu Sita.
(Photo équipe locale, juin 2010.)

- à l'est : par le district du Haut-Uele au niveau de PK 10 de la cité d'Isiro sur la nationale 25 ;
- au sud : par le district de la Tshopo au niveau de la rivière Tele située au PK 80 au sud de la cité de Buta sur la nationale 4 ;

- à l'ouest : par les districts de la Mongala et du Nord-Ubangi dans la province de l'Équateur.

D'après Denis et Wilmet (1996), le district du Bas-Uele est une région de bas plateaux dont l'al-

titude moyenne varie entre 500 et 800 m. Ceux-ci forment la limite nord de la cuvette congolaise et se relèvent progressivement vers l'est, comme en témoignent les collines de Melinda (800 m d'altitude) en chefferie Madi.

Il convient de souligner que l'Ouest du territoire d'Aketi et le Sud-Ouest de celui de Buta appartiennent à la zone de ramifications de la cuvette centrale avec des altitudes inférieures à 450 m et la présence de nombreux marécages.

Situé entièrement dans l'hémisphère boréal, il s'étend globalement de 2° 8' au 5° 5' de latitude N et de 22° 30' à 27° 32' de longitude E. Il est entièrement situé à l'est du méridien de Greenwich et compris entre les méridiens 15° et 30° E.

Le district du Bas-Uele est composé des six territoires administratifs ci-après :

1. TERRITOIRE D'AKETI

Il couvre une superficie de 25 471 km². Il se situe dans la partie sud à l'ouest du district et est limité :

- au nord : par le territoire de Bondo ;
- à l'est : par le territoire de Buta ;
- au sud : par le territoire de Basoko dans le district de la Tshopo ;
- à l'ouest : par le territoire de Bumba dans le district de la Mongala.

2. TERRITOIRE D'ANGO

Sa superficie est de 34 764 km². Il est limité :

- au nord : par la République centrafricaine (RCA) ;
- à l'est : par le territoire de Rungu dans le district du Haut-Uele ;
- à l'ouest : par le territoire de Bondo ;
- au sud : par les territoires de Bambesa (au sud-ouest) et de Poko (au sud-est).

3. TERRITOIRE DE BAMBESA

C'est le plus petit des territoires du Bas-Uele. Il a une superficie de 9130 km². Il est limité :

- au nord : par les territoires d'Ango et de Bondo ;
- à l'est : par le territoire de Poko ;
- à l'ouest : par le territoire de Buta ;
- au sud : par le territoire de Banalia dans le district de la Tshopo.

4. TERRITOIRE DE BONDO

Avec une superficie de 37 564 km², il est le territoire le plus vaste du district. Il est limité :

- au nord : par la République centrafricaine ;
- à l'est : par le territoire d'Ango ;
- au sud : par les territoires d'Aketi, de Buta et de Bambesa (au sud-est) ;
- à l'ouest : par le territoire de Yakoma dans le district du Nord-Ubangi.

Le territoire de Bondo s'étend globalement entre, d'une part, 3° 6' et 5° 1' de latitude N et, d'autre part, entre 22° 8' et 25° 6' de longitude E. Il est situé entièrement dans les plateaux de l'Uele. Avec une altitude moyenne de 600 m, le territoire de Bondo jouit d'un climat tropical à saison sèche très marquée. Le sol est du type ferralsol sur roches non différenciées avec une certaine néoformation d'argile de type kaolinite. La végétation prédominante reste celle de la savane boisée où l'on trouve des bosquets au milieu d'une grande étendue d'arbustes et d'herbes, notamment dans l'axe Bili-Bondo-Ndu. À celle-ci s'ajoutent des bandes de forêt-galerie, surtout vers le sud et l'ouest du territoire.

5. TERRITOIRE DE BUTA

Sa superficie est de 18 198 km². Il se situe dans la partie sud du district et est limité :

- au nord : par le territoire de Bondo ;
- à l'est : par le territoire de Bambesa ;
- à l'ouest : par le territoire d'Aketi ;
- au sud : par les territoires de Banalia et de Basoko dans le district de la Tshopo.

6. TERRITOIRE DE POKO

Il couvre une superficie de 22 656 km² et est limité :

- au nord : par le territoire d'Ango ;
- à l'est : par le territoire de Rungu dans le district du Haut-Uele ;
- au sud : par les territoires de Bafwasende (au sud-est) et de Banalia (au sud-ouest) ;
- à l'ouest : par le territoire de Bambesa.

LA CITÉ DE BUTA

Chef-lieu du territoire portant le même nom, elle est aussi le chef-lieu du district du Bas-Uele. Elle est limitée :

- au nord par la rivière Makala qui la sépare de la chefferie Nguru ;
- à l'est par la rivière Bale qui la sépare du secteur Mobati ;
- au sud et à l'ouest par les rivières Mopa et Rubi qui la délimitent avec la chefferie Monganzulu.

La cité de Buta se situe à 2° 47' N et à 24° 47' E, l'altitude moyenne est de 1325 m. Les températures moyennes annuelles restent élevées (25° à 27° C), avec une forte humidité de l'air (85 % à 90 %), une pluviosité abondante et une végétation de forêt semi-décidue.

2. HYDROGRAPHIE

Le district du Bas-Uele est drainé par de nombreux cours d'eau. Les grandes rivières sont :

- Mbomu (affluent de l'Ubangi) constitue la limite avec la RCA. La réalité est que le Bas-Uele va au-delà de la Mbomu sur environ mille cent mètres ;
- Uele traverse dans le Bas-Uele tous les territoires dans l'ordre suivant : Poko, Ango, Bambesa, Buta, Aketi et Bondo ;
- Uere – à ne pas confondre avec Uele – appelée « Api » dans le territoire de Bondo après sa sortie du territoire d'Ango, dont elle est l'affluent ;
- Bomokandi traverse dans le Bas-Uele les territoires de Poko et de Bambesa et se jette dans l'Uele au niveau de Dingila ;
- Bima traverse dans le Bas-Uele les territoires de Poko, de Bambesa et de Buta et se jette dans l'Uele au niveau de Malengweya ;
- Rubi traverse dans le Bas-Uele les territoires de Poko, de Bambesa, de Buta et d'Aketi où elle constitue avec la Tele et la Likati la rivière Itimbiri qui se jette dans le fleuve Congo à 15 km de Bumba ;
- Tele traverse dans le Bas-Uele les territoires de Buta et d'Aketi où elle forme avec la Rubi et la Likati le début de la rivière Itimbiri ;
- Likati est une rivière du territoire d'Aketi, prenant sa source dans le Nord-Ouest à la frontière

avec le Nord-Ubangi. Le bassin de cette rivière aurait été un véritable vestibule par où s'engouffraient divers peuples migrants ou en conquête, voire en fuite, qui s'arrêtaient en pleine forêt au-delà de quelques grandes rivières ou entre les collines suffisamment protectrices. C'est par là que les Abandia, peuple soudanais apparenté aux Azande et militairement influencé par eux, percèrent les peuples bantous et se ruèrent vers le sud. Les avant-gardes parvinrent même au fleuve Congo de la région de Basoko (Choprix 1961 : 19) ;

- Itimbiri est une rivière dont la partie située dans le Bas-Uele se trouve uniquement dans le territoire d'Aketi. Elle constitue le bief navigable long de 255 km jusqu'au fleuve Congo. Les petites embarcations motorisées effectuent assez régulièrement leur trajet entre Bumba et la cité d'Aketi ;
- Bili est une rivière née de la confluence à Likati (dans le territoire de Bondo) de deux rivières nommées Gangu et Bili. La Bili, qui a un cours est-ouest, forme une série de biefs propres à la navigation, mais séparés par de violents rapides et des chutes. Ses rives sont basses, plantées d'un rideau d'arbres aux troncs tourmentés, rideau peu épais qui cache d'immenses plaines herbeuses où se déverse, aux hautes eaux, le trop-plein de la rivière. La Bili ne dépasse guère 100 m de large dans son cours normal ; aux rapides et aux chutes, elle s'étend et devient immense.

On ne peut la considérer comme cours d'eau navigable, elle n'a aucun affluent important, mais elle est elle-même un grand affluent de la Mbomu (*La Belgique coloniale* 2 août 1896 : 366).

D'autres grandes rivières sont Libogo et Yoko dans le territoire d'Aketi, Faka dans le territoire de Bondo, Makongo et Likandi dans le territoire de Bambesa.

On pourrait encore citer Makala, Bale, Bilo, Mbange, Lombe, Sombo, Titule, Mbobi, Mabilongo, Anga, Mbakana, Nebanguma, Mongwengwe, Nepoko, Yeme, Longa, Elongo, Tinda, Ekoko, Tshimbi, etc. Rappelons que l'Ubangi résulte de la confluence entre la Mbomu et l'Uele à la sortie de l'espace du Bas-Uele.

Cette énumération montre que l'Uele ne constitue pas l'unique cours d'eau du Bas-Uele. Comme la



Traversée de la rivière Uere au niveau du beach Ngalu à 2 km d'Ango-centre vers la RCA.

(Photo équipe locale, mars 2013.)



Rivière Itimbiri : quelques pirogues ayant accosté.

(Photo équipe locale, 2012.)

Mbomu et la Bili, l'Uele et ses affluents, dont les plus importants sont l'Uere, la Bima et le Bomokandi, se rejoignent à l'Ubangi. En revanche, l'Itimbiri-Rubi, avec ses rivières tributaires dont les plus grandes sont la Likati, l'Aketi et la Tele, se jette dans le fleuve Congo.

Mais ces nombreux cours d'eau du Bas-Uele ne servent généralement que pour le transport local par pirogue à pagae. Leur énorme potentiel hydro-électrique marqué par des chutes et rapides reste insuffisamment exploité. Le Bas-Uele ne compte aujourd'hui que deux centrales hydro-électriques : celle de Bandu sur la rivière Bomokandi en territoire de Bambesa, complètement endommagée pendant les guerres des années 1990 et 2000, et celle de Monga sur la rivière Faka en territoire de Bondo. Cette dernière est une réalisation des missionnaires protestants de la Communauté baptiste du Congo Nord.

3. CLIMAT

D'après Vladimir Köppen, cité par J. Gillain (1953), le district du Bas-Uele correspond « aux domaines climatiques des types Aw et Am », définissant ainsi deux domaines biogéographiques distincts.

Le domaine du type Am, ou domaine des forêts : il est situé au sud-ouest et sud-est du district. Il couvre les territoires de Bambesa, Buta, Aketi et le sud du territoire de Poko, notamment dans la chefferie Malele. Il est caractérisé par l'existence de quatre saisons climatiques : deux saisons pluvieuses séparées par deux saisons sèches, dont l'une, longue, qui

s'observe à partir du solstice d'hiver, c'est-à-dire de mi-décembre à fin février, et l'autre, courte, d'un mois, de fin juin à la mi-juillet. Les températures moyennes annuelles se situent autour de 25° C et les précipitations sont abondantes ; la hauteur pluviométrique varie entre 1500 et 1800 mm par an : deux maxima pluviométriques sont enregistrés lors du passage du soleil au zénith de ce domaine en mars et en octobre. Ce domaine est celui de la faune mammalogique variée et des insectes, parmi lesquels figure la mouche tsé-tsé, véritable ennemie du bovin domestique.

Le domaine du type Aw, ou domaine des savanes : il se localise dans le nord du district. Il couvre les territoires d'Ango, Bondo et la majeure partie de Poko. Il est caractérisé par l'alternance de deux saisons bien tranchées : une longue saison pluvieuse et une courte saison sèche. Les températures moyennes annuelles se situent également autour de 25° C. Pendant la saison sèche, ce domaine est sous l'influence de deux masses d'air : l'alizé continental chaud et sec en altitude se superpose au courant chaud et humide en surface. Il se crée ainsi une stabilité verticale qui entraîne un léger fléchissement des précipitations en décembre et janvier. Selon la durée de la saison sèche et la hauteur des précipitations annuelles, ce domaine se subdivise en deux secteurs climatiques Aw₂ et Aw₃.

Le domaine du type Aw₃ est situé à l'extrême Nord du district. La saison sèche y dure trois mois et les précipitations varient de 1200 à 1400 mm par an en moyenne.

Le domaine de type Aw₂, localisé au sud du précédent, ne connaît que deux mois de saison sèche et les précipitations y varient de 1400 à 1600 mm par an en moyenne.

Références

- Choprix, Guy. 1961. *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Coméliau, Christian. 1965. *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*. IRES (coll. « Études économiques », n° 1).
- Gillain, Jean. 1953. *Organisation et exploitation des élevages au Congo belge*. Bruxelles : Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage.
- Kyalangilwa, J. M. 2007 (22 janvier). « Nouvelles entités provinciales ». Ronéotypé.
- Malengreau, G. s. d. « Notes ronéotypées du cours de politique indigène ». Louvain. Cité dans L. Monnier & J.-C. Willame, sous la direction de B. Verhaegen. 1964. « Les Provinces du Congo. Structure et fonctionnement. II. Sud-Kasaï-Uele-Kongo-Central ». *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville : Université Lovanium (coll. « Études politiques » n° 2).
- PNUD/UNOPS. 1998. *Monographie de la Province-Orientale*. Kinshasa : PNSAR.
- Vandenput, René. 1981. « Les principales cultures en Afrique centrale ». Bruxelles : AGCD.

CHAPITRE 2

LA GÉOLOGIE

par Maurice Luamba, Vital Cilolo et François Kant

1. CADRE GÉOLOGIQUE

1.1. HISTORIQUE

Les premiers travaux concernant la région de l'Uele¹³ furent des descriptions d'itinéraires desquelles émerge graduellement la notion de « Kibalien », ou groupe du Kibali, pour désigner un ensemble de roches métamorphiques, partiellement d'origine sédimentaire, par opposition à des roches d'aspect cristallophyllien et à des granites. Citons les travaux de J. Henry (1924), L. de Dorlodot (1923-1932), L. de Dorlodot et F. F. Mathieu (1929-1931). En effet, on distingua d'abord sous des noms divers – « Système des itabirites », « Algonkiens », etc. –, puis sous le nom de groupe de Kibali, un ensemble de roches principalement sédimentaires plus ou moins fortement métamorphisées.

1.2. GÉOLOGIE

Du sommet à la base, les grands traits de la géologie du Bas-Uele sont :

- I. le Phanérozoïque ;
- II. le Précambrien.

I. Le Phanérozoïque

Composition du Phanérozoïque

- 1. le Cénozoïque ;
- 2. le Mésozoïque ;
- 3. le Paléozoïque.

I.1. Le Cénozoïque

Il est représenté par :

- 1. Holocène ;
- 2. Holocène-Pléistocène ;
- 3. Pléistocène-Pliocène ;
- 4. Holocène-Miocène.

I.1.1. Holocène

L'holocène est caractérisé par les alluvions indifférencierées ou aires planes basses en photogéologie.

I.1.2. Holocène-Pléistocène

Cette période fut marquée par les dépôts des pyroclastiques ou ankaratrites potassiques du volcan Karibumba ainsi que des basaltes vacuolaires du volcanisme des Virunga.

I.1.3. Pléistocène-Pliocène

Le Pléistocène-Pliocène est constitué essentiellement des formations résiduelles de pénéplaine, entre autres les cuirasses latéritiques, les argiles, les grès feldspathiques, les argilites gréseuses, les brèches à blocs d'itabirites, les formations lacustres (travertins, diatomites possibles).

I.1.4. Holocène-Miocène

L'holocène-Miocène contient des formations de la Semliki, notamment des sédiments mal consolidés gréso-argileux à concrétions calcaires.

I.2. Le Mésozoïque

Le Mésozoïque est composé de formations crétaïques (albien-aptien), constituées essentiellement de grès argileux et conglomérats de base, des formations du Jurassique supérieur (postoxfordien), de la

13. À noter que le Bas-Uele et le Haut-Uele présentent des caractéristiques géologiques communes, ce qui justifie qu'ils soient considérés comme une seule et vaste région géologique.



(HP.1956.15.16, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

Au Nord de l'Uele, dans le territoire d'Ango, apparaissent entre Malengoya et Api, aux environs du village de Gilima, d'énormes dalles de grès granitiques rongées par l'érosion et travaillées par l'action séculaire du soleil. Ça et là, on trouve d'énormes blocs erratiques, témoins du passé géologique du pays. Certains auteurs auraient voulu y voir des mégalithes, vestiges de religions disparues, mais il ne s'agit que de phénomènes dus aux forces de la nature.



(HP.1956.15.18, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)



(HP.1956.15.21, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

... des cavernes photographiées près de Gwane, dans le territoire d'Ango.



(HP.1956.15.6, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

série de Stanleyville, prédominée par des argilites, des calcaires, des grès calcareux, des schistes gréseux et bitumineux, des grès parfois feldspathiques ou conglomératiques.

I.3. Le Paléozoïque

Enfin le Paléozoïque, qui comprend le Permien inférieur et le Carbonifère supérieur (groupe de la Lukuga constitué des grès argileux, des schistes gréseux, des lits calcaieux, des grès feldspathiques, conglomérats et mixtites).

II. Le Précambrien

Dans le Bas-Uele, les formations précambriennes se présentent comme suit, de haut en bas :

- le Protérozoïque supérieur (Lindien) ;
- le Protérozoïque moyen ;
- le Protérozoïque inférieur ;
- le Catarchéen et Archéen.

II.1. Le Protérozoïque supérieur (Lindien)

Il est composé des formations dites « de l'Ebola et de la Likati », lesquelles sont prédominées par des schistes, des grès, des lentilles calcaro-dolomitiques, des cherts, équivalentes de l'Ubanguien inférieur \pm 950 Ma.

II.2. Le Protérozoïque moyen

Il est constitué de la série détritique grossière et de la série psammo-quartzitique de la haute Télé-Likati.

II.3. Le Protérozoïque inférieur

Composition du Protérozoïque inférieur :

- le Kibalien supérieur ;
- le Ganguien ;
- le complexe gneissique de la Garamba ;
- le complexe amphibolitique et gneissique de Bomu.

II.3.1. Le Kibalien supérieur

Le Kibalien supérieur est composé des amphibolites, des schistes à actinote, talcschistes, séricitoschistes et schistes albitiques avec, accessoirement, des chloritoschistes, biotitoschistes et schistes noirs, des roches carbonatées ankéritiques, des itabirites avec, accessoirement, des jaspes et des quartzites.

II.3.2. Le Ganguien

Les formations ganguiennes sont formées essentiellement des schistes variés à séricite, chlorite, talc et des quartzites sériciteux schistoïdes passant aux séricitoschistes quartzitiques, quartzites sériciteux, fins à très fins, quartzites ferrugineux zonaires à magnétique \leq 2500 Ma. Ces formations sont observées dans la partie occidentale de la province.

II.3.3. Le complexe gneissique de la Garamba

Ce complexe se rencontre dans le coin nord-est de la province du Bas-Uele. Il est constitué de gneiss, gneiss migmatitiques, gneiss amphibolitiques, gneiss à amphibole et pyroxène, micaschistes, micaschistes à disthène, quartzites, quartzites micacés, quartzites à fuchsite et accessoirement calcaires cristallins.

II.3.4. Le complexe amphibolitique et gneissique de Bomu

Dans la partie nord-ouest de la province s'observent les gneiss amphibolitiques qui passent à un gabbro plus ou moins modifié par la granitisation ; accessoirement micaschistes et quartzites, parfois à disthène.

II.4. Le Catarchéen et Archéen

L'Archéen est composé des orthogneiss granoïdes de la Nzangi (Bs) et de Monga (Ba), constitués des tonalites, granites et migmatites non différenciés, \pm gneissifiés, d'âge probable 3005 Ma.

Le Catarchéen est constitué essentiellement des quartzites vitreux, des gneiss à hornblende, des gneiss à biotite, des quartzites micacés et micaschistes souvent disthénifères (âge \pm 3400 Ma).

2. MINÉRALISATIONS RENCONTRÉES DANS LE DISTRICT DU BAS-UELE

Dans la province du Bas-Uele, on retrouve une minéralisation variée constituée du fer, de l'or, du diamant, de l'aluminium, du plomb, du cuivre et du zinc.

2.1. LE FER

2.1.1. LE FER D'ISIRO (E 27° 04'/N 03° 21')

D'après les études réalisées par BRGM, des gîtes importants et de bonne qualité sont connus dans ce

territoire. Ils sont associés aux formations d'itabirites d'âge kibalien supérieur qui affleurent largement dans toute cette région. Ces gisements peuvent être valables pour une sidérurgie locale.

Les corps minéralisés sont constitués parfois de silice, mais de façon générale par le phosphore, de teneur inférieure à 0,1 %, à l'exception du minerai du mont Abambula présentant souvent des teneurs supérieures à cette limite.

On y observe des lits d'oxydes de fer rouges, alternant avec des lits de silice, quelques micas et des lits de chlorite.

À l'intérieur de ces schistes, certaines zones suffisamment lessivées présentent des teneurs en fer intéressantes, la dissolution de la silice est plus ou moins poussée, la teneur est donc variable, elle peut atteindre 30 %.

Les monts de fer, plus particulièrement étudiés au sud d'Isiro, contiennent un tonnage cumulé possible de l'ordre de 35 000 000 de tonnes à 60 % de fer pour une profondeur d'altération moyenne estimée à 50 m et une puissance variant de 20 à 100 m.

2.1.2. LE FER D'ANGO EST (E 26° 22'/N 04° 11')

Dans cette région d'Ango, le fer est présent dans les montagnes de Lingwa et Molimba sous forme d'itabirites. La minéralisation est constituée essentiellement des lentilles de magnétite et d'hématite très pures observables même dans les parties supérieures des affleurements.

2.1.3. LE FER DE POKO NORD-OUEST (E 26° 48'/N 03° 12')

La minéralisation dans cette partie du territoire de Poko est constituée de magnétite et de lentilles d'hématite très pures. On les retrouve même dans les affleurements.

2.1.4. LE FER DE POKO NORD-EST (E 26° 45'/N 03° 15')

Dans cette partie de la région, on trouve la même minéralisation que dans la partie nord-ouest du territoire de Poko. Constituée de magnétite et d'hématite.

2.1.5. LE FER DE LONGELE (E 26° 55'/N 02° 13')

Longele est un gisement très riche, constitué de bancs ferrifères à forte concentration de fer de bonne qualité.

Il est long de 5 km et large de 200 m. La partie riche de ce gisement est estimée à 900 Mt avec 63 %

Fe et également une autre partie additionnelle de faible teneur estimée à 900 Mt avec 45 % Fe.

2.1.6. UERE-SUD (27° 11'E/4° 20' N)

Historique

Les occurrences de fer ont été découvertes dans ces aires durant des travaux d'exploration d'or au début du xx^e siècle.

Contexte géologique

Les formations ferrugineuses affleurent dans le Kibalien (Néo-Archéen). Le Kibalien est constitué de roches schisteuses avec graphite, silice et amphibole et de roches carbonatées riches en sidérite.

Type de minéralisation

Quartzites riches en fer (Itabirites, plus ou moins BIF « Banded Iron Formation »). Des lentilles de magnétites et d'hématites presque pures se situent dans les parties supérieures des affleurements.

2.2. L'OR

Dans le secteur de Bondo, les occurrences de l'or sont signalées dans les endroits ci-après :

- près de la rivière Mazaza, affluent droit de la rivière Gale, aux coordonnées géographiques 24° 06' 36" E et 03° 54' 00" N ;
- dans la rivière Naputili, affluent droit de la rivière Sangi, aux coordonnées géographiques 23° 41' 03" E et 03° 35' 42" N ;
- dans la rivière Mokala, affluent droit de la rivière Tele, aux coordonnées géographiques 23° 30' 00" E et 03° 36' 50" N ;
- dans les flats de la rivière Uele, entre les rivières Alu et Bagi, aux coordonnées géographiques 23° 35' 09" E et 03° 43' 30" N ;
- à la confluence des rivières Lombe et Bupule, aux coordonnées géographiques 23° 38' 27" E et 03° 48' 21" N ;
- à la source de la rivière Kiwa près de la cité de Likita, aux coordonnées géographiques 23° 34' 55" E et 04° 09' 03" N ;
- à la source de la rivière Pemu, aux coordonnées géographiques 23° 01' 37' E et 03° 54' 46" N ;
- à la source d'un des affluents droits de la rivière Lubi, près de la localité Tangi, aux coordonnées géographiques 22° 58' 01" E et 03° 59' 20" N ;
- à la confluence des rivières Uele et Gue, aux coordonnées géographiques 22° 49' 04" E et 03° 53' 13"N ;

- dans la rivière Zonge, près de la piste qui part de la cité de Monga vers la frontière avec la République centrafricaine, aux coordonnées géographiques 22° 52' 51" E et 04° 23' 16" N.

Le secteur de Bili-Gangu présente un potentiel aurifère très important. Plusieurs travaux d'investigation ont eu lieu dans ce secteur tant par les sociétés minières de l'époque coloniale qu'après l'indépendance.

Les localités comme Matundu, Lebo Bili-Gangu ont été les endroits les plus attractifs pour l'exploitation aurifère, et il en est de même actuellement, car elles sont très riches en or.

Dans la région d'Aketi, quelques occurrences d'or sont retrouvées, principalement dans les endroits ci-après :

- dans la rivière Bambwa près de la localité Niokola, et plus précisément sous le pont situé sur la route Aketi-Bumba, aux coordonnées géographiques 23° 51' 21" E et 02° 50' 09" N ;
- dans la rivière Mangwa près de la localité Mawai située le long du chemin de fer, aux coordonnées géographiques 23° 55' 19" E et 02° 48' 07" N ;
- à la confluence Tinda et Makulukese près du chemin de fer aux coordonnées géographiques 23° 52' 44" E et 02° 46' 19" N ;
- à la confluence des rivières Longode et Buday près de la localité Ligbombo située sur la route Aketi-Bumba aux coordonnées géographiques 23° 43' 48" E et 02° 45' 03" N ;
- entre les rivières Buday et Ngala près de la route Aketi-Bumba aux coordonnées géographiques 23° 44' 49" E et 02° 56' 02" N ;
- dans la rivière Puta près de la localité Gindi, aux coordonnées géographiques 23° 11' 49" E et 03° 17' 31" N.

GODIMA (26° 52' E/3° 45' N)

Contexte géologique

Godima est dans les aires d'Uele où affleure la formation du Kibalien (Néo-Archeen) et contient d'abondantes BIF. Godima est proche de la cité d'Amadi.

Type de minéralisation

Les gisements alluvionnaires et les veines de quartz. Un rapport anonyme estime les réserves à

7 kg. D'autres gisements sont dans la région ; il s'agit de : Mambala et Bodjo.

2.3. LE DIAMANT

Plusieurs indices de diamant sont signalés dans les différents documents existants sur le district du Bas-Uele. On note la présence de ces indices dans tous les territoires de ce district.

Dans le secteur de Bondo, on trouve le diamant dans les endroits ci-après :

- à la source de la rivière Mazaza (24° 10' 08" E et 03° 56' 24" N) ;
- à la source de la rivière Molengbe (23° 36' 21" E et 03° 41' 20" N) ;
- dans la rivière Bili-Gangu (23° 37' 37" E et 04° 07' 40" N).

Dans la région d'Aketi :

- le diamant est signalé dans la rivière Makanza (24° 07' E et 02° 43' N). La rivière Makanza est un affluent de la rivière Tele ;
- le diamant est aussi trouvé dans la rivière Ezembe près de la localité Ngala (23° 39' E et 02° 29' N) ;
- entre les rivières Babwa et Makeke, affluents de la rivière Likati au nord des localités Guma et Djamba, à plus ou moins 2 km à l'est du chemin de fer ;
- à la confluence Tinda et Bumba ;
- entre les rivières Sose et Mangole ;
- à la confluence Likati et Molale près de la localité Veda ;
- à la source de la rivière Mongeya, affluent de la rivière Likati ;
- à la source de la rivière Mekumbakumba près de la localité Zenga ;
- à la confluence des rivières Kude et Toa.

Il existe d'autres endroits où l'on rencontre le diamant à travers cette province, en association avec l'or :

- dans le cours supérieur de la rivière Bima ;
- à Poko, les placers aurifères sont localisés dans les formations kibaliennes et dans les granites.

YOKO (23° 39' E / 2° 29' N)***Historique***

Une certaine quantité de diamant a été découverte en 1920, lors des travaux d'exploration pour l'or, mais, en 1990, plusieurs centaines d'indices dans la province ont été exploités par les artisans aux. Le bassin de la rivière Yoko et ses principaux tributaires de la région ont été développés dans le Plio-Pléistocène.

Type de minéralisation

Les gisements sont alluvionnaires. Les diamants proviendraient de la couche conglomératique à la base du Lindien, celle qui couvre les formations du soubassement.

Vers le sud de la ville d'Aketi, on note quelques indices de diamants alluvionnaires dans la rivière Yoko, et plusieurs de ses tributaires comme Ekulungu, Eleko, Boko, etc., contiennent aussi des indices de diamant. Ces indices sont quelques petits diamants, mais les réserves ne sont pas encore estimées.

TELE (24° 07' E / 2° 43' N)***Type de minéralisation***

La région est couverte par les formations de Lokoma (Lindien moyen-Néoprotérozoïque), les formations d'Aruwimi (Lindien supérieur) et celles de Plio-Pléistocène.

Une dizaine d'indices ont été observés dans le sud de la rivière Tele, et tous ont été identifiés dans les tributaires situés à gauche de la rivière principale. Quelques indices ont été observés dans le membre supérieur du Lindien, circonscrit vers le nord par le membre du Lindien moyen.

SIKIMA (26° 52' E / 4° 13' N)***Historique***

Avant la Seconde Guerre mondiale, le gisement appartenait à la compagnie de Tele.

Type de minéralisation

Les alluvions diamantifères recouvrent le soubassement orthogneissique, dans le Kibalien supérieur

(Néo-Archéen) et dans le Lindien indifférencié (Neoprotérozoïque).

Aux environs du village Sikima, il y a plusieurs indices de diamants dans les rivières Botolo, Gunyakka, Bumo, Sikima, Buye, Tea, Bebbi, Vubbi, Ekki, Kikurube, etc.

Le gisement a été exploité jadis pour l'or, et le diamant comme sous-produit, avec une production de 977 diamants équivalant à 70 carats en 1931.

2.4. L'ALUMINIUM**NIAPU (26° 26' E / 2° 25' N)*****Historique***

Quelques travaux d'exploration ont été conduits dans le plateau latéritique dans le degré carré de Zobia. Néanmoins, les occurrences de Niapu ont été découvertes en 1975 durant les travaux préliminaires du BRGM.

Contexte géologique

Les latérites bauxitiques à pisolites ont été identifiés il y a longtemps (Sluys 1947), mais en 1975 l'exploration aurait conduit à la découverte de blocs et affleurements de Kaolinite silicifiée et présentant des textures pisolitiques.

Le gisement de Niapu s'étend sur 13 km, le long de la route entre Niapu et Zobia, dans le bassin de la haute Bangana et dans le Nediapor, l'un de ses tributaires.

Type de minéralisation

La teneur moyenne d' Al_2O_3 est relativement faible mais plusieurs échantillons ont été enrichis en Al, et d'autres sont faibles en CaO et MgO et peut-être intéressants pour la production d'aluminium. Les analyses chimiques ont donné les résultats ci-après : SiO_2 : 40,4-44,4 % ; Al_2O_3 : 34,8-37,7 % ; Fe_2O_3 : 0,7-8,55 % ; TiO_2 : 1,08-1,92 %.

2.5. LE PLOMB, LE CUIVRE, LE ZINC

Les indices de cuivre-plomb-zinc ont été trouvés à Kashosho (E 23° 30'/S 4° 29') dans le secteur de Bondo.

Références

Archives du Centre de recherches géologiques et minières (CRGM) : dossiers

N2/23 ; N2/24 ; N2/25 ; N2/26 ; N3/23 ; N3/24 ; N3/25 ; N3/26 ; N4/23 ; N4/24 ; N4/25 ; N4/26, Dép. de publication et documentation, Kinshasa/RDC.

- Aderca, B. 1935. *Contribution à la connaissance pétrographique et géologique de la partie occidentale du Bas-Uele et à la métallogénie des gisements aurifères de cette région*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires », 20, n° 5).
- Aderca, B. 1936 (décembre). « Note préliminaire sur la géologie du district du Congo-Ubangi ».
- Buttgenbach, H. 1947. *Les Minéraux de Belgique et du Congo belge*. Paris : Dunod.
- de Dorlodot, L. 1922. « Description de quelques roches du district du Bas et Haut-Uele ». *Annales de la Société géologique de Belgique* LVI.
- de Dorlodot, L. & Burgeon, J. Elssen. 1924. « Note sur les roches itabiríticas et les roches schisto-cristallines de la région de Deli ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 1923-1924 LVIII.
- de Dorlodot, L. & Mathieu, F.-F. 1926. « Itinéraires géologiques de Buta à Zobia ». *Annales de la Société géologique de Belgique* L.
- de Dorlodot, L., Meyer, Egoroff, Glautier, Elissen, J., Sluys, Focan & Mathieu, F. (1941-1955). « Minéralisation (fer) à la rivière Pulukpulu, Schistes cristallins entre les rivières Mangoko et Kalengwe ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 1929-1930 LIII (2) 1931.
- Direction de la Géologie. 1974. « Notice explicative de la carte géologique du Zaïre au 1/200.000 ». Département des Mines.
- Gradstein, F. M. et al. 2004. *International stratigraphic chart*.
- Henri, Josué & Elissen, J. 1923. « Étude géologique au Congo belge dans la contrée comprise entre Basoko-Stanleyville, lac Albert et Semliki Est ». *Annales de la Société géologique de Belgique* annexe au tome XLVI.
- Hugé, J. 1948 (février). « Dolérite en amont et en aval du pont sur la route de l'Ubangi rivière Bakula ».
- Hugé, J. & Egoroff, A. 1947. « Ressources minérales du Congo ». *Bulletin des sciences géologiques* 3.
- Lavreau, J. 1979. *Vue d'ensemble sur les gisements aurifères du Haut-Zaïre*. Rapport Ann. 1978. Tervuren (Belgique) : MRAC, département de Géologie min.
- Mathieu, F.-F. & de Dorlodot, L. 1927-1928. « Itinéraire géologique de la rive gauche du Bomokandi (1928) entre Rungu-Duru ». *Annales de la Société géologique de Belgique* LI (3).
- Sciences géologiques. 1979. *Carte géologique de reconnaissance au 1/200.000 Buta N2/24, Notice explicative*.
- Sekirsky, B. 1954. « Contribution à l'étude de la constitution géologique de l'Uele ». *Annales de la Société géologique de Belgique* LXXVII (6).
- Service géologique du Zaïre. 1974. « Notice explicative de la carte des gîtes minéraux ». Département min.
- Vanderstappen, R. & Cornil, J. 1955. « Note sur les bauxites du Congo septentrional ». *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences coloniales* nouvelle série 1 : 690-709.

CHAPITRE 3

LA FLORE

par Joëlle De Weerdt, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman

Le district du Bas-Uele est traversé par la rivière Uele et se trouve divisé en deux parties : le Nord et le Sud.

Les savanes herbeuses (10,78 %) et arbustives (9,83 %) se trouvent seulement au nord et nord-est de la rivière Uele. Le nord-ouest présente également des forêts denses humides et des complexes agricoles (15,71%) étendus autour de Bondo et à Monga, ainsi que le long des axes routiers qui relient les villes les plus importantes.

La région au sud de la rivière Uele présente en grande partie des forêts denses humides (63,04 %) entrecoupées, le long des axes routiers entre les villes et autour des grandes villes, par des complexes agricoles. Les forêts sur sols hydromorphes se situent principalement le long du réseau hydrographique dans la partie sud de la province¹⁴.

1. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m ; par conséquent les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes

qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, on distingue la forêt dense humide *semperfirrente* dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année, et la forêt dense humide *semi-décidue* (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides) dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt semperfirrente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu. Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide. Elles résultent de l'évolution progressive de la végétation post-culturale : défrichements culturels, exploitation des forêts climatiques, etc. Selon le stade et l'altitude, on distingue plusieurs types de forêts secondaires.

Dans le district du Bas-Uele, les forêts denses humides forment 63 % de la superficie totale de la province. Les forêts semperfirientes ombrophiles de terre ferme sont dominées par l'espèce *Gilbertiodendron dewevrei* à laquelle est associée, en proportion variable, une autre essence semperfirrente, notamment *Berlinia seretii*.

Le résumé effectué par Pierlot (1966) sur la composition floristique de la forêt typique du Bas-Uele

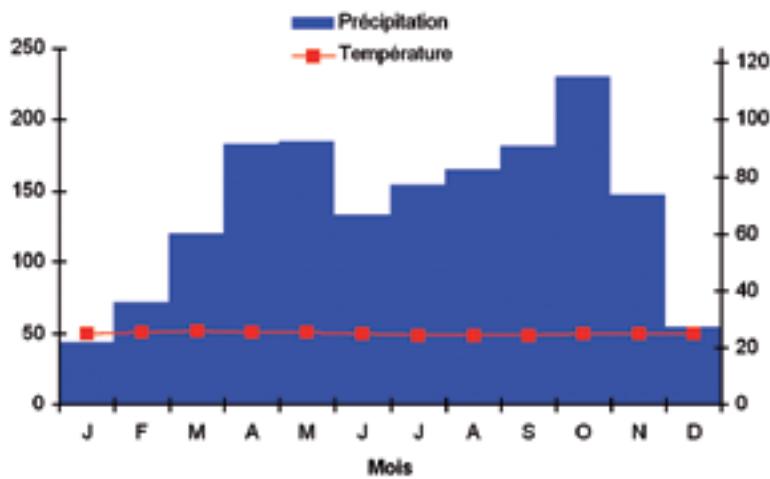
14. Source : description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC.

Tableau 3.1. Répartition des principaux types de végétation dans le district du Bas-Uele et au niveau national

Type de végétation	Bas-Uele		Bas-Uele /RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	9 330 892	63,04	9,98	93 517 825
Forêt sur sol hydromorphe	81 985	0,55	0,54	15 183 214
Savane arbustive	1 455 218	9,83	9,49	15 335 810
Savane herbeuse	1 594 947	10,78	10,72	14 881 257
<i>Total végétation naturelle</i>	<i>12 463 042</i>	<i>84,20</i>	<i>7,17</i>	<i>173 855 384</i>
Agriculture permanente	13 906	0,09	0,89	1 555 849
Complexes agricoles	2 325 226	15,71	4,34	53 576 845
<i>Total zones anthroposées</i>	<i>2 339 132</i>	<i>15,80</i>	<i>1,35</i>	<i>55 132 694</i>

Source : Vancutsem *et al.* (2009), Verhegghen & Defourny (2010).

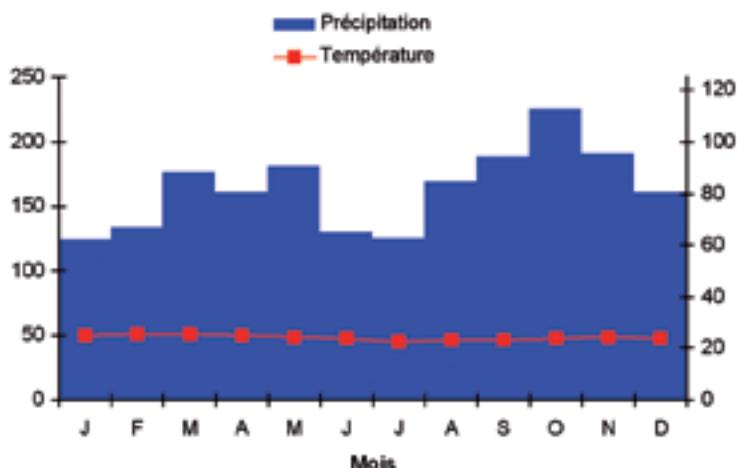
Graphique ombrothermique du sud-ouest du Bas-Uélé



Graphique 3.1. Buta (Sud-Ouest) – Forêt dense humide

(estimation des précipitations : 1600 mm/an, et de la température moyenne : 24,9° C).

Graphique ombrothermique du nord-est du Bas-Uélé



Graphique 3.2. Digili (Nord-Est) – Savane arbustive

(estimation des précipitations : 1960 mm/an, et de la température moyenne : 24,1° C).

à *Gilbertiodendron dewevrei*, est réparti selon leur tolérance à la lumière :

A. Sciaphytes (plantes qui poussent à l'ombre)

Angylocalyx sp.

Diospyros crassiflora

Diospyros alboflavescens

Garcinia ovalifolia

Gilbertiodendron dewevrei

Isolona sp.

Julbernardia seretii

Pancovia sp.

Staudtia stipitata (très peu)

B. Hemisciaphytes (plantes qui peuvent à la fois survivre à l'ombre et à la lumière) : sont peu représentés

Cola cordifolia

Dialium pachyphyllum

Prioria oxyphylla

À côté des forêts à *Gilbertiodendron dewevrei* qui sont abondantes, voire même exclusives, il existe également plusieurs groupements végétaux au sein de cette forêt : *Diospyros alboflavescens*, *Diospyros crassiflora*, *Pancovia* sp., *Oxyanthus unilocularis* et *Garcinia ovalifolia*.

P. Gérard (1960) donne un aperçu général de la végétation de l'Uele et précise que la limite de la forêt ombrophile équatoriale va d'est en ouest (longeant les cours d'eau de l'Uele et du Bomokandi).

Le nord de l'Uele présente des savanes guinéennes entrecoupées de galeries et de lambeaux de forêts denses semi-décidues.

Au sud de la rivière Uele, il y a la forêt dense humide de la cuvette centrale et la végétation comprend :

- des forêts denses sempervirentes mêlées de forêts denses semi-décidues peuplées de *Gilbertiodendron* et de *Julbernardia* ;
- des formations à *Gilbertiodendron* et à *Julbernardia* se mêlagent aux essences semi-décidues avec des peuplements assez purs à *Cynometra alexandrii*, principalement dans la partie orientale de la province ;
- des groupements de forêts semi-décidues constituées du genre *Triplochiton* à l'ouest du Bas-Uele ;

- des forêts denses semi-décidues, subéquatoriales et periguinéennes qui subsistent à l'état de massifs résiduels ou présents dans les galeries forestières dans le Nord et Nord-Est.

La partie sud-ouest du territoire d'Aketi est couverte par des ferralsols des plateaux de type Yangambi. Des ferralsols ne sont rencontrés que dans le territoire de Poko et sont réputés pour être de bonne à moyenne qualité au point de vue de la fertilité.

Ces zones comprennent principalement des ferralsols qui sont considérés comme des sols pauvres. Ces sols riches en argile mais faibles en réserve minérale présentent une pédogenèse quasi arrêtée et peuvent offrir une certaine fertilité sous la forêt dense. On distingue également des ferralsols sur roches non différenciées.

2. LES FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale, les **forêts sur sols hydromorphes** sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêt peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent, dans les meilleures conditions, atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoique assez pauvre : *Uapaca* spp., *Guibourtia demeusei*, *Mitragyna* spp., *Raphia* spp., etc.

Dans le district du Bas-Uele, les forêts sur sols hydromorphes forment 0,55 % de l'occupation du sol et longent le réseau hydrographique sur toute la province. Les forêts hydromorphes sont très étendues au niveau de Zapai, au nord.

3. LES SAVANES

De manière générale, la **savane boisée** est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris

entre 25 et 60 %, semblable à la forêt claire, mais il diffère de cette dernière par des arbres ayant une hauteur plus faible. La **savane arborée** se caractérise par une faible densité d'arbres (inférieure à 40 %) dont la taille est supérieure à 7 m ; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique. La **savane arbustive** est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible. La **savane herbeuse**, quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes.

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles. Aucun n'est exclusif, ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repère :

- origine naturelle : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes (manque de précipitation) ;
- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution vers une savane arborée puis une savane boisée et, à terme, une forêt claire ;
- origine secondaire : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation qui provient de la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.). Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles, ce qui est confirmé par le fait que les animaux se sont adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

Dans le district du Bas-Uele, les savanes forment près de 21 % de la superficie totale, avec une occupation du sol quasi égale des savanes herbeuses et arbustives.

Le Nord des Uele est recouvert par des savanes de faciès variables en fonction de l'altitude. On y trouve des savanes herbeuses et arbustives.

3.1. LA SAVANE HERBEUSE CONNAÎT DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPEMENT

1. groupement à *Hyparrhenia* et principalement à *Hyparrhenia diplandra* et à *Hyparrhenia familiaris* ;
2. groupement à *Pennisetum purpureum* ;
3. groupement à *Imperata cylindrica* ;
4. groupement herbeux sur pengbele (mare sur cuirasse latéritique) dominé par *Ctenium concinnum* et *Sporobolus festivus*.

3.2. LES TYPES DE SAVANES ARBUSTIVES RENCONTRÉS DANS LA PROVINCE DU BAS-UELE

Savanes arbustives à *Lophira lanceolata*.

Elles sont présentes dans le Nord-Ouest de la province jusqu'au cours de la Duru. L'espèce ligneuse caractéristique est *Lophira lanceolata* accompagnée de *Acacia pentagona*, *Albizia zygia*, *Piliostigma reticulatum*, *Grewia mollis*, *Hymenocardia acida*, *Sterculia quinqueloba* et plusieurs espèces de *Strychnos*. La strate herbacée est essentiellement composée d'*Hyparrhenia* spp.

La savane arbustive à *Lophira* est régulièrement entrecoupée par les forêts-galeries le long des cours d'eau, les lambeaux de forêts denses humides et les complexes agricoles.

Le Bas-Uele a quelques endroits où les forêts et savanes sont protégées, comme :

- la réserve naturelle de Mbomu, qui se situe au nord du district le long de la frontière avec la république du Soudan du Sud ;
- le domaine de chasse de Bili-Uere (encadré 1).

4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le **complexe agricole en zone forestière** constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans le district du Bas-Uele, les complexes agricoles représentent 16 % de l'occupation du sol et incluent l'agriculture vivrière (riz, maïs, arachide, banane, manioc, patate douce et pomme de terre)

Encadré 3.1. Domaine de chasse de Bili-Uere

D'une superficie de 6 000 000 ha, le domaine de chasse de Bili-Uere a été créé en 1974. Il est situé aux frontières de la RDC, de la république du Soudan du Sud et de la République centrafricaine. La décision de créer ce domaine de chasse était motivée par l'intérêt de préserver les derniers spécimens de l'éland de Derby et de contrôler l'action des braconniers dans cette zone frontalière. L'ensemble du domaine de chasse de Bili-Uere est divisé en sept blocs, dont les blocs 1 et 2 constituent des réserves intégrales. L'habitat est constitué de galeries forestières, de savanes boisées et herbeuses et de forêts secondaires.

Encadré 3.2. Biodiversité et endémisme

La biodiversité, ainsi que le taux d'endémisme, est une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique, et parfois même rare. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (16 %) est impérative, afin d'éviter leur expansion en vue de la préservation des différents types de végétation et de la biodiversité floristique qui caractérisent le district.

et la culture industrielle (cafquier, palmier à huile, cotonnier, hévéa, cacaoyer, canne à sucre et tabac).

Dans la forêt dense humide, des clairières se rencontrent fréquemment, permettant ainsi l'établissement de deux cultures principales : le coton et le café *Robusta*. Les produits vivriers du district incluent également le sésame. La culture du cotonnier sous forme de culture industrielle donne une meilleure productivité en comparaison avec la culture vivrière du district de la Mongala et du district du Sud-Ubangi. Une station de recherche sur le cotonnier se situe à Bambesa. Par contre, dans la zone de savane, les cultures les plus pratiquées sont l'arachide et le coton.

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition fait partie du Bas-Uele :

- Acacia lujae*
- Agelaea leopoldvilleana*
- Agelaea lescrauwaetii*
- Anthericum malchairi*
- Artanema cabrae*
- Beilschmiedia giorgii*
- Campylospermum engama*
- Chytranthus mortehanii*
- Combretum robynsii*
- Combretum scandens*
- Crudia harmsiana*
- Cyphostemma gilletii*
- Dalbergia laxiflora*
- Deinbollia laurentii*
- Enantia atrocyanescens*
- Grewia malacocarpoides*
- Pachystela bequaertii*
- Premna mortehani*

Salacia bangalensis

Secamone dewevrei

Solanum laurentii

Syzygium giorgii

Trichoscypha arborescens

Trichoscypha reygaertii

Les complexes agricoles en zone forestière s'étendent de manière concentrique autour des principales agglomérations comme Ango, Bili, Bondo, Monga, Aketi, Ikati, Buta, Zobia, Dingila et Poko.

Bien que le chemin de fer ait permis l'évacuation de la production agricole vers Bumba et d'autres centres urbains, l'emplacement du complexe agricole en milieu forestier dépend davantage de la localisation des sols de bonne qualité et d'un climat clément pour la culture. La densité du réseau routier (dont l'état s'est dégradé progressivement depuis les années 1990) favorise l'évacuation des produits agricoles vers les gares de chemin de fer, mais aussi l'expansion du commerce frontalier avec la république du Soudan du Sud.

5. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale les **risques environnementaux** sont de trois types.

5.1. APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte crois-

sance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois un ravage des cultures par des bêtes en divagation. À noter aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse qui détruisent l'humus, conduisant à la perte de la fertilité des sols.

5.2. DESTRUCTION DÉFINITIVE DE LA FORêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt, si la culture s'y développe pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches en particulier, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

5.3. EXPLOITATION FORESTIÈRE

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons. Les principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; la non-électrification de la province et des usines de transformation) ;

– l'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population, à la recherche de moyens de survie, à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans le district du Bas-Uele, trois menaces pèsent sur les forêts : l'agriculture, l'exploitation forestière artisanale et l'exploitation industrielle.

Le développement du complexe agricole en zone forestière (agriculture sur brûlis et feux de brousse) ou de savane en zone forestière s'opère de manière plus ou moins étendue, mais dispersée, à travers toute la province.

L'exploitation forestière pour le bois d'œuvre et le bois de chauffe est l'une des menaces les plus importantes qui pèsent sur les forêts denses du district. Ces pratiques sont souvent liées à l'agriculture itinérante sur brûlis et à l'exploitation artisanale de minerais. Cela détruit les habitats et perturbe les écosystèmes, et peut mener à une diminution, voire une perte de la biodiversité.

Les essences exploitées sont :

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Khaya</i> sp.	l'acajou d'Afrique
<i>Milicia excelsa</i>	Iroko
<i>Entandrophragma candollei</i>	Kossipo
<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli
<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo
<i>Autranella congoensis</i>	Mukulungu
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limbalí
<i>Pterocarpus</i> sp.	Padouk
<i>Staudia stipitata</i>	Niove
<i>Prioria balsamifera</i>	Tola
<i>Albizia ferruginea</i>	Latandeza
<i>Alstonia</i> sp.	Emien
<i>Dacryodes buettneri</i>	Ozigo
<i>Guarea cedrata</i>	Bosse clair

Encadré 3.3. Statuts des espèces sur la liste rouge de l'IUCN en 2011

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines, notamment l'exploitation forestière, mais surtout l'agriculture itinérante sur brûlis qui est responsable de 90 % de la déforestation (FAO 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'IUCN, Union internationale pour la conservation de la nature, détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous, pour avoir une vue d'ensemble des espèces à prendre plus particulièrement en compte. Du plus préoccupant au moins préoccupant :

Vulnérable (VU)

- *Afzelia bipindensis*
- *Albizia ferruginea*
- *Entandrophragma cylindricum*
- *Khaya anthotheca*
- *Khaya grandifoliola*
- *Pterygota bequaertii*

Références

- Gérard, Ph. 1960. *Étude écologique de la forêt dense à Gilbertiodendron dewevrei dans la région de l'Uele*. Bruxelles : Institut national pour l'étude agronomique du Congo (INEAC) (« Série scientifique », 87).
- Jongen, P. 1961. *Étude des facteurs géomorphologiques et pédologiques. Aspect économique et social de la vocation des sols. Région des pénéplaines de basse altitude occupées par des savanes dérivées. Districts de l'Ubangi, de la Mongala, du Bas-Uele et du Haut-Uele*. Bruxelles : Institut national pour l'étude agronomique du Congo.
- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2.500.000*. Tervuren (Belgique) : Musée royal de l'Afrique centrale, département des Sciences de la terre.
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*. [Bruxelles] : Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge.
- MECNT. 1999. *Plans d'action provinciaux de la biodiversité (appendice du plan d'action national)*. Kinshasa.
- Nkoy Elela, D. 2007. *Les Migrations transfrontalières des Mboboro au Nord-Est de la République démocratique du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele*. IKV Pax Christi.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11 (1) : 62-76.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P. K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land Cover Map of the Democratic Republic of Congo*. Presses universitaires de Louvain, UCL-Geomatics (en ligne : <http://www.uclouvain.be/enge-cartes RDC>).
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In José A. Sobrino, *Third recent advances in quantitative remote sensing*. Université de Valencia.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Stuttgart : G. Fischer Verlag.

Sources Internet :

- « Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 » : CRU TS 3.1 (land) 0.5° : KNMI Climate Explorer : <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>
- « Liste rouge de l'IUCN »: www.iucnredlist.org
- « Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines ». Africa Plant Database : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php>
- « Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées ». IUCN-Programme Afrique centrale et orientale. Disponible sur :<http://www.papaco.org/publication/eval%20RDC1.pdf>
- Description des sols : http://www.atol.be/docs/ebib/DSRP_Pr_Orientale_4.PDF

CHAPITRE 4

LA FAUNE

par *Mark Hanssens*¹⁵

1. ÉCOLOGIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou à un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, il y a, par exemple, des espèces que l'on retrouve uniquement dans les forêts tropicales humides (comme l'okapi ou le paon du Congo), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques, certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il faut donc en tenir compte en examinant les listes d'espèces. C'est ainsi que la plupart des espèces se retrouvent, non dans l'ensemble de la province, mais seulement dans une zone bien déterminée, avec un habitat spécifique. Le Bas-Uele comporte une grande variété de biotopes : cela va des forêts dans le Sud-Ouest vers la savane à plus grande altitude dans le Nord-Est, à la savane faiblement ou plus densément arborée dans le Sud.

2. PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES

2.1. LE DOMAINE DE CHASSE RUBI-TELE (Hart 2007)

Le domaine de chasse (DC) de Rubi-Tele, créé entre les rivières Rubi et Tele en 1930¹⁶, a été modifié en 1932¹⁷. Sa superficie dépasse 8000 km². Créé à peine six ans après le parc national de Virunga, comme « réserve de chasse », il représente une des premières aires protégées en RDC. Le statut du domaine de chasse n'est pas clair. Selon certaines sources, il représente une réserve générale de chasse, dans laquelle toute chasse est interdite. Il fonctionne alors comme un noyau protégé qui alimente les domaines de chasse plus ou moins contigus à la réserve générale de chasse.

La RN4 traverse le DC du sud vers le nord. Le chef-lieu de district du Bas-Uele, Buta, se situe juste au-delà de la limite nord du DC. Le chemin de fer qui lie le fleuve Congo à Basoko avec Mungbere, et qui est laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, suit toute la limite nord du DC, souvent à une distance de moins de 10 km du bord (Hart 2007 : 6-7).

La forêt de Rubi-Tele est caractérisée par l'abondance de *Gilbertiodendron dewevrei*. C'est une espèce ombrophile de forêts primaires avec des caractéristiques qui rendent impossible sa régénération naturelle.

Le domaine de Rubi-Tele contient des populations faunistiques réduites, mais toujours présentes.

15. Ce chapitre a été produit par Mark Hanssens. Les listes des espèces ont été produites par Mark Hanssens (listes des poissons, oiseaux et mammifères) et Danny Meirte (listes des oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères) du département de Zoologie africaine du MRAC. Ces listes sont reproduites en annexes de la version électronique de cet ouvrage, consultable sur le site du musée : <http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/>

16. Ordonnance n° 51/Agri du 12 décembre 1930.

17. Ordonnance n° 64/Agri de 28 novembre 1932.

Même la grande faune, qui est le plus sensible à la chasse et à la dégradation de l'environnement, survit dans le domaine. De petits ongulés et des chimpanzés abondent dans le domaine. Y sont aussi présents

des animaux emblématiques, comme l'okapi et l'éléphant. La présence de trois lacs à l'intérieur du domaine fait qu'il joue aussi un rôle dans la protection de certains animaux aquatiques.

Encadré 4.1. Le domaine de chasse Rubi-Tele : un espace protégé, sérieusement menacé

Créé cinq années après le parc de Virunga, le domaine de chasse de Rubi-Tele est l'une des premières aires protégées du Congo belge. Il s'agit d'une des huit aires protégées en République démocratique du Congo dont la superficie dépasse 8000 km². D'après la base de données mondiale sur les aires protégées (WCMC, UNEP), le domaine de chasse de Rubi-Tele comprend 9080 km².

Situé à 324 km au nord de Kisangani, juste en dessous de la ville de Buta et de la ligne de chemin de fer qui le longe, il se situe en territoire babua. Ce parc connaît actuellement d'énormes difficultés. Il est menacé de toutes parts, par la population locale, par les chasseurs et les diamantaires, venus très souvent des territoires voisins.

La mauvaise gestion du parc a sans aucun doute contribué à sa perte. De 1990 jusqu'à l'arrivée du régisseur Kitambo en 2004, il n'y avait plus d'autorité ICCN à la tête du domaine, bien que des policiers aient tenté de rétablir l'ordre. Et c'est justement durant cette période de flottement prolongé suite à la détérioration des capacités du gouvernement que les gisements d'or et de diamants ont été découverts dans la zone. Le laxisme des autorités a permis à un flux toujours plus important de personnes de s'y établir. Encore en 2007, le personnel de Rubi-Tele était largement insuffisant pour assurer la conservation de la zone. L'exploitation minière et les dégâts qui s'ensuivent sont également alarmants (constructions sauvages, chasses avec pour corollaires dégradation de terrains et phénomène de déboisement). L'exploitation minière implique également l'abattage d'une partie de la forêt car elle nécessite un certain approvisionnement. C'est alors que les chasseurs entrent en jeu. Deux catégories de chasseurs : les boulonneurs dans les campements miniers, d'autres, venus de plus loin, chassent pour pouvoir revendre leur gibier sur d'autres marchés ou dans d'autres foyers miniers plus peuplés (les grandes mines de la rivière Aruwimi). Ils se dirigent là-bas, le vélo chargé de *bushmeat*. L'exploitation industrielle cause également des problèmes, surtout lorsqu'on s'intéresse aux essences recherchées telles que l'*Afromosia*. La réhabilitation de la route Kisangani-Buta qui traverse le domaine de chasse de part en part va-t-elle rendre tout cela plus accessible, inciter la population à s'installer le long de la route, puisqu'elle donne la possibilité d'évacuer ses produits, augmenter la pression des diamantaires et augmenter le nombre de chasseurs avec comme corollaire la dégradation exponentielle du domaine de chasse ? En 2007, la population vivant dans la zone du domaine était, selon l'estimation du régisseur, de 6000 personnes. Cela nous donne un ordre de grandeur, bien qu'il faille savoir que ce chiffre n'est pas le résultat d'un recensement systématique. Cependant, la liste des carrières présentes dans le domaine est effrayante. Il y aurait trente-cinq carrières, les plus connues rassemblant plus de 100 personnes (Hart 2007 : 22-23).

2.2. LE DOMAINE DE CHASSE DE BILI-UERE (Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011)

Le domaine de chasse de Bili-Uere, créé en 1974, représente la plus grande surface protégée en RDC. Il est situé le long de la frontière avec la République centrafricaine et couvre une surface de 60 000 km² (Hicks & van Boxel s. d.). Il est constitué de sept zones protégées, dont le statut exact (comme c'est le cas pour Rubi-Tele) n'est pas toujours clair. Il est

considéré comme une réserve de faune partielle, un type de réserve qui n'est pas très strictement protégé (Hicks & van Boxel s. d.).

La végétation change selon un gradian nord-sud. Au nord de la rivière Uele, le paysage est dominé par des savanes et savanes boisées, plusieurs petites rivières traversent le paysage et sont bordées de forêts-galeries. La région au sud de la rivière Uele est caractérisée par des forêts tropi-



Carte 4.1. Les domaines de chasse du Bas-Uele

Source : carte réalisée par J. Krawczyk (coordination du projet « Provinces », MRAC) à partir de la consultation de divers documents, 2014.

cales humides. Certaines zones sont à dominante de *Gilbertiodendron dewevrei*.

De nombreux mammifères, petits et grands, sont présents dans le domaine de Bili-Uere, tels le chimpanzé, l'éléphant, l'okapi, le babouin, le lion, le bongo, le buffle (Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011).

2.3. LA RÉSERVE D'EPI (TERRITOIRE D'ANGO)

Cette réserve n'ayant pas fait l'objet d'étude récente, il y a peu d'information disponible sur son état actuel.

3. LA DIVERSITÉ DES VERTÉBRÉS

À partir de différentes sources, une liste des espèces a été établie pour les quatre groupes de vertébrés : poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux,

mammifères (voir les détails ci-dessous)¹⁸. Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles et qu'elles reposent sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour, et sont dès lors incomplètes. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence, elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition de la faune aujourd'hui. Les premières collections du MRAC

18. Nous remercions Tobias Musschoot, Gert Boden et Tuur Moelants pour la réalisation des cartes de distribution des poissons dans le bassin du Congo. Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont, eux aussi, participé à la composition et à l'amélioration de la liste d'espèces pour les oiseaux. Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen ont aidé à dresser et améliorer la liste d'espèces pour les mammifères. Mohamed Laghmouch (MRAC, département de Géologie, Cartographie) nous a fourni les informations géographiques (GIS) et les cartes.

datent de la fin du XIX^e siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement. Comme indiqué ci-dessus, les domaines de Rubi-Tele et Bili-Uere ont été inventoriés récemment (Hart 2007 ; Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011), ce qui a permis de confirmer la présence de certains animaux.

3.1. POISSONS

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo et est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche faite de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces : le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel on retrouve une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Osteoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées entre autres par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. Leur tête est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent les capter. Ces impulsions leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par

des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur le plan morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent entre autres par l'absence d'écaillles sur le corps et la présence de barbillons – parfois très longs – au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture en raison du fait qu'elles présentent une grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grand nombre.

Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidés (nom scientifique Cichlidae, dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique. La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient pas présentes à l'origine. L'*Oreochromis niloticus* qui, excepté au lac Tanganyika, n'est pas présent dans le bassin du Congo, a été introduit en de nombreux endroits où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

3.2. AMPHIBIENS ET REPTILES (Ross 1989)

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent fort similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations sur le terrain concernant les motifs de couleur et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de documenter le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les juvéniles (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles

vivent même lentièreté de leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait ainsi principalement par la peau), elles constituent aussi d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹⁹.

Deux espèces de crocodiles, le crocodile du Nil et le crocodile nain, se rencontrent dans le Bas-Uele. Le crocodile du Nil, *Crocodylus niloticus*, qui était présent, à l'origine, dans tout le bassin congolais, a disparu de certaines rivières ou régions sous la pression humaine. Néanmoins, cette espèce, répandue dans presque toute l'Afrique, n'est pas menacée, et son statut UICN (UICN 2010) est « risque faible/préoccupation mineure ». Le crocodile du Nil est une grande espèce prédatrice (taille maximale de 6 à 7 m), qui se nourrit principalement de poissons (pour les juvéniles, insectes, grenouilles et têtards composent la nourriture principale). Le crocodile du Nil est une espèce crainte, du fait de sa propension à attaquer les animaux au bord de l'eau. Pour un grand crocodile, l'homme n'est pas autre chose qu'une proie potentielle. On a observé des crocodiles qui sautaient hors de l'eau jusqu'à une hauteur d'à peu près de deux tiers de leur longueur. Une fois la proie capturée, elle est submergée jusqu'à ce qu'elle se noie, ou croquée par les fortes mâchoires. La proie est dévorée et probablement avalée sous l'eau. Le crocodile nain, *Osteolaemus tetraspis*, est une espèce de taille relativement petite (longueur : environ 2 m), avec une tête, un corps et une queue fortement cuirassés. Cette espèce est très peu connue. Apparemment, ce

crocodile habite les rivières qui coulent mollement et il évite les rivières majeures. Il a été rapporté dans des régions de forêts ou de savanes. Cette espèce, principalement nocturne, se nourrit de crabes, de grenouilles et de poissons. Le statut du crocodile nain dans la liste rouge de l'UICN est « vulnérable » (UICN 2010), mais plus de recherche est nécessaire.

3.3. OISEAUX (Demey & Louette 2001)

Le Bas-Uele, caractérisé par une grande variabilité d'habitats, arbore une avifaune très riche. Comme les oiseaux n'ont pas été inventoriés au cours des deux études faunistiques (Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011), ni cités dans la monographie sur les aires importantes pour la protection des oiseaux (Demey & Louette 2001), la présence de certains oiseaux dans le Bas-Uele est uniquement basée sur les collections historiques.

3.4. MAMMIFÈRES

Un certain nombre de mammifères rencontrés pendant les études faunistiques dans les domaines de Rubi-Tele (Hart 2007) et Bili-Uere (Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011) sont discutés ci-dessous.

3.4.1. CHIMPANZÉ (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

Le chimpanzé, *Pan troglodytes* (qui, comparativement aux gorilles, présente une distribution relativement grande dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale), est présent lui aussi dans le parc de la Garamba. Selon la liste rouge de l'UICN (UICN 2010), le statut du chimpanzé est « en danger » avec une tendance décroissante de la population. Son habitat préféré est constitué des forêts pluvieuses et des forêts-galeries, pénétrant la savane, ainsi que des forêts de plaine et de montagne. Leur régime est constitué pour moitié de fruits, de feuilles, de brindilles et écorces. Certains insectes (comme les termites), ainsi que de petits mammifères s'y ajoutent parfois. Les chimpanzés forment des communautés sociales de 15 à 20 individus, la taille des communautés dépendant de la présence de nourriture.

Jusqu'en 1927, une seule espèce de chimpanzé était reconnue. En étudiant du matériel crânien des collections du MRAC, Harold Coolidge avait d'abord observé que certains crânes, identifiés comme des

19. L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales, afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces dans une série de catégories, avec leur statut. Cette liste indique quelles espèces sont vulnérables ou menacées d'extinction. Ceci permet de déterminer quelles espèces méritent une attention particulière et donne une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale (www.iucnredlist.org).

crânes de chimpanzés juvéniles, représentaient, en fait, des spécimens adultes (les sutures crâniennes de ces crânes étaient complètement fusionnées). Schwarz, un autre spécialiste des primates africains, savait déjà que les chimpanzés étaient différents d'une rive à l'autre du fleuve Congo. Quand il visita le Musée, quelques semaines après Coolidge, Henri Schouteden, le directeur du Musée, le mit au courant des observations de Coolidge. Schwarz fit alors une brève description du Bonobo ou chimpanzé nain, basée sur un crâne et une peau reçus au Musée en 1927. Les deux espèces de chimpanzés sont distribuées sur les rives opposées du fleuve Congo. Le Bonobo (espèce endémique de la RDC) se trouve seulement au sud (rive gauche) du fleuve, tandis que plusieurs populations de chimpanzés sont distribuées de l'Afrique de l'Ouest jusqu'en Afrique centrale. En RDC, elles le sont exclusivement dans les forêts au nord (rive droite) du fleuve.

3.4.2. OKAPI (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

L'okapi (*Okapia johnstoni*) a été observé dans les deux domaines de chasse dans le Bas-Uele. Comme l'okapi est une espèce de forêt tropicale humide, on le trouve seulement dans la partie sud de la rivière Uele, dans le domaine de chasse de Bili-Uele (très abondant dans les forêts de Mbange, Leguga et Zongia). Par contre, il est totalement absent des forêts à l'est de la rivière Bima. L'okapi est également absent dans les régions au sud d'Aketi et à proximité de la ville de Buta. Selon la population locale, ces animaux occupaient ces zones, avant d'avoir été chassés et braconnés en même temps que les éléphants. L'IUCN (IUCN 2010) considère l'okapi comme une espèce presque menacée d'extinction, néanmoins la tendance de la population est considérée comme stable.

3.4.3. ÉLÉPHANT (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

L'éléphant (*Loxodonta africana*) est présent dans les domaines de chasse de Bili-Uere et de Rubi-Tele (Hart 2007 ; Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011). Deux sous-espèces sont reconnues dans l'éléphant d'Afrique : l'éléphant de savane (*Loxodonta africana africana*) et l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*). L'éléphant de forêt se distingue de l'éléphant de savane entre autres par sa taille moyenne plus petite, ses oreilles plus petites et ses défenses plus petites et plus étroites. Le statut IUCN de l'éléphant africain est « vulnérable », mais

la population totale de l'éléphant africain est croissante (IUCN 2010). Malheureusement, ceci n'est pas le cas pour l'éléphant en RDC. En raison des périodes d'instabilité politique récentes et du braconnage, la population de l'éléphant a diminué.

Les traces d'éléphants sont communes dans l'aire de Bili. Ils restent en général à une distance de 15 km des routes principales. Les éléphants se rapprochent des villages et des routes pendant la saison des pluies, quand la savane peut les couvrir. Au sud et sud-ouest de Bili, des éléphants ont été trouvés à 10 ou 15 km de la cité même. Les traces d'éléphants étaient aussi abondantes aux environs de la route Bili-Api, à Bakalakala. Plus loin au nord, la situation est différente. Selon la population locale, les éléphants ont été exterminés depuis la frontière centrafricaine (Zapays) au cours des vingt dernières années. Aucune trace d'éléphant n'a été recensée tout au nord, malgré la présence d'une autre sorte de faune, cette fois-ci intacte : les buffles, les potamochères roux, les chimpanzés et les bongos. Au sud de l'Uele, la distribution des éléphants est plus dispersée. Des éléphants se trouvent le long de la rivière Uele. Au sud, d'abondantes traces ont été repérées à Difongo, Zongia, Lingo et Bambesa. Au nord, des traces ont été retrouvées à Zaza. À Leguga et Lebo, aucun éléphant n'a été repéré. Il semblerait que ce soient les braconniers venus de Buta dans le milieu des années 1990 qui auraient anéanti la population des éléphants dans cette région.

À Mbange, au nord-est d'Aketi, ils sont encore très présents, bien que les traces qui y ont été relevées soient moins nombreuses que celles vues à Gangu. La présence d'une importante population d'éléphants à Mbange, malgré l'ancienne intense activité minière dans la région, est surprenante. Près d'Aketi et dans les forêts au sud, on ne trouve aucune trace d'éléphants ; par contre, dans les forêts d'Aketi, tout comme à Lebo, on trouve d'anciens pièges à éléphants qui témoignent de la présence antérieure de ces animaux dans la région. Dans les forêts de Buta et de Ngume, on ne trouve plus aucune trace d'éléphants. À nouveau, la population locale explique cette absence par le fait que les éléphants y ont été exterminés depuis vingt-cinq ans. Une carcasse d'éléphant datant de vingt ans a été retrouvée sans ses défenses et témoigne de ce pillage.

3.4.4. LÉOPARD (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

Le léopard (*Panthera pardus*) est présent dans le domaine de chasse de Bili-Uere (Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011). Il affectionne les terrains accidentés, à épaisse végétation. Sa nourriture se compose principalement de mammifères moyens à grands, parfois d'oiseaux et d'arthropodes. Contrairement au lion, le léopard est un animal solitaire, sauf pendant la période de reproduction, quand les femelles supportent la présence du mâle pour une courte période. Comme il peut hisser ses proies dans les arbres, il évite les proies plus grosses que lui.

La présence d'un prédateur comme le léopard est un signe que la réserve est relativement saine sur le plan écologique. Le parc est suffisamment grand et offre suffisamment de nourriture pour la subsistance de populations d'animaux servant de proies qui, à leur tour, sont suffisamment grandes pour la subsistance d'un grand prédateur comme le léopard. Le léopard est une espèce très menacée ; son statut UICN est « presque menacé d'extinction » (UICN 2010) avec une tendance décroissante de la population.

Dans certaines tribus bantoues et particulièrement en RDC, le léopard était considéré comme un animal rusé, puissant et résistant. C'est la raison pour laquelle le président Mobutu Sese Seko portait la toque et certains attributs du léopard qui le rendaient puissant aux yeux de la population. Le léopard fait maintenant partie des armoiries de la RDC.

3.4.5. LION (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

Le lion (*Panthera leo*) est le plus grand des félins. Sa présence a été observée dans le domaine de chasse de Bili-Uere (Hicks & van Boxel s. d. ; Urom & Silengowa 2011). Les mâles sont facilement reconnaissables par leur épaisse crinière laineuse. Le lion se trouve partout, sauf dans les grandes forêts et les déserts très arides. Il se nourrit principalement de mammifères pesant entre 50 et 300 kg, mais en l'absence de proies de cette taille, il peut attaquer tout animal pesant entre 15 et 1000 kg (les grandes proies sont uniquement attaquées en troupe). Ces troupes peuvent compter 2 à 20 femelles adultes et 2 mâles adultes, accompagnés des jeunes et subadultes. Comme pour le léopard, la présence du lion est un indicateur de la santé écologique de la réserve. Le

statut UICN du lion est « vulnérable » (UICN 2010), avec une population décroissante.

3.4.6. BUFFLE D'AFRIQUE (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

Le buffle d'Afrique (*Synacerus caffer*) est l'un des plus grands bovins d'Afrique. De grandes différences existent entre le buffle de forêt (*S. c. nanus*), et le buffle de savane (*S. c. caffer* et autres sous-espèces). Entre ces extrêmes, il existe des types intermédiaires et mixtes. Le buffle de forêt est plus petit (poids maximal : 320 kg), avec des cornes plus réduites et moins courbées (adaptations qui lui permettent de se déplacer plus facilement dans la forêt). Le buffle de savane est nettement plus grand (poids jusqu'à 850 kg), avec des cornes beaucoup plus fortes, grandes et courbées. Dans la forêt, on trouve les buffles dans les clairières herbeuses (dont la croissance végétale est souvent limitée par le pâturage des buffles eux-mêmes), les cours d'eau ou les bassins inondés. Dans la savane, ils préfèrent les forêts et les vallées. Le buffle de forêt forme des groupes d'une douzaine d'individus composés de femelles, de jeunes et d'un ou plusieurs mâles. Les autres mâles sont généralement solitaires ou en petits groupes. Les regroupements des buffles de savane sont plus importants, mais les groupes familiaux similaires à des « clans » sont également accompagnés de mâles. En saison des pluies ou sur de grandes zones de pâturage, des regroupements de 2000 animaux sont possibles. Leur nourriture consiste principalement en graminacées et en plantes des marais.

3.4.7. COBE À CROISSANT (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

Le cobe à croissant ou waterbuck (*Kobus ellip-siprymnus*) est distribué dans toutes les savanes encerclant le bassin congolais. Son pelage est brun-roux, et devient plus foncé avec l'âge. Son nom de « cobe à croissant » fait référence au cercle blanc sur la croupe entourant la queue. Le mâle porte de longues cornes. Il est sédentaire dans la savane, les zones boisées et les mosaïques, non loin d'un point d'eau permanent. Il se nourrit de graminées, de roseaux et de joncs. Dans le Bas-Uele, il est présent dans le domaine de chasse de Bili-Uere (Urom & Silengowa 2011). Tandis que sa population est en baisse, avec sa grande aire de distribution, son statut UICN reste « préoccupation mineure » (UICN 2010).

3.4.8. HIPPOPOTAME (Kingdon 1997 ; Kingdon 2006)

L'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) est une grande et lourde espèce (longueur jusqu'à 350 cm, poids [mâles] jusqu'à 3200 kg). Il est silencieux et solitaire pendant la nuit lorsqu'il broute (graminées rampantes ou en touffes, qu'il coupe avec ses lèvres caoutchouteuses), mais devient très bruyant et social dans l'eau pendant le jour. L'hippopotame est une espèce qui dépend entière-

ment de la présence de l'eau, et dont la distribution historique couvrait presque tous les bassins hydrologiques de l'Afrique. Aujourd'hui, elle a disparu d'une grande partie de l'Afrique du Sud et du bassin du Nil, où on la trouve seulement dans les zones marécageuses du haut Nil. Son statut est considéré comme « vulnérable » (IUCN 2010), avec une tendance décroissante des populations.

Références

- Birdlife International. 2011. « Species Factsheet ». <http://birdlife.org>
- Demey, R. & Louette, M. 2001. « Democratic Republic of Congo ». In L. D. C. Fishpool & M. I. Evans (éd.), *Important Bird areas in Africa and Associated Islands: Priority Sites for Conservation*. Newbury & Cambridge, UK : Pisces Publications and BirdLife International (« Birdlife Conservation series » n° 11), pp. 199-218.
- Hart, T. B. 2007. *Évaluation de l'état de conservation du domaine de chasse de Rubi-Tele : inventaires fauniques, contexte historique et recommandations pour assurer la conservation du site en rapport avec la réhabilitation de la route nationale 4*. Rapport soumis à l'AGRECO dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude d'impact environnemental et social dans la zone du projet Pro-Routes. Bruxelles : AGRECO GEIE. E1718. Vol. 7.
- Hicks, T. C. & van Boxel, J. H. s. d. « The Study Region and a Brief history of the Bili Project ».
- Kingdon, J. 1997. *The Kingdon Field Guide to African Mammals*. AP Natural World, San Diego (USA) : Academic Press.
- Kingdon, J. 2006. *Guide des mammifères d'Afrique*. Paris : Delachaux et Niestlé SA.
- Ross, C. A. (Consulting editor). 1989. *Crocodiles and Alligators*. Londres : Merehurst Press.
- IUCN. 2010. *IUCN Red List of Threatened Species*. Version 2010.2. En ligne : www.iucnredlist.org
- Urom, Ch. & Silengowa, H. 2011. « Rapport synthétique. Inventaire de la grande faune et des activités humaines du secteur Bili-Gangu, domaine de chasse de Bili-Uere. Février à septembre 2011 ». Kinshasa : Projet Bili-Uere, Lukuru Foundation.

Encadré 4.2. La domestication de l'éléphant d'Afrique à Api

L'utilisation d'éléphants en Afrique fut l'idée du roi Léopold II. Au cours d'un voyage qu'il avait fait à Ceylan, alors qu'il était encore duc de Brabant, il avait été frappé des immenses services que rendait l'éléphant indien et de la facilité avec laquelle on parvenait à le domestiquer. Or, dans la région est-africaine et surtout dans l'Est africain allemand, d'où l'IAA lançait ses premières expéditions vers le centre de l'Afrique, l'expérience avait démontré les insurmontables difficultés que présentaient les transports. Cette région ne présentait aucune grande voie navigable. De plus, on avait dû successivement renoncer au bœuf, au cheval et à l'âne qui ne résistaient pas à la tsé-tsé. Quant au chameau, celui-ci ne supportait pas la marche en terrains humides. Quant au zèbre, il semblait d'une sauvagerie dont nul effort ne pouvait triompher (Leplae 1918 : 43).

Léopold II eut alors l'idée d'essayer l'emploi et l'acclimatation des éléphants indiens et, en cas de réussite, de créer au centre de l'Afrique des établissements de dressage, à l'instar de ce qui se pratiquait à Ceylan. Le 1^{er} juin 1879, le *Chinsura* venant de Bombay jeta l'ancre devant Msasani, dans une baie profonde, au sud de Dar-es-Salaam, en face de Zanzibar. À son bord se trouvaient quatre éléphants indiens dont Léopold II avait fait l'acquisition : deux mâles, Sundergrund et Naderbux, et deux femelles, Sosan Kalli et Pulmalla. Cette dernière était l'éléphant pilote, c'est-à-dire servant de guide aux autres. Un état-major indien, composé de treize Mahouts ou cornacs, les accompagnait (*Ibid.* : 44).

L'expédition vers le lac Tanganyika est commandée par l'Anglais Carter, ancien consul à Bagdad. Dix Zanzibarites au service des éléphants, huit askari ou soldats et 700 porteurs sont enrôlés. Mais l'itinéraire suivi présentait beaucoup d'inconvénients. Il traversait d'immenses marécages où les éléphants s'enfonçaient parfois jusqu'au poitrail ; des jungles épaisse où l'on devait se frayer un passage à la hache ; des cours d'eau à bords escarpés ; des difficultés pour trouver suffisamment de nourriture.

À l'arrivée à Mpwapwa, Sundergrund succombe à une attaque d'apoplexie. L'expédition avait traversé les deux tiers de l'Ugogo quand, au départ de Kanyne, Naderbux oscillait sur les jambes comme prêt à tomber. Pour mettre un terme à ses maux, on l'abattit d'un coup de fusil. Le 14 décembre 1879, l'expédition est en vue de Karema, Sosan Kalli se laisse choir tout à coup, respire bruyamment et meurt sans souffrances. Au moment où Carter quitte Karema, il restait encore l'éléphant pilote Pulmalla. Mais peu après ce départ, Pulmalla commence à refuser toute nourriture, dépérît et meurt de tristesse. Aucun éléphant n'arrivera sur le territoire qui deviendra l'État indépendant du Congo quelques années plus tard (*Ibid.* : 50).

En juillet 1899, le lieutenant Jules Laplume est envoyé au Congo pour commencer le dressage des éléphants. Il transite d'abord par Saint Fernand-Vaz, au Gabon, où se trouve un éléphant apprivoisé, avant de gagner l'Uele. Vers 1899, une mission catholique établie sur la côte de l'Atlantique gabonais avait recueilli un ou deux éléphanteaux que les missionnaires s'efforçaient, malgré le très jeune âge de ces animaux, de mettre au travail, probablement en leur faisant porter de petites charges à dos.

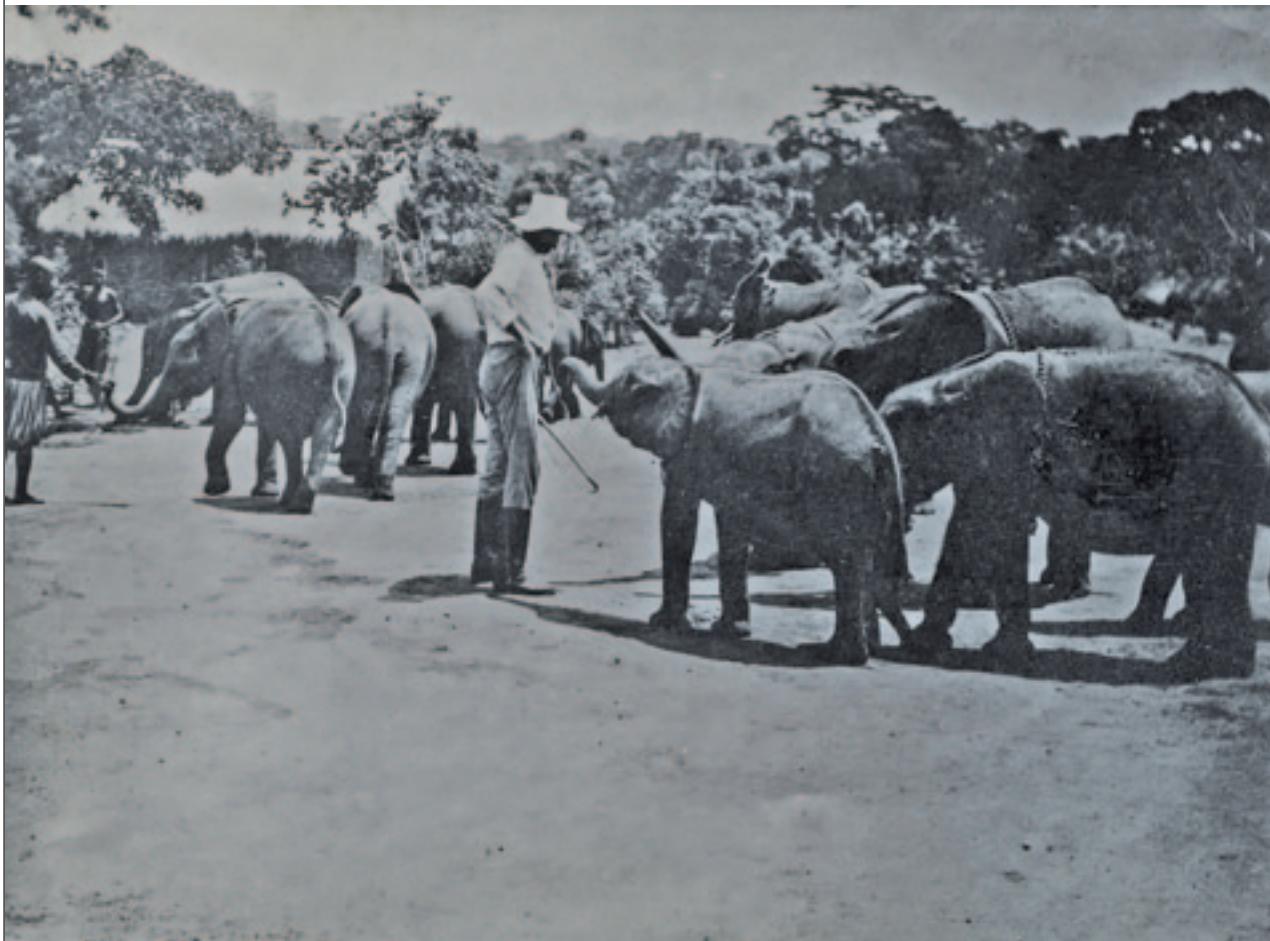
Après la visite à cette station missionnaire, il continue son voyage pour arriver à Boma en septembre 1899. Il est affecté à nouveau au district de l'Uele comme commandant de zone, avec la mission subsidiaire de tenter la capture d'éléphants en vue de les dresser et de les utiliser comme animaux de bât et de trait. C'est à la chefferie Kara-Vungu, dans les parages de Bomokandi, à une étape de Bambili, qu'il entame, aidé de quelques soldats, parmi lesquels des vétérans de la campagne du Nil, la domestication des proboscidiens.

Après avoir erré de Bomokandi à Poko, de Poko à Bili et de Bili au Camp du Nord, Laplume, ses auxiliaires et ses bêtes se fixent, en 1904, sur les bords de l'Uere, près du Camp du Nord dont les briques servent à édifier la *zeriba* des éléphants d'Api, premier établissement des éléphants d'Afrique depuis ceux de Carthage. Laplume est de nouveau affecté au dressage des éléphants du 21 avril 1904 au 30 avril 1907. Au mois d'août 1904, il transfère l'établissement à Api où il est nommé chef de poste. Il rentre définitivement en Belgique après son quatrième terme, du 27 février 1908 au 16 février 1911. Api était un ancien poste de l'État abandonné vers l'année 1896 et situé sur la rive gauche de la rivière Uere, à quatre lieues environ au nord de l'Uele. La situation de cette station, sous le rapport de la chasse, était jugée excellente, car elle se trouvait dans une région où l'éléphant abondait. À l'est et au sud, il y a des villages ; mais la rive nord de l'Uere est totalement déserte. Dans les débuts, des éléphants sauvages venaient fréquemment se promener dans les dépendances mêmes du poste.

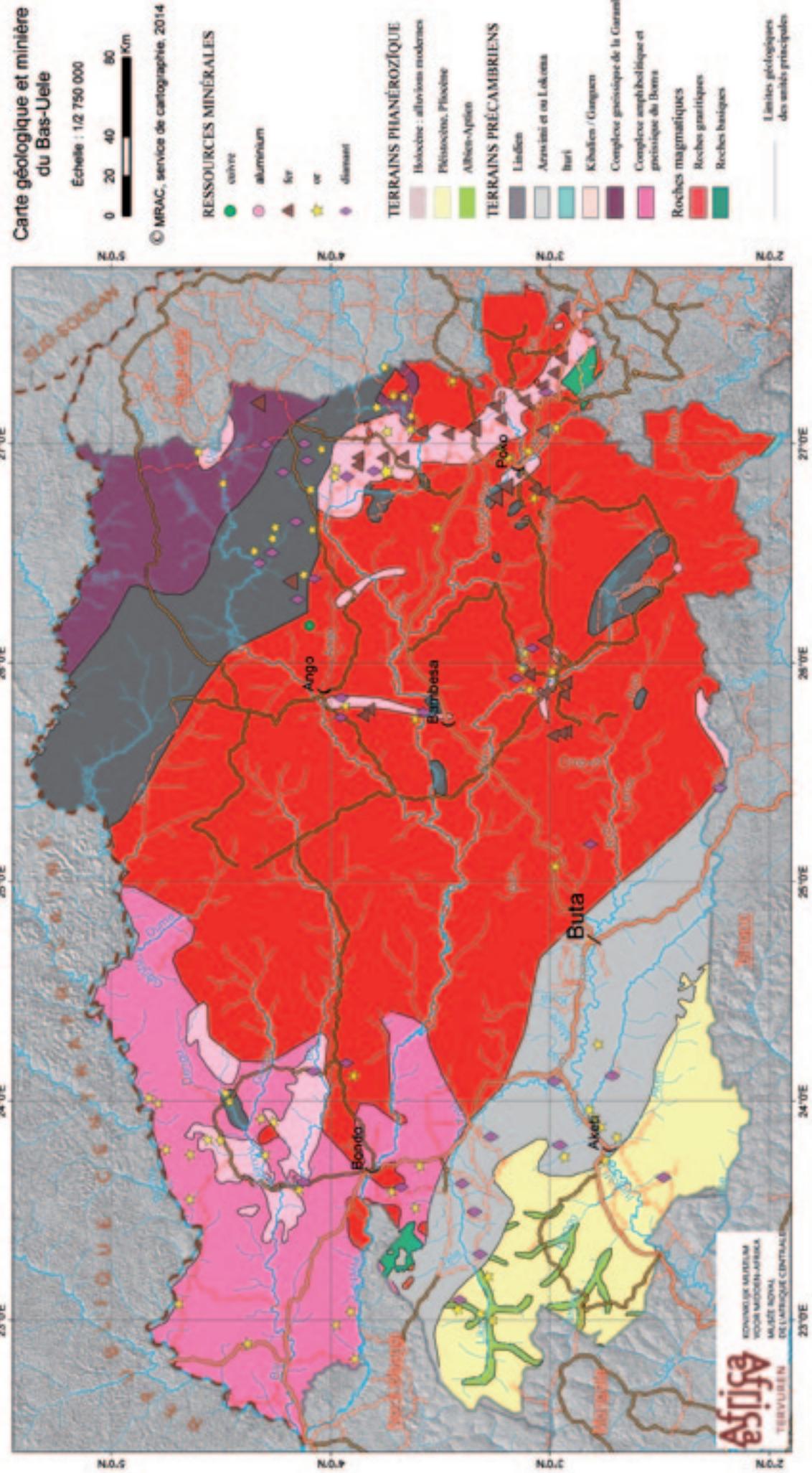
Deux des éléphants, Louisa et Bakere, servirent longtemps aux plantations de Dembia. Mais dans l'Uele on se souvint surtout longtemps de Marie, le tout premier moniteur, de Betsy, de Belo, de Jules, baptisé en l'honneur du

commandant Laplume, des géants Fataki et Surango, dont le cornac était aussi un homme du Nil de 1897, de Moganga, un des plus célèbres auxiliaires de Laplume et un ancien Avuru Renzi, soldat de première classe vétéran de Redjaf, Alberte, Djabir, capturé en 1905, c'est-à-dire au cours de la même année où Laplume a réussi la soumission du célèbre sultan azande de ce nom. C'étaient des « *Bambongo na Djongia* », « *Djongia* » étant le surnom de Laplume. En 1955, une plaque commémorative fut apposée sur le monument érigé en l'honneur de Laplume à Dembia.

Leplae, E. 1918 (mars-décembre). « La domestication de l'éléphant d'Afrique au Congo belge ». *Bulletin agricole du Congo belge* 1-4 : 36-77.



Dressage des éléphants à Api dans le territoire d'Ango, 1950.
(AP.0.013697, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)

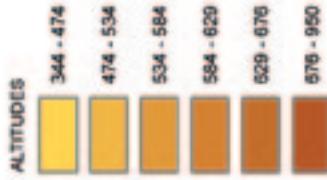


Carte géologique et minière du Bas-Uele.

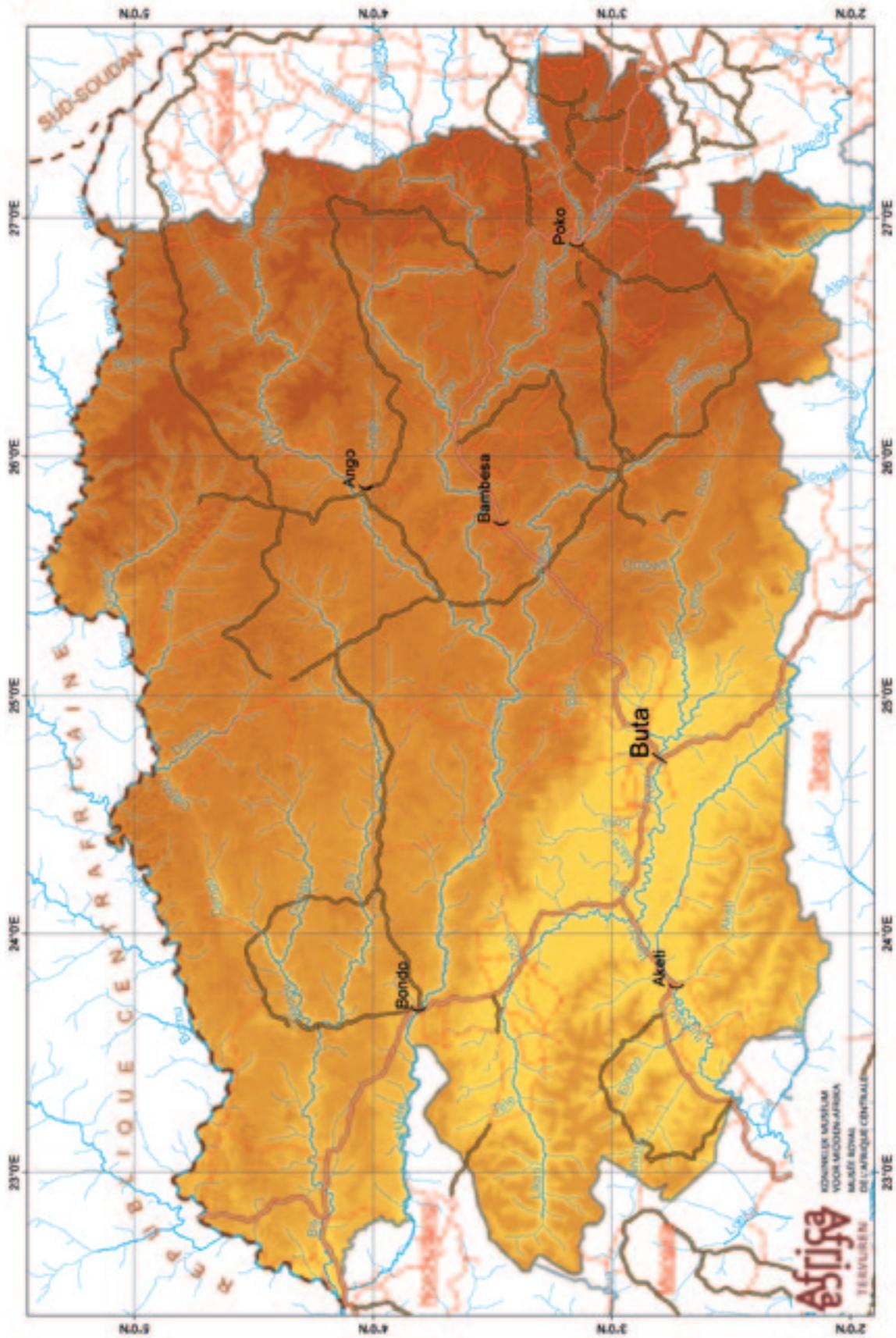
**Carte orographique & hydrographique
du Bas-Uele**

Echelle : 1/2 750 000
0 20 40 60 Km

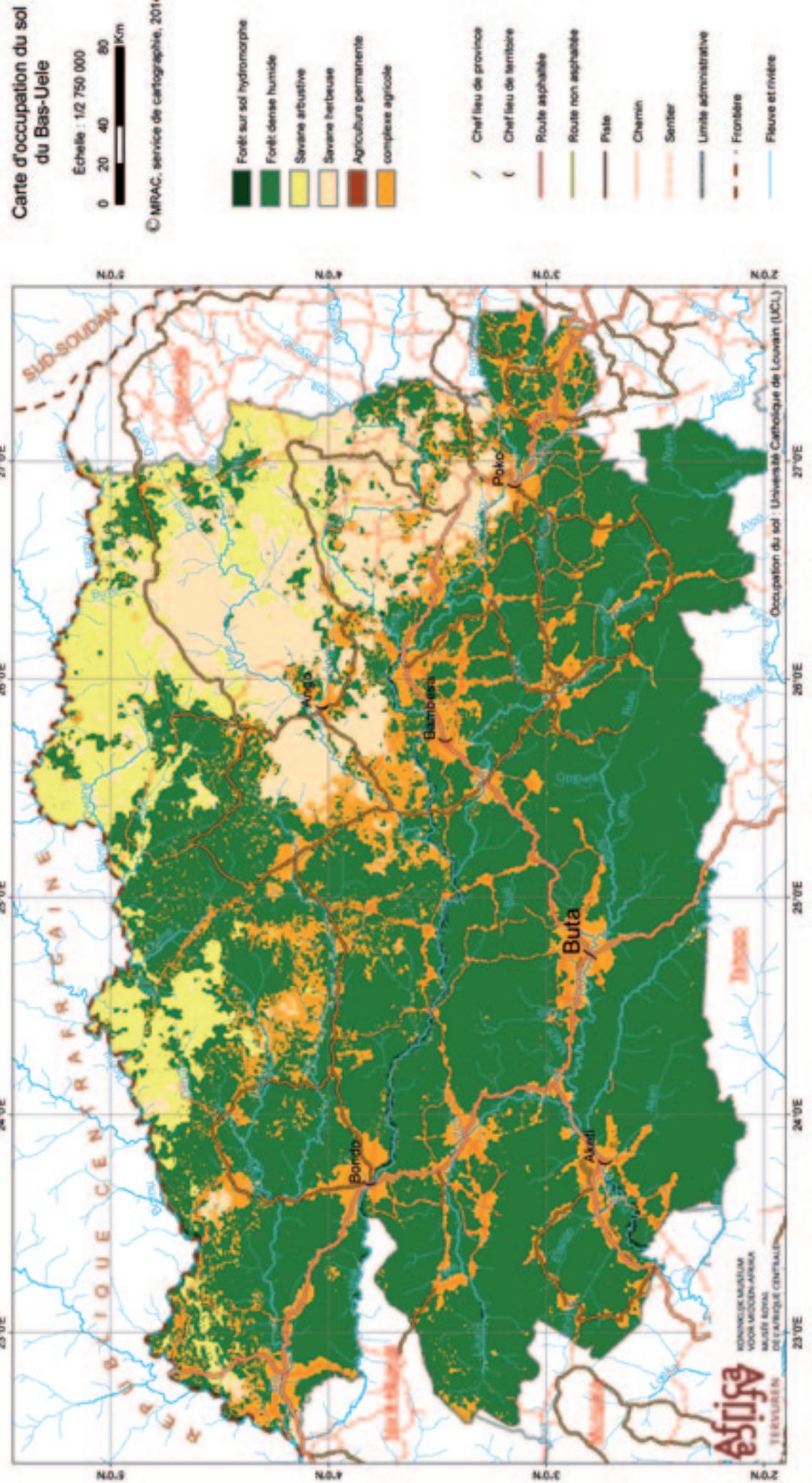
© MRAC, service de cartographie, 2014



- / Chef lieu de province
- (Chef lieu de territoire
- Route asphaltée
- Route non asphaltée
- Piste
- Chemin
- Sentier
- Limite administrative
- Frontière
- Fleuve et rivière



Carte orographique et hydrographique du Bas-Uele.



Carte d'occupation du sol du Bas-Uele.



Rivière Itimbiri à hauteur du port Chaltin avec quelques pirogues accostées. (Photo équipe locale, 2012.)



Cathédrale Saint-Joseph de Buta. (Photo équipe locale, 2012.)



Oracle à frottement, Banda (?) ; RDC ou RCA.
(Collection M.L. Felix ; photo © Vincent Everarts.)



Harpe, MO.0.0.526, collection MRAC Tervuren.
(Photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



Bureau du district du Bas-Uele, Buta. (Photo équipe locale, 2012.)



Bureau administratif du territoire d'Aketi. (Photo équipe locale, 2012.)



Hôpital général de référence (HGR) de Buta. (Photo équipe locale, 2012.)



Hôpital général de référence Aketi en réhabilitation. (Photo équipe locale, 2012.)



Palmeraie Bei Nzuri. (Photo équipe locale, 2012.)



Pont sur la rivière Rubi. (Photo équipe locale, 2012.)



Vue sur le pont Bilo au pk 55. (Photo équipe locale, 2012.)



Vue de la RN4 sur le bassin versant de Malikuta pk 15. (Photo équipe locale, 2012.)



Wagon détruit par les forgerons. (Photo équipe locale, 2012.)



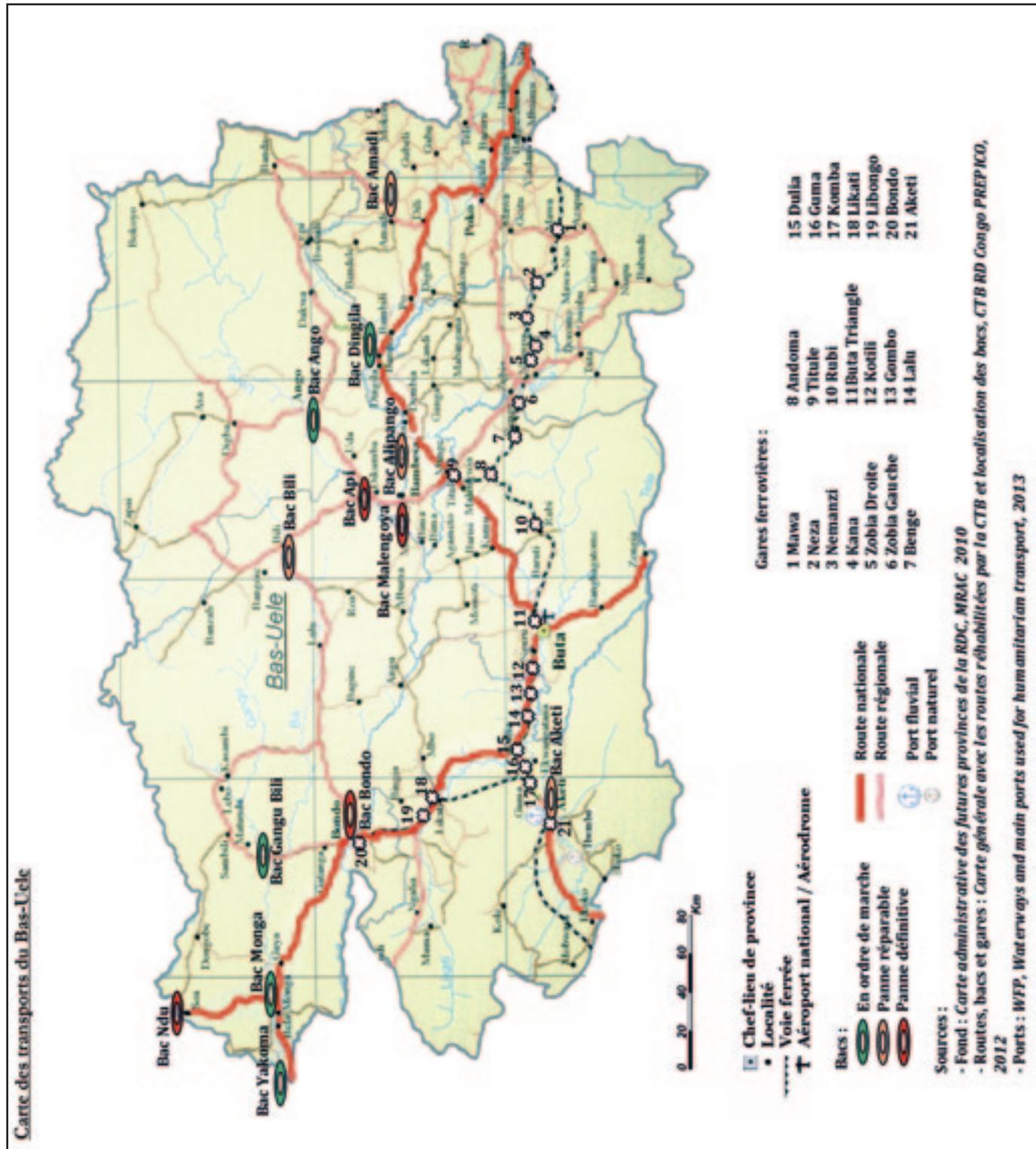
Complexe hôtel Mabinza à Aketi. (Photo équipe locale, 2012.)



Marché central de Buta. (Photos équipe locale, 2012.)



Carte des transports du Bas-Uélé



Carte réalisée par J. Krawczyk (coordination du projet « Provinces », MRAC) à partir de la consultation de divers documents, 2014.

DEUXIÈME PARTIE

LES HOMMES

CHAPITRE 5

LES PEUPLES ET LES LANGUES

Deux grands embranchements ethniques constituent l'essentiel de la population du district du Bas-Uele : il y a, d'une part, la souche soudanaise majoritaire constituée des Azande, Ngbandi, Makere, Madi et Abarambo. D'autre part, la souche bantoue composée des Ababua, Benge, Benza, etc. Suite à la longue cohabitation dans un même espace, on identifie des groupes dits « mixtes » comme les Kolongbandi, Nzakara, Kango et Bangbenda. Ce dernier peuple est actuellement presque entièrement azandéisé, c'est-à-dire qu'il parle presque uniquement le pazande, oubliant de plus en plus le ngbenda.

1. OCCUPATION ANCIENNE DE L'ESPACE

Ce point est traité à partir de sources indirectes, c'est-à-dire non destinées à informer sur la démographie : il s'agit de sources matérielles (néolithiques) et de sources narratives fournies par les premiers agents européens qui ont séjourné dans l'Uele, avec tout ce que ces sources peuvent comporter d'incertain, de faux, d'imprécis, d'exagéré, etc.

1.1. LE BAS-UELE DANS LA PRÉHISTOIRE

La « culture uelienne » est une des plus anciennes dans l'Afrique centrale. Elle est connue pour ses outils en hématite bien polis. Quelque 400 de ces artefacts, tous récoltés par différents Européens depuis la fin du XIX^e siècle, sont connus. Ils se trouvent hors de leur contexte et aucune trouvaille associée n'a été faite. Longtemps, leur industrie est qualifiée de « néolithique », mais ce n'est pas sûr. L'archéologue

Van Noten croit que la majorité des artefacts appartiennent à l'« âge du fer ». Mais l'unique site de l'*Iron Age* de cette région se situe à Buru, dans le Haut-Uele, où un atelier de taille de haches en hématite a été exhumé, datant du XVII^e siècle avant J.-C. (Van Noten 1982 : 58-59, 69).

Les mégalithes d'Api

Quelques auteurs se sont beaucoup intéressés à d'importants mégalithes qui se dressent dans le bassin de l'Uele. Pour beaucoup de ces monuments néolithiques, un doute subsiste : doivent-ils être attribués à des caprices de la nature ou aux desseins de l'homme ? Pierre Leroy, gouverneur de la Province-Orientale (1958-mai 1960), pense que certains sont indiscutablement révélateurs de l'industrie humaine et méritaient d'attirer l'attention du préhistorien ou protohistorien (Leroy 1961 : 6). En revanche, il s'agit, pour l'archéologue Van Noten, d'une dalle latéritique crevassée en surface ; bref, un curieux jeu de la nature. Il s'étonne qu'un phénomène aussi peu intéressant ait retenu l'attention de nombreux auteurs (Van Noten 1977-1978 : 76).

On sait que dans l'Uele l'introduction du fer est un événement récent et que l'outillage en pierre semble être resté en usage jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Bien entendu, il y a certainement eu une longue coexistence des deux cultures. Le passage de la civilisation lithique à celle du fer s'est sans aucun doute effectué d'une façon insensible, l'une supplantant l'autre peu à peu. Le souvenir du polissage des haches de pierre, par exemple, a été longtemps conservé (Leroy 1961 : 8).

Le champ de recherches est immense dans l'Uele. L'ensemble qui mérite une attention spéciale est « le

dallage d'Api ». Il est l'une des reliques les plus émouvantes et les plus énigmatiques jamais découvertes au Congo ou dans la zone équatoriale de l'Afrique. Pourtant, d'éminents spécialistes belges comme Maurice Bequaert et M.G. Mortelmans n'en font aucune mention. Il a heureusement échappé à la destruction totale.

Ces monuments composés de blocs de pierre massifs – des menhirs (dressés verticalement) ou des dolmens (dressés sur des supports) – sont toujours l'œuvre de populations fixées et sédentaires. Le dallage se situe donc sur le site d'Api, une localité qui se trouve sur la route de Buta à Ango, à 191 km de Buta

et à 512 km de Kisangani, plus précisément à droite de la route, 1300 m après l'église d'Api.

Une grande partie de ce vestige unique a subi des dévastations considérables. Les deux principaux responsables de cette dégradation sont le commandant Laplume (1868-1929) et M^{le} Jeanne Tercafs (1898-1944). Laplume, le chef de la première station de domestication des éléphants, est le premier à découvrir le dallage, en 1919, mais il s'en servait comme carrière. Vers juin-juillet de cette année-là, il commence l'extraction de gros blocs de limonite pour faire un nouveau mur à la *zeriba* des éléphants. En fait, c'est au cours du premier semestre de 1920 que le dallage est mis en exploitation. Ce sont les



« Ces personnes avivent les signes gravés sur cette dalle qui a une quarantaine de mètres de long. »

« Dans le territoire d'Ango, on trouve à fleur de sol de grandes dalles de limonite connues sous le nom de "monga". Certaines de ces dalles, qui sont des formations naturelles, portent des signes gravés dont l'origine et la signification ont donné lieu à diverses hypothèses scientifiques. En octobre 1949, une mission de reportage de la section de l'information du gouvernement se rendit à l'une des plus importantes de ces stations de "pierres écrites", celle de la Loï, qui comprend une dalle portant des signes gravés sur un développement de quarante mètres de long. À cette occasion, pour la première fois, des photographies furent prises de ces gravures. Voici un aspect d'une partie de cette dalle » (photo prise aux environs du mont Gundu dans le territoire d'Ango). (HP.1955.106.156, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, © SOFAM.)



« Les signes reproduits ici représenteraient une rivière, des pieds humains, des jeux et des ustensiles domestiques. »
(HP.1955.106.159, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, © SOFAM.)

éléphants qui ramenaient ces matériaux qui étaient mis en place au fur et à mesure. La plupart des blocs pesaient de 500 à 1000 kg. Les murs devant résister à des éléphants, plus lourds étaient les blocs, mieux cela valait (*ibid.* : 11-13).

Moins ravageurs sont les travaux de M^{lle} Jeanne Tercafs. Après une première visite dans la région d'Api en 1936, elle y revient en 1940. Elle s'attache spécialement au dallage d'Api. Dédaigneuse de son confort et consciente de se trouver devant des vestiges d'une signification capitale, elle se laisse emporter par l'enthousiasme. Persuadée que le dallage d'Api recouvre des chambres et des corps, elle ôte les pierres qui forment la partie centrale du dispositif en croix. Elle défoncera la couche latéritique qui supporte l'ouvrage et creuse. Elle ne s'arrête, n'ayant rien trouvé, qu'à six mètres de profondeur. Elle ouvre alors une tranchée en pente longeant le côté est du massif, rejoint sous

le dallage le puits central qu'elle a foré, puis amorce une galerie du côté est où s'étendait une partie disparue du dallage. Après quoi, bredouille, elle regagne Gisenyi au Rwanda, laissant les trous béants et les pierres déplacées.

Quelques années plus tard, des mesures de protection sont prises. Par ordonnance n° 21/160 du 10 mai 1950 du gouverneur général, le site est délimité et un gardien est préposé. Craignant que les pluies ne provoquent à la longue l'effondrement du dallage et dans le but de faciliter, le cas échéant, la remise en place des blocs enlevés par Jeanne Tercafs, les excavations qu'elle avait pratiquées sont rebouchées en août 1959. À la veille de l'indépendance, le 21 mars 1960, un arbre, qui avait poussé ses racines dans les interstices du dallage et avait commencé d'en disloquer tout l'angle sud-ouest, est abattu (*ibid.* : 15).

« Deux particularités en tout cas sollicitent plus fortement l'attention : le dispositif aménagé en forme de croix et les trous pratiqués dans l'ouvrage. Une première chose à retenir : la branche est de cette croix a 0,90 m de large, c'est-à-dire la largeur normale d'un couloir d'accès pour un homme. On peut donc, sans témérité, imaginer, dans le bâtiment achevé, un couloir menant à une chambre close. Il y a, si j'ai bon souvenir, des dispositifs semblables à l'intérieur des pyramides d'Égypte. Si l'on considère que l'histoire connue d'Égypte commence dans la vallée du Nil, l'on ne peut s'empêcher de rêver à une époque inconnue plus méridionale, et la thèse a été formulée déjà que des éléments constitutifs de la plus ancienne civilisation égyptienne seraient originaires d'Afrique. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse. Elle ne pourra être vérifiée (ou abandonnée) que lorsque quelque découverte permettra de dater la construction d'Api.

Les trous carrés du dallage méritent aussi quelque réflexion. On a suggéré qu'ils étaient destinés à recevoir des pieux soutiens d'un toit. Je n'y crois guère : on n'agence pas un pavage cyclopéen au moyen de blocs d'une tonne pour le surmonter d'un toit léger reposant sur des pieux. Je suis convaincu que le dallage d'Api ne peut être que la base, l'assise inférieure d'un monument lourd. Inutile d'employer à grand labeur des blocs de 0,60 cm d'épaisseur si cela doit demeurer un pavement. Mais le choix se justifie si ce premier revêtement du sol doit supporter des couches ultérieures et des constructions de grands poids. Les trous carrés doivent donc être des trous d'ancrage ou simplement les logements des pieux qui ont servi de supports aux appareils primitifs de levage ou de déplacement des blocs. Nous croyons donc que le dallage d'Api est l'assise inférieure d'un monument religieux, sans doute d'un tombeau. Car si l'on se rappelle que le couloir présente la largeur normale d'un accès humain (0,90 m), on doit aussi remarquer que ce couloir aboutit à une chambre qui possède les dimensions normales d'une chambre funéraire » (Leroy 1961 : 24-25).

Pierre Leroy aborde alors une autre énigme : l'âge de ces vestiges. Il avoue être dans l'inconnu total. Toutefois, il se réfère à une étude qui reporte à 2500 ans avant notre ère le plein développement de la culture néolithique au Congo. Mais il exprime un doute à ce propos. Tout ce que l'on peut dire, à son avis, c'est que presque partout ailleurs dans le monde, les vestiges mégalithiques sont d'une haute antiquité. L'assemblage sans mortier de pierres énormes sommairement dégrossies est à l'aube de la plupart des grandes cultures anciennes. Il n'est pas moins possible, dit-il, que l'on soit en présence d'un monument plus récent appartenant peut-être au Néolithique au bout de sa lancée ! (*ibid.* : 27).

Les signes mystérieux du mont Ngundu

Le Néolithique uelien a fait l'objet de plusieurs investigations. Les matériaux disponibles permettent de dégager la chronologie ci-après (Colette 1933 : 3-4) :

- 1883 : description par Georges Schweinfurt des haches polies en minerai de fer, provenant du mont Tena au pays des Mombutu (il s'agit plutôt des Mangbetu) et qui lui avaient été remises par Emin-Pacha, gouverneur de l'Equatoria ;
- 1897 : J. De Morgan signale trois haches en provenance du pays azande (Niam-Niam) ;
- 1899 : description par Stainer d'une hache en hématite trouvée par le commandant

Christiaens au confluent de l'Uele et du Bomokandi ;

- 1908 : description par Daimeries de trois pièces en hématite recueillies par le commandant Lahaye dans l'Uele ;
- 1910 : une description de principaux documents relatifs au Néolithique uelien est fournie par le Dr H. Grenade. Tous les objets décrits sont des haches en pierre polie ;
- 1914 : les graffiti sont décrits par De Calonne-Beaufaict dans la région du mont Ngundu (Bas-Uele), située vers 3° 55' de latitude N et 25° 52' de longitude E, dominant en altitude les milieux environnants (plaine). D'autres hauteurs de la région se retrouvent à Angba, dans les sources de la Pongobe, affluent de l'Angu et à plus ou moins 50 kilomètres au sud-est du Ngundu ; à 100 kilomètres au nord du Ngundu, entre Gwane et Asa, affluent de M'bomu. Parmi les témoignages, De Calonne-Beaufaict relève les empreintes de pas (pédiformes), les haches, les armes de jet et divers autres objets (ustensiles de cuisine, probablement mortiers et pilons) (De Calonne-Beaufaict 1914 : 3-5).

Depuis ces investigations, plusieurs chercheurs se sont penchés sur l'étude de la culture néolithique de l'Uele, parmi lesquels on peut citer Colette (1933), Van Der Kerken (1942), Van Noten (1968), etc. À



Au cours de travaux de terrassements effectués dans sa chefferie, le chef Bolindie a trouvé à une profondeur de trois mètres ce débris en fer haut de 32,5 cm qui semble avoir appartenu à une hampe ou à un bâton de commandement. Le lieu de la trouvaille, sis en territoire d'Ango, à l'extrême nord du Congo,

la rattache aux migrations des populations soudanaises.

Lieu de trouvaille : colline entre Pikipo et Nongba, sur la route Gwane-Zemio. Dans la chefferie Sasa, territoire d'Ango.

(HP.1955.106.130, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, © SOFAM.)

cette énumération, il convient d'ajouter le travail de Donatién Muya (1986) sur la préhistoire du Zaïre oriental.

La confrontation de ces sources permet de localiser le Néolithique uelien entre 23° 12' et 30° 12' de longitude E, 2° 12' et 5° de latitude N. Dans le Bas-Uele, des traces du Néolithique étaient observées autour de Bondo et de Buta ; quelques îlots le long du Bomu au nord (trois petits foyers) entre 25° et 27° de longitude E, et surtout dans l'axe Bambesa-

Ango-Poko, suivant de près le cours de l'Uele avec leur intensification au nord de Poko en territoire d'Amadi.

Cette crête se prolonge dans le Haut-Uele par Niangara et Dungu jusque Faradje et Watsa à l'est. Entre 27° et 29° de longitude E, 4° et 5° de latitude N, l'Uelien se signale en deux zones parallèles, l'une descendant à partir de 27° 12' et 28° de longitude jusqu'à Niangara, l'autre entre 28° 12' et 29° jusqu'à Dungu. À 30° 12', un noyau a été repéré au nord-est, dans la région autour d'Aba. Le complexe le plus large était situé entre 28° et 30° de longitude E, 2° et 4° de latitude N comprenant l'espace territorial des territoires de Dungu, de Faradje et de Watsa.

1.2. MIGRATION DES POPULATIONS

Du point de vue du peuplement, la lecture du Néolithique uelien a permis de distinguer trois phases.

1. La première couche, celle des premiers occupants, serait constituée des Pygmées, des Akare et des Momvu (De Calonne-Beaufaict 1914 : 10 ; 1921 : 137). Toute la zone à cupules (mont Ngundu) serait le premier foyer d'occupation uelienne par des gens de « petite taille, très noirs de peau et vivant en petits groupes épars à proximité des collines qui leur servaient de refuge. Ils étaient frondeurs. Leur outillage très primitif comprenait l'omoplate d'antilope comme grattoir, un pic de bois pour défricher la terre et probablement la hache polie... » (De Calonne-Beaufaict 1921 : 137), entre 25° et 27° de longitude E. Plus à l'est, dans la région de hautes terres d'Aba, un groupe de « négrilles » était aussi déjà en place, également frondeurs.

2. La seconde phase aurait pris cours dès la fin du xv^e siècle, refoulant les premiers occupants (négrilles). Plusieurs souches ont été identifiées en fonction de leurs principales voies de pénétration :

Entre 25° et 27° de longitude E

Vers la fin du xv^e siècle, la première occupation bantoue est composée des (1) Ngombe-Ndoko-Mabinza-Budja-Mobango-Bombesa qui ont évolué vers le bas Aruwimi et des (2) Mongo-Mongandu-Bahamba-Batetela-Bakusu longeant la Lomami. La deuxième, constituée des Mobati-Benge-Ababua-Bayew-Bodongola, succéda aux deux premiers groupes. Tout le bas et moyen Uele aurait été occupé déjà au xvi^e siècle.

Plus à l'est, entre 29° et 30° de longitude E

Le groupe Logo-Bari-Mombutu-Mundu, originaire du Sueh en suivant l'axe Sueh-lac Albert, se trouverait aussi installé dans cette contrée.

Tous les groupes qui se sont succédé au cours de cette phase ont reconnu y avoir rencontré des gens de petite taille, noirs de peau et frondeurs, qu'ils ont nommés Apambia ou Abambia, c'est-à-dire « ceux qui lancent la pierre », « ceux de la chose de la pierre »²⁰.

3. La dernière phase a démarré au XVIII^e siècle. Ce sont les Azande, venus du nord (région du Shinko), sous la conduite de Gindu, fils aîné de Gura, dont descendant tous les Vungara (Avungara, fils de Gura). À leur arrivée dans l'Uele, ils auraient refoulé des populations bantoues qui y étaient précédemment établies, provoquant ainsi une nouvelle structuration dans l'organisation et l'occupation de l'espace.

La confrontation des renseignements relevant de l'éthnologie avec la distribution du Néolithique uelien a permis de tirer certaines conclusions en ce qui concerne le peuplement de cette région jusqu'au début du XVIII^e siècle :

- au nord et au nord-ouest : les anciens points d'occupation sont compris, en allant de l'est vers l'ouest, dans les territoires de Dungu, de Niangara et d'Ango ;
- à l'est, la région d'Aba est d'occupation ancienne ;
- les zones centrale et du sud sont d'occupation récente et se présentent comme l'aboutissement d'un long processus migratoire.

On peut donc conclure que, du XV^e au XVIII^e siècle, il y aurait eu glissement des populations du nord au sud, vers la limite forêt-savane. Le Nord de l'Uele, faiblement occupé (et parfois même inoccupé) de nos jours, serait le premier site d'installation des populations, qui y ont développé la culture néolithique. Elles auraient amené, dans leurs déplacements successifs, la culture néolithique dans les nouvelles régions occupées, situées beaucoup plus au sud.

1.3. TÉMOIGNAGES DES VOYAGEURS ET DES PREMIERS AGENTS EUROPÉENS

La littérature des voyageurs dits « explorateurs » et des premiers agents européens demeure pauvre sur cette question. On y trouve fort peu de traces susceptibles de contribuer à l'étude de l'occupation humaine de l'Uele jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Quelques premiers renseignements sont livrés par Georges Schweinfurth. Son témoignage renseigne qu'on ne pouvait trouver ni villes ni villages chez les Azande. Les huttes étaient groupées en petits hameaux « dispersés çà et là dans les districts cultivés, séparés les uns les autres par des solitudes d'une grande étendue » (Schweinfurth : 17). L'élément prépondérant de ce peuplement serait le harem (*Ngbodimoh*, en langue locale) pour le prince, c'est-à-dire un ensemble de cases où résidaient les femmes du prince. À côté de ce harem, il y avait aussi de petites cases réservées aux jeunes garçons en âge d'être séparés des adultes.

De la lecture de ces données, il se dégage quelques contradictions entre les éléments de répartition et ceux se rapportant aux effectifs de population renseignés plus haut. Les premiers (répartition de la population) peuvent paraître vraisemblables, compte tenu des nombreuses crises de l'époque. Outre les cultures, le voisinage du chef apparaît comme une source de sécurité et, par conséquent, de survie pour les populations.

Le second voyageur auquel il sera fait allusion à ce niveau de notre étude est Junker. Ce dernier a laissé un récit détaillé de ses voyages effectués en Afrique entre 1879-1883. L'importance de la carte produite à partir de son récit réside dans ses témoignages, peut-être indirects, sur le peuplement uelien.

La lecture des données de cette carte permet d'identifier divers noyaux de peuplement allant de l'ouest vers l'est.

1. Suivant de près le cours du Bili, entre 4° et 5° de latitude N, 25° et 23° de longitude E. Ce foyer correspond à la concentration des populations azande et azandésées. Les principales agglomérations de ce foyer sont Indima, Rafai, Palenge, Nangba et Ngeria. Ces agglomérations sont, en réalité, des villages-résidences de chefs ou de princes azande, dont les noms se confondent avec ceux désignant les sites.

2. Habitant les bassins des Uere, Uele, Bomokandi, entre 2° et 5° de latitude N, 26° et 30° de longitude E. Trois axes principaux se distinguent dans ce foyer :

20. Voir, sur cette question, De Calonne-Beaufaict 1921 : 136-137 ; Van Der Kerken 1942 : 40 ; Gérard 1960 : 22-23.

- entre 3° et 4° de latitude N, 26° et 28° de longitude E, comprenant les territoires des sultanats azande de Semio, de Sasa, etc., et ayant sous leur dépendance les populations abarambo, madi, makere, malele et mangbele (une partie). Comme pour le cas précédent, les principales agglomérations sont en fait les villages-résidences des chefs principaux, à savoir Mambanga, Bandia, Mbima, Kana, Sasa, Semio, Kipa et Akangai ;
- entre 4° et 5° de latitude N, 27° et 28° de longitude E, englobant le territoire du chef azande Ndorumba. C'est un noyau relativement peu peuplé et situé au nord du territoire de Dungu ;
- entre 2° et 4° de latitude N, 28° et 30° de longitude E, un noyau de forte occupation contrôlé par les chefs mangbetu ayant sous leur joug une multitude de populations mangbetuisées, à savoir les Bangba, les Mabudu, les Mayogo, les Mabisanga, les Mangbele (une partie), les Medje et les Mofu. Les principaux centres de ce foyer sont Niangara (du chef Yangara), Tangasi (la capitale) et Gambari (du chef Gambari). Ce foyer correspond aux territoires actuels de Niangara, de Rungu (+Isiro) et de Wamba. Tangasi, la capitale du royaume Mangbetu visitée par Schweinfurth, se situait près de Nangazizi, dans les environs de Rungu. Ce centre (Tangasi) serait à l'origine de la création de Rungu sur la Bomokandi par les Belges (Choprix 1961 : 17).

3. Habitent les bassins de Dungu, de l'Aka et du Yei, entre 4° et 5° de latitude N, 29° et 31° de longitude E. Ce foyer est peuplé de populations avukaya, abaka, makrakra (azande), babukre, kakwa, mongo et logo.

Le même mode de peuplement était aussi observé par Fernand Nys chez les Abarambo : « Les villages très disséminés sont établis autour de celui reconnu comme chef, l'autorité de ce dernier est relativement peu sérieuse, car, en réalité, chaque famille se compose d'un homme, de ses femmes et de ses enfants. Elle forme un petit village autour duquel sont établies les cultures. Tous ces villages sont reliés à celui du chef par des sentiers généralement bien entretenus²¹. »

21. Nys (1896 : 108) ; voir aussi Casati (1892 : 93). Ce dernier y a vu un peuplement plus dense et plus épars.

Une autre caractéristique du peuplement abarambo est l'alignement des villages le long des principales artères de communication, à savoir les pistes et les cours d'eau. Ces différents traits sont perceptibles sur la carte élaborée par Fernand Nys.

L'examen de cette carte laisse apparaître une correspondance entre les cours d'eau et les pistes et la localisation des villages. Ceux-ci suivent de près les cours de l'Uele, au nord, et du Bomokandi, au sud. À côté de ce réseau se distingue aussi celui des pistes reliant Djabir (au sud-est) à Zamoye (au nord-ouest), passant par Amadi (poste d'État). Autour de ce réseau d'occupation humaine se remarquent de grands vides ou solitudes.

Ces vides ou solitudes constituent en réalité des barrières ethniques. Le mode de peuplement du Bas-Uele jusqu'à la fin du XIX^e siècle se confondait avec la personnalité ethnique des populations, au sein de laquelle l'élément politique avait joué un rôle de premier ordre. Les fortes concentrations de la population sont localisées dans les fiefs des entités politico-administratives. Les points qui émergent sur la carte sont, pour la plupart, des foyers de rayonnement politique et culturel régional. Et, comme le fait remarquer Gilles Sautter, « les étoiles qui ponctuent de la sorte, à intervalles plus ou moins réguliers, de vastes secteurs de la carte, représentent manifestement la transcription, sur le plan du peuplement, d'une organisation dont on verra qu'elle découle entièrement de la colonisation » (Sautter 1966 : 101).

On pourra, avec profit, appliquer cette réflexion à l'action colonisatrice exercée par les Azande et les Mangbetu sur d'autres peuples.

2. LES LANGUES

Le plateau des Uele est caractérisé par la complexité linguistique consécutive à la rencontre de plusieurs mouvements migratoires bantous et soudanais. Ces deux blocs linguistiques s'entremêlent sur presque toute l'étendue du district du Bas-Uele. Puis vient s'ajouter une langue de très grande diffusion : le lingala. Mais dans le district du Bas-Uele, le parler lingala devient très fortement influencé par les éléments des langues swahili, nemangbetu, pazande, logoti, etc. On va jusqu'à distinguer le lingala de cette variante locale du Bas-Uele, dite ici « bangala », une sorte de pidgin africain construit à partir du lingala.

Le bangala joue le rôle de *lingua franca*, de langue d'intercommunication entre les membres des différentes communautés linguistiques du Bas-Uele.

Cette mosaïque linguistique est construite sur trois couches, à savoir : langue officielle, langue nationale et langues locales en partant de la couche supérieure. Voici, en détail, la répartition de ces langues sur l'étendue du district.

2.1. LANGUE OFFICIELLE

La langue officielle, qui est le français, est utilisée sur toute l'étendue du district, dans l'enseignement, l'administration et notamment les chefs-lieux de district (Buta) et de territoires (Aketi, Ango, Bambesa, Bondo et Poko).

2.2. LANGUE NATIONALE

Le lingala est la langue nationale qui est présente dans le Bas-Uele. Il s'agit d'une langue bantoue de la zone C, sigle C36c, d'après la classification de Guthrie (Guthrie 1967). Si le « bangala », dans sa forme pidginisée, est parlé sur toute l'étendue du district, le lingala classique se limite à l'enseignement et aux églises pour les homélies.

Le lingala intervient dans les trois premières années du primaire, tandis que le français couvre les trois années supérieures du primaire et tous les cycles secondaire, supérieur et universitaire.

2.3. LANGUES LOCALES

Les autres langues locales sont réparties en deux familles génétiques d'après la classification de Greenberg (Greenberg 1966) : Congo-Kordofan (Niger-Congo) et Nilo-saharienne (Soudan central). La sous-famille Niger-Congo, présente dans le Bas-Uele, renferme les langues bantoues et les langues non bantoues du groupe Adamawa-Oriental, sous-groupe oriental ou oubanguien. La sous-famille du Soudan central ne renferme que les langues non bantoues.

2.4. LOCALISATION DES DIFFÉRENTES LANGUES DANS LES TERRITOIRES DU DISTRICT DU BAS-UELE

2.4.1. TERRITOIRE D'AKETI

Du point de vue linguistique, c'est le territoire le plus complexe du district. Il s'y rencontre les langues bantoues, notamment le lebuale (ababua)

(C44f d'après la classification de Guthrie) et ses dialectes apagibete, benge et bati (Motingea 2005 : 3) et le kibenza ainsi que les langues oubanguiennes, notamment pazande et longbandi.

Ces langues se répartissent à l'intérieur du territoire d'Aketi. Les langues du groupe lebuale (ababua) C44 sont présentes dans sept secteurs et chefferies sur les huit du territoire d'Aketi. Il s'agit de :

- dans la chefferie Avuru-Duma, le pazande est la langue principale. Il s'y parle en minorité deux dialectes du lebuale : apagibete et benge ;
- dans la chefferie Avuru-Gatanga, le pazande est majoritaire et les dialectes lebuale sont apagibete et benge ;
- dans la chefferie Bandongola, c'est le groupe lebuale qui constitue la majorité linguistique avec ses dialectes apagibete et bati. La langue minoritaire est le kibenza, langue bantoue du groupe Ngombe C40 ;
- dans le secteur Kolongbandi : c'est le longbandi, dans sa variante dite « yakoma » ; l'autre variante de cette langue se dénomme « sango », parlée en RCA ; le lebuale, avec ses dialectes apagibete et benge, y constitue la minorité ;
- dans le secteur Mobati-Boyele, c'est le lebuale qui est parlé à travers ses deux dialectes apagibete et bati ;
- dans le secteur Mabinza, le kibenza constitue la grande majorité linguistique ; le lebuale est minoritaire avec ses deux dialectes apagibete et bati ;
- dans le secteur Ngbongi : le kibenza est la langue majoritaire ; le lebuale est la langue minoritaire avec ses deux dialectes apagibete et bati ;
- dans le secteur Yoko, c'est le kibenza qui domine, appelé aussi « bokoy », auquel s'ajoutent les parlers kingelema et kipoto.

2.4.2. TERRITOIRE DE BUTA

Deux langues se partagent l'espace de ce territoire : lebuale et pazande.

Le lebuale constitue la grande majorité linguistique, présent dans les entités administratives suivantes :

- dans l'ensemble des chefferies Bayeu Bogbama et Bayeu Bogongea ;
- dans le secteur Barisi-Mongingita-Bakango mais aux côtés de la variante minoritaire (ba) kango ;

- dans le secteur Mobati mais aux côtés du dialecte (ba) qui n'est parlé que dans le groupement Bawenza.

Le pazande est parlé majoritairement dans la chefferie Nguru. Il y a aussi le ngbenda, un dialecte du lebuale mais fortement influencé par le pazande.

2.4.3. TERRITOIRE DE BAMBESA

Il présente une forte complexité linguistique. C'est le carrefour des langues bantoues, d'une langue oubanguienne et d'une langue du Soudan central. La situation se présente comme suit :

- le lebuale est la langue bantoue majoritaire, présente dans six chefferies :
 - chefferie Bakete,
 - chefferies Bolungwa, Bokapo et Mondoongbale. À signaler la présence du dialecte kango,
 - chefferie Bokiba aux côtés du makere,
 - chefferie Mange aux côtés du kango. La langue dominante ici est le pazande ;
- le makere se parle de façon homogène dans les chefferies suivantes :
 - chefferie Makere I, aux côtés des parlers awolo et kango (groupement Awolo),
 - chefferies Makere II et Bakete.

2.4.4. TERRITOIRE DE BONDO

La situation linguistique est aussi complexe. Il s'y rencontre deux groupes linguistiques : bantou, représenté par la langue benge du groupe lebuale C44 ; oubanguien représenté par le pazande, longbandi et nzakara. À noter que les Azande et les Nzakara parlent des langues étroitement liées ; il a été relevé entre elles une similarité lexicale à 74 %.

Ci-après, la répartition de ces langues :

- le pazande est parlé entièrement dans six chefferies : Gbiamangi, Boso, Duaru, Gama, Gaya et Goa ;
- la chefferie Deni partage le pazande majoritaire et le nzakara minoritaire ;
- dans la chefferie Kasa, seule la langue longbandi est parlée ;
- dans la chefferie Soa, le ngbandi est minoritaire et le nzakara devient majoritaire ;
- dans la chefferie Mobenge-Mondila, c'est le benge, un dialecte de lebuale, qui domine.

2.4.5. TERRITOIRE D'ANGO

Dans le territoire d'Ango, il n'est parlé qu'une seule langue locale, le pazande.

2.4.6. TERRITOIRE DE POKO

Cinq langues locales sont parlées dans le territoire de Poko : deux langues oubanguaises (pazande, barambo), deux du Soudan central (kilele et madi) et une langue bantoue, le kikango.

Le territoire de Poko est composé de deux secteurs et de onze chefferies. Sur les treize entités administratives, douze parlent les langues locales presque homogènes et une entité partage deux langues locales différentes.

Ci-après la répartition de ces langues par entité.

Six entités parlent le pazande : chefferies Bakengai, Kipate, Kumbandani, Gamu et Zuna ; secteur Kembisa.

Dans les zones limitrophes de certaines de ces entités, des langues locales autres que le pazande se parlent de façon minoritaire. Ainsi, à la limite de la chefferie Kipate du territoire de Poko et de la chefferie Mayogo-Mabozo du territoire de Rungu (district du Haut-Uele), se parlent le mayogo, une autre langue oubanguienne, et le nemangbetuti, une langue du Soudan central, sous-groupe moru-mangbetu. Se parle aussi en minorité le barambo, une langue oubanguienne, à la limite de la chefferie Gamu et des chefferies Barambo voisines : Babena, Mabanga, Ngbaradi. Il se trouve, aux confins de la chefferie Bakengai et celle de Malele, une minorité linguistique kilele et à l'intérieur même de la chefferie, notamment dans le groupement Nedugwe, deux petites enclaves linguistiques barambo, à savoir : le mefere et menza. Aux confins de la chefferie Kumbandani du territoire de Poko et de celle d'Azanga en territoire de Rungu dans le Haut-Uele, il se parle en minorité le nemangbetuti, une langue du Soudan central, moru-mangbetu. Dans la chefferie Zuna, on a identifié quelques enclaves mangbetu à la limite avec la chefferie Ndey du territoire de Rungu, dans le Haut-Uele notamment dans les groupements Nakokoloko et Yule. Aussi, dans le secteur Kembisa avec quelques enclaves Barambo, notamment dans les groupements Bahpere et Menza, et Bakango dans le groupement Mangali-Bakango.

Le barambo est parlé dans les chefferies Babena, Mabanga, Ngbaradi et Soronga ; et dans le secteur Abarambo.

Le pazande est parlé aux confins des chefferies Babena, Mabanga et Ngbaradi voisines de la chefferie azande de Gamu.

Le kilele est parlé dans la chefferie Malele.

Le malele, une autre langue du Soudan central, moru-mangbetu, est parlé dans une seule entité, la chefferie Malele.

Le pazande et le madi sont parlés dans la chefferie Madi.

Les Azande constituent près de la moitié de la population totale du Bas-Uele. Maniant plusieurs stratégies, dont les armes et la diplomatie, ce peuple guerrier a réussi à étendre son hégémonie dans la région. Il menait surtout une politique d'assimilation des peuples vaincus en leur faisant adopter le parler pazande.

3. LES PEUPLES

3.1. LES AZANDE

Les Azande constituent le peuple qui fut le plus souvent décrit par les ethnologues ayant parcouru la région, et notamment par Edward Evans-Pritchard. La première rencontre des chercheurs occidentaux avec eux remonte aux alentours de 1860, époque à laquelle ils étaient connus comme cannibales sous le nom de « Niam-Niam » (Grootaers 2007 : 33).

C'est le peuple démographiquement majoritaire du district du Bas-Uele. Il est présent dans les six territoires du district. À noter que les Azande n'étaient pas parvenus à s'unir en un empire cohérent. Christian Coméliau, citant P. T. W. Baxter, écrit : « Il y avait bien une hiérarchie de princes, et surtout des liens personnels et familiaux entre les chefs avungara ; mais c'est une multitude de chefs et d'ethnies rivales que le colonisateur allait dominer et non un État qu'il allait conquérir. Les rapports entre



« Les Azande du Nord venant saluer l'Européen au gîte. »
(AP.0.2.3731, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)

l'autorité et ses sujets s'inscrivaient dans le cadre de la chefferie et le sentiment d'appartenance à une société politique se cristallisait autour de la personne du chef » (Coméliau 1965 : 49).

Les Azande et les Nzakara, leurs voisins vivant sur les deux rives de la M'bomu (Grootaers 2007 : 33), disposaient d'armées, remarquablement bien organisées en compagnies, qui furent déployées pour conquérir et incorporer de nouvelles terres ou pour lancer des razzias sur les populations voisines. Dans ce dernier cas, les femmes capturées étaient généralement retenues captives et redistribuées par le monarque à ses hommes, une manière pour lui de se créer des allégeances, tandis que les prisonniers de sexe masculin étaient vendus aux négriers soudanais et tchadiens.

Les Azande n'habitent pas dans un seul pays. Sous l'effet de la colonisation, ils se retrouvent dans trois pays différents (la RDC, le Soudan du Sud et la République centrafricaine). Contrairement aux sociétés étatiques des savanes du sud, les Azande ont progressivement inventé une tradition politique où la chefferie constitue la plus haute institution. C'est ainsi qu'on retrouve sur l'ensemble de leur territoire autant de roitelets qu'il y a de chefferies administratives reconnues par le pouvoir étatique colonial et celui qui lui a succédé.

3.1.1. LE NOM « AZANDE »

« Azande » est le nom par lequel se désignent les populations qui se sont établies au nord du moyen Uele. Ce nom évoque l'idée de distance. Il est constitué du préfixe « a » (marque du pluriel), de « za » (qui signifie « quitter ») (Kumbatulu Sita Bangbasa 1989 : 229-241) et de « nde » (qui veut dire loin). L'analyse de ce vocable suggère que les Azande seraient originaires d'un pays lointain, des étrangers dans le site qu'ils occupent actuellement.

Mais les contradictions apparaissent au sujet de l'origine et de la signification du mot « Azande » (« Azande » au pluriel). D'aucuns pensent que ce mot proviendrait du mot « Ailá – Sénde ». « Ailá » signifie « propriétaires » et « Sende », « terre ou sol ». Ainsi, le mot « Zandé » désignerait les terriens ou les propriétaires des terres. Selon Robert Cornevin, le mot « Sende » se serait mué en « Sandé » et plus tard en « Zandé » (Cornevin 1970 : 59-60). Ces transformations seraient l'œuvre des voyageurs et explorateurs européens de passage en pays azande.

3.1.2. LES MIGRATIONS AZANDE

Il n'est pas facile de déterminer l'origine de ce peuple, d'autant plus que l'origine prétendue d'une communauté donnée n'est souvent qu'un lieu symbolique (N'dua Solol 1977-1978 : 218). Il ne peut être question d'exposer ici tous les détails des migrations. Ce qui sera décrit ici, ce sont les grandes lignes, celles qui ont une importance directe pour l'histoire du peuple azande.

Les Azande sont catégorisés dans le groupe des populations soudanaises. Celles-ci, « situées entre le lac Tchad et l'océan Indien, auraient, à la suite d'événements encore peu précisés (guerres, famines, invasions, sécheresses, razzias et pressions d'Arabo-Berbères, etc.), au cours du second millénaire de notre ère [...] reflué vers le sud » (Van Der Kerken 1944 : 119) pour gagner la RDC. Cette hypothèse est généralement partagée par les Azande qui affirment provenir du Soudan, donc du nord. Bansenginonga serait leur ancêtre.

Il convient de souligner qu'au cours de leurs pérégrinations vers le sud, les Azande auraient imposé leur langue et leur culture aux premiers occupants. Ils en auraient ainsi zandéisé un grand nombre (comme les Ngbandi, les Bangbinda, etc.). Actuellement, les Azande vivent dans les districts du Haut-Uele et du Bas-Uele.

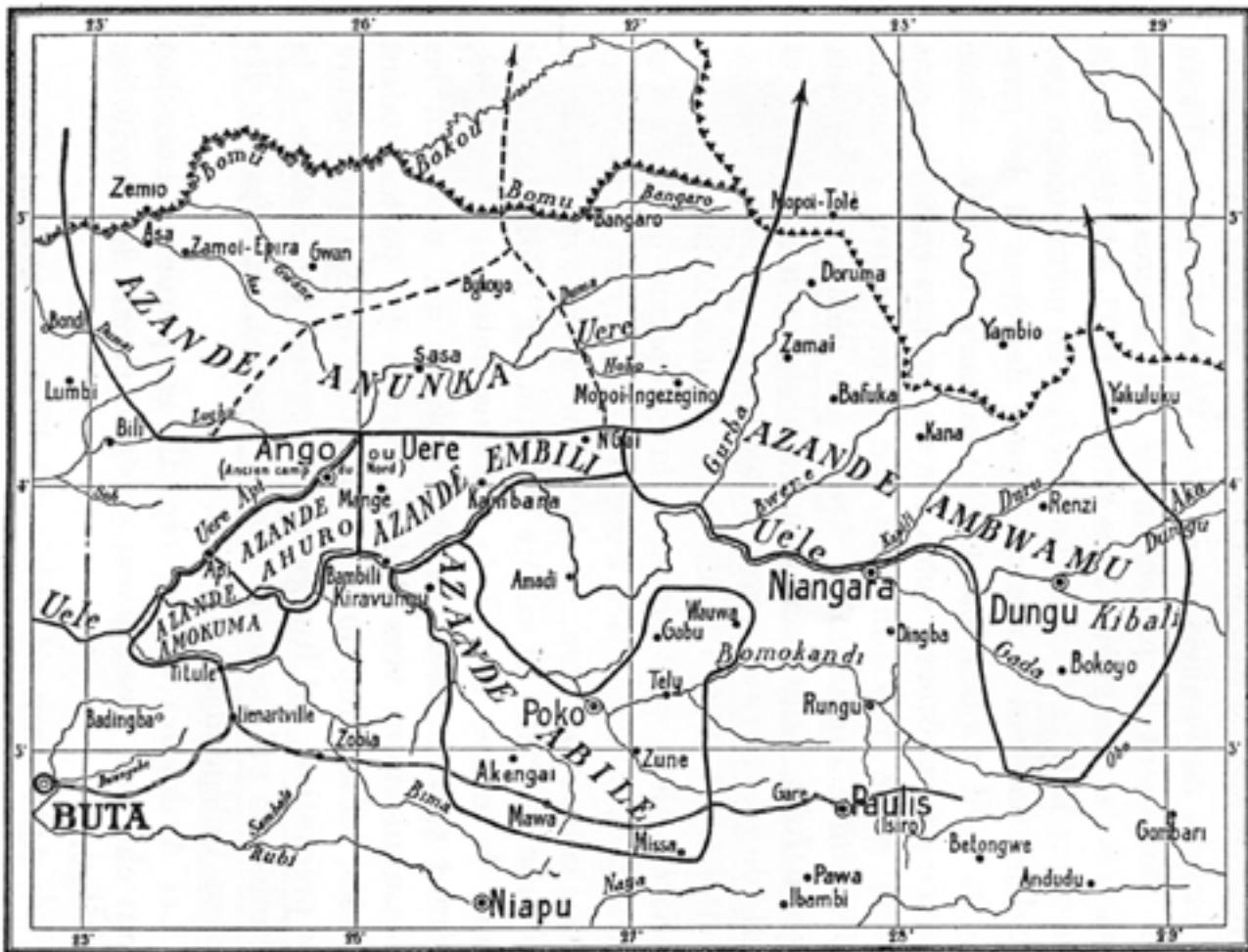
3.1.3. LES GROUPES AZANDE

Les Azande sont composés de populations très diverses. Ils se répartissent en plusieurs groupes dont les plus connus sont les Abile, les Bamboy, les Ng[b]wa, les Tokpwo, les Bambili, etc. (Lagae 1921 : 67).

Les Bamboy seraient partis de la région de la rivière Dungu pour s'établir là où ils se retrouvent éparsillés actuellement, dans le territoire de Dungu (Haut-Uele). Quant au groupe Bondo (Bas-Uele), il serait, quant à lui, venu de Bambili. De par leur nom, les Adio sont des riverains. Ils seraient partis d'une rivière (inconnue à ce jour) pour gagner le territoire de Makrakra qu'ils occupent actuellement.

Les Abile, eux, vivent dans les régions forestières près de la rivière Uele et au sud de ce même cours d'eau.

Les Ngbwaya, les Ngbwa et les Tokpwo forment des groupes azande dont l'histoire reste mal connue. Ils vivent au bord de la rivière Mbomu.



Carte 5.1. Les peuples du Bas-Uele

Source : Bertrand (1943 : 266).

Les Amukuma sont localisés entre les postes de Dakwa et de Bambili. Ils se distinguent du reste des Azande par leurs tatouages.

Parmi ces populations, certaines appartiennent aux familles régnantes. C'est le cas notamment des Avungara, des Abandia et des Anunga. Ces groupes sont apparentés. Car, selon la tradition orale, Avungara, Abandia et Anunga auraient un ancêtre commun, Gitalio. Ce nom signifierait « qui vient de l'est » (littéralement « qui descend d'en haut, du ciel »).

a) Les Avungara [Avungura]

Ils sont installés dans la région comprise entre les rivières Mbomu et Uele (Cornevin 1966 tome I : 60). Les Avungara vivent dans les territoires de Poko, Ango, Bambesa (Bas-Uele) et Dungu (Haut-Uele). On les retrouve donc aussi bien dans le Haut-Uele que dans le Bas-Uele.

« Avungara » est le pluriel de « Vungara ». Ce mot comprend le préfixe « A », marque du pluriel, le

déverbatif « Vo » (lier) dérivé du verbe « Vo » (lier) et du nom Ngala (Ngara) qui désigne la force. Ainsi, traduit littéralement, « Avungara » veut dire « lier de la force », dominateurs.

Notons qu'une légende entoure l'appellation d'« Avungara ». En effet, un certain Ambomu, du nom de Ngara, se serait illustré par la force en maltraitant la population. Un jour, un certain Ngura du clan azande l'attaqua et le lia. Cet événement fit des Azande les descendants de Ngura, le tombeur de Ngara (Ngbalindie Sasa 1990 : 12).

Ce récit indique qu'à l'origine de toute victoire azande, il y a la force et la sagacité des Avungara. Ce sont eux qui auraient guidé le premier noyau « Azande-M'bomu » à la conquête des vastes territoires qu'ils habitent aujourd'hui et dont ils restent les chefs héréditaires (Di Gennaro 1979 : 28-29).

Les Avungara ont absorbé diverses populations étrangères en les « azandéisant ».



Bodio, notable avungara, de la chefferie Renzi, qui a donné son nom à la station de domestication des éléphants de Gangala na Bodio (« la colline de Bodio »), dans le Haut-Uele. L'amputation des mains était une peine coutumière appliquée chez les Azande.

(HP.1956.32.325, collection MRAC Tervuren ; photo lieutenant-colonel Emmanuel Ch. M. H.G. Muller, 1906.)



Mbali, chef avungara, au poste de Sili.
(AP.0.2.988-3, collection MRAC Tervuren ; photo 1912, mission A. Hutereau 1911-1913.)



Un chef avungara et ses favorites. Photo prise à Kama, produite en 1909.
(AP.0.0.11823, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)

b) Les Abandia

Les Abandia habitent le Bas-Uele (plus précisément dans les territoires d'Aketi, de Bondo, de Bambesa et de Buta). Ils sont établis dans le quadrilatère formé par les rivières Bili au sud, Shinko à l'ouest, Uere à l'est et Barango au nord (Boone & Maes 1935 : 6).

Les Abandia ont créé et développé un royaume gouverné par un clan royal Bandia. Ils ont constitué un clan nbandi qui, à la fin du XVIII^e siècle, a remplacé les chefs des Nzakara et les Azande de l'ouest. Les Abandia se sont assimilés en adoptant la langue locale (nzakara ou panAzande) et, à l'ouest, ils ont adopté les ancêtres nzakara.

Ils sont parfois appelés « Abaza-Abandia » à cause de leur mélange avec les Abaza.

Les Abandia ne sont pas de véritables Azande. Il s'agirait d'un peuple azandéisé comme les Ababua, les Ngbandi, etc. Ce fait est confirmé par Van Der Kerken qui écrit à ce sujet :

« Des Angbandi (les Abandia) défirerent, dans le bassin ouest de l'Uele, les chefs avungara, chefs de sultanats, groupant des éléments aux origines disparates (soudanais et bantous), parlant la langue azande. Ils s'emparent des territoires occidentaux du bassin de l'Uele,



Senza, chef abandia, à Bili.
(AP.0.0.12010, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

assujettirent un grand nombre d'Azande occupant ces territoires, et adoptèrent les mœurs, les coutumes, les institutions, la langue et les croyances des vaincus. Ils créèrent un royaume des Abandia dont ils constituaient l'aristocratie, et les vaincus (les Azande, dans lesquels sont compris des "Avungara", descendants de l'ancienne aristocratie), la plèbe. Ce royaume se divisa ultérieurement en sultanats azande de la région ouest du district de l'Uele. Les chefs des sultanats azande de la région ouest du district de l'Uele sont des Abandia ; les chefs des sultanats Azande de la région est du district de l'Uele sont des Avungara. Les Abandia (descendants de Ngbandia ou Bandia) constituaient jadis un sous-groupe des Angbandi, et avaient une culture nbandi et parlaient le nbandi. Les chefs Abandia, voisins du pays des Angbandi, parlaient encore en 1923-1924 le nbandi et le pazande. Ils se rappellent cependant que leurs ancêtres parlaient le nbandi » (Van Der Kerken 1944 : 122).

c) Les Anunga

Les Anunga vivent dans les territoires de Bondo et d'Ango, le long des rivières Dume et Mbili. Souvent, les Anunga sont aussi appelés les « Avungara-Anunga » parce qu'ils sont inclus dans le groupe Vungara.

3.1.4. LE POUVOIR POLITIQUE CHEZ LES AZANDE

a) Les institutions politiques

Depuis le début du XVII^e siècle, les Azande de l'Est (ceux des territoires d'Ango et de Dungu) sont organisés et encadrés par l'aristocratie politique héréditaire des Avungara. Vers le XVIII^e siècle, les Azande ont trouvé des alliés, les Abandia, qui dirigeaient les territoires de l'Ouest. On s'accorde à croire que l'organisation politique azande proprement dite ne débute qu'avec l'avènement de Ngura, un chef qui mit en place des structures politiques (Silengbe Lungonyekindi 1990 : 9-10).

Après Ngura et certains de ses successeurs, « l'empire Azande se scinda en un certain nombre de royaumes fondés par des princes aventuriers, qui préférèrent se tailler des domaines bien à eux plutôt que de rester dans la soumission féodale à un père ou un frère. Un royaume se divisait en provinces, administrées par les frères cadets et le fils d'un roi et par quelques riches roturiers qu'ils commettaient à cet office. Ces gouverneurs exerçaient l'autorité provinciale par l'intermédiaire des délégués

locaux, directement responsables devant eux de la conduite de leurs districts » (Evans-Pritchard 1972 : 43). Evans-Pritchard note au terme d'un séjour en pays azande qu'à « ce système politique répondait un système territorial : de la cour du roi partaient en étoile de larges sentiers, qui menaient aux cours mineures ; des sentiers moins larges rayonnaient vers les hameaux où résidaient les délégués importants. L'ensemble du pays était parsemé de fermes, demeures de familles élémentaires, souvent séparées les unes des autres par des étendues de forêt » (*ibid.* : 43-44).

Mais ces institutions se sont effondrées à la suite des conflits de pouvoir entre Avungara d'une part, et sous l'effet de l'impérialisme belge d'autre part. Les royaumes azande se désagrégèrent progressivement à mesure que l'occupation coloniale prenait racine.

Sous l'occupation européenne, à l'est comme à l'ouest de l'espace azande, la chefferie devint la plus haute institution politique. À sa tête trônait le grand chef (Bakinda). Chez les Azande, « Bakinda » est une appellation honorifique, utilisée spécialement pour le chef d'une chefferie. F. Gero affirme que ce terme désignait tout prince chef d'un territoire quelle qu'en

soit l'étendue (Gero 1968 : 69). Par contre, « Gbia » est une appellation générique des chefs azande.

Le Bakinda était une personnalité sacrée, intouchable et rarement vue par la population. Il était le chef suprême et pratiquait une monarchie absolue. En cette qualité, il décidait de tout, même de la guerre.

Sous la colonisation, le Bakinda constituait, en sa qualité de chef coutumier reconnu et investi, un rouage hybride de l'administration. De la sorte, il fut à la fois président du tribunal de la chefferie et intermédiaire entre l'administration coloniale et la population autochtone.

La sécurité de la chefferie était assurée par des soldats (Asekele). Et, selon la tradition, l'armée azande était circonstancielle. Elle n'existait qu'en temps de guerre. Le planton (Mukedi) était le messager du roi, donc l'élément moteur de la cour. À préciser que le Bakinda dirigeait son territoire à travers la cour, véritable corps de sages (Bakumba). C'est cet organe qui permettait au chef, même jeune, de s'acquitter de ses responsabilités.



Chef Likita et sa suite.
(AP.0.0.11777, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)



Le chef Bambe, du clan avungara. Il porte la médaille frappée aux armoiries de la Belgique.

(HP.1956.15.1366, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)



A Yapwati – dans le territoire d'Ango : un guerrier azande, bouclier à la main, va lancer le couteau de jet.

(EP.0.0.13595, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

b) *Les insignes du pouvoir*

Les insignes du pouvoir avaient une signification spécifique chez les Azande. Les principaux sont :

- le chapeau garni de plumes rouges de perroquet : il représentait la puissance et la sagesse du Gbia ;
- le Gaza (un tambour) : il témoignait de la présence du chef à un endroit ;
- le Gugu (un tam-tam creusé sur une seule face) : en forme de léopard, cet instrument servait à annoncer l'arrivée ou le séjour du chef dans un village.

Dans leur ensemble, ces objets symboles contribuaient au renforcement du pouvoir du Gbia.

3.2. LES ABABUA (DITS AUSSI « BABUA/BUA/BOA »)

Sous toutes ses formes, le vocable « Ababua » désigne ceux qui sont nombreux ou qui sont appelés à le devenir. Il s'agit en fait de ceux dont la vocation est de devenir nombreux ou de se multiplier.

Les migrations des Ababua

Contrairement aux Azande qui sont d'origine soudanaise, les Ababua sont des Bantous. Et à la différence des populations bantoues du Sud de la République démocratique du Congo, à tradition étaïque, les Ababua vivent en sociétés segmentaires, lignagères ou claniques. La majeure partie vit dans la forêt. Alors que les Azande se retrouvent dans les six territoires du district du Bas-Uele, les Ababua, quant à eux, ne sont présents que dans quatre territoires : Buta, Bambesa, Aketi et Bondo.



À Yapwati, dans le territoire d'Ango, un procédé de divination courant chez les Azande : l'Iwa.

L'Iwa comprend deux pièces : une petite table à trois pieds et un disque de bois que le devin fait mouvoir sur la surface plane de la table après y avoir jeté une poudre magique. Selon que le disque glisse facilement sur la table ou qu'il s'y bloque, une réponse, favorable ou non, est donnée par le devin.

(HP.2009.3.311, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)



La couverture des toits de case des Ababua est faite de feuilles de *ngongo* : cela leur donne un aspect particulier d'écaillles hérissées.

(HP.1956.15.9050, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, Bama, septembre 1949, © SOFAM.)



**Kuleponge, chef ababua du clan Mongongware,
dans le territoire de Buta.**

(HP.1956.15.255, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

Lorsqu'on interroge les Ababua sur leur origine et sur le processus d'occupation de leur espace actuel, ils répondent, comme les autres peuples bantous, qu'ils viennent de la région du Tchad. Ils auraient quitté cet habitat à la suite de la désertification du Sahara et des querelles intestines incessantes. Ils se seraient, dans leurs pérégrinations, installés d'abord dans le Nord-Est de la RDC avant d'en être refoulés vers le territoire actuel de Banalia (district de la Tshopo) par des populations d'origine soudanaise aux environs du xv^e siècle. Les Ababua soutiennent que c'est à partir de ce dernier site qu'ils auraient, à la suite d'une violente brouille entre factions, amorcé leur progression et leur dispersion dans le district du Bas-Uele. Van Der Kerken adhère à cette version des faits lorsqu'il écrit que la majorité des Bantous qu'on retrouve de nos jours dans la cuvette centrale habitaient jadis Faradje, Rungu et Watsa et que quatre principaux groupes s'y étaient établis : le groupe mongo, le groupe ngombe, le groupe ababua, le groupe topoke-lokele-turumbu-basoko (Van Der

Kerken 1944 : 118-119). Selon lui, toutes ces populations furent ébranlées pour la première fois vers le xv^e siècle, à la suite de l'invasion de la région par les peuples soudanais : les Mayogo, les Manvu, les Bangba, les Balese, et se sont déplacées vers l'Ouest (*ibid.* : 1052-1056).

Parlant particulièrement des Ababua, il précise : « Le groupe babua ainsi que quelques peuples apparentés aux Ngombe avaient emprunté, vers le XVII^e siècle, le même itinéraire. Mais ils s'étaient aussitôt limités au confluent de l'Uele avec Mbomu. De là, [...] ils se sont installés dans la région de Titule, Bambili et Zobia » (*ibid.* : 300).

À les entendre parler de leur histoire et de leur identité, on est tenté de conclure que les Ababua forment un mélange de divers peuples dont les Bakete, Bokiba, Bagbe, Banganzulu, Mongingita, Bayeu, etc. Un véritable amalgame ; mais les Bateke se considèrent eux-mêmes comme étant des « vrais » Ababua. Selon eux, les autres Ababua ne seraient que des porteurs, des alliés, des prisonniers, voire des esclaves ou des populations vaincues tout au long de la marche vers leur fief actuel.

On observe qu'une branche des Ababua, proche des Bakete, serait en voie de disparition. Selon l'interview accordée par Samana Gambe Kea, le chef du groupement Dingila, cette situation serait principalement due au fait que les hommes boivent plus (de l'alcool) qu'ils ne mangent, que les jeunes gens épousent plus les vieilles femmes sous prétexte que celles-ci les soignent mieux que les jeunes filles.

Les clans ababua se seraient dispersés à travers l'actuel district du Bas-Uele. On pense à ce sujet qu'Eboe II serait l'ancêtre des Ababua de Bambili (Bakango, Bakete, Babode, Buliendenge, Bagbaya, Bambule, etc.). Quant à Yeu, il serait l'ancêtre des Ababua de l'entre-Aruwimi-Bima (Bagbe, Monganzulu, Mongingita, etc.).

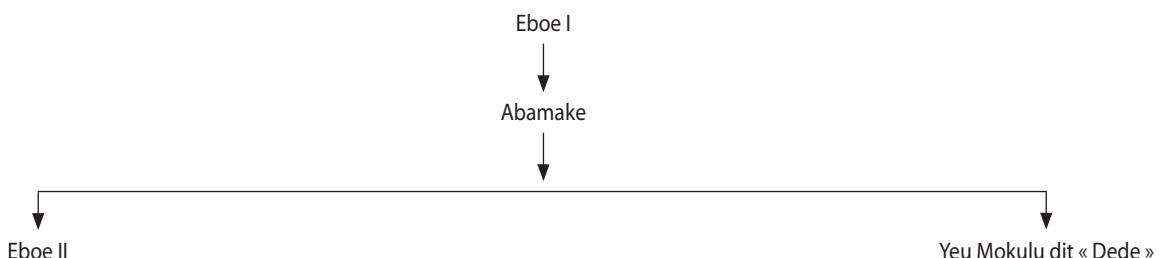
3.3. LES AUTRES PEUPLES

Ils sont nombreux dont on ne connaît ni l'origine, ni l'histoire. Cette situation serait en partie imputable à la mémoire qui n'a pas été entretenue par la tradition. En général, les gens n'ont presque plus de souvenirs lointains. On ne possède, pour l'heure, que des bribes d'informations sur les Malele, Makere, Abarambo, Binza, etc.



Le voyage du prince régent Charles au Congo belge. L'accueil des guerriers ababua à Nebasa, 16 juillet 1947. (HP.1956.15.2025, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz [Inforcongo], 1947, © MRAC Tervuren.)

Arbre généalogique des populations ababua



3.3.1. LES MAKERE

Ils seraient d'origine soudanaise. Le père dominicain V. H. Vandén écrit que « les Makere et les Mamvu représentaient l'avant-garde du groupe Mangbetu venu du Sud-Est du Soudan. Ils auraient habité la zone de la rive droite de l'Uele et même celle de la rive droite du Mbomu²² ». Dans leur progres-

sion, les Makere auraient atteint l'actuel site d'Isiro dont ils auraient été chassés par d'autres peuples soudanais (Amadi, Abaramo, etc.). Ayant atteint l'espace de l'actuel territoire de Bambesa, ils furent mis aux prises avec les Azande, qui les poussèrent à se confiner dans l'actuel poste administratif de Zobia où ils forment trois chefferies (Makere I, Makere II et Makere-Bakete). Cela est confirmé par le commissaire de district du Bas-Uele, A. Landeghem, qui écrit, dans sa lettre du 25 mars 1918 : « Les Makere forment une population très homogène dont les

22. Document sans titre (Archives Benoît Verhaegen, MRAC).



Le chef Ebandrombi, accompagné de sa famille.

Ebandrombi (tribu Lele) et sa famille ont revêtu l'habit des jours de fête : pour les hommes, braies d'écorce battue et bonnet de raphia orné de plumes de perroquets ; pour les femmes, pagne noir en écorce, bracelets, chevelure édifiée en auréole sur une armature qui prolonge la tête.
(HP.1956.15.10294, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

principaux éléments sont administrés par le territoire de Zobia²³. »

L'administrateur du territoire de Zobia en 1918, P. Hurlet, présente l'un des principaux sous-groupes des Makere dénommé « Mangiri ». Celui-ci se divise en trois grands clans comprenant chacun des sous-clans, suivant l'ordre de préséance qui figure dans le tableau 5.1.

L'administrateur Hurlet retrace lémigration des Mangiri (Makere)²⁴ :

« Il y a environ 120 ans, les Mangiri habitaient la région de Poko à proximité de la montagne connue sous le nom de "Mandamia" sise à environ deux heures du poste actuel de Poko. C'est là que Mangir, le fondateur de la tribu, est mort. Ainsi que tous les autres Makere, ils durent quitter les rives de la Bomokandi pour éviter la menace azande des ancêtres d'Akengaie qui,

23. Lettre écrite à Buta. Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique/MRAC.

24. Note administrative « Chefferies indigènes » portant sur « Renseignements sur la tribu Mangiri de race Makere » par l'AT de Zobia, P. Hurlet, le 24 avril 1918. Cf. Fonds archives Benoît Verhaegen.

Tableau 5.1. Les Mangiri

Clans	Sous-clans	localisation
Mâbi	Ongoroï (ou Maêta)	Chefferie Buliane dans le territoire de Zobia
	Edongoï	Chefferie Buliane dans le territoire de Zobia
	Ekbwi	Chefferie Epuendrambo dans le territoire de Zobia
	Mambrugi	Chefferie Buliane dans le territoire de Zobia
Madjogo	Ambambaï	Chefferie Buliane dans le territoire de Zobia
	Mokwangani	Chefferies Buliane et Nedunga dans les territoires de Zobia et Banalia
	Maburenge	Chefferies Buliane et Nedunga dans les territoires de Zobia et Banalia
	Mavokolo	Chefferie Buliane dans le territoire de Zobia
	Bândi	Chefferie Nebula dans le territoire de Banalia
	Nabwobwo	Chefferie Epuendrambo dans le territoire de Zobia
Ezbui	Namboro	Chefferie Mazambangwe dans le territoire de Banalia
	Bangeda	Chefferie Mazambangwe dans le territoire de Banalia
	Epangaï	Chefferie Mazambangwe dans le territoire de Banalia
	Amomba	Chefferie Mazambangwe dans le territoire de Banalia
	Amagbula	Chefferie Mazambangwe dans le territoire de Banalia
	Ama-Ewa	Chef Mazambangwe dans le territoire de Banalia

progressivement, cherchaient à occuper leur pays et à les asservir.

Leur exode eut pour direction générale le sud-ouest puis le sud. Ils franchissent rapidement l'outre-Bomo-kandi-Mokongo et arrivent dans le bassin de la Bima où ils s'installent sur la rivière Andu, gros affluent de droite de la Bima, près de l'ancien emplacement du village Zamambare (génération de Dongo). Ils voisinent à cet endroit avec les Makere Mambuli, installés plus à l'est et qui se trouvent bientôt en contact direct avec les tribus Ababua, Bokiba et Bulungwa. Nos Mangiri sont bientôt à nouveau importunés par les Azande, les mêmes qui les avaient forcés à abandonner la vallée du Bomokandi. Leur chef Bangeya, ancêtre d'Akangaie, à la tête de ses guerriers, leur livre combat sur l'Andu et les force à déguerpir.

Reprenant leur exode, ils franchirent la Bima et se fixent sur la rive gauche entre la Nendondo et la Bima, non loin de l'emplacement actuel de Zobia (génération de Bweda).

Les parures de l'épouse du chef Ebandombi mises en perspective.

Elle porte le collier en dents de fauve et la grande trompe d'ivoire sculpté, insignes de sa dignité. Sa coiffure, aux cheveux étirés et disposés en auréole sur une armature qui prolonge la tête, est commune à divers peuples – Mangbetu, Mayogo, Bangba – qui vivent au sud de l'Uele. Selon la coutume de la région, elle a couvert son corps de dessins géométriques peints. Novembre 1949.

(EP.0.0.13567, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)



De la Nendondo, ils recherchent volontairement de nouvelles terres et se fixent sur la Budanga, affluent de gauche de la Bima (près de l'ancien village N'Gulu). Après un court arrêt, ils quittent le bassin de la Bima et se fixent sur la Dinda, affluent de droite du Rubi (génération d'Amaesima).

De la Dinda, ils vont à la M'Bwade, autre affluent de droite du Rubi (emplacement actuel Nengusu) puis de la M'Bwade au Rubi (où Amaesima meurt).

Franchissant le Rubi, ils vont sur la M'Bele, affluent de gauche du Rubi (près de l'actuel Kbunduka). Ce fut à cet endroit que les premières reconnaissances des Européens de l'EIC les trouvèrent installés (vers 1897). À l'approche des Blancs et craignant un nouveau danger, les Mangiri fuient de tous côtés : Mazambangwe et ses Ezebui s'en vont sur la Longele, affluent de droite de l'Aruwimi, Nembla avec les Bândi et les Mavokolo, se réfugient chez les Bombuli de Bokwama, Nedunga avec sa partie des Mokwangani et des Maburenge cherchent asile chez les Bokiba d'Atoya. Seuls Buliane et Máli (Mavokolo), avec quelques Mábi et Madjogo, demeurent entre la M'Bele et le Rubi où après avoir opposé quelque résistance à nos troupes ils se soumettent à notre autorité.

Dès que le calme fut rétabli, la plupart des Mábi et des Madjogo vinrent progressivement se regrouper autour de Buliane qui avait été reconnu chef. Seuls, quelques Mokwangani et Maburenge dissidents, sous Nedunga, se fixèrent dans le versant de l'Aruwimi ainsi que la plupart des Bândi, et le groupe entier des Ezebui, sous Mazambangwe.

Depuis 1906, Buliane et les Mangiri soumis à son autorité se sont installés près du Rubi sur la route Zobia-Kama-Kole. Le village principal se trouve à environ 500 mètres de la rivière.

[...]

Lorsqu'ils habitaient encore sur la Dinda, les Mangiri entrèrent en contact avec un groupement de Mâka (nains) vivant sous l'autorité d'un certain Ependangwe. Ces derniers avaient tout d'abord attaqué les Mangiri d'Amaesima qui revenaient de la région de Panga où ils avaient été chercher de l'huile. Les Mâka assaillirent la caravane, tuèrent à coups de flèches la plupart des porteurs et s'emparèrent de l'huile.

Amaesima entra en pourparlers avec eux, pratiqua l'échange du sang avec le chef des nains et depuis lors ceux-ci vivent en bonne intelligence avec les Mangiri, se maintenant en contact avec eux et habitant dans le rayon de la chefferie.

Des villages de Mâka sont installés à environ 30 minutes sud-ouest du village de Buliane, rive gauche du Rubi. D'autres campements de nains se trouvent

dans les environs d'Epuendrambo vers le sud. Les autochtones chassent pour les Mangiri et leur cèdent viande et ivoire contre vivres de plantations, couleaux et outils. Ils échangent également des femmes. Leur chef Mambwongi vient de mourir, son fils Tata lui succède mais il y a, paraît-il, compétition avec un autre notable Mâka qui habite dans les parages d'Epuendrambo.

Ces populations se montrent rebelles à toute civilisation et ne sont pas encore entrées en contact avec l'administration. Il faudra bientôt s'en occuper sérieusement et tâcher de les former soit en chefferie auto-nome, soit en sous-chefferie à caractère héréditaire sous la dépendance du représentant légal des Mangiri. [...]

Buliane a été investi le 24 octobre 1907. Un certain Mangomasi se rendit indépendant et fut reconnu la même année chef des familles Ekbui (Mâbi) et Nabwobwo (Madjogo). Mangomasi est mort en 1912. Son fils ainé Epuendrambo lui succède mais comme sous-chef dépendant de l'autorité de Buliane.

À la mort de Buliane, il conviendra pour la succession de revenir à la branche ainée dont Naïodwi est le représentant recevant l'hommage de tous les Mangiri. »

3.3.2. LES MALELE

Ils occupent la chefferie Malele dans le territoire de Poko. Ils seraient apparentés aux Makere, aux Mangbetu (Haut-Uele) et aux groupes Popoi (territoire de Bafwasende dans le district de la Tshopo).

3.3.3. LES AMADIS

Leur histoire est aussi mal connue. On pense qu'ils auraient fait route ensemble avec les Logo du Haut-Uele dans leurs efforts pour gagner la RDC. D'origine soudanaise, ils seraient apparentés aux Azande et aux Abarambo. Actuellement, ils occupent la chefferie Madi dans le territoire de Poko.

3.3.4. LES ABARAMBO

Ils habitent le secteur Abarambo et la chefferie Mabanga dans le territoire de Poko. Le récit qui suit provient du père Léon Lotar (Fonds Lotar, MRAC, doc. n°60.20).

« Au début du XIX^e siècle, dès avant peut-être que les Avongara eurent tenté l'aventure de passer sur la rive gauche du Bas-Uele, des Azande de plus d'un clan riverain, et tout particulièrement les Avundua, homme par homme, émigraient vers le sud, fuyant les

**Gaila, chef abarambo.**

(AP.0.0.12213, collection MRAC Tervuren ; 1912,
photo mission A. Hutereau 1911-1913.)

Le chef Niapu.

Il porte, comme insigne distinctif, une ceinture ornée de sept queues de léopards et est coiffé d'un chapeau tressé d'herbes spéciales, garni d'une grosse boule de plumes rouges de queues de perroquets.

(HP.1956.15.249, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. M. Meylemans [Inforcongo], 1945, © MRAC Tervuren.)

luttes que poursuivaient, pour la conquête et l'unification azande, les fils de Ngura.

Suivant la tradition, l'origine d'une dynastie – celle qui fut en 1891, lors de notre arrivée à cet endroit de l'Uele, trouvée en possession du pouvoir – qui fut reconnue et règne encore actuellement, ne serait autre que la bonne fortune réservée à un émigrant vundua arrivé vers 1800 en terre abarambo : Bulekpwele, forgeron vundua, passé, en compagnie de quelques émigrants de son clan, sur la rive sud, se trouva fort en peine un jour que, voulant se construire un gîte définitif – un village ! – il s'adressa en vain à ses frères de race pour qu'ils l'aident en ses travaux. Dépité, il décida de les

abandonner à son tour. Il fit route vers le sud, seul mais emportant un précieux bagage, son attirail de forgeron. Les Abarambo chez lesquels il pénétrait ainsi ne vivaient sous d'autre autorité que celle des chefs de famille et de leur patriarche de clan (gens), vie toute semblable à celle que le vundua forgeron avait connue au nord de l'Uele, avant la conquête Vungura.

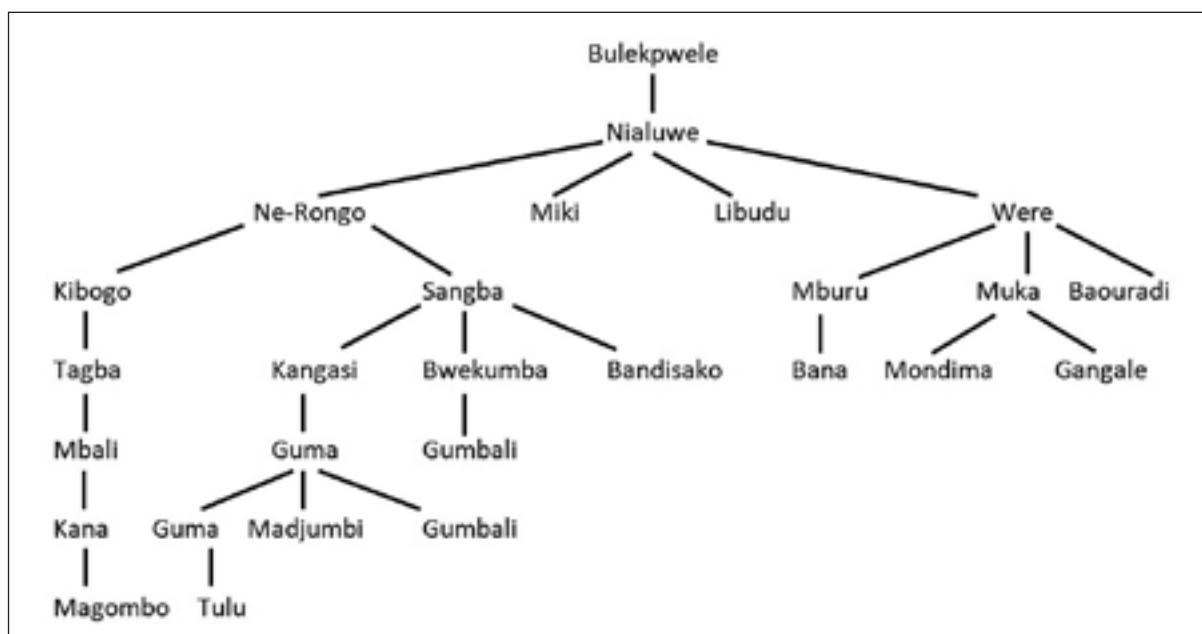
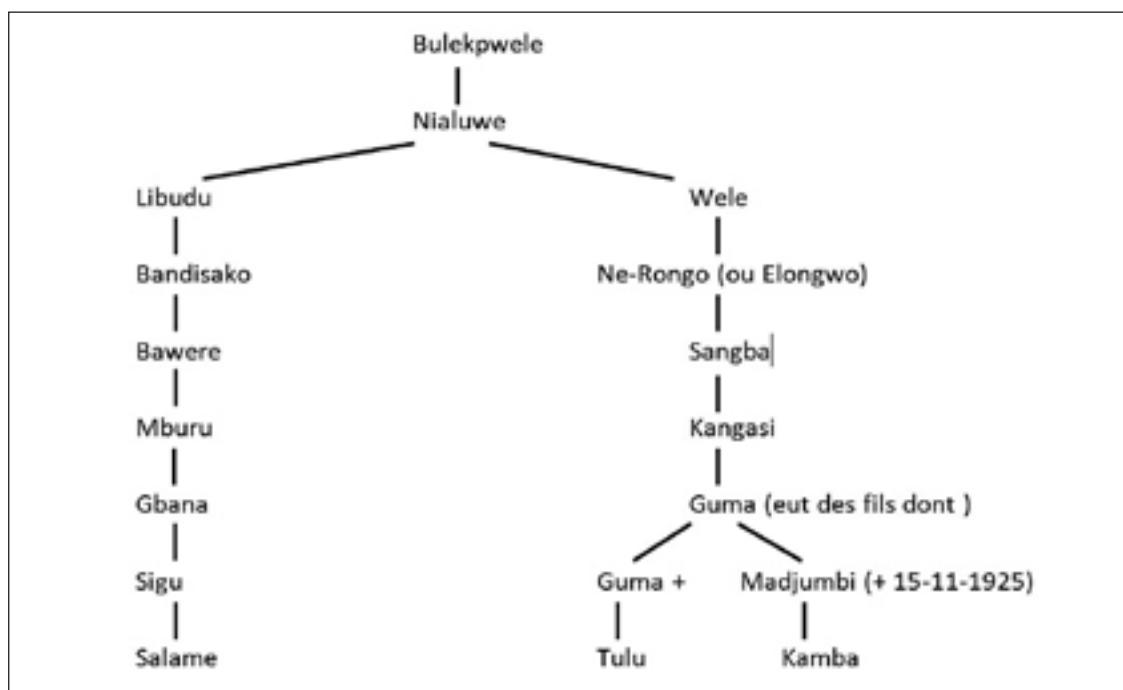
Bulekpwele partait sans crainte. Il n'était pas conquérant certes – et d'ailleurs sa langue était sœur (mettons cousine) de celle que parlaient les Abarambo. L'événement justifiait son entreprise aventureuse.

Il rencontra, dans un champ de patates douces, une femme qui faisait la récolte. Il s'arrêta, vit que la femme

était munie d'un mauvais couteau qui l'aidait mal dans son travail. Il lui adressa la parole, lui proposa d'aiguiser son outil ; la femme le lui confia. Le forgeron le réfectionna sur l'heure. Le couteau aiguisé, Bulekpwele raconta qu'il émigrat et venait chercher où se loger en terre abarambo. La femme emmena le forgeron chez son époux, Balimasi, qui lui donna l'hospitalité et le fit travailler. Bulekpwele devint l'aiguiseur attitré des villages environnants. Il faisait fortune rapide.

Balimasi lui donna en mariage une de ses propres filles ou une de ses pupilles. L'histoire ici ne précise pas. Mais peu importe. Bulekpwele s'alliait ainsi à la famille de Balimasi, puisque celui-ci ne pouvait céder qu'une femme sur laquelle il avait autorité paternelle. Et voilà comment Bulekpwele, le vunda, forgeron de son métier, put fixer ses pénates en terre barambo, se créer une famille, s'assurer une descendance.

Deux versions de la descendance de Bulekpwele : la première selon Madjumbi et ses frères et la seconde selon la tradition des Avundua



Cette descendance allait, à la quatrième ou cinquième génération, se trouver en conflit d'ambitions avec celle de Balimere, chef abarambo de la région.

Telle est la généalogie que font valoir aujourd'hui (1928) le chef investi Madjumbi et ses frères (1^{re} version). Ainsi présentée, cette généalogie est incomplète. Le commun des mortels – les vieillards et les hommes faits, au courant de la tradition – que la jeunesse ne connaît guère – en dit davantage. Et comme les Avundua sont nombreux dans la chefferie, leur tradition – car c'est à elle que nous empruntons – mérite crédit (2^e version).

Cette généalogie est confirmée par les descendants de Balimere. La tradition est unanime aussi à rappeler comme suit les événements se rapportant aux personnages ci-dessus :

1^o Bulekpwele passa l'Uele. Il accompagnait son père dont le nom est tombé dans l'oubli ;

2^o Ne-Rongo passe pour le patriarche des Mayas ;

3^o Mburu est le Mbroue que nous a fait connaître Casati. Ses guerres avec Bowili le Vongara du Bomokandi, avec Mambanga le Abarambo, avec cet autre Mambanga, frère de Nessogo (Mangbetu, chefferie Bisanga), avec Nguma, fils de Kangasi son parent – avec, surtout, les Égyptiens du Nil – sont restées célèbres ;

4^o Sangba semble être autre que le Tagba qu'Hutereau indique comme père de Kangasi ;

5^o Guma, fils de Kangasi, était chef au moment de l'arrivée de Milz, en janvier 1892 (expédition Van Kerckhoven) ;

6^o Gumbali, fils de Guma, fut dépêché vers Milz lors de l'arrivée de cet officier au moment de la fondation du poste des Amadis (en janvier 1892).

Bulekpwele, Nialuwe et ses fils ne semblent pas avoir ambitionné de dominer les clans voisins, de les organiser, de fonder une dynastie. L'histoire est muette sur leur époque, c'est-à-dire que : Bulekpwele, en même temps que d'autres Avundua, avaient fait souche en territoire barambo ; n'avaient pas d'histoire sinon celle qui se perdait déjà dans le passé, racontant la migration des ancêtres qui avaient quitté le Bas-Mbomu, marché vers l'est, précédés par les Duga, qu'ils avaient quittés ensuite pour passer l'Uele en amont du confluent du Bomokandi.

Ce ne fut qu'à l'époque des fils de Ne-Rongo et de Were (ou Wele) que les Abarambo, non organisés autrement qu'en familles et clans, se virent aux prises avec des conquérants, des agresseurs Azande du Sud.

Sangba (le Tagba de Hutereau) est chef de famille, peut-être de clan, puisque son père Ne-Rongo passe pour être le patriarche des Mayas. Banduba, fils



Guma, chef abarambo (assis sur son panga), recevant des vassaux, à Suruanga.

(AP.0.0.30725, collection MRAC Tervuren ; photo L. Védy.)

de Fundia, lui-même fils cadet de Gura, qui a commencé la grande marche conquérante des Avongara au nord de l'Uele, est installé avec les gens de Ndeni, qui ont échappé aux massacres ababua, à proximité des familles de Sangba, vers l'ouest (rive droite du Bas Bomokandi). Sangba, qui a connaissance des hauts faits de Na-bigbali (Nabiembwali d'Hutereau, fondateur de la dynastie mangbetu) appelle ce dernier à son secours. Il lui envoie le « bangwa », marteau de forgeron. Nabigbali répond à son appel, bat les Azande et tua Banduba.

Cet événement peut vraisemblablement être considéré comme ayant amené la fondation d'une dynastie par la descendance de Bulekpwele ; l'intérêt commun d'un clan, la nécessité de resserrer plus étroitement le lien rattachant toutes les familles entre elles, créa une organisation politique au profit du patriarche du clan – ou, tout au moins, du personnage qui a su réaliser la défense commune : Sangba.

Aussi, à la mort de Sangba, dont l'histoire ne dit rien sinon qu'il fit appel à Nabigbali, nous trouvons ses deux fils, Bandisako et Kangasi, investis ensemble de l'autorité souveraine que leur a léguée leur père.

Voici, telle que me l'a racontée, en 1925, un vieillard, Sangu, habitant au pied (nord) de la montagne Kudunda, en chefferie Balingba (Suronga), l'histoire de la dynastie : à la mort de Sangba (Tagba), Bandisako et Kangasi, ses fils, étaient chefs tous deux chez les Maïas. (Les Maïas et les Nuwele constituent les deux groupes formés par la première scission d'un clan original Mabode.) Les Nuwele, avec leurs clans : bana, d'une part, bango, mazunga, mego, bundu, d'autre part, étaient, comme leur nom l'indique, les Mabode du nord, riverains de l'Uele.

Les Bana, avec les éléments étrangers qui y avaient pénétré, eurent leur sort lié à celui d'une branche de la dynastie formée par la descendance de Zemome (chefferie Kongo, en 1926), au sud de la Tota.

Les Bango, Mazunga, Nego, Bundu, où s'infiltrent, lors de l'exode vers l'est, des éléments abisanga et mangbele, virent leur sort lié à celui de l'autre branche, jusqu'au jour où cette dernière fut – suivant les légitimistes – supplantée par une famille Bisanga dont la dynastie règne actuellement (1926) (chefferie Suronga-Balingba).

Les Maïas étaient, à l'époque de Sangba, installés à la Sano, un affluent de l'Uele coulant en aval et parallèlement à la Tota. Ils se divisaient en clans : Bambare, Mangombo, Medigo, Avusangwa.

Peu après la mort de Sangba (Tagba), tous les clans d'origine mabode dits "abarambo", opérèrent vers l'est une poussée ; les Mambare (Maïas) marchant à l'ex-

trême droite (au sud) – tandis qu'à l'extrême gauche, dans le groupe Nuwele, avançaient le long de la rive de l'Uele, les Avadiga, c'est-à-dire une famille bisanga descendante de Diga (père de Nakwasi, ce dernier père de Suronga qui s'empressa d'accueillir Milz en février 1891).

Quels sont les motifs qui déterminèrent cette marche d'ensemble vers l'est, au-delà de la Tota ? La tradition n'en dit rien. La conquête zande n'étant plus menaçante à ce moment, il semble que l'exode ne fut dû qu'à l'insuffisance, pour les familles abarambo multipliées, des terres primitivement occupées par elles. Les Bambare au sud, conduits par un chef du nom de Gurua (dont la descendance n'est guère connue) longèrent la frontière nord des fils de Tikima, le Zande (moyen Bomokandi). Rencontrant les terres occupées par les Abisanga, ils s'arrêtèrent à l'emplacement qu'ils occupent encore actuellement.

Les Nuwele vont se buter aux Mangbele des chefs Nesima père et Mambuli, fils, qui fuient sur la rive nord (zande) de l'Uele. C'est ainsi que les Avadiga prennent possession des terres où Milz rencontrera Suronga, fils de Nakwasi, petit-fils de Diga. Au centre, les Maïas de Bandisako et de Kangasi trouvent des territoires inoccupés. Ils atteignent la Na-Akka où ils sont arrêtés par les Abisanga, sur lesquels règne la famille Mangbetu. Ceci se passe après la mort de Sadi (Mangbetu), fils de Tuba, petit-fils de Nabingbali (1867).

Bandisako meurt dès le début, semble-t-il, de l'exode, car Mburu, son fils – le Mbrouo que nous fera connaître Casati – installe son premier village sur le Gbwogo (frontière séparant actuellement les chefferies Konzo-Balengba, 1926).

En avançant, il trouve installés au mont Kudunda les Égyptiens. Par politique, Mburu juge opportun de s'installer près d'eux. Il construit sa résidence au pied de la montagne, à la rivière Kwakwasa. Son but est de se faire aider par eux, pour dominer sur les familles voisines, au sud, relevant de Nguma, fils de Kangasi (donc cousin de Mburu). Ce Nguma est celui qui rencontra Milz en février 1892 et qui sera investi (chefferie reconnue) en mai 1893, en même temps que son voisin du nord, Suronga.

Nguma, prévoyant le danger, prend les devants. Il s'empresse d'attaquer Mburu à la Kwakwasa. Mburu se réfugie à la zeriba de la Kudunda et s'y confie aux Égyptiens. Sans perdre un instant, le vainqueur installe ses gens sur les terres de Mburu et fait appel à l'alliance de Suronga, attardé encore à ce moment sur la petite rivière Mbomu (entre Amadi et Suronga). Nguma ne projetait rien moins qu'attaquer à la fois Mburu, les Égyptiens et Mbitima le Vongara, fils de

Wando, qui avait passé l’Uele depuis peu et travaillait de concert avec les traitants du Nil devenus agents du gouvernement égyptien.

En chefferie Madjumbi (fils de Nguma), on se vante aujourd’hui (1926) d’avoir, par l’alliance avec Suronga, forcé Mbitima à repasser l’Uele, et les Égyptiens, à regagner le Nil ! Il n’en fut rien. Aucun combat ne fut même livré, l’alliance probablement restant sans effet. Les Égyptiens, loin d’aider Mburu à se venger, l’utilisèrent à leur profit en l’envoyant contre Mambanga, un chef barambo de l’arrière (ouest) qui occupait la Sano. Mburu fut tué au cours de cette expédition.

Mburu ne serait donc pas tombé sous le fer de ses propres sujets, comme l’écrit Casati qui, au surplus, n’expose pas les circonstances de sa mort. Il affirme seulement que les Abarambo, comme les Abisanga, se seraient révoltés contre leurs chefs. Rien de semblable ne se retrouve aujourd’hui dans les dires des indigènes contemporains de 1883.

Bana, fils de Mburu, ramena au mont Kudunda le corps de son père pour lui donner la sépulture qu’il s’y était choisie et dont nous parle Casati.

Mburu avait reçu la visite de Casati et de Junker. Casati le tenait pour “ennemi implacable des Arabes”. “Il a lutté contre eux avec succès, grâce à l’appui des chefs azande”, dit-il. Les récits indigènes ne concordent guère avec cette affirmation ; quand Casati et Junker arrivèrent chez Mburu, les Égyptiens n’avaient encore quitté ni le mont Kudunda, ni la région.

Quoi qu’il en soit, Casati représente Mburu comme le seul chef abarambo digne d’être nommé ; il n’en mentionne point d’autre. Les tentatives d’établissement dynastique, les rivalités entre Nguma et Mburu, l’autorité naissante des Avadiga, sont passées pour lui inaperçues.

Apparemment, Mburu seul et son entourage furent ses informateurs, et il considère l’ensemble des Abarambo de 1881 comme “dispersés par groupes de familles sur un vaste territoire, rebelles à toute domination régulière”.

La relation indigène est cependant catégorique : l’exode barambo vers l’est se fit sous la conduite de chefs et la lutte pour la suprématie poursuivie entre Nguma et Mburu – entre les deux branches de la descendance de Wele – défraie encore les récits historiques des vieillards.

Mburu mort, son fils Bana projeta de reconstituer, à son profit, l’autorité de son père. Mais il n’en eut guère le temps. Les Égyptiens quittaient alors le mont Kudunda pour regagner le Nil ; leur aide lui échappait. De concert avec Suronga, qui, la Kudunda évacuée, avait pu pousser jusqu’à cette montagne et installer son

nouveau village au nord, à deux pas de l’Uele (emplacement du futur poste de Suronga), Nguma attaqua Bana qui le battit, l’accula au fleuve et le força de se réfugier sur la rive zande (nord) en chefferie Mbitima (fils ainé de Wando). Mais son succès neut guère de durée. Nguma et Suronga reviennent, attaquent Bana, qui, à son tour, fuit vers le sud, la seule route qui lui est ouverte. Il organise l’attaque des Mambare. Nguma, venu à l’aide de ceux-ci, rencontre les partisans de Bana à l’ouest de la Tota, dans la huma (plaine) s’étendant entre les rivières Amala et Nembusu. Bana est vaincu et tué. Cela dut se passer vers 1890.

La branche ainée de la descendance de Bulekpwele, forgeron vundua, perd définitivement toute chance de régner. »

3.3.5. LES MABINZA

L’administrateur C. L. M. Saerens du territoire d’Aketi consacra, en 1953, une étude aux Bondunga Bokoi (Saerens s. d.), identifiés comme « groupes de clans de la tribu Mabinza ». Il écrit :

« La peuplade gombe est venue de l’ouest de la Province-Orientale du Congo Belge ; cette masse se serait ébranlée vers 1970 en adoptant une direction ouest-est et aurait pénétré dans l’Uele, en passant au sud du poste de Yakoma, par vagues successions [sic] dans l’ordre suivant : Mobango-Budja-Mabinza, précédés par les Mongo (Bombole-Mongandu), les Topoke, les Turumbu, les Mongelima, les Mombesa, et suivis par les Ababua (Mobali, Mobenge, Bayew). L’invansion soudanaise Mongwandi, qui se situerait vers 1750 imprime à ces migrations une direction ouest-sud-est.

Les Abandia (Mongwandi azandésés) apparaissent entre 1800 et 1850 au sud de Bili et y provoquent de nouvelles perturbations.

Vers 1887 les Zanzibarites (Arabes) apparaissent dans la région de Basoko, d’où ils se répandent dans l’Uele, bousculant toutes les populations trouvées sur leurs routes.

La pénétration européenne, qui coïncide approximativement avec celle des Zanzibarites, amène, après avoir provoqué quelques remous, finalement la stabilisation de ces populations à l’endroit où nous les trouvons actuellement » (Saerens s. d. : 6).

D’après le récit recueilli par cette étude, les Mabinza en émigrant se mouvaient dans l’ordre suivant de leurs groupes de clans : Bodjamboli, Bongi, Bokoi, Bodunga et, enfin, Bongulu.

Généalogie des Mabinza



Source : Saerens (s.d.:5).



Un chef mabinza de l'Uele-Kwea.
(AP.0.0.11064, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Type de case mabinza de l'Uele-Kwea.
Photo prise pendant la période coloniale.
(AP.0.0.11066, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

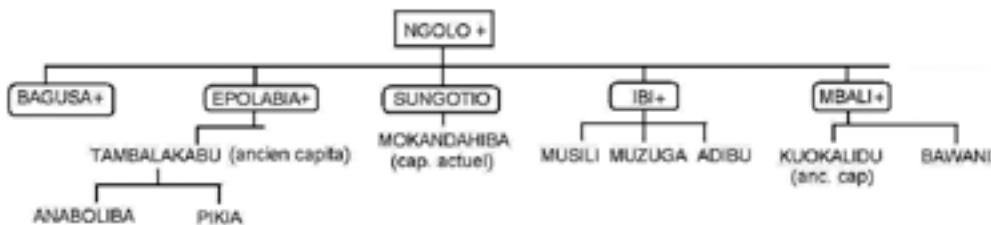
3.3.6. LES BAKANGO

Dans le district du Bas-Uele, les Bakango, qui sont des pêcheurs, habitent le long de la rivière Uele dans les territoires de Poko (chefferies Madi et Mabanga), de Bambesa (chefferies Bakete, Bolungwa et Mange), de Buta (secteurs Barisi-Mongingita-Bakango, Mobati) et Bondo (chefferies Duaru, Mobenge-Mondila, Kassa).

Dans son rapport d'enquête établi à Bili le 10 septembre 1947 (archives Benoît Verhaegen), l'agent territorial D. Houx note ce qui suit à leur sujet :

« Voici en abrégé l'histoire des Bakango de l'Uele telle qu'elle me fut contée par des vieillards. Leur ancêtre s'appelait Kango et devait vraisemblablement provenir des environs de Bambili. Kango était un pêcheur remarquable et vivait sur son île. Il eut plusieurs fils auxquels il donna des secteurs de l'Uele à administrer et à peupler. C'est ainsi que Ngolo reçut le secteur de l'Uele s'étendant des environs de Pekia (chefferie Gama, territoire de Bondo) jusqu'aux environs du village Dekongo [...]. Balia reçut le secteur entre Dekongo et l'ancien poste de Bima. Kpolo reçut le

Arbre généalogique des Bangolo



secteur entre Bima et les environs de Malengoya (territoire d'Ango). Gunga reçut le secteur environnant Malengoya. Madio reçut le secteur en amont de celui de Gunga jusqu'à Bambili.

Les fils de Kango étant décédés, ses descendants du second ordre formaient donc des familles aux noms différents. Nous les retrouvons encore à l'heure actuelle : ce sont entre autres : les Bangolo, les Balia, les Bakpolo, les Bagunga, les Badio...

[...]

Lors de l'arrivée des Blancs, les Bakango vivaient uniquement sur les îles. Beaucoup en furent chassés et obligés de choisir un chef terrien. Ils eurent à choisir entre les Azande, Ababua... C'est à contre-cœur qu'ils le firent, se considérant comme race indépendante et n'étant sous la tutelle d'aucun de ces chefs. Ils avaient leur propre organisation politique et des coutumes bien à part. C'est ainsi qu'il y avait des tribunaux "bakango" tenant leurs assises sur les îles. Il n'y a pas longtemps un tribunal existait encore chez le capita bakango Pulumbu descendant de Mbuluba, un des fils de Kango. Les palabres qui s'y tranchaient étaient des palabres d'adultère, de viol, de vol, de "masolo"... et les palabres résultant d'une intrusion des riverains dans les affaires "bakango". Les capitales habitaient des îles bien situées et déterminées depuis Kango. C'est ainsi que le capita des Bangolo habite l'île Ndabu qui fut la résidence des chefs bangolo depuis Ngolo même. [...]

Coutumes :

Les seuls rapports qui régissent encore les rapports entre Bakango et riverains sont :

1. tous produits agricoles (palmistes...) des îles appartiennent intégralement aux Bakango ;
2. les poissons de l'Uele appartiennent à tout le monde, qu'il soit riverain ou Bakango (c'est don de Dieu...) ;
3. les embouchures des rivières et les poissons y capturés appartiennent de droit aux Bakango. Des rivières et les poissons se trouvant en amont des embouchures appartiennent aux riverains ;
4. le gibier des îles appartient aux Bakango. Néanmoins un riverain peut chasser dans les îles à condition de

fournir un tribut au capita bakango (une patte) et si le riverain s'est servi d'une pirogue de Bakango pour aborder l'île, il donnera la tête de la bête tuée comme droit de location.

Quant aux règles de pêche à observer entre eux, elles n'existent pour ainsi dire pas. Le capita reçoit sa part de la pêche mais aucune mesure n'est imposée (elle se situe très souvent aux environs du tiers en volume). Cependant il existe une coutume très simple en ce qui concerne la pêche des espèces de poisson. Lorsqu'un Bakango a pêché des poissons appartenant aux espèces suivantes : wemba, mokonga, ngoni ou kpagbulu, il est



Une femme bakango à Bambili.

(AP.0.0.12147, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

obligé de les donner à son aîné sans en garder un seul morceau. Quant au ngalu (genre silure), la coutume veut que seules la queue et les entrailles aillent à l'aîné. *Modes de pêche* : La pêche se pratique à tout moment de l'année, mais la vraie saison de grande pêche est la saison sèche. Pendant la saison des pluies la chasse sur les îles tient la première place dans l'activité des Bakango. Les modes de pêche sont multiples et varient suivant les saisons. Il y a la pêche au filet (*kuya*) pendant laquelle les Bakango encerclent littéralement les poissons avant de les capturer à la main, au couteau ou à la lance. Il y a la pêche au harpon (*ngalanza*) ; ce harpon est retenu par un câble à la pirogue. Il y a la pêche avec nasses (*likumba*), la pêche au poison (*agbete*) et finalement la pêche au moyen de barrages aux embouchures des rivières (*ngula*). »

3.3.7. LES NGELEMA

Ils sont mieux présentés dans la monographie du district de la Tshopo où ils habitent en nombre dans le territoire de Banalia (district de la Tshopo). Dans le district du Bas-Uele, ils comptent quelques îlots : dans les chefferies Monganzulu et Nguru du territoire de Buta et dans la chefferie Avuru-Duma et les secteurs Yoko et Mabinza du territoire d'Aketi.

3.3.8. LES NZAKARA

Diverses sources orales concordantes affirment que les Nzakara seraient d'origine soudanaise. Ils se situent à cheval entre la République centrafricaine, la République du Congo et la République démocratique du Congo. Bien moins nombreux que leurs voisins azande, ils vivent plus à l'ouest, sur les deux rives de la M'Bomu (Grootaers 2007 : 33). Dans le Bas-Uele, on les trouve seulement dans le territoire administratif de Bondo.

Les Nzakara et les Azande parlent des langues étroitement liées. Les Nzakara ont, comme les Azande, « créé et développé des royaumes gouvernés par des clans royaux, les Abandia et les Avungara. Les Abandia ont constitué un clan ngbandi qui, à la fin du XVIII^e siècle, a remplacé les chefs des Nzakara et les Azande de l'ouest ; les Avungara, qui régnait à l'est de Rafaï, sont d'origine zande. Les Abandia se sont assimilés en adoptant la langue locale (nzakara ou zande) et, à l'ouest, ils ont aussi adopté les ancêtres nzakara » (*ibid.* : 33).

Les Nzakara eurent pour chef le roi Bangasu, avec lequel Alphonse Vangèle signa un traité, en 1890, au nom de l'EIC.

Les Nzakara furent assujettis par les Ngbandi. On leur reconnaît des traits de caractère dont l'honnêteté, le savoir-faire et le savoir-être. C'est peut-être pour cela que leurs anciens maîtres leur confiaient le commandement des troupes et l'intendance. Plusieurs chefs azande abandia seraient des descendants de femmes nzakara. Ce qui justifierait aujourd'hui leur affinité avec les Azande.

Les Nzakara sont démographiquement minoritaires en République démocratique du Congo (environ 10 000 âmes en tout).

3.3.9. NGBANDI

Les Ngbandi sont installés dans deux zones situées entre la rivière Ubangi et le fleuve Congo. La majeure partie d'entre eux, les Ngbandi du nord, demeurent dans une vaste région qui se trouve entre Mobaye et Yakoma, avec un prolongement en territoire de Bondo. À l'extrême nord, leurs villages s'étendent quelques kilomètres au-delà de la rivière Ubangi, en RCA.



Daan, fils de Kimbwa (?)

Photo prise dans le Bas-Uele pour présenter la culture nzakara.

(EP.O.0.10070, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

Les Ngbandi sont composés de plusieurs groupes, probablement d'origines différentes, mais parlant la même langue. Les Ngbandi de l'arrière-pays sont établis à l'est, au sud et à l'ouest des Mbanza et des Ngbaka-Minangende. Ceux de l'ouest ont longtemps été appelés « Mbati », et ceux de l'est, « Bongo » ou « Wagigi ». Les peuples ngbandi riverains sont – en progressant d'ouest en est – les Sango, les Ngbandi proprement dits, les Yakoma (quelquefois baptisés « Abira » ou « Abodo » par les premiers voyageurs occidentaux) et les Dendi (« Ndendi » ou « Wate » dans la littérature plus ancienne).

Les Ngbandi du Bas-Uele (ceux de Bondo) sont établis sur la rive gauche de la rivière Uele. Ils sont en majorité dans la chefferie Kassa ayant Monga comme principal centre urbain. Mais leur pôle dominant reste Yakoma dans le district du Nord-Ubangi.

Une autre souche dite Kolongbandi se trouvant dans le territoire d'Aketi et qui se fait appeler Kolongbandi (ce qui se traduit par « aîné des Ngbandi ») a une origine beaucoup plus complexe. Leur parlé s'apparente à la fois au ngbandi et au golo qui constitue un sous-groupe de bati.

Dans leur rapport daté de Yakoma le 16 septembre 1924, les AT de Yakoma et de Monga retracent l'origine des Ngbandi du Bas-Uele²⁵ :

25. Rapport attaché au dossier « Indigènes Lite du district du Bas-Uele ». Cf. Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

« Les ancêtres de Gongo qui venaient du nord (région de l'actuelle circonscription du Bas-Bomu) s'étaient installés dans le bassin de la Koto.

Les enfants de Gongo ayant à leur tête le nommé Buma passèrent l'Ubangi et vinrent s'installer non loin de l'actuel poste de Yakoma à la rivière M'Pomigbo [...].

D'après les renseignements politiques recueillis à Yakoma les Abandia n'auraient pas suivi leurs aînés, mais auraient passé le Bomu.

Les Abandias ne se connaissaient d'ailleurs aucun parent en territoire de Yakoma.

Des fils de Gongo il n'existe actuellement dans le Bas-Uele que des descendants du huitième fils de Bandi, un nommé Buma dont les branches cadettes forment actuellement les chefferies des Gombele, Bira et Kadi commandées respectivement par Pwata, M'bo et Keta.

Les chefferies Pwata, M'bo et Keta ont été fondées par les descendants d'un nommé N'Goma originaire de la Haute-Likati (région de Muma).

N'Goma était un homme du nommé Pwangaba qui s'était installé sur la Tele.

À la mort de N'Goma lors du partage des femmes du défunt les frères aînés s'étant approprié toutes les femmes, Kotigboma reçut pour sa part une de ses sœurs ce qui lui permettrait de prendre femme avec la dot qu'il toucherait pour sa sœur.

Aucun prétendant ne se présentant pour elle, il eut des rapports avec elle. Elle devint enceinte et à la suite des reproches que lui firent ses frères il se sauva.

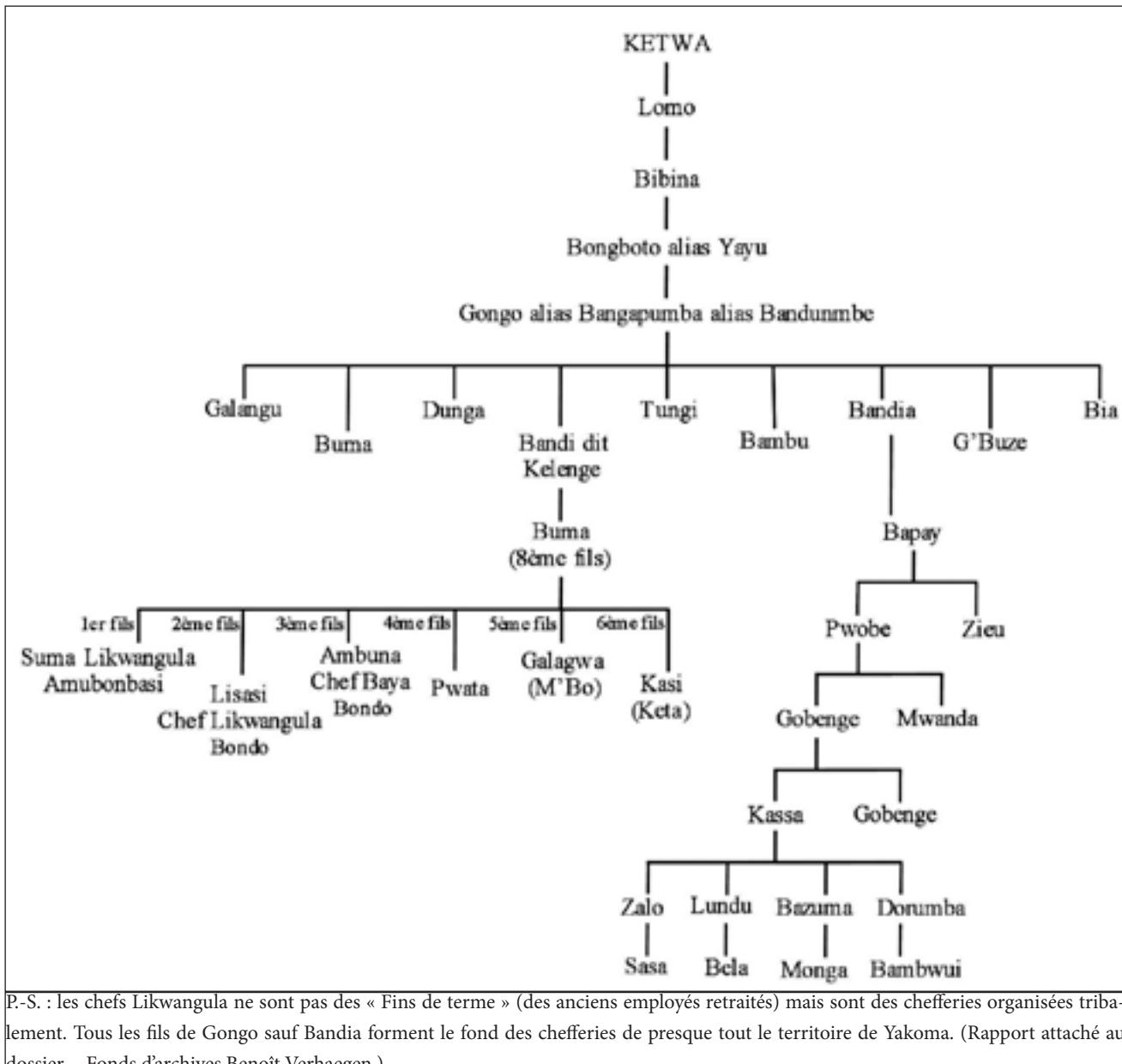
Kotigboma parlait la langue gweso qui est actuellement encore celle des Bobenge. Il vint s'établir sur l'Uele qu'ils appelaient en ce temps la Lofia, sur la mine de fer de Tunduli qui était en ce temps propriété des Bobenge. Les Mongwandi ont d'ailleurs appris l'art de forger le fer des Bobenge.

En face sur des îles Mandonga Fele et Kele qui sont couvertes de palmiers se trouvaient des Bavundu de Mobay pêcheurs qui avaient quitté leurs frères par suite de disputes à la suite d'une mauvaise répartition du produit de la pêche. Ces gens ne savaient pas forger le fer. Ces gens nommés Bongo, Sumba, Afonso et Kelo prirent chez eux Kotigboma à qui Sumba donna une femme. D'autres frères d'Afonso et consorts se trouvaient aussi sur l'Uele. Ce sont les nommés Bangawe, Zawa, Pwato et Batua qui s'étaient établis près de la rivière Waye (ou Wage).

Kotigboma eut six fils dont l'aîné se trouve en territoire de Yakoma chefferie du poste d'Abumombasi, les deux suivants à Bondo (Muma) et les cadets en territoire de Yakoma.

Il n'y a donc aucun lien de parenté ethnique entre les Mongwandi de Yakoma et ceux de Mona.

Généalogie générale des Ngbandi



P.-S. : les chefs Likwangula ne sont pas des « Fins de terme » (des anciens employés retraités) mais sont des chefferies organisées tribalement. Tous les fils de Gongo sauf Bandia forment le fond des chefferies de presque tout le territoire de Yakoma. (Rapport attaché au dossier..., Fonds d'archives Benoît Verhaegen.)

La chefferie Kasi se trouve près du territoire de Bondo ; il s'y trouve de nombreux villages qui pourraient être rattachés au territoire de Bondo car les aînés du clan s'y trouvent en chefferie ou village de Bulekwamba, les cadets étant chef et sous-chef médaillés à Yakoma. »

3.3.10. LES MBUTI OU AKA

Ce sont les Pygmées. Ils habitent la chefferie Makere II dans le territoire de Bambesa et la chefferie Malele dans le territoire de Poko.



Un aspect du village des Pygmées reproduit à « la Foire commerciale, industrielle et agricole de Stanleyville ».
(HP.1956.15.6951, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1955, © SOFAM.)

Références

- Bertrand, A. 1943. « La fin de la puissance azande ». *Bulletin de l'Institut royal colonial belge* XIV-2.
- Boone, O. & Maes, J. 1935. *Les Peuplades du Congo belge. Noms et situation géographique*. Bruxelles : Bureau de documentation ethnographique.
- Casati, G. 1892. *Dix années en Equatoria. Le retour d'Emin Pacha et l'expédition Stanley*. Paris : Éd. Firmin Didot & Cie.
- Choprix, G. 1961. *Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Colette, J. R. F. 1933. « Le Néolithique uelien ». Extrait du *Bulletin de la Société royale d'anthropologie et de préhistoire* XLVIII : 3-4.
- Coméliau, Ch. 1965. *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*. IRES («coll. d'études économiques», n° 1).
- Cornevin, R. 1966. *Histoire de l'Afrique*. 2 tomes. Paris : Payot.
- Cornevin, R. 1970. *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa des origines préhistoriques à la République démocratique du Congo*. Paris : Berger-Levrault.
- De Calonne-Beaufaict, A. 1914. *Les Graffitis du mont Ngundu*. Paris : Ernest Leroux (extrait de la *Revue d'ethnologie et de sociologie* 1914).
- De Calonne-Beaufaict, A. 1921. *Azande. Introduction à une ethnographie générale des bassins de l'Ubangui-Uele et de l'Aruwimi*. Bruxelles : Lamertin.
- Di Gennaro, J. 1979. *À la rencontre des Azande : notes d'introduction pour une voie « Zande » à la spiritualité chrétienne*. Rungu-Bologne : Recherche ethnographique au service de la pastorale-EMI.
- Evans-Pritchard, E. E. 1972. *Sorcellerie, oracles et magies chez les Azande*. Paris : Gallimard.
- Gérard, Ph. 1960. *Étude écologique de la forêt dense à Gilbertiodendron dewevrei dans la région de l'Uele*. Bruxelles : Institut national pour l'étude agronomique du Congo (INEAC) («série scientifique», 87).

- Gero, F. 1968. *Death Among the Azande of the Sudan (Beliefs Rites and Cult)*. Bologne : Nigeria Press.
- Grootaers, J.-L. (sous la direction de). 2007. *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator.
- Greenberg, J.H. 1966. *The Languages of Africa*, 2^e éd. Bloomington : Indiana University.
- Guthrie, M. 1967-1971. *Comparative Bantu: an Introduction to the Comparative Linguistics and Prehistory of Bantu Langages*. 4 vol. Farnborough : Gregg Press.
- Kumbatulu Sita Bangasa. 1989. « Recherche sur le groupe linguistique zandé après Tucker ». *Études Aequatoria* 7 : 229-241.
- Lagae, C. R. 1921. *La Langue des Azande*. Gand : Veritas.
- Leroy, P. 1961. *Matériaux pour servir à l'étude de la préhistoire de l'Uele : le dallage d'Api – le mégalithe d'Obeledi*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'outre-mer (coll. « Mémoires Classe des sciences naturelles et médicales », XIII-3).
- Matingea Mangulu, André. 2005. *Leboale et lebaata: langues bantoues du plateau des Uele, Afrique centrale*. Tokyo : Research Institute for Languages and Cultures of Asia and Africa (« ILCAA Language Monographs Series », 3).
- Muya wa Bitanko. 1986. « Préhistoire du Zaïre oriental. Essai de synthèse des âges de la pierre taillée ». Thèse de doctorat en archéologie et histoire de l'art, Louvain : Université catholique de Louvain.
- N'dua Solol Kanampumb. 1977-1978. « Histoire ancienne des populations luba et lunda du plateau du haut Lubilash des origines au début du xx^e siècle (Bena Nsamba, Inimpi et Turundi) ». Thèse de doctorat en histoire, Lubumbashi : UNAZA.
- Ngbalindie Sasa. 1990. « L'organisation économique de la zone d'Ango de la période précoloniale à 1990 ». Mémoire de licence en pédagogie appliquée, Kinshasa : IPN.
- Nys, F. 1896. *Chez les Abarambos. Ce que devient l'Afrique mystérieuse*. Anvers : uybrechts & C^{ie}.
- Sautter, G. 1966. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. Paris : Mouton.
- Schweinfurth, G. 1875. *Au cœur de l'Afrique : 1868-1871, voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*. Paris : Librairie Hachette.
- Silengbe Lungonyekindi. 1990. « Analyse sociologique de groupement de villages. Cas de la zone rurale d'Ango (Haut-Zaïre) ». Mémoire de licence en sociologie, Kisangani : Université de Kisangani.
- Van Der Kerken, G. 1942. *Le Mésolithique et le Néolithique du bassin de l'Uele*. Bruxelles : IRCB.
- Van Der Kerken, G. 1944. *L'Ethnie mongo : histoire, regroupement, sous-groupement, origines, visions, représentations et explications du monde, sociologie, écologie et contacts avec les peuples voisins*. Tome I. Bruxelles : Éditions Georges Van Campenhout.
- Van Noten, F. L. 1968. *The Uelian. A Culture With a Neolithic Aspect. Uele-basin (N. E. Congo Republic). An Archaeological Study*. Tervuren : MRAC.
- Van Noten, F. 1977-1978. « Une prospection au Nord et au Nord-Est du Zaïre ». *Études d'Histoire africaine* IX-X (numéro spécial : l'archéologie en Afrique centrale). Lubumbashi : Presses universitaires du Zaïre : 75-77.
- Van Noten, F. (éd.). 1982. *The Archaeology of Central Africa*. Graz : Akademische Drück- und Verlagsanstalt.

Archives

Saerens, C. L. M. « Étude Bondunga-Bokoi ». 64 pages (texte manuscrit). Cf. Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

CHAPITRE 6

PRATIQUES CULTURELLES DU PASSÉ

par *Jan-Lodewijk Grootaers*

1. INTRODUCTION

Parmi les peuples qui habitent le district du Bas-Uele, c'est l'art des Zande²⁶ et des Nzakara qui a été le plus largement étudié. En voici les grands traits :

« L'art des Nzakara et des Zande est en premier lieu un art de cour, limité aux objets ornés d'une tête – cloches, cuillères, couteaux, conteneurs en écorce et certaines pipes et harpes (Fig. 6.1). Les ancêtres n'étaient pas représentés de manière anthropomorphe. Les Zande ne les personnifiaient pas du tout, mais leur offraient de la nourriture dans un panier placé à l'intérieur d'une branche en forme de fourche ou sous un petit abri perché sur des poteaux, ce dernier dispositif correspondant à l'autel du clan Vungara. Pour leur part, les Nzakara évoquaient les ancêtres à travers des objets en métal. Ces derniers étaient souvent, mais pas exclusivement, des fers de lances, et Anne Retel-Laurentin, docteur en médecine et anthropologue française, liait leur diversité à la mixité de la composition du peuple nzakara : "Le plus souvent, les ancêtres [nzakara] sont des lances [...] ; parfois ce sont des houes, à l'imitation des Banda, de grands anneaux de cuivre, à la façon des Ndendi, ou encore des tabourets, des couteaux de jet. Ces différences de figuration sont les seules variantes qui témoignent de la richesse d'un passé hétérogène où coexistent des sociétés guerrières, agricoles et artisanales" (Retel-Laurentin & Bangbanzi 1966 : 476) » (Grootaers 2007a : 35).

Les différents peuples du district du Bas-Uele connaissent des rites d'initiation qui, en grande partie, se sont rapprochés, à la suite des contacts occasionnés par les nombreux déplacements à travers les temps.



Fig. 6.1. Harpe zande, collectée vers 1907.
(MO.0.0.526, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

« C'est dans les différents contextes de l'initiation que l'essentiel de l'art [...] – masques et figurines – trouvait son utilité. Qui plus est, nombre de rituels rattachés à ces objets semblent avoir voyagé entre groupes voisins, conduisant à des similitudes de forme et de contenu. Nous sommes là en présence d'un creuset culturel dans lequel l'identification ethnique et l'attribution stylistique représentent une entreprise délicate et précaire » (*ibid.* : 56).

Des associations initiatiques (fermées), structurées hiérarchiquement, avaient pour objectifs l'organisation des rites, visant à favoriser la bonne fortune de leurs membres et à les protéger de tout

26. Le nom du peuple zande est orthographié « Zande » dans ce chapitre, contrairement au reste du texte de la monographie, où il apparaît sous la forme « Azande ».



Fig. 6.2. Jozef De Loose s'entretenant avec des officiants zande du culte Mani-Yanda, près de Bili, RDC.
(Photo © Jozef De Loose, 1955.)

danger, la consultation des oracles et le règlement des disputes (*ibid.* : 66).

2. MANI-YANDA, UNE ASSOCIATION TRADITIONNELLE DANS LE BAS-UELE ET AU-DELÀ²⁷

Yanda est un esprit dont une association fermée tire son nom. Cette dernière était aussi connue sous la dénomination de « Mani », même si, à l'heure actuelle, aucun de mes informateurs en RCA ou dans le Nord-Congo n'a connaissance de cette désignation. La Mani-Yanda jouit pour plusieurs raisons d'un statut spécial parmi les sociétés initiatiques ubangiennes. Tout d'abord, parce qu'à son apogée, c'était la plus répandue. Si de nos jours ce sont sur-

tout les Zande, les Nzakara et les Ngbandi qui la connaissent encore, il y a environ quatre-vingts ans, cette association comptait des loges dans l'Est et le Centre du Congo, et le long du fleuve Congo, jusqu'à Boma, dans le Bas-Congo. De fait, très tôt, elle a été abondamment décrite (et décriée) dans la littérature coloniale²⁸. Qui plus est, la Mani-Yanda est la seule association d'où tant de sculptures nous soient parvenues. Nous sommes tout à fait informés quant à leur fabrication et à leurs fonctions, grâce aux investigations menées par l'agent médical belge Jozef De Loose, qui fut initié dans une loge mani congolaise en 1954 et acquit plus de 150 objets rituels (Fig. 6.2). Comme les statues cultuelles ne pouvaient être vendues par leurs propriétaires, la seule solution, pour

27. Ce texte a été publié en 2007 par le Fonds Mercator dans l'ouvrage *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*, sous la direction de Jan-Lodewijk Grootaers. L'auteur en a autorisé la reproduction. Un certain nombre d'illustrations ont été supprimées ou changées, pour des raisons de copyright, en concertation avec l'auteur.

28. Sur la Mani-Yanda au Congo belge, voir « Mani » (1948 [1917]), Six (1921), Lagae (1926 : 118-122), Burssens (1962), Dijkmans (1971), Salmon (1972 : 428-430) ; au Soudan, voir « Secret Societies » (1921), Evans-Pritchard (1931 ; 1937 : 513-539), Giorgetti (1957), Santandrea (1984 : 197-211), Johnson (1991) ; en Oubangui-Chari – pour lequel il n'existe guère de littérature – voir Retel-Laurentin (1969 : 29, 62, 416), de Dampierre (1987 : 95n7 ; 1991 : 49), Grootaers (2007a).

De Loose, fut de fabriquer des figurines de substitution en argile (qu'il signa !). En échange de l'une de ses sculptures, il obtint plusieurs pièces des leurs²⁹.

L'objectif principal de l'association Mani-Yanda était la dissémination parmi ses membres de sexe masculin et féminin de magie qui leur assurerait un bien-être général : santé, fertilité et succès dans toutes leurs entreprises. Ses dirigeants organisaient divers types de rencontres, réglaienit des différends entre les membres et étaient consultés comme devins. L'initiation à la société Mani durait entre un et trois jours. Elle supposait le paiement à un *samba* (parrain ou membre offrant son patronage), l'immersion dans l'eau, un serment d'allégeance, l'apprentissage de la langue secrète mani, l'acceptation d'un nouveau nom et la consommation en commun de la pâte mani (composée de racines, de graines, d'huile et de sel). Les membres avaient pour coutume de s'enduire le corps, ainsi que les objets utilisés lors de la prestation de serment, lors des séances d'incantations ou de divinations, avec une substance magique. Dans certaines régions, la société réservait à ses membres plusieurs échelons statutaires et organisait son noyau dirigeant suivant une hiérarchie. Les dirigeants locaux, *bandakpa*, ou *mbe-yanda* (propriétaire de Yanda) et les loges dans le Bas-Uele avaient un chef supérieur. De Loose a décrit ce *yengbe* que l'on transportait dans ses voyages : dans chaque village qu'il visitait, il recevait de nombreux cadeaux qu'il redistribuait dans le suivant – tout cela évoque le comportement des chefs royaux zande du passé (Burssens 1962 : 68)³⁰. Le chef supérieur remettait aussi des objets de culte, étiquetés *yanda*, aux loges locales. Quels étaient les principaux objets rituels de la Mani-Yanda ?

Les Zande du district du Bas-Uele étaient sans nul doute les sculpteurs et les modeleurs les plus prolifiques. Ils fabriquaient toutes sortes d'articles en bois ou en cire d'abeille, regroupés sous le terme générique de *kore* (Fig. 6.3). Du côté des objets

figuratifs, ils distinguaient entre six grandes catégories, quatre en bois d'arbres sacrés – *nazeze* et *kudu* (anthropomorphes ; Fig. 6.4, 6.5 et 6.6, et 6.12), *kuru* et *yanguzu* (zoomorphes ; Fig. 6.7 et 6.8) – et deux en argile de rivière – *ngia* (Fig. 6.9) et *wuliyoyo* (Burssens 1962 : 99)³¹. La fonction d'une statue était indépendante de sa forme ou de son matériau. Les responsables de la société Mani-Yanda conservaient les statues sur une plateforme sous une hutte réservée à cet effet, dans la forêt, et pouvaient en posséder jusqu'à une dizaine. Elles étaient nourries et frottées avec de la poudre de *kadouk* (*mbagu*) ou de la pâte de Mani, et recevaient des colliers de perles, des anneaux ou des pièces de monnaie en gage de reconnaissance des services rendus. Un ensemble de dix-huit statues et dix-sept bâtons rituels (*nambata*) a été découvert en 1930 par des pères de l'ordre des Croisiers hollandais dans une seule hutte mani, sur une petite île fluviale, loin du monde habité. Selon l'un des découvreurs de cette hutte, la plupart de ces objets représentent des étapes du cycle de vie de la femme, depuis l'enfance (Fig. 6.5) jusqu'à la femme ménopausée, via l'adolescente, la femme enceinte et la mère. Cette interprétation très inhabituelle des sculptures yanda a pu constituer une particularité locale (Dijkmans 1971)³².

Tous les objets yanda montrés dans ces pages, ou presque, viennent de ce district du Bas-Uele, où ils furent collectés pour l'essentiel par des missionnaires dans les années 1920 et 1930, par De Loose en 1952-1956, et en 1953-1957 par Boris Adé, un docteur en médecine basé à Bondo, à qui De Loose avait fait découvrir les sculptures mani. De Loose avait aussi acquis un collier en bois (*ngorowo*) avec des perles bleues, appartenant à un chef de loge, ainsi que quelques masques portés lors des danses mani³³.

Les Zande n'ont pas de tradition du masque. De la majorité des spécimens présents dans les collections occidentales, on sait de manière certaine ou avec un fort degré de probabilité qu'ils ont fait leur apparition dans les cérémonies de l'association Mani

29. Information de Jozef De Loose, Bruges (Belgique), 3 août 2005. Dès son retour en Belgique, De Loose a généreusement remis toutes ses données de terrain et ses photographies à Burssens, qui en a fait un usage substantiel dans sa publication (1962) – voir De Loose (2005 : 119).

30. En RCA, le *bandakpa*-supérieur était appelé *bamari* ou *bamali* (information de B. G., Biro [RCA], 30 avril 2004, et U. R., Banangui [RCA], 2 mai 2004).

31. Il n'existe pas de preuve de l'existence de ces catégories dans les autres régions zande.

32. La plupart des objets de cet ensemble sont reproduits dans Burssens (1962 : ill. 210, 213, 216-220, 232-237, 239, 279, 336, 352-353).

33. Voir illustrations dans Grootaers (2007a : 87-88).



Fig. 6.3. De gauche à droite : Objet rituel *kore* du culte Mani-Yanda, Zande ; village Bagi, RDC. Collecté par Jozef De Loose, vers 1952-1956. Bois. Hauteur 13 cm. De forme phallique, cet objet est un *ngbapita*, « bouche du pénis non-circoncis » en zande. (EO.1964.56.1, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.) ; **Paire de bâtons *kore* du culte Mani-Yanda, Zande ; près de Bili, RDC.** Collecté par Jozef De Loose, vers 1952-1956. Bois et métal. Hauteur 49,5 cm. Ces bâtons, appelés *nambata*, sont symboliquement sexués et vont toujours par paires. (EO.1965.42.13, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)



Fig. 6.4. Figurine *nazeze* du culte Mani-Yanda, Zande ; village de Bangoi, RDC. Collectée par Jozef De Loose, 1952-1956. (EO.1965.42.3, collection MRAC ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)



Fig. 6.5. Figurine *nazeze* du culte Mani-Yanda, Zande ; entre Zemio et Ango, RDC. Collectée par les Croisiers en 1930. Bois. Hauteur 20 cm. (1954.96.4, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)



Fig. 6.6. Figurine *nazeze* du culte Mani-Yanda, Zande, RDC. Collectée avant 1940. Bois, métal, perles et cauris. Hauteur 32 cm. Cette statue attire le regard, non seulement à cause de sa taille, mais plus encore du fait de sa posture dynamique. (EO.1961.18.1, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, © MRAC Tervuren.)



Fig. 6.7. Figurine *kuru* du culte Mani-Yanda, Zande ; village Ban-goi, RDC. Collectée par Jozef De Loose, vers 1952-1956. Bois. Longueur 20 cm. C'est le seul spécimen de ce type dont l'existence soit connue. Il a été fabriqué par un dirigeant de Mani-Yanda à Rafaï ou aux alentours (RCA) et fut ensuite rapporté en RDC. (EO.01965.42.11, collection MRAC Tervuren ; photo © J.-M. Vandijck, MRAC Tervuren.)



Fig. 6.8. Figurine *yanguzu* du culte Mani-Yanda, Zande ; village de Teligba, RDC. Collectée par Jozef De Loose, vers 1952-1956 (collection Jozef De Loose, Bruges ; photo © Vincent Everarts.)



Fig. 6.9. Figurine *ngia* du culte Mani-Yanda, Zande ; village Teligba, RDC. Collecté par Jozef De Loose, 1956. Argile et métal. Hauteur 16 cm. La forme de cette figurine zoomorphe en argile met l'accent sur la tête, où les grands yeux sont creusés par les empreintes de doigts de l'artisan. (EO.01965.42.7, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)



Fig. 6.10. Masque zande ; près de Titule, RDC. Collecté par Armand Hutereau, vers 1911-1913. Bois, os et fibre végétale, hauteur 28 cm. Hutereau notait que ce masque servait à « effrayer les enfants », mais sans doute fut-il porté dans le cadre du culte Mani-Yanda. Ses fausses dents sont en os. (EO.0.0.12561, collection MRAC Tervuren ; photo © J.-M. Vandijck, MRAC Tervuren.)

(Fig. 6.10) (Lagae 1926 : 100, Burssens 1960, 1993 : 222-224, Schildkrout & Keim, éd. 1990 : 240).

Les membres mani du district du Haut-Uele, à l'est de la Mani mentionnée précédemment, semblent avoir été bien moins productifs. Le missionnaire dominicain Constant Lagae, qui a travaillé de nombreuses années dans ce district, mentionnait l'existence de couples de figures yanda : *uza* ou *balkenge* pour le mâle et *namani* pour la femelle (Lagae 1926 : 120). Pourtant, il est frappant que les dominicains n'aient pas collecté une seule sculpture yanda dans la région de leur mission. Lagae a écrit aussi au sujet d'une perle bleue utilisée dans l'association comme médecine de vengeance. Normalement dénommée *manguru*, cette perle était connue dans la langue secrète mani sous le nom de (*ma*)*nzingira*. Quelques années plus tôt, au cours de sa mission ethnographique dans le Nord du Congo, de 1911 à 1913, Armand Hutereau acquérait un ensemble de colliers composés de sifflets utilisés comme amulettes (Fig. 6.11a et b). Ils appartenaient à une loge mani des Sere (Basiri), un peuple partiellement « zandéisé » du district du Haut-Uele.

L'indigence des objets mani se révèle encore plus marquante au Sud-Soudan, où les missionnaires italiens comboniens étaient actifs. Parmi eux, on trouve un certain Filiberto Giorgetti, qui écrivit sur les figures mâles *bamani* et femelles *namani* consultées par des membres de l'association Mani. Mais, à ma connaissance, aucun couple de cette sorte n'a jamais été collecté chez les Zande du Soudan. Le mystère sépaissit encore avec la déclaration explicite d'Edward Evans-Pritchard, qui a mené des travaux de terrain dans la région entre 1926 et 1930, et fut partiellement initié, selon laquelle les sculptures étaient absentes de la Mani soudanaise. En réaction à cette affirmation, Giorgetti affirma que les informateurs d'Evans-Pritchard n'osaient pas partager tous leurs secrets, car ils le considéraient comme un espion du gouvernement colonial (Evans-Pritchard 1931 : 107, 132, 146 ; Giorgetti 1957 : 10, 21-22). L'anthropologue britannique mentionnait pourtant bien des sifflets magiques mani, des *bakazunga*, des *banzingini* et des *zelengbondo*, devant lesquels on prêtait serment et prononçait des incantations, et les perles bleues *nzingira*, attachées à certains sifflets ou portées comme insigne de membre. Il semble qu'il n'ait rapporté avec lui aucun de ces objets.

Un certain nombre de sculptures mani sont connues pour provenir de la région zande de l'ancien Oubangui-Chari (l'actuelle République centrafricaine, ou RCA). Elles comprennent des objets acquis dans le district du Bas-Uele congolais, après avoir voyagé jusque-là dans un contexte d'échanges rituels et de mobilité de l'activité. Très peu de spécimens ont été rapportés directement de la colonie française elle-même. Le docteur Victor Labernadie a pu collecter une dizaine de ces sculptures mani dans les années 1930. Parmi ces dernières, on trouve la plupart des catégories identifiées par De Loose, mais on ne sait pas si les objets étaient véritablement fabriqués par les Zande de RCA ou s'ils provenaient du Congo belge. Pourtant, il y a encore une quinzaine d'années, les informateurs zande se souvenaient que la Mani-Yanda était très répandue dans l'Est de la RCA, même après l'indépendance (1960), et que l'on y maniait des statuettes, parfois par paires³⁴.

Dans les années 1950, le principal objet de culte mani des Nzakara, voisins occidentaux des Zande et apparentés à eux, apparaît comme suit : « Yanda est représenté chez les Nzakara par une pièce en bois sculptée dans un cylindre ; l'une des extrémités est évidée, c'est la bouche ; le "corps" est allongé sur deux bâtons fourchus » (Retel-Laurentin 1969 : 416). Là encore, aucun objet yanda fabriqué par les Nzakara n'a, semble-t-il, été collecté ou photographié.

Il semblerait donc que la quasi-totalité de l'art Mani-Yanda à notre disposition soit originaire d'un segment très limité de la région, où l'association a été jadis florissante. Plusieurs facteurs pourraient expliquer la chose, sans s'exclure nécessairement les uns les autres. Il est possible que dans beaucoup d'endroits, les sculptures n'aient été ni montrées, ni remises aux Européens, parce que la société avait été interdite par les administrations coloniales. Il n'est pas non plus impossible que les sociétés Mani aient été moins constantes et homogènes que ne le laisse supposer l'emploi du même terme sur un vaste territoire. Des circonstances sociales et politiques variables ont pu conduire à des fluctuations locales

34. Notes de terrain non publiées, préfecture du Haut-Mbornou (RCA), 1991-1992. Je n'ai jamais vu de figure yanda sur le terrain, ce qui peut être dû au fait qu'en RCA, l'entrée dans toute association fermée est considérée comme un délit criminel.



Fig. 6.11a et b. Deux colliers-amulettes portés dans le culte Mani-Yanda, Sere ; district du Bas-Uele, RDC.

Collectés par Armand Hutereau, vers 1911-1913. Bois, fruits et fibre végétale. Longueur de l'élément le plus long : 15 cm.

Certaines de ces baguettes sont des sifflets creux, d'autres des bâtons pleins.

(MO.0.0.13558 4/1 et 4/2, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)

dans leur structure et leur prééminence. En outre, dans sa région, De Loose relevait l'existence d'une Mani officielle, hiérarchiquement structurée à côté de loges indépendantes créées par des individus en dehors du courant dominant (Burssens 1962 : 58-59). Enfin, il est permis de douter que l'association ait eu une origine unique. On peut imaginer que, selon les sources régionales, les influences et les échanges, des objets de culte aient été plus ou moins importants.

Si l'on aborde la question de l'origine, il faut se résoudre à la quasi-impossibilité de reconstituer l'histoire des associations initiatiques au XIX^e siècle. On a débattu sur la question de savoir si la société Mani-Yanda doit être comprise comme une réaction à des changements extérieurs ou comme un développement interne à la culture. Il est maintenant admis que l'association existait antérieurement à l'arrivée des Européens³⁵. Les sociétés Mani n'étaient pas tant anticoloniales que dirigées contre les autorités vungara³⁶, dont certaines exploitaient leurs sujets ou les vendaient à des marchands d'esclaves arabes. Pourtant, même si la Mani a été exportée vers d'autres peuples par les porteurs et les émigrants zande congolais, il est peu vraisemblable qu'elle ait eu son origine chez ces derniers. Si tous les premiers auteurs s'accordent là-dessus, leurs informateurs se tournaien dans plusieurs directions différentes :

les Zande du Soudan désignaient comme sources possibles les peuples barambo et mangbetu, qui vivent l'un et l'autre plus au sud-ouest par rapport à eux, au Congo ; les Zande congolais du district du Haut-Uele déclaraient que la Mani était venue de l'ouest de la ville de Bondo, c'est-à-dire du pays nzakara ou ngbandi ; dans le district du Bas-Uele, les gens soutenaient que cette association avait été introduite par le nord, notamment par le peuple banda-gobu (Andriessen 1925 : 14 ; Lagae 1926 : 118-120 ; Burssens 1962 : 54 ; Evans-Pritchard 1971 : 112)³⁷. C'est ici, en RCA, que nous entamerons notre recherche de nouveaux indices.

Une spécialiste des Nzakara de RCA, Anne Retel-Laurentin, a appris que Yanda était un esprit de la forêt des Banda-Langba, capable de prendre possession des êtres qui, ensuite, se livreraient à des danses et seraient en mesure de prononcer des prophéties. Ce culte avait été introduit chez les Nzakara par des captifs banda, sans qu'ils l'aient jamais pleinement intégré. Les princes bandia³⁸ le considéraient même comme une forme de sorcellerie (Retel-Laurentin 1969 : 29, 33 ; 1979 : 150). C'est à peu près à la même époque que De Loose découvrit, auprès des Zande

35. Voir Grootaers (2007b : 233-235) pour un résumé de la discussion.

36. Les Vungara sont un clan royal d'origine zande, qui régnait à l'ouest de Rafaï. Ils ont absorbé des populations étrangères en les « zandéisant » (Grootaers [éd.] 2007 : 33-35).

37. L'existence d'un culte du serpent dans certaines loges Mani pourrait suggérer un lien avec les Ngbandi, et leur culte du reptile (Lagae 1926 : 119 ; Burssens 1962 : 194-195).

38. « Les Bandia ont constitué un clan ngbandi qui, à la fin du XVIII^e siècle, a remplacé les chefs des Nzakara et les Zande de l'ouest [...] Ils se sont assimilés en adoptant la langue locale (nzakara ou zande) et, à l'ouest, ils ont aussi adopté les ancêtres nzakara » (Grootaers [éd.] 2007 : 33-35).

du Congo, que la Mani provenait de la colonie française, au nord de la rivière Mbomu. En fait, plusieurs figurines cultuelles qu'il recueillit avaient été fabriquées autour de la ville de Rafaï, en RCA – un foyer de l'association, habité par les peuples zande, nzakara et banda – avant leur transmission à leurs propriétaires congolais (par ex. Fig. 6.7). Vergiat mentionnait brièvement des « esprits yanda » dont le mauvais sort pouvait provoquer un œdème, mais on ne comprend guère s'il parlait des Banda, des Manza ou des deux (Vergiat 1937 : 192). Soixante-dix ans plus tard, un informateur zande du Nord-Congo m'a suggéré que Yanda était pour les Zande ce que Ngakola était pour les Banda³⁹. Les deux sociétés initiatiques semblent avoir partagé plusieurs traits communs.

« Le *bada* est une hutte en paille dans laquelle les fétiches en bois sont conservés et où, pour chaque consultation, l'adepte doit offrir un peu de nourriture aux [sculptures yanda] par l'intermédiaire du maître de la loge. [...] Les officiants, après avoir mangé ce qui a été préparé pour [Yanda], consultent l'oracle *kadangba* afin d'apporter une réponse au consultant⁴⁰. »

Dans le passage qui précède, le mot « Ngakola » a été remplacé par « Yanda ». La description correspond parfaitement à la société Mani-Yanda, y compris la consultation de l'oracle *kadangba*. Cet oracle à frottement, parfois en forme de lézard, est typique des Banda et de leurs associations, mais il est aussi utilisé par des groupes voisins et il s'est frayé un chemin jusque chez la Mani⁴¹. Evans-Pritchard fut le premier à mentionner le lien entre les deux : au Sud-Soudan, l'association se nommait Mani, et l'un des objets cultuels était un oracle à frottement, le *yanda* (Evans-Pritchard 1931 : 127, 132). Plus tard, Burssens dressait un parallèle morphologique entre l'oracle *kadangba* et certaines sculptures Mani-Yanda : leur forme d'ensemble correspond, et la

petite poignée cylindrique du couvercle de l'oracle ressemble au nombril de la figurine (Fig. 6.12 et 6.13) (Burssens 1962 : 149-150)⁴².

Le lien entre les sociétés Mani et Ngakola est d'autant plus suggéré par les termes désignant les grades des initiés, respectivement *somanī* et *semali*. Un auteur zande de RCA a baptisé la langue secrète de la société « *yanda-somali* » (Sammy Mackfoy 1989 : 5). Qui plus est, des chants Mani en zande, recueillis par De Loose, incluaient des mots banda utilisés dans le contexte de Ngakola, comme *yasimala* (*yacemala*, ou femme initiée de Ngakola) et *Badagi* (le nom d'un esprit de l'eau banda). L'un des vers s'énonce ainsi : « Ce chant que je chante, je l'ai entendu sur la terre des Banda » (Burssens 1962 : 111-113)⁴³.

3. CULTES TRANSETHNIQUES ET FRONTIÈRES PERMÉABLES

Pour conclure cet aperçu des sociétés d'initiation du Bas-Uele, nous traiterons d'un dernier culte, qui illustre un peu plus le caractère transethnic de cette sorte d'institution. Il concerne une association connue sous plusieurs noms : Banga ou Mbanga, et Gasuruma ou Ngasoloma⁴⁴. Ce sont les dénominations génériques d'esprits qui habitent les objets en métal et les pierres brillantes, que l'on disait tombés du ciel, placés sur un tabouret en bois (ou logés dedans), qui sert d'autel (Fig. 6.14). De tels autels, considérés comme mâles, femelles ou les deux, sont conservés dans une hutte spéciale, non loin de la résidence, et régulièrement nourris (Fig. 6.15). Par intervalles, un esprit mbanga ou ngasoloma possédera un non-initié, en général une femme, et se manifestera par des mouvements frénétiques⁴⁵. Comme c'est souvent

39. Information de H. R., Mobaye (RDC), 1er décembre 2005. À comparer avec ce que notait le missionnaire hollandais Cees Zaal à Bangassou (RCA) : « Yanda est la version Nzakara du Ngakola des Banda » (Zaal 1955 : chapitre VI, n.p.).

40. Eboué (1931 : 9), qui écrit au sujet de l'association Ngakola parmi les Banda de l'Oubangui-Chari.

41. Sur l'oracle *kadangba*, voir Daigre (1931-1932 : 693), Vergiat (n. d. : 508-510), Retel-Laurentin (1969 : 36-37).

42. Curieusement, Burssens parle de l'oracle *dangbanga* au lieu *kadangba*. De son côté, Marc Felix a avancé l'hypothèse que beaucoup de figures anthropomorphes ubangiennes sont en fait des oracles à frotter, mais cela reste conjectural (Felix 2003).

43. Voir également Eggen (1976 : 11/c).

44. Jozef De Loose (1963) consacrait un article entier au culte Mbanga chez les Zande du Congo : son existence en RDC, en RCA et au Soudan est attestée par des références occasionnelles dans Andriessen (1924), Tanghe (1929), Zaal (1955), Giorgetti (1966), Retel-Laurentin (1969), Salmon (1972).

45. La possession des femmes, les poussant à des danses

**Fig.6.12. Figurine kudu du culte Mani-Yanda, Zande ; près de Bili, RDC.**

Collectée par Jozef De Loose, vers 1952-1956. Bois et perles.

Hauteur 23 cm. (EO.1965.42.12, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)

**Fig.6.13. Oracle à frottement, Banda (?) ; RDC ou RCA.**

(Collection Felix ; photo © Vincent Everarts.)

le cas en Afrique, la guérison de cet état correspond à une initiation au culte de possession proprement dit. Cette initiation est courte et simple, comparée à celles de la plupart des autres associations. Une fois initiés, les membres reçoivent une petite pièce issue d'un autel consacré au culte, un anneau ou une pierre dénommée *wiri mbanga* (« enfant de Mbanga » en zande). Quand ils appellent leur esprit à la divination, à la protection ou à la guérison au travers de la danse, les membres du culte s'habillent d'un costume spécifique fait de peaux de singe colobe et tiennent une touffe de poils de buffle dans leur main.

La société avait très probablement son origine dans le peuple dendi, le groupe le plus oriental des

Ngbandi, et voisin des Yakoma, des Nzakara et des Zande. Elle a été introduite chez ces derniers autour de 1900 (De Loose 1963 : 185-187). Les Zande désignaient les chefs du culte en usant de termes issus de l'association Mani-Yanda, *nandakpa* et *bandakpa* (pour un chef femme et un chef homme, respectivement). Dans le passé, certains chefs associaient les deux cultes. D'autres croisements sont repérables dans les chants, qui entremêlent souvent des vers en ngbandi, en zande, en nzakara et dans quelques autres langues (*ibid.* : 182). Le culte continue d'être pratiqué aujourd'hui par les Dendi vivant autour de la ville congolaise de Monga, mais semble être en déclin⁴⁶. Parmi les Zande du district du Bas-Uele, à l'est de Monga, j'ai appris, lors de mes investigations,

frénétiques, se retrouve également chez les Ngbaka-Minagende, où l'esprit s'appelle (N)Gàlèngba.

46. Notes de terrain non publiées, Province-Orientale de l'Ouest (RDC), novembre-décembre 2005.



Fig. 6.14. Autel du culte Mbanga, Zande ; village Bangoi, RDC.

Collecté par Jozef De Loose, vers 1952-1956. Bois, métal, pierre, pièces de monnaie, perles et fibre végétale. Hauteur 58 cm.
Ce tabouret est chargé d'objets en métal censés être tombés du ciel – entre autres une cloche, des pointes de flèches, des anneaux et des chaînes. (EO.1983.1.1, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandijck, © MRAC Tervuren.)

que l'association avait pratiquement disparu. Une famille zande, qui habitait près de la petite ville de Bili, fut en mesure de me montrer un tabouret que l'on avait employé dans le culte mbanga, mais destiné à présent à servir de meuble profane (Fig. 6.16). Sa ressemblance avec l'objet de culte collecté un demi-siècle plus tôt est saisissante.

Dans la littérature, on trouve des références occasionnelles à ce culte dans les sociétés voisines. L'association Banga semble avoir été introduite au Soudan vers 1959. Giorgetti, qui l'inscrit dans son étude de la « superstition zande », ne mentionnait cependant pas l'existence d'objets de culte (Giorgetti 1966 : 290-293). Écrivant au sujet des Ngbandi congolais, Tanghe décrivait un esprit indi-

gène dénommé Banga, représenté par des objets en métal – anneaux, chaînes, bracelets et couteaux – et qui poussait à des danses frénétiques. L'auteur mentionnait aussi Ngasoroma, un esprit pareillement lié à des objets en métal célestes et qu'il croyait d'origine nzakara (Tanghe 1929 : 272-274). Comme il a obtenu ses informations auprès des Ngbandi du Nord, il est vraisemblable que ces « Nzakara » sont en fait Dendi : beaucoup de Ngbandi utilisent encore le terme « Nzakara » comme un sobriquet de caractère péjoratif pour désigner leurs « cousins » de l'ouest, les Dendi⁴⁷. Donc, voici presque un siècle, certains groupes ngbandi avaient coutume de distinguer entre deux esprits différents – Banga et Ngasoroma –, tandis qu'à des époques plus récentes, et chez des peuples voisins, ces esprits semblent avoir fusionné.

À l'occasion de son travail de terrain parmi les Nzakara de RCA, Retel-Laurentin a entendu parler de l'esprit Gasuluma, dont elle a pu observer qu'il était bien intégré, en dépit de son origine ngbandi-dendi. Elle a décrit sa représentation comme une chaîne d'anneaux en fer placés sous le toit de la hutte réservée à l'esprit ou sur une plaque, dans un autel en bois.

La même description en a été donnée par le missionnaire hollandais Cees Zaal, qui a vécu dans les années 1950 au milieu des Nzakara autour de Bangassou (RCA). Il ajoutait que la plupart des danseuses gasuluma étaient déjà des vieilles femmes à l'époque et que les danses étaient souvent exécutées pour le divertissement, ou afin de gagner de l'argent (Zaal 1955 : chapitre IX ; Retel-Laurentin 1969 : 62, 398). Ce culte est très similaire au culte des ancêtres nzakara, le Siolo, du nom de l'ancêtre de la lignée Vu-Siolo du clan royal bandia. Après sa mort accidentelle, il y a longtemps, Siolo revenait en rêve vers certains descendants susceptibles de tenir un rôle de voyants. Siolo était représenté par des flèches avec des anneaux en fer, et des danseurs du culte portaient des peaux de singe colobe (*ngoi*, en nzakara)⁴⁸. La relation exacte entre Siolo et Mbanga-Gasuluma demeure obscure.

47. Information de N., Kolo (RDC), 6 novembre 2005.

48. Informations réunies autour de Bangassou (RCA) par Paul Guinimanguimi en 2004 et 2005. Voir également Retel-Laurentin & Bangbanzi (1966), de Dampierre (1967 : 204-205, 209-219).



Fig. 6.15. Abri pour deux autels du culte Mbanga, Zande ; près de Bili, RDC.

In *Annalen van het KMM*, Tervuren, 1963 46, ill. 6.
(Photo © Jozef De Loose, vers 1952-1956.)



Fig. 6.16. Tabouret zande ayant servi dans le culte Mbanga, près de Bili, RDC.

Photo © Jan-Lodewijk Grootaers, 2005.)

Il s'agit donc d'une association et d'un culte qui ont beaucoup voyagé, en combinant de diverses manières de nouvelles pratiques avec des objets, des désignations et des phrases issues de plusieurs populations. La (M)Banga-Gasuruma-Ngasoloma ne semble pas avoir été aussi secrète que les autres, ce qui la rend plus accessible aux recherches. Mais je suis convaincu qu'elle partage nombre des tendances syncrétistes des cultes Ngakola et Mani-Yanda. Dans la région du Bas-Uele, ces tendances paraissent plus faciles à retracer dans des associations fermées que dans des rituels d'initiation, même si on a pu démontrer qu'elles existaient de ce côté-là aussi. En dépit des similitudes, toutefois, on doit prendre garde à l'avertissement suivant : « Il serait faux de croire que les différents groupes adoptent leurs rites respectifs sans les modifier en rien. Il est vrai qu'il y a eu des emprunts cruciaux pour le fonctionnement du rite, mais ils sont toujours incorporés dans le système local de manière originale » (Eggen 1976 : 11/d).

« Une des notions les plus pernicieuses que nous ait léguée le fonctionnalisme, et qui tient encore tant d'éthnologues sous son empire, est celle de peuplades isolées, fermées sur elles-mêmes, vivant chacune pour son compte propre une expérience particulière d'ordre esthétique, mythique ou rituel » (Lévi-Strauss 1979 : 125).

C'est précisément le caractère syncrétiste, hybride de l'association Mani-Yanda qui a conduit certains auteurs à considérer ces sculptures comme non-zande. L'anthropologue Éric de Dampierre, spé-

cialiste des Nzakara et des Zande de RCA, est allé le plus loin en ce sens. Reprenant la remarque de Retel-Laurentin au sujet des captifs banda qui ont introduit le Yanda chez les Nzakara, Dampierre écrivait que ces sculptures étaient « l'œuvre d'étrangers, d'immigrés, de zandéisés tout au plus, rassemblés dans des sectes secrètes (*Mani, Yanda...*) où ils [rencontraient] quelques transfuges ». Les objets cultuels ne devraient donc pas être considérés comme de l'art zande authentique (de Dampierre 1991 : 49). En 1972, l'historien Pierre Salmon publiait un article sur les associations fermées zande, qu'il concluait en expliquant qu'elles provenaient en général de groupes ethniques étrangers. Dans la marge de ce passage, sur son exemplaire personnel de ce texte, Dampierre notait : « C'est pour cette raison que les statuettes [Mani-Yanda] ne sont en rien représentatives d'une soi-disant sculpture "zande" qui n'a jamais existé, exception faite pour les têtes de harpe. » Il admit plus tard les têtes sculptées sur les cloches en bois, les longues cuillères et les couteaux au sein de ce canon restrictif⁴⁹.

Voilà qui pourrait s'apparenter à un exemple frappant d'« autorité muséale omnisciente » (Kasfir 1992 : 41), fixant les frontières entre ce qui devrait être considéré comme zande et ce qui serait non-

49. de Dampierre, notes manuscrites en marge de Salmon (1972), MSHO (Mission sociologique du Haut-Oubangui), Université de Paris X, Nanterre ; de Dampierre, éd. (1995 : 31-32, 69-70).

zande, ce qui serait authentique ou inauthentique. Pour Dampierre, les objets Mani-Yanda passent au travers du tamis canonique, tel qu'il l'a défini – et, à l'occasion, tel qu'il l'a redéfini –, parce qu'ils ne sont pas conformes à son image implicite de la « société traditionnelle zande ». Une telle perspective présente une vision en arrêt sur image de cette dernière, non plus cette fois en reprenant la ligne de partage habituelle entre ce qui est précolonial et ce qui est postérieur au contact, mais plutôt entre ce qui est « réellement zande » et ce qui est seulement « zandéisé ». Ici aussi, le présupposé de base, c'est que le changement entraîne la décadence. À ceci près que dans ce cas, ce ne sont pas les *pièces d'exportation* destinées au marché européen qui révèlent la perte d'authenticité, ce sont les *pièces d'importation* à usage interne, originaires des périphéries de la société zande ou même au-delà, qui créent une hybridation « fallacieuse ». Pourtant, dès les premiers écrits sur le peuple zande, il est clair qu'il n'a jamais existé de culture ou de sculpture immaculée, typiquement zande. L'histoire des Zande est faite d'expansion, d'incorporation et d'assimilation à travers des frontières perméables. Ce processus a nécessairement conduit à une mosaïque sociale et artistique zande. C'est exactement là que résident son « essence » et son authenticité⁵⁰.

50. Cette remarque a été formulée dans Grootaers (2002 : 441). Le cas des Zande n'est certainement pas unique : « La capacité d'absorption des influences extérieures, constatée chez les Lunda, doit nous faire prendre conscience que la culture luunda ne possède rien qui puisse s'apparenter à une essence intemporelle » (De Boeck 1993 : 83).

L'association Mani-Yanda se révèle un creuset miniature, un laboratoire sculptural et conceptuel, où une population mélangée a expérimenté de nouvelles formes et de nouvelles idées inspirées par ce qu'avaient développé des groupes voisins. C'est pourquoi je suis également en désaccord avec Burssens qui soutenait que « les sculpteurs de la secte Mani [n'entraient] pas en contact avec les sculpteurs des autres tribus ou régions », et qu'il « ne saurait guère être question d'interaction – et encore moins d'influence mutuelle – entre la sculpture des Ngbandi, des Mangbetu, des Boa et des Banda, d'un côté, et les sculptures Mani des Zande, de l'autre » (Burssens 1962 : 128, 163). Le fait qu'un bon nombre de sculptures collectées par De Loose provenaient de la ville frontière « multiculturelle » de Rafaï, en RCA (Fig. 6.7), l'analogie entre certaines figures Yanda et des oracles Banda (Fig. 6.12 et 6.13), l'existence de sculptures non-zande rappelant des objets Mani et, de manière générale, les liens entre cette association et des cultes observés par des populations voisines explorées dans les pages qui précèdent – tous ces facteurs semblent contredire les idées de fermeture et de *creatio ex nihilo* contenues dans les affirmations citées plus haut.

Ainsi que l'écrivaient Enid Schildkrout et Curtis Keim : « Les sociétés secrètes étaient importantes dans la diffusion des styles artistiques et des objets d'art parce que ces organisations traversent les frontières culturelles, linguistiques et politiques » (Schildkrout et Keim, éd. 1990 : 239).

Cela vaut pour le Bas-Uele et au-delà, où ces institutions initiatiques se sont révélées comme des foyers d'expérimentation et d'échange, brisant le confinement de « styles ethniques » distincts.

Références

- Andriessen, P. 1924. « Over Yenda en Avure, Mbiti en Mbanga ». *Kruistromf* 3/6 : 176-182 ; 233-235.
 Andriessen, P. 1925. *Gima de Yende-man*. Sint-Agatha-Cuyk : Paters Kruisheren.
 Burssens, H. 1960. « Enkele Zande-masken uit Uele ». *Congo-Tervuren* 6/4 : 101-108.
 Burssens, H. 1962. *Yanda beelden en Mani-sekte bij de Azande* (Centraal-Afrika). Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
 Burssens, H. 1993. « Mask Styles and Mask Use in the North of Zaire ». In F. Herremans & C. Petridis (éd.), *The Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin*. Anvers-Gand : Martial & Snoeck, pp. 216-233.
 Daigre, J. 1931-1932. « Les Bandas de l'Oubangui-Chari (Afrique équatoriale française) ». *Anthropos* 26/5-6 : 647-695 ; 27/1-2 : 153-181.
 De Boeck, F. 1993. « Symbolic and diachronic study of inter-cultural, therapeutic and divinatory roles among Aluund ("Lunda") and Chokwe in the Upper Kwaango (South Western Zaire) ». *Afrika Focus* 9/1-2 : 73-104.
 de Dampierre, E. 1967. *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangui*. Paris : Plon.

- de Dampierre, E. 1987. *Satires de Lamadani*. Paris : Armand Colin.
- de Dampierre, E. 1991. *Harpes zandé*. Paris : Klincksieck.
- de Dampierre, E. (éd.). 1995. *Une esthétique perdue. Harpes et harpistes du Haut-Oubangui*. Paris/Nanterre : Presses de l'École normale supérieure/Société d'ethnologie.
- De Loose, J. 1963. « Nota's over de Mbanga-sekte bij de Azande-Abandia ». Tervuren : KMMA (« Annalen van het KMMA Wetenschappen van de Mens », 46), pp. 171-191.
- De Loose, J. 2005. *Een leven vatbaar voor herhaling*. Tielt : Lanoo.
- Dijkmans, J. 1971. « Een funktionele klassificatie van de Yanda-beelden behorend tot de Rumu-groep (W. Zande) ». *Afrika-Tervuren* 17/2 : 35-45.
- Eboué, F. 1931. « Les sociétés d'initiés en pays banda ». *Bulletin de la Société des Recherches congolaises* 13 : 3-15.
- Eggen, W. 1976. *Peuple d'autrui. Une approche anthropologique de l'œuvre pastorale en milieu centrafricain*. Bruxelles : Pro Mundi Vita.
- Evans-Pritchard, E. 1931. « Mani, a Zande Secret Society ». *Sudan Notes and Records* 14/2 : 105-148.
- Evans-Pritchard, E. 1937. *Witchcraft, Oracles and Magic among the Azande*. Oxford : Clarendon.
- Evans-Pritchard, E. 1971. *The Azande. History and Political Institutions*. Oxford : Clarendon.
- Felix, M. 2003. « To rub or not to rub : Ubangian divination figures ». *Tribal Arts* 8/1 : 110-116.
- Giorgetti, F. 1957. « Brevi note sulla società segreta africana Yanda o Mani ». *Annali Lateranensi* 21 : 9-29.
- Giorgetti, F. 1966. *La superstizione zande*. Bologne : Nigrizia.
- Grootaers, J.-L. 2002. « Politics, music and magic in Central Africa : Zande culture and history ». In J.-L. Grootaers & I. Eisenburger (éd.), *Forms of Wonderment. The History and Collections of the Afrika Museum*. Berg-en-Dal : Afrika Museum, pp. 422-445.
- Grootaers, J.-L. 2007a. « Un creuset aux frontières ouvertes en Afrique centrale ». In J.-L. Grootaers (éd.), *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator, pp. 16-103.
- Grootaers, J.-L. 2007b. « "Criminal Enemies of the People": Aquatic Wizards among the Zande, Central African Republic (1950-2000) ». In B. Schmidt & R. Schulte (éd.), *Hexenglauben im modernen Afrika / Witchcraft in Modern Africa*, Hambourg : DOBU-Verlag, pp. 230-255.
- Grootaers, J.-L. (éd.). 2007. *Ubangi. Art et cultures au cœur de l'Afrique*. Bruxelles : Fonds Mercator.
- Johnson, D. 1991. « Criminal Secrecy : The Case of the Zande 'Secret Societies' ». *Past & Present* 130 : 170-200.
- Kasfir, S. 1992. « African art and authenticity. A text with a shadow ». *African Arts* 25/2 : 40-53, 93-94.
- Lagae, C. 1926. *Les Azande ou Niam-Niam. L'organisation zande, croyances religieuses et magiques, coutumes familiales*. Bruxelles : Vromant.
- Lévi-Strauss, C. 1979. *La Voie des masques* [édition revue et augmentée]. Paris : Plon.
- « Mani ». 1948 [1917]. « La secte secrète "Mani" ». *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* 16/9 : 283-290.
- Retel-Laurentin, A. 1969. *Oracles et ordalies chez les Nzakara*. Paris-La Haye : Mouton & C^{ie}.
- Retel-Laurentin, A. 1979. *Un pays à la dérive. Une société en régression démographique. Les Nzakara de l'Est centrafricain*. Paris : Jean-Pierre Delarge.
- Retel-Laurentin, A. & Bangbanzi, R. 1966. « Les Nzakara et leurs ancêtres ». *Cahiers d'études africaines* 6/3 : 463-503.
- Salmon, P. 1972. « Sectes secrètes zande (République du Zaïre) ». In *Études de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou*. Paris-La Haye : Mouton & C^{ie}, pp. 427-440.
- Sammy Mackfoy, P. 1989. « Croyances et religion chez les Zande ». Conférence non publiée. [Association des membres de l'Ordre des palmes académiques, section de Centrafrique.]
- Santandrea, S. 1984. *The Banda of the Bahr el Gazal (Sudan). Short Ethnological Notes*. Pro Manuscripto. Vérone : Comboniani.
- Schildkrout, E. & Keim, C. (éd.). 1990. *African Reflections. Art from Northeastern Zaire*. Seattle/New York : University of Washington Press/American Museum of Natural History.
- « Secret Societies ». 1921. « Secret Societies of the Southern Sudan ». *Sudan Notes and Records* 4/4 : 204-208.
- Six, G. 1921. « De geheime Mani-sekte te Boma ». *Congo* 2/II/2 : 226-241.
- Tanghe, B. 1929. *De Ngbandi naar het leven geschetst*. Bruges : Les Presses Gruuthuuse.
- Vergiat, A.-M. 1937. *Mœurs et coutumes des Manjas*. Paris : Payot.
- Vergiat, A.-M. n. d. « Noirs d'Oubangui. Traditions, mythes et symboles. Rites sexuels et magiques ». Manuscrit inédit. Roanne : musée Joseph Déchelette.
- Zaal, C. 1955. *De « Nzakara »*. *Etnografische aantekeningen*. Manuscrit inédit. Archives de la Congrégation des spiritains. Gemert.

CHAPITRE 7

PANORAMA MUSICAL DE L'UELE

par *Valeria Ciccarello*

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION

par *Rémy Jadinon*

Dans ce chapitre, nous ne distinguerons pas les districts du Haut-Uele et du Bas-Uele pour donner un panorama plus large au lecteur. Nous présenterons les pratiques musicales en nous basant sur les collections organologiques et sonographiques conservées au MRAC. Le travail de documentation a été réalisé par Valeria Ciccarello, étudiante en master de gestion culturelle à l'Université libre de Bruxelles.

Dans son étude, Valeria Ciccarello aborde les questions ethnomusicologiques en trois chapitres.

Le premier s'intitulant « symboles de pouvoir », il s'agit là d'un domaine incontournable quand on connaît les expansions des royaumes azande et mangbetu au cours du XIX^e siècle, mais aussi et surtout l'importance que ces populations attribuaient à la musique et à la danse de cour. Il suffit juste de se remémorer l'illustre témoignage du botaniste autrichien, Georg Schweinfurth, qui dans ses notes de terrain voit à la fin du XIX^e siècle dans les arts musicaux zande une véritable habileté poïétique.

Le deuxième volet sera celui des « musiques rituelles » où l'auteure décrira non sans originalité les entités organologiques « périphériques » que sont les hochets et les sonnailles. Très rarement décrites dans les études de ce type, elles sont pourtant fondamentales aux performances de danse et à la communication avec le monde invisible. Elle s'exerce par ailleurs à un peu d'analyse musicale.

Le troisième volet approche la thématique des « musiques populaires et de divertissement », l'occasion d'aborder un instrumentarium extraordinaire

qui comprend les fameuses harpes arquées célèbres pour leurs têtes sculptées, et la poésie satirique qui accompagne leurs répertoires. Ces pièces ont, semble-t-il, littéralement séduit l'auteure par leurs esthétiques plastiques et musicales.

Mais avant tout, et voici la raison d'être de cette introduction, je voudrais corriger les données de terrain recueillies par l'équipe du Haut-Uele et qui n'ont pu être relues par le service de musicologie avant leur publication. Si les informations fournies sont un apport direct et riche aux questions musicologiques, le vocabulaire employé n'est pas celui de la discipline et nous ne pouvons cautionner ces lignes. Ainsi donc, un errata dudit volume a été rédigé. Celui-ci sera joint à toutes les monographies du Haut-Uele.

Je terminerai mes brefs propos par des réflexions sur ce travail de monographie : présenter des traditions musicales sur base d'archives sonores et de collections d'instruments de musique, c'est raconter l'histoire singulière des collectes de pièces et d'enregistrements pour le musée. C'est, par conséquent, entremêler dans un tissu dense des histoires à jeux d'échelles fort variés : du récit de voyageur à celui de scientifique, dans une temporalité qui évolue dans les temps précolonial, colonial et postcolonial. Si, au fil des années, les objets et les musiques relevant de pratiques traditionnelles (et nos archives apportent des témoignages diachroniques considérables dans ce sens) restent les mêmes, le discours théorique qui entoure leurs usages a accompagné les changements sociaux que ceux-ci ont connus, ainsi que les sociétés émettrices (et on ne peut parfois que s'en féliciter).

Car au-delà d'un travail scientifique relevant des sciences humaines, retracer l'histoire de ces collections revient à exposer la biographie de quelques

militaires ou administrateurs coloniaux présents dans la province dès le premier quart du xx^e siècle. C'est le cas notamment du commandant Armand Hutereau, souvent cité dans les études ethnographiques de la région et à qui nous devons 642 instruments de musique et 254 rouleaux de cire Edison contenant les premiers témoignages sonores de l'Uele datant de 1912. C'est également l'occasion d'exposer le travail de grands collecteurs comme Franck Michiels ou Didier Demolin, qui menèrent des missions de terrain dans les années 1980 et à qui nous devons des centaines d'enregistrements et de précieuses informations relatives à la vie musicale zande et mangbetu (et apparentés).

Ces hommes et leurs travaux sont le reflet d'époques et d'approches bien distinctes et le matériel qu'ils nous ont légué est à cette image, fort bigarré. C'est donc à travers ce puzzle historique où des informations complémentaires ou contradictoires s'étaient sur un siècle d'histoires de vies que ce panorama musical a été rédigé. Nous espérons que le lecteur l'appréciera à sa juste valeur.

1. SYMBOLES DE POUVOIR

La musique est une composante fondamentale dans la vie de cour. Chaque chef dispose d'un orchestre royal et d'un groupe important de danseurs. Parmi les instruments musicaux présents à la cour, certains ont un statut spécial. Ils sont réservés au chef et incarnent son pouvoir. La facture de ces objets, leur jeu et la musique qu'ils produisent sont rigoureusement formalisés. Nous verrons que toutes les entités organologiques énumérées dans cette première section ont un dénominateur commun, la dualité : l'élément mâle et l'élément femelle. Une sorte de « principe de la paire » qui se manifeste de façon plus ou moins similaire dans chacun de ces objets.

1.1 LES TROMPES EN IVOIRE

L'ivoire est le symbole du pouvoir par excellence. Les trompes traversières *nambrose* ou *nekpanzi* sont obtenues des défenses de l'éléphant vidées et percées par les forgerons de la cour, lesquels possèdent les outils en métal nécessaires. À cause de changements d'ordre économique et écologique, de nos jours l'ivoire est employé assez rarement et remplacé par

des matériaux plus aisément accessibles, comme les cornes d'antilope (Jadinon 2014).

Ces trompes sont employées à la cour, lors des danses, toujours par paires, un mâle et une femelle, comme d'ailleurs tous les autres instruments de la parole royale. Ainsi, l'iconographie nous le confirme, l'orchestre du chef peut être composé, entre autres structurations possibles, par deux trompes en ivoire, une cloche double, quatre tambours à fente plats *nemandru*, deux tambours à fente *nekpokpo* et deux grands tambours à peau *nekolo* (Demolin 1987).

Les danses de cour sont accompagnées par une musique caractérisée par des ostinatos à variations, principe qui règle la plupart de la musique de l'Afrique centrale (Arom 1985). Il faut comprendre que la conception du bon instrumentiste est tout à fait différente de la conception occidentale. Le bon musicien n'est pas celui qui est capable de créer des motifs inédits, mais plutôt celui qui sait les varier. Le matériau musical est ainsi transformé, mais sans perdre jamais son identité et en restant toujours reconnaissable (Le Bomin 2000). Pour en revenir aux danses, certaines d'entre elles sont collectives, d'autres prévoient des solos, comme dans le cas de la danse mangbetu *mabolo*, où seul le chef exprime son talent de danseur, parfois accompagné par sa première femme (Demolin 1987).

Dans le passé, ces instruments étaient employés à la guerre. Au moyen de diverses sonneries, les musiciens annonçaient des messages à la population (Hutereau 1902).

Les deux joueurs de trompe entonnent l'instrument de façon alternée, pour permettre à l'un et à l'autre de se reposer. Les dimensions de la trompe sont associées à la grandeur du chef, donc souvent les exemplaires ont un volume imposant, ce qui requiert un grand effort de la part du joueur afin de soutenir l'objet.

La longueur du tuyau et donc de la colonne d'air vibrant détermine l'ambitus de l'instrument, c'est-à-dire l'écart entre la note la plus grave et celle la plus aiguë. Plus la trompe est longue, plus son registre est grave. Parfois l'instrument présente un trou de modulation, qui permet de varier les degrés joués. Malheureusement, nous ne disposons pas de renseignements concernant les différences de degrés entre le mode ouvert et le mode fermé (Jadinon 2014).

Il n'est pas rare de trouver des exemplaires disposant d'une tête anthropomorphe sculptée, comme dans le cas en figure (Fig. 7.1 : MO.1976.38.91).



Fig. 7.1. Trompe en ivoire azande.
(MO.1976.38.91, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.2. Trompe en ivoire azande.
(MO.0.0.33156, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.3. Trompe en ivoire mangbetu.
(MO.1959.21.548, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.4. Trompe en ivoire mangbetu.
(MO.1951.31.106, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.5. Trompe en ivoire mangbetu de la chefferie Kongoli.
(MO.0.0.7635, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.6. Trompe d'apparat en ivoire mangbetu.
(MO.0.0.3330-5, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

Cette grande trompe zande montre un visage anguleux aux traits plutôt marqués. Les pupilles des yeux, les scarifications, la bouche et les orifices des oreilles sont tous réalisés au moyen d'un point entouré d'un cercle, élément décoratif typique septentrional, employé également dans les décos de corps de la trompe. L'embouchure, à laquelle le facteur consacre un soin particulier, est losangique, la forme la plus commune dans ce territoire.

Le visage de l'instrument suivant (Fig. 7.2 : MO.0.0.33156) diffère sensiblement de celui décrit précédemment, étant arrondi et plus délicatement sculpté. Les yeux sont deux simples points, les sourcils et la bouche des tirets très légers. Ici aussi, l'objet est orné par de petits points-cercles, cette fois moins marqués, qui forment des figures stylisées. L'embouchure dans ce cas n'est pas du tout élaborée, consistant simplement en un petit orifice ovale.

Nous l'avons déjà affirmé, ces trompes peuvent être pourvues d'un trou de modulation, comme l'exemplaire illustré (Fig. 7.3 : MO.1959.21.548), appartenant à un chef mangbetu. Le trou est positionné juste sur le crâne de la tête. L'embouchure présente une forme de tambour à fente à deux pieds (un autre instrument lié au pouvoir, comme nous le

verrons), tandis que le corps de la trompe est orné de lignes obliques parallèles en relief.

Certains de ces instruments disposent en bout de pavillon d'un appendice en bois recouvert d'une fine couche de peau. Les deux objets en figure (Fig. 7.4 : MO. 1951.31.106 & Fig. 7.5 : MO.0.0.7635) en sont des exemples. Ce pavillon intensifie la réponse sonore de la trompe et permet de produire un registre plus grave.

Outre les trompes musicales, à la cour il existe une autre catégorie de trompes en ivoire, portées par les femmes pendant les danses. Bien qu'elles présentent une forte ressemblance avec les instruments royaux, elles sont en réalité des objets d'apparat, n'ayant que la forme d'instrument de musique. L'exemplaire en figure (Fig. 7.6 : MO. 0.0.3330-5) est nettement un digne représentant de ce type de trompes. L'objet est plutôt lourd, car la défense n'est pas entièrement vidée. C'est pourquoi, malgré la très belle embouchure losangique décorée de points-cercles, il n'y a aucun orifice dedans, une confirmation supplémentaire de l'usage non musical de l'objet.

La tête sculptée montre un crâne allongé, l'une des caractéristiques distinctives de la sculpture anthropomorphe mangbetu⁵¹, et les yeux sont en forme de grain de café. Le corps est orné par des points très légèrement gravés, certains représentant des animaux, parmi lesquels des poissons et des crocodiles.

1.2. LES CLOCHE DOUBLES

La cloche double en métal est également emblème de l'*auctoritas*. Le *negbongo* des Mangbetu se compose d'une seule pièce de métal. Le manche est donc soudé aux cloches, lesquelles sont dépourvues de battant intérieur et percutees au moyen d'une baguette.

L'objet en figure (Fig. 7.7 : MO.1951.25.6) en est un superbe exemplaire, avec ses décos triangulaires en blanc très communes parmi les Mangbetu. De sa simplicité, il exhale une certaine majesté.



Fig. 7.7. Cloche double en métal mangbetu.
(MO.1951.25.6, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

51. La pratique de la déformation crânienne était plutôt répandue parmi ce groupe ethnique ; cela explique le crâne allongé des têtes sculptées.

Lorsque de nouvelles cloches doivent être fabriquées – par exemple à l'occasion du couronnement d'un nouveau chef – le forgeron se rend dans une partie reculée de la forêt, de manière à ce que personne ne puisse assister à son travail, sauf sa famille. Une fois le *negbongo* terminé, avant d'être jouées à la cour, les cloches étaient remplies avec le sang d'une personne puissante. De nos jours, on emploie le sang d'une chèvre (Demolin 1990).

Cet instrument est joué exclusivement en présence du chef, lors des danses ou des chants « performés » à la cour. Il n'est pas employé seul, mais au sein de l'orchestre royal, composé de cornes, de tambours à fente, et d'autres instruments rythmiques. Outre leur usage à la cour, dans le passé les cloches jumelles étaient employées afin d'annoncer la présence du chef quand il se déplaçait. D'après les notes du commandant Hutereau, « quand un chef se met en route, à une vingtaine de pas devant lui marche le porteur du *pwooru* qui bat alternativement les cloches avec un bâtonnet enduit à son extrémité de caoutchouc » (Hutereau 1912). Comme précédemment affirmé, c'est à Hutereau lui-même que nous devons les premiers témoignages sonores enregistrés dans ces territoires, entre 1901 et 1913. Dans une pièce en particulier, MR.1959.5.47, nous avons la chance d'entendre les deux cloches jouées en solo qui produisent un intervalle de tierce mineure (*sol-si* bémol).

1.3. LES TAMBOURS À FENTE

Un instrument qui incarne la voix du chef est le *nemandru*, tambour à fente plat à la forme très

particulière de tulipe (Fig. 7.8 : MO.1954.34.20 & Figure 7.9 : MO.1955.130.6). Il est employé au sein de l'orchestre du chef par paires (deux ou quatre tambours) pour accompagner des danses et des chants et pour émettre des messages. Les musiciens en jouent en tenant l'instrument verticalement ou à l'épaule grâce à un lacet de support, et en le percutant au moyen d'une mailloche. Certaines photos d'archive nous montrent également une autre technique de jeu : un seul instrumentiste qui joue assis une paire de ces tambours, lesquels sont appuyés sur ses jambes. La littérature cite un autre tambour plat, le *nedundu*, similaire au *nemandru*, en forme de demi-cloche, autrefois l'apanage des chefs, mais disparu aujourd'hui : le roi donnait le *nedundu* à son frère ou à un autre puissant, pour lui conférer de l'autorité. La technique de jeu est identique à celle du *nemandru* (Demolin 1992).

Dans le passé, lorsque le chef dansait à la cour, le *nemandru* était percuté pour informer les gens des villages voisins de la danse royale. Pendant les danses, il peut être utilisé pour demander des boissons pour les musiciens, ou pour donner des instructions aux danseurs, ou afin de communiquer avec l'assemblée. À l'occasion de la danse *nebopo*, ce tambour appelle les danseuses une à une pour qu'elles exécutent leur solo (Demolin 1990).

Un autre type de tambour à fente, le *nekpokpo* ou *gugu* (Fig. 7.10 : MO.0.0.14740), le plus courant, est associé à l'*auctoritas*. Cet instrument à quatre ou à deux pieds est taillé dans un seul tronc d'arbre, lequel est choisi avec un soin extrême sur la base de la réponse sonore de l'arbre aux percussions du facteur,



Fig. 7.8. Tambour à fente plat *budu* de Wamba.
(MO.1954.34.20, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.9. Tambour à fente plat.
(MO.1955.130.6, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.10. Tambour à fente zoomorphe, région de l'Uele.
(MO.0.0.14740, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)



III.. 7.11. Joueur de tambour à fente gugu.
(MP.0.0.5997, collection MRAC Tervuren ; photo F. Michiels, 1986,
© MRAC Tervuren.)

toujours mandaté directement par le chef. Comme pour tous les instruments qui symbolisent le pouvoir, la construction est menée par des conventions rigoureuses, du choix de l'arbre à la remise au propriétaire. Cette dernière prévoit un rituel, où les musiciens et les danseurs de cour, habillés comme des guerriers, simulent l'enlèvement du tambour, qui

est « conquis » et apporté à son nouveau propriétaire. Lorsque le *nekpokpo* parvient à la cour, le chef danse en solo, en démontrant sa virtuosité. Ses pas de danse déterminent le jeu du nouveau tambour, et le tambour à son tour stimule la chorégraphie royale : ainsi l'assemblée « voit et entend l'autorité, et la reconnaît » (Demolin 1987).

Le *nekpokpo* ou *gugu* est joué dans les mêmes circonstances que celles s'appliquant au *nemandru*, c'est-à-dire lors des danses au sein de l'orchestre du chef, toujours par paires, ou pour l'émission de messages. Une technique de jeu très curieuse, toutefois plutôt usuelle, est de positionner une jambe le long de la fente au sommet du tambour (Laurenty 1995). Cet instrument émet tout un ensemble d'harmoniques, mais deux notes en particulier sont plus évidentes à l'oreille, une note plus grave et une plus aiguë (chez les Azande *ba*, le père, et *wiri*, le fils), à distance l'une de l'autre d'une tierce mineure ou majeure, ou d'une quarte majeure (Giorgetti 1951).

1.4. LES XYLOPHONES MANZAS

Parmi les différents types de xylophones du territoire, le *manza* (Fig. 7.12 : MO.0.0.34513) symbolise le pouvoir et il est joué à l'occasion des cérémonies cheffales, comme l'intronisation ou l'enterrement. D'après le témoignage du père Giorgetti, cet instrument était déjà assez rare dans les années 1950 (Giorgetti 1951).

Son clavier à dix touches est fixé à un cadre de bois constitué de deux bâtons maintenus parallèles grâce à une robuste branche arquée. Les lames, en bois dur rouge, disposent de résonateurs multiples en calebasse⁵², percés d'un petit orifice recouvert par un mirliton, une membrane vibrante d'origine végétale ou animale. Cette membrane, en plus d'être responsable du timbre tout à fait particulier de l'instrument, contribue à prolonger la résonance et à masquer les imperfections d'accord (Le Bomin 2000).

52. Le nombre de résonateurs ne correspond pas forcément au nombre de touches, même si c'est le cas de la plupart des exemplaires de cette région. Parfois, la calebasse étant de dimensions assez grandes, elle est disposée sous plus d'une seule lame (Le Bomin 2000).



Fig. 7.12. Xylophone manza des Azande.
(MO.0.0.34513, collection MRAC Tervuren ;
photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



III. 7.13. Joueurs de manzas.
(MP.0.0.5959, collection MRAC Tervuren ;
photo F. Michiels, 1986, MRAC Tervuren.)

Le *manza* produit une échelle pentatonique anhémitonique répétée à l'octave. Tout comme les entités organologiques précédemment décrites, le « principe de la paire » est appliqué ici aussi, en réglant la composition du clavier. Chaque touche est juxtaposée à sa conjointe, à laquelle elle est accordée à l'octave. Le musicien joue assis, en soutenant l'instrument au moyen des jambes. Il frappe les touches au moyen de quatre bâtonnets, une paire dans chaque main, ayant une tête sphérique en caoutchouc. La même main percute simultanément les deux lames conjointes, ce qui explique les sauts d'octave consécutifs, et provoque ainsi une intensification de la sonorité de chaque lame. La main gauche joue les six lames à partir de la gauche, et inversement, la main droite joue les six lames à partir de la droite, la double touche centrale pouvant être frappée par les deux mains. Les lames conjointes sont disposées en ordre descendant – à gauche l'octave supérieure et à droite l'octave inférieure – sauf dans le cas du couple à l'extrême gauche, où il y a le son le plus grave et où l'ordre est interverti (Arom 1985).

Ce type de xylophone était utilisé dans des formations comprenant deux ou trois exemplaires, portant un nom en fonction de leur registre et leur rôle (soliste, accompagnement primaire, accompagnement secondaire) : chez les Ngbandi, *nyini* (enfant), *tani* (femelle) et *toni* (mâle) ; chez les Azande *batanga* (aigu), *bangolo* (média) et *bamanza* (basse).

La facture des xylophones à résonateurs en calebasse multiples est pratiquée par des spécialistes et ordinairement transmise de père en fils. Quant à l'apprentissage des techniques de jeu, il a lieu par « imprégnation », observation et imitation. Les enfants connaissent intuitivement le répertoire, car ils ont déjà participé, plus ou moins activement, à l'activité musicale du groupe. À l'occasion des cérémonies ou des fêtes ils sont attirés par la sonorité des xylophones et ils s'approchent des instruments pour en percuter les lames. Lorsque le musicien plus averti remarque un jeune qui s'applique particulièrement dans ces premières approches, il lui donne des conseils en guidant ses mouvements (Le Bomin 2000).

2. MUSIQUES RITUELLES

Les musiques rituelles ou cérémonielles sont, comme Simha Arom le décrit, des musiques socialement « institutionnalisées » : c'est-à-dire qu'elles sont obligatoirement intégrées dans des activités strictement « institutionnelles ». Elles ne sont pas conçues comme un élément additionnel à ces événements, mais en font partie intégrante : sans la musique ces rites ne peuvent être accomplis (Arom 1985).

2.1. LES HOCHETS EN VANNERIE

D'habitude, lorsqu'on aborde le domaine des musiques rituelles, les attentions les plus grandes sont dirigées vers les entités « centrales », celles qui sont plus immédiatement manifestes, tant visuellement que musicalement, comme les tambours à fente ou les xylophones. Or, ce que nous proposons c'est de changer de perspective et de commencer notre discours par des instruments « périphériques », en inaugurant cette section par ce petit idiophone au rôle fondamental au sein du tissu musical, néanmoins parfois négligé par la littérature.

C'est l'instrument le plus répandu dans l'Uele (Hutereau 1912) et dans l'Afrique centrale entière. Sans aucun doute, du point de vue organologique,



III. 7.17. Joueur de hochet.

(MP.0.0.5979, collection MRAC Tervuren ; photo F. Michiels, 1986, © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.14. Hochet en vannerie *legwegwe* des Kango.

(MO.0.0.13864, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.15. Hochet en vannerie *azande*.

(MO.1993.32.9, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.16. Hochet en vannerie *lezeze* des Mangbele.

(MO.0.0.11267, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.18. Sonnailles en fruits *enga* des Makere.
 (MO.0.0.5872, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
 © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.19. Sonnailles en fruits *makere*.
 (MO.0.0.6428, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
 © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.20. Sonnailles en fruits *djadjako* des Azande.
 (MO.0.0.11572-2, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
 © MRAC Tervuren.)



Fig. 7.21. Sonnailles en fruits *sapi* des Azande.
 (MO.0.0.13962, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
 © MRAC Tervuren.)

il n'est pas parmi les objets musicaux les plus complexes : il se compose d'un manche en tige de Calamus et d'une tête-caisse de résonance dont les parois sont des fibres végétales tressées. Les corps qui résonnent à l'intérieur de la tête sont d'origine variable : graines, coques de fruits, cailloux ou coquillages. Parfois le manche est percé de différents trous, qui permettent d'introduire un lacet de support (Archives MRAC 1902). Certains exemplaires montrent des bandes de couleur différente par rapport au reste des fibres tressées, en guise de décoration (Fig. 7.15 : MO.1993.32.9 & Fig. 7.16 : MO.0.0.11267).

Ces objets sont agités normalement par paires, un dans chaque main. Lors des danses et des chants, le

hochet remplit une tâche tout à fait fondamentale sur le plan de l'organisation temporelle, car il explicite la pulsation, définie par Simha Arom comme l'« unité fondamentale de temps par rapport à laquelle toutes les durées se définissent », ou encore comme « le dénominateur commun à toutes les parties en présence » (Arom 1985).

2.2. LES SONNAILLES

En ce qui concerne les sonnailles, la littérature est également taciturne. Le son très caractéristique de ces instruments est produit par l'entrechoquement de plusieurs parties mobiles, généralement des coques de fruits ou des graines, liées au moyen d'une cordelette.

Ils sont des accessoires de danse, portés attachés aux bras, aux chevilles, au cou ou à la ceinture (Archives MRAC, 1902). Ils sont mis en action par les mouvements des danseurs, donc on pourrait les considérer comme une sorte de transposition sonore des chorégraphies. Il n'est pas inhabituel de les voir porter par des musiciens, qui s'en servent pour accompagner leur jeu.

2.3. NOUTU

La circoncision représente une étape décisive dans la vie des jeunes. *Noutu* est une danse particulièrement difficile, effectuée par les enfants mangbetu une fois que les cérémonies du rite de la circoncision prennent fin.

Un précieux témoignage sonore de cette danse a été enregistré par Didier Demolin à Nangazizi en 1985 (MR.1992.6.4-1). Un nombre non défini de hochets marque la pulsation, de type binaire, sur laquelle un dialogue entre un chanteur soliste et l'assemblée s'élève⁵³. D'autres instruments à percussion sont présents, plus particulièrement une cloche double, deux tambours à fente *nekponko*, deux tambours à fente plats *nemandru* et un tambour à peau *nekolo* (Demolin 1987). Les diverses formules rythmiques produites par cet instrumentarium s'imbriquent, en créant un extraordinaire effet de polyrythmie.

Le morceau est constitué de quatre thèmes, répétés plusieurs fois, évoquant des éléments importants de la symbolique du rite.

Il faut remarquer que les degrés du système scalaire indiqués dans les transcriptions ici présentes ne sont que relatifs, et au cours de la pièce ils se déplacent progressivement d'un demi-ton, en gardant toutefois les mêmes rapports d'intervalles entre eux. Ici, pour une question de cohérence d'écriture, les degrés du début seront maintenus dans tous les thèmes.

Les barres en gris coupant verticalement la portée explicitent graphiquement les pulsations. Le

tempo, de 205 bpm, demeure constant pendant toute la durée de l'extrait.

Le premier thème, « l'enfant a pleuré » (Demolin 1987), se développe sur seize pulsations, neuf pour le motif déclamé par le soliste et huit pour l'intervention de l'assemblée (la neuvième pulsation est partagée par les deux, étant la dernière du solo et la première du groupe). Voyons comme les deux parties s'imitent, en reproduisant la même figuration rythmique au début-phrase et le même degré au commencement et à la fin.

Le deuxième thème se compose de neuf pulsations. Le commentaire de l'assemblée a une longueur double par rapport au motif du soliste, dont le timbre est légèrement plus enroué. Ici, on évoque *Imboli*, l'étoile Sirius qui effectue la circoncision (*ibid.*). L'intervention collective est reprise une deuxième fois à l'octave supérieure.

Le troisième thème est également de neuf pulsations, quatre pour le soliste et cinq pour l'assemblée. Le soliste commence encore une fois au moyen de la même figuration rythmique ; l'assemblée répond avec une succession descendante de cinq degrés. Comme nous pouvons l'observer, ici le mouvement descendant est prédominant par rapport à celui ascendant dans tous les thèmes, comme d'ailleurs dans la musique subsaharienne entière (Arom 1985).

Parmi les quatre, le dernier thème se révèle particulièrement intéressant, malgré sa brièveté (quatre pulsations). Il explique que les enfants ont acquis leurs ailes (Demolin 1987) et qu'ils sont donc des adultes. L'image des ailes est parfaitement évoquée par le mouvement de la mélodie partagée entre l'assemblée et le soliste, en particulier par l'accent et le *staccato* de la première note de partie B, et le *staccato-legato* de la deuxième note de la même micro-section : cette simple articulation rappelle à l'auditeur comme une sensation d'élan.

3. MUSIQUES POPULAIRES ET DE DIVERTISSEMENT

La section suivante aborde la sphère des musiques dénommées par Simha Arom comme « non institutionnalisées », c'est-à-dire « des musiques à portée

53. Par convention, la partie du soliste est transcrise dans la portée supérieure, tandis que la partie de l'assemblée l'est dans la portée inférieure.



Fig. 7.22. *Noutu* : transcription thème 1.
Source : transcription par Valeria Ciccarello.



Fig. 7.23. *Noutu* : transcription thème 2.
Source : transcription par Valeria Ciccarello.



Fig. 7.24. *Noutu* : transcription thème 3.
Source : transcription par Valeria Ciccarello.



Fig. 7.25. *Noutu* : transcription thème 4.
Source : transcription par Valeria Ciccarello.

plus immédiate, plus quotidienne. L'activité qui les suscite est indéterminée » (Arom 1985). Qu'elles soient collectives ou individuelles, ces pratiques sont plus spontanées et confèrent aux participants une majeure liberté d'expression.

Les frontières entre les différentes classifications de la musique de l'Afrique centrale ne sont pas du tout figées, à cause du réseau emmêlé de relations entre un contexte et un autre. C'est pourquoi certaines des entités organologiques décrites ci-dessous n'appartiennent pas exclusivement au domaine où nous les intégrons.

3.1. LES SANZAS

La sanza est sans aucun doute l'instrument le plus répandu, à côté du hochet, dans notre territoire cible, mais aussi dans l'Afrique subsaharienne entière

(Arom 1985). C'est un idiophone, selon la classification scientifique des instruments de musique, plus particulièrement un lamellophone, soit un idiophone pincé. Elle se compose d'un clavier à lames au nombre variable, un système d'attache (chevalet postérieur, chevalet antérieur et barre de pression) et une table d'harmonie, pourvue ou non d'une caisse de résonance.

La sanza n'a aucune valeur occulte et n'est pas employée lors des rituels. C'est un instrument au rôle variable : soit utilisé pour marquer le pas pendant un voyage, soit pour rester éveillé lorsqu'on monte la garde, soit comme simple amusement (Laurenty 1995).

Joué généralement par des hommes, comme la plupart des instruments de musique en Afrique centrale, ce petit instrument accompagne souvent un



**Fig. 7.26. Sanza à la caisse de résonance en écorce,
région de l'Uele.**

(MO.1976.50.72, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



**Fig. 7.27. Sanza à la caisse de résonance en écorce *maringa*
des Azande.**

(MO.0.0.3637-1, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.28. Sanza « fluviale » *sanzu*.

(MO.0.0.32447, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



**Fig. 7.29. Cithare à la caisse de résonance en carapace de tortue,
région de l'Uele.**

(MO.0.0.532, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

chant. Le musicien joue debout ou assis, en plaçant la sanza contre son corps. Les lamelles sont dirigées vers l'exécutant, lequel les pince par les pouces des deux mains, tandis que les autres doigts supportent l'objet (Dehoux 1986).

Dans les enregistrements sur le terrain dont nous disposons, il n'est pas inhabituel d'entendre des bruits additionnels, comme des vibrations, qui accompagnent les mélodies. Cet effet sonore – qui nous semblerait « parasite » (Arom 1985) – est consciemment voulu par les instrumentistes, et il est produit par des objets bruiteurs, des perles ou de petites boucles en métal, introduits autour des lamelles.

Une typologie caractéristique de la région dispose d'une caisse de résonance en écorce, des lames

en bois et d'un système d'attache également en bois, comme cet exemplaire (Fig. 7.26 : MO.1976.50.72) à six lamelles. La forme sinuée du dos de la caisse est donnée par de petits arcs en bois positionnés intérieurement, sous la table d'harmonie. L'écorce constituant la caisse de résonance est bien cousue latéralement au moyen de lacets végétaux.

Cette autre sanza à la caisse en écorce (Fig. 7.27 : MO.0.0.3637) a le dos bombé, huit lames avec un système d'attache toujours en bois et la table d'harmonie décorée par des incisions losangées.

La sanza suivante (Fig. 7.28 : MO.0.0.32447), à la différence des précédentes, présente de minces

lames métalliques, au nombre de onze. La caractéristique de cette typologie de sanza, dite « fluviale » (Laurenty 1995), est la forme de « u » du chevalet antérieur, toujours en métal, tandis que le chevalet postérieur est en bois. De petites boucles métalliques sont enfilées dans les lamelles, en produisant l'effet de vibration précédemment discuté. La table d'harmonie est en bois et présente six fleurs décoratives métalliques disposées le long de l'extrémité inférieure. Enfin, la caisse de résonance est en bois, en forme de parallélépipède, et elle est percée d'un trou de résonance dans la facette inférieure.

Outre le bois, d'autres matériaux plus durs et résistants sont employés pour la construction de la caisse de résonance, comme dans le cas suivant (Fig. 7.29 : MO.0.0.532) en carapace de tortue. Ici, la caisse est décorée dans les bords au contact de la table par des perles blanches, bleues et rouges. Les neuf lames sont en métal, tout comme le système d'attache.

3.2. LES HARPES

Les harpes sont l'un des instruments de musique emblématiques du Nord de la République démocratique du Congo. Sans conteste, elles sont parmi les entités organologiques qui ont attiré le plus l'attention des explorateurs européens, avec les trompes en ivoire, vu leur présence numérique massive au sein de la collection du musée.

Dans cette région la typologie dominante est désignée par le terme générique de *kundi*. Elle est composée d'un manche en bois dur arqué, d'une caisse de résonance en bois tendre en forme de barque recouverte d'une peau animale et de cinq cordes (exceptionnellement six). Les cordes – traditionnellement d'origine végétale ou en boyau – sont fixées à la caisse en les passant à travers le cordier en bois situé sous la peau et en les retenant grâce à des ancre en bois. La facture du cordier est décisive pour la qualité acoustique de la harpe : celui-ci est positionné sur la caisse, sans aucun contact avec le manche, car cela risquerait de lui transmettre des vibrations (de Dampierre 1995). La caisse est percée par deux ouïes circulaires qui, en plus de contribuer à l'amplification des basses (plus le diamètre des ouïes est grand, plus intense est la réponse sonore de l'instrument), font fonction de « passage » pour l'encordage lorsque les cordes se cassent. Enfin, les

chevilles qui traversent le manche sont également en bois dur et servent à régler la tension des cordes pour en définir leurs hauteurs.

L'extrême supérieure du manche est parfois sculptée en forme de tête humaine, bien que les exemplaires au manche non sculpté soient eux aussi nombreux. Ces têtes anthropomorphes personnifient et légitiment le chant du joueur. « Face aux instruments de la parole du royaume, la harpe leur porte la critique permanente », étant la « gardienne de la parole de nature contestataire » (de Dampierre 1991). Comme la parole chantée peut se révéler parfois dangereuse, la tête sculptée fait office de protectrice de la tête même du harpiste et responsable de la parole qu'il profère : personne ne pourrait accuser ou condamner une tête en bois (Chemillier 2007) !

Jouées toujours par des musiciens confirmés, ordinairement des hommes (sauf quelques exceptions, par exemple chez des groupes azande), ces harpes sont très rarement utilisées pour les danses et jamais en orchestres. Elles sont davantage employées pour accompagner le chant du même harpiste, lequel



III. 7.30. Harpiste azande.
(AP.0.0.31251, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)



Fig . 7.31. Harpe azande.

(MO.0.0.526, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig 7.34. Harpe mangbetu.

(MO.1955.84.1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.32. Harpe mangbetu.

(MO.0.0.2606-2, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.35.a. Harpe azande.

(MO.0.0.10845, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

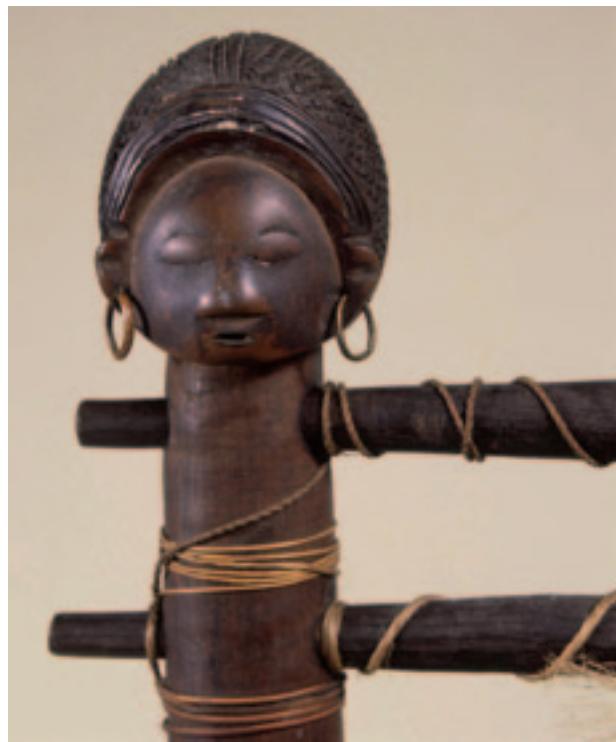


Fig. 7.35.b. Détail manche à la tête sculptée.

(MO.0.0.10845, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

pourrait être défini comme un *cantastorie*, un « vrai poète-harpiste » (*ibid.*), qui entretient son public de ses histoires aux thématiques diverses, parfois lyriques, parfois satiriques. La présence du public est fondamentale dans cette pratique instrumentale, confirmée par le regard de la tête toujours – sauf de rares exceptions – dirigé vers les auditeurs.

Selon la technique de jeu traditionnelle, « le musicien joue assis, tenant l'instrument verticalement, le fond de la caisse légèrement appuyé contre son bras et sa jambe droite ; les cordes les plus aiguës – les plus proches de son torse – sont pincées par la main droite, les plus graves par la main gauche » (Arom 1985). Toutefois, aujourd'hui les jeunes harpistes nzakara et zande tiennent l'instrument à la façon des guitaristes occidentaux, ce qui suscite le rire des harpistes plus âgés (de Dampierre 1991). Normalement, les cordes sont pincées par couple, une par main. Les chanteurs-harpistes les plus expérimentés sont capables de combiner la partie mélodique avec une partie de percussion, en frappant l'annulaire contre la caisse d'harmonie et en démontrant ainsi un haut degré d'interdépendance des doigts (Chemillier 2007).

Avec leurs cinq cordes, les harpes de ce territoire incarnent parfaitement le système scalaire pentatonique anhémitonique caractéristique de la musique de l'Afrique centrale. L'accordage n'est pas fixe, toutefois, il s'effectue toujours de la corde la plus aiguë à celle la plus grave (Arom 1985). Dans le cas d'un solo, il dépend du clavier de la voix de l'instrumentiste. Si la harpe est jouée avec un xylophone⁵⁴, celui-ci détermine l'accordage de l'ensemble (de Dampierre 1991).

Sans aucune rancune à l'égard de la documentation disponible, le témoignage le plus fiable émane des objets eux-mêmes.

Cet exemplaire azande (Fig. 7.31 : MO.0.0.526) présente un long manche surmonté par une tête féminine finement sculptée, à la coiffure volumi-

neuse typiquement zande recueillie à la nuque. Le visage est lisse, ovale, bien défini. Les yeux sont des petites fentes épataées, hachurées par des tirets très fins. La bouche et le nez sont délicatement sculptés. La couleur du bois du visage est légèrement plus claire que celle de la coiffure. Les chevilles sont fusiformes et montrent une grande tête polyédrique. La caisse de résonance est violonée et percée par deux larges ouïes. La section d'attache des cordes est de dimensions plutôt réduites par rapport à la longueur entière du cordier, ce qui est un indice de bonne qualité acoustique⁵⁵. Le dos de la caisse présente une couture multiple, toutefois régulière et symétrique⁵⁶.

Les têtes sculptées mangbetu diffèrent des têtes azande, comme cette petite harpe (Fig. 7.32 : MO.0.0.2606-2) mangbetu peut bien le démontrer. Contrairement à la sculpture des harpes azande, toujours sobre mais très variée, les exemplaires mangbetu sont plus exubérants et immédiatement reconnaissables, en raison de la forme typique des crânes, allongée. La tête de cet exemplaire est légèrement décentrée, les yeux en grains de café, les lèvres charnues et le menton pointu. Le visage est incisé par de petites scarifications latérales, sur les joues, et une longue frontale qui coupe la tête en deux. Les oreilles sont percées, et l'une porte une boucle d'oreille en perles blanches. Les chevilles sont particulières, car sculptées en boutons de fleur. La caisse de résonance est ovale, au cuir clair et percée par deux ouïes très petites. Le long du dos, la couture est unique.

Malgré le nombre important d'exemplaires mangbetu au sein de la collection, cet instrument n'appartient pas proprement à leur univers musical, mais il a plutôt été introduit par d'autres groupes consécutivement à des contacts (Demolin 1992).

Cette grande harpe azande (Fig. 7.33 : MO.1958.30.26) représente un cas particulièrement intéressant, en raison du haut degré de cohérence stylistique entre les différentes composantes de l'instrument. La tête du manche, les chevilles et le cuir de

54. L'*organico* traditionnel zande par excellence est composé par un xylophone portatif aux dix lames et un duo de harpes accordées entre elles. Le xylophone, à accordage fixe, fait office d'instrument directeur, car il conditionne l'accordage des deux harpes, lesquelles sont accordées l'une sur l'octave aiguë du clavier du xylophone, l'autre sur l'octave grave (de Dampierre 1991).

55. Les meilleures harpes ont une section d'attache inférieure au quart du cordier (de Dampierre 1995).

56. Il est extrêmement intéressant d'observer la couture du dos de la caisse, car celle-ci est souvent révélatrice de la bonne ou mauvaise facture d'un instrument. En effet, les meilleurs exemplaires présentent une couture centrale unique et la plus discrète possible (de Dampierre 1995).

**Fig. 7.36. Harpe nzakara.**

(MO.0.0.3634, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck,,
© MRAC Tervuren.)

**Fig. 7.37 : Harpe mangbetu.**

(MO.0.0.2606-8, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

la caisse sont de la même couleur foncée. Le visage de la tête, anguleux et polyédrique – le menton en forme de trapèze, la bouche hexagonale –, rappelle la structure de la caisse de résonance à double losange, également anguleuse. Pour en revenir à la tête, le visage est plutôt stylisé, les yeux sont de simples tirets et les oreilles des demi-cercles percés. Enfin, la coiffure est conique, rayée horizontalement dans la section inférieure et facettée au sommet. Vu le grand diamètre des ouïes dans la caisse, cet exemplaire possédait sans doute une voix plutôt puissante, et, on pourrait le supposer, un timbre sombre.

Les deux instruments suivants, mangbetu (Fig. 7.34 : MO.1955.84.1) et azande (Fig. 7.35.a : MO.0.0.10845), ont clairement un trait commun, soit la position anormale de la tête sculptée. Il s'agit de cas très rares, car, comme précédemment affirmé, le visage de la tête est normalement dirigé vers le public, tandis que dans ces deux harpes, dans la première il est tourné latéralement à 90° et dans la deuxième il est tourné vers le harpiste (Ill. 7.30). Même si la littérature met en garde sur le style hybride de ces exemplaires, jugés comme produits

probables d'influences occidentales et donc pas vraiment représentatifs (de Dampierre 1995), rien n'empêche d'apprécier leur caractère unique.

La présence d'une tête sculptée n'est pas du tout un élément obligatoire pour les harpes de l'Uele. Ce bel objet nzakara (Fig. 7.36 : MO.0.0.3634) en est la confirmation. Sa particularité réside dans la forme octogonale du manche, lequel est petit et mince. Par contre, les chevilles sont démesurément longues par rapport aux dimensions du manche et de la caisse de résonance, cette dernière revêtue par de la peau de reptile.

Certains manches mangbetu – mais jamais azande – reproduisent un corps entier, comme celui de la harpe de la Fig. 7.37 (MO.0.0.2606-8). Toutefois, il ne s'agit pas de véritables instruments de musique, étant plutôt des objets d'exportation dont la facture a été influencée par la présence des explorateurs européens. La structure du manche ne rend pas du tout aisé le jeu, encore moins l'accordage ou l'encordage. En outre, il n'y a aucune marque d'usure, ce qui confirme la fonction non musicale de l'objet.

3.3. LES CITHARES

Le terme « cithare » désigne un ensemble vaste de cordophones, dont les cordes, en fibre végétale, sont tendues d'un bout à l'autre d'un support de forme variable.

Plusieurs exemplaires disposent d'une planche rectangulaire en bois, servant de table d'harmonie, et d'une caisse de résonance en écorce, distanciée de la table à travers un système tout à fait semblable à celui employé dans les sanzas. Les deux instruments ci-dessous (Fig. 7.38 : MO.0.0.31489 et Fig. 7.39 : MO.0.0.31535) en sont un exemple. La table d'harmonie du premier objet est ornée par des lignes gravées, parmi lesquelles certaines en forme d'astérisque et de triangle, sans doute représentant

des étoiles et une maison. La deuxième cithare, outre deux chevalets latéraux, est munie de petites baguettes cylindriques disposées sous les cordes, des sortes de chevalets individuels pour chaque corde, faisant fonction de sillet. Bien qu'il ne reste que quelques-uns de ces petits morceaux de bois, originairement l'instrument aurait dû disposer d'une paire par corde (Archives MRAC 1902).

Parler de cordes au pluriel n'est pas proprement correct dans le cas de ces entités organologiques, puisque ce qui, apparemment, nous semblerait être plusieurs cordes, sont, en réalité, les trajets qu'une seule longue corde parcourt le long de la table d'harmonie. Néanmoins, pour des raisons de commodité, on y réfère plutôt en parlant de « cordes » au pluriel.



Fig. 7.38. Cithare sur planche avec caisse de résonance en écorce azande.

(MO.0.0.31489, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.39. Cithare sur planche avec caisse de résonance en écorce azande.

(MO.0.0.31535, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.40. Cithare sur planche plate, région de l'Uele.

(MO.0.0.3623 collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)



Fig. 7.41. Cithare sur bâton nzenze des Babali.

(MO.0.0.28285-1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

Une dernière typologie de cithare plus rudimentaire retrouvée en divers exemplaires sur le terrain est dépourvue de caisse de résonance, comme dans le cas suivant (Fig. 7.40 : MO.0.0.3623). Ici, évidemment, la sonorité de l'instrument sera plutôt réduite.

Bien que la littérature nous indique que la cithare dite « sur bâton » est étrangère à cette région (Laurenty 1995), la collection en détient un exemplaire (Fig. 7.41 : MO.0.0.28285-1). Son relèvement est probablement dû à un éventuel contact avec des groupes ethniques extérieurs. Dans ce cas, les cordes sont tendues le long d'un bâton en bois pourvu de trois touches. La caisse de résonance est une calebasse évidée et coupée en moitié, surmontée d'une autre petite portion de calebasse.

La technique de jeu de cet instrument est tout à fait variable. Les cordes sont actionnées habituellement au moyen des pouces, toutefois, une main peut également les frapper en même temps avec un bâtonnet. Parfois le musicien, au lieu de pincer ou frapper, glisse avec la main sur la longueur de la corde (Laurenty 1995). Le cithariste joue debout ou assis selon les dimensions de son instrument.

Jamais employée en orchestre, et parfois en duo, la cithare est plus communément jouée en solo. Les circonstances de jeu sont variables : parfois elle est utilisée lors d'une promenade, autrement pour accompagner des chants afin de distraire les hommes, ou encore lors d'un décès pour soutenir les lamentations et les chants de deuil (Laurenty 1995).

3.4. LES FLÛTES

À l'exception des flûtes en ivoire – employées plutôt dans la sphère politique et rituelle – les flûtes en corne et en bois jouent, elles aussi, un rôle « non institutionnalisé ».

Ces instruments disposent d'un nombre de trous de modulation variable, entre deux et quatre, ils peuvent produire entre trois et cinq degrés différents. En outre, les instrumentistes avertis sont capables d'altérer ultérieurement la hauteur des notes jusqu'au demi-ton, en augmentant la pression exercée sur la colonne d'air au moyen d'une technique de jeu dite *over-blowing* (Jadinon 2014). Lorsque le flûtiste désire obtenir un registre aigu, il souffle plus fort, alors qu'il fait le contraire s'il veut jouer dans un registre plus grave.



Fig. 7.42. Flûte en roseau, région de l'Uele.
(MO.1970.56.22, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

Malgré la carence de documentation et d'enregistrements concernant les exemplaires issus de l'Uele, les témoignages de la région du Rwanda se révèlent particulièrement précieux, étant donné que des flûtes droites identiques ont été repérées dans les deux territoires. Sans doute, la technique de jeu et le rôle sociologique sont similaires. Plus particulièrement, la flûte en question est l'*umwirongi* – dont l'objet en figure (Fig. 7.42 : MO.1970.56.22) est un représentant –, un instrument en roseau joué par les pasteurs pour tuer le temps, ou encore pour avertir les éventuels voleurs de bétail que le gardien est vigilant. Parfois il est employé pour accompagner et soutenir des chants pastoraux. Les musiciens d'*umwirongi* non pasteurs s'en servent pour rester éveillés le soir, pour accompagner des danses ou comme simple amusement. Traditionnellement, cet instrument était l'apanage du sexe masculin, bien qu'aujourd'hui il soit joué également par des femmes. En ce qui concerne le doigté, lorsqu'il n'y a que deux



trous de modulation, l'index gauche ferme le trou supérieur et le droit le trou inférieur. Dans le cas des exemplaires à quatre trous, l'index et l'annulaire de la main gauche ferment les trous supérieurs, tandis que les mêmes doigts de la main droite s'appuient sur les trous inférieurs. Les médus font office de support (Gansemans 1988). Comme précédemment affirmé, les flûtes en corne, comme celle représentée à la figure 7.43 (MO.0.0.10323), font également partie de cet ensemble. Ce petit objet n'est muni que de deux trous de modulation et il est orné de minces bandes métalliques.

Fig. 7.43. Flûte en corne, récolté à la chefferie de Karesia, Dongo.
(MO.0.0.10323, collection MRAC Tervuren ; photo J.Van de Vyver,
© MRAC Tervuren.)

Références

Ouvrages

- Arom, S. 1985. *Polyphonies et polyrythmies instrumentales d'Afrique centrale. Structure et Méthodologie*, Vol. I & II. Paris : Salaf.
- Chemillier, M. 2007. *Les Mathématiques naturelles*. Paris : Odile Jacob.
- de Dampierre, E. 1991. *Harpes zandés*. Paris : Klincksieck.
- de Dampierre, E. 1995. *Une esthétique perdue*. Paris : Presses de l'École normale supérieure.
- Demolin, D. 1990. « Music and dance in Northeastern Zaire. Part 1. The social organisation of Mangbetu music ». In *African Reflections. Art from Northeastern Zaire*. New York : American Museum of Natural History.
- Dehoux, V. 1986. *Chants à penser Gbaya (Centrafrique)*. Leuven : Peeters.
- Gansemans, J. 1988. *Les Instruments de musique du Rwanda*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (« Annales sciences humaines », vol. 127).
- Jadinon, R. 2014. « Le son et la forme, la musique et l'esthétique des instruments en ivoire du Nord-Congo ». In M.-L. Felix, *White Gold, Black Hands. Ivory Sculpture in Congo*. Vol. 7. The People's Republic of China : Gemini Sun.
- Knosp, R. 1968. *Enquête sur la vie musicale au Congo belge 1934-1935. Questionnaire KNOSP*, Vol. II. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (« Archives d'ethnographie », n° 12).
- Laurenty, J.-S. 1995. *L'Organologie du Zaïre, Tome II, Les Sanza – Les Xylophones – Les Tambours à fente*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (« Annales sciences humaines », vol. 147).
- Laurenty, J.-S. 1997. *L'Organologie du Zaïre, Tome IV, Les Cordophones*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (« Annales sciences humaines », vol. 158).
- Miller, T. R. 1990. *Music and Dance in Northeastern Zaire. Part 2. Collecting Culture: Musical Instruments and Musical Change*. In E. Schildkrout & C.-A. Keim, *African Reflections. Art from Northeastern Zaire*. New-York : American Museum of Natural History.

Thèse

Le Bomin, S. 2000. « Le patrimoine musical des Banda Gbambiya (République centrafricaine). Catégorisation – Systématique de la musique pour xylophones ». Volume I. Thèse de doctorat. Paris : École des hautes études en sciences sociales, département d'Anthropologie sociale et d'Ethnologie (non publiée).

Articles

- Bariaux, D. & Demolin, D. 1995. « Naissance de la voix d'un tambour à fente chez les Mangbetu. Du geste de l'artisan à celui du musicien et du danseur ». *Cahiers d'ethnomusicologie*, en ligne : <http://ethnomusicologie.revues.org/1193>, mis en ligne le 4 janvier 2012, consulté le 13 janvier 2014.
- Giorgetti, F. 1951. *Note di musica Zande*. Vérone : Missioni Africane.

Discographie

- De Keyser, I. 2010. « Musique des Azande ». In *Anthologie de la musique congolaise*. Vol. 12. Bruxelles : Fonti Musicali.
- Demolin, D. 1987. *Mangbetu-Zaire*. Tervuren : Centre ethnomusicologique Paul Collaer.
- Demolin, D. 1992. *Mangbetu, Zaire : Haut-Uele*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale (Fonti Musicali).

Documents d'archive

- Hutereau, A. 1912. *Note sur les instruments congolais*. Archives du Musée royal de l'Afrique centrale.
- Hutereau, A. 1902. *Notes analytiques sur les collections ethnographiques du Musée du Congo*. Tome I, Fascicule I. Tervuren : Musée du Congo (« Annales du Musée du Congo, Ethnographie et Anthropologie, Série III »).

Catalogue

- Bruguière, P. & Grootaers, J. -L. 1999. *La Parole du fleuve. Harpes d'Afrique centrale*. Paris : Cité de la musique.

Quelques illustrations de danses dans le Bas-Uele



Les danseurs azande dans le kponingbo.
(AP.0.1.6609, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)

Les aporo des Azande, chez Gingi, fils de Bandide Bandage.
(AP.0.0.31264, collection MRAC Tervuren ; 1913.)



Danseuses makere.

Danse de la circoncision appelée « *nebopo* » : chez les Makere de la région de Medje. Lors de la circoncision des garçons du village, les femmes, en signe de réjouissance, se groupent, couvertes de jupes de feuillage, devant l'orchestre. Dans une première figure, elles s'avancent en colonne : chaque danseuse, arrivée devant le tambour, s'arrête, donne un mouvement expressif des reins, puis va reprendre sa place à la queue du groupe. Lorsque cette figure a été plusieurs fois répétée, les danseuses, fatiguées, forment un grand cercle et dansent, selon un rythme assez doux, se bornant à ajouter à un lent piétinement, deux pas vers la droite et deux pas vers la gauche. La fantaisie de l'une ou l'autre conductrice de ballet peut évidemment corser ou modifier ces divers mouvements. Voici les danseuses, bruissantes de tous leurs tutus en feuilles de bananier.
(AP.0.1.6311, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)

**La « danse des tabourets »
chez les Makere de la région de
Medje.**

Cette danse très curieuse est empruntée à certains groupements du peuple mangbetu.

Les femmes, assises sur leurs tabourets, les jambes pliées en angle aigu selon leur pose traditionnelle, forment un grand arc de cercle. Mains pendantes, elles lacent les bras une fois à gauche, une fois à droite ; puis, des deux mains, elles saisissent leur siège et, par deux fois, avancent latéralement tantôt à gauche, tantôt

à droite. Sous la progression individuelle le cercle peu à peu se ferme et, jusqu'à ce que la fatigue les prenne, les femmes sans arrêt recommencent, en chantant, ces mêmes mouvements de jetés de bras et de menus déplacements latéraux de leurs sièges. Voici les danseuses, le cercle formé, jetant leurs bras, mains ballantes, de l'un

et de l'autre côté du corps.

(HP.2009.3.281, collection MRAC

Tervuren ; photo H. Goldstein,
© SOFAM.)



Une danse de parade chez les Makere.

Entourés des gens du village, les danseurs forment un cercle, les uns portent des faisceaux de lances, les autres balancent leur bouclier derrière eux au ras des reins. L'orchestre, à grands coups de trompes et de tambour, prend place, lui aussi, dans le cercle.

(EP.0.0.14625, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, ca 1950, © SOFAM.)





Une danse guerrière chez les Makere.

(HP.2009.3.282, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, © SOFAM.)



À Buta : esembe (tam-tam) et kpokpo (gong), instruments de l'orchestre de danse ababua.

(AP.0.0.11779, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)



Gbadha, danse ababua.
(EP.O.0.11397, collection
MRAC Tervuren ; © MRAC
Tervuren.)



Dikpili, danse ababua.

Les danseurs portent *legamba* (écorce d'arbre tannée) et *bembulu* (chapeau fait de plumes d'oiseau).

Le 16 juillet 1947, le prince régent Charles, se rendant de Buta à Paulis, s'est arrêté à Nebasa. Conduits par leur chef vêtu d'une tenue blanche à l'europeenne (à gauche), les indigènes ababua exécutèrent une danse en hommage au Prince, que l'on aperçoit au centre de la photo, entouré de quelques membres de sa suite.

(HP.1956.15.2410, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

CHAPITRE 8

L'IMPLANTATION MISSIONNAIRE ET LES ÉGLISES

1. LES CATHOLIQUES

L'espace du district du Bas-Uele est intégré dans trois diocèses : Buta, Bondo et Dungu-Doruma. Le diocèse de Buta couvre les territoires administratifs de Buta, d'Aketi, de Bambesa, plus une partie des territoires de Poko et de Banalia (dans le district de la Tshopo). Le diocèse de Bondo s'étend sur les territoires de Bondo et d'Ango. Enfin, le diocèse de

Dungu-Doruma n'intègre dans le Bas-Uele qu'une partie du territoire de Poko.

1.1. DIOCÈSE DE BUTA

La préfecture apostolique de l'Uele fut créée le 12 mai 1898 par la division du Vicariat apostolique du Congo belge. Nommé « Uele occidental » le 8 décembre 1911, il devint la préfecture apostolique de l'Uele oriental. Il obtint le statut de vicariat



La cathédrale de Buta, paroisse Saint-Joseph. (Photo équipe locale, 28 décembre 2012.)

**Mgr Jacques Mbali.**

Né en 1921 à Ibembo dans le territoire d'Aketi. Il est ordonné prêtre le 20 décembre 1947, nommé évêque le 4 juillet 1961 et sacré le 12 novembre 1961. Il est mis à la retraite en 1996.

Source : *Annuaire de l'Église catholique du Zaïre : 1974-1975*. Kinshasa : éd. du Secrétariat général, p. 284, droits réservés.

apostolique le 15 avril 1924, puis fut divisé sous l'appellation de Buta, le 10 mars 1926, pour former la préfecture apostolique de Bondo et, le 22 février 1937, pour former la préfecture apostolique de Lolo. C'est le 10 novembre 1959 qu'il devint diocèse de Buta.

Ce diocèse a une superficie de 60 000 km².

Pour l'administration du diocèse de Buta, les responsables sont présentés au tableau 8.1.

Les congrégations religieuses qui opèrent dans le diocèse de Buta sont :

- les pères prémontrés de l'abbaye de Tongerlo (Belgique) et les frères maristes ;
- l'Association des sœurs missionnaires du Saint-Cœur de Marie (Belaar), les chanoinesses du Saint-Sépulcre, les religieuses ursulines (Wavre Notre-Dame) et les filles de Marie « Ba Maria ».

1.2. DIOCÈSE DE BONDÔ

La préfecture apostolique de Bondo fut créée le 10 mars 1926 par la division du vicariat apostolique de Buta.

La préfecture apostolique devient vicariat apostolique le 2 décembre 1937, érigé en diocèse le 10 novembre 1959. Ce diocèse a une superficie de 75 600 km².

Pour l'administration du diocèse de Bondo, les responsables sont repris au tableau 8.2.

Les congrégations religieuses qui opèrent dans le diocèse de Bondo sont :

- les pères croisiers, les comboniens et les frères de Saint-Gabriel ;
- les sœurs de l'Association missionnaire du Saint-Cœur de Marie, les religieuses ursulines de Hasselt (Belgique), la Congrégation des sœurs de l'éducation chrétienne.

Responsables du diocèse de Buta

Nom	Peuple et territoire	Fonction	Période
Adrien Deckers	Belge	Préfet apostolique	1898-1899
Jérôme Van Hoof	Belge	Préfet apostolique	1899-1901
Léon Derikx	Belge	Préfet apostolique	1901-1923
Armand Vanuytven	Belge	Vicaire apostolique	1924-1952
Georges Raeymaeckers	Belge	Vicaire apostolique	1953-1959
Georges Raeymaeckers	Belge	Évêque	1959-1961
Mbali Jacques	Benza ; Aketi	Évêque	1961-1996
Banga Bane Joseph	Hema ; Ituri	Évêque	1996 -

Responsables du diocèse de Bondo

Nom	Origine	Fonction	Période
Mgr Mathieu Konings (OSC)	Belge	Préfet apostolique	mars 1926-juin 1929
Mgr Frédéric Blessing (OSC)	Néerlandaise	Préfet apostolique	janvier 1930
		Vicaire apostolique	décembre 1937-octobre 1954
Mgr André Creemers (OSC)	Belge	Vicaire apostolique	janvier 1955
	Belge	Évêque ordinaire	novembre 1959-septembre 1970
Mgr Emmanuel Mbikanyé (OP)	Zaïroise / Congolaise	Évêque ordinaire	septembre 1970-septembre 1978
Mgr Marcel Bamba Gongwa	Zaïroise / Congolaise	Évêque ordinaire	janvier 1980-novembre 1992
Mgr Philippe Nkire Keana (CICM)	Zaïroise / Congolaise	Évêque ordinaire	novembre 1992-juillet 2005
Mgr Richard Domba Mady	Zaïroise / Congolaise	Adm. apostolique	
Mgr Étienne Ung'Eyowun	Zaïroise / Congolaise	Évêque ordinaire	juin 2008 -

OSC = Ordo Sanctae Crucis (les pères croisiers). CICM = Congregatio Immaculati Cordis Mariae (les pères de Scheut). OP = Ordo Canonici Regularis Praemonstratensis (les norbertins)



Ferme chapelle Mérode Saint-Henri à Bondo.

Cette photo prise par les pères croisiers pendant la période coloniale est sans date connue. (AP.O.2.13152, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)

Église catholique d'Ango-centre, paroisse Sainte-Thérèse.

(Photo équipe locale, mars 2013.)

Chapelle catholique du village Ngalu situé à 5 km d'Ango-centre sur l'axe Ango-Zapay.

(Photo équipe locale, mars 2013.)

Mgr Mbikanyé Boso-Miangba Emmanuel, o.p.

Né le 1^{er} septembre 1916 à Amadi dans le territoire de Poko, il est ordonné prêtre à Niangara le 8 décembre 1944 et fut nommé évêque résidentiel de Bondo le 17 octobre 1970 et sacré évêque de Bondo le 7 mars 1971.

Source : *Annuaire de l'Église catholique du Zaïre : 1974-1975*. Kinshasa : éd. du Secrétariat général, p.271, droits réservés.

1.3. DIOCÈSE DE DUNGU-DORUMA

La préfecture apostolique de Doruma fut créée le 24 février 1958 par la division du vicariat apostolique de Niangara.

La préfecture apostolique devint diocèse de Doruma le 26 septembre 1967 et dénommé diocèse de Dungu-Doruma le 14 mars 1971.

Le diocèse de Dungu-Doruma a une superficie de 44 000 km².

Pour l'administration du diocèse de Dungu-Doruma, les responsables sont recensés dans le tableau 8.3.

À noter que, dans la partie du territoire de Poko intégrée dans le diocèse de Dungu-Doruma, il y a trois paroisses : Bomokandi, Amadi et Poko.

Les congrégations religieuses qui opèrent dans le diocèse de Dungu-Doruma sont :

- les pères de l'ordre de Saint-Augustin, les pères comboniens, les missionnaires della Consolata, les frères de l'instruction chrétienne.
- les sœurs augustines, les sœurs Missions Artzlichen-Würzburg, les sœurs du Bon-Conseil, les sœurs franciscaines de la Sainte-Famille, les sœurs grises de Montréal et les sœurs congolaises augustines.

Responsables du diocèse de Dungu-Doruma

Nom	Origine	Fonction	Période
M ^{gr} Guillaume Van den Elzen (OSA)	Belge	Préfet apostolique	Doruma, septembre 1967 - juillet 1970
		Évêque ordinaire	Doruma, novembre 1958 - septembre 1967
		Évêque ordinaire	Dungu-Doruma, juillet 1970 - mai 1983
M ^{gr} Émile Aiti Waro Lerua	Zaïroise	Évêque ordinaire	Dungu-Doruma mai 1983 - septembre 1989
M ^{gr} Richard Domba Mady	Zaïroise / Congolaise	Évêque ordinaire	Dungu-Doruma depuis 14 mars 1994

OSA = Ordo Sancti Augustini (les augustins)



Église en construction à Amadi.

Cette photo de la période coloniale est sans date connue.
(AP.0.0.4992, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)



L'église de Poko, vues de l'extérieur et de l'intérieur.

(Photos équipe locale, mars 2013.)

2. LES PROTESTANTS

Des communautés religieuses protestantes sont présentes dans le district du Bas-Uele. Elles sont regroupées au sein de l’Église du Christ au Congo (ECC). Pour leur installation dans la région, il faut remonter le temps à partir de la Heart of Africa Mission (HAM) créée en 1913 par deux Anglais, Charles Thomas Studd et Alfred B. Buxton.

2.1. LEUR INSTALLATION

2.1.1. HEART OF AFRICA MISSION (HAM)

D’abord engagé comme pasteur pour l’Inde, C. T. Studd s’engagea pour l’Afrique à partir d’une conférence organisée à Liverpool, dont le thème était : « Les cannibales ont besoin des missionnaires ». Sa mission au cœur de l’Afrique était d’endiguer la poussée de l’islam.

Après un voyage de prospection, C. T. Studd fonda la Croisade d’évangélisation mondiale (Worldwide Evangelization Crusade) dont la branche congolaise portera le nom de Mission au cœur de l’Afrique (Heart of Africa Mission). En juin 1913, Charles Thomas Studd et Alfred B. Buxton arrivent à Kilo dans le Haut-Uele, puis ils progressent jusqu’à Nala. De nouvelles missions furent créées au fur et à mesure de l’arrivée de renforts de missionnaires : Poko en 1917, Wamba en 1918 et Ibambi en 1921. C’est dans ce dernier poste, qui devint le quartier général de la HAM, que C. T. Studd mourut le 16 juillet 1931.

Son successeur, J. Harrison, dirigea la HAM pendant quinze ans. Sous sa direction, les stations proches les unes des autres furent confiées à des évangélistes locaux, libérant ainsi les missionnaires occidentaux qui se consacrèrent à la fondation de cinq autres stations et à la création d’une léproserie : Egbita et Opienge dans le territoire de Bafwasende en 1933 ; Lubutu en 1937 ; Nebobongo en 1940 ; et Malengweya en 1945 dans le territoire de Buta.

C’est avec sa conférence d’avril 1950 que la HAM consacra trois pasteurs locaux triés parmi ses évangélistes.

2.1.2. MISSION BAPTISTE NORVÉGIENNE (MBN)

Bernhard Aalbu, le premier missionnaire de la MBN, est arrivé au Congo en 1919. Il vécut d’abord dans le Bas-Congo, puis il se rendit l’année suivante dans le Bas-Uele où il reprit une concession de la

HAM et fonda une nouvelle mission sous le nom de Mission baptiste norvégienne. Les stations de Monga et de Bondo datent de ces premières années. Le deuxième missionnaire, Frithjov Iversen, arriva en 1922, suivi de deux autres missionnaires en 1923, et de quatre en 1925.

La troisième station à Buta fut ouverte en 1937 ; elle venait renforcer le travail de l’évangéliste Bumbu qui s’y trouvait déjà. En 1950 fut ouverte la quatrième station à Bili.

2.1.3. ASSEMBLÉES DE DIEU AU CONGO (ADC)

L’installation de cette communauté protestante avait commencé le 27 décembre 1921 par un groupe de missionnaires des Assemblées de Dieu américaines (pentecôtistes) sous la direction de M. Blakeney. C’est à Gombari et dans les chefferies azande, mabudu, mamvu, balese, mangbetu et mayogo qu’ils s’implantèrent.

En 1929, l’ADC reprit de la HAM la station de Betongwe. En 1937, les stations d’Andudu et de Ndeya furent ouvertes. Suite à l’hostilité de la population locale des Azande, la station de Ndeya fut fermée et remplacée par celle de Biodi en 1954.

2.1.4. UNEVANGILIZED FIELDS MISSION (UFM)

Sa première station dans la région fut Boyulu, créée en 1931 par Ludwig Krapt. Les autres stations créées furent : en 1932, Bongondza dans le territoire de Banalia ; en 1934, Maganga ; en 1940, Ekoko dans le territoire d’Aketi et Bandjwade dans le territoire de Banalia ; en 1954, Wanie-Rukula.

2.2. LA SITUATION ACTUELLE DES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES

2.2.1. LA 14^e COMMUNAUTÉ BAPTISTE DU CONGO NORD

Cette communauté religieuse, jadis appelée Communauté baptiste du Bas-Uele (CBBU), est issue de la Mission baptiste norvégienne. Elle est implantée dans tous les territoires du Bas-Uele, sauf celui de Poko (voir tableau 8.4 ci-dessous).

2.2.2. 16^e COMMUNAUTÉ ÉVANGÉLIQUE AU CŒUR DE L’AFRIQUE (CECA 16)

Elle est implantée dans les territoires de Poko, Ango, Bambesa et Buta. La direction de son district ecclésiastique se trouve à Ibambi dans le Haut-Uele.

Dans le Bas-Uele, la direction du district local est à Malengweya.

2.2.3. ASSEMBLÉE DE DIEU

Elle est mieux identifiée sous sa dénomination anglaise : *Assemblies of God* (AOG). Sa direction ecclésiastique se trouve à Betongbe dans le Haut-Uele. Dans le Bas-Uele, la direction du district local est à Buta, mais celle-ci supervise quelques stations dans le territoire de Bumba dans la Mongala.

Les autres communautés protestantes en activité dans le Bas-Uele sont :

- la 20^e Communauté évangélique au cœur de l'Afrique (CECA 20) ;
- la Communauté baptiste des fidèles en Afrique (CBFA).

3. LES ÉGLISES DE RÉVEIL

Elles sont nombreuses mais rassemblées dans une plateforme dénommée « Églises de réveil du Congo » (ERC). Dans le Bas-Uele, plusieurs de ces Églises proviennent des autres régions du pays, n'ayant ici que des représentations locales. Cinq Églises ont toutefois été créées dans le district.

3.1. ÉGLISE PENTECÔTISTE ORIGINALE (EPO)

Elle fut fondée par le pasteur Genze Félicien qui se trouve être actuellement le président de la plate-forme des Églises de réveil du district. F. Genze est ababua, originaire de la chefferie Monganzulu dans le territoire de Buta. Avant de se consacrer à son ministère, il fut agent du parquet de grande instance de Buta.

3.2. ÉGLISE DE RESTAURATION

Elle fut fondée par le pasteur Dieudonné Kabandele Bonokwa. Il est assistant à l'ISP/Buta, d'origine ababua, du secteur Mobati dans le territoire

de Buta. Au départ fidèle catholique du diocèse de Buta où il avait la fonction de « berger du renouveau charismatique », il fut suspendu par la hiérarchie paroissiale. Cette situation l'amena à quitter le catholicisme. Avec le groupe de partisans qui le suivit, il créa d'abord le Centre missionnaire évangélique au cœur de l'Afrique (CEMICA). À la suite de nouvelles dissensions, il fonda l'Église de la restauration. Son grade actuel est « pasteur provincial ».

3.3. ASSEMBLÉE DES SAINTS

Fondée par Michel Nzongo Mosenge et Katalay. Le premier porte le titre d'évêque, et le deuxième celui de pasteur. Dans la vie professionnelle, le premier est chef de division des finances à l'ISP/Buta et le second est chef du ressort de la Société nationale d'assurance (SONAS) à Buta. M. Nzongo est budja, originaire du territoire de Bumba dans la Mongala.

3.4. ASSEMBLÉE DES ÉLUS

Fondée par Bembide en 2009, un Ngbandi du territoire de Yakoma vivant à Buta. En 2013, il est étudiant à l'ISP/Buta.

3.5. JÉSUS VIE ET NOUVELLE ALLIANCE (JVNA)

Fondée en 2010 par Moïse Falanga, un Lokele du district de la Tshopo habitant Buta.

3.6. LES ÉGLISES DE RÉVEIL D'ORIGINE EXTERNE

Parmi les Églises de réveil qui ont leur naissance dans d'autres régions du pays et n'ayant dans le Bas-Uele que des représentations locales, il y a :

- *FEPACO/Nzambe Malamu* : fondée par Aidini Abala, un originaire de l'Ituri. C'est la mieux implantée dans le district ;
- *CFMC/Combat spirituel* : implantée dans le Bas-Uele à partir de 2005. Sa fondatrice est Élisabeth Wosho Olangi, une Otetela du Sankuru ;

Représentants de la 14^e Communauté baptiste du Congo Nord

Nom	Peuple	Période
Tambala Malenga	Azande de Bondo	1974-1986
Kongo Kote Trakongo	Ngbandi de Bondo (?)	1987-1991
Kumbo Mazinga	Azande de Bondo	À partir de 1992

- *Assemblée chrétienne* : elle est implantée dans le Bas-Uele par Philémon Motangba (un Ababua originaire du secteur Barisi-Mongingita-Bakango du territoire de Buta) et Benjamin Chapa (un originaire de la province de l'Équateur) ;
- *Jésus lumière et vie* (JLV) : elle est implantée par Bokanga, un Lokele du district de la Tshopo ;
- *Jésus seul sauveur* : fondée par Jean-Marie Runiga Rugerero, un Tutsi du Nord-Kivu. Runiga devient en 2012 un chef rebelle dirigeant de l'aile politique du Mouvement du 23 mars (M23) ;
- *Christ et Compagnon* (CHRISCO) : fondée par Dafe, un Américain d'origine indienne. Dans le Bas-Uele, elle fut implantée par Honoré Matongo, un Lokele du district de la Tshopo ;
- *Libérer les captifs* : fondée à Kisangani par une Congolaise du prénom de Marie et implantée à Dingila par un Congolais appelé par son prénom de John ;
- *Armée du Seigneur* ;
- *Viens et vois* : implantée dans le Bas-Uele par Félix Mponyo ;
- *Corps du Christ* : fondée par le nommé frère Patrice, un Congolais, chanteur de chansons religieuses, vivant à Kinshasa. Elle est implantée dans le Bas-Uele par Saidi Kituna, un Lega du territoire de Shabunda dans le Sud-Kivu.

4. LES AUTRES ÉGLISES

Le kimbanguisme et l'islam sont aussi implantés dans le district du Bas-Uele. Ces deux Églises anciennes et concurrentes des Églises catholique et protestante en RDC sont confrontées à des schismes. Dans le Bas-Uele, l'Église kimbanguiste connaît deux courants antagonistes dits « Kimbangu 1 = 3 » et « Kimbangu 1 = 26 ». Quant à l'islam, il y a deux courants, l'un chiite, et l'autre, sunnite. Le courant chiite est dirigé par Idris Gwa Sopokaligwe, Ababua du territoire de Buta ; le courant sunnite a pour dirigeant l'imam Abdel Katembo, un originaire du Maniema.

On trouve aussi dans le Bas-Uele :

- l'Assemblée du message du Temps de la fin, communauté chrétienne inspirée par l'Américain William Branham. Celle-ci a été implantée dans le district en 1987 par Mathieu Konde Digi, un Kolongbandi du territoire d'Aketi. Mais ce dernier a été remplacé en 2009 par son jeune frère, Gbaku Moto Ali ;
- les Témoins de Jehovah, fortement implantés dans le district, disposant d'édifices récents dont la construction a été financée par leurs hiérarchies extérieures. Les responsables de leurs congrégations de district sont appelés « surveillants ».

TROISIÈME PARTIE

L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE

CHAPITRE 9

LE BAS-UELE ET SON HISTOIRE : DE LA CONQUÊTE BELGE JUSQU'EN 1920

Les districts du Bas-Uele et du Haut-Uele ne partagent pas seulement la même grande rivière, l’Uele, ils ont en commun une longue histoire. Tous deux ont subi des influences soudano-égyptiennes identiques et ont été sillonnés par les mêmes explorateurs européens et conquistadors belges. Ils ont en commun, en grande partie, d’avoir été marqués par l’histoire de la rébellion des Simba pendant la Première République.

L’histoire de l’occupation de l’Uele se démarque assez nettement de celle des autres régions du Congo. Ici, la puissance coloniale a mis beaucoup de temps pour briser profondément l’influence et le pouvoir des chefs et sultans locaux ; il fallut attendre les années 1916-1917. Dans cette région périphérique, la migration transfrontalière ne rendit pas facile la capture ou l’élimination des grands sultans. C’est au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1918) que l’autorité coloniale belge a commencé à se renforcer dans le Bas-Uele.

Les agents et officiers de Léopold II ont été confrontés à une dynamique économique, voire même politique, orientée vers le Soudan anglo-égyptien. L’influence nubienne a laissé pendant longtemps une trace particulière : la division de la région en sultanats. Afin de briser la résistance des sultans entêtés, le pouvoir colonial ira jusqu’à les faire fuir, les reléguer et même les assassiner. On peut citer les cas des sultans bandia et azande : Djabir, chassé vers le Soudan anglo-égyptien ; Engwettra et Mopoy Bangezegino ont été assassinés ; Sasa fut arrêté et relégué. Ils sont présentés dans la littérature coloniale comme ayant été des brigands.

Cette contribution s’appuie essentiellement sur un grand nombre de fonds d’archives conservés au MRAC. Plusieurs carnets de route et rapports, de

Maurice Muller, Jules Laplume, Xavier Donckier de Donceel, André Landeghem, Léon Hanolet et autres officiers belges, permettent de mieux examiner la conquête léopoldienne du Bas-Uele. Grâce aux recherches de Léon Lotar, dont les papiers se trouvent aussi aux archives du MRAC, on connaît presque en détail l’histoire des présences nubienne et arabe dans cette contrée. Dans les papiers Franz Cornet, on découvre des documents sur la situation du Bas-Uele pendant la Première Guerre mondiale, notamment les difficultés de recrutement des porteurs militaires. Certains rapports d’agents et d’administrateurs territoriaux offrent des renseignements sur les relations entre les peuples autochtones et leurs chefs et l’autorité coloniale.

1. LES EXPLORATIONS DE L’UELE

En 1863, Jules Poncet, de nationalité française, publie l’ouvrage *Le Fleuve Blanc et la Chasse à l’Éléphant*. Le « fleuve Blanc » est le « Nil » blanc. Jules Poncet avait été, comme son frère Ambroise, au service d’Alexandre Vaudey, leur oncle, qui était proconseil de Sardaigne à Khartoum et associé commercial de Mohammed Effendi. Le commerce d’ivoire constituait leur activité principale. Celui-ci se développait essentiellement dans les régions du Haut-Nil⁵⁷ (Coosemans & Engels 1948 : 765-766).

57. Jules Poncet a rassemblé sur ces régions et leurs populations des renseignements topographiques de première main, qu’il a transmis à Guillaume Lejean, lors du passage de celui-ci à Khartoum en 1860, et que ce dernier a jugé dignes

Ultérieurement, des explorateurs de nationalités diverses ont contribué à mettre la rivière Uele sur la carte géographique de l'Afrique : Georg Schweinfurth, Wilhelm Junker, Frédéric Bohndorff, Gaëtano Casati...

Les rivières ont servi à la pénétration et à l'occupation de la région de l'Uele par les forces armées congolaises de Léopold II. En revanche, les Arabes et Arabisés, en venant des Stanley Falls, et des Nubiens, en venant du Soudan anglo-égyptien, ont également cherché à occuper le Bas-Uele, se déplaçant par des routes terrestres.

1.1. GEORG SCHWEINFURTH

Le naturaliste Georg Schweinfurth (1836-1925) entreprend son premier voyage en Égypte dans le but de contribuer à la découverte du bassin du Nil, en 1863. Faute de ressources, il retourne en Europe en juillet 1866 et s'établit à Berlin.

Schweinfurth repart en Égypte en juin 1868 et gagne immédiatement Khartoum où il reste pendant deux mois. Il y bénéficie de l'aide d'un trafiquant copte du nom de Ghattas. Son exploration se résume comme suit :

« Le 5 janvier 1869, il quitte Khartoum, remonte le Bahr-el-Abiad, le Bahr-el-Ghazal et le Bahr-Jur, pour arriver fin février à Meskra-el-Rek, sur le Molmul. Fin mars, il traverse le pays des Dinka et arrive à Jur-Ghättas, résidence des trafiquants, qui lui servira de base. Il y rencontra un trafiquant d'ivoire, Mohammed Abd-es-Sammât, qui lui offrit de se joindre à sa caravane pour le conduire dans le pays encore inconnu des Mombuttu ou Mangbetu, où il trafiquait habituel-

d'être communiqués à la Société de géographie de Paris qui les publie dans son bulletin. L'activité commerciale des frères Poncet, la situation politique de la région dans laquelle elle s'exerce, les mœurs des populations qui l'occupent, etc., font l'objet de relations que le Dr Ori, médecin en chef du Soudan égyptien, faisait parvenir à la Société de géographie de Paris. Ces relations rapportent notamment des détails concernant certaines découvertes géographiques recueillies par des trafiquants d'ivoire. On peut y lire qu'au sud du pays des Niam-Niam se trouvait une rivière (Uele) qui se dirigeait vers l'est, qu'elle n'était pas un affluent du Nil et que, sur ses bords, vivait un peuple différent des « nègres » par un teint plus clair et par une civilisation surprenante. Ces gens étaient les « Mambettu » que les trafiquants appelaient « Gourou-Gouru ». Le nom que Jules Poncet donnait à cette rivière, le Kibali-Uele, était « Boura » ou « Baboura ».

lement. Schweinfurth traverse alors le pays des Bongo et arrive à Sabi sur le Bahr-Jau. Continuant vers le sud, il traverse la Sueh, pousse une pointe vers les sources de celle-ci et pénètre chez les Niam-Niam ou Azande, peuplade anthropophage.

Le 2 mars 1870, il est chez Wando, chef des Niam-Niam, qui habite dans la vallée d'un affluent de la Bwere, appartenant au bassin du Congo. Il y séjourne jusqu'au 6 mars, puis il procède vers le sud en traversant le bassin de la Bwere, et découvre, le 19 mars 1870, l'Uele, la « Grande eau des Mombuttu », dont les eaux, remarqua-t-il, coulent vers l'ouest et non vers le Nil. Il traverse ensuite l'Uele un peu en aval du confluent du Kibali et du Gada – à l'ouest du poste actuel de Niangara – et arrive le 22 mars chez Munza, chef des Mombuttu, qui résidait à Nangazizi. Ici Mohammed Abd-es-Sammât fit sa provision d'ivoire et refusa d'aller plus loin au sud. Schweinfurth dut donc abandonner son rêve d'atteindre le Bomokandi et de voir la grande forêt équatoriale. Il avait cependant encore découvert les Akka, une de ces races de Pygmées dont Hérodote avait déjà signalé l'existence, mais que personne n'avait jamais vues.

Le 12 avril 1870, Schweinfurth retraverse l'Uele, qu'il avait été le premier Européen à voir, mais qu'il prenait pour la source du Chari, affluent du lac Tchad. Il fit un petit crochet jusqu'aux rapides du Kibali et retourna par le même chemin à Jur-Ghättas, où il s'installa pour classer ses collections. Malheureusement, dans l'après-midi du 1^{er} décembre 1870, un incendie, allumé par un tireur maladroit, détruisit ici ses notes et ses collections, anéantissant en moins d'une demi-heure les résultats de 825 jours d'exploration... » (Robyns 1948 : 838-839).

En 1874, Schweinfurth, qui ne résoudra pas le problème de la rivière Uele, retourne en Égypte où il s'installe au Caire. En 1876, il refuse la chaire de géographie de l'Université de Leipzig, mais participe au cours de cette année, sur invitation de Léopold II, à la Conférence de géographie de Bruxelles.

1.2. LE DOCTEUR WILHELM JUNKER

Le médecin Wilhelm Junker (1840-1892) a commencé sa carrière d'explorateur à Tunis en 1873-1874. L'année suivante, le 1^{er} août 1875, il participe à Paris au Congrès international des sciences géographiques où il rencontre, entre autres, Georg Schweinfurth. Il a effectué en Afrique plusieurs voyages ; le second est important pour le Bas-Uele :

« Deuxième voyage : l'Uele, d'avril 1880 à décembre 1883. Le 9 juin 1880 il atteignait la résidence de Ndoruma, sur l'Uerre, et installait à proximité une station, Lacrima, où il laissait son adjoint, Bohndorff, chargé de prospections géographiques, mais surtout botaniques et zoologiques.

[...] Il entre alors en contact avec le sultan Semio et en compagnie de celui-ci il se met en route à destination de l'Uele. Suivant la crête Gurba-Buerre, il entra dans l'angle Buerre-Uele, atteignit l'Uele et le traversa près du confluent de la Na-Akka, en territoire de Mambanga. Passant la Gadda, il se dirigea vers Tangasi, où il fut reçu par l'administrateur égyptien, Mohammed Weled Abdu, successeur d'Abd el Min, et entra en contact avec le chef madjaga Niangara. Quittant Tangasi le 22 octobre 1880, il partit en direction du nord-est et aborda les territoires azande de Wando et de ses fils Renzi et Ukwia, avec lesquels il eut des entrevues fréquentes, servant même d'arbitre dans leurs différends familiaux au sujet de la délimitation de leurs territoires. Puis il rentra à Ndoruma, pour s'y reposer durant un mois. Le 1^{er} janvier 1881, il repartait vers le sud, arrivait en territoire madi de la région montagneuse des monts Angba et Lingua et passait l'Uele le 9 février 1881, pour entrer en territoires barambo de Buru et bisanga de Mambanga. Il y rencontra Casati en septembre.

Le 25 novembre, en compagnie d'Hawash, le major égyptien administrateur de Tangasi, Junker partait en direction sud, traversait le Bomokandi, et atteignait le chef Bankengai, fin décembre. Recevant confirmation par les indigènes des dires de Piaggia, selon lesquels un grand lac indépendant de l'Uele existait un peu au sud de Bakengai, Junker décida de partir en exploration vers le sud, passa chez Akengai, chez Bangoi, déjà visité par Miani, puis chez Kanna (fin janvier). Continuant sa route, mais vers le sud-est, il arriva chez Madjabae, père de Gumbali, sur le Haut Bomokandi. C'est le point le plus oriental atteint par Junker. Traversant ensuite la région marécageuse de l'Obbae, il rencontra à Kubbi l'administrateur de ce poste, Gumbari, et, en sa compagnie, il repartit vers le sud, voulant atteindre le Nepoko.

Le 1^{er} mai il était chez Sanga Mombele, le 5 mai à Tely, le 6 mai au Nepoko, à 60 milles de son embouchure dans l'Aruwimi-Ituri (à 2° 30' lat. N, 29° long. E). C'est le point le plus méridional qu'il atteignit. Épuisé de fatigue et de privations, il ne put aller plus loin. Il rentra à Tangasi le 1^{er} juillet 1882. Cependant, il repartit le 8 août, retourna à la Na-Akka (ancien village de Mambanga), prit la direction ouest, passa à la *zeriba* d'Hawash, au mont Kudunda, près de notre poste de

Suronga, atteignit la crête Uerre-Bomu, traversa l'Asa, affluent sud du Bomu, arriva à Semio fin septembre. Après avoir exploré le bassin de la Mbili, au début de février 1883, il atteignit la fameuse *zeriba* d'Abdallah-Alikobbo le 24 février, sur la rive nord de l'Uele. Il y apprit que le confluent Uele-Bomu se trouvait à trois ou quatre jours à l'ouest d'Abdallah. Mais il ne put aller au-delà, les porteurs refusant de le suivre. Abdallah est donc le point le plus occidental qu'atteignit Junker, dans la région de l'Uele. Il rentra à Semio le 1^{er} mai 1883 » (Lotar 1948 : 560-562).

L'explorateur allemand a rencontré notamment Djabir, l'un des plus grands sultans de la contrée. Junker lui consacre plusieurs paragraphes dans ses carnets de route.

« Djabbir a réussi à s'emparer du pouvoir sur les rives de l'Uele-Makua, dans l'ancien territoire d'Ali-Kobbo, et y a fondé un "sultanat" centralisé. Le capitaine Roget a pu fonder chez lui une station pour le compte de l'État du Congo. De cette façon, chose heureuse, il a pu ouvrir ce pays, si riche en ivoire, au commerce du Congo. Je ne peux qu'exprimer l'espérance que les Arabes nubiens puissent à jamais rester éloignés de ces régions, bien que je craigne fort que cet espoir ne soit déçu et qu'un jour ou l'autre un nouvel afflux d'Arabes, venus du nord, ne se mesure avec les soldats de l'État du Congo. En prévision de cette éventualité, il y a lieu d'espérer que les autorités de l'État édifieront un solide rempart contre les incursions venues du nord et réussiront à entretenir avec les Bandjias et les Asande de l'Est de cordiales relations de façon à en faire de bons sujets et de solides alliés.

Djabbir semble appelé à jouer dans ce pays un rôle prépondérant et remarquable. C'est pourquoi il serait peut-être bon de donner quelques détails au sujet de ses origines et de ses alliés. Il avait succédé, avec ses frères, parmi lesquels je citerai Sio, Kengo, Ngandjia et Gasia, à son père, Duaro, qui régnait non loin de la station de ce nom occupée par les Arabes nubiens. Duaro avait pour frère Bremangi, un chef puissant ; leur père était Hiro, fils de Banggoja et petit-fils de Luzia. Djabbir avait été réduit en esclavage par les Nubiens, qui en avaient fait un soldat de leurs armées ; après leur départ, il put s'enfuir, rentrer dans le pays de ses pères et étendre encore leur empire.

Notre retour à la station d'Abd-Allah ne fut pas facile, entre toutes ces îles, dans la rivière parsemée de roches et de rapides [...]. Je me décidai enfin à quitter la station d'Abd-Allah. Le 4 mars, traversant le Mbili, je quittai le pays, me dirigeant vers le pays de Singio [...].

Singio est le prince le plus puissant de la région comprise entre le Mbomu et le Mbili. Il était en relation non seulement avec les Bandjia à l'Ouest mais aussi avec Bangusso, le chef très puissant des Sakkaras, habitant au nord du Bomu, chez lequel, comme on l'a appris récemment, le capitaine Vangele s'est rendu en venant de l'ouest [...] » (Junker 1892 : 190-191).

La connaissance qu'à Junker de Djabir n'est peut-être pas très juste (cf. *infra*), mais il s'agit des premières données collectées sur le terrain de manière rapide. Le 24 février 1883, Junker atteint le cours inférieur de l'Uele à la station égyptienne d'Abdallah (dite « Alikobho »), située sur la rive nord et approximativement à cinq ou six jours à l'est du confluent Uele-Mbomu, suivant les renseignements qui lui sont fournis par les traitants. Il apprend aussi qu'au sud de l'Uele existe une rivière, large de plus de 100 mètres, qui se déverse dans une « grande eau » qui n'est pourtant pas l'Uele. Le 30 mars 1883, il arrive à la *zeriba* de Rafaï-Mbomu.

1.3. LE LIEUTENANT ALPHONSE VANGELE

En octobre 1884, le missionnaire-explorateur anglais George Grenfell (1849-1906) entreprend quelques voyages au-delà du Stanley Pool. Il explore, dans un premier temps, le « Mubangi » (Ubangi), qu'il remonte jusqu'à 400 lieues. Il croit que l'Ubangi est la même rivière que l'Uele de Schweinfurth.

Dans un second temps, il se dirige jusqu'aux Stanley Falls. Il dépasse la station des Bangala (Nouvelle-Anvers) et trouve plus loin la Mongala, alors en période de hautes eaux, inaccessible pour le *Peace*, son steamer. Il arrive, le 2 décembre 1884, au confluent de l'Itimbiri-fleuve Congo. Il remonte l'Itimbiri jusqu'à 2° 55' latitude N, le 6 décembre 1884. Il est arrêté par les rapides de Gô, en amont du confluent de la Tele.

Par la suite, après avoir gagné Stanleyville, Grenfell redescend le Congo. Espérant trouver une voie conduisant vers le nord, dans la direction du bassin du Chari, il reprend l'exploration de l'Ubangi qu'il remonte jusqu'à ce qu'il se heurte aux rapides de Zongo, au-delà desquels il remarque que l'Ubangi commence à changer de direction et paraît venir plus franchement de l'est. C'est sur cette observation que plus tard, en 1889, Arthur Wauters s'appuiera pour affirmer l'identité de l'Ubangi et de l'Uele. Mais les eaux trop basses et une panne du *Peace* le font

décider de rentrer au Stanley Pool, où il arrive vers le milieu de mars 1885.

Il y a, dans la littérature coloniale belge, une polémique sur la personne qui aurait découvert et remonté l'Itimbiri. Certains sont absolument convaincus que c'est Grenfell. D'autres pensent plutôt que c'est Edmond Hanssens (1843-1884), agent de l'Association internationale du Congo (AIC), qui arrive le 4 juin 1884, en route vers les Falls, au confluent de l'Itimbiri avec le fleuve Congo et suit l'Itimbiri sur 15 km de long. Ce n'est qu'en 1887, lors de la publication des documents de Junker, qu'on identifiera cette rivière à la Rubi.

Ce qui paraît évident, c'est qu'entre-temps, Léopold II avait commencé à remuer ciel et terre pour faire reconnaître son AIC et étendre ses frontières. Il envoie moult expéditions militaires chargées de signer avec le plus grand nombre de chefs autochtones des traités par lesquels ces derniers cèdent leur souveraineté. Il est pressé, pour avoir un large accès à l'océan Atlantique, d'occuper la région du Kwilu-Niadi où il est en concurrence avec les Français, et la région de l'Ubangi-Uele-Mbomu, qui constituaient les routes idéales pour percer jusqu'au bassin du Haut-Nil qui intéressait aussi les Français, mais que les Anglais considéraient comme leur chasse gardée.

C'est le lieutenant Alphonse Vangele (1848-1939) qui va élucider le problème géographique de savoir si l'Ubangi était le cours inférieur de l'Uele. Léopold II va le charger de la direction d'une expédition qui doit explorer l'Ubangi aussi loin que possible pour vérifier l'hypothèse émise. Vangele retourne au Congo où, vers la mi-octobre 1886, il pénètre dans l'Ubangi. Il atteint, le 20 octobre, le pied des rapides de Zongo et s'amarre dans la baie des Crocodiles. Pendant dix jours, Vangele et Liénart déploient des efforts pour faire franchir à l'*Henry Reed* une des cinq passes rocheuses qui s'opposent à eux et gagner l'amont ; mais le vapeur est vaincu par le courant et ils doivent abandonner l'entreprise. Le 4 novembre, l'expédition Vangele reprend la descente de l'Ubangi (Engels 1951 : 930-931).

Vangele fera une deuxième tentative. Cette fois-ci, il passera par le Bas-Uele. En effet, il va remonter l'Itimbiri sur le *Henry Reed* jusqu'au rapide de Gô. De là, il tente de se frayer une route en forêt vers le nord, mais il ne tarde pas à renoncer à l'entreprise. Il rebrousse chemin, descend à Léopoldville et ensuite à Boma (*ibid.* : 931-932).

Pour sa troisième tentative, Vangele opte à nouveau pour la voie de l'Ubangi. Le 21 novembre 1887, son expédition arrive à Zongo. Vangele décide de se frayer une voie à travers la forêt pour contourner les rapides et de faire transporter, pièce par pièce, son bateau jusqu'au bief navigable, où il sera remonté et mis à flot. Le 1^{er} janvier 1888, le steamer pénètre dans la région de Yakoma. Il a donc atteint le Haut-Ubangi et est à peu de distance du confluent Uele-Mbomu. Le point terminus de sa navigation se situe à une centaine de kilomètres d'Alikobo, point extrême de l'Uele signalé par le docteur Juncker.

L'inspecteur d'État Alphonse Vangele, nommé commissaire de district de première classe, se rembarque à Lisbonne le 6 février 1889 pour un nouveau terme. Léopold II l'a chargé de l'organisation de la région de l'Ubangi. Le 23 juin, il crée le poste de Zongo et le 23 juillet il établit un poste à Mokwange. Un peu plus tard, il fonde la station de Banzyville où son expédition va séjourner jusqu'en 1890. Puis il reprend la navigation jusqu'à Yakoma.

En 1888, A. Vangele a donc atteint la jonction des rivières Mbomu et Uele, date à laquelle, en vue de couper la route aux Arabo-Swahili qui ont pénétré au nord des Falls, dans le bassin de l'Aruwimi et prennent la direction de la Rubi et de l'Uele, le Gouvernement de l'EIC charge Dhanis d'occuper l'Uele. Le 8 février 1889, il arrive au confluent de l'Aruwimi et installe le poste de Basoko, qui deviendra le chef-lieu du district de l'Aruwimi-Uele. L'année d'après, le lieutenant Jérôme Becker, en compagnie de Djabir, remonte l'Aruwimi jusqu'aux rapides de Yambuya.

Entre 1885 et 1890, la région située entre le Dar-Fertit et l'Uele est libre de toute ingérence étrangère. Les chefs abandia et azande, qui connaissent une période d'indépendance, poursuivent le trafic d'esclaves et d'ivoire. Mais à partir de 1890, les forces de l'EIC commencent à franchir l'Uele, puis le Bomu et s'avancent jusqu'au Dar-Fertit où elles s'installent. Les Français contestant les droits de l'EIC au nord du Mbomu, Léopold II doit retirer ses troupes au sud de cette rivière (Thuriaux-Hennebert 1972 : 170).

1.4. JOSEPH DONNAY ET L'EXPLORATION DE LA RIVIÈRE BILI

Le capitaine Joseph Donnay (1866-1896) est parti au Congo pour un second terme en février 1893. Il est désigné pour l'expédition de l'Ubangi-Mbomu ; il

arrive à Yakoma le 3 octobre de la même année. Au mois de mai 1894, il devient chef de zone à Yakoma, et, un mois plus tard, est nommé résident auprès du sultan Bangasso. Le 1^{er} mai 1895, il est nommé capitaine-commandant de 1^{re} classe et va explorer les régions situées dans les environs de Bili et au sud du Mbomu (Lacroix 1952 : 249-250). Ci-après, la description de sa reconnaissance d'une partie de la rivière Bili :

« Au point où je me suis embarqué, c'est-à-dire au confluent de la Kele et du Bili, la rivière a environ 80 mètres de large. La rive droite est montagneuse, une vaste plaine prolonge la rive gauche ; les deux rives sont désertes.

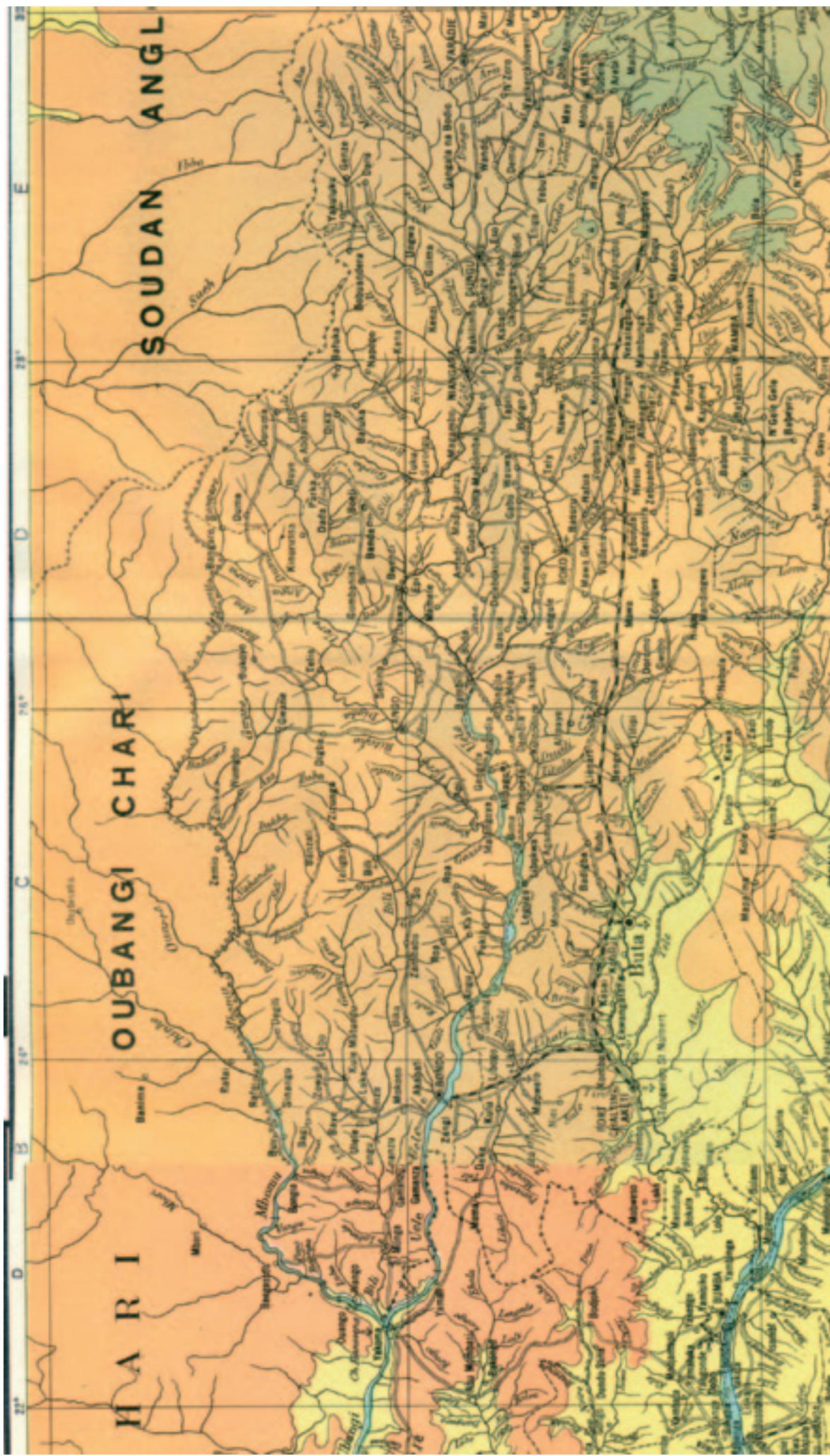
La navigation est faible jusqu'aux îles Zuakiri, Loburu, etc. L'on doit alors contourner la chute de Niengbwe ; ces chutes sont produites par un massif rocheux de 10 à 12 mètres de hauteur, long de 50 mètres et faisant un angle d'environ 30 degrés avec la rive. En aval des chutes, dans les îles, sont établis des villages de pêcheurs (Gembele).

À partir de Gembele, la navigation devient difficile, dangereuse ; la rivière forme une série de biefs séparés par des rapides violents : chutes de Gobo, rapides de Kwambo, de Beka, chutes de Fluvi, rapides de Gongula, Bangwe, Boli, etc., tous obstacles sérieux sinon insurmontables, qui exigent des conducteurs de pirogues une connaissance parfaite de la rivière. Après les îles et villages de Congo Lumbi, le Bili redevenant navigable.

Aux eaux hautes, beaucoup de rapides disparaissent. Les rives sont en général basses et boisées ; la largeur moyenne de la rivière est de 100 mètres. Depuis Niengbwe les villages sont nombreux et riches ; la population atteint son maximum de densité vers Monga et dans les îles de Como et Congo Lumbi ; les indigènes possèdent beaucoup de pirogues et s'occupent de pêche » (*La Belgique coloniale* 16 février 1896 : 75).

Le capitaine-commandant Donnay décrit également la contrée qu'il a visitée entre Lengo et Bazingo :

« De Lengo à Bazingo, on longe la limite sud du territoire Sakara ; contrée déserte, plate ; la ligne de faîte séparant le Bili du Bomu est peu sensible ; la terre est rouge, peu fertile, couverte de nombreuses termitières. La roche émerge ou se trouve à une très faible profondeur ; pendant la saison des pluies, le sol se transforme en un véritable bourbier presque impraticable. Les rivières et ruisseaux n'ont guère de profondeur, leur lit est peu marqué ; aussi elles débordent à la moindre crue, inondant le pays.



Carte 9.1. Le Bas-Uele.

Source : De Rouck 1947 (planche 5, p. 15).

Les rives de ces cours d'eau sont boisées. L'une d'elles est généralement escarpée, tandis que l'autre dépasse à peine le niveau des eaux basses. C'est sur le penchant de la rive escarpée que l'on rencontre le caféier sauvage rendant cette contrée si intéressante.

Le poste de Bazingo a été créé en vue d'établir des plantations de café. On se rend difficilement compte de la quantité prodigieuse de jeunes plants que renferment les forêts voisines du poste. Afin d'en donner une idée, je dirai que M. Heurion, le chef de poste, avec un personnel de douze hommes et quatre femmes, a mis en terre, en vingt et un jours (du 1^{er} au 21 juin), 3425 caféiers d'une hauteur moyenne de 0 m 70.

La population (Azande) occupe cinq à six villages dont les principaux sont Bazongo et Goru, qui ont été déjà visités par le commandant Vangele pendant son voyage de Bangasso à Djabir. Cette population, par suite de sa situation, s'est rendue indépendante des sultanats voisins ; elle nous a accueillis avec empressement.

Les agglomérations sont petites, réparties dans la plaine où les indigènes s'occupent de cultures importantes : manioc, maïs, sorgho, mil, igname blanche et violette, patate douce, petit haricot noir, courge, pastèque, plantes semblables à l'épinard, différentes sortes de tubercules que l'on peut classer pour le goût entre la patate douce et l'igname. La canne à sucre est rare, le palmier inconnu » (*ibid.* : 75).

Il est encore dit dans l'article sur l'exploration du capitaine Donnay qu'en certains endroits les cafétiers sauvages paraissaient d'une telle abondance et de si grande dimension que leur bois aurait été employé à la construction, notamment sur l'île Gufuru où ne poussaient que des cafétiers.

2. LES NUBIENS DU SOUDAN ÉGYPTIEN ET LES ARABES DES FALLS DANS L'UELE OCCIDENTAL

L'existence de « sultanats » ou de territoires gouvernés par des « sultans » dans certaines régions du Bas-Uele renvoie à la structure du pouvoir musulman datant de bien avant l'arrivée des Belges. L'histoire des sultanats est liée aux traitants en ivoire et en esclaves qui descendaient de la région Ubangi-Chari et du Bahr el-Ghazal, puis traversaient la rivière Mbomu.

Les Arabisés (Arabo-Swahili) des Stanley Falls comme Mirambo ont essayé de faire une progression vers le Bas-Uele pour des raisons commerciales, mais ils ont échoué. Dans les deux cas, le Congo léopoldien a gagné la bataille pour les richesses du Bas-Uele, c'est-à-dire pour l'ivoire.

L'emploi des récits d'explorations laissés par Schweinfurth, Potagos, Junker, Casati, Gessi et les premiers officiers belges qui ont pénétré dans l'Uele, ainsi que les souvenirs des vieux indigènes, recueillis par Hutereau en 1911-1912, ont permis à Léon Lotar de retracer en détail l'histoire de la pénétration nubienne dans l'Uele occidental.

2.1. LA FIN DE L'ÉPOQUE NUBIENNE

Des renseignements sur la situation dans le Bas-Uele à la veille de la création de l'EIC ont été récoltés par le sous-lieutenant Édouard Mahutte (1863-1891), parti au Congo en août 1889 et désigné pour l'Uele. En juillet-août 1890, il part avec le capitaine Jules Milz (1861-1902) et le sultan Djabir, accompagnés de 100 fusiliers et de 400 lanciers, pour se frayer un chemin à travers les peuplades insoumises de la rive droite de l'Uele en vue d'atteindre le Mbomu. Mais cette tentative ne réussit pas et ils durent rentrer à Djabir au bout de neuf jours (Coosemans 1952b : 587).

Mahutte a recueilli ces informations auprès de Djabir et d'autres chefs de l'Uele et cela, par différents interprètes interposés. Il joint, dans un document qu'il a établi à ce sujet, des déductions « logiques » des palabres faites par le capitaine Léon Roget (1858-1909) lors de l'installation des Blancs de l'État dans l'Uele :

« 1883-84-85 : au moment où les Turcs de Lupton ont quitté le pays par suite de la fermeture des routes commerciales du Nord, ils ont laissé les fusils qui étaient aux mains des pourvoyeurs d'ivoire du pays. Ces fusils avaient précédemment été donnés par Lupton. Avant de quitter le pays, les chefs de bande tels que Ali Kobo, etc., avaient dit à chacun des Nyamparas tels que Rafai, Djabbir, Banoinge, etc., qui sont bandja, de reprendre le commandement de la région et à chacun des chefs indigènes ils avaient recommandé de maintenir leur indépendance absolue jusqu'au retour.

Rafai avait une centaine de fusils, Djabbir en avait 80 ; à peine les Turcs partis, Rafai invita Djabbir, le fit lier traîtreusement et fit payer 40 fusils pour sa rançon, après avoir mis à mort ses parents et alliés. En même

temps, les chefs indigènes se révoltaient contre les Nyamparas, d'où des guerres intestines dans les agglomérations qui s'étaient groupées autour des anciens postes Turcs (*zeriba*).

Les Nyamparas et leurs hommes [...] vinrent se rallier soit autour de Djabbir soit autour de Rafai. Des chefs indigènes qui avaient eu le dessous émigrèrent pour se placer à proximité d'un milieu plus sympathique.

Bientôt cependant, Rafai et Djabbir n'eurent plus de poudre et la zone de leur influence alla en diminuant. Telle était la situation au moment où les Matambatta de Kapanga-Panga, Nyamparas anthropophages de Tippo-Tip, arrivèrent à l'Uele.

Fin 1888 ou commencement 89 : par suite des transactions commerciales avec le chef arabe, Djabbir était remonté en fusils, en poudre et en capoules (cartouches ?). Rafai était établi en aval entre Djabbir et la *zeriba* Abdallah.

Milieu 89 : Djabbir s'allia avec Kapanga-Panga, bat Rafai, celui-ci paie rançon au lieutenant de Tippo-Tip et échange avec lui quatre esclaves. Ces hommes conseillent à Rafai de venir sur la Likati avec de l'ivoire, et [il] y recevrait en échange de la poudre et des armes. Rafai suit ce conseil mais de suite après ces événements émigre vers le Nord entre le Mbili et le Mbomu.

Apprenant ce départ, Djabbir soumit les populations riveraines de l'Uele en aval de son établissement, mais il ne put vaincre les Mugembele ni les Pambunga.

À l'époque de l'arrivée de Monsieur Becker et peu de jours avant l'arrivée du commandant Roget, Djabbir était allé attaquer les Mobenge, gens de l'intérieur au sud de la *zeriba* Abdallah, mais il fut battu et perdit même quelques fusils. C'est cet échec qu'il voulait laver aussitôt qu'il eut reçu de Monsieur Becker les chassepots avec munitions que celui-ci lui donna et qu'il eut échangé au [???] des cadeaux d'ivoire pour de la poudre et des capoules.

Mai 90 [...] : Djabbir partit avec plus de 1500 lances et 60 fusils à lui. Il attaqua les Mobenge par le nord, c'est-à-dire en face de Grand Abdallah, Amguetara avec les contingents de la Likati ; de Ngalea, de Mopoyeko, etc. Attaqua par le sud et l'est. Ce fut partout un effroyable carnage ; pas de quartier, pendant dix jours ! Ces 3000 hommes battirent le pays et ne se nourrissent que de chair humaine ; les plus belles femmes étaient seules réservées, et encore, pendant le retour, furent-elles presque toutes mangées.

[...] Djabbir a un drapeau rouge bardé et constellé de blanc qu'il tient de Lupton qui le lui a remis en sa qualité de boy et de commissaire du Gouvernement égyptien pour la province Mbomu-Uele.

Rafai a aussi ce drapeau. Djabbir dit ne plus y tenir depuis qu'il a le nôtre mais lorsque nous ne sommes pas présents il déploie le drapeau rouge pour maintenir ses Barch-Bangouko » (*ibid.*)

Parmi les trafiquants nubiens qui furent actifs dans le Bas-Uele, figurait un certain Alikobo. L'explorateur Potagos lui avait déjà rendu visite, le 11 décembre 1876, le dénommant « Alicapou ». Il avait d'abord été « *vekil* » – ce qui signifie en langue turque : un délégué, un représentant, un gérant, un associé... – du trafiquant nubien Gnawi Bey, dont la principale station se trouvait dans l'extrême Nord du pays Bandia, à l'ouest du Woworo, rive orientale du Shinko. Puis il avait combattu avec Gessi contre le traitant esclavagiste Soliman, fils de Ziber. Ensuite, devenu sous-ordre de Rafai Aga, il passe avec lui au service du Gouvernement égyptien (Coosemans 1952a: 9).

Alikobo se révèle un véritable despote. Tout ce qu'il veut des villageois, il l'obtient de gré ou de force. Il bouleverse les chefferies où il incursionne et se fait craindre pour les opérations de guerre qu'il conduit. Il pousse ses incursions jusqu'au sud de l'Uele, en septembre 1882, en compagnie de son interprète Bauli et de 375 Basingers des troupes soudanaises ; il avait traversé le pays des Mobenge et atteint ainsi le haut Rubi et la Likati où il fait une ample provision d'ivoire. Il en rapporte 500 charges qu'il entrepose dans sa station navale d'Abdallah, sur la rive nord du bas Uele, en face de l'extrémité orientale de l'île Mutemu et au point terminus de la grande route de l'ivoire qui partait de Dem Soliman et passait au nord du Bomu par Ombanga et au sud du Bomu par Semio, Ali et Mugaru. Le dernier tronçon a été tracé par Alikobo à travers des forêts dans le district du Gango-Bili et donnait facilement accès à la *zeriba* navale d'Abdallah. Il confie sa réserve de marchandises à son interprète Bauli, puis rejoint sa grande station d'Alikobo, située en chefferie Gatanga, à l'est du poste de Djabir, à l'est de la Mamboya, à une étape de la rive nord de l'Uele (*ibid.*: 9-10).

Junker atteint ce *zeriba* le 19 février 1883 et y rencontre Alikobo qui, paraît-il, a trompé l'explorateur dans le calcul des distances par rapport à l'Uele qui n'était qu'à un jour de sa *zeriba*, alors qu'Alikobo le prétend à dix jours de là. Toutefois, Junker poursuit son voyage jusqu'à la *zeriba* d'Abdallah, le point le plus occidental qu'il ait atteint, où il arrive le 25 février. Il note dans son carnet de route :

« Les Arabes nubiens d'Ali Kobbo donnent indifféremment à la rivière les noms d'Uele et de Makua. À l'endroit où je l'atteignis, elle forme un archipel dont l'île la plus grande est celle de Mutemu, située en face de la *zeriba* et s'étendant vers l'ouest sur une distance de plusieurs lieues. Les habitants de ces îles sont des Abassango ; les chefs de Mutemu paient tribut à Abdallah ; alliés aux Basingers, ils se livrent fréquemment à des razzias chez les habitants des autres îles restées indépendantes. La Makua, d'après ce qu'on m'assura, suit encore sur une distance de plusieurs journées, en faisant une courbe vers le nord, la direction de l'ouest... À l'ouest des Abassango, sur les îles Mangondi, Makupa, Kili, etc., vivent les Mugembela ; viennent ensuite, toujours sur des îles, les Mumboro et les Arangba.

Pendant les deux jours que je suis resté sur l'Uele, je n'ai eu de rapports qu'avec les Abassango. Je pus cependant me procurer des produits industriels... Un détail

digne de remarque, c'est qu'ils connaissaient le cuivre longtemps avant la première visite d'Ali Kobbo. J'y trouve la preuve que la région où ces tribus cherchent leurs cuivres ne peut être celle où s'en procurent les commerçants arabes du Nord. Il est possible qu'elles le cherchent dans le pays des Sakara. Enfin, les Amubinge et les Marau sont fort avancés dans l'industrie textile et se livrent tous à l'élevage des chèvres... » (Junker 1892 : 190).

Léon Lotar a fait des investigations révélatrices et publié l'histoire de la présence nubienne dans la revue *Congo*, au milieu des années 1930. Nous en reproduisons un long extrait ci-dessous.

« L'histoire de la pénétration des trafiquants nubiens dans la moitié occidentale du bassin de l'Uele se dessine, à ses débuts, avec quelque confusion. Hutereau, qui s'attache en 1911 à recueillir sur place les souvenirs des vieux indigènes des chefferies abandia, écrit : "Les indigènes ont conservé les noms de plusieurs chefs arabes, commerçants ou employés du Gouvernement égyptien, venant principalement de Dem Ziber, qui ont exploité successivement le pays. D'après les déclarations des indigènes, ils suivaient deux routes : la première, marquée par le cours de l'Uara (tributaire nord du Bomu, confluent à 24 ½° Ig. E.), amena dans le bassin de la Bili les chefs arabes Gezere, Kabasi, Zombere, Azerman, Kabu. La seconde, plus à l'est, vers l'Asa, de Zemoy ou Semio, se dirigeait vers la haute Bili. C'est de ce côté que s'amena Siaka... Les indigènes parlent peu des trois premiers chefs arabes cités plus haut... C'est Kabu qui a laissé dans l'esprit des indigènes l'impression la plus vivace..."

L'extension, au nord du Bomu, de la domination vongara (dynastie Zande) (vers 1860) semble avoir tracé aux trafiquants nubiens, installés sur les affluents et sous-affluents du Bahr el-Ghazal, la route qui devait les conduire au sud du Bomu, à l'ouest du 25^e méridien.

Nunga, quatrième fils de Mabenge, reculant devant l'offensive des Abandia, quitta les environs de la Bili (1850 ?), franchit avec ses gens le Bomu et s'arrêta sur les rives de l'Uara. Il y fixa son cinquième fils, Mopoy (le Mofio de Schweinfurth). Ce fut l'occasion pour celui-ci d'entrer bientôt en relations avec les vekils d'Agad qui, rayonnant de Dem Goudyou, *zeriba* située entre la Biri, affluent sud du Bahr el-Arab, et le Gresse, affluent de gauche du Biri, avaient atteint, dès avant 1870, le bassin de l'Uara.

Schweinfurth nous apprend, en effet, que, de Dem Goudyou, les vekils d'Agad étaient ouvert, dans la direction de l'O.-S.-O., une route qui aboutissait dans le Dar-Benda, ou bassin du haut Bahr el-Arab, à la plus occidentale des *zeriba* d'Idris dont le préposé était Kobbo-Kobbo (peut-être l'Alikobbo que nous verrons bientôt entrer en scène dans l'Uele).

De Dem Bekir, établissement appartenant à Kourchouk-Ali, sur le Dchih ou Pango, affluent du Bahr-Dembo, affluent du Bahr el-Arab, s'en allait, d'après Schweinfurth, une route se déroulant au S.-S.-O. de Dem Bekir et conduisant, en huit jours de marche, les caravanes à l'entrée du territoire de Mopoy. De là, pour atteindre la résidence du chef, sur le Mbetté, on passait successivement, du N. au S., par les villages de Baboroungou (peut-être Bamvurugba, fils ainé de Mopoy), Bakomoro, Kanzo, Abindi, Gaima (vraisemblablement Kasima, frère de Mopoy).

Mopoy installé sur l'Uara, Nunga s'enfuit vers l'est pour y occuper des territoires au profit de ses autres fils. Boruba (Bamvurugba), l'aîné, parti en avant-garde, atteignit, en remontant le Boku, affluent nord du Bomu (confluent en aval de Kadjema, à 26° Ig. E.), la Nomatilla ou haute Vahou, affluent de gauche du Such.

Cela fait, Nunga retraversa le Bomu, installa à la Dume, affluent S. du Bomu (25° Ig. E.), son fils Jango. Lui-même alla se fixer et mourut à la Salanga, affluent de la Bangouma, affluent du Bomu (probablement le Samango actuel, 26° Ig. E., à proximité du passage d'eau de Kadjema).

Un autre fils de Nunga, Zangabiru, s'installa sur la Kere, affluent N. du Bomu (confluent à 25° 40' lg. E.), donc entre l'Uara et le Boku. Ses fils, Tikima, Wote, Sasa, Ba-Ezo, s'étendirent de la Kere à l'est, vers le Boku, et à l'ouest, vers l'Uara. De ce côté, ils faisaient donc bloc avec la chefferie constituée par Mopoy. Dès que Tikima eut recueilli la succession de Zangabiru, son père, il entra en conflit avec son oncle Mopoy dont il appréhendait les ambitions territoriales. Il s'adressa aux trafiquants nubiens de Ziber. Ce fut l'occasion pour ces derniers d'occuper plus fortement le Bomu et bientôt de le franchir pour pousser jusqu'à l'Uele dans la direction du S.-O. Les rivalités des chefs anunga furent ainsi l'origine de l'arrivée des Nubiens dans le bassin de la Bili et du bas Uele, et jusqu'en celui de la Likati et du Rubi...

Comme dernier résultat acquis en 1870 par cette avance des Nubiens vers le Bomu, à l'ouest du 25° méridien, par la vallée de l'Uara, nous constatons de façon certaine, grâce à la relation de Schweinfurth, l'installation des vekils d'Agad à proximité de la résidence de Mopoy, *zeriba* gouvernée par Outferah, un ancien employé de Ziber, sur le Mbeti, affluent N. de l'Uara coulant sous le 25° méridien, en aval du confluent Uara-Goangoa.

Quelle fut l'avance poursuivie ensuite, jusqu'au Bomu et au-delà, pendant les six ou sept années qui suivirent, c'est-à-dire jusqu'au moment où le Gouvernement égyptien se substitua, dans le Bas-Uele, à la domination de fait des traitants nubiens ? Pour répondre à cette question, nous ne disposons d'aucune documentation sûre.

Mais, grâce au récit de Potagos, nous constatons qu'en 1876, les Nubiens ont franchi le Bomu, ont pénétré dans les bassins de la Gwane, de l'Asa, de la Dume, et poussé jusqu'aux sources de la Bili, à proximité de l'itinéraire que suivait déjà, à l'est, du nord au sud, Djouma, vekil de Kourchouk-Ali, itinéraire que nous avons retracé dans un article précédent. Ils pratiquaient ainsi le commerce d'esclaves et d'ivoire dans les chefferies avongara-anunga de :

1° Sasa, fils de Zangabiru, fils de Nunga et par conséquent neveu de Mopoy-Mokru de l'Uara, bassins de la Gwane et de l'Asa ;

2° Popwa, fils de Mopoy-Mokru, à l'ouest du précédent, dans l'entre-Bomu-Dume et dans les petites chefferies avongara-embili de Pereke et de Bali (fils de Gima, fils d'Eso) au sud des précédents, c'est-à-dire entre la haute Asa et la haute Bili.

Ils y ont établi les *zeriba* de :

1° "Rafai" non autrement dénommée par Potagos, sur la rive gauche de l'Asa, en chefferie Sasa ;

2° "Ishaq" sur la rive droite du Gameto, affluent N. de la Bili, à une journée et demie de marche de son confluent avec la Bili ;

3° "Alikobbo" sur le Bomu, entre les confluents de la Ntome et du Beti.

À ces *zeriba* indiquées par Potagos, il convient d'ajouter celle que nous fait connaître la relation d'Hutereau : la *zeriba* dite de "Mbia" (le rocher), peut-être le Ras-el-Bomu, dont parlent Junker et le commandant Hecq et qu'occupait, dès 1875-1876, le Nubien Gezere au service duquel vint se placer à cette époque, Bokoyo, devenu Djabir, fils de Duaru, fils d'Ino.

En 1876, l'avance des Nubiens est donc arrêtée à la frontière occidentale des chefferies avongara de Sasa, Popwa, Pereke, Bali... Ils semblent ne commencer que cette année leur tentative de pénétration au sud du Bas-Bomu et dans le bassin de la Bili. Sur ce point, la relation de Potagos semble bien catégorique et nous éclaire sur les événements que l'enquête d'Hutereau, par exemple, n'a pu préciser.

Potagos nous dit, en effet, que le 11 décembre 1876, arrivé chez Alikobbo, sur le Bomu, entre les confluents de la Dume et du Beti, il voulut pousser son exploration dans la direction du S.-O. Mais tous lui déconseillèrent cette tentative, car la région était fermée aux étrangers : Alikobbo était en guerre avec "Forema" (Poromo ou Pwalamo, fils de Gwa, fils d'Ino, installé alors, suivant Hutereau, aux sources de la Gangu ; ou, plus précisément, sur le Gamu, affluent nord de la haute Gangu, affluent nord du Bili).

Un peu plus loin, arrivé au nord du Bomu, chez Pirinzi, gérant d'une *zeriba* de Ziber, Potagos reprend son projet. Pirinzi, à son tour, s'y oppose ; lui aussi se prépare à entrer en guerre avec Forema. Non seulement, personne ne veut le guider vers le Bili, ou pénétrer en quelque endroit chez les Abandy, mais personne non plus ne peut lui procurer les données géographiques un peu détaillées pour lui permettre de résoudre le grand problème qui l'intéresse : la direction de l'Ouchal (Uele) vers l'ouest ; le point de jonction de l'Ouchal avec le Bomu, etc.

Au début, l'avance des Nubiens au S.-O. de la Dume dut être lente, car la lutte entre le chef bandia et le Nubien Alikobbo, vekil de Gnawi Bey, fut acharnée : la relation d'Hutereau nous dit : "La population fut décimée par des combats continuels." D'ailleurs, avant d'entrer en conflit avec Pwalamo lui-même (bassin de la Bili), Alikobbo a déjà dû se heurter à la résistance d'un autre bandia, Sua, fils de Gaïa, fils d'Ino, installé au N.-N.-E. de Pwalamo, sur le versant occidental de la Dume. Sua, qui s'obstine dans la résistance, est fait prisonnier : il meurt en captivité.

Passant au sud, aux sources de la Bili, Alikobbo vient se heurter alors à Ingasu, fils de Boso, fils d'Ino, qui recule jusqu'à la Nzugba, affluent sud de la haute Bili. Plus à l'ouest des précédents, toujours au nord de la Bili, les fils de Duma, fils de Luzia et frère de Bangoy, installés entre la Gangu et la Bili, furent pourchassés et dispersés par les envahisseurs. Dans un combat contre Alikobbo, guidé par Djabir, à la haute Zagali (peut-être la Zangbili, affluent nord de la Bili – dans l'entre Bili-Gangu – qui prend sa source au massif de Pwate), Buta, fils de Bazuma, fils de Duma, et Gongu, fils de Dengwa, fils de Duma, sont tués. Leurs populations vaincues fuient vers l'Uele, franchissent la grande rivière, ne trouvant répit que sur la rive sud.

Plus à l'ouest encore, sur la basse Bili (mais ceci ne doit s'être passé qu'en 1882-1883), Alikobbo pénètre dans la chefferie de Bangbi, un descendant de Pobe. Bangbi fuit au sud de l'Uele, Alikobbo occupe sa chefferie.

En même temps que Pwalamo ou immédiatement après, était attaqué par Hetman, subordonné d'Azerman, Biemangi, fils d'Ino, installé alors à la Bangulum, cours moyen de la Bili, au sud de Pwalamo. Biemangi fut mis en déroute complète à la Gombe, affluent sud de la haute Gangu, affluent de la Bili, probablement par Kabasi, le Nubien au service duquel se trouvait alors Djabir, fils de Dwaru. Toute la chefferie fut occupée par Azerman.

À ce moment, un autre Nubien, du nom de Siaka, venant de Semio, atteignait la moyenne Bili. Nous le retrouverons bientôt sur les rives de l'Uele. Le fils de Biemangi, Beni, fuit au sud, au-delà de l'Uele, et se réfugie chez Bwatara (Enguettra) laissant aux mains des Arabes ses fils Bagine, Yowa, Eliwa, Haro et Sote devenu Suru. Beni ne revint vers la Bili que sept ans plus tard (1884) quand les Nubiens eurent quitté la Bili pour regagner le Bahr el-Ghazal et renforcer les troupes mahdistes.

Au nord de la Bili, il reste pour Alikobbo à pénétrer dans la chefferie de Duaru, fils d'Ino, installé à la Zanganzio, affluent de la Belima, affluent du Gangu, affluent de la Bili. Alikobbo y parvient en 1876-1877. Le célèbre Nubien est guidé par Djabir, le propre fils de Duaru, qui, trois ou quatre ans auparavant, s'est engagé au service de l'Arabe Gezere, gérant d'une *zeriba* installée sur le Bomu, à l'endroit dit "Mbia", puis est passé au service d'un autre Nubien du nom de Kabasi, fondateur d'une *zeriba* sur la Dume, à proximité de la résidence de Biemangi.

Duaru est invité à se rendre au devant du traitant pour prévenir tout conflit ; il tergiverse, il ne se rend pas au camp nubien avec toute la célérité qu'attend de lui Alikobbo ; il est fait prisonnier et parvient à s'enfuir, non pour prendre les armes, mais pour chercher un asile qu'il trouve chez Pwalamo, puis chez Biato, fils de Gaïa. Il meurt peu après.

La haute et la moyenne Bili franchies, les Nubiens d'Alikobbo vinrent se heurter à Gurza, fils de Gatanga, fils d'Ino, installé dans l'entre-Bili-Kutu. "Gurza seconde les Arabes, rapporte la relation d'Huterau ; c'est lui qui les guide jusqu'à l'Uele qu'ils atteignent (donc vraisemblablement à hauteur d'Angu). La bonne entente entre Nubiens et Bandia ne dura pas. Trois ans plus tard (?) (1880), les Arabes déclarèrent Gurza en état de révolte et le chef de bande Siaka, un subordonné de Bati-Porongho, opéra contre lui. Gurza s'enfuit au sud de l'Uele. Il y est poursuivi par Bati-Porongho en personne qui l'attaque, le bat, le fait prisonnier et le condamne à la pendaison."

La poursuite de Gurza, au sud de l'Uele, donna occasion aux Nubiens d'installer dans la région trois *zeriba* :

1° celle d'Angu, sur l'Uele, rive sud ;

2° celle de la Mambingia, affluent méridional du Rubi ;

3° celle de Gwadu, rive gauche du Rubi, en amont de Majoropa, où Chaltin retrouvera plus tard les Arabes venus des Falls.

Plus à l'ouest, dans l'entre-Bili-Uele, Alikobbo pénètre dans la chefferie de Zemoy, fils d'Ino, installé à la Nambia, affluent sud de la basse Bili, au N.-E. de Nzia actuel, à mi-chemin de Monga au confluent Gangu-Bili. Zemoy est obligé d'émigrer sur la rive sud de l'Uele, où il meurt à la Bioro, affluent sud de la Likati, en amont de l'ancien poste d'Engwettra.

Enfin, la chefferie de Bwangu, fils d'Ino, installé sur la rive gauche de la Bili, est également envahie par Alikobbo ; Bwangu se retire ; il s'arrête à l'endroit où se trouvait, en 1911, au passage d'Hutereau, son fils Dezo. Le départ d'Alikobbo (1884) lui permit de se maintenir au nord de l'Uele, au moment où il se disposait à suivre le mouvement bandia vers le sud.

De tous les traitants nubiens qui ont pénétré dans le bas Uele, Alikobbo est le personnage le plus en évidence. Comme Abdallah, son sous-ordre, préposé à la station de ce nom sur la rive nord de l'Uele, en face de l'île Mutemu, il était à l'origine un simple vekil au service de Gnawi Bey ou Jenau Bey, propriétaire de *zeriba* dans le Rohl.

Ce Jenau semble bien être le Jenau Ali Abu Muri dont parle Gessi. En 1878, il passa, avec tout son personnel (plus de 1000 hommes), au service du gouverneur du Bahr el-Ghazal et soutient Gessi dans sa lutte contre Soliman.

Ses vekils passèrent de même au service du Gouvernement, qui les maintint dans les régions où ils s'étaient installés. C'est ainsi que nous trouvons Alikobbo et Abdallah, fonctionnaires du Gouvernement égyptien, dans la région s'étendant du bas Bomu au bas Uele.

Junker qui, en 1882, rencontra Alikobbo au sud de la Bili, nous en parle dans les termes suivants : "Alikobbo était devenu en réalité gouverneur absolu de milliers d'indigènes dans un district situé très loin du Gouvernement central. Personne n'aurait osé entraver ses moindres désirs. Le seul souci d'Alikobbo était l'organisation d'expéditions lointaines en vue de procurer de l'ivoire au Gouvernement, tout en servant ses propres intérêts. Selon lui, les pays au-delà (au sud) de l'Uele abondaient en ivoire ; comme ces régions étaient fort peuplées, il lui fallait une force armée considérable pour ces captures."

Les autres traitants nubiens dont nous avons cité les noms dans les lignes qui précèdent, ayant joué dans l'histoire du bas Uele un rôle de moindre importance que celui d'Alikobbo et d'Abdallah, ne nous sont connus qu'imparfaitement. Nous croyons toutefois pouvoir identifier comme suit ces personnages :

Pirinzi : d'après Potagos, Pirinzi que nous trouvons établi en 1875-1876, au confluent Bomu-Nimera (rive nord), était au service de Ziber. Cette indication nous est confirmée par la relation de Gessi, qui écrit : "Pirinzi était un esclave élevé par Soliman, fils de Ziber ; il obéissait aveuglément au despote qui en fit un de ses chefs de bande." Tandis que Gessi poursuivait jusqu'à Gara, au Darfour, Soliman qu'il venait de battre, il fit querir Pirinzi et lui proposa de passer au service du Gouvernement. Pirinzi accepta.

Hettman, peut-être Ethman Taialla dont parle Gessi. Comme Pirinzi, il fut à l'origine vekil de Ziber et de Soliman. Quand le gouvernement du Bahr el-Ghazal fut établi, il rompit avec Soliman pour passer au service de Gessi, avec tous ses gens. Mais, peu après, il trahit Gessi et vint se remettre à la disposition de Soliman.

Kabasi dont nous ne connaissons le nom que par la citation d'Hutereau.

Bati Porongbo, cité par Hutereau, notamment à l'occasion du meurtre de Gurza.

Isipi n'est cité par De Calonne à propos de la mort de Segi, fils d'Ino, tué sur la haute Bili en se défendant contre les traitants.

Gezere dont le nom ne se retrouve même dans aucune relation, sinon celle d'Hutereau.

Siaka, cité par Hutereau, aurait pénétré dans l'entre-Bomu-Uele, en suivant une route allant de Zemoy vers la haute Bili ; c'est vraisemblablement à la bande armée de ce Siaka que fait allusion De Calonne en écrivant : « Wole, chef des Amokuma, sur le Lole, affluent sud de l'Uele, près de l'île Bugia, attaqua les Abwameli installés sur son territoire. Attaqué par les Siaka, il les refoula jusque sur la rive gauche de la Bima. » Vraisemblablement, les indigènes ont donné le nom Siaka aux hommes du traitant.

Azerman et Zombere, cités par Hutereau. Rien ne nous permet d'identifier ces personnages avec l'un ou l'autre des traitants nubiens dont Gessi, Junker et autres nous ont fait connaître les noms.

Moussa, rencontré en 1876 par Potagos, était alors vekil de Ziber au nord du Bomu. Nous ne connaissons rien des randonnées de ce personnage dans l'entre-Bomu-Uele.

Mustapha, d'après Potagos, un Albanais, trafiquant indépendant qui avait une *zeriba* sur l'Uara ; au sud du Bomu, il était en relations avec Sasa et parcourait même les territoires s'étendant à l'est et au S.-E., vers l'Uere et la Gurba. De son côté, Junker nous parle d'un Mustapha, intendant de la station d'Idris sur la route de Nakani à Deleb. "Mustapha souleva des gens d'Yapati contre les vassaux de Sasa dans le sud de l'Uerre. Il attaqua et tua Berisango sur l'Uele, et érigea une station chez Zirro". Plus tard, Sasa eut à se plaindre des agissements de Mustapha, à l'époque (1882) où ce dernier était intendant de la station d'Idris, subordonnée à Rafai et située entre le Buye, affluent de l'Asa, et le Kotto et le Kango, affluents du Bomu.

Il serait impossible de retracer toutes les routes que s'ouvrirent, au cours des événements que nous avons narrés plus haut, les traitants nubiens, du moyen Bomu au Bas-Uele, à travers le bassin de la Bili. Il convient, cependant, de faire mention de l'une d'elles, vu l'importance qu'elle eut à partir de 1876-1877. Il s'agit de la grand'route qui reliait le Bas-Uele au Bahr el-Ghazal.

D'Abdallah, sur l'Uele, elle partait au nord pour gagner Deleb ; ensuite, allait à l'est, traversait la Mamboya, affluent nord de l'Uele, et atteignait Alikobbo, résidence du célèbre trafiquant ; de là, elle prenait la direction du N.-E., traversait la Bili, un peu en amont du confluent du Gangu, affluent nord de la Bili, longeait sur la rive sud le Gangu, qu'elle ne traversait qu'à 24° lg. E. De ce point, la route prenait une direction N.-N.-E., traversait le Bomu à Mbalja, immédiatement en aval du confluent de l'Uara ; puis, remontant la vallée de l'Uara, elle se dirigeait vers Ombanga et Dem Soliman. C'était ce qu'on appelait "la grand'route de l'ivoire" » (Lotar janvier 1934 : 1-12).

À noter que les trafiquants nubiens ont été actifs dans l'ensemble de la région de l'Uele, tant dans l'Uele oriental et occidental qu'au nord et au sud de la rivière Uele. La présence des Arabes et Arabisés était beaucoup plus réduite.

2.2. LA FIN DES INCURSIONS DES ARABO-SWAHILI DES FALLS DANS L'UELE OCCIDENTAL

Au moment où l'État congolais essaie de s'imposer dans l'Uele, la région est la proie d'une autre dynamique militaro-commerciale, notamment celle des Arabo-Swahili dits « Arabisés ». Ils faisaient le commerce jusque dans le territoire de « Bakengai », situé entre les rivières Bomokandi, Poko et Makongo, surtout pour y récolter l'ivoire. C'était le district dévolu principalement au trafiquant Osman Bedawi (Lotar 1946 : 339-340).

Les Arabo-Swahili venaient de la Tshopo où ils étaient installés, spécialement à Kisangani. Leurs premières incursions dans l'Uele datent d'environ six ans après leur apparition aux Falls et dans le Bas-Aruwimi.

2.2.1. JÉRÔME BECKER DANS LE BAS-UELE : 1889-1890

Dans un premier temps, Léopold II voulut engager Tippo Tip pour occuper cette partie de l'EIC et lui faciliter la conquête du Bahr el-Ghazal. Au début de 1888, le roi confia une mission ultrasecrète à Jérôme Becker (1859-1912), considéré comme un arabophile. Le 17 septembre 1888, celui-ci part pour la troisième fois au Congo en qualité de commissaire de district, chargé de fonder un camp sur l'Aruwimi. Il arrive le 16 février 1889 aux Falls où il doit entretenir les meilleures relations avec Tippo Tip qu'il connaissait pour l'avoir rencontré à Tabora quelques années auparavant (Dessy 1948 : 96).

À dire vrai, le lieutenant Becker devait rencontrer le « *wali* » ou gouverneur Tippo Tip afin de le convaincre de créer, contre paiement, des stations dans le Bahr el-Ghazal et le Haut-Nil pouvant être reliées à celles de l'Uele et d'étendre ainsi les limites de l'État indépendant du Congo. Le roi autorise Becker à promettre à Tippo Tip : 150 000 francs pour la création des stations dans le Bahr el-Ghazal et de celles les reliant à l'Uele ; 50 000 francs pour la ou les stations à fonder sur le Nil ; et 25 000 francs pour les stations érigées dans les hautes montagnes de l'Est et le Victoria Nyanza. Mais le lieutenant Becker devait surveiller de près ces opérations pour qu'elles

se fassent sans déprédati ons et traiter avec les chefs indigènes encore indépendants pour les placer sous la souveraineté de l'État dans toutes les parties du Bahr el-Ghazal encore non assujetties ou non effectivement occupées par le Mahdi ou un autre. Il devra aussi veiller à ce que Tippo Tip remette les stations créées à des détachements militaires envoyés du camp de l'Aruwimi. C'est seulement alors que le *wali* aura droit aux sommes stipulées plus haut (Salmon 1993 : 245-247).

Mais l'aspect commercial n'est jamais loin dans les pensées africaines de Léopold II. Il recommande au lieutenant Becker d'insister, dans ses conversations avec Tippo Tip, sur les avantages commerciaux présentés par la voie du Congo pour l'écoulement vers l'Europe des produits de l'intérieur du continent africain, et notamment des Stanley Falls. Il lui demande aussi de négocier avec Tippo Tip et les autres Arabes l'achat de tout l'ivoire se trouvant aux Stanley Falls au plus bas prix possible. Le roi lui demande de lui faire parvenir le plus vite possible une copie de l'arrangement pris avec le *wali*. Enfin, il lui rappelle qu'il recevra une prime de 1 %, indépendante de son traitement, sur la valeur de l'ivoire que les Arabes revendront à l'État pendant toute la durée de son séjour en Afrique (*ibid.* : 247-248).

Mais la politique léopoldienne va changer dans une seconde phase. La tactique de l'infiltration va être abandonnée et faire place à une politique de force et de confrontation. Jérôme Becker, qui ne veut pas s'adapter parce que fidèle à ses sympathies pro-arabes, va donner sa démission. Puis, il se dirige en direction de Djabir. Il explore l'Itimbiri ou Rubi et remonte vers le nord de l'Uele par la Likati, se rend à Djabir, revient ensuite à Bumba. Ci-après, le trajet qu'il a suivi :

« Becker quitte les Falls le 3 décembre 1889 ; mais, en descendant vers le Pool, il s'arrête à Basoko, ce qui lui donne l'occasion d'y voir arriver, en compagnie de l'Arabe traitant Kipanga-Panga, le chef bandja Djabir. Il s'entretient avec lui de la question géographique du Bas-Uele et des itinéraires suivis par le traitant qui a noué avec lui des relations commerciales. Djabir offre à Jérôme Becker de le conduire jusqu'à l'Uele, approximativement par la route qu'il vient lui-même de suivre en sens inverse en compagnie de Kipanga-Panga. Le voyage s'effectue en janvier 1890. Becker remonte l'Aruwimi jusqu'aux rapides de Yambuya ; puis, par terre, à travers le bassin de la haute Lulu, débouche sur l'Itimbiri, en aval des rapides de Go. Il rencontre là

Baert, commissaire de district des Bangalas, qui s'aventurait en reconnaissance le long de la rivière. Becker et Djabir font, par voie de terre, sur la rive nord, la route de Go au confluent de la Likati (rapides de Djamba), remontent en pirogue cette dernière rivière jusqu'au point où devait être fondé, quelques mois plus tard, par Roget, le poste d'Engwettra, point terminus de la navigation – et, de là, en trois jours, arrivent à l'Uele, en face du village de Djabir (au confluent de la Zagiri) » (Lotar mai 1935 : 657-658).

Becker regagne alors Basoko et descend vers Boma pour rentrer définitivement, en Belgique, le 1^{er} juillet 1890.

2.2.2. LE ZANZIBARITE MIRAMBO DANS LE BAS-UELE : 1890

La tentative arabo-swahili de la pénétration dans le Bas-Uele est l'œuvre de Mirambo, traitant arabe zanzibarite, qui fait son apparition dans l'Uele vers novembre 1890. Il était parti d'un point de l'Aruwimi en amont de Yambuya, peut-être de Banalia. Du Rubi, il pousse en direction du N.-N.-E., pénètre en territoire Bagbwe, puis Bayo, et s'installe sur la Bima, à proximité du poste de Titule, après avoir obtenu des Bayo leur soumission et un contingent d'auxiliaires destinés à lui faciliter l'attaque des populations voisines. C'est de la basse Bima qu'il menace les postes de l'État voisin de Djabir (Coosemans 1951b : 700-701).

Mirambo s'est fait une mauvaise réputation dans la région. Le bruit courait qu'il pillait et brûlait les villages et tuait beaucoup d'indigènes qui avaient refusé de lui livrer de l'ivoire. Il était aussi prêt à lancer une nouvelle offensive aux environs de Malangoy. Le 13 décembre 1890, Milz et Vangele, qui se trouvaient à Malangoy, prennent position derrière un boma. Les troupes de Mirambo, trompées par l'envoi d'une reconnaissance très peu nombreuse, attaquent, mais sont complètement battues et s'enfuient, abandonnant un grand butin et beaucoup d'ivoires. Milz et Djabir poursuivent Mirambo pendant cinq jours, lui font subir de fortes pertes et capturent de nombreux prisonniers. Mais les munitions étant épuisées, ils doivent rentrer à Djabir, vers le 18 décembre 1890. Mirambo regagne les Falls et ne réapparaît plus dans le Bas-Uele (*ibid.* : 701).

Il semble que Mirambo ait combattu, deux ans plus tard, dans les rangs arabo-swahili. D'après le journal laissé par un résident des Bangala – l'anno-

tation est datée du 29 septembre 1894 – Mirambo aurait été fait prisonnier par Francis Dhanis. Il disposait de 1200 fusils que Dhanis lui a enlevés et il a été déporté sur le fleuve, en aval de Nouvelle-Anvers, à Bomuna, près de la mission protestante de Mossembi (Lotar décembre 1935 : 665).

Ce n'est pas la fin de la présence arabo-swahili dans le Bas-Uele. Il y aura encore des accrochages, certes minimes, dans la région de la rivière Itimbiri :

« Le 22 mars 1891, Adongo, un petit chef mabinza de la rive sud, vient annoncer à Duvivier que les Arabes, arrivés du sud, occupent son village. Duvivier laisse la garde du poste à quelques hommes et se met en campagne avec le reste auquel il peut adjoindre six Bangala d'un détachement destiné à Djabir. Il descend l'Itimbiri, s'enfonce dans la forêt de la rive gauche ; arrivé au village d'Adongo, il n'y trouve aucun Arabe, mais on lui signale qu'une bande de traitants se trouve au sud, campée en pleine forêt. Impossible d'obtenir des indications précises sur le nombre de traitants et la valeur de leur armement. Duvivier se hasarde néanmoins à travers la forêt par un sentier à peine praticable. Il tombe soudain sur un camp palissadé. Les Arabes, prévenus de son arrivée, commencent un feu nourri avant que les hommes de Duvivier aient pu trouver un abri. Un gradé noir est tué, trois soldats grièvement blessés. Les indigènes rapportent que les traitants disposent de plus de 60 fusils ; Duvivier en a 12. Il parvient à se retirer sans plus de pertes.

Comme il ne peut distraire de leur destination les contingents de l'expédition Van Kerckhoven pour renforcer la garnison d'Ibembo, Duvivier est obligé de renoncer à reprendre la route d'Adongo. Les indigènes voisins du camp arabe n'en manifestent cependant aucun désappointement, au contraire. Quelques jours plus tard, le chef mabinza Magbolo, engagé dans le parti des traitants, vient faire au poste sa soumission. Les bandes arabes circuleront encore pendant une année au sud de l'Itimbiri... » (*ibid.* : 665-666).

2.2.3. LA FIN DES INCURSIONS ARABES : 1891-1892

Les Arabe-Swahili et les troupes de l'État du Congo vont se disputer la région du Bas-Uele. Le lieutenant Pierre Ponthier (1858-1893) fut désigné pour commander l'avant-garde de l'expédition Van Kerckhoven chargée d'explorer la région du Haut-Uele, la nettoyer des bandes arabes, en assurer l'occupation et atteindre le Nil. Parti le 10 août 1891, il établit son camp à la hauteur du confluent

du Bomokandi, sur la rive nord de l'Uele, et signale à Van Kerckhoven :

- « - les Arabes occupent trois îles de l'Uele, en amont du confluent du Bomokandi ;
- dans le Bomokandi, ils occupent les îles en aval de la Makongo ;
- ils sont retranchés au confluent de la Makongo ;
- ils dévastent le territoire azande de l'entre-Bas-Bomokandi-Uele (Kiravungu, Zemoïe, etc.) ;
- Purukandu, établi dans les trois îles ci-dessus de l'Uele, a déjà poussé sur la rive droite ;
- il y est en relation avec le chef Nguina, chargé par lui de gagner à sa cause Sasa, installé au nord, vers le Bomu ;
- un autre chef de bande, Kutukutu, alias Kamango, opère plus à l'est, sur la rive sud de l'Uele, en territoire Barambo et projette de s'établir près de Suronga, à l'ancienne *zeriba* égyptienne d'Hawash » (*ibid.* : 666-667).

Le 11 septembre 1891, les bandes de Purukandu sont chassées de leurs positions après un combat assez vif : dix Matambatamba restent sur le terrain ; les autres prennent la fuite et regagnent en désordre le camp de la Makongo. À la suite de cet échec, Purukandu abandonne les positions qu'il occupait sur le Bomokandi, en aval de la Mokongo, et, peu de temps après, il quitte la contrée. Ainsi, les territoires situés au nord de l'Uele sont délivrés de l'influence arabo-swahili. Il reste encore à arracher les régions situées au sud de cette rivière. Les troupes congolaises de l'État du Congo vont essayer de détruire le camp de la Makongo.

Durant la seconde quinzaine d'octobre 1891, on apprend à Bomokandi que les Arabo-Swahili ont subi deux échecs en région « Babua » : le chef Ababua Sikito aurait battu le traitant Purukandu sur la route des Falls à la Makongo ; la rencontre doit avoir eu lieu sur la haute Bima « en terrain montagneux », selon Gustin. On affirme même que Purukandu et presque tout son monde ont été tués. Quelques jours après la défaite de Purukandu, Sikito détruisait une deuxième colonne arabo-swahili qui marchait contre lui (*ibid.* : 668).

Vers la fin du mois d'octobre, Ponthier, au camp de Bomokandi, apprend qu'une bande de Matamatamba, partie du poste de la Makongo, sous les ordres de Tukutuku, avait tenté de refluer vers le nord-est, chez les Abarambo de la vallée du

Bomokandi, mais en avait été immédiatement refoulée (*ibid.* : 669).

Le 25 octobre 1891, Ponthier et Daenen passent sur la rive sud de l'Uele et remontent le Bomokandi à la recherche des Arabo-Swahili, tandis que des auxiliaires abarambo et azande s'en vont, par voie de terre, pour les rejoindre au confluent de la Makongo. Après deux jours, ils tombent à l'improviste sur le camp de Purukandu. Après une lutte assez brève, le traitant et ses hommes fuient vers le sud et l'ouest. Ponthier et Daenen se mettent à leur poursuite. Les indigènes de Bakengai s'y montrent les plus acharnés. Une partie de la bande de Purukandu a fui vers l'ouest et s'arrête à la frontière méridionale de la chefferie de Bori. Voici le récit de Gustin sur cette bataille :

« L'attaque du camp arabe se fit nuitamment et par surprise par un détachement de Mobenge. Après un tir de quelques cartouches, la position fut enlevée, les Arabes s'enfuirent après avoir mis le feu aux cases. Les hommes de Ponthier purent arrêter l'incendie et s'emparer de dix tonnes d'ivoire et de grandes quantités de riz. Un chef arabe (Ismaël) fut fait prisonnier et dirigé sur les Falls » (*ibid.* : 669-670).

Il existe quelques relations indigènes de ce combat. En voici deux : la première est de Bandia, le fils de Kiravungu ; la seconde émane de Gonga, frère de Kiravungu, qui participa à cette expédition :

« Kiravungu, dont le territoire avait été atteint et traversé par les Arabes, était parvenu à se soustraire à toute relation personnelle avec eux : quand Lifungu (Ponthier) arriva de Djabir au confluent du Bomokandi, Mangue vint de la part de l'Européen solliciter Kiravungu de prendre part à une expédition projetée contre le poste arabe de la Makongo. Mangue tenait à ce point à seconder Ponthier qu'il menaça Kiravungu de s'en prendre à sa chefferie s'il refusait sa coopération. Kiravungu guida l'expédition et fournit, comme Mangue, un contingent de lanciers auxiliaires à Ponthier. Il rejoignit Ponthier à l'île Wenze. Arrivée à la Makongo, l'expédition surprit au petit jour les traitants qui n'avaient eu vent que de l'arrivée des hommes de Mangue et Kiravungu. Les chefs traitants de la Makongo étaient Purukandu, Seri et Kamango. »

« Le chef arabe Purukandu occupait à l'arrivée de Ponthier et de Daenen (Lifungu et Likutu) l'île de Bima dans l'Uele, en amont du Bomokandi. Les deux Européens l'en chassèrent, et Purukandu, fuyant au sud, à travers la chefferie de Kiravungu (rive sud),

regagna son camp en traversant le Bomokandi près de l'ancien village de Linza-Linza, situé un peu en amont du confluent Bomokandi-Makongo. Au camp arabe de la Makongo, se trouvaient les trois chefs Tukutuku, Longbo-Longbo et Monda-Monada (alias Kamango, Purukandu et un troisième non identifié). Un quatrième, Seri, occupait en aval l'île rocheuse d'Yaou. À leur arrivée à la Makongo, en compagnie de Ponthier et Daenen, Kiravungu et Mangue se portèrent sur une éminence proche du Bomokandi, sur le sentier courant de Bambili vers Akengai et près du village de Linza-Linza. De là, ils se mirent à tirer sur le camp établi sur la rive opposée. On franchit le Bomokandi. Les Arabes, surpris, s'enfuirent, poursuivis par les Azande, jusqu'en territoire Makere. Le camp arabe de la Makongo était situé dans la Huma (plaine herbeuse) dite de Dipala, dans l'angle sud du confluent Bomokandi-Makong » (*ibid.* : 670-671).

Le chef arabe Kamango (Tukutuku) réapparaît vers la haute Makongo, aux confins de la chefferie Bakengai, vers le 1^{er} décembre 1891. Il fait répandre la nouvelle, jusque dans l'entre-Bomokandi-Uele, de la prochaine arrivée d'un fort détachement arabe envoyé des Falls par Saïd. Ce détachement devrait suivre une route directe, non celle du Nepoko (*ibid.* : 671-672).

Ponthier lance une poursuite qui va durer deux jours. Le camp arabe de la Makongo, qui étonnait par son importance et son caractère de permanence, est décrit comme suit :

« Elles [les installations] se composaient de trois grands villages appartenant respectivement aux trois principaux chefs Kamango, Pouroukandou et Koutoukoutou. Toutes les habitations étaient construites en pisé et entourées pour la plupart d'une enceinte où se tenaient les femmes et les esclaves du maître du logis.

Les maisons des chefs et celles des principaux personnages étaient construites avec le plus grand soin ; elles possédaient toutes une véranda et elles étaient partagées en un grand nombre de compartiments qui recevaient le jour par de multiples meurtrières.

Les magasins étaient nombreux et vastes. De grandes bananeraies et des plantations considérables de riz, de maïs, de manioc couvraient la plaine voisine. Au-delà et à plusieurs journées de marche à la ronde, on ne rencontrait que des cultures détruites, des villages ruinés et abandonnés. »

Un nombre d'esclaves est arraché des mains des Arabo-Swahili : tous ceux qui sont originaires du

pays sont rendus à la liberté ; les autres demandaient à suivre Ponthier. Les indigènes lancés à la poursuite des fuyards usant de représailles impitoyables pour se venger.

D'après les renseignements reçus, Kamango et Koutoukoutou se sont retirés, à la suite de la prise de leur *zeriba* de la Makongo, sur le camp de l'Arabo-Swahili Saïd, où viennent d'arriver de sérieux renforts des Stanley Falls.

3. L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO ET L'OCCUPATION DU BAS-UELE

Il a fallu plus d'un quart de siècle avant que l'EIC parvienne à la conquête et à l'occupation complète du Nord-Est du Congo. Il y a deux raisons à cela.

1. Léopold II considérait cette région comme un lieu de passage. Il a consacré plus d'énergie à l'installation de l'EIC dans le Haut-Uele où Niangara, Paulis (Isiro) et Dungu constituaient des bastions servant à réaliser les derniers sauts pour conquérir et occuper l'enclave de Lado et autres parties de la vallée du Haut-Nil. En plus, d'autres expéditions militaires léopoldiennes ne faisaient que traverser le Bas-Uele pour annexer la région située au-delà de la rivière Mbomu, c'est-à-dire le Dar-Fertit, à l'État du Congo.
2. Le Bas-Uele comptait plusieurs chefs ou « sultans » qui tenaient à garder une grande indépendance envers les forces léopoldiennes. L'EIC a essayé, dans un premier temps, d'intégrer tout simplement ces « sultanats » dans les structures politiques congolaises. Cependant, leur résistance était telle que, dans un second temps, les officiers européens commençaient à ne chercher souvent d'autres solutions que d'enchaîner ces sultans, de les reléguer ou de les assassiner. Quelques-uns ont réussi à s'enfuir au-delà de la rivière Mbomu où ils trouvaient asile dans les territoires français et anglais. Les chefs qui accueillaient bien les hommes de Léopold II recevaient un appui qui leur permettait d'imposer leur « suzeraineté » à des voisins plus réticents (de Saint Moulin 1982 : 264).

Au départ, les expéditions belges se rendent vers le Bas-Uele en remontant le fleuve Congo jusqu'à

l'embouchure de l'Itimbiri, puis cette rivière jusqu'au poste d'Ibembo. De ce point terminus de la navigation, deux routes conduisent à Djabir, l'une par voie de terre, l'autre par la Likati que l'on remonte en pirogue. Ces deux routes aboutissent à Enguettra, d'où l'on se rend à pied à Djabir (*La Belgique coloniale* 23 août 1896 : 416).

De Djabir, on remonte la rivière Uele. Mais un coup d'œil sur une carte de cette région montre que c'est un détour considérable, avec de nombreux transbordements. S'ajoutent à cela de multiples inconvénients causés par une rivière barrée de rapides comme l'Uele. Très vite, l'on songe à faire arriver les grands steamers jusqu'au rapide de Buta, ce qui aura pour effet que l'on gagne onze journées de marche ou de navigation pour les voyageurs devant atteindre Bomokandi.

Le seul écueil à ce projet est qu'en aval d'Ibembo existe un rapide, peu important, entravant la navigation. La solution serait de faire sauter quelques blocs de pierres sur une largeur de 20 à 25 mètres afin de créer une passe à l'étiage ; aux eaux hautes ce ne sera peut-être même pas nécessaire (*ibid.* : 416-417). Ce projet, proposé par le commandant Antoine Verstraeten (1863-1919), chef de la zone Rubi-Uele, ne sera jamais réalisé. Il convient toutefois de signaler ici que, plus tard, Ibembo sera relié à Buta et à Djabir par une voie ferrée.

Il existe des récits de conquête du Bas-Uele. Certains carnets ont déjà fait l'objet d'une publication ; d'autres, exhumés des archives du MRAC, sont demeurés inédits. Quelques-uns de ces documents seront partiellement présentés ci-après, car ils permettent de suivre les marches et les démarches des officiers blancs pour soumettre la région et aident à comprendre les raisons pour lesquelles leur progrès a été si lent. Un grand nombre de ces postes ou stations situés le long de la rivière Uele ont disparu depuis.

3.1. LES EXPÉDITIONS VERS LE DAR BANDA ET LE DAR FERTIT, 1892-1894

En février 1892, le lieutenant de la Kéthulle de Ryhove part en mission spéciale chez le sultan Rafaï. À cette occasion, il explore successivement le Mbomu, le Shinko, le pays des « Abandas » et des « Kreishs » (Dar Fertit) jusqu'aux environs du 10° lat. N. Il conclut, au nom de l'État indépendant du Congo, des traités avec des chefs locaux. Il rentre en Belgique au cours de l'année 1894. Il est

nommé commissaire de district des « Bangalas » et son second départ a lieu le 6 novembre 1895. Mais il doit déjà retourner en Belgique le 15 mai 1896, pour cause de maladie. À son retour, il donne sur la région parcourue lors de son premier séjour un exposé intitulé « Le pays des Niams-Niams ».

« Niams-Niams » est le nom attribué aux Azande qui régnait dans ces territoires. Le lieutenant de la Kéthulle donne ensuite les précisions géographiques et historiques suivantes :

« Le pays des Niams-Niams, qui s'étend dans la région nord-ouest de l'État du Congo, compte d'après Schweinfurth 2 millions d'habitants et couvre une superficie d'environ 50 000 milles carrés. Le premier voyageur qui résida à l'intérieur de ce pays est Schweinfurth, qui y séjournait de 1868 à 1871. Avant lui l'Italien Piaggia y avait fait un séjour de 1865 à 1867, mais ses renseignements ne sont pas très précis. Lorsqu'on consultait les anciennes cartes de l'Afrique, ce pays inconnu des Niams-Niams, qu'entourait un mystère impénétrable, évoquait toujours la curiosité et l'intérêt. L'on se demandait quels êtres peuplaient ce pays étrange et l'on allait jusqu'à affirmer que les habitants étaient des gens à queue, une sorte d'intermédiaire entre la race humaine et la race simiesque. Schweinfurth a détruit la légende et prouvé que les Niams-Niams sont une peuplade intelligente et supérieure à la plupart des populations de l'Afrique.

Sur les cartes actuelles on rencontre souvent le mot *zeriba* ; ceci me porte à vous parler des trois phases, qui se sont succédé dans l'histoire contemporaine du pays des Niams-Niams. Nous remarquons d'abord l'ère de l'intervention des marchands arabes ; ils avaient établi dans le pays des *zeriba*, différents postes, d'où ils organisaient la traite des esclaves et de l'ivoire. Plus tard le Gouvernement égyptien déclara le pays sous sa dépendance et en dernier lieu les Niams-Niams jouirent d'une autonomie relativement complète, ayant leurs chefs mêmes à la tête de leurs tribus.

L'ère arabe est sans contredit la plus malheureuse dans l'histoire des Niams-Niams. Avec l'autorisation du Khalife, ces farouches marchands d'ivoire s'établirent au milieu des populations paisibles, imposèrent des tributs et des corvées, en un mot, réduisirent les indigènes à l'état d'un troupeau, taillable et corvéable à merci. À la tête des *zeriba*, de véritables forts carrés, ouvrages presque imprenables, entourés de palissades d'arbres entiers, se trouvaient des gouverneurs plus farouches encore que leurs subordonnés arabes... » (de la Kethulle 1896 : 145-146).

3.1.1. L'EXPÉDITION DE LA KETHULLE CHEZ RAFAI¹: FÉVRIER-OCTOBRE 1892

Rafai, dont la résidence se trouve au nord du Mbomu, à une grosse étape au N.-E. du confluent du Shinko, avait, vers juillet 1891, envoyé à Van Kerckhoven, alors à Djabir, des émissaires pour obtenir qu'un résident vînt s'installer chez lui. Van Kerckhoven ne dispose à cette époque d'aucun officier qu'il puisse distraire de la grande expédition qui devait remonter l'Uele pour atteindre le Nil. Mais, dès la fin de l'année 1891, il peut donner satisfaction à Rafai. Déjà Milz, arrivé en août ou septembre 1891 chez Semio, avait envoyé de là à Rafai un pavillon bleu à étoile d'or pour que le sultan l'aborât au confluent du Shinko et marquât ainsi son ralliement immédiat à la suzeraineté de l'EIC.

C'est à de la Kéthulle qu'échoit la mission de se rendre au Shinko en qualité de premier résident chez Rafai. Parti d'Europe le 18 décembre 1890, de la Kéthulle se trouve, au début de 1892, sur l'Uele, en marche vers le Bomokandi pour se joindre à l'expédition Van Kerckhoven, qui le désigne pour se rendre au Shinko chez Rafai. Alors il quitte l'île de Zokele, à cinq heures en aval de Bomokandi, le 17 février, pour arriver à Djabir le 26.

Puis, de la Kéthulle gagne par voie d'eau, c'est-à-dire l'Uele, Yakoma où il arrive le 11 mars. À noter qu'après une centaine de kilomètres, l'Uele quitte le Bas-Uele pour traverser uniquement le Nord-Ubangi. Jusqu'au confluent de l'Uele-Mbomu, de la Kéthulle est guidé par le chef Bukwa dont le village était situé sur la rive gauche de l'Uele en aval du chef Ganda. Trois jours plus tard, le 14 mars, il remonte le Bas-Mbomu. Le lendemain, il passe au confluent de la Mbili, met pied à terre au village d'Oangou et contourne à pied les chutes Hanssens.

Le 16 mars, de la Kéthulle est à Modabungu. Le 17, il rencontre Georges Le Marinel à Likassa. Les deux font route ensemble et arrivent au confluent du Mbali le 18 et le lendemain 19, ils sont à Bangasso. Le 24 mars, ils quittent le Mbali, passent au village de Kende-Kengo, situé à la rive gauche. Là, Le Marinel poursuit sa route en pirogue pour reconnaître la rivière, tandis que de la Kéthulle, guidé par Singio, prend la voie de terre pour arriver chez Sima, le Bandia, et Mbouie, respectivement le 27 et le 28 mars. Le 3 et le 4 avril, de la Kéthulle et Le Marinel sont respectivement à Goia et Gufuru,

et ils accostent au village de Sandu, frère de Rafai, au confluent du Shinko, le 5 avril.

L'accueil de Sandu aux deux officiers venus, à la demande de Rafai, pour fonder un poste au Shinko est des plus empressés. La résidence de Rafai se trouve à une grosse étape dans la direction du N.-E. ; Sandu y envoie immédiatement un messager pour annoncer l'arrivée de Le Marinel et de la Kéthulle. La rencontre avec Rafai a lieu le lendemain :

« Le 6 avril (1892), vers midi, nous entendîmes des coups de feu, des batteries de tambour, des sonneries de trompe : c'est Rafai qui venait nous recevoir en grand apparat. Par une délicate attention de sa part, marchait en tête du cortège un homme porteur du drapeau de l'EIC. J'appris plus tard que ce drapeau provenait du commandant Milz, qui le lui avait envoyé de la résidence de Semio.

Le sultan nous reçut sous une barza. Après nous avoir invités à nous asseoir, il prit place à son tour sur une chaise de fer, tandis que les autres chefs et les hommes d'armes, formant cercle autour de nous, restaient debout et observaient le plus grand silence.

Le sultan parle posément, avec réflexion, et s'exprime en un arabe très pur. « Depuis longtemps, nous dit-il, j'appelle le Blanc de tous mes vœux. Béni soit Allah ! Boula Matende (Van Kerckhoven) a bien voulu réaliser mon désir... Seigneur blanc, soyez le bienvenu chez moi, ainsi que votre suite. Fiez-vous à moi. Votre *zeriba*, votre *kisri* (farine) et votre *togo* (bière) sont prêts. Moi vivant, pas un cheveu ne tombera de votre tête. Vous serez mon frère, et un père pour mon peuple zande. » Et, comme pour sceller les paroles qu'il venait de prononcer, il nous prit, en la baisant, la main droite dans ses mains ; puis, les ayant retirées, il les porta à sa poitrine, à ses lèvres et à son front » (Lotar 1940 : 30).

Le lieutenant de la Kéthulle laisse aussi une description détaillée de la résidence de Rafai, construite moitié modèle village arabe et moitié village de chef azande :

« La résidence forme une agglomération d'environ 2500 âmes. Au centre se trouve la *zeriba* défensive. Celle-ci affecte la forme d'un carré palissadé, d'environ 100 m de côté, avec coffres flanquants. La palissade a environ 4 m de hauteur. Une grande porte en bois, près de laquelle est établi un corps de garde, donne accès dans la *zeriba*, à l'intérieur de laquelle se trouvent, outre une nouvelle *zeriba* en nattes contournant les habitations du sultan et de ses femmes et les

magasins, l'habitation du fils aîné du sultan et la salle d'attente.

Les maisons du sultan et des chefs sont en pisé et de même type que celles que construisent les Blancs ; il en est de même des magasins. Les habitations des femmes et des soldats sont généralement en paille ; parfois la base est en pisé.

Dans chaque *zeriba* se trouvent un ou plusieurs hangars, où les femmes font la farine pour le couscous (en arabe) ou *banguindé* (en zande), en écrasant le maïs et le sorgho (remplacés par le mil à partir du pays des Kreisch), fabriquent la bière, filent le coton, etc. Une *barza* est réservée au maître ; c'est là qu'il tient ses réunions, qu'il fume, qu'il offre de la bière ; celle-ci se boit à la ronde, dans une calebasse.

Il existe aussi des greniers à provisions élevés sur des pilotis. Devant l'entrée de la grande *zeriba* se trouve la place de rassemblement. Sur les autres côtés sont établies de petites *zeriba*, occupées chacune par un (sous-)chef ou un personnage important » (*ibid.* : 32-33).

Le lendemain 7 avril, de la Kéthulle s'installe dans sa nouvelle résidence. Le 8 avril, Rafaï, accompagné de ses conseillers, se rend dans la petite *zeriba* réservée à de la Kéthulle et à ses gens. Il y vient traiter officiellement des relations à nouer avec les représentants de l'EIC. Après que de la Khétulle lui eut exposé le but de sa visite et lui eut expliqué les droits et les devoirs qui seraient la conséquence de sa soumission au protectorat de l'État, le sultan Rafaï signe le traité. Il ne fait aucune objection au traité qu'on lui avait traduit en arabe. Il appose son cachet au bas des trois exemplaires de l'acte et il trace, lui, musulman, à côté de sa griffe, Rafaï ben Bayangué, une croix. Puis, plaçant sa main droite sur son Coran et sa gauche sur son cœur, il dit en arabe : « Je jure sur ce livre de t'être fidèle. » Se tournant alors vers l'assemblée, il ajoute : « Telle est ma volonté et celle de mon peuple. » Un murmure d'approbation des notables ratifie ces paroles. Le lieutenant de la Kéthulle lui remet une expédition du traité, ainsi qu'un drapeau bleu étoilé d'or, qui, le même jour, est hissé sur un grand mât et flotte sur la place publique (*ibid.*: 33).

Le sultan Rafaï a signé le traité parce qu'il compait ainsi obtenir une protection au sud contre Djabir, son parent et ancien ennemi, et au nord contre le retour offensif des Mahdistes. Mais l'EIC voyait beaucoup d'intérêt en cela parce qu'il lui offrait les possibilités d'extension vers le N.-O., Rafaï montrant des prétentions sur les peuplades Veddris et Wassas

et rêvant même d'atteindre Sabanga entre le Mbali et le Kotto supérieur, au nord des Sakaras. L'extension territoriale de Rafaï ne pouvait qu'assurer celle de l'EIC.

3.1.2. L'EXPÉDITION CHALTIN : DE BASOKO AU RUBI

Chaltin quitte Basoko le 14 décembre 1891 avec 180 hommes, dont 28 soldats réguliers, et remonte la Lulu jusqu'à Mapalma. De cette localité, il se dirige, par voie de terre, vers Bassali, village situé sur la rive gauche (sud) de la Tele ; puis continuant vers le N.-E., il traverse l'Emmé et le Kauba, franchit le Rubi au village du chef Bobi, à trois étapes en aval des rapides de Mogandzulu.

De Bobi, Chaltin pousse au nord vers le village palissadé du chef babua Majoropa, ancien allié des Arabes. À une étape au nord de Majoropa et à trois étapes de l'Uele se trouve, au village de Woma, un petit poste de sept soldats installé par Van Kerckhoven, l'année précédente, à la demande du chef qui avait eu à soutenir des attaques de Kipanga-Panga, puis de Mirambo.

3.2. L'UELE OU LA « ROUTE » VERS LE BAHR EL-GHAZAL ET L'ENCLAVE DE LADO

La pénétration des agents de Léopold II dans le plateau de l'Uele va s'appuyer, dans un premier temps, sur des réseaux mis en place au moment de leur arrivée par des commerçants islamisés, puis des fonctionnaires égyptiens. Aux yeux des chefs locaux, les Européens se substituaient simplement aux traînards. Ils échangeaient de l'ivoire contre des armes. Grâce à la présence d'un résident, d'un contingent de soldats de la Force publique, ils se sentaient capables de faire respecter leur autorité et même de l'étendre sur les peuplades voisines (de Saint Moulin 1982 : 264).

Un cas particulièrement pénible est celui du chef Semio, qui a apporté un appui substantiel aux troupes de l'EIC depuis le Bas-Uele jusqu'au Nil. Il espérait ainsi être associé au nouveau pouvoir qui se mettait en place dans cet espace du Congo, mais il fut contraint d'abdiquer en partageant son territoire entre deux de ses fils au moment du découpage international des frontières décidé en Europe en 1894. Quel que soit le tragique de sa méprise, cela atteste que la colonisation a réaménagé plutôt que créé les réseaux sociaux de grande dimension au Congo (*ibid.* : 272-273).

La zone soudanaise n'englobait cependant qu'une part minime du Congo. Sa plus vaste organisation à la fin du XIX^e siècle fut l'œuvre de Rabah, frère de lait et successeur de Ziber, qui contrôla un vaste territoire s'étendant du Bahr el-Ghazal au sud du lac Tchad, et cela jusqu'en 1900. Il s'était même assuré une certaine autonomie vis-à-vis des Européens en organisant une fabrique de poudre et de munitions à Dikoa, à environ 150 km à l'ouest de Ndjamen (ibid. : 273).

3.2.1 L'EXPÉDITION GUILLAUME VAN KERCKHOVEN : 1891-1892

En 1888, le capitaine Van Kerckhoven, au retour d'un voyage aux Falls, entrevoit un affrontement inévitable avec les Afro-Arabs dans le long terme. Mais la puissance afro-arabe lui semble redoutable. Il propose à l'État du Congo un *modus vivendi* : offrir aux Afro-Arabs la région entre l'Uele et l'Ubangi pour qu'ils tiennent du même coup les Français à distance (Vellut 1984 : 677).

Après un congé en Belgique, Van Kerckhoven arrive à Boma le 2 novembre 1890 et se met en route pour le Haut-Congo le 7 du même mois. Le 4 février 1891, l'expédition quitte Léopoldville à bord des steamer *Ville de Bruxelles* et *Ville d'Anvers*. Le 19 mars, elle atteint Bangala. Puis Van Kerckhoven envoie l'un de ses adjoints, le capitaine Ponthier, avec deux compagnies, par voie de terre, de Bumba à Djabir.

La mission de Van Kerckhoven consiste essentiellement, dans un premier temps, à s'allier aux chefs des dynasties bandia – Engwetra et Djabir – et vungara – Semio et Renzi – et de suivre d'ouest en est le front d'avance azande, depuis le Bas-Uele jusqu'au Nil en bordure de la région forestière et à travers la région peuplée du 3^e parallèle nord. L'Uele sert désormais de boulevard à l'État du Congo pour la pénétration belge vers le Nil, avec des postes échelonnés de Djabir, à l'ouest, jusqu'à Dungu, à l'est (ibid. : 684).

Van Kerckhoven lui-même remonte l'Itimbiri dès que le niveau des eaux le lui permet et atteint Ibembo le 26 mai 1891. Poursuivant sa route, il atteint Djabir en juin. Le sultan Djabir est d'accord d'entrer au service de l'État indépendant et Van Kerckhoven l'engage en qualité de capitaine de la Force publique. À cette époque, son expédition se compose de 15 Blancs et environ 500 soldats noirs de toute origine.

Le capitaine Ponthier, avec 230 hommes, suit un chemin au nord de l'Uele et arrive à la Mbima le 1^{er} août, après avoir traversé les territoires des chefs Bagu, Nangwa et d'autres. Les populations azande se montrent bien disposées à l'égard des Européens. En conséquence, la marche est relativement facile ; d'ailleurs ils ne rencontrent pas beaucoup de marais. Un poste de quelques soldats est installé à l'embouchure de la Mbima, tandis qu'un camp de 100 hommes est établi sur le Bomokandi.

Pendant que ses adjoints opèrent, l'un vers le nord et l'autre vers l'est, Van Kerckhoven remonte l'Uele avec ses charges. Le voyage est pénible parce que la rivière est continuellement barrée de rapides et les « Abassongo » [Abarambo ?], seuls capables de naviguer dans les cataractes, se refusent obstinément à entrer en relations avec l'étranger.

Van Kerckhoven revient à Djabir le 16 septembre 1891. Entre-temps, durant ce voyage il était parvenu à décider les Abarambo à leur prêter concours pour les transports de Djabir à la Mbima. Au-delà de cette rivière, il avait dû disputer pendant quatre jours la possession d'ilôts aux Embatta (ou Abarambo) établis en amont, pour arriver à les soumettre également.

Avant son départ de la Mbima, Van Kerckhoven avait reçu un courrier de Ponthier, qui lui signalait la présence de l'Arabo-Swahili Kamango (ou Rachid) dans la Makua ; celui-ci était retranché dans une île en face de Bomokandi. En réponse, Van Kerckhoven, forcé de redescendre à Djabir pour chercher les transports retardés par suite des opérations contre les Embattas, lui propose de temporiser en attendant son retour. Il comptait être au Bomokandi fin octobre avec cinq cents charges.

Le 20 septembre 1891, Van Kerckhoven quitte Djabir avec une flottille de soixante pirogues transportant les munitions et les vivres qui devaient permettre au capitaine Ponthier, secondé par le lieutenant Milz et par Semio, de refouler les bandes arabes. Il fit franchir aux pirogues toutes les chutes et tous les rapides que l'on rencontre entre Djabir et le Bomokandi. Entre-temps, il parvient à soumettre les populations riveraines.

Après avoir vaincu le chef azande Nguinna, qui avait comploté la perte de l'expédition en se faisant l'intermédiaire entre les Arabo-Swahili et Sasa, il se mit en route le 14 décembre 1891 avec le gros des troupes pour atteindre la Makua. Les forces arabo-swahili de la Mokongo, avec lesquelles il n'avait pas encore été en contact, s'étaient repliées sur le camp



Station de l'État à Djabir. 1894.
(AP.0.0.184, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1894.)

de l'Arabisé Saïd. Quoi qu'il en soit, le commandant Van Kerckhoven disposait d'un délai de deux mois avant l'arrivée des renforts lui permettant d'aller jusqu'aux sources du Kibali (autre nom de l'Uele-Makua supérieur).

Van Kerckhoven arrête le plan de soumettre d'abord le sultan Bangzegino dont il doit traverser les territoires pour arriver chez Akangai et se mettre en relation avec ce chef et, avec l'aide des indigènes, fondre sur le camp arabe de Saïd, établi chez les Amokele d'origine mangbetu. La journée du 28 décembre est employée à la construction d'une *zeriba* où les femmes et les enfants pouvaient se réfugier en cas de besoin ; la défense en est confiée à 100 hommes commandés par Henrard et Vandevliet. Le 29, la colonne expéditionnaire s'ébranle, Semio à la tête de son contingent, tandis que les troupes de l'État avaient comme officiers Ponthier, Milz, Montangie, Gustin, Lousberg et Renaud. Après une marche de huit heures sur trois colonnes, on atteint le refuge de Bangzegino, mais celui-ci avait eu le temps de déguerpir. Le 1^{er} janvier 1892, il arrive au Bomokandi, à l'embouchure de la petite rivière Mbe, en face d'une île habitée, à une bonne journée de marche du point où l'avait atteint le voyageur Junker à la fin de l'année 1881.

Dans la littérature coloniale belge, Van Kerckhoven est dépeint comme un pionnier et un héros de la conquête léopoldienne au cœur du continent noir. Un grand nombre de ses biographies ont été censurées d'une manière ou d'une autre, car son expédition s'est transformée en un ouragan qui a tout dévasté et n'a laissé que des ravages derrière elle (Vellut 1984 : 684).

Lotar a réuni un grand nombre de témoignages sur le comportement pathologique de Van Kerckhoven :

« 23 novembre 1894 : Uele.

Dans l'Itimbiri le SAB a une factorerie au confluent de la Tchimbi (rive droite, angle aval). Gérants : Morisson et Baelde. Route de Bumba à Ibembo : Yambinga, Ingengéré (dans l'Itimbiri), puis dans petit chenal : Jankao, grand village dont habitants en relation d'amitié avec Moenge. À l'intérieur des Moengés se trouvent les Jumbo... Chobo ; puis Moengé – puis Sakaela – puis Bulingu – puis le lendemain Akusu, Momengué (2^e jour) – Mandoungou, poste noir de la SAB (3^e jour). Puis Baruma, puis la Chimbi à 3 heures (rive droite).

Sur la Chimbi : Likwangula, chef, petit, maigrelet, il n'a rien de l'extérieur des gens de sa contrée, porte le léger tatouage des gens de la... figure énergique, mauvaise. VKK fit son éducation. Likwangula lui avait été signalé comme chef rebelle et VKK (commissaire de

district des Bangala) le fit amarrer. Le chef allait être passé à tabac quand VKK apprit que Likwangula avait été calomnié. Il se l'attacha et en fit un satellite, mettant à profit son courage et ses mauvais instincts. Likwangula descendit même jusqu'à Banana avec le grand Boula-Matende et fut enfin nommé par celui-ci chef indigène et médaillé de l'État, ce qui tout en lui imposant de grands devoirs, lui donnait de belles prérogatives. Likwangula reçut de VKK deux chasse-pots en cadeau, et avec vingt hommes seulement alla fonder le village qu'il habite aujourd'hui (installé en terrain inondé). En quatre ans, il a décuplé sa population (de vingt à quatre cents) mais il terrorise ses voisins. Ses 400 hommes sont originaires de tous coins, de vrais brigands. Il se charge de fournir des porteurs, pour la route Ibembo-Enguettra. Il promet à Blocteur (fin 1894) sa coopération contre Moenge.

Le 27 novembre 1894 : racontars de Blocteur à d'Heygere (sur VKK).

Blocteur accompagnait par terre Ponthier depuis Kin avec 300 hommes. VKK allait par eau. Instructions écrites de VKK à Ponthier : les vivres que vous trouverez seront pour vos hommes et les femmes aussi. Au-delà d'Ibembo, VKK ne s'occupait guère du ravitaillement. Deux chopbox par mois pour trois Blancs, lui en avait 93. VKK devait recevoir 50 frs par homme = volontaires grossissant l'expédition. Ponthier accepta pour s'acheter des vivres.

À propos de VKK : il refusa un jour à Ibembo de donner la quinine à Rousseau mais il en donnait à ses chiens !

La vérité sur la mort de cet homme, on ne la connaîtra jamais. Mais de tout ce que j'ai entendu, s'il est vrai qu'un Blanc a un jour tenu un revolver à la main pour lui brûler la cervelle, il est faux qu'un Blanc l'ait tué. Le nom de Milz a été cité, à ce propos, or quand VKK a été tué, Milz se trouvait à vingt minutes au moins de marche. Un autre Blanc, M. Boone, était à quelque

100 mètres, mais jamais il n'a été soupçonné. Le boy qui cependant était fidèle au chef depuis des années a été exécuté le lendemain de la mort de VKK. Mais des femmes actuellement encore dans des stations de l'Uele accusent formellement les Haoussah eux-mêmes. Pourquoi auraient-ils tué leur chef ? C'est une question qui n'a jamais été éclaircie... » (MRAC, Papier Lotar 60.20).

En effet, la légende veut que Van Kerckhoven périt par un stupide accident, à savoir, par son boy porte-fusil qui en le suivant voulut recharger son arme, mais qui a pressé, par mégarde, sur la détente ; ou bien celle-ci heurta-t-elle une branche voisine ; toujours est-il que le coup est parti et a atteint Van Kerckhoven dans le dos à la hauteur du cœur (Cambier 1948 : 571).

C'est non seulement dans l'Uele que Van Kerckhoven a commis des atrocités. Son expédition avait depuis Léopoldville ravagé des plantations et incendié des villages. Partout où il passait, il pillait tout : ivoire, caoutchouc, manioc, femmes ! Souvent, il allait sur les marchés d'esclaves pour violer publiquement femmes et filles... (Etambala 2014 : 312).

3.2.2. D'IBEMBO À BOMOKANDI : CHRISTIAENS, 1892-1893

Le carnet de route du sous-lieutenant Paul Christiaens (1858-1909) informe sur la lente pénétration belge dans la région du Bas-Uele au cours des années 1892-1893. Les notes de Christiaens montrent que le progrès est lent et pénible et que l'Administration coloniale ne contrôle la région que sur papier (Coosemans 1948 : 234-237).

Carnet de route du sous-lieutenant Paul Christiaens

Jeudi 13 octobre 1892 : départ à 6 h. Arrivée à Ibembo à 3 h.

Vendredi 14 octobre : séjour à Ibembo ; station à l'air très pauvre. Pas de logement pour les passagers. [...]

Lundi 14 novembre 1892 : les pirogues promises par les chefs de Kindja n'arrivant pas, je leur envoie des soldats pour les obliger par la force à exécuter leur promesse. Le moyen réussit, toutefois les pirogues envoyées ne suffisent pas ; je fais mettre le chef Kindja à la chaîne jusqu'à ce que d'autres pirogues arrivent.

Parti à 11 h 15, à peine en route, vois arriver deux nouvelles pirogues de Kindja. J'espère qu'elles me rejoindront demain avec les dix-huit charges que j'ai été obligé de laisser au poste de Kindja. En amont de ce dernier poste, l'Ouelle est parsemé d'un grand nombre d'îlots entre lesquels se précipitent des rapides, dangereux seulement par leur nombre. Ils se succèdent sans interruption jusqu'à 4 h 15 du soir. À ce moment nous abordons pour camper sur la rive droite. Emplacement excellent et spacieux.

Mardi 15 novembre : il a plu toute la nuit, il pleut encore fort le matin. Départ à 8 h 30. Arrivé à 12 h 45 à Mobenghe, où nous déjeunons et où une partie des pagayeurs s'enfuit. Parti de Mobenghe à 1 h 45 et mis à la rive à 5 h 30, dans une île en face des Aboubouas. On entend toute la nuit le gong de ces derniers. Il commence de nouveau à pleuvoir à [...] et bientôt on patauge dans la boue. Triste 15 novembre, nous le fêtons en buvant une goutte de genièvre, bouteille prise dans le transport.

Mercredi 16 novembre : départ à 6 h 30. Les Abou-bouas nous menacent, de la rive. J'en descends un à 1000 mètres. On ne les a plus vus. Abordé à 2 h. Pendant une averse torrentielle au village de N'Doïe. Les gens font ce qu'ils peuvent pour être aimables. Vers le soir, la pirogue portant ma tente n'a pas encore rejoint. C'est la deuxième fois que cela m'arrive depuis Djabbir.

Un peu plus tard, j'apprends que les hommes de la dernière pirogue ont été à terre malgré ma défense : deux ont été tués, deux sont prisonniers. Je dépêche le chef Mbele (?) (Mobenghe) qui m'accompagne, pour réclamer les fusils et les prisonniers. Il me ramène trois fusils, une cartouchière, un prisonnier. Je lui ordonne d'aller chercher le reste demain matin, sinon j'irai moi-même avec la vingtaine de soldats qui me restent.

[...] Samedi 19 novembre : séjour à la Mbima. J'apprends ici que c'est Mobenghe lui-même qui a tué mes quatre hommes ; il a menti en mettant tout sur le compte de Mbele, de crainte qu'on ne vienne lui faire la guerre. Son village est parti chez les Abou-bouas pour se mettre à l'abri d'une attaque.

Dimanche 20 novembre : séjour à la Mbima.

Lundi 21 novembre : départ de la Mbima à 11 h. Eau calme, courant de force moyenne, pas de rapide. Mis à la rive à 5 h au village de Bopone. À peine arrivé, éclate soudain un orage formidable. J'ai juste le temps de faire dresser la tente. Je suis content d'être de nouveau en route. J'ai avec moi six pirogues et trente soldats, dont 27 indigènes armés de fusils à piston. Je leur ai fait donner, cette fois-ci, deux cartouches et trois capsules. J'ai beaucoup de peine à empêcher ces gens de faire la guerre pour leur compte : ce sont de vrais brigands, engagés d'ailleurs dans le but de pouvoir piller à leur aise. Ils sont mal tombés, du moins pour le moment, car je ne tolère aucun acte de maraude.

Mardi 22 novembre : départ de Bopone à 7 h 15 ; pluie continue toute la nuit et le matin. Pendant toute la journée les averses se succèdent et se ressemblent. La rive droite de l'Uele est élevée et non boisée. Grand nombre de villages, mais ils sont très petits. Dans l'un d'eux où je suis allé m'abriter de la pluie, j'ai trouvé un vieillard qui faisait des poteries indigènes. Mis à la rive à 4 h 30, au village de Pambandou. J'ai encore avec moi 27 soldats de Daenen : de vrais brigands. Malgré tous mes efforts, ils volent et rançonnent les villages dès qu'ils sont hors de vue. Aussi, la chicote marche ferme. Bref, j'ai beaucoup plus de fil à retordre avec mes propres hommes qu'avec les indigènes, qui ont l'air d'être de braves gens. J'apprends par un boy que les soldats ont comploté de partir la nuit avec les pirogues ; cela n'ira pas tout seul car je brûlerai la cervelle à quiconque met le pied dans une embarcation sans m'en demander la permission.

Mercredi 23 novembre : mes hommes n'ont pas mis leur projet de fuir à exécution. Du reste, les pirogues étaient attachées près de ma tente et j'ai veillé toute la nuit. Départ de Pambanda à 7 h 15. Rives assez élevées, peu boisées près du fleuve. Sur les hauteurs de la rive gauche on aperçoit beaucoup de plantations de manioc et de maïs. Abordé à 2 h 15 à Samanza pour y camper. Plusieurs petits chefs viennent m'y saluer et me font des « sénéné ! » qui n'en finissent pas. Ils m'apportent quelques œufs. C'est le cuivre qui est demandé le plus en échange. Mes hommes continuent à brigander. Cela m'exaspère, à la fin. J'en fais enchaîner un et je reprends les fusils de tous les autres. Ils sont tellement peu disciplinés qu'ils menacent les indigènes de leur fusil en ma présence. (J'ai cassé une pagaye sur le dos de celui qui a fait cela.)

[...] Vendredi 25 novembre : le poste de Liassi est situé sur un îlot de l'Uele ; il est commandé par un sergent noir. Ce jeune homme me fait l'effet d'avoir beaucoup d'autorité sur ses hommes et sur les petits chefs des environs. Parti de Liassi à 10 h. Courant assez fort. Abordé à 5 h à Adaba. Le chef m'y fait un accueil visiblement hostile. Lorsque je lui demande des vivres pour mes hommes, il me dit : « Qu'ils aillent en chercher chez les Ababouas ! » J'ai longé le territoire de ces derniers en venant ; ils n'ont pas bougé ; le soir j'entends leur gong. Nous occupons un coin du village. Le chef Adaba occupe un village situé à 300 ou 400 mètres de distance. Vers 8 h, il vient crier qu'il ne veut pas me faire la guerre, que nous pouvons dormir tranquilles et que le lendemain il me prêtera des pirogues pour me conduire au Bomokandi. J'ai fait répondre que je me fiche de lui et que si j'ai besoin des pirogues, je suis assez fort pour les prendre. Ce qui m'ennuie le plus, c'est qu'une pirogue est restée en arrière et c'est précisément une pirogue chargée de soldats. Si ce n'est pas à leur casser la gueule ! Vers 11 h 30 du soir, un coup de feu. C'est une sentinelle qui, par hasard, ne dormait pas et qui a manqué un de mes camarades, les Ababouas. C'était probablement un homme envoyé pour voir s'il n'y avait pas moyen de nous surprendre.

Samedi 26 novembre : vers 3 h du matin les Ababouas viennent m'attaquer. Ils sont nombreux, armés de fusils, de lances, de flèches. Mes soldats se sauvent dans les pirogues et prennent le large. Par malheur, mon Mauser ne fonctionne pas ! Je suis réduit à me défendre au revolver. J'attends le chef Lenguagui et le tue d'une balle. Je tue encore deux autres sauvages. À ce moment, assailli de toutes parts, j'ai la cuisse droite traversée d'un coup de lance. Je tue celui qui m'a touché, ce qui me permet de me rapprocher de l'eau. Je tombe à chaque pas que je fais, poursuivi par des lances et des flèches. Arrivé au bord de l'Uele, je lâche mon dernier coup de revolver et je me laisse rouler dans l'eau. Je suis aperçu par le soldat Elmina [??] qui oblige la pirogue à venir me prendre, en menaçant les pagayeurs de son fusil. J'ai perdu mon [??], mes hommes ont brûlé les deux cartouches qu'ils avaient, l'énorme perte de sang que cause ma blessure provoque une [??]. Mes soldats en profitent pour retourner à Liassi, laissant aux mains de sauvages une tente, un [??] de campement, un fusil de chasse, deux malles d'effets, un lit avec couvertures et un pauvre chien. Un de mes boys est tué, un autre est blessé.

Dimanche 27 novembre : je me suis trouvé hier à Liassi, je ne sais comment. Ma blessure est grave. Elle va de l'aine droite jusqu'au cul extérieur de la cuisse. J'y ai appliqué un pansement à l'iodoforme ; je compte aller me faire guérir à Djabbir...

[...]

6 janvier 1893 : des hommes d'Iganda ont menacé de leurs lances un Nyampara de Djabbir qui allait réquisitionner des pirogues pour faire les transports. Djabbir est venu à la station ce matin pour demander s'il pouvait aller faire la guerre. Naturellement on lui a répondu que oui. Le sultan a dit : « Si je ne fais pas cent prisonniers vous pourrez dire que je suis une femme. » Mes blessures sont presque fermées. Je pars demain pour Yakoma avec le docteur Reusens qui ne peut évidemment prolonger indéfiniment son séjour ici ; je passerai donc par Inganda, pour voir ce qui a décidé ce chef à refuser des pirogues.

Samedi 7 janvier : départ pour Inganda à 7 h 30. Arrivée au poste à 2 h. Nous avons vu en route des soldats de Djabbir. À Inganda les indigènes viennent dire que ce n'est pas eux qui ont attaqué les hommes qui venaient chercher des pirogues mais que ce sont ceux-ci qui ont incendié leur village parce que les pirogues n'arrivaient pas assez vite. Il y a, en effet, soixante huttes brûlées. J'écris à Djabbir pour retarder la guerre, si possible. Je donne toutefois l'ordre au poste noir établi à Inganda d'aller à Djabbir le lendemain.

Dimanche 8 janvier 1893 : départ pour Buquoi le matin. Là aussi nous rencontrons des hommes de Djabbir armés en guerre. Les indigènes viennent également s'en plaindre. Envoyé une deuxième lettre à Djabbir. Tout le pays étant en guerre, je ne suis plus du tout à mon aise comme je n'ai pas d'hommes avec moi...



Village Mobenge, rive gauche de l'Uele, près de Djabir. (AP.0.0.30848, collection MRAC Tervuren ; photo L. Védy.)

3.2.3. MAURICE MULLER : D'IBEMBO À DUNGU (1896-1897)

Le lieutenant Maurice Muller (1872-1897) quitte la Belgique en octobre 1896. À son arrivée à Boma, il est désigné pour la zone des Makrakra dans le Haut-Uele. Le 20 décembre 1896 il est à Bumba et le 23 il arrive à Ibembo. Dans une lettre qu'il envoie

« Mercredi 23 décembre 1896 : ... Parti à 8 h pour Ibembo, premier poste de l'Ouellé [Uele]. [...]

On me fabrique une magnifique chaise longue pour voyager en pirogue ; des Noirs, s'il vous plaît, on fait tout ce qu'on veut de ces gens-là. Je fais cadeau à mon boy de l'ancienne de Blankeberghe. Un Noir aussi me fabrique un chapeau de paille qui me servira à mettre dans mon chapeau de feutre. C'est la meilleure coiffure en Afrique. En somme, je mène la vie d'un grand seigneur campagnard, tout va très bien !

Mercredi 30 décembre : à 8 h du matin, au revoir « Ibembo » où je fus si bien... À 8 h je me couche, avec deux sentinelles à ma porte, comme le roi des Belges... [...]

[...] Résumons la situation jusqu'à présent. J'ai plus de santé qu'en Europe et je ne dois souhaiter qu'une chose, c'est de continuer comme j'ai commencé ! La vie en Afrique, pour le Blanc, peut être comparée à une course de chevaux de longue distance. Il ne s'agit pas seulement d'être le premier au début, il faut conserver sa place ; il s'agit d'arriver au poteau et il est à Bruxelles. Je compte sur la chance » (Muller 1941).

d'entre eux n'est en mesure de le suivre. Il ne manque de rien comme vivres, effets ou linges. D'ailleurs, dans la région on se fait habiller à l'arabe et on y trouve même des sandales arabes qui peuvent parfaitement remplacer les bottines européennes. Alors il lui prie de n'envoyer pour colis postaux et charges que du vin, des liqueurs, du champagne, du sucre, du chocolat et des médicaments (quinine, huile de ricin et salots) et de la gueuze lambic.

Maurice Muller poursuit son expédition et arrive aux Amadis le vendredi 22 janvier à 18 heures. Au cours de l'après-midi il avait croisé une armée de sauterelles et il y en avait tellement que le jour s'en était obscurci. Il fait alors la remarque que l'on voit que « nous approchons du pays du Pharaon. Ce sont les plaies qui commencent ». Puis, il décrit la station d'Amadi comme très « gentille » ; « bétail et légumes à satiété et puis les plus jolies femmes de l'Afrique ».

Il poursuit sa marche pour toucher Dungu, dans le Haut-Uele, le 2 février 1897, où il est chargé du commandement du poste le 17 mars. Atteint de dysenterie dès la seconde semaine de son installation, il meurt le 17 avril 1897 (Jadot 1955 : 643-646).

à sa mère, depuis Bomokandi, le 19 janvier 1897, Maurice Muller la rassure que tout va bien, qu'il n'a pas encore eu la moindre indisposition et quelle peut juger de l'état parfait de sa santé par le nom que les indigènes lui donnent : « *Mussunga atambouli makassi* » (le Blanc qui marche vite), car aucun

4. LES RÉSISTANCES LOCALES ET LA LIQUIDATION DES SULTANATS

Plusieurs sultans et autres chefs « indigènes » ne se sont pas soumis aux forces de l'EIC à la première heure de l'apparition de celles-ci dans le Bas-Uele. Des carnets de route et des rapports politiques et militaires indiquent que c'est à partir du début du xx^e siècle que la Force publique commence à chasser les chefs récalcitrants.

Jusque vers 1903, l'autorité de l'État du Congo, préoccupé de ne troubler ni les communications des colonnes faisant face aux Mahdistes, ni ses tentatives de pénétration dans le Bahr el-Ghazal, préfère les voies diplomatiques. Ce furent les milices de Semoi-Epira qui, en 1892, éclairèrent la marche de Van Kerkhoven vers Wadelai, celles d'Ukwa qui assurèrent la protection de ses arrières contre les attaques des Mangbetu. Plus tard, en 1897, à la tête de ses guerriers, Bafuka entra dans Redjaf en même temps que Chaltin (Bertrand 1943 : 265).

Souvent l'EIC voulut ignorer des abus et des errements qu'il n'aurait pas tolérés ailleurs. Il arriva même que de graves échecs, subis par ses troupes engagées sans qu'on sache trop comment, ne furent suivis d'aucune opération compensatoire. Après une défaite, on négocie avec Bafuka, vainqueur, pour empêcher son alliance – et celle de son frère et suzerain Renzi – avec les Mahdistes. Toutefois, en 1896,

Chaltin, pour assurer la liberté de ses arrières, alors qu'il préparait la campagne du Nil – et aussi pour aguerrir ses troupes – intervint vigoureusement contre Ndorumma, qui la même année avait écrasé la colonne Bonvalet, et contre Bili, qui, en 1894, avait fait subir le même sort à la colonne Janssens. En 1898, Gérard agit de même contre Bokoyo qui menaçait les communications vers Redjaf. Parfois des postes étaient fondés, tel le camp du Nord sur l'Uere ou Api par mesure de précaution, tel Rungu pour opposer un obstacle à la réunion des puissantes chefferies azande, séparées par des groupes ethniques indépendants d'elles (*ibid.* : 265).

Dans l'histoire du Bas-Uele, quatre sultans ont donné du fil à retordre aux forces d'occupation belges : Djabir, Engwetra, Sasa et Mopoy-Bangezegino. Les sultanats de Sasa et de Mopoy-Bangezegino s'étendaient tant sur le Bas-Uele que sur le Haut-Uele. L'EIC et le Congo belge ne sont pas parvenus à bout de leur résistance par des moyens pacifiques. La dégradation des rapports entre les autorités de l'EIC et les chefs abandia a commencé depuis 1896, quand le chef Engwetra s'est révolté. En 1903-1904, une grande insurrection des Ababua, qui au sud de l'Uele séparent les Bandia des Abele, est difficilement matée. En 1904-1905, des Abandia, sous la direction de Djabir, lancent une attaque contre le poste de Bondo. Après une dure campagne menée contre Djabir, celui-ci s'enfuit au nord du Mbomu avec ses partisans : son village est rasé, son territoire est morcelé et partagé entre quelques-uns de ses fils et quelques descendants de Hilu qui avaient refusé de le suivre (Thuriaux-Hennebert 1964 : 288-290).

Engwetra, qui entre-temps se révolte à nouveau, est tué en 1905 et sa chefferie est, elle aussi, morcelée. Dans le Nord de l'Uele, les chefs Anunga les plus importants qui restent sont Sasa et Mopoy-Bangezegino. Sasa intrigue pour rétablir son autorité sur la région de Bili du Nord de l'Uele et il attaque notamment le chef Mange qui se place sous la protection des autorités. Sasa reçoit encore, en 1908, le commissaire de district Tombeur et explique qu'il ne veut pas servir les Français ni les Anglais. Tombeur estime qu'il ne dispose pas de forces suffisantes pour imposer l'autorité de l'État aux chefs du Nord et que l'on doit se borner à maintenir des relations de bon voisinage avec Sasa et Semio.

La création d'un nouveau poste de l'État sur l'Asa à la frontière des territoires de Semio et de Sasa est jugée nécessaire. La station est destinée à amorcer le

démembrement des chefferies. Le but principal est d'abattre la puissance des Azande. L'administration congolaise se trouve en présence de quelques grands chefs âgés et de toute une génération de jeunes chefs qui n'aspirent qu'à remplacer les anciens. Semio a compris les intentions de l'EIC et passe, inquiet, en zone française dès décembre 1909 ; il est suivi peu après par son fils Efulu. Sasa prétend alors avoir des droits sur les territoires abandonnés par Semio. L'EIC décide alors de créer un nouveau poste sur la Sili, affluent de la Hoko, à proximité du territoire de Sasa et de son voisin, l'Anunga Mopoy-Bangezegino.

Puis Mopoy parvient à établir sa suprématie sur les territoires de Badinde et le Palembata, les Avuru-Bogwa anciens vassaux de Semio. Après la mort de Mbili, il intervient dans la chefferie de Maligindu et refuse de recevoir les agents de l'État. En 1911, une campagne militaire est faite contre lui et il se réfugie dans les anciens territoires au nord du Mbomu en territoire français. Durant la même année 1911, l'EIC envoie aussi une expédition contre Sasa qui ne sera vaincu qu'en 1912. Capturé, ce chef est déporté à Boma. Il ne reste, à cette date, plus aucun grand chef anunga sous obédience belge. L'État congolais liquide alors totalement le système des « sultanats ».

4.1. LA COLLABORATION DU SULTAN SEMIO À L'EIC

Le plus utile collaborateur de l'EIC à cette époque est le sultan « Semio » ou « Zemio le Bakare » ou encore « Semoi Epira ». « Epira » veut dire « l'Éclair ». Ce chef azande était né vers 1840-1841. Sa généalogie, ce qui est important pour les chefs azande, est connue : il est le fils de Tikima, fils de Zangabiru, fils de Nunga, fils de Mabenge. Il était d'abord établi à Ras el Bomu où il était en relation avec les traitants nubiens. Puis, en 1879, il est alors agent du gouvernement égyptien ; il contribue avec Rafai, Ndorumma et Sasa, à lever des irréguliers pour renforcer les troupes de Gessi contre les traitants. En tant qu'agent du gouvernement égyptien, il est chargé de surveiller les chefs du Nord et du Sud du moyen Mbomu et de récolter l'ivoire dans ces régions (Lotar & Coosemans 1948 : 843).

Cette mission lui fournit l'occasion de pousser petit à petit l'emprise du gouvernement égyptien vers le sud ; il atteint ainsi la région des Amadis, sur la rive nord de l'Uele, face aux Abarambo, ainsi que les chefferies mangbele dans l'angle Uele-Buere. En

1880, continuant sa pression vers le sud, il essaie d'intégrer dans son district les Abisanga de Mambanga (bassin de la Na-Akka). C'est Semio qui guida Junker de Palembata jusqu'à l'Uele, rive des Amadis (*ibid.*: 843).

Puis, par ordre de Lupton, à la chute du gouvernement égyptien, il est chargé de rassembler dans son district les troupes égyptiennes et de les ramener vers Dem Soliman. Lupton fait remettre à Semio, pour les soustraire aux Mahdistes, les armes et les munitions des troupes égyptiennes. Muni d'un armement considérable, Semio revient dans sa chefferie en essayant, mais en vain, d'entraîner Lupton vers l'ouest, afin qu'il échappe aux Mahdistes (*ibid.*: 843-844).

Lorsque l'expédition Van Kerckhoven arrive sur l'Uele, en 1890, Semio se met immédiatement au service de l'EIC. Quand Van Kerckhoven, en 1891, se trouve sur le Bas-Uele, il envoie Milz au Mbomu pour rallier Semio et le faire participer avec ses troupes à l'expédition qui avait pour objectif le Nil en 1892. Il se révèle ainsi le précieux collaborateur de l'expédition Van Kerkhoven. Le 15 mars 1892,



Efulu fils de Semio au poste d'Here.

(AP.0.0.1549, collection MRAC Tervuren ;
photo Ch.Tombeur, ca 1908, © MRAC Tervuren.)

Foulon est le premier résident envoyé chez Semio (*ibid.* 1948 : 844).

La littérature coloniale belge est toujours élogieuse pour Semio. Pour cause : il a accompagné, de mars à octobre 1894, l'expédition Fiévez-Walhouse-Donckier de Onceel vers le Bahr el-Ghazal. Le lieutenant Donckier de Onceel est à Semio en janvier 1894. Dans son carnet de route, il enregistre à ce propos ce qui suit :

« Semio janvier 1894 : il y a ici différentes races de Noirs. Nous avons d'abord les "Asendis" (Azande), c'est la race conquérante, la race forte de la contrée. Les "Akaris", race esclave, ces gens, si on est bon pour eux, deviennent méchants, et si on est dur, ils rampent à vos pieds. Il y a également des "Arabes" surtout des femmes, qui sont très jolies, grandes, bien faites, ayant une figure très agréable. Les Azande, hommes et femmes, sont également très bien. Les Akaris sont des êtres difformes, n'ayant rien pour eux, figures fausses, mauvaises, n'osant vous regarder en face. Les soldats sont des "Elminas" (de la côte) et des Asendis. »

Donckier de Onceel ne dit rien sur la personne de Semio. Mais dans une notice biographique, on peut lire que, chargé de s'installer à Dem-Ziber, ancienne résidence de Lipton-Bey, il est parti seul avec six soldats de l'État et vingt-cinq hommes du sultan Semio (*Bulletin de l'Association des Vétérans coloniaux* février 1933 : 13).

Depuis la fin du gouvernement égyptien, Semio était isolé, menacé par les Madhistes partis du Bahr el-Arab, entouré de voisins qui lui tombaient sus en vue de lui enlever armement et munitions que lui avait laissés Lupton au moment de la débâcle au Bahr el-Ghazal. Il décide alors de se mettre immédiatement en rapport avec les Européens installés sur l'Uele, aux alentours de la résidence de Djabir. Un grand nombre de ses courriers ne parviennent pas à tromper la vigilance des sujets de Djabir ; les uns sont tués, les autres sont faits prisonniers. Seul le Soudanais Garfa, un homme qui a environ 35 ans en 1892, effectue avec succès le voyage très pénible. Il fait le voyage de retour, porteur d'une réponse, sous la protection de l'EIC.

Avec l'âge, dans son éloignement et l'isolement où l'EIC l'avait laissé, Semio était devenu méfiant. En 1909, prenant ombrage de l'établissement d'un petit détachement d'une quarantaine de soldats sur les bords de l'Asa, à quelque 15 kilomètres de sa résidence, il avait passé au nord du Mbomu, entraî-

nant avec lui la totalité de ses ressortissants habitant la zone d'influence du poste. C'est au sud et à l'est de Semoi que se trouvait le noyau de la résistance azande. Les dirigeants en étaient Sasa et Mopoy-Bangezegino (Bertrand 1943 : 268).

4.2. L'ASSASSINAT D'ENGWETRA

La *Biographie coloniale belge* consacre une intéressante biographie au chef bandia Engwetra ou, de son vrai nom, Bwatara. Né vers 1851, il était le fils de Gatanga et le petit-fils d'Ino qui s'étaient installés sur la rivière Likati. La réputation de ce chef rebelle était considérable ; son nom revient dans les carnets de route de quasi tous les Belges qui ont fait partie des expéditions lancées par Léopold II en direction du Haut-Uele et la vallée du Nil (Coosemans 1951a : 366). Marthe Coosemans reproduit dans une première partie le portrait que Vande Vliet, chef de

poste du poste européen établi chez Engwetra, a fait de lui. Elle reconnaît qu'Engwetra s'est montré, dès le départ, hostile à l'installation des Européens chez lui, et explique cette hostilité par sa jalousie de l'importance accordée par les Blancs à son parent Djabir. Il s'opposait au recrutement des porteurs afin d'empêcher Vande Vliet de se mettre en relations avec les Abandia du Nord de l'Uele (*ibid.* : 367).

Puis elle explique, d'une part, la cause de sa rébellion contre les Blancs, et la raison et les circonstances de l'assassinat d'Engwetra, d'autre part. Ici, Coosemans dit avoir fait confiance au récit de Gaspar, chef de poste à la Likati en 1903. Mais force est de constater qu'elle omet des passages compromettants pour certains Blancs, notamment pour le commandant Renette (*ibid.* : 367-368). Ci-après, nous reproduisons le conflit d'Engwetra avec l'EIC entre 1894 et 1896, selon les carnets de campagne de Georges Bricusse.

Extraits des carnets de campagne de Georges Bricusse : 6 février 1894 – 18 juillet 1896

- 8 juillet 1894 : (à Engwetra). Chef de poste M. Pierlot. Il paraît qu'un de nous prendra le poste d'Engwetra où il y a beaucoup à faire, beaucoup d'ivoire aussi paraît-il...
- 26 juillet 1894 : Engwetra ne met plus le pied au poste. Il a nié jusqu'à présent avoir vendu de l'ivoire à Tchimbi, mais les preuves sont là. Un de ses hommes a été pris en flagrant délit et mis immédiatement à la chaîne.
- 28 juillet 1894 : (à Engwetra). Les indigènes s'épatent devant mon miroir grossissant. Mon revolver d'ordonnance leur tape dans l'œil. Il n'y a absolument rien à la station en fait de vivres. Je suis heureusement arrivé avec un chop-box et mon « private » schaner. Pas une perle, pas de cauris. Comme il nous faut vivre, nous en réquisitionnons trois kilos dans un sac qui transite.
- 2 août 1894 : nous venons d'en risquer une belle ! Engwetra que depuis mon arrivée je n'avais vu au poste s'est décidé à venir. Comme Pierlot avait des vérités à lui dire concernant sa vente d'ivoire à la Tchimbi, il le fait entrer dans sa chambre. Engwetra nie, naturellement. Pierlot pour le confronter dit au sergent de faire venir les hommes à la chaîne. L'imbécile comprend de travers et apporte des chaînes... La nombreuse suite d'Engwetra croyant que nous allons amarrer leur chef fait entendre des grognements sinistres... Ils se précipitent aux fenêtres, s'agitent. Nous sortons immédiatement pour les rassurer. Il était temps ! Heureusement j'ai ma bouteille de Schiedam. Pamba ! Tout le monde se raccommode. Engwetra me donne un couteau. Il explique que le Blanc ne lui en veut pas, mais qu'alors même qu'il en serait autrement, c'est le Blanc le maître, etc. Bref nous l'avons échappé belle. Voilà comme on serait « escoffié » par la bâve d'un de ses soldats.
- 4 août 1894 : le sultan Engwetra, escorté d'au moins 30 lances et 20 fusils, est venu dîner avec nous. Il a d'abord demandé une « goutte ». Nous lui avons offert l'absinthe à table et il a mangé du potage, de la poule au riz, puis a redemandé de l'absinthe disant qu'il mangerait le restant chez lui... Si Djabir se comportait bien à table, celui-ci (Engwetra) croit qu'après avoir mangé, il est convenable de « roter ». Il prouve ainsi qu'il a bien mangé et que les plats lui ont surtout bien goûté. Le nègre tient cela des Arabes, paraît-il, qui sont très forts dans l'art de « roter ».
- 14 août 1894 : (visites du sultan au poste d'Engwetra). Un cochon de Sierra-Léonais travaillant au jardin a tordu le cou à une de nos poules. Aussitôt une bonne décoction de chicotte lui est appliquée sur les fesses et à la chaîne ! Sale bougre. Il fait très humide et très malsain dans ma chambre. J'ai hâte de pouvoir reprendre celle de Pierlot. Beaucoup d'hommes et de femmes du poste ont de vilaines plaies aux jambes. Le traitement à l'iodoforme est bon. Engwetra, vêtu d'une chemise arabe, arrive avec 71 porteurs et en annonce beaucoup d'autres. Pierlot lui donne un fusil en cadeau. Pas un trait de sa physionomie n'a bougé, aucun témoignage de satisfaction, de contentement. Il n'a pas

même dit merci ; je crois du reste que ce mot n'existe pas en langue nègre. Les porteurs dès qu'ils ont leur charge se précipitent le sourire aux lèvres, et chose remarquable, plus la charge est lourde plus ils semblent contents, à moins qu'ils ne fassent comme nous jadis à l'École militaire où nous témoignions notre mécontentement par des chants et des ris (poétique).

16 août 1894 : Engwettra nous fait visite. Doaga (Duaga, Duaka = le fils de Gurza, lui-même fils de Gatanga et petit-fils d'Ino) n'a pas voulu fournir des porteurs ; je me charge dans quelques jours de lui infliger une de ces piles épouvantables dont il se souviendra. Le Gouvernement a du reste grand besoin de « milices nationales à recruter par la persuasion ou par la force » (dépêche du 24 avril 1894).

25 août 1894 : (palabre à Engwettra). Zegbou, un des grands chefs d'Engwettra, est venu se plaindre de ce que deux soldats de Meeus soient venus lui faire la guerre. Après l'avoir attaché à un stick, ils lui ont pris deux fusils et trois femmes. Affaire à régler. Ce chef est sur mon territoire, moi seul ai le droit d'aller palabrer chez lui... Bonne journée, beaucoup de porteurs. Découvert une partie de la forêt au N.-E. de mon poste très facile à défricher...

29 août 1894 : le caporal de Nangwa a pris à Beretio 1 fusil, 2 femmes et 3 hommes – 1 tué – à examiner – Mavalanga qui vient d'être tué en palabre par Djabir avait été donné à ce chef par Lekeu (à tort). Son fils demande à rentrer sous la domination d'Engwettra – à examiner.

1^{er} septembre 1894 : reprise du poste. Engwettra a eu l'autorisation d'aller palabrer sur la rive droite de la Likati. Il est parti avant-hier. Il ne rentrera pas avant 15 jours. Il a avec lui 6 hommes et 12 fusils à piston du poste...

12 janvier 1895 : Van Maele s'embarque avec une trentaine d'hommes pour obliger les villages à revenir sur la rive gauche de la Tchimbi. Je reste à Ibembo avec quelques hommes et l'armurier Dodernier... Vers 4 h, les indigènes de Djidji passent par la station, armés de leurs lances et boucliers – simagrées de guerre – sauts – cris féroces – etc. À mon avis, ces gens sont plutôt un embarras.

14 janvier 1895 : Van Maele rentre de sa palabre. – Hier 13, vers 2 heures, ses hommes ont attaqué le village de Lidjaka sur la Lessé. À peine avait-il débarqué qu'il fut soudain entouré par des forces considérables. Il eut à peine le temps de tirer un coup de feu. Van Maele et ses hommes sont poussés dans la rivière ; tous se noient ; Van Maele est sauvé par miracle. Il a perdu une vingtaine d'hommes, 30 fusils Albini, 1 fusil de chasse, 2 Mauser (le mien), clairon, boys, etc., etc. Bref pile épouvantable. J'avertis immédiatement le commandant de la zone de ce désastre et demande du renfort.

16 janvier 1895 : nous apprenons que Lidjaka et Moenge se dirigent vers le poste. Dodernier répare tous les fusils. On renforce la zeriba. Quelques hommes blessés rentrent par la forêt. Horribles les plaies ! Un homme blessé d'un coup de lance dans le dos fait peine à voir. Un paquet de chair et de graisse pend en dessous d'un trou béant. On devrait recoudre, mais comment ?

18 janvier 1895 : les bruits les plus divers circulent. Lidjaka a de nombreux alliés. Ses forces marchent vers le poste. D'autre part on nous dit que des Blancs avec un fort détachement sont à quelques jours d'Ibembo.

20 janvier 1895 : le courrier envoyé à Engwettra revient avec nos lettres et rapports disant que le passeur n'était pas venu pour lui faire traverser la rivière. L'imbécile ! Au lieu de traverser à la nage ou même à gué quelques mètres plus loin. Chicotte ! Nous voilà donc seuls sans renfort. Djabir pas au courant de ce qui se passe. Envoyons immédiatement un nouveau courrier.

22 janvier 1895 : Delanghe nous apprend qu'Engwettra s'est révolté. Un sous-officier anglais Graham a été fait prisonnier. Devers et Nys ont échappé on ne sait comment. Un détachement de 3 Blancs est à un jour du poste. Vient de l'Ubangi probablement. Nous écrivons à tout hasard en priant le commandant de faire diligence.

23 janvier 1895 : arrive sous-lieutenant Melaen avec 35 hommes. Commandant Heymans et sergent Boulanger arriveront le soir – 100 hommes en tout venant de Yakoma. Mission de reconnaissance. Sommes sauvés – Lidjaka est invisible – Heymans a parcouru un pays absolument inconnu sans tirer un coup de feu. Partout il a reçu le meilleur accueil. Sa boîte à musique, nous dit-il, y est pour beaucoup. Engwettra (Bwatara) a ravagé le pays jusqu'aux sources de la Likati et de la Tchimbi. Il a établi des bomas un peu partout – inspire une frousse inouïe dans toute la contrée.

26 janvier 1895 : nous ne recevons pas de nouvelles d'Engwettra. Le commandant Heymans, 75 hommes et moi, nous mettons en route pour secourir le poste.

2 février 1895 : arrivons devant la Likati vers 11 heures. Au poste Delanghe et sous-lieutenant Nys de Mont-Saint-Aubert-lez-Tournai – capitaine Vanderminnen et Devers sont partis à Ibembo... Engwettra est invisible. Tous ses villages sont abandonnés. Le commandant Heymans juge que sa présence n'est pas nécessaire, le poste n'étant pas immédiatement en danger et ayant reçu des renforts de Djabir. Delanghe en deux mots me met au courant des événements qui se sont passés. Engwettra, mécontent depuis longtemps et furieux des menaces qu'on lui avait adressées s'il

ne se rendait pas plus utile, a fait une démonstration aux environs de la station le long de la petite rivière. Delanghe lui a fait dire de décamper immédiatement. Comme il n'obéissait pas, Delanghe est allé lui tirer quelques coups de fusil. Trois ou quatre jours après descendait Graham. Le pauvre diable fut attiré chez Engwettra et probablement mis en pièces. Les deux soldats qui l'accompagnaient avaient été désarmés. Toutes les charges de Graham, une caravane d'ivoire, sont entre les mains d'Engwettra. La route entre Engwettra et Djabir étant coupée, Delanghe parvint cependant à avertir le commandant de la zone en cachant un billet dans la coiffure d'un indigène. Chose singulière : la veille, Devers était passé sans incident et le lendemain, Nys avait causé longuement avec le sultan. Peut-être a-t-il eu peur du revolver que Nys portait constamment à la ceinture ? Engwettra a trouvé prudent de vider les lieux et depuis lors on est sans nouvelles.

3 février 1895 : une quinzaine d'hommes et toutes les femmes vont aux vivres tous les quatre jours et reviennent chargés de bananes. Mais, quand les villages auront été mis à sac, où trouverons-nous les vivres ? Nous-mêmes sommes réduits aux conserves. Un seul chef Mobiri est resté fidèle. Il nous apporte de temps en temps une poule ou une petite antilope.

4 février 1895 : impossible de prendre l'offensive avec les forces dont nous disposons, car il nous faut aussi songer à défendre le poste. Nos magasins sont remplis – 75 touques de poudre sont en transit. J'envoie les indigènes de Djabir faire une reconnaissance chez Kanningbwi.

6 février 1895 : les indigènes de Djabir reviennent de la palabre en rapportant un fusil et quelques vieilles femmes. Ils désirent absolument rentrer chez eux.

7 février 1895 : j'apprends que ces cochons ont opéré d'un tout autre côté que chez Kanningbwi. Ils ont caché leur butin dans la forêt et ne m'ont donné que ce qu'ils ont bien voulu. Ayez donc confiance !

18 février 1895 : pendant la nuit, 5 indigènes d'Engwettra qui étaient à la chaîne sont parvenus à ficher le camp. Il en reste deux, dont un Niampara... Je les ai faits fusiller par six soldats... C'est la première fois que j'assiste à une « mort par les armes » et je dois avouer qu'on éprouve une certaine émotion... Millard a été attaqué par les indigènes d'Engwettra et blessé d'une balle à la cuisse – 1 Zanzibarite tué et 3 blessés – 20 hommes d'Engwettra, paraît-il, sont restés sur le carreau...

25 février 1895 : Moretti a arrêté 4 indigènes d'Engwettra qui rodaient dans la forêt – Pendus illico – Oh ! les sales trognes. Nous sommes sans œufs, sans poules, sans rien...

26 février 1895 : partons en palabre capitaine Vanderminnen et moi avec 40 Albinis et 100 fusils à piston de Djabir. À peine avons-nous quitté le poste, nous nous trouvons dans une petite plaine. Une sentinelle avancée d'Engwettra y était placée. Elle est rentrée sous bois comme une flèche. Rencontrons quelques petits villages abandonnés...

27 février 1895 : ... Arrivons à un village. Les sentinelles d'Engwettra après avoir fait feu ont fui dans la forêt. Sommes chez Gaïma, grand village divisé en plusieurs quartiers. C'est bien ici que s'était réfugié Engwettra...

28 février 1895 : indigènes de Djabir à la poursuite d'Engwettra...

1^{er} mars 1895 : Engwettra, d'après un prisonnier, se serait retiré chez Kanningbwi. Bakia et Gaïma sont réduits en cendres...

3 mars 1895 : à la poursuite d'Engwettra !

4 mars 1895 : Doaga daigne venir au poste. Il a toujours eu peur d'Engwettra, dit-il.

6 mars 1895 : 35 femmes à la chaîne (Banangi près Kanningbwi = le deuxième fils de Gatanga et frère ainé d'Engwettra).

10 mars 1895 : 28 femmes et 15 boys dirigés sur Djabir... Encore des prisonnières et des prisonniers de Gelegbia (petit chef zande bandia dépendant d'Engwettra). Un indigène vient me dire que tous les chefs d'Engwettra désirent se soumettre. Ils crèvent de faim dans les bois. Je fais répondre que tant qu'ils ne me livreront pas Engwettra, je continuerai à leur faire la guerre. C'est le moment des plantations.

11 mars 1895 : les indigènes de Djabir rentrent chez eux pour commencer les plantations.

24 mars 1895 : un courrier de Foulon nous autorise à quitter Engwettra. Nous apprenons d'autre part que ce « sultan » est abandonné par tous ses hommes qui sont allés se soumettre chez Djabir...

13 octobre 1895 : une embuscade dans la Likati. Pierlot est arrivé le 3... Les gens d'Engwettra ont tendu une embuscade à Pierlot, le soir, dans la Likati, à un jour du poste. Plusieurs coups de feu, balles dans la pirogue. Heureusement, rien de bien grave...

16 octobre 1895 : Pierlot a eu deux hommes tués à la palabre. Comme résultat zéro... Les hommes d'Ekumba (petit chef dépendant d'Engwettra) ont encore fait palabre chez Mavalenga – Sugi (petit chef dépendant de Djabir). Voilà un cochon qui doit disparaître. Toutes les palabres de femmes à régler commencent à me sortir rudement...

2 novembre 1895 : (palabre à Engwettra) On enverra demain ou après des renforts à Engwettra pour faire une palabre.
 22 novembre 1895 : (difficultés avec les captives). Les femmes prises à la dernière palabre d'Engwettra me donnent du fil à retordre. Tous les soldats voudraient en avoir une. Les sentinelles chargées de la surveillance des chaînes détachent les plus jolies et les violent. Ce que la chicotte fonctionne !

12 janvier 1896 : halte à 11 h 20 chez Malimba (petit chef dépendant d'Engwettra) dont le village est à 10 minutes à l'intérieur. Pauvre. Nous parvenons à acheter une poule... J'envoie mon caporal Doli chez Mokwakoro (petit chef dépendant d'Engwettra) pour acheter des poules. Celui-ci refuse catégoriquement de nous en donner. J'apprends que si Mokwakoro fournit des porteurs au poste d'Engwettra, il n'en est pas moins l'homme de l'ex-sultan. Donc ne pas vendre de poudre ni de capsules à cet individu...

Entre-temps, l'EIC avait non seulement à mater la révolte des Batetela et celle des Budja, mais l'Uele était aussi entré en révolte, notamment les Azande et les Ababua. Ce dernier fait gênait surtout l'occupation de l'enclave de Lado où on projetait la construction de nombreuses forteresses. À ce moment, le district de l'Uele, dirigé par le commissaire général Verstraeten, consistait en quatre zones administratives : Rubi-Uele, commandant Verstraeten ; Uere-Mbomu, commandant De Bauw ; Makua, commandant Gehot ; Makrakra, commandant Wtterwulghe (Lejeune-Choquet 1906 : 14).

Le commissaire de district Verstraeten décide, au début de l'année 1900, une opération de guerre contre le chef Engwettra et ses vassaux. Il organise une expédition dont font partie les sous-lieutenants Tilkens, Hutereau, Lespagnard et Landeghem et le médecin italien Casalini. La colonne de la Force publique, qui compte 280 soldats noirs, est concentrée au poste d'Engwettra le 21 février 1900. La première journée de marche, à travers une forêt touffue, est pénible mais n'offre rien de saillant. Après l'établissement du campement du soir, elle est forcée d'envoyer une reconnaissance à la recherche d'eau, car, depuis le départ de la Likati, elle n'avait pas trouvé un seul ruisseau. Le ravitaillement en eau posera de sérieuses difficultés.

Les troupes de la Force publique sont en présence des premières sentinelles azande, le 23 février 1900 au début de l'après-midi. Ces gardiens, cachés derrière de gros arbres et absolument invisibles, tirent, « avec un calme admirable et une justesse surprenante », aussitôt qu'ils aperçoivent les soldats. Armés de fusils Albini, postés aux coudes des sentiers suivis par la troupe, grâce au point d'appui qu'elles prennent pour placer leur arme et à la connaissance exacte de la visée à prendre, à chaque coup de fusil

ces petites patrouilles mettent un des soldats hors combat. Le 24, les troupes sont accueillies par une vive fusillade. Vers 7 h 1/4 une véritable charge de lanciers se produit sur les faces de devant, de gauche et de droite, mais les assaillants sont repoussés, laissant sept morts sur le terrain.

Le 25, la troupe est accueillie à coups de feu de tous les côtés à la fois. Le commandant s'empresse de quitter la plantation où la troupe forme une cible par trop belle et les soldats entrent sous bois. À ce moment, une véritable pluie de projectiles tombe sur eux et, immédiatement après, l'ennemi, qui enveloppe le carré, se lance avec rage sur toutes les faces. Le commandant ordonne le feu rapide. Plusieurs fois les assaillants plient, mais ils reviennent à la charge à plusieurs reprises, pour ne se retirer qu'après avoir été repoussés chaque fois avec de grandes pertes. Engwettra avec toutes ses forces réunies, dont 300 guerriers munis d'armes à feu, parmi lesquelles plusieurs fusils rayés.

Le 1^{er} mars, de fortes attaques des Azande se produisent de nouveau. Mais les troupes de l'État les mettent en déroute, en leur faisant éprouver des pertes sensibles. Dès lors, la marche vers le village d'Engwettra n'est plus sérieusement menacée pendant deux jours. Les troupes y arrivent le 5 mars. Ci-après, le récit de Verstraete⁵⁸.

58. Rapport de Verstraete sur l'opération de guerre contre le sultan azande Enguetra (février-mars 1900), Djabir, 30 mars 1900. In MRAC, Papiers Landeghem RG1010.

5 mars : vers 5 h ¾ du matin, avant de quitter notre campement, un Azande, porteur d'une pointe d'ivoire, vient crier qu'il est envoyé, auprès de moi, par Enguetra, pour demander la paix. Après bien des pourparlers, il se décide à entrer dans le carré et me remet la pointe de la part du chef. Je comprends de suite que l'envoi de cette pointe d'ivoire n'a d'autre but que d'arrêter notre marche pour que nous n'arrivions pas à son village. Je refuse donc de croire aux mielleuses paroles de l'envoyé et nous nous dirigeons vers le village d'Enguetra, en compagnie du parlementaire, en lui disant que nous resterons absolument sur la défensive, dans le cas où aucune attaque ne se produirait plus.

À 10 h enfin, la colonne atteint le village d'Enguetra. Celui-ci, se voyant dans l'impossibilité de le défendre plus longtemps, après les défaites successives qu'il avait éprouvées, y avait mis le feu peu de temps avant notre arrivée. Ce village couvre avec ses dépendances, une superficie approximative de quatre hectares et à en juger par les ruines restantes, les cases très spacieuses (elles avaient 6 m de diamètre environ) étaient au nombre de 90, englobées dans un énorme *zeriba*. En dehors se trouve un défrichement de 300 m constituant un champ de tir de tout premier ordre. Aux environs et dans toutes les directions s'étendent d'immenses plantations où l'on rencontre de nombreux groupes de cinq à six cases.

Immédiatement en dehors du *zeriba*, l'on remarque une rangée de 77 trous, assez semblables à ceux de nos ateliers d'armes. Le sultan s'en sert pour faire le recensement de l'armement de sa garde ; il la fait rassembler et se rend compte d'après les trous non bouchés, du nombre de fusils qui manquent. Depuis le 23 février jusqu'au 5 mars, j'ai employé pour éviter les surprises la marche en carré. Souvent, nous avons rencontré des obstacles presqu'insurmontables, mais chaque fois j'ai sacrifié la rapidité de la marche à une grande sécurité et j'ai préféré faire deux ou trois kilomètres de route, d'une façon absolument sûre, que de m'exposer et de donner aux Azande une prise sur ma colonne. Chaque fois qu'ils nous ont chargés, ils se sont heurtés à notre carré de baïonnettes sans pouvoir l'entamer et j'estime qu'à l'avenir cette façon de marcher devrait toujours être adoptée, contre les populations aussi belliqueuses et courageuses que les Azande. Il a été brûlé 3800 cartouches, soit une moyenne de 14 par homme.

Conclusions : le jour même de mon arrivée aux villages d'Enguetra, après avoir établi mon campement, je fis venir auprès de moi l'émissaire du chef Enguetra. Après m'avoir raconté que le sultan demandait la paix, parce que ses forces étaient épuisées, il me semblait qu'il formait l'espérance de me voir quitter son territoire. Il me faisait dire au surplus, que le chef Ekwangatana et tous les Albini, qui se trouvaient encore en son pouvoir me seraient livrés dès mon retour, soit au poste d'Enguetra, soit à la station de Djabir. Connaissant de longue date la duplicité de l'Azande, j'ordonnai à l'émissaire de se rendre chez son chef et de lui dire que je lui donnais 24 heures pour me livrer Ekwangatana et tous les Albini, et que passé ce délai, s'il n'était pas fait droit à ma demande je recommençais les opérations.

Le lendemain l'émissaire reparut, porteur de deux Albini en disant que le chef Gurza, fils d'Enguetra, me les envoyait au nom de son père et que les autres fusils seraient rendus le plus tôt possible, ceux-ci étant dispersés chez tous les chefs de la région. Quant à Ekwangatana, il affirmait qu'on avait envoyé quelques guerriers pour s'en emparer. Je ne sortis pas de mes premières revendications en faisant comprendre surtout qu'aussi longtemps qu'un Azande se présenterait chez moi en ami, fût-ce même et surtout Enguetra, ou ses fils, ils seraient bien reçus et bien traités. Je formulai même le désir de voir Enguetra ou son fils Gurza, pour pouvoir arranger la palabre de chef à chef. L'émissaire fut renvoyé avec un nouveau délai de 24 heures pour faire droit à ma demande et le lendemain, 7 mars, il revint avec trois Albini en disant que Gurza arriverait le lendemain. Je fis dire à ce chef que je lui donnais un autre délai irrévocable de 48 heures et le 10 au matin n'ayant pas obtenu de réponse, je recommençai les hostilités en envoyant dans quatre directions de fortes patrouilles pour tâcher de faire des prisonniers. Une seule d'entre elles, qui s'était dirigée vers le sud, parvint à s'emparer d'un Azande porteur d'un fusil à piston.

Le 11 (mars), quatre nouvelles patrouilles furent envoyées vers le sud ; l'une d'elles eut un engagement sérieux avec un groupe d'Azande qui se retirèrent avec quelques blessés. Un de nos soldats fut blessé à la jambe par une balle d'Albini.

Le 12 (mars), une forte reconnaissance fut encore envoyée vers le sud et eut vers midi, un engagement important avec les Azande qui se tenaient un peu en avant d'un village. Après une vive fusillade, ils se replièrent et après une poursuite de plus d'une heure, se dispersèrent.

Le 13 (mars), après m'être assuré que les Azande étaient définitivement en fuite et qu'une poursuite plus longue ne pourrait amener de résultat, je décidai de rentrer au poste de Djabir pour y attendre la soumission complète des Azande. J'ordonnai à Tilkens et Lespagnard de rentrer à Libokwa par l'est, en traversant les territoires du chef azande Beritio et je pris moi-même en compagnie du docteur Dasaline, les lieutenants Hutereau et Landeghem la route du poste d'Enguetra.

Je ne doute pas que la soumission complète du chef Enguetra ne se passe dans un bref délai par l'entremise du sultan Djabir. Il est sans précédent, en effet, que les Azande font leur soumission sur le terrain même des opérations. Lorsqu'ils sont défait, ils se sauvent dans toutes les directions et attendent patiemment le départ du Blanc pour se réunir et arranger la palabre (Gwanga) entre eux, afin de se rendre à la station.

J'estime comme un résultat inappréhensible déjà, l'envoi sur le champ même des opérations, de cinq fusils Albini. Lors de la soumission du chef Danaka, aucun Albini n'a pu être repris avant la fin de la guerre. Ceux-ci au nombre de 41 ont été remis au lieutenant Weynans au poste de Buta même.

En 1896, c'est encore par l'entremise du sultan Djabir, et sur la proposition d'Enguetra que s'est faite, au chef-lieu de la zone, la soumission des chefs Segbu et Raningbioi. Si, contre toute attente, le chef Enguetra ne se soumettait pas, je ne vois plus qu'un moyen pour maintenir l'ordre dans la contrée et assurer la sécurité des Blancs, caravanes de produits, de marchandises et des petits détachements : c'est d'installer au milieu de ses territoires un fort poste comme cela a été fait dans la région de l'Itimbiri en 1896, par le gouverneur général Wahis...

Verstraete propose que soit donnée une distinction honorifique aux officiers blancs Tilkens, Hutereau, Lespagnard, Landeghem, pour leur courage et leur calme, et au médecin Casalini pour son dévouement en soignant les blessés même pendant le combat. Et le sergent-major Saboni, l'adjudant Simba, le premier sergent Boye, le militaire Monguelima entre autres se sont également particulièrement distingués. Il rappelle qu'il n'est pas

possible de recommencer tous les deux ou trois mois des opérations de guerre de cette importance et de combattre de nouveau neuf jours consécutifs.

Cette opération de guerre a fortement affaibli Enguetra. Ses relations avec l'EIC sont sérieusement affectées. Enguetra va se soumettre, mais il sera définitivement éliminé (tué) quatre années plus tard, comme le montre le récit suivant., extrait des Papiers Lotar (61.482).

Ce fut le malheureux (Graham), sous-officier de nationalité anglaise qui, descendant malade, fut la victime. Fait prisonnier par un des sujets d'Enguetra installé à proximité de la route de Djabir, il fut emmené pour être conduit au sultan. Son état de santé ne lui permit pas d'arriver vivant et ce ne fut qu'un cadavre qui parvint à destination.

Enguetra me jura que jamais il n'avait eu l'intention de tuer un Blanc, mais que tout ce qui était arrivé avait été causé par la faute d'un sous-ordre qui avait pris des paroles prononcées dans l'excitation d'un moment pour une décision formelle. Il paya d'ailleurs de sa vie son zèle intempestif.

Je dois dire que j'ajoute absolue confiance à cette version car, ainsi que le précisa Enguetra « *Bantu mokru aibi lukuta tè : Moto mokolo ayebaka lokuta te* » : un homme de haute qualité ne peut pas mentir. Quoi qu'il en fût, le fait était là ; il y avait mort d'homme et cela entraîna plusieurs expéditions punitives qui toutes échouèrent devant la bravoure des guerriers azandés. On pourrait sans doute trouver la relation de ces expéditions dans les archives de l'ancien État indépendant du Congo ou dans des publications qui se rapportent à ces faits...

Le troisième jour de mon séjour, le sultan me demanda de procéder à l'échange du sang, ce qui fut fait au milieu de ses sujets. Un de ses hommes (pas le féticheur, car j'avais depuis mon arrivée, banni ce personnage de ma présence) ayant fait une légère entaille à la poitrine d'Enguetra avait, sur un peu de pulpe de canne à sucre recueilli le sang qui en découlait. De mon côté, le sergent Djabbir m'avait rendu le même office. Échange fait, il nous fallut avaler ce peu ragoutant morceau, mais enfin j'y parvins sans trop de haut-le-cœur.

La cérémonie se termina par la remise symbolique des armes, Enguetra enlevant son couteau de bras me le remit comme gage de paix. Je possède toujours cette arme. De mon côté, pris au dépourvu, je sacrifiai un canif auquel je tenais à titre de souvenir. Quand je regagnai le poste, j'importais comme cadeau sept tonnes d'ivoire, j'avais organisé la récolte du caoutchouc, le recrutement de porteurs, tous litiges en ce qui me concernait étaient aplatis, et nous allions pouvoir travailler. Bien entendu, je ne m'étais pas arrogé le droit de pardonner le passé, mais j'avais promis de faire l'impossible pour trouver une solution acceptable pour les deux parties. La décision appartenait au Gouvernement.

Rentré au poste j'eus à m'occuper de transférer celui-ci à quelques kilomètres en aval pour éviter les difficultés de passage d'un rapide qui aurait entravé la montée du steamer *Milz* alors en montage à Aketi. C'est dans le nouveau poste qu'un matin, au lever du soleil, je reçus la visite d'Enguetra. Dans le plus grand mystère il s'était approché du poste et,

à l'improviste, me fit annoncer par son fils Dumba qu'il arrivait, ce qu'il fit, quelques minutes après lorsque je me fus avancé au-devant de lui, seul et sans armes.

Il était accompagné d'une garde forte de plusieurs centaines de guerriers armés de fusils, serrés autour de lui, tandis que des centaines d'autres se tenaient en surveillance de tous côtés. Il eut quelque peine à se sentir à l'aise et ne prolongea guère sa visite. Mais avant de partir, il réitéra ses protestations de loyalisme, et de fait, j'obtins toujours de lui ce que je demandais.

Ce jour-là, en ma personne et en celle de Buysse mon adjoint, Enguettra avait, pour la dernière fois, vu la face d'un Blanc. Les événements allaient se précipiter. Sur ma lettre annonçant la soumission d'Enguettra, le commandant de Renette, commissaire de district faisant fonction, me répondit que je n'avais pas le droit de prendre aucune initiative, que d'ailleurs une expédition militaire était en préparation et que la soumission du sultan ne pourrait être envisagée que lorsque les troupes occuperaient son village et ne serait reçue que par le chef d'expédition.

Loyallement j'avais Enguettra de la situation et il fut convenu qu'il n'opposerait aucune résistance, qu'il ferait le vide devant les troupes et que l'on aviserait en accord avec les événements. Ne pouvant préjuger des sanctions que l'on serait disposé à prendre contre sa personne, je ne voulus donner aucun conseil pour ou contre la reddition. Et l'expédition s'en vint sous la direction du commandant de Renette aidé du capitaine Acerbi, des lieutenants Lemmes, Debroux, Declerck et Tibaut, des sous-officiers Verbeek, Monami, Verecken et d'autres dont j'ai oublié les noms. Le service sanitaire était assuré par le docteur Moscioni.

La concentration des troupes terminée, toutes dispositions prises, la colonne se mit en marche. Dispositif de guerre, armes chargées, doigt sur la détente, pendant des jours, guidée par Dumba en personne, elle devait progresser dans la solitude de la forêt. Sans un coup de fusil, sans incidents, sans faste et sans gloire elle atteignit son objectif : le village d'Enguettra. Appelé par d'autres devoirs, le chef d'expédition commandant de Renette passa alors le commandement au capitaine Acerbi. Peu de temps après son départ, une nuit je fus éveillé en sursaut par la sentinelle qui, tout effarée, me jeta : « *Enguettra akoufi* » (Enguettra est mort).

En effet, Enguettra était mort et cette mort, après tant d'années, soulève encore en moi un tel monde de répulsion que je n'ose m'y arrêter. Comme je l'ai dit plus haut, Dumba fils et héritier d'Enguettra, mandaté par lui et par moi, guidait la colonne de marche ; j'étais renseigné heure par heure et les émissaires dans l'un ou l'autre sens n'arrêtaient pas un instant leur activité. C'est ce qui donna à quelqu'un l'idée de s'emparer de Dumba et sous la menace des fusils, de le contraindre à conduire au lieu où se cachait son père.

Honteusement, la nuit, dans le plus grand silence, la sinistre colonne s'avance. Un groupe de cases dans une clairière, un cri d'alerte, un coup de feu et c'est dans la nuit noire, une fusillade insensée, au hasard, sans but. Résultat : des femmes hurlant dans la nuit, un cadavre. Une balle perdue, atteignant Enguettra tapi au fond d'une case, l'avait, au milieu de ses femmes, tué sur le coup. Ainsi finissait sans gloire la vie d'un guerrier qui, pendant tant d'années, avait bravé avec succès toutes les forces lancées contre lui.

Je n'ai jamais cherché à connaître le nom de celui qui avait commandé cette opération, pas plus que celui qui avait tiré, ainsi, dans ma mémoire, mon mépris ne se porte sur aucun nom. Mais, la seule fois où par la suite Dumba vint pour se présenter, c'est en conservant une distance de cinquante pas entre lui et moi et par le truchement d'un interprète que je lui signifiai l'attitude que j'entendais garder désormais vis-à-vis d'un fils qui avait guidé les meurtriers de son père.

Par la suite, Enguettra supprimé fut remplacé par un autre en aval à l'emplacement du gîte d'étape Katikati. À ce poste, créé par mes soins, fut donné le nom de Likati qu'il porte toujours.

4.3. LE SULTAN DJABIR

Selon le père Léon Lotar, Djabir ou Bokoyo (plus exactement Pakpuyo, cf. *infra*), fils de Dwaro, fils d'Hiro, était un « Bandia » installé à la Dumé, affluent du Mbomu. Vers 1875, il doit fuir la résidence de son père et se réfugie chez Swa, fils de Gaia, fils de Gatanga, fils d'Ino, qui le garde en détention par crainte de ses intrigues. Bokoyo parvient à s'enfuir,

pour se mettre au service du Nubien Gezere, agent de Ziber, installé sur le Mbomu, près du confluent de la Salanga. Pareille situation lui permettra de vivre indépendant de sa famille. Dès ce moment, il prend le nom arabe de Djabir. Il accompagne Gezere à Karthoum, puis en revient avec l'Arabe Kabasi, pour fonder une station à la Dume. Puis il guide Alikobo dans le bassin de la Bili et vers le Bas-Uele (Lotar 1946 : 343-344).



Le chef Djabir.

(AP.0.0.12198, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Portrait du sultan Djabir, montrant ses tatouages qui indiquent sa naissance en captivité. Il portait trois larges cicatrices parallèles sur chaque joue.

(AP.0.0.186 collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel.)



Le sultan Djabir en tenue arabe.
Photo 1894. (AP.0.0.89, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1894.)



Le sultan Djabir avec son sabre obtenu des Arabes.
(AP.0.0.187, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1894.)



Le village de Djabir.
(AP.0.087-1, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1894.)

Quand, en 1884, les agents du gouvernement égyptien se retirent au Bahr el-Ghazal, à l'appel de Lupton, Djabir suit Alikobo. Mais arrivé à l'Angoli, affluent de la haute Gangu, affluent de la Bili, Djabir déserte avec ses gens, emportant armes et munitions. Il va s'installer entre l'Angoli et les territoires de Ngia, chez son frère. Abdallah, sous-ordre d'Alikobo, est rentré au Mbomu, probablement pour y trafiquer en son nom personnel. Djabir, bien armé, attaque le Nubien sur la Dume et le vainc. Il s'empare des armes du vaincu. Djabir s'avance alors vers le sud et s'installe à la Zagiri et la Mamboya, affluent nord de l'Uele⁵⁹.

À ce moment, Rafaï, revenu du Bahr el-Ghazal, où il a combattu les Mahdistes aux côtés du gouvernement égyptien, est revenu au Shinko. Mais, craignant une incursion mahdiste, il descend vers le sud et s'installe à la Mago, en aval du village Djabir. Craignant que le sultan Djabir lui vole son arme ment, il l'emprisonne pendant deux ans (1886-1888). Djabir parvient à s'enfuir et se met en rapport avec l'Arabe Panga-Panga pour attaquer Rafaï, qui, de

son côté, s'allie à l'Arabe Lembe-Lembe. Mais Djabir détourne de Rafaï ses protecteurs et Rafay retourne vers le nord s'établir à la Zoko, sous-affluent de la Gangu.

Djabir se met alors en rapport avec les Européens arrivés à Basoko. Il rencontre Becker à Basoko en 1889. Il propose à l'Européen de le guider et le conduit jusqu'à sa résidence de la Zagiri. En 1890, Milz et Roget viennent de Basoko fonder une résidence à deux heures de Djabir. Celui-ci les aide et guide même Roget jusqu'au nord de la Bili et au Bomokandi, contribuant ainsi à réaliser la liaison Uele-Mbomu.

À partir de ce moment, l'histoire de Djabir est celle d'un chef ayant effectivement fait sa soumission à l'EIC. Cependant, il ne renonce pas à l'in vraisemblable velléité d'indépendance et d'extension de son autorité en territoire bandia. Ses intrigues le font suspecter d'insoumission à l'État. Le 6 juin 1903, le commissaire général Georges Witterwulghe explique, dans une lettre destinée à l'inspecteur d'État Hanolet, que Djabir obéit aux ordres de l'EIC, mais refuse de se présenter au poste. La raison de la crainte de Djabir est la suivante :

59. On suit ici la biographie reproduite dans l'ouvrage de Lotar (1946).

« Depuis mon arrivée (1^{er} juin), j'ai fait appeler le sultan Djabir et il ne s'est pas rendu à mon appel. Hier j'ai envoyé monsieur François chez lui pour l'engager à venir me voir. Djabir refuse. Il croit que je le fais appeler pour le mettre à la chaîne, malgré tout ce que je lui ai fait dire.

Des imprudences ont été commises ici par le sous-officier Goossens, alors qu'il avait le magasin au poste de Djabir. Il aurait dit à Djabir ou à un de ses envoyés qu'il ne se passerait pas quatre mois avant que ce sultan ne soit mis à la chaîne et envoyé à Boma. Je vous prierais de bien vouloir interroger le sous-officier Goossens à ce sujet et de le punir pour avoir compromis, par la légèreté de son langage, la situation politique d'une partie du territoire.

Djabir prétend que ce que disent les "petits" Blancs est l'écho de ce que de plus grands ont dit. D'où sa crainte de venir au poste. L'incident François-Djabir que l'on vous a rapporté est absolument faux. J'ai interrogé à cet égard l'homme de confiance du sultan. La situation politique est très bonne ici. Djabir fournit tout ce qu'on lui demande. Il récolte même du caoutchouc. Il m'a fait dire qu'il remplira toutes ses obligations et commençera à fournir tout ce que nous exigerons de lui. Mais il a peur de venir au poste. Il lui faudra encore quelque temps, dit-il, avant que sa peur ne le quitte⁶⁰... »

En 1905, pour en finir avec ses tergiversations et ses intrigues, l'EIC devra recourir à une occupation armée de la chefferie de Djabir, occupation qui donnera lieu à des combats gagnés par Laplume et ses adjoints et se termineront par la fuite du sultan en territoire des Français, au nord de Gufuru. De Bauw relate l'événement⁶¹ :

« Djabbir naquit à N'Simbara sur la rive gauche du Mbomu. Il appartient à la race "bandja". Son nom de naissance est "Bakoyo". Son père s'appelait Duaro, il eut trois fils : Dzia, l'aîné, qui assistait à notre instruction ; Djabbir, le sultan actuel, et le puîné Ekarbara qui est mort. Il eut aussi une fille du nom de Mahero qui épousa Nega. Le beau-frère de Djabbir fut le premier ministre de son père.

Le sultan Duaro dont le sultanat comprenait le territoire situé entre l'Uere-l'Uele et le Mbomu [...]. Hero, le grand-père de Djabbir, reçut ce sultanat en héritage de son père Duma. À sa mort, Hero divisa ses États entre ses enfants. L'autorité de ces sultans était effective en ce sens qu'ils rendaient la justice, se faisaient payer des impôts et avaient leurs troupes régulièrement recrutées sur tout le territoire.

Tout ceci se passe de la sorte jusqu'à l'arrivée des Arabes, alors se place un événement intéressant dans la vie de Djabbir qui eut dans la suite une grande portée et le fit devenir sultan. Les Arabes descendus du Nil jusqu'au Mbomu entrèrent dans les domaines de Duaro installé dans la localité qui porte ce nom. Cette localité était solidement occupée. Djabbir n'avait que quatorze ans à cette époque, il voulait voir du pays et se porta au devant des Arabes et demanda de les accompagner. Les Arabes l'acceptèrent sans hésitation comptant bien en faire plus tard un instrument pour accomplir leurs desseins perfides.

Djabbir donc suivit les Arabes volontairement, sa disparition causa une vive colère chez son père qui arma ses troupes et partit en guerre contre les Arabes. Ceux-ci ne tardèrent pas à lui infliger un échec, mais ils ne le poursuivirent pas et revinrent vers Khartoum. Djabbir fut placé à Pango où l'on s'occupa de son éducation. Pango est situé sur la rivière de ce nom, affluent du Bahr Dembir. Djabbir eut l'occasion d'aller à Khartoum où il séjournna trois mois environ. Les Arabes reprisent le chemin vers la région de l'Uele quatre ans après leur rencontre avec les troupes de Duaro, mais cette fois ils suivirent la voie de terre, traversèrent une partie du Kordofan, le territoire de Ziber, passèrent le Mbomu et vont à l'ancienne résidence de Duaro. Duaro avait abandonné cette résidence à l'annonce de l'arrivée des Arabes. Duaro passa le Mbili, le repassa plus en aval et va s'installer à Gufuru où il mourut de maladie.

Les Arabes installent Djabbir comme sultan, il va occuper les rives de l'Uele et c'est là où se trouve actuellement le poste de l'État qu'était situé le village de Djabbir au moment de l'arrivée des Européens. Le premier fut monsieur Becker. L'autre à côté duquel il planta sa tente existe encore.

Le nom que Djabbir porte actuellement lui fut donné par les Arabes qui prononçaient difficilement "Bakoyo", dit-il. Ils le nommaient "Gabri" qui fut prononcé "Djabbire" par les Soudanais arabisés et les Européens ont dit "Djabbir".

Les Arabes ont installé Djabbir non pas précisément comme sultan mais comme gouverneur pour assurer l'exécution de leurs ordres dans la contrée. Il a exercé

60. Lettre de Witterwulghe à Hanolet, Djabir 6 juin 1903 : MRAC, Papiers Hanolet 51.33.141.

61. De Bauw. « Sultanats du Nord et du Nord-Est de l'EIC. Renseignements historiques ou biographiques ». MRAC, Papiers De Bauw RG 674.

son pouvoir pendant toute la durée de la domination arabe. À la même époque "Abd Allah" remplissait les mêmes fonctions que Djabbir, mais du côté de Dem Bezir.

Les Derviches ont chassé les Arabes, ils sont venus du Kordofan qu'ils avaient conquis. Gordon Pacha, à la tête d'une petite armée possédant des armes perfectionnées et du canon, voulut les chasser du Kordofan mais les Derviches le repoussèrent et poursuivant leur marche, ils arrivèrent au Bahr el-Ghazal, territoire de Ziber, se répandant dans la région de l'Uele d'où ils expulsèrent les Arabes. Ils ne restèrent qu'une année, les indigènes les décimèrent en détail en les empoisonnant ou à l'aide d'escarmouches continues. Ils se retirèrent sur le territoire de Ziber et allèrent de là au Kordofan.

Après le départ des Derviches, Abdallah songea à reprendre les territoires de Djabbir, mais celui-ci ne tenait plus à subir le joug des Arabes, marcha contre leurs troupes, leur infligea une défaite sérieuse à la Duma et les repoussa au-delà du Mbomu. La Duma dont il est question est située entre Semio et Sensa. Djabbir fit aussi la guerre à Rafaï qui voulait dominer sur les territoires après le départ des Arabes. Il y a sept ans environ de cette guerre qui ne dura que deux jours mais qui eut des conséquences sérieuses sur le sens que Rafaï fut repoussé au-delà du Mbomu. »

Ci-après, le récit militaire de la guerre qui a conduit à la mise en fuite définitive de Djabir. Le document est d'un officier qui signe avec le pseudo-

Djabbir, ancien esclave, portant encore sur les joues les tatouages montrant sa naissance en servitude (trois larges cicatrices parallèles sur chaque joue) était un ancien boy de Van Kerkchoven promu par la suite et pour les besoins du moment, chef des auxiliaires armés accompagnant Van Kerckhoven et Milz dans leur marche vers le Nil. Intelligent et dévoué, brave et débrouillard il rendit de réels services à l'expédition, mais quand on voulut lui faire rendre les Albini qui lui avaient été confiés, il refusa net, arguant que quand un homme de qualité donne quelque chose, il ne le reprend pas.

L'autorité de l'État n'était pas assez établie pour essayer de le désarmer par la force et l'on crut de bonne politique de nommer Djabbir officier de la Force publique avec traitement qui lui était payé en marchandises par le poste auquel on avait donné son nom. Ce poste, actuellement Bondo, était situé sur la rive droite de l'Uele à deux jours de marche d'Enguetra sur la Likati. La rive gauche était occupée par la forte tribu des Mobengués, guerriers intrépides, en rivalité constante avec les Azande, dont ils n'avaient pas la force du nombre mais qu'ils égalaient en courage. Ces Mobengués avaient auparavant occupé la rive droite de l'Uele jusqu'au Bili mais Djabbir les avait dépossédés de leur territoire et les avaient rejetés sur la rive gauche. Il n'avait pu aller au-delà mais une haine terrible divisait ces deux races que seule contenait la largeur de l'Uele qui les séparait.

Ancien esclave, sans territoire, mais chef de bande bien armé, Djabbir, sous la protection de l'État, après s'être taillé un domaine, avait étendu son autorité sur toute la rive droite depuis le pays des Sangos, dépendant de l'Ubangi jusqu'au village de Zia qui confinait aux anciennes frontières de la zone Uere-Bomu. Au nord, la rivière Bomu formait en réalité la limite des territoires qu'il avait asservis. Il n'avait pas osé pousser plus loin ses prétentions, un peu... parce



Lifaki, fils du chef Djabir.

(EP.0.0.10085, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Huterer, 1911-1913.)

onyme « Gwangali » (Djabbir. MRAC, Papiers Léon Lotar 61.48.2).

qu'au-delà c'était le Congo français mais surtout parce que Rafaï, Azande, et Bangassu, chef des Sakaras, étaient de force à lui barrer la route. Pratiquement ce vaste territoire ne produisait rien pour le service de l'État, sauf un peu de caoutchouc de mauvaise qualité, parce que mal travaillé, et de l'ivoire qui était payé à un taux exorbitant en poudre et en fusils, le fournisseur étant Djabbir le grand sultan du Nord, capitaine de la Force publique que tout le monde cajolait, par peur... Pour le reste, ce n'était qu'un bushman, prétentieux comme tout esclave devenu chef, un individu dangereux qu'on a laissé trop longtemps faire la loi sur cette vaste portion de l'Uele.

Je devrais peut-être m'étendre plus longuement sur la personnalité de ce potentat noir, fort et audacieux par la faiblesse des Blancs, mais je craindrais de ne pas le faire avec toute l'impartialité désirable tant le personnage m'a toujours écoeuré.

Il avait installé son village à environ une heure du poste et on avait admis qu'il s'entoura d'une véritable forteresse à laquelle on accédait, après avoir passé la Djagiri, par un vaste champ de tir bien dégagé. Pour pénétrer dans sa *zeriba*, seules deux portes en chicanes à la mode arabe. Dans cet enclos beaucoup plus vaste que le poste de l'État, quantité de maisons construites en glaise triturée et séchée, d'une résistance presque égale à la brique. Dans tout cela, du monde et dans tous les environs, partout à des centaines de mètres de la ronde, des maisons, encore des maisons cachées dans les champs de manioc, les plantations de bananiers, les palmeraies.

Voilà où il se trouvait... quand Holm lui annonça son intention de faire une marche militaire dans ses États, où ce potentat s'arrogait le droit de contrôler tous les courriers, toutes les caravanes entre Gufuru et Djabbir devaient suivre un itinéraire fixé et, quoique caravanes de l'État, payer un large tribut prélevé au passage. Combien de chevaux, de bœufs expédiés de Gufuru n'arrivèrent jamais ! Combien de pointes d'ivoire se perdirent ! Combien de paniers de caoutchouc disparurent avec l'homme qui les transportait. De même sur l'Uele tout transport d'armes ou de munitions, invariablement sombrait dans les rapides d'Angu, mais toujours, les caisses de cartouches, les ballots de fusils étaient repêchés sauf un ou deux. Ceux-là prenaient la route de la *zeriba*.

À ce compte, il ne faut pas s'étonner de la quantité d'armes possédées par Djabbir. À mon estimation, il avait plus de deux mille fusils. À la vérité, cet armement était plus imposant par le nombre que par la force, car c'était, à part les Albini (plus de cinq cents) un ramassis hétéroclite de fusils à pierre, à piston, fusils à éléphants, longs fusils arabes à crosses longues et étroites incrustées de nacre, chassepots français, etc. J'y ai même vu un tromblon et un mousqueton Comblain qui, vaille que vaille, tirait la cartouche Albini.

La grande difficulté était de se procurer des cartouches, aussi celles-ci étaient employées parcimonieusement, les douilles soigneusement recueillies et rechargées, l'amorce usée étant, non sans intelligence et industrie, remplacée par une capsule pour fusil à piston. Ces capsules ainsi que la poudre étaient fournies à Djabbir presque à discrétion par le poste et même lui étaient délivrées au titre d'appointements. Si je me souviens bien, ses appointements de capitaine étaient de trois mille francs payables en marchandises.

Mais je reviens au moment où le commandant Holm lui annonce que, par ordre du Gouvernement, il devait parcourir tous les territoires au nord de l'Uele avec une escorte militaire. Djabbir lui accorda l'autorisation (sic) de voyager avec quelques soldats pour se rendre à Gufuru mais lui fit dire qu'il refuserait le passage d'une colonne armée.

J'avais été prévenu des dispositions de Djabbir par des émissaires envoyés chez les Azande d'Enguetra pour leur ordonner de se joindre aux troupes qui s'opposeraient à la marche de la colonne de Holm. Dumba, chef depuis la mort de son père, m'envoya ces émissaires sous bonne escorte et je les fis interroger sérieusement. Je fis part à Holm des dispositions de Djabbir et de ma conviction qu'il ne passerait pas sans combat. En effet, je savais que personne n'avait plus accès au village de Djabbir, qu'il avait renforcé ses moyens de défense et fait fortifier la rive de la Djagiri, rivière de six à sept mètres de large (plus ravin que rivière) coulant entre le poste et le village.

Comme je le vis par la suite, les retranchements étaient formés par des troncs d'arbres, longs de plus de deux mètres, empilés les uns sur les autres à plus de trois mètres de hauteur. Les interstices avaient été comblés avec de l'argile battue. Des crénaux étaient ménagés en grand nombre et à l'intérieur un toit en feuillage protégeait la tranchée large et confortable où veillaient les guerriers azande sous la direction de leurs chefs respectifs.

Une réponse amicale de Holm me remercia des renseignements fournis mais, comme elle me semblait trop optimiste, je mis en œuvre un service d'information qui, jour par jour, me tint au courant des dispositions prises par Djabbir. Je sus ainsi que Holm ne passerait pas sans combat et pour parer à toute éventualité et apporter mon concours le cas échéant, je convoquai les anciens soldats mobengués installés le long de la route Enguetra-Djabbir

et constituai deux formations de chacune cent hommes commandées respectivement par les anciens sergents majors Mapolo, qui avait fait partie du contingent envoyé à l'exposition d'Anvers, et Kokolibete, qui en 1897 avait fait partie du contingent envoyé à l'exposition de Bruxelles. Hâtivement je remis cette troupe en état et la repris en main, ce qui me fut facile, étant donné l'état d'esprit de ces anciens soldats qui tous avaient vu le feu un peu partout. Avec mes cinquante soldats du poste j'avais là une unité sur laquelle je pouvais m'appuyer sans réserve et des gradés en qui je pouvais avoir la plus absolue confiance.

Des vivres furent préparés et mis en réserve chez les Mobengués installés en face de Djabbir. Des pirogues devaient se trouver toujours disponibles pour le passage de ma troupe et le chef Bedet, de la tribu des Balissi, était venu personnellement avec des porteurs pour m'accompagner. Tout était prêt et j'attendais avec fébrilité la nouvelle du départ de la colonne de marche. Je n'avais pu résister au besoin d'envoyer une dernière note au commandant Holm avec mes souhaits de succès. J'avais eu soin d'intercaler mon offre de collaboration si besoin s'en faisait sentir.

Enfin, le [...], le gong m'annonça la mise en marche de l'expédition. À midi, rien, mais le soir mauvaise nouvelle, la guerre est déclenchée ; des Blancs sont tués ; Holm parmi les morts. Tous les environs sont en rumeurs mais l'organisme de secours préparé fonctionne à merveille, sans à-coup, et en moins d'une demi-heure, après avoir remis le poste à Buysse, je suis sur la route de Djabbir. Marche de nuit, marche forcée, heureusement sur bonne route, moi en tipoï (hamac) porté par les gens de Bedet et, le lendemain matin, sans un arrêt, nous étions au bord de l'Uele, les pirogues chargées à couler passant mes hommes au travers du cours impétueux de la rivière.

Je suis du premier convoi et tombe dans un poste aux abois, désorganisé, affolé où je suis accueilli comme un sauveur et où déjà on m'a trouvé une fonction : je vais protéger le poste contre une attaque possible des Azande !!! "Minute, quelques explications s'il vous plaît ? Où en sommes-nous ?" Et j'apprends que la colonne, après combat, est entrée dans la *zeriba* de Djabbir, qu'elle y est installée, que le commandant Holm et le lieutenant Declerck sont gravement blessés, peut-être morts, que les communications sont coupées entre Djabbir village et Djabbir poste, qu'on est sans nouvelle et que les Azande, cachés dans la forêt derrière le cimetière et les hangars à caoutchouc, tirent à tout moment sur le poste.

"Bon ça va, nous allons voir." "Accélérez le passage !" "Tout le monde est là ?" "Sergent Djabbir, prenez le peloton d'avant-garde, une cartouche dans le fusil, les autres entre les doigts de la main gauche. Suivez colonne Mapolo, vous ensuite Kokolibete." "Gabba, arrière-garde avec Bedet et ses Balissi." "Que personne ne reste en arrière, morts et blessés doivent arriver avec nous. *Bantou yonso aïbi ? [Batu nyonso bayebi ?]* Tout le monde a compris ?" "En avant alors et que personne ne regarde en arrière. *Koussala adjaji na libussu* ; le travail se trouve en avant." [*Mosala ezali liboso.*] Cela ne fait pas l'affaire du poste dont le commandant vient me signifier l'ordre de rester, pour en assurer la sécurité. "J'ai dit en avant !" La colonne est en route, les hangars à caoutchouc sont dépassés, voici le cimetière. Un salut aux camarades qui reposent là. Pour défiler. Tête à gauche – fixe.

Nous voici sur la grande route, la forêt autour de nous, pas de flanqueurs de droite, ni de gauche, ce serait les sacrifier bien inutilement. Forcez l'allure. Fusillade en tête ; une salve au commandement par le peloton de tête. Fusillade en queue, riposte. Des blessés déjà, Bedet s'en chargera. En avant ! en avant ! Nous arrivons à la Djagiri et les environs portent traces de lutte. Le feu est général sur toute la ligne, mais mes hommes, rampant, ripostent et se comportent magnifiquement.

Accalmie. Il faut passer la Djagiri mais là autre danger. Je dois prévenir la colonne retranchée dans la *zeriba*, pour ne pas nous faire mitrailler par nos camarades. Un drapeau et Fataki, mon clairon, se portent en avant. Une sonnerie : officier cessez le feu. Une autre sonnerie répond de la *zeriba* : en avant. La jonction est faite, je puis avancer. Partout des ruines, des cases incendiées, plantations piétinées, cadavres pas encore ramassés, la guerre dans toute son horreur...

Nous voici sur le large espace découvert devant la *zeriba* hérissée de soldats. Un peloton s'avance, se déploie en tirailleurs et je vois venir Debroux qui me dit simplement : "Je suis content de te voir arriver, ça ne va pas." Et voici les autres Blancs dont le capitaine Uytendhoven qui a dû prendre le commandement en remplacement de Holm. Quelques minutes après je suis auprès de celui-ci.

Couché sur un lit de fortune, dans la propre maison de Djabbir, veillé par le docteur italien Moscioni, il gît là, la cuisse brisée par une balle, pâle et sans force, le regard fiévreux et comme déjà perdu dans l'au-delà. Il me reconnaît cependant et veut faire un effort pour me tendre la main, mais Moscioni s'y oppose et me fait approcher pour lui serrer la main sans qu'il ait à faire un mouvement.

À mots entrecoupés il me remercie d'être venu. Moscioni ne le laisse pas se fatiguer et après quelques minutes je le quitte pour aller voir Declerck qui est lui aussi sur son lit, blessé au ventre par une longue estafilade faite par une balle qui, heureusement, n'a pas pénétré. Il peut se vanter de l'avoir échappé belle, car au bout de très peu de temps, il fut sur pied et put descendre à Boma. Quant au pauvre Holm, il mourait quelques jours après et nous l'avons enterré un matin dans le cimetière où déjà reposaient tant de Blancs. Il fut parmi la pléiade des Danois et Scandinaves qui travaillèrent avec nous, un brave parmi les braves. Son souvenir ne fait qu'ajouter à l'estime, à la fraternelle amitié que nous gardons au fond de notre mémoire pour tous ces bons camarades, ces francs et sincères compagnons que nous avait délégués le Nord.

Mais ma troupe entrée dans la *zeriba*, je pris des dispositions pour qu'elle pût se restaurer et se reposer. J'avais prévenu mes hommes que nous aurions à faire une sortie de nuit, car, ainsi qu'on me l'apprit, toute la nuit et même à chaque instant le jour, les coups de feu partaient des plantations et forêts environnantes. Il était nécessaire d'aérer un peu la *zeriba* et j'allais essayer de le faire. J'en avais parlé à Uytenhoven qui après quelques hésitations consentit à me laisser faire. Je n'étais pas accouru d'Enguettra pour m'enfermer dans des retranchements. J'avais d'ailleurs un vieux compte à régler avec Djabbir. Je n'allais pas rater l'occasion.

Pendant que ma troupe prend un repos bien gagné, Debroux et les camarades sous-officiers me mettent au courant des événements survenus. À la date fixée, la colonne de marche sous les ordres du commandant Holm s'était mise en route. Le capitaine Uytenhoven, les lieutenants Declerck et Debroux, les sous-officiers Verbeeck, Monami, Van Dyck et le docteur Moscioni constituaient le personnel blanc. Ils étaient accompagnés par [...] soldats noirs. Partis du poste de Djabbir le matin, vers 8 heures, la troupe vint se buter environ une heure après au barrage établi par les Azande sur la rivière Djagiri. Aucun coup de feu, ni attaque mais échange continué de pourparlers par l'intermédiaire d'émissaires envoyés par Djabbir. Massées chacune sur une rive opposée de la Djagiri, les troupes de l'État et celles des Azande restèrent là pendant toute la journée à s'observer. Le peu de largeur de la Djagiri permettait aux hommes des deux partis de se parler.

Le sultan avait fait apporter des vivres et de la boisson (*massanga* = vin de palme ; *togo* = bière de maïs ; *bula* = bière de sorgho). La discussion s'éternisait, Holm réclamant le passage ; Djabbir s'obstinait dans sa détermination de ne laisser passer que le commandant et quelques hommes. La journée se passa en interminables parlotes, chacun se tenant sur ses positions. Cependant, pour passer le temps et pour ne pas en perdre l'habitude, après conversation par-dessus la Djagiri, commencèrent entre gens des parties adverses les petites transactions habituelles. Échange de vivres, achats, vente. Pour la facilité des rapports, des passerelles rudimentaires constituées par un tronc d'arbre avaient en plusieurs endroits été édifiées.

De part et d'autre acheteurs et vendeurs tout en se surveillant faisaient la moitié du chemin et cela aurait pu continuer ainsi bien longtemps sans un accident qui précipite la solution. Un des hommes engagés sur une des passerelles perdit l'équilibre et, en voulant se raccrocher, provoqua accidentellement la décharge de son fusil. Une seconde de stupeur, puis spontanée sur les deux rives, c'est une mousquetade générale : Holm, Declerck et des soldats en nombre sont tombés. Moscioni tout à son devoir de médecin qui l'empêche de voir le danger pour lui-même, calme et méthodique, soigne ses blessés.

Mais Debroux nerveux et rageur comme d'habitude a sauté dans une pirogue qui depuis le matin jetée au travers de la rivière sert de passage aux envoyés de Djabbir, suivi par ses soldats, il a pris pied sur l'autre rive près du retranchement qu'il escalade. Comme un forcené il tombe sur les Azande qu'à bout portant il mitraille. Ceux-ci lâchent pied, suivis aussitôt par toute la ligne de défense qui s'effondre en une débandade folle.

Au travers des plantations, les soldats noirs, Debroux toujours en avant, poursuivent les fuyards, la place devant le village est parcourue au pas de charge, la *zeriba* emportée d'assaut, la victoire acquise sans coup férir. Djabbir a eu le temps de s'enfuir et dans la nuit déjà tombée, la place conquise est occupée. Dispositions prises pour parer à une contre-attaque, Holm, Declerck, les morts et les blessés mis à l'abri dans les maisons mêmes de Djabbir, la nuit se passe sur le qui-vive, troublée seulement par des coups de feu tirés par des groupes isolés peu dangereux. La situation en était là à mon arrivée. Je dois noter les éloges admiratifs de tout le monde au sujet de Moscioni.

Pour moi qui ai eu loisir de l'apprécier, je tiens à marquer ici toute l'estime et considération en laquelle je tiens ce praticien dont le savoir et le dévouement furent toujours et sans marchander à la disposition de tous Blancs et Noirs. Comme je l'ai dit, j'avais obtenu du capitaine Uytenhoven l'autorisation de faire une sortie de nuit pour répondre aux attaques éventuelles. La journée s'était passée sans incidents, ma troupe bien reposée, attendait l'ordre de départ et j'avi-

sais aux dernières dispositions quand on me remit une note d'Uytenhoven qui m'ordonnait de ne pas m'écartez de la *zeriba*, de ne pas chercher le combat, au contraire de l'éviter. Après si longtemps, il m'est encore pénible de me souvenir de l'impression que me causa cet ordre de marche qui de toute évidence décelait un complet désarroi d'esprit. Ainsi que le prouva la suite, le pauvre Uytenhoven avait tout ce qu'il fallait pour faire un bon militaire mais il lui manquait quelque chose ; ce quelque chose qui fait le soldat. C'était un brave homme certes, mais je ne pourrais renverser l'ordre de mes mots sans nuire à la vérité.

Il fut décidé que j'irais à lui et le 25 mai 1905, je me mettais en route. Avec deux cents soldats, les sous-officiers Franklin et Van Dyck, je descendais l'Uele en pirogues jusqu'au chemin de Galia dans la direction de Djingavuru. Un jour de marche en forêt nous met dans le village du chef Zoa où nous campons. Attaque de nuit. Le lendemain nouvelle marche et campement en forêt sur la rivière Malunga. Le troisième jour nous amène au village de Dendu où se présentent des envoyés de Balindundu et de Lifaki. Enfin le quatrième jour arrivée à la Malingilingi où ma troupe se heurte à celle de Lifaki. Celui-ci envoie un émissaire disant qu'il voudrait bien me voir mais qu'il n'ose venir. Si ce n'est que cela, la chose est simple, je vais aller voir moi-même.

Je donne mes ordres à Van Dyck et Franklin et m'apprête à me mettre en route, mais Franklin ne veut pas me laisser aller seul. Brave petit Franklin qui arrive tout frais d'Europe et qui marche comme un vieux broussard. Je me rends à ses raisons ne croyant pas pouvoir le priver de ce qu'il croit être un exploit dangereux et nous voilà sur la route. La forêt est pleine de guerriers armés. Nous passons entre deux haies compactes de lances et fusils et nous voilà devant Lifaki. Je l'avais connu enfant, je retrouve un homme, un vrai. Curieuse personnalité que ce Lifaki. Fortement teinté d'Arabe par sa mère, intelligent, la figure ouverte et franche, il montra de suite la joie qu'il éprouvait à me revoir et me renouvela ses protestations de fidélité, me disant combien étaient vifs ses regrets de la guerre engagée par son père. Il me dit aussi que son attitude d'abstention lui valait l'animosité de tous les autres chefs, mais que jamais il ne prendrait les armes contre nous pas plus d'ailleurs que contre son père, car, disait-il : « *Allah alingi oïo tè* » (Allah ne permet pas cela).

Teinté de musulman lui apporté par les Arabes attachés à sa troupe, baragouinant l'anglais de la côte appris auprès des soldats venus des possessions anglaises, un peu de français qu'il s'était efforcé d'apprendre avec les Sénégalais et les Blancs du poste, il possédait un bagage étonnant de connaissances emmagasinées au petit bonheur et je dois avouer que je fus bien heureux que dans mes lectures j'avais eu la chance de me documenter sur l'islam, la Turquie, La Mecque et Istanbul, car j'aurais fait piètre figure, quand au milieu de ses Arabes, il me posa des questions à ce sujet. Heureusement, ils en savaient moins que moi, leurs connaissances leur étant parvenues par la voie orale.

Mon retour au milieu de mes soldats effectué à leur grand soulagement et à celui non moins grand de Van Dyck, nous nous remîmes en route. Je rapportais les renseignements que mes gens avaient tirés des guerriers de Lifaki. Il en résultait que Djabbir avait toujours décidé à s'opposer par la force au passage de la colonne. Dans ce but il avait évacué ses femmes et tout son avoir sur une position fortifiée établie sur la Mangana au village du chef Yambwa.

Dans l'attaque dirigée par les chefs Lomba, Dandou, Bali et par les Niampara arabes Karsime et Karfala, les chefs Tikima et Nigbia avaient été tués et Bali blessé au bras. Quant à Djabbir et tous ses guerriers valides, ils s'étaient repliés sur la *zeriba* de Yambwa où ils s'apprêtaient à se défendre à outrance. Au lieu de retourner sur nos pas en quittant Lifaki, je préférai rentrer par la voie directe en coupant en ligne droite en direction du poste. Le soir, campement au village Bongo. Quelques coups de feu à intervalles dans la nuit, pas riposté mais le lendemain, au moment de franchir un ruisseau bordé de marais, une violente attaque de face se déclenche que nous arrêtons et repoussons par une vigoureuse charge en avant. Van Dyck, le calme Van Dyck et le nerveux Franklin y vont de tout leur cœur. Quels braves compagnons et que la besogne est donc simple avec semblables camarades.

Pas de morts de notre côté. Nous emportons nos blessés et le 30 mai nous rentrons à Djabbir pour y apprendre cette chose stupéfiante : Uytenhoven n'utilisant pas la victoire, sans combat, sans aucune pression particulière, avait évacué la position si chèrement acquise et avec toute l'expédition était rentré au poste. Tous les résultats anéantis, les efforts faits en pure perte, les morts et les blessés non vengés. Quelle honte !



Vue de la face arrière de la zeriba du sultan Djabir, occupée par les troupes de l'expédition Uere-Bili : prise après l'attaque du 3/5/1905.
 (AP.0.0.30923, collection MRAC Tervuren ; photo L. Védy, 1905.)

4.4. LA RELÉGATION DE SASA

Le troisième chef azande célèbre est Sasa. Né vers 1835, il est le fils de Zangabiru, fils de Nunga, et frère de Tikima, alias Kipa, père de Semio le Bakare. Il était établi sur la rive sud du Mbomu et au sud du district de Semio. Sa résidence était à la *zeriba* de Marindi (Coosemans 1951d : 835-837).

Dès 1875, Sasa est en rapport avec les trafiquants nubiens de Ziber. Il parle couramment l'arabe et affecte de s'habiller à la façon nubienne. À partir de 1879-1880, il passe, avec Semio et d'autres chefs, au service du Gouvernement égyptien installé dans l'Uele. Établi un peu au sud du Mbomu, il essaie, mais avec peu de succès, de s'imposer dans les chefferies au sud de l'Uele, en faisant agir en son nom son frère Kipa-Tikima. Mais il est bientôt obligé de se considérer comme un sous-ordre de Semio.

Junker écrit à ce propos que Sasa voulait, avec l'appui du Gouvernement égyptien, se poser en

suzerain des petits chefs situés au nord et au sud du moyen Uele. De plus, pour sauvegarder ses intérêts, il avait installé son frère Kipa-Tikima dans la par-



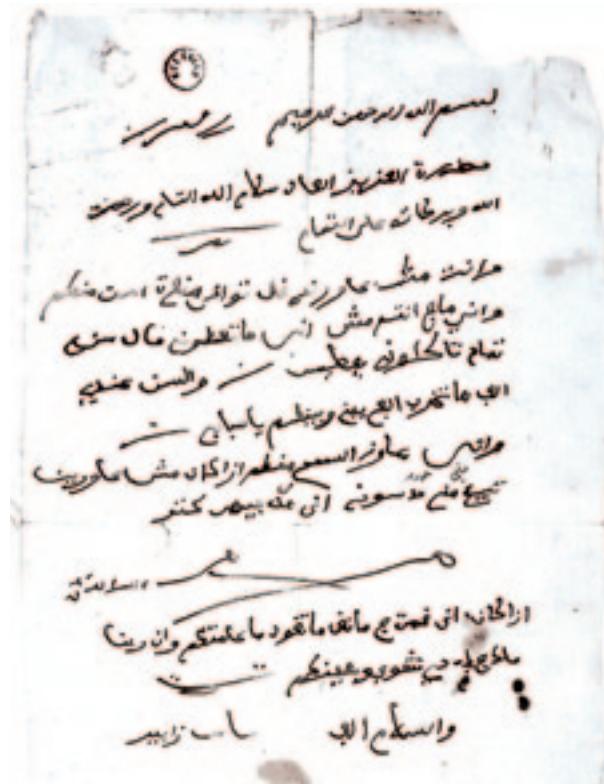
Sultan Sasa.
 (AP.0.0.7460, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Tombeur, ca 1908, © MRAC Tervuren.)

tie occidentale de son territoire. Junker l'a rencontré d'abord chez Ndorum, en janvier 1881. Pour voir l'explorateur, Sasa était venu de sa résidence située à trois étapes à l'ouest de Deleb qui était au nord de l'Uere, sur la rive orientale de la rivière Gigo, affluent sud du Mbomu. Puis, les deux hommes se sont rencontrés un peu plus tard sur la rive nord de l'Uele où Sasa se faisait le dépositaire des bagages de l'explorateur et d'où il guidait vers Berisango le docteur Bohndorff, l'adjoint de Junker. Dans son récit de voyage, Junker précise que la principale rivière du district de Sasa est la Gwane, qui coule du sud au nord, vers la boucle du Mbomu. Il ajoute que chez Sasa les huttes sont sales et pleines de vermine.

Junker et Sasa se retrouvent le 18 décembre 1882 chez Sawa. Sasa tente d'obtenir l'appui de l'Allemand afin de transmettre en haut lieu, par son intermédiaire, ses récriminations contre Mustapha, intendant de la station d'Idris, placé sous les ordres de Rafaï-Mbomu, qui soulevait contre les États vassaux de Sasa, sur le bas Uere, les gens du chef Yapati. Junker conseille à Sasa de s'adresser directement à Lupton, gouverneur de Dem Soliman. Sasa n'en a rien fait. Jusqu'à la fin du Gouvernement égyptien, il se borne à demeurer dans une situation de dépendance à l'égard de Semio, son neveu.

La soumission de Sasa au Gouvernement de l'EIC n'a pas été aisée à obtenir. Au début de mars 1892, Van Kerckhoven reçoit de Sasa, à Bomokandi, un messager porteur de vagues propositions de soumission. Il charge Foulon, qui doit se rendre des Amadis à la résidence de Semio, de s'entendre avec Sasa. Faute de personnel disponible, il ne peut désigner un résident permanent pour Sasa qui, d'ailleurs, ne se décide pas. En conséquence, dans les mois qui suivent, il est déchu de ses droits de suzeraineté sur les territoires en bordure de l'Uele qui sont donnés à Semio. Ceci fait réfléchir Sasa et il se montre beaucoup moins rétif quand, le 15 octobre 1892, Foulon se rend de nouveau chez lui. Alors Sasa promet de se soumettre à la tutelle de l'État, mais il conteste les frontières entre ses États et ceux de Semio.

Les deux Belges se rendent chez Semio pour aplanir le différend, mais Semio se montre aussi peu conciliant que Sasa. En fin de compte, l'EIC décide de remettre à Sasa une partie des territoires en litige, mais à condition qu'il établisse un poste européen



Papiers De Bauw, RG.674.

Traduction : « Au nom de Dieu aussi puissant que bon. Salut et bénédictions à notre ami. Comme vous désirez une bonne entente entre nous, soyez le bienvenu. Jusqu'à présent, j'avais défendu de vous porter de l'ivoire, mais à présent mon ivoire est à votre disposition et rien ne pourra rompre l'harmonie de notre commerce. Du reste vous le constaterez de vos propres yeux si Dieu vous permettra de résider dans mon territoire. Sasa – Djabbir. »

chez le chef Ngaie, sur la rive nord de l'Uele. Vers la fin de 1895, lorsque le lieutenant Chalton reprend de Francqui le commandement de l'Uele, le sultan conteste encore les limites territoriales que lui avait assignées l'EIC.

Le sultan Sasa a une progéniture très nombreuse. Les fils principaux, ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans les événements qui se passent à la mort du sultan sont : a) Mazulugbe (dit « Bando » ou « Momi ») ; b) Molindi (dit « Tutwe ») ; c) Zerimi (dit « Renzi » ou « Bayule »), etc.

Ci-après, la généalogie établie le 23 octobre 1914 à Bambili par l'AT Fredrickssen du territoire de Gwane.

Enfants de Sasa, fils de Djangaberu

L'ancien chef relégué Sasa, fils très cadet de Djangaberu, dut relativement jeune s'enfuir de la rive nord du Mbomu de peur de persécution de son frère aîné et chef, Tikima, successeur de Djangaberu. Il passa au sud du Mbomu, où il se conquit les territoires à la tête desquels nous l'avons trouvé dans l'Uele. Ici ses conquêtes tombent en deux parties, la première fut celle des régions Mbomu-Gwame, la seconde celle de l'Uele-Ango.

La vie de ce chef tombe donc aussi en trois périodes : celle qu'il passa au nord du Mbomu chez ses parents, celle qu'il passa dans la force de son âge entre Mbomu-Gwame et celle où il vécut au sud de l'Uele et qui se termine par la campagne de 1912.

Ses enfants peuvent ainsi être divisés en trois groupes : ceux nés au nord du Mbomu (il ne s'agit que d'un seul fils, ci-après le n° 1 qui mourut aussi au nord du Bomu, sans laisser de descendants) ; ceux nés à Molindi, petite forêt sur la rive droite de la rivière Ole, affluent de droite de la Gwame, située à environ 3 heures de marche en amont du confluent Gwame-Ole, le pays le plus souriant que j'ai rencontré dans les anciens territoires de Sasa (ici naquirent les fils des n° 2 à 34 inclus moins Tukpwe, parmi lesquels se trouvent tous ceux qui ont une importance quelconque et dont les plus jeunes sont actuellement en pouvoir de prendre une femme ; et ceux venus au monde aux affluents de l'Uere, du n° 35 compris jusqu'à la fin de la liste, tous encore enfants, et dont les deux derniers, jumeaux, virent la lumière du jour un an avant la campagne de 1912).

Après la naissance de ces deux derniers, Sire et Mbo, Sasa n'eut plus d'enfants avant la campagne. Ses fils en tirent la conclusion que si des femmes de Sasa, en majeure partie dispersées chez leurs parents ou des maris de fortune à la campagne, ont mis au monde en 1912 ou 1913 des enfants là où elles se sont refugiées, ces enfants ne peuvent être de leur père et ne seront pas reconnus comme tels. On n'en connaît pas encore, il y a donc peu de chance pour qu'on en découvre par la suite.

Cette liste comprend les fils, quelques filles plus connues que la plupart de leurs sœurs seront données à la fin de ces pages. Il a déjà été très difficile de placer les fils dans leur ordre de naissance ; pour certains comme Bedine et Yieha, le classement est plutôt arbitraire (ils sont morts jeunes et étaient sans importance).

I. Né au nord du Mbomu :

1. *Dewe*, mort très jeune, sans laisser de descendants chez le père qui habita alors sur le ruisseau Mopusa, affluent Belambela, affluent de Mbuye, affluent de Kole, grand affluent de droite du Mbomu entre Semio et Kadjema.

II. Nés à Molindi :

2. *Belali*, dit *Nzambe*, mort très jeune, sans laisser de descendants, sur la rivière Ole, entre les villages Dura et ancien Mopoy ;

3. *Zerimi*, dit *Renzi*, dit *Bayule*, de la même mère que Bangwande, relégué en 1913 puis déporté aux Azande, fils aîné vivant de Sasa ;

4. *Dukaye*, de la même mère que Nundi, remis par Sasa à Zubeir Pacha à Dem-Zebir (par les Azande appelés Ozogo), probablement ramené par eux au Soudan anglo-égyptien lors de leur retraite ; on n'a plus jamais eu de nouvelles de lui (comme de presque tous les otages envoyés à Dem-Zebir) ;

5. *Mazulugbe*, dit *Bando*, dit *Momi*, de la même mère que Bagidi, déporté en 1912 à l'Équateur ; le plus fin et plus intelligent des fils de Sasa ;

6. *Molindi*, dit *Tutwe*, l'aîné des fils de Sasa vivant en territoire, chef indépendant à Gwane ;

7. *Watu*, de la même mère que Sendidi, fusillé par son père de ses propres mains sur la rivière Manzinga, en aval de Limbala pour avoir joué le brigand chez les indigènes [...] il avait [...] déjà femme mais n'a pas laissé de descendants ;

8. *Ye*, dit *Sendidi*, de la même mère que Watu. Toute sa vie durant il a joué avec le feu s'amusant de tirer à la cible sur les indigènes qu'il avait appelés par le gong. Il fut recherché par Sasa qui voulait le mettre à mort ; ne dut son salut qu'à l'intervention de l'Européen. Il mourut au commencement de 1914 de la maladie du sommeil chez Mbolindie, fils aîné de Renzi et notable à Tutwe ;

9. *Debiliwa*, dit *Bangwande*, de la même mère que Renzi, plus ou moins fut relégué en 1912, puis renvoyé à Limbala en 1913 et remis en liberté, prit peu après en 1913 la fuite au nord du Mbomu laissant ses enfants sur notre rive ; vit chez son frère Beda à Semio français dit « Bogi ». Sans importance ;

10. *Aniedu*, dit *Turugba*, le fils le plus détesté des fils de Sasa en 1912 ; à la suite de la capture du père au nord du Mbomu, ses enfants sont en partie chez Atedi, en partie au nord du Mbomu. Il vit chez son frère Beda. Sans importance. Il y a contre lui un mandat d'arrêt ;

11. *Bisikitali*, dit *Panamange*, dit *Genzi*, se partagea avec ses frères Tutwe et Bagidi en 1912 les anciens territoires du père, fut chef indépendant à Limbala. Meurt de la maladie du sommeil [...] ;
12. *Banvute*, dit *Bagidi*, de la même mère que Momi, chef indépendant à Gwane ;
13. *Bodue*, dit *Bangenze*, déporté en 1912 dans le bas ;
14. *Zungbakoyo*, dit *Dura*, assassin de son frère Balekanzame, reçueilli et sauvé par Renzi, actuellement notable à Tutwe ;
15. *Balimate*, dit *Sadia*, relégué en 1912 fut renvoyé à Limbala en 1913 avec Bangwande, actuellement notable de Bagidi ;
16. *Mesa*, dit *Nundi*, dit *Kangbaleze*, de la même mère que Bukaye, déporté en 1912 dans le bas ;
17. *Balekanzame*, tué d'un coup de fusil par son frère Dura peu après le départ vers les régions Urere-Ango du père, ruisseau Bagawa, affluent de la rivière (H)..., affluent de la gauche du Mbomu en amont de la Gwame. Jeune homme non marié ; n'a pas laissé de descendance ;
18. *Mbosi*, dit *Mbisi*, déséquilibré, notable de Tutwe. Sans importance ;
19. *Kalama*, dit *Mopoy*, sous-chef à Gwame (de la chefferie Tutwe) ;
20. *Kazamange*, dit *Atedi*, chef indépendant à Dakwa (ancien territoire de Turugba) ;
21. *Uleye*, dit *Beda*, s'enfuit en 1912 après la capture du père au nord du Mbomu, vit à Bogi avec ses frères Bangwande et Turugba, est sans grande importance ;
22. *Avoronunga*, habite en chefferie Bagidi ; sans importance ;
23. *Mopusa*, dit *Tele*, mort jeune sur le ruisseau Nagau, affluent de la rivière Daheli, au sud de l'Uere (voir plus bas), après avoir mangé par mégarde un plat de poison préparé pour un autre ; sans descendance ;
24. *Kere-Kere*, dit *Begele*, condamné puis relégué en 1914 ;
25. *Danga*, sans importance, chez Tungwa (fils aîné et successeur en partie de Panamange) ;
26. *Dingbe*, dit *Bitime*, notable de Toka (fils de Sasa, voir plus bas) ;
27. *Hele*, dit *Pongudulu*, condamné puis déporté en 1914 ;
28. *Yieha*, comme tous les fils ci-dessus renseignés comme mort de maladie décédé (moins Wutu, Balekanzame et Tele) chez Nundi, sans laisser de descendance malgré qu'il était marié ;
29. *Bondime*, tué accidentellement par sa mère à Molindi étant très petit. Sans descendance ;
30. *Tike*, dit *Goli*, sans importance, chez Tungwa ;
31. *Toka*, chef indépendant à Gwane ;
32. *Tukpwe*, né non à Molindi mais sur le ruisseau Nalengele, affluent de la rivière Fulu, affluent de l'Uere peu en aval de Limbala, lors du passage au sud du père sous-chef à Gwane (chefferie Bagidi) ;
33. *Momeshi*, sans importance, chez Mbolindie (fils aîné de Renzi, notable de Tutwe) ;
34. *Lepenge*, vivait sans importance dans la chefferie Tungwa (voir plus haut), depuis pour remplacer le sous-chef Mopoy (voir plus haut) durant sa maladie (dit Kaza Kazamoy).

III. Nés entre Uere-Ango :

35. *Bape*, né sur la rivière Anga, affluent de gauche de l'Uere tout près de Limbala ; jeune homme, chez Atedi ;
36. *Gombulu*, né sur l'Ango, mort à la suite d'une morsure de serpent très jeune, sur le ruisseau Nangu (voir plus bas) ; pas de descendance ;
37. *Dikpi-Moy*, dit « Kapiteni », né au ruisseau Nagau, affluent de la rivière Deheli, affluent de gauche de l'Uere (en amont de Limbala) ; gamin, vit chez Tutwe ;

N.B. : lors de son départ pour les régions Uere-Ango, Sasa ne resta que très peu de temps sur la rive droite de l'Uere ; il passa tôt au sud et s'installa définitivement entre les sources des ruisseaux Nagau et Zengabele, son affluent. Il quitta cet endroit un an avant la campagne de 1912 pour construire la *zeriba* que nous avons trouvée plus haut sur la Deheli.

Les enfants qui suivent virent tous la lumière du jour entre Nagau – Zengabele.

38. *Oka*, petit gamin, chez Tungwa ;
39. *Lakomba*, petit gamin, chez Mopoy ;
40. *Lendiwe*, petit gamin, chez Dingbe son frère ;
41. *Gosse*, [...], chez Tukpe ;
42. *Sire*, jumeaux (?), nés un an avant la campagne de 1912 ;
43. *Mbo*, sont (?) chez la mère de Turungba en chefferie Tutwe.

Après ces deux fils Sasa n'eut plus d'enfants, ni fils ni filles.

Filles connues :

- *Nangemba*, mariée avec Sebi, fils Ypati, frère aîné de Sasa est notable de la sous-chefferie de Mopoy ;
- *Nadi*, mariée à un homme sans importance de la chefferie Tutwe ;
- *Nabangwa*, donnée par Sasa à l'ancien sultan Djabir qui prit cette femme avec lui lors de sa fuite au nord du Mbomu et chez Tambura en 1905. Elle fut plus tard répudiée par Djabir qui la renvoya au sultan Semio ; celui-ci la donna à un frère aîné de Sasa du nom de Kipa, vivant chez lui ;
- *Was*, mariée à Mongo, descendant d'une branche cadette des Avoro Mabonge, tuteur de Zanikiwe, fils aîné de Tutwe ;
- *Niawa*, mariée à Bangoy, cousin de Sasa, qui vient de mourir ;
- *Heliwe*, jeune fille très aimée par le père, volée par le chef Gumba de Bili après la campagne de 1912 ;
- *Wale*, également jeune fille très aimée par le père qui après la campagne de 1912 échoua chez Pongudulu, son frère, au Mbomu. Celui-ci en voulut faire sa femme malgré (l'opposition de) Tutwe et d'autres frères. La relégation de Pongudulu mit une fin à ceci ; la jeune fille atteinte de la maladie du sommeil, est fille et vit au Mbomu.

L'autorité des chefs locaux était en partie due aux armes à feu acquises. Un tableau renseigne sur le nombre de guerriers et d'armes des chefs locaux du Bas-Uele. On dénombre par exemple, pour Sasa et ses fils, un total de 41 Albini (fusils) et 520 cartouches, 17 chassepots et 225 cartouches. Lorsque l'autorité coloniale compte les armes données à Sasa pour transports et celles enlevées par des

déserteurs, on n'obtient qu'un total de 20 Albini, 382 cartouches et 14 chassepots⁶².

62. Où Sasa s'est-il procuré ce complément ? Chez Mopoy, chez Doruma, chez Gaïe ou auprès de marchands venant au Mbomu, la question est difficile à résoudre. Il se peut aussi que Sasa ne possède pas les armes renseignées et que le tableau ci-joint soit exagéré.

Tableau 9.1. Les armes à la disposition de la descendance de Sasa et de Semio

Sasa et ses fils												
Noms des chefs	Vassal de	Albini	Cartouches	Remington	Cartouches	Chassepots	Cartouches	Piston à deux coups	Charges	Piston à un coup	Charges	Nombre de guerriers
Sasa		40	500	50	200	15	100	40	5000	50	5000	3000
Bafia	Sasa	«	«	10	100	«	«	30	500	6	200	400
Kamissa	Fils de Sasa	«	«	«	«	«	«	«	«	2	20	50
Bitima	<i>id.</i>	«	«	«	«	«	«	6	200	12	130	300
Makono	<i>id.</i>	«	«	2	20	«	«	15	300	«	«	300
Bongule	<i>id.</i>	1	20	6	100	1	10	«	«	20	300	100
Dagbia	<i>id.</i>	«	«	«	«	1	10	2	50	4	300	100
Bagidi	<i>id.</i>	«	«	«	«	«	«	«	«	3	60	50
Bambili	<i>id.</i>	«	«	«	«	«	«	«	«	2	40	40
Les armes à la disposition de la descendance de Semio												
Semio	Sultan	200	10 000	800	15 000	300	2000	200	1000	1000	10 000	4000
Baudui	fils Semio	?	?									
Efulu	<i>id.</i>	10	100	20	30	«	«	«	«	100	1000	1000
Bachirimbi	(Efulu)	«	«	«	«	«	«	«	«	100	100	600
Bali	<i>id.</i>	2	30	10	100	«	«	«	«	20	200	600
Birigbiri	<i>id.</i>	«	«	1	10	10	100	«	«	40	400	200

Source : document signé Hutterea. MRAC, Papiers André Landeghem RG. 1010.

À la mort de Sasa, les guerriers armés de fusils se disperseront et très probablement iront appuyer le fils ayant leur préférence. Les armes et munitions que possède Sasa seront ainsi partagées entre ses fils.

Sans complètement correspondre à la généalogie des fils de Sasa ci-dessus, les éléments ci-dessous apportent des précisions sur la gestion des fils de Sasa, avant que celui-ci ne soit arrêté et relégué par l'EIC à Boma, où il trouva la mort peu de temps après (cf. *infra*). Ces renseignements fournis par l'inspecteur d'État Léon Hanolet devaient servir au démantèlement du pouvoir de Sasa.

« Bando, fils aîné de mère azande n'est pas aimé de son père et s'entend très mal avec lui. Bando a des velléités d'indépendance. Il est âgé de 30 à 35 ans. On le dit de bon caractère, animé de très bonnes intentions vis-à-vis de l'État, mais empêché par son père, qui craint que Bando n'accueille trop d'influence, s'il se mettait en relation directe avec le Blanc. Le village de Bando se trouve à Harnide et les populations de ce chef s'étendent entre le Mbomu et l'Uere. Ce sont des Azande-Akari-Bacheri. Bando est aimé des indigènes, il est considéré comme le principal héritier, celui à qui reviendra le village même de Sasa.

Entwe, deuxième fils de Sasa, de mère Backeri, âgé de 25 ans, a une réputation d'homme serviable et animé, paraît-il, de très bonnes intentions à l'égard du Blanc. Entwe est, lui, aimé de son père, écoute trop les

conseils de Sasa. Le village d'Entwe est sur la rivière Monga, affluent du Haut-Mbomu. Entwe est aimé des indigènes, il aspire à succéder à Sasa en écartant Bando. À la mort du sultan, Entwe s'alliera à Renzi pour disputer à Bando l'héritage, quitte à renier Renzi après. La population de ce chef est azande et backeri. Renzi, troisième fils de Sasa de mère akari, âgé de 25 à 30 ans. Au moral le portrait de Sasa, cause sans doute qu'il est le fils préféré. On n'a rien à attendre de cet individu. Les indigènes le craignent mais ne l'estiment pas. La population de ce chef s'étend entre le Mbomu et la rivière Asa, elle est de tribu azande.

Selene, quatrième fils de Sasa est de mère Bachiri et âgé de 20 à 25 ans. Selene est aimé des indigènes. Caractère rusé, méfiant, n'aime pas l'État. Je n'ai pu obtenir beaucoup de renseignements concernant ce chef. Il est installé avec sa population sur le Haut-Mbomu. Les indigènes sont de tribu azande et akari. Sasa – sultan : la population est azande, akari, bachiri... quelques Derviches, Abarambo et Mobenge. Sasa n'a pas encore changé sa manière d'agir. Les vivres qu'il envoie à la station ne sont pas des plus abondants.

Conclusion :

Bando comme seul successeur de Sasa serait peut-être très dévoué à l'État, mais ce serait reconstituer la puissance actuelle du sultanat. Entwe très accommodant, comme seul successeur aurait le même défaut. Renzi et Selene doivent être écartés, ces deux individus comme chefs ne seraient jamais qu'une cause d'ennui pour l'État. Bando ne s'entendant pas avec son père, s'il



Tutwe [Entwe], fils de Sasa, au poste de Bambili, en 1908.
(AP.0.0.7579, collection MRAC Tervuren ; photo Ch.Tombeur, ca 1908,
© MRAC Tervuren.)



Renzi, fils de Sasa.
(AP.0.0.7476, collection MRAC Tervuren ; photo Ch.Tombeur,
ca 1908, © MRAC Tervuren.)

était appuyé par des troupes de l'État dans la revendication de ses droits en serait certes reconnaissant. À la mort de Sasa, avec une troupe de 500 à 600 soldats, l'État pourrait imposer ses volontés aux fils de Sasa et partager les territoires entre Bando et Entwe en avantageant le premier de façon à entretenir entre ces deux chefs une animosité causée par la jalousie et qui pourrait nous servir en toute occasion » (MRAC, Papiers Hanotelet Léon, 51.33).

En 1911, Sasa manifeste à nouveau des velléités d'insoumission à l'égard de l'administration coloniale. En décembre de cette année, l'EIC décide que deux colonnes marcheraient concentriquement vers le lieu où Sasa était présumé s'être fortifié. À la colonne, commandée par de Meulenaer, venant de Mange au sud, était dévolu le rôle décisif. L'autre, sous le commandement de Bertrand, partait de l'Uere et se tenant sur le versant nord de la rivière du même nom, tenterait de prendre Sasa à revers s'il résistait. Bagidi, un des fils de Sasa, se mettait en contact avec les autorités de l'EIC, mais ses informations restèrent aussi vagues que suspectes. Les fusiliers, à aucun moment appuyés d'indigènes armés de sagaies, résistèrent assez vivement à de Meulenaer. Ayant perdu quelques heures à incendier une plaine couverte de très hautes herbes réservée pour la chasse aux éléphants, en ayant perdu d'autres à franchir l'Uere, les gués leur étant inconnus, les troupes de Bertrand et de Meulenaer ne se joignirent que le lendemain (Bertrand 1943 : 281).

Les deux jours suivants furent consacrés d'abord à la recherche des plantations de manioc, réserve des indigènes mangeurs de céréales pour les années où la moisson est déficitaire, puis à l'installation provisoire de la troupe dans l'ignorance totale des intentions de Sasa et de la retraite qu'il s'était choisie. Les détachements envoyés à la découverte recueillirent peu d'informations et à l'occasion échangèrent quelques coups de feu avec des patrouilles. Après quelques jours, il apparut clairement que Sasa n'avait ordonné aucune mobilisation de ses milices, que nombreux étaient les fusiliers rentrés chez eux, que ses fils l'abandonnaient (*ibid.* : 281-282).

La capture de Sasa n'était plus qu'une question de temps ; seuls quelques groupes d'isolés pourraient encore offrir quelque résistance. À l'occupation de la chefferie et la poursuite de Sasa il n'était plus nécessaire de consacrer des forces très importantes dont le ravitaillement était difficile dans une région pauvre

et désorganisée. Par mesure de sécurité, une compagnie avait été détachée pour renforcer les effectifs d'occupation de la chefferie Madombela peut-être moins complètement pacifiée. Il fallut environ deux mois pour s'emparer de la personne de Sasa, entouré de quelques derniers fidèles qui se dispersèrent sans résister.

Son attitude ne fut rien moins qu'héroïque, selon Bertrand. Relégué dans le Bas-Congo, il n'y vécut que deux années. Un poste fut fondé presque sur les rives de la Gwane au centre de la chefferie qui elle-même fut répartie provisoirement entre les quatre fils de Sasa, auxquels leur père avait confié un commandement.

4.5. LA DERNIÈRE INSURRECTION DU SULTAN MOPOV BANGEZEGINO

Le chef azande Mopoy Bangezegino, né vers 1845, était le fils de Mopoy, *alias* Mofio. Il était le cousin de Sasa, tous les deux étant petits-fils de Nunga. Son père occupait, en 1882-1883, la partie la plus méridionale de la province dite de « Katambur » (agent égyptien). Cette province avait pour limite au sud la rivière Goangoa, affluent nord du Mbomu, qui la séparait des territoires de Semio ; mais sous la domination du Gouvernement égyptien, il avait porté au sud du Mbomu ses expéditions esclavagistes. Il était déjà en relations avec les commerçants arabes du Soudan et, grâce au trafic avec eux, il avait réuni une grande quantité d'armes à feu, ce qui lui avait permis d'organiser un corps redoutable de 300 fusiliers. À la suite de difficultés que ce Mopoy eut avec les Arabes, excités contre lui par son frère Tikima, ses fils passèrent le Mbomu et s'installèrent entre le Bangaro et la Banzara affluents du Mbomu (Coosemans 1951c : 718).

C'est là, au confluent Bangaro-Mbomu, qu'était donc installé Bangezegino Mopoy lorsque les Belges construisirent chez lui un poste européen qui devait servir de base d'opérations pour la pénétration au Bahr el-Ghazal. Ce poste fut construit par Van Holsbeek, qui en fut le premier résident. Mopoy voyait dans l'établissement chez lui d'un Européen une garantie contre l'hostilité toujours probable de ses parents Semio et Sasa (*ibid.* : 718).



Le chef Mopoy Bangezegino et ses guerriers.
(AP.0.0.11792, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)

Quand, fin 1894, les Belges reçurent, en application du traité franco-congolais du 14 août 1894, l'ordre d'évacuation des postes établis au nord du Mbomu, les postes de Mopoy et de Ndoruma furent jugés trop éloignés des bases principales de l'occupation du Haut-Uele. Il fut décidé de les reporter plus au sud. Ndoruma devait d'abord être évacué sur Mopoy, puis les deux garnisons réunies devaient descendre au sud de Sasa vers le Moyen et Bas-Uere (*ibid.* : 719).

Van Holsbeek reçut l'ordre de faire parvenir à Janssens, chef de poste de Ndoruma, l'ordre de se replier sur Mopoy qui serait ensuite évacué vers le camp de l'Uere (future station d'Ango). Il se conforma à cet ordre, malgré le conseil de Mopoy de se méfier du sultan Ndoruma. À la fin du mois de janvier 1895, le sultan Ndoruma se retira en brousse. Au retour vers Mopoy, la colonne Janssens-Van Holsbeek fut surprise dans une embuscade dressée par les gens de Ndoruma et les deux chefs blancs furent exterminés (*ibid.*).

La garnison européenne de Mopoy évacuée, le chef azande eut à défendre seul sa province contre les empiétements des fils de Semio. Il soutint quelques combats malheureux, mais finit par abandonner le Mbomu pour occuper la Sili (affluent de la Gurba) et s'y imposer en maître aux populations, après avoir tué dans une rencontre deux chefs de la région, Badinda et Libangwa. Les indigènes de la Sili quittèrent alors leurs villages, passèrent la Gurba et allèrent se réfugier chez Mbili, neveu de Mopoy. Celui-ci resta maître d'un territoire à peu près dépeuplé (*ibid.*).

Le 11 août 1895, un arrêté du gouverneur général transforme l'expédition, dite du Haut-Uele, en district de l'Uele. La réorganisation du district par le décret du 28 décembre 1895 fait désormais dépendre les territoires de Mopoy Bangezegino, qui avait pris le nom de « Bakumba Gwanga » (le vieillard aux abois) de la zone Gurba-Dungu (Salmon 1969 : 11).

Lorsqu'en 1896, Chaltin entreprit contre Mbili et Ndoruma la campagne provoquée par les massacres des colonnes Bonvalet-Devos et Janssens-Van Holsbeek, Mopoy escompta le succès de Chaltin

sur son rival Mbili pour essayer d'envahir à cette occasion le territoire de ce dernier. Ce projet, il l'avait conçu quand, le 15 mars 1896, Chalatin était passé par son village en se rendant chez Ndoruma et Mbili. Mais la campagne s'avéra longue et difficile. De plus, Chalatin, victorieux, quitta la région avec son adjoint Dupont, afin de descendre à Djabir pour faire soigner sa main blessée au cours des combats contre Ndoruma. Mopoy dut renoncer à son projet (Coosemans 1951b : 719).

Le 10 octobre 1896, Mopoy se décide à rendre visite à Chalatin au poste d'Amadi. En guise de salut au commissaire de district, le sultan tire d'abord six coups de revolver. Chalatin campe un portrait très vivant du sultan :

« Mopoie est un homme de haute taille, bien découplé, bien proportionné. Son visage, d'un noir d'ébène, rond plutôt qu'ovale, est agréable et éclairé d'une paire d'yeux vifs et très mobiles ; son regard est franc ; il dévisage son interlocuteur bien en face. Il a des dents superbes, porte le costume arabe et détient, dans des sacoches suspendues à sa ceinture, des versets du Coran ; il égrène parfois un énorme chapelet. Il donne une impression de franchise et de sincérité » (Salmon 1969 : 12).

À la fin de l'entrevue, Mopoy offre à Chalatin un sabre de Derviche. Il poursuit une politique d'es-carmouches contre Mbili qui va se transformer à la mort de ce dernier en guerre ouverte. En 1898, après la mort de Mbili, Mopoy décide de profiter de la situation pour acquérir de nouveaux territoires aux dépens des successeurs de son ancien rival. Il envoie contre ce dernier une expédition dirigée par son frère Boeli : Tikima est tué au cours de la campagne ; son frère Bazia lui succède et parvient à obtenir l'appui des autres descendants de Malingingu. Mopoy, après avoir obtenu l'appui des autorités de l'EIC pour réprimer les menées de chefs insoumis, entreprend alors une nouvelle expédition contre Bazia, Tale, fils de Binza et petit-fils de Malingindu. Au cours de diverses rencontres, il fait tuer plusieurs parents de Bazia. Il pille et désorganise la région et, après s'être emparé d'une partie des territoires de Tikima, il rentre victorieux dans son village de la Sili (*ibid.* : 12-13).

Mopoy se garde d'interrompre ses relations avec les autorités de l'EIC, mais ne leur permet plus l'accès de son territoire. En 1902, il refuse de se présenter auprès du commissaire de district Chalatin, soi-disant

de peur d'être arrêté par ce dernier. En octobre de cette année, l'inspecteur d'État Léon Hanolet estime que l'ère des difficultés d'ordre militaire n'est pas close et que Sasa, Ndoruma, Mopoy et Semio constituent une menace latente pour l'État, qui ne cessera qu'avec une grande guerre ou la mort naturelle de ces chefs (*ibid* : 13).

En 1903, les relations entre Mopoy et les autorités européennes semblent s'améliorer. En 1904, la situation est à nouveau tendue. En 1905 et en 1906, on enregistre des alternatives de mieux et de pire. Le sultan Mopoy intrigue, toutefois, auprès des représentants de la France et de la Grande-Bretagne. En avril-mai 1906, des officiers français venus de Semio passent au village de Mopoy au cours d'une reconnaissance vers les sources du Mbomu ; ils refusent, cependant, cinq pointes d'ivoire offertes par le sultan. Au cours de l'été 1906, Mopoy se plaint en vain de l'attitude des agents de l'EIC aux autorités britanniques. Pour échapper à la surveillance des fonctionnaires du poste de Suronga, Mopoy s'installe plus loin sur la rivière Boemi, affluent de la Mocko (*ibid* : 13).

Durant l'été 1907, Ch. de Meulenaer, chef de zone de la Gurba-Dungu, se rend en reconnaissance dans les territoires du sultan Mopoy pour : 1° reconnaître cette région presque complètement inconnue et se rendre compte de sa richesse ; 2° inviter le sultan et au besoin le contraindre à reconnaître l'autorité de l'État et obéir à ses lois ; 3° établir un poste d'occupation et de perception dans cette région. D'abord furieux, Mopoy demande des renforts contre le Blanc à son cousin Sasa. Mais celui-ci, se souvenant du meurtre de son fils ainé ordonné jadis par Mopoy, lui refuse toute aide. Lors d'une rencontre, le 15 août 1907, le chef de zone reçoit le tambour de guerre de Mopoy qui lui dit qu'il le lui remettait afin qu'il le montre à tout le monde et que par là tout le monde sache que Mopoy avait fait sa soumission à l'État (*ibid*).

D'après le rapport de de Meulenaer, le pays de Mopoy est riche en vivres et en produits domaniaux, mais jusqu'alors ce chef écoulait la plus grande partie de ses produits au nord du Mbomu. À son avis, la fondation du poste de Sili permettra la suppression presque complète de la fraude et du commerce d'armes perfectionnées qui se fait sur le Mbomu. Il y a de fortes probabilités que la traite ne soit pas complètement supprimée sur les frontières au nord là où la surveillance de l'État ne s'exerçait pas d'une façon active et permanente (*ibid*).

Après la fondation du poste de Sili en octobre 1907, les relations s'améliorent pendant quelques mois entre les autorités de l'État et le sultan. En juin 1908, la situation se dégrade à nouveau : Mopoy paraît avoir oublié ses promesses – obtenues grâce à la présence de 400 soldats, il est vrai – et on l'accuse d'avoir fait perpétrer deux meurtres dans sa chefferie. En juillet 1908, il est considéré comme insoumis parce qu'il ne fournit plus ni vivres, ni maïs, ni ivoire, ni caoutchouc, et préfère vendre ses produits aux Français. Seule la création d'un poste sur le Mbomu permettrait de le contrôler (*ibid* : 16).

En septembre 1908, de Meulenaer se rend au poste de Sili où il parvient à rencontrer Bangezegino qui feint de se soumettre et promet une nouvelle fois de se plier aux lois de l'État congolais. Son fils aîné, Mandombela (ou Pwopwo) entretenait, malgré les conseils de son père, d'excellentes relations avec l'administration de l'EIC qui décide de rapprocher le poste de Sili des Azande Mbili afin d'éviter à ces derniers la traversée du territoire de Mopoy Bangezegino. En octobre 1908, les relations avec ce dernier étaient redevenues excellentes, l'utilisation par de Meulenaer de méthodes de conciliation, avait permis ainsi d'éviter l'emploi de la force (*ibid* : 15).

En décembre 1908, le commissaire général Tombeur rend visite à Mopoy qui l'accueille entouré de nombreux fusiliers et lui promet l'envoi régulier de vivres au poste de Sili. Mopoy lui fait visiter son village et, chose rare pour un chef azande, il lui laisse aussi voir quelques-unes de ses femmes. D'après Tombeur, Mopoy Bangezegino, le grand ami de Sasa, était « pourri d'islamisme ». Ce sultan se méfiait des Européens parce qu'un oracle avait prédit qu'il péirait de la main d'un Blanc. En plus, Tombeur était favorable à ce que l'EIC abatte la puissance azande comme on l'avait fait dans la Province-Orientale avec la puissance arabe (*ibid* : 16).

En février 1909, les relations de l'EIC et Mopoy, qui craint d'être supplanté par son fils Mandombela, restent bonnes en apparence. Le 25 février, Van Ermingen, chef du secteur de la Bwere, se rend chez Mopoy Bangezegino qui promet de ne rien entreprendre contre l'autorité belge si on le laisse vivre à sa guise. En réalité, il cherchait surtout à empêcher le plus possible la pénétration européenne de son territoire. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle il fait avertir, en avril 1909, le chef de poste de Sili qu'une grave maladie régnait dans sa chefferie. De mai à

décembre 1909, les rapports des agents du poste avec Mopoy restent bons. On signale toutefois qu'il reste entouré de deux ou trois conseillers derviches qui exercent un certain ascendant sur lui car il s'est soumis à leur rite. Il porte aussi le chapelet et les amulettes derviches. Il sert l'État mais se méfie toujours des Européens et ne les reçoit qu'entouré d'une garde d'au moins deux cents hommes (*ibid* : 16-17).

Le nouveau commissaire du district de l'Uele depuis août 1909, A. Bertrand, note que les sultans Sasa et Mopoy s'abstenaient de toute manifestation activement hostile à l'égard de l'État, mais ne manquaient aucune occasion de témoigner leur mépris pour l'autorité européenne et néprouvaient aucun scrupule à harceler et molester leurs voisins. Leurs territoires, fermés aux agents de l'administration, étaient ouverts aux mercantis arabes, grecs et portugais, auprès desquels ils s'approvisionnaient, en échange d'ivoire, d'armes à feu et de munitions. Ils disposaient d'une force armée organisée à l'imitation d'une troupe régulière et ainsi ils parvenaient à soustraire au contrôle de l'État une vaste zone que celui-ci considérait comme un foyer d'insurrection latente. En outre, le Gouvernement belge, ayant repris depuis quelques mois l'État indépendant du Congo, répugnait à toute action militaire de grande envergure, craignant surtout que des troubles intérieurs au Congo soient mal interprétés par la presse et l'opinion internationales (*ibid* : 17).

En février 1910, le commissaire Bertrand traverse les chefferies de Sasa et de Mopoy avec un détachement de cinquante hommes. Il a notamment une entrevue avec Mandombela, le fils de Bangezegino, qu'il décrit ultérieurement comme un grand gaillard, massif et bien nourri, d'attitude molle et hésitante, mais tenu très fortement en bride par son père. Il apprend aussi que Bangezegino faisait passer en territoire français beaucoup de gens de son fils à qui il avait confié des armes à feu. Bertrand croyait qu'il se préparait une retraite à l'abri des atteintes de l'EIC au cas où les événements tourneraient contre lui (*ibid.* : 18).

En mai 1910, on signale que des pistonniers de Mopoy, prétextant une histoire de femmes, envahissent le territoire de Migide, chef dépendant du poste de Ndoruma. Cette attaque se solde par un tué et un prisonnier. Les autorités de l'EIC décident de ne pas intervenir directement au nord du secteur de la Bwere, qui est profondément troublé, parce que la saison des pluies rendait toute opération importante

impossible. En juin 1910, de nouvelles exactions de Mopoy sont signalées par le chef de poste de Sili. En juillet 1910, il est accusé d'agression contre les gens de Wango : beaucoup de femmes sont enlevées et beaucoup d'habitations sont incendiées. Et Mopoy refuse d'envoyer des vivres au poste de Sili. Alors, le commissaire Bertrand annonce une attaque contre le sultan en décembre, à la fin de la saison des pluies : il prévient les populations fidèles de l'imminence de cette intervention militaire (*ibid*: 18).

Cependant, à la fin du mois de septembre 1910, Bertrand quitte Bambili pour Amadi et il pense se rendre chez Mopoy pour tenter une dernière fois d'amener celui-ci à l'engagement solennel de respecter les lois de la colonie. En cours de route, il apprend que le chef Manzali s'est vu interdire l'accès du territoire de Bangezegino et le 27 septembre, un courrier urgent du chef de secteur de la Tele-Poko, Bocconi, lui annonce la révolte ouverte du chef azande Zunet contre les autorités coloniales. Il est convaincu qu'un mouvement insurrectionnel de Mopoy et Sasa, appuyé de celui des Azande du Bomokandi, ne tardera plus. À son avis, une action commune des Azande semblait vouloir se dessiner. En conséquence, le 1^{er} octobre 1910, Bertrand demande 500 hommes de renfort pour faire face à une révolte éventuelle des Azande des sultans Sasa et Mopoy Bangezegino.

Durant le même mois d'octobre, de Meulenaer se rend de Sili chez Mopoy qui proteste de ses bonnes intentions et se plaint de la création d'un poste établi à l'ouest de Ndorama en vue de prévenir des attaques éventuelles de la part de Mopoy. Les autorités de l'EIC apprennent que Mopoy a déjà acheminé ses femmes et ses richesses au nord du Mbomu. Et les populations les plus rapprochées de Sili, celles qui habitent le territoire au sud de l'Uere, n'avaient pas fait cette année les vastes plantations qu'elles étaient accoutumées de faire. D'une part, on supposait que Bangezegino avait déjà ordonné et commencé la mobilisation de ses guerriers. De l'autre, celui-ci éprouvait aussi de grandes difficultés pour nourrir un nombreux personnel (*ibid* : 20).

Certains chefs désiraient vivre en bonne intelligence avec les autorités de l'EIC, mais eux aussi devaient compter avec leurs gens que la corvée du caoutchouc indisposait fortement contre la présence belge. En général, un malaise persistant régnait parmi presque toute la population azande du district de l'Uele. Le commissaire Bertrand décrit la situation générale en ces termes :

« ... dans le district de l'Uele, il existe un territoire de près d'un degré carré et demi de superficie où nous ne pénétrons qu'avec l'assentiment des chefs Mopoie et Sasa, et dont nous ne savons que ce qu'il leur convient de nous faire savoir. Notre influence y est nulle, les habitants nous considèrent comme un puissant voisin que l'on craint ; c'est tout. De là partent



Le chef Manzali et ses femmes.

(AP.0.0.11864, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)

des intrigues que nous ne connaissons pas, qui nous obligent périodiquement et presque constamment depuis plus de deux années à des mesures de précaution extraordinaires, quand elles n'aboutissent pas à un éclat tel que celui qui fait l'objet de la présente. Nous sommes entravés au point d'hésiter à former en un point quelconque du territoire une colonne importante, de crainte de complications ailleurs. J'hésite à créer un poste au N.-O. du secteur de la Buere, parce que sa garnison diminuerait les effectifs possibles de nos troupes d'opération. Il nous est répondu par des fins de non-recevoir lorsque nous réclamons satisfaction pour des agressions contre des populations qui sont dévouées (agression Mopoie contre Migide). Au moindre sujet de mécontentement que nous donnons à ces chefs, à Mopoie notamment quand les prestations en vivres qu'il consent à apporter ne sont plus rémunérées en fusils à piston, nos postes sont boycottés. On répond par la mobilisation des guerriers aux mesures de sécurité que nous croyons devoir prendre et à la moindre menace d'intervention plus ferme de notre part [...] que des mesures de sécurité intérieure s'imposent, à présent que nous sommes libres de toute préoccupation sur la frontière orientale du district. Nous sommes très fortement établis dans l'Uele ; les renforts demandés nous permettraient de poursuivre, avec le minimum de dépenses et d'efforts, la soumission effective de toutes les populations du district. Les manifestations actuelles de l'inquiétude des chefs azande du Nord du district datent du moment où ils ont senti, par la fondation du poste d'Asa, puis par notre intervention dans les territoires de Mopoie Tolet, que le Gouvernement était décidé à limiter leurs pouvoirs, jusqu'à présent absous, et à les surveiller de près. Elles ont sans aucun doute été encouragées par l'impression de faiblesse qu'a dû leur donner notre évacuation récente de l'enclave de Lado. Je crois qu'il est indispensable que nous agissions rapidement et avec énergie. Si nous tardions, il est à craindre que les tentatives des derniers chefs indépendants, pour réunir en un faisceau compact toutes les populations azande, ne réussissent, et alors la campagne à entreprendre serait sévère et de longue durée » (*ibid* : 21-22).

Le 19 octobre 1910, le commissaire Bertrand demande à Boma des renforts et la mise du district de l'Uele sous régime militaire spécial parce que la situation pourrait devenir inquiétante. Le 31 octobre, le vice-gouverneur général signale au ministre des Colonies, Jules

Renkin, les considérations émises par Bertrand en ce qui concerne les chefs azande tels Mopoy Bangezegino, Mopoy Tolet, Sasa, Dika, Bokoyo et autres. La situation n'est pas très inquiétante, ajoute-t-il, mais il règne un mauvais état d'esprit parmi ces gens. Le 5 novembre, le commissaire général Bertrand précise, dans une lettre adressée à Henry, que les choses ne vont qu'à moitié et que l'on sent que des tentatives sont faites par les derniers grands chefs indépendants Sasa et Bangezegino pour grouper tous les Azande en un faisceau compact de résistance à l'action gouvernementale (*ibid* : 22).

Le 11 novembre 1910, le ministre des Colonies accepte la mise du district de l'Uele sous régime militaire spécial. Le 12 novembre déjà, le vice-gouverneur général Malfeyt donne à Bertrand l'ordre de fonder un poste au nord des territoires du sultan Mopoy Bangezegino et de prélever, sur le renfort de 470 soldats qu'il vient de recevoir, les 50 hommes nécessaires à la garnison du nouveau poste. À la fin du mois de novembre, le village de Zunet est occupé par les troupes de l'EIC (*ibid* : 23).

L'attaque contre Mopoy Bangezegino est fixée au 15 décembre 1910 et devait être menée par deux compagnies de 250 hommes soutenues par une section d'artillerie à tir semi-rapide. Mais les opérations menées en brousse contre Zunet en fuite retardent le déclenchement de l'offensive contre le sultan Mopoy. La tactique de la Force publique est la suivante : les troupes seront engagées contre lui de manière à couper immédiatement ses communications d'avec ses adhérents.

« Certains paraissent attendre cette occasion pour se séparer définitivement de leur suzerain et faire leur complète soumission. Mopoie sera forcé à son tour de se soumettre ou de se réfugier en territoire français où il possède une petite enclave et dans ce cas des dispositions seront prises pour éviter éventuellement le retour de ce sultan... » (*ibid* : 23-24).

Le 2 mars 1911, la garnison du poste de Sili est renforcée de 146 soldats et un officier, parce que l'on craint un coup de main du sultan Mopoy contre Sili. Deux semaines plus tard, le 15 mars, une vaste opération militaire est déclenchée contre Mopoy. Pour éviter que les milices de Sasa ne se portent au secours de Mopoy, attaqué par la colonne

de Meulenaer, le commissaire général Bertrand effectue une reconnaissance dans les environs de la résidence de Sasa. Les deux mouvements furent simultanés. La confrontation fut de courte durée :

« La colonne de Meulenaer fut l'objet d'une tentative de surprise. Dans une clairière elle fut accueillie par une fusillade nourrie, accompagnée de jets de flèches et de sagaies. Cette attaque ne fut pas même poussée jusqu'à la menace de l'assaut et du corps-à-corps. Les assaillants, restés dissimulés derrière les arbres et les buissons de la lisière, n'insistèrent pas. Ce fut le seul engagement, et Bangezegino emmenant ses fusiliers, ainsi qu'une partie de ses administrés, s'enfuit vers son domaine du Congo français » (*ibid* : 24).

En avril 1911, Mopoy Bangezegino allait donc s'installer définitivement au Congo français avec ses frères, ses parents, ses guerriers et un grand nombre d'indigènes accompagnés de leurs femmes. Un peu plus tard, le 3 mai, le poste militaire de Bangaro-Mbomu est fondé au confluent des rivières Bangaro et Mbomu par le sous-lieutenant Lescornez pour empêcher un retour offensif du sultan (*ibid*).

Le territoire de Mopoy Bangezegino est partagé entre son fils aîné Mandombela et son frère cadet Boeli. Mais Mandombela fut convaincu d'avoir prêté assistance à son père et d'avoir favorisé le maintien de l'autorité de Mopoy au Congo après qu'il eut passé le Mbomu poursuivi par les troupes de l'EIC. Craignant d'être arrêté, Mandombela passa le Mbomu à son tour et tout le territoire fut donné à Boeli. Si ce dernier paraît dévoué, il s'impose comme chef avec difficulté et un appui efficace des autorités territoriales de Sili lui est nécessaire (*ibid* : 25).

Beaucoup d'indigènes, réfugiés au Congo français avec Mopoy, regagnent la chefferie. Cependant, celui-ci continue à faire du bruit : lui et le sultan Semio promettent leur soutien au sultan Sasa en cas d'opération militaire dirigée contre lui. Mais les autorités françaises promettent de veiller à ce que les sultans installés sur la rive droite du Mbomu ne prêtent aucun secours à Sasa. D'ailleurs, en 1912, la menace d'une intervention de Mopoy s'estompe avec la défaite suivie de la capture de Sasa. Tout danger de soulèvement général des populations azande de l'Uele paraît définitivement conjuré (*ibid*).

En 1913, des accusations de sévices à l'égard de ses sujets sont portées contre lui : l'administration belge envisage de diviser son territoire en quatre chefferies. Mais ces accusations sont reconnues sans

fondement. Par la suite, Boeli montre de la mauvaise volonté et paraît de plus en plus incapable de diriger son immense chefferie. À la fin de l'année 1913, le poste de Sili est supprimé : Boeli dépend dès lors du poste de Ndorama. Le 10 mars 1914, il est investi comme chef (*ibid* : 26).

Les autorités de l'EIC continuent à s'inquiéter des menées subversives de Mopoy Bangezegino depuis le territoire français. On raconte que tantôt Mopoy est bien intentionné, et que le lendemain, il est plein de suspicion à la suite de quelque épreuve divinatoire non réussie. Ses crises s'accompagnent d'actes de violence divers, mise à la chaîne, à la cangue, fouet, etc. Or les autorités françaises, pour des raisons diverses, parmi lesquelles le « Pas d'affaires ! » semble jouer un certain rôle, surtout leur manque d'effectifs, ferment les yeux ou ignorent ce qui se passe. D'où un premier exode d'indigènes vers le Congo belge, tous se plaignant de mauvais traitements, désertion suivie d'un redoublement de sévérité chez Mopoy, construction de *zeriba* défensives, menaces de mort, etc. (*ibid*).

Mopoy ne cesse d'envoyer des émissaires vers le territoire congolais. Boeli et ses filles sont au courant de ces menées, qui d'ailleurs reçoivent étoffes et cadeaux divers. Alors, de Calonne-Beaufaict propose de supprimer une partie du traitement de Boeli comme mesure disciplinaire pour le punir d'avoir toléré depuis des mois les agissements des émissaires de Mopoy qui jouit toujours d'un grand prestige du côté congolais. On était convaincu qu'il visait à grouper Boeli et tous les fils de Sasa en un vaste complot contre les autorités belges. Simultanément, Mopoy Bangezegino tâchait de se mettre en relation avec les sultans du Soudan anglais pour chercher leur appui. Malheureusement pour lui, plusieurs de ces chefs, Basingbi, Gangura, Basongoda et Mange, venaient d'être arrêtés par les autorités anglo-soudanaises et déportés d'urgence sur Wau, convaincus de complot contre le Gouvernement soudanais (*ibid* : 27).

En septembre 1914, le commissaire de district Landeghem propose le démembrlement du vaste domaine de Boeli. Le 2 novembre, le gouverneur général décide de subdiviser ce territoire en cinq petites chefferies confiées à : Boeli, Wili Mopoy dit « Oerimopwe », cinquième fils de Boeli, Kinurusa, frère de Boeli, Gatanga, deuxième fils de Boeli, et Gunde, quatrième fils de Boeli. Le 18 février 1915, Boeli, Wili Mopoy, Kinurusa, Gatanga et Gunde sont officiellement investis dans leurs nouvelles chefferies.

Au terme de l'année 1915, les autorités belges, françaises et britanniques se préoccupent de la situation explosive qui règne dans le Sud du Soudan. Le 23 décembre, le ministre Jules Renkin informe, par un télégramme strictement confidentiel, le gouverneur général qu'il y a lieu de prévoir une agitation séditieuse soudanaise. Il recommande, en conséquence, la vigilance aux commissaires de district intéressés et les autorise à proposer aux autorités anglo-soudanaises des échanges d'information et de l'appui mutuel. Le 30 décembre, le commissaire général Bertrand transmet aux commissaires de district les recommandations du ministère des Colonies (*ibid* : 29).

Au début de l'année 1916, Mopoy Bangezegino, installé sur la rive droite de la Zama, prend de plus en plus de liberté vis-à-vis des autorités territoriales françaises. Ces dernières, averties par les Belges de la révolte imminente de ce sultan, décident, vu la menace d'une agitation séditieuse générale dans cette région, de prendre les devants et d'arrêter Mopoy Bangezegino. Mais le 11 février 1916, celui-ci attaque en force le poste français de Mopoy et l'incendie. La garnison française se replie sur l'autre rive du Mbomu et se réfugie au poste de Bangaro-Mbomu. Deux jours plus tard, elle repasse le Mbomu plus à l'est pour se retrancher dans le poste français de Ngoubere. On prête alors à Bangezegino l'intention de marcher sur Bangaro-Mbomu et de se rendre ensuite à son ancien emplacement en territoire Boeli. Mopoy Bangezegino, qui a regagné sa zeriba fortifiée, dispose, d'après les sources françaises, de 100 hommes armés de fusils à tir rapide et de 300 hommes armés de fusils à piston, de fusils à pierre, de lances, etc. (*ibid* : 29-30).

À la suite de ces incidents, le capitaine Lebouc décide d'entreprendre une opération militaire contre le sultan rebelle et fait appel au concours des forces britanniques et belges voisines. Le 18 février 1916, il demande officiellement l'aide du capitaine-commandant Fredrickssen, administrateur du territoire de Gwane, et sollicite également l'appui du chef indigène Wando pour réduire Mopoy Bangezegino.

En principe, l'incident ne concerne que le district du Haut-Uele, mais il est clair que la prise du poste de Bangaro-Mbomu aurait une influence désastreuse sur les chefs indigènes tant du Haut- que du Bas-Uele. Alors Fredrickssen se rend à Bangaro-Mbomu avec 50 hommes munis de deux canons et de 10 000 cartouches.

L'opération contre Mopoy Bangezegino sera menée par des troupes du Congo belge, de l'Oubangi-Chari français et du Soudan anglo-égyptien. Cela permet au commissaire de district du Haut-Uele, Henrotin, d'écrire dans son rapport du 6 mars 1916, destiné au gouverneur général :

« Il est certain que la conduite de Mopoie a donné l'occasion de montrer aux populations et aux chefs puissants de l'Uele, qui pouvaient encore avoir des arrière-pensées, que les trois puissances limitrophes s'uniraient dorénavant pour la répression de soulèvements indigènes et cette manifestation visible de l'accord est d'une portée considérable pour le maintien de l'ordre dans cette partie de l'Afrique » (*ibid* : 34).

Le 15 mars 1916, un détachement britannique de 80 soldats réguliers accompagnés de 200 auxiliaires, dirigé par le major White de Tambura, se trouve solidement installé depuis quelques jours au village Mazana, à 22 km au nord-est du village de Mopoy, en territoire français. Il est chargé de barrer éventuellement la retraite du sultan Mopoy vers le Bahr el-Ghazal. Le même jour, les forces françaises, composées de deux groupes de tirailleurs français (80 hommes et 4 Européens) et dirigées par le capitaine Lebouc, commandant de la circonscription du Haut-Mbomu, se trouvent concentrées aux environs du village du chef Ogbo, à 75 km environ au nord-ouest du village de Mopoy. Le premier sous-officer Tarte, avec 37 hommes du poste de Gwane, fait partie de la colonne française (*ibid* : 35).

La colonne belge, composée de 250 hommes, munis chacun de 100 cartouches, est sous les ordres de l'agent militaire De Villegas ; elle est divisée en quatre pelotons : De Villegas avec 50 hommes (Haut-Uele) ; le sous-officier Gils avec 50 hommes (Haut-Uele) ; l'agent militaire Leroy avec 75 hommes (Bas-Uele) ; le sous-officier Pinet avec 75 hommes (Bas-Uele). En outre, le docteur Fauconnier et une cinquantaine de porteurs accompagnent la colonne. Celle-ci, partie le 14 mars de Bangaro-Mbomu, doit gagner le village de Taboro, mais, par suite d'une erreur des guides indigènes, elle arrive beaucoup plus bas sur la rive gauche du Mbomu. Le sous-officier Pinet, malade, confie le commandement de son peloton au sergent-major Bwana et retourne à Bangaro-Mbomu. Le capitaine-commandant Fredrickssen rejoint la colonne dans la nuit et en prend le commandement le 15 mars au matin. Les troupes belgo-congolaises reprennent leur marche pour entrer en territoire

français près du village Balembia ; à 13 heures, elles passent la rivière Biabinza près du Mbomu et pénètrent dans la chefferie de Mopoy ; elles poursuivent ensuite leur marche vers l'est et traversent plusieurs villages abandonnés. Vers 17 h 30, trois sentinelles, placées par Mopoy pour surveiller la route, ouvrent le feu sur la colonne ; une des sentinelles est abattue, les autres prennent la fuite. À 17 h 45, les troupes harassées de fatigue campent auprès du ruisseau Nafouio (*ibid* : 35-36).

Le 16 mars, la colonne de Fredrickssen, en formation de marche défensive, passe le ruisseau Nafouio et entre dans une forêt assez épaisse, coupée de clairières. Des indigènes de Mopoy tiraillent à l'avant de la colonne dans le but de retarder sa marche. Vers 8 h 30, la colonne arrive au bord d'une grande cuvette où se trouvent plusieurs villages abandonnés. Elle est rejointe par le chef français Yekpasira, à la tête d'une quarantaine d'indigènes armés de fusils perfectionnés et de fusils à piston ainsi que d'une centaine de lanciers basiri. Yekpasira apporte une lettre du capitaine Lebouc prescrivant une nouvelle jonction des colonnes belge et française entre les ruisseaux Nassari et Mbomu. Vers 9 h 45, les troupes de Fredrickssen et de Yekpasira mettent en fuite une soixantaine de fusiliers Mopoy Bangzegino qui leur avaient tendu une embuscade entre les ruisseaux Singuiete et Pomba. Deux heures plus tard, une cinquantaine de fusiliers de Mopoy, groupés près du ruisseau Nassari, battent en retraite à l'arrivée de la colonne. À 12 h 10, Fredrickssen est rejoint par la colonne française (60 hommes armés de fusils), dirigée par le capitaine Lebouc et comprenant également plusieurs centaines de pistonniers et de lanciers indigènes. L'ensemble des forces alliées campe un peu à l'ouest de la Nassari. Pendant la nuit, les indigènes de Mopoy tiraillent sans grand succès sur le campement (*ibid* : 36).

Le 17 mars, les troupes alliées reprennent leur marche sur le village de Mopoy. Tous les villages rencontrés sont déserts. Le calme est absolu. À 12 h 30, la colonne s'arrête dans une vaste clairière, au nord-est de Takwali, et s'organise alors en deux carrés : un Carré de combat et un Carré de bagages. À 13 h 10, elle reprend sa marche dans sa nouvelle formation. Dix minutes plus tard, les troupes de Mopoy ouvrent le feu sur la colonne, qui riposte. Le sultan Mopoy ayant été blessé, l'ennemi lâche pied et bat en retraite dans une forêt dense et quasi impénétrable. Fredrickssen ordonne de cesser le feu en vue

d'arrêter un gaspillage dispendieux de munitions. On découvre la chaise de Mopoy, quatre drapeaux, des munitions abandonnées et quelques cadavres. À 14 h 30, la colonne est reformée, mais tous les hommes sont exténués. À 18 h 20, les forces alliées arrêtent la poursuite et campent près de la Zamba (*ibid* : 36-37).

Le 18 mars, les troupes anglaises opèrent leur jonction avec les forces franco-belges. On devait alors apprendre que le détachement britannique du major White s'était emparé, le 16 mars, du village de Mopoy et que, le lendemain, il avait repoussé plusieurs attaques des troupes du sultan rebelle. Durant la seconde quinzaine de mars, les forces alliées occupent le territoire de Mopoy avec l'aide de leurs contingents indigènes et organisent de nombreuses reconnaissances en vue de s'emparer de la personne du sultan (*ibid* : 37).

Le 1^{er} avril 1916, le vice-gouverneur général Malfeiyt envoie au gouverneur général un télégramme dans lequel il signale que Fredrickssen, avec un détachement belge, a battu et mis en fuite, dans une première rencontre, le sultan Mopoy. Mais, deux semaines plus tard, le 16 avril, le capitaine Lebouc annonce, au commissaire de district du Haut-Uele Henrotin, la mort du sultan Mopoy Bangzegino :

« Le 14 avril (1916) dernier, j'apprenais qu'il avait été aperçu près du village d'un de ses fidèles et avait cherché à persuader celui-ci de rassembler ses bazinguers. C'était la deuxième tentative qu'il faisait pour se reconstituer un noyau de partisans armés. J'ai envoyé un détachement armé de quelques tirailleurs sous le commandement d'un sergent indigène et, le 15, à la pointe du jour, Mopoie était capturé, non sans avoir cherché à se défendre à coups de revolver. Vers la chute du jour, comme il passait près de son village, ou plutôt de son emplacement, car celui-ci avait été détruit et rasé, il chercha à s'enfuir et fut alors décimé par les tirailleurs. Je sais que vous vous réjouirez comme moi de la fin de ce triste bandit dont le souvenir restera historique dans le Haut-Oubangui tant sur une rive que l'autre du fleuve M'Bomou. Je suis heureux de vous rappeler ici que ce résultat a été atteint grâce au concours des troupes du Haut-Uele... » (*ibid*).

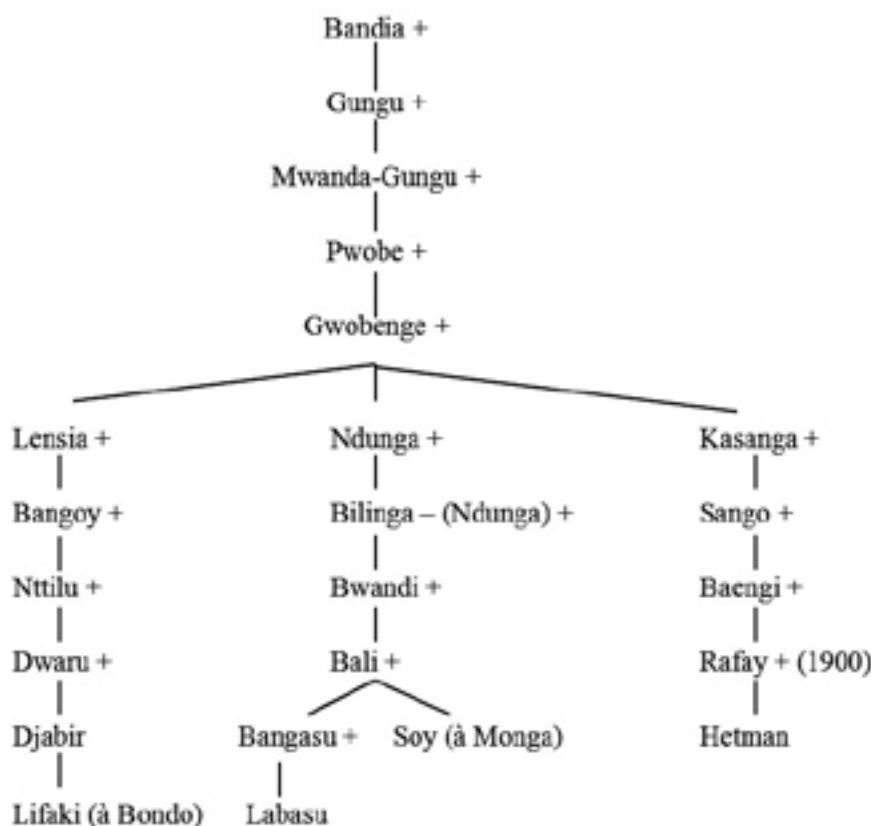
Après la mort de Mopoy, le calme revient dans son ancienne chefferie. En 1917 et en 1918, le chef Boeli fait preuve d'une grande activité ; en 1919, il se rend, toutefois, coupable d'arrestations arbitraires et de sévices envers ses femmes. En 1923, les différentes chefferies créées sur l'ancien domaine de Mopoy

sont réunies dans le secteur des Anunga. En 1924, ce secteur fonctionne parfaitement sous la direction de Boeli. En 1926, l'Administration territoriale constate que Boeli a tendance à vouloir exercer un pouvoir absolu sur ses sujets. Le 13 février 1930, les chefferies du secteur des Anunga sont rattachées à la chefferie Boeli. Après la mort de ce dernier, le 7 avril 1934, son

fils ainé Soro le remplace à la tête de la chefferie et est investi officiellement le 24 mai. Le 4 juin, un arrêté du commissaire de district de l'Uele décide que la chefferie Boeli portera désormais le nom de Mopoy. Le 1^{er} juillet 1935, la chefferie Mopoy passe au territoire d'Ango (*ibid* : 39).

Document « Annexe à la lettre n° 6/A du 10 février 1917 », in MRAC, Papiers Cornet

1. Parenté avec les autres « sultans » abandia



I. Zia (aveugle, chez Gwado)	1. Gwado, chef à Bondo 2. Mopoy 3. Tikima 4. Sasa 5. Kisiki 6. Mogalu 7. Gaw 8. Kerekere 9. Bakia et des petits	(chez Gwado)
II. Kereboro +	I. Bakia (chez Hetman) II. Beni (Makisa) (chez Lifaki) III...	1. Pakuyo (chez Lifaki) 2. Bakia-Moke (<i>id.</i>) 3. Dwaru (<i>id.</i>) 4. Bazuma (chez Hetman)
III. Kengo (+1913)		1. Pakpa (chez Gwado) 2. Barza (<i>idem</i>)
IV. Pelenge +		1. Gasabu+ 2. Makamba (chez Lifaki)
V. Bazuma +		1. Zangapor (chez Gwado)
VI. Gaya + (avec « Arabes »)		
VII. Zalia +		
VIII. Gondi +		
IX. Pakpuyo dit Djabir (à Dem Zubeir)	1. Lifaki (El Fikki ou Fhaki) 2. Likila+ 3. Adolay+ 4. Babulono+ (tué par ???) 5. Mudir (chez Lifaki) 6. Aboso Eni+ 7. Akaboli (ou Bali) (chez Hetman) 8. Lieli (chez Lifaki) 9. Ueli (<i>idem</i>) 10. Yekutala (<i>idem</i>) 11. Zelepia (<i>idem</i>) 12. Fufulufu (<i>alias</i> Munsir) (chez Lifaki) 13. Bangezegino (chez Hetman) 14. Zagbwa (Zegba) (chez Lifaki) 15. Zakira (ou Zakiria) (à Wau) 16. Kiravungu (chez Lifaki) 17. Begu (chez Senza à Bili ?) 18. Kawia (chez Lifaki) 19. Mokoso (<i>idem</i>) 20. Bendwe (<i>idem</i>) 21. Bangbie (chez Lifaki) 22. Zahele (chez Gwado) 23. Sisikaso (chez Lifaki) 24. Ako-Nttilu (chez Gwado) 25. Musia (chez Labasu ?) 26. Piolo (chez Lifaki) 27. Zangatoro (à l'école à Rafaï) 28. ?????????? (chez Gumbate à Bili ?) 29. (A) Lingi (à l'école à Rafaï) 30. ... etc. etc. (des petits)	

2. Parents proches et fils (les principaux)

Ntilu + Dwaru +

X. Eso =	
XI. Baku (ou Buka ?) (à Dem Zubeïr)	1. Zibo (chez Lifaki) 2. Ulele (<i>idem</i>) 3. Bale (avec Baku) 4. Desu (chez Lifaki) 5. ... Etc. etc.
XII. Zay + (? avec « Arabes », ancien « boy » de Djabir)	
XIII. Shinko (?) (à Dem Zubeïr)	1. 2. ? ? Jean (reçut une éducation à Boma, nous trahit en 1905, paraît-il, à Dem Zubeïr)
XIV. Bongo	1. Gay (chez Lifaki) (relégué en 1913) 2. Budue (<i>idem</i>) 3. Buka (avec Bongo) 4. Zongombia (chez Gwado) 5. Eso (avec père)
XIX. Zaka (chez Gwado)	1. Zemoy (avec père) 2. Bandia (avec père) Etc.
XX. Bamvulu +	1. Bayo (à Bondo – Dekpe ?) Etc.
XXI. Gombili +	
XXII. Bade-Ntilu (chez Gwado)	1. Bandia 2. Laoy
XXIII. Budue (chez Gwado)	1. 2.
XXIV. Bayo (chez Dekpe ?)	1. 2.
XXV. Lumba (chez Lifaki)	1. Ulukenge 2. Gatanga
XXVI. Modani (chez Gwado)	
XXVII. Buluka + (tué 1906)	1. ... (chez Gwado) 2. ... (chez Gwado)
XXVIII. Golombe (chez Gwado)	
XXIX	
XXX	

5. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : 1914-1918

Le Bas-Uele se trouvait loin des champs de bataille où la Force publique s'était engagée. Néanmoins la participation de l'armée coloniale congolaise n'a pas été sans effet pour cette région, parce qu'elle a été contrainte de contribuer à l'effort de guerre en envoyant, en 1917, des centaines de porteurs mili-

taires vers les territoires conquis dans l'Afrique orientale allemande.

Avant d'évoquer la question de ces recrutements forcés, il y a lieu de s'arrêter, dans un premier temps, à une rumeur qui a coupé le souffle aux gens du Bas-Uele en 1916 : elle concernait le retour de l'ancien sultan Djabir dans la région où quelques-uns de ses fils étaient encore installés. Mais Djabir n'est pas

retourné au Congo, et une année plus tard il n'y a plus de trace de lui dans les documents coloniaux officiels.

5.1. UNE RUMEUR : 1916, LE RETOUR DE « DJABIR »

À la fin de l'année 1915 et au début de 1916, une enquête discrète est faite au sujet de l'endroit où se trouverait l'ex-chef Djabir. Le résultat est reproduit dans un document en date du 5 janvier 1916 :

« L'ex-sultan s'était réfugié à Waou (Wadu) ou dans les environs. Donc au N.-E. de Tambura, mais par suite de causes que je n'ai pu établir, il y aurait eu des incidents entre les autorités anglaises et lui, à la suite desquels il aurait préparé son départ vers le territoire français dans le sultanat d'Etman (ancien Rafai) où réside l'un de ses fils Enizegino [Bangezegino].

Ce dernier aurait depuis longtemps été chargé de préparer cet exode vers Etman et se serait concerté à cet effet avec Bandima, neveu de Djabir et sujet d'Etman, chez lequel il aurait caché nombre d'objets et quelques femmes...

Comme vous le savez sans doute, Guga sévèrement condamné par le tribunal de Buta, a été remplacé par Lifaki. Ce dernier avec quelque apparence de sincérité me prie vivement d'empêcher le retour de son père, retour qui amènerait le trouble dans la région et ruinerait son autorité. Je ne crois pas qu'il eût pu me cacher le séjour de l'ex-sultan dans notre territoire car j'ai questionné ses pires ennemis, les membres de la famille de Guga, qui n'ont plus aujourd'hui aucune raison de cacher leurs ressentiments contre Lifaki et consorts.

Votre enquête ne peut porter ses fruits que si vous avez toute liberté d'action, aussi ai-je avisé MM. les administrateurs de Bili, Lebo et Bondo de se tenir à votre disposition pour vous fournir par courrier extraurgent tous les renseignements que vous leur demanderiez ou qu'ils possèderaient sur Djabir. Vous pourrez également vous rendre dans les territoires voisins soumis à notre administration, si vous le jugez nécessaire pour y poursuivre vos enquêtes ; il vous suffira d'avertir les administrateurs... » (Papiers Cornet).

Le commissaire de district, Landeghem, envoie encore le même 5 janvier 1916 aux administrateurs de Gwane, Bili, Lebo et Bondo, une note concernant l'affaire Djabir. La correspondance reprend à ce sujet presque trois mois plus tard. Landeghem informe le vice-gouverneur-général à Stanleyville, le 23 mars 1916, de la situation :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, comme suite à mon dernier rapport politique, d'après des renseignements que je reçois, que Djabir se serait réfugié à Raga, poste du Dar Fertit (frontière du Dar Waday ?) à 20 ou 30 jours de marche au nord-nord-ouest de Zemio. Les communications ne se font avec cette région que par Wau, à cause d'une vaste région désertique qui empêche les communications plus directes avec Tambura. Ceci me porte à croire qu'il s'agit du Dar Banda et non Dar Wadaï dont parlent les Noirs qui nous renseignent. Et il s'agirait dans ce cas de la région désertique que j'ai parcourue en partie en 1902 ! Monsieur le commissaire général Bertrand possède peut-être dans ses archives un croquis ancien de feu M. l'inspecteur d'État Gerard qui en 1896, si je ne me trompe, poussa jusque-là... »

Le 12 juillet 1916, l'administrateur de Bondo, Fredrickssen, envoie à Landeghem des précisions sur les agissements de Djabir. Il écrit :

« Djabir installé à la rivière Usugu au Soudan anglais a été mis en possession de vingt fusils perfectionnés (Mauser allemand ou Rygby Mauser) par un commerçant appelé par les indigènes "Mamulu" pour permettre à Djabir de chasser l'éléphant. Celui-ci vend l'ivoire provenant de ses chasses pour la poudre ou de l'or. Il aurait déjà ainsi acquis une grande quantité de poudre et aurait aussi assez bien d'or en sa possession. Djabir est venu déjà deux fois chasser l'éléphant vers la rivière Shinko, région du sultan Hettman. Chaque fois Djabir a logé chez son fils Henigzigi installé vers le haut de la Shinko.

Les voyages de Djabir de plus en plus rapprochés du Bomu pourraient faire croire qu'il est atteint de nostalgie et qu'il cherche tout au moins à rapprocher ses relations avec ses anciens territoires. La manière d'agir de Hettman envers Djabir fait supposer qu'il cherche à attirer celui-ci chez lui et à l'amener à se fixer dans son village. Est-ce là un point d'orgueil de la part du sultan qui voudrait héberger Djabir, ou bien encore voudrait-il chercher à assouvir cette rancune restée vivace contre l'ex-chef qui fut la cause de la mort du père de Hettman dans une guerre que Djabir lui fit ?

Suivant vos ordres, j'ai mis au courant monsieur le capitaine commandant Fredrickssen en ce qui concerne les déplacement et chasses de Djabir ainsi que l'armement mis à sa disposition certainement à l'insu des autorités anglaises... » (Papiers Cornet).

L'administrateur Fredrickssen continue son enquête sur Djabir. Le 7 août, il envoie au commis-

saire de district de nouvelles informations au sujet de l'ex-sultan :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que d'après des renseignements obtenus à Zemio, notamment auprès des Noirs, notre vieux adversaire était établi jusqu'à la fin de 1914 ou au commencement de 1915 peu au sud du poste anglais Raga (situé à 20 jours de marche pour un Noir au nord de Zemio). Il s'occupa surtout de la chasse à éléphant et de ses cultures. À l'époque mentionnée il eut des différends avec l'officier égyptien commandant un poste anglais entre Raga et Hofrah-en Nahas. Djabir aurait voulu attaquer ce poste, mais se serait fait battre avant d'avoir pu le gagner. À la suite de cet échec, il dut s'enfuir et se cacha dans la région du cours supérieur des affluents de droite du Mbomu, dans la circonscription (française) du Bas-Mbomu. Dans ce "never-never-land", presque sans eau potable en saison sèche et ne peuplé que (sic) par des bandes de Noirs « arabisés », chasseurs d'éléphants et d'esclaves, et de leurs aides, Djabir résidait actuellement. Il doit être à la tête d'une bande de ce genre (comme le fut récemment un certain Hamzun-el-Sharuan que les Anglais viennent d'arrêter, qui opéra dans le pays autour du cours supérieur des affluents du Mbomu en circonscription du Haut-Mbomu, mais paraît avoir fait des excursions jusqu'à quelques jours de cette rivière pour razzier ou acheter des esclaves, etc.). La bande à Djabir est armée de fusils perfectionnés et à piston, mais je n'ai pas su avoir des renseignements sur leur nombre. Il doit actuellement se tenir au cours supérieur des affluents du Mbomu (droite), mais paraît avoir été jusqu'à près de cette rivière. Il n'est pas impossible que son fils Enizegino [Bangezegino] soit installé à la moyenne Shinko pour servir de "dépôt" du père [...] Fuyard (Djabir) de chez nous, il se réfugia en 1915 par la route de caravanes des esclavagistes du nord de la vallée de la Shinko (territoires Hetteman) via Sango (au confluent Shinko-Ali), Virusi, Ano et Zemongo (sur le Vorodo), à travers le "no man's land" s'étendant au cours supérieur des affluents du Mbomu - Bahr el-Ghazal, par la vallée de la Ragaa (lire "Radsha") gagner le poste anglo-égyptien de ce nom... Grâce à ses connaissances parmi les commerçants, etc., du Sudan et leurs intermédiaires vers le sud (ancien gros client et fournisseur !), il fut présenté à et favorablement recueilli par l'autorité de Ragaa qui lui octroya une parcelle de terre dans la vallée de la Boro (affluent de Lol). Il était accompagné de quelques-uns de ses fils (ayant laissé d'autres en route, chez Etman, Lahasson, Senza, Bânday, etc., etc., et à Bondo), frères et autres parents ; ils emportaient

comme lui des femmes et enfants et étaient pourvus de fusils divers et de munitions » (MRAC, Papiers Cornet).

Le 8 octobre 1916, Frederickssen écrit au commissaire de district Landeghem pour lui porter connaissance qu'un sergent, Sati, était venu lui dire, la veille, que Djabir était revenu dans la région. Le sergent avait appris la nouvelle à Bondo, où il avait conduit des prisonniers. Sati avait rencontré aux environs des villages Mogongo et Lieli, le dernier fils de Djabir, à quatre heures environ de Bondo, un homme portant trois médailles étrangères. C'était un homme d'Ethman qui était venu dans la région pour voir ses parents chez les fils de Djabir. Sati aurait appris que celui-ci était passé par la route d'en aval Gufuru, embouchure Bili-Gungu, où habite le fils Gay du frère de Djabir, Bongu, relégué en 1913.

Le sergent était revenu lui dire qu'il avait rencontré l'homme d'Ethman au village Munsir, aussi appelé Fuflupud (?), auparavant installé à la Bili, envoyé par lui à Lifaki en 1913. Munsir habite sur la rive droite de la Zakiri. Il était avec son frère qui habitait la rive gauche de l'Uele rivière (ancien village Guga). L'homme d'Ethman portait un fusil perfectionné, que le sergent avait pris en main devant les deux fils de Djabir. C'est cet homme qui avait dit qu'il était venu voir un parent de lui chez Munsir et que Djabir



Le chef Bandia Senza et ses fils.
(AP.0.0.12226, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

était revenu. Munsir aurait démenti, déclarant que Djabir, s'il était venu, était trop grand pour se cacher.

Le 14 octobre, Landeghem répond à Fredrickssen qu'il demeure sceptique au sujet de la véracité des renseignements que lui avait fournis le sergent Sati. Il lui paraît douteux qu'après que Fredrickssen ait conféré avec des autorités françaises, une surveillance même légère n'ait pas pu faire découvrir des indices de la présence de Djabir. Landeghem estime néanmoins fort possible que la volonté d'Ethman a pu empêcher les enquêtes d'aboutir, d'autant qu'il n'avait pas grande confiance en lui.

Le 17 octobre 1916, Landeghem envoie au vice-gouverneur général une lettre dans laquelle il s'étend longuement sur l'affaire Djabir. Il déclare d'abord qu'il reste sceptique au sujet du retour de l'ex-sultan, mais les bruits qui courent et l'énervement qui se montre chez certaines populations et chez le personnel de l'État, n'en doivent pas moins retenir l'attention de l'Administration. Il n'a aucune confiance en Ethman qui, d'après ses informations, tolère plus le poste de Rafai français qu'il ne l'accepte. L'autorité française a un représentant dans cet immense territoire, mais le sultan y commande et agit à sa guise. En plus, il n'ignore pas qu'"Ethman est en relation constante avec nos populations abandia et est regardé par elles comme leur grand chef. Il ne serait pas étonnant que par orgueil il donne asile aux mécontents de race, comme Djabir, et il faut toujours prévoir qu'il puisse épouser leurs querelles et les soutenir sinon ouvertement du moins passivement ou secrètement" (Papiers Cornet).

Malgré le fait que le danger panislamiste avait été écarté sur le canal de Suez et au Darfour par la capture d'Ali Dina, la prudence restait de mise à son avis. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Landeghem propose d'évacuer des stocks considérables de poudre que l'ancien agent à Lebo, Hendrickx, y avait accumulés et qui étaient destinés uniquement à être exportés dans l'AEF pour alimenter les caravanes allant jusqu'aux confins du Darfour et du Wadai. Et il décide aussi de renforcer la garnison de Lebo jusqu'à une section et celle de Bondo du 1^{er} peloton qui stationnait au chef-lieu. Il serait désirable de renforcer encore cette dernière garnison et c'est dans cette éventualité qu'il demande au vice-gouverneur général Bertrand si le 1^{er} bataillon de marche ne sera pas bientôt remplacé par une autre unité. Car l'administration devrait être frappée, conclut-il, de ce que

ces bruits avaient pris naissance avec le départ du bataillon de marche de Bambili.

L'administrateur de Bondo, dans une lettre du 19 octobre, émet des doutes sur le récit du retour de Djabir. Pour lui, il est presque impossible qu'un fait aussi important reste ignoré au cas où il se passerait, pour plusieurs raisons :

« 1. La région des Azande est parcourue journallement et dans tous les sens par des Mobenge trafiquant l'huile de palme et un événement aussi important que le retour de Djabir ne leur échapperait pas. Djabir ayant laissé dans la région tant de rancune, tant d'esprit de vengeance parmi ses anciens sujets et autres.

2. Les capita de commerçants circulant partout jusque dans les plus petits villages apprendraient aussi la nouvelle et ne manqueraient pas de la raconter à leur employeur » (Papiers Cornet).

Par la suite, l'administrateur de Monga se rend à Bangassou pour y recueillir des renseignements auprès du chef de la circonscription du Bas-Mbomu. Selon une lettre du 31 octobre, celui-ci aurait déclaré que

« le sultan Etman interrogé à ce sujet a déclaré que Djabir ne se trouvait ni chez lui ni sur son territoire, réserve faite pour un coin limitrophe de la frontière anglaise où suivant l'expression de ce sultan son autorité ne dépasse pas la portée de son fusil et qui est peuplé surtout de pillards et contrebandiers. Si Djabir se trouvait quelque part, ce ne pourrait être que là » (Papiers Cornet).

L'administrateur français, Michaud ou Michot, aurait ajouté qu'en tout cas ce sultan ne prêterait aucune aide à Djabir et procéderait à son arrestation sans hésiter, car il n'a pas le caractère à courir les aventures et est trop intelligent pour renoncer à une situation prépondérante et bien assise contre les avantages que pourrait lui réservier une coopération avec Djabir.

Le commissaire général de Stanleyville, faisant fonction de vice-gouverneur général, fait connaître son opinion sur l'affaire Djabir dans une lettre adressée à Landeghem le 8 novembre 1916. En premier lieu, il croit devoir attirer l'attention sur la nécessité de mettre en garde contre certaines réflexions faites sur la situation par des subalternes. Alors, il

lui signale à ce propos les racontars qui, au début de la guerre, ont ému les résidents de Monga et des environs, qui voyaient déjà l'arrivée imminente des troupes allemandes du Cameroun sur les rives du Mbomu. Alors, pour lui :

« Djabir, qui ne pouvait trouver asile qu'en pays abandia, n'a jamais quitté les territoires de Bangasu ou de Rafai, sauf, peut-être, pour des visites de courte durée chez Lifaki qui jamais n'a cessé d'être en relation avec lui... Quoi qu'il en soit, ce dernier (Djabir) est vieux et ne songe pas à tenter de nouvelles aventures. D'autre part, aucune possibilité de rapprochement ne peut être envisagée entre un mouvement islamique et l'ambition d'un chef abandia. Des actes d'hostilité d'Hetman contre l'autorité française sont d'autant moins à envisager que celle-ci est, sans aucun doute, très prudente. Nous ne connaissons, d'ailleurs, ses tendances que par l'interprétation, très sujette à caution, qu'en donnent les agents commerciaux qui opèrent dans la région. Il n'y a pas de rapprochement à faire entre cet hurluberlu qu'était Mopoy et l'homme pondéré qu'est Hetman... » (Papiers Cornet).

Entre-temps, Landeghem aurait donné ordre à Fredrickssen de négocier avec l'administrateur français l'arrestation de Djabir. Et le gouverneur à Bangui aurait écrit à Michaud d'offrir une forte prime à qui s'emparera de Djabir sur son territoire. Celui-ci devra ensuite être envoyé à Bangui sous bonne escorte, la chaîne au cou. C'est une nouvelle rassurante pour l'administration congolaise.

Landeghem va prendre une autre mesure pour tranquilliser les esprits. Le 16 décembre 1916, il écrit, à ce propos, au vice-gouverneur général :

« Nous avons expulsé les indésirables originaires de l'AEF qui menaçaient l'ordre public par leurs agissements dans le territoire abandia et créaient un malaise général chez nos chefs parce que cet exode se faisait à leur insu, ils craignaient d'encourir une grosse responsabilité vis-à-vis de nous. L'expulsion de Bangasou-Kete surtout fut l'occasion de montrer à nos voisins du nord combien nous sommes animés du désir de leur venir en aide dans la mesure où nos règlements nous le permettent. Nous avons profité de cette occasion pour obtenir à notre tour des autorités françaises qu'elles nous livrent Djabir s'il se trouvait sur leur territoire. Monsieur le lieutenant gouverneur du Haut-Ubangi-Chari-Tchad... a donné des instructions dont nous ne pouvons que nous féliciter ; il est certain que se sentant traqué, notre homme se mettra lui-même hors de cause. D'ailleurs... Djabir doit être aujourd'hui un

homme d'une bonne soixantaine d'années et ne tiendra plus à courir les aventures » (Papiers Cornet).

Mais les autorités à Stanleyville ne partagent pas du tout la vision de l'administration du Bas-Uele sur l'affaire Djabir. Le vice-gouverneur général ff Bertrand, dans une lettre datée du 2 janvier 1917, demande à Landeghem d'abandonner toute instance auprès des autorités françaises pour qu'elles remettent Djabir entre les mains belges. Il s'en explique comme suit :

« Il n'y a pas loin de douze années que Djabir a disparu ; nous n'avons plus entendu parler de lui et si, comme je le crois, il n'a pas cessé de résider en territoire abandia du Congo français, il faut reconnaître qu'il s'est plongé lui-même dans une obscurité telle que toutes ses traces ont été perdues. Son retour même comme prisonnier ne peut nous donner aucune satisfaction. Il est même à craindre qu'il ne réveille des vieilles haines en voie d'assoupissement. Ses parents Lifoki (*sic* : Lifaki), etc., pourraient en ressentir une humiliation peu favorable à un apaisement définitif des esprits. Je ne puis que regretter que des instances aient été faites auprès de nos voisins : si elles recevaient la suite promise, il serait évidemment trop tard pour ne pas prendre possession de l'homme encombrant que constituerait Djabir... » (Papiers Cornet).

Et le 23 janvier 1917, le commissaire de district Landeghem demande à l'administrateur Fredrickssen de donner des instructions afin que toute relation entre ses agents (belges) et les « indigènes » du nord du Mbomu soit proscrite. Ce dernier, dans une lettre du 3 février, informe les agents qu'ils peuvent se tenir en relations suivies et très cordiales avec les fonctionnaires français afin d'obtenir d'eux toute communication qui pourrait les intéresser, mais c'est d'eux seuls qu'ils doivent tenir les renseignements qui leur sont utiles. Dans cet ordre d'idées, une visite de politesse au poste français le plus proche – pour Lebo, Rafaï ; pour Bili et Gwane, Zemio – est de rigueur à la reprise du commandement et au départ.

Mais l'affaire Djabir n'est pas encore close à ce moment. Car Fredrickssen semble apparemment obsédé par cette affaire. La lettre qu'il expédie à Landeghem, le 17 février, est la preuve qu'il ne cesse de s'intéresser à l'ex-sultan. D'ailleurs, elle contient des éléments biographiques intéressants sur Djabir et, en outre, elle dévoile l'attitude que les Anglais adoptent dans cette affaire :

« Voici le résultat de mes enquêtes qui vient d'être confirmé par une lettre du capitaine Northcote, inspecteur du Western District à Ragaa, province du Bahr el-Ghazal. Djabir habite depuis 1906 à trois jours de marche à l'ouest-nord-ouest de Demi-Ziber, sur la rive droite de la Sopo, sur la route de Saïd Baldes, sultan des Kréich. Il est accompagné de quelques frères, fils, neveux, etc., dont la liste en annexe donne les noms en ce qui concerne les principaux d'entre eux. Ils forment ici un îlot de "Nyam-Nyam" dans les Kréich (nos Gabya de Gwane, etc.), principal élément de la population très mélangée autour d'Ozâgô. J'ai déjà eu l'honneur de vous mettre au courant de certains différends que Djabir a eus avec le... à Kafia-Kingi. À Dem-Zubeir il est regardé comme le dernier des hommes de qui on pourrait attendre qu'il cause-rait un soulèvement chez nous. Il est vieux, depuis quelque temps malade, il paraît n'avoir qu'un désir : mourir où il se trouve actuellement. Mais à sa mort, il est possible que ses parents partageant son exil désirent retourner chez leurs parents ici. Comme tous ces gens possèdent des fusils perfectionnés et des munitions (probablement en partie sans la connaissance des Anglais), leur retour pourrait donner lieu à des troubles. Une certaine surveillance est par conséquent nécessaire. Pour éviter la fuite de ce groupe à la mort de Djabir, les Anglais ont envoyé son fils aîné là-haut, Zakima, à l'école à Wau. S'attachant celui-ci, ils voudraient s'attacher tout le groupe... »

Le 21 février, l'administrateur de Monga confirme dans une lettre adressée à Landeghem la nouvelle en provenance du Soudan anglo-égyptien sur le mauvais état de santé de Djabir ; il ne peut pas quitter sa résidence et est « dans l'impossibilité de songer à des raids guerriers ».

Sensuit alors un silence autour de cette affaire, mais il est de courte durée. En effet, le 12 juillet, l'administrateur de Mongo informe Landeghem de nouveaux bruits sur l'endroit où Djabir se serait caché, mais il ne croit personnellement rien de tout cela. Le 20 juillet 1917, l'administrateur territorial de Lebo, Cartiaux, envoie à Landeghem une longue lettre dont l'objet est la « présence de Djabir dans le territoire ». Dans une nouvelle lettre envoyée par l'administrateur de Monga, de retour d'un voyage dans son territoire, au commissaire de district, le 30 juillet, celui-ci confirme que les bruits étaient absolument faux.

Depuis Bumba, le commissaire de district Landeghem réagit le 8 août, dans un premier temps,

à la lettre de l'administrateur de Monga. Il souligne tout d'abord qu'il croit impossible, d'après les renseignements fournis à l'administrateur Fredrickssen par les autorités anglaises, que Djabir puisse revenir au Congo. Néanmoins, il ordonne une enquête au sujet de l'origine de ces bruits, car il désire beaucoup savoir qui a intérêt à ramener l'attention sur cette question.

Puis Landeghem s'adresse, dans une circulaire du 12 août, à tous ses administrateurs. Voici sa réaction :

« Des derniers renseignements reçus par Monsieur le commandant Fredrickssen des autorités anglaises de Tambura, il résulte que l'ex-chef résidait près de Dem-Ziber où il vivait tranquille, sans la moindre velléité de courir les aventures. Les bruits périodiques du retour de Djabir montent tout l'air de provenir de pêcheurs en eau trouble qui auraient un intérêt quelconque à amener du désordre. Je vous prie donc de poursuivre une enquête serrée mais discrète et de coordonner vos efforts. Vos renseignements doivent s'appuyer sur des faits précis que vous aurez contrôlés et non sur de vagues bruits... »

C'est un mois plus tard que la saga de l'ex-sultan Djabir prend fin et que l'on trouve le dernier document de ce dossier. Il s'agit d'une lettre, du 13 septembre 1917, de l'administrateur de Bondo à Landeghem. Il reconnaît que, quand il a commencé son enquête, il n'a absolument rien entendu sur cette affaire. Ce n'est que huit jours après l'avis de l'administrateur de Lebo que le bruit a commencé à circuler à Bondo.

5.2. LE RECRUTEMENT DE PORTEURS DU BAS-UÉLE POUR LA CAMPAGNE EN AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE : 1917

Le 31 mars 1917, le commissaire général Bertrand, vice-gouverneur général de Stanleyville, informe tous les commissaires de district de la Province-Orientale que le Gouvernement a décidé que le recrutement de porteurs pour le front reprendrait immédiatement. La répartition des mille hommes à donner par la Province-Orientale est fixée comme suit : Bas-Uélé 250 ; Haut-Uélé 200 ; Ituri 150 ; Lowa 125 ; Stanleyville 100 ; Aruwimi 100 et Maniema 75.

À remarquer que le Bas-Uélé a le plus grand nombre de porteurs militaires à fournir ! Puis, il s'agit d'une reprise, même si on ne dispose pas de données au sujet du recrutement précédent.

Le colonel Bertrand ajoute que le Gouvernement désire que ces porteurs, dirigés sur la frontière, soient munis de contrats d'engagement en règle ; en cas d'impossibilité d'arriver à ce résultat, il faut appliquer l'ordonnance du 6 août 1914 et l'ordonnance-loi du 12 août 1914 sur les réquisitions militaires. Les porteurs doivent quitter le chef-lieu du territoire de recrutement munis au moins d'une couverture et d'un pagne, et si possible d'une vareuse. Il poursuit :

« Il va sans dire qu'il ne peut être fait choix que d'hommes solides et robustes. Toutes les précautions que je laisse à votre initiative seront prises pour leur permettre d'arriver en bon état à destination. Un convoyeur, autant que possible un ancien gradé, les conduira jusqu'à destination.

Les districts du Haut-Uele et de l'Ituri achemineront leurs gens sur Uvira ; les districts du Bas-Uele et de l'Aruwimi sur Albertville via Falls ; les districts du Manyema et de la Lowa directement sur Albertville. »

Ensuite, il donne encore quelques instructions administratives : lors du départ de chaque détachement, des copies conformes des feuilles de route seront envoyées au vice-gouverneur général et au colonel commandant des troupes en opérations. Ces feuilles de route doivent faire connaître tous les renseignements matriculaires des intéressés : nom, origine, mention de leur situation d'engagement volontaire ou d'homme réquisitionné, condition et date d'entrée en service, etc. ; les noms de leurs femmes éventuelles et enfants, même restés aux villages d'origine doivent aussi être indiqués ; chacun des intéressés sera individuellement porteur d'un document (livret ou pièce en tenant lieu) reproduisant les renseignements ci-dessus et notant les paiements effectués.

Le commissaire de district du Bas-Uele transmet ces informations, le 13 avril 1917, à ses administrateurs et leur communique également la décision qu'il avait prise au sujet de la répartition par territoire : Buta 25 porteurs ; Titule 25 ; Zobia 25 ; Bambili 35 ; Bili 25 ; Bondo 40 ; Dakwa 25 ; Lebo 25 ; Ibembo 25.

Landeghem insiste pour que ce recrutement soit fait le plus rapidement possible. Mais, une semaine plus tard, il reçoit du colonel Bertrand une lettre, du 21 avril, dans laquelle celui-ci le prie de bien vouloir suspendre le recrutement de porteurs jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, précise-t-il, les porteurs qui auraient déjà été recrutés, seront dirigés sur Albertville ainsi qu'il avait été dit dans la missive précédente. Et

encore un mois plus tard, le 25 mai, Bertrand lui envoie une copie du tableau des porteurs licenciés du district du Bas-Uele et lui demande de lui faire savoir si les administrateurs de divers territoires ont été avisés de ce rapatriement et si les sommes restées dues ont été payées intégralement aux ayants droit.

Entre-temps, Hurlet, le chef de poste de Zobia écrit au commissaire de district Landeghem, le 3 mai 1917, qu'il a essayé de trouver des porteurs volontaires, mais qu'il a dû recruter de force. Il a choisi des gens méconnaissant l'autorité des chefs ou se dérobant à l'impôt de façon constante. Car pas un volontaire ne s'est présenté au poste et il a épousé tous les moyens de persuasion avant de recourir à la réquisition.

Le 15 août, le chef de poste de Titule écrit au commissaire de district Landeghem que les porteurs militaires envoyés à Buta par feuille de route du 4 août 1917 avaient été avisés qu'ils allaient à Stanleyville comme porteurs et non comme recrues et qu'il prend à témoin le chef Gaza, le sergent Abuza et le planton Mwalabu.

Le 18 août 1917, le gouverneur général Henry, tenant compte de l'ordonnance-loi du 5 août 1915 militarisant les porteurs qui accompagnent les troupes en campagne et revoyant l'ordonnance-loi du 4 juillet 1917 prescrivant la levée de 13 000 porteurs destinés aux troupes en campagne, ordonne l'article suivant :

« L'article premier de l'ordonnance-loi du 4 juillet 1917 pré-rappelée est complété comme suit : le mode suivant lequel il sera procédé à la levée est déterminé par le commissaire de district. Les indigènes désignés comme porteurs qui négligeront de se mettre à la disposition des autorités militaires pourront y être contraints par la force... »

Ultérieurement, le commissaire de district rappellera à plusieurs reprises aux administrateurs territoriaux la légalité du recrutement « forcé » ; ils devaient être attentifs à ce qui se passait chez les indigènes et exiger formellement l'envoi par les chefs des porteurs demandés.

En effet, l'ordonnance-loi du 4 juillet ordonne la levée de 13 000 porteurs pour les opérations militaires dans l'Est africain allemand. La Province-Orientale doit fournir 5000 de ces porteurs qui doivent être recrutés dans les districts suivant le tableau ci-dessous : Bas-Uele 1000 ; Aruwimi 600 ;

Haut-Uele 800 ; Maniema 400 ; Ituri 900 ; Lowa 600 ; Stanleyville 500 et Kivu 200.

Le vice-gouverneur général Bertrand, dans une circulaire du 10 juillet 1917, fait alors un pressant appel au dévouement de ses commissaires de district pour opérer le recrutement dans les plus brefs délais. Les porteurs doivent être examinés par les médecins, qui doivent écarter les faibles et les malades. En plus, aucune femme enceinte ne pourra accompagner son mari. Le 18 juillet, il précise que les porteurs militaires doivent être vaccinés lors de leur passage au lieu de la résidence du médecin ; mention de cette opération doit être faite sur les livrets des intéressés.

Le recrutement et l'envoi de tous ces porteurs exigeaient une organisation rigide. Le 2 août 1917, Landeghem demande aux administrateurs du Bas-Uele d'arriver au plus tôt au recrutement de ces 1000 porteurs. Il leur demande de procéder de la manière suivante :

« 1. Seront envoyés d'office les sans-travail rôdant aux environs des postes et stations.

2. Chaque chefferie d'une population inférieure à 100 adultes mâles fournira 1 homme, les autres chefferies fourniront 1 % de leur population mâle adulte recensée.

Les chefs seront contraints de fournir les hommes demandés. Ils auront à les choisir parmi la partie de la population réfractaire à l'autorité s'ils ne peuvent obtenir volontairement le chiffre fixé, mais ils devront être mis en garde contre tout moyen violent pour assurer ce recrutement. Sous aucun prétexte les chefs ne pourront amener des notables, des pères de famille ou des gens sous le coup de poursuites judiciaires.

J'insiste sur la nécessité de faire comprendre aux chefs et aux indigènes que nous ne requisitionnons ces porteurs que pour un temps très court, qu'ils seront bien soignés et que le Gouvernement veillera à ce qu'ils soient rapatriés dans leur chefferie d'origine... »

Le 30 août, le vice-gouverneur général ff Bertrand informe le commissaire de district du Bas-Uele Landeghem que le Gouvernement avait décidé que les femmes légitimes des porteurs levés pour co opérer aux opérations dans l'Est africain allemand et celles unies suivant la coutume indigène avaient droit à la ration lorsqu'elles résidaient dans un poste de l'État.

Et le Gouvernement demandait de plus en plus de porteurs. Dans une lettre que Landeghem envoie à l'administrateur d'Ibembo, le 7 septembre 1917, le commissaire de district demande « d'envoyer direc-

ttement sur Albertville les 63 porteurs militaires à fournir par le territoire d'Ibembo » (population hommes au 31 décembre 1916 : 6310).

Il est clair que le territoire d'Ibembo doit fournir plus que les 25 porteurs dont il était initialement question au mois d'avril. Alors, Landeghem promet de lui faire parvenir 63 couvertures, 63 pièces d'indigo drills et 10 bobines de fil, et lui demande de faire procéder, sans retard, à la confection de l'habillement de ces hommes qui consistera en un pantalon, une vareuse, un pagne et une couverture.

Cependant, le même 7 septembre, Landeghem prie ses administrateurs de renouveler leurs efforts pour arriver à fournir le contingent de porteurs fixé pour chaque chefferie, car il a constaté une indifférence de leur part. Il dit ensuite :

« Les chefs et indigènes ne peuvent pas se plaindre de ce que les recrutements leur ont causé quelque préjudice dans le passé. Les hommes engagés dans la Force publique l'ont été volontairement à de rares exceptions près depuis quelques années. Ces volontaires ont été fournis en grande partie par la population des anciens travailleurs des postes, des particuliers, de la route auto, des mines, etc., et étaient par conséquent perdus depuis longtemps pour les chefferies. Il importe que tous vos administrés connaissent l'avantage qu'ils ont retiré de pareille situation eu égard à ce qui se passe dans les autres districts et vous pouvez en prendre prétexte pour exercer sur eux une pression afin d'obtenir les hommes nécessaires... »

On peut déduire d'une autre lettre de Landeghem, du 19 septembre, que d'autres territoires étaient aussi obligés de fournir plus de porteurs. Car il fait parvenir notamment à Zobia : 100 dothis d'indigo drills, 30 bobines de fil et 100 couvertures.

Il y a lieu de mentionner ici un télégramme du 22 septembre 1917 qui prouve que l'organisation du recrutement n'était pas aisée. Selon la dépêche adressée au commissaire de district de Buta depuis Kongolo, dans le district du Tanganyika, « le médecin inspecteur signale grand nombre porteurs débiles réformés décédés nombreux veuillez prescrire médecin accepter seulement hommes robustes aptes supporter variations température... »

En effet, les autochtones n'ont pas accueilli ce recrutement avec beaucoup d'enthousiasme, au contraire. On constatait tout d'abord des fuites parmi les recrues. En conséquence, le 3 septembre 1917, des mesures ont été prises à ce sujet :

« Considérant que le recrutement des porteurs militaires ordonné par l'ordonnance-loi du 4 juillet 1917 ne pourra atteindre son plein effet qu'en surveillant les recrutés ;

Considérant que ceux qui ont été recrutés jusqu'ici ont pris la fuite faute de surveillance ;
Ordonne : les porteurs militaires seront placés immédiatement sous la surveillance des sentinelles dans un bâtiment spécial.
L'administrateur de Buta est chargé de l'exécution du présent ordre... »

Quinze jours plus tard, le 17 septembre, l'administrateur de Bambili prévient le commissaire de district qu'il pourrait arriver « que des indigènes envoyés du territoire de Bambili comme porteurs militaires aient demandé à vous être présentés dans le but de protester contre la mesure prise à leur égard. Les explications plutôt tendancieuses qu'ils fourniront, telles que la preuve qu'ils ont satisfait à l'impôt, qu'ils sont pères de famille et laissent plusieurs femmes au village, pourront donner l'impression qu'ils sont victimes d'un acte arbitraire de leur chef et que désireux d'en avoir fini le plus tôt possible avec ce recrutement de porteurs, tout ce qui m'est présenté est pris sans égard aucun pour la situation de famille des intéressés. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne saurait en être ainsi. Quelques individus qui constituent des éléments indisciplinés ou dont l'influence est pernicieuse pour leurs voisins m'ont été remis par divers chefs et j'ai estimé qu'une absence de la chefferie serait profitable à tous. »

À noter que l'État avait confié aux chefs locaux la tâche de recruter ces porteurs militaires. On voulait entièrement responsabiliser ces chefs ; c'était à eux de déterminer les critères selon lesquels le choix des porteurs se ferait.

Mais le recrutement ne s'est pas déroulé sans peine. Le 20 septembre 1917, le commissaire de district Landeghem apprend

« qu'un certain mécontentement règne parmi les populations au sujet des recrutements forcés de porteurs pour le front. J'ai l'honneur d'attirer encore votre attention sur la nécessité d'agir avec le plus grand tact ; de ne cesser de répéter aux chefs et indigènes que les nécessités en porteurs sont causées par l'avance de nos troupes au cœur de la colonie allemande.

D'aucuns parmi les indigènes font courir le bruit que nos soldats au front oriental ont été décimés et que les

hommes que nous recrutons sont destinés à les remplacer. Si ce bruit n'est pas combattu, nos indigènes en déduiront que notre autorité s'affaiblit et ne peut plus s'appuyer sur la Force. Il faut à tout prix l'éviter et je compte sur chacun pour que nos administrés se rendent compte qu'il ne s'agit que d'une obligation temporaire.

Je tiens à être mis au courant de l'état d'esprit des populations et je vous autorise à suspendre les recrutements qui vous paraîtraient amener des troubles... »

Certains administrateurs craignaient que le recrutement ne provoque des soulèvements ou d'autres formes de mécontentement. L'administrateur ff de Mandungu, Reygaert, écrit à Landeghem, le 25 septembre, qu'il avait informé les chefs qu'ils avaient à fournir un pourcentage des hommes valides de leurs villages pour être envoyés comme porteurs au front. Deux chefs s'étaient immédiatement exécutés. Mais, continue-t-il, dans sa lettre :

« J'ai appris qu'à la suite de ces faits, bon nombre d'indigènes s'étaient enfuis en forêt, abandonnant leurs plantations. Mon territoire étant chargé d'une partie des plus importantes, le ravitaillement, j'ai cru qu'il était plus nécessaire pour moi d'assurer le bon succès de la récolte, je n'ai plus parlé du recrutement. C'est pourquoi, le nombre que j'ai envoyé est dérisoire, et je crois... qu'à part pour quelques mauvaises têtes, il vaudrait mieux le suspendre tout à fait, d'autres territoires moins favorisés pouvant peut-être fournir mon nombre... »

On ignore si le commissaire de district a fait une exception pour Mandungu. L'administrateur de Bili, Rincon, avait signalé, le 27 septembre, qu'il éprouvait la plus grande difficulté à se procurer des porteurs pour le front. Il croyait que les chefs ne s'acquittaient pas volontiers de ce devoir, craignant de perdre leurs indigènes. Il éprouve la même difficulté à obtenir volontairement les ving-cinq recrues demandées. Il est convaincu que ce peu d'engagement provenait de la crainte d'être envoyé au front. Et il faisait de gros efforts pour dissiper de l'esprit des villageois cette idée que certains d'entre eux avaient répandue.

Landeghem revient, dans une lettre adressée à tous ses administrateurs le 1^{er} octobre, sur la question de toutes ces rumeurs :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par suite de faux bruits colportés par des capitaines ou

travailleurs recrutés par des commerçants, au sujet du recrutement de porteurs militaires, les indigènes abandonnent leurs charges dans la brousse et se sauvent. Les villages sont vides au passage des collecteurs ou des administrateurs. Les employés de négoce susdits ont fait courir le bruit que ce recrutement de soi-disant porteurs était une feinte, que nos soldats avaient été tous massacrés et que ces porteurs étaient destinés à les remplacer.

Je me suis rendu à Titule où j'avais convoqué les chefs et de nombreux indigènes et je crois avoir réussi à faire disparaître l'apprehension de nos administrés. J'ai fixé à 1 % de la population mâle adulte recensée, le nombre de porteurs à recruter dans chaque chefferie par les soins du chef ; 263 hommes ont quitté Buta et 120 autres sont prêts à partir incessamment. Il serait nécessaire de m'envoyer de toute urgence 500 couvertures ; tout ce qu'il a été possible d'acheter sur place, a déjà été distribué... »

Toutefois, le 5 octobre 1917, Landeghem précise encore à ce propos qu'il fallait

« insister vivement auprès des chefs pour qu'ils vous fournissent les hommes demandés. Vous devez vous-même vous abstenir d'arrêter qui que ce soit, et laisser aux chefs la responsabilité du recrutement en leur répétant que je tiendrai compte des efforts qu'ils auront faits.

Vous ne prendrez pas de mesure contre les chefs qui sont manifestement de mauvais vouloir, vous me les présenterez lors de mon prochain passage...»

Le lendemain 6 octobre, il envoie aux administrateurs territoriaux, capitaines de vapeurs et agents des transports de l'Itimbiri, une note leur demandant de mettre tout en œuvre pour que les porteurs recrutés soient l'objet de soins attentifs, pour qu'ils soient à l'abri de toute vexation et qu'ils puissent être évacués rapidement. Pour Landeghem, c'est le seul moyen d'éviter les fuites et les « déchets » constatés jusque-là. Il compte sur l'initiative et le dévouement de tous et ajoute qu'il ne manquera pas de signaler spécialement au Gouvernement ceux qui se seront signalés dans les opérations de recrutement comme dans celles de l'évacuation.

Le 10 octobre 1917, l'administrateur territorial de Zobia, Hurlez, écrit au commissaire de district pour lui dire qu'il a dirigé des porteurs militaires vers Stanleyville le 4 octobre. Le recrutement ayant atteint 1 % de la population masculine et valide, soit

110 porteurs ; il considérait ce recrutement comme terminé.

Le même 10 octobre, Landeghem s'adresse aux capitaines des vapeurs et administrateurs territoriaux et insiste de nouveau pour que les porteurs recrutés soient l'objet de soins attentifs, surtout dans les villages et sur les bateaux où les capitaines doivent s'occuper de leur procurer de la nourriture et les aider à la faire préparer, car le sort de ces déracinés est si peu enviable à leurs yeux que l'administration a le devoir de les soulager par tous les moyens.

Le 11 octobre, Landeghem fait savoir au colonel Bertrand que jusqu'à ce moment, trois détachements respectivement de 91, 172 et 36 hommes avaient été dirigés par voie de terre sur Stanleyville et qu'un quatrième de 100 hommes avait quitté Buta par vapeur le 7 octobre. Il précise qu'il avait cru devoir prendre l'initiative de faire diriger directement sur Stanleyville les porteurs militaires de Zobia, afin de leur éviter le long trajet de neuf jours qu'ils auraient à faire pour arriver au chef-lieu, alors qu'ils peuvent gagner directement Banalia en douze jours. Un nouveau détachement de plus de 100 porteurs était prêt à partir.

Le 12 octobre, l'administrateur de Bondo informe le commissaire de district que lors du recrutement aucun trouble n'était à craindre dans la région et que sûrement les villageois n'étaient pas contents, ce qui était compréhensible à son avis, mais qu'il n'y avait rien à signaler, pas de rixe...

Dans la lettre du commissaire de district du 23 octobre 1917, on apprend que les sous-officiers doivent aider les administrateurs dans le recrutement : « Les escortes doivent être surveillées avec sévérité afin d'empêcher ces anciens soldats de molester les porteurs, de leur faire porter des paquets ou d'exécuter des corvées pour eux. En cas de désertion constatée en route, l'administrateur intéressé sera immédiatement avisé afin de permettre les recherches... »

Le lendemain 24 octobre, Landeghem explique dans une autre lettre que de « nombreuses désertions jointes aux « déchets » survenus à l'examen des porteurs lors de leur arrivée à Buta » l'obligeant de leur demander de faire un nouvel effort pour arriver à réunir promptement les 600 porteurs restants à diriger sur Stanleyville. Il voudrait aussi qu'ils remettent aux sous-officiers tous les renseignements nécessaires pour leur voyage, de faire précéder leurs détachements d'un homme de confiance chargé de

veiller à ce que les hommes reçoivent leur ration à l'arrivée à l'étape et d'écartier les hommes qui manifestement ne pourraient effectuer le voyage et d'ajouter à chaque détachement 1/10 de réserve pour parer au remplacement des inaptes, malades en cours de route et déserteurs.

Au début du mois de novembre, on découvre à Albertville des cas de méningite cérébrospinale épidémique dans les rangs des porteurs militaires du Bas-Uele. À ce propos, le 3 novembre, le docteur Avezza, médecin inspecteur chef du service médical de la Province-Orientale, informe son collègue, le docteur Fauconnier, médecin du district du Bas-Uele, de ce qui suit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par radio d'Albertville, de quelques jours, et de Kongolo il y a huit jours environ, j'ai été prévenu que parmi les porteurs militaires originaires de Buta, se sont vérifiés des cas de méningite cérébrospinale. En ce moment même je reçois l'histoire clinique du cas constaté à Kongolo par le docteur Flament. Le patient était originaire de Buta-Mabe. La méningite était due aux pneumocoques, consécutive à la pneumonie.

Reste donc bien établi que la MCS serpente dans l'Uele. Je vous serais fortement obligé, et je vous sauverai gré de la plus scrupuleuse attention lors de la visite des porteurs qui doivent être dirigés sur Stanleyville et le front. Mieux vaut en réformer dix de plus qu'en admettre un suspect... »

Le docteur Fauconnier informe Landeghem de cette nouvelle le 17 novembre et de la mesure qu'il a prise à ce sujet :

« J'ai également décidé que les opérations de recrutement des porteurs militaires (visite médicale, etc.) se feraient aux lieux de rassemblement (Bambili, Titule, Bondo) avant de diriger les porteurs sur Buta, ceci afin d'éliminer les malades ou suspects et pour empê-

cher une circulation inutile d'indigènes. Monsieur le commandant de campagne informe les sous-officiers recruteurs de ces dispositions... »

Entre-temps, l'administrateur territorial de Zobia, Hurlet, écrit à Landeghem, le 13 novembre, qu'il a envoyé 21 nouveaux porteurs militaires pour le front. Il ajoute que c'est tout ce qu'on peut raisonnablement demander à la région, parce que « déjà des inquiétudes se manifestent au sujet de ce recrutement, on s'en aperçoit dans la rentrée de l'impôt et les indigènes se méfient de nous. D'ailleurs le territoire aura fourni sa part contributive au recrutement et il serait de mauvaise politique d'abuser de la bonne volonté manifestée. La région se dépeuple considérablement, j'ai pu m'en rendre compte en faisant la révision des recensements de quelques chefferies. La jeunesse s'en va comme volontaires de la Force publique, porteurs militaires, travailleurs aux mines et aux firmes commerciales. Les chefs ne sont pas satisfaits et trouvent que nous devenons trop exigeants... »

Le 19 novembre, Bertrand écrit à l'administrateur de Bumba qu'il lui a été signalé de nombreux « déchets » pour cause de maladie parmi les porteurs militaires. Il attribue ce fait à la composition trop sommaire de la ration journalière. Il rappelle que cette ration doit être rapprochée le plus possible de celle qu'avait imposée le commissaire de district De Koninck. Mais si cette ration ne pouvait pas être obtenue, il fallait dans tous les cas se procurer de l'huile, de façon à ce qu'il entre toujours dans la ration la quantité prévue. Il faudrait s'efforcer également d'obtenir de la viande ou du poisson fumé. Le détail de la ration journalière remis aux porteurs militaires devait être inscrit sur la feuille de route des détachements.

Références

Fonds d'archives du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren

- Papiers Cornet, Franz ;
- Papiers Donckier de Donceel, Xavier (RG 772/RG 827/RG 837) ;
- Papiers Lotar, Léon (60.20/6148) ;
- Papiers Laplume, Jules (RG 644/49.2/53.53) ;
- Papiers Muller, Maurice (63.16) ;
- Papiers Hanolet, Léon (51.33) ;
- Papiers De Bauw, Guillaume (RG 674) ;
- Papiers Landeghem, André (RG 1010).

La Belgique coloniale

- « Le capitaine d'état-major Vankerckhoven ». 1895 (17 novembre). *La Belgique coloniale* 2. Bruxelles : 9-10.
- « Le lieutenant Milz ». 1895 (24 novembre). *La Belgique coloniale* 3. Bruxelles : 17-18.
- « L'expédition Vankerckhoven ». 1895 (24 novembre). *La Belgique coloniale* 3. Bruxelles : 18-20.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 2). 1895 (1^{er} décembre). *La Belgique coloniale* 4. Bruxelles : 27-28.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 3). 1895 (8 décembre). *La Belgique coloniale* 5. Bruxelles : 35-36.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 4). 1895 (15 décembre). *La Belgique coloniale* 6. Bruxelles : 47-49.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 5). 1895 (22 décembre). *La Belgique coloniale* 7. Bruxelles : 59-60.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 6). 1895 (29 décembre). *La Belgique coloniale* 8. Bruxelles : 71-72.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 7). 1896 (5 janvier). *La Belgique coloniale* 1. Bruxelles : 2-4.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 8). 1896 (12 janvier). *La Belgique coloniale* 2. Bruxelles : 15-16.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 9). 1896 (19 janvier). *La Belgique coloniale* 3. Bruxelles : 27-28.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 10). 1896 (26 janvier). *La Belgique coloniale* 4. Bruxelles : 39-40.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 11). 1896 (2 février). *La Belgique coloniale* 5. Bruxelles : 51-52.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 12). 1896 (9 février). *La Belgique coloniale* 6. Bruxelles : 63-64.
- Meeus. 1896 (9 février). « Djabbir et les A-Bandjas ». *La Belgique coloniale* 6. Bruxelles : 64-67.
- « Exploration du capitaine Donnay dans le Bili et au sud du Kengo-Bomu ». 1896 (16 février). *La Belgique coloniale* 7. Bruxelles : 75-76.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 13). 1896 (23 février). *La Belgique coloniale* 8. Bruxelles : 86-88.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 14). 1896 (1^{er} mars). *La Belgique coloniale* 9. Bruxelles : 99-100.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 15). 1896 (8 mars). *La Belgique coloniale* 10. Bruxelles : 111-112.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 16). 1896 (15 mars). *La Belgique coloniale* 11. Bruxelles : 123-124.
- « L'expédition Vankerckhoven » (suite 17). 1896 (22 mars). *La Belgique coloniale* 12. Bruxelles : 134-136.
- « L'expédition Vankerckhoven » (fin 18). 1896 (29 mars). *La Belgique coloniale* 13. Bruxelles : 146-148.
- Hanolet, L. « L'exploration du commandant Hanolet vers les sources du Chari ». 1896 (7 juin). *La Belgique coloniale* 23. Bruxelles : 268-172.
- Hanolet, L. « L'exploration du commandant Hanolet vers les sources du Chari » (suite). 1896 (14 juin). *La Belgique coloniale* 24. Bruxelles : 281-284.
- « Le Congo et l'Afrique musulmane ». 1896 (21 juin). *La Belgique coloniale* 25. Bruxelles : 289-291.
- « Conclusion d'un traité avec un sultan nègre ». 1896 (21 juin). *La Belgique coloniale* 25. Bruxelles : 292-293.
- « Le Congo et l'Afrique musulmane ». 1896 (28 juin). *La Belgique coloniale* 26. Bruxelles : 301-304.
- « Le Congo et l'Afrique musulmane » (suite). 1896 (5 juillet). *La Belgique coloniale* 27. Bruxelles : 313-316.
- « La défaite de M'Bili et N'Doruma par le commandant Chaltin ». 1896 (2 août). *La Belgique coloniale* 31. Bruxelles : 363-364.
- « Rapport sur la zone de Yakoma par le capitaine Donnay ». 1896 (2 août). *La Belgique coloniale* 31. Bruxelles : 365-367.
- La Belgique coloniale*. 1896 (23 août). Bruxelles : 416-417.

Biographie coloniale belge

- Cambier, R. 1948. « Kerckhoven (Van) ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 566-573.
- Coosemans, M. 1948. « Christiaens ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 234-237.
- Coosemans, M. 1951a. « Engwettra ». In *Biographie coloniale belge* II. Bruxelles : 366-368.
- Coosemans, M. 1951b. « Mirambo ». In *Biographie coloniale belge* II. Bruxelles : 700-701.
- Coosemans, M. 1951c. « Mopoie Bangezegino ». In *Biographie coloniale belge* II. Bruxelles : 718-720.
- Coosemans, M. 1951d. « Sasa ». In *Biographie coloniale belge* II. Bruxelles : 835-837.
- Coosemans, M. 1952a. « Alikobo ». In *Biographie coloniale belge* III. Bruxelles : 9-10.
- Coosemans, M. 1952b. « Mahutte Édouard ». In *Biographie coloniale belge* III. Bruxelles : 587-588.
- Coosemans, M. & Engels, M. 1948. « Poncet Jules ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 765-766.
- Dessy, E. 1948. « Becker Jérôme ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 93-98.
- Engels, A. 1948. « Hanssens Edmond ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 479-493.
- Engels, A. 1951. « Vangele Alphonse ». In *Biographie coloniale belge* II. Bruxelles : 928-937.
- Hennequin, E. 1948. « Roget Léon ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 788-792.
- Jadot. 1955. In *Biographie coloniale belge* V. Bruxelles : 643-646.
- Lacroix, A. 1952. « Donnay Joseph ». In *Biographie coloniale belge* III. Bruxelles : 249-251.
- Lotar, L. 1948. « Junker Guillaume ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 559-564.
- Lotar, P.-L. & Coosemans, M. 1948. « Semio ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 234-237.
- Robyns, W. 1948. « Schweinfurth Georges ». In *Biographie coloniale belge* I. Bruxelles : 837-841.

Congo (Revue générale de la colonie belge)

- Lotar, L. 1932 (janvier). « Redjaf : En hommage au colonel L. N. Chaltin ». In *Congo I-1*. Bruxelles : 54-76.
- Lotar, L. 1932 (août). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Junker ». In *Congo II-1*. Bruxelles : 1-22.
- Lotar, L. 1932 (octobre). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Junker (suite) ». In *Congo II-3*. Bruxelles : 342-361.
- Lotar, L. 1932 (novembre). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Frédéric Bohndorff ». In *Congo II-4*. Bruxelles : 498-503.
- Lotar, L. 1933 (février). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Casati ». In *Congo I-3*. Bruxelles : 199-213.
- Lotar, L. 1933 (mars). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Emin Pacha ». In *Congo I-3*. Bruxelles : 333-350.
- Lotar, L. 1933 (décembre). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Les traitants nubiens ». In *Congo II-5*. Bruxelles : 658-682.
- Lotar, L. 1934 (janvier). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Les traitants nubiens (suite) ». In *Congo I-1*. Bruxelles : 1-12.
- Lotar, L. 1935 (mai). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Les Arabes des Falls dans l'Uele ». In *Congo I-5*. Bruxelles : 641-667.
- Lotar, L. 1935 (décembre). « Souvenirs de l'Uele (suite) : Les Arabes des Falls (deuxième partie) ». In *Congo II-5*. Bruxelles : 665-684.

Ouvrages et articles

- « Avec Jérôme Becker en Afrique orientale ». 1955. *Digeste congolais I*. Namur : Éditions Grands Lacs.
- Bertrand, A. 1943. « La fin de la puissance azande ». *Bulletin de l'Institut royal colonial belge XIV-2* : 264-283.
- Bulletin de l'Association des Vétérans coloniaux* février 1933 : 13.
- Ceulemans, P. 1959. « La question arabe et le Congo (1883-1892) ». Académie royale des Sciences coloniales XXII-1. Bruxelles.
- De Calonne-Beaufaict, Adolphe. 1912 (juillet-août). « La pénétration de la civilisation au Congo belge et les bases d'une politique coloniale ». *Bulletin de la Société belge d'études coloniales* (part I) 7-8 : 569-607.
- De Calonne-Beaufaict, Adolphe. 1912 (septembre-octobre). « La pénétration de la civilisation au Congo belge et les bases d'une politique coloniale ». *Bulletin de la Société belge d'études coloniales* (suite et fin) 9-10 : 681-723.
- De Calonne-Beaufaict, Adolphe. 1921. *Azande. Introduction à une ethnographie générale des bassins de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi*. Institut Solvay. Bruxelles : Maurice Lamertin, Librairie-Éditeur (« Travaux de l'Institut de Sociologie »).
- De Rouck, René. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles.
- de Saint Moulin, Léon. 1982. « L'organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIX^e siècle ». *Cultures et développement XIV* (2-3) : 259-296.
- Hawker, George. 1909. *The Life of George Grenfell, Congo Missionary and Explorer*. Londres : The Religious Tract Society.
- Johnston, Harry. *George Grenfell and the Congo. A History and Description of the Congo Independent State and Adjoining Districts of Congoland*. Vol. I. Londres : Hutchinson & Co.
- Junker, Wilhelm. 1892. *Travels in Africa: During the years 1882-1886*. Londres : Chapman & Hall.
- Lejeune-Choquet, A. 1906. *Histoire militaire du Congo. Explorations, expéditions, opérations de guerre, combats et faits militaires*. Bruxelles-Paris : Maison d'édition Alfred Castaigne-Berger-Levrault & C^e.
- Leplae, Edmond. 1918 (mars-décembre). « La domestication de l'éléphant d'Afrique au Congo belge ». *Bulletin agricole du Congo belge* 1-4 : 36-77.
- Leroy, Pierre. 1961. *Matériaux pour servir à l'étude de la préhistoire de l'Uele : le dallage d'Api - le mégalithe d'Obeledi*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'outre-mer (coll. « Mémoires Classe des sciences naturelles et médicales », XIII-3).
- Lotar, Léon. 1940. *La Grande Chronique du Bomu (suivant la collection du Mouvement géographique, de La Belgique coloniale, etc., ainsi que des documents inédits en possession de l'auteur ou lui communiqués)*. Institut royal colonial belge IX-3. Bruxelles : Librairie Falk fils – Georges Van Campenhout successeur.
- Lotar, Léon. 1946. *La Grande Chronique de l'Uele (suivant la collection du Mouvement géographique, de La Belgique coloniale, etc., ainsi que des documents inédits en possession de l'auteur ou lui communiqués)*. Institut royal colonial belge XIV-1. Bruxelles : Librairie Falk fils – Georges Van Campenhout successeur.
- Luwel, Marcel. 1970. « Un plan d'action contre les esclavagistes, dressé par l'explorateur Hermann Von Wissmann ». *Africa-Tervuren XVI* (3-4) : 1-22.
- Moeller, Alfred. 1936. *Les Grandes Lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale du Congo belge*. Bruxelles : Institut royal colonial belge-Librairie Falk fils (Georges Van Campenhout, successeur) (coll. « Mémoires de la Classe des sciences morales et politiques », VI).
- Mountmorres, Viscount. 1906. *The Congo Independent State. A Report of a Voyage of Enquiry*. Londres : Williams and Norgate.
- Muller, Emmanuel. 1941. *Ouelle terre d'héroïsme*. Paris-Bruxelles.
- Ndaywel è Nziem, Isidore. 1998. *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique*. Paris-Bruxelles : De Boeck & Larcier-Duculot.

- Nys, F. 1896. *Chez les Abarambos. Ce que devient l'Afrique mystérieuse*. Anvers : Huybrechts & C^{ie}.
- Salmon, Pierre. 1963. *La Reconnaissance Graziani chez les sultans du Nord de l'Uele (1908)*. Bruxelles : Édition du Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale LXV.
- Salmon, Pierre. 1966. *Les Carnets de campagne de Georges Bricusse (6 février 1894 – 18 juillet 1896)*. Bruxelles : Édition du Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale LXXVI.
- Salmon, Pierre. 1969. *La Demière insurrection de Mopoie Bangezegino, 1916*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer.
- Salmon, Pierre. 1993. « La mission politique de Jérôme Becker auprès de Tippo Tip (1888-1889) ». In *Essais anthropologiques – Liber Amicorum Marcel d'Hertefelt* (sous la direction de Patrick Wymeersch). *Cahiers africains* 4-5 : 243-254.
- Scohy, André. 1955. *L'Uele secret*. Bruxelles-Léopoldville : Éditions Office international de Librairie – La Librairie congolaise.
- Schweinfurth, George. 1875. *Au cœur de l'Afrique 1868-1871 : voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale* (traduit de l'allemand). Deux tomes. Paris : Librairie Hachette et C^{ie}.
- Thuriaux-Hennebert, Arlette. 1962. « L'expédition du commissaire de district Léon Roget au Nord de l'Uele (mai-juin 1890) d'après des documents inédits ». *Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'outre-mer* VIII-4. Bruxelles.
- Thuriaux-Hennebert, Arlette. 1964. *Les Zande dans l'histoire du Bahr el-Ghazal et de l'Équatoria*. Bruxelles : Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles (« Collection du Centre national d'étude des problèmes sociaux de l'industrialisation en Afrique noire »).
- Thuriaux-Hennebert, Arlette. 1972. « Les grands chefs Bandia et Zande de la région Uele-Bomu (1860-1895) ». *Études d'Histoire africaine* III : 167-207.
- Van Noten, Francis. 1977-1978. « Une prospection au Nord et au Nord-Est du Zaïre ». *Études d'Histoire africaine* IX-X (numéro spécial : l'archéologie en Afrique centrale). Lubumbashi : Presses universitaires du Zaïre.
- Van Reybrouck, David. 2011. *Congo een geschiedenis*. Amsterdam : Éd. De Bezige Bij.
- Van Vliet, Cl. 1894. « L'exploration de l'Uelle : de Djabbir à Suruangu, 1891-1892 ». *Le Congo illustré*, vol. III, fasc. 15, 29 juillet 1894, 114-117 ; fasc. 16, 12 août 1894, 121-125 ; fasc. 17, 26 août 1894, 131-135 ; fasc. 18, 9 septembre 1894, 140-143 ; fasc. 19, 23 septembre 1894, 147-150 ; fasc. 21, 21 octobre 1894, 164-167 ; fasc. 22, 4 novembre 1894, 172-175. Bruxelles.
- Vellut, Jean-Luc. 1984. « La violence armée dans l'État indépendant du Congo. Ténèbres et clartés dans l'histoire d'un État conquérant ». *Cultures et Développement* XVI (3-4) : 671-707.
- Zana Etambala, Mathieu. « L'histoire de la formation des frontières de l'État indépendant du Congo . De la conférence géographique en 1876 jusqu'à son indépendance en 1960 ». In J. Omasombo & P. Bouvier (sous la direction de), *Décentralisation et espaces de pouvoir*. Tervuren : MRAC, pp. 231-426.

CHAPITRE 10

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1. LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE LA PÉRIODE DE L'EIC

L'article 3 du décret du 16 avril 1887 prévoyait la division de l'EIC en des circonscriptions administratives dirigées par de hauts fonctionnaires appelés « commissaires de district », assistés d'un ou de plusieurs adjoints. La délimitation faite accompagnait l'exploration et l'occupation effective de l'espace congolais. Avec le décret du 1^{er} août 1888, l'État indépendant du Congo fut divisé en onze districts : Banana, chef-lieu Banana ; Boma, chef-lieu Boma ; Matadi, chef-lieu Matadi ; Cataractes, chef-lieu Lukunga ; Stanley Pool, chef-lieu Léopoldville ; Kasaï, chef-lieu Luluabourg ; Équateur, chef-lieu Coquilhatville ; Ubangi-Uele, chef-lieu Nouvelle Anvers ; Aruwimi-Uele, chef-lieu Basoko ; Stanley Falls, chef-lieu Stanley Falls ; et Lualaba, chef-lieu Lusambo⁶³. On constate que sur les onze premiers districts, cinq étaient concentrés dans cette seule région du Bas-Congo. Celle-ci, en effet, étant la première région du pays à avoir été explorée et occupée, pouvait fournir les premiers produits naturels destinés à l'exportation.

L'espace actuel du district du Bas-Uele était partagé entre les districts de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi-Uele.

Au fil des années, on assista à de nouvelles créations administratives qui apportèrent des modi-

fications de manière pragmatique. Ainsi donc, le 10 juin 1890, un 12^e district fut créé, le Kwango-Central⁶⁴. Deux ans plus tard fut instaurée la région administrative de Tanganyika. En 1895, le nombre des districts fut porté à quinze⁶⁵. L'Aruwimi-Uele fut scindé en deux districts : l'Uele, dont Niangara devint le chef-lieu, d'une part, et l'Aruwimi, dont le chef-lieu fut maintenu à Basoko, d'autre part. L'espace du district actuel du Bas-Uele était alors partagé entre les districts de l'Uele, de l'Ubangi et de l'Aruwimi.

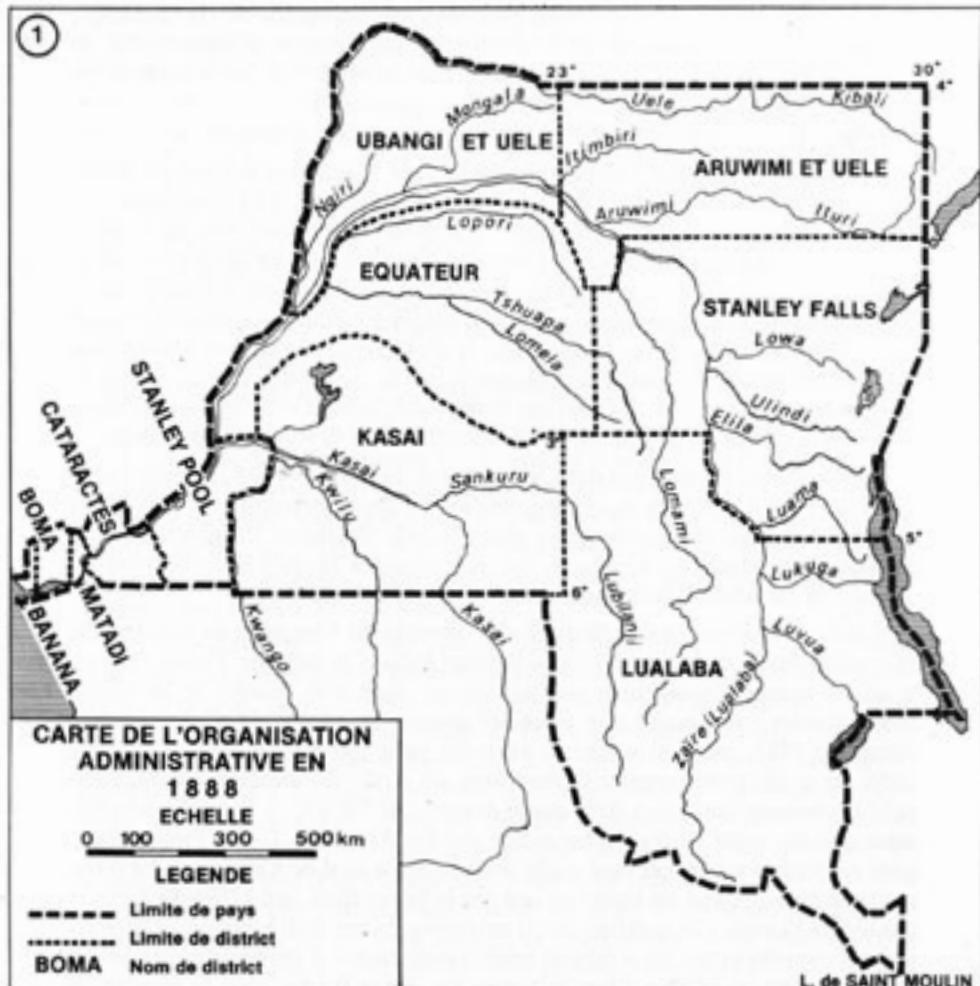
L'Uele, menacé d'occupation par les Arabisés, fut soumis à une administration particulière. Le décret du 1^{er} octobre 1893 chargeait les quinzième et seizième compagnies de la Force publique d'en assurer le service administratif.

Au même moment, certains districts, qui couvraient des superficies considérables, furent subdivisés en zones. Les espaces Uele qui faisaient partie à la fois des districts de l'Ubangi et de l'Aruwimi furent fusionnés pour devenir un district à part entière. Toutefois, l'Uele ne figurera pas en tant que district sur la carte officielle trouvée à l'Institut géo-

64. I. Ndaywel explicite en disant que, par cet acte, Léopold II voulait tout simplement s'approprier les parties du Kwango passées sous sa juridiction. L'appellation « Kwango-Central » indiquait que l'EIC revendiquait uniquement les terres situées sur la rive droite du Kwango. Malgré tout, le Portugal protesta vivement avant de consentir à ratifier, en 1891, l'état actuel de la frontière entre la RD Congo et l'Angola. Cf. Ndaywel è Nziem (1997 : 321).

65. Il s'agit des districts suivants : Banana, Boma, Matadi, Cataractes, Kwango, Kasaï, Lualaba, Stanley-Pool, Lac Léopold II, Équateur, Bangala, Aruwimi, Stanley Falls, Ubangi et Uele (Ndaywel è Nziem 2008 : 304).

63. Décret du roi-souverain (sans numéro) du 1^{er} août 1888. Sur ce point, voir Ndaywel è Nziem (2008 : 304). Voir également de Saint Moulin (1988 : 198).



Carte 10.1. Organisation administrative en 1888

Source : de Saint Moulin (1988 : 199).

graphique du Congo. D'une superficie considérable, il fut aussi subdivisé en zones, ayant leur administration distincte et dont les chefs correspondaient directement avec le gouverneur général, sans passer par les commissaires de district. Néanmoins, il apparaîtra sur la carte de René De Rouck de 1909. Son chef-lieu de district fut placé à Niangara. Il comptait quatre zones autonomes, conformément à la circulaire n° 106 du 28 décembre 1895 (Ndaywel è Nziem 2008 : 33) :

- la zone de Rumbi-Uele, chef-lieu Djabir (Bondo) ;
 - la zone d'Uere-Bomu, chef-lieu Uere (Ango) ;
 - la zone de Makua, chef-lieu Niangara ;
 - la zone de Makrakra, chef-lieu Dungu (Dereine 1964 : 31-32).

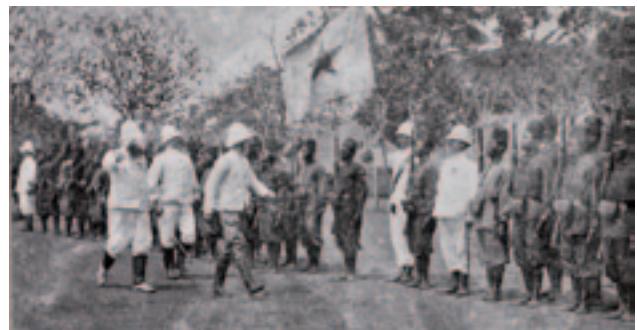
L'arrêté du 29 septembre 1903 porta le nombre de zones de l'Uele à cinq, dénommées :

- la zone d'Uele-Bili, chef-lieu Bomokandi ;
 - la zone de Gurba-Dungu, chef-lieu Dungu ;
 - la zone de Rubi, chef-lieu Buta ;
 - la zone de Bomokandi, chef-lieu Nala ;
 - la zone de Lado, chef-lieu Lado.

Le tableau 10.1 permet de suivre l'évolution des postes d'occupation européenne dans l'Uele jusqu'en 1908, y compris l'effectif des Européens qui habitaient la région de 1890 à 1908.



Habitations de la Force publique à Djabir (Bondo).
(AP.0.0.91, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1894.)



Revue militaire passée à Bamili par le commissaire de district Gilson.
(HP.1956.15.2434, collection MRAC Tervuren ; 1904.)



Force publique à Amadi.
(AP.0.0.3312, collection MRAC Tervuren ; photo A. Versluy, 1904.)

Tableau 10.1. Postes d'occupation européenne dans l'Uele et Européens habitant la région de 1890 à 1908

Année	Nombre de postes	Personnel européen
1890	4	7
1895	19	110
1896	21	64
1897	17	63
1898	26	137
1899	29	16
1900	34	122
1901	39	130
1902	44	173
1903	46	171
1904	52	211
1905	58	215
1906	50	244
1907	56	222
1908	43	195

Sources : B.O. de l'EIC (1890-1907) ; B.O. du Congo belge (1908) ; Lotar (1946 : 38-53) ; *Le Mouvement géographique*, 1893-1898.

2. LE CONGO BELGE (1908-1960)

Au moment de la reprise de l'EIC par la Belgique, le pays comptait théoriquement quinze districts, délimités par le décret du 17 juillet 1895 ; mais, en réalité, ce nombre était réduit à douze. En effet, en vertu de l'accord conclu entre l'EIC et la Compagnie du Katanga constituée le 15 avril 1891 (et qui avait effectivement exploré le Katanga et en avait découvert les richesses minières), fut créé, le 19 juin 1900, un organisme dénommé « Comité spécial du Katanga » (CSK). Celui-ci se voyait chargé de l'administration du Katanga pour un terme de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les terres dont l'administration fut confiée au CSK avaient été détachées du district du Lualaba, dont le reste fut annexé au district du Kasaï. Dans le Sud-Ouest, le district des Cataractes était « rattaché temporairement » à celui de Matadi, par arrêté du gouverneur général pris le 28 juillet 1905. Outre le *Recueil de la législation de l'EIC* d'où est tirée cette



Réunion de grands chefs azande et mangbetu à Dungu.

(AP.0.0.11828, collection MRAC Tervuren ; photo L. Preud'homme, 1909.)

information, l'*Atlas* de René De Rouck de 1909, planche 19, montre, lui aussi, regroupés dans un même district trois des districts délimités en 1888 : à ceux de Matadi et des Cataractes s'ajoute celui de Boma, tandis que le district de Banana n'est plus mentionné.

Une fois que le Gouvernement belge eut repris l'EIC, l'administration connut une succession de réformes.

Pour l'Uele, il y a lieu de mentionner une série de huit changements d'ordre administratif.

2.1. LE DISTRICT DE L'UELE EN 1910

Succédant à l'EIC, le Congo belge prit une série de mesures tendant à mieux maîtriser la situation héritée de l'ancienne administration. Il fallait établir l'harmonisation de la terminologie et instaurer une hiérarchie clairement définie. C'est ainsi que, dès 1910, le nombre de districts fut ramené à 12 : Bas-Congo, Moyen-Congo, Lac Léopold II, Équateur, Bangala, Ubangi, Uele, Aruwimi, Stanleyville, Katanga, Kasai et Kwango (Ndaywel 2008 : 304-305). L'espace actuel du district du Bas-Uele était partagé entre les districts de l'Ubangi, des Bangala et de l'Uele.

En ce qui concerne l'Uele, cette mesure n'apporta aucun changement du point de vue administratif⁶⁶. Il garda donc ses huit territoires d'autrefois : dans le Bas-Uele : Ango, Buta, Poko et Bambesa ; dans le Haut-Uele : Dungu, Niangara, Rungu et Watsa. Son chef-lieu restait Niangara⁶⁷.

2.2. LES DISTRICTS DU BAS-UELE ET DU HAUT-UELE EN 1912-1913

Le 28 mars 1912, le nombre des districts passa de 12 à 22. L'exécution de cet arrêté dans le district du Bas-Uele séparé du Haut-Uele intervint par ordonnance du 18 juillet 1913 qui en fixait le chef-lieu à Buta. Le district était subdivisé en onze territoires.

Les territoires du district de Bas-Uele en 1913 sont :

- territoire de Lebo, chef-lieu de Lebo ;
- territoire de Bondo ;
- territoire de Gô, chef-lieu de Gô ;
- territoire de Monga, chef-lieu de Monga ;
- territoire de Buta ;

66. Arrêté royal du 7 mars 1910 sur les limites administratives (B.O. 1910 : 249-257).

67. Arrêté royal du 23 février 1910 (B.O. 1910).



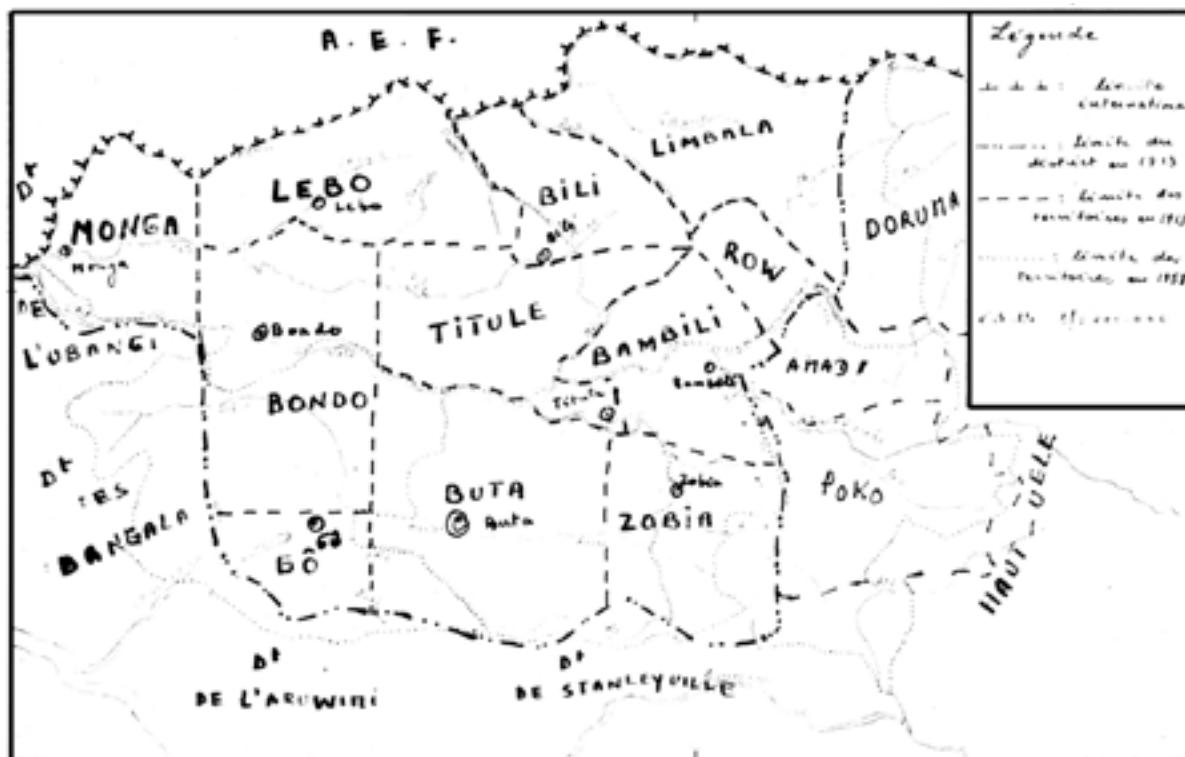
Poste de Titule.

Photo de la période coloniale, sans date de production connue. (AP.0.0.11459, collection MRAC Tervuren ; photo F. Sparano, 1908.)

- territoire de Zobia ;
- territoire de Titule, chef-lieu de Titule ;
- territoire de Bambili, chef-lieu de Bambili ;
- territoire de Limbala, chef-lieu de Limbala ;
- territoire de Bili, chef-lieu de Bili ;
- territoire de Row, chef-lieu de (non déterminé).

En 1913, le district du Bas-Uele était plus réduit comparé à son étendue actuelle fixée en 1958. Ses limites étaient :

« - au nord : l'Uele depuis son confluent avec la Bomu jusqu'au méridien 26° 45' E de Greenwich ;
- à l'est : le méridien jusqu'à sa rencontre avec la Logna ; la Logna jusqu'à son confluent avec l'Uele ;



Carte 10.2. Organisation administrative. (Source : Salebongo 1974-1975).

l'Uele jusqu'à l'embouchure de l'Angwa ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite de cette source au confluent de la rivière Bana avec la Bima ; la rivière Bana jusqu'à sa source ;

- au sud : la ligne la plus courte de cette source à la crête du versant de droite du bassin Aruwimi ; cette crête puis la crête de gauche de la rivière Itimbiri-Rubi jusqu'à la source de la Yo ;
- à l'ouest : la limite de la province de Stanleyville jusqu'à la source de la Yoko » (B.O. 1912 : 535-560).

La partie orientale de l'espace actuel du district du Bas-Uele relevait à cette époque du district du Haut-Uele. Une frange sud et des parties ouest dépendaient des districts de Stanleyville, de l'Aruwimi et des Bangala.

La question des limites du district du Bas-Uele avec ses voisins se posait. Dans sa lettre écrite de Bondo datée du 9 février 1914 adressée au gouverneur général, le commissaire de district ff écrivait :

« Monsieur le commissaire général vous a fait part par sa lettre n°IG du 13 janvier 1914 de son projet de rattacher un certain nombre de chefferies Bokiba et Mambule du bassin de la Tele, au district du Bas-Uele. L'étude de cette question sera entreprise dès que je serai en possession des avis et considérations que vous daignerez sans doute me transmettre à son sujet.

Monsieur le commissaire de district de l'Aruwimi m'a transmis la minute des instructions qu'il a remises à l'administrateur de Jahila au sujet de la limite nord de son district. La question sera étudiée de façon à consacrer la situation administrative existante dans les territoires de Jahila-Gô et Buta.

Une troisième rectification sera nécessaire pour établir définitivement la limite des districts des Bangala et du Bas-Uele. La plus grande partie des cheffuries Mabenza et Boganga administrées par Ibembo se trouve théoriquement dans le territoire de la Lese. La droite partant du point de rencontre de la crête de partage des eaux Ubangi-Congo et du méridien 23° 30' de longitude E. G. et aboutissent à l'embouchure de la Jeko, fractionne plusieurs cheffuries dépendant du territoire de Gô.

Enfin la limite entre les districts du Haut- et du Bas-Uele devra également être modifiée en tenant compte des délimitations des cheffuries limitrophes.

Conformément au 5^e alinéa de votre dépêche rappelée ci-dessus, j'ai pris des dispositions pour provoquer une entente avec Monsieur le commissaire général des Bangala et mes collègues des autres districts afin de fixer dans un avenir rapproché les limites qu'il convient d'adopter définitivement. »

La délimitation des espaces administratifs est influencée par celle des pouvoirs locaux.

Des documents d'archives provenant de la mission Frans Cornet⁶⁸ identifient les chefs et notables locaux du Bas-Uele en 1914. Nous en reproduisons, ci-dessous, les listes, par territoire ou poste.

Territoire de Bili

Tableau 10.2. Liste des chefs et notables⁶⁹

Noms des chefs	Noms des notables
Gingi	Zebbia, Sonza, Gangoyosi (fils), Basenge, Bongia, Veda, Zengbi, Bamoza, Bakando, Budue, Bandoy, Tafie
Roa	Ganzi, Bo, Tikima, Banday, Zunguma, Ruali, Wasango
Kumba	Baw, Zemo, Dima, Lumba, Dengua
Moma	Bogu, Dindo, Berulu, Ula, Mogalu
Dekua	Likoli, Zukangi, Dondo, Mikenga, Rebfaï, Jungesri, Bosaka
Zukumba	Guandji, Salingi, Bilinga, Tikba, Kaziambu, Zia, Zele, Desi, Baki
Bebfia	Genikua
Gumba	Bwali, Wengo, Donge, Bali, Bote, Anibitie
Senza	Pelenge, Gaima, Beletio, Rare, Zeblica, Mokinga, Sasa, Zungbia, Gutanga, Bagundu, Lukange, Djabir, Geli, Bagira, Kelebolo, Ranya, Bakose, Bokua, Doso, Dembia, Biegu
Gumbate	Bie, Mainga, Zomboto, Bagi, Lalu, Biomangi, Dekua, Pangbia, Baketa, Deso
Deso	Sururu, Zelua, Halo, Buza, Pelima

Tableau 10.3. Poste de Buta

Noms des chefs	Notables	Ethnies/races d'origine
Eringa	Lalu-Yagomba, Yombio, Gango-Zoba, Bonomba, Dese-Eni-Deni-Dekute, Dwaga, Beke	Azande
Lifaki	Gagi-Tikango-Mozua, Buku, Wako, Titika, Gambazere-Modjuia-Gotenga, Djonga-Djonga, Ganapia-Bwele-Kondia	Azande

68. MRAC, Papiers de la mission Frans Cornet, Doss. Affaires indigènes n° 50.30.519 (1914).

69. Liste établie et signée à Bili le 11 juin 1914 par l'administrateur ff.

Alimasi	Aboya-Mozua-Mandombi-Gelemani	Licenciés [Retraités]
Bambebeli	Bika	<i>Id.</i>
N'Zari	Kibaya	<i>Id.</i>
Alimega Bati		Bangbolia <i>Id.</i>
Bambeli Lebongo Kandu Galagwa M'Basa	Zengeli Bie	Moganzulu “ “ “ Mobenge
Galuma (sous la tutelle de Gazua)	Bia, Balabanga, Mabwenga, Bodunga	Modongwoli
Mambandi	Imbika-Benge, Kende, Lisasi-Gogno-Assolo	Madembu, Boganga, Mobunza
Boita	Boita-Lege, Boso-Dolia, Gonza-Assinga	Mopondu, Boganga, Mobunza
Kulagage	Hume, Bagbea	Bongba-Bogugia, Mobati
Dembetu	Modjaju	Bongba-Bolongele, Mobati
Modika	Magobo-Mobolowe, Bango	Babua-Batuwe, Ababua
Ambonga	Mongassa-Bombo, Dwalimasi-Kwangali, Mozumbo	Babua-Bobu, Ababua
Kalama	Adipame-Momesa, Soboni-Gangelekumu, Sekimba, Mambele, Masia, Eganda, Ambetu	Bagbe-Badjaki, Moboti
Gonza	Mogombu, Modolopia, Makala	Bulumabondo, Mobati
Ambona	M'Bwele-Biti, Talikata	Mongami, Mobati

Tableau 10.4. Poste de Semio : notables de la chef-ferie Baligangara⁷⁰

Nom du chef	Notables
Baligangara	Degbwe, Bamoma, Bagamba, M'Bote Moke, Salimarn

Territoire de Bondo

Liste nominative des chefs, sous-chefs et notables dépendant du territoire de Bondo (circulaire n° 135/5^e du 20-10-1911). P.S. : Sont renseignés : les chefs, sous-chefs ainsi que les notables importants. Les chefs et notables dépendant de Likati ne sont pas renseignés dans cette liste⁷¹.

Tableau 10.5. Territoire de Bondo : liste des chefs et notables

Noms	Situation politique	Race (ethnie)
Guga	Chef	Azande
Nangba	Notable	“
Moduwe	“	“
Lumba	“	“
Golungu	“	“
Moyongo	“	“
Kiganzulu	“	“
Gwado Moke	“	“
Gwado	Chef	Azande
Tikima	Sous-chef	“
Kapatelu	Notable	“
Deveru	“	“
Diwili	“	“
Bodue	“	“
Bosende	“	“
Rafaïe	“	“
Kusa	“	“
Deso	“	“
Likaki	Chef	Azande
Zelogpia	Notable	“
Yekutala	“	“
Fufulufu	“	“
Nilu	“	“
Dekeret	Chef	Azande
Haru	Notable	“
Gongatu	“	“
Basubu	“	“
Gumba	Chef	Azande
Bandi	Sous-chef	“
Gamonzu	“	“
Tikima	“	“
Zongo	“	“
Nikimba	“	“
Zia	Chef	Azande

70. Liste établie et signée à Semio par le chef de poste, le 17 juin 1914.

71. Liste établie et signée à Bondo par l'administrateur ff, le 11 juin 1914.

Noms	Situation politique	Race (ethnie)	Noms	Situation politique	Race (ethnie)
Gabu	Chef	Azande	Bondo	Chef	«
Bangassa	Notable	«	Benget	Notable	«
Zukbwá	«	«	Babu	«	«
Tipwu	«	«	Bongo	Chef	«
Mondi	«	«	Baka	Sous-chef	«
Yombio	«	«	Galia	Notable	«
M'Bo	«	«	Pata Moke	Chef	«
Gambavuru	Chef	Azande	Zelet	Notable	«
Modwa	Notable	«	Busa	«	«
Gilet	«	«	Dumba	«	«
Aïe	«	«	Dali Moke	Chef	«
Kendet	Chef	Mobenge	Boda Mongaba	Chef	«
Gasu	Notable	«	Varanga	Chef	«
Kendet	«	«	Mutumbo	Notable	«
Magambo	Chef	«	Libobi	Chef	«
Djete	Sous-chef	«	Mussenge	Chef	«
Bodo Mokuba	«	«	Panza	Chef	«
Gaba	«	«	Dindo	Chef	«
Bodo	«	«	Kondjo	Chef	«
Mongambo	Notable	«	Koki	Chef	«
Eganda			Galasaba	Notable	«
Bassa	Chef	«	Dengwa	Chef	«
Bangassa	Notable	«	Dimba	Chef	«
Moloma	Chef	«	Doli	Chef	«
Djuna	Notable	«	Bula	Chef	«

Tableau 10.6. Liste des chefs et notables de la région de Monga⁷²

Chefs	Sous-chef	Notables	Observations
Bambwi	-	Dundu, Tuneugbi, Kute, Tange, Dubezo, Kazangi, Dorunza	
M'Zerret	Tomanza	Bwanda, Paka, Bali, Tanda, Zemvu	
Bangasu	-	Baze, Teku, Moluma, Dunga	
Bambe	-	Kondo, Washioni, Gembelé, Kaya, Koti, Beguda	
Sasa	-	Mwanambetet, Lundu	
Bolabola	-	-	Chef des anciens soldats
Biaketet	-	Kubion, Sipra, Tusigba	
Guru		Barania, M'Ba, Goro, Mange, Hiro, Badu, Vengunde, Bangoï, Lalu, Bali, Gurza, Poku	
Batikpoto	-	Mugosi, Dusemani, Swango, Bungu	
Monga	-	Lundu, Denge, Beruiza, Zebele, Fakola, Pelenge, Veru	
Saï	-	Geigne, Lengo, Kiolo, Guno, Gandi-Wango, Bongo, Dikombi, Wanza, Biringa	
Biamongo	-	Bogi, Bali, Bagwa	

72. Liste établie et signée à Monga par l'administrateur le 16 juin 1914.

Territoire de la Row**Tableau 10.7. Liste des chefs et sous-chefs investis ou reconnus et des notables de la région dont l'arrestation pourrait entraîner des complications au point de vue politique⁷³**

Nom	Race (ethnie)	Qualité	Observations
Mange	Embili	Chef investi	
Dongura	«	«	
Kambara	«	«	
Momboyo	«	«	
Bangondi	«	Chef reconnu	À investir
Mangita	«	«	«
Bangbwelima	«	«	«
Samongo	«	«	«
Kamundoromo	«	Sous-chef investi	
Goi-Goi	«	«	
Boda	Bakango	«	
Bangima	Embili	«	
Yatwa	«	«	
Dunga	«	«	
Atedi	Anunga	Chef reconnu	À investir
Notables influents			
Koroni	Embili	Sous-chef de Mangita	À investir
Bombia	«	«	À investir
Mudir	«	Frère Momboyo	
Kengo	«	Frère Donguna	
Lekwa	«	Notable Dongura	
Bia	«	Frère Samungo	
Pioro	«	Oncle Samungo	
Bwalamo	«	Sous-chef de Bangondi	À investir
Banzwa (fils M'Gama)	«	«	«
Mengbettu	«	«	«
Beka	«	Fils et sous-chef Bangbwelima	«
Kana	«	Sous-chef Bangbwelima	«
Bwendi	Bakango	Futur chef Bwendi	Chefferie à constituer, chef et sous-chef à investir
Ginibwima	«	Sous-chef de Bwendi	

Tableau 10.8. Liste nominative des chefs, capitaines et notables du territoire de Titule à la fin mai 1914

Chefferie commandée par	Capitaines et notables Chefs de groupe	Observations
Région de Bitule		
Bama	Ambada, Apwome, Bigba, Agage, Egonga, Mabola, Namele	
Bakule	Wamami, Lekali, Mambwa, Libangu, Bombi, Libombo, Kaïma, Bolo, Nenku, Bakanda, Bazelemi	
Malambo	Zobia, Bienda, Libobo, Badipane, Lebumba	
Abamgapakwa	Mogieto, Aengela, Bondale, Ambulamu, Aliteka	

73. Liste établie et signée à Dakwa, le 6 juin 1914 par l'administrateur.

Madukukwo	Bodoga, Bongwezeme, Mazue, Tikimi, Azanga, Bekwe, Anokwa, Busambi, Teleli	
Lekanda	Tombebu, Mambongi, Madjadju, Ebisangu, Mokwanga, Bindisi	
Bondju	Eboni, Adiengali, Benga, Abongamisa	
Brosi	Solo, Sami, Etebi, Mamdjindu	
Lekumundele	Limbara, Alipowa, N'Delewami, Bawea, Biegwa	

Région de Barisi Mongingita

Chefferie commandée par	Capitas soit chefs de groupe	Notables	Observations
Bakale	Bworo, Kolitopa	Pwele, Lekilebongo, Ganzi	
Saboni	Bwanga, Bangapae, Mokwarsi, M'Bwela	Akisaga, tetane, Wane, Bakule	
Sombo	Lekweka, Dangani, Moare, Bwasuka	Tebusali, Abwagi	
Azongatu	Tedelegi, Adepato, Engmisi	Benzi, Badikonga, Galia	
Mapwode	Mabama, Balepe, Balokbwa, Tepupuleku, Bapango, Sôdi, Zoma, Molangiakumi, Betema, Bologi	Lekumu, Alingapome	
Kakwe	Mukwanambale, Bombalu, Bwela, Zolongwa, Mopaza	Obene, N'gopa, Empê	
Mosiko	Sangbwa, Soloma, Punge, Ekongwa, Ekimani, Begbweba		
Bodogi	Bebabosu		
Monganika	Gaza, Boma, Bodogi, Beretio, Bakulumisu	Bwatala, Enzaka, Gombe, Bwasekwa	
Babuna	Malengbwe, Sango, Duma, Mandamboe, Belebwa, Bambe, Bwangali	Balepanamo, Mubogo, N'Dobo, Akomazaka	
N'Gango	Pembele dit « Tumaga », Azato, M'Bwelema	Akabisia, Balegawe, Balebug, N'Dima	
Agameto	Baluba, Kiria, Lembwa	Bima, Banzuguluba	
Gamu	Kiria, Bobwo, Kome, Tebwa		
Ambezazi	Biti, Bwengia, Nese, Tuga, Abwato	Lekama; Abongengwe	
Manyuru	Loye, Kumu, Alie, Nekwe, Bonda, Kwendome, Futuki, Abonyi	Nanzeke, Dupu, Badigbwa	
Ekamakwa	Gansilo, Madondo, Badeleguba, Wote	Mambaleba, Tetebi, Muliono	
Zau	Gamane, Balemba, Bawele, Akibi, Akengisi, Angera, Ampamami	Zabe, Mambwenyu, Swa, Kambada, Bakwele	
Buka	Mabenge, Agoku, Gong, Doja, Akevoe, Bawa, Folakume, N'Gwange, Tabuundelu	Bwadi, N'Pnza, N'Gâti, Agwagito, Basilikutu, Pwaeli, Gabangwe, Tebane, Bivolo	
Kosombo			Chefferie en voie d'organisation
Angamu (successeur de Babâye)			<i>Idem</i>
Bingoma	Ezaga		<i>Idem</i>

Région d'Angu

Musumba	Goya, Baguru, Sakalie, Katiku, Numbali, Gagomba, Yambio, Babili		
---------	---	--	--

Etine	Kitambala, Mambasa, Makândi, Laki, Elonga, Esuru	Mozwa, Bwatala, Bamangi, Bwe, Lama, Bwela	
M'Bea	Moloka, Wango, Zami, M'Bwea, Apeponi, Bwabe, M'Bosa, Kanga		
Badelake	Tumbumingi, Kandolo, Libokwa, Badongi, Samu, Zengo		
Ladi	M'Buka, Gasi		
Madoma	Dumba, Asana, Bule, Dakwa		
Bakalengamu	Basende, Mambulu, Adepone, Bademo, Bâsusí, Ilo		
Lama	N'Banga, Namaï, Lemkasu, Lekoti, Bwanda, Pâbo, Lemaza, Mosonge		
Dokpwa (successeur de Loama)	Elme, Boitasa, Yoko, Dwa, Balisa, A'Wami	Tembutipame, N'Bea, Dakwa, Mambapame, Mozua	
Pekia	Zika, Bami, Bali, Telio, Bangando, Gupa, Kambalu, Bambara, Senza, Gabogo	Banange, Langulu, Gelinde, Baro, Dekongo, Gwagbelo, Gazele, Zokabo	
Bandia			

Territoire de Lebo**Tableau 10.9. Liste des chefs et notables de la région⁷⁴**

Noms des chefs	Noms des notables de la chefferie
Paigba	Zia, Bayo, Hele, Panzagu, Bosuma, Zokpia, Zelendu, Gima, Siaka, Geleoka
Dura	Sekelet, Mongoi, Telio, Mabili, Gambo, Adzalaga, Bilinga, Guna, Lalu, Jamada, Ulele, Imabo, Bangere, Tole, Likisa, Gaya, Dembia
Madondo	Kipa, Tombo, Mananga, Bali
Duaru	Baliguze, Andoba, Gima, Gangasu, Deso, Kape, Bawa
Sinango II	Zokpia, Zonguindi, Galagba, Buy, Zengezo
Lalu	Gonde, Ningbi, Yuwe, Jembio, Beni, Gurza
Usumba	Zangbwa, Tendi, Bekere, Sasa, Bangaso, Bongia, Ziningbi, Yoko, Kanzua
Gelekwa	Likaso, Yasoi, Badego, Belewaka

Tableau 10.10. Liste des chefs, sous-chefs, et notables du territoire de Zobia⁷⁵

Chefferie – tribu	Chefs, sous-chefs et notables
Chefferie Epumba – tribu Mokbwama	Pâ, M'Bombo, Adiengali, M'Bambi, Mazazu, Sokbea, Mangutu, Bange, Negidi, Kwazalengoue, Bamoï, Zangesu, Kbwenge, N'Zakwa (décédé), N'Zandi, Bulamamo, Tindatu (décédé), Asigaba, Musunga
Chefferie Akpwo – tribu Mokbwama	Bonda, Agietu, Paelise, Emba, Mangurunga, Molo, Bayapane, Bambolali, Mama, Wonia
Chefferie Benge – tribu Mondingima	Anzani, Bia, Lima, Koya, Asekame, Aliembe, Angbaïso, Mangbindua, Talipande, Mazabua (décédé), Moganga, Malindu, Bakule, Dapwo, Libongo, Asiaba
Chefferie Doti – tribu Mondongwari	Dakwele, Gadu, Benito, Basepe, M'bali, Alieni, Mabinza, Badwaga
Chefferie Bongissa (Kongoli) – tribu Mobalia	Wama, Magongo, Lemanu, M'Banze, Asengame, M'bali, Kpwodo, Dingbamba, N'Senge, N'Gamu, Buguma, M'bazu, Nemboro, Bianda, Mazua, Mangutu, Akboy, Dalukwe

74. Liste établie et signée à Lebo, le 19 juin 1914 par l'AT.

75. Liste établie et signée à Zobia, le 25 juin 1914 par l'AT ff.

Chefferie Abindi – tribu Bokapu	Tikba, Bawe, N'Gaba, Mangbe, Madingi, Apanetu, Puangwe, Asinde, M'Bumbau
Chefferie N'Zalu (Makonga) – tribu Bokika	Alemba, Tonoleno, Sango, Edokwo, Lito, Makwabe, Lanako
Chefferie Makere – tribu Bokiba	Kagutu, Madiko, Bienda, Dolokwo, Tepandi, Nendumba, Batako, Mingbui
Chefferie Mambazande – tribu Bobongono	N'Sungu, Adipasekwe, Awama, Azatu, Badi, N'Zainu, Ebwoda, Limisa, Bondo, Mangbe, Kali, Kawa, Mozangwe
Chefferie Zamambare – tribu Bobongono	Akpwo, N'Ziga, Kwele, Lengolie, Kanda
Chefferie Kpwabe (Kongama) – tribu Banzie	Likundu, Basage, Basaba, Isode
Chefferie Elalie (Tadipane) – tribu Mogongia	Musele, Kede, Kwele, N'Date, Abama, Besimbu, Tegi, Alingitu, Asapagou
Chefferie Sokbwe (Talepone) – tribu Mondongwari	Talepone, Kole, Tenisena, Bakenge, Ebani, N'Gungulu, Abarakura, Musodi, Kengese, Tekekini, Musambi, Songbali, Aseneda
Chefferie Kbunduka – tribu Batui	N'domabe, Alingamboa, Ambunia, Dani, Tone, Mami, Abongimbalo, Agasangwe
Chefferie Dapwo – tribu Mangaluma Bubodoli	Magbele, Bodo, Lette, Mandi, Pwokabo, Pasingamu, Bakule, Eppee, Alikindi, Basiliani
Chefferie Moku – tribu Ezebui	Yoïma, Bakwari, Ambolombolo, Leima, Embangi
Chefferie Nengusu – tribu Ezebui	Mangurumbio II, Simodio, Ambinzi, Musbia, Engoma, Apwo
Chefferie Mapuza – tribu Ezebui	Pelegi, Monzunga, Mambele, Nemdere, Nendoro, Basabi
Chefferie Mango – tribu Ezebui	Digo, Atama, Amboza, M'beka, Upipi, Abobo
Chefferie Bangeya – tribu Mambesi	Goro, N'liaba, Begania, Mangbitu, M'bedu, Bangiri
Chefferie N'Gulu – tribu Mambesi	Limu, Nopedwe, Ganadia, Abaniga, Nare, M'benaba, Mangbeba, Tanga
Chefferie Baruti – tribu Mambesi	Elembwa, Nepandari, Zebo, Nebassa, Zamu, Bongide
Chefferie Naurwe – tribu Mambesi	Gorosa, Gwaga, Mandeke, Doabu, Gorzali
Chefferie Buliane – tribu Mangiri	Naïodui, Abapino, Ekwendambo, Maele, Meogwe, Mambayo, Bobi
Chefferie Mokeni – tribu Mambuli-Malemania	Ikembe, Netulia, Mangbamba, Nenzanga, Tekedo
Chefferie Agungula – tribu Mambuli-Malemania	Burumburu, Bongassiri, Apseniodru, Kabieni
Chefferie Aniabunzi (Baia) – tribu Maduka	N'gomakonge, Balibongo, Nombe, Madengwe, Andro, Djedjenge, Mabitoro, Napungwe, Amboko, Angbonda, Benze
Chefferie Memboro – tribu Maduka	Kbwenge, Ezeboie, Ariganepa, Pembo Moke, Akwongbo, Naïkade, Yabiga
Chefferie Mangbetu – tribu Ongoro	Maniaru, Longi, Abuka, Kwaza, Adzegia
Chefferie Akbundu – tribu Okore	Manyami, Babu, Angwe, Naïnuzi
Chefferie Ongassa – tribu Okore	Bubusa, Agiage, Zanguma, Aguru, N'gobo, Mabundu, Nakiangwe, Duma, Mabinda, Goka, Moyungi
Chefferie Kpwori – tribu Mambuli-Malieba	Biewe, Lemba, Monoko, Kakongwe, Tinda, Nogwe, Namanguba
Chefferie Naeku – tribu Mambuli-Angbwala	Ambiekabo, Naka, Abaesu, Bara
Chefferie M'Bina – tribu Mambuli-Aebu	Mambaw, Tongwa, Mogwe, Esoma, Unsiropa, N'Zela, Nesulia, Bali, Anebaza, Namololo
Chefferie Bwassabi – tribu Malasia	More, Nedori, Mandi, Naba, Okopie, Asurongwe, Nekworo, Pigani
Chefferie Nebassa – tribu Masui	Agboya, Ma'Gangwe, Edulie, M'Bigo, Abule, Mudiebala, Mudrumekwa
Chefferie Kabeganie (Bara) – tribu Mambule	Bawa, Bigodio, Modiadra, Mambonda, Nukengwe, Mongaki, Djedjenge, Angwe, Masembele, M'Bali, Abalongwe, Mangbetu
Chefferie Senza – tribu Mangoko et Ezebui	Nogwe, Nandakaya, Luronga, Bili, Malombo, Garani, Mukeni, Asoruma, Narunga, Mandombi

Chefferie Gwesse – tribu Bakango	Kwiakka, N'Zungage, Tukumboni, Sabangi
Chefferie Zangi – tribu Bakango	Ganza, M'Basangami, Akwatowakere, Dapwo, Dungura, N'Zadi, Wesibasu
Chefferie Dekere – tribu Azande Abwameli	Bungu, Zabu, Zei, Gada
Chefferie Kwa (Kepa) – tribu Azande Abwameli	Zamu, Akota, Dika, Zopia, Zambwa
Chefferie Epete – Licenciés Babwa	Epete
Chefferie Kaemba – Licenciés Makere	Kaemba
Chefferie Doromo – tribu Mangboko	Mamborangwe, Ambogo, Angokorungwe, Angurunzia, Nango, Makbwaramga, Isutete, Kelende
Chefferie Agiunzi dit Maesu Moke – tribu Mangboko dit Mandu	Mamba, Mandaï, Abanda
Chefferie Apodongwe – tribu Mangboko	Bili, Deredio, Nebarudi, Nabura, Gangi, Mandaneki
Chefferie Mekwoka – tribu Mangboko	Bwabu, Angwe, Mandabu, Anieto, Angasikawa, Daduti, Azaie, [Muk]
Chefferie Sabangi Mokbengwe – tribu des Mabogi	Nekworokworo, Ambiesanu, Mabiri, Masumanga, Angagangwe, Naïssara, Mutjondjo, Mandu, Nakwakagangwe
Chefferie Aimbo- Bumbe – tribu des Maboko	Akanuasi, Adebole, Adamba, Abarangwe, Agadeba, Karabo, Negago, Etuesi
Chefferie Tiani-Ataba – tribu des Makworo	Magbiambil, Aziki, Nemonzali, Agoro, Komé, Mowea, Hebandumbi, Wei, Babango

Les listes renseignent sur les traitements mensuels payés à ces chefs indigènes. Quelques traits généraux se dégagent : i) la somme totale des traitements de 59 chefs du territoire de Zobia est de 927,80 F, et cela couvre tout le premier semestre de 1914 ; ii) les chefs les mieux payés sont Benge (50,40 F soit 8,40 F mensuels), Senza (48 F soit 8 F mensuels) ; les traitements mensuels de plusieurs de ces chefs ne dépassent pas 2 F et les moins payés ont 0,55 F et 0,95 F ; les chefs non investis sont privés des traitements, ce qui accroît l'importance de la reconnaissance par la nouvelle administration européenne⁷⁶.

2.3. DE 1914 À L'INDÉPENDANCE

À part les problèmes de gestion de l'espace qui se posaient, c'est la connaissance même de la région qui s'avérait encore faible. L'explication de cette situation est donnée dans la longue note du commissaire général Bertrand adressée au vice-gouverneur-général de Stanleyville, le 17 juin 1914⁷⁷.

30 juin 1914 par l'administrateur ff.

77. « Note en réponse à la lettre 1493/A de Monsieur le vice-gouverneur général ». Fonds d'archives Benoît Verhaegen.

« Région de Monga : la région nord-ouest à détacher du Bas-Uele me paraît devoir être limitée à la partie infectée par la mouche tsé-tsé. Chefferies : Biakete, Bambwi, Monga, Sasa, Bambe, Nzeret. Pour entraver le développement du fléau au sud de la rivière, les chefferies Katchina (Zamba), Kata (Lite), Voro (Katchi) pourraient être reprises à l'Oubangi. Quelle que soit d'ailleurs la solution administrative à intervenir, un poste d'observation devrait être installé à Voro. Il pourrait être dirigé par un bon agent subalterne connaissant le maniement du microscope. Mes propositions actuelles, développées plus complètement dans mon n° 21 G du 1^{er} avril dernier, indiquent les ressources pour l'entretien de ce poste, car leur adoption entraînerait, sans gêner le service, la suppression du territoire de Monga et par conséquent du personnel qui y est attaché.

J'attire l'attention sur le fait que malgré le texte de l'A.R. du 28 mars 1912, les chefferies des Bira et des Gombele, quoique situées sur la rive droite de l'Uele sont administrées (et cela en vertu d'une décision du Gouvernement) par le district de l'Ubangi. Ces deux chefferies sont dévastées par la mouche tsé-tsé. Certains points donnent 30 % de malades.

Limites entre le district du Bas-Uele et celui des Bangala à l'ouest de l'Itimbiri : la ligne idéale déterminée par l'A.R. du 28 mars 1912 ne peut et ne pourrait pas être observée. Je proposerais de déterminer comme limite occidentale les limites dans le même sens des chefferies actuellement administrées par Ibembo et Bondo. Elles peuvent se trouver situées de part et d'autre de la limite théorique fixée. Des changements dans l'organisation actuelle pourraient entraîner des répercussions dangereuses sur le développement de la maladie du sommeil.

Je note incidemment que la carte présentée par le district du Bas-Uele est gravement insuffisante et erronée particulièrement à l'ouest d'Ibembo.

Frontière au sud des territoires d'Ibembo, Buta, Zobia.

La carte est insuffisante ; les mêmes règles pourraient être adoptées pour les limites sud de la circonscription d'Ibembo, en désignant le pourtour des chefferies qui s'y rattachent. Vers l'est, le pays devenant désert, la même règle se trouve en défaut mais la Tele fournit alors une ligne nettement marquée. Pour les raisons exposées dans une lettre n° I.G. du 13 janvier dernier, cette limite pouvait être continuée par une droite joignant la source de la Tele au confluent de la Mongoko et de la Longele, puis par la Longele jusqu'à sa source.

Depuis Niapu jusque Kole, la ligne de faîte des deux bassins a été récemment reconnue par le commandant Löken dont le travail (très beau, dans la mesure des moyens dont il disposait) vous sera sans doute transmis incessamment.

Sud du territoire Poko : la région de Niapu est d'un accès très malaisé par le nord ; la population s'y rapproche de celle administrée par Panga. Il serait peut-être plus avantageux, si la mesure ne provoque pas d'objections de la part des autorités territoriales de Stanleyville, de faire administrer par celles-ci tout le groupe des Niapu.

Limites entre les districts du Haut-Uele et du Bas-Uele.

La chefferie Kiravungu, située dans l'angle Uele et du Bomokandi, à tous points de vue devrait être administrée par Bambili. Une proposition dans ce sens introduite l'an dernier auprès du Gouvernement a été accueillie favorablement, sans avoir cependant reçu satisfaction.

Quelques considérations générales :

La chefferie indigène peut être considérée comme la cellule initiale de notre organisation administrative. Elle ne peut être scindée, pour, en conséquence de délimitations territoriales arbitraires, être administrée de deux endroits différents. Les limites des circonscriptions devraient donc être constituées par les limites des chefferies sauf exception, par exemple le long des frontières internationales, dans les territoires dépourvus de population.

D'une part ces limites de chefferies sont encore loin d'être fixées partout d'une façon définitive ; d'autre part elles affectent des tracés irréguliers, dont les détails sont souvent de l'ordre topographique, et enfin nos cartes entièrement imparfaites comportent des erreurs et des blancs qui eux sont de l'ordre géographique. Ces conditions rendent pratiquement impossible la description des limites rationnelles.

Je proposerais, Monsieur le vice-gouverneur général, que les décrets à paraître limitent la description des frontières à l'énumération des chefferies en bordure. La souplesse d'un texte de l'espèce, tenant compte de l'insuffisance de notre documentation, permettrait l'adaptation automatique et continue du texte au progrès de nos connaissances géographiques et ethnographiques. Seul ce procédé me paraît de nature à concilier les limites théoriques avec les limites pratiques.

[...]

Enfin je me permettrai de suggérer une division de la colonie en districts, ayant comme plan directeur la répartition sur le territoire de grands groupes de populations apparentées. Cette méthode, si elle offre l'inconvénient fatal de créer des unités variables en étendue et en population (toute autre division est d'ailleurs variable à l'un de ces points de vue), permettrait sans nul doute une beaucoup plus grande adaptation de l'administration et des administrés. L'ensemble des deux districts de l'Uele par exemple offre les groupes caractéristiques suivants :

1. le groupe bantu (Ababua, Mobati, Mobwira) occupe à peu près l'ancienne zone du Rubi, envahit Kole et le bassin inférieur de l'Itimbiri. Il se prolonge sans aucun doute vers les Budja ;
2. le groupe azande ou azandisé sur la rive gauche de l'Uele jusqu'au 29^e degré E ;
3. le groupe nilotique à l'est de ce même méridien ;

4. le groupe mangbetu ou mangbetisé occupant le restant du territoire et s'étendant jusque vers Pangha et Bomili.

Les groupes relevés sous les n°s 2 et 4 composés de races très différentes sont nettement caractérisés par une unité de culture et de langue qui dès à présent a effacé la plupart des différences d'origine.

[...] nos connaissances sur la matière sont évidemment beaucoup trop imparfaites pour qu'une tentative de réalisation d'un programme de cette nature ne soit pas prématurée. Je vous soumets l'idée, Monsieur le vice-gouverneur général, en vous priant de bien vouloir examiner s'il n'y a pas lieu de pousser un peu les études dans ce sens. »

La hiérarchie administrative fera des propositions en réponse aux observations et analyses du commissaire général Bertrand sur la situation des districts créés en 1910. Il était écrit⁷⁸ :

« 1° Limites sud de la Province-Orientale.

Le Tanganyika constitue une grande voie de communication qui relie les chemins de fer allemand et belge. L'intérêt économique de ces deux voies ferrées de même que le développement commercial du bassin dudit lac sont intimement liés à l'avenir des exploitations minières du Katanga. Il importe donc que toute notre partie du bassin du Tanganyika soit placée sous une seule direction administrative et que, dans le même ordre d'idées, le troisième tronçon du chemin de fer soit pourvu au nord et au sud d'un large espace dans toute l'étendue de son tracé. Toutes ces questions intéressent surtout le Katanga et c'est cette province qui, éventuellement, doit bénéficier de l'agrandissement de territoire qui en fait l'objet.

2° District du Kivu : il fut créé pour que tous les incidents résultant du règlement de la frontière est fussent soumis à une seule autorité administrative. Les causes qui avaient fait donner à ce district la forme d'une bande étroite parallèle à la frontière n'existent plus. Il convient à mon avis, ainsi qu'il vient d'en être question, de céder au Katanga un ensemble de territoire tel qu'Uvira soit un poste hinterland profond, comportant les territoires d'Uvira et de Luvungi. En outre, le territoire de Beni a comme débouché naturel l'Ituri par la large vallée de l'Ibina. Il est séparé du reste du Kivu par le lac Édouard et un puissant massif montagneux inaccessible au commerce. Ses populations se rattachent à celles de l'Ituri. S'il fut nécessaire pour la raison sus énoncée de le rattacher au Kivu, il convient, cette raison n'existant plus, de le rendre à l'Ituri qui seul est en situation de l'administrer.

78. « Note sur le remaniement des limites des districts conformément au n° 1493/A de Monsieur le vice-gouverneur général », sans date (Fonds d'archives Benoît Verhaegen).

Le district du Kivu ainsi amoindri aurait comme compensation un vaste hinterland lui assurant la direction et le bon fonctionnement de la route Ponthierville-Kirundu, Lubutu, Walikale, Bobandana.

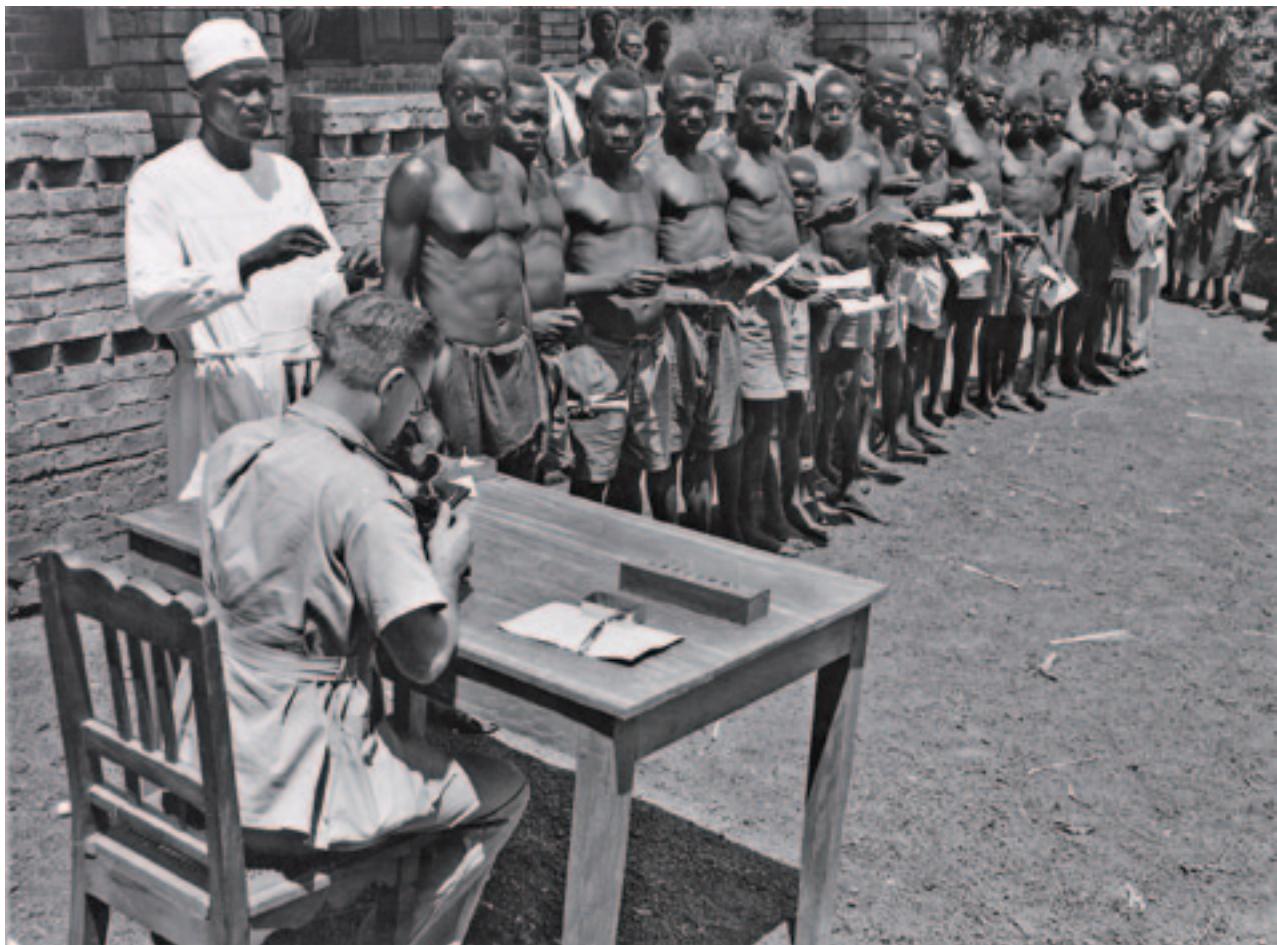
3° Le district de l'Ituri : nous venons de voir que pour des raisons ethniques, géographiques et économiques le territoire de Beni lui revient naturellement. Il en est de même du territoire de Bomili qui commande la belle voie de communication constituée par la Nepoko et la Nava ou Ovoi. Bomili est un point stratégique très important au point de vue commercial. C'est de là que rayonnent par eau et par terre des voies aboutissant chez les Mangbeles, les Medjes, les Manbetus et les Wabutus [Wabudu], qui sont des tribus très populaires et riches auxquelles il convient d'assurer un excellent débouché par la voie du Lohali-Aruwimi. Il n'est pas possible d'obtenir ce grand résultat sans rattacher le territoire de Bomili à l'Ituri.

Le territoire de l'ancien poste de Niapu avec les Mangbeles dépendant du poste de Pangha passerait de même à l'Ituri par raison ethnique : les Mangbeles sont apparentés aux Medjes.

4° District de l'Aruwimi : il est presque nul au point de vue économique. Si mes renseignements sont exacts, sa capacité fiscale ne s'élève pas à plus de 50 000 contribuables, c'est-à-dire la moitié du seul territoire de Nepoko où il n'y a que six Européens pour administrer des populations qui comptent 100 000 contribuables. Un état-major de district ne se justifie plus à Basoko et j'estime qu'il y a lieu soit d'incorporer à Stanleyville le district tout entier de Basoko, soit de le diviser entre les districts de Stanleyville et de la Lowa.

Je partage l'avis de Monsieur le commissaire général Bertrand de prendre comme limite sud du district du Bas-Uele la ligne Tele en ce qui concerne le territoire d'Ibembo, Buta et Zobia et le district actuel de l'Aruwimi.

District de Stanleyville : dans l'intérêt d'une meilleure administration il s'agrandirait d'une notable partie de l'Aruwimi et du territoire de Ponthierville. Il perdrat d'autre part le territoire de Bomili et les Mangbeles qui dépendaient du poste de Pangha.



À Gwane, dans le territoire d'Ango, le médecin du territoire examine des malades en traitement.
(HP.1956.15.8625, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

5° District de la Lowa : il perdrait les territoires dont j'ai demandé l'attribution au Kivu et à Stanleyville. Par contre il augmenterait : du reste du district du Maniema (devenu trop petit pour justifier un état-major de district) et d'une partie du district de Basoko, celle de Bena Kamba, dont les caractères ethniques sont étroitement en rapport avec la populeuse région de Lokandu. »

Sur la question des frontières de son district, le commissaire de district du Bas-Uele introduisait une requête auprès du vice-gouverneur général de la Province-Orientale. La raison évoquée était⁷⁹ :

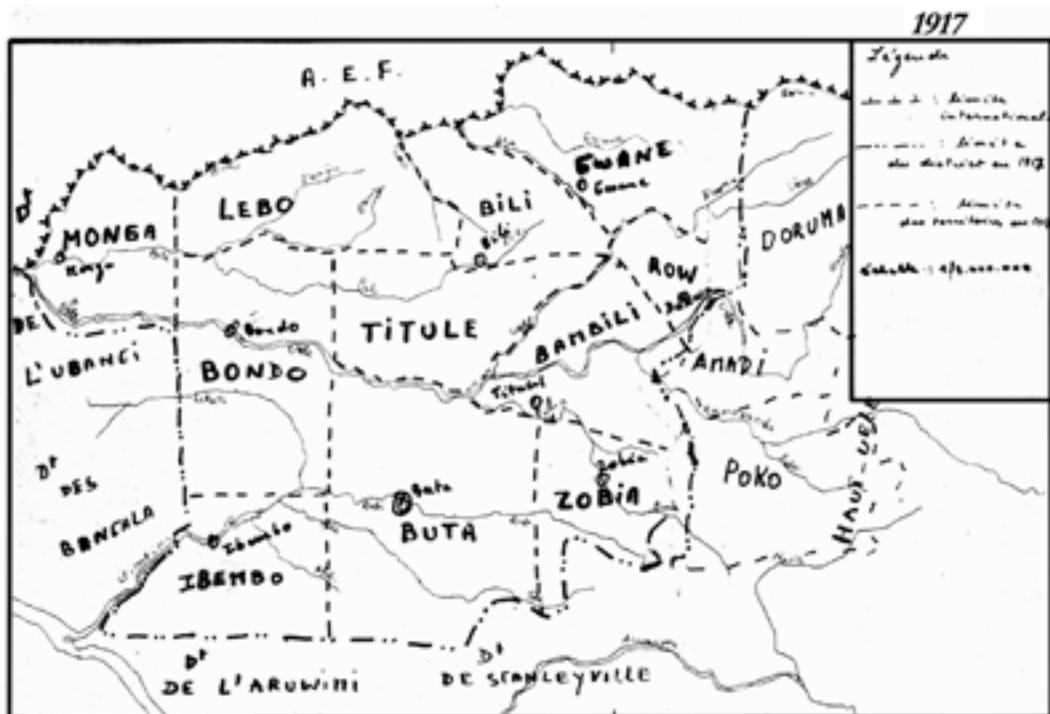
« [...] Les populations qui devraient être placées sous l'administration du territoire de Lese sont de deux tribus distinctes, les Mabenza et les Mobati. Les premiers se rattachent fortement aux divers clans éparsillés

sur l'Itimbiri et entre cette rivière et la Lulu, les deuxièmes sont originaires de l'Uele et ont émigré jusque Moboisa à la suite de l'invasion azande.

Mais toutes ces populations ont des liens familiaux et économiques intimes avec les indigènes de tout le territoire de Gô et de la région de la Likati. Leur séparation d'avec le district du Bas-Uele entraînerait des difficultés et la conséquence la plus grave qui en résulterait serait la dispersion de nos efforts pour enrayer l'introduction de la maladie du sommeil qui règne à l'état endémique dans nombre de chefferies de la Lese et a épargné jusqu'ici celles du territoire d'Ibembo.

[...] Le passage des chefferies Liboke, Magbengane, Likongu, Andjemi Mobola, Abole au territoire de Lese placerait le poste d'Ibembo, chef-lieu du territoire de Gô, dans une position tout à fait excentrique par rapport aux populations et devrait par ce fait être déplacé à Gô. Mais les installations de ce dernier poste de transit ne nous permettraient pas de le faire. »

79. Lettre du 6 janvier 1915 (Fonds d'archives Benoît Verhaegen)



Carte 10.3. Organisation administrative en 1917

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 33 et 34).

Le vice-gouverneur général de la Province-Orientale va insister auprès du gouverneur général pour que cette demande soit rapidement examinée, ce qui sera fait⁸⁰. Le gouverneur général F. Fuchs écrira de Boma, le 9 avril 1915, au commissaire de district du Bas-Uele : « [...] Je vous prie [...] de bien vouloir considérer les chefferies Liboki, Mogbengwe, Likungu, Andjiwi, Mabola et Abole que vous revendiquez pour être attachées au territoire de la Lese, comme devant être administrées provisoirement par le territoire d'Ibembo⁸¹. »

Le 9 janvier 1916, le chef-lieu du territoire de Gô fut transféré à Ibembo et le territoire prit à la même occasion la dénomination de territoire d'Ibembo.

En 1917, la limite sud du district fut modifiée par l'arrêté royal du 21 mars 1917. De la source de la Bana, elle passait par la crête du versant gauche de la rivière Itimbiri-Rubi jusqu'à l'embouchure de l'Itimbiri. Ensuite, elle rejoignait le fleuve Congo jusqu'à son confluent avec l'Itimbiri (B.A. 1917 : 356-357).

80. Cf. deux lettres du vice-gouverneur général datées de Stanleyville le 22 janvier 1915, dont l'une adressée au gouverneur général et l'autre au CDD du Bas-Uele (Fonds d'archives Benoît Verhaegen).

81. Lettre n° 1393/A avec objet « Chefferies de l'Itimbiri ». (Fonds d'archives Benoît Verhaegen).

Cet espace devenait plus grand que celui du district de 1913.

Dans son rapport administratif écrit à Bafwasende le 31 décembre 1918, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale proposait au gouverneur général les modifications ci-après du district du Bas-Uele⁸² :

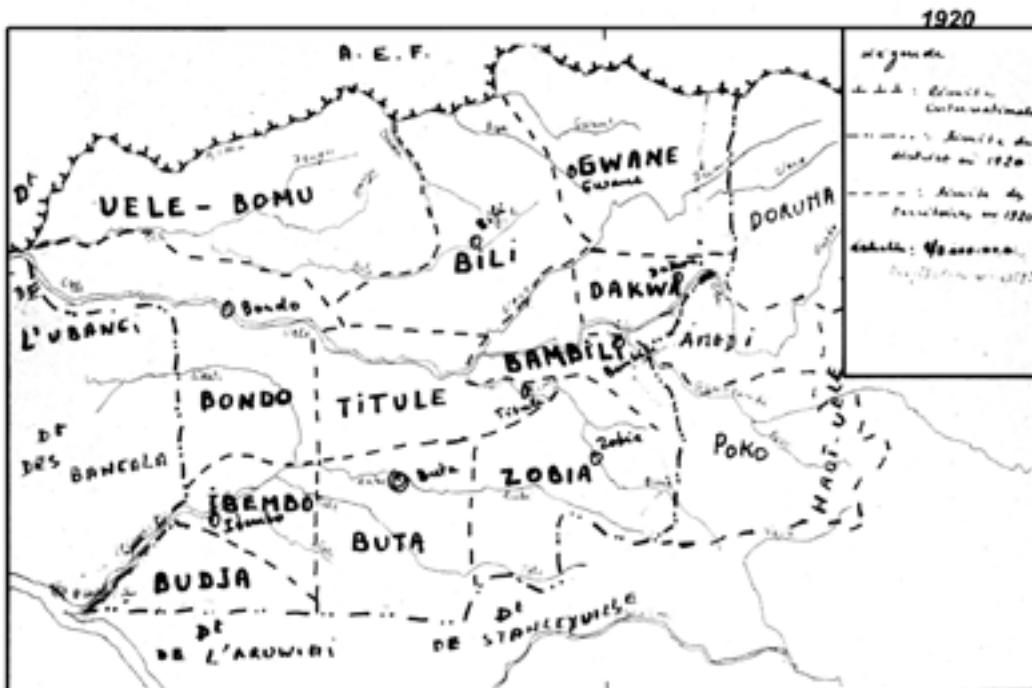
« [...] 1° Les chefferies Galakwa et Pwata du territoire de Monga cessent d'être administrées par Yakoma [...].

2° La limite orientale est déterminée de façon à tenir compte des limites des chefferies et surtout de celle de Manzali située à l'est de Bambili et qui rendra le plus service pour le ravitaillement du bataillon à cantonner à Bambili.

3° La limite méridionale subit une légère modification pour respecter les limites des chefferies et se trouve reportée à la Tele pour que Kanwa (exploitation aurifère momentanément suspendue) dont le ravitaillement doit se faire par Banalia dépende également du territoire de ce nom.

Elle rejoint ensuite la ligne de faîte Aruwimi-Rubi-Itimbiri pour constituer la limite avec le district de l'Aruwimi. »

82. Lettre manuscrite (Fonds d'archives Benoît Verhaegen).



Carte 10.4. Organisation administrative en 1920

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 34 et 35).

Le 1^{er} février 1920, les territoires de Monga, Row et Lelo prennent les noms des territoires d'Uele-Bomu, Budja et Dakwa.

De Stanleyville, le 1^{er} octobre 1921, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale transmettait au gouverneur général Lippens le projet d'arrêté royal fixant les limites de sa province et des districts, accompagné de la carte ci-dessous.

En 1922, des légères modifications furent portées sur les limites nord, est et au sud du district (B.A. 1922 : 843-844) :

- « - au nord : la frontière du Congo belge jusqu'au confluent Bomu-Gosi ;
- à l'est : une droite du confluent Domu-Gosi jusqu'à l'Uele ; celle-ci jusqu'à la crête de partage des eaux de l'Uere et de la Gurba ; cette crête jusqu'à la Bomokandi ; une droite de ce point jusqu'au confluent de la Bima avec la Bana ;
- au sud : une droite partant de ce confluent en direction de la source de la Gula jusqu'à son point d'intersection avec la ligne de faîte Aruwimi-Bomokandi : cette ligne de faîte jusqu'au point le plus rapproché de la source de la rivière Longele ; une droite de cette source jusqu'à celle de la Tele ; la Tele jusqu'à son confluent avec l'Elongo ; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la crête de partage des eaux de l'Itimbiri et de l'Aruwimi ; cette crête jusqu'au point le plus rapproché de la Lese ;

une droite joignant ce point à cette source ; celle-ci jusqu'à son confluent avec la Matari ; la limite de la province. »

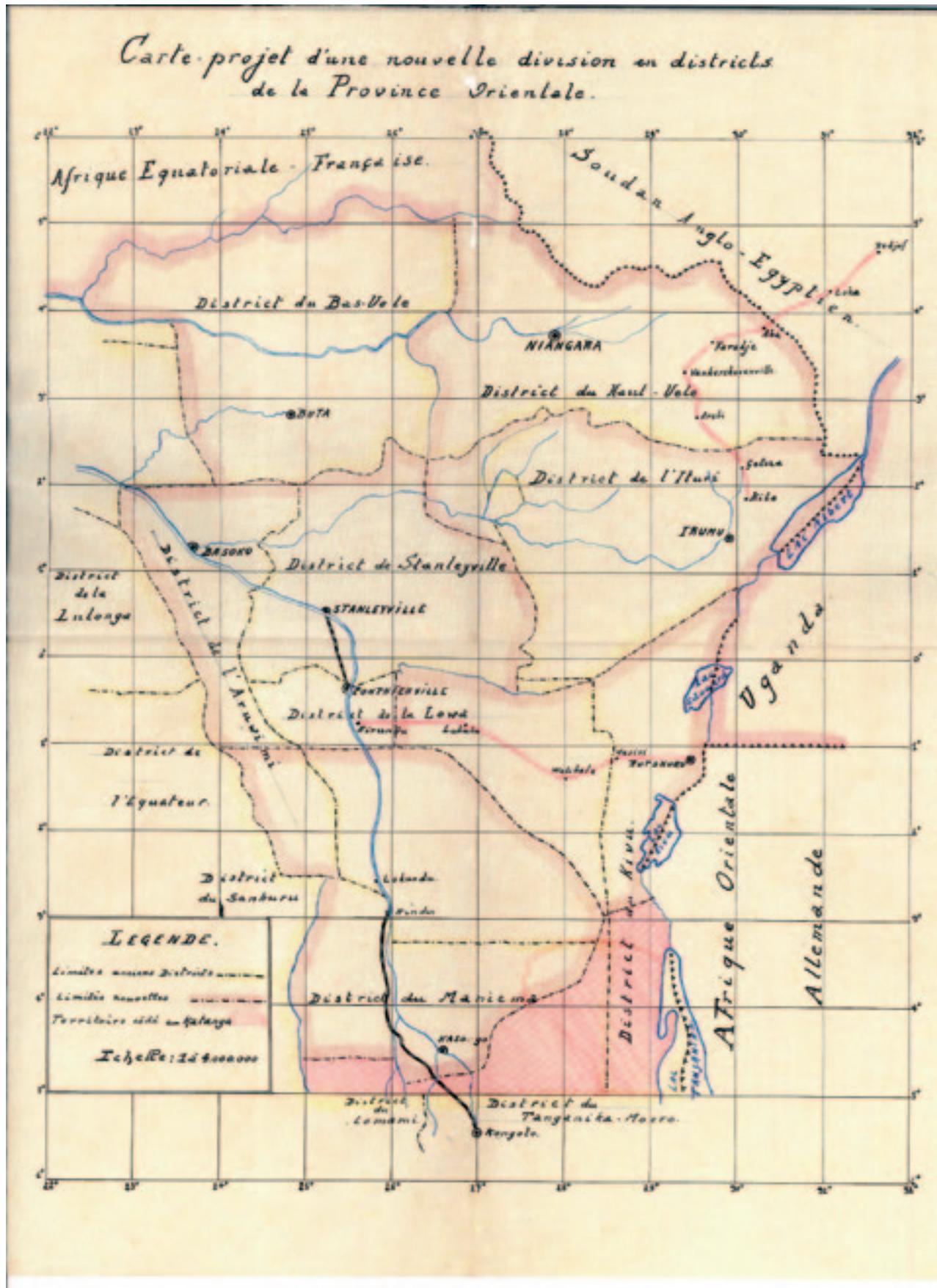
Le transfert de deux chefferies d'un territoire à l'autre va entraîner la nécessité du changement des limites du district du Bas-Uele. Sans y parvenir, le commissaire de district du Haut-Uele sollicite auprès du gouverneur de la Province-Orientale le passage dans le Haut-Uele de la chefferie Vungu relevant du territoire d'Amadi⁸³. Suivra par après la réunion des administrateurs de Poko, Medje et Panga du 22 février 1924 qui a donné lieu au passage de la chefferie Adumba au territoire de Medje dans le district du Haut-Uele.

Dans sa lettre écrite de Niangara le 1^{er} septembre 1924 adressée au gouverneur de la Province-Orientale, le commissaire de district du Haut-Uele note⁸⁴ :

« [...] Il n'en est pas de même quant aux modifications préconisées qui devraient résulter du passage au territoire d'Amadi de la chefferie Vungu du Bas-Uele et des

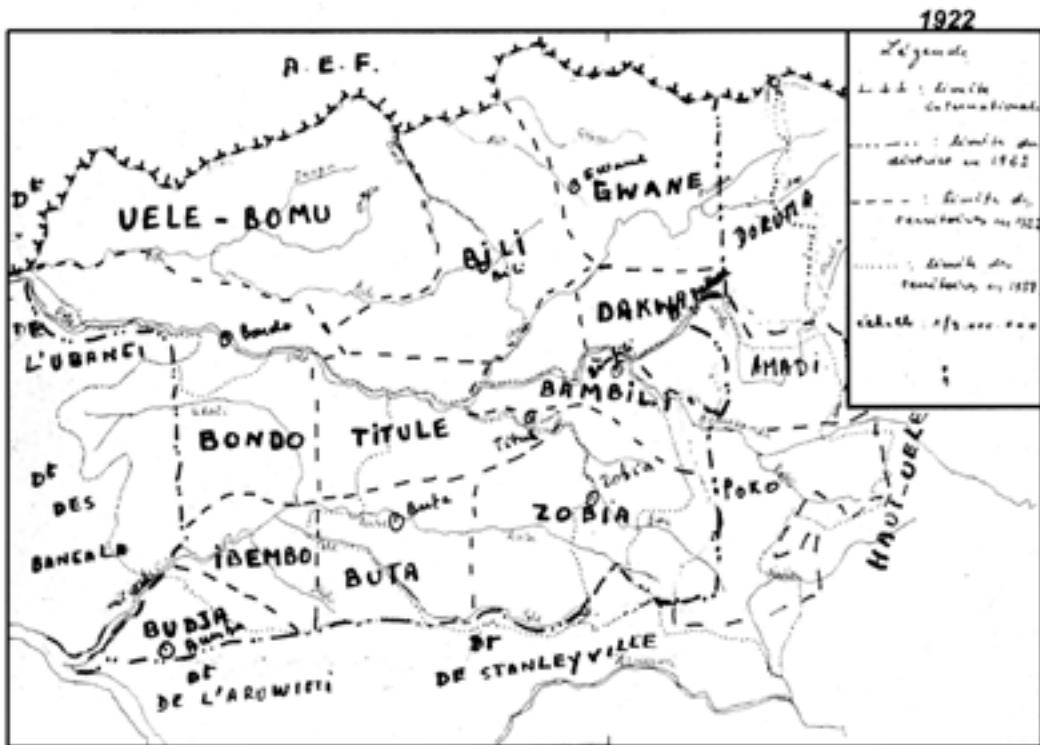
83. Cf. la lettre du CDD du Bas-Uele n° 3952 du 4 décembre 1923 (Fonds d'archives Benoît Verhaegen).

84. Lettre du CDD du Haut-Uele (Fonds d'archives Benoît Verhaegen).



Carte 10.5. Projet d'une nouvelle division en districts de la Province-Orientale

Doc. sans numéro, in Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.



Carte 10.6. Organisation administrative en 1922

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 35 et 36).

chefferies Aborambo de la rive droite du Bomokandi du territoire de Poko.

[...] Nous ne parviendrons à régler définitivement la question aborambo et de mettre fin aux difficultés que la situation actuelle nous crée qu'au moment où la chefferie Vungu aussi bien que les groupements aborambo de la rive droite du Bomokandi dépendront de l'administrateur d'Amadi. »

L'ordonnance n° 96/AIMO du 30 septembre 1926 modifia profondément les limites du district de 1922, sauf au nord. Le district s'était agrandi à l'ouest :

- « - au nord : la frontière de la colonie jusqu'au confluent Bomu-Gosi ;
 - à l'est : la Gosi jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Mabusa ; à partir de cette rivière, la frontière suivait les confluents et les sources des rivières suivantes : la Dua, l'Anga, la Dumu, la Gokpi, la Diazège, l'Uere, la Pego. De là une droite jusqu'à la Gurba ; de là une droite jusqu'au confluent de la Roye avec l'Uele ; cette rivière jusqu'à la source de la Bima ; de la Bima une droite jusqu'à la Bomokandi ; de ce point une droite de cette crête à la source de la Longélé ;
 - au sud : de cette source une droite jusqu'à la source de la Tele ; de cette source une droite jusqu'à la source de la Lulu ; de cette source une droite jusqu'à

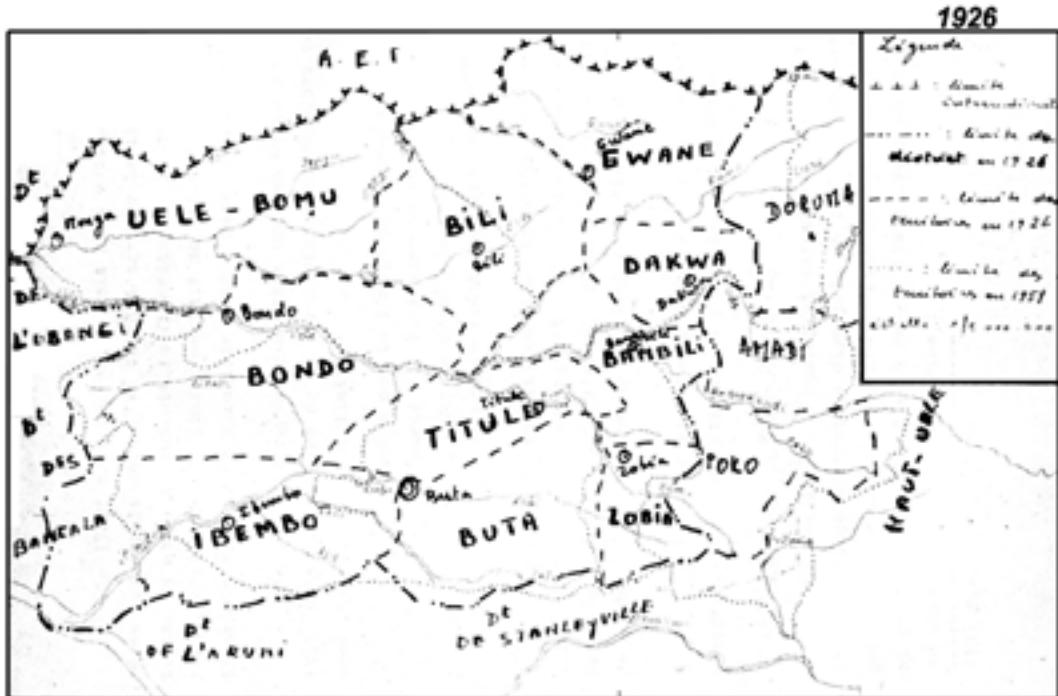
celle de l'Aketi ; de cette source une droite jusqu'au confluent Congo-Itimbiri ;

- à l'ouest : de ce confluent, l'Itimbiri jusqu'à son intersection avec le méridien 26° 45' E de Greenwich ; de ce point une droite jusqu'à l'Uele ; de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bomu » (B.A. 1926 : 444).

Dans sa lettre écrite à Bumba le 1^{er} août 1924 et adressée au commissaire de district du Bas-Uele, l'administrateur du territoire des Budia propose⁸⁵ :

« En reprenant les anciennes limites qui séparaient le district des Bangala de celui du Bas-Uele, on séparait à nouveau une partie des populations Bobati pour la réunir aux populations Budja dont le caractère, les coutumes et les intérêts privés sont si différents. Les limites existant actuellement entre Bumba et Ibembo séparent parfaitement les Budja des Bobati et des Babinza. Ces limites offrent en plus l'avantage d'être presque entièrement fixées par des rivières tandis que les limites représentées par des lignes fictives amènent souvent de grandes difficultés dans le règlement des différends dans lesquels les indigènes sont partie intéressée.

85. Fonds d'archives Benoît Verhaegen.



Carte 10.7. Organisation administrative en 1926

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 36 et 37).

La chefferie des Babinza située au Nord-Est du territoire [des Budja] pourrait être attachée au territoire d'Ibembo car ces populations sont originaires de la Tshimbi ; les Babinza furent dans le temps installés au confluent de cette rivière avec l'Itimbiri. »

Le territoire de Budja sera supprimé le 1^{er} janvier 1927 par décision du gouverneur général. L'ordonnance n° 10/AIMO du 25 janvier 1928 modifie légèrement les limites du district, à l'est, au sud et à l'ouest.

« - au nord : la frontière de la colonie jusqu'au confluent Bomu-Gosi ;
 - à l'est : une droite du confluent Bomu-Gosi jusqu'à la Duma ; de là une droite jusqu'à l'Uere ; de ce point, une droite jusqu'à la crête de partage des eaux Uere-Uele ; cette crête jusqu'à sa rencontre avec la crête de partage des eaux de l'Uere et de la Gurba ; la crête de partage des eaux de l'Uere et de la Gurba ; la crête de partage des eaux des affluents de l'Uele situés en amont de la rivière Kobe et des eaux situées en aval de la rivière Eke jusqu'au point le plus rapproché de la source de cette rivière ; une droite reliant ce point à la source de la Zendili ; la Zendili jusqu'à son confluent avec l'Uele ; de là une droite jusqu'à la Bomokandi ; de cette rivière une droite jusqu'à la source de la Bima ;

- au sud : la source de l'Ekoko ; une droite reliant cette source au confluent Matari-Lese ; la Lese, en amont jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à la ligne de faîte Aruwime-Itimbiri ; cette ligne de faîte jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'Aketi ; une droite reliant cette source au confluent Tele-Elongo ; la Tele jusqu'à son intersection avec le méridien de la source de la Kamulete avec la Tele ; la Tele jusqu'à sa source la plus orientale ; une droite reliant cette source au confluent Mangoko-Longele ; la Longele jusqu'à sa source ; une droite jusqu'au confluent de la Bima avec la Bana ;
- à l'ouest : à la limite de la province » (B.A. 1928 : 27-28).

Le 1^{er} février 1928, le district du Bas-Uele est dénommé district de l'Uele-Itimbiri. Au mois d'octobre de cette même année, le commissaire de district introduit une demande d'une nouvelle organisation territoriale de son entité. Il écrit⁸⁶ :

« Monsieur le Gouverneur,
 Conformément aux instructions contenues dans votre n° 2300/280 L du 13 mars, j'ai l'honneur de vous adres-

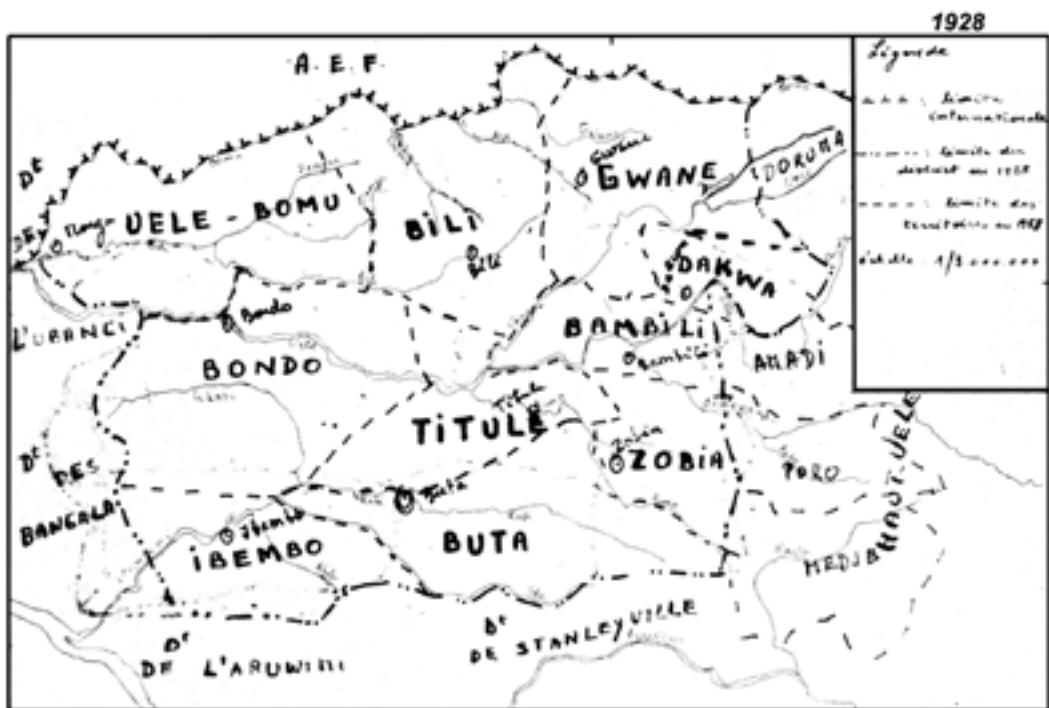
86. Lettre n° 4714/B.5 datée à Buta le 19 octobre 1928 (Fonds d'archives B. Verhaegen).



À Bonga, « Boganga en tenue de danse, tribu bobati ».
(AP.0.0.11054, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



« Indigène bobati fumant la pipe "Mplobolo".»
(AP.0.0.11060, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Carte 10.8. Organisation administrative en 1928

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 37 et 38).

ser ci-joint mes propositions de modifications aux limites territoriales.

En ce qui concerne les limites du district, il y aurait lieu de faire passer au territoire de Monga les deux chefferies du territoire de Yakoma situées au nord de l'Uele en amont de l'embouchure du Bomu.

Ainsi que je le signalais dans mon dernier rapport d'inspection dans cette région, ces chefferies sont très apparentées à celles de l'Uele-Bomu. Elles ont avec ces dernières des liens étroits d'échange. Cette mesure aura de plus l'avantage de donner au district une limite naturelle.

Pour des raisons analogues, il serait judicieux de rattacher au district de Bangala la chefferie Monzamboli, chef Ebele du territoire d'Ibembo.

Quant aux limites des territoires, voici les propositions que l'étude des rapports me transmis par les administrateurs m'amène à vous faire : le territoire de Bili se verrait agrandi des deux chefferies Pekia et Bandia sises au Nord de l'Uele et faisant actuellement partie du territoire de Titule.

Cette mesure, tout en rapprochant deux groupes de populations parentes, offrira l'avantage de donner au territoire de Bili, territoire fermé pour cause de maladie du sommeil, une frontière naturelle plus facile à surveiller.

Le passage de Titule à Bambili des chefferies Mabenge et Epatendele de même que celui de Bambili à Titule de

la chefferie Gilima m'oblige à apporter d'importantes corrections à la limite séparant ces deux territoires.

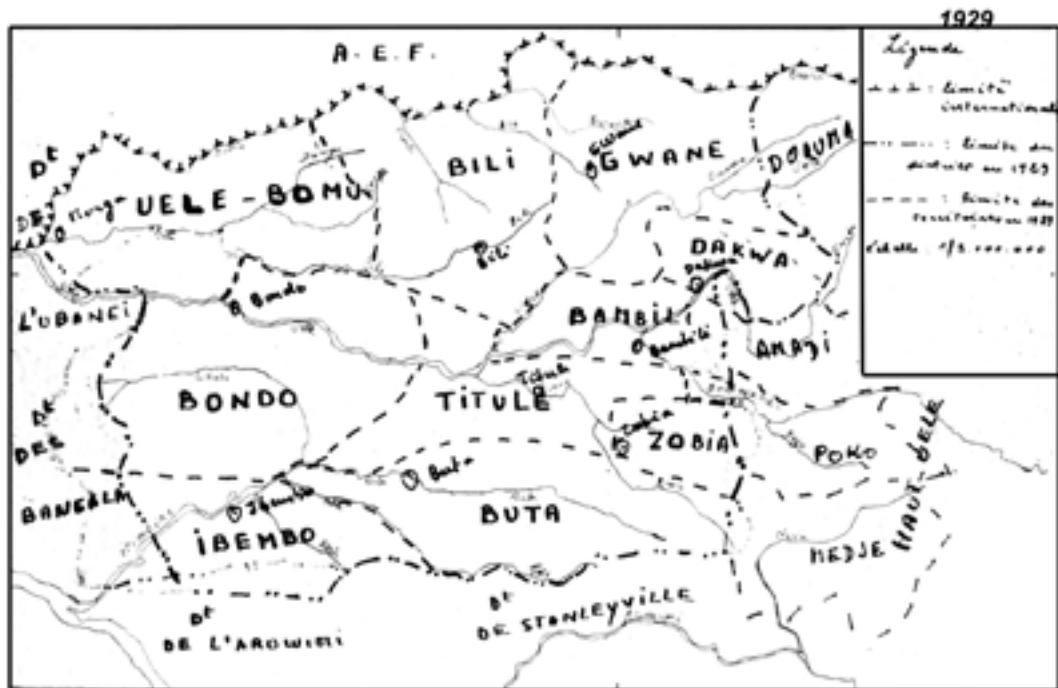
À l'heure actuelle en effet, cette limite ne coïncide pas avec celles des chefferies.

La délimitation que je vous propose supprime cet inconvénient.

Le groupe Koleponge rejoignant la chefferie Epatendele de Bambili, la limite nord du territoire de Zobia doit de ce fait être également modifiée. »

Le 21 décembre 1929, le chef-lieu du territoire de Bambili est fixé à Angondia.

En 1932, disposant d'une meilleure connaissance géographique du Congo, Tilkens, qui était alors gouverneur général du Congo belge, procéda à une nouvelle réorganisation de l'espace territorial de la colonie (B. A. 1932 : 170-300). Il était surtout question de réduire les besoins en personnel. De cette façon, le nombre de districts fut ramené de 21 à 16, tandis que celui des territoires fut baissé de 181 à 113. En ce qui concerne la Province-Orientale, l'ordonnance d'administration générale du 21 mars 1932, n° 36/AIMO fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts fixe à cinq le nombre de districts (B. A. 1932 : 218-228). Le district de l'Aruwimi fut supprimé, tandis que les districts de l'Uele-Itimbiri et de l'Uele-Nepoko



Carte 10.9. Organisation administrative en 1929

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 38 et 39).



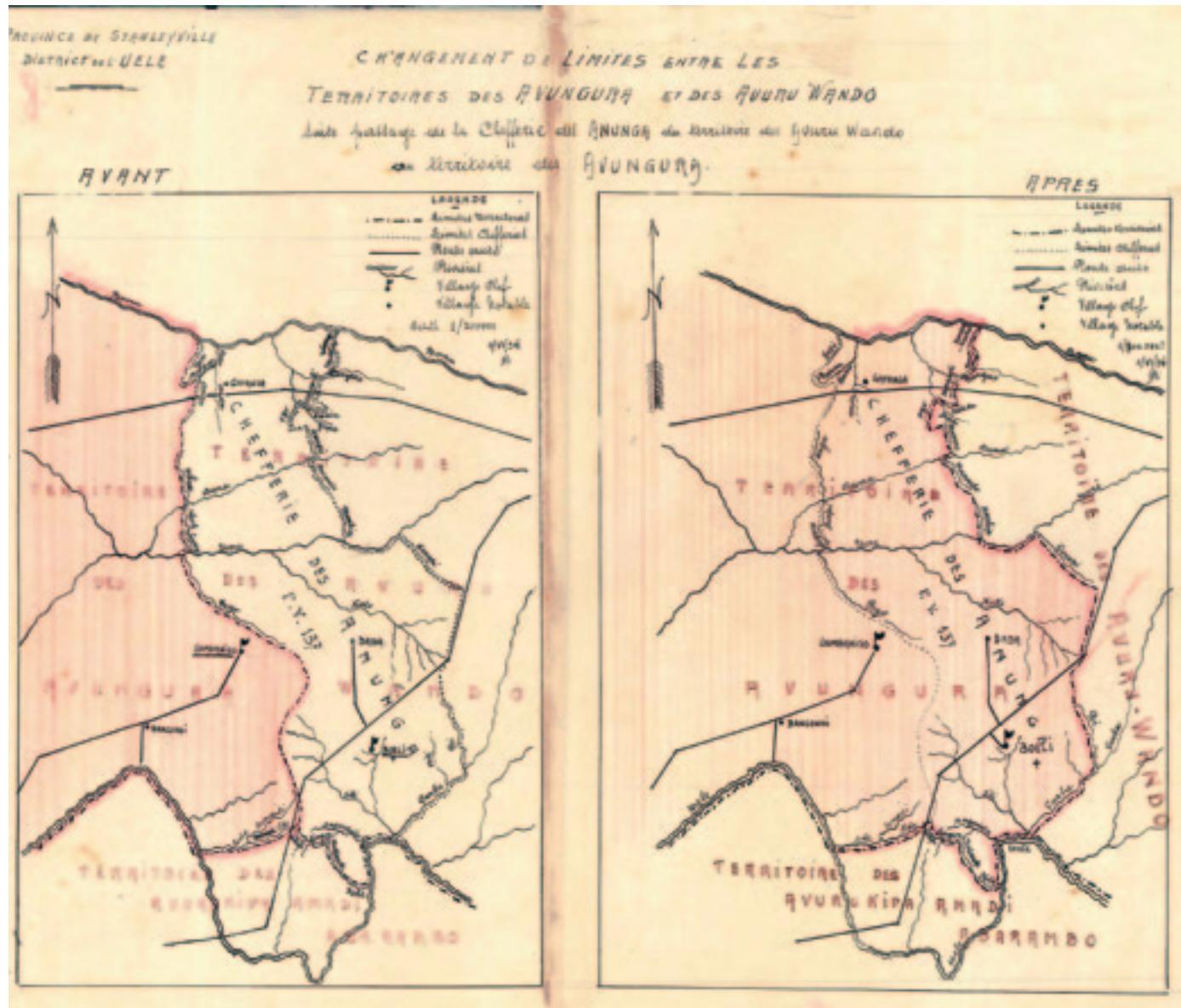
Un groupe de chefs indigènes de la Province-Orientale ; derrière eux, debout, quelques-unes de leurs femmes.
(HP.1955.96.775, collection MRAC Tervuren ; 1925.)

fusionnèrent pour donner naissance au nouveau district de l'Uele, avec comme chef-lieu Buta.

Consécutivement à cette décision, il y eut un nouveau découpage territorial de l'Uele. Il s'agissait surtout de redistribuer les territoires des anciens districts de l'Uele-Itimbiri et de l'Uele-Nepoko. Aussi, au terme de l'ordonnance d'administration générale

du 21 mars 1932, n° 28/AIMO fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Uele (*Bulletin administratif* 1932 : 990-1001), 10 territoires reconnus portaient tous les noms de leurs peuples majoritaires :

- territoire des Abandia, chef-lieu Bondo ;
- territoire des Avungura, chef-lieu Dakwa ;



Carte 10.10. Changement de limites entre les territoires des Avungura et des Avuru-Wando

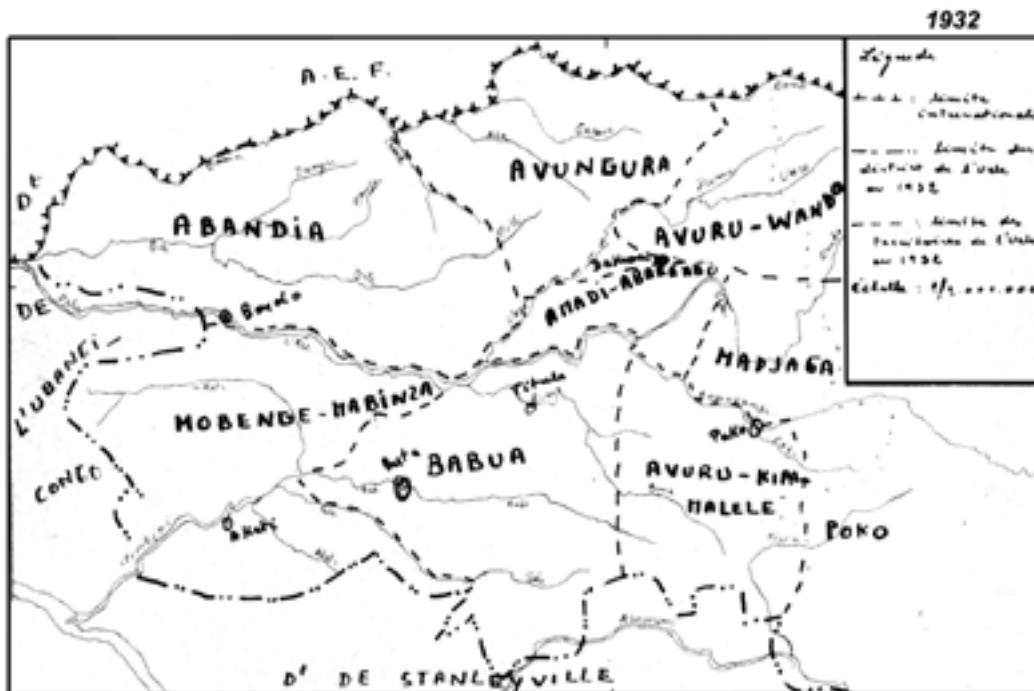
(Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.)

- territoire des Amadi-Abarambo, chef-lieu Amadi ;
- territoire des Mabenge-Mabinza, chef-lieu Aketi ;
- territoire des Avuru-Kipa-Makere-Malele, chef-lieu Poko ;
- territoire des Babua, chef-lieu Titule ;
- territoire des Avuru-Wando, chef-lieu Dungu ;
- territoire des Mabudu, chef-lieu Wamba ;
- territoire des Mangbetu, chef-lieu Isiro ;

- territoire des Matsaga, chef-lieu Niangara.

Moins de dix mois plus tard, à la faveur d'une nouvelle ordonnance d'administration générale, le gouverneur général revint sur la restructuration de la Province-Orientale⁸⁷ et de certains de ses districts

87. Ordinance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 169/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites de la Province-Orientale (B. A. 1932 : 968-979).



Carte 10.11. Organisation administrative en 1932

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 39 et 40).

(Stanleyville⁸⁸, Uele⁸⁹ et Maniema⁹⁰) ou territoires⁹¹. Pour ce qui concerne le district de l'Uele, on garda le même nombre de territoires, mais il y eut une révision de certaines dénominations et de certains chefs-lieux. Ainsi, on retint :

- territoire des Abandia, chef-lieu Bondo ;
- territoire des Avungura, chef-lieu Poko et non plus Dakwa ;
- territoire des Avuru-Kipa-Amadi-Abarambo, chef-lieu Poko et non plus Amadi ;

- territoire des Makere-Malele-Popoi, chef-lieu Niapu et non plus Poko ;
- territoire des Mobenge-Mabinza, chef-lieu Aketi ;
- territoire des Babua, chef-lieu Titule ;
- territoire des Avuru-Wando, chef-lieu Dungu ;
- territoire des Mabudu, chef-lieu Wamba ;
- territoire des Mangbetu, chef-lieu Isiro,
- territoire des Matsaga, chef-lieu Niangara.

Les mesures de réorganisation de 1932 ayant été trop peu étudiées et donc peu efficaces, il apparut opportun de revenir sur les décisions prises et de restructurer profondément les entités de la colonie. Le nombre de provinces fut revu à la hausse et passa de quatre à six. À la même date, l'ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933 n° 88/AIMO fit passer le nombre des territoires du district de l'Uele de dix à neuf. Le territoire des Mabudu passa au district du Kibali-Ituri.

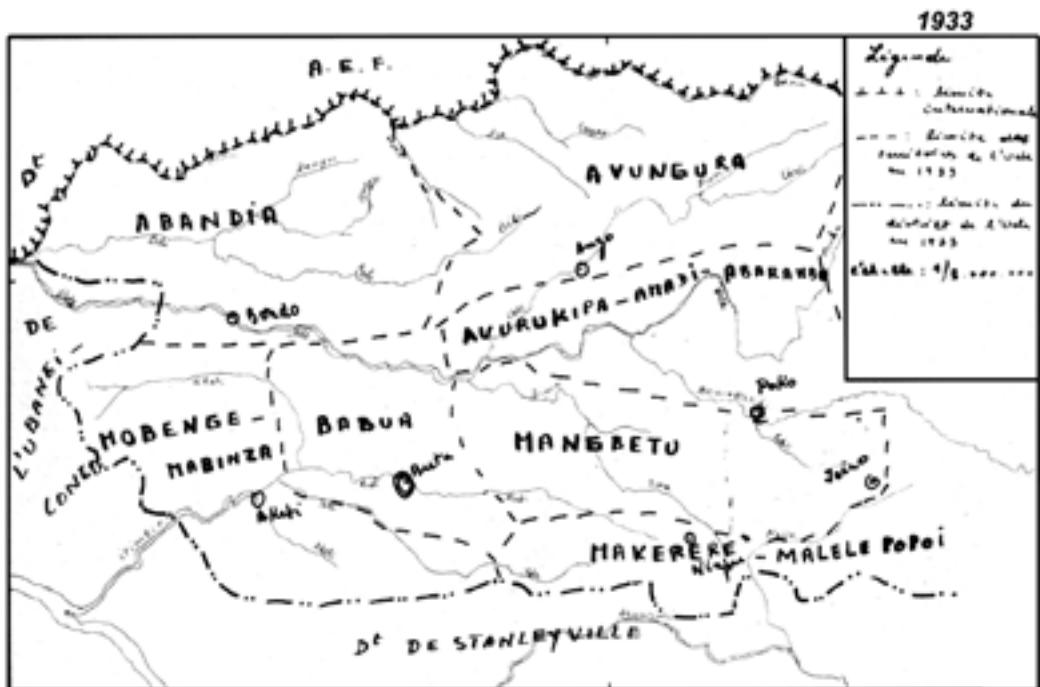
Dans l'intention de mieux gérer la colonie, le gouverneur général, sur instruction du roi, fut amené à opérer une nouvelle restructuration administrative, non seulement au niveau de la subdivision des provinces en districts et des districts en territoires, mais aussi au niveau de la redistribution des frontières, de telle sorte que la carte résultant de l'arrêté royal du 5 février 1935 mis en vigueur par une série

88. Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 170/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Stanleyville (B. A. 1932 : 979-989).

89. Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 171/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Uele (B. A. 1932 : 990-1001).

90. Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 173/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Maniema (B. A. 1932 : 1005-1011).

91. Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 172/AIMO, modifiant les limites du territoire des Walendu-Sud (district du Kibali-Ituri) (B. A. 1932 : 1002-1005).



Carte 10.12. Organisation administrative en 1933

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 40 et 41).

d'ordonnances générales du 15 mars 1935 demeure un document fondamental pour une meilleure intelligence de la situation actuelle. Cette réforme administrative affecta également la subdivision au niveau des territoires du district de l'Uele, qui en comptait neuf⁹² :

- territoire de Bondo, chef-lieu Bondo ;
- territoire d'Ango, chef-lieu Ango ;
- territoire de Dungu, chef-lieu Dungu ;
- territoire des Mangbetu, chef-lieu Isiro ;
- territoire de Niakpu, chef-lieu Niakpu ;
- territoire de Buta, chef-lieu Buta ;
- territoire d'Aketi, chef-lieu Aketi ;
- territoire de Poko, chef-lieu Poko ;
- territoire de Niangara, chef-lieu Niangara.

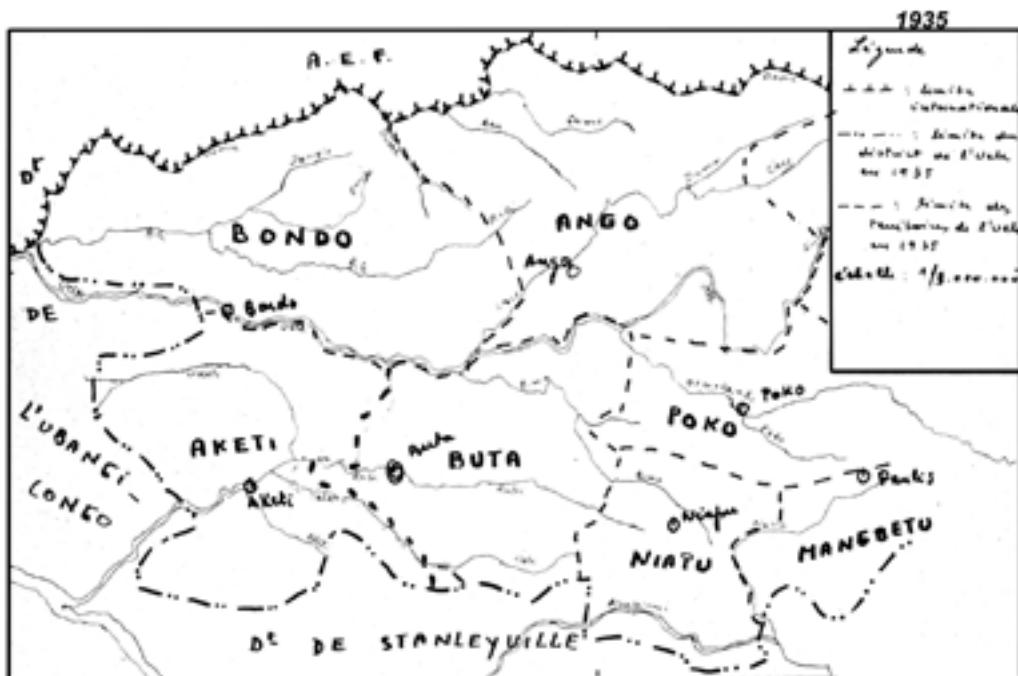
En 1936, la dénomination sur une base ethnique fut supprimée au profit d'une dénomination en référence aux chefs-lieux des territoires. Celle des territoires du district de l'Uele devint : Buta, Dungu, Poko, Bondo, Ango, Aketi, Niangara et Niapu ; le territoire des Mangbetu garda sa dénomination (*Bulletin administratif* 1936 : 565).

92. Ordonnance n° 41/AIMO du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires de l'Uele (B. A. 1935 : 230-240).

À partir du 1^{er} mai 1938, la localité d'Aketi fut dénommée Aketi-Port Chaltin. Le chef-lieu du territoire des Mangbetu changea de dénomination : d'Isiro il devint Paulis.

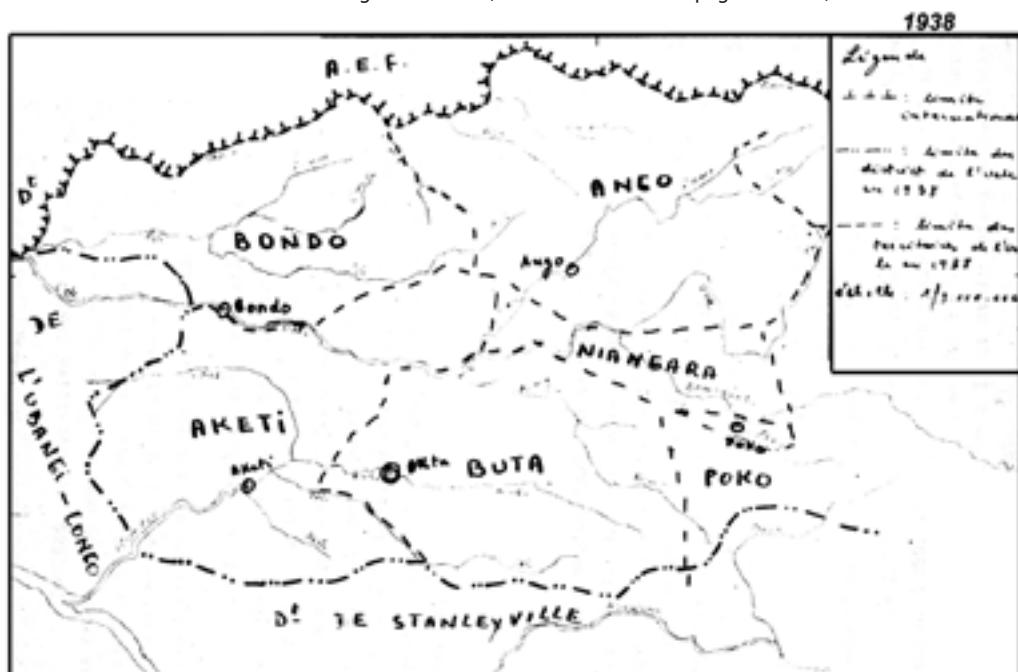
La décision de l'autorité coloniale revit sensiblement à la baisse le nombre des territoires, à telle enseigne qu'il fallut rapidement y apporter des correctifs. Ce qui donna lieu à la réforme administrative du 1^{er} janvier 1940⁹³. Alors qu'on ne touchait pas au nombre et aux dénominations des districts, le nombre des territoires pour l'ensemble de la colonie passa de 104 à 110. En ce qui concerne particulièrement le dis-

93. En fait, le B. A. de 1940 nous enseigne que les modifications portaient surtout sur la réorganisation de la province d'Élisabethville (ordonnance n° 145/AIMO du 30 décembre 1939, modifiant l'ordonnance n° 46/AIMO en date du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province d'Élisabethville, pp. 5-11 ; ordonnance n° 146/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Haut-Katanga, pp. 12-16 ; ordonnance n° 147/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Tanganyika, pp. 17-27 ; ordonnance n° 148/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Lualaba, pp. 27-34).



Carte 10.13. Organisation administrative en 1935

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 41 et 42).



Carte 10.14. Organisation administrative en 1938

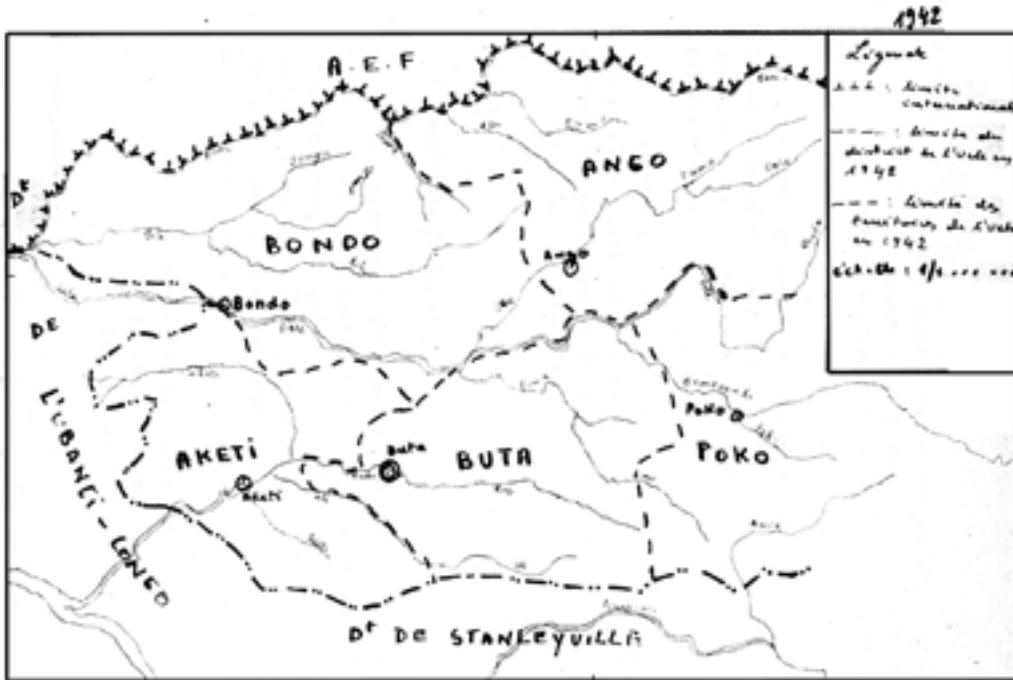
Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 42 et 43).

trict de l'Uele, il convient de relever la suppression du territoire de Niakpu, au sud-est de Buta.

Une décennie après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'administration coloniale sentit la nécessité d'opérer un nouvel ajustement dans la gestion des provinces.

Alors que la réglementation pour la province du Kasaï était édictée en décembre 1954⁹⁴, celle de la

94. Ordonnance n° 21/423 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Kasaï (B. A. 1955 44/1 : 1-7 ; ordonnance n° 21/424 du 8 décembre 1954, fixant le



Carte 10.15. Partie du district de l'Uele intégrant l'espace du Bas-Uele en 1942

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 43 et 44).

province de l'Équateur en avril 1955⁹⁵, celle du dis-

nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kasaï, *B. A.*, 44/1, 1955, pp. 7-9 ; ordonnance n° 21/425 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Sankuru, *B. A.*, 44/1 (1955), pp. 10-16 ; ordonnance n° 21/426 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Kabinda, *B. A.*, 44/1, 1955, pp. 16-21 ; ordonnance n° 21/427 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Lulua, *B. A.*, 44/1, 1955, pp. 22-25.

95. Ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province de l'Équateur, *B. A.* 44/21, 1955, pp. 703-707 ; ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Équateur, *B. A.*, 44/21, 1955, pp. 707-710 ; ordonnance n° 21/181 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Équateur, *B. A.*, 44/21, 1955, pp. 707-710 ; ordonnance n° 21/182 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Tshuapa, *B. A.*, 44/21, 1955, pp. 710-713 ; ordonnance n° 21/183 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Mongala, *B. A.*, 44/21, 1955, pp. 710-713-716 ; ordonnance n° 21/184 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Ubangi, *B. A.*, 44/21, 1955, pp. 716-718.

trict du Bas-Congo en juin 1955⁹⁶, celle de la province du Kivu en juin 1955⁹⁷, la réorganisation de la Province-Orientale intervint en décembre 1955. Au terme de cette décision, qui retoucha de fond en comble les limites administratives, le nombre des districts de la Province-Orientale fut fixé à quatre⁹⁸ :

- district de Stanleyville, chef-lieu Stanleyville⁹⁹ ;
- district du Bas-Uele, chef-lieu Buta¹⁰⁰ ;
- district du Haut-Uele, chef-lieu Paulis¹⁰¹ ;

96. Ordonnance n° 21/226 du 17 juin 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Bas-Congo, *B. A.*, 44/27, 1955, pp. 845-853.

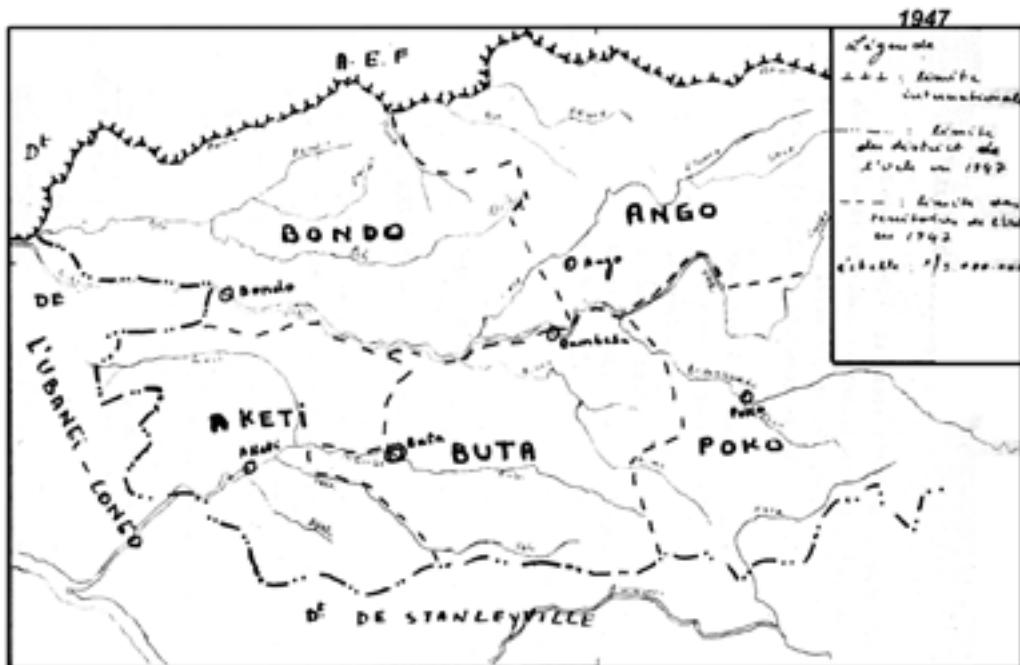
97. Ordonnance n° 21/234 du 25 juin 1955, modifiant l'ordonnance n° 21/243 du 17 décembre 1953 fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Kivu, *B. A.*, 44/28, 1955, p. 891.

98. Ordonnance n° 21/375 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la Province-Orientale, *B. A.* 44/52, 1955, pp. 1651-1659.

99. Ordonnance n° 21/376 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Stanleyville, *B. A.* 44/52, 1955, pp. 1659-1664 ;

100. Ordonnance n° 21/377 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Bas-Uele, *B. A.*, 44/52, 1955, pp. 1665-1669.

101. Ordonnance n° 21/378 du 10 décembre 1955, fixant



Carte 10.16. Partie du district de l'Uele intégrant l'espace du Bas-Uele en 1947

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 44 et 45).

- district de l'Ituri, chef-lieu Bunia¹⁰².

Les territoires devaient être redistribués en tenant compte non seulement des affinités culturelles, mais aussi au regard de rapprochements au niveau géographique. Le district de l'Uele fut éclaté en deux districts et le redécoupage opéré soit leur adjoignit de nouvelles entités soit leur en retrancha. Ainsi furent rattachés au district du Bas-Uele les territoires suivants :

- territoire de Bondo, chef-lieu Bondo ;
- territoire d'Ango, chef-lieu Ango ;
- territoire de Poko, chef-lieu Poko ;
- territoire de Bambesa, chef-lieu Bambesa ;
- territoire de Buta, chef-lieu Buta ;
- territoire d'Aketi, chef-lieu Aketi.

Cette nouvelle réorganisation eut pour effet que le district du Bas-Uele garda cinq des huit territoires que comptait encore le district de l'Uele au moment où fut prise l'ordonnance, tandis que le Haut-Uele n'hérita que de trois territoires de l'ancienne répar-

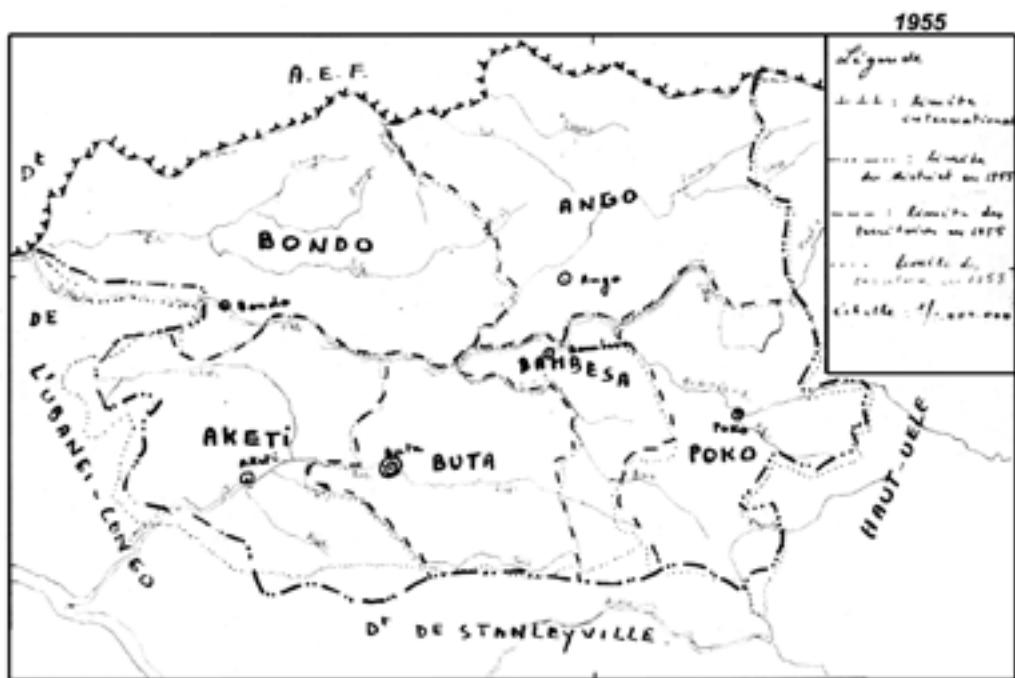
tition ; on lui ajouta trois autres territoires ayant appartenu autrefois au Kibali-Ituri.

En 1955, les limites du district du Bas-Uele sont fixées comme suit :

- « - au nord : la frontière du Congo belge depuis le confluent Bomu-Uele jusqu'au confluent Bomu-Nangwarawasi ;
- à l'ouest : la Bili depuis son confluent avec la Bomu. De là une droite jusqu'à l'Uele ; l'Uele jusqu'à Bondo ; une ligne droite de ce point jusqu'à la rivière Ali ; de ce point une droite jusqu'à la source occidentale de la Mbuane ; la Mbuane jusqu'à la source occidentale de la Bukunga ; la Bukunga jusqu'à la source de la Belingo ; de cette source, une droite jusqu'à la Lese ; la Lese jusqu'à la source de la Moliba ;
- à l'est : le confluent Bomu-Nangwarawasi jusqu'à la Duma ; de la Duma une droite jusqu'à l'Uele ; de cette rivière une droite jusqu'à la Hoko ; la Hoko jusqu'à la Gurba ; la Gurba jusqu'à la Bomokandi ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nekoda ; de là une droite jusqu'à la source de Poko ; la Poko jusqu'à son confluent avec la Nengitolo ; de là une droite jusqu'au confluent Namopia-Nembirida ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite de ce point jusqu'à la Nava ; de là une droite jusqu'au confluent Nava-Nepoko ; la Nepoko jusqu'à son confluent avec l'Ekango ;
- au sud : une droite du confluent Elongo-Itimbiri jusqu'à la source de la Yoko ; une droite de cette source à celle de l'Aketi ; de l'Aketi une autre jusqu'à la Tele ;

le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Haut-Uele, *B. A.*, 44/52, 1955, pp. 1669-1676.

102. Ordonnance n° 21/379 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Ituri, *B. A.*, 44/52, 1955, pp. 1676-1884.



Carte 10.17. Le district du Bas-Uele en 1955

Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 45 et 46).

de la Tele jusqu'à sa source ; de cette source une droite jusqu'à celle de la Nava ; la Nava jusqu'à son confluent avec la Nepoko » (B. A. 1955 : 1660).

En 1958, les limites du district de Bas-Uele étaient les mêmes que celles de 1955 au nord, à l'est et à l'ouest. Une légère modification intervint au sud :

« Une ligne droite depuis le confluent de la Tshimbi avec l'Itimbiri jusqu'à la source de la Yoko ; de la Yoko une droite jusqu'à la Lese ; de là une droite qui s'arrête

au même niveau que la source de la Makpulu ; de ce point une droite jusqu'à la Moliba ; de la Moliba une droite jusqu'à la Lulu ; cette rivière jusqu'à sa source ; de là une droite jusqu'à la Tele ; de la Tele une droite jusqu'à la Nesebene ; de cette rivière une droite qui passe par la Nulu jusqu'à Nava ; la Nava jusqu'à son confluent avec la Nepoko » (B. A. 1958 : 1771).

Telle sera la configuration du district du Bas-Uele à l'indépendance, le 30 juin 1960.

Tableau 10.11. Liste des commissaires du district du Bas-Uele de 1960 à aujourd'hui

Noms	Peuples et territoires	Fonctions	Périodes
Amasito Valentin	Ababua ; Buta	CDD	-
Bule Gbangolo Basabe	Ababua ; Bambesa	CDD	-
Tekabileba Ndima Alipede Etienne	Ababua ; Buta	CDD	
Kwatemosambala Aubain Clément	Ababua ; Bambesa	CDD	
Kwanza Godefroid	Ababua ; Bambesa	CDD	
Dukpa Mangoba José Christophe	Ababua (Gbasa) ; Aketi	CDDA	
Sedenange Wili Lagune Roger	Azande ; Bondo	CDDA	
Tengbuti Etaneli Gaza Jean-Pierre	Ababua ; Bambesa	CDDA	

Références

Bulletin administratif (B.A.). 1917, 1922, 1926, 1928, 1932, 1935, 1936., 1940, 1955, 1958.

Bulletin officiel de l'EIC. 1890-1907.

Bulletin officiel du Congo belge. Bruxelles. 1908, 1910, 1912.

de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224.

- Dereine, A. 1964. « Le soulèvement des Babua 1900-1901 ». *Africa-Tervuren* 10 (2) : 29-48.
- Lotar, L. 1946. *La Grande Chronique de l'Uele (suivant la collection du Mouvement géographique, de La Belgique coloniale, etc., ainsi que des documents inédits en possession de l'auteur ou lui communiqués)*. Institut royal colonial belge XIV-1. Bruxelles : Librairie Falk fils – Georges Van Campenhout successeur.
- Le Mouvement géographique*. 1893-1898.
- Ndaywel è Nziem, I. 1997. *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Ndaywel è Nziem, I. 2008. *Nouvelle Histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*. Bruxelles-Kinshasa : Le Cri Éditions-Afrique Éditions.
- « Ordonnance n° 145/AIMO du 30 décembre 1939, modifiant l'ordonnance n° 46/AIMO en date du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province d'Élisabethville ». 1940. B.A. : 5-11.
- « Ordonnance n° 146/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Haut-Katanga ». 1940. B.A.: 12-16.
- « Ordonnance n° 147/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Tanganyika ». 1940. B.A. : 17-27.
- « Ordonnance n° 146/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Lualaba ». 1940. B.A. : 27-34.
- « Ordonnance n° 21/423 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Kasaï ». 1955. B.A. 44/1 : 1-7.
- « Ordonnance n° 21/424 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kasaï ». 1955. B.A. 44/1 : 7-9.
- « Ordonnance n° 21/425 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Sankuru ». 1955. B.A. 44/1 : 10-16.
- « Ordonnance n° 21/426 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Kabinda ». 1955. B.A.f 44/1 : 16-21.
- « Ordonnance n° 21/427 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Lulua ». 1955. B.A. 44/1 : 22-25.
- « Ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province de l'Équateur ». 1955. B.A. 44/21 : 703-707.
- « Ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Équateur ». 1955. B.A. 44/21 : 707-710.
- « Ordonnance n° 21/181 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Équateur ». 1955. B.A. 44/21 : 707-710.
- « Ordonnance n° 21/182 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Tshuapa ». 1955. B.A.44/21 : 710-713.
- « Ordonnance n° 21/183 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Mongala ». 1955. B.A.44/21 : 710-713-716.
- « Ordonnance n° 21/184 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Ubangi ». 1955. B.A. 44/21 : 716-718.
- « Ordonnance n° 21/226 du 17 juin 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Bas-Congo ». 1955. B.A. 44/27 : 845-853.
- « Ordonnance n° 21/234 du 25 juin 1955, modifiant l'ordonnance n° 21/243 du 17 décembre 1953 fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Kivu ». 1955. B.A. 44/28 : 891.
- « Ordonnance n° 21/375 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la Province-Orientale ». 1955. B.A.44/52 : 1651-1659.
- « Ordonnance n° 21/376 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Stanleyville ». 1955. B.A.44/52 : 1659-1664.
- « Ordonnance n° 21/377 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Bas-Uele ». 1955. B.A. 44/52 : 1665-1669.
- « Ordonnance n° 21/378 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Haut-Uele ». 1955. B.A. 44/52 : 1669-1676.
- « Ordonnance n° 21/379 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Ituri ». 1955. B.A. 44/52 : 1676-1884.
- Salebongo, M. 1974-1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district du Bas-Uele (1888-1960) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.

CHAPITRE 11

LA COMPOSITION ADMINISTRATIVE

Le district du Bas-Uele est composé de six territoires : Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta et Poko. Les territoires sont subdivisés en chefferies et/ou secteurs. Ce qui frappe dans ce district, comme dans les trois autres de la Province-Orientale, c'est le nombre trop élevé de chefferies. Cette seule province en possède plus que toutes les autres provinces du pays réunies. Est-ce à dire que l'autorité coutumière a été mieux implantée, voire respectée dans cette partie de la RDC

qu'ailleurs ? Il faut rapidement écarter cet argument, les chefs coutumiers de l'Uele ou de l'Ituri ne sont pas plus authentiques que ceux décrits dans l'Équateur ou au Kasai. Partout, les créations et les adaptations de nombreux pouvoirs locaux ont été liées aux conquêtes extérieures, esclavagistes d'abord, puis coloniales par la suite. Pour l'Uele, revenons sur le cas de Djabir, dont il a déjà été dit qu'il n'était pas le vrai chef.

Notes sur l'ascension et le partage du pouvoir de Djabir¹⁰³

Djabir est un chef abandia, au départ petit chef de village aux sources de la Gangu. L'origine de sa puissance est en partie liée aux rapports qu'il a pu établir avec les marchands d'esclaves et d'ivoire. Au départ, il n'avait que peu de chances d'exercer de l'autorité sur un grand territoire. A. Thuriaux-Hennebert (1972 : 174-175) écrit à son sujet :

« Rafai [chef bandia] n'était que le huitième fils du chef bandia Banyangi, qui régnait au nord du Bomu. Obligé de se soumettre à Ziber [le plus célèbre des grands marchands arabes, qui fonda de nombreux entrepôts ou *zeriba* entre le Chinko et le Sue], Banyangi lui laisse en otage Rafai. Celui-ci, élevé par les Arabes, entre avant 1875 au service d'un agent de Ziber nommé Biringi et dirige une *zeriba* importante à l'est du Chinko. Sulaiman lui confiera le contrôle des territoires au nord-ouest du Chinko habités par les Bandia, peuple soumis depuis de longues années déjà aux raids des esclavagistes. Rafai en profitera plus tard pour revendiquer cette région.

Dans les nombreuses petites chefferies bandia entre le Bomu et le Bili, les traitants ne pénètrent qu'après le départ de Ziber et les dernières résistances sont brisées vers 1876. Les chefs bandia se voient obligés de se soumettre aux exigences des *wakil* (employés principaux des marchands) qui établissent des *zeriba* et vident la région de son ivoire et de ses habitants. Le plus tristement célèbre de ces *wakil* est Alikobbo, au service duquel vient se mettre Pakpuyo, obscur fils d'un des nombreux petits chefs bandia de la région. Pakpuyo prend le nom arabe de Djabir et se met à convoyer l'ivoire pour le compte des marchands. »

Les pillages des ressources de la région de l'Uele-Mbomu continuent jusqu'aux dernières années de l'occupation égyptienne. Junker critique Gessi qui, voulant réduire la participation des anciens marchands à la collecte de l'ivoire au profit du Gouvernement égyptien, accorde une confiance excessive à certains chefs : il leur laisse ou leur donne des

103. Récit établi à partir de l'article d'A. Thuriaux-Hennebert (1972).

armes et leur permet d'entretenir des bandes armées pour aller chercher de l'ivoire dans le Sud encore mal connu. Mais les chefs recherchent les esclaves tout autant que l'ivoire et leurs expéditions sont aussi redoutées par la population que celles des marchands.

Après la mort de Gessi, le nouvel administrateur Lupton ne se rend pas en territoire bandia, mais il fait occuper partiellement la région entre le Bili et l'Uele, où Alikobbo crée une *zeriba* importante au nord-est du site actuel de Bondo, près de la rive nord de l'Uele. Junker, qui atteint l'Uele en mars 1883, rencontre Djabir à la tête d'une cargaison d'ivoire récoltée par Alikobbo et destinée à la station du *wakil Abd Allah* aux sources du Gangu (où Djabir est le chef d'un petit village). Alikobbo a pour seul souci d'amasser le plus d'ivoire possible et pousse même ses incursions au-delà de l'Uele vers Likati, terrorisant les chefs et détournant au passage une bonne part de l'ivoire destiné au Gouvernement égyptien (Thuriaux-Hennebert 1972 : 177-178, 179).

À la suite de la révolte des Mahdistes, l'administrateur Lupton, coupé de Karthoum, demande l'aide des chefs azande et abandia et promet de les récompenser. Les renforts de Selio, de Rafai et de quelques fils de Mopoi arrivent peu de temps avant la victoire des Mahdistes, le 28 avril 1884. Avant de capituler, Lupton renvoie les chefs vers le sud, après leur avoir donné une grande quantité d'armes qui contribueront à renforcer leur puissance. Les Mahdistes ne dépassent pas Ombanga ; dès 1885, leurs forces se retireront au Dar-Fur.

Débarrassés de l'ingérence étrangère, les chefs qui, grâce à leur collaboration avec les marchands puis avec le Gouvernement égyptien, ont reçu des armes et des territoires où récolter l'ivoire, accroissent encore leur pouvoir. Les razzias reprennent sur une plus grande échelle encore : esclaves et ivoire, dont le chef se réserve en fait le monopole, sont envoyés vers le Kordofan, le Dar-Fur et, de plus en plus, vers les régions du Wadai et Dar-Kuti au nord-est. Aux confins méridionaux de ces États, des traitants ont établi des *zeriba* où se fait l'échange de l'ivoire et des esclaves contre des armes et autres marchandises. Vers 1889, des échanges s'amorcent également avec des traitants zanzibarites venus des Falls et qui s'avancent vers l'Uele.

En 1883, aux sources de la Gangu où se trouve son petit village, Djabir fausse compagnie aux troupes d'Alikobbo qui ont répondu à l'appel de Lupton. Il réussit à s'emparer d'une grande quantité d'armes et impose son autorité dans les territoires situés entre le Bili et l'Uele. Cette prise de pouvoir est facilitée par l'état de désorganisation des petites chefferies de la région. En 1885, Djabir établit sa résidence sur la rive droite de l'Uele près du Zagili.

Rafai, l'autre chef bandia, avait, quant à lui, reçu des armes de Lupton avant la victoire des Mahdistes. Mais devant l'avancée de ces derniers, il abandonne ses territoires au nord de Mbomu et fixe son camp à l'ouest de celui de Djabir, au confluent de la Mago et de l'Uele. Les deux chefs entrent en lutte et Djabir est fait prisonnier quelque temps par Rafai (1886-1888). À cette époque, deux traitants arabes, Panga Panga et Abianga, émissaires de Tippo Tip (qui, en 1887, est gouverneur de la région des Falls), recherchent l'ivoire de la région d'Aruwimi et l'Uele. Après avoir franchi la Rubi, Panga Panga et Abianga entrent dans les territoires occupés par les Abandia. Un chef abandia, Enguettra, réserve un bon accueil aux Arabo-Swahili, permet à Panga Panga d'établir un camp à la Tangali (près de Likati) et se charge de convoyer l'ivoire jusqu'au confluent de l'Aruwimi et du fleuve Congo. La recherche de l'ivoire se poursuit au nord de la Likati et se rapproche des chefferies alors occupées par Rafi et par Djabir. Ceux-ci connaissent d'expérience les avantages qu'ils peuvent tirer des traitants : Djabir, qui s'est évadé, se rend à la Tangali et offre ses services à Panga Panga ; chargé de convoyer l'ivoire vers le sud, il entre en contact avec des Européens, agents de l'EIC qui ont fondé, en février 1889, la station de Basoko au confluent du fleuve Congo et de l'Aruwimi.

Rafai continue à lutter contre Djabir ; en 1888, il se retire au nord de Bili ; ce n'est qu'en 1889 qu'il se décide à abandonner à Djabir les territoires au nord de l'Uele et repasse la Mbomu où il établit sa résidence en amont du confluent de Chinko et de Mbomu. Son territoire est entre celui de Bangaso et celui de Semio. Les rapports entre Rafai et Bangaso sont tendus, tous deux prétendant notamment étendre leur territoire en pays abandia.

À ce moment, les premiers agents de l'EIC arrivent à l'Uele à la hauteur de la résidence de Djabir, dans les premiers jours de février 1890. Ils créent un poste sur la rive nord de l'Uele dans le territoire de Djabir et posent ainsi une base pour toutes les expéditions vers la Mbomu et au-delà.

En suivant le récit, on apprend aussi que :

Djabir est le premier chef de l'Uele qui se soumet au protectorat de l'EIC, le 11 février 1890. Il signe d'une croix le formulaire imprimé : « Djabir déclare reconnaître pleinement l'autorité de l'EIC, en accepter les lois et y promettre obéissance sur toute l'étendue des territoires qu'il administre. » Suit la description des territoires revendiqués par

Djabir, qui s'étendent sur la rive nord de l'Uele à quatre jours en amont et quatre jours en aval à l'est et à l'ouest de sa résidence, et jusqu'au cours de la Bili au nord. Une phrase manuscrite ajoutée à la fin de l'acte stipule : « Il (Djabir) placera un drapeau à quatre jours en amont, un à quatre jours en aval de sa capitale et sur la ville (*sic*) qu'il possède sur la rive droite du Bili. Il montrera ces points à un agent de l'État qui lui remettra, après la tournée, les trois fusils à piston, un bariquet de poudre et 150 capsules. » En somme, aux yeux des chefs, les Européens se substituent aux traitants. Le chef échange de l'ivoire contre des armes ; grâce à la présence d'un résident, de quelques officiers européens et d'un contingent de soldats de la Force publique, il se sent capable de faire respecter son autorité et même de l'étendre sur les peuplades voisines¹⁰⁴.

104. À noter que le chef azande Sasa ayant montré peu d'empressement à répondre aux avances de Van Kerckhoven, celui-ci confie à Semio la surveillance des territoires au nord de l'Uele où Gessi avait chargé Sasa de récolter l'ivoire.

Plusieurs chefs trouvés au moment de la pénétration européenne ont été changés, les espaces d'autorité modifiés par l'autorité coloniale sans toujours se référer à ce qui continue pourtant d'être appelé la « coutume », devenue une référence plutôt normative avec un contenu réel flexible. Ainsi le commissaire de province R. Dufour, de la province de Stanleyville, par sa lettre n° 109/AIMO/BI datée de Stanleyville le 26 février 1935, écrit au CDD :

« 1. Ces derniers temps j'ai été frappé par la fréquence des destitutions de chefs indigènes.

Nous ne devons pas espérer n'avoir que de bons chefs. Il incombe aux administrateurs territoriaux d'éduquer patiemment ces auxiliaires indigènes.

Provisoirement, je désire qu'avant de destituer un chef investi, le rapport circonstancié de l'administrateur territorial accompagné de vos avis, me soit communiqué.

Sauf dans des cas d'urgence absolue, à justifier par vous, cette règle ne pourra être transgessée. »

La gestion de ce dossier va poser problème et fera même que la hiérarchie administrative a été brouillée, ce qui va nécessiter des rappels à l'ordre.

Votre arrêté n°6/AIMO du 31 janvier a créé le centre extra-coutumier d'Aketi.

Il me revient que le conseiller désigné par le commissaire de district pour exercer les fonctions de chef de centre serait polygame.

À ce propos, je crois utile de rappeler les principes sur lesquels doit être basée notre attitude vis-à-vis de la situation matrimoniale des chefs indigènes, lors de leur reconnaissance ou nomination.

La circulaire n° 122 du 18 novembre 1914 (R.M. 1934 page 262) reste, en cette matière, d'actualité.

Lorsqu'il s'agit de chefs désignés par la coutume et que nous nous bornons à reconnaître, nous ne pouvons évidemment les écarter pour la seule raison qu'ils sont polygames.

Dans ce cas, nous ne pouvons agir que par la persuasion, ainsi que l'expose la circulaire précitée. Cette politique signifie également qu'en secondant l'action évangélisatrice et moralisatrice des missions, nous devons lors de

Le 17 juillet 1946, le commissaire de district de Stanleyville s'adressera aux administrateurs de territoire de son entité :

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le 2° de l'article 33 du décret du 5 décembre 1933.

C'est au commissaire de district et non à l'administrateur territorial qu'il appartient de proposer au gouverneur de province la démission d'office des autorités indigènes et des membres des conseils de secteur.

En m'informant des faits qui peuvent provoquer cette peine disciplinaire, vous ne pouvez pas préjuger de la suite qui sera réservée à votre information et à plus forte raison ne pouvez-vous jamais aviser l'intéressé qu'il sera démis parce que, selon vous, il devrait en être ainsi. »

À part les facteurs liés à la coutume, sur quoi se basait la « reconnaissance » ou la « nomination » d'un chef coutumier qualifié d'*« autorité indigène »* par l'autorité européenne, dite celle de l'État ? La lettre du gouverneur général Pierre Ryckmans datée de Léopoldville le 25 mars 1939 et adressée à « Monsieur le chef de la province de Stanleyville », apporte des éléments de réponse :

la formation des futures autorités indigènes, porter tous nos efforts à leur inculquer le devoir de protéger la famille monogamique et leur faire accepter eux-mêmes la monogamie ; nous devons user de toute notre pression morale pour les maintenir dans cet état lorsqu'ils l'auront accepté.

La circulaire du 18 novembre est vieille de plus de vingt ans et nous ne pouvons perdre de vue que dans bien des chefferies le nombre de chrétiens est devenu la majorité.

Évidemment il en va autrement dans le cas de chefs nommés par nous, qui tiennent donc leur qualité de notre seul agrément ; je veux parler ici des chefs de secteurs et des chefs de centres extra-coutumiers.

Ces derniers (les chefs de centres extra-coutumiers) devront toujours être choisis parmi les monogames parce qu'ils sont chargés de donner l'exemple à des indigènes évolués.

Nous pouvons d'ailleurs leur imposer sans restriction cette condition de monogamie, car ces autorités, désignées parmi les conseillers, c'est-à-dire, les juges du tribunal de centre et les indigènes choisis par nous comme les plus aptes à administrer les intérêts du centre et de ses habitants évolués, ne sont en réalité que des fonctionnaires indigènes placés sous la surveillance et la direction du représentant de l'autorité tutélaire européenne.

Le cas du chef de secteur est différent : outre qu'il exerce son autorité en matière traditionnelle en s'inspirant de la coutume, il arrive souvent que le chef de secteur nommé est en même temps ex-chef ou représentant coutumier d'une partie du secteur, ce qui fait qu'il eût été reconnu comme chef de cette partie si elle avait été maintenue en circonscription indépendante et n'avait pas été absorbée par le secteur.

Nous ne pouvons donc de façon absolue mettre la monogramie comme condition de la nomination d'un chef de secteur, mais il convient, lorsque plusieurs candidats sont en présence, de donner la préférence au candidat monogame, à mérite égal bien entendu (capacité, autorité sur les indigènes, etc.).

En outre, dans les secteurs où le nombre de chrétiens est très élevé, il est nettement contre-indiqué de désigner un polygame comme chef de secteur. Je vous saurais gré de porter ces instructions à la connaissance du personnel sous vos ordres et de l'inviter à s'en inspirer à l'avenir.



Carte 11.1. Le Bas-Uele. (source : de Saint Moulin 1976).

1. LE TERRITOIRE D'AKETI

Il se situe à l'ouest du district. Sa création remonte à 1935. Son espace administratif actuel avait été incorporé :

- en 1913 : dans l'ancien territoire de Gô, une partie du territoire de Bondo et les territoires de l'Ubangi et des Bangala ;
- en 1920 : dans l'ancien territoire d'Ibembo, une partie des territoires de Bondo, Budja et les territoires de l'Ubangi et des Bangala ;
- en 1926 : dans l'ancien territoire d'Ibembo, une partie des territoires de Bondo et Titule ;
- en 1932 : dans le territoire des Mobenge-Mabinza ;
- en 1933 : dans le territoire des Mobenge-Mabinza et dans une partie du territoire des Babua.

En 1938, l'espace du territoire d'Aketi absorbait le sud-est du territoire de Bondo, mais il perdait certaines contrées à l'ouest et au sud.

C'est en 1940 qu'une proposition de modification est arrangée entre quelques chefs indigènes pour regrouper certains peuples au sein d'une même entité administrative. Comme les entités concernées se situent dans deux territoires administratifs différents, Aketi et Buta, c'est l'AT de Buta qui, le premier,

organisa la rencontre. Ci-après le PV établi par le chef de ce territoire.

« L'an mil neuf cent quarante le douzième jour du mois de décembre devant Nous L. Breuls de Tiecken, AT chef du territoire de Buta nous trouvant à Momoti ont comparu :

D'une part :

Simon Mambambu, chef de secteur des Mobati de Buta ;

Momoti et Baselememba, notables Basoie ;

Kwakalito, notable des Bakango-Mangolo ;

Nagomi, Akapato, Dakpala, Kindia, Teragi, Barunga, Tegamegutu, Kanga et Kpume, notables Bagbwaze.

D'autre part :

Le chef Loama, chef des Mobati d'Angu ;

Les notables Apese, Mopwele, Egbalia, Kumuka, Wasu et Badelaki des Mobati d'Angu ;

Le notable Ngolo des Bakango Momboko.

Les autorités indigènes [...] part demandent le rattachement au secteur Mobati des populations qu'ils représentent ;

Les autorités indigènes [...] marquent leur accord sur le rattachement au secteur Mobati de Buta des populations représentées par les autorités indigènes de seconde part.

Cette installation implique la modification d'une partie des limites des territoires de Buta et d'Aketi.



Au centre de la cité d'Aketi, une vue des bureaux administratifs.

(Photo équipe locale, 30 décembre 2012.)

Cette modification intéresse les circonscriptions suivantes :

La chefferie Mobati d'Angu (chef Loama) ;
La chefferie Gatanga II (chef Gambate) du territoire d'Aketi.

La nouvelle limite proposée entre les territoires d'Aketi et de Buta se définit comme suit :

- à l'est pour Aketi et l'ouest pour Buta ;
- la rivière Mapoto depuis sa source jusqu'à son confluent avec la Lombe. Cette rivière jusqu'au confluent avec l'Uele.

L'AT de Buta et les autorités indigènes ci-dessus marquent leur accord sur la limite proposée telle quelle est définie ci-dessus et reproduite au plan ci-annexé. »

Cette proposition de modification de délimitation va être de nouveau confirmée du côté du territoire d'Aketi en 1941. Ci-après, le PV établi par l'AT A. Soubry.

« L'an mil neuf cent quarante et un, le vingt-cinquième jour du mois de février devant nous Soubry A. administrateur territorial, chef du territoire d'Aketi Nous trouvant à Likati ont comparu :

Gambate chef investi des Avuru-Gatanga II, le sous-chef Djumbwi, les notables Fataki, Huza, Zangi, Hai, Gitikwa, Kambisa, Bazai, Bia, Bakia, Lengo, Gotekwale, Ganzi et Dumba capita des Bakango Bogbala de l'ex-chefferie Mobati d'Angu réunis en conseil qui marquent leur accord pour la modification de la limite de la chefferie Gatanga II suite au rattachement au secteur Mobati de Buta des Mobati d'Angu. De leur plein consentement ils adoptent les limites conformément aux désirs exprimés par les conseils des chefs et notables réunis à Angu le 24 novembre dernier. La nouvelle limite proposée entre les territoires d'Aketi et de Buta se définit comme suit :

- à l'est pour Aketi et l'ouest pour Buta.



Croquis des limites des territoires d'Aketi et Buta établi par l'AT d'Aketi, A. Soubry, le 20 février 1941 ; approuvé par l'AT de Buta, Breuls de Tiecken ; aussi approuvé par le CDDA J.J. Van de Velde le 13 mars 1941.

Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

– la rivière Mapoto depuis sa source jusqu'à son confluent avec la Lombe. Cette rivière jusqu'au confluent avec l'Uele.

L'AT d'Aketi et les autorités indigènes ci-dessus marquent leur accord sur la limite proposée telle qu'elle est définie ci-dessus et reproduite au plan annexé. »

Par sa lettre datée de Stanleyville du 4 décembre 1941, le gouverneur M. Maquet, de la Province-Orientale, propose au gouverneur général les modifications administratives ci-après¹⁰⁵ :

« Limites Aketi-Buta.

1. Chefferie Mobati d'Angu.

Depuis de longues années la stabilisation de cette population a été essayée. Il y a un va-et-vient continu entre les Mobati d'Angu et les Mobati Bawenza de Buta. La chefferie se vide – ne progresse pas économiquement, est trop peu importante (567 HAV) pour pouvoir se développer harmonieusement dans tous les domaines.

En territoire de Buta, les Bawenza (P.V. 166) et les Bagbe (P.V. 168) ont été fusionnés, le 2 septembre 1940, en un secteur Mobati (P.V. 166) à l'occasion de la révocation de chefs de chefferie.

Lors d'une réunion du conseil de notables des Mobati d'Angu, tenue le 24 novembre 1940, sous la présidence du commissaire de district de l'Uele, il a été décidé, d'accord avec les chefs Gambate (des Avuru Gatanga II) et Loama-Moke des Mobati d'Angu :

- les Mobati d'Angu seront rattachés au secteur Mobati de Buta ;
 - le chef Loama-Moke restera comme représentant coutumier de ces populations et s'installera sur les anciennes terres Mobati incorporées précédemment dans la chefferie Avuru Gatanga II ;
 - les Bakango, échelonnés le long de l'Uele et incorporés précédemment dans la chefferie Mobati d'Angu, restent à leur emplacement et seront incorporés dans la chefferie Avuru Gatanga II ;
 - les terres abandonnées par les Mobati seront occupées par des Azande de la chefferie Avuru Gatanga II. Les propositions de mon 727/AIMO du 25 août 1941 ont pour but de régulariser cette situation.
- [...]

2. Chefferie Lalu.

Par jugement du tribunal de district de l'Uele, en date du 18 décembre 1935, le chef Lalu fut condamné du chef de recel ; il fut révoqué.

Le commissaire de district Bougnat accompagné des AT de Buta et d'Aketi se rendirent dans la chefferie, accompagnés du chef révoqué. À l'unanimité, tous les notables de la chefferie, y compris l'ayant droit coutumier Yagumba optèrent pour le rattachement de leur chefferie à celle de Lifaki (P.V. 169 Abandia Guru de Buta). Cette unanimité étonna les AT, le CDD et le commissaire provincial adjoint Bertrand qui assistaient à cette réunion du 22 décembre 1935.

Étudiant le problème des Gatanga en son ensemble, par sa note du 5 décembre 1931, le chef de service provincial des AIMO Gevaerts concluait : "Je ne trouve aucune raison pour incorporer les Avuru Gatanga de Lalu dans la chefferie Lifaki (Nguru) de Buta. Par contre, coutumièrement, rien ne s'oppose au rattachement de la chefferie Lalu à celle de Gambate pour reconstituer le domaine d'Enguetra – fondateur de l'empire' Avuru Gatanga."

Évidemment le désir des populations prima toutes ces considérations – et de là nos propositions du 223/AIMO du 28 février 1938 tendant au rattachement des Avuru Gatanga II (Lalu) d'Aketi aux Nguru (Lifaki) de Buta.

Mais actuellement, Lifaki est détesté par les Gatanga. Chez les Nguru la conduite et l'inactivité du chef ont entraîné une situation trouble. La révocation de Lifaki est envisagée. Par contre, les Gatanga, sous la direction de leur représentant coutumier Bweke, travaillent et prospèrent. Coutumièrement et ethniquement leur rattachement à Lifaki fut une erreur – et il est opportun de mettre fin à cette situation. D'où les propositions de la lettre 727/AIMO précitée [...]. »

Par sa lettre n° 787/AIMO/36 du 19 janvier 1942, le gouverneur général Pierre Ryckmans rejette cette requête. Par sa lettre n° 123/AIMO du 30 janvier 1942, le gouverneur de la Province-Orientale informera de cette situation le commissaire de district du Bas-Uele, P. Bougnat, qui à son tour écrit de Buta à ce dernier, le 9 février 1942 :

« Il est regrettable que les services compétents du Gouvernement général, aient opposé une fin de non-recevoir à la proposition, cependant si logique, que vous aviez bien voulu présenter.

Puisque vous envisagez de pouvoir insister encore à ce sujet, je sollicite que vous le fassiez en attirant, éventuellement, l'attention des fonctionnaires compétents, sur les points suivants :

- le rattachement de la région azande du Sud de l'Uele, au territoire de Buta, n'aurait pas pour effet de rattacher les autorités indigènes azande aux Ababua ;

105. Cf. Fonds d'archives Benoît Verhaegen.

- la répartition ethnique des populations n'est pas dénuée de tout intérêt ; mais l'intérêt économique d'une région présente un intérêt primordial. Or il est évident (pour nous) que la région qui fait l'objet de l'examen se trouve dans le plan de polarisation économique de la station de Titule ;
- en dehors du point de vue économique, qui est, sans doute, le plus important, les incidences d'ordre médical et d'ordre évangélique, mises en lumière par les rapports des AT de Buta et d'Aketi, méritent, elles aussi, d'être prises en considérations.
- la localité de Titule, si elle n'est pas digne de la dénomination de "grand centre", est cependant placée, par le service des Impôts et Taxes, au rang de Coquilhatville. »

Par sa lettre datée de Stanleyville le 24 mars 1942, le gouverneur M. Maquet, de la Province-Orientale ,réintroduit la demande auprès du gouverneur général en ajoutant des croquis. Ainsi, en 1942, le territoire d'Aketi rétrocédait à celui de Bondo plus que ce qu'il en avait reçu et il perdait de nouveaux espaces à l'ouest et au sud. Il devenait moins vaste que son espace actuel. Au nord dans sa majeure partie, il était au sud de l'Uele. Ses limites est, ouest et sud ont été fixées en cette année.

En 1947 : les limites du territoire d'Aketi sont les mêmes qu'en 1955 (cf. *infra*), sauf la limite nord au sud de l'Uele et celle du nord-est. La limite nord partait du confluent de l'Uele avec la Lombe jusqu'au confluent de l'Uele avec la Baw, ensuite une droite rejoignait ce confluent jusqu'à la limite ouest du district.

L'arrêté n° 21/92 du 3 octobre 1950 du commissaire provincial A. Comuth fixait les chefferies

et secteurs du territoire d'Aketi comme suit : chefferie Mobati Boyele ; chefferie Bodongola ; secteur Mabinza ; chefferie Bodunga ; secteur Bongi ; secteur Mongwandi ; chefferie Avuru-Gatanga ; chefferie Duma.

En 1955, les limites du territoire fixées, et qui seront gardées jusqu'à ce jour, sont :

- « a) à l'ouest et au nord : la limite sud du territoire de Bondo depuis le point de la crête Likati-Uele le plus rapproché de la source de la Lombe jusqu'au méridien du confluent Uele-Lombe ;
- b) à l'est : la Tele jusqu'à son confluent avec la Mabinza ; celle-ci jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Bana ; une droite reliant cette source à celle de Mapoko ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Uele ; de ce point méridien de ce confluent jusqu'à la rive droite de l'Uele ;
- c) au sud : la limite du district jusqu'à la source de l'Ekoko ;
- d) à l'ouest : la limite de la Province-Orientale jusqu'au point de la crête Likati-Uele le plus rapproché de la source de la Lombe » (B. A. 1955 : 1669).

L'espace du territoire d'Aketi de 1935 était plus vaste que celui de 1958. Sa limite, à l'est, est restée identique. Au nord, la limite débordait un peu, elle longeait l'Uele sur toute sa longueur. À l'ouest et au sud, ses limites étaient celles de la Province-Orientale et du district qui débordait les frontières actuelles.

Le territoire d'Aketi actuel est composé de quatre chefferies, quatre secteurs et une cité.

Tableau 11.1. Évolution du nombre de chefferies/secteurs du territoire d'Aketi (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies/secteurs en 1939	Nom du chef	Chefferies/secteurs en 1943	Nom du chef	Chefferies/secteurs en 1945	Nom du chef	Chefferies/secteurs en 1952	Nom du chef	Chefferies/secteurs en 1952	
C/Mobati-Boyèle	Niei	C/Mobati Boyèle	Niei	C/Mobati Boyèle	Niei	C/Mobati Boyèle	Niei	C/Mobati-Boyèle	Niei	C/Mobati-Boyèle	Niei
C/Mobati d'Angu	Loama Moke	C/Mobati d'Angu	Loama Moke	C/Mobati d'Angu	Loama Moke	C/Bodongola	Eboy	C/Bodongola	Eboy	C/Bodongola	Eboy
C/Bodongola	Debuka	C/Bodongola	Debuka	C/Bodongola	Debuka	S/Mabinza	Mawai	S/Mabinza	Mawai	S/Mabinza	Mawai
C/Bongulu	Mawai	C/Bongulu	Mawai	C/Bongulu	Mawai	C/Bodunga	Lingolo	C/Bodunga	Lingolo	C/Bodunga	Lingolo
C/Bodunga	Lingolo Joseph	C/Bodunga	Lingolo	C/Bodunga	Lingolo	S/Bongi	Agbole	S/Bongi	Agbole	S/Bongi	Agbole
C/Bozuba	Ambonga	C/Bozuba	Ambonga	C/Bozuba	Ambonga	S/Mongwandi	Mandolongo	S/Mongwandi	Mandolongo	S/Mongwandi	Mandolongo
C/Bongi	Likungu	S/Bongi	-	S/Bongi	Momea	CEC d'Aketi	Mozua	CEC d'Aketi	Ningiro Pie	CEC d'Aketi	Ningiro Pie
C/Mongwandi	Gine	S/Mongwandi	-	S/Mongwandi	Mandolongo	C/Avuru Gatanga	Akengai	C/Avuru Gatanga	Akengai	C/Avuru Gatanga	Akengai
C/Avuru-Gatanga I	Pekia	C/Avuru-Gatanga I	Pekia	C/Avuru Gatanga I	Akengaye	C/Duma	Gumba	C/Duma	C/Duma	C/Duma	-
C/Avuru-Gatanga II	Gabante	C/Avuru-Gatanga II	Gabante	C/Avuru-Gatanga II	Gabante	-	-	-	-	-	-
C/Duma	Gumba	C/Duma	Gumba	C/Duma	Gumba	-	-	-	-	-	-
-	-	CEC d'Aketi	-	CEC d'Aketi	Mozua	-	-	-	-	-	-

Source : province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AMO/Bl du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AMO/Bl du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AMO/Bl du 28 juillet 1945 et note circulaire n° 21/948/Bl du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Tableau 11.2. Subdivision administrative en 2013 du territoire d'Aketi

Chefferies/secteurs	Superficies	Groupements
Chefferie Avuru-Duma	1296 km ²	Avuru-Balisango ; Avuru-Dengwa ; Avuru-Gbuta
Chefferie Avuru-Gatanga	6608 km ²	Avuru-Banangi ; Avuru-Guruza ; Avuru-Ngbali ; Avuru-Ngbatala
Chefferie Bodongola	1652 km ²	Bogbasa ; Bolende ; Bongeta ; Bozaki
Secteur Mabinza	5763 km ²	Adongo ; Amondo ; Bobenga ; Bodi ; Bodumbe ; Bodunga ; Bogula ; Bogula ; Boswa ; Madoka
Secteur Mobati-Boyele	1292 km ²	Bogbasa ; Bongbondolo ; Bosobea
Secteur Mongwandi (Kolongbandi)	4539 km ²	Babuanda ; Bogboma ; Bogolo ; Bombotombo
Chefferie Ngbongi	2281 km ²	Abibi ; Aboso ; Boganga ; Bogbuta ; Bokalaka ; Bombongolo
Secteur Yoko	3943 km ²	Aboso ; Bangakoy (Bangeri) ; Bela ; Mbeya ; Motsay ; Nzudu ; Kise ; Genza ; Ngea
Cité d'Aketi	57 km ²	Quartiers : Azande ; Kisangani (Commercial) ; Itimbiri ; Mabinza ; Mongwandi ; Mobati

Tableau 11.3. Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du territoire d'Aketi à l'heure du pouvoir de Mobutu (1974)¹³⁰

Chefferies/secteurs	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
Chefferie Avuru-Duma			Kamanda	Avuru-Busa
Chefferie Avuru-Gatanga	Komboko	Chefferie Lolia	Somana	Chefferie Mayogo (Rungu, Haut-Uele)
Chefferie Bodongola	Eboyi	Chefferie Dongo (Faradje, Haut-Uele)	Sadi Malingindu	Malingindo (Dungu, Haut-Uele)
Secteur Mabinza	Pedy	Chefferie Mangbetu (Niangara, Haut-Uele)	Mesogo	Mangbetu (Niangara, Haut-Uele)
Secteur Mobati-Boyele	Nyei	Chefferie Malingindo (Dungu, Haut-Uele)	Ndakala Maki	Chefferie Dongo (Faradje, Haut-Uele)
Secteur Mongwandi (Kolongbandi)	-	-	Sengela wa Afanya	Walengola/Lilu (Tshopo, Ubundu)
Chefferie Ngbongi	Nga-Ba	Chefferie Ngbongi	Nga-Ba	Chefferie Ngbongi
Secteur Yoko	Mopepe	Secteur Kibali (Watsa, Haut-Uele)	Gbamukili	Secteur Kibali (Watsa, Haut-Uele)
Cité d'Aketi	Suki	Chefferie Mongomasí (Rungu, Haut-Uele)	Teingu	Mongo-Masi (Rungu, Haut-Uele)

130. Ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal *Boyoma* du lundi 9 septembre, des mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974. Notons que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées pour certaines chefferies/secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

2. LE TERRITOIRE D'ANGO

Il occupe la partie septentrionale du district. Il fut créé en 1935 et faisait alors partie du district de l'Uele. Ses limites actuelles ont été fixées en 1955 comme suit :

- « - au nord : la frontière du Congo belge depuis le confluent Bomu-Dume jusqu'au confluent Bomu-Nangwarawesi ;
- à l'est : la limite du district jusqu'au confluent Gurba-Uele ;
- au sud : la rive droite de l'Uele jusqu'à son confluent avec la rivière Kobe ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source de la Makbende ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lingwa ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lobefu ; celle-ci jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source au kilomètre 62 de la route Amadi-Doruma ; de ce point une droite reliant la source de l'Eke ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Uele ; la rive droite de cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Api (Uere) ;

- à l'ouest : la limite est du territoire de Bondo depuis ce confluent jusqu'au confluent Bomu-Dume (frontière de la colonie) » (B. A. 1955 : 1666).

De 1913 à 1932, la majeure partie de l'espace actuel du territoire d'Ango était intégrée dans les anciens territoires de Bili, Limbala (Gwane en 1917) et Row (Dakwa en 1920). À l'est, il débordait dans les territoires du Haut-Uele de 1913.

De 1932 à 1933, cet espace intégrait les anciens territoires des Avungura, Avuru-Wando, Amadi-Abarambo et Madjaga. De 1933 à 1935, il avait été incorporé seulement dans les trois premiers territoires cités.

En 1935, le territoire d'Ango est créé. Mais il est plus vaste que celui de 1958. Il absorbait au sud une partie du territoire de Poko actuel et à l'est et au nord une partie du district du Haut-Uele. Seule sa limite ouest correspondait à celle d'aujourd'hui.

En 1938, ce territoire devenait moins vaste. Au sud-ouest, il n'atteignait pas sa limite actuelle. La frontière partait du confluent de la Bomokandi avec l'Uele en passant par l'Api jusqu'à l'intersection de



Le chef Kiravungu et sa garde.
(AP.0.0.30652, collection MRAC Tervuren ; photo L. Vedy.)



La garde du chef Bonghe.
(AP.0.0.30580, collection MRAC
Tervuren ; photo L.Vedy.)

l'Uele avec le méridien 26°. Au nord et à l'est, ses limites sont identiques à celles de 1935.

Par sa lettre datée de Stanleyville du 4 décembre 1941, le gouverneur M. Maquet de la Province-Orientale proposait les modifications administratives ci-après au gouverneur général¹⁰⁷ :

« Limites Anglo-Buta

[...]

b) Le 14 mai 1934, le commissaire de district de l'Uele reconstitua la chefferie clanique des Mange par la fusion des chefferies Gaza et Zolane (situées au sud de l'Uele) et Gilima située au nord de l'Uele, dont les ressortissants sont issus d'ancêtre commun.

c) Le 14 mai 1934, le commissaire de district de l'Uele reconstitua la chefferie clanique Gindo par la fusion de trois cheffuries Aoro dont [...] Aoro III, chef Mabenga, située au sud de l'Uele ; Aoro II et Aoro I se trouvant au nord de l'Uele.

d) Ces deux cheffuries appartenaient au territoire ethnique des Avungura, devenu territoire d'Ango. La limite Avungura-Babua est essentiellement ethnique mais a le grand inconvénient de passer à quelques centaines de mètres du poste de Titule.

e) Actuellement, pour les raisons exposés par mon 1164/AIMO, Monsieur le CDD et les AT proposent de remanier les deux cheffuries Mange et Gindo. Leur limite commune, au lieu de suivre une direction nord-

sud, suivra une direction ouest-est et constituée par le cours de l'Uele. »

En 1942, le territoire d'Ango est moins vaste que celui de 1958. À l'ouest, sa limite n'atteignait pas sa frontière actuelle, sauf dans une bande au nord.

L'arrêté n° 21/92 du 3 octobre 1950 du commissaire provincial A. Comuth fixait le nombre des cheffuries du territoire d'Ango comme suit : cheffe-



Le chef Bolindie, qui dirige la chefferie Sasa.
(HP.1956.15.1362, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein,
1949, © SOFAM.)

107. Fonds d'archives B. Verhaegen.



Bureau administratif du territoire d'Ango en mars 2013.

(Photo équipe locale, 2013).



Chef Dura des Abandia.

(AP.0.0.12157, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

Tableau 11.4. Évolution du nombre de chefferies du territoire d'Ango (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
Gindo	Yaoro	Gindo	Yaoro	Gindo	Yaoro	Gindo	Yaoro	Gindo	-
Sasa	Bolindie								
Mange	Laru	Mange	Laru	Mange	Laru	Ezo	Yapwati	Ezo	Yapwati
Ezo	Yapwati	Ezo	Yapwati	Ezo	Yapwati	Mopoy	Soro	Mopoy	Soro
Mopoi	Soro	Mopoy	Soro	Mopoy	Soro	-	-	-	-

Source : province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 et note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952.

Fonds Benoît Verhaegen, archives de la Bibliothèque « Congo indépendant », service Histoire et Politique, MRAC.

rie Gindo ; chefferie Sasa ; chefferie Ezo ; chefferie Mopoy.

En 2013, le territoire d'Ango est constitué de quatre chefferies essentiellement peuplées par les Azande qui, selon R. Cornevin (1970 : 32), représentent la dernière vague des migrations venues du nord, suite à celle des proto-Bantous du XIII^e siècle, et sa proche origine serait les alentours du lac Tchad.

La migration originelle se serait divisée en deux groupes, l'une, occidentale, aboutissant à la côte du

Gabon composé de Fangs, l'autre, orientale, qui a constitué les Azande du Zaïre. Ces peuples conquérants, dirigés par le chef Ngura, ont pu « azandéiser » les premiers occupants de la région qui furent les Basiri, Akare, Abongili, Azingbo, Auro III et Anginda. Le chef Ngura fut tué dans un combat contre les Bandiya vers la fin du XVIII^e siècle près de la rivière Gangu, et à ce titre, Bandiya est considéré comme le patriarche des actuels Azande.



La demeure du chef Yapwati, qui dirige la chefferie Ezo. Le petit édifice qui précède la maison est l'autel dédié aux mânes des ancêtres du chef.

(HP.1956.15.9051, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

Tableau 11.5. Subdivisions administratives du territoire d'Ango

Chefferies	Superficies	Groupements
Ezo (chef-lieu Dakwa)	6186 km ²	Balisangu I ; Balisangu II ; Ndoromo ; Ngima I ; Ngima II ; Zengbe ; Zeru
Mopoy (chef-lieu Boeli)	7004 km ²	Aduya ; Basape ; Boeli ; Bokoyo
Ngindo (chef-lieu Pamela)	2438 km ²	Baepolu ; Bamela ; Gbudi ; Lisala ; Mbabi ; Mbibi ; Mbibili ; Mboti ; Molundu
Sasa (chef-lieu Gwane)	18 625 km ²	Abangili I ; Abangili II ; Agbunga ; Akpilo ; Anginda ; Angodo ; Aulo ; Aziungbo

**Tableau 11.6. Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du territoire d'Ango
à l'heure du pouvoir de Mobutu (1974)**

Chefferies	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
Ezo			J. Magonda Libuna	Agent de l'État (Yahuma, Tshopo)
Mopoy	Zibili Mopoy	Chefferie Karokelendu-Ateru (Watsa, Haut-Uele)	Bangbalanga	Chefferie Makere II (Bambesa, Bas-Uele)
Ngindo	Liwolo	Chefferie Okondo (Niangara, Haut-Uele)	Matsaga Djodjosodjo	Chefferie Okondo (Niangara, Haut-Uele)
Sasa	Sasa	Chefferie Sasa	Sasa	Chefferie Sasa

Source : ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal *Boyoma* des lundi 9 septembre, mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974. Notons que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées pour certaines chefferies/secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

3. LE TERRITOIRE DE BAMBESA

Il est le plus petit des territoires du district du Bas-Uele. Il se situe au sud du district. Il a été créé en 1955. De 1913 à 1932, la majeure partie de l'espace du territoire de Bambesa était incorporée dans le territoire de Zobia.

En 1932, l'espace du territoire de Bambesa passait au territoire de Babua. En 1933, il était intégré dans le territoire des Mangbetu et puis, de 1935 à 1955, dans le territoire de Buta.

En 1955, les limites du territoire de Bambesa sont :

« – au nord : les limites du territoire de Bondo et d'Ango depuis le point le plus rapproché de la pointe extrême est de l'île Doya jusqu'au confluent Uele-Bomokandi ;

- à l'est : de ce point la limite ouest du territoire de Poko (confluent Uele-Bomokandi) jusqu'à la source de la Longele ;
- au sud : la limite du district jusqu'à la source de la Lindi ;
- à l'ouest : la Bima depuis son confluent avec l'Uele jusqu'à son confluent avec l'Andu ; de ce confluent la Bima jusqu'à son intersection avec le chemin de fer Bondo-Mungbere ; de cette intersection une droite jusqu'à Madabu ; de Madabu une droite jusqu'à la source occidentale du Rubi près de la source de gauche de la Longele ; le prolongement de cette droite jusqu'à la limite du district » (B. A. 1955 : 2567).

En 2014, le territoire de Bambesa est composé des chefferies et groupements ci-après :



Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 à Bambesa.
(HP.1955.96.1385, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)



Gbasabi, chef makere de la chefferie Makere I.
Il porte la médaille frappée aux armes de Belgique. Photo produite en juillet 1947.
(HP.1956.15.1352, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Eeman [Inforcongo], 1947, © MRAC Tervuren.)

Tableau 11.7. Subdivisions politico-administratives du territoire de Bambesa

Chefferies	Superficies	Groupements
Bakete	944 km ²	Babode ; Bagbaya ; Bakango ; Bambule ; Bambili ; Bongbolo ; Bulendenge ; Dingila ; Gbowe
Bokapo	1379 km ²	Badenga ; Bakango ; Bambule-Puangwe ; Bobagala ; Bodomanzango ; Bokpendu ; Bulegasane ; Buliavunda
Bokiba	617 km ²	Bangombo ; Bobongono I ; Bobongono II ; Bogbamboli ; Bokalasa ; Bokangonda ; Boyio
Bolungwa	384 km ²	Baboyo ; Bakango ; Bobwenge ; Bodwasele ; Bokea ; Bolungwa ; Bonganzi ; Lumumba ; Ngbuluwa, Inera (Bambesa) ; Zaïre Cités : Président ; Buta I ; Buta II
Makere I	754 km ²	Baduka ; Balamanya ; Balasa ; Bangbala ; Bayebu ; Bokoyo ; Kana-Moke
Makere II	2258 km ²	Bakituli ; Bakpoli ; Bambese ; Bangele I ; Bangele II Cité: Bima
Makere-Bakete	1381 km ²	Babwenge ; Bambwele ; Bangogo ; Bassui ; Boloyi ; Nemanzi
Mange	1242 km ²	Amokuma I ; Amokuma II ; Amokuma III ; Amokuma IV ; Amokuma V ; Awolo ; Bakango I ; Bakango II
Mondongwale	622 km ²	Bongenge ; Betani ; Bulegogoe I ; Bulegogoe II ; Bulemakpau

Tableau 11.8. Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du territoire de Bambesa à l'heure du pouvoir de Mobutu (1974)

Chefferies	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
Bakete	Gbangomakaba	Chefferie Bakete	Gbangomakaba	Chefferie Bakete
Bokapo	Bambankole	Chefferie Ndey (Rungu, Haut-Uele)	Apanamn Massi Ombiote	Chefferie Ndey (Rungu, Haut-Uele)
Bokiba	Enkibe	Chefferie Mangbele (Niangara, Haut-Uele)	Sumbikale Saleniamé	Chefferie Babua Bakoe (Irumu, Ituri)
Bolungwa	Asegala	Chefferie Mayogo-Magbaie (Rungu, Haut-Uele)	Ali Tandiwa	Chefferie Logo-Lolia (Faradje, Haut-Uele)
Makere I	Nebengbo	Secteur Gombari (Watsa, Haut-Uele)	Sukari Endite	Chefferie Walese-Dese (Mambasa, Ituri)
Makere II	Membokpa	Chefferie Makere II	Membokpa	Chefferie Makre II
Makere-Bakete	Nebasa	Secteur Mangbutu (Watsa, Haut-Uele)	Okalapa Duge	Chefferie Walese Vonkutu (Irumu, Ituri)
Mange	Gaza	Chefferie Mahaa (Wamba, Haut-Uele)	Apimbi Mendjendje	Chefferie Mahaa (Wamba, Haut-Uele)
Mondongwale	-	-	Etuka Ohelesa wa Likon	Secteur Tooli (Opala, Tshopo)

Source : ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal *Boyoma* des lundi 9 septembre, mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974. Notons que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées pour certaines chefferies/secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

4. LE TERRITOIRE DE BONDO

C'est le plus vaste des territoires actuels du district du Bas-Uele. Il se situe au nord-ouest du district, entièrement dans les plateaux de l'Uele. Il est créé en 1913 et son espace a connu divers aménagements.

De 1913 à 1926, il s'étendait de part et d'autre de l'Uele, entre les parallèles 4° 80' et 3° 50'. Il couvrait les espaces des anciens territoires de Monga, Lebo, une partie de l'ancien territoire de Bondo, une partie des territoires de Titule et de Bili.

En 1913, cet espace était compris entre les méridiens 23° 50' et 24° 50'. Ses limites étaient fixées comme suit : au nord, la rivière Bili (limite sud de Lebo) tandis qu'au sud le parallèle 3° 50'. Cet espace débordait du territoire actuel vers le sud, les trois quarts de ce dernier étaient intégrés dans les territoires des Monga, Lebo et Titule.

En 1920, il occupait encore la partie sud de l'actuel territoire de Bondo et la partie du territoire d'Aketi située au nord de l'Itimbiri. C'est dire que la moitié du territoire était encore située au nord de l'Uele et l'autre moitié au sud. Cet espace était compris entre la rivière Bili au nord, le méridien 24° 24' 22" à l'est, le parallèle 3° au sud et la limite du district à l'ouest. Les parties septentrionale et orientale de l'espace actuel étaient intégrées dans les territoires de l'Uele-Bomu et de Bili.

De 1926 à 1928, l'actuel espace du territoire de Bondo était occupé par les territoires de l'Uele-Bomu, une partie de l'ancien territoire de Bondo et du territoire de Bili. Son évolution, de 1926 à 1942, fut la suivante :

- « - en 1926, il était formé par la partie sud du territoire actuel de Bondo comprise entre la Bili et l'Uele et par cet espace du territoire d'Aketi au nord de la Rubi. Le Nord et l'Est du territoire actuel relevaient donc des territoires de l'Uele-Bomu et de Bili ;
- en 1928, les limites du territoire ont été modifiées à l'est et au sud. À l'est, le territoire s'était rétréci. Sa limite partait dorénavant du confluent de la Go avec la Bili jusqu'au confluent de l'Uele avec la Bawa. Ensuite, de ce point, elle rejoignait le confluent de la Tele avec la Rubi. Au sud, la limite était formée par une droite allant du confluent Tele-Rubi à la limite ouest du district ;
- de 1928 à 1932, l'espace de l'actuel territoire de Bondo se trouvait compris dans les territoires de

l'Uele-Bomu, l'ancien territoire de Bondo, une partie des territoires de Bili et de Titule. L'évolution pendant cette période est la suivante :

- en 1929, l'espace du territoire se rérécit avec la perte à l'est de la bande comprise entre la source de la Bawa et celle de la Bili Moke ;
- en 1932, lorsque le district du Bas-Uele fut intégré dans celui plus grand de l'Uele, le territoire de Bondo disparut de la carte. Son espace fut intégré dans le territoire des Abandia et, pour de petites portions, dans les territoires de Mobenge-Manbinza et des Babua ;
- en 1935, le territoire de Bondo réapparut et son espace s'étendait au nord de la rivière Uele dans sa majeure partie entre les parallèles 4° 80' et 3°. Cet espace approche celui qu'il aura en 1955, sauf la petite partie sud-ouest qui dépasse aujourd'hui l'Uele ;
- en 1938, l'espace du territoire de Bondo devint moins vaste que celui de 1955. Sa partie sud-est a été intégrée au territoire d'Aketi¹⁰⁸ et une petite partie à l'est au territoire d'Ango.



Guga, chef azande de Bondo.

(AP.0.0.12029, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Huterer, 1911-1913.)

108. Une partie de la chefferie Mobenge de Bondo est passée à la chefferie Avuru-Gatanga II du territoire d'Aketi.

Tableau 11.9. Évolution du nombre de chefferies/secteurs du territoire de Bondo (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef
Gaya	Zowaie	Gaya	Zowaie	Gaya	Zowaie
Boso	Zukumbwa	Boso	Zukumbwa	Boso	Zukumbwa
Goa	Degili	Goa	Degili	Goa	Degili
Deni	Ilu	Deni	Ilu	Deni	Ngaya
Gama	-	Gama	Wendi	Gama	Wendi
Duaru	Akabati	Duaru	Akabati	Duaru	Akabati
Soa	Soa	Soa	Soa	Soa	Soa
Kasa	Bela	Kasa	Bela	Kasa	Bela
Biamange	Tiligbia	Biamange	Tiligbia	Biamange	Tiligbia
Mobenge-Mondila	Magambo	Mobenge-Mondila	Magambo	Mobenge-Mondila	Magambo

Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
Gaya	Biavu	Gaya	Biavu
Boso	Zukumbwa	Boso	Zukumbwa
Goa	Kasambi	Goa	Kasambi
Deni	Ngaya	Deni	Ngaya
Gama	Sanza	Gama	Sanza
Duaru	Akabati	Duaru	Akabati
Soa	Soa	Soa	Batira
Kasa	Bela	Kasa	Bela
Biamange	Tiligbia	Biamange	Tiligbia
Mobenge-Mondila	Moloma	Mobenge-Mondila	Moloma

Source : province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B.Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Sa limite est était fixée de la manière suivante : "La Dume jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Gumbo ; après cette rivière la limite du territoire est restée intacte" (B. A. 1938 : 849-850).

- en 1942, cet espace devient plus vaste que ce qu'il sera en 1955. Au sud, il descendait plus bas que l'Uele ; il atteignait le parallèle 2° 75'. À l'est, il débordait légèrement dans le territoire d'Ango. »

L'arrêté n° 21/92 du 3 octobre 1950 du commissaire provincial A. Comuth fixait le nombre de chefferies du territoire de Bondo comme suit : Gaya, Boso, Goa, Deni, Gama, Duaru, Soa, Kasa, Biamange et Mobenge Mondila.

Il avait été question en 1924 que les Ngbandi du Bas-Uele retournent à Yakoma selon la demande présentée par le chef Gwalo du clan Lite. Le gouverneur Duchesne de la province de l'Équateur s'adressant à son collègue de la Province-Orientale le 15 février 1924 justifiait comme suit cette demande¹⁰⁹ :

« Elle tend à permettre aux Lite, installés près de Buta, sous l'autorité du capita Kamba, à se séparer du chef Basa des Mobenge, et à réintégrer leurs terres d'origine.

109. Duchesne. « Lettre datée de Coquilathville le 15 février 1924, avec objet : "Indigènes Lite du district du Bas-Uele". » Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

Ces Lite, et leur chef Kata, furent autrefois, sous la menace des pistonniers de Djabir, contraints à suivre sur la rive droite de l'Uele, le conseiller Basande, que ce sultan avait installé chez eux.

Kata, de même que son fils Temina et quelques partisans, parvinrent à fuir et rejoignirent leurs frères de sang. Mais tout un groupement de Lite, dirigé par le capitaine Kamba, resta fidèle à Djabir. Cela lui valut d'ailleurs, après la défaite de celui-ci, d'être déporté dans la région de Buta.

Ce sont ces Lite de Kamba, qui, aux dires du chef Gwalo, demandent instamment à pouvoir réintégrer leurs terres d'origine.

Comme ils n'ont aucune affinité ethnique avec les populations du Bas-Uele parmi lesquelles ils furent contraints de se fixer, j'aime à croire, Monsieur le Gouverneur, que vous voudrez avec moi faire droit à leur légitime désir, et leur ferez obtenir l'autorisation qu'ils sollicitent. »

Le gouverneur de la Province-Orientale va demander l'avis du CDD du Bas-Uele qui avait identifié deux clans des Lite, les Bowonga et les Boguru, et fourni les renseignements ci-après¹¹⁰ :

« En 1920 le recensement de ce groupe (Lite) donnait 40 mâles adultes ; ces indigènes prestant facilement leurs services à des entreprises européennes, c'est à ce fait qu'il faut attribuer la diminution de cette population.

Ces Lite et les Mobenge du chef Basa furent trouvés en 1905 parmi les gens de Djabir après sa défaite. Ils furent envoyés dans la région de Buta. Ils vivent en bonne intelligence avec les Mobenge, ont les mêmes moeurs ; ces indigènes ont formellement déclaré qu'ils n'ont fait aucune démarche auprès du chef Gwalo pour réintégrer leurs terres d'origine ; ils déclarent ne pas connaître l'actuelle génération des Lite de Yakoma, considèrent le groupe des Mobenge de Basa comme le leur, et désirent ne pas être renvoyés à Yakoma. »

Ainsi le gouverneur de la Province-Orientale répondra de Stanleyville, le 16 mai 1924, à son collègue de la province de l'Équateur ce qui suit : « Dans ces conditions, vous estimez sans doute avec moi qu'il est préférable de laisser ces indigènes avec les

Mobenge dont ils considèrent le groupe comme le leur¹¹¹. »

En 1955, les limites du territoire de Bondo qui correspondent à celles d'aujourd'hui sont fixées comme suit :

« - au nord : la frontière du Congo belge depuis le confluent Bomu-Uele jusqu'au confluent Bomu-Dume ;

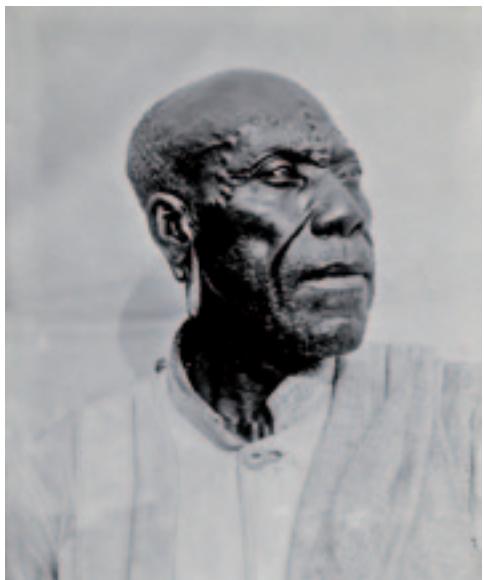
- à l'est : la Dume jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Monambili ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mangaliba ; la Mangaliba jusqu'à son confluent avec la Mangaze ; la Mangaze jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Mambili ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Ganga ; la Ganga jusqu'à son confluent avec l'Api (Uere) ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Uele ;

- au sud et à l'ouest : la rive droite de l'Uele jusqu'à son confluent avec la Pambwa ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bela ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Mogbduru ; une droite reliant cette source à celle de la Sebwe ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Gabu ; une droite reliant ce confluent à l'intersection de la Kulu avec la route d'auto Likati-Bondo, la Kulu jusqu'à son confluent avec la Bwendo ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Sagi Moke ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mupi ; la Mupi jusqu'à son confluent avec la Malimboko ; une droite reliant ce confluent au confluent de la Talibondo avec la Lingo ; une droite reliant ce confluent à la source de la Babu ; le parallèle passant par cette source jusqu'à son intersection avec la Lombe ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source au point le plus rapproché de la crête de partage Likati-Uele ; la limite de la Province-Orientale jusqu'au confluent Bomu-Uele » (B. A. 1955 : 1665).

L'actuel territoire de Bondo est subdivisé en dix chefferies, 55 groupements, 151 villages et 5 postes d'encadrement administratif et technique.

110. CDD du Bas-Uele. « Lettre datée de Buta le 1^{er} mai 1924 avec objet : "Indigènes Lite du district du Bas-Uele". » Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

111. Gouverneur de la Province-Orientale. « Lettre datée de Stanleyville le 16 mai 1924 avec objet : "Indigènes Lite du district du Bas-Uele". » Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.



Bangbwi, chef à Monga.
(AP.0.0.12065, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Monga, chef à Monga.
(AP.0.0.12070, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Nguru, chef à Monga.
(AP.0.0.12072, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Chef Monga dit « Bula-Matadi ».
(AP.0.0.12160, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Le chef Ginge et ses deux épouses.
(AP.0.0.12156, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Chef Dali et ses femmes.

(AP.0.0.12079, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Tangi, fils du chef Bwangbwe.

(AP.0.0.12251, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Dekere, chef près de Bondo.

(AP.0.0.12582, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

Tableau 11.10. Subdivisions politico-administratives du territoire de Bondo

Chefferies	Superficies	Groupements
Bosso	5038 km ²	Bolongo ; Engasu ; Gambate ; Muma ; Ngbanzi ; Zambabu ; Zamu
Gbiamangi	5953 km ²	Bangay ; Dezu ; Sanza ; Tiligba
Gama	3529 km ²	Gbangu ; Nganya ; Bili Moke ; Gama-Bika (Mbelelu)
Gaya	3212 km ²	Balimbala ; Baye ; Gulugbe ; Manavue ; Nungba
Goa	6629 km ²	Kasambi ; Keleulu ; Lianya ; Mabenge ; Yekutala
Deni	-	Dongobe ; Hilli ; Mboli ; Nguassa ; Gbasa
Duaru	-	Dekele ; Eteli ; Gatanga ; Limbasa ; Mokozo ; Ndigbo ; Uele ; Zagbo-Efolu Zakila
Kassa	2288 km ²	Bangbe ; Kondola (Biasu) ; Londo ; Ndumba ; Zalo
Mobenge-Mondila	1469 km ²	Bobetia ; Bodunguna ; Bokusi ; Bomoloma ; Kende (Bondila) ; Zete ; Bozabwa
Soa	1451 km ²	Lendu ; Dogba ; Nzeret ; Soa

**Tableau 11.11. Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du territoire de Bondo
à l'heure du pouvoir de Mobutu (1974)**

Chefferies	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
Bosso	Motuka	Chefferie Boimi (Niangara, Haut-Uele)	Komba Beko Mopepe	Chefferie Boemi (Niangara, Haut-Uele)
Gbiamangi	Gatanga Tiligba	Chefferie Mboli (Rungu, Haut-Uele)	Madangba Mbelia	Chefferie Mboli (Rungu, Haut-Uele)
Gama	Lafai	Chefferie Malamba (Wamba)	Azapena Amboko	Chefferie Malamba (Wamba, Haut-Uele)
Gaya	Biavu	Chefferie Gaya	Biavu	Chefferie Gaya
Goa	Kelehulu	Chefferie Goa	Kelehulu	Chefferie Goa
Deni	Bungya Ngluze	Chefferie Karokelendu-Andikofa (Watsa, Haut-Uele)	Gima Mambidi	Chefferie Karokelendu-Andikofa (Watsa, Haut-Uele)
Duaru	Gitalio	Chefferie Bafwagada (Wamba, Haut-Uele)	Karume Gbabi	Chefferie Bafwagada (Wamba, Haut-Uele)
Kassa	Bela Mambe	Chefferie Kassa	Bela Mambe	Chefferie Kassa
Mobenge-Mondila	Eganda	Chefferie Mobenge-Mondila	Eganda	Chefferie Mobenge-Modila
Soa			Teale Opendo	Chefferie Mituku-Bamoya (Ubundu, Tshopo)

Source : ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal *Boyoma* du lundi 9 septembre, mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974. À noter que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées pour certaines chefferies/secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

5. LE TERRITOIRE DE BUTA

Il est situé au sud du district, placé entre les territoires d'Aketi et de Bambesa. Il fut créé en 1913, ses limites étaient fixées comme suit :

- « - au nord : le parallèle 3° latitude nord depuis son point d'intersection avec le méridien 25° 40' est de Greenwich jusqu'à la limite du territoire de Bondo ;
- à l'ouest : la limite des territoires de Bondo et de Gô ;
- au sud : la limite du district jusqu'à sa rencontre avec le méridien 25° 40' est de Greenwich ;
- à l'est : ce méridien jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 3° latitude N » (B. O. 1919 : 867).

En 1917, l'espace du territoire de Buta devient plus vaste. Cela était lié au fait que la limite sud du district était située plus au sud. Pourtant, en 1920, cet espace se réduit. Il déborde au sud-ouest dans le territoire d'Aketi certes, mais à l'est une grande partie de son espace actuel est intégrée dans le territoire de Zobia et, aussi, de celui de Titule au nord. Voici ses limites :

- « - au nord : la limite du Titule ;
- à l'est : le méridien 25°40'54" E ;
- au sud : la limite du district ;
- à l'ouest : le méridien 24°30' E, de la limite sud du district au thalweg au Rubi ; ce thalweg de ce point à la limite du territoire de Bondo » (B. A. 1920 : 769).

En 1922, les limites du territoire de Buta sont restées les mêmes au nord, à l'est et à l'ouest, mais au sud, elles ne dépassaient pas la Tele. C'est que l'espace du territoire à ce moment devenait encore moins vaste qu'en 1920.

En 1926, une grande partie de l'espace du territoire de Buta de jadis intégrait l'espace actuel, à l'exception de la bande au sud-ouest qui débordait dans le territoire d'Aketi. Approximativement, le territoire de Buta était limité :

- « - au nord : par une droite allant du confluent de la Beo avec la Bima jusqu'au chef-lieu du territoire ;
- à l'est : par une droite allant du confluent Bima-Beo jusqu'à la limite du district ;
- à l'ouest : par une droite allant du chef-lieu du territoire jusqu'à la limite du district ;
- au sud : par la limite du district. »

En 1928, l'espace du territoire de Buta a une forme beaucoup plus allongée d'est en ouest. Il est

compris dans sa majeure partie entre le parallèle passant par la source de la Lombe et la limite du district, à l'exception d'une bande à l'est qui débordait dans les territoires actuels de Bambesa et de Poko. Ses limites sont :

- « - au nord : la limite de 1926 ;
- à l'ouest : la limite de 1958 (cf. *infra*) ;
- à l'est : la Lemoi jusqu'à sa source ; de cette source le méridien jusqu'à la rivière Tele ;
- au sud : la Tele jusqu'à son embouchure avec la Mabinzu » (B. A. 1928 : 463).

En 1929, l'espace de territoire fut modifié au nord et à l'ouest de la manière suivante :

- « - au nord : le confluent Tele-Rubi jusqu'à son confluent Rubi-Kotili ; de là une droite jusqu'à la source de la Sombe ; de ce point une droite jusqu'à la source de l'Ombwe ; le chemin de fer Aketi-Bondo jusqu'à son point d'intersection avec la Bima puis la limite sud du territoire de Zobia ;
- à l'ouest : la Tele depuis son confluent avec la Rubi jusqu'à la limite du district » (B.A. 1929 : 512).

Le territoire de Buta disparut en 1932 et vit son espace intégré dans le territoire des Babua. En 1933, cet espace était partagé par les territoires des Babua, des Mangbetu et des Makerere-Malele-Popoi. Il occupait presque la moitié du territoire des Babua et le tiers des deux autres.

En 1935, le territoire de Buta réapparut et devint même plus vaste :

- « - au nord : la limite du territoire de Buta (cf. *infra*) ; puis celle de Bambesa de 1958 (cf. *supra*) ;
- au sud : la limite du district ;
- à l'ouest : la Bomokandi jusqu'à l'embouchure de la Makongo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Malengwa (Angwa), une droite jusqu'à la limite du district. »

En 1938, le territoire de Buta s'étend encore, englobant alors dans sa majeure partie l'actuel territoire de Bambesa et une partie du territoire de Poko. Ses limites sont à l'ouest, au sud et au nord la limite de 1958 (cf. *infra*). À l'est, la Bomokandi puis la limite du territoire actuel de Bambesa ; une droite jusqu'à la limite du district.

Comme dans le cas d'Aketi frontalier avec l'Ubangi, les questions administratives des frontières intéressent tous les territoires du district du



Le chef du centre extra-coutumier donnant des instructions aux policiers.
(HP.1956.15.10343, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948, © SOFAM.)

Bas-Uele. L'AT de Buta, L. Dekoster, par sa lettre écrite de Buta le 17 février 1942 adressée au CDD du Bas-Uele, réagit de manière à fustiger la vision politique des autorités en matière d'administration dans la colonie. Cela montre combien la gestion coloniale

n'a pas toujours fait l'unanimité chez les colonisateurs, comme le laisse croire la tendance générale des analyses faites sur le sujet. Reproduisons cette longue lettre étant donné son intérêt général (certains mots soulignés le sont dans l'original).

Suite à la lettre 787/AO/36/I.D.2.a du 19 janvier 1942 de M. le Gouverneur général, que M. le gouverneur de province vous adresse en annexe de son n°123/AO/L.4.1. du 30 janvier 1942, je me permets d'insister auprès de vous pour que vous veuillez bien examiner et éventuellement appuyer les considérations suivantes en faveur du rattachement sollicité.

Il apparaît donc que le seul argument qui s'oppose à tous ceux qui militent en faveur du rattachement de la chefferie Mange (chef Lalu) au territoire de Buta est l'argument ethnographique : « La limite du territoire doit correspondre, malgré toutes les autres considérations, à la répartition ethnique des populations intéressées. »

Je ne reprendrai donc pas les divers faits qui nous imposent de proposer le rattachement envisagé ; je pense les avoir résumés clairement à la page 19 du rapport AIMO 1941 du territoire de Buta. Mais je me vois contraint de discuter l'application du principe qui est à la base de la constitution des territoires ethniques.

Il est bien évident que dans son essence ce principe est excellent et que la constitution de semblables territoires représente une amélioration très sensible par rapport au système d'administration appliqué antérieurement. Au point de vue de l'indigène, comme au point de vue de l'autorité colonisatrice, ce principe d'administration est supérieur et il est certain que les populations babua, jadis morcelées en cinq territoires, dépendant eux-mêmes de deux districts, subissaient des directions moins que peu cohérentes, ce qui, pour des populations justement réputées frondeuses et difficiles, n'était pas une solution fort favorable.

Mais il apparaît que nous sommes tombés maintenant dans un formalisme néfaste si la création de territoires ethniques n'est plus un principe (c'est-à-dire une base, un fondement qu'il y a lieu d'adapter, de

modeler en fonction de circonstances ou de faits déterminés), mais une formule aride et sèche, une recette d'application rigoureuse.

Il me semble que nous devrions réagir contre cette tendance, qui paraît être un processus naturel de notre pensée, de vouloir généraliser, systématiser, rationaliser à l'excès, tendance qui se manifeste dans nos conceptions d'administration essentiellement centralisatrices. Nous faisons (pour autant qu'on me permette d'avoir une opinion sur ce sujet) trop de lois « pour tout le Congo », trop de textes législatifs « pour toute la province », alors que les conditions de milieu (nature des populations, savanes, forêt, activités minières, agricoles, pastorales, etc.) varient tant, en fonction des nombreux degrés de latitude et de longitude qui font différer l'Est de l'Ouest, le Sud du Nord de notre Colonie.

Or ce ne sont pas des recettes, des formules appliquées sans discernement qui permettent d'administrer sainement. En politique il n'y a pas de formules, il n'y a pas de recettes d'application générale, mais des principes généraux à adapter à des conditions locales ou temporaires. C'est pourquoi les grands politiques n'ont jamais eu peur de ce que de petits esprits peuvent considérer comme des incohérences, comme des contradictions, alors que les actes jugés tels ne sont précisément que des adaptations de principes généraux, imposés par des circonstances particulières.

Il y a des faits (historiques et géographiques) qui sont plus forts que les principes, a dit jadis je ne sais plus trop bien qui...

Ainsi en est-il – à mon sens – du principe du territoire ethnique, en lui-même excellent, mais qu'il est indispensable d'adapter aux réalités économiques, historiques et géographiques.

Les questions « races » ne sont certes pas négligeables mais l'histoire de l'Europe au xx^e siècle nous montre où le fétichisme racial peut mener... Nous n'en sommes pas encore, ici, j'espère, à devoir organiser, administrer les territoires en fonction uniquement de la race ou de la langue des populations...

Pas plus que nous n'aurons, j'espère, à envisager le problème de minorités ethniques dans nos territoires...

Il n'y a pas lieu, je pense, de favoriser l'exportation de ces « grands » principes qui dominent les actes de certaines nations dites civilisées, à la recherche d'ordres nouveaux...

D'ailleurs, et c'est là un fait positif, et non pas une vue de l'esprit, nous ne parviendrons pas à faire admettre aux indigènes notre conception de limites territoriales coïncidant avec les limites ethnographiques, dès qu'elle se heurte à des considérations d'intérêts ou d'avantages.

Ils savent tellement bien que leurs droits – et peut-être aussi, pensent-ils, hélas, leurs devoirs – restent les mêmes, qu'ils relèvent d'un territoire babua, azande ou autre. Mais ils préféreront dépendre malgré toutes les affinités raciales qui pourraient les lier ailleurs, de l'autorité qui pourra s'occuper le plus efficacement de leurs intérêts.

J'en donnerai un exemple vécu : la réorganisation de 1932 avait réuni dans le territoire de Poko 7 chefferies Avurukipa. Or, si certaines de ces cheffuries ont été parfaitement assimilées par ce territoire (telle la chefferie Vungbwa qui ne se trouve cependant qu'à quelques kilomètres du centre important de Poko « derrière la main » comme disait Lyautey), il était parfaitement sensible que, parce que cette chefferie dépendait économiquement de Tapili (poste détaché du territoire de Niangara), qu'elle avait dépendu très longtemps de Niangara, qu'elle avait eu beaucoup plus de contacts avec les indigènes de Niangara aux postes d'achats de coton, aux marchés de produits, qu'avec leurs frères de Poko, que ses indigènes prenaient plus volontiers femme dans les cheffuries de Niangara que dans les cheffuries avurukipa de Poko (dont ils étaient séparés par le Bomokandi), elle n'avait, malgré toutes les considérations ethniques évocables, que fort peu de cohésion avec les autres cheffuries avurukipa.

Aussi est-ce avec bonheur, que cette chefferie a, malgré l'argument ethnographique, été rattachée en 1939 au territoire de Niangara. L'avantage pour elle de voir que les intérêts communs qu'elle a, avec les cheffuries voisines de Niangara, beaucoup plus qu'avec les autres cheffuries avurukipa, sont dépendants d'une seule et même autorité.

C'est d'ailleurs toujours une erreur, je crois, que de couper par des limites administratives des zones économiques homogènes.

Ce principe corollaire m'avait paru d'ailleurs présider à la constitution et aux ajustements des territoires ethniques eux-mêmes, attendu que : 1° la chefferie azande Manguru voisine de Buta fut laissée en 1932 au

territoire des Babua ; 2° les chefferies babua du sud de la Tele, qui furent incorporées au territoire des Babua en 1932, furent par la suite rendues au territoire de Banalia.

C'est par un bizarre concours de circonstances, je pense, que, de même, la chefferie Mange et l'ex-chefferie Mabenge, ne furent pas rendues au territoire de Buta. En effet, c'est dès 1932, époque de la réorganisation, que cet amendement à l'application du principe du territoire ethnique fut proposé.

Et quoi de plus logique en effet.

La modification territoriale proposée intéresse des populations qui, depuis notre occupation du poste de Titule, dépendent de celui-ci. Leur mission (Titule), leurs marchés (Bambesa et Titule), leur dispensaire (Titule), la majorité de leurs employeurs (INEAC Bambesa, COTONCO, commerçants, planteurs, etc.) sont en territoire de Buta. Bon nombre de leurs femmes sont babua ; la majorité de leurs litiges sont à régler avec les Babua, leurs méthodes de cultures, et même en partie leur alimentation, sont devenues babua.

En un mot, pour les indigènes intéressés, leur « bwata », leur « poste » est et restera – Titule. Comme aussi « leur » Blanc sera toujours celui de Titule avant tout autre.

D'ailleurs ces indigènes sont séparés du gros des Azande d'Ango par l'Uele, frontière naturelle, dont l'effet est tel, semble-t-il, que l'ex-chefferie Gilima (située au nord de l'Uele) rattachée à la chefferie Mange (Laru) (au sud de l'Uele) n'a pas plus été « digérée » par celle-ci, que l'ex-chefferie Mabenge (située au sud de l'Uele) n'a été « digérée » par la chefferie Gindo (Yaura) (au nord de l'Uele) à laquelle elle fut rattachée ; pas plus d'ailleurs que la chefferie Mange (Laru), elle-même, n'a été « digérée » par le territoire d'Ango, auquel elle est cependant rattachée depuis 9 ans...

Tout ceci sont des faits positifs qui, pour autant que je sois documenté sur la situation qui se présente en territoire d'Ango, ne peuvent, je crois, être tenus pour négligeables.

Ce sont eux qui justifient et les modifications concernant la structure interne des chefferies Mange et Gindo, et le rattachement de la chefferie Mange à Buta.

Quant à savoir si les autorités indigènes intéressées sont d'accord pour dépendre de Titule (et de Buta), je puis affirmer que oui. Il serait d'ailleurs étonnant, s'il n'en avait été ainsi, que les autorités locales n'aient, sans cet accord, proposé le rattachement sans le justifier dûment sous cet angle, aux autorités supérieures.

Et ne serait-il pas étrange de voir les deux administrateurs et le commissaire de district intéressés prendre à cœur la défense de la modification territoriale envisagée si elle ne se trouvait dûment justifiée ?

Et n'admettra-t-on pas sans peine que la formule de l'extension de la compétence territoriale de l'OPJ de Titule – qui réduit toute la question discutée à une simple question de police, alors que la question à résoudre est d'une bien autre envergure – serait bien plus un faible palliatif qu'une vraie solution ?

Enfin, et pour conclure, n'est-il pas bien difficile d'opposer comme seul argument au rattachement de ces populations azande au territoire de Buta, celui du territoire ethnique, quand le territoire de Buta outre des chefferies Babua (qu'il ne comprend d'ailleurs pas toutes, plusieurs d'entre elles ayant repassé sous l'administration de Banalia) comprend déjà une chefferie azande Manguru et trois chefferies makere ?

Par sa lettre datée de Stanleyville le 24 mars 1942, le gouverneur M. Maquet, de la Province-Orientale, réintroduit la demande auprès du Gouverneur général Pierre Ryckmans :

« L'importance des intérêts politiques et économiques en jeu justifie l'insistance des autorités locales. Le rattachement de la région azande du sud de l'Uele au territoire de Buta n'aurait pas pour effet de rattacher les autorités indigènes azande aux Ababua ou d'incorporer des indigènes azande dans les circonscriptions indigènes ababua. [...] »

Je dois donc insister encore pour voir accepter les propositions ayant fait l'objet de mon 1164/AIMO du

25 novembre 1941, propositions étayées par les renseignements complémentaires de ma lettre 1203/AIMO du 4 décembre 1941. »

En 1942, les limites du territoire de Buta vont être légèrement modifiées, son espace englobait les actuels territoires de Buta et de Bambesa. C'est en 1955 que le territoire de Buta se voit fixé dans ses limites actuelles. Il s'agit de :

« - au nord : la limite du territoire de Bondo depuis le méridien du confluent Uele-Lombe jusqu'au point de la rive de l'Uele le plus proche de la pointe de l'île Doya ;

- à l'est : la limite ouest du territoire de Bambesa jusqu'à la source de la Lindi ;
- au sud : la limite du district depuis la source de la Lindi jusqu'au confluent Elongo-Tele ;
- à l'ouest : la Tele jusqu'à son confluent avec la Mabinzu, celle-ci jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Bana ; une droite reliant cette source à celle de Mapoto ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lombe ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Uele ; de ce point le méridien de ce confluent jusqu'à la rive droite de l'Uele » (B.A. 1955 : 1669).

L'arrêté n° 21/92 du 3 octobre 1950 du commissaire provincial A. Comuth fixait le nombre de chefferies et secteurs du territoire de Buta comme suit : chefferie Mange ; chefferie Bayew-Bogongia ; chefferie Monganzulu ; chefferie Bayew Bokwama ; chefferie Bakete ; chefferie Bokapo ; chefferie Bulungwa ; chefferie Mondongwali ; chefferie Bokiba ; secteur Mobati ; chefferie Barisi Mongengita ; chefferie Nguru ; chefferie Makere I ; chefferie Makere II ; chefferie Makere-Bakete.

On observe que le territoire de Buta de 1955 reste aussi vaste que celui de 1913, mais son espace se situait plus à l'ouest. Il se prolongeait dans l'espace actuel du territoire d'Aketi, mais, à l'est, il n'atteignait pas sa limite actuelle.

La cité de Buta

Chef-lieu du territoire portant le même nom et, aussi, chef-lieu du district du Bas-Uele, elle connaît son essor avec l'installation de quelques sociétés pendant la période coloniale, notamment VICICONGO, OTRACO, SEDEC, BELGIKA, etc. Cela eut comme conséquence l'afflux massif de populations venues de tous bords. Ainsi, cette population cosmopolite fut un amalgame de tribus, langues et coutumes ; c'est ainsi qu'en 1912 l'administrateur colonial signa un document officiel instituant des centres extra-coutumiers (CEC). Pour certains centres, le deuxième gouverneur de la province de Stanleyville, M. Adolphe Demeulemeester, qui dirigea la province du 05/5/1912 au 12/06/1926, proposa au Gouvernement central de Léopoldville le décret por-



Le chef Bama de la région de Bambili.
(HP.1956.15.10302, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © SOFAM.)

Tableau 11.12. Évolution du nombre de chefferies du territoire de Buta (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
Bayew Bogongia	Aponza	Bayew Bogongia	Aponza	Bayew Bogongia	Aponza	Mange	Bambe	Mange	Bambe
Monganzulu	Gadangi	Monganzulu	-	Monganzulu	-	Bayew Bogongia	Aponza	Bayew Bogongia	Aponza
Bodududodolo	Benge	Bayew Bokwama	Akwome	Bayew Bokwama	Akwome	Monganzulu	Zabea	Monganzulu	Zabea
Bayew Bokwama	Akwome	Bakete	Ekolopangongo	Bakete	Ekolopangongo	Bayew Bokwama	Ekolopangongo	Bayew Bokwama	Dubagutu
Bakete	Kalibati	-	-	-	-	-	-	Bakete	Ekolopangongo
Bokapo	-	Bokapo	Bama	Bokapo	Bama	Bokapo	Bana	Bokapo	Bama
Bolungwa	Asigala	-	Bolungwa	Asigala	Bolungwa	Asigala	Bolungwa	Asigala	Asigala
Mondongwali	Kuleponge	Mondongwali	Kuleponge	Mondongwali	Kuleponge	Mondongwali	Kuleponge	Mondongwali	Kuleponge
Bokiba	Pone	Bokiba	Pone	Bokiba	Pone	Bokiba	Pone	Bokiba	Enkibe Nestor
Bawenza	Ekonokwa	Bawenza	Ekonokwa	Secteur Mobati	Mambambu	Secteur Mobati	Mambambu	Secteur Mobati	Mambambu
				Simon		Simon		Simon	Simon
Barisi-Mongengita	Yopole	Barisi-Mongengita	Yopole	Barisi-Mongengita	Yopole	Barisi-Mongengita	Yopole	Barisi-Mongengita	Yopole
Bagbe	Popoka	Bagbe	Popoka	-	-	-	-	-	-
Abandia Guru	Lifaki	Nguru	Lifaki	Nguru	Lifaki	Nguru	Gatanga	Nguru	Gatanga
CEC de Buta	Mambambu	CEC de Buta	Mambambu	CEC de Buta	Basambikwa	CEC de Buta	Epatendele	CEC de Buta	Monzikatebe Léopold
	-	Makere I	Bwasabi	Makere I	Bwasabi	Makere I	Bwasabi	Makere I	Masiopa
	-	Makere II	Membokwa						
	-	Makere Bakete	Zelende	Makere Bakete	Zelende	Makere Bakete	Nebaza Léon	Makere Bakete	Nebaza Léon

Source : province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ;

note circulaire n° 1063/AMO/BI du 28 juillet 1945 ; et note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B.Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Tableau 11.13. Subdivisions administratives du territoire de Buta en 2013

Chefferies/Secteurs	Superficie	Groupements
Secteur Barisi-Mongingita-Bakango	1834 km ²	Bobambwa ; Bakango ; Bodakpa I ; Bodakpa II ; Bodi ; Bokasele ; Bombuna ; Bondangosa ; Bondingima ; Bondulungba ; Bongbangele ; Bangbatia
Chefferie Bayeu-Bogbama	2906 km ²	Babode ; Bagogo ; Bulialegbangu ; Batue ; Bayeu ; Bogata ; Bondongbale ; Bambule ; Bombidisi ; Bongaluma ; Bongbeme
Chefferie Bayeu-Bogongea	1969 km ²	Bambule ; Bangaluma ; Bangombi ; Basayo ; Bayange ; Bobimba ; Bobita (Bolepi-Bisita) ; Bogbaze ; Bogongia (Gongonda) ; Bongbokpole ; Bosawa ; Bozangata
Secteur Mobati	3336 km ²	Batue ; Bawenza ; Bobati ; Bobenge ; Bodembu ; Bogbaze ; Bokusi ; Bongani ; Bopando ; Bosoy ; Bozaki ; Baangba
Chefferie Monganzulu	6256 km ²	Bangbalea ; Basali ; Benge ; Bobate ; Bokapo ; Bomeme ; Bosumbaga ; Bozama
Chefferie Nguru	-	Koteli ; Longa ; Makala-Nafuo ; Maselebende ; Ndio I ; Ndio II ; Pekembo
Cité de Buta	104 km ²	Quartiers : Azande ; Alogo ; Bale ; Bagbe ; Besose, Bokapo ; Bomea ; Makasi ; Mongwandi ; Mopemba ; Ndoli ; Rubi

Tableau 11.14. Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du territoire de Buta sous le régime Mobutu (1974)

Chefferies/Secteurs	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
Secteur Barisi-Mongingita-Bakango	Pongopayi	Cité de Niangara (Niangara, Haut-Uele)	Amabange Ngbilinga	Cité de Niangara (Haut-Uele)
Chefferie Bayeu-Bogbama	Akwani Bisa	Chefferie Kebo (Watsa, Haut-Uele)	Naye	Chefferie Kebo (Watsa, Haut-Uele)
Chefferie Bayeu-Bogongea	Mbage	Chefferie Mangbele (Wamba, Haut-Uele)	Nyonde Gbekuna	Chefferie Mangbele (Wamba, Haut-Uele)
Secteur Mobati	Kanamonge Yegokwa	Chefferie Mondo (Faradje, Haut-Uele)	Bando Afuzoma	Chefferie Mondo-Missa (Faradje, Haut-Uele)
Chefferie Monganzulu	Bakemengali Zengba	Chefferie Bafwakoy (Wamba, Haut-Uele)	-	-
Chefferie Nguru	Nguru Luzia	Chefferie Logo Ogambi (Faradje, Haut-Uele)	-	-
Cité de Buta	Dobeya (Madame)	Chefferie Andobi (Watsa, Haut-Uele)	-	-

Source : ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal Boyoma du lundi 9 septembre, mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974. À noter que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées pour certaines chefferies/secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

tant création des cités dans la province de Stanleyville. Le centre extra-coutumier de Buta devint ainsi, en 1920, une cité administrative dirigée successivement par les autorités politico-administratives suivantes :

Tableau 11.15. Autorités politico-administratives

N°	Noms	Périodes
01	Mobenza Ignace	1920-1933
02	Mambambu Gimen	1933-1942
03	Ebaza Gabriel	1942-1944
04	Tepatondele Étienne	1944-1955
05	Monzikatebe Léopold	1955-1964
06	Lekabusia Fabien	1967-1971
07	Dobeá Cécile	1971-1976
08	Lodjoma Arakayo Marco Lin	1976-1978
09	Kanamonge Yegokwa Nganza	1978-1981
10	Zuma Ga-Pagba Gilbert	1981-1982
11	Kango Albert	1982-1984
12	Akwinza Dudu	1984-1988
13	Mabilo Lebisongo Mekasa	1988-1997
14	Aliana Edi Legboge David	1997-1999
15	Gwa Sopokaligwe Idris	À partir de 1999

Source : archives politico-administratives du Bureau de la cité de Buta.

L'ordonnance-loi n° 001/87-236 du 29 février 1987 porte l'organisation de la cité de Buta qui est composée de douze quartiers, dix-sept blocs, cent quatre-vingt-trois avenues et quatorze mille neuf cent quarante-neuf parcelles habitées.

6. LE TERRITOIRE DE POKO

Il n'intègre le district du Bas-Uele qu'en 1955. De sa création en 1913 jusqu'en 1935, il avait fait partie du district du Haut-Uele. À cette période et jusqu'en 1932, la moitié de son espace actuel se trouvait intégrée dans les territoires de Row (Dakwa), Bambilé et Zobia. En 1932, la moitié de son espace se retrouvait répartie entre le territoire des Avuru-Kipa-Malele et celui des Madjaga ; en 1933, dans les territoires des Makerere-Malele-Popoi, des Mangbetu et des Avurukipa-Amadi-Abarambo.

De 1935 à 1955, l'espace du territoire de Poko était intégré dans le district de l'Uele qui avait fusionné les anciens districts du Bas-Uele et du Haut-Uele. L'arrêté n° 21/92 du 3 octobre 1950 du commissaire provincial A. Comuth fixait le nombre des



Le chef Niapu en voyage, entouré de sa suite.

(HP.1956.15.250, collection MRAC Tervuren ; photo R. F. M. Meylemans [Inforcongo], 1945, © MRAC Tervuren.)



Adukumba, chef abarambo.

(AP.0.0.11996, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Chef Gongo, de la chefferie Madi.
(AP.0.0.15340, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Misa, chef Madi.
(AP.0.0.11987, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)



Chef Madi-Adranga.
(AP.0.0.11524, collection MRAC Tervuren ; photo mission A. Hutereau, 1911-1913.)

Tableau 11.16. Évolution du nombre de chefferies du territoire de Polo (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
Ayuru Bakangai	Getiu	Malele Zebu I	Abongandra	-	-	Malele	Sasi	Malele	Malele
Zune	Dilka	Malele Zebu II	Asetonie	Malele Zebu II	Asetonie	Ayuru Bakangai	Dibakulaya	Ayuru Bakangai	Ekefure
Kipate	Uwe	Malele Zebo	Sasi	Malele Zebo	Sasi	Zune	Bitima	Zune	Bitima
Komendani	Komendani	Ayuru Bakangai	Songoda	Ayuru Bakangai	Songoda	Kipate	Uwe	Kipate	Uwe
Gamu	Eliwa Moke	Zune	Dika (régent)	Zune	Bitima	Komendani	Oto	Komendani	Oto
Vongbua	Etotosende	Kipate	Uwe	Kipate	Uwe	Gamu	-	Gamu	Ezeno
Boemi	Komendani	-	Komendani	Oto	Madi	Boso	-	Madi	Lifaki
Madi	Boso	Gamu	Eliwa Moke	Gamu	Eliwa Moke	Barambo	Liongoda	Abarambo	Liongola
Mala	Kabone	Vongbua	Potosende	Vongbua	Potosende	Mabanga	Yamba	Mabanga	Yamba
Bendele	Konzo-Baudze	Madi	Boso	Madi	Boso	Ngbaradi	Kamaenda	Ngbaradi	Kamaenda
Mabanga	Bati	Bendele	Konzo-Baudze	Bendele	Konzo-Baudze	Babena	Ligbangba	Babena	Ligbangba
Mijima	Seki	Mabanga	Bati	Mabanga	Bati	Suronga	Korone	Suronga	Korone
Ngbaradi	Kamaenda	Mijima	Seki	Mijima	Seki	Kembisa	Batanado	Kembisa	Batanado
Babena	Ligbangba	Ngbaradi	Kamaenda	Ngbaradi	Kamaenda	-	-	-	-
Suronga	Balingba	Babena	Ligbangba	Babena	Ligbangba	-	-	-	-
Kambisa	Boda	Suronga	Balingba	Suronga	Balingba	-	-	-	-
-	-	Kembisa	-	Kembisa	Batanado	-	-	-	-

Source : province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AMO/Bl du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AMO/Bl du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AMO/Bl du 28 juillet 1945 ; et note circulaire n° 21/948/Bl du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

chefferies et secteurs du territoire de Poko comme suit : chefferie Malele ; chefferie Avuru Bakangai ; chefferie Zune ; chefferie Kipate ; chefferie Komendani ; chefferie Gamu ; chefferie Madi ; secteur Abarambo ; chefferie Mabanga ; chefferie Ngbaradi ; chefferie Babena ; chefferie Suronga ; secteur Kembisa.

En 1955, les limites du territoire de Poko, qui sont celles d'aujourd'hui, sont fixées comme suit :

- « - au nord : la limite sud du territoire d'Ango depuis le confluent Gurba-Uele ;
- à l'est et au sud : la limite du district jusqu'à la source de la Longele ;
- à l'ouest : une droite reliant cette source de la Longele à celle de la Nabodia ; une droite reliant cette source au confluent Nengbaka-Rubi ; une droite reliant ce confluent au confluent Nendjereda-Tangada ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Kembisili ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bima ; cette rivière jusqu'à

son confluent la Namalo ; cette rivière jusqu'à son point de rencontre avec le rail CVC ; l'emprise nord du rail CVC jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Nakoda-Moke ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Nemangasema ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Noki ; de ce confluent une droite joignant la source de la Nemabelada ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nebodio ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Nedjeudjeu ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Egbada ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Naro ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Makongo ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bomkandi ; cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Uele » (B. A. 1955 : 1666).

L'actuel territoire Poko est subdivisé en 11 chefferies, 2 secteurs et 6 postes d'encadrement administratif (Amadi I, Amadi II, Mawa-Gare, Niapu, Tely et Viadana).

Tableau 11.17. Subdivisions politico-administratives du territoire de Poko

Chefferies/secteurs	Superficies	Groupements
Secteur Abarambo (chef-lieu Seki)	1453 km ²	Bautse ; Bandele ; Benguse ; Bodo ; Bope ; Efu ; Logo ; Mazuru ; Maya
Secteur Kembisa (chef-lieu Kembisa)	2007 km ²	Angogoy ; Babena ; Bangale ; Bavungara ; Bamune ; Mangbangu ; Mangale ; Menza.
Chefferie Babena (chef-lieu Nangombio)	776 km ²	Angbango ; Nduba ; Tely
Chefferie Bakengaie (chef-lieu Mawa-Ngbaito)	3982 km ²	Angongoy ; Bomokandi ; Banda ; Essi ; Ngaito (Mawa) ; Molangi ; Nebune ; Nengia ; Nengwe ; Swanga ; Yengeine
Chefferie Gamu (chef-lieu Nalamu)	658 km ²	Angiara ; Bangume ; Mapita ; Kpunduda ; Nakili
Chefferie Kipate (chef-lieu Limba)	1124 km ²	Bumba ; Dimama ; Maliangele ; Mawia ; Mazulu ; Mbana ; Napupa ; Napusi ; Tangani ; Vungba ; Dimbia
Chefferie Kumbandani (chef-lieu Lokando)	834 km ²	Mazulu ; Nangubali ; Nendumba ; Nenvula.
Chefferie Mabanga (chef-lieu Amadi II)	803 km ²	Kumbala ; Ngubeli ; Wala ; Bakango
Chefferie Madi (chef-lieu Boso)	1024 km ²	Bosso ; Tseu
Chefferie Malele (chef-lieu Niapu)	6846 km ²	Baboko Zebo ; Baboko Zebu ; Bobogi ; Badzandala ; Bakpolo Zebu ; Bangbele ; Banzika ; Banyedwi ; Basogwo ; Baube ; Mongi
Chefferie Ngbaradi (chef-lieu Loko)	965 km ²	Bakumba ; Kuge ; Gboma ; Loko ; Mbe
Chefferie Soronga (chef-lieu Dili)	968 km ²	Maya ; Mawele ; Banya
Chefferie Zuna (chef-lieu Neru)	1219 km ²	Sambala ; Saboma ; Nanguliwa ; Neru ; Azali ; Votongbo ; Nakololoko ; Kobokobo

Tableau 11.18. Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du territoire de Poko sous le régime Mobutu (1974)

Chefferies/secteurs	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
Secteur Abarambo	Abaraka	Chefferie Kopa (Niangara, Haut-Uele)	Tangba Monyongo	Chefferie Kopa (Niangara, Haut-Uele)
Secteur Kembisa				
Chefferie Babena	Ababako	Chefferie Babena	Ababako	Chefferie Babena
Chefferie Bakengiae	Vungala	Chefferie Mariminza (Watsa, Haut-Uele)	Masiakpo Tsago	Chefferie Mariminza (Watsa, Haut-Uele)
Chefferie Gamu	Zune	Chefferie Malika-Ateru	Angokanglo	Chefferie Malika Ateru (Wamba, Haut-Uele)
Chefferie Kipate	Dewetanga	Chefferie Kipate	Dewetanga	Chefferie Kipate
Chefferie Komendeni	Gito Oto	Secteur Mabudu-Malika-Babyeru	Sadiki Mangbalu	Secteur Mabudu-Malika-Babyeru (Wamba, Haut-Uele)
Chefferie Mabanga	-	-	Ankangiwa Likumoli	Secteur Bolinga (Yahuma, Tshopo)

Source : ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal *Boyoma* du lundi 9 septembre, mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974. Notons que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées pour certaines chefferies/ secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

Références

- Boyoma*. 1974. Lundi 9 septembre, mardi 10 et mercredi 11 septembre 1974.
Bulletin administratif. 1920, 1928, 1929, 1955.
Bulletin officiel. 1919.
Cornevin, Robert. 1970. *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa. Des origines préhistoriques à la République démocratique du Congo. Avec 19 cartes et 54 photographies. Troisième édition revue et augmentée*. Paris : Éditions Berger-Levrault.
de Saint Moulin, Léon. 1976. *Atlas des collectivités du Zaïre*. Kinshasa : PUZ.
Thuriaux-Hennebert, Arlette. 1972. « Les grands chefs bandia et zande de la région Uele-Bomu (1860-1895) ». *Études d'histoire africaine* III : 167-208.
- Fonds Benoît Verhaegen, archives de la bibliothèque « Congo indépendant », service Histoire et Politique, MRAC**
CDD du Bas-Uele. « Lettre datée de Buta le 1^{er} mai 1924 avec objet : "Indigènes Lite du district du Bas-Uele" ». Duchesne. « Lettre datée de Coquilathville le 15 février 1924, avec objet : "Indigènes Lite du district du Bas-Uele" ». Gouverneur de la Province-Orientale. « Lettre datée de Stanleyville le 16 mai 1924 avec objet : "Indigènes Lite du district du Bas-Uele" ». Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC.
Province de Stanleyville. 1937 (23 février). Note circulaire n° 217/AIMO/BI.
Province de Stanleyville. 1939 (24 janvier). Note circulaire n° 85/AIMO/BI.
Province de Stanleyville. 1943. Registre des circonscriptions indigènes.
Province de Stanleyville. 1945 (28 juillet). Note circulaire n° 1063/AIMO/BI.
Province de Stanleyville. 1952 (27 mars). Note circulaire n° 21/948/BI.

QUATRIÈME PARTIE

LE BAS-UELE POSTINDÉPENDANCE

CHAPITRE 12

LE BAS-UELE : DE L'INDÉPENDANCE À LA CONQUÊTE DES SIMBA EN 1964

1. LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE DU DISTRICT DU BAS-UELE À LA DÉCOLONISATION

L'Uele, dans son ensemble, était resté à l'écart des troubles qui avaient accompagné l'indépendance du Congo. L'explication du désastre de la rébellion des Simba quatre ans après, et de la zaïrianisation qui suivra, dépasse certes le cadre du district du Bas-Uele, et même de la Province-Orientale. Mais, pour les deux événements, cette région a joué, à la fois directement et indirectement, un rôle déterminant.

Dans le Bas-Uele, même après l'accession à la souveraineté politique, l'emprise étrangère était demeurée totale dans les activités économiques, sans qu'une éventuelle remise en question vienne bouleverser la structure de l'appareil de production clairement orientée en faveur de l'étranger. Il s'observait très peu d'indices d'un démarrage et d'une progression autonome, auto-entretenue, de la société autochtone vers une économie de type moderne. Christian Coméliau affirme même que : « le développement économique ne prend pas en Uele, il n'engendre aucun mouvement à la base et demeure tributaire d'une traction extérieure incessante » (Coméliau 1965 : 26).

L'ampleur des événements qui se dérouleront dans le district, en 1964, doit être comprise à la lune des relations entre les différents groupes sociaux vivant dans l'Uele. À la base, l'indépendance politique a mis à mal les diverses structures d'autorité à la fois coutumière, administrative et économique.

La proportion des hommes salariés est l'une des plus faibles du pays ; de nombreuses entreprises, presque toutes européennes, éprouvent de sérieuses

difficultés à recruter ne fût-ce que le minimum de main-d'œuvre indispensable à leur fonctionnement. Certains indices (notamment des enquêtes sur les moyennes d'âge des employés dans les sociétés) suggèrent même que les jeunes ont délaissé la voie du salariat. On peut dès lors s'interroger sur les raisons de ce désintérêt. Cependant, des enquêtes menées auprès des travailleurs dans certaines entreprises visitées par Coméliau révèlent tout de même toute une série de motivations qui poussent les paysans à opter pour le salariat : les principales raisons sont l'attrait d'un revenu régulier et la fuite du milieu coutumier. Les avantages retirés se situent surtout au niveau du revenu :

« Le salaire du travailleur agricole offre l'avantage d'être payé chaque mois, ou même chaque quinzaine, à date fixe. Le coton par contre n'est vendu qu'une fois par an ; les fruits de palme peuvent être cueillis au maximum neuf mois sur douze ; encore ces deux produits sont-ils achetés à des prix dérisoires, au moins jusqu'en fin 1963. [...] »

D'après Christian Coméliau, l'Uele semble constituer une exception dans le cadre de l'économie congolaise extraordinairement concentrée. L'Uele, avec sa multitude de plantations, de palmeraies naturelles et d'huileries dispersées dans toute la région, présente un taux de concentration de l'activité économique inférieur à celui de l'économie congolaise en général, excepté pour le coton. En effet, l'exploitation de ce dernier dans l'Uele, en 1962-1963, est entre les mains de trois sociétés, dont l'une fournit plus de 80 % de la production totale. Pour le café, par contre, la concentration laisse place à la dispersion. Il ressort des statistiques de 1957 que, sur les 18 400

hectares de cafiers en rapport que comptaient les deux districts de l'Uele à cette époque, 11 385, soit près de 62 %, appartenaient à des particuliers, des colons. La commercialisation de ce café était assurée par plusieurs organismes, dont le principal formait une coopérative. En ce qui concerne les produits palmistes, on se situe toujours dans un réseau « éclaté » : moins d'une huilerie sur dix appartenait en 1957 à des sociétés de capitaux. Contrairement à d'autres régions du Congo, en Uele, ce secteur d'activité repose presque exclusivement sur l'exploitation des palmeraies naturelles et ne comporte pas de grandes concessions plantées. Pour une production de 28 391 tonnes d'huile de palme, 338 tonnes seulement provenaient de plantations. Si le transport et l'importation en gros sont assez fortement concentrés, le commerce de détail, lui, est entre les mains d'une multitude de colons, à l'exception du réseau de la SHUN.

À travers son étude qui couvre la période allant de la fin de la période coloniale jusqu'au déclenchement de la rébellion en août 1964, Coméliau observe une structure d'activités économiques dans laquelle tout l'équipement moderne se trouve entre les mains des Européens : huileries, usines d'égrenage, usines de café, rizeries, infrastructure ferroviaire, parc routier, équipement commercial appartiennent à la fin du régime colonial aux Européens. De même, le capital financier est cloisonné. Les Congolais n'ont en regard que leur faible outillage, quelques véhicules, quelques immeubles commerciaux et l'immense capital « terre ». Christian Coméliau écrit :

« Au sein de l'activité économique de type moderne, les postes-clés étaient et demeuraient, en 1964, aux mains de l'étranger. L'emprise européenne déborde donc l'économie orientée vers l'exportation, elle domine aussi les circuits purement intérieurs ; en période de pénurie, on verra s'accentuer la liaison entre monopole de production et monopole d'approvisionnement. Chez les Européens, le sentiment de cette suprématie incontestée, et généralisée à partir des relations extérieures, se traduit dans les slogans du genre "Quand le coton va, tout va" ; pour les Congolais [...] la moindre croissance des activités dont ils sont responsables témoigne du peu d'intérêt qu'elles revêtent à leurs yeux » (*ibid.* : 18).

De manière détaillée, Coméliau décrit cette situation :

« Activités de production : l'exploitation coloniale visait particulièrement [...] le coton, le café et les fruits de palme. Le cas le plus clair, quant à la répartition des rôles, est celui du café – auquel on pourrait ajouter celui de l'hévéa, quantitativement moins important en Uele – : l'intervention européenne y est totale dès le niveau primaire ; ce sont des Européens qui ont pris en charge sa production en plantations, utilisant une main-d'œuvre salariée qu'ils dirigent personnellement et au milieu de laquelle leur présence incessante demeure indispensable. Quant aux "plantations indigènes" existant en certaines régions, on n'a guère cherché à les développer – pour une série de motifs qui n'en voilent souvent qu'un seul, l'intérêt des sociétés cotonnières – ; ces superficies de café cultivées par les Congolais en 1958 (jeunes et en rapport) représentaient un onzième seulement des superficies cultivées par les Européens et les productions, [près d'un quinzième]. Pour le coton, on a vu les raisons qui ont poussé à s'en remettre aux Congolais pour le travail du champ lui-même. Mais ce sont les sociétés cotonnières qui distribuent les semences, fixent les emblavures obligatoires et le calendrier, surveillent l'exécution des différents travaux cultureaux, du semis à la récolte, déterminent le prix d'achat ; ce sont elles qui assurent la réception de la récolte, le transport, l'usinage, l'expédition, soit vers l'Europe, soit vers l'industrie textile établie au Congo.

L'exploitation des fruits de palme au-delà des besoins de la consommation ménagère est entraînée par le réseau d'usines européennes qui récoltent les fruits dans leurs zones ; la consommation locale d'huile elle-même devient d'ailleurs partiellement tributaire de ce mode d'extraction plus commode et plus efficace.

On pourrait encore détailler le rôle européen dans l'économie rizicole dont l'extension fut à la mesure des débouchés ouverts par l'installation des rizeries et surtout d'une brasserie, et de la fonction d'approvisionnement des centres urbains nés de l'administration coloniale ; dans celle des arachides, pré-culture du coton, mi-vivrière, mi-industrielle, dont le traitement devait être assuré par des usines européennes ; dans celle du maïs (rotation cotonnière), du rauwolfia, etc. Sans parler, bien sûr, du secteur minier, pure économie d'enclave. Les animateurs de ces productions sont tous européens ou agissent à l'instigation d'Européens. *Distribution et approvisionnement : le spectacle est identique. Les Uele ne possédant aucune fabrique de produits finis, à l'exception des boissons et du savon de ménage, toutes les marchandises non traditionnelles y sont importées du reste du Congo ou de l'étranger.*

Cet approvisionnement venu de l'extérieur passe par quelques grandes sociétés commerciales spécialisées (dont le réseau est d'ailleurs national) ; il passe aussi, et de plus en plus pour la période [1960-1964], par une série de grossistes de moindre importance, petites sociétés ou particuliers, en lutte contre les grands importateurs traditionnels. Mais tous ces intermédiaires sont européens.

Le phénomène s'étend même au niveau du commerce de détail : [...] Certes, il ne s'agit plus ici d'un monopole : le nombre de Congolais réclamant la qualité de commerçant est en hausse constante depuis plusieurs années, mais on ignore combien d'entre eux exploitent un bâtiment commercial, ou combien sont propriétaires de leur affaire, bref combien ont un commerce digne de ce nom.

Les coopératives formées dans l'intérêt des villageois sont nées d'initiatives européennes et leurs principaux gérants au seuil de l'indépendance n'étaient pas congolais¹¹².

Quant aux transports, ils sont surtout concentrés entre les mains de la VICICONGO, exploitante du chemin de fer et principale utilisatrice du réseau routier ; la SHUN et quelques particuliers se partagent le restant du trafic mais il n'y a pratiquement pas de Congolais indépendants parmi eux. Ceux-ci sont confinés au rôle de chauffeurs, ce qui leur permet d'ailleurs de prendre une modeste revanche en acceptant les passagers clandestins moyennant forte rétribution » (*ibid.* : 16-18).

L'accession du Congo à l'indépendance politique n'a apporté aucun changement fondamental à cette emprise, au moins jusqu'à la rébellion des Simba en 1964. Si l'on admet l'influence prépondérante des structures économiques dans le phénomène de la colonisation, et de l'évolution des sociétés en général, on peut imaginer l'importance et le cacatère déterminant des relations de production issues d'une telle intervention étrangère. Ainsi donc, s'il fallait vivre dans l'Uele, on ne pouvait échapper au poids de cette

domination. À noter que parmi les Européens, on comptait autant de Belges que de Grecs parmi les colons. Mais par rapport à la fin de la colonisation, on observe la « disparition totale de l'administration, [le] maintien de la présence missionnaire, [la] contraction plus ou moins sensible du personnel des sociétés, [la] réduction du nombre des colons belges, [une] augmentation importante de la communauté hellénique » (Province-Orientale 1959. Rapport AIMO 1959 : 14).

Les Européens sont des animateurs exclusifs s'appuyant sur leur capital, certes, mais aussi sur l'aide de l'autorité administrative et coutumière collaboratrice. Coméliau souligne le fait que, loin de former une enclave préservée des contacts avec la population, l'activité commerciale repose précisément sur la collaboration de cette population et de ses chefs. L'activité économique s'insère dans le milieu coutumier et son existence même postule une collaboration minimum de ce milieu. L'appui, ou au moins le contrôle étroit, exercé par l'Administration à l'égard de ce secteur privé européen, renforce encore le caractère « total » de son emprise. En voici l'explication par culture.

1. Une huilerie installée en brousse ne dispose d'aucune plantation artificielle : elle ne peut produire de l'huile que si les villageois habitant la zone qui lui a été concédée¹¹³ consentent à lui apporter régulièrement des fruits de palme en quantités suffisantes. L'huilier devra d'ailleurs assurer lui-même le transport de ces fruits en organisant un circuit de ramassage jalonné de nombreux points d'achat. Les villageois ne sont pas des salariés, ils n'apporteront des fruits que s'ils y trouvent un intérêt compensant la désutilité du travail ou bien s'ils y sont forcés par une autorité supérieure. D'où la nécessité des contacts entre l'huilier et la seule autorité qui soit directement en contact avec les villageois : le chef, ses notables et ses capitaines. Cette collaboration peut aller, de bon ou de mauvais gré, jusqu'à la promesse aux cadres coutumiers d'une rétribution proportionnelle aux achats permis grâce à leur influence. En toute hypothèse, la bonne entente avec l'autorité la

112. Parmi les coopératives existant en Uele en 1959, les deux plus importantes ont un gérant européen : celle de Buta-Bambesa (38 665 membres) et celle de Nepoko (46 029). Le gérant de cette dernière contrôle avec son adjoint congolais les quatre autres coopératives importantes : celles des Logo (11 127), du Bomokandi (6563), de Dungu (15 554) et celle d'Angwe (330). La « coopérative des jeunes commerçants de Niangara » a un gérant congolais, mais ne compte que 12 membres. Source : rapport AIMO 1959, Province-Orientale, pp. 63 et suivantes.

113. Généralement d'un rayon de 30 km. Cf. le décret du 20 mai 1933 sur la protection des huileries.

- plus proche constitue un facteur important de succès.
2. Pour le coton, c'était à la population rurale que l'action européenne recourait directement ; c'était à ses chefs traditionnels qu'on demandait une collaboration étroite ; c'est à l'échelon de la chefferie et même du notable que les résultats étaient comptabilisés ; c'est à la présence incessante et indispensable de leurs agents que les sociétés cotonnières devaient leurs succès.
 - Le planteur de coton demeure un indépendant et non un salarié ; il se voit progressivement enfermé dans un réseau de propagande toujours plus intense qui conjugue, d'une part, l'action des agents européens – dont certains avaient comme seule mission de parcourir les chefferies pour pousser à la culture – et des moniteurs agricoles des sociétés intéressées, et, d'autre part, l'action de l'administration qui se chargeait, par tous ses cadres et par ses propres moniteurs, de promouvoir cette culture dite « éducative » et, partant, obligatoire. Une rotation de culture était imposée, un calendrier précis devait être observé ; les produits vivriers s'inséraient dans le cycle. Bientôt même, les terres allaient être nouvellement réparties dans l'organisation de paysannats dont les ambitions dépassaient largement les intérêts strictement économiques des sociétés cotonnières.
 3. Le salariat n'échappait pas à ces règles. La main-d'œuvre nécessaire au planteur de café était recrutée sur le terrain même où la plantation était établie. Les exploitants s'installent au milieu des chefferies. Les plantations constituent des entités distinctes au milieu des communautés traditionnelles ; il n'empêche qu'un recrutement quasi permanent s'effectue au sein de ces communautés, que des relations étroites sont maintenues avec elles, que le concours des autorités est souvent sollicité par le colon.
- On aura compris que les fonctions économiques nouvelles font partie d'un ensemble imposé par la contrainte extérieure : la relation de domination qui caractérise le phénomène colonial, plus confusément ressentie, ne pouvait qu'exacerber le sentiment de frustration engendré par les effets destructeurs qu'entraîne la domination. En Uele, cette méfiance vis-à-vis de tout ce qui vient de l'étranger s'avive encore au souvenir d'une longue tradition de conquêtes. Coméliau décrit les conséquences de cette situation :
- « Ni l'élevage ni la culture ne semblent bénéficier d'une adhésion générale spontanée ; dans une région aussi riche en ressources agricoles, les tentatives les plus ingénieuses – celles des paysannats notamment – paraissent avoir échoué à créer une classe de paysans producteurs.
- Le chef sait que s'il relâche sa contrainte, la population abandonnera toute activité qui ne soit pas indispensable à sa subsistance quotidienne ; aussi en revient-il à l'imposition de cultures. Si le moniteur agricole de l'administration ou des sociétés cotonnières ne vient rappeler chaque année le respect du calendrier et l'ordre des travaux pré-culturaux, culturaux et post-culturaux, ces exigences ne seront pas respectées. Le colon sait que, s'il abandonne sa plantation, un "capita" pourra peut-être se substituer à lui quelque temps dans ses fonctions d'autorité (le cas s'est vu) ; il sait cependant qu'il a peu de chances de trouver un successeur prêt à le remplacer dans toutes ses fonctions de gestion, d'initiative, de direction technique ; il sait aussi qu'en toute hypothèse, une présence de tous les instants demeure nécessaire au sein de la main-d'œuvre pour obtenir le travail désiré.
- En même temps, lorsqu'ils s'adonnent aux activités mises en œuvre par l'intervention étrangère, les autochtones font preuve d'une incompréhension, ou plutôt d'une absence de prise en considération, de ces raisonnements économiques fondamentaux que l'on appelle rendement, rentabilité, bénéfices. Ainsi chez les chefs coutumiers, responsables de la production cotonnière, la plupart ignorent les chiffres de production, globale ou par planteur, dans leur chefferie, lors même qu'ils en sont d'actifs propagandistes. Ainsi les planteurs de coton paraissent obéir à la simple force acquise de la contrainte et de l'habitude : mais ils ne songent même pas à l'énorme perte d'énergie et de temps que constitue pour eux un champ de coton lorsqu'il est mal soigné ou lorsque le revenu monétaire de la vente leur est intégralement retiré par une amende, pour manque de soin à ce même champ... Peu de choix entre les diverses cultures possibles, aussi, par ignorance des prix comparés. Aucun calcul pour un emploi du temps rationnel, alors que le travail du coton, par exemple, peut parfaitement se combiner avec la cueillette des fruits de palme.
- Se prêtant de mauvais gré à des entreprises qui lui ont été imposées du dehors – léthargie que n'explique pas le reproche d'une paresse, d'ailleurs très discutable, engendrée par des problématiques déterministes

tenant au climat, à la géographie, à la physiologie – l'habitant de l'Uele marque-t-il ainsi une inaptitude foncière ou le simple désintéressement d'une activité dont il n'entrevoit guère le profit ? » (*ibid.* : 27).

Dans le cadre du Bas-Uele, il avait été conclu que l'expérience de la création des secteurs des années 1930 n'avait pas connu de succès chez les Azande. D'où cette présence remarquable de la chefferie comme institution politique, mais celle-ci protège un immobilisme quasi inébranlable. « On ne se doute pas toujours, dit Coméliau, de la tyrannie que constitue en certains lieux [...] la présence de certains vieux despotes, n'exerçant d'ailleurs aucune autorité réelle, mais souverainement redoutés pour le cortège de malédictions et d'empoisonnements que déchaînerait tout soupçon de rivalité. [...] Cet immobilisme dans l'ordre individuel se retrouve d'ailleurs au niveau de l'intérêt commun, si l'on examine le dynamisme affiché par le pouvoir coutumier en tant que dépositaire des intérêts de la chefferie » (*ibid.* : 28).

Le désir ou la nécessité d'échapper au milieu traditionnel exerce une force d'attraction assez importante. Dans les Uele, il s'agit d'abord d'échapper aux tracasseries de la gérontocratie coutumière dont le principal domaine d'exercice est la culture du coton. Ensuite, il est question de trouver de quoi vivre après la mort d'un parent ; le milieu coutumier n'est guère accueillant pour les jeunes gens sans famille, surtout s'ils ne sont pas disposés à se plier aux obligations des traditions.

De nombreux jeunes ressentaient leur engagement à exécuter les travaux de la culture du coton ou du café, voire des noix de palme, comme un déshonneur et même un emprisonnement, comparé à la voie que vont représenter le salariat en ville et l'école. Cette dernière ouvre aux fonctions administratives et bureaucratiques plus honorifiques et lucratives. Dès la fin de la domination coloniale avec l'indépendance, c'est la remise en cause de la cohérence de l'organisation précédente. La fin de la domination coloniale est survenue brutalement, et beaucoup plus vite tant du côté belge que du côté congolais. « Les circonstances ont été telles que le personnel administratif a été entièrement renouvelé » (*ibid.* : 57). La contrainte sur la population se desserre et l'activité économique s'en ressent : les cultures sont négligées, les fruits de palme ne sont plus coupés. Le capital des colons se retrouva mis à rude épreuve. La

population perd son activité et le chef coutumier son prestige. La fonction publique se concentre dans les villes, le milieu rural se replie sur lui-même.

Les soubresauts liés à la décolonisation vont entamer profondément l'autorité centrale du pays. À cela va s'ajouter la création de la nouvelle province de l'Uele en septembre 1962. Les colons vont se maintenir vaille que vaille dans le Bas-Uele en attendant des temps meilleurs. Coméliau écrit :

« Ce vide administratif contraste avec la présence de l'Européen solidement implanté dans le milieu rural et décidé à sauver l'activité économique de son réseau. Le colon isolé de la brousse n'a plus guère de contacts avec l'administration ; à moins de conflits personnels – fréquents [...] notamment avec les chefs de région –, il gagne en tranquillité ce qu'il perd en assistance. Les relations de production [...] ne présentent aucun changement fondamental, le paternalisme n'a pas trouvé de successeur ; à défaut d'une contribution positive, le colon tentera seulement de maintenir une atmosphère pacifique – ou simplement d'ignorance mutuelle – avec les notables locaux » (*ibid.* : 62).

Mais les colons du Bas-Uele devront affronter d'abord la rébellion des Simba en 1964, et puis la zaïrianisation de 1973 qui les fera disparaître complètement.

2. LES ENJEUX POLITIQUES À L'ÈRE DE LA DÉCOLONISATION

C'est en avril 1960 que fut installé, dans chaque province du pays, un collège exécutif chargé, entre autres, de veiller à la bonne marche tant de la campagne électorale que du déroulement du scrutin. En Province-Orientale, ce collège dut affronter, pendant le mois d'avril et le début du mois de mai, la situation de la campagne électorale dominée par deux partis, le Mouvement national congolais/Lumumba (MNC/L) et le Parti national du progrès (PNP). De la concurrence entre ces deux partis, à travers leurs stratégies, dépendra en partie la situation politique du district du Bas-Uele. Le MNC/L recourra à la jeunesse comme base, avec, à sa tête, quelques membres actifs de la classe moyenne, tandis que le PNP regroupera plusieurs chefs coutumiers.

2.1. LE CONTEXTE DU SUCCÈS DU PARTI DE LUMUMBA DANS LA PROVINCE-ORIENTALE¹¹⁴

Il s'agit ici d'une étape importante pour la vie et l'avenir de cette région. En effet, jusqu'au mois de mai 1959, la Province-Orientale, dont le Bas-Uele, était quasiment dépourvue de tout réel mouvement politique : on y trouvait des sectes secrètes ou

114. Voir, pour une analyse plus détaillée, Omasombo Tshonda & Verhaegen (2005 : 219-221).

des associations exclusivement coutumières. En installant le MNC dans le chef-lieu de la Province-Orientale le 14 mai 1959, puis en créant des comités locaux, le parti de Lumumba se gagne rapidement une opinion sensibilisée par le manque d'emplois et les graves conditions de vie. Ici sévit « un sous-prolétariat » qui est plein de ressentiments pour tout ce qui est proche du pouvoir colonial. Le MNC/L devient le porte-parole des revendications sociales de la population et le canal de son hostilité envers l'administration et la colonisation.

Jean-Pierre Finant, premier gouverneur de la Province-Orientale après l'indépendance

Né à Bondo d'une mère azande, le 22 avril 1922, élu député national sur la liste MNC/L à Stanleyville en mai 1960 et, aussi, élu député provincial à Bondo, il devient président du gouvernement provincial de la Province-Orientale à l'indépendance du pays. Il sera arrêté par les agents du pouvoir de Léopoldville et assassiné à Bakwanga (Mbjumayi), le 13 février 1961 avec plusieurs leaders du MNC/L.



Photo prise lors de la tenue de la Table ronde politique de Bruxelles de janvier-février 1960. On reconnaît de gauche à droite à la première rangée : MM. Évariste Loliki (étudiant univ.), Victor Nendaka (vice-président du MNC), Patrice Lumumba (président), Jean-Pierre Finant et Sébastien Iloko ; à la seconde rangée : MM. Emery Pena Senga Mulambolo, chef de secteur Basambala au Sankuru, Jean-Marie Yumba, André Mandi (étudiant univ.), Albert Ndele (étudiant univ.).
(HP.2009.3.128, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin [Inforcongo], 1960, © MRAC Tervuren.)

Cela ne signifie cependant pas que ce sont les sans-emploi qui animent le MNC. Au contraire, ce sont les représentants de la classe moyenne de Stanleyville, menés par Joseph Kasongo et Jean-Pierre Finant. Ceux-ci avaient déjà soutenu, en 1956, la candidature de Lumumba à l'Association des évolués de Stanleyville (AES) contre celle d'Antoine Lopes (appuyé par Alphonse Songolo, Jean-Pierre Dubuka et Sylvestre Bondekwe). Si les deux premiers cités forment le noyau de départ du MNC en Province-Orientale, ralliés peu après par Songolo, les deux autres cités vont, en revanche, constituer le comité de l'Union nationale congolaise (UNACO), qui fera rapidement figure de rival du parti de Lumumba, et sera affilié au Parti national du progrès (PNP). Face à la concurrence du MNC, le PNP et l'UNACO trouvent leurs principaux appuis auprès de l'Administration, ce qui rend leur opposition rapidement insignifiante et minoritaire. Sylvestre Bondekwe, le président de l'UNACO, brocarde Lumumba, mais il n'a pas le don de séduire ses auditoires.

Les revendications sociales du MNC local à ses débuts sont peu radicales, voire timides. Pourtant le parti de Lumumba apparaît progressiste aux yeux des masses de Stanleyville. Les sections du MNC reçoivent quantité de lettres qui dénoncent tel patron « méchant » ou « qui ne paie pas bien »¹¹⁵, tel autre chef d'entreprise ou fonctionnaire blanc qui traite les Noirs de « macaques ». Les dirigeants locaux du parti réagissent alors généralement par l'apaisement et le compromis, adressant le plaignant à son patron ou au bourgmestre, sans appuyer systématiquement le Congolais contre l'Européen, au contraire : ils mesurent les difficultés du patron.

Quant aux revendications touchant au pouvoir politique, elles se résument à des questions locales et de survie. La tactique du MNC est alors de faire formellement confiance aux structures administratives, et de ne pas se mêler de ce qui n'est pas de

la compétence du parti. Ainsi les dirigeants renvoient la plupart des problèmes qui leur sont posés vers les autorités, curieux de voir comment elles vont résoudre ces affaires qu'on sait insolubles¹¹⁶. L'administration provinciale se trouve prise au piège du MNC, d'autant qu'elle est liée aux partis adverses. La politique locale est, depuis les premières élections des conseils communaux de décembre 1958, aux mains des milieux coutumiers et du PNP. Le plaignant reçu par un édile, par un bourgmestre (Joseph Tabalo, Ferdinand Amisi ou Augustin Sikoti) ou un patron revient déçu au MNC en stigmatisant ces « nouveaux agents du colonialisme ». Ce jeu attire les masses populaires vers le MNC, isole davantage l'Administration et les partis UNACO et PNP, dont le sigle devient rapidement une insulte¹¹⁷.

Le transfert du cœur politique du MNC de Léopoldville et de Luluabourg vers la Province-Orientale va avoir une incidence sensible sur les structures du parti et, indirectement, sur son contenu idéologique. Motivée par la tactique politique (dans un climat de luttes d'influence personnelle au sein du comité national), cette création de la « section » de Stanleyville place le parti devant un problème nouveau : celui du contact avec les masses dans une zone de faible densité démographique. Si ce contact est simple à établir à Léopoldville et dans les régions relativement denses du Kasaï, où la propagande peut s'effectuer « de bouche à oreille », il n'en va plus de même en Province-Orientale où la population est beaucoup plus éparsillée.

Dans un tel contexte, le MNC ne peut exercer d'influence sensible s'il ne possède pas des ressources pour déplacer de nombreux propagandistes sur de longues distances. Réunir ces moyens, entretenir des animateurs permanents, nécessite des fonds qui ne peuvent être réunis que par une vente massive de cartes de membres, alors que le recrutement de nouveaux membres dépend lui-même de l'existence des moyens de déplacement. Le cercle vicieux sera

115. Il faut noter que ce n'est pas le MNC qui crée ce sentiment ou engendre cette réclamation. Bien avant, lors des émeutes de Léo en janvier 1959, la section locale du syndicat FGTB met en circulation à Stan une brochure dans laquelle elle réclame une augmentation générale des salaires d'un niveau de 250 francs par mois. Le texte français « La lutte sera dure » devient, traduit en swahili et en lingala : « La guerre sera terrible » (« Vita itakuwa ngufu » et « Etumba ekodjala makasi »). Pourtant il n'y aura aucun trouble... ni aucune augmentation.

116. Par exemple, un planteur de café ne peut envisager aucun plan d'augmentation de 50 % des salaires de la main-d'œuvre congolaise. Toute la pression politique étant au fond d'abord économique et sociale, le colonat s'est férolement opposé à l'évolution politique du pays.

117. Ainsi, rapporte P. Duvivier, peu après mai 1959, le tribunal coutumier de Stanleyville a jugé qu'il fallait payer des dommages-intérêts à un plaignant traité « injustement » d'UNACO.

rompu de la manière suivante : d'une part, les fonds récoltés à Stan seront consacrés à l'achat de quelques véhicules et de vélos, d'autre part, les propagandistes seront rémunérés par un pourcentage sur les fonds qu'ils auront récoltés. Pour les motiver, le MNC hausse le prix de ses cartes de 20 à 60 francs, ce qui attire beaucoup de sans-emploi à s'engager dans la vente. Conséquence : la propagande du parti sera surtout entre les mains de jeunes gens qui, par leur situation professionnelle et familiale, peuvent parcourir sans cesse l'intérieur du pays. Très vite, il en résulte une radicalisation des slogans (mal contrôlés par l'appareil), aggravée du fait que les milieux touchés par les propagandistes ne seront que rarement encadrés ensuite par des permanents.

À noter que ce point a marqué fortement le MNC, et en particulier l'image politique de Patrice Lumumba. Les slogans évoqués par les propagandistes devant leurs auditoires, surtout en Province-Orientale où le parti tenait une position dominante, ne témoignent pas d'une culture politique solide ; ils ne sont pas analysés à la lumière d'une doctrine idéologique cohérente. Au contraire, ils se développent au hasard des imaginations et du subconscient. C'est à cette époque qu'apparaissent également les premières assimilations entre paiement de l'impôt et affiliation au MNC : les journaux de l'époque sont truffés d'anecdotes relatant qu'un propagandiste a abusé la population en présentant le paiement de la carte de membre du MNC comme l'impôt légal, que des ruraux refusent d'acquitter l'impôt car ils « ont déjà payé au MNC », etc. Il faut évidemment faire la part des choses : de tels on-dit émanent généralement de milieux qui se sont rapidement considérés comme ennemis du parti de Lumumba. Il reste que les rumeurs ont un fond de vérité : sans doute dans leur zèle, inspiré soit par un sentiment nationaliste, soit par leur intérêt matériel direct, les vendeurs de cartes MNC, urbanisés, se sont-ils parfois parés d'une aura de puissance publique pour faire de l'effet aux yeux de la masse... Mais ce fait est en soi intéressant : il représente la première étape – déterminante – d'une évolution qui va conduire à un transfert total des attributs du gouvernement colonial dans les mains du parti.

Au plan des structures mêmes du MNC, la physionomie démographique de cette région du pays va avoir son influence : alors que partout ailleurs le parti va tendre vers la mise en place d'entités administratives plus vastes que le territoire,

la Province-Orientale voit naître au contraire des unités plus petites que le territoire, et même, dans des plantations de l'intérieur, des sortes de cellules d'entreprise. Les caractéristiques démographiques particulières de la Province-Orientale ont donc eu une influence sensible sur la forme et le contenu du MNC dans cette région. Par contre, dans d'autres régions, les mêmes caractères n'ont pas été suivis des mêmes effets : la démographie de l'Est de la province de l'Équateur n'est pas différente de celle de la Province-Orientale, mais, là, des résistances d'ordre ethnique, essentiellement, ont contrecarré la pénétration du MNC. Il convient donc de tenir compte, dans ce cas, d'une microanalyse des situations locales.

2.2. LES ÉLITES DU BAS-UELE DANS LA DYNAMIQUE POLITIQUE

L'école des maristes de Buta avait produit en nombre, avant l'indépendance, les premières élites de la Province-Orientale. En 1946, l'Association des évolués de Stanleyville fut dirigée par Louis Abangapakwa, un métis de mère ababua. En 1949, Joseph Tabalo, qui est aussi ababua, intègre l'association. En 1950 arrivent Antoine Lopes, métis de mère azande et, en 1954, Léon Likungu qui est également ababua.

Dans les cercles d'études de la Province-Orientale, on trouve en 1956 des originaires du district du Bas-Uele : Guruza Frédéric du territoire d'Aketi, Edindali Henri du territoire de Bambesa, Lualaba Albert du territoire de Bondo et Likwolo Stanislas du territoire de Buta¹¹⁸.

Pour avoir été formée par les missionnaires catholiques et avoir côtoyé les divers pouvoirs des chefferies nombreuses dans le district, au moment de la décolonisation du pays, la majorité de l'élite du Bas-Uele s'est plutôt ralliée à la tendance modérée qui voulut se concilier les appuis de l'autorité coloniale. Victor Nendaka deviendra, certes pour un court instant, le numéro deux du MNC/L, lorsque le chef du parti, Patrice Lumumba, sera arrêté à Stanleyville à la fin 1959, mais Nendaka sera vite amené à abandonner cette tendance. Dans son

118. « Lettre de A. Simon, directeur provincial des AIMO, datée de Stanleyville le 24 septembre 1956 ». Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.



À Buta, le local du cercle des évolués.
(HP.1956.15.4330, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, 1948, © SOFAM.)

audition du 4 novembre 1959 par le procureur de la République à Stanleyville, Nendaka sera l'acteur qui aura le plus informé l'autorité coloniale contre Lumumba. Le gouverneur de la Province-Orientale de cette époque, Pierre Leroy, écrit :

« Je crois discerner chez certains un vague désir de jouer le jeu politique sans Lumumba qui les enivre mais les effraie, et l'arrestation de leur leader a peut-être provoqué, chez beaucoup, plus de soula-

gement que de révolte. Ils m'ont laissé entendre qu'ils se réuniraient prochainement sous la présidence de Nendaka, lequel ne serait sans doute pas mécontent de chauffer les souliers de Lumumba » (Leroy 1965 : 103).

Dans cette audition du 4 novembre 1959, Nendaka dit avoir reçu de Léopold Monzikatebe le conseil de se désolidariser de Lumumba. C'est Monzikatebe qui deviendra en 1963 le président régional du RADECO (Rassemblement des démocrates congolais), parti politique qui supplantera le MNC/L dans le Bas-Uele. Mais il aura contre lui les éléments jeunes, dont Fabien Lekabusia Gossi (1^{er} vice-président) et Marcel Gbandatambwa, qui sont ses adjoints. La crise locale qui va fortement s'implanter dans le district du Bas-Uele oppose alors, d'une part, la masse, dont cette jeunesse qui rejette les charges des travaux agricoles exploités par les seuls Européens implantés dans la région et, d'autre part, une élite tant moderne que coutumière qui s'accorde encore de cette présence européenne, moyennant des rétributions.

Victor Nendaka portera dès lors le surnom de « Magbeta », qui signifie en lebuale « sournois, fourbe » ou encore « puissance invisible dans l'eau », nom que lui auraient donné ses oncles maternels à cause de son comportement. Il était né le 7 août 1923, fils d'Angada Gabriel et de Tabapaya Élisabeth, originaire du village Barisi, chefferie Barisi Mongingita dans le territoire de Buta.



Maurice Van Hemelrijck, ministre du Congo belge, à Stanleyville.

Accueilli par Pierre Leroy, gouverneur de la Province-Orientale (1958-avril 1960), M. Van Hemelrijck salut sur la photo M. Vandebussche, commissaire provincial. On reconnaît, derrière le ministre, l'évêque catholique... (HP.1959.28.236, collection MRAC Tervuren ; photo R. Pierrart [Inforcongo], 1959, © MRAC Tervuren.)



De gauche à droite, MM. Antoine-Roger Bolamba, rédacteur en chef de la publication *La Voix du Congolais*, André Scohy, chef de la section Presse-Ciné-Photo du service de l'Information du Gouvernement général et président européen du Groupement culturel belgo-congolais, L. Mutshatsi, Victor Nendaka, président de l'association des classes moyennes, Jean-Pierre Dericoyard et Étienne Ugeux, chef des émissions africaines de Radio Congo belge.
(HP.1955.96.1512, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein [Congopresse], 1955, © MRAC Tervuren.)



Louis Embae, membre du collège exécutif de la Province-Orientale.
(HP.1960.4.360, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © SOFAM.)



Dans les locaux qui entourent la salle dans laquelle se tient la conférence de la Table ronde de Bruxelles, une discussion entre délégués congolais : de g. à d., MM. Yaele (chef coutumier, délégué de la Province-Orientale pour les milieux coutumiers), Edindali (délégué PNP), Joseph Lionga (délégué milieux coutumiers) et Ignace Kanga, délégué PNP. (HP.2009.3.120, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin [Inforcongo], 1960, © MRAC Tervuren.)

Né en 1908 à Zobia, **André-Marie Edindali** est kango originaire du territoire de Bambesa. Études primaires de 1920 à 1925. Il est diplômé en 1928 de l'école officielle des candidats commis des R.F. maristes à Buta. Il épouse Catherine Lekombe le 4 avril 1928. Il est : de 1928 à 1940, moniteur à l'école officielle des R.F. maristes de Buta ; de 1940 à 1953, agent de 1^{re} classe au parquet de Buta et premier détenteur de la carte du Mérite civique de l'Uele ; juge et conseiller du tribunal du CEC de Buta ; conseiller du gouvernement de la Province-Orientale ; président général de l'Union rurale congolaise (URICO) en 1956 ; conseiller du Gouvernement général à Léopoldville de 1957 à 1960 et membre du collège consultatif ; président des anciens élèves des frères maristes de l'Uele et de la Ligue de la jeunesse catholique à Buta ; président des Classes moyennes de l'Uele ; promoteur et gérant du Fonds des populations éprouvées de la province de l'Uele ; entrepreneur à Buta de 1959 à 1960 ; vice-président du PNP à la Table ronde de Bruxelles en janvier-février 1960 ; nommé le 31 décembre 1961 administrateur de la société de crédit aux Classes moyennes et à l'Industrie ; député national suppléant de 1960 à 1965, sénateur de la province de l'Uele en juin 1964 mais proclamé sénateur par le Sénat le 27 septembre 1965 ; membre du bureau politique du MPR le 5 juillet 1968 ; député en avril 1971 ; actionnaire de la pharmacie israélo-congolaise, PHARISCO, nouvelle appellation des Laboratoires pharmaceutiques israélo-zairois (PHARISTRA), créée à Kinshasa le 19 novembre 1971. Il meurt à Kinshasa le 9 octobre 1981 à la suite de maladie.

3. DES DISTRICTS DU BAS-UELE ET DU HAUT-UELE À LA PROVINCE DE L'UELE

3.1. ÉVOLUTION POLITIQUE JUSQU'EN 1963

Les événements de l'indépendance et, par la suite, les crises politiques qui firent sécrouter le pouvoir à Stanleyville, ne touchèrent que peu la région de l'Uele. Celle-ci resta relativement à l'écart, notamment à cause de l'absence d'un pôle urbain important. Les chefs et notables coutumiers réussirent à se faire entendre par l'intermédiaire de certains conseillers

provinciaux qui transmettaient à l'assemblée provinciale à Stanleyville leurs doléances. Ces dernières portaient surtout sur l'absence d'un statut des chefs coutumiers, sur l'inefficacité de la politisation de l'administration territoriale, sur la situation économique et sociale détériorée des chefferies¹¹⁹.

Cette situation ne fut jamais tranchée et, dès lors, l'assemblée provinciale se divisa entre les tenants

119. Pour de plus amples informations, lire les comptes rendus analytiques (CRA) de la 7^e session de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale.

de la défense des structures coutumières et les conseillers « détribalisés » de Stanleyville.

L'anarchie qui suivit l'accession du pays à l'indépendance, spécifiquement dans la Province-Orientale, et le manque de solutions aux doléances des chefs coutumiers constituèrent des facteurs lointains de mécontentement d'une frange de la population de la région des Uele, comme on peut le lire à travers cet extrait de Monnier, Willame & Verhaegen (1964) :

« Depuis que notre Congo a connu son indépendance, il y avait parmi nos chefs, les uns qui étaient des PNP et les autres qui étaient du MNC. Mais après notre indépendance, nous n'avons jamais eu le bénéfice de celle-ci, nous autres qui avons lutté pour notre pays [...]. Après notre indépendance, il n'y a plus de respect envers les chefs coutumiers. Ceci provient de vous autres, nos chefs actuels, parce que si un de nous arrive pendant la réunion, il dit que l'on n'obéisse plus au chef et que les gens ne ravitaillent plus le chef [...]. Depuis le commencement de l'indépendance, le travail n'avance plus bien parce que les propagandistes politiques ont gâté le travail en racontant toutes sortes de bêtises. Ils disaient ceci : maintenant, nous allons avoir l'indépendance, alors nous n'allons plus travailler, ni cultiver le champ, ni aider les chefs et les notables. Ils disaient aussi que la machine viendra travailler à leur place » (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 131).

À ceci s'ajoutait le climat d'insécurité politique qui régnait à Stanleyville depuis le mois de septembre 1960 pour les dirigeants originaires de l'Uele. A. Bebe, député de l'Uele, dira : « si la situation ne s'améliorait pas, ils [députés de l'Uele] rentreraient chez eux et insisteraient sur la création de leur province » (Assemblée provinciale de la Province-Orientale 13 octobre 1962).

Les divers conflits doublés de tensions ethniques susciterent un malaise tel que la création des nouvelles provinces susceptibles de refaire un nouvel équilibre apparut comme une solution à la fois politique et socio-économique. Dès ce moment, les forces politiques locales se regroupèrent dans leurs régions respectives.

La délégation de la Province-Orientale, ne comprenant aucun représentant du gouvernement Gizenga, négocia la création de la province de l'Uele-Ituri qui serait présidée par J.-P. Déricoyard. Soutenus par les résolutions de la conférence de Coquilhatville et du conclave de Lovanium, les acteurs du district

de l'Uele et d'Ituri finirent par avoir gain de cause quant à la création de leur province. La démarche politique dominante après la mort de Lumumba conduisit au compromis selon lequel il fallait créer de nouvelles provinces en vue de mettre en place les structures fédérales du pays.

Dans sa déclaration inaugurale du 2 août 1961, le Premier ministre Adoula promit que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour permettre à chaque région d'être administrée selon ses aspirations profondes, et envisagerait immédiatement les révisions constitutionnelles pour la réalisation de cet objectif (Verhaegen 1962 : 421). Mais devant les prétentions contradictoires des uns et des autres, il était difficile d'arriver à définir les critères et les procédures de création de ces nouvelles provinces. C'est généralement le facteur ethnique que l'on avançait comme élément principal, mais on ne tarda pas à se rendre compte de l'ambiguïté de cette notion.

« À la Table ronde de Léopoldville (janvier-février 1961), où l'on mit pour la première fois ce problème à l'ordre du jour, on parla d'un minimum de 300 000 habitants. Par contre, lors des premiers débats législatifs sur la question, la Chambre des représentants avança le chiffre de 1 200 000 » (Young 1968 : 331). Le Sénat, quant à lui, proposa le chiffre de 500 000 (« Les nouvelles provinces » 1962 : 29-30). La solution finale adoptée et promulguée par la loi du 27 mars 1962 posait trois conditions pour la création d'une nouvelle province : 1) une population de 700 000 habitants ; 2) sa viabilité économique ; 3) une pétition introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux appartenant à la région dont on envisageait de faire une province.

Pour des entités qui ne pouvaient atteindre une population de 700 000 habitants, une clause échappatoire fut inscrite, réduisant ainsi à néant la clause du nombre d'habitants : « Si les impératifs politiques et sociaux l'exigent », une population de 700 000 n'est pas nécessaire. Finalement, la seule condition exigée était la pétition signée par les deux tiers des députés, car, d'une part, il n'était pas difficile de trouver des « raisons impératives » et, d'autre part, la viabilité économique étant indéfinissable, la seconde condition était aussi inapplicable (Young 1968 : 331).

Les conflits ethniques ouverts dans tous les chefs-lieux des provinces n'épargnèrent pas la Province-Orientale. À Stanleyville, l'exode massif des Azande, des Ababua et des Logo en butte aux

Lokele et d'autres peuples, comme les Komo (considérés comme propriétaires fonciers de Kisangani), a largement déterminé les élus de l'Uele et de l'Ituri à demander la création de leur province respective. Au début, on pensait qu'il y aurait une seule province qui se dénommerait Uele-Ituri. Au mois de mars 1962, en effet, le ministre de l'Intérieur, faisant à la Chambre le bilan des pétitions reçues, ne parlait que de « la province de l'Uele-Ituri, comprenant le district de l'Ituri et les deux districts du Bas et du Haut-Uele (Chambre des représentants 1962 : 55). Toutefois, au 31 juillet 1962, la commission des affaires intérieures de la Chambre déposa un rapport qui tendait à dissocier le Haut- et le Bas-Uele de l'Ituri. Ce projet fut accepté par les députés originaires de l'Ituri et des Uele : les seules contestations portèrent sur les deux territoires de Watsa et Faradje¹²⁰. La fusion des deux districts de l'Uele en une seule province fut adoptée le même jour et sanctionnée par la loi du 14 août 1962. Paulis (Isiro) est son chef-lieu (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 169). Cette nouvelle province regroupait les territoires d'Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Poko, Dungu, Niangara, Paulis, Wamba et les deux territoires de Watsa et de Faradje soumis au référendum.

3.2. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS JUSQU'À LA VEILLE DE LA RÉBELLION DES SIMBA

3.2.1. L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

L'Assemblée provinciale de l'Uele siège à Paulis dans un bâtiment qui servait jadis de salle de spectacle. Au cours de la période 1962-1963, trois sessions eurent lieu : la session inaugurale, qui s'étendit du 4 au 15 septembre 1962, la session ordinaire d'octobre, qui dura du 15 novembre au 12 décembre 1962, et la session ordinaire d'avril, au cours de laquelle les conseillers siégèrent du 16 avril au 18 mai 1963. Les membres de l'assemblée siégeront 38 fois à Paulis. Les conseillers provinciaux parlaient et comprenaient en général trois langues : le lingala, le swahili et le français, même si les chefs coutumiers avaient voulu que le lingala soit la seule langue de travail.

120. Sur ces deux territoires, les contestations portent à la fois sur les questions de transfert de groupements (villages et populations) opérés pendant la période coloniale, mais aussi sur les questions des mines d'or, dont l'Ituri voudrait voir tous les sites importants intégrés dans son espace (cf. *infra*).

3.2.2. COMPOSITION SOCIO-POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée provinciale de l'Uele est dominée dans sa composition par les « notables » : bien que les chefs coutumiers ne constituent pas une majorité numérique, ils forment un groupe nettement plus homogène que tous les autres ; ses membres ont non seulement la même fonction, mais constituent un groupe d'intérêt politique qui transcende celui des allégeances tribales et particulières. La seconde caractéristique de cette assemblée réside dans sa représentation territoriale originale.

Tableau 12.1. Répartition des sièges à l'assemblée provinciale par district en 1960 et en 1962

Territoire	Élections 1960	En 1962	% pop. 1958
Haut-Uele	13	16	47,7
Bas-Uele	14	10	51,3
Total	27	26	99,0

Source : Verhaegen 1962 : 138.

L'Assemblée utilise deux langues : le français et le lingala, et cela autant dans les débats que dans les procès verbaux. Elle siège dans une ancienne salle de cinéma, tandis que les bureaux occupent l'ancien siège des affaires sociales du district de Paulis.

3.2.3. ACTIVITÉS DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

Lors de l'élection du bureau, un seul candidat se présenta pour la présidence, deux à la première vice-présidence et un à la seconde vice-présidence. Le résultat du vote fut le suivant.

Tableau 12.2. Résultat de l'élection du bureau de l'assemblée provinciale

Poste	Nom	Territoire d'élection
Président	V. Lumery	Faradje
1 ^{er} vice-président	G. Lavula	Ango
2 ^e vice-président	N. Abanagomu	Wamba
Secrétaires	L. Dule D. Asobe H. Kolucia J. Ramazani	Dungu Wamba Bondo Watsa

Source : Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele, séance du 6 septembre 1962.

Deux places furent laissées aux ressortissants des deux territoires contestés de Faradje et de Watsa ; ce qui sonna comme une récompense à leur ralliement. Mais avec l'arrivée du commissaire spécial, le 10 septembre, ce bureau fut contesté : le président et les deux conseillers des territoires contestés quittèrent le bureau. Ce qui donna lieu aux élections du nouveau bureau, le même jour. La composition du second bureau de l'assemblée provinciale est la suivante :

Tableau 12.3. Résultat de la seconde élection du bureau de l'assemblée provinciale

Postes	Noms	Territoires d'élection
Président	N. Abanagomu	Wamba
1 ^{er} vice-président	A. Bebe	Aketi
2 ^e vice-président	T. Kerekumbi	Niangara
Secrétaire	D. Asobe L. Dule A. Tabakoloka P. Koniebadi	Wamba Dungu Bambesa Nianga

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 10 septembre 1962.

Le 29 novembre, la validité du bureau fut contestée, à cause de la présence d'un député national, A. Bebe, à qui on demanda de se retirer. Il fallait, dès lors, élire un nouveau bureau. Ce qui fut fait. La nouvelle composition se présente comme suit :

Tableau 12.4. Nouvelle composition du bureau de l'assemblée provinciale

Postes	Noms	Territoires d'élection
Président	N. Abanagomu	Wamba
1 ^{er} vice-président	A. Kolucia	Bondo
2 ^e vice-président	T. Kerekumbi	Niangara
Secrétaire	L. Dule P. Koniebadi Y. Useni F. Ayakanobika	Dungu Niangara Paulis Paulis

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 6 septembre 1962.

Après la constitution du bureau, on passa à l'élection du gouvernement, qui eut lieu le 11 septembre 1962. Trois candidats se présentèrent pour le poste de président du gouvernement : P. Mambaya,

D. Nembouzouth et I. Baya. C'est Paul Mambaya qui fut élu président provincial à la quasi-unanimité. Vint ensuite l'élection des membres du gouvernement qui se fit sans contestation.

Tableau 12.5. Résultat de l'élection du gouvernement provincial, 11 septembre 1962

Noms	Anciens districts d'origine	Nombre de voix	Fonctions
A. Lopes	Bas-Uele	3	Affaires économiques
I. Baya	Bas-Uele	2	Agriculture
D. Nembouzouth	Haut-Uele	2	Travaux publics, Mines et Énergie
M. Ndefu	Haut-Uele	2	Santé
I. Fidami	Haut-Uele	2	Finances
A. Lualaba	Bas-Uele	2	Justice
A. Gbinzadi	Bas-Uele	2	Intérieur
P. Asale	Bas-Uele (Aketi)	2	Enseignement
R. Debali	Haut-Uele	2	Fonction publique
A. Bandi	Haut-Uele	2	Affaires sociales, Jeunesse et Sport

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 11 septembre 1962.

Avec son président, le gouvernement comprend onze membres. Quatre membres du gouvernement sont fils de chefs coutumiers azande. Aucun d'entre eux n'a été conseiller provincial, même si des liens familiaux les unissent ; le ministre de l'Agriculture, par exemple, compte plusieurs membres de sa famille à l'assemblée.

Parmi les actions entreprises par l'assemblée provinciale, on citera particulièrement la réorganisation administrative. En cette matière, le gouvernement se montra très prudent. Celui-ci se heurta à la méfiance unanime des chefs coutumiers, dès sa première session : « Si l'on crée des communes pour le moment, affirment ceux-ci, il y aura des désordres. Sans nous, chefs coutumiers, le reste serait en mauvais état. Personne ne veut plus entendre les autorités ; c'est nous qui essayons de les ramener à la raison » (Assemblée provinciale de l'Uele 29 novembre 1962).

La raison fondamentale de cette méfiance résidait dans la crainte des chefs et des notables que la créa-

tion des communes dans l'Uele n'enraîne le déclin de leur pouvoir. C'est pourquoi aucune résolution ne fut prise à ce sujet au cours de la première session.

L'importance annoncée du déficit communal inquiéta les parlementaires et principalement les chefs coutumiers qui, une fois de plus, réitérèrent leur volonté de ne pas voir s'ériger de communes dans leurs chefferies. « À Stanleyville, nous ne voulions pas des communes. Nous avons dû voter par l'intermédiaire et sous la pression des JMNC-L. Nous ne voulons plus de communes [...]. La commune a la réputation de voleur. En chefferie tout va bien, parce qu'elles ont continué à gérer leurs affaires » (CRA séance du 6 mai 1963 : 13).

Suite à l'opposition de ces chefs coutumiers, « l'assemblée demanda au gouvernement de prendre les mesures appropriées » (CRA *ibid.* : 15). Par l'édit n° 1/63 du 10 juin 1963, l'assemblée provinciale vota la suppression des communes rurales.

La gestion provinciale du Haut-Uele fut confrontée à quelques problèmes.

« Problèmes intérieurs d'abord : conflit entre les fonctionnaires provenant de Stanleyville et le gouvernement ; manque de techniciens ; troubles politiques provoqués par certains chefs coutumiers de l'inté-

rieur ; absence d'infrastructures et surtout de moyens de communications et de transports ; refus de l'enseignement clérical subsidié de se laisser contrôler, etc. Problèmes d'ordre extérieur ensuite : afflux de réfugiés soudanais fuyant le régime politique de leur pays (remarquons qu'ici le mouvement est inverse par rapport à la province voisine de l'Ituri). On note une certaine réticence à une perspective de réunification avec la province de Kibali-Ituri. Deux facteurs semblent s'opposer à une telle réunification : la présence d'une importante fraction babua en Uele, qui est redoutée par les autorités de Kibali-Ituri, et conflit personnel entre le président Manzikala et le président Mambaya » (Young 1961-1962 : 10).

4. LA RÉBELLION DES SIMBA : 1964-1965

Le 15 avril 1964, des combattants qui se sont attribué le surnom de « Simba » lancent une offensive dans l'Est du Congo. Ces partisans de Gaston Soumialot s'emparent d'Uvira et de Fizi, respectivement le 16-17 mai et le 27 mai. Les opérations militaires se dirigent tant vers le Nord-Katanga que vers le Maniema. Sous le commandement militaire d'Olenga, ils occupent les villes du Nord-Katanga et



Combattants de l'Armée populaire de libération (APL), 1964.
(CP.2007.1.507, collection MRAC Tervuren (fonds Jules Gérard-Libois) ; 1964, droits réservés.)

deviennent les maîtres du Maniema en juillet 1964. Ils commencent alors à mettre en place des gouvernements provinciaux provisoires : à Albertville, le 22 juin, et à Kindu, le 24 juillet (Verhaegen 1990 : 92-93).

La rébellion se poursuit avec rapidité. La colonne des rebelles venant de Kindu pénètre dans la Province-Orientale le 27 juillet par la route Lubutu-Stanleyville. Cette colonne comprenait une quarantaine de camions chargés de guerriers armés de lances et recouverts d'herbes, et trente voitures pour les officiers. Bon nombre d'entre eux étaient sérieusement éméchés. Dans les villages où ils étaient annoncés, l'effervescence était grande ; la foule était rassemblée et l'atmosphère pleine de brouhaha, d'appels et de rires. Des propagandistes des rebelles haranguaient cette foule en critiquant le pouvoir de Léopoldville et en annonçant que les révolutionnaires allaient tout arranger. Le passage de la colonne recueillait les ovations de la foule¹²¹.

La colonne de Simba fut arrêtée quatre jours à Lubutu par un barrage de soldats. On crut un moment à Stanleyville que les rebelles passeraient par Ponthierville et on y dépêcha des troupes, mais il n'en fut rien¹²². Le 2 août à Wanie-Rukula, située à 68 km de Stanleyville, les Simba se heurtèrent à l'ANC. « Un chaud combat s'y déroula au cours duquel, plusieurs fois repoussés, les hommes d'Olenga usèrent de la tactique des vagues humaines et submergèrent les positions des hommes de Mobutu. Cette avance-éclair, malgré les feux nourris des commandos, provoqua la débâcle dans les rangs de ces derniers, et ce fut le sauve-qui-peut général. Les Simba firent alors le carnage. Aucun prisonnier ne fut toléré¹²³. » En fait, il semble que les parachutistes qui devaient contenir les rebelles à Wanie-Rukula furent trahis par les chauffeurs de l'ANC qui ne les ravitaillèrent pas en munitions¹²⁴. Selon un autre récit, il y avait

à Wanie-Rukula 100 hommes de l'ANC : 80 s'enfuirent, 20 résistèrent et se firent tuer¹²⁵.

Après la prise de Wanie-Rukula, l'avance des Simba fut particulièrement rapide. La colonne était sans cesse grossie par des recrutements de villageois. « Les barrages de route formés par des soldats plus enclins à fuir qu'à combattre se désagrégèrent pratiquement à l'approche des Simba. À l'entrée de la ville, les fuyards forcés par les autres soldats qui y avaient pris position essayèrent de s'y regrouper. Là encore, les soldats de l'ANC durent battre en retraite, leur moral était sérieusement atteint¹²⁶. »

4.1. LA PRISE DE STANLEYVILLE

C'est le mardi 4 août que les Simba entrèrent à Stanleyville, ayant à leur tête le général Nicolas Olenga. Leur importance numérique est difficile à déterminer car les témoignages ne concordent pas :

« 43 camions venant de Kindu représentant environ une centaine de Simba¹²⁷. »
 « 3 à 400 rebelles plus ou moins armés¹²⁸. »
 « La prise de Stan se fit par environ une centaine de Simba¹²⁹. »
 « Stan aurait été pris par 75 Simba¹³⁰. »

À son installation à Stanleyville, le gouvernement rebelle est composé de Christophe Gbenye, président et chef du gouvernement ; Gaston Soumialot, ministre de la Défense nationale ; Assumani Senghie, ministre de l'Intérieur ; Thomas Kanza, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ; François Sabiti, ministre des Travaux publics, des Transports et des Communications ; Sylvain Kama, ministre des Finances. Notons que, dès les premiers jours de l'occupation de Stanleyville, le général Olenga y exerça l'autorité suprême tant civile que militaire. Olenga était arrivé à Stanleyville avec les

121. La description de l'entrée des rebelles en Province-Orientale est extraite d'un récit de M^{gr} Fataki, ARS, Documents généraux 3.

122. ARS, Documents généraux 4.

123. ARS, Documents généraux 4, p. 4.

124. ARS, ISTAN 13, p. 5.

125. ARS, ISTAN 16. À noter que selon un communiqué Inbel du 3 août 1964, les forces de l'ordre auraient repoussé les rebelles à Wanie-Rukula. À noter aussi que, dans son édition des 3-4 août 1964, *La Gazette* démentait la nouvelle d'un engagement entre rebelles et ANC à Wanie-Rukula.

126. ARS, Documents généraux 4, p. 4.

127. ARS, ISTAN 16.

128. ARS, ISTAN 13.

129. ARS, ISTAN 3, p. 3.

130. ARS, ISTAN 5, p. 4.



Christophe Gbenye, Gaston Soumialot et Nicolas Olenga à Stanleyville, 1964.

Le pouvoir populaire à Stanleyville : en tête, Christophe Gbenye, suivi de Gaston Soumialot (avec à ses côtés Kandeka, officier simba tué à Kisangani par les paracommados belges) et Nicolas Olenga (mains croisées). Photo prise devant le bâtiment où se déroula, en octobre 1959, le congrès du MNC/Lumumba, dans la commune de Mangobo.
(CP.2007.1.501, collection MRAC Tervuren (fonds Jules Gérard-Libois) ; 1964, droits réservés.)

Simba ; Soumialot et Gbenye, autres chefs de la rébellion, ne l'y rejoindraient que plus tard.

Le général Mobutu annonçait à Léopoldville que les militaires stationnés à la base de Stanleyville avaient abandonné celle-ci sans combattre, pris de panique à l'annonce d'une arrivée imminente des rebelles (*La Libre Belgique* 5 août 1964). L'Armée nationale congolaise (ANC) s'effondrait en même temps que l'administration et les institutions politiques provinciales. En fait, les conditions étaient réunies, en ce début 1964, pour que les rebelles obtiennent un soutien massif et spontané de la population congolaise. Car aux frustrations d'une indépendance ratée s'ajoutaient les rancœurs des conflits claniques et tribaux, les inégalités sociales croissantes entre la classe dirigeante et le peuple, l'incompétence et la corruption de l'Administration et des forces de l'ordre. Les cadres et les militants des partis nationalistes voulaient prendre leur revanche sur les modérés qui les avaient évincés des fonc-

tions politiques et administratives que leur victoire aux élections de mai 1960 aurait dû leur réserver. Ajoutons encore un élément important, la classe d'âge, c'est-à-dire tous ces jeunes entre douze et vingt ans, que l'indépendance ratée avait particulièrement pénalisés en les privant d'école et d'emploi (Verhaegen 1990 : 93-94).

Le 6 août 1964, le général Olenga lut un discours sur les antennes de la radio provinciale (*La Libre Belgique* 5 août 1964). Il annonça que son armée avait mis en déroute l'ANC et que « rien ne pouvait plus arrêter la révolte du peuple contre un régime impopulaire ». Il affirma que son armée n'était pas un ramassis de chômeurs mais « une armée populaire composée de la population active ayant épousé le programme du Comité national de libération (CNL) contre le gouvernement néocolonialiste de Léopoldville ». Son objectif était de combattre l'imperialisme, le capitalisme et le néocolonialisme sous toutes ses formes. Il précisa que le programme de cette armée était de neutraliser le gouvernement



Défilé de la victoire 1964.
(Collection Jean-Pierre Sonck, droits réservés.)

de Léopoldville et de constituer un gouvernement démocratique et populaire, ce qui exigeait le désarmement de toute l'ANC. Le général Olenga termina en assurant que son armée ferait tout pour assurer la sécurité des biens et des personnes étrangères.

Radio Stanleyville annonça, en outre, que les anciennes structures administratives du pays étaient

rétablies dans le cadre des six provinces. Ce qui laissait sous-entendre que les institutions provinciales issues de la révision de la Loi fondamentale n'étaient plus reconnues et que, donc, l'assemblée et le gouvernement provinciaux de l'Uele à Paulis étaient devenus illégitimes.



Badalengbata Ekopi, le postnom que porte Ch. Gbenye se traduit en lebabuale : « on ne peut pas essuyer le front du léopard ». Né à Bagbe en 1927. Il est ababua originaire du secteur Mobati dans le territoire de Buta. Études primaires et moyennes chez les frères maristes à Buta. En 1955, il est clerc au service des finances à Stanleyville. Il avait été vice-président du comité de la FGTB fédérale de l'Est, premier bourgmestre adjoint de Stanleyville et directeur du bureau politique du MNC. Il est élu député national sur la liste du MNC/L dans le district du Bas-Uele en mai 1960, devient ministre de l'Intérieur du gouvernement Lumumba le 30 juin 1960. Révoqué par le président Kasa-Vubu le 5 septembre 1960, il devient ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Gizenga à Stanleyville. Élu président du MNC/L à l'Assemblée extraordinaire du 3 mars 1961 en remplacement de Patrice Lumumba assassiné, il signifie verbalement l'expulsion de Stanleyville des consuls de

Christophe Gbenye Badalengbata Ekopi, chef des Simba proclamé par ses partisans président de la République populaire du Congo à Stanleyville (octobre 1964), devant la photo (Monument) de Patrice Lumumba, entouré du major Omari et d'Édouard Sumbu. (CP.2007.1.499, collection MRAC Tervuren (fonds Jules Gérard-Libois) ; 1964, droits réservés.)

France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale, de Hollande et de Danemark. Il semble que cette mesure n'ait pas été exécutée. Par contre, les ordonnances d'expulsion contre M. Carbucci, diplomate américain, et plusieurs journalistes, y compris de l'agence Tass, avaient bel et bien été exécutées.

Le 15 mai 1961, il prend l'initiative de mettre en résidence surveillée MM. Guestan et Mandi, favorables à un rapprochement entre Stanleyville et Léopoldville. Il devient ministre de l'Intérieur du gouvernement Adoula issu du conclave de Lovanium, le 2 août 1961. Le 3 décembre, il est président national du comité provisoire du MNC/L. Le 12 décembre 1961, il révoque Nendaka comme administrateur en chef de la Sûreté, mais celui-ci ne quitte pas ses fonctions. Il est arrêté le 10 octobre 1962 à l'aérodrome au retour d'un voyage aux USA sous l'inculpation d'un complot de sécession des provinces de l'Est. Le 11 avril 1963, il est président du MNC/L à Léopoldville, président du bureau politique de coordination des partis nationalistes congolais. Il est révoqué le 1^{er} septembre 1963 du MNC/L par le groupe Kasongo-Lassiry. Il signe, le 3 octobre 1963, la prise de position des partis nationalistes lumumbistes constituant le CNL. Il passe à Brazzaville en octobre 1963 pour devenir président du CNL. Accusé de mauvaise gestion des fonds, il est démis de la présidence du MNC/L en février 1964 par Bocheley. Il crée l'aile CNL-Lumumbiste. En août 1964, il quitte Brazzaville pour Bujumbura *via* Tripoli et Bruxelles où il rencontre Paul-Henri Spaak. Il se trouve à la fin août 1964 à Uvira ; arrive à Stanleyville le 3 septembre 1964 et, le 5 septembre, il devient président de la République populaire du Congo à Stanleyville. Il voyage au Soudan et dans les pays de l'Est africain. Il est au Caire et à Alger en janvier 1965. Du 27 avril au 4 mai, il séjourne à Buta, puis à Karthoum en mai, au Caire et à Accra. En août, il quitte Karthoum pour l'Ouganda. Le 2 avril 1966, il est expulsé du Kenya, retourne en Ouganda où il se fait l'ami d'Idi Amin, chef de l'armée ougandaise. Il rentre à Kinshasa en décembre 1971 où il vit depuis jusqu'à ce jour.

4.2. LES SIMBA DANS LE BAS-UELE

Dans le district du Bas-Uele, les Simba sont arrivés à Buta le 15 août 1964 ; leur chef était le colonel Joseph Makondo. Puis, ils prirent successivement Bambesa le 16, Aketi le 18 et Bondo le 24 août 1964. Nous ne disposons pas d'informations sur l'occupation des territoires d'Ango et de Poko. Toutefois, plusieurs partisans Simba recrutés dans la région étaient des Azande, Bakere, Bavambo et des Ababua. Ici, la principale langue parlée était le lingala.

Leurs adversaires étaient les fonctionnaires, les anciens PNP de 1960 dont la plupart avaient adhéré au RADECO, parti créé par Cyrille Adoula, devenu Premier ministre à la suite du conclave de Lovanium, le 2 août 1961. Adoula avait fait partie du groupe de Binza pour évincer Lumumba. Dans ce groupe, il comptait parmi ses collègues Joseph Mobutu, Victor Nendaka, Justin Bomboko, Albert Ndele et Damien Kandolo.

Parmi les victimes des Simba, qui furent nombreuses, citons quelques noms par territoire :

- a. dans le territoire de Buta : Monzikatebe Léopold (chef du centre de Buta), Mangbe (commandant ANC), Mondo Joseph, etc. ;
- b. dans le territoire de Bambesa : Gelengbo André (chef de région Zobia), Abaka Michel (planteur et président sous-sectionnaire de RADECO à Ganga), Gbenye Charles

(agent TP), Gukudapai Lambert (secrétaire RADECO Bambesa), Belandepame Étienne (prêtre catholique), Mowamewa Adrien (infirmier à Ganga), Ekolopongi (chef coutumier), Ekolopangongo Joseph (chef coutumier), Enkibe Nestor (chef coutumier), Dula Jean (directeur COMACO¹³¹/Dingila), Onga Dominique (directeur INEAC/Bambesa), Longo Gabriel (notable), Engianbado Jérôme (chasseur), Lenzanza (notable et membre du collège permanent), etc. ;

- c. dans le territoire de Bondo : un des principaux chefs rebelles à Bondo fut le lieutenant Basembeleka André. Parmi les victimes, il y a : Fidani (membre du gouvernement à Léopoldville/ministère des Finances), Yenga Joseph (moniteur des frères de Saint-Gabriel à Bondo), Aseka (fonctionnaire de la TSF), Zangaye Xavier (ancien moniteur), Moko François (moniteur, il fut assassiné à la place de son frère Tuse Marcellin), Endongbale (chef de la prison), Mokia Simon (tailleur), Kanigbi (capita de la cité), Bolongo Baudouin (fils du chef coutumier), Tombu Joseph, Nzalamabe Célestin (receveur), Ngamu (arrêté pour vol), Pikia (chômeur), Victor (commerçant grec),

131. Compagnie agricole et du commerce.

Marquez (dame grecque), Dekwa (juge au tribunal du centre de la cité), un groupe de six jeunes voleurs, Angalikiana (ex-élève), Banasi (arrêté à Bondo et assassiné à Likati), chef de la région de Likati, un griot de la région, etc. ; d. dans le territoire d'Aketi : les chefs des Simba à Aketi furent les majors Tshibanda, Pilipili et Matubana. Les témoignages recueillis par B. Verhaegen au cours de sa recherche sur le sujet font estimer le nombre de tués à 80 personnes. Citons quelques victimes : Moge (administrateur du territoire), Lifaki (administrateur du territoire assistant), Nzombo (chef de la CI Iyoko), Nsida Raphaël (ex-chef CI Mabinza), Mondembele (chef d'atelier COMMUELE), Ngbendu, Nyangiro (ex-chef coutumier), Mokedi (juge du CEC), Isokanga (agent Moscor), etc.

Le rapport diocésain de Buta portant sur le centenaire de l'Église catholique au Zaïre de 1989 présente la situation des tués par territoire du Bas-Uele de la manière communiquée dans le tableau 12.6.

Après que les Simba eurent fait autant de victimes, une chasse aux rebelles fut organisée par les paracommardos belges, les gendarmes katangais, les mercenaires sud-africains, les unités aériennes américaines, l'armée et la Sûreté congolaises. Dans le cas particulier de la Province-Orientale et du district du Bas-Uele, l'antagonisme entre Christophe Gbenye, chef des Simba, et Victor Nendaka, administrateur en chef de la Sûreté nationale puis ministre de l'Intérieur du gouvernement Tshombe, fera que ces espaces furent très quadrillés et saccagés au passage des partisans de chaque camp.

Dans le Bas-Uele, une colonne de paracommardos belges parcourut 150 km vers l'est jusqu'à Bambili et Zobia. Du Bas-Uele, elle rejoindra Paulis (Isiro).

Mais ce qui se passa dans la Province-Orientale et le Bas-Uele ressemble beaucoup à la situation vécue dans le Maniema, qui avait aussi compté des chefs originaires à la tête de la rébellion des Simba et de l'armée congolaise. Les raisons des nombreuses victimes recensées se trouvent à la fois dans les conflits de leadership entre dirigeants originaires de ces lieux, le contexte socio-économique local et, aussi, le fait que, pour la rébellion des Simba, de nombreux débordements furent enregistrés.

Le Bas-Uele constitua l'une des dernières étapes de la rébellion avant son extinction. Les chefs rebelles qu'étaient Gbenye, Soumialot et Olenga ne contrôlaient plus réellement les bandes de milices qui s'étaient multipliées très rapidement. Ajoutons à cela, pour le Bas-Uele, sa position lointaine par rapport à Kisangani, où se trouvaient les principaux chefs rebelles, mais aussi sa frontière avec la RCA et le Soudan, qui constituait un refuge en cas de poursuites par des adversaires.

Dans les bandes de milices simba, il n'y eut pas réellement de fusion des éléments recrutés, mais plutôt une juxtaposition de groupes quelque peu détribalisés. Souvent, l'armée simba dite « APL » (Armée populaire de libération) apparut comme un groupe d'hommes qui se connaissaient pour avoir vécu dans un même milieu et reconnaissant l'un d'eux comme chef.

Les tueries furent, en grande partie, le fait d'acteurs locaux ayant intégré la rébellion et à qui celle-ci apparut comme une opportunité de régler leurs comptes. Certains de ces acteurs organisèrent, en effet, des bandes (chacun dans la région qu'il connaissait le mieux) et rendirent une « justice »

Tableau 12.6. Nombre de tués par territoire

Statut	Nombre de tués par territoire						Sexe		Total
	Aketi	Ango	Bambesa	Bondo	Buta	Poko	M	F	
Enseignants	249	133	146	250	266	122	1148	18	1166
Clercs	92	76	53	22	102	39	384	-	384
Missionnaires	-	-	1	-	24	-	24	1	25
Chefs coutumiers	8	4	9	9	7	13	50	-	50
Autres personnes	197	-	152	-	222	26	597	-	597
	546	213	361	281	621	200	2203	19	2222

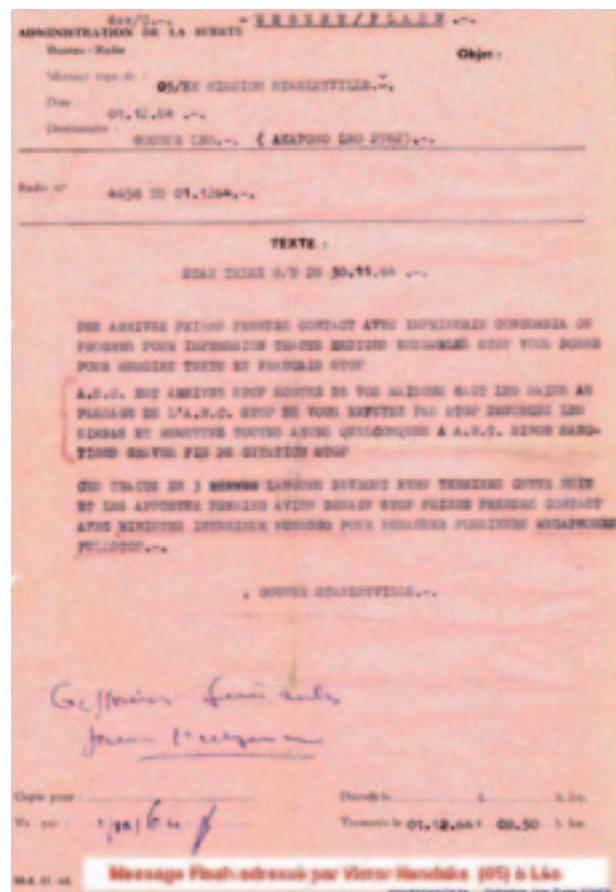
Source: Diocèse de Buta (évêché) 1989 :72.

motivée généralement par des raisons individuelles ou locales et qui n'étaient pas toujours conformes à l'idéologie de la rébellion.

Après l'occupation de Stanleyville par les troupes de la 5^e brigade mécanisée, la garnison reçut en renfort le 12^e bataillon commando katangais « Diabos », qui avait rejoint la ville par voie aérienne, et l'administrateur en chef de la Sûreté Victor Nendaka prit la résolution d'organiser des opérations de ratissage dans les cités indigènes, car de nombreux rebelles s'y cachaient et vivaient aux dépens de la population. Il se rendit au QG de la 5^e brigade, où il prit contact avec les officiers de l'état-major (Ernst 2014).

Le 29 novembre, le col. BEM Vandewalle établit l'ordre d'opération n° 5 qui donnait pour mission à sa brigade de défendre Stanleyville, de créer une tête de pont sur la rive gauche et de nettoyer les diverses cités indigènes établies autour de la ville européenne. Cette opération consistait à tendre un rideau de troupes entre la ville européenne et les cités avant de les vider de leurs habitants indigènes qui étaient filtrés, puis regroupés dans un endroit public, afin de permettre la recherche des rebelles simba et des armes. Avant l'opération, des tracts en trois langues furent imprimés de toute urgence à Léopoldville et des mégaphones furent demandés au ministre de l'Intérieur Munongo (*ibid.*).

Le 26 novembre 1964, les parachutistes belges sautaient sur Isiro (Paulis). L'Armée nationale congolaise va dès lors poursuivre les opérations dans l'ensemble de l'Uele. Les Simba seront vaincus, mais certains éléments vont constituer par endroit des poches disséminées dans cette vaste région disposant de plusieurs espaces vides ; la région restera pendant un moment livrée à l'insécurité. Ce cadre va encore favoriser les tueries, à la fois par les rebelles et surtout, dès lors, par les militaires. Divers témoignages assurent que Victor Nendaka s'engagea à venger ses partisans, dont des parents massacrés par les rebelles. Nendaka avait l'avantage de connaître le terrain local, mais aussi les membres du MNC/L local victorieux en mai 1960, ayant été pendant un moment vice-président de ce parti. Après avoir créé le MNC/Nendaka, il avait échoué aux élections législatives de mai 1960, à cause de cette présence dominante des partisans de Lumumba. Mais la tendance Lumumba fut aussitôt bloquée par la tendance Nendaka et ses partisans du groupe de Binza bénéficiant de l'appui des Occidentaux. Dans le cadre de la



Texte du télégramme envoyé début décembre 1964 à Léopoldville par Victor Nendaka en vue de la réalisation d'un tract.
(Collection Jean-Pierre Sonck.)

réorganisation politique qui suivit la mise en congé des Chambres en 1963 par le président Kasa-Vubu, Nendaka et son camp en profitèrent pour s'imposer dans l'échiquier politique local du Bas-Uele. Ainsi, la rébellion des Simba menée par Christophe Gbenye, qui arriva en août 1964, les cibla comme ennemis. L'image d'une confrontation de deux membres de l'élite congolaise originaires d'une même région et d'un même peuple va se renforcer dans le milieu villageois, chacun représentant un camp et une idéologie opposée. Mais la rébellion ne s'implanta pas longtemps, mise en fuite par l'armée congolaise et ses alliés « ex-gendarmes katangais », sud-africains, rhodésiens et les troupes belges. Il y eut un « nettoyage » de l'espace, c'est-à-dire une traque des rebelles et de tous ceux censés leur avoir apporté une collaboration et/ou avoir bénéficié de leur présence. Le « nettoyage » devint aussi politique : Nendaka voulait récupérer politiquement cet espace qui lui avait été hostile à l'indépendance. Ainsi, même les dirigeants du RADEC manœuvrèrent en transmettant les noms de leurs ennemis personnels



Le cadavre d'Alphonse Kingis déposé sur les ruines du monument Lumumba, 1964.

(Collection Jean-Pierre Sonck, droits réservés.)

– prétendument rebelles – à l’armée, chargée de la « pacification » et du « nettoyage » de la province, faisant ainsi de l’armée nationale leur instrument de vengeance. Plusieurs ex-rebelles capturés et/ou leurs parrains moururent ainsi des sévices endurés ou furent exécutés de manière sommaire. Citons le cas de trois dirigeants de l’ethnie ababua du Bas-Uele tués.

a. **André Lebaza** : il était ababua du territoire Bambesa. Membre du MNC/L-Kabondo, puis conseiller communal titulaire de Lubunga (ville de Kisangani) en février 1960 ; commis aux finances, il devint administrateur politique à Buta en 1961, agent aux finances à Paulis en 1962, travailla aussi aux finances, pendant la rébellion, en 1964, où il s’occupa également de l’information du gouvernement rebelle. Il fut tué à Kabondo après la reprise de la ville de Stanleyville.

b. **Alphonse Kingis** : Kingis est une déformation du nom Kinghisa. Il était ababua originaire du territoire de Buta et il se surnommait le « pape » des Kitawalistes. Ancien commissaire de police à l’indépendance, il devient 1^{er} bourgmestre de Stanleyville à partir de décembre 1960, puis président du gouvernement provi-

soire (dit « Gouvernement révolutionnaire ») à Stanleyville, après la prise de la ville par les forces du Conseil national de libération (CNL), le 20 août 1964, jusqu’à l’arrivée de Gbenye et Soumialot, fin août 1964. Il devint, le 14 septembre 1964, membre du commissariat extraordinaire pour l’ancienne province du Haut-Congo chargé des TP, Santé publique et Éducation nationale, puis, le 30 septembre, commissaire extraordinaire pour ce poste. Il fut tué par l’ANC à Stanleyville, à la reprise de la ville. Il fut abattu et son corps fut promené sur le capot d’une jeep avant d’être exposé sur les ruines du monument Lumumba (Ernst 2014).

c. **Alphonse Sogbe** : il était ababua du territoire de Bambesa. Ministre des Travaux publics, Postes et Télécommunications dans le gouvernement de la Province-Orientale (tendance MNC/L), de décembre 1961 à décembre 1962. Il devint conseiller provincial de l’Uele. Arrêté puis libéré, en juillet 1964, par le gouvernement Tshombe, il devint vice-président du MNC/L à Paulis. Arrêté, il fut assassiné à Léopoldville au camp Binza, le 7 septembre 1964.

Références

- Assemblée provinciale de la Province-Orientale. *Compte rendu analytique (CRA)*. 7^e session de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale.
- Assemblée provinciale de la Province-Orientale. 1962 (13 octobre). *Compte rendu analytique (CRA) des réunions de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale*. Séance du 13 octobre 1962.
- Assemblée provinciale de la Province-Orientale. 1962 (29 novembre). *Compte rendu analytique (CRA) des réunions de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale*. Séance du 29 novembre 1962.
- Chambre des représentants. 1962. *Compte rendu analytique officiel des réunions de la Chambre des représentants*. 4^e session ordinaire, séance du 23 mars 1962.
- Coméliau, Ch. 1965. *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*. IRES (coll. « Études économiques », n° 1). Léopoldville : Université Lovanium.
- Compte rendu analytique*. 1963 (6 mai).
- Diocèse de Buta (évêché). 1989. *Rapport diocésain : centenaire de l'Église catholique au Zaïre*.
- Ernst, Jean-Luc. 2014. « Histoire ». In Stanleyville-Kisangani hier et aujourd'hui. <http://www.stanleyville.be/histoire.html>
Dernière mise à jour 6 juillet 2014.
- La Libre Belgique*, 5 août 1964.
- Leroy, Pierre, 1965. *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960*. Mons : Presses de la Buanderie.
- « Les nouvelles provinces ». 1962. *Études congolaises*, II 3 (8) : 29-30.
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude & Verhaegen, Benoît (sous la direction de). 1964 (juillet). « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. II. Sud-Kasaï – Uele – Kongo-Central ». In *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville : Université Lovanium (coll. « Études politiques », n° 2).
- Omasombo Tshonda, Jean & Verhaegen, Benoît. 2005. *Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960)*. Paris-Tervuren : MRAC-L'Harmattan/ (coll. « Cahiers africains », n° 68-70).
- Province-Orientale. 1959. « Rapport AIMO 1959 ».
- Simon, A. 1956 (24 septembre). « Lettre du directeur provincial des AIMO, datée de Stanleyville le 24 septembre 1956 ». Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.
- Verhaegen, Benoît. 1962. *Congo 1961*. Bruxelles : CRISP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Verhaegen, Benoît. 1990. « 1963-1965 : d'oppositions en rébellions ». In *Congo-Zaïre, la colonisation – l'indépendance – le régime Mobutu – et demain ?* Bruxelles : GRIP (coll. « GRIP-Informations »), pp. 89-98.
- Young, Crawford. 1961-1962. « Inventaire de la documentation reçue au cours du voyage de l'IRES dans les provinces ». In *Congo Political Ephemera collected by Crawford Young*. Microfilm.
- Young, Crawford. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles-Kinshasa/Kisangani/Lubumbashi : Centre de recherche et d'information socio-politiques/Éditions universitaires du Congo.

CHAPITRE 13

LE BAS-UELE DE 1965 À 2014

1. LE BAS-UELE SOUS LE RÉGIME DE MOBUTU (1965-1997)

1.1. LES ÉLECTIONS DE 1965

Dès l'annonce de la date des élections législatives, un malaise s'installa dans la province de l'Uele. Tout d'abord, les gens se demandaient qui allait maintenant diriger la province. Un article inséré dans *Le Courier d'Afrique* du 9-10 janvier 1965 en dit long :

« Comme on le sait, la rébellion qui s'était installée dans les provinces orientales, en l'occurrence dans le Haut-Congo et l'Uele, a "fauché" tous les cadres tant politiques qu'administratifs. Presque tous les principaux dirigeants provinciaux ont été tués, tandis que ceux qui ont échappé à cette mort se réfugient à Léo qu'ils ne veulent pas quitter de sitôt pour rentrer dans leur région. Ainsi une fois récupérées, ces provinces posent un problème crucial d'hommes. C'est pour ainsi dire le cas de l'Uele. Le gouverneur de cette province ainsi que ses principaux collaborateurs ont été tués par les rebelles.

Maintenant, afin d'assurer une solide reconstruction de l'Uele, la population réclame le retour à Paulis de tous les ressortissants et rescapés de cette province se trouvant à Léopoldville.

Quant à l'homme qui dirigera la province de l'Uele, plusieurs noms sont avancés. Nous en avons retenu notamment celui de M. Nendaka Victor, administrateur général de la Sûreté nationale. Mais M. Nendaka, malgré ses importantes fonctions qu'il exerce actuellement, va-t-il accepter de se placer à la tête de l'Uele pour sauver cette province ? Il paraît en effet que M. Nendaka serait disposé à assumer la direction de la province de l'Uele comme l'exige la volonté de la

population. Il ne dépend dès lors, laisse-t-on entendre dans les milieux généralement informés, que du Gouvernement central pour entériner cette volonté » (« Qui dirigera la province de l'Uele ? » 9-10 janvier 1965 : 3).

Victor Nendaka avait apparemment des ambitions nationales. Après les élections de mai 1965, il sera nommé ministre de l'Intérieur. Cependant, il sera élu président du bureau définitif du congrès des « Provinces martyres » et il aura Edmond Rudahindwa (Kivu-Central) comme vice-président, Marcel Lengema (Haut-Congo) comme secrétaire, et Albert Masumbuko (Nord-Kivu) comme secrétaire adjoint (*Le Courier d'Afrique* : 31 août 1965 : 3).

Le malaise dans la province de l'Uele était provoqué par le comité provincial de la section de l'Uele du Rassemblement des démocrates congolais (RADECO). Ce parti politique avait été fondé lors d'un congrès organisé à Luluabourg du 19 au 26 août 1963. Son aire d'activité était les provinces du lac Léopold II (Mai-Ndombe), Luluabourg, Unité kasaïenne, Sankuru, Lomami, Sud-Kasaï, Nord-Kivu, Haut-Congo, Uele, Ituri et Cuvette-Centrale. Il trouvait son origine dans le chef de quelques ministres du Gouvernement central appartenant au Parti démocrate congolais (PDC) (Willame 1964 : 107-111).

Pour la province de l'Uele, le RADECO tentait de regrouper tous les anciens membres modérés du MNC-L, de même que les chefs coutumiers. Sa position était assez forte dans cette province où l'action était largement soutenue par le gouvernement provincial, notamment par François Kupa. Mais elle



Victor Nendaka.

(CP.2007.1.116, collection MRAC Tervuren, archives du service Histoire et Politique ; photo © Star Kinshasa.)

se heurta aussi violemment aux propagandistes du MNC-L dans le territoire d'Aketi durant le mois d'octobre 1963. Le président du RADECO de la province de l'Uele était Joseph Tabalo.

Très vite, la rumeur commença à circuler que ce comité fomentait, pour s'imposer aux élections, un plan consistant à écarter tous les membres d'autres formations politiques autres que le RADECO. Les gens craignaient la naissance d'un parti unique importé ou officialisé. Dans le Haut-Uele, la situation devenait tendue à la veille des élections. Mais pour mieux comprendre cette nervosité, il faut revenir aux élections de mai 1960 où Antoine Lopes, un des leaders influents du PNP, avait été battu à Stanleyville. Alors, il avait regagné Léopoldville en abandonnant ses adhérents à la merci du MNC/Lumumba. En 1962, sans avoir été élu dans l'Uele, Lopes s'était installé à Paulis avec un groupe importé de Lipopoïs (habitants de Léopoldville) inconnu du public et s'était emparé du pouvoir en s'arrogeant le département provincial de l'économie, et laissant d'autres départements à son entourage, sans consul-

ter la population. Apparemment il ne se montra pas un gestionnaire honnête et soucieux des problèmes des gens :

« Il s'empare des caisses de réserve des chefferies (CACI) [...] Au lieu de relever l'économie de la province, il ne s'occupa que des intérêts des commerçants grecs dont lui-même servait de fournisseur et de grossiste en même temps détaillant dès octobre 1962 aux jours de l'insurrection populaire qui est une protestation contre les autorités insouciantes et l'action de Mulele n'y a servi que de prétexte » (« En marge des élections législatives dans l'Uele » *Présence congolaise* 27 mars 1965 : 4).

Le RADECO fut contesté pour plusieurs raisons. La première raison était d'ordre identitaire.

« Qui sont les élus de cette liste ? Tous les défaillants de la première législature avec le déshonorables François Kupa, ex-secrétaire d'État aux Finances du gouvernement défunt de Adoula, en tête ensuite les Lopes, les Takis, les Rulot, les Boris, les Anzela, etc. pour ne citer que ceux-ci. Quant à nous, nous aimerais savoir les circonscriptions législatives que représentent ces Messieurs, puisque tout le monde sait que,

sauf M. Albert Anzela qui est de la tribu Mokusu du Sankuru ou du Maniema et où il doit présenter sa candidature s'il a envie de se faire élire député ou sénateur et non à Uele, ce sont tous mulâtres naturalisés belges » (*ibid.*).

La population voulait ainsi protester contre le parachutage de toutes sortes d'aventuriers et de personnes douteuses à la double nationalité qui se disaient congolais, mais qui, une fois au pouvoir, ne s'occupaient plus que de leurs intérêts et de ceux de leurs parents d'outremer. Il y a, deuxièmement, l'aspect moral, parce que les villageois les considéraient comme des personnes corrompues et hypocrites, car ils ne s'occupaient que de leur commerce et de leurs prétendus parents d'Europe qui « hier les traitaient de macaques comme nous et qui aujourd'hui pour les besoins de la cause, les appellent nos fils. Que leur importent les misères de la population [à la] moindre alerte ils regagnent leurs palais à Léopoldville où ils jouissaient en compagnie de belles Kinois du produit de la tyrannie qui est l'argent extorqué au peuple noir, vrai natif de ce pays que les mulâtres voudraient investir en remplacement des colonialistes » (*ibid.*).

Et la population reprochait encore à ces hommes politiques du RADECO d'être des lâches, parce que, dès la création de la province de l'Uele, ils s'étaient sauvés chaque fois que la région était en ébullition, abandonnant la population à sa misère et laissant aussi derrière eux des gouvernants parfois honnêtes qui payaient de leur vie le mécontentement du peuple. Le cas de Paul Mambaya est exemplaire à ce sujet, car ce « dynamique » gouverneur avait été assassiné.

La deuxième raison, c'est qu'il était difficile d'organiser des élections dans cette région, parce que seule la ville de Paulis et ses rayons locaux avaient été libérés ; les rebelles n'avaient pas encore été entièrement éliminés dans le reste de la région. D'ailleurs, on soupçonnait que les dirigeants du RADECO manœuvraient dans les coulisses et avaient transmis les noms de leurs ennemis personnels et prétendument rebelles à l'armée chargée de la pacification et du nettoyage de la région, voulant ainsi faire de l'armée nationale leur instrument de vengeance.

La date limite de dépôt des candidatures pour les élections législatives, fixée d'abord au 15 février, sera reportée au 20 février 1965. Les multiples partis politiques commencent à chercher à se regrouper en vue des élections. Très vite, Moïse Tshombe annonce la participation de son parti, la CONACO. Cyrille Adoula ne tergiverse pas non plus et déclare que le

parti qu'il préside, le RADECO, se battrra également. Il en est de même pour le MNC/L qui venait de se regrouper avec trois autres formations politiques au sein d'une nouvelle formation, l'Alliance des mouvements nationalistes congolais/Lumumba ou AMNC/L.

Dans la circonscription électorale de l'Uele, il y avait dix sièges à pourvoir pour les élections législatives nationales. La CONACO, composée principalement d'anciens hommes politiques du PNP et du MNC-Nendaka, les emporta tous. Ci-après la liste des élus : Victor Nendaka (Buta ; MNC-Nendaka), Jean-Constant Ebosiri (Bas-Uele, PNP), François Kupa (Haut-Uele/Paulis, PNP), Dominique Nembumzhut¹³², Antoine Lopes (Bas-Uele, PNP), Raphaël Debali (Dungu), Jean-Maurice Kalume (ethnie benza, secrétaire particulier de V. Nendaka à la Sûreté en 1960), Jean-Pierre Dericoyard (Bas-Uele, PNP), Servais Ngbangala (Haut-Uele, PNP), Bernardin Londo, Antoine Kilima (Wamba, PPU) (Lovens 1965 : 382-383).

Pour les élections législatives provinciales, le nombre de sièges à répartir dans la province de l'Uele était de 38. Les élus pour l'assemblée provinciale de l'Uele étaient tous membres de la CONACO (*Le Courrier d'Afrique* : 30 juin 1965 : 19).

Réunie en séance le 11 juin 1965, l'assemblée provinciale de l'Uele procéda à l'élection de son gouverneur. Les candidatures déposées au bureau de l'assemblée étaient celles de François Kupa, ancien secrétaire d'État aux Finances du gouvernement Adoula ; Côme Gbizandi, commissaire de la République pour l'Uele ; Marcellin Tusse ; Henri Nendumba et Jean Ngbana. François Kupa fut élu gouverneur de la province par 27 voix sur 37 (*ibid.* : 16 juin 1965 : 3).

Un article paru dans *Le Courrier d'Afrique* des samedi 7 et dimanche 8 août 1965 peut étonner. Il annonce que les élus des territoires de Niangara, Wamba, Poko et Watsa avaient tous pris les armes pour prêter leur concours à l'opération de pacification de leurs régions éprouvées (*ibid.* : 8 août 1965 : 3).

132. Dominique Nembunzhut est identifié comme étant originaire du Soudan, de l'ethnie mangbetu mavazanga, clan Niakpu Mugaki.

Tableau 13.1. Élus de l'assemblée provinciale de l'Uele en 1965

Noms des élus	Territoire d'origine	Peuples	Noms des élus	Territoire d'origine	Peuples
Bambule Philippe	Aketi	Ababua (Benge)	Balebabu Raphaël	Buta	Ababua
Nyoso Sylvain	Aketi	-	Paygas Guido	Ango	Azande
Ngbo Marcel	Aketi	-	Nduka Mathias	Ango	-
Palangako Guillaume Fr.	Bondo	Azande	Midi Ferdinand	Poko	Azande
Mozagba Jacques	Bondo	Azande	Ateto Albert	Poko	-
Kpinasongo Gaston	Bondo	Azande	Kumbayeki Paul	Poko	Azande
Amasito Valentin	Buta	Ababua	Madua Dieudonné	Bambesa	Ababua
Gbinzadi Côme	Poko	-	Kayeba Mathias	Watsa	
Kateka Christian	Bambesa	Mokere	Asibu Alphonse	Paulis	
Tepatondèle Flavien	Bambesa	Ababua	Mosaki Réginald	Paulis	
Sende Baudouin	Paulis		Mabiangama Salomon	Paulis	
Magbada Marc	Paulis		Amumwalo Ferdinand	Paulis	
Asobe Daniel	Wamba		Bawaba Isidore	Wamba	
Abangwa Corneille	Wamba		Matsaga Alex	Niangara	
Karume Joseph	Wamba		Sukala François	Dungu	
Yobeluo Corneille	Wamba		Migèle Anselme	Dungu	
Masiokpo Léon	Watsa		Medu Faustin	Niangara	
BaAbabuatane Frédéric	Wamba		Mambi Dominique	Watsa	
Nganzi Léon	Dungu				

1.2. LE BAS-UELE DE 1966 À 1997

1.2.1. ASSEMBLÉES NATIONALES ET SÉNAT

Tableau 13.2. Originaires du district du Bas-Uele dans les institutions de la Première et de la Deuxième République (1960-1997)

Noms	Peuples et territoires	Fonctions	Périodes
Fataki Gilbert		Sénateur	1960-1963
Azanga André		Député	1960-1963
Dericoyard Jean-Pierre	Azande ; Ango	Député	1960-1963
Edindali André-Marie	Kango ; Bambesa	Sénateur	1965-1967
Egbula Norbert		Sénateur	1965-1967
Dericoyard Jean-Pierre	Azande ; Ango	Député	1965-1967
Ebosiri Jean Constant	Ababua ; Buta	Député	1965-1967
Evulalu Cyrille	Ababua (Bati) ; Aketi	Député	1965-1967
Lopes Antoine	Métis né d'un père portugais et d'une mère mongbetu de Poko	Député	1965-1967
Nendaka Victor	Ababua ; Buta	Député	1965-1967
Bambule Philippe	Ababua (Benge) ; Aketi	Député	1970-1975
Dericoyard Jean-Pierre	Azande ; Ango	Député	1970-1975
Dericoyard Marcel (fils de Dericoyard J.-P.)	Azande ; Ango	Député	1970-1975
Ebosiri Jean Constant	Ababua ; Buta	Député	1970-1975

Edindali André Marie	Kango ; Bambesa	Député	1970-1975
Evulalu Cyrille	Ababua (Bati) ; Aketi	Député	1970-1975
Ginimongiko Antoine	Azande ; Bambesa	Député	1970-1975
Mozagba Jacques Emanuel Tetunabo François	Azande ; Bondo	Député	1970-1975
		Député	1970-1975
Bagbeni Assumani	Ababua ; Bambesa	Député	1975-1977
Balebabu Kakpe Raphaël	Ababua ; Buta	Député	1975-1977
Derikoye Tita Avungara Jean-Pierre	Azande ; Ango	Député	1975-1977
Mozagba Ngbuka J.E.	Azande ; Bondo	Député	1975-1977
Bambule-ma- Nzombale	Ababua (Benge) ; Aketi	Député	1977-1982
Derikoye Tita Avungara	Azande ; Ango	Député	1977-1982
Laguine-di-Kumbo Munaka	Azande ; Bondo	Député	1977-1982
Lekabusia Gossi	Ababua ; Buta	Député	1977-1982
Mozagba Ngbuka	Azande ; Bondo	Député	1977-1982
Adeito Mavunda	Ababua ; Bambesa	Député	1982-1987
Balebabu Kakpe Raphaël	Ababua ; Buta	Député	1982-1987
Bambule-ma-Nzombale	Ababua (Benge) ; Aketi	Député	1982-1987
Laguine-di-Kumbo Munaka	Azande ; Bondo	Député	1982-1987
Lekadalowa Ekeke		Député	1982-1987
Balekomoso Angbiko-mo- Ndangose	Ababua ; Buta	Député	1987-1992 ; puis de 1992 à 1997
Ekolo-pa-Mbosu	Ababua ; Bambesa	Député	1987-1992
Silingbi Singba	Azande ; Bondo	Député	1987-1992
Malasi Maliba (M ^{me})		Député	1987-1992
Amengindra		Député	1987-1992
Bandobaso Léopold	Ababua ; Buta	Conseiller de la République	1992-1997
Epee Gambwa Jacques	Kolongbandi ; Aketi	Conseiller de la République	1992-1994
Gbenye Christophe	Ababua ; Buta	Conseiller de la République	1992-1997
Mokede Paul-Roger	Ababua (Benge) ; Aketi	Conseiller de la République	1992-1997
Nendaka Bika Victor	Ababua ; Buta	Conseiller de la République	1992-1997
Singa Boyenge Mosambaye Alexandre	Benza ; Aketi	Conseiller de la République	1992-1997
Tabey Ngendo-ma-Ngbengo	Ababua ; Bambesa	Conseiller de la République	1992-1997
Aponga Buta-e-Nkumu	Ababua ; Buta	Conseiller de la République	1994-1997
Ekolo-pa-Mbosu	Ababua ; Bambesa	Conseiller de la République	1994-1997
Leteta la Madua	Ababua ; Bambesa	Conseiller de la République	1994-1997
Mozagba Ngbuka	Azande ; Bondo	Conseiller de la République	1994-1997
Silingbi Singba	Azande ; Bondo	Conseiller de la République	1994-1997

1.2.2. GOUVERNEMENTS DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1965)

Tableau 13.3. Gouvernements de la Première République (1960-1965)

Noms	Peuples et territoires	Fonctions occupées	Périodes
Gbenye Christophe	Ababua ; Buta	Ministre de l'Intérieur	Gouvernement Lumumba
Dericoyard Jean-Pierre	Azande ; Bambesa (Bambili)	Ministre des TP	Du 13 au 20 septembre 1960
Dericoyard Jean-Pierre	Azande ; Bambesa (Bambili)	Ministres des Affaires économiques	Du 6 février au 1 ^{er} août 1961 ; Gvt du 11 juillet 1962
Gbenye Christophe	Ababua ; Buta	Ministre de l'Intérieur	Du 2 août 1961 au 10 juillet 1962
Ebosiri Jean	Ababua ; Buta	Ministre de l'Économie	Gvt du 9 juillet 1964
Ebosiri Jean	Ababua ; Buta	Ministre de la Justice	Gvt du 17 septembre 1964 ; Gvt du 7 juillet et du 26 juillet 1965
Nendaka Victor	Ababua ; Buta	Ministre de l'Intérieur	Gvt du 7 juillet, puis du 26 juillet 1965 ; Gvt du 18 octobre 1965 ; Gvt du 8 novembre 1965

1.2.3. GOUVERNEMENTS DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1965-1997)

Des ressortissants du Bas-Uele sont devenus de grandes figures du régime de Mobutu. Parmi ceux-ci, il y a d'abord Victor Nendaka qui reste un proche jusqu'à la fin des années 1960 ; puis viennent s'ajouter le général Alexandre Singa Boyenge, Jacques Mozagba et le général Babia. D'autres acteurs jouent des rôles ponctuels, parmi lesquels on peut citer Bagbeni Adeito, Mokonda Bonza¹³³, Raymond Ramazani Baya, etc.

133. Après avoir démissionné de la direction du bureau du président Mobutu, Mokonda se retira à Dingila où il initia plusieurs activités de développement en faveur du bassin de l'Uele, dont les résultats furent annihilés par les conséquences des rébellions de l'AFDL et du RCD. Néanmoins, l'Université de l'Uele et l'ISDR/AMADI figurent parmi ses actions durables réussies, de même que l'implantation de l'ISP/BUTA, première institution d'enseignement supérieur et universitaire dans le Bas-Uele.

Tableau 13.4. Gouvernements de la Deuxième République (1965-1997)

Noms	Peuples et territoires	Fonctions occupées	Périodes
Nendaka Victor	Ababua ; Buta	Ministre des Transports et Communications	Gvt du 28 novembre 1965 ; Gvts du 1 ^{er} , du 7, du 10, du 20 et du 22 décembre 1965 ; Gvts du 18 mars 1966, du 14 septembre 1966 et du 17 décembre 1966 ; Gvt du 5 octobre 1967
Nendaka Victor	Ababua ; Buta	Ministre des Finances, Budget et Portefeuille	Gvt du 17 août 1968 ; Gvt du 5 mars 1969
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Vice-ministre de l'Intérieur	Gvt du 21 février 1972 ; du 17 juillet 1972
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de la Justice	Gvt du 11 novembre 1974
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Ministre du Commerce	Gvt du 4 février 1976 ; Gvt du 23 février 1977
Tepatondele Zambite Flavien	Ababua ; Bambesa	Ministre de l'Agriculture	Gvt du 5 juillet 1977 ; Gvt du 18 août 1977 ; Gvt du 13 décembre 1977

Bagbeni Adeito Nzengeya	Ababua ; Bambesa	Président de la Commission de l'administration publique (COPAP)	Gvt du 8 juillet 1977 ; Gvt du 18 août 1977 ; Gvt du 13 décembre 1977 ; Gvt du 5 janvier 1978 ; Gvt du 6 mars 1979
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre des Affaires foncières	Gvt du 13 décembre 1977 ; Gvt du 5 janvier 1978
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de l'Énergie	Gvt du 6 mars 1979
Babia Nzongbia Malobia (général)	Azande ; Buta	Ministre de la Défense et des Anciens combattants	Gvt du 18 janvier 1980
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre des Mines	Gvt du 18 janvier 1980
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de la Justice	Gvt du 28 août 1980
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Ministre de l'Administration du territoire	Gvt du 28 août 1980 ; Gvt du 18 février 1981
Babia Nzongbia Malobia (Général)	Azande ; Buta	Ministre des Affaires sociales	Gvt du 28 août 1980 ; Gvt du 18 février 1981
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de l'Environnement et tourisme	Gvt du 18 février 1981
Epee Gambwa Jacques	Kolongbandi ; Aketi	Ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire	Gvt du 9 octobre 1981
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de la Santé publique	Gvt du 9 octobre 1981
Dula Mangembese	-	Secrétaire d'État aux Sports et Loisirs	Gvt du 9 octobre 1981
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de la Santé, Affaires sociales et Sport	Gvt du 7 mai 1982 ; Gvt du 5 novembre 1982
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de la Justice	Gvt du 18 mars 1983
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Ministre de l'Administration du territoire	Gvt du 1 ^{er} février 1985 ; Gvt du 5 juillet 1985
Mokonda Bonza Florentin	Ababua ; Buta	Ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire	Gvt du 5 juillet 1985
Mokonda Bonza Florentin	Ababua ; Buta	Ministre de l'Économie et industrie	Gvt du 18 avril 1986
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Ministre à la Mobilisation, Propagande et Animation politique	Gvt du 18 avril 1986

Mokonda Bonza Florentin	Ababua ; Buta	Ministre du Développement rural	Gvt du 31 octobre 1986
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Ministre du Budget	Gvt du 31 octobre 1986 ; Gvt du 22 janvier 1987
Mokonda Bonza Florentin	Ababua ; Buta	Ministre de l'Enseignement supérieur, universitaire et recherche scientifique	Gvt du 22 janvier 1987 ; Gvt du 10 février 1987 ; Gvt du 29 juillet 1987
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Ministre de l'Administration du territoire et Décentralisation	Gvt du 10 février 1987 ; Gvt du 29 juillet 1987

Mokonda Bonza Florentin	Ababua ; Buta	Ministre de l'Économie nationale	Gvt du 17 mars 1988 ; Gvt du 28 juillet 1988 ; Gvt du 12 octobre 1988
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Vice-Premier ministre de l'Administration du territoire et Décentralisation	Gvt du 26 novembre 1988 ; Gvt du 21 janvier 1989 ; Gvt du 12 mai 1989 ; Gvt du 11 janvier 1990 ; Gvt du 30 mars 1991 ; Gvt du 17 juillet 1991
Singa Boyenge Mosambaye Alexandre	Benza ; Aketi	Ministre de la Défense et Sécurité du territoire	Gvt du 26 novembre 1988 ; Gvt du 21 janvier 1989
Singa Boyenge Mosambaye Alexandre	Benza ; Aketi	Ministre de la Sécurité du territoire	Gvt du 11 janvier 1990
Babia Nzongbia Malobia (général)	Azande ; Buta	Secrétaire d'État aux Anciens combattants	Gvt du 11 janvier 1990
Agbiano Gambe	Azande ; Poko	Ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire	Gvt du 4 mai 1990
Agbiano Gambe	Azande ; Poko	Ministre de la Culture et des Arts	Gvt du 7 juin 1990
Epee Gambwa Jacques	Kolongbandi ; Aketi	Ministre du Tourisme et Loisirs	Gvt du 29 novembre 1990
Bagbeni Adeito Zengeya	Ababua ; Bambesa	Ministre des Relations extérieures	Gvt du 28 novembre 1991 ; Gvt du 5 décembre 1991 ; Gvt du 11 février 1992 ; Gvt du 21 mai 1992
Lualaba Emeleme	Benge ; Aketi	Secrétaire général chargé des Relations extérieures	Gvt du 10 décembre 1992
Mozagba Ngbuka Bamangwa	Azande ; Bondo	Vice-Premier et ministre de la Coopération internationale	Gvt du 6 juillet 1994 ; Gvt 1995 ; Gvt du 22 juillet 1995
Epee Gambwa Jacques	Kolongbandi ; Aketi	Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel	Gvt du 24 décembre 1996
Bandobaso Nadeto Léopold	Ababua ; Buta	Ministre du Travail et Prévoyance sociale	Gvt du 24 décembre 1996

1.2.4. BUREAU POLITIQUE ET COMITÉ CENTRAL DU MPR

Tableau 13.5. Bureau politique et comité central du MPR

Noms	Peuples et territoires	Fonctions	Périodes
Edindali André-Marie	Kango, Bambesa	Bureau politique	Composition du 8 mars 1969
Mozagba Ngbuka Bamangwa Jacques-Emmanuel	Azande, Bondo	Bureau politique	Composition du 8 mars 1974 ; du 12 août 1974 ; du 4 février 1976 ; du 31 octobre 1986
Singa Boyenge Mosambaye Alexandre	Benza, Aketi	Bureau politique	Composition du 4 février 1976 ; du 29 janvier 1985
Nendaka Bika Victor	Ababua, Buta	Élu au Bureau politique	Composition du 22 novembre 1977 ; du 22 février 1978 ; du 23 août 1980 ; du 3 janvier 1983
Derikoye Tita Avungara	Azande ; Ango	Bureau politique	Composition du 31 octobre 1986
Epee Gambwa Jacques	Kolongbandi ; Aketi	Bureau politique	Composition du 31 octobre 1986

Mozagba Ngbuka	Azande ; Bondo	2 ^e secrétaire adjoint du Secrétariat général du MPR	Composition du 8 mars 1988
Derikoye Tita Avungara	Azande ; Ango	Comité central	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 26 septembre 1986 ; du 12 décembre 1988
Epee Gambwa Jacques	Kolongbandi ; Aketi	Comité central	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 26 septembre 1986 ; du 12 décembre 1988
Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Comité central	Composition du 2 septembre 1980
Nendaka Bika Victor	Ababua ; Buta	Comité central	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 12 décembre 1988
Singa Boyenge Mosambaye Alexandre	Benza ; Aketi	Comité central	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 12 décembre 1988
Mozagba Ngbuka	Azande ; Bondo	Comité central	Composition du 16 avril 1982 ; du 12 décembre 1988
Lanza Gatanga	Azande ; Buta	Membre suppléant du Comité central	Composition du 16 avril 1982
Lanza Gatanga	Azande ; Buta	Membre du Comité central	Composition du 12 décembre 1988
Bambule-ma-Zombali	Ababua (Benge) ; Aketi	Membre du Comité central	Composition du 12 décembre 1988

1.2.5. OFFICIERS GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE, SÛRETÉ NATIONALE ET DIPLOMATIE

Tableau 13.6. Officiers généraux de l'armée, Sûreté nationale et diplomatie

Noms	Peuples et territoires	Fonctions	Périodes
Babia Zongbi Malobia	Azande ; Buta	Officier général	De 1960 à 1997
Lebuabanga Kanai	Ababua ; Buta	Officier général	De 1960 à 1997
Singa Boyenge Mosambayi Alexandre	Benza ; Aketi	Officier général	De 1960 à 1997
Bule Gbangolo Basabe Mohammed	Ababua ; Bambesa	Officier général	Dans le MLC
Lanza Gatanga	Azande ; Aketi	Ambassadeur à Belgrade	1960-1965
Alvès Edindali Jean-Baptiste	Mulâtre, Benge de Likati ; Aketi	Ambassadeur à Berne	1966-1968
Nendaka Bika Victor	Ababua ; Buta	Ambassadeur à Bonn (Allemagne fédérale)	1968 à 1969
Malila ma Kende Ferdinand (colonel)	Ababua ; Buta	Ambassadeur à Bujumbura (Burundi) et à Bangui (RCA)	1966-1972
Zoigba Yeu-Ngoli David Remy	Gbandi ; Bondo	Général de corps d'armée retraité en 1972.	
Bagbeni Adeito	Ababua ; Bambesa	Ambassadeur à Genève (Suisse)	1966-1972
Babia Zongbi Malobia (Général)	Azande ; Buta	Ambassadeur au Caire (Égypte)	1973 -
Ramazani Baya Raymond	Ababua ; Bambesa	Ambassadeur à Paris	Milieu des années 1990

**Alexandre Singa Boyenge Mosambaye**

Le 23 février 1966, Alexandre Singa, promu chef de la Sureté, le 25 novembre 1965, par le nouveau président Mobutu, accompagne ce dernier à Élisabethville, où il est présenté aux autorités civiles et religieuses. Sur cette photo, on voit le lieutenant colonel Singa derrière le chef de l'État et un peu plus loin, Étienne Tshisekedi nommé, lui, ministre de l'Intérieur.

Né à Ibembo le 10 octobre 1932, Alexandre Singa est au départ gendarme. Il devint officier supérieur de l'armée jusqu'à atteindre le grade de général de corps d'armée.

(CP.2007.1.270, collection MRAC Tervuren (fonds Jules Gérard-Libois) ; archives du service Histoire et Politique, droits réservés.)

**David Remy N'Zoigba Yeu-Ngoli**

Né à Lumande, dans le territoire de Bondo, le 27 mars 1920, il fut recruté comme soldat commando. Il a accédé à la retraite de l'armée le 27 juillet 1972 au grade de général de corps d'armée..

(CP.2007.1.364, collection MRAC Tervuren (archives du service Histoire et Politique, fonds Jules Gérard-Libois, droits réservés.)

**Ferdinand Malila ma Kende**

Né à Buta le 4 septembre 1935, il intégra la Force publique comme comptable. Il devint colonel en 1966. Il est retraité depuis 1974.

(CP.2007.1.374, collection MRAC Tervuren (fonds Jules Gérard-Libois), droits réservés.)

1.2.6. ADMINISTRATION PUBLIQUE : GOUVERNEURS DE PROVINCE

Tableau 13.7. Gouverneurs de province

Noms	Peuples et territoires	Fonctions	Périodes
Finant Jean	Azande ; Bondo	Président de la Province-Orientale	Du 17 juin 1960 au 11 octobre 1960
Derikoye Tita Ngindo	Azande ; Ango	Gouverneur du Kasaï-Oriental	Du 9 juillet 1971 au 24 février 1972
Derikoye Tita Ngindo	Azande ; Ango	Gouverneur du Bas-Zaïre	Du 24 février 1972 au 17 juillet 1972

Duga Kubge Toro	Ngbandi ; Bondo	Gouverneur du Katanga	Du 19 juillet 1972 au 10 février 1976 ; du 1 ^{er} janvier 1985 au 26 avril 1986
Mozagba Ngbuka Jacques	Azande ; Bondo	Gouverneur du Kasaï-Oriental	Du 15 juillet 1972 au 19 mars 1974
Singa Boyenge Mosambayi Alexandre	Benza ; Aketi	Gouverneur du Shaba	Du 17 mai 1978 au 18 janvier 1980
Yagi Sitolo Jean	Ababua ; Buta	Gouverneur de la Province-Orientale	Du 22 mars 1997 au 2 août 1998.

2. LE BAS-UELE SOUS LES RÉGIMES DE LAURENT-DÉSIRÉ ET JOSEPH KABILA (1997-2014)

2.1. ORIGINAIRES DU BAS-UELE DANS LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Tableau 13.8. Originaires du Bas-Uele dans les gouvernements nationaux

Noms	Peuples et territoires	Fonctions occupées	Périodes
Yagi Sitolo	Ababua ; Buta	Ministre des Travaux publics	Gvt du 15 mars 1999 complété par les décrets du 19 et du 21 mars 1999 ; Gvt du 1 ^{er} septembre 2000
Bambadoa Etoa Odette		Ministre des Transports et Communications	Gvt du 15 mars 1999 complété par les décrets du 19 et du 21 mars 1999
Yagi Sitolo	Ababua ; Buta	Ministre de la Santé	Gvt du 30 juin 2003
Senga Sefu Valentin	Azande ; Bondo	Vice-ministre à l'Intérieur	Gvt du 30 juin 2003
Senga Sefu Valentin	Azande ; Bondo	Vice-ministre de l'Agriculture	Gvt du 22 janvier 2004
Bule Gbangolo Basabe Mohammed	Ababua ; Bambesa	Vice-ministre de la Défense	Gvt du 30 juin 2003 ; Gvt du 18 novembre 2005
Ramazani Baya Raymond	Ababua ; Bambesa	Ministre des Affaires étrangères et Coopération internationale	Gvt du 18 novembre 2005
Tabei	Ababua ; Bambesa	Vice-ministre à la Justice	(dernier gouvernement Muzito avant les élections)
Kuseyo Gatanga	Azande ; Bondo	Ministre des Transports et Communications	Gvt du 5 février 2007
Nemoyato Bagebole Jean-Paul	Ababua ; Bambesa	Ministre de l'Économie et du Commerce	Gvt du 28 avril 2013

2.2. ORIGINAIRES DU BAS-UELE DANS LES ASSEMBLÉES NATIONALES ET AU SÉNAT

Tableau 13.9. Originaires du Bas-Uele dans les Assemblées nationales et au Sénat

Noms	Peuples et territoires	Fonctions	Périodes
Niki Imayonda Maguy	Bogbasa ; Aketi	Député de l'ACL-PT	Juillet 2000-juin 2003
Zakpiombu Wandu Polydore	Azande ; Ango	Député de l'ACL-PT	
Modio Zambwa Stanislas	Azande ; Bambesa	Député de l'ACL-PT	Juillet 2000-juin 2003
Tabey N'gbengo Marcel	Ababua ; Bambesa	Député de l'ACL-PT	Juillet 2000-juin 2003

Ngilo Zagbali Jean-Marie Célestin	Azande ; Bondo	Député de l'ACL-PT	Juillet 2000-juin 2003
Bopandobasi Lem-We Alfred	Ababua ; Buta	Député de l'ACL-PT	Juillet 2000-juin 2003
Mbuluyo Gbiangako Gaston	Azande ; Poko	Député de l'ACL-PT	Juillet 2000-juin 2003
Bagbeni Adeito Augustin René	Ababua ; Bambesa	Député de la transition, quota MLC	Juillet 2003-septembre 2006
Kumbatulu Sita Bangbasa Charles	Azande ; Poko	Sénateur de la transition, quota RCD/Goma	Juillet 2003-septembre 2006
Kuseyo Gatanga Rémy	Azande ; Bondo	Député de la transition, quota Gouvernement	Juillet 2003-septembre 2006
Ngbalindie Sasa Emmanuel	Azande ; Ango	Député de la transition, quota MLC	Juillet 2003-septembre 2006
Senga Sefu Valentin	Azande ; Bondo	Député de la transition, quota MLC	Juillet 2003-septembre 2006
Tabey N'gbengo Marcel	Ababua ; Bambesa	Député de la transition, quota Gouvernement	Juillet 2003-septembre 2006
Tebulani Enkose ma Bangele Raymond	Ababua ; Bambesa	Député de la transition, quota société civile	Juillet 2003-septembre 2006
Mabu ba Bolongo Juvénal	Azande ; Bondo	Député de la transition, quota société civile	Juillet 2003-septembre 2006
Bule Gbangolo Basabe Mohammed	Ababua ; Bambesa	Élu député en 2006 et réélu en 2011 sur la liste MLC dans le territoire de Buta	Juillet 2006 ; réélu en novembre 2011
Koyanete Solo Désiré	Ngbandi ; Bondo	Élu député, sur la liste Udemo	Juillet 2006
Mokeni Atangamu Jean-Claude	Ababua ; Bambesa	Élu sénateur, sur la liste PPRD	Janvier 2007
Mokonda Bonza Nzombo Florentin	Ababua ; Buta	Élu sénateur, sur la liste CDC	Janvier 2007
Nemoyato Bagebole Jean-Paul	Ababua ; Bambesa	Élu député en 2006 et réélu en 2011 sur la liste CDC	Juillet 2006 ; réélu en novembre 2011
Senga Sefu Valentin	Azande ; Bondo	Élu sénateur, sur la liste PPRD	Janvier 2007
Tutu Tadeza Kango Gilbert	Abarambo ; Poko	Élu en 2006 député sur la liste MLC ; réélu député en 2011 sur la liste UFC	Juillet 2006 ; réélu en novembre 2011
Yagi Sitolo Jean	Ababua ; Buta	Élu député en 2006 et réélu en 2011 sur la liste PPRD	Juillet 2006
Kipele Aky Azwa Lucie	Ngandi ; Bondo	Élue députée en 2006 et réélue en 2011 sur la liste ARC	Juillet 2006 ; réélue en novembre 2011
Apalata Ambo Bienvenu	Benza ; Aketi	Élu député sur la liste MSR	Novembre 2011
Paysayo Malika Robert	Azande ; Ango	Élu député sur la liste ECT	Novembre 2011
Senga Valentin	Azande ; Bondo	Élu député sur la liste PPRD	Novembre 2011

2.3. ORIGINAIRE DU BAS-UELE ÉLUS DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Tableau 13.10. Originaires du Bas-Uele élus députés provinciaux

Noms	Peuples et territoires	Circonscriptions électorales	Périodes
Adipandi Tekwinamay Alexis	Ababua ; Buta	Territoire de Buta	Octobre 2006
Badiabale Tezangi Homère	Ababua ; Buta	Territoire de Buta	Octobre 2006
Bangibangi Telalingbi Étienne	Ngbandi ; Bondo	Territoire de Bondo	Octobre 2006
Batamene Mosilo Jean (décédé, remplacé par Anina Godelieve)	Mokere ; Bambesa	Territoire de Bambesa	Octobre 2006
Kusayo Boyiko Dieudonné	Azande ; Poko	Territoire de Poko	Octobre 2006
Mbowaka Kapatilu Shiko	Azande ; Bondo	Territoire de Bondo	Octobre 2006
Mogwe Maikabwadi Alfred	Molele ; Poko	Territoire de Poko	Octobre 2006
Mokonda Nzombo Kazinye Patrick	Ababua ; Buta	Ville de Kisangani	Octobre 2006
Mokoto Amangakato Gilbert	Mbenza ; Aketi	Territoire d'Aketi	Octobre 2006
Panamoya Ekopele Augustin	Mobenge ; Bondo	Territoire de Bondo	Octobre 2006
Sinango Ngbakoli Eddy Pascal	Azande ; Bondo	Territoire de Bondo	Octobre 2006
Tshausiku Mondogi Joséphine	De père budu de Wamba (Haut-Uele) et de mère ababua de Buta	Territoire de Buta	Octobre 2006
Ziana Mbolinaani Caroline (décédée, remplacée par Sasa Aisha)	Azande ; Ango	Territoire d'Ango	Octobre 2006
Basiliga Asegala Jean de Dieu	Ababua ; Bambesa	Territoire de Bambesa	Octobre 2006
Mayonga	Nkere ; Bambesa	Territoire de Bambesa	Octobre 2006
Bakengaie (chef coutumier coopté) (décédé, remplacé par Mbage Leteta Guillaume)	Azande ; Poko (son remplaçant Mbage est ababua de Buta)	Territoire de Poko	Octobre 2006
Kalasini	Azande, Aketi	Territoire d'Aketi	Octobre 2006

2.4. MINISTRES PROVINCIAUX ORIGINAIRE DU BAS-UELE

Gouvernement Autsai Asenga Médard : 2007-2011

Sur les dix membres du premier gouvernement formé, il y avait deux représentants du Bas-Uele :

- Aluma Fungu Sunguza : il est nzakara du territoire de Bondo, membre du RCD/KML ;
- Niki Imayonda Maguy : elle est gbasa du territoire d'Aketi, membre du PPRD.

Après le remaniement du gouvernement, les nouveaux représentants du Bas-Uele sont :

- Madali Masikini Félix : il est gbasa du territoire d'Aketi, membre du RCD/KML ;
- Bakabate Ewale Blaise : il est gbasa du territoire d'Aketi, membre du PPRD ;
- Kasumbu Armand : il est kolongbandi du territoire d'Aketi, membre de l'ARC.

Références

- « Composition des Chambres législatives et des assemblées provinciales (liste officieuse et incomplète) ». 1965 (30 juin). *Le Courrier d'Afrique* supplément au numéro du 30 juin 1965 : 19.
- « En marge des élections législatives dans l'Uele ». 1965 (27 mars). *Présence congolaise* : 4 & 11.
- Ilosono Bekili B'Inkonkoy. 1985. *L'Épopée du 24 novembre*. As éditeur.
- Lovens, M. 1965 (octobre). « Les élections législatives nationales de 1965 en République démocratique du Congo : situation au 15 juillet 1965 ». *Cahiers économiques et sociaux* III (3) : 382-383.
- « M. Nendaka ». 1965 (31 août). *Le Courrier d'Afrique* : 3.
- « Qui dirigera la province de l'Uele ? » 1965 (9-10 janvier). *Le Courrier d'Afrique*.
- « Uele : M. Kupa élu gouverneur ». 1965 (16 juin). *Le Courrier d'Afrique* : 3.
- « Uele : les élus de l'Uele procèdent à la pacification de leurs régions ». 1965 (8 août). *Le Courrier d'Afrique* : 3.
- Willame, J.-C. 1964 (1^{er} mai). « Partis politiques congolais – 1964 ». *Travaux africains* 1 : 107-111. Bruxelles : CRISP
(``Dossier documentaire'', n° 1).

CINQUIÈME PARTIE

LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

CHAPITRE 14

LA DÉMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Quand la géographie de peuplement dicte la géographie économique

L'étude démographique de l'Afrique subsaharienne révèle de vastes zones de faible densité de population et de faible fécondité qui forment quelques rares exceptions pour le continent noir, caractérisé par une démographie généralement dynamique. Ce phénomène se rencontre majoritairement dans l'axe Gabon-Congo-République centrafricaine-République démocratique du Congo, axe sur lequel se situe le Bas-Uele qui compte, actuellement encore, parmi les régions les moins peuplées de la République démocratique du Congo. Alors que sa superficie couvre à elle seule presque un tiers de la Province-Orientale, le Bas-Uele concentrerait en 1984 moins de 13 % de la population provinciale¹³⁴. Les centres de concentration de population sont implantés le long des cours d'eau, des routes et des chemins de fer. Les principales agglomérations du district sont les cités d'Aketi, d'Ango, de Bambesa, de Bondo et de Buta, anciens postes administratifs et chefs-lieux des territoires du même nom¹³⁵. Les centres

de peuplement, également centres de production¹³⁶, sont globalement les mêmes depuis l'époque coloniale, hormis l'émergence, ici et là, dans les années 1990, de foyers miniers d'exploitation artisanale d'or et de diamant¹³⁷, principalement basés dans les territoires de Buta (80 % à Monganzulu) et d'Aketi.

En 2004, la province du Bas-Uele comptait environ 876 519 habitants¹³⁸, avec une densité moyenne de 6 habitants au km². Le trait caractéristique majeur de la population de cette région, systématiquement observé dans les études démographiques, est une pathologie de stérilité attribuée à certains de ses peuples. Ce phénomène de faible natalité et fécondité aurait pris de l'ampleur à la fin de la première moitié du xx^e siècle, non sans susciter l'attention de l'administration coloniale qui développa à cette même époque, comme le soulignent Boute et de Saint Moulin, « une véritable psychose » face à

136. La géographie économique s'est alignée au Bas-Uele sur la géographie démographique.

137. Au moment où se sont tenues les enquêtes, les populations des carrières sont constituées au total de 4055 personnes, femmes, hommes et enfants confondus. Nous disposons à ce sujet de l'étude sur l'impact de cet exploitation minière artisanale sur l'environnement au Bas-Uele (Adebu Liginda 2009).

138. Selon l'Institut des statistiques national (INS). Selon de Saint Moulin, elle serait, en 2005, de 607 267 (4 hab./km²). Notons que le *Plan d'actions du gouvernement provincial 2012-2014* a estimé la population du Bas-Uele à 2 007 567 habitants, soit une densité de 13,5 hab./km², se basant sur le recensement administratif provincial. Ce chiffre paraît totalement aberrant en comparaison des autres sources statistiques (de Saint Moulin, INS).

134. Avec la répartition territoriale suivante : 14 % de la population du Bas-Uele à Buta, 17 % à Aketi, 21 % à Bondo, 9 % à Ango, 18 % à Bambesa et 21 % à Poko (recensement 1984).

135. Postes administratifs et postes d'occupation, centre commercial, industries, hôtels (etc.) : Titule, Dingila, Bili, Bambili, Amadi, Zobia, Monga, Likati, Yakoma (Infor-Congo 1958 : 572-578 ; 610-613 ; 619-620).

la dépopulation de la colonie¹³⁹. L'organisation des études démographiques de 1955-1957 sera d'ailleurs, selon les mêmes auteurs, marquée par la hantise du manque de main-d'œuvre (Boute & de Saint Moulin 1982 : 305).

1. PEU DE SOURCES, FIABILITÉ DISCUTABLE DES STATISTIQUES

L'étude de la démographie de l'Afrique tropicale en général – et celle du Bas-Uele en particulier – est ardue, posant le problème des sources statistiques. Celles-ci sont de moins en moins nombreuses au fur et à mesure qu'on remonte le temps. Cependant, définissant la démographie historique, Guillaume et Possou pensent que, malgré le manque de sources statistiques, « dès l'instant où une civilisation a laissé des témoignages humains, nous ne sommes pas totalement désarmés. Il reste la possibilité de les interpréter sous l'angle démographique. Bien sûr, il n'est pas question d'aller plus loin que le stade d'hypothèse ou de l'approximation mais l'on peut atteindre des vues somme toute fort éclairantes » (Guillaume & Poussou 1970 : 23).

Le chercheur qui s'intéresse aux structures démographiques du début du xx^e siècle est confronté au problème hasardeux des sources : le manque, voire l'inexistence de dénombvements précis des populations. Il n'existe, pour le début du siècle, qu'une documentation éparses pour quelques chefferies déjà organisées depuis l'application des dispositions de l'article 3 du décret du 6 octobre 1891 reconnaissant les groupements coutumiers et leur chef dans l'autorité établie par la coutume (Aketi 1906 et 1908 ; Poko en 1906 et Bambesa en 1908). De ces statistiques, on ne peut tirer qu'un constat. Leur analyse plus approfondie serait périlleuse. Ce n'est qu'à partir des dernières années de la colonisation que les données démographiques disponibles permettent au

chercheur d'envisager une étude démographique à la fois plus précise et plus globale.

Le dernier recensement de la population congolaise date de 1984 et reste donc la source de base la plus fiable dans l'étude démographique du Congo. Depuis lors, les statistiques démographiques ne sont que des projections à partir de ce recensement. Il avait consisté en une opération de l'Institut national des statistiques, les Nations unies ayant assuré un contrôle et un suivi de la qualité des données récoltées par le truchement d'experts envoyés sur place. Ngondo a Pitshandenge le commente :

« Même si aucun recensement n'est exempt d'erreur, d'omissions et de doubles comptes, il faut reconnaître que le recensement de 1984 a été réalisé dans des conditions matérielles et humaines lui garantissant une meilleure qualité que de simples comptages périodiques opérés par l'administration » (Ngondo a Pitshandenge 1984 : 20, cité dans Ngondo a Pitshandenge 1992 : 231).

Cependant, malgré l'assurance de la qualité des données de 1984, celles-ci ne suffisent pas à l'élaboration d'un aperçu sur la situation actuelle. La République démocratique Congo connaît depuis bientôt dix ans d'importants changements socio-démographiques, conséquences à la fois des guerres successives (déplacés de guerre, massacres à grande échelle), de l'intolérance ethnique (déplacements et migrations forcés), de la résurgence et de la recrudescence de certaines maladies (VIH/Sida, paludisme, tuberculose). Ces mutations n'ont pas fait l'objet d'une adaptation systématique au niveau des statistiques démographiques. L'analyse des chiffres provenant des projections statistiques requiert donc une extrême prudence et doit impérativement s'accompagner d'un regard critique et d'un commentaire nuancé.

Le Bas-Uele, par exemple, tout comme le Haut-Uele, la Tshuapa et l'Équateur, est connu dans l'histoire démographique pour avoir des taux d'infécondité élevés. Dans les projections, ces régions peuvent être sujettes à une surévaluation de leur taux de croissance. Ngondo a Pitshandenge Iman nous fait, par exemple, part de cette marge d'erreur potentielle pour les projections statistiques de 1987 (*ibid.* : 234).

Il est donc nécessaire d'exploiter d'autres sources que celles des projections calculées à partir de la situation de 1984. Les élections de 2006 et 2011

139. « Au Congo belge, les autorités ont, dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, mené une politique populationniste concrétisée par une série de lois et d'actions visant à favoriser les familles avec enfants et à lutter contre les "facteurs" de la dénatalité, dont les maladies vénériennes, qui feront l'objet d'une attention toute particulière » (Biangaa 1978, cité dans Sanderson 1999).

fournissent notamment un nouveau matériau pour l'étude démographique. Léon de Saint Moulin a d'ailleurs utilisé les données de l'enrôlement de 2006 comme pierre de touche pour ses propres projections. Les données des enrôlés en 2011 sont encore à exploiter.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS DU BAS-UELE

2.1. MOROSITÉ DÉMOGRAPHIQUE DU BAS-UELE FACE AU DYNAMISME DE L'ITURI

La population du Bas-Uele est la moins élevée des districts de la Province-Orientale. Cette inertie dénote particulièrement avec le dynamisme démographique bien connu en Ituri, qui accuse une croissance pour le moins spectaculaire. L'apparente stagnation dont fait preuve la démographie du Bas-Uele trouve son origine, entre autres, dans un facteur pathologique propre à certaines populations telles que les Zande, ethnie majoritaire du district.

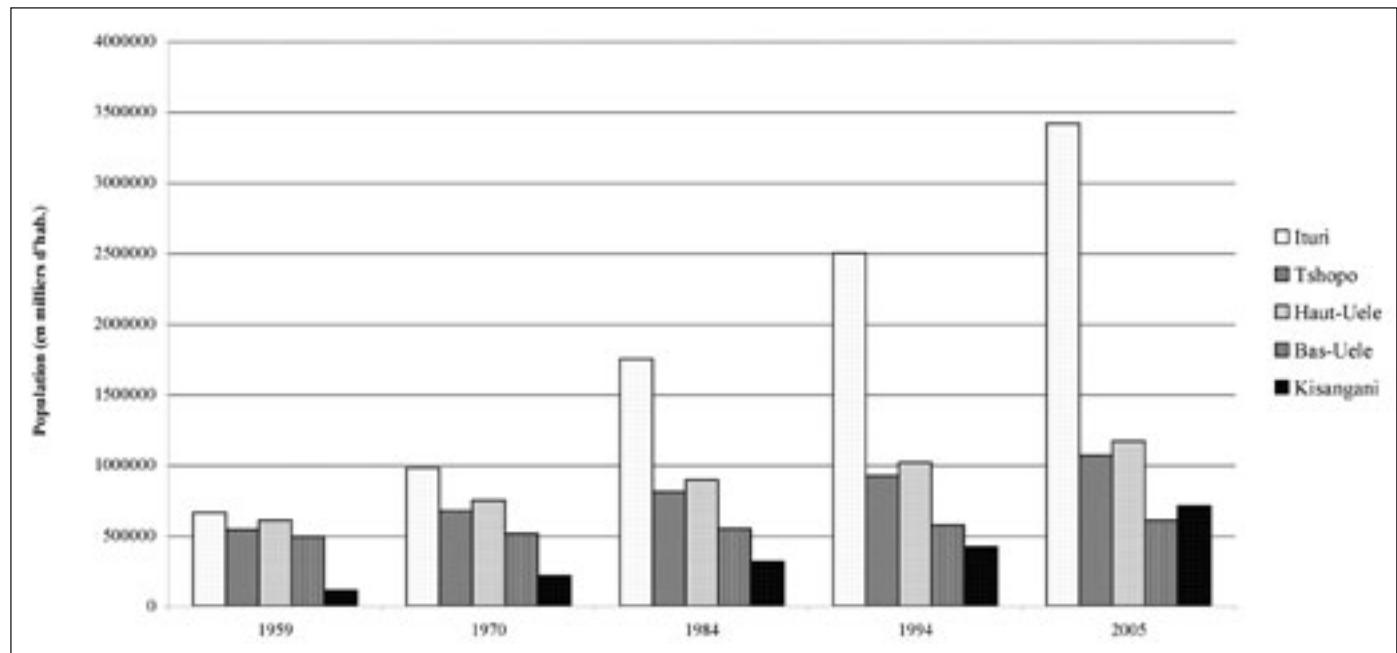
2.2. LA STÉRILITÉ, UNE CONSTANTE

Dans le contexte de la politique populationniste, l'étude de la fécondité trouve toute sa pertinence et le cas des populations du Bas-Uele n'est pas sans susciter l'intérêt de l'administration coloniale¹⁴⁰. Une carte géographique¹⁴¹ reprenant le taux de natalité, estimé sur la base des données de l'enquête 1955/57 par territoire, met en évidence les différences de fécondité entre les régions :

140. Témoignages à ce propos des administrateurs territoriaux d'Ango et de Poko (rapport AIMO 1954).

141. À part des données recueillies à la fin des années 1950 et au début des années 1960, des chercheurs du CEMUBAC, sous l'impulsion et la direction de P. Gourou et de R. E. De Smet, ont dressé des cartes de la répartition et de la densité de population à une échelle plus grande (1/1 000 000 : carte par point, carte par plages de densité). La carte par point distingue la population rurale (coutumière) et la population urbaine (extra-coutumière). La densité est calculée par groupement. Une troisième carte donne les limites des divisions administratives (Gourou & Nicolaï 1996 : 253).

Graphique 14.1. Évolution de la population, districts de la Province-Orientale (1958-2005)



N.B. : les données de population du district de la Tshopo ne comprennent pas la population de Kisangani (Stanleyville), présentée à part.
Source : données de 1959 : De Smet (1962) ; données de 1970, 1984, 1994 : de Saint Moulin, Ngondo Pithendenge & Tambashe Oleko (1992) ; données de 2005 : de Saint Moulin (2006).

Tableau 14.1. Naissances, taux de natalité et de fécondité par territoire en 1955-1957 (Bas-Uele)

Territoire	Population totale	Total Naissances	Natalité (%)	Femmes 15-44 ans	Naissances 15-44 ans	Fécondité (%)
Aketi	78 352	2000	25,23	2777	2000	87,81
Ango	62 238	1234	19,83	18 801	1212	64,47
Bambesa	71 424	1363	19,03	21 541	1354	62,88
Bondo	96 638	1523	15,76	29 089	1505	51,74
Buta	47 571	849	17,85	13 951	832	59,64
Poko	111 415	1982	17,79	33 894	1958	57,77
Bas-Uele	467 638	8951	19,14	140 053	8861	63,27

Source : enquête démographique de 1955-1957.

« Deux grandes zones de fécondité se dégagent : une zone de forte fécondité recouvrant la partie Sud du pays, région de savanes, et l'Est du pays, le long des chaînes de montagnes du Kivu ainsi que la région du Nord-Ouest, centrée sur Gemena ; et une zone de fécondité médiocre, s'étendant sur la vaste dépression du Congo central, à climat équatorial par excellence, ainsi que les régions des savanes du Nord-Est le long de la rivière Uele. »

Le Bas-Uele, tout comme le Haut-Uele, la Tshuapa et l'Équateur, est connu dans l'histoire démographique pour ses importants taux d'infécondité qui frappent bon nombre de couples. Choprix écrivait en 1961 :

« La population de l'Uele est caractérisée par une natalité insuffisante. Les naissances sont tellement rares que certains peuples semblent promis à une disparition rapide. Cette paucinatalité, dénoncée dans des rapports administratifs datant de bien avant la guerre, affecte à peu près tous les peuples uéliens » (Choprix 1961 : 70-72).

La dénatalité et l'infertilité de certains groupes (comme les Mongo et Zande) préoccupaient les responsables politiques et médicaux durant la colonisation. Ces groupements persistaient à montrer les signes d'une faible démographie, *a contrario* d'une amélioration démographique générale dans la colonie depuis les années 1930-1940 (Gourou & Nicolaï 1996 : 253).

À l'époque coloniale, le taux de natalité au Bas-Uele est de 19 %¹⁴² et la proportion de femmes âgées

de plus de 45 ans et n'ayant pas d'enfant est de 35 %, alors que dans les régions prolifiques, elle est de moins de 10 % (Romaniuk 2006 : 62-63). De 1950 à 1958, aucun territoire n'a même atteint la barre des 35 enfants pour 100 habitants de tous âges. Le phénomène d'infécondité est doublement observé : et par l'enquête démographique de 1948 et par l'enquête par sondage de 1955-1957. Alors qu'Aketi s'approche des 35 enfants pour 100 habitants¹⁴³, le territoire de Poko, où la moyenne est de moins de 20 enfants pour 100 habitants, fait pauvre figure. La situation en milieu non coutumier semble légèrement plus optimiste que celle en milieu coutumier, bien que l'amélioration soit assez légère, puisque la population des enfants en milieu non coutumier ne dépasse pas 30 % de la population.

Selon l'enquête démographique de 1955-1957, les taux de natalité du Bas-Uele sont dans l'ensemble très faibles (19,14 %). Ils sont encore en dessous de la moyenne, déjà faible, de l'ensemble des Uele (21,39 %), de la Province-Orientale (30,75 %) et du Congo (45 %) (Romaniuk 1967 : 323). On situe le niveau de natalité le plus faible à Bondo (15,6 %). Les taux de fécondité suivent la même tendance, 63,27 % au Bas-Uele, contre 73,22 % et 111,82 %

n'est que de 25 % dans le Nord-Est du Congo, dans les Uele. La faible fécondité chez les femmes de l'Uele existait déjà bien avant la colonisation, qui l'aurait aggravée à ses débuts, situation qui se serait améliorée par la suite.

143. Il s'agit d'une zone anciennement habitée par des populations bantoues et occupée ensuite par les Abandia, peuple apparenté aux Zande.

142. L'enquête de 1955-1957 sur les naissances a obtenu un taux de natalité de 43 % pour l'ensemble du Congo alors qu'il

pour la moyenne respectivement de l’Uele et de la Province-Orientale.

Anatole Romaniuk, qui a élaboré une importante étude sur la fécondité des populations congolaises, se questionne au sujet des liens potentiels entre la géographie de natalité et l’environnement biophysique, la situation géographique, ainsi que les effets découlant d’événements historiques tels que les campagnes esclavagistes. Il tente tout d’abord de démontrer que les liens entre fécondité et climat et environnement écologique ne reposent sur aucune base empirique. Il examine ensuite l’influence que la situation géographique d’un territoire pourrait exercer sur ses populations. La zone d’infécondité du Congo correspond *grosso modo* à celle du bassin du fleuve Congo, qui constitue avec ses affluents la grande voie naturelle du pays. Ce sont en général les populations les plus exposées aux influences externes qui se montrent les plus touchées par les symptômes d’infécondité. Les zones d’infécondité du Congo sont également celles où se sont déroulées jadis les incursions esclavagistes qui opéraient à partir de Khartoum, comme c’est le cas pour la région de l’Uele. Ces aventures esclavagistes ont sans nul doute eu un certain impact sur le processus de dénatalité par le biais de la désorganisation sociale et de la propagation d’infections vénériennes qu’elles occasionnent.

Cependant, l’auteur se garde de généraliser cette hypothèse. Le contre-exemple des Luba est éloquent : bien qu’ayant largement subi les incursions des Zanzibarites, ce peuple n’a pourtant pas manifesté *a posteriori* les symptômes de dénatalité qui y sont généralement liés. Comme Anatole Romaniuk le souligne, il est intéressant de remarquer que les zones d’infécondité correspondent globalement aux frontières de groupements ethniques, comme c’est le cas des Azande et de leurs voisins les Mangbetu dans le Nord-Est du pays. Le célèbre démographe du Congo belge constate que le Bas-Uele, qui fait partie des districts traditionnellement peu prolifiques, et dont 25 % des femmes âgées de plus de 55 ans sont stériles, est majoritairement habité par la population azande connue pour ses mœurs légères. Sa thèse est celle d’une infécondité d’origine vénérienne¹⁴⁴ (Romaniuk 1967 : 319).

2.3. UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE FAIBLE

« Les variations démographiques régionales dans le niveau d’accroissement naturel traduisent essentiellement les variations dans le niveau de fécondité, par contre les différences régionales de la mortalité sont en somme plutôt faibles, à en croire les informations disponibles » (Romaniuk 2006 : 83).

C’est ainsi que l’accroissement naturel des populations à faible taux de fécondité est très faible, voire nul. Certains districts dans le Bas-Uele enregistrent même des taux d’accroissement négatifs (Buta, Ango, Bambessa, Poko) qui attestent de leur régression démographique (*ibid.* : 82).

L’étude de la démographie par le biais de projections statistiques doit pouvoir prendre en compte les changements au niveau des facteurs d’évolution de la fécondité. En période de crise, comme celle des années 1990 au Congo, le niveau de fécondité baisse forcément partout (de 2 % entre 1984 et 1989 et de 3 % par période quinquennale après 1989). Cette baisse est généralement acceptée, sauf pour le Haut-Zaire (Haut- et Bas-Uele) où l’hypo-fécondité est plus élevée. Pour ces deux dernières régions, il a fallu tenir compte du fait que plus la fécondité est faible, moins elle est élastique. La fécondité du Bas-Uele est donc supposée être restée relativement constante, même en période de crise (Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko 1992 : 8 ; *ibid.* : 490).

« L’apathie que l’infécondité crée chez les individus, voire des collectivités entières ne manque pas de retenir sur le plan social et économique. Ce n’est pas de la part d’une population déprimée et vieillissante qu’on peut s’attendre à recevoir le concours actif qu’exige le développement économique. D’immenses territoires sont faiblement peuplés par une population stagnante, fait qui est propre à décourager toute initiative économique dont la rentabilité requiert une certaine densité de peuplement, ou du moins, une perspective démographique à longue échéance » (Romaniuk 1967 : 330).

Christian Coméliau note en 1964 la quasi-inexistence d’initiative de la part de la population autochtone dans la vie économique des Uele. Il l’explique, entre autres, par une inertie imposée par la coutume qui découragerait toute promotion sociale et étoufferait les désirs d’intégration à une économie de type moderne (Coméliau 1964 : 26-29). Cependant, certains règlements d’application à l’époque, comme l’interdiction pour un indigène de

144. Les maladies vénériennes sont connues pour avoir un effet stérilisant. Pour plus d’informations à ce sujet, voir les publications d’Anatole Romaniuk.

quitter un certain périmètre (village et alentours) sans l'autorisation coloniale, ont sans aucun doute joué un plus grand rôle dans la fameuse « inertie » de la population locale.

3. L'OCCUPATION HUMAINE DU BAS-UELE

3.1. ORIGINES ET PREMIÈRES TRACES DE PEUPLEMENT DANS LE BASSIN DE L'UELE

De différentes études sur le Néolithique uelien¹⁴⁵ ressort l'existence de zones de concentration de population autour de Bondo et de Buta, quelques îlots le long du Bomu au nord (trois petits foyers¹⁴⁶), et surtout l'axe Bambesa-Ango-Poko, longeant le cours de l'Uele avec une densification au nord de Poko en territoire Amadi. Cette crête de population se serait d'ailleurs prolongée dans le Haut-Uele par Niangara et Dungu jusqu'à Faradje et Watsa à l'est.

Les premiers occupants auraient été chassés vers le xv^e siècle par des vagues migratoires bantoues. En suivant les grands fleuves, ils se seraient installés à l'est et à l'ouest, interférant avec des peuples soudanais allant du nord vers le sud. À la limite de la savane et de la forêt, il y aurait eu un temps d'arrêt pour digérer ce nouveau milieu relativement moins perméable. C'est ainsi qu'au sud de l'Uele se sont accumulés des Soudanais, mêlés de Bantous et d'hypothétiques autochtones. Ces peuples ont été, aux environs du xviii^e siècle, resserrés dans des zones plus étroites de cette lisière, pressés par le déferlement des Zande venus du nord, qui s'engouffrèrent entre les points de résistance. Les populations réfugiées vont converger vers ces deux points, les Babua que le couvert forestier aurait protégés et les Mangbetu, plus à l'est, qu'une certaine organisation militaire aurait sauvagardés des Zande (Choprix 1961 : 69 ; Monnier *et al.* 1964 : 127). Ce serait d'ailleurs pour se protéger des Zande que les Babua auraient si facilement collaboré avec le colonisateur (Willame *et al.* 1964 : 127).

Ainsi, les points d'occupation du Nord les plus anciens, en allant d'est en ouest, sont les territoires de Dungu, Niangara et Ango (au Bas-Uele). Par

contre, les zones centrales et du Sud sont d'occupation récente et canalisent la fin d'un long processus migratoire qui, du xv^e au xviii^e, a fait transiter la population du nord vers le sud (à la limite de la forêt et de la savane).

Plus tard, les témoignages des explorateurs qui s'y sont succédé, plus particulièrement celui de Junker qui a laissé un récit détaillé de ses études effectuées en Afrique de 1879 à 1883, ont permis de distinguer plusieurs noyaux de peuplement suivant de près le cours du Bili, entre 4° et 5° de latitude N, 25° et 23° de longitude E. Ce foyer correspond à la concentration des populations Zande et zandéisées. Les principales agglomérations de ce foyer sont Indiama, Rafai, Palenge, Nangba et Ngeria. Toutes ces agglomérations correspondent à des villages-résidences de chefs ou de princes zande, dont les noms se confondent avec ceux désignant les agglomérations. Il y a aussi les habitants des bassins des Uere, Uele, Bomokandi, entre 2° et 5° de latitude N, 26° et 30° de longitude E. Et enfin les habitants de Dungu, de l'Aka et du Yei, entre 4° et 5° de latitude N, 29° et 31° de longitude E. Ce foyer est peuplé par les Avukaya, Abaka, Makakra (Zande), Babukre, Kakwa, Mongo et Logo.

3.2. RÉPARTITION DE LA POPULATION À TRAVERS L'ESPACE UELIEN

L'étude de la densité par De Jonghe en 1928 divise la carte du Bas-Uele en trois zones de peuplement. Une zone de faible peuplement : Uele Bomu, Titule, Buta, Zobia (environ 2-4 hab./km²) et Bondo et Gwane (4 à 6 hab./km²) ; une zone relativement bien peuplée : Dakwa (8-12 hab./km²) ; et enfin une zone très fortement peuplée qui est celle de Bambili (16 hab./km²). Selon les analyses démographiques de Gourou en 1955, le Bas-Uele actuel est constitué à la fois d'une zone peu peuplée, à densité inférieure¹⁴⁷ (3 hab./km²), au nord des territoires de Bondo et Ango, et d'un espace relativement bien peuplé faisant partie dudit « axe de fort peuplement du 3^e parallèle N » : il s'agit de Bambesa et du pays azande (Gourou 1955 : 47). Quelques années plus tard, Roger-Ernest De Smet

145. Résultat de la confrontation de plusieurs sources : Colette (1933), Van der Kerken (1942), Van Noten (1968), Muya Wa Bitanko (1986)..

146. Entre 25° et 27° de longitude E.

147. Pierre Gourou, en 1955, définit les régions de densité inférieure à 3 habitants par km² selon quatre axes (axe de faible densité du Lualaba et du Katanga, axe faiblement peuplé du 2^e parallèle S, extrémité nord du Congo belge et noyau de faible peuplement de Feshi-Kahemba (Gourou 1955 : 43-58).

a pu affiner la description de la densité de population sur base des données démographiques extraites des rapports administratifs de 1959. Il a également étudié de près la densité et la localisation de la population en Province-Orientale. Il a d'ailleurs dessiné deux cartes établies à l'échelle des groupements par le CEMUBAC (Gourou 1955), relatives, d'une part, aux densités de peuplement, et, d'autre part, à la localisation par point de la population.

La littérature démographique insiste bien sur le fait que la zone de peuplement signalée de Paulis à Titule ne va pas jusqu'à la frontière nord du pays. Cet axe très peuplé est limité au nord par une bande faiblement peuplée qui remplit tout l'extrême Nord du Congo belge. Cette bande a une superficie de 100 000 km² et une population de 125 000 habitants, soit une densité de 1,25 habitant par km². Peu peuplée, elle est elle-même divisée en deux zones créées par une certaine concentration de population le long de l'Uele (jusqu'à son confluent avec l'Ubangui). On y note de très faibles densités de population avec, par exemple, la circonscription de Goa, dans le territoire de Bondo, qui a une densité de 0,84 habitant au km²¹⁴⁸ ou de Sasa avec 19 080 km² et 17 871 habitants, soit une densité de 0,90 habitant par km² (*ibid.* : 54). Ce faible peuplement contraste avec l'axe de peuplement d'est en ouest, avec le territoire de Buta (4700 km² et 70 000 hab.). La circonscription de Bulungwa a une densité de 21,3 hab./km² et est peuplée par les Baboua (*ibid.* : 83).

À quoi faut-il attribuer ces fortes densités, s'interroge Guy Choprix ? Pour lui, il s'agit de hasards historiques que la fertilité des terres a pu maintenir un certain temps (Choprix 1962 : 69). Pierre Gourou, qui a étudié les populations rurales au Congo, tente d'expliquer la disposition des concentrations de peuplement selon différents facteurs. Sa première explication se concentre sur le facteur pédologique : les carapaces latéritiques¹⁴⁹. Ces larges zones infer-

tiles expliqueraient le peu de présence humaine dans l'ensemble de ce vaste territoire. Cependant, ce facteur pédologique ne peut en aucun cas être considéré comme la seule explication. Au nord de la forêt équatoriale, c'est une région de savane, bien qu'il soit possible que le paysage auparavant ait été essentiellement forestier. Les restes de quelques îlots forestiers épargnés au milieu de la savane en témoignent. S'il y a eu une plus grande population sur ces terres, quels facteurs ont précipité leur dépeuplement ? La déforestation ou les ravages des chasseurs d'esclaves ? Comme on l'a déjà dit, la médiocre fertilité des terres ne suffit pas à expliquer leur faible peuplement, car si les sols de cette région sont peu fertiles, ils ne sont tout de même pas aussi limités, au point qu'ils ne puissent pas nourrir une population supérieure à un habitant au km² (Gourou 1955 : 54-55). Pierre Gourou tente enfin d'expliquer l'existence de la concentration de peuplement par la situation géographique de la zone qui se situe en bordure septentrionale de la forêt équatoriale. Selon lui, à la saison sèche, les incendies de forêt sont facilités et rendent donc les activités agricoles plus accessibles pour la population locale. Ces peuples, qui sont d'affinités soudanaises, seraient également dotés d'un système d'organisation qui permettrait la gestion d'une forte densité de population (*ibid.* : 83).

Aussi, la densité de population rurale par territoire en 1948 se présente ainsi : Bondo, 2 à 2,99 hab./km²; Ango, 0 à 0,99 hab./km²; Aketi, 5 à 5,99 ; Buta (Bambesa), 4 à 4,99 ; Poko, 5 à 5,99 hab./km² (*ibid.* : 128). Selon De Smet, le territoire de Bambesa, qui ne représente en 1959 que 6 % de la superficie totale du Bas-Uele, regroupe près de 16 % de la population de l'ensemble du Bas-Uele. L'INERA et les paysannats implantés durant la colonisation ne sont pas étrangers à la concentration démographique caractéristique de ces régions.

Les facteurs tels que les transports et la communication doivent également être pris en compte dans l'étude de la disposition démographique. Comme partout ailleurs au Congo, le regroupement de la population au Bas-Uele s'est également opéré le long des routes (Huysecom-Wolter¹⁵⁰ & Annaert-Bruder 1980 : 5). De l'examen de la première carte

148. Avec une population de 5412 habitants et une superficie de 6400 km².

149. La cuirasse latéritique est une carapace formée par le durcissement d'un type de sol propre aux régions tropicales. La *latérite* est une roche de couleur rouge riche en fer et en alumine. Elle recouvre 20 millions de km² dans les régions tropicales, principalement en Afrique et en Amérique du Sud. Cette roche assez tendre, d'une épaisseur moyenne d'un mètre, durcit en séchant. Formant une carapace, elle devient alors infertile.

150. L'analyse de Huysecom-Wolter se fondait sur les deux cartes établies à l'échelle des groupements par le CEMUBAC (Gourou 1955), cf. *supra*.

du CEMUBAC ressort le constat suivant : l'habitat au Bas-Uele a été littéralement drainé par le réseau routier. La carte révèle d'ailleurs de manière frappante la disposition radiale du peuplement du territoire d'Ango et Bondo autour des carrefours routiers, comme d'est en ouest (Banda, Ango, Digba, Bili, Bondo, Monga). L'habitat, tout en restant dispersé, a subi un phénomène d'aimantation par les routes sous l'influence de l'Administration. Cependant, de vastes régions restent encore inoccupées : plus d'un tiers de la superficie d'Ango et la moitié du territoire de Bondo. La route régionale Ango-Doruma, qui suit la ligne de partage des bassins de l'Uele et du Mbomu nord, le long de laquelle s'étend Liko, conditionne la vie de ses habitants (*ibid.* : 39).

La densité de population du Bas-Uele est passée en près de vingt ans de 3 à 4 habitants/km² en 1984 à 6 habitants/km² en 2004 (selon l'INS). Outre le fait que les statistiques de l'INS sont sujettes à caution, (nous y reviendrons), cette évolution n'est guère significative si l'on prend en compte le fait que le dernier recensement de la population a été effectué en 1984 et que les statistiques postérieures à ce dernier recensement ne sont que des projections. L'analyse qui semble mériter un certain intérêt est celle des centres plus peuplés et moins peuplés en fonction des activités qui s'y tiennent. La zone d'Ango demeure la plus vaste et la moins peuplée.

Les plus grands territoires et les moins peuplés sont ceux de Bondo, qui représente 26 % de la totalité du Bas-Uele et 3 habitants/km², suivi d'Ango (23 %) avec 1 habitant/km². Ensuite, Aketi, Poko et Buta, avec une moyenne de 4/5 habitants/km²¹⁵¹. Et enfin, avec seulement 6 %, le petit territoire de Bambesa qui est cependant le plus peuplé (11 habitants/km²)¹⁵². D'un point de vue socio-économique, le fait que la démographie soit plus foisonnante à Bambesa s'explique, en partie, par la concentration des activités cotonnières dans la région et la présence attractive de l'INERA qui en ont fait un centre de rayonnement important, tout en y développant des paysannats.

151. Il est utile de préciser que de nombreux Moboro ne sont pas pris en compte dans les statistiques. Ils seraient au nombre de 60 000 à Poko et 70 000 à Ango (Nkoy Elela 2007 : 31-36).

152. Superficies du recensement démographique de 1984.

Graphique 14.2. Densité de population par territoire et superficie de chaque territoire en pourcentage de la superficie du Bas-Uele

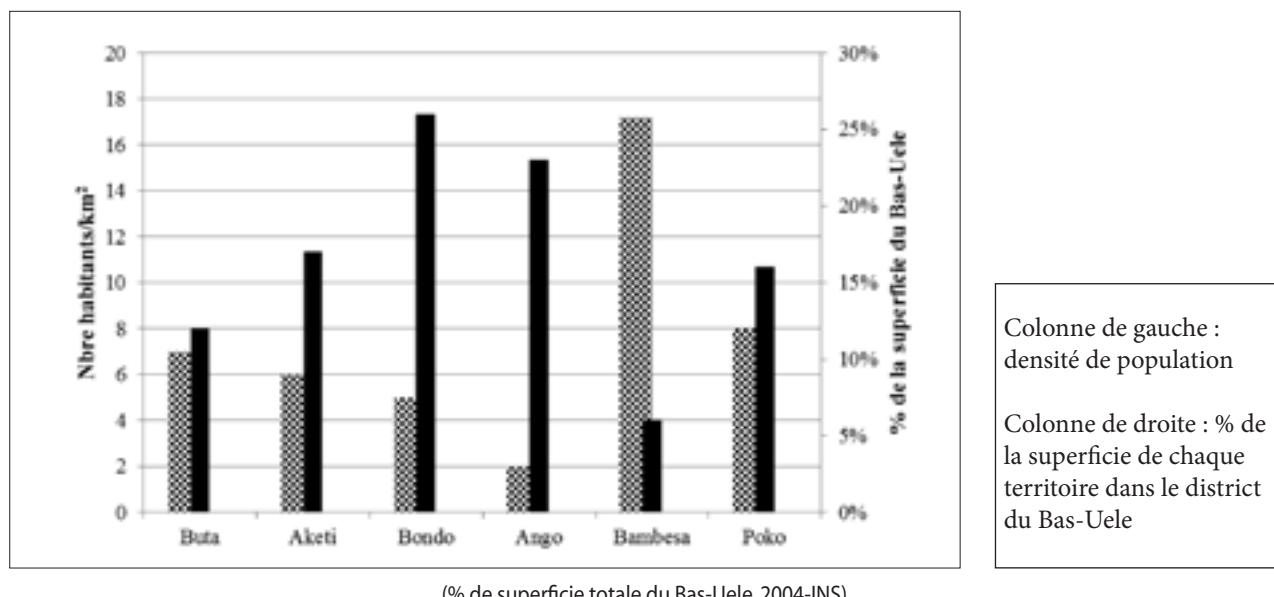


Tableau 14.2. Évolution de la démographie des principales agglomérations (cités) du Bas-Uele (1959-2010)

Villes/Cités	1959 (1)	1970 (2)	1975 (3)	1984 (4)	2004 (5)	2004 (6)	2010 (7)
Buta	11 531 ¹⁵³	19 753	26 779	28 133	45 208	46 642	54 281 ¹⁵⁴
Aketi	14 342 ¹⁵⁵	17 225	20 869	21 656	34 800	35 486	41 153
Bondo				10 964	17 618	16 292	18 347
Ango				4 976	7 996	7 394	8 327
Bambesa				8 881	14 271	13 197	14 862
Poko				6 455	n. c.	9 592.	10 802

Sources : tableau élaboré par l'auteur. (1) (2) et (3) de Saint Moulin 2010 ; (4) recensement scientifique de 1984 ; (5) Monographie de la Province-Orientale 2005 ; (6) de Saint Moulin 2006b : 115 ; (7) de Saint Moulin 2010.

Tableau 14.3. Évolution de la répartition de la population du Bas-Uele par territoire et chefferie (secteur) (1959, 1984 et 2004)

Territoires	Superficie	Population en 1959*	Densité (hab./km ²)	Population en 1984	Densité (hab./km ²)	Population en 2004 ¹⁵⁶	Densité (hab./km ²)
Mongazulu	5906	4169	2,97	3525	1	5664	
Nguru	1295	5870	6,05	11 474	9	18 438	
Mobati	3402	7396	3,49	6014	2	9664	
B.M.B. ¹⁵⁷	2050	6643	4,93	8858	4	14 234	
Bayew Bogongia	2439	9748	4,77	11 662	5	18 740	
Bayeu Bokwama	2978	5489	4,36	5306	2	8526	
Cité Buta	28	11 919	12,49 ¹⁵⁸	28 133	1005	45 208	
Aketi	25 417	79 850	5,30	93 434	4	150 143	6
Bondogola	1460	5943	6,22	8257	6	13 269	
Bongi	2252	5428	4,65	6628	3	10 651	
Mongwandi	4082	7593	7,12	7344	2	11 801	
Duma	1554	7479	7,61	5663	3	9100	
Mombati Boyele	11 000	4396	2,68	6920	6	11 120	
Avuru-Gatanga	5965	19 132	5,07	17 474	3	28 080	
Mabinza	5443	7573	4,39	11 611	2	18 658	
Yoko	3527	7265	6,31	7881	2	12 664	
Cité Aketi	34	15 041	263,88	21 656	637	34 800	
Bondo	38 075	108 219	5,47	116 538	3	187 270	5
Kasa	2225	12 444	9,12	18 225	8	29 286	
Soa	1360	6115	5,38	5560	4	8935	

153. 11 919 habitants selon De Smet (1962).

154. Selon le *Plan d'action du gouvernement provincial 2012-1014*, le nombre d'habitants à Buta s'élèverait à 125 428, ce qui paraît être un chiffre surévalué.

155. 15 041 habitants selon De Smet (1962).

156. Statistiques de l'INS (RDC, ministère du Plan 2005 : 30-31) Celles-ci diffèrent des chiffres de de Saint Moulin (Buta : 94 531 ; Aketi : 112 777 ; Bondo : 118 761 ; Ango : 49 794 ; Bambesa 116 067 ; Poko 115 337, soit 607 267 pour l'ensemble du Bas-Uele) (de Saint Moulin 2006a : 34).

157. Barisi-Mongengita-Bakango.

158. Dans la cité de Buta 495,23 hab./km² ; dans la zone rurale de Buta, 12,49. De Smet (1962 : 23) précise que le CEC de Buta est divisé en «ville», avec 495,23 hab./km² et en zone rurale, 12,49.

Deni	3250	8894	4,77	8649	3	13 898	
Gaya	2860	10 993	6,27	8272	3	13 293	
Goa	8691	6291	3,31	6189	1	9945	
Biamange	5334	9661	4,93	11483	2	18 452	
Boso	4670	14 379	4,74	16039	3	25 774	
Gamu	3458	6563	2,61	4503	1	7236	
Duaru	4763	25 069	8,3	22 298	5	35 832	
Mobenge-Mondila	1448	7810	7,99	4356	3	7000	
Cité Bondo	1817	-	-	10 964	685	17 618	
Ango	34 074	60 261	2,58	48 862	1	78 518	2
Gindo	2640	11 884	4,87	8717	3	14 008	
Sasa	18 838	17 445	1,91	12 777	1	20 532	
Mopoy	6681	10 726	1,85	8286	1	13 315	
Ezo	6472	20 206	3,37	14 106	2	22 667	
Cité Ango	73	-	-	4976	68	7996	
Bambesa	9128	79 745	10,90	99 419	11	159 760	17,5
Makere 2	2120	5541	7,59	6898	3	11 085	
Makere 1	798	8176	13,42	15 678	20	25 194	
Mondongwali	598	3173	6,97	3150	5	5062	
Mange	1157	9280	8,97	7228	6	11 615	
Bulungwa	378	14 076	31,88	6725	18	10 807	
Bakete	839	11 366	11,28	16 097	19	25 867	
Bokapo	1462	11 785	8,77	11 623	8	18 673	
Makere/Bakete	1220	8259	8,76	15 129	12	24 311	
Bokiba	536	8089	13,37	8010	15	12 872	
Cité Bambesa	20	-	-	8881	444	14 271	
Poko	22 909	110 543	6,39	112 233	5	180 352	8
Malele	7469	14 880	7,17	16 868	2	27 106	
Avuru Bakengaie	3833	17 633	5,03	17 828	5	28 649	
Kembisa	1832	9037	4,67	9011	5	14 480	
Barambo	1359	7047	4,92	2798	2	4496	
Madi	1045	3710	3,62	2077	2	3338	
Suronga	967	4118	4,38	2519	3	4048	
Babena	906	4220	5,45	1801	2	2894	
Gamu	680	9957	15,39	7130	10	11 457	
Komendani	791	5871	7,09	5150	7	8276	
Kipate	1080	13 859	12,33	20 266	19	32 566	
Zune	1062	10 549	8,87	13 269	12	21 322	
Ngbarati	1000	4703	3,90	2642	3	4246	
Mabanga	865			4419	5	7101	
Cité Poko	20	/	/	6455	323	10 373	
District du Bas-Uele	148 331	489 852	5,17	545 458	3,4	876 519	6

* Nous avons choisi les données chiffrées de De Smet pour la précision qu'elles apportent à l'échelle des groupements et permettent une mise en perspective avec celles de 1984.

Sources : De Smet (1962) ; INS ; Recensement de 1984.

Tableau 14.4. Estimation de la population du Bas-Uele par territoire en 2004, 2005 et 2010 et TCAM (2005-2010)

Territoire	Population 2004 (1) Selon l'INS	Population 2005 (2) Selon de Saint-Moulin	Population 2010 (3)	TCAM 2005-2010 (4) (%)
Aketi	150 143	112 777	117 944	0,9
Ango	78 518	49 794	50 018	0,1
Bambesa	159 560	116 067	120 426	0,7
Buta	120 476	94 531	99 896	1,1
Bondo	187 270	118 761	119 296	1,1
Poko	180 352	115 337	116 089	0,1
Bas-Uele	876 319	607 267	623 669	0,5

Source : (1) INS (2004) ; (2) de Saint Moulin (2006: 30) ; (3) de Saint Moulin (2011 : 675) (4)
Taux de croissance annuel moyen : calculs de l'auteur (les chiffres sont arrondis à la décimale).

De manière générale, les statistiques de l'INS concernant la population congolaise sont revues à la baisse par les démographes qui les considèrent comme surévaluées. L'institution nationale se base sur le recensement de 1984 pour établir des projections théoriques générales dénuées de toute tentative d'ajustement. Pour le Bas-Uele, cette surévaluation semble confirmée par la comparaison des chiffres de l'INS avec ceux issus de la population enrôlée lors des élections de 2005¹⁵⁹. Dans la même optique de « surévaluation des chiffres démographiques », il faut jeter un coup d'œil sur les statistiques en provenance des rapports annuels des territoires¹⁶⁰ et celles qu'utilise le ministère de la Santé¹⁶¹. À signaler, en outre, que ni l'une ni l'autre ne mentionne de date en regard des chiffres reproduits.

D'après les données de l'INS pour 2004, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) entre 1984 et 2004 serait de 2,4 % pour l'ensemble des territoires du Bas-Uele. Ce taux non ajusté à l'échelle des sous-entités est un indicateur de l'inexistence d'une analyse démographique précise, attachée à la réalité de chaque territoire et chefferie.

D'autre part, la pyramide des âges (graphique 14.3) établie d'après ces mêmes données

officielles laisse perplexe. Elle semble incompatible avec l'hypothèse, partagée par les démographes, d'une population majoritairement adulte, puisqu'elle indique que près de 6 personnes sur 10 (57 %) auraient moins de 20 ans. Sa large base (la catégorie des 5-9 ans à elle seule regroupe environ 15 % de la population) met également à mal l'idée d'une faible fécondité, sauf à évoquer l'hypothèse d'une forte migration limitée aux classes d'âge les plus jeunes, ce qui paraît peu probable. Il est donc difficile d'en tirer quelque chose.

Les statistiques de l'INS sont donc disqualifiées, car elles semblent impropre à traduire la réalité du terrain.

3.3. ESTIMATION DE LA POPULATION EN 2010

Sur la base des structures démographiques issues des tableaux de recensement de la population en 1984, Léon de Saint Moulin a calculé les taux de croissance des districts, territoires et villes, en partant de leur évolution antérieure. Il obtient, ce faisant, une population totale pour le Bas-Uele de 623 669 en 2010.

Le taux de croissance annuel moyen de la population entre les estimations de 2005 (également de de Saint Moulin) et de 2010, est de 0,5 % pour le Bas-Uele, qui témoigne d'une faible croissance de la population.

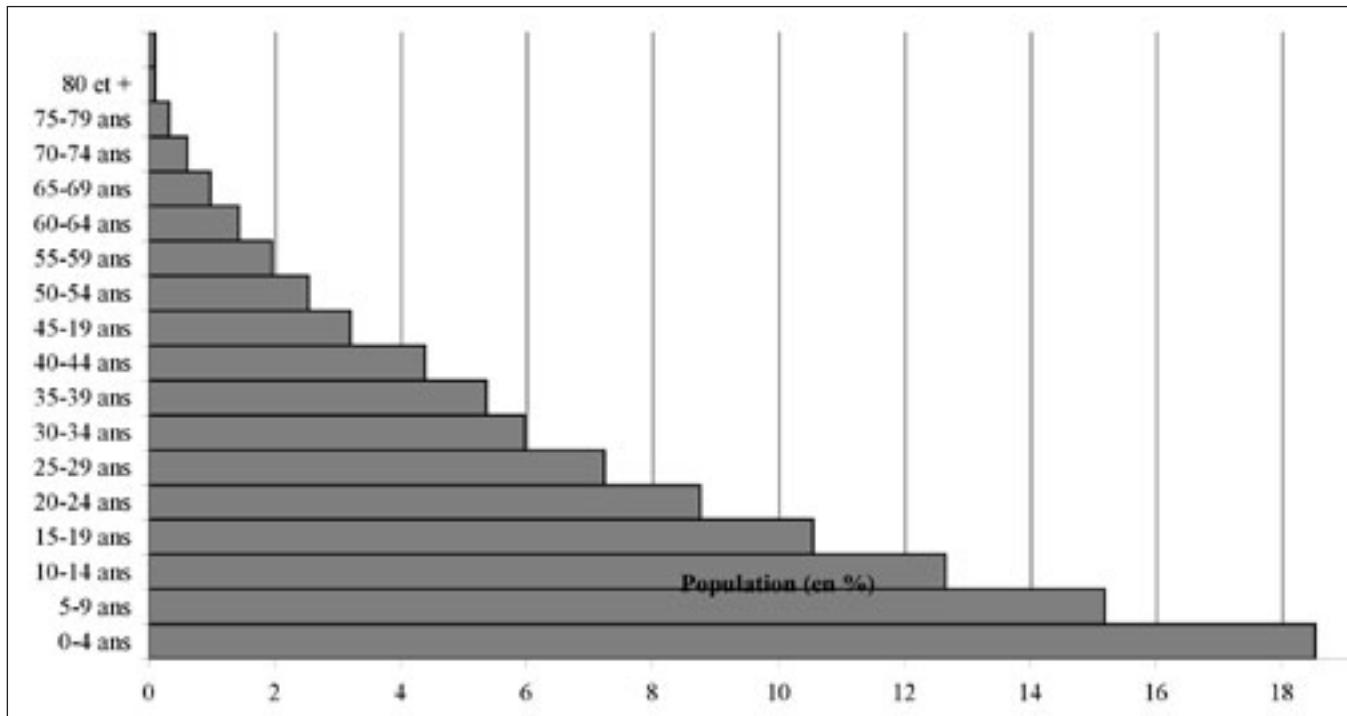
En outre, étant donné que la population des majeurs est nécessairement plus élevée dans les régions accusant des taux de croissance plus faibles, celle-ci a été estimée à 54 % dans les deux Uele, qui

159. Sur ces chiffres, lire de Saint Moulin (2006).

160. Bondo : 216 901 ; Ango : 98 833 ; Buta : 263 913 ; Aketi : 121 830 ; Bambesa : 147 578 ; Poko : 291 003 (Hicks & van Boxel s. d. : 45).

161. Buta : 256 655 ; Aketi : 134 989 ; Bondo : 204 785 ; Ango : 101 696 ; Bambesa : 110 143 (Ministère de la Santé 2014).

Graphique 14.3. Pyramide des âges de l'ensemble de la population au Bas-Uele en 2004 (selon l'INS)



comptent encore « de larges poches de faible natalité » (de Saint Moulin 2011 : 665). Au-delà, il est difficile de tirer, de la faiblesse des connaissances sur les populations du Bas-Uele, des enseignements plus détaillés sur leur structure démographique.

4. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE-RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : UNE FRONTIÈRE PERMÉABLE

Cette frontière (182 km) théorique participe également au flou démographique du pays. « Aucun militaire ne veille présentement sur la frontière entre la RDC et la RCA dans cette partie du territoire de Bondo », s'est plaint le président de la société civile de Bondo (Radio Okapi 2013a). Elle favorise plusieurs mouvements transfrontaliers sporadiques tels que les incursions SPLA, LRA, ou l'actuelle migration des Mbororo. Ceux-ci, qui occupent les savanes peu peuplées d'Ango et Poko au nord-est du pays, n'ont pas fait l'objet d'un recensement. Ils constituent une entité de peuplement à part, n'entrant absolument pas en compte dans la démographie congolaise.

4.1. DÉPLACEMENTS INTERNES ET EXTERNES DES POPULATIONS RÉFUGIÉES ET LEURS CONSÉQUENCES

De nombreux conflits armés, relativement récents, ont touché la Province-Orientale pendant la guerre (1996-2003) avec le MLC qui tenait le Bas-Uele (Spittaels & Hilgert 2010 : 5), et de nouveau plus récemment, en 2009. Ils ont occasionné des dégâts économiques et sociaux considérables, déstabilisant les bases de l'économie locale et déstructurant l'organisation sociale. Les vastes mouvements de population qui en ont découlé sont à l'origine de l'aggravation de la malnutrition et des conditions d'hygiène déplorables, avec des conséquences dramatiques sur la santé des populations.

4.1.1. DÉPLACEMENTS INTERNES : PRÉSENCE DE L'ARMÉE DE RÉSISTANCE DU SEIGNEUR (LRA, LORD'S RESISTANCE ARMY)¹⁶² À ANGO

Depuis le début de l'année 2009, les attaques de la LRA ont déstabilisé le district, pourtant bien engagé

162. À la tête du groupe armé ougandais se trouve Jospeh Kony, leader des milices armées en Ouganda depuis les

dans une voie de développement sanitaire. Au Bas-Uele, ce sont les territoires de Poko et surtout d'Ango (OCHA 2009) qui furent plus particulièrement exposés aux attaques. La LRA a pour objectif de vider la région de sa population pour faire du Nord du Bas-Uele, situé à un endroit géostratégique clé, une base de transit du groupe armé vers la RCA.

Les FARDC et la Monusco ont été déployées sur le terrain, mais elles ne sont pas efficientes. Les effectifs des FARDC ne sont pas suffisants et ils manquent d'entraînement pour combattre la LRA dans une zone aussi vaste. N'étant plus payés depuis des mois, les soldats, non supervisés, s'adonnent à des exactions et abus contre la population civile qu'ils sont censés protéger (Cakaj 2010 : 6-7). La Monusco, quant à elle, n'est présente qu'à Dingila. Malgré le nombre restreint de gardiens de la paix, leur présence contribue à dissuader les attaques de la LRA à Dingila et dans ses environs. La population craint d'ailleurs que son départ, qui se profile dans un avenir proche, ne provoque un regain d'intérêt pour la région de la part de la LRA. Aussi souhaiterait-elle que la Monusco envoie des renforts à Ango et Bondo, plutôt que de retirer ses troupes de Dingila. Les troupes des FARDC, également, se comportent mieux lorsque les troupes des Nations unies sont présentes (*ibid.* : 2).

L'afflux de déplacés dans les zones de santé de Ganga et Poko a non seulement fragilisé le fonctionnement des services, mais aussi la population résidente (AMI 2009 : 7). L'insécurité est la première cause des déplacements de population. À la même enseigne que le territoire de Bafwasende, l'Ituri ou le Haut-Uele, le territoire du Bas-Uele, en 2010, continue de souffrir de la présence de groupes armés (Spittaels & Hilgert 2010 : 3). Alors que l'Ituri a été un véritable champ de bataille pendant la guerre (1996-2003), en 2009, c'est au tour des deux districts de l'Uele de subir les violences de groupes armés. La traque des rebelles de la LRA, qui a valu aux deux Uele à l'époque une importante couverture médiatique, a fini par les chasser de leurs bases pour le parc naturel de la Garamba. Cette lutte a valu de nombreuses souffrances au peuple des Uele, qui jusque-là n'avait été que faiblement inquiété par la LRA. Ils ont subi de nombreuses exactions : vols, viols, meurtres

années 1980. L'estimation de la force de la LRA en novembre 2009 varie : celle-ci disposerait de 200 à 300 combattants.

et kidnapping de populations civiles par les troupes de la LRA disloquées et dispersées en d'innombrables petites unités par les FARDC. Les exactions continuent de se perpétrer.

Du fait des incursions de la LRA, des déplacements de populations sont observés, notamment à partir du territoire d'Ango (localités d'Ango, Dakwa, Banda, Digba) vers Dingila et Amadi. Il y aurait 31 000 déplacés dans le district de Dingila. Des mouvements sont également observés des zones périurbaines vers les zones urbaines. Ainsi, la ville de Dakwa accueillerait 20 000 personnes (au lieu de 6000) du fait du regroupement de la population des villages avoisinants au centre-ville. Le même phénomène pourrait être observé à Ango¹⁶³.

Des mouvements importants de population ont suivi les attaques meurtrières de la LRA pendant la période de Noël 2008 dans le Haut-Uele (Doruma et Faradje) et ont créé un profond traumatisme parmi les gens qui se sont déplacés pour fuir ces atrocités. Les attaques, confinées auparavant dans la zone nord de Dungu, d'environ 700 km² (Haut-Uele), s'étendent de plus en plus pour toucher un espace vingt fois plus grand, englobant une partie des deux districts (Haut- et Bas-Uele). Au 31 mars 2011, selon OCHA, plus de 300 000 personnes se sont déplacées suite aux attaques attribuées à la LRA. Les mouvements de population dans la région présentent une certaine ampleur : 252 500 personnes seraient déplacées dans le Haut-Uele et 53 300 dans le Bas-Uele, réparties dans les territoires d'Ango (28 100 pers., soit 53 % de tous les déplacés dans le district), Poko (10 600 pers., soit 20 % de tous les déplacés dans le district), Bambesa (8900 pers., soit 17 % de tous les déplacés dans le district), Buta (2200 pers., soit 4 % de tous les déplacés dans le district), Bondo (3500 pers., soit 6 % de tous les déplacés dans le district) (Koffi 2011 : 20-21).

4.1.2. DÉPLACEMENTS EXTERNAUX : LES RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS

Les différents mouvements de populations observés en 2013¹⁶⁴ sont encore dus aux récents conflits

163. Près de 58 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Bas-Uele et plus de 5000 personnes, la plupart du Bas-Uele, vivent dans des camps de réfugiés dans les villes de Zemio, Mboki et Obo en République centrafricaine (Cakaj 2010 : 1)

164. En août 2013, on note encore des conflits dans le territoire d'Ango où sévissent des incidents qui menacent

armés¹⁶⁵ sévissant non seulement au Congo, mais aussi dans les pays voisins. L'instabilité de la situation politique en République centrafricaine et la perméabilité de ses frontières avec la République démocratique du Congo sont les deux grands facteurs qui prédisposent les territoires d'Ango et de Bondo aux vagues migratoires vers la République démocratique du Congo. Avec la chute du gouvernement Bozizé, le Nord du Bas-Uele a dû accueillir un afflux de réfugiés centrafricains, fuyant les violences commises par la Seleka. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) aurait dénombré 4250 réfugiés au Bas-Uele¹⁶⁶. Les conflits débordent au-delà des frontières : la localité de Basipyio, dans le territoire de Bondo, se vide, depuis le lundi 30 décembre 2013, de sa population qui fuit la présence des militaires centrafricains de la Seleka, signalés à 1 km de son centre (Radio Okapi 2013b).

4.2. CONSÉQUENCES DES DÉPLACEMENTS DE POPULATION

Les conflits armés ont donc pour corollaire la dégradation des conditions de vie, celle-ci affectant au premier chef l'état sanitaire et nutritionnel des populations locales, en particulier les enfants en bas âge. Elle augmente donc la vulnérabilité des groupes. En 2011, le taux de mortalité dans la province n'est pas alarmant, bien que la situation soit grave (au-dessus de 1/10 000) dans presque tous les territoires, excepté à Ango, où il ne dépasse pas le seuil d'urgence (au-dessus de 2/10 000). Un niveau nutritionnel relativement préoccupant, accusant des taux de malnutrition

la sécurité. Des camps de réfugiés sont montés à Ango et Bondo et, enfin, l'invasion des populations en provenance de la République centrafricaine se fait encore régulièrement à partir de Bondo (OCHA 2013).

165. En décembre 2013, les conflits se poursuivaient : « Province-Orientale : 5 morts dans les affrontements entre FARDC et un groupe armé à Bondo » (Radio Okapi : 2013c). Les populations sont choquées et effrayées par les violences des braconniers soudanais, de la LRA ainsi que des éléments de l'ALC (Armée de libération du Congo-branche armée du Mouvement de libération du Congo de Jean-Pierre Bemba à l'époque de la rébellion).

166. Le porte-parole du Gouvernement congolais, Lambert Mende Omalanga, avait indiqué, vendredi 27 décembre, que la RDC continuait à recevoir les réfugiés venant de la Centrafrique, pour des raisons humanitaires, malgré la fermeture officielle de la frontière (Radio Okapi 2013a ; Radio Okapi 2013d).

aiguë de plus de 10 %, seuil d'intervention, est présent dans trois territoires au Bas-Uele (Buta, Aketi et Poko). Cependant, aucun territoire n'atteint une prévalence supérieure à 15 %, considérée comme le seuil de sévérité. On peut en déduire qu'une action humanitaire solide agit sur le terrain, surtout à Ango, zone la plus touchée par les conflits et l'instabilité, mais qui pourtant détient le taux de mortalité le plus faible. De manière générale, la situation nutritionnelle, globalement médiocre, est le fruit de plusieurs années de guerres et de désordres politiques qui ont désorganisé le monde rural en engendrant des déplacements massifs de population, ce qui freine la production agricole (PRONANUT 2011 : 30).

Tableau 14.5. District du Bas-Uele. Taux de mortalité rétrospective : population infantile et population totale (en %, 2011)

Territoire	Taux de mortalité infantile ¹⁶⁷	Taux de mortalité globale
Buta	1,72	0,89
Aketi	1,81	0,95
Bondo	1,14	0,74
Poko	1,53	0,81
Ango	0,85	0,43
Bambesa	1,03	0,43

Source : RDC. Ministère de la Santé publique, PRONANUT 2012.

Tableau 14.6. District du Bas-Uele¹⁶⁸. Prévalences de la malnutrition aiguë globale (MAG), de la malnutrition aiguë sévère (MAS) (en %, 2011)

Territoire	Taux de MAG	Taux de MAS
Buta	11,6	3,8
Aketi	12,9	2,9
Bondo	8,1	1,7
Poko	11,3	3,4
Ango	8,3	3,7
Bambesa	7,8	3,7

Source : RDC. Ministère de la Santé publique, PRONANUT 2012.

167. Moins de cinq ans.

168. Sur le plan nutritionnel à proprement parler, il n'existe pas d'enquêtes antérieures conduites au niveau des territoires ou communes dans cette province. Antérieurement, des enquêtes ont été menées sur base des zones de santé. Ces enquêtes sont donc les premières à être menées au niveau territorial (PRONANUT 2011).

5. UN PEUPLE EN MOUVEMENT : LES MBORORO¹⁶⁹

5.1. PERMÉABILITÉ DES FRONTIÈRES ET MIGRATIONS MBORORO

« La présence du pastoralisme nomade mbororo dans le Nord-Est de la RDC soulève ces derniers temps un débat dans les institutions publiques de l’État au regard de la problématique de la sécurité transfrontalière » (Nkoy Elela 2007 : 12).

Depuis des années, le Nord-Est de la RDC a subi plusieurs vagues démigration transfrontalière de la population mbororo, en quête de vastes pâturages. Ils ont fini par pénétrer dans le territoire au début des années 2000, après avoir été refoulés à deux reprises, en 1940 et en 1980. Il s’agissait, alors, de raids de braconniers libyens à la recherche d’ivoire. Ces incursions avaient été réprimées en leur temps respectivement par l’autorité coloniale et les forces armées zaïroises.

En 2005 et 2006, ce mouvement s’est accentué. Ce sont les territoires d’Ango et de Poko qui sont les plus touchés par le phénomène¹⁷⁰. À Ango, les Mbororo sont majoritairement situés dans les chefferies de Sasa, Ezo et Mopoy, où ils sont d’ailleurs les plus nombreux. À Sasa, ils se trouvent dans les localités de Guane, Digba, Ndamana, Zangbay (Longondo), Bokoyo, Passi, Wessu, Monga, Ndule, Kagili. À Mopoy, ils sont localisés dans les savanes de Boeli, Banda, Zamai, Nambangu, Bamunga et Babile. À Ezo, on les situe autour des localités de Buye, Dikuma, Esse, Mugalie et Dakwa. À Poko, ils se sont installés dans la chefferie de Madi et plus particulièrement dans la localité de Bosso. Seule la chefferie de Ngindo ne serait pas touchée par le phénomène.

La première vague de migration :

« [...] on peut estimer qu’une première vague des Mbororo présents en RDC, toujours à la recherche de pâturage, est partie du bassin du Niger vers le lac Tchad

pour descendre dans la localité de Pombolo, sous-préfecture de Bambari en RCA (où réside actuellement le Do-Hardo nommé Mohamed Njahiga). Devenus très nombreux dans la sous-préfecture de Bambari et n’ayant plus assez d’espace pour faire paître leurs bétails, ils ont progressé vers le sud de la RCA jusqu’à Zemio, ils ont à nouveau progressé vers la sous-préfecture de Djema. Là aussi, ils ont été mal reçus par la population et ils ont dû continuer jusqu’à Mboki, localité frontalière située sur la rive droite du Mbomu en RCA. Aux alentours de cette localité, le lit de la rivière Mbomu, étant rétréci, a permis aux bêtes une traversée à gué vers la RDC pendant la saison sèche » (*ibid.* : 30).

La deuxième vague de migration :

« La deuxième vague serait partie du sud de la Libye vers l’est du Tchad avant d’entrer au Soudan par le Darfour. Elle est descendue jusqu’à la Source-Yubu, de là elle a poursuivi jusqu’à Ezo avant d’entrer en RCA par Bambuti-Obo. De là, elle a traversé la frontière de la RDC en 2003 via la RCA (Bambuti-Obo). Sa présence à cette date a été signalée dans les villages de Zangabay, Longondo, Pasi. Ce sont les Mbororo qui ont progressé jusqu’au territoire de Dungu et ont pénétré le territoire de Poko en 2005 » (*ibid.* : 30).

Ces migrations mbororo dans le plateau des Uele ne semblent entrer dans aucune des catégories posées par la réglementation internationale. Ces immigrés ne fuient pas de calamité naturelle, ni de conflit généralisé. Ils ne sont pas demandeurs d’asile, et ne se sont même pas fait enregistrer à leur entrée. Il est donc difficile de les classer dans les normes HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés). Il s’agit en fait d’un type de migration bien plus ancien que la colonisation et le tracé des frontières des États en Afrique. Pour ces populations, le droit international ne compte pas, seuls leurs besoins vitaux sont importants (bon, vaste et abondant pâturage accompagné d’une hydrographie suffisante). Le plateau des Uele semble présenter les caractéristiques de l'espace rêvé. En plus de ses qualités géologiques, hydrographiques et végétales, la faible densité de population des Uele leur laisse de grands espaces inhabités, inexploités et non contrôlés.

5.2. QUI SONT-ILS ? DONNÉES SOCIALES, CULTURELLES ET DÉMOGRAPHIQUES

Les Mbororo peuvent être classés en deux catégories : les braconniers et les éleveurs, à ne pas

169. Ce chapitre a été rédigé selon les informations données dans l’étude de Nkoy Elela sur *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-Est de la République démocratique du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele* (avril 2007).

170. Les informations sur la localisation des Mbororo datent de 2007 ; il est bien possible que certains changements se soient produits depuis, d'autant plus qu'il s'agit de données sur la localisation d'un peuple nomade.

confondre. Selon les enquêtes réalisées, les Mbororo seraient généralement des polygames avec un taux de natalité élevé. Les familles mbororo ont de nombreux membres, comme la plupart des familles africaines. Selon les déclarations des Mbororo interrogés sur le terrain, un enfant mbororo appartient à la terre où il est né. C'est le lieu de naissance qui déterminerait sa nationalité.

L'importance démographique des Mbororo est difficile à connaître puisqu'ils ne s'enregistrent pas aux postes frontaliers. En recoupant les données récoltées dans les différentes communautés, les Mbororo seraient entre 15 000 à 20 000 dans la partie nord-est de la République démocratique du Congo. Mais ces estimations sont aléatoires. Ces familles posséderaient (toujours selon des estimations) 150 000 à 200 000 têtes de bétail. C'est à Poko (\pm 60 000) et Ango (\pm 70 000) qu'ils sont les plus nombreux. Puis à Dungu (20 000) et Faradje (10 000) dans le Haut-Uele.

5.3. LES CONSÉQUENCES DE L'IMPLANTATION DES MBORORO¹⁷¹

Les problèmes posés par les Mbororo sont d'ordre politique, sécuritaire, socio-économique, environ-

nemental et humain : non-respect des autorités établies et des lois du pays hôte ; cohabitation difficile et presque impossible entre les Mbororo et les communautés locales, sentiment d'insécurité dû à l'usage des armes légères et de petit calibre (ALPC) par les Mbororo, exploitation des ressources naturelles, développement de relations commerciales déséquilibrées (hausse des prix, surenchère), installation de marchés pirates avec les Soudanais et les Centrafricains, risque d'épidémie (maladies hydriques causées par la pollution par leurs animaux des sources d'eau potable), perturbation des écosystèmes (pression sur le milieu physique par la présence d'un si grand nombre de personnes), non-respect des aires protégées, insuffisance et incapacité des services sociaux de proximité (écoles, centres de santé). Ce cas est un bon exemple d'une situation qui n'entre absolument pas dans le canevas voulu par la loi internationale.

Les migrations mbororo, typiquement, soulèvent la question de la porosité ou perméabilité des frontières de la RDC avec ses voisins du Soudan et de la République centrafricaine. Le dysfonctionnement ou l'inexistence de différents services spécialisés de l'État congolais censés assurer la sécurité aux frontières constitue également un facteur propice aux mouvements transfrontaliers des populations mbororo (*ibid.* : 34). Pourtant, selon l'enquête, les Mbororo manifesteraient le désir de se stabiliser, d'obtenir des terres et de régulariser leur situation (*ibid.* : 44).

Références

- Adebu Liginda, Cyrille. 2009 (5-25 février). *Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation artisanale de diamant dans les territoires de Buta et de Aketi*. En ligne : http://www.rrnrdc.org/IMG/pdf/Rapport_RRN_Exploitation_Miniere_Province_Orientale_1_.pdf.
- AMI (Aide médicale internationale). 2009 (novembre). *Rapport de mission exploratoire. District administratif du Bas-Uele. Province-Orientale. RDC du 14 au 26 octobre 2009. District sanitaire de Buta (Buta-ZS Licali). District sanitaire de Dingila (Isiro-ZS Viadana)*. Kisangani.
- Bianga, G. G. 1978. « La politique démographique au Congo belge ». *Population* : 189-194.
- Boute, Joseph & de Saint Moulin, Léon. 1982. « Zaïre ». In Groupe de travail de démographie africaine, IDP-INED-INSEE-MINCOOP/ORSTOM, *L'Évaluation des effectifs de la population des pays africains*, t. I. Paris : Groupe de démographie africaine, pp. 301-323.
- Cakaj, Ledio. 2010. « "This is our land now". Lord's Resistance Army attacks in Bas-Uele, northeastern Congo ». *Enough. The project to end genocide and crimes against humanity*. En ligne : <http://www.enoughproject.org/files/thisisourland-now.pdf>, consulté le 27 mai 2014.
- Choprix, G. 1961. Naissance d'une ville. *Étude géographique de Paulis. 1934-1957*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Colette, J. R. F. 1933. « Le Néolithique uelien ». *Bulletin de la Société royale d'anthropologie et de préhistoire*, XLVIII : 3-4.
- de Saint Moulin, Léon. 2006 (février-mars). « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution ». *Congo-Afrique* 402-403 : 9-34.

- de Saint Molulin, Léon. 2006b. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In Mabiala Mantuba Ngoma, Pamphile, Hanf, Theodor & Schlee, Beatrice (sous la dir. de), *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer.
- de Saint Moulin, Léon. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », 77).
- de Saint Moulin, Léon. 2011 (novembre). « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections ». *Congo-Afrique* 459 : 663-677.
- De Smet, Roger-Ernest. 1962. *Carte de la densité et de la localisation de la population de la Province-Orientale*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Gourou, Pierre. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales. Classe des sciences naturelles et médicales.
- Guillaume, P. & Poussou, J. 1970. *Démographie historique*. Paris: Armand Colin.
- Hicks, Thurston C. & van Boxel, John H. s.d. *The Study Region and a Brief History of the Bili Project*. Amsterdam : Institute for Biodiversity and Ecosystem Dynamics. En ligne : <http://dare.uva.nl/document/353625>, consulté le 24 février 2014.
- Huysecom-Wolter, Claudine & Annaert-Bruder, André. 1980. *L'Emploi du temps du paysan zande dans le bassin de l'Uele en 1959-1960 : enquête de la 8^e section du CEMUBAC de 1958 à 1961 dans le Nord-Est du Zaïre*. Tervuren : MRAC.
- Infor-Congo. 1958. *Le Guide du voyageur. Congo belge-Ruanda-Urundi*. Bruxelles : André Versaille.
- Koffi, Akakpo. 2011 (octobre). *Résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence en Province-Orientale (EFSA)*. Rapport final.
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude (sous la dir. de Benoît Verhaegen). 1964. *Les Provinces du Congo. Structure et fonctionnement. II. Sud-Kasaï-Uele-Kongo-Central*. Léopoldville : Université Lovanium/IRES (« coll d'études politiques », n° 2).
- Muya Wa Bitanko. 1986. « Préhistoire du Zaïre oriental. Essai de synthèse des âges de la pierre taillée ». Thèse de doctorat en archéologie et histoire de l'art, Université catholique de Louvain.
- Ngondo a Pitshandenge, Iman. 1992 (avril). « Chiffres de population et enjeux politiques sous la 2^e République : les élections législatives de 1987 ». *Zaïre-Afrique* 264 : 227-248.
- Ngondo a Pitshandenge, Séraphin, de Saint Moulin, Léon & Tambashe Oleko. 1992 (octobre). « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 487-506.
- Nicolaï, Henri, Gourou, Pierre & Mashini dhi Mbita Mulenghi. 1996. *L'Espace zaïrois. Hommes et milieux. Progrès de la connaissance de 1949 à 1992*. Bruxelles-Paris : Institut africain/CEDAF-L'Harmattan.
- Nkoy Elela, Désiré. 2007 (avril). *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-Est de la République démocratique du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele*. IKV-Pax Christi Pays-Bas.
- OCHA. 2009 (9 septembre). *Carte : situation dans les districts du Bas-Uele, du Haut-Uele et de l'Ituri, août 2009*.
- OCHA. 2013 (30 août). *RDC : aperçu humanitaire (30 août 2013)*.
- Radio Okapi. 2013a (31 décembre). « Province-Orientale : la localité de Basipiylo se vide de ses habitants ».
- Radio Okapi. 2013b (29 décembre). « Province-Orientale : la société civile dénonce l'arrivée des Mbororo à Kpaika et Duru ».
- Radio Okapi. 2013c (27 décembre). « Province-Orientale : 5 morts dans les affrontements entre FARDC et un groupe armé à Bondo ».
- Radio Okapi. 2013d. (29 mars). « Province-Orientale : le HCR recense 4250 réfugiés centrafricains dans le Bas-Uele ».
- RDC/République démocratique du Congo, ministère de la Santé publique, Programme national de nutrition (PRONANUT). 2012 (février). *Enquêtes nutritionnelles territoriales Province-Orientale. Rapport synthèse (octobre-décembre 2011)*. (Collaboration PAM et UNICEF).
- RDC/République démocratique du Congo, ministère du Plan. 2005. *Monographie de l'Équateur*.
- Romaniuk, Anatole. 1967. *La Fécondité des populations congolaises*. Paris-La Haye : Mouton.
- Romaniuk, Anatole. 2006. *Démographie congolaise au milieu du XX^e siècle. Analyse de l'enquête sociodémographique 1955-1957*. Louvain-la-Neuve : UCL Presses universitaires de Louvain.
- Retel-Laurentin, Anne. 1974. *Infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*. Paris : Masson et C^{ie}.
- Sanderson, Jean-Paul. 1999 (août). « Le discours démographique belge à l'épreuve de l'analyse du contenu ». Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, département des sciences de la population et du développement (document de travail n° 4). En ligne : <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/sped/documents/WP4.pdf>
- Spittaels, Steven & Hilgert, Filip. 2010 (17 mars). *Cartographie des motivations derrière les conflits : Province-Orientale (RDC)*. Anvers : IPIS, Fatal Transactions.
- Van der Kerken, G. 1942. *Le Mésolithique et le Néolithique du bassin de l'Uele*. Bruxelles : IRCB.
- Van Noten, F. L. 1968. *The Uelian. A Culture With A Neolithic Aspect. Uele-Basin (N.E. Congo Republic). A Archaeological Study*. Tervuren : MRAC.

CHAPITRE 15

LE SECTEUR SANITAIRE

INTRODUCTION

La situation sanitaire du Congo est caractérisée par la précarité de l'état de santé des populations et les contre-performances des services de santé. Au-delà des facteurs de morbidité et de mortalité des maladies endémiques au pays, le système de santé est défaillant. De multiples facteurs concourent à cette situation, notamment la mauvaise distribution des formations sanitaires sur le territoire et leur sous-équipement. Que ce soit dans les hôpitaux ou les centres de santé, les quelques équipements épargnés par les deux guerres et les pillages sont devenus vétustes et souvent inutilisables. La présence de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA – Lord's Resistance Army), aujourd'hui latente, et de troupes armées mal identifiées qui attaquaient sporadiquement les civils a largement contribué au climat d'insécurité et à la détérioration du niveau de vie de la population au Bas-Uele (PAM 2011a : 8).

Les hôpitaux ne disposent pas tous d'eau courante ni de source d'énergie pour alimenter l'éclairage. L'hygiène laisse également à désirer (OMS *et al.* 2007). L'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines et leur mauvaise gestion, l'inefficacité du système d'approvisionnement des médicaments, couplée à une utilisation irrationnelle qui rend inexistants les médicaments essentiels dans la plupart des structures sanitaires visitées, sont également des failles déterminantes. L'insuffisance des ressources financières liées à des modes de financement inadéquats et à une mauvaise gestion des fonds recouvrés entretiennent la précarité des infrastructures sanitaires et de leurs services (OMS 2009-2013). La persistance de don de sang non qualifié dans

certaines formations de référence est également révélatrice d'une situation sanitaire médiocre. La montée en flèche des cas de violences sexuelles au sein des communautés¹, la diminution de la production agricole (de l'ordre de 40 à 50 %), résultant en grande partie de l'inexistence d'intrants et d'autres matériels aratoires, combinées aux aléas climatiques, sont autant de risques auxquels la population du Bas-Uele est quotidiennement confrontée² et qui peuvent influencer son état de santé.

À cause d'une évidente absence de structures obstétricales de base, on observe que pour 100 000 naissances, il y a 700 décès maternels. L'insuffisance de la prise en charge des nouveau-nés fait que le taux de décès des moins de sept jours est de 16 %. Parmi les enfants nouveau-nés, 12 % ont un faible poids à la naissance, ce qui corrobore un déséquilibre nutritionnel de la population qui ne se nourrit en moyenne que d'un ou deux repas par jour, composés d'aliments pauvres en éléments nutritifs. Le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) pour le Bas-Uele est de 10 %, tandis que son taux de malnutrition sévère (MAS) est de 3,2 %. La situation alimentaire dans le Bas-Uele est aujourd'hui alarmante à Poko et Bambesa³, sans que la situation alimentaire à Ango et

1. Les antennes de CAMPS de Buta, d'Aketi et Titule ont notifié respectivement 244, 200 et 170 cas de violences sexuelles de juin 2006 à ce jour.

2. Problèmes identifiés par une mission humanitaire au Bas-Uele en mars 2007.

3. Situation précaire causée par l'installation de nombreux réfugiés (déplacés) en provenance de Ango et Bondo. Plus d'infos, cf. ACF 2010b.

Bondo ne soit stabilisée à long terme⁴. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré en 2009 que la région était mise en « situation d'urgence » et il y a déployé son programme d'urgence EMOP⁵. Encore loin d'être autonomes, Ango et Bondo sont dépendants de l'aide humanitaire.

Les maladies les plus fréquentes et les plus mortelles au Bas-Uele sont, en tête, le paludisme, suivi des infections respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques souvent liées à la consommation d'eau non potable.

1. STRUCTURE SANITAIRE

1.1. ORGANISATION DU SYSTÈME SANITAIRE EN RDC

Le système sanitaire de la République démocratique du Congo est réparti sur plusieurs niveaux. Au sommet de la structure pyramidale, le niveau central correspond au niveau stratégique qui définit les grandes orientations de la politique sanitaire nationale (cabinet du ministre de la Santé publique, secrétariat général à la santé dirigé par un secrétaire général responsable de l'administration, treize directions centrales, cinquante-deux programmes et services spécialisés).

Vient ensuite le niveau intermédiaire qui correspond à l'inspection médicale provinciale (IMP) et ses divisions qui ont pour rôle d'apporter un appui technique aux zones de santé (ZS) avec des fonctions de coordination, de formation, de suivi, de supervision, de monitoring et d'évaluation. L'inspection médicale de district (IMD), qui correspond au district administratif, sert de relais entre l'IMP et la ZS. Ce niveau intermédiaire est aussi chargé de procurer les soins de santé secondaires par le biais de l'hôpital provincial. Ce niveau est composé du niveau provincial et du district.

4. Au Bas-Uele, la situation de la sécurité alimentaire ne s'est pas dégradée dans les territoires de Bondo et Ango qui sont restés en phase de crise alimentaire et qui bénéficient d'une aide alimentaire selon le rapport IPC de juin 2012. En revanche, elle s'est détériorée dans les territoires d'Aketi, Poko qui sont passés de la phase 2 en novembre 2011 à la phase 3 en juin 2012 (PAM & FAO 2012a : 8).

5. Également déployé dans le Haut-Uele.

Le niveau provincial comprend le bureau du médecin inspecteur provincial et treize bureaux qui sont les répondants de treize directions centrales. On y trouve aussi les coordinations provinciales des programmes spécialisés. Il existe au total onze divisions provinciales de la santé. À ce niveau, on trouve des laboratoires provinciaux (Lubumbashi, Mbandaka, Kisangani, Matadi, Bukavu et Kananga) et des centrales de distribution de médicaments. Le niveau de district est situé entre la division provinciale de la santé et les zones de santé. Ce district sanitaire, qui regroupe plusieurs zones de santé, est dirigé par un médecin chef de district sanitaire (MCDS). Il existe au total soixante-cinq bureaux de DS. Chaque district est composé de trois cellules, à savoir une cellule des services et études, une cellule de l'inspection des services médicaux et pharmaceutiques, et une cellule des services de l'hygiène. Toujours à ce niveau, on retrouve les antennes qui sont des sous-coordinations des programmes spécialisés (PNEL, PNLS, PEV⁶, etc.).

Enfin, le niveau périphérique constitue le niveau opérationnel. Il s'agit de la zone de santé (ZS), unité de base de planification sanitaire. Son organe de gestion est le bureau central de la zone de santé (BCZS) qui est dirigé par un médecin chef de zone (MCZ). Il est composé de deux échelons dont le premier est une constellation de centres de santé (CS) qui visent à assurer à la population l'offre d'un paquet minimum de prestations de soins de santé primaires (PCMA) avec la participation communautaire. Le deuxième échelon, c'est l'hôpital général de référence (HGR), qui vise à offrir à la population le paquet complémentaire d'activités de santé de référence (PCA). En 1985, le pays fut divisé en 306 ZS, puis en 515 ZS lors du dernier découpage en septembre 2003. Une ZS est un espace variant de 100 000 habitants pour les ZS rurales à 150 000 habitants pour les ZS urbaines qui comptent chacune un HGR et plusieurs CS répartis dans les différentes aires de santé (AS). Actuellement, pour l'ensemble de la République démocratique du Congo, on dénombre 393 HGR et 8628 CS planifiés (RDC, ministère de la Santé 2013 ; RDC 2003 : 4-5 ; Zinnen 2012 : 29 ; RDC, ministère de la Santé publique 2011).

6. PNLS : Programme national de lutte contre le sida ; PNEL : Programme national d'élimination de la lèpre ; PEV : Programme élargi de vaccination.



Hôpital général de référence (HGR) de Buta.

(Photo équipe locale, 2012.)

1.2. LES ZONES DE SANTÉ AU BAS-UELE : SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE⁷

À la suite du redécoupage des ZS de 2003⁸, le district du Bas-Uele a été divisé en deux DS : le district sanitaire de Buta et celui de Dingila (ACF 2009 : 6/22). Le district sanitaire de Buta comprend sept zones de santé (Aketi, Bili, Bondo, Buta, Likati, Monga, Titule), qui comprennent à leur tour 89 aires de santé (AS) représentant chacune 5000 à 10 000 habitants en milieu rural, 15 000 à 30 000 habitants en milieu urbain. Deuxièmement, le DS de

Dingila comprend quatre ZS : Anglo, Ganga-Dingila, Poko et Viadana. Les quatre ZS de ce district comptent un total de 68 AS. Les nouvelles ZS qui ont été créées lors de ce nouveau découpage sont celles de Titule, Likati, Monga et Viadana (AMI 2009 : 5).

Tableau 15.1. Découpage administratif (territoires) et sanitaire (zones de santé) du Bas-Uele

Territoire de Buta	ZS Buta	DS-BUTA
	ZS Titule	
Territoire d'Aketi	ZS Aketi	DS-BUTA
	ZS Likati	
Territoire de Bondo	ZS Bondo	DS-DINGILA
	ZS Bili	
	ZS Monga	
Territoire d'Ango	ZS Anglo	
Territoire de Poko	ZS Poko	DS-DINGILA
	ZS Viadana	
Territoire de Bambesa	ZS Ganga Dingila	

7. Informations qui viennent d'une mission humanitaire organisée en 2007.

8. Jusqu'en 2003, le Bas-Uele ne formait qu'un seul district sanitaire. Nouveau découpage par l'arrêté départemental n° 049/DPS/RDC/2003 du 5 mai 2003 portant création des zones de santé. « Trois objectifs étaient poursuivis dans cette révision : (i) ramener les limites de la zone de santé dans les limites de l'entité administrative (territoire ou commune), (ii) rapprocher les services de soins de santé des communautés, et (iii) réduire le rayon d'action du bureau central de la zone de santé pour faciliter la supervision des services de santé de base par les équipes cadres des différents niveaux » (RDC, ministère de la Santé publique 2008 : 19).

Bien que ce découpage semble parfaitement établi, il convient de préciser que la carte sanitaire

de la République démocratique du Congo n'est pas encore tout à fait complète : certaines limites géographiques de ZS sont mal définies. Certains villages et populations et leurs structures sanitaires ne sont pas toujours correctement localisés (RDC ministère de la Santé publique 2008 : 19).

1.3. LES CENTRES DE SANTÉ (CS) ET POSTES DE SANTÉ (PS)

Les districts de Buta et de Dingila, qui comptent respectivement sept ZS et quatre ZS, sont, pour leur bon fonctionnement, divisés en aires de santé (AS). Il faut savoir que les postes de santé (PS) appuient les centres de santé (CS) dans le cadre des soins de première nécessité (Bureau central de l'HGR 2010).

District sanitaire de Buta			
Z. S. Buta		Z. S. Aketi	
Centre de santé	Poste de santé	Centre de santé	Poste de santé
Mobenge	Basali	Aboso	Lalu
Rubi	Lombe	Ahupa	Bilo
Rive-Gauche	Sombo	Andea	Masingbili
Triangle Bramaria	Pamea	Boganga	Amba
Bomea	Benge	Bombongolo	Tshimbi
Makala		Bondunga	Bogbengo
Maselebende		Bonzengo	Genza
Malikuta		Bunduki	Ibembo
Koteli		Dulia	Ekoko
Yeme		Itimbiri	Ekwa
Sukisa		Makoko	
Bale		Mangindanginda	
Popoka		Mombwasa	
Melume		Ngbongade	
Yema		Ngombo	
ISP/Buta		Pesana Wela	

Z. S. Likati		Z. S. Bondo	
Centre de santé	Poste de santé	Centre de santé	Poste de santé
Mobenge	Nzilo	Panzaka	Likungu
Tobongisa	Malue	Tongo Etani	Gbao
Ngbatala	Tambala	Tomibikisa	Ngindi
Difongo	Panzaka	Eganda	Masabe
Kulu	Mongombo	Efolu	Sambili
Mabangu	Kateke	Kpakana	Kpete
Nambwa	Bokpia	Sasa	Bakpolo
Muma	Buyu	Yakpa	Zugbulu
Ngay	Makaka	Dekere	Nagbalaga
Mopendu		Gatanga	Kundili
Azande		Kule	Limbisa
		Baye	Nangao
		Dengu	

Z. S. Titule		Z. S. Monga	
Centre de santé	Poste de santé	Centre de santé	Poste de santé
Agemeto		Bella	
Andoma		Biasu	
Gasende		Bondeko	

Ngbangatana
Kumu
Liguga
Malingwia
Mbenge
Ngume
Titule I
Titule II

Kolo
Lobi
Mengi
Nga I
Nga II
Nzerret
Sombe
Bella
Biasu

Z. S. Bili	
Centre de santé	Poste de santé
Mumbu	Mayono
Dumubata	Soo II
Gumbu	Baday
Gitalio	Halaulu
Bulumasi	Adama
Basekpio	Nagbano
Roa	Mboma II
Mangoli	
Bambilo	
Bika	

District sanitaire de Dingila	
Z. S. Ganga Dingila¹⁸⁰	Z. S. Ango¹⁸¹
Centre de santé	Poste de santé
Ganga*	Andu
Zobia*	Bangoya
Agri-Uele (Tobola)	Basilinka
Dembia	Eke
Danga	Likandi
Kana	Mangite
Kopi	Matale
Lebo	Mbongo
Mabodo	Mongongolo
Makongo	Sopi
Molambi	
Mongbaya	
Nembisili	
Ngbande	
Ngwale	

*Centre de santé de référence

Centre de santé	Poste de santé
Dakwa	Dingume
Banda	Longilongi
Asa	Lume
Api	
Bandwele	
Bayule	
Bokoyo	
Buye	
Dapia	
Digba	
Disolo	
Kpokpo	
Mainiko	
Mbaki	
Mbili	
Mulie	
Mulundu	
Ndamana	
Yassa	
Zamayi	

9. Selon ACF, *Enquête nutritionnelle* (dans ZS de Ganga) : la ZS de Ganga possède 16 centres de santé (dont trois de référence).

10. Selon l'enquête nutritionnelle d'Action contre la faim à Ango, cette zone de santé disposerait de 6 postes de santé (PS) et 23 centres de santé (CS), dont trois de référence.

Z. S. Poko	Z. S. Viadana
Centre de santé	Poste de santé
Amadi	Limba
Kembisa	Nalamu
Niapu	Neru
Azapane	Nagbongbo
Balele	Nalumu
Badolo	Nawiwi
	Viadana
	Nugba
	Magbama
	Maliangele
	Mandikili
	Mawa
	Mazulu
	Mapa
	Nakeledi
	Nakokoloko
	Nakpangada
	Nangiana
	Nangiliwa
	Nangwada
	Nebukada
	Nekuku
	Nendumba
	Tely
	Timbeke
	Yepetu
	Zundundu



Centre de santé Yassa à 5 km d'Ango.

(Photo équipe locale, 2012.)

Tableau 15.2. District sanitaire de Buta : hôpital général de référence (HGR), aires de santé planifiées (AS), centres de santé de référence, centres de santé à réhabiliter et à construire

Terri-toire	ZS	IMD ^a	CDR ^b	HGR ^c	CS (de référence) nouvelle ZS	Nouveau BCZ	AS planifiées	CS à réhabiliter	CS à construire	CS privé
Buta	Buta	1	1	1 (1981)			14	4	10	
	Titule*				1 (1952)	1	7	3	3	
Aketi	Aketi			1			17		16	1
	Likati*				1	1	10	1	6	3
Bondo	Bondo			1 (1926)			15	2	9	4
	Monga*				1 (privé)	1	10	1	6	3
	Bili			1			15	2	9	4
Total		1	1	4	3	3	83	21	50	11

*Nouvelles zones de santé issues du découpage de 2003 (RDC, ministère de la Santé publique 2008 : 19).

Source : RDC & OCSD (2003).

- a. IMD : Inspection médicale du district.
- b. CDR : Centre de dépôt régional en médicaments.
- c. HGR : Hôpital général de référence.

Les zones de santé qui ont les indicateurs sanitaires les plus bas sont les ZS-filles issues du découpage de 2003. Les critères sur lesquels le gouvernement s'est basé pour le découpage de 2003 étaient d'ordres technique, administratif, géographique et démographique. Cinq ans après ce découpage, de grandes faiblesses apparaissent dans l'offre de soins de santé de qualité. La création de plusieurs ZS non viables résulte à la fois du processus de découpage lui-même et de sa mise en œuvre. Elles ont souffert d'un manque de processus de planification : les CS des ZS-filles se sont retrouvés privés, du jour au lendemain, non seulement de l'appui technique du bureau central de la zone de santé (BCZ) mais aussi de l'appui financier du partenaire intervenant dans la ZS-mère. L'insuffisance en ressources humaines qualifiées, découragées par la médiocrité des conditions de travail, a pour corollaire la baisse de la qualité des soins. Les services sanitaires sont encore plus précaires dans les ZS dépourvues d'HGR où des hôpitaux de fortune ont été créés (RDC ministère de la Santé publique 2008 : 19). Dans le district sanitaire de Buta, c'est le cas des ZS (Likati, Monga, Titule) où un appui global est vivement recommandé pour stabiliser et réamorcer le bon fonctionnement du système des soins de santé au Bas-Uele.

1.4. LES HÔPITAUX GÉNÉRAUX DE RÉFÉRENCE (HGR)

L'HGR, qui est un système de référence lorsque la situation dépasse les compétences du CS, offre un ensemble de soins complémentaires pour la ZS. Il en existe quatre dans le DS de Buta et trois dans le DS de Dingila. Selon la monographie de la Province-Orientale, seuls les HGR de Ganga et d'Ango sont en bon état ; les cinq autres sont en mauvais état (Buta Aketi, Poko, Bondo, Bili) et ne peuvent donc pas pallier la demande des patients. L'hôpital d'Aketi, à titre d'exemple, sécroule et devient un danger tant pour le personnel que pour les malades. D'une capacité de cinq cents lits, il est en pleine réhabilitation, avec l'appui financier de la Banque africaine de développement. Dans le DS de Buta, les ZS de Likati, Monga et Titule, issues du nouveau découpage de 2003, ne disposent pas d'HGR. Ce sont les centres de santé de référence (CSR) qui jouent le rôle d'HGR. Excepté celui de Monga qui a été construit par l'Église baptiste au début des années 1980, ils (Likati et Titule) sont dans un état de délabrement avancé (OMS *et al.* 2007). Ils ne disposent ni de bâtiments appropriés ni d'équipement et de matériel médico-sanitaire suffisant. À Buta, l'HGR, implanté au sein du quartier Rubi (centre-ville), dispose d'une capacité d'accueil de 1500 lits, d'un dépôt pharmaceutique et d'un

Tableau 15.3. Liste des principaux hôpitaux du Bas-Uele classés par territoire (2014)

Territoire de Buta	Territoire d'Aketi	Territoire de Bondo
Hôpital général de référence de Buta	Hôpital général de référence d'Aketi	Hôpital général de référence de Bondo
Centre de santé de l'État	Hôpital général de Likati	Hôpital Tongo Etani (catholique)
Hôpital général de référence de Titule	Centre hospitalier de référence (protestant)	Hôpital général de référence de Baye
Centre de santé de référence de Makala (protestant)		Hôpital général de référence de Monga (protestant)
Centre de santé de référence de Bomea (catholique)		Hôpital de référence Monga (protestant)
Centre hospitalier Malengweya (protestant)		Hôpital général de référence de Bili
Centre de santé de référence Melume (État)		

Territoire de Bambesa	Territoire d'Ango	Territoire de Poko
Hôpital général de Dingila	Hôpital général d'Ango	Hôpital général de référence de Poko
Hôpital général de Bambesa	Hôpital général de référence de Dakwa	Hôpital général de référence de Viadana (catholique)
Hôpital général de référence de Ganga		
Hôpital général de Zobia		

N.B. : il existe une confusion entre les dénominations des différents hôpitaux et centres de santé de référence.

Les « hôpitaux secondaires » sont souvent appelés « centres de santé de référence ».

Source : ministère de la Santé à Kinshasa (janvier 2014).



Hôpital général de référence (HGR) d'Aketi.

(Photo équipe locale, 2012.)



Hôpital général de référence (HGR) d'Ango.

(Photo équipe locale, 2012.)

appui de la Banque africaine pour le développement (BAD) (Radio Okapi 2012)¹¹. Mais les conditions d'hygiène y sont également déplorables. L'hôpital de Buta ne dispose pas de latrines hygiéniques ni d'eau courante. La sécurité des injections n'est pas assurée, car des seringues usagées sont jetées n'importe où. Les gardes malades jettent les déchets ménagers juste à côté de la cuisine, si bien qu'en saison des pluies les mouches pullulent tout autour des pavillons. Les centres de santé ne disposent ni d'eau courante, ni de latrines, ni d'incinérateur (OMS *et al.* : 2007).

1.5. LES ITM

En plus des hôpitaux, des ZS, des CS et des PS, les deux districts sanitaires (DS) du Bas-Uele comptent six instituts techniques médicaux (ITM), à raison de trois instituts par DS. Dans le district de Buta, il s'agit de l'ITM d'Aketi, de l'ITM de Bondo et de l'ITM de Buta. Dans le district sanitaire de Dingila, il y en a trois, situés à Ango, Dingila et Poko (équipe locale). Selon la monographie de la Province-Orientale, aucun des ITM du Bas-Uele n'est considéré en bon état (RDC, ministère du Plan 2005).

11. La BAD a suspendu son aide à cause du détournement des médicaments dont l'hôpital bénéficie dans le cadre du projet d'appui au plan directeur de développement sanitaire depuis 2011. (Radio Okapi 2012).

1.6. EFFECTIFS DU CORPS SOIGNANT

Dans le DS de Buta, on compte 13 médecins, 206 infirmiers (A1 et A2), 287 membres du personnel de santé et 201 personnes appartenant au personnel administratif. Ce DS dispose d'environ 1 médecin pour 71 237 personnes. Bien que les données démographiques du ministère de la Santé soient surévaluées, la proportion médecin/population, même minorée, reste alarmante. Pour le DS de Dingila, aucune donnée fiable n'a été renseignée. Quant aux informations concernant le personnel médical des ZS fournies par la monographie de la Province-Orientale, elles sont lacunaires (*ibid.*). La zone de santé de Buta disposerait d'un médecin-chef de zone (MCZ) ainsi que d'un autre médecin. À Aketi, il y aurait un MCZ ainsi qu'un administrateur. Bondo et Bili disposeraient chacun également d'un MCZ, tandis qu'il n'y en aurait aucun, ni à Monga ni à Titule ni à Likati, soit les dernières ZS créées. Il y a tout de même un médecin à Monga bien qu'il ne soit pas MCZ. Enfin, Ganga et Ango disposerait chacun d'un MZS.

1.7. COORDINATION ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES DANS LES SOINS DE SANTÉ

La coordination humanitaire du Bas-Uele intervient sur Kisangani. Néanmoins, des discussions sont en cours pour la mise en place d'une coordination à Dungu (dans le Haut-Uele). Sans prétendre à

l'exhaustivité, plusieurs acteurs des Nations unies et d'organisations non gouvernementales internationales et nationales sont présents dans le Bas-Uele¹²: OMS, UNFPA, Unicef, Action Damien, Médecins sans frontières (MSF), Solidarités RRM, Medair, Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), Action contre la faim (ACF). Toutefois, ils sont peu nombreux et davantage concentrés dans le DS Dingila (Ango et Poko) (AMI 2009 : 5).

Au niveau du service sanitaire, la CIMA intervient dans le DS Buta sous financement de la BAD en appui global à 9 CS et 4 HGR. Depuis très longtemps, les ZS du district de Buta n'ont plus reçu d'appui global aux services de santé. Seuls existent des programmes spécifiques à large échelle (lutte contre la lèpre et la tuberculose appuyée par Action Damien, programme élargi de vaccination appuyé par l'Unicef et l'OMS, lutte contre l'onchocercose appuyée par APOC/CBM). Parmi les appuis ponctuels, on peut citer la GTZ dans la lutte contre le VIH/SIDA dans les zones de santé de Buta et Bondo, et l'UNFPA dans la lutte contre les violences sexuelles dans trois zones de santé.

Dans le DS de Dingila, MSF Suisse soutient un hôpital et quelques structures autour de Dingila, et Medair intervient en urgence auprès des déplacés des zones de Poko et de Dingila (13 aires de santé) sous financement ECHO (*ibid.* : 5).

D'autres intervenants soutiennent des aspects spécifiques sur certaines zones des districts : GTZ et Unicef (VIH), UNFPA et Unicef (VAS), ACF (malnutrition), Action Damien (lèpre et tuberculose), Medair (paludisme), MSF (trypanosomiase) (*ibid.* : 5). Depuis plusieurs années, les quatre ZS de Dingila reçoivent un appui de base avec les interventions successives de l'ONG Medair et de l'Unicef. En dehors de la problématique d'urgence, le district a bénéficié d'un projet du Fonds de lutte contre le paludisme dans les ZS de Poko et Dingila, mis en œuvre par Medair.

En matière de protection de la population et de sécurité alimentaire : l'ONG Caritas agit à Buta, Aketi, Bambesa, Bondo. En matière de santé, MSF agit à Bili. C'est à Ango et Dingila que sont

déployées le plus grand nombre d'ONG dans tous les domaines : coordination, éducation, logistique, nutrition, multisectoriel, protection, relèvement, santé, sécurité, WASH. L'ensemble de ces actions sont menées par les ONG : MSF, PU-AMI, Solidarité Int., MDA, UDA, ADSSE, CPJP, DUNGU, MERCY CORPS, CICR, CARITAS, DORUMA, INTERSOS, COOPI, AIRD, CARITAS UNHCR, UNOCHA, PAM (OCHA 2013).

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ BAPTISTE DANS LE NORD DU CONGO (CBCN-THE BAPTIST COMMUNITY IN NORTHERN CONGO), AU BAS-UELE

Le Bas-Uele est un espace souvent négligé par les autorités congolaises et les ONG intervenant dans la région sont peu nombreuses. Le service médical offert par la CBCN constitue donc un apport majeur pour la santé publique du Bas-Uele, et plus particulièrement ses groupes cibles (femmes et enfants). La population totale desservie par la structure médicale de CBCN est de l'ordre de 85 000 personnes (CBCN 2008). L'action de la CBCN dans le Bas-Uele, à travers ses CS et PS, est un parfait exemple de partenariat privé-public au sein du secteur de la santé en République démocratique du Congo, où le rôle des partenaires non étatiques est prépondérant. Dans un contexte marqué par une forte présence des réseaux religieux, le Gouvernement congolais a choisi de tirer parti des infrastructures et des services existants et gérés par des acteurs non gouvernementaux plutôt que d'entrer en concurrence avec eux. À cet effet, il lança en 1975 le concept de « zone de santé » (qui fut plus tard repris dans nombre de pays africains), avant de le généraliser et de le consolider au début des années 1980 (PAM *et al.* 2008 : 61). La contribution du secteur public se limite à la propriété théorique des installations médicales et au versement partiel des salaires. La majeure partie des services de santé sont financés par les bailleurs de fonds, les ONG internationales et leurs partenaires locaux (compris en particulier les Églises), les entreprises (par les subventions et les services d'approvisionnement) et, bien sûr, les patients (*ibid.* : 61).

12. Ces ONG intervenant selon des programmes et des situations d'urgence ne demeurent pas indéfiniment dans un endroit. Ces informations datent de 2009 (AMI 2009 : 5). La situation a sans doute changé depuis.

Tableau 15.4. Les infrastructures sanitaires gérées par le CBCN

HGR <i>L'hôpital de Monga, dit « HGR » (population 5763)</i>	
Trois centres de santé de référence (CSR)	Six centres de santé (CS)
Makala, ZS de Likati (population 8215)	Makala, ZS de Buta (population 8743)
Bulumasi, ZS de Bili (population 5272)	Mobati, ZS d'Aketi, (population 6131)
Bondeko, ZS de Monga (population 5715)	Danbu et Tobongisa, ZS de Likati (population 11 782)
Trois postes de santé (PS)	
Nangua, ZS de Bondo (population 3800)	Timibikisa et Dengu, ZS de Bondo (population 14 037)
Maluwe, ZS de Likati (population 2700)	Dumobata, ZS de Bili (population 6416)
Basiliga, ZS de Gangadingila (population 3830)	Mongbaya, ZS Gangadingila (population 4468)

Source : Aide médicale internationale (AMI)¹³, *Rapport de mission exploratoire/synthèse. District administratif du Bas-Uele, Province-Orientale, du 14 au 26 octobre 2009.*

2. QUELQUES INDICATEURS SUR L'UTILISATION PAR LA POPULATION DES RESSOURCES SANITAIRES EN 2008 POUR LE BAS-UELE

Tableau 15.5. District sanitaire de Buta (2008)

Zone de santé	Aketi	Bili	Bondo	Buta	Likati	Monga	Titule
Population totale	111 271	54 689	86 505	151 601	57 614	64 892	63 344
Taux d'utilisation curatif (pour 100 hab.)	9,37	17,52	14,66	15,39	19,52	5,69	6,39
Taux d'utilisation maternité	41 %	24 %	12 %	34 %	43 %	17 %	7 %
% de césariennes (césariennes/ accouchements attendus)	1,06 %	0,91 %	1,01 %	0,84 %	0,39 %	0,42 %	0,59 %
Taux d'hospitalisation	9/1000	6/1000	29/1000	9/1000	8/1000	7/1000	2/1000
% d'infection postopératoire	20 %	8 %	3 %	6 %	0 %	9 %	27 %
% transfusion/hospitalisé	8,4 %	9,3 %	3,5 %	17,0 %	12,4 %	12,5 %	41,4 %

Source : Aide médicale internationale (AMI)¹⁴, *Rapport de mission exploratoire/synthèse. District administratif du Bas-Uele, Province-Orientale, du 14 au 26 octobre 2009.*

13. Équipe sur cette mission : Annabelle Djeribi (chef de mission AMI Sud-Kivu), Virgile Debu (responsable logistique et sécurité AMI France), Benoît Dechêne (coordinateur médical mission AMI Sud-Kivu), Josaphat Byamoni Kaseke (logisticien sécurité mission AMI Sud-Kivu).

14. Équipe sur cette mission : Annabelle Djeribi (chef de mission AMI Sud-Kivu), Virgile Debu (responsable logistique et sécurité AMI France), Benoît Dechêne (coordinateur médical mission AMI Sud-Kivu), Josaphat Byamoni Kaseke (logisticien sécurité mission AMI Sud-Kivu).

Tableau 15.6. District sanitaire de Dingila (2008)

Zone de santé	Ango	Ganga	Poko	Viadana
Population totale	87 723	100 838	98 751	80 035
Taux d'utilisation curatif (pour 100 hab.)	25,9	40,60	40,0	49,56
Taux d'utilisation maternité	26 %	58 %	52 %	65 %
% de césariennes (cés./accouch. attendus)	1,25 %	0,84 %	0,96 %	1,00 %
Taux d'hospitalisation	27/1000	20/1000	13/1000	46/1000
% d'infection postopératoire	4 %	1 %	9 %	5 %
% transfusion /hospitalisé	0,5 %	0,0 %	1.1 %	0,1 %

Tableau 15.7. Bas-Uele (2008)

DS	Buta	Dingila	S/total : Bas-Uele
Population totale	589 916	367 347	957 263
Taux d'utilisation curatif (pour 100 hab.)	12,72	38,88	25,76 %
Taux utilisation maternité	27 %	50 %	38,5 %
% de césarienne ¹⁸⁶	0,80 %	1,01 %	0,95 %
Taux d'hospitalisation	11/1000	26/1000	18,5/1000
% d'infection postopératoire	11 %	5 %	8 %
% transfusion/hospitalisé	9,5 %	0,3 %	4,9 %

Sources : Aide médicale internationale (AMI), *Rapport de mission exploratoire/synthèse. District administratif du Bas-Uele, Province-Orientale du 14 au 26 octobre 2009.*

15. Césariennes par rapport aux accouchements attendus.

3. COUVERTURE SANITAIRE ET TAUX D'UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ

La couverture sanitaire au Bas-Uele est de 33% (OCHA & RDC 2010 : 161). La majorité des ZS du district sanitaire de Buta ont un niveau de développement tellement bas que l'offre de soins peut être considérée comme marginale. Six zones sur sept sont qualifiées de « ZS en urgence » par les autorités sanitaires. Le DS Buta possède une faible couverture en paquet minimum d'activité (PMA) dans toutes les zones de santé. Bien que les services de santé DS Dingila soient d'un bien meilleur niveau qu'à Buta, ils sont confrontés à la situation socio-économique peu favorable liée à la conjoncture sécuritaire. Les exactions commises par la LRA ont engendré des besoins d'appui humanitaires dans la ZS d'Ango ainsi

que dans les endroits où se sont réfugiés les déplacés, principalement dans les ZS de Ganga et de Poko¹⁶.

Selon l'Unicef, le taux d'utilisation des services de santé en 2009 dans le DS de Buta est de moins de 20 % et de 28 % dans le DS de Dingila¹⁷. Ces moyennes, calculées à l'échelle du district, cachent de grands écarts selon les ZS. Ainsi, en 2006, dans la zone d'Aketi, il était de 7,5 %, et de 27 dans la ZS de Buta. Le taux d'utilisation moyen des consultations pré-natales (CPN) au niveau du DS de Buta n'est que de 12 %, bien qu'il soit de 79 % dans la ZS de Buta (OMS *et al.* 2009 : 7) et 84 % à Dingila¹⁸ (AMI 2009 :

16. Les principales interventions du cluster santé se feront au Bas-Uele, sur l'axe Poko-Dingila-Ango avec les besoins d'urgence dans le nord d'Ango (Pooled Fund 2013 : 3).

17. Il était de 26,3 % dans l'ensemble du district sanitaire de Dingila en 2006.

18. 57 % à Ango, 97 % à Ganga, 85 % à Poko et 96 % à Viadana.



Hôpital général de référence (HGR) de Buta.
(Photo équipe locale, 2012.)

8). Le taux de consultation pré-scolaire (CPS) dans le DS de Buta est de 43 %¹⁹ alors qu'à Dingila, le DS s'approche d'une couverture totale (91 %)²⁰ (OMS *et al.* 2007 : 8). Toujours au niveau du district sanitaire de Buta, le taux d'utilisation de la maternité est de 10 %. Cependant, selon l'AMI, en 2008 il est de 27 % et de 50 % pour Dingila. Le service obstétrical de base manque cruellement. La mortalité des moins de 7 jours est de 3,5 % (9 % dans la ZS Buta). Le taux de décès maternel est de plus de 200 pour 100 000 naissances vivantes (300/100 000 hab. dans ZS Buta). Les causes majeures des problèmes sont la faible fonctionnalité des organes de gestion et de participation communautaire, la paupérisation extrême de la population, le manque de médicaments essentiels dans les formations sanitaires, et le délabrement des infrastructures immobilières, liés à la démotivation du personnel qui fait que les structures sont faiblement utilisées. Aussi, les chiffres ci-dessus cachent une réalité encore plus amère (OMS *et al.* 2007). La fréquentation des services de santé de la reproduction et du planning familial par la population est faible. Ceci s'observe par une fécondité précoce, des maternités nombreuses et très rapprochées, ce qui entraîne une détérioration sensible de la santé de la mère, de l'enfant, des adolescents et des jeunes (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2013 : 2).

19. 7,6 % pour la ZS de Buta (OMS *et al.* 2007 : 7).

20. Taux d'utilisation des CPS (0-11 mois) : Ango 37 %, Ganga 87 %, Poko 131 %, Viadana 104 %.

4. APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENT DES DEUX DISTRICTS SANITAIRES DU BAS-UÉLE

L'approvisionnement en médicaments de qualité des deux districts sanitaires du Bas-Uele est favorisé par la présence de deux centrales de distribution de médicaments régionales (CDR), l'une basée à Kisangani pour Buta (CAMEKIS), l'autre à Isiro, pour Dingila (CADIMEBU). Ces deux centrales, faisant partie du système officiel FEDECAME, Fédération des centrales d'approvisionnement en médicaments essentiels, garantissent l'approvisionnement en médicaments de qualité. Il existe un circuit parallèle privé de médicaments non contrôlés, essentiellement depuis Butembo (Nord-Kivu). En s'approvisionnant directement au travers de ces centrales, les zones de santé du Bas-Uele verront leur autonomie renforcée, ce qui augmenterait les chances de stabilisation de ces nouvelles structures. La CDR d'Isiro paraît plus fragile étant donné qu'elle dépend à 90 % de l'appui du programme 9^e FED²¹ (AMI 2009 : 8).

21. Le programme santé 9^e FED (PS9FED) en matière de santé publique. Conçu et financé par le Gouvernement congolais et la Commission européenne (9^e Fonds européen de développement), ce programme s'inscrit dans le programme d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP). En ligne : http://www.aedes.be/view/fr/News_Congo9FED.html, consulté le 3 février 2013.

5. LES MALADIES AU BAS-UELE

Maladies dans le district sanitaire de Buta

Les causes de morbidité et de létalité²² dans le district sanitaire de Buta sont classées ci-dessous par ordre décroissant (OMS *et al.* 2007).

Tableau 15.8. Causes de morbidité et de létalité dans le district sanitaire de Buta²³

Morbidité	Létalité
Paludisme	41 %
IRA ^a	21 %
Maladies diarrhéiques	18 %
Grippe	6 %
IST/SIDA ^b	5 %
TMN ¹⁹⁵	58 %
Méningite	17 %
Paludisme	0,60 %
IRA	0,2 %
Maladies diarrhéiques	0,20 %

^a IRA = infections respiratoires aigües.

^b Morbidité élevée due au VIH/SIDA : pas d'étude de séroprévalence menée dans la communauté, mais une étude menée chez les femmes enceintes en CPN dans la cité de Buta avait donné une séroprévalence de 7,4 %. On n'avait cependant pas atteint la taille requise de l'échantillon. La pandémie du sida dans la Province-Orientale n'est pas encore stabilisée et les conflits armés, ayant pour conséquence des violents massifs de femmes, contribuent fortement à la transmission du virus (RDC, Province-Orientale, gouvernement).

Source : OMS *et al.* 2007 : 8.

Les pathologies les plus rapportées dans le DS Buta sont les mêmes que pour Dingila (Ganga) : le paludisme, les infections respiratoires aigües (IRA), les maladies diarrhéiques, l'anémie et la malnutrition (ACF 2008 : 8 ; OMS *et al.* 2007 : 8). En dehors des pathologies courantes retrouvées partout en RDC, relevons la prévalence élevée de l'onchocercose (65 %) un peu partout dans le district de

Dingila (AMI 2009 : 7) et la présence de maladies réémergentes telles que la trypanosomiase humaine africaine (THA) à Bili (OMS *et al.* 2007 : 8) avec une extension vers les zones de santé de Ganga-Dingila, Titule, Buta et Poko²⁵ (RDC, Province-Orientale 2013 : 5). On peut également noter une plus forte prévalence de la lèpre dans la ZS de Monga et de carence iodée dans la ZS de Bili (AMI 2009 : 7). Le district du Bas-Uele est classé parmi les zones à risque en ce qui concerne la fièvre jaune suite à une récente épidémie à Titule (2010). Enfin, Aketi, Likati et Bondo sont des foyers potentiels d'épidémie de rougeole²⁶ dans le district du Bas-Uele.

Les principales causes de mortalité énumérées ci-dessus sont primaires, c'est-à-dire directement liées à la létalité des maladies. Mais d'autres sont également secondaires, c'est-à-dire qu'elles sont provoquées par des facteurs externes, à savoir : la distance qui sépare les villages et les établissements, la pauvreté (incapacité de payer les soins), la vétusté des infrastructures et des équipements, le personnel inactif pléthorique, l'accès difficile, la faible disponibilité en MEG, les services de laboratoire non fonctionnels pour la plupart des laboratoires des HGR des districts sanitaires expliquent également cette faible performance (équipe locale). Le district n'est muni que d'une faible couverture vaccinale²⁷ pour le DS Buta (OMS *et al.* 2007 : 8). À Dingila (Ganga), les activités vaccinales sont opérationnelles ; néanmoins, des difficultés sont enregistrées qui pénalisent parfois leur bonne marche, telles que les ruptures fréquentes d'intrants (vaccins, carburant pour la chaîne de froid, boîtes isothermes, insuffisance du nombre de frigos par

22. Le taux de létalité est la proportion de cas mortels liés à une maladie.

23. Les maladies sont presque les mêmes que pour l'ensemble de la Province-Orientale, excepté la rougeole, qui n'est pas mentionnée ici, car les données datent de 2007 (Alasha Bahemurwaki 2013 : 5). Or, en 2012, la Province-Orientale a été frappée par une importante épidémie de rougeole qui a ramené cette maladie en deuxième position après le paludisme au niveau du classement des maladies selon leur taux de mortalité (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2013 : 4).

24. TMN = téton maternel et néonatal.

25. La présence de galeries forestières et de savanes boisées avec une importante faune entretient la reproduction et la prolifération de glossines (mouches tsé-tsé) (RDC, Province-Orientale 2013 : 5).

26. Le ministère de la Santé publique a officiellement déclaré l'état épidémique de la zone le 17 avril 2013.

27. BCG : 73 % (contre la tuberculose), DTC3 : 56 % (diphthérie-tétanos-coqueluche), VPO3 : 58 % (antipoliomyélite oral), VAR : 40 % (antirougeoleux), VAA : 40 % (anti-amaril), VAT2+ : 65 % (anatoxine tétanique). Il faut tout de même rester prudent avec ce type d'indicateurs. Leur fiabilité n'est pas la même si l'on considère un enfant comme vacciné uniquement parce que sa maman l'affirme, ou selon qu'il possède un livret de vaccination, qui fait défaut dans la majorité des cas. Pour le VAR, la donnée change en fonction de ce critère. Passant de 40 % d'enfants vaccinés avec carte à 80 % d'enfants vaccinés (avec carte et sans carte).

rapport au nombre de sites de stockage, insuffisance de moyens logistiques pour le transport des intrants vers les différents centres de santé). La dégradation des voies de communication rend difficile le transport d'intrants de l'antenne du programme élargi de vaccination (PEV) vers le bureau central de la zone de santé (BCZS), et du BCZS vers les aires de santé (AS) (ACF 2010 : 8-9).

Dans la zone d'Ango, par exemple, 6,3 % des enfants enquêtés ont été vaccinés contre la rougeole avec carte à l'appui, et 72,6 % des enfants enquêtés seraient vaccinés selon les déclarations de leurs mères, soit 78,9 % de la population. Or, l'OMS stipule qu'une couverture minimum de 80 % est à atteindre pour prévenir une épidémie. La couverture de la zone est tout juste inférieure à ce seuil, si l'on considère comme vaccinés les enfants sans carte (78,9 %). La dernière campagne de vaccination de masse réalisée par la zone de santé avec l'appui du programme élargi de vaccination (PEV) et de ses différents bailleurs de fonds (Unicef, OMS, etc.) a eu lieu en octobre 2010.

Le manque d'hygiène et la présence de nombreux cours d'eau dans la région favorisent l'émergence de maladies d'origine hydrique et la flambée du paludisme²⁸. Les ménages disposent de latrines, mais la majorité ne sont pas protégées (sans enclos, ni maïsonnette, etc.). La présence des excréments autour des maisons et dans les cours (l'élevage des caprins se fait en stabulation libre), d'ordures entassées à côté des maisons, l'inexistence de fosses à ordures sont autant de facteurs favorables à la propagation des maladies. À Aketi, la rivière Aketi, presque stagnante et mal entretenue, est l'un des grands réservoirs à moustiques. La faible utilisation par la population de moustiquaires imprégnées et d'insecticides ne contribue pas à améliorer la situation sanitaire. À Buta, seules les mères se trouvant à la maternité de l'HGR bénéficient de moustiquaires imprégnées (OMS *et al.* : 2007). La faible desserte en eau potable favorise également l'émergence et la diffusion des maladies diarrhéiques et les problèmes respiratoires (RDC, Province-Orientale 2013 : 4).

6. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION AU BAS-UELE

La malnutrition est une conséquence de l'insécurité alimentaire. Cependant toute personne qui est confrontée à l'insécurité alimentaire ne souffre pas directement de malnutrition. Parmi les personnes en situation dite d'« d'insécurité alimentaire », certaines en souffrent de façon transitoire et cet état n'est pas encore devenu un état de malnutrition. *A contrario*, toute personne malnutrie ne souffre pas d'insécurité alimentaire.

6.1. ALIMENTATION DE BASE EN PROVINCE-ORIENTALE

6.1.1. COMPOSITION ALIMENTAIRE

L'alimentation de base en Province-Orientale est composée à 71,7 % d'aliments à prédominance glucidique. Les féculents constituent plus de la moitié des aliments consommés (56,06 %). Il s'agit principalement du manioc, mais aussi de la farine, du tubercule et du chikwange ainsi que de la banane plantain. Les légumes tiennent la deuxième place dans la consommation journalière avec 23,9 % des aliments glucidiques. Enfin viennent les céréales et le riz. Les aliments à prédominance lipidique forment 10,04 % de la ration alimentaire. Ils sont composés principalement d'huile de palme (74,92 %), noix de palme (5,73 %), arachide (14,89). Les autres aliments lipidiques sont : l'avocat, les graines de courge, l'huile d'arachide et l'huile de soja. Enfin, les aliments à prédominance protidique, qui constituent 18,26 % de la ration alimentaire, comprennent principalement les haricots, suivis du poisson fumé et du poisson frais (RDC 2011 : 31-32). L'aliment de base, le manioc ou la feuille de manioc, n'est pas très riche en protéines. Les éléments protidiques du régime alimentaire proviennent plutôt des arachides (consommées sous forme de pâte, appelée communément « lotoba »), des haricots, des produits de chasse, de pêche et de ramassage (termites et escargots). Mais ces produits sont saisonniers et consommés en faible quantité (OMS *et al.* 2007 : 11), la plus grande partie de la production/cueillette étant destinée à la vente.

28. « Flambée des cas de paludisme dans le Bas-Uele, MSF s'implique pour lutter contre cette maladie. Kinshasa ». Agence congolaise de presse (ACP), le 25 juillet 2012.

Tableau 15.9. Nombre de repas par jour, score de sécurité alimentaire

Territoire	Nombre de repas par jour (%)				SCA (Score de sécurité alimentaire) (%)		
	0	1	2	3	pauvre	limite	acceptable
Buta	0,3	27,9	57,1	14,7	1,2	14,7	84,2
Aketi	11,1	24,5	52,3	12,1	8,5	27,6	63,9
Bondo	1,3	51,5	40,7	0,5	2,9	27,6	69,4
Poko	11,3	27,0	49,7	12,1	16,7	49,4	33,9
Ango	6,6	43,9	41,8	5,0	6,7	35,4	57,6
Bambesa	11,1	24,4	52,2	12,1	14,4	38,5	46,7

Source : PRONANUT (2012).

6.1.2. QUELQUES INDICATEURS : NOMBRE DE REPAS PAR JOUR, SCORE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET INDICE DE STRATÉGIE DE SURVIE

Il existe différents degrés de consommation alimentaire : pauvre, limite et acceptable. Dans la Province-Orientale, selon les résultats de l'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA), la proportion de ménages avec une consommation alimentaire pauvre et limite est passée de 37 % (dont 5 % de ménages avec une consommation alimentaire pauvre) en 2008 à 40 % en 2010 (dont 10 % de ménages avec une consommation alimentaire pauvre), selon les résultats de l'enquête sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA). L'enquête de PRONANUT en 2012 arrive aux mêmes conclusions générales : plus ou moins 40 %²⁹ de la population du Bas-Uele doit se contenter en 2012 d'une alimentation « limite », voire « pauvre ». C'est à Poko que la situation alimentaire semble la plus alarmante, suivi par Bambesa. Moins de la moitié de la population est en situation alimentaire dite « acceptable », 33,9 % pour Poko et 46,7 % pour Bambesa. À Poko, qui est donc la zone la plus alarmante en matière nutritionnelle³⁰, 66,1 % des ménages ont un score alimentaire situé entre limite

et pauvre (Pooled Fund 2013 : 4), près de la moitié de la population bénéficie d'une alimentation dite « limite », tandis que 16,7 % se nourrit pauvrement. À Bambesa, bien que la situation soit un peu plus positive, 14,4 % ont tout de même une alimentation pauvre, tandis que 38,5 % sont considérés comme « limite ». Bien que plus optimiste, la situation à Aketi et Ango n'est pas encore stabilisée quand plus du tiers de leur population reste dans une situation alimentaire limitée, voire pauvre. C'est à Buta que la situation semble la meilleure. À Bondo, bien que peu de personnes aient une alimentation considérée comme pauvre, presque un tiers de la population est toutefois « limite ».

La majorité de la population du Bas-Uele consomme deux repas par jour³¹. Ces données changent en fonction des saisons³². La zone connaît deux périodes de soudure, périodes dites « à risque » (de février à avril et de septembre à octobre), lorsque les activités préparatoires des champs sont en cours (défrichage, abattage, incinération, semis, etc.). Quand les ménages ont consommé leur stock, ils mangent un seul repas par jour, principalement composé de manioc ; en attendant la prochaine récolte (ACF 2010 : 7 ; ACF 2008 : 7). En cas de crise alimentaire, à Buta, les solutions trouvées par

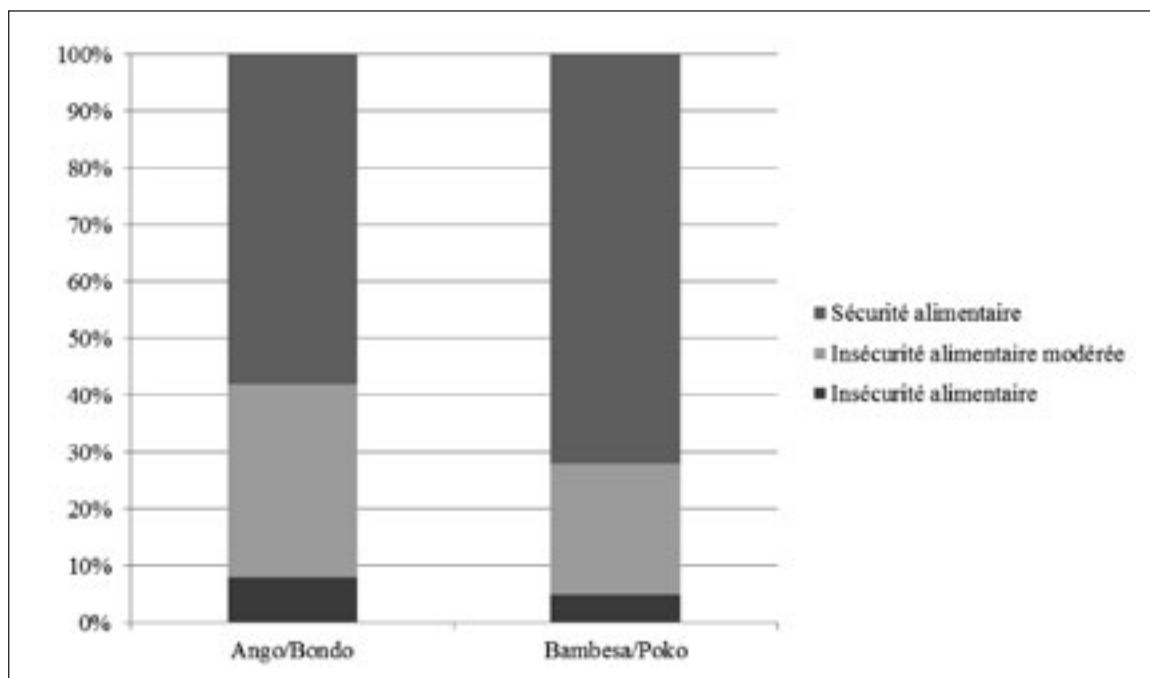
29. Selon une autre source d'information, la proportion des ménages avec une consommation alimentaire pauvre ou limite dans les territoires d'Aketi, Bondo, Poko, Ango, Bambesa dans le Bas-Uele est de plus de 28 % (PAM & FAO 2012b : 4).

30. Confirmé par *Bulletin d'informations humanitaires de l'OCHA* (mars 2013).

31. À titre indicatif, un enfant doit consommer 3 repas/jour et 2 collations.

32. À Buta, par exemple, 75,5 % des personnes interrogées consomment un repas par jour en période dite « difficile », 16,1 % consomment deux repas par jour. En période dite « normale », 70 % des ménages consomment trois repas par jour contre 30 % qui n'en prennent que deux.

Graphique 15.1. Situation de sécurité/insécurité alimentaire chez les ménages déplacés et retournés du Bas-Uele (Ango/Bondo et Bambesa/Poko) en 2011



Graphique réalisé par l'auteur selon les données fournies par le Programme alimentaire mondial (PAM 2011 [septembre]).

les ménages sont les suivantes : 34,1 % des ménages recourent à la vente de force de travail, 27,8 % à l'endettement, 17,9 % à la réduction du nombre de repas par jour, 8,4 % à la récupération de repousses des champs anciens en jachère, 6,2 % à la modification des habitudes alimentaires et 5,5 % aux dons familiaux (ACF 2008 : 7).

6.2. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION

6.2.1. INDICE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'analyse de l'insécurité alimentaire fondée sur le score de consommation alimentaire et les indicateurs d'accès (stratégies de survie et indice de richesse) montre que globalement, pour l'ensemble des territoires de la Province-Orientale, 41,1 %³³, soit un peu plus de quatre ménages sur dix dans les territoires enquêtés, sont en insécurité alimentaire sévère ou modérée. L'insécurité alimentaire sévère affecte 11,8 % des ménages, tandis que l'insécurité alimentaire modérée touche 29,3 % des ménages (PAM 2011 : 2). Les contraintes liées à la sécurité et

aux difficultés d'accès biaissent les résultats de l'enquête puisqu'elles ont réduit les zones enquêtées. L'échantillon n'est donc pas tout à fait représentatif de l'ensemble de la province. Les zones les plus inaccessibles non reprises dans l'enquête sont sans doute celles où l'accès à la nourriture est le plus difficile. Néanmoins, une estimation des personnes affectées par l'insécurité alimentaire à partir des résultats est possible. L'effectif minimum d'enquêtés garantissant une représentativité statistique a été atteint dans neuf territoires sur les seize couverts par l'enquête. Les autres territoires avec de faibles taux de couverture par rapport à ce qui était prévu, en raison des problèmes susmentionnés, ont été regroupés suivant un critère de proximité géographique pour atteindre également un niveau de représentativité statistique acceptable (*ibid.* : 2).

Dans le Bas-Uele, en 2011, presque la moitié de la population des territoires d'Ango et de Bondo (42 %) est en insécurité alimentaire contre 28 % dans les territoires de Bambesa et Poko. La population en situation d'insécurité alimentaire sévère dans le Bas-Uele se trouve dans les territoires d'Ango et de Bondo (avec un taux de 8 %) et dans les territoires de Bambesa et de Poko (avec un taux de 5 %). À Ango

33. Programme alimentaire mondial (PAM). *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en RDC*.

et Bondo, la population en situation d'insécurité alimentaire modérée est de 34 % et, à Bambesa et Poko, le taux d'insécurité alimentaire modérée est de 28 % (PAM 2011 : 3).

Selon les derniers indicateurs IPC³⁴ (Integrated Food Security Phase Classification), de juin à septembre 2013, la population est en situation d'insécurité alimentaire phase 3 dans les territoires d'Aketi, de Poko et une partie du territoire d'Ango et de Bondo. Ce qui est déjà mieux qu'en décembre 2012 où une plus grande part des territoires de Bondo et d'Ango était touchée. Si les territoires d'Ango et de Bondo n'avaient pas bénéficié de l'assistance humanitaire déployée dans la région, ils en seraient à la phase « urgence » (FAO 2013 : 1-2). Cette légère amélioration de situation est donc presque exclusivement attribuable à l'aide extérieure.

6.2.2. INDICES DE LA MALNUTRITION (LÉGER, MODÉRÉ, SÉVÈRE)

Les résultats préliminaires de l'enquête nutritionnelle territoriale réalisée par le PRONANUT, avec l'appui du PAM et de l'Unicef, d'octobre à décembre 2011, dans 21 territoires et 6 communes de la Province-Orientale, montrent que la situation nutritionnelle reste toujours préoccupante. La situation nutritionnelle de la Province-Orientale³⁵ est fragile avec un taux de malnutrition aiguë global de 11 % contre 9 % au niveau national³⁶ (MICS 2010, cité dans PAM 2011a : 2). Dans l'ensemble de la Province-Orientale, 9 territoires sur les 21 enquêtés ont des prévalences qui dépassent 10 % et sont donc considérés comme prioritaires. Au Bas-Uele, ce sont les territoires de Buta, Aketi et Poko pour le district.

34. L'analyse IPC de la situation d'insécurité alimentaire donne une large gamme d'indicateurs et de preuves pour informer les quatre principaux résultats : la consommation de nourriture, les changements dans les moyens de subsistance, les statuts nutritionnels et la mortalité. Les différentes phases : phase 1 (non minimum), phase 2 (= troublé mais modéré), phase 3 (= crise, aigu), phase 4 (= urgence).

35. Une enquête auprès d'un échantillon de 484 enfants dans l'ensemble de la Province-Orientale fournit des indications plus précises au niveau de la situation alimentaire de la population : le taux de prévalence de la malnutrition aiguë modérée est de 4,3 % (4,1 – 4,5), sévère : 3,1 % (2,9 – 3,2), global : 7,4 % (7,0 – 7,7) (PAM *et al.* 2008 : 70).

36. Le CFSVA en 2008 rapporte que le taux de MAG national est de 11 % (PAM *et al.* 2008 : 80).

La malnutrition dépasse les seuils d'urgence dans deux territoires du Bas-Uele en phase 3 selon IPC, Poko (MAG 11,3 % et MAS 3,4 %) et Aketi (12,9 %), ainsi qu'à Buta (11,6 %), en phase 2, selon IPC. Bien qu'aucun territoire ou commune ne dépasse un taux de 15 %, considéré comme un seuil de sévérité en se basant sur les taux de la malnutrition aiguë globale (MAG), la majorité des territoires sont dans une situation qui nécessite des interventions nutritionnelles immédiates, moyenne MAG de 10 % pour le Bas-Uele. De même, si on considère les prévalences sur le retard de croissance et l'insuffisance pondérale, les prévalences observées placent toutes les communes et tous les territoires de cette province dans une situation critique, voire même grave dans certains endroits. Sur base des résultats de l'insuffisance pondérale et du retard de croissance, aucun territoire ou commune de la Province-Orientale ne peut être considéré comme ayant une situation nutritionnelle acceptable. Au Bas-Uele, certains territoires comme celui d'Aketi (31,5) ont des prévalences inquiétantes, et il faut absolument des actions immédiates pour redresser la situation.

Il semble important de prendre en compte un certain biais dans ces enquêtes nutritionnelles et de bien replacer les données dans leur contexte. Tout d'abord, il faut rappeler qu'elles se basent sur un échantillon de la population. Il est parfois difficile d'accéder à l'ensemble des zones à cause de l'enclavement, cf. *supra*. En ce qui concerne le contexte, pour l'enquête à Ganga (ACF 2010)³⁷, par exemple, les résultats sont à reconsidérer (à la baisse) lorsqu'on prend en compte le fait qu'elle a été réalisée lors de la période de récolte du maïs et de l'arachide, période lors de laquelle la sécurité alimentaire des ménages est la moins vulnérable de l'année (en opposition avec les mois de soudure). En contrepartie, l'enquête

37. (Cf. ACF 2011 : 5). À Ganga, sur le plan santé nutrition, l'ONG Médecins sans frontières Suisse (MSF-CH) appuie le service de pédiatrie de l'hôpital général de référence de la zone de santé de Ganga depuis septembre 2009. Dans le cadre de cet appui, un programme nutritionnel thérapeutique est opérationnel, avec une UNTI intégrée dans le HGR, et deux UNTA dans l'aire de santé d'Agri Uele. ACF-USA a démarré un projet de soutien au programme nutritionnel thérapeutique en février 2010, en complément des activités initiées par MSF-CH. Au moment de la réalisation de la présente enquête, 121 bénéficiaires ont été admis et traités dans dix UNTA.

réalisée à Buta (ACF 2008) s'est déroulée pendant la période de soudure ; il faut donc revoir ces chiffres plus pessimistes à la hausse.

6.2.3. PROFIL DES MÉNAGES EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'analyse de la distribution de l'insécurité alimentaire suivant le genre du chef de ménage ne montre pas de différence significative. La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ne change d'ailleurs pas selon que le ménage est dirigé par un homme ou une femme (29,1 % et 29,8 % respectivement). Cependant, les taux d'insécurité alimentaire paraissent être plus élevés parmi les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction par rapport à ceux qui ont, au moins, le niveau d'éducation primaire³⁸ (PAM 2011 : 8). L'analyse n'a pas montré de différence significative selon que le ménage est de grande ou de petite taille. L'insécurité alimentaire concerne tous les ménages. Les résultats varient également suivant le statut du ménage (déplacé en famille d'accueil, déplacé en site ou hôte). La majeure partie des dépenses du ménage, soit 70 %³⁹, est affectée à l'alimentation. Ce qui limite l'investissement dans d'autres besoins de base tels que la santé et l'éducation (*ibid.* : 4).

6.2.4. LES CAUSES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Une enquête approfondie menée par le PAM en 2011 sur la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence en Province-Orientale (EFSA) relève les principales contraintes que rencontre la population agricole. Celles-ci sont d'ordre structurel ; le déficit en infrastructure et en matériel agricole, le manque de terres et les conflits fonciers qui en découlent ou d'ordre conjoncturel ; l'insécurité. Les mêmes contraintes affectent le secteur de l'élevage qui rencontre également dénormes difficultés pour reconstituer le cheptel décimé dans les conflits (PAM

2011 : 53). La précarité des activités génératrices de revenus, le niveau d'éducation, le manque d'emploi sont également des déterminants de l'insécurité alimentaire (PAM et al. 2008 : 11-12).

« C'est donc la paupérisation continue de la population qui contribue à l'aggravation des problèmes alimentaires et nutritionnels » (PAM 2011a : 4-5).

Il en résulte une forte dépendance d'une partie de la population à l'assistance alimentaire, qu'on peut notamment observer dans les territoires d'Ango et de Bondo (PAM et al. 2008 : 11-12). La tâche qui consiste à identifier les causes de l'insécurité alimentaire est ardue. Il s'agit d'un véritable jeu de domino où les facteurs déterminants s'entremêlent et se répercutent conséquemment (à court, moyen et long terme) sur les populations.

L'insécurité perpétuelle qui règne dans le Bas-Uele constitue une conjoncture propice à l'installation insidieuse de l'insécurité alimentaire. L'instabilité sécuritaire de la région a contribué à la désorganisation et à la faillite des filières économiques, a privé des ménages de l'accès à leurs champs et a provoqué pour finir d'importants mouvements de population.

Sur le plan structurel, c'est le déficit en infrastructures socio-économiques (que ce soit le transport ou l'accès difficile et le faible niveau d'intégration des marchés zonaux), le manque d'outils de production rudimentaire, les difficultés d'accès à des crédits, le manque d'intrant (semences, engrains, pesticides, matériel de pêche, parc de vaccination...), la quasi-absence de mécanismes de réduction des pertes post-récolte (conservation et transformation absentes), ou encore l'absence d'encadrement et de structuration de la population agricole (formations, etc.) qui contribuent, à différents degrés, au déclin de la production agricole. La baisse de cette production est de manière évidente la cause la plus directe de l'insécurité alimentaire qui, elle-même, a pour potentielle conséquence la malnutrition. Quantitativement, la production agropastorale du Bas-Uele est faible et insuffisante tant du point de vue des cultures vivrières, de la pêche que de l'élevage. Les capacités d'autosuffisance des ménages sont donc généralement faibles. La disponibilité des aliments n'est pas permanente, car la population manque de réserves destinées à la période de soudure (qui correspond à la saison sèche). Et accéder aux aliments par le biais des échanges reste compliqué ; les étals des marchés montrent une pauvre figure. L'offre de produits alimentaires ne suit pas la demande, ce qui

38. Vingt-neuf pour cent des ménages dont le chef est non instruit contre 13 % pour les ménages qui ont un niveau primaire et 4,3 % pour les ménages qui ont un niveau d'éducation secondaire.

39. La moyenne oscille entre 73 % pour les ménages des populations déplacées en famille d'accueil et les ménages hôtes, 67 % pour les ménages des populations retournées et 63 % seulement pour les ménages déplacés en site en raison notamment de l'assistance alimentaire systématique que ces derniers reçoivent (PAM 2011 : 4).

provoque la hausse généralisée des prix sur le marché et leur volatilité. Les enquêtes FAO ont montré une augmentation de 67 % du prix nominal du kilo de farine de manioc en janvier par rapport à 2013, de 89 % par rapport à la moyenne des trois dernières années à Bunia, et une augmentation de 12 % pour le riz sur le marché d'Isiro par rapport à la moyenne des trois dernières années (PAM/IPAPEL décembre 2012, cité par Pooled Fund 2013 : 4). Enfin, les aliments les plus consommés par la population sont pauvres en éléments nutritifs. Les aliments riches en protéines (produits de la cueillette, pêche et chasse) sont des produits saisonniers qui ne sont donc pas toujours disponibles. Ils sont dans la plupart des cas destinés prioritairement à la vente (ACF 2010 : 8). Enfin, aux derniers maillons de la chaîne des causes et conséquences de l'insécurité alimentaire se trouve la malnutrition qui n'est généralement pas bien prise en charge, ni par les familles, ni dans les infrastructures sanitaires.

Au niveau des services sanitaires, l'absence de structures viables de prise en charge des enfants mal nourris, l'inexistence de personnes ressources en matière de nutrition, le manque de matériel adéquat de dépistage des cas sont autant de contraintes humaines et techniques qui empêchent la bonne gestion médicale. Enfin, l'ignorance des signes de la malnutrition chez la population locale et les superstitions locales sont également des facteurs défavorables à la détection d'un problème nutritionnel chez l'enfant. La plupart des cas de malnutrition signalés au niveau des centres de santé le sont par des patients venus au centre pour une autre pathologie. Le personnel sanitaire, malavisé, mentionne de tels cas sous la rubrique « autres pathologies », ce qui biaise à nouveau les statistiques sanitaires. Le programme nutritionnel n'est pas encore intégré dans les structures sanitaires de Buta. Pourtant, la 14^e Communauté baptiste du Congo Nord (CBCN) s'efforce d'assurer une supplémentation nutritionnelle à Buta. Elle a encadré, en 2006, 146 mal nourris. L'Association des femmes rurales actives pour la paix et le développement, AFRAPED, assure aussi une supplémentation nutritionnelle pour les enfants avec malnutrition protéino-calorique (MPC). Ces deux organisations ne travaillent qu'avec leur bon sens, sans aucune norme et sans l'encadrement du bureau central de la zone de santé (OMS *et al.* 2007: 10).

6.3. RÉPONSE À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU BAS-UELE : OPÉRATION D'URGENCE DU PAM

Pour réduire l'impact de l'insécurité alimentaire sur la population en République démocratique du Congo, le Programme alimentaire mondial (PAM) agit selon deux types de programmes : soit une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), soit une opération d'urgence telle que celle mise au point dans la Province-Orientale, dans les districts du Haut- et du Bas-Uele. Le programme d'urgence (EMOP) a été mis en place en 2009 pour venir en aide aux quelque 250 000 personnes déplacées par les attaques répétées de troupes de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et de bandes armées mal identifiées. Les cibles du PAM dans cette région sont d'une part les enfants : environ 20 % des bénéficiaires sont des enfants enrôlés dans un programme de cantines scolaires et 5000 enfants dans le cadre de la lutte contre la malnutrition. Plus de 32 000 personnes aidées par le PAM sont, d'autre part, des hôtes qui accueillent les déplacés. Bien qu'il y ait eu une accalmie⁴⁰, la région reste instable et, fin 2011, de nouvelles attaques contre la population civile ont été perpétrées. Le PAM est la première agence des Nations unies à travailler à Ango, et il a installé dans le Bas-Uele la première base humanitaire. Elle possède une capacité d'accueil d'une douzaine de personnes (PAM 2011 : 8-9). Il est important que l'arrêt de l'assistance alimentaire d'urgence soit accompagné d'activités de redressement afin d'assurer un continuum entre les opérations d'urgence et le développement, pour éviter que les ménages ne rechutent dans l'insécurité alimentaire (PAM & FAO 2012b : 4). En ce sens, les réfugiés centrafricains du camp de Mboti (Ango) redoutent le départ du PAM, qui a achevé son programme en février 2014 (Radio Okapi 2013).

6.4. LES GROUPES À RISQUE : MBORORO ET DÉPLACÉS

Les déplacés ainsi que les Mbororo constituent deux groupes « à risque » en ce qui concerne l'insécurité alimentaire, d'une part, et les épidémies, d'autre part. La population locale, bien qu'en friction

40. Malgré les efforts conjoints de l'armée congolaise, de l'armée ougandaise, de la MONUSCO et l'appui américain, les conditions d'un retour des déplacés n'étaient pas encore réunies début 2012.

Tableau 15.10. Indicateur de malnutrition dans la province du Bas-Uele

Prévalence de la malnutrition					
Territoire	MAG (%) (P/T (<-2 ET et/ou œdème)	MAS (%) (P/T (<-3 ET et/ou œdème)	Œdème	Insuffisance pondérale	Retard de croissance
Buta	11,6 [9,4-14,3 Cl]	3,8 [2,4-5,8 Cl]	1,2	23,7 [20,0-27,8 Cl]	44,8 [38,7-51,0 Cl]
Aketi	12,9 [10,5-15,8 Cl]	2,9 [1,9-4,4 Cl]	1	31,5 [26,8-36,7 Cl]	54,2 [50,3-58,0 Cl]
Bondo	8,1 [6,0-11,0 Cl]	1,7 [1,0-2,9 Cl]	0,8	20,3 [17,0-24,1 Cl]	37,6 [33,3-42,2 Cl]
Poko	11,3 [9,0-14,1 Cl]	3,4 [2,4-4,8 Cl]	1,5	20,6 [18,1-23,3 Cl]	32,2 [28,2-35,1 Cl]
Ango	8,3 [5,5 -12,5 Cl]	3,7 [1,9-6,8 Cl]	1,3	15,5 [12,1-19,6 Cl]	31,6 [28,2-35,1 Cl]
Bambesa	7,8 [5,2-11,6 Cl]	3,7 [1,9-6,8 Cl]	2	16,9 [13,3-21,4 Cl]	45,7 [41,5-50,1 Cl]

Prévalence de la malnutrition mesurée via le périmètre brachial (PB)					
Territoire	Nb d'enfants mesurés	PB < 115 mm (malnutrition sévère)	PB < 125 mm (malnutrition sévère et modérée)		
Buta	833	3,0 [1,8-5,1 Cl]	10,3 [7,9-13,3 Cl]		
Aketi	954	7,1 [5,1-9,9 Cl]	17,8 [14,0-22,4 Cl]		
Bondo	922	2,4 [1,6-3,6 Cl]	7,9 [6,2-10,1 Cl]		
Poko	757	5,0 [3,1-8,1 Cl]	18,0 [12,5-25,2 Cl]		
Ango	875	3,1 [1,5 -6,3 Cl]	6,4 [3,8-10,5 Cl]		
Bambesa	841	3,3 [2,4 -4,7 Cl]	5,6 [4,2-7,4 Cl]		

Source : RDC. Ministère de la Santé publique, PRONANUT 2012.

Si l'on considère le seuil du PB < à 125 mm (malnutrition aiguë modérée et sévère), 7 territoires sur 21 dans la Province-Orientale ont des prévalences de malnutrition qui dépassent 10 % : dans le district du Bas-Uele, Buta (10,3 %), Aketi (17,8 %) et Poko (18,0 %).

avec les Mbororo, accepte en général qu'ils se fassent soigner dans son centre de santé afin d'éviter des épidémies. Mais la forte densité de peuplement des Mbororo ainsi que leur réticence face aux services de la promotion de la santé communautaire, comme la vaccination, peuvent constituer des foyers d'incubation de plusieurs maladies (Nkoy Elela 2007 : 42). Les Mbororo, par le biais de leur approvisionnement régulier qui suscite des besoins massifs en vivres, présentent une menace perpétuelle pour la sécurité alimentaire des populations congolaises du Bas-Uele. Leurs immenses troupeaux risquent également de dégrader le milieu naturel dans lequel ils vivent (sources eau potable, champs dévastés ou animaux chassés).

Les multiples conflits armés dans la province ont provoqué de nombreux déplacements de population. C'est la zone de santé de Ganga, qui est considérée comme la zone d'accueil des déplacés de guerre. Les déplacés proviennent principalement des zones d'Ango, Dakwa, Bili et Banda, dans le territoire

de Bambesa ; ils ont fui les attaques armées plus au nord⁴¹. Certains des déplacés sont retournés dans leur zone d'origine, d'autres sont toujours sur place en raison du climat d'insécurité qui règne toujours dans leur zone d'origine. Les déplacés⁴² souffrent non seulement d'une détérioration de leur sécurité alimentaire (diminution importante de la production agricole et baisse ou perte totale de l'élevage), mais ils entraînent également la population d'accueil dans une situation humanitaire précaire. Les agriculteurs n'ont plus accès à leurs champs et ne peuvent donc

41. Plus d'informations, cf. ACF 2010b.

42. Il y aurait, au 30 juin 2012, plus de 489 193 personnes déplacées dans l'ensemble de la population en Province-Orientale. Environ 66 % de ces déplacés sont situés dans les districts du Haut- et Bas-Uele (30 % en Ituri, surtout Mambasa et Sud Irumu) et 4 % dans le district de Tshopo (Bafwasende). Les mouvements de population se sont poursuivis en Province-Orientale au cours du 4^e trimestre 2012 et en début d'année 2013, surtout dans le sens du retour.

plus cultiver pour leur propre subsistance. Les capacités d'autosuffisance des populations déplacées sont généralement faibles et la hausse généralisée des prix des denrées alimentaires sur le marché, suite à l'augmentation de la demande (plus de personnes sur un territoire) et à la diminution de l'offre (moins de production agricole), réduit davantage leur capacité

d'accès à la nourriture. Plusieurs enquêtes nutritionnelles ont démontré que ce groupe de personnes était plus vulnérable⁴³.

43. Voir l'enquête nutritionnelle chez les déplacés de Niangara et de Dingila (Bambesa) d'Action contre la faim. Cf. ACF 2010b.

Références

- ACF (Action contre la faim). 2008 (août). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 30 juillet au 3 août 2008 dans la zone de santé de Buta.
- ACF (Action contre la faim). 2009 (juillet). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 18 au 22 juillet 2009, en collaboration avec la zone de santé de Likati et le PRONANUT provincial.
- ACF (Action contre la faim). 2010 (mars). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 22 au 26 mars 2010, en collaboration avec la zone de santé de Ganga.
- ACF (Action contre la faim). 2010b. *Évaluation de la sécurité alimentaire de la population du territoire de Niangara, district du Haut-Uele, et de la région de Dingila, territoires d'Ango et Bambesa, district du Bas-Uele*.
- ACF (Action contre la faim). 2011 (mars). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 12 au 16 mars 2011, en collaboration avec la zone de santé d'Ango et le PRONANUT provincial.
- Alasha Bahemurwaki. 2013 (13, 14, 15 novembre). « Défis et perspectives du redressement du secteur de la santé. RDC, Province-Orientale ». In République démocratique du Congo, gouvernement provincial, *Table ronde des bailleurs de fonds (13, 14, 15 novembre 2013)*. Kisangani.
- AMI (Aide médicale internationale). 2009 (novembre). *Rapport de mission exploratoire. District administratif du Bas-Uele. Province-Orientale. RDC du 14 au 26 octobre 2009. District sanitaire de Buta (Buta-ZS Licali). District sanitaire de Dingila (Isiro-ZS Viadana)*. Kisangani.
- Bulletin d'informations humanitaires de l'OCHA 2013 (mars)*.
- CBCN (Communauté baptiste du Nord du Congo). 2008 (septembre). *Evaluation Report Baptist Community in Northern Congo (CBCN), Health Project in Bas Uele 4th-16th September 2008*.
- FAO (Food and Agriculture Organization). 2011 (9-11 novembre). *Country Overview*. IPC, 6^e cycle.
- FAO (Food and Agriculture Organization) & PAM (Programme alimentaire mondial). 2013 (juin-septembre). *Democratic Republic of Congo. 9th IPC Analysis Round – Summary of Findings. Acute Food Security Overview. Integrated Food Security Phase Classification. National Analysis Partners and Supporting Organizations. Evidence and Standards for Better Food Security Decision*.
- Koffi, Akakpo. 2011. *Résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence en Province-Orientale (EFSVA)*. Rapport final 2011.
- MICS-RDC 2010. 2011 (mai). RDC. *Enquête par grappes à indicateurs multiples*. Rapport final. Ministère du Plan, INS, UNICEF.
- Nkoy Elela, Désiré. 2007 (avril). *Les Migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-Est de la République du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele*. IKV Pax Christi : Pays-Bas.
- OCHA. 2012 (juin). *Qui fait quoi où ? Province-Orientale. Répertoire, liste des projets par secteur, cartographie « Qui est où » et infographie 3W*. En ligne : http://rdc-humanitaire.net/attachments/article/2399/Qui%20Fait%20Quoi%20O%C3%B9_Province%20Orientale%2016082012%20F.pdf, consulté le 23 octobre 2013.
- OCHA. 2013 (juin). *Qui est où ? Province-Orientale (cartographie)*. En ligne : http://rdc-humanitaire.net/attachments/article/3614/Qui_Est_O%C3%B9_PO_Juin_2013_14062013.pdf, consulté le 24 octobre 2013.
- OCHA & RDC (2010). *Plan d'action humanitaire 2010*. République démocratique du Congo.
- OCHA & RDC (2012). *Plan d'action humanitaire 2012*. République démocratique du Congo.
- OMS. 2009-2013. *Stratégie de coopération de l'OMS avec les pays. Le Congo (NLM Classification: WA 540 HC5)*. Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (2009).
- OMS, PAM, FAO, LWF, MONUC & OCHA. 2007 (mars). *Rapport de l'évaluation de la situation humanitaire à Buta, Aketi, Titule, Bambesa, Dingila, Ango, Bondo (district du Bas-Uele)*. Mission effectuée du 1^{er} mars au 15 mars 2007.

- PAM (Programme alimentaire mondial). 2011a (septembre). *Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages déplacés, retournés et les ménages hôtes de la Province-Orientale.*
- PAM (Programme alimentaire mondial). 2011b. *Lutter contre la faim dans le monde. Rapport 2011.*
- PAM & FAO. 2012a. *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo 5 (2).* En ligne : http://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/tce/pdf/DRC_WFP_FAO_Food_Security_Update_Q2_2012_VF.pdf.
- PAM & FAO. 2012b. *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo 1 (1).*
- PAM & FAO. 2013a. *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo 9 (2).*
- PAM & FAO. 2013b. *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo 7 (janvier-février), numéro spécial.*
- PAM, Minsitère du Plan & INS. 2008. *Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA). Données juillet 2007 et février 2008.*
- Pooled Fund. 2013 (février). *Unité des financements humanitaires. Première allocation standard février 2013. Analyse stratégique des priorités provinciales.*
- Programme alimentaire mondial (PAM). *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en RDC.* En ligne : http://rdchumanitaire.net/index.php?option=com_content&view=article&id=1529:pam-bulletin-trimestriel-dinformation-sur-la-securite-alimentaire-en-rdc&catid=33:rapports-mensuels&Itemid=123, consulté le 13 décembre 2013.
- Radio Okapi. 2012 (23 décembre). « Province-Orientale : la BAD ne fournira plus de médicaments à l'hôpital général de Buta ».
- Radio Okapi 2013 (19 décembre). « Province-Orientale : l'annonce du départ du PAM inquiète les réfugiés centrafricains d'Ango ». 2013 (19 décembre).
- RDC/République démocratique du Congo. 2011. *Plan quinquennal de croissance et d'emploi 2011-2015. Province-Orientale.*
- RDC/République démocratique du Congo, ministère de la Santé publique. 2008 (mars). *Préparation de la décentralisation dans le secteur de la santé. Rapport final sur l'élaboration des mesures transitoires.* RDC/République démocratique du Congo, ministère de la Santé, Programme national de nutrition (PRONANUT). 2012 (février). *Enquêtes nutritionnelles territoriales. Province-Orientale. Octobre-décembre 2011.*
- RDC, ministère de la Santé publique, secrétariat général. 2011 (juin). *Rapport narratif : profil pharmaceutique de la République démocratique du Congo.* En ligne.
- RDC, ministère de la Santé (site officiel). <http://www.minisanterdc.cd/new/index.php>, consulté en 2013.
- RDC/République démocratique du Congo, ministère du Plan. 2005. *Monographie de l'Équateur.*
- RDC/République démocratique du Congo, OCSD, département du développement social régions centre et ouest. 2003 (décembre). *Rapport d'évaluation. Projet santé I - appui au plan directeur de développement sanitaire dans la Province-Orientale.* Abidjan : Fonds africain de développement.
- RDC/République démocratique du Congo, Province-Orientale, gouvernement provincial. 2007. *Conférence économique de la Province-Orientale (CEPOR).* Kisangani.
- RDC/République démocratique du Congo, Province-Orientale, gouvernement provincial. 2013 (novembre). « Note sectorielle : santé », In République démocratique du Congo, Province-Orientale, gouvernement provincial, *Table ronde des bailleurs de fonds (Kisangani, 13, 14, 15 novembre 2013).* Kisangani.
- Zinnen, Véronique. 2012 (février). *Documentation des résultats de la mise en oeuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Étude de cas de la République démocratique du Congo.* Version finale.

CHAPITRE 16

L'ENSEIGNEMENT

1. HISTORIQUE

L'histoire de l'enseignement occidental au Congo remonte à 1889, lorsque le Gouvernement entra en contact avec les missionnaires des différentes congrégations pour jeter activement les bases de l'enseignement. Le décret du 12 juillet 1890 déférait à l'État la tutelle des enfants libérés ou enfuis des anciennes campagnes esclavagistes, ceux qui avaient été abandonnés, les orphelins et les enfants à l'égard desquels les parents ne remplissaient pas leur devoir d'entretien et d'éducation¹. Dans la veine du décret qui stipulait également la création de colonies agricoles et professionnelles pour les accueillir, les missionnaires de Scheut (CICM) ouvrirent la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (dans le district de l'Équateur), qui fonctionnera de 1892 à 1897, puis de 1901 à 1913. Ses pensionnaires étaient originaires de tout le Haut-Congo, entre le lac Mai-Ndombe et les rivières de l'Uele-Mbomu. Ces régions, Ubangi et Uele, constituèrent un terrain propice de recrutement pour les missionnaires (Mumbanza mwa Bawele 1976 : 113-116), en particulier les bassins de l'Uele troublés par les campagnes esclavagistes des Swahili arabisés qui parcouraient les régions de l'entre-Aruwini-Itimbiri à la recherche d'ivoire et d'esclaves. Les agents d'État, d'entreprises et les missionnaires se sont efforcés d'y pêcher les enfants remplissant les critères du décret de 1890 pour les

faire tomber sous la tutelle de l'État dans ces colonies scolaires, première tentative d'enseignement public au Congo (*ibid.* : 119).

Mais l'histoire de l'implantation de l'enseignement au Bas-Uele commence véritablement en 1910 avec l'arrivée des frères maristes à Buta. Ils s'étaient assigné la tâche de développer une petite élite congolaise capable de participer au développement du pays. Au terme de la convention du 26 mai 1906, signée entre l'EIC et le Saint-Siège, l'Église se voyait octroyer 100 à 200 hectares de terre sous forme de concession à tout poste de mission catholique qui, sur ses fonds propres, créait une école à vocation manuelle ou agricole (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 268). L'activité apostolique des congrégations allait de pair avec l'établissement d'œuvres sociales (dispensaires, hôpitaux, crèches, etc.) et la diffusion de l'enseignement. La colonisation constituait pour les catholiques comme pour les protestants une belle opportunité apostolique. L'enseignement était un poste stratégique clé pour convertir les âmes à la foi chrétienne et à ses valeurs morales. Les missionnaires déployèrent, partout où ils s'installaient²,

1. Décret qui a mené à de nombreux abus. À ce sujet, voir Mumbanza (1976 : 123-126).

2. Sans être exhaustif, voici quelques congrégations religieuses présentes avant 1960 au Bas-Uele : la mission catholique de Barisi sur la route Titule-Ango. À Titule, la mission des RR. PP. prémontrés et des sœurs ursulines. À Malengoya, la mission protestante. À Api, ancienne station de domestication d'éléphants, se trouve la mission catholique des RR. PP. Croisiers. À Ango, se trouvent les RR.PP. Croisiers. À Digba, la mission catholique. À Asa, une mission protestante. À Angodia, une mission catholique des prémontrés. À Azanga, une mission catholique.

Tableau 16.1. Effectifs globaux des écoles du Bas-Uele en 1976

Nomenclature	Aketi	Ango	Bambesa	Bondo	Buta	Poko	Total
Écoles	56	49	43	47	63	60	318
Classes	225	906	176	201	248	226	1022
Population totale	78 260	62 207	80 542	124 154	59 949	109 937	515 048

Source : archives du Bureau du secrétariat de l'enseignement primaire et secondaire. Service des statistiques scolaires, effectifs globaux des écoles du Haut-Zaïre, 1976 à Kisangani.

« une intense instruction religieuse » pour lutter contre l'implantation de nouveaux courants adverses qui menaçaient le pays (*ibid.* : 67-68 ; 149).

En 1972, le Bas-Uele comptait 318 écoles primaires et secondaires, générales et professionnelles confondues, avec 1022 classes pour une population totale de 515 048 élèves comme l'indique le tableau ci-dessus.

Les principales congrégations et communautés sont celles des frères maristes et de la Communauté baptiste du Bas-Uele (CBBU) à Buta, les frères de Saint Gabriel et la Communauté des fidèles protestants (CFP) à Bondo, les sœurs du Saint Sépulcre et l'Union des fidèles et des missionnaires, et les pré-monomtrés (LTJFM) à Aketi-Bambesa. Enfin, à Ango, se trouvent les sœurs ursulines. En plus de ces écoles, les missions religieuses s'étaient assigné d'autres tâches, comme celle de l'action sanitaire (Mily Denda-Sakala 1996 : 209).

Ces écoles fonctionnaient relativement bien, quoique fort secouées lors des rébellions simba en 1964, jusqu'à la mesure d'étatisation décrétée en 1973 qui va marquer le début d'un long processus de dégradation. Avec la mesure d'étatisation des écoles, les missions religieuses cessaient d'en être les gestionnaires. Elle fut suivie d'une nouvelle mesure de radicalisation en 1974, puis de rétrocession des écoles le 26 février 1977. Les passations successives de gestionnaire en gestionnaire ont ruiné l'organisation de ces écoles, conduisant à toutes sortes d'abus du bien public³ : l'animation politique fut introduite dans les écoles. La dépravation des mœurs et la baisse

du niveau de l'enseignement, de l'école jusqu'à l'université, qui s'ensuivirent dans l'ensemble du pays en furent les conséquences les plus importantes (*ibid.* : 213).

2. SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT

La Province-Orientale fait partie des provinces les moins bien desservies en infrastructures scolaires ; 900 000 enfants et adolescents de 5 à 17 ans, soit 29,1 % de la population de cette catégorie de la Province-Orientale, ne sont pas scolarisés. Le district du Bas-Uele bat le record du plus grand nombre d'enfants non scolarisés. Cette situation fort déplorable se justifie, entre autres, par « l'occupation des enfants par les travaux domestiques ou économiques, la pauvreté des parents et le manque de structures adéquates pour des enfants vivant avec handicaps » (ACP 2010⁴).

2.1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION SCOLAIRE AU BAS-UELE

Au Bas-Uele, il y a 25 écoles maternelles, 379 écoles primaires et 97 établissements pour le secondaire (ministère du Plan, PNUD 2005 : 60 ;

4. Informations provenant du rapport d'une enquête préliminaire, « Enfant et adolescent en dehors de l'école », (AEDE), menée par l'Institut supérieur des sciences de la population de Ouagadougou (Burkina-Faso) et l'Institut national des statistiques de la RDC, en partenariat avec le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP). ACP 2010 (29 août). « Neuf cent mille enfants de la Province-Orientale en dehors du système scolaire ». En ligne : http://www.acpcongo.com/?option=com_content&task=view&id=11457, consulté le 11 février 2014.

3. Les mobiliers des écoles ont servi de meubles dans les maisons de nouveaux responsables. Les internats ont été pillés. Les subventions ont été détournées, etc. Les prévisions et provisions scolaires ne s'étaient plus faites durant les trois années qui ont suivi l'étatisation.

CEPOR 2007 : 86). Le Bas-Uele, suivi de près par le Haut-Uele, est de loin le territoire le moins équipé en infrastructures scolaires. Les écoles primaires sont trois fois plus nombreuses que celles du secondaire.

Au Bas-Uele, sur 84 430 enfants scolarisés au niveau primaire, 41,5 % sont des filles (35 072), soit une majorité de garçons. Le nombre d'élèves est peu élevé, et représente un peu plus de 10 % du total des élèves pour l'ensemble de la Province-Orientale (CEPOR 2007 : 86).

En calculant le taux net de scolarisation (TNS) en primaire en se basant sur la tranche d'âge 5-14 ans (253 347), le TNS est assez faible, 0,33. Cependant il faut tenir compte du fait que le TNS est normalement calculé sur la tranche d'âge 6-11 (tranche moins large, moins de monde, taux plus élevé). Le résultat obtenu est sans aucun doute plus bas, car la tranche d'âge de la population est plus large, comprenant donc plus de personnes. En RDC, pourtant, de nombreux élèves au-dessus de 11 ans sont toujours en primaire. Ce retard résulte des entrées tardives, de fréquents redoublements, mais aussi du non-respect du calendrier scolaire. Plutôt que d'être à l'école à l'âge légal de 6 ans, beaucoup d'enfants de cet âge s'adonnent à des activités lucratives, ou sont utilisés par les mères comme des gardes d'enfants, etc. (Lututala Mumpasi & Ngondo a Pitshandenge 2003 : 5).

Le district du Bas-Uele reste à la traîne sur tous les plans (RDC ministère du Plan & PNUD 2005 : 59-60). Le taux de déperdition scolaire y est très élevé⁵ (moyenne du district 23 %) et varie selon les territoires (22 % à Ango, 30 % à Bambesa, 21 % à Bondo, 20 % à Buta et 23 % à Aketi).

Les causes principales d'un aussi faible taux de scolarisation (33 %) sont la pauvreté, une grossesse ou un mariage précoces. Lorsque les parents sont eux-mêmes analphabètes, ils ne voient aucun intérêt à envoyer les enfants à l'école. L'afflux vers les sites d'exploitation artisanale de matières premières est d'ailleurs de plus en plus important. La désertion des écoles, et par les élèves et par les

enseignants, a, de fait, augmenté, suite à la libéralisation de l'exploitation du diamant en 1982 (Mily Denda-Sakala 1996 : 215). Cette province a donc vu une baisse considérable de son taux de scolarité, suite à la détérioration des conditions socio-économiques, poussant parents, enseignants et élèves à adopter des stratégies de survie.

Plus des deux tiers des écoles du district du Bas-Uele (70 %) sont construites en pisé, huit écoles primaires à Bondo fonctionnent sous les manguiers ; le mobilier scolaire (bancs, tableau...) est quasi inexistant ; 80 % d'écoles fonctionnelles ne disposent pas de manuels pour soutenir le nouveau programme et 40 % des enseignants des écoles primaires sont sous-qualifiés et non mécanisés.

La disparité au niveau des genres, pour l'accès au cursus supérieur, est encore très importante en RDC. Sur 7000 adolescents qui bénéficient, ou, du moins, qui sont inscrits, et encore, en comptant une certaine marge d'erreur, dans la filière du secondaire, seulement 2194 filles sur les 7000, soit moins d'un tiers, en font partie (EPSP 2011⁶). L'écart entre garçons et filles se creuse davantage à partir de 9 ans. Ceci laisse croire que les filles quittent le plus souvent l'école à partir de cet âge pour se consacrer à d'autres activités, notamment les travaux ménagers, les activités économiques, ou, au-delà de cet âge, le mariage (Lututala Mumpasi & Ngondo a Pitshandenge 2003 : 6).

Cependant, à Dingila, en 2010, le taux de scolarisation dépasse 80 % tant chez les enfants résidents que chez les déplacés. Lors des derniers déplacements de population (en septembre 2009), les villages d'accueil ont sans doute pu s'organiser et mettre en place un système pour tenter d'intégrer les enfants déplacés dans le système éducatif local. Cette hypothèse permettrait d'expliquer un tel résultat au moment de l'évaluation. Cependant, aucune information n'a été relevée sur l'évolution de la qualité de l'enseignement ou sur le système d'intégration des enfants déplacés et de son impact sur l'éducation des enfants résidents (moins de temps passé à l'école par rapport aux travaux des champs, prix plus élevés sur les marchés donc besoin de plus de rentrées, etc.) (ACF 2010 : 100).

5. Le rapport AEDE (« adolescents et enfants en dehors de l'école ») relève également le fait que le district du Bas-Uele (Province-Orientale) compte le plus grand nombre d'enfants non scolarisés. Cf. « 900 000 enfants en dehors du système scolaire », 2013. Radio Okapi (23 août).

6. Données reproduites dans la *Monographie de la Province-Orientale* du PNUD.

2.2. RECENSEMENT DES ÉCOLES DANS LES TERRITOIRES D'ANGO ET DE POKO (2005-2006 JUSQU'À 2007)

Ce décalage primaire-secondaire témoigne du déséquilibre de l'héritage colonial : « D'une part un enseignement primaire des plus étendus et, d'autre part, un enseignement secondaire et universi-

taire [parmi les] moins développés de l'Afrique » (Mokonzi Bambanota 2004 : 1). De plus, la scolarisation n'est obligatoire que jusqu'à 15-16 ans, ce qui réduit les effectifs dans les classes supérieures. Les jeunes en mesure de travailler vont plutôt aider leur famille et les jeunes filles aident aux tâches ménagères et se marient tôt.

Tableau 16.2. Répartition des écoles selon leur statut ou appartenance et leur niveau (primaire/secondaire) dans les territoires d'Ango et de Poko (2005-2006 jusqu'à 2007)

Territoire d'Ango (EPSP 2011)

Écoles agréées mécanisées					
		Primaires (236 ens.*)		Secondaires (69 ens.)	
		catholiques	protestantes	catholiques	protestantes
		23	8	4	3
Écoles agréées non mécanisées (18 ens.)					
Maternelle	Primaires				
		catholique	protestante	officielle	
1 (1 ens.)		1	1	1	
Écoles non agréées					
	Primaires (36 ens.)			Secondaires (195 ens.)	
	catholiques	privées	protestantes	privées	catholique protestante
	8	9	7	2	1

*Ens. = enseignants.

Territoire de Poko (EPSP 2011)

Écoles agréées mécanisées					
		Primaires (311 ens.*)		Secondaires (123 ens. ^a)	
		catholiques	protestantes	privées	catholiques protestante
		43	9	3	10 /
Écoles agréées non mécanisées					
Maternelle	Primaires (131 ens.)			Secondaires (630 ens.)	
		catholiques	protestantes	privées	catholique protestantes privées
4 (7 ens.)		11	11	2	1 6 3

*Ens. = enseignants.

^a Ce nombre paraît disproportionné par rapport au nombre d'écoles et d'élèves dans le secondaire. Une erreur lors de la copie n'est pas à exclure.



École primaire de Digba (45 km d'Ango).

(Photo équipe locale, 2012.)



École primaire de Yassa (5 km d'Ango).

(Photo équipe locale, 2012.)

Références

- ACF (Action contre la faim). 2010 (mars). *Évolution de la sécurité alimentaire de la population du territoire de Niangara (district du Haut-Uele) et région Dingila (terr. d'Ango et Bambesa, district du Bas-Uele)*.
- Kita Kyankenge Masandi. 1982. *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*. Bukavu : CERUKI.
- Lututala Mumpasi, Bernard & Ngondo a Pitshandenge, Séraphin. 2003. « La demande d'éducation en République démocratique du Congo ». (Paper commissioned for the EFA Global Monitoring Report 2003/4, the Leap to Equality). En ligne : <http://datatopics.worldbank.org/hnp/files/edstats/ZARgmrpap03a.pdf>
- Mily Denda-Sakala, Dieudonné. 1996. « Les sous-régions rurales de la Province-Orientale dans la dynamique de l'histoire récente du Zaïre : de 1960 à 1985 (cas du Bas-Uele). *Afrika Focus* 4 : 191-218.
- Mumbanza mwa Bawele. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC. La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'histoire africaine* VIII : 87-129.
- Radio Okapi. 2012.
- RDC/République démocratique du Congo, Ministère du Plan. 2005. *Monographie de la Province-Orientale*.
- Roeykens, Auguste. 1954. *Contribution à l'histoire de la politique religieuse et scolaire du fondateur de l'empire colonial belge. Étude documentaire sur l'œuvre de l'éducation des jeunes Congolaises en Belgique*. Bruxelles.

CHAPITRE 17

LES ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES ET FORESTIÈRES

INTRODUCTION

Déliquescence de l'agriculture, qui reste pourtant l'activité principale de la population du Bas-Uele

L'agriculture est la principale activité économique pour la population du Bas-Uele. Dans le district sanitaire de Buta, toutes les personnes enquêtées pratiquent l'agriculture, dont 23,9 %, le maraîchage⁷. Les principales cultures vivrières⁸ sont le manioc, le riz, l'arachide, la banane plantain, le maïs et le haricot, la patate douce, l'igname et le niébé, ainsi que les cultures dites commerciales telles que le palmier à huile, le café, le coton et l'hévéa (ACF 2010 : 7 ; Mombi 2009 : 4 ; PAM 2013 : 7). Alors que 43,3 % des ménages déclarent ne pratiquer que l'agriculture, 56,7 % des personnes enquêtées associent l'agriculture à une ou plusieurs activités telles que la pêche (31 %), la chasse (29 %), le petit commerce (9 %), l'élevage (9 %), les activités salariées (9 %), l'artisanat (7 %) et enfin l'exploitation artisanale du diamant (5 %). L'ensemble des ménages enquêtés cultivent un à deux champs par an, d'une superficie moyenne de 44 ares/champ. L'outillage utilisé reste traditionnel : les ménages utilisent la houe, la machette, la hache, la lime et le râteau, souvent en mauvais état⁹, comme

outils agricoles pour l'ouverture et l'entretien des champs (ACF 2008 : 7). Bien qu'on puisse critiquer la valeur de ces données obtenues par le biais d'une enquête restreinte menée à un certain endroit (Buta) à un moment donné (2007) et sur un échantillon de personnes limité, il s'agit toutefois d'un bon outil pour dresser un tableau général des activités économiques menées par la population du Bas-Uele.

La coexistence de la forêt et de la savane, les conditions pédoclimatiques favorables, la présence de deux centres de recherche agronomique, notamment l'Institut national pour l'étude et la recherche agronomique (INERA) à Bambesa, actuellement en veilleuse, et le Service national de semence (SENASEM) à Dingila, de nombreux cours d'eau et un très bon quadrillage des routes et chemins de fer sont autant d'atouts qui devraient contribuer au développement d'une agriculture compétitive et productive dans le Bas-Uele, province à vocation agro-pastorale (équipe locale). Pourtant, malgré toutes les prédispositions de la région, le secteur agricole connaît depuis plusieurs années un retard de développement dû à de nombreuses contraintes qui empêchent son expansion (Gassiat 1991 : 243). Depuis plus d'une décennie, les cultures commerciales, principalement le café dans le Haut-Uele et le coton dans le Bas-Uele, sont en baisse de production et les cultures vivrières accusent une faible crois-

7. La production maraîchère est majoritairement destinée à la commercialisation, qui représente 80,5 % de la production (ACF-zone de santé de Buta 2008 : 7).

8. Bambesa et Poko : manioc, niebe et riz ; Bondo, Aketi, Buta, Ango : manioc et niebe (PAM 2013 : 7).

9. Les lames de machette et les houes sont fabriquées à partir de métaux de récupération (lames de véhicules, par

exemple). La gestion des outils dépend de leur utilisateur ; pour la femme, houe et râteau, pour l'homme, machette et hache (ACF 2010b : 162).

sance¹⁰. L'encadrement des paysans par les moniteurs agricoles a complètement disparu, les semences améliorées ainsi que les produits phytosanitaires sont assez rares, les nouvelles techniques culturales sont très mal connues et/ou pas adaptées¹¹ et des moyens de communication minimum font défaut. Cette situation affecte directement les conditions de vie de la population de cette région qui, pour une grande majorité, ne dépend presque que des activités agricoles (Mombi 2009 : 7).

Les populations vivent dans des situations de précarité importante du fait de la déstructuration du tissu socio-économique causée par un ensemble d'événements souvent très connus, parfois moins, qui vont de la rébellion de 1964 à la guerre (1998-2003) et aux incursions de groupes armés des dernières années (à partir de 2008), en passant par différentes conjonctures économiques et événements historiques tels que la zaïrianisation et les pillages du début des années 1990. Outre les obstacles historico-socio-économiques, le climat, l'eau et l'écosystème sont également des facteurs-clés qui vont influencer la production agricole d'une région. Le Bas-Uele dispose d'une hydrographie riche et d'un climat à deux saisons culturelles qui font de cette province une terre à vocation agricole. Cette combinaison climat-hydrographie permet des cultures pérennes et vivrières, la culture du coton, ainsi que l'élevage à cycle court, la pêche et la pisciculture sur son sol.

Le Gouvernement colonial belge avait à l'époque décidé que Bambesa serait le territoire pilote en matière agricole. Dans cette optique, il avait créé une station de l'INEAC à Bambesa, devenu après l'indépendance l'INERA, afin de fournir un certain

encadrement aux agriculteurs. L'installation précoce de services d'appui à l'agriculture constitue l'un des grands atouts du Bas-Uele¹². Le second centre de recherche fut le fruit du Gouvernement postcolonial qui mit sur pied le SENASEM (Beltrade 2007 : 21). Après la fin des hostilités (1998-2003), aucune tentative de relance des activités n'a été entreprise, les infrastructures se sont fortement dégradées et l'en-cadrement des activités agricoles par l'État s'est avéré inexistant. Le SENASEM et l'INERA sont toujours présents bien qu'ils aient une activité fortement ralentie et des silos quasiment vides. Les plantations de coton sont abandonnées. La production de café, désormais destinée à la consommation locale, est essentiellement artisanale. Outre l'INERA de Bambesa et le SENASEM de Dingila, des associations d'agriculteurs, coopératives et une implication croissante de la société civile dans le développement agricole ont vu le jour au Bas-Uele (ACF 2010b : 15). Mais l'enclavement progressif de la zone a fragilisé rapidement l'économie locale, qui s'est globalement transformée en une économie de subsistance, avec une activité commerciale réduite (ACF 2010 : 7). L'impact de la réhabilitation récente de la route Kisangani-Buta, dans le domaine agricole, est encore mitigé étant donné que les routes secondaires reliant les territoires à Buta ne sont pas encore réhabilitées. Aketi, Ango, Bondo, Bambesa et Poko restent encore isolés du chef-lieu du district (équipe locale). Beaucoup de jeunes ont délaissé l'agriculture au profit d'activités plus prometteuses, notamment l'exploitation artisanale du diamant et de l'or, ou encore le braconnage.

À défaut d'avoir une production suffisante, la capitale de la Province-Orientale recourt aux importations. On peut observer au port de Kisangani du maïs et du riz provenant principalement de la province de l'Équateur (Tollens & Biloso 2006 : 41). Cependant la majorité du riz consommé dans le Bas-Uele serait produit dans la région (Buta et Bambesa) (PAM 2013 : 20) ou importé de Bumba. Il existerait encore un flux commercial de manioc en prove-

10. Nonobstant le caractère aléatoire des statistiques agricoles congolaises, en comparant celles de 1996 à 2011 concernant les cultures du manioc, du riz et de bananes plantains, on constate que la production aurait plutôt eu tendance à diminuer dans le Bas-Uele (cf. point « productions vivrières »).

11. Les tracteurs distribués par le gouvernement ne servent pas aux travaux des champs, car ceux-ci ont été délivrés sans les accessoires nécessaires (excepté les disques) : pas de fraiseuse, pas de gros-broyeur, etc. Par ailleurs, ces tracteurs ne sont pas adaptés pour les régions forestières (Théodore Alefe, opérateur économique d'Isiro, 2014). Celui-ci fait référence au programme « Révolution agricole en Province-Orientale », dans le cadre duquel 31 tracteurs et autres engins sont arrivés en juillet 2009 à Kisangani (Bolongo Bekondi 2009).

12. L'encadrement agricole belge était principalement fait par l'INEAC (INERA). Cependant, selon Osumaka Likaka, il existait également, concernant les recherches sur le coton, une station expérimentale à Poko et une à Tukpwo (Osumaka Likaka 1997 : 19).

nance du Bas-Uele vers Kisangani (Tollens & Biloso 2006 : 44).

Un encadrement national : de l'INEAC à l'INERA

Dans le contexte de crise financière du début des années 1930, alors que le Congo belge avait besoin d'un organisme fédérateur de recherche agronomique pour promouvoir le développement scientifique de l'agriculture, l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (INEAC) fut mis en place¹³ (Drachoussof 1989 : 10). Fortement encouragé par les compagnies cotonnières¹⁴, l'INEAC joua un grand rôle dans l'implémentation des paysannats¹⁵ dans la colonie belge (Coméliau 1964 : 52). Alors que le terme « paysannat » signifiait, au point de vue scientifique, « exploitation réglée et permanente du sol¹⁶ », pour les experts coloniaux, la notion de paysannat avait une signification beaucoup plus large et s'appliquait à « tout effort méthodique visant à donner à la société rurale autochtone un cadre favorable à ses progrès techniques, économiques et sociaux ». Tandis que la science, à travers l'INEAC, avait fait du paysannat un groupement social à l'intérieur duquel les Congolais pouvaient cultiver en se servant de leur

savoir et d'autres emprunts utiles pour améliorer leur productivité, le Gouvernement, quant à lui, s'y était associé pourachever son projet d'installer au Congo des unités de production et de consommation assurant une croissance économique rapide.

En 1970, suite à une transformation de son cadre juridique, l'INEAC devint l'Institut national pour l'étude et la recherche agronomique (INERA), une institution semi-publique de droit zaïrois. Les bouleversements politiques et les problèmes alimentaires des populations, déjà importants avant cette réforme du cadre juridique, conduisirent la nouvelle institution, soutenue par les politiques de tous bords, à privilégier une recherche agronomique à court terme pour développer l'agriculture. Les multiples changements de tutelle n'avaient d'autres buts que de conforter le prestige de l'Institut¹⁷. L'absence d'une véritable politique de recherche a été préjudiciables à l'Institut, et dans un cadre plus élargi, à la recherche agronomique zaïroise en général. La situation n'a pas changé sous les régimes de Kabila père et fils. Aucune réforme de structure n'a entraîné de véritables améliorations dans les conditions de fonctionnement et dans l'efficacité de l'INERA. Ce dernier n'a pas réussi à mettre au point les techniques susceptibles d'aider les cultivateurs à développer les cultures de subsistance et à mettre fin aux problèmes alimentaires qui engageaient le pays sur la voie des importations. Cependant, il est utile d'évoquer le récent accord de coopération mis en place par la Coopération technique belge (CTB) avec l'INERA de Yangambi, siège de l'institution, pour sa réhabilitation et son organisation (entretien avec Théodore Alefe Kyssembo 2014).

Un encadrement local

La station de l'INERA à Bambesa

Depuis sa création, vers 1921, jusqu'en 1935, année à laquelle il devint une station de recherche de l'INEAC, le centre de Bambesa faisait partie des stations de la Régie des plantations de la colo-

13. C'est le roi Léopold III, attentif et sensibilisé à la question de l'agriculture par le biais de nombreux voyages d'études, qui donna l'impulsion nécessaire à sa création. En revenant des Indes néerlandaises, le Roi a exposé ses vues dans deux discours sur l'agriculture coloniale prononcés devant le Sénat et lors de la séance inaugurale des « journées d'agronomie coloniale », en 1933. Ces communications ont été axées sur la création d'un organisme colonial pouvant assurer des recherches scientifiques dans le domaine de l'agriculture tropicale. A suivi une décision portant création de l'institut dénommé « Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge » (INEAC), promulguée par un arrêté royal du 22 décembre 1933 (cf. Mokili Danga Kassa 1998 : 90-97).

14. Les compagnies cotonnières encouragèrent fortement la création des paysannats qui leur apportaient un bénéfice presque assuré (*ibid.* : 179).

15. Le paysannat babua de Bambesa est un bon exemple. Il illustre le rôle des compagnies cotonnières dans l'établissement des paysannats au Bas-Uele. Effrayées par le grand exode rural qui eut lieu dans les années 1941-1942 à Bambesa, les compagnies cotonnières s'associant à l'INEAC reprirent l'idée des paysannats émise une dizaine d'années plus tôt par le duc de Brabant afin de stabiliser leur main-d'œuvre dans leurs zones les plus productives (*ibid.* : 104).

16. Cela fait donc écho à la formation et à l'apprentissage rigoureux de nouvelles techniques culturales par ceux qui y adhéraient.

17. Placé successivement sous la tutelle de la présidence de la République en 1970-1974, du ministère de l'Agriculture en 1974-1982, du ministère de la Recherche scientifique en 1982, il est finalement confié au ministère de l'Enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique à partir de 1983.

nie. D'une superficie de 1146 hectares, ce grand centre de recherches est situé dans le chef-lieu du territoire de Bambesa, en chefferie Bolungwa. La station de Bambesa avait réalisé de sérieux progrès dans la sélection du coton aux environs de 1937. Ces travaux aboutirent à l'obtention de lignées qui susciteront de grands espoirs dans le domaine cotonnier¹⁸. Après l'indépendance et jusque dans les années 1970, la station fut mise en veilleuse. Ce n'est qu'à partir de 1971 que les activités de recherches reprendent et, en 1972, la variété Rebab B-50, en provenance de la République centrafricaine, y fut introduite, ainsi que le Q70. Outre des variétés de coton, la station de l'INERA à Bambesa avait diffusé dans les deux Uele plusieurs variétés de cultures vivrières¹⁹. Actuellement, la station de l'INERA/Bambesa s'occupe encore de la recherche agronomique dans les domaines du coton, du riz, de la conservation des ressources phytogénétiques, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles et de la pisciculture (équipe locale).

Elle fonctionne avec un personnel dont l'effectif s'élève à peine à cinquante agents, parmi lesquels il n'y a que très peu d'agents-cadre. Le conseil de la station est le seul organe de prise de décisions²⁰. La station est donc administrativement présente, mais techniquement moins active qu'autrefois.

Les missions de la station :

- la multiplication des semences de base épurées mises à la disposition du SENASEM. Celui-ci assurera le rôle de l'agri-multiplicateur ;
- les essais comparatifs pour déterminer les meilleures variétés ;
- la reconstitution des ressources phytogénétiques ;
- la mise au point des meilleurs systèmes de production (rotation/association) ;

18. Entre autres, les variétés Bambesa 145, 270 et 15 (équipe locale).

19. Du riz (Ry1, R66, IRAT8, IRAT104 et IRAT112), de l'arachide (A65), le planta jaune et Kasai I pour le maïs en cours de diffusion dans la sous-région, les variétés améliorées de vigna et soja, etc.

20. Il est composé du chef de station (CS), du responsable administratif et financier de la station (CBAF), du responsable de l'intendance, du délégué syndical principal et des chefs d'antenne.

- l'étude des moyens de lutte contre les maladies et les insectes nuisibles ;
- l'étude de la rentabilité des cultures.

En pisciculture, la station s'occupe de :

- conserver les différentes espèces de poissons dont elle dispose (*Tilapia nilotica*, *Tilapia zillii*, *Macrachir*, *Hermicromis*, *Fisiatus*, etc.).

En ce qui concerne les différents programmes de recherche à l'INERA, plusieurs antennes de recherche sont dédiées à des domaines spécifiques, comme par exemple l'antenne spécialisée dans le coton. Cette antenne a pour objectifs de sélectionner les variétés à haut rendement adaptées aux différentes zones écologiques de l'Uele et présentant des caractéristiques exigées par les filateurs (SOTEXKI) ainsi que des variétés résistant à la fois aux maladies et insectes ravageurs du cotonnier. En plus d'élaborer des méthodes efficaces de lutte contre les maladies et les insectes prédateurs, elle met au point les méthodes culturales adéquates pouvant favoriser la production. Enfin, elle rentabilise l'association cotonnière et légumineuse. Actuellement, cette antenne souffre d'un manque de personnel qualifié, tant scientifique que technique. Elle limite donc ses activités à la maintenance du matériel génétique en collection (équipe locale). Une autre antenne, celle de gestion et conservation des ressources naturelles (AGCRN), développe trois sous-programmes : l'agro-foresterie²¹, l'agro-climatologie²², la végétation et la pédologie²³. Enfin, l'INERA est aussi constituée de l'antenne de conservation des ressources phytogénétiques (ACRP), de l'antenne de recherche piscicole (ARP)²⁴ et de l'antenne de recherche riz (ARR) (équipe locale).

21. L'agro-foresterie a pour objectif d'étudier une association forestière dans le temps et l'espace (équipe locale).

22. Tous les matériels et appareils importants ont été détruits par les rébellions, ou pillés. Cette cellule détient encore quelques informations intéressantes comme les coordonnées géographiques de la station de Bambesa : 3° 27' et 25° 43' E sur 621 m d'altitude moyenne ; les renseignements sur le type de climat : type tropical humide (AW3) ; les données sur la hauteur des précipitations de la région : 1500 à 1800 mm/an.

23. Le rôle de la pédologie est de mettre au point, en collaboration avec les autres antennes, les méthodes d'une bonne gestion du sol, c'est-à-dire d'une rotation qui soit rentable et économique pour le paysan.

24. Des quatre étangs barrages construits à l'époque coloniale,

Le service ou centre national de semence de Dingila (SENASEM)²⁵

Le SENASEM, créé en 1984²⁶, est un service spécialisé fonctionnant sous la tutelle du ministère de l’Agriculture et Développement rural. Le Gouvernement lui a assigné comme objectif de veiller à satisfaire les besoins du pays en semences améliorées par la création d’une industrie semencière cohérente et économiquement viable. Le centre de Dingila contribue aux efforts du Gouvernement dans sa politique d’autosuffisance alimentaire par la création d’une industrie semencière nationale orientée vers les principales cultures vivrières (maïs, haricot, soja, arachide, manioc, niébé). Il est constitué d’un effectif de quatorze agents qui disposent d’un laboratoire insuffisamment équipé, de deux dépôts (pour les engrais et le stockage des pièces de rechange), de trois bureaux, d’un hangar inachevé et d’un grand dépôt qui héberge un séchoir mécanique, une machine de conditionnement de semences, des machines hors d’usage (tracteur, charrue, herse). La ferme possède encore des semences améliorées d’arachide (A65), de maïs (Kasaï I et planta jaune), de haricot (à tiges rampante et dressée), de vigna, etc. Malgré ses quinze hectares, la ferme semencière de Dingila ne répond pas encore à l’attente, ni des paysans, ni du Gouvernement qui n’y consacre pas assez de moyens financiers et matériels. Depuis 2008, les paysans aimeraient produire davantage pour profiter de l’opportunité offerte par l’ONG Solidarité internationale, qui leur achète des denrées alimentaires afin de concourir à l’approvisionnement des déplacés du territoire d’Ango²⁷. Pendant la campagne de collecte des produits vivriers, au premier trimestre de 2012, l’ONG Première urgence (une branche de Solidarité internationale spécialisée dans les achats de produits

seul un étang est correctement entretenu par l’INERA de Bambesa.

25. Localité du territoire de Bambesa. S’y trouvent les sièges de la CODENORD, du SENASEM et également des activités de la société Agriuele.

26. Créé par l’arrêté départemental n° 003/BCE/AGRI/DRAC/1984 du 12 mai 1984.

27. Estimés à plus de 15 000 personnes. Depuis septembre 2008, le territoire de Bambesa, en particulier la cité de Dingila et ses environs, a accueilli des vagues de déplacés : 8352 dans le territoire de Bambesa et 10 560 dans celui de Poko (ACF 2011b : 5).

agricoles) avait créé une situation favorable sur le marché de Dingila. En effet, elle achetait le sac de paddy vanné à 115 \$²⁸, le sac d’arachides à 135 \$, le sac de grains de maïs à 110 \$, le sac de graines de soja à 140 \$ et le sac de haricots à 105 \$, prix très encourageants pour des produits dont les prix en temps normal n’excèdent pas 50 \$²⁹ (équipe locale 2012). Dingila disposait d’un grand nombre d’agriculteurs relativement bien organisés ayant un savoir-faire non négligeable, entre autres les agro-multiplicateurs, qui travaillent en contrat avec le SENASEM pour permettre dans la région la production de semences qui seront accessibles aux ménages moyennant des crédits³⁰. Ces agriculteurs travaillent en général en association, mais ne disposent pas d’outils performants (problématique généralisée sur la zone) (ACF 2010b : 15). Aussi, Dingila, rééquipé en ressources humaines de qualité, en intrants, machines agricoles et produits chimiques de base, pourrait être envisagé, en binôme avec le centre de Bambesa, comme un bastion pour la relance du développement agricole du Bas-Uele et même de l’ensemble de la Province-Orientale. Il pourrait atteindre, voire dépasser, le niveau de production d’avant 1960 (équipe locale). Les silos du SENASEM sont vides et ses activités, comme celles de l’INERA, jadis auto-mécanisées, sont maintenant manuelles (ACF 2010b : 116). À ce jour, l’organisation a fermé ses portes et toutes les activités dont elle était en charge s’effectuent désormais à Kisangani (équipe locale 2013). Les semences des ménages des environs de Dingila, qui provenaient à 50 % des récoltes précédentes, proviennent désormais à 80 % des marchés, ce qui augmente le risque d’utilisation de semences de mauvaise qualité et donc d’insécurité alimentaire pour les ménages.

Les coopératives

Peu d’informations concernant les coopératives du Bas-Uele nous ont été fournies dans le cadre de l’élaboration de ce livre. Cependant, l’avis sur le sujet d’un opérateur économique d’Isiro, Théodore Alefe, ouvre la voie à quelques pistes de réflexion. Selon lui,

28. Dollars US.

29. Celui d’un sac de maïs en épi sec n’atteint même pas dix dollars.

30. Le crédit équivaut au remboursement à la récolte suivante du double des semences empruntées initialement.

le système des coopératives n'est pas encore ancré dans les mœurs et peu d'associations de ce type qui ont été mises en place ont survécu longtemps. Pourtant, il est indispensable que la communauté paysanne congolaise intègre cette culture des coopératives. À cette fin, un service de vulgarisation pour inciter les paysans à se regrouper en associations serait plus que le bienvenu. Il serait judicieux d'octroyer de préférence des crédits à des coopératives plutôt qu'à des individus, d'intégrer cette vision dans l'enseignement en apprenant aux élèves et étudiants d'instituts à vocation agricole les bénéfices de telles associations, les notions sur leur création et leur mode de gestion, et de motiver ainsi la création de petites et moyennes entreprises agricoles.

1. CRITIQUE DES SOURCES³¹

Il n'existe pas de statistiques fiables sur la production et la commercialisation agricoles en République démocratique du Congo depuis 1995. Les statistiques disponibles après cette date sont donc essentiellement des projections sans valeur statistique réelle³². Les informations sur la commercialisation des produits vivriers manquent aussi et il n'existe pas de publications ou rapports sur les marges de commercialisation ou les prix de gros. Peu de données sont disponibles sur les importations alimentaires, et les informations solides et fiables existent seulement pour les prix de détail des marchés de Kinshasa. Pour cette raison, une des meilleures sources d'information sur l'approvisionnement vivrier des grandes villes sont les études d'impact de la réhabilitation des routes qui dénombrent et analysent le trafic routier (Tollens & Biloso 2006 : 15).

Pour illustrer cette situation précaire, prenons un cas d'analyse et d'interprétation d'un même phénomène (évolution agricole) basé sur les données du début des années soixante-dix, mais dont les interprétations divergent selon la source observée. Éric Tollens, dans sa thèse sur le coton dans le Nord du Congo, étudie la grande diminution de la produc-

tion du coton en 1971-1972 par rapport au volume de production de 1958-1959. Il compare les statistiques officielles avec celles provenant d'une étude privée et n'attribue pas les mêmes causes à la chute de production de 77 % dans le Bas-Uele. Lorsqu'il compare les statistiques de 1958-1959 à celles de 1970-1971 (qui sont les statistiques officielles), il en conclut que le nombre de fermiers, la superficie moyenne des fermes, le rendement par ferme au kg/hectare ont contribué au même degré à la chute de la production. Mais lorsqu'il compare les statistiques d'avant l'indépendance avec celles de 1972-1973 (récoltées lors d'une enquête menée par Farm Business Survey), il ressort que le rendement par ferme en kg/hectare en 1972 est le même qu'en 1959. Suivant ces données, il en conclut que la diminution de la production dans les Uele ne s'explique que par le déclin en termes de superficie par ferme et le déclin du nombre de fermiers (Tollens 1975 : 269-270). Cette étude de cas nous démontre encore une fois la prudence avec laquelle tout analyste se doit de manipuler et d'interpréter les statistiques agricoles congolaises.

2. STRUCTURE ÉCONOMICO-SOCIALE HÉRITÉE DE LA COLONISATION ; LA RÉVOLTE SIMBA DE 1964 ET SES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES³³

Afin de comprendre en profondeur la situation économique et sociale actuelle de la province du Bas-Uele, il est primordial, au préalable, de revenir sur la structure économique et administrative héritée de l'ordre colonial³⁴ qui finit, quatre ans après l'indépendance, par être complètement démantelée par la rébellion simba. Christian Coméliau, dans son ouvrage *Fonctions économiques et pouvoir politique*, dresse un tableau très précis de la structure administrative, économique et sociale héritée de la période

31. Plus d'infos statistiques agricoles critiques, voir Tollens & Biloso 2006 : 38-40.

32. Voir les statistiques agricoles 2000-2011 du Service national des statistiques agricoles (SNSA).

33. Ce point 2 se base sur le livre *Fonctions économiques et pouvoir politique* de Christian Coméliau, sauf indications d'autres références dans le corps du texte, à l'exclusion du point 2.3 sur les événements concernant la révolte des simba, cet ouvrage ayant été publié en 1964, soit juste avant les événements.

34. L'ancienne structure coloniale, tout à fait inadaptée à la nouvelle réalité congolaise, a été maintenue par les nouveaux dirigeants nationaux.

coloniale, des interactions de ses acteurs, guidés par leurs intérêts personnels dans les Uele (actuel district du Haut-Uele et Bas-Uele). Ce chapitre s'inspire de l'analyse éclairée de trois rapports : colonisé/colonisateur, société moderne/société traditionnelle et chef indigène/population autochtone, avec lesquels l'administration coloniale jonglait habilement pour bâtir son empire économique. L'ensemble de l'infrastructure administrative et logistique des Uele a historiquement été dictée par son développement économique, qui s'était lui-même aligné sur la démographie. Tandis que les limites administratives des districts correspondaient, globalement, aux contours des zones cotonnières, c'est l'évacuation des produits agricoles et miniers qui a commandé le tracé des voies de communication.

2.1. LE POTENTIEL AGRICOLE DU BAS-UELE : DES TERRES FERTILES ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Contrairement à l'exploitation minière du Katanga, qui avait nécessité une importation massive de main-d'œuvre³⁵, au Bas-Uele, la population, bien que peu nombreuse, vit au milieu des richesses convoitées par l'Européen. L'exploitation des ressources naturelles du pays ne peut donc se réaliser qu'à travers une étroite collaboration avec la population locale. Lorsque les Belges s'implantèrent dans les différentes régions du Congo, ils trouvèrent dans les Uele un pouvoir traditionnel solidement ancré. Plus que nulle part ailleurs au Congo, le prestige de l'autorité traditionnelle y avait été conservé³⁶. Les Belges décidèrent donc d'en tirer profit. Excluant les chefs coutumiers récalcitrants, ils se reposèrent sur l'assise légitime des chefs enclins à collaborer pour obtenir des populations le travail requis pour le bon fonctionnement des multiples industries cotonnières, et la production de produits palmistes. Au lieu d'implanter leur propre structuration sociale, ils se sont véritablement greffés au système existant, tout en tirant parti du caractère immuable du pouvoir du chef, dont ils avaient besoin pour obte-

nir les matières premières (fruits de palme, paddy, arachides, coton). Cette ascendant était en effet très commode pour faire respecter les cultures imposées, le recrutement, la perception de l'impôt et la cession de terre (Coméliau 1964 : 53).

2.2. IMPLANTATION BELGE ET MONOPOLE DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE FACE À LA PASSIVITÉ AUTOCHTONE

L'insertion de l'économie occidentale dans le paysage agricole traditionnel sera la clé de la réussite du système d'exploitation mis en place au Bas-Uele. Un exemple révélateur est celui d'une huilerie installée en brousse qui ne dispose que de palmeraie naturelle pour son approvisionnement en matière première. Sa production dépend de la collaboration de la population vivant au sein même de la palmeraie, qui apporte régulièrement les noix de palme à l'usine de transformation. Les villageois n'effectueront ce travail que s'ils y trouvent un intérêt ou s'ils sont forcés par une quelconque autorité, en l'occurrence le chef coutumier. D'où la nécessité que de bons contacts s'établissent entre huilier et chefs coutumiers qui recevaient des primes.

L'activité économique tournée vers l'exportation³⁷, née sous l'impulsion étrangère, était donc intense et la minorité étrangère en occupait les fonctions motrices. Les Européens détenaient aussi le monopole étranger du capital financier et l'ensemble de l'appareil bancaire. Face à ce dynamisme étranger dans les affaires économiques de l'Uele, une sorte de passivité autochtone contraste et témoigne d'une inadaptation de la population qui interpelle. Quelles sont les raisons de cet immobilisme coutumier ? Tout d'abord, la structure sociale coutumière, déjà évoquée ci-dessus, dont on ne peut se défaire en quelques années. C'est elle qui impose une façon de régir l'économie, comme les activités à entreprendre, l'épargne, etc. La géographie peut également être prise en compte. Dans un espace naturellement riche, la survie ne demande pas beaucoup d'effort ; la simple cueillette permet l'autosubsistance. La population ne voit donc pas d'intérêt à augmenter son effort dans

35. Importance de l'immigration des Luba au Katanga.

36. Dans les Uele, les Belges ne répartirent pas la population comme partout ailleurs au Congo en secteurs ; ils gardèrent les chefferies comme échelon administratif de base. Parmi toutes les provinces de la RDC, la Province-Orientale possède le plus grand nombre de chefferies.

37. Ne perdons pas de vue que l'exportation joue un rôle clé dans le processus de transformation d'une société avec économie d'autosubsistance vers une société avec économie d'échanges.

une production de surplus. Avec la colonisation, l'obligation de payer ses impôts en numéraire change la donne. Par le biais des importations, les Congolais vont également goûter au style de vie « à l'euro-péenne » dont ils vont adopter certaines pratiques, comme la fabrication de leurs pagnes en tissu. Mais l'adoption de produits importés n'est pas irréversible. Après l'indépendance, la province reviendra très vite à la situation précoloniale, car les difficultés d'approvisionnement ne permettront plus l'accès à certaines marchandises.

L'immobilisme de la structure sociale coutumière doit surtout trouver son explication dans le respect du chef et la peur de la modernité. Une augmentation du standing de vie pourrait susciter au sein du groupe de la jalousie. Aussi, la structure pesante de la chefferie freine le progrès. Le salariat agricole et le commerce constituent des échappatoires pour l'individu étouffé par l'attentisme du milieu traditionnel, mais ils supposent aussi une rupture avec ce milieu. Si l'innovateur peut recevoir l'approbation de tous les frères, c'est dans l'unique espoir de profiter de cette nouvelle source de revenu. Et une fois que l'innovateur bénéficie de rentrées financières, il doit les partager avec sa famille. Cela n'incite guère l'innovateur à prendre des initiatives, puisqu'il ne lui reste ensuite plus grand-chose.

Il n'existe pas de réseau autochtone de relations économiques à l'échelon de l'économie d'échanges dans la province. Aucun réseau commercial, semblable à celui mis sur pied par les Européens, n'est animé par les autochtones. Le développement économique en Uele reste tributaire d'une sollicitation extérieure incessante.

2.3. INDÉPENDANCE : RUPTURE, ÉCHEC ET EFFONDREMENT DU SYSTÈME

Pourquoi la révolte Simba a-t-elle si bien pris au Bas-Uele ?

Dans ces régions, l'accession du pays à la souveraineté politique et les quatre premières années qui suivirent l'indépendance ne changèrent rien à l'emprise occidentale sur l'ensemble de l'économie du Bas-Uele³⁸. Les rapports de production restèrent les

mêmes, les institutions politiques et administratives n'avaient pas changé et l'administration sanctionnait toujours les rapports de production. Mais les détenteurs du pouvoir étaient désormais des nationaux³⁹, qui se privèrent des rouages nécessaires au bon fonctionnement du système colonial. La chambre du commerce était en veilleuse, le conseil de territoire ou de district ne se tenait plus, aucun organe institutionnel consultatif ne réunissait plus entrepreneurs et administrateurs. Ces organes étaient pourtant indispensables pour parvenir à réunir dans de si grands espaces tout le petit monde capitaliste privé qui y était dispersé. En plus de nuire au secteur privé, ce fonctionnement nuisait directement à la prise de décision au niveau provincial, car les principaux intéressés n'étaient plus consultés. Il s'avérait donc impossible de prendre de nouvelles décisions. L'absence de comptabilité publique, de statistiques de production, l'importation et les aides étrangères chaotiques ne faisaient qu'aggraver la situation. En restant isolé de ses centres ruraux, le gouvernement courait droit vers l'échec⁴⁰. Les contacts entre le pouvoir public et le milieu coutumier se firent de plus en plus rares. Or, la présence en brousse des agents belges de l'État et leurs relations régulières avec la population autochtone étaient la condition *sine qua non* de la bonne marche du système. Cette assiduité, de vigueur pendant la colonisation, s'effrita peu à peu après l'indépendance. Les chefs coutumiers étaient associés au nouvel appareil politique. Ils devaient se rendre à Paulis⁴¹ pour les sessions de l'assemblée, et s'insérer parmi les nombreux contacts et tractations qui s'y déroulaient. Les nouvelles autorités abandonnèrent la campagne pour leurs fonctions en ville. La contrainte se desserra aussitôt que l'absence coutumière doublée de celle des agents de l'État

fêté dans tous les villages. On but beaucoup, on dansa. Puis le lendemain, la vie reprit son cours : il fallait planter le coton et récolter les arachides. »

39. Suite à l'indépendance, il n'y eut plus d'Européens travaillant pour l'administration. Les missionnaires se maintinrent, tandis que le personnel des sociétés se contractait. On vit une réduction drastique du nombre de colons belges, parallèlement à une augmentation massive des Grecs.

40. Nécessité encore plus marquée, après la séparation de l'Uele de Stanleyville : l'accord étroit entre le gouvernement et le pouvoir traditionnel devenait stratégiquement davantage nécessaire (Coméliau 1964 : 64).

41. Actuellement Isiro.

38. Ce témoignage d'un villageois du territoire de Bambesa, provenant d'une étude réalisée par la CEMUBAC en 1980, est révélateur : « Le jour de l'accession à l'indépendance fut

se fit sentir dans le milieu rural. L'autochtone vécut cela comme un abandon. Les cultures étaient négligées, la population perdit son activité et le prestige du chef se rétrécit peu à peu. Le milieu rural se replia de plus en plus sur lui-même, en même temps que la fonction publique se concentrat dans le milieu urbain. La colonisation avait su jouer de ce savant mélange et intégrer le pouvoir public au sein de la campagne. Mais les nationaux perdirent de vue trop vite l'évidente nécessité d'être présents à la campagne pour motiver au jour le jour l'économie de surplus imposée. Tant l'administration territoriale que les politiciens trouvaient cela très commode de voir le chef venir à eux. Soulagés des visites dans le milieu coutumier qu'ils connaissaient de moins en moins bien, les fonctionnaires réduisirent leurs tournées à la campagne. Si, d'aventure, les chefs demeuraient en brousse, ils se retrouvaient sans directive. Dans le cas du coton, la population rurale, dont le salaire était resté le même depuis des années *via* l'imposition de prix fixés à l'avance par la COGERCO, avait perdu la possibilité d'acquérir sur les marchés des produits manufacturés (Willame & Monnier 1964 : 180). Le milieu coutumier ne vit donc plus de raison d'effectuer du travail supplémentaire et repassa à une agriculture d'autosubsistance. La production pour la commercialisation était une sorte de corvée, une obligation. Le retour à l'autoconsommation était donc perçu comme une forme de libéralisation, une échappatoire au devoir parafiscal⁴².

La déficience de l'autorité traditionnelle et l'absence du pouvoir moderne créèrent un réel vide administratif dans le milieu rural, devenu un terrain propice pour une révolte à la base. La population paysanne du Bas-Uele, se sentant lésée, saisit l'opportunité d'exprimer sa colère face à l'ordre socio-économique mis en place par le colonisateur belge et conservé par les nouveaux dirigeants congolais malgré toutes les promesses et espoirs qu'avait suscité l'indépendance du pays, quatre ans plus tôt. En s'associant aux Simba, il s'agissait pour la population, frustrée des bénéfices d'une indépendance qui ne lui avait pas profité, de sémanciper par rapport à la forme d'esclavage auquel elle était soumise depuis l'époque coloniale (Huysecom-Wolter & Annaert-Bruder 1980 : 5).

42. Au sujet de la passivité de la paysannerie, voir Bézy *et al.* 1981 : 32.

3. CULTURES INDUSTRIELLES

La plupart des cultures industrielles étaient jadis essentiellement exploitées par des sociétés agro-industrielles qui furent prospères et jouèrent un rôle important dans le développement économique de l'Uele (Mombi 2009 : 4).

« L'économie de cette province est caractérisée par la prédominance des activités agricoles et des industries de transformation de cette production » (Bouvier, Doucy & Rosy 1963 : 89).

L'activité industrielle qui a existé au Bas-Uele était directement liée à la transformation des produits des cultures agricoles (usines d'égrenage, huileries, etc.). Nous traitons donc conjointement des industries et de l'agriculture industrielle dans le chapitre ci-dessous. Ces dernières années, ce qui restait du niveau de production des cultures industrielles, déjà fortement amoindries depuis les événements qui ont suivi l'indépendance, a chuté. La plupart des usines de transformation sont à l'arrêt : la structure économique tissée par les grandes sociétés agro-alimentaires s'est totalement désagrégée au fil des années. Si les paysans cultivent encore un peu de coton, d'huile de palme ou de café, c'est une production traditionnelle, non mécanisée et destinée à l'autoconsommation ou, dans une moindre mesure, au petit commerce. Les produits ne sont pas toujours commercialisés en RDC ; souvent, ils passent la frontière à destination de la RCA, de l'Ouganda ou du Sud-Soudan⁴³.

3.1. LE COTON

3.1.1. LOCALISATION DES ZONES COTONNIÈRES DU BAS-UELE, CARACTÉRISTIQUES PÉDOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Au nord de l'équateur, les Uele représentent une zone de prédilection pour les cultures cotonnières, dite «zone A», à l'époque coloniale (Tollens 1975).

43. Témoignage de Théodore Alefe au sujet du café robusta dans le Bas-Uele et Haut-Uele : la présence des grains congolais est tellement commune sur les marchés en Ouganda que les experts du café, trompés sur l'origine des grains, associent le goût du café congolais des Uele au café ougandais (février 2014).

G. De Plaen a classifié les quatre régions cotonnières des Uele selon les rendements moyens obtenus la première année⁴⁴. La région dite A, au centre de la zone cotonnière, entre les rivières Uele et Bomokandi, englobe Buta et Poko : Buta, Titule, Bambesa, Dingila, Zobia, Makongo, Mawa Geitu, Viadana. La région B, au nord-est de la précédente, comprend les savanes de Penge, Mabunga et Abiengama, limitée au nord par la RCA, à l'ouest par une ligne partant de Zemio, passant à l'ouest de Digba. La région C, au nord-ouest de la région A, entre l'Uele et Bili (Monga, Mboli, Bondo, Lebo, Bili), est très boisée, excepté des formations borassus (sorte de feuille de palme) au nord de Monga. La teneur en argile de leur terre est inférieure à celle des régions précédentes, mais elle détient un PH favorable et est riche en bases échangeables⁴⁵. La région D se situe aux environs de Likati, au sud-ouest de la région A. La terre comprend moins d'argile et plus de sable grossier ; le PH est plus bas. La qualité des bases échangeables est minime et la teneur en matière organique est assez faible. Le rendement dans cette zone est donc assez faible excepté à Likati (SICAI : 261-281). D'après l'étude de van de Walle datant de 1960, les zones dites « favorables à l'intensification de la culture cotonnière » sont Aketi, le sud-est de Bondo, le sud d'Ango, l'ouest de Poko, et Bambesa. Les zones simplement favorables sont : à l'ouest d'Aketi, Isiro, Wamba, et l'est de Poko (van de Walle 1960 : 265). Ce sont donc ces territoires (Bambesa, Poko, Bondo) qui sont devenus les plus grands producteurs, suivis, dans une moindre mesure, par Buta, Aketi et Ango (Bouvier, Doucy & Rosy 1963 : 90). Le rendement moyen des cultures de coton dans le Bas-Uele en 1971 est de l'ordre de 68 kg/planteur et 244 kg/ha. Cette moyenne cache cependant des écarts considérables de rendement selon les territoires et même les plus petites entités⁴⁶ (SICAI 1971 : 280-281).

44. Les régions ont leurs caractéristiques pédologiques. La SICAI se base sur l'étude de G. De Plaen publiée par l'INEAC en 1957 (SICAI 1972 : 261).

45. La connaissance de la nature et de la teneur du sol en cations échangeables est très importante, parce que ceux-ci, comme l'ont démontré plusieurs auteurs américains et européens, jouent un rôle de tout premier plan dans la nutrition des plantes et sur les propriétés physico-chimiques du sol (Baril & Mailloux 1950 : 92).

46. Bambesa possède un rendement moyen de 531 kg/ha, mais les écarts sont plus localement assez élevés. Les

L'alternance de deux saisons principales (saison des pluies/saison sèche) rythme le calendrier agricole. Pour Bambesa, la grande saison sèche qui est consacrée au défrichement s'étend de novembre à janvier, tandis que la petite saison sèche correspond au mois de juillet. La saison des pluies, quant à elle, est divisée en deux phases qui déterminent deux saisons de culture : de mars à juin et de fin juillet à décembre (Gassiat 1991 : 246).

3.1.2. DÉVELOPPEMENT ET ALTÉRATION DE LA CULTURE DU COTON AU BAS-UELE

La culture du coton, introduite par les marchands d'esclaves égyptiens et soudanais, était déjà pratiquée dans la région qui correspond actuellement au Congo lorsque les premiers explorateurs européens y arrivèrent au XIX^e siècle (Tollens 2004 : 42 ; Mokili Danga Kassa 1998 : 269). Cependant, c'est durant la colonisation qu'elle prit une ampleur industrielle, grâce au décret sur les cultures obligatoires de 1917 et celui de 1921 sur le secteur cotonnier (Mokili Danga Kassa 1998 : 269). Des principales variétés de coton présentes dans le Nord ressortent le type Reba B-50 ainsi qu'une nouvelle variété, petit à petit introduite, la Zaïre 407-1832. Le coton est cultivé en exploitation paysanne depuis l'époque coloniale et les planteurs, exclusivement congolais (*ibid.* : 269), sont encadrés techniquement par les différentes sociétés cotonnières qui se sont succédé dans le Bas-Uele⁴⁷. Le coton a bénéficié d'un tel encadrement par les Belges qu'en 1959, la production cotonnière du Congo était supérieure à celle de l'ensemble des pays africains : 179 000 t coton-graine pour le Congo⁴⁸ alors qu'elle était de 15 000 pour l'Afrique de l'Ouest et de 126 000 t pour l'Afrique centrale (Gassiat 1991 :

rendements se situent entre 299 kg et 706 kg. À Poko la moyenne se trouve à 328 kg/ha. L'écart se situe entre 240 et 350 kg, exception faite d'une chefferie qui rend 615 kg/ha. Buta et ses 364 kg avec un écart allant de 423, 246 à 617 kg/ha. Enfin, Ango possède un rendement de 358 kg/ha, dont l'écart se situe entre 263 et 443 (SICAI 1971 : 261-281).

47. Sur le paysannat babua en zone forestière, voir Mokili Danga Kassa 1998 : 150.

48. L'État colonial et les compagnies cotonnières sont arrivés à ce taux de production en utilisant la force, des réformes structurelles, l'apport de matériel et en faisant de la propagande. Ce système réussissait à maintenir la production même si les paysans produisaient à perte (Osumaka Likaka 1997 : 135).

244). La production a commencé à régresser dans les années 1950 (Willame & Monnier 1964 : 119), mais depuis 1960 la production n'a pas cessé de diminuer, au point que le Congo est même devenu importateur de coton en 1968-1969. Les exportations ont repris ensuite entre 1968 et 1975, à un rythme cependant moins soutenu : elles ne représentaient que 28 % de la production nationale. À la fin des années 1970, les exportations de coton ont complètement cessé⁴⁹. Les industries ne fonctionnaient plus qu'à 50 % de leur capacité. Afin de combler ce déficit en coton, les entreprises textiles eurent recours aux importations de coton dans le cas où elles obtenaient des dons ou que les devises nécessaires étaient mises à leur disposition (Banque mondiale 1982 : 17). C'est durant cette période (les décennies 1970 et 1980) que les deux projets qui avaient été mis sur pied par la Banque mondiale (1977-1987)⁵⁰ pour relancer la production dans le secteur cotonnier ont échoué (Banque mondiale 1990 : 1-2). Les performances du double projet ont été directement affectées par les changements en politique macro-économique résultant de la nationalisation et, subséquemment, de la rétrocession qui renforçèrent les effets négatifs d'une crise conjoncturelle mondiale (années 1970) par une crise structurelle. La dégradation des routes de desserte agricole a également contribué à l'effondrement du secteur. En 1991, la RDC ne produisait plus que 20 000 t, alors que la production de l'Afrique en totalisait plus de 700 000 (Gassiat 1991 : 244). En trente ans, la part du coton dans les revenus paysans est passée de 41 % à 12 % des revenus totaux annuels (*ibid.* : 256). Le déclin de la culture du coton au Bas-Uele, parallèlement à la baisse d'autres productions industrielles de la région comme le café (bien qu'il dégringola plus tard que les autres), l'hévéa et l'huile de palme, résulte de différents événements historiques et facteurs socio-économiques.

En 1927, 80 % de la population des Uele cultivait le coton. L'expansion de la culture du coton, facilitée par les voies de transport, s'est réalisée en deux temps. La culture du coton dans les Uele s'est d'abord située

le long de la route royale « Congo-Nil », ou RN25⁵¹, reliant les villes de Buta et Isiro où se concentrat, logiquement, la majorité de la population, requise comme main-d'œuvre (Osumaka Likaka 1997 : 17). Dans un second temps, vers 1930, les exploitations cotonnières se sont concentrées le long du chemin de fer qui devait relier le fleuve Congo aux plateaux miniers de l'Ituri. Le quadrillage routier allait ensuite converger vers cet axe est-ouest, traversant l'Uele dans sa plus grande dimension (Coméliau 1964 : 15).

Pour de nombreux paysans, le coton fut le premier contact avec l'économie monétaire ainsi qu'une source de revenu. Mais cette culture servait avant tout l'intérêt du colonisateur qui a, par l'intermédiaire de l'administration coloniale, adapté la législation en rendant la culture cotonnière obligatoire pour les paysans vivant dans les zones jugées « cotonnières » (Osumaka Likaka 1997 : 39). Cette stratégie avait été adoptée afin de rentabiliser au maximum les terres à vocation cotonnière et alimenter ainsi l'industrie textile de la Belgique, extrêmement importante à l'époque (Tollens 2004 : 42). La production de coton-fibre au Congo était, au départ, principalement destinée à l'exportation, jusqu'aux années 1950 où les entreprises textiles nationales nouvellement créées ont commencé à absorber 20 % de la production (Banque mondiale 1982 : 17). La législation coloniale, qu'on peut qualifier d'« autoritaire » concernant la culture du coton qui nécessitait un travail exigeant, a contribué à sa mauvaise réputation auprès des populations rurales qui la considéraient comme un impôt levé par le maître européen (Young 1965 : 226). La structure de l'économie du coton pendant la colonisation se basait sur le contrôle intégral de la production et des relations commerciales cotonnières par l'État. Le bien-être social et le développement des campagnes étaient la principale légitimation du système mis en place par le régime colonial. Mais, dans les faits, l'amélioration des conditions de vie du paysan n'a jamais suivi. Dans cette optique, l'auteur Osumaka Likaka dément formellement la thèse selon laquelle le coton aurait été un moteur de développement des campagnes pendant la colonisation (Osumaka Likaka 1997 : 39). Un assistant du district des Uele,

49. Selon Peemans, en 1965, le coton cesse d'être un produit d'exportation (Peemans 1998 : 140).

50. Conclusion des projets de relance de la culture du coton par la Banque mondiale. *Project Completion Report: ZAIRE-First and Second Rehabilitation Projects*, credits 660-ZR/1264-ZR, 12 octobre 1990.

51. La construction de cette route a été entamée en 1904.

M. Dupont, en inspectant en 1953 l'aire de Dungu⁵², observe dans ses rapports que la qualité de vie des paysans est la même que vingt ans auparavant (*ibid.* : 39).

Differentes mesures de répression furent mises en place afin de sanctionner les démonstrations de mauvaise volonté des paysans. Ceux-ci devaient élaborer des stratagèmes malicieux pour se soustraire au régime d'exploitation savamment mis en place par la colonie belge (*ibid.* : 5). Au lendemain du 30 juin 1960, ce système d'exploitation était toujours utilisé sporadiquement par les administrateurs locaux, la plupart du temps pour récolter des taxes (Banque mondiale 1990 : 3). Avec une population victime d'une structure sociale coloniale en inadéquation totale avec son temps⁵³, insatisfaite par les promesses d'une indépendance manquée⁵⁴, les Simba ont trouvé en 1964 au Bas-Uele un terrain propice à leur rébellion. À titre illustratif, la COTONCO n'avait déjà plus, avant la rébellion, les moyens de contrainte et l'audience nécessaire auprès des chefs traditionnels pour mener à bien les campagnes cotonnières (Willame & Monnier 1964 : 120).

Plus tard, un autre « événement-clé » qui contribuera au déclin du secteur cotonnier au Bas-Uele est celui de la zaïrianisation des années 1970, qui a accouché, concernant le secteur du coton, de l'ONAFITEX⁵⁵ (Banque mondiale 1990 : 4). Bien qu'elle ait été perçue à l'époque comme une mesure indispensable, cette mutation, qui remettait entre les mains

congolaises les rênes du secteur du coton, s'est avérée totalement inefficace. Le transfert par la suite de l'ONAFITEX à la SOTEXCO puis à la CODENOR a définitivement mis un terme à la culture du coton dans les régions jadis productrices (Haut-Uele, Dungu, Niangara, Wamba, Isiro). La CODENOR a démantelé toutes les usines de coton de la région du Haut-Uele pour les concentrer dans le Bas-Uele (à Dingila). Ce transfert a drastiquement diminué la part de la population intéressée par la culture du coton dans les Uele ; les superficies emblavées pour le coton ont été réduites de 60 % (entretiens avec Théodore Alefe Kyssembo 2014)⁵⁶.

3.1.3. L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE DU COTON ET SON ÉVOLUTION

Dès la fin des années 1930 jusqu'au début des années 1970, c'était le fameux trépied colonial « COGERCO-COVENCO-Sociétés cotonnières » qui réglementait l'ensemble du secteur cotonnier de la RDC⁵⁷. L'organisation des campagnes cotonnières était le fait des compagnies cotonnières⁵⁸ ; la plus importante était la COTONCO, devenue à l'indépendance COMACO⁵⁹. Ces grandes sociétés

52. Dans le district du Haut-Uele.

53. Pour comprendre en profondeur l'organisation politique et économique des Uele en 1963-1964, voir Coméliau (1964 : 64).

54. L'accèsion du pays à la souveraineté politique et les quatre premières années qui suivirent l'indépendance ne changèrent rien à l'emprise occidentale sur l'ensemble de l'économie du Bas-Uele.

55. Il a fonctionné de 1971 à 1978. La République du Zaïre avait créé cet office étatique en lui assignant la mission de relancer l'économie du pays par l'augmentation des recettes dues à l'exportation du coton zaïrois. Il avait les mêmes attributions que celles des compagnies cotonnières précédentes. Ses usines d'égrenage au Bas-Uele (juillet 1978) : Yahoma (Uele), Bondo (CFU), Likati (CFU), Aketi (CFU), Bambesa (Uele-routes), Dingila (Uele-routes), Makongo (routes), Titule (CFU), Zobia (CFU), Mawa Geitu (CFU). Usines d'égrenage qui ne fonctionnent plus : Lebo, Bili, Ango, Amadi, Bwendi. « Elles sont les plus éloignées » (Kabuatshika-Molond' 1978 : annexes).

56. Ce qui rejoint l'analyse d'Éric Tollens concernant les chiffres de production de coton au Bas-Uele du début des années 1970 par rapport à ceux d'avant l'indépendance.

57. Afin de stabiliser les prix du coton-graine, d'améliorer la maintenance des routes et de distribuer l'outillage agricole, le Gouvernement va créer une Caisse de réserve en 1936, mise sous la tutelle d'un comité appelé « Comité de gérance de la Caisse de réserve cotonnière » (COGERCO) en 1943. Celle-ci, couplée à la constitution, le 3 janvier 1946, d'une organisation de centralisation des ventes, le Comptoir de vente des cotonns du Congo (COVENCO), parachève la physionomie du système cotonnier congolais, qui ne changera plus jusqu'en 1971 et la création de l'ONAFITEX (Tollens 1975 : 92 ; 94-96).

58. Grandes sociétés avec une branche cotonnière : le comptoir colonial Belgika a possédé des concessions dans le district de l'Uele (elle possède une usine d'égrenage à Aketi et une usine cotonnière près de Bima sur la route Titule-Ango, Infor-Congo 1958 : 572 ; 575) et plus tard dans celui de Stanleyville. Son portefeuille comprend des participations minoritaires dans les huileries de Tinda, entre autres (Joye & Lewin 1961 : 254). The Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap (NAHV) a eu des concessions à Yakoma, Libo, Amadi et Tapili, ainsi qu'une usine d'égrenage à Dili.

59. Selon J.-C. Willame & Monnier (1964 : 119), la COMACO était en fait une filiale de la COTONCO, qui



Un marché cotonnier dans l'Uele en 1942.
(HP.1956.15.782, collection MRAC Tervuren ; photo Inforcongo, 1942, © MRAC Tervuren.)



Dans le district de l'Uele existe un paysannat indigène, qui groupe des milliers de fermiers ababua. Les paysans sont groupés en coopératives qui mettent le matériel lourd à leur disposition et assurent la vente de leurs produits. Une certaine somme est donnée à chaque planteur et constitue une avance sur le prix de son coton. Le (solde de ce qui lui revient sera payé lorsque le coton aura été usiné et vendu.

(HP.1955.96.1127, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

distribuaient les semences et les calendriers agricoles. Ce sont elles qui surveillaient les travaux, récoltaient le coton-graine auprès des paysans et assuraient son égrenage avant son expédition (Coméliau 1964 : 13). La COTONCO, dont le siège se trouvait à Dingila (Bas-Uele), avait plusieurs branches cotonnières⁶⁰ dont la Société cotonnière de Bomokandi (SOCOBOM) à Tely (Joye & Lewin 1961 : 206) pour le Bas-Uele, et la Société cotonnière de Nepoko (COTONNEPO) pour le Haut-Uele. Après l'égrenage⁶¹, les balles de coton étaient vendues à l'étranger par un organisme appelé le Comptoir de vente des cotons du Congo (COVENCO), qui servait d'intermédiaire entre la COTONCO et le marché mondial. Le circuit commercial⁶² du coton démarre donc avec la cueillette dans les champs, continue avec les entreprises cotonnières (usines d'égrenage) pour filage avant d'atteindre les sociétés textiles. Les sociétés cotonnières vendent le coton à un prix FOB, déterminé à la sortie de l'usine d'égrenage. Le montant du transport, qui est à la charge des usines textiles, est établi en fonction d'un coût uniformisé et calculé par la CSCO⁶³ (Banque mondiale 1982 : 19). Le périmètre agricole de la COTONCO représentait environ 80 % du territoire de Bambesa ; 15 % sur l'axe Likati (territoire d'Aketi) - Bili (territoire de Bondo) ; 3 % dans le territoire de Poko autour de Mawa Geitu et à peine 2 % dans le territoire d'Ango sur l'axe Gwane-Boeli-Dakwa.

reprit à l'indépendance toutes ses activités.

60. Elle contrôle également une série de filiales : la cotonnière du Tanganyika (COTANGA), et, dans d'autres domaines, HUILTINDA (Aketi), HUILCO (Élisabethville) et SOTRANSCONGO (Gemena) (Joye & Lewin 1961 : 206).

61. Les usines d'égrenage dépendant du centre de la COTONCO de Dingila sont situées à Bunduki et Likati pour le territoire d'Aketi, à Digba pour Ango, à Bondo et Monga pour Bondo, à Buta Bambesa, Dingila, Titule et Makongo dans le territoire de Buta (Infor-Congo 1958 : 577).

62. Le producteur amène le coton-graine des champs au village. Du centre de rassemblement, le coton-graine est acheminé par véhicule aux usines d'égrenage. Ensuite, on procède à l'enlèvement du coton-fibre vers l'usine de consommation (industrie textile) aux frais de l'industrie textile. Au Bas-Uele, il s'agit de la SOTEXKI (Kabuatshika-Molond' 1978 : 37).

63. Caisse de stabilisation cotonnière, qui avait pour mission de promouvoir la production du coton, réglementer la filière, superviser et coordonner les activités de la filière coton (CECI & FIGEPAR 2007 : 23).

Jusqu'en 1973, les compagnies cotonnières étaient belges et privées. Elles exportaient le coton ou le vendaient aux entreprises textiles locales (Banque mondiale 1990 : 3). Dans la foulée des mesures de nationalisation, l'ensemble des sociétés cotonnières, de contrôle et de vente furent regroupées à l'échelle nationale sous le chapeau d'une grande organisation : l'ONAFITEX, géant absolument inefficient. Les usines d'égrenage de l'ONAFITEX au Bas-Uele se trouvaient à Buta, Titule, Likati, Bondo, Dingila (Bunduki), Makongo, Bambesa, Zobia, Mawa Geitu (CECI & FIGEPAR 2007 : 192). En 1978, au vu de la débâcle financière causée par la zaïrianisation, le Gouvernement zaïrois entame ce qu'on appelle la rétrocession. Il réduit ses propriétés à une participation minoritaire dans trois des quatre grandes compagnies cotonnières, et la majorité des parts des sociétés retournèrent à leur ancien propriétaire ou furent en partie vendues aux industries textiles locales. Mais la quatrième compagnie, au Bas-Uele, resta la propriété du Gouvernement qui accorda sa gestion à la SOTEXCO⁶⁴ (crée peu avant par la compagnie textile SOTEXKI⁶⁵).

Le renversement des mesures propres à la zaïrianisation n'a pourtant pas atteint son objectif, qui était l'expansion de la culture du coton. De nombreuses raisons peuvent expliquer cet échec : l'inflation, les pénuries périodiques de monnaie étrangère et de crédit, les équipements et transports, l'état des routes, le manque d'investissements (Banque mondiale 1990 : 14), la carence de produits phytosanitaires, de semences améliorées, d'intrants agricoles, de crédit agricole, de financement, d'encadrement cohérent des paysans (RDC, Province-Orientale, gouverne-

64. Devenue autonome, la SOTEXCO a encadré les planteurs de 1982 à 1988. Noyautée par les problèmes internes, la SOTEXCO s'effondra fin 1988. Cette société avait seize usines mises en place entre 1934 et 1936. Les égreneuses étaient à quatre-vingts scies. Le coton graine était amené aux égreneuses par des circuits pneumatiques. Cinq de ses usines étaient alimentées manuellement (CECI & FIGEPAR 2007 : 197).

65. Elle a fonctionné de 1978 à 1982. Elle exerçait deux fonctions : acheter le coton-graine auprès des paysans et ensuite l'usiner, puis acheminer les balles à la SOTEXKI pour la fabrication d'habits. Quatre ans durant, la SOTEXKI se retrouva surchargée ; c'est ainsi qu'elle céda les activités d'achat du coton-graine et le traitement phytosanitaire des cotonniers à la Société textile cotonnière (SOTEXCO).

ment provincial 2007 : 64). Les industries textiles préférèrent importer le coton plutôt que supporter la production locale, plus coûteuse. Enfin, le mauvais état des finances du Gouvernement a également contribué à une détérioration continue de l'attribution de fonds ; le matériel et les routes n'ont pas été assumés. L'ensemble de ces facteurs, combinés au prix très bas du coton, font que cette culture n'est absolument plus compétitive. Les autres cultures telles que le café, le maïs, le manioc sont préférées pour leur meilleure rentabilité (Banque mondiale 1990 : 14). En 1987, la SOTEXCO fut remplacée par la CODENORD qui reprit les activités cotonnières de cette zone (Titule, Bili, Dingila, Buta, Likati, Bondo, Bambesa, Makongo, Zobia, Mahagi⁶⁶) (CECI & FIGEPAR 2007 : 192).

La CODENORD est une société congolaise par actions à responsabilité limitée (SARL) dont le capital social était réparti en 10 000 actions (divisées entre les différents actionnaires). 37,48 % ou 3748 actions : Société textile de Kisangani (SOTEXKI) ; 37,48 % ou 3748 actions : Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDFT) ; 25 % ou 2500 actions : République du Zaïre (RDC) ; et les dernières actions entre quatre sociétés⁶⁷. Alors que son siège social se trouvait à Kinshasa/Gombe (avenue des Cocotiers, 11⁶⁸), son aire d'intervention se situe au Bas-Uele et en Ituri. En 2007, la CODENORD est en liquidation (*ibid.* : 16). Elle a été confrontée à de nombreuses contraintes dont la plus importante a été, de loin, l'enclavement de sa zone opérationnelle. En 2006, seulement 40 tonnes de coton ont été délivrées alors qu'elle en délivrait 2500 tonnes en temps normal (RDC, Province-Orientale, Gouvernement provincial 2007 : 64). En novembre 2013, La SOTEXKI a conclu un accord⁶⁹ avec le territoire du Sud-Soudan. Le contrat prévoit que la SOTEXKI produise et leur fournisse cinquante

mille pagnes (environ 300 000 mètres de tissu)⁷⁰. Pour assurer la production, la SOTEXKI doit s'approvisionner régulièrement en coton. À défaut d'un accès valable aux zones cotonnières du Bas-Uele⁷¹, la SOTEXKI, depuis novembre 2011, se concentre sur les paysans de Mahagi (dans l'Ituri) pour relancer la production. Elle s'est implantée sur place pour éviter les exportations de coton vers l'Ouganda où la population congolaise pouvait écouler son coton à de meilleurs prix (FIGEPAR 2007 : 47). Après avoir été filé en Ouganda, le coton était vendu et renvoyé à la SOTEXKI par avion à des prix élevés résultant du coût du transport (*ibid.* : 105). La SOTEXKI qui a repris l'usine de la CODENORD, à Mahagi, encadre les agriculteurs et leur garantit l'achat de l'ensemble de leur production (Radio Okapi 2011⁷²). L'industrie s'engage à poursuivre les mêmes activités dans le Bas-Uele dès que les infrastructures routières auront été réalisées (SOTEXKI 2013⁷³). L'écoulement du coton s'effectue normalement via l'axe Dingila-Bambesa-Buta-Kisangani. Avant la réhabilitation de l'axe Kisangani-Buta et la réaffectation du bac sur la rivière Aruwini, ce chemin n'était même pas envisageable. Le coton passait alors de Buta vers Bumba (en Équateur) pour remonter le fleuve Congo par bateau, ce qui présentait des coûts démesurés en transport (CECI & FIGEPAR 2007 : 46-47). À présent, une partie du trajet traditionnel est réhabilitée (Kisangani-Buta) mais, pour être opérationnel, le tronçon Dingila-Buta nécessite encore des travaux.

À présent, la culture du coton est marginalisée. Outre l'enclavement de la zone, dû à l'absence de routes réhabilitées et aux effets collatéraux des conflits armés qui ont sévi dans cette partie du pays, la baisse de la production cotonnière dans le Bas-Uele est consécutive à de multiples carences matérielles et financières : manque de semences améliorées,

66. En dehors du Bas-Uele, dans l'Ituri.

67. 0,01% ou 1 action : Maurer Textiles SA ; 0,01 % ou 1 action : M. J.-P. Vial ; 0,01 % (1 action) : SEG Holding ; 0,01 % (1 action) : M. F. Bocchino.

68. Ce bâtiment a été vendu, comme tous ses autres grands bâtiments, et le siège a été déménagé avenue Wagenia, dans une maison plus petite, dans le centre-ville.

69. Cet accord est intervenu à l'issue de la table ronde des bailleurs de fonds de la Province-Orientale, tenue du 13 au 15 novembre 2013 à Kisangani.

70. Ce qui représente pratiquement la production d'un mois dans un contexte difficile pour la société, souligne le directeur général de la SOTEXKI (Peemans 1998 : 100).

71. Problème spécifique à la SOTEXKI déjà soulevé par Bézy et Peemans en 1981 : « son éloignement par rapport aux producteurs ».

72. Cf. <http://radiookapi.net/economie/2011/11/11/province-orientale-la-sotexki-relance-la-culture-de-coton-mahagi/>, consulté le 31 janvier 2014.

73. Site officiel de la SOTEXKI : http://sotexki.com/index/index_id=3.html, consulté le 31 janvier 2014.

de produits phytosanitaires, d'intrants agricoles, de financement des campagnes cotonnières (qui se faisait autrefois par le truchement de la Caisse de stabilisation cotonnière : CSCO), et manque de crédit. À cela s'ajoute le désintérêt des producteurs qui préfèrent des cultures vivrières très sollicitées (riz, arachide, haricot) par les foyers miniers locaux, qui eux-mêmes accaparent une main-d'œuvre importante (Beltrade 2007). Il faut ajouter la vétusté des usines et de la centrale hydroélectrique de Bandu (30 000 volts), à moitié détruite et pillée pendant les guerres, et la suppression de beaucoup d'usines d'égrenage, comme ce fut le cas pour les usines de Bondo, Buta, Likati, Titule, Bili, Mawa Geita.

Ce qui reste de la production se concentre sur l'axe Dingila-Makongo-Zobia. Les usines de Titule et Makongo, situées dans le territoire de Bambesa, sont les seules à être restées opérationnelles⁷⁴ (CECI & FIGEPAR 2007 : 80-81). Les responsables de la SOTEXKI à Kisangani déclarent qu'ils traitent actuellement le tiers des volumes de produits de même provenance qu'ils traitaient dans les années 1980 et 1990 (Banque mondiale 2007 : 11). Même si la production du coton reprenait, l'évacuation poserait un autre problème qui ne pourrait être réglé par le chemin de fer, actuellement à l'abandon, ni par les

74. Et Buta, selon Beltrade (2007).

Tableau 17.1. Calendrier des rotations dans le cotonnier (Province-Orientale)

Années	Saisons	Savane	Forêt
An 1	A	Défrichement et préparation du sol	Défrichement
	B	Coton (récolte coton en déc. Et arrachage)	Bananier + riz + manioc (récolte riz en juillet)
An 2	A	Maïs + arachide (récolte maïs et arachide en juin)	Bananier + manioc sur pied
	B	Coton (récolte coton en déc. Arrachage des pieds en février)	Bananier + manioc en récolte progressive
An 3	A	Manioc sur pied	Bananier + manioc en récolte progressive
	B	Manioc sur pied	Fin récolte bananier + manioc
An 4	A	Manioc sur pied	Maïs + arachide (récolte maïs et arachide en juillet)
	B	Manioc sur pied	Coton
An 5	A	Jachère	Maïs + arachide (récolte maïs et arachide en juillet)
	B	Jachère (4-5 ans)	Coton et après jachère

Source : CECI & FIGEPAR 2007.

Tableau 17.2. Calendrier cultural au nord de l'équateur géographique

Travaux culturaux	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Défrichement												
Préparation du terrain												
Semis												
Regarnissage												
Démariage + 1 ^{er} sarclage + buttage												
2 ^e sarclage												
Désinfectisation												
Récolte												

Source : CECI & FIGEPAR 2007.

routes secondaires qui quadrillent le secteur cotonnier (Buta, Titule, Bambesa, Dingila, Zobia) et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réhabilitation.

Le développement de la culture du coton ne peut se faire qu'à trois conditions, qui, dans l'état actuel de la situation, ne sont pas encore réunies : « Une mécanisation à petite échelle pour accroître la productivité et le revenu du cultivateur, un entretien et une amélioration des moyens de transport et de communication vers les usines d'égrenage et de celles-ci vers les filatures ou l'extérieur, une combinaison de la culture vivrière en même temps que celle du coton, indispensable au bien-être des personnes⁷⁵ » (Simons, Verhaegen & Willame 1981 : 5-97). Notons que la mécanisation en zone forestière (sols favorables à la culture du coton) n'est pas possible sans un aménagement au préalable des surfaces (entretien avec Théodore Alefe Kyssembo 2014). Le regroupement des paysans en coopérative est indispensable, tout comme le rassemblement des champs de coton, l'un à côté de l'autre permettrait l'optimisation à la fois de l'irrigation, de l'utilisation des machines agricoles et des financements.

3.2. LE CAFÉ

L'aire de culture du robusta ou *Coffea canephora* s'étend le long de l'équateur, dans la Province-Orientale (Tshopo et deux Uele), mais aussi dans la province du Bas-Congo, dans le Maniema et dans les Kasaï (van den Abeele & Vandenput 1951 : 251 ; 258). Bien qu'en Province-Orientale le café soit principalement cultivé dans le Haut-Uele et a d'ailleurs valu à Isiro la dénomination de « capitale de l'or vert », de vastes plantations de robusta se sont aussi développées au Bas-Uele. En 1963, les territoires producteurs sont ceux de Bambesa, qui est considéré comme le grenier cafier du Bas-Uele⁷⁶, de Poko

et de Buta (Bouvier, Doucy & Rosy 1965 : 94), bien que Bondo et Aketi soient également des producteurs. Plus précisément, les plantations de café sont recensées à Bondo, dans l'axe Bili-Roa, au sud-est ; à Poko, dans les chefferies Malele, Bakengaie, Kipate, Soronga, Mawa Gare et le secteur Kembisa ; à Aketi autour de Likati dans le secteur Mobati, Boyele et Kulu ; à Buta autour de Kumu dans le secteur Barisi-Mongingita-Bakango, Kpakaule et Ngbangatana en chefferie Bayeu Bogongea, et enfin dans le territoire d'Ango autour de Disolo, Bandoeli, Dakwa et Banda (équipe locale).

Avant la Première Guerre mondiale, des cafétiers sauvages avaient déjà été découverts en grande quantité dans les Uele ; les missions des prêtres catholiques y possédaient de petites exploitations. Pendant la colonisation, la culture du café a été presque exclusivement l'affaire des colons et des sociétés agro-industrielles. La création de nouvelles plantations de café dans la zone a été facilitée par l'œuvre des colons belges et le développement des infrastructures routières et ferroviaires. L'introduction des cultures obligatoires en 1917⁷⁷, la réduction des tarifs de transport grâce au développement des routes insufflèrent un renouveau chez les colons qui se lancèrent dans la culture du café. Cette nouvelle mouvance prit de l'ampleur suite à la décision du ministre Frank, en 1920, d'accorder des concessions gratuites à tout fonctionnaire ou agent de l'État ayant effectué douze ans de bons et loyaux services. En 1934, on comptait déjà en Uele⁷⁸ 28 plantations totalisant 4638 hectares et employant une main-d'œuvre locale salariée de 3000 travailleurs. En 1957, les superficies cultivées représentaient 32 818 hectares, répartis sur plus de 200 exploitations employant 13 800 travailleurs (Coméliau 1964 : 15). La COMINIÈRE contrôlait les plantations de Dembia (Plantadém) (Joye & Lewin 1961 : 250). La COTONCO, via sa filiale AGRIUELE⁷⁹, exploitait également les plantations de café et d'aleurite à Dingila et à Maspiri près de Likati (Infor-Congo 1958 : 577). La COMUELE

75. À Bambesa, dans le paysannat babua, la culture du coton était associée à celle de l'arachide, et aux principales cultures vivrières de la région (Mokili Danga Kassa 1998 : 269).

76. Ses plantations sont : Nebanguma, Malengbo (en chefferie Bakete), Mambengea (en chefferie Bokapo), Mombangana (en chefferie Bokapo), Mongongolo (en chefferie Bakete), Gogo (en chefferie Bakete), Dingila (en chefferie Bakete), Kengelu (en chefferie Mange). À ces plantations coloniales, il faut ajouter celles des opérateurs congolais, notamment celles de Dembia, Ebubulia, Bakpabua, Anzela, Ayibiyazu, Ambelasi, Embangale, Raymond Mokeni Ekopikane, etc.

77. Ordonnance-loi du 20 février 1917 en complément des travaux imposés à l'article 23 du décret du 2 mai 1910 (Mokili 1998 : 115).

78. Bas-Uele et Haut-Uele compris.

79. AGRIUELE pour le café, présente dans le Haut-Uele mais aussi dans le Bas-Uele (Willame & Monnier 1964 : 119).



Dans l'Uele, l'appel du matin dans une plantation : tandis que son employé congolais note les présences, l'Européen répartit les tâches du jour entre les équipes de travailleurs. (HP.1956.15.5548, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)



Dans une plantation de café de l'Uele : l'appel du matin terminé, les travailleurs s'en vont vers les tâches de la journée, portant les paniers où s'entasseront les baies cueillies. (HP.1956.15.5549, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)



La culture du café a été introduite dans l'Uele, depuis 1939. Voici le chef de Medje donnant ses conseils à un planteur de café. (HP.1956.15.5551, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)



Au sud de l'Uele, un paysannat indigène a été créé en 1945 en vue de sauver le sol épuisé par des cultures abusives. Lors d'assemblées, chacun donne son avis sur l'application du nouveau programme d'utilisation du sol. (HP.1955.96.1120, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

avait également des activités dans le café (plantations d'Aketi, Ekwangatana, Mawa et Egbunda). Vers les années 1954, alors que les prix du café flambaient, de nombreux Chypriotes et Grecs ont débuté dans cette culture. À l'indépendance, beaucoup de cultures abandonnées par les colons belges ont été rachetées par des ressortissants grecs et chypriotes, notamment, qui ont contribué à l'augmentation croissante de la production de robusta en Province-Orientale (Alefe 2014). Après l'indépendance, le café est la

seule culture qui ait connu une augmentation de production au point de présenter pour la République démocratique du Congo 10 à 15 % en valeur des exportations totales du pays et jusqu'à 70 et 85 % des exportations du secteur agricole (Tollens 2004 : 51). La grande société AGRIUELE verra sa production de café augmenter de 50 % entre 1962 et 1963 (Monnier & Willame 1964 : 118). Cette situation d'expansion, qui trouve également son origine dans la création de l'Organisation internationale du café

(OIC) (1963)⁸⁰ et la mise en place de quotas d'exportation, s'explique aussi par des cours mondiaux favorables dans les années 1970 qui ont été maintenus jusqu'à la fin des années 1980⁸¹. Ce boom du café n'a cependant pas profité aux ouvriers agricoles ni aux petits planteurs : ce sont surtout les commerçants et les intermédiaires de plus en plus nombreux qui en ont bénéficié (Peemans 1998 : 141).

Actuellement, la forêt a repris ses droits sur les terres et de nombreuses plantations sont envahies par la végétation. Outre la baisse du prix du café sur le marché international (1999-2003) provoquée, entre autres, par la forte concurrence des productions vietnamiennes consécutive à la suppression du système de « quotas » d'exportation⁸², le vieillissement des plantations coloniales, avec comme corollaire l'attaque de la trachéomycose⁸³, constituent les obstacles principaux qui ont secoué la filière⁸⁴ (Chausse, Kembola & Ngonde 2012 : 49). Ces deux éléments, couplés à toute une autre série de facteurs causaux⁸⁵, ont drastiquement freiné la production

(-93 % de 1989 à 2003). Seule la région de Bili (territoire de Bondo) a plus ou moins maintenu un certain niveau (Équipe locale). C'est d'ailleurs à Bili que Wasmoeth Wildlife Foundation a mené son projet « Coffee for Elephant » de 2002 à 2008. Dans le cadre de ce projet, la population locale devait collaborer pour la préservation de son milieu (la réserve naturelle de Bili-Uere) en échange de l'achat de sa production de café à un prix plus élevé que celui du marché. Ce *deal* a redynamisé un temps la culture caféière qui avait été délaissée faute de demande. Wasmoeth Wildlife acheminait alors le café par camion vers le nord-ouest à Bangassou pour poursuivre son chemin *via* Bangui pour Douala puis l'Europe. Le projet n'a pourtant pas abouti aux résultats espérés. Les habitants continuaient à chasser dans la région malgré l'accord conclu avec l'ONG. L'ouverture d'une mine d'or dans la réserve en 2007 a définitivement mis un terme au projet⁸⁶ (Wasmoeth Wildlife 2008).

Globalement, depuis 2007, la chute vertigineuse de la production s'est interrompue, bien que les exportations aient continué à se détériorer (Office national du café 2011-2015 : 2). La situation semble prendre timidement un nouveau tournant : de nouveaux projets sont mis en place, motivés par un nouvel intérêt de la population locale pour le produit⁸⁷. La demande de café a toujours été essentiellement orientée vers l'extérieur, ce qui rend le secteur du café au Congo dépendant des cours mondiaux par rapport à d'autres pays produisant aussi pour leur marché intérieur (Colombie, Brésil, etc.), ce qui leur permet de garder leur prix même avec l'effondrement des cours mondiaux (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2013 : 1).

Les initiatives pour la relance du secteur venant d'opérateurs privés, en majorité d'Isiro, pourraient dans les prochaines années se répercuter sur le Bas-Uele. À la conférence économique de la Province-Orientale (CEPOR), la question du développement

80. Organisation internationale du café (OIC) (2013 : 8).

81. Il y eut toutefois quelques remous au sein de cette période globalement favorable. La création de l'ONC (Office national du café) et l'OZACAF se sont avérés être un échec total. Il a fallu attendre 1983 pour que la relève soit prise par d'autres sociétés comme PLANKUMU, PLANCOM et ENTRACIBON (Mily-Sakala 1996 : 213).

82. En 1991-1992, les prix sont tombés très bas (la législation en vigueur est celle du 1er octobre 1989 au 30 septembre 1992) (OIC, site officiel).

83. Pathologie qui est apparue pour la première fois dans le Haut-Uele en 1983 et qui s'est propagée dans presque toutes les plantations de café. Elle apparaît dans de vieilles plantations pas suffisamment entretenues.

84. La multiplication et la diffusion d'un matériel végétal résistant et un encadrement de la filière sont indispensables à la relance du secteur. Il existe (notamment en Ouganda et en Tanzanie) des souches résistantes à la trachéomycose, résultat du projet CFC/ICO13 des années 2001-2006 de lutte contre ce fléau. « Amélioration de la production du café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose) » (Beltrade 2011 : 39 ; Dubé 2010 : 2). Ces nouvelles variétés trachéo-tolérantes sont diffusées par l'INERA à Yangambi (source locale, CEPOR 2014).

85. Les effets pervers de la politique de zaïrianisation, les conflits armés incessants, l'exploitation artisanale des matières précieuses, la fermeture du chemin de fer de l'Uele, le manque de capitaux propres des anciens planteurs et l'absence d'une vraie politique nationale de soutien aux secteurs clés de l'économie sont autant d'obstacles au bon

développement de cette culture.

86. Selon une source locale, les paysans qui avaient reçu des vélos dans le cadre du projet auraient transporté eux-mêmes le café, le vendant directement à leur profit en Centrafrique. Celui-ci n'a donc jamais atteint sa destination : la Hollande.

87. La population zaïroise n'avait jamais manifesté un très grand intérêt pour ce produit (Mokili Danga Kassa 1998 : 424).

Encadré 17.1. Mesures préalables concernant le secteur du café qui doivent être prises par le gouvernement provincial de la Province-Orientale

- Accorder des facilités administratives pour l'acquisition des terres ;
- appuyer les organismes chargés de recherche pour les nouvelles variétés trachéo-tolérant (ONC, INERA) ;
- sécuriser les entrepreneurs et leurs concessions dans les milieux ruraux ;
- créer et planter des pépinières dans les zones de caféculture ;
- appuyer les petits producteurs et leur fournir des matériels identifiés et sélectionnés à haut pouvoir germinatif provenant des centres de recherche de l'INERA, les initier à la bonne pratique culturelle du cafier (par la vulgarisation et l'assistance des agronomes qualifiés...) ;
- fournir du matériel aratoire pour l'entretien des plantations et les moyens de transport pour l'évacuation des produits ;
- appuyer le regroupement des paysans en associations, coopératives, ou syndicats des planteurs de café ;
- installer dans chaque poste de regroupement de petits planteurs de café :
 - des stations de lavage,
 - des aires de séchage,
 - des unités de décorticage et déparchage ;
- veiller à l'entretien permanent des routes de desserte agricole.

Source : intervention de M. Théodore Alefe sur le secteur du café à la CEPOR 2013 (novembre).

du secteur café a été mise sur la table des bailleurs de fonds par le biais de l'intervention de Théodore Alefe, opérateur économique qui possède des plantations dans le Haut-Uele, près d'Isiro (plantations Motando). Certaines mesures doivent être prises par le gouvernement provincial afin d'assurer le développement du secteur qui, à moyen terme, devrait produire deux tonnes de café marchand par hectare et par an dans les régions du Haut et du Bas-Uele, plus précisément dans les vallées des rivières Nepoko et Bomokandi. La réhabilitation de la route Isiro-Buta, non reprise dans l'intervention restranscrite ci-dessus, est également à l'ordre du jour. Étant donné qu'elle est actuellement impraticable, et que la voie ferrée n'est plus efficiente, la région d'Isiro n'a plus d'autre accès pour évacuer son café que la route Isiro-Watsa qui mène à la frontière avec l'Ouganda (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2013 : 10).

Le café robusta présente des avantages certains : transformé par voie sèche, le café, comme le cacao, n'exige pas de transformation industrielle avant sa commercialisation. De plus, la population locale manifeste un regain d'intérêt pour le café torréfié qui est consommé pendant les veillées de prières incessantes, les levées de deuil, et au sein de nombreux ménages. Pour satisfaire la consommation locale, les

commerçants du Bas-Uele s'approvisionnent actuellement à partir de Yakoma, dans le Nord-Ubangi, où la production se maintient encore dans quelques plantations. Jusqu'à la fin 2010, un gobelet de café torréfié (traduit en lingala par *masibu ya café*) se vendait à 500 FC, mais il se négocie aujourd'hui à 1200 FC, soit plus du double du prix d'il y a deux ans. À Yakoma, situé à 417 km de Buta, le café est vendu à 350 FC par « *masibu* ». Même s'il faut inclure la restauration, l'amortissement des vélos, les différentes taxes d'évacuation, les frais de traversée et les impondérables, le prix réel sur les marchés du Bas-Uele ne devrait théoriquement pas dépasser 1000 FC.

3.3. LE CACAO

Le Congo n'a jamais été un grand producteur de cacao. Cette culture, qui est originaire d'Amérique du Sud, se serait étendue à l'Afrique à partir du XIX^e siècle (Van den Abeele & Vandenput 1951 : 283). En 1960, van de Walle mentionne pourtant que le pays possède un potentiel énorme dans l'ensemble de ses zones forestières. C'est la région du bas fleuve, dans la province du Bas-Congo, qui a traditionnellement été la plus importante productrice de cacao du pays ; mais des potentialités importantes existent également au nord de la province de l'Équateur et dans la Province-

Orientale⁸⁸. En 1963, du cacao est produit dans le territoire d'Aketi et, plus faiblement, à Bambesa (Bouvier, Doucy & Rosy 1965 : 94). Actuellement c'est au Nord-Kivu et dans la Province-Orientale qu'on trouve le nombre le plus important de planteurs de cacaoyers (Province-Orientale : Mambasa, Icomanda-route, Nduye-route, Epulu ; Nord-Kivu : Beni-Oicha-Erengeti-Tetuli-Mangorogipa). En dépit du grand avantage comparatif qu'il présente (faible montant des capitaux qu'il requiert pour son usinage), la recherche sur le cacao a toujours été un peu négligée par l'INEAC et le pouvoir colonial. Les méthodes culturales sont donc rudimentaires en milieu villageois. Sans les intrants agricoles *ad hoc*, les cultures accusent des rendements faibles. Le traitement, dont le procédé est relativement simple, est mauvais et génère un grain de qualité médiocre (Chausse, Kembola & Ngonde 2012 : 44-45). Cette culture n'a jamais fait l'objet de plus d'attention des différents dirigeants du Congo, probablement parce que c'est une culture idéale pour une exploitation familiale et non pour une exploitation industrielle (Tollens 2004 : 49).

3.4. L'HUILE DE PALME

Le palmier à huile occupe une place importante dans la Province-Orientale. Il est principalement exploité dans le district de la Tshopo mais aussi, dans une moindre mesure, dans les districts du Bas-Uele et Haut-Uele. Dès 1909, le bassin de l'Uele est apparu comme une région recelant d'importantes ressources en palmeraies naturelles, qui couvraient de grandes étendues. Elles étaient exploitées traditionnellement par les populations locales qui utilisaient les différentes composantes de l'arbre (feuilles, fruits, noix) (AGRER 2006 : 57). L'étranger et l'industrialisation s'adapteront au décor originel. Au Bas-Uele, il ne s'agit pas de grandes concessions de palmeraies plantées ; il est question, presque exclusivement, de palmeraies naturelles. Petit à petit, des huileries de petite taille s'établiront, disséminées dans l'ensemble du Bas-Uele. En 1963, les territoires principaux producteurs d'huile de palme sont ceux de Bondo et Poko (plantations congolaises) et Bambesa (plantations européennes) (Bouvier, Doucy & Rosy

1965 : 93). Elles étaient situées de part et d'autre des villages dont provenaient plus tard les coupeurs indépendants qui vendaient leurs fruits (noix) de palme aux usines d'extraction. C'est la compagnie de l'Uele, la COMUELE, basée à Aketi, qui supervisait la production d'huile dans le Bas-Uele et sa commercialisation⁸⁹. En intégrant la savonnerie dans sa chaîne de production, elle créa aussi les premières palmeraies aménagées, notamment à Wela (dans le territoire d'Aketi), Dembia et Kana (dans le territoire de Bambesa) avec la perspective d'un approvisionnement régulier en huile de palme et produits palmistes. La COTONCO avait également une huilerie à Tinda (Infor-Congo 1958 : 578 ; Joye & Lewin 1961 : 206). Ces agro-industries ont offert de l'emploi salarié à des milliers de travailleurs qui, avec leur fermeture, se sont retrouvés sans travail. L'huile est devenue une denrée rare et qui se négocie dans le meilleur des cas à 900 FC la bouteille, et dans le pire des cas à 1500 FC (c'est surtout le cas à la saison sèche, de décembre à fin février). Les plus grands fournisseurs actuels d'huile de palme sont les Plantations et Huileries du Congo de Yaligimba (Plantations Lever), vendues depuis 2010 à Feronia (74,17 %), le reste revenant à l'État congolais) basées dans le district de la Mongala (Équateur). Plus petites, PALMECO et COMUELE, à Mokusi dans le Sud-Ubangui, exploitent encore une petite part des plantations d'antan (AGRER 2006 : 57).

La plupart des facteurs qui ont précipité la chute de la production d'huile de palme au Bas-Uele sont communs aux cultures cafétières et cotonnières de la même région. Cependant, le vieillissement des palmeraies coloniales (Dembia, Kana, Wela), la chute de la production paysanne d'huile de palme suite à l'abattage illégal et systématique des palmiers naturels au vu et au su de l'autorité politico-administrative compétente, la désaffection des coupeurs pour l'exploitation artisanale des matières précieuses, notamment le diamant⁹⁰, le mauvais état des

89. La COMUELE s'occupait surtout du commerce des produits oléagineux (Joye & Lewin 1961 : 248), mais ses activités sont tout de même très diversifiées : café (à l'époque, tous les producteurs d'huile de palme avaient leur secteur café, Peemans 1998 : 140), caoutchouc, savonneries, rizeries, ateliers de construction, tôleries, menuiseries mécaniques, scieries, exploitation forestière, etc. (Infor-Congo 1958 : 572).

90. C'est le cas de la palmeraie de M. Florentin Mokonda Bonza en chefferie Monganzulu.

88. Le dernier grand projet sur le cacao entrepris au Congo a été le projet Caben à Bengamisa, non loin de Kisangani.

routes de desserte agricole et le manque de moyens de transport pour acheminer l'huile de palme produite, par exemple dans la région de Bili, vers les grands centres de consommation ont également joué un rôle dans la dégradation de la filière. Les jeunes ne veulent plus monter sur les grands palmiers sauf quand ils agissent pour leur propre compte. Le rendement en huile via la production locale artisanale (10 à 15 %) est pourtant beaucoup moins important que celui de la production mécanisée (20 à 25 %) (entretien avec Alefe 2014). L'ensemble des activités de la plantation de la COMUELE à Wela ont donc été mises en veilleuse (AGRER 2006 : 82).

La production ne couvre pas la totalité des besoins des paysans. Le ratio offre/demande d'huile de palme est de 0,4. De ce fait, aucune exportation n'est plus à envisager (Beltrade s. d. : 22). Des initiatives locales⁹¹, pour résoudre le problème de la rupture des approvisionnements en huile, sont en train de se développer à un rythme encourageant : on peut citer le cas de l'Association des paysans planteurs de palmiers à huile et activités piscicoles (AP3HAP) qui regroupe une dizaine de membres dans la ville de Buta. À ces producteurs regroupés s'ajoutent des indépendants comme, par exemple, l'opérateur économique Flory Tahulambali Bei Nzuri (avec 2 ha de palmeraie au quartier Mongwandi), le planteur Christophe Madabu (avec 5 ha de palmeraie au quartier Bale situé à 15 km du centre-ville, sur la RN25) et Étienne Ambena Kpoku Mayeki qui développe une agriculture intégrée de banlieue au quartier Ndoli, où il a une palmeraie de 3 ha, deux étangs lacs, un élevage de basse-cour et un verger. Enfin, l'ONG de développement dénommée Opérations sanitaire, piscicole et agriculture de plantation (OSPAP) possède 10 hectares dont 5 au quartier Bomea et 5 autres au secteur BMB ; l'ONG de développement Projet Elisa Pisciculture de Bomea ou PEPIBO a 9 hectares au

quartier Bomea, où elle développe aussi la pisciculture, les cultures maraîchères, l'élevage de porcs, la riziculture de submersion, et dispose d'un complexe rizerie-moulin moderne. Ce sont les productions huilières de toutes ces organisations qui assurent l'offre⁹² d'huile sur le marché local à la veille des fêtes de fin d'année (équipe locale).

3.5. LE CAOUTCHOUC NATUREL ET L'HÉVÉA

Le caoutchouc naturel, qui fut le premier produit d'exploitation coloniale, est connu pour avoir taché de sang l'histoire de l'État indépendant du Congo. Il fait encore actuellement l'objet d'une importante polémique⁹³. L'exploitation locale du caoutchouc fut confisquée au profit de sociétés privées et de l'EIC avec obligation d'impôts en nature pour forcer la livraison par les villages désignés par l'État d'un certain nombre de lianes, produits de cueillette. En 1891, par le décret du 29 septembre, l'EIC s'arroge le monopole du caoutchouc et de l'ivoire dans ces régions. Le caoutchouc a d'abord été extrait de la landolphia naturelle, puis plus tard des plantations modernes d'hévéas qui ont été créées principalement dans le territoire d'Aketi (Bouvier, Doucy & Rosy 1965 : 94), notamment à Ngombo, Lalu, Pipo et Ekwa. À cet effet, une unité de production du caoutchouc fut implantée à Engwangatana par la COMUELE (équipe locale). L'hévéa, originaire du bassin amazonien et introduit pour la première fois au Congo en 1896, s'est diffusé par la suite dans l'Équateur, la Province-Orientale et l'Ubangui (Van den Abeele & Vandendput 1951 : 361 ; 384). Cette plante qui montrait des qualités supérieures fut préférée au caoutchouc naturel provenant des lianes et des arbres préexistants, totalement délaissé en 1929. Durant la rébellion de 1964, la plupart des unités de traitement du latex et du caoutchouc ont fermé leurs portes, entraînant l'arrêt des activités de saignée. En 1973, la production du secteur avait chuté à 200 tonnes de caoutchouc contre les 3500 tonnes produites à l'indépendance. À la rétrocession des

91. Apilaf, une ONG installée à Kisangani, fabrique maintenant des machines pour le traitement des fruits de palme, notamment des presses verticales et horizontales, clarificateurs, concasseurs pour noix palmistes et presses pour huile de palmiste. La fabrication des machines est réalisée avec du matériel de récupération et de la mitraille trouvée localement. La capacité de production est actuellement encore faible : quatre presses + clarificateurs par trimestre, mais plusieurs associations de planteurs ont déjà acheté les équipements, dont une sur la route de Buta (AGRER 2006 : 83).

92. Production huile de palme à Bambesa (PAM 2013 : 7).

93. À ce sujet, voir : Hochschild, Adam. 1999. *Les Fantômes du roi Léopold*. Paris : Belfond, publication tendancieuse, critiquée par le professeur-historien Michel Dumoulin. Plus d'informations, cf. Dumoulin, Michel. 2005. *Léopold II, un roi génocidaire ?*, Bruxelles : Académie royale de Belgique.

cultures en 1978, plusieurs plantations ne furent pas reprises par leurs anciens propriétaires qui ne voulaient plus investir dans un pays qu'ils considéraient présenter trop d'incertitudes politico-économiques. Les sociétés non rétrocédées arrêtèrent après quelques années leurs activités, par manque de main-d'œuvre et à cause de problèmes de gestion. À défaut de moyens financiers, et notamment de devises pour l'achat ou l'entretien des véhicules nécessaires à l'évacuation des produits, les parcelles les moins productives furent abandonnées (AGRER 2006 : 107-108).

Durant la zaïrianisation, les plantations les plus importantes avaient été confiées à la CELZA. Devenue la CELCO (Société des cultures et d'élevage du Congo) et mise sous tutelle par l'Office des biens mal acquis (OBMA), ses plantations d'hévéas couvraient environ 3000 ha dans la Province-Orientale⁹⁴. Elles sont inexploitées depuis le milieu des années 1980. Quelques milliers d'hectares d'hévéas avaient également été plantés par des colons qui ont graduellement abandonné cette culture (1960-1964-1973). Bien que le potentiel du Bas-Uele en matière d'hévéaculture ait été reconnu, aucune grande société de plantations ne s'y est établie depuis lors.

3.6. PERSPECTIVES POUR LES CULTURES INDUSTRIELLES

L'ensemble de ces productions industrielles ont pour caractéristique de déboucher sur de nombreuses opérations de transformation, des produits bruts aux produits finis ou semi-finis, à l'exception du cacao et du café qui peuvent être commercialisés directement. Durant la période coloniale, la valorisation des produits du Bas-Uele se faisait à travers les nombreuses huileries répandues dans tous les territoires, hormis celui d'Ango, marginal pour la culture du palmier à huile. Les rizeries, les usines d'égrenage de coton, de riz, les unités de production d'huile d'arachide et de coton à Tinda (HUILTINDA), les savonneries à Aketi, les unités de production de caoutchouc naturel à Engwangatana formaient la toile de l'économie du Bas-Uele (production et transformation) tissée

presque exclusivement par les Belges et les étrangers. Avec leurs départs successifs, l'activité s'est trouvée paralysée. La zaïrianisation de 1973 (une des causes de la chute des exportations agricoles dans les années 1970 et 1980), la crise économique des années 1990, les deux guerres, la transition démocratique, l'instabilité politique et économique et la taxation excessive, sur fond de dégradation perpétuelle des voies de communication et transports qui ont coupé les producteurs des marchés et services, ont mené à la défection des paysans à l'égard des cultures d'exportation (Tollens 2004 : 44 ; Chausse, Kembola & Ngonde 2012 : XV). À présent, les cultures assurent l'offre pour la consommation locale (café) ou la petite commercialisation (huile de palme à Aketi, [Wela], arachides de Plantadem). Plus aucune industrie ne tourne dans la région (équipe locale).

Qu'entreprendre pour rétablir la situation face aux défis et enjeux économiques ? À travers ses services techniques spécialisés et appuyés par les organisations du système des Nations unies ou de l'Union africaine (PNUD, FAO, BAD), il est urgent que l'État congolais sensibilise, conscientise les anciens planteurs, encourage les nouvelles initiatives, et surtout puisse allouer des crédits agricoles aux conditions de remboursement acceptables et alléger la fiscalité pour le domaine agricole. Parallèlement à la relance des activités agricoles de rente, l'État devrait également amorcer et accélérer la réouverture du chemin de fer de l'Uele, épine dorsale de toute l'économie du Bas- et Haut-Uele, ainsi que la réhabilitation de toutes les routes d'intérêt local. Face aux enjeux économiques actuels, le Bas-Uele, avec son riche potentiel édaphique⁹⁵, peut promouvoir d'autres cultures destinées à la production de « biocarburant », par exemple le *Jatropha curcas*⁹⁶, qui pousse d'ailleurs à de nombreux endroits à l'état sauvage ; la canne à sucre destinée, cette fois-ci, à la production de l'éthanol, mais aussi des cultures comme le gingembre, le kenaf et surtout le poivre, appelé « ket-sou », très recherché par le marché ouest-africain. Actuellement, il n'est exploité que dans le cadre d'une économie de cueillette, entre décembre et mars

95. Pédologique.

96. Rester prudent face à l'enthousiasme suscité par l'abondante littérature concernant cette plante, qui parle de 36 % de rendement, alors qu'il s'agit plutôt de 10 % (Théodore Alefe, opérateur économique d'Isiro 2014).

94. La CELCO avait des plantations dans les secteurs de Yatolema et Yaleko au sud de Kisangani, ainsi qu'une usine de fabrication de matelas en caoutchouc mousse latex. Il resterait environ 1200 ha exploitables.

Encadré 17.2. Liste non exhaustive de sociétés ou entreprises privées ayant encadré ou accompagné les agriculteurs du Bas-Uele

1. BELGIKA / Une société belge qui assurait l'encadrement des cultivateurs et l'achat des produits agricoles. Belgika représentait les usines FORD avec un garage et atelier pour les véhicules
2. CVC / La Société des chemins de fer vicinaux du Congo
3. COMUELE / La Compagnie de l'Uele
4. COTONCO / La Compagnie cotonnière du Congo
5. COMACO / La Compagnie agricole et du commerce
6. NOGUEIRA & MAISON HOLLANDAISE
7. ONAFITEX / Office national des fibres textiles
8. SOTEXKI / Société textile de Kisangani
9. SOTEXCO / Société textile cotonnière
10. CODENORD / Compagnie de développement rural du Nord
11. SAGRIN / Société agricole et industrielle
12. ZAC / Zaïre Agro Consult (palmeraie de Basali du prof. Florentin Mokonda)
13. AGRIUELE (a repris les activités de SAGRIN et CELZA)
14. PLANTADEM (Regroupement palmeraies de Dembia et Kana*)
15. PLANKUMU (Coordination de toutes les plantations de café sous la supervision de Victor Nendaka Bika)
16. PLANCOM (Coordination de plantations et activités de commerce sous la supervision de Bambule dans l'axe Likati-Aketi)
17. ENTRACIBON (Entreprise agricole commerciale et industrielle de Bondo sous la responsabilité de Mozagba Ngbuka)
18. ENTREBAK
19. MABAMA / Mambengea Baloko et Malengbo (noms de trois grandes plantations de café ayant appartenu à Bonte, un Belge)
20. CELZA / Cultures et élevage du Zaïre (qui exploitait justement la plantation de café de Dingila)

Source : archives de la Fédération des entreprises du Congo/Buta 2000 à 2005.

*Plantations contrôlées à l'époque coloniale par la COMINIERE (Joye & Lewin 1961 : 250).



Maison commerciale Nogueira à Aketi.

(Photo équipe locale, 2012.)

principalement, dans le territoire de Bambesa, Poko et Ango principalement (équipe locale 2012).

Éric Tollens aborde les perspectives de l'agriculture au cours d'une table ronde à Kinshasa en mars 2004. Les perspectives sur le marché mondial pour le caoutchouc et le cacao sont très positives, de même que pour le palmier à huile. Mais elles sont négatives pour le robusta (sauf le robusta lavé de qualité) (Tollens 2004 : 10 ; Chausse, Kembola & Ngonde 2012 : XV). Ce dernier présente pourtant des débouchés régionaux qui permettent d'envisager la continuation de sa production à l'échelle locale. Les perspectives à moyen et long termes pour le coton congolais sont bonnes, dans un premier temps pour l'industrie textile nationale, dans un second temps pour l'exportation⁹⁷. Le Bas-Uele dispose encore d'un débouché de choix, une industrie textile à Kisangani qui pourrait s'alimenter exclusivement des productions locales et cesser de dépendre des importations et des fluctuations des cours mondiaux qu'elles impliquent⁹⁸. « Les perspectives de consommation du coton sur le plan mondial sont bonnes, car, du point de vue technique, la substitution avec les fibres synthétiques a atteint ses limites ; en plus, on constate un retour à la fibre naturelle, plus saine et plus écologique » (Tollens 2004 : 44).

4. CULTURES VIVRIÈRES

Les principales productions vivrières pratiquées dans le Bas-Uele sont, avec le manioc et la banane, le maïs, l'arachide, le riz paddy (SICAI 1972 : 232). Mais aussi la patate douce et le haricot, à un degré subalterne. Les tendances des cultures vivrières divergent selon les districts de la Province-Orientale. Ainsi,

97. Pour que les exportations reprennent, il faut que la compétitivité des États-Unis et de l'Europe diminue. Celle-ci est rendue possible par les subventions à la production et à l'exportation du coton en Europe, et surtout aux États-Unis qui propose des produits moins chers et donc concurrentiels. À ce sujet, une plainte a été déposée par plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso en tête, auprès de l'OMC pour réduire ces subventions qui contribuent à une concurrence déloyale au niveau du marché mondial (Tollens 2004 : 10).

98. En 2010 et 2011, les prix du coton ont explosé sur le marché mondial. Cependant, en 2011-2012, ils sont à nouveau revus à la baisse.

l'arachide s'adapte presque partout ; le riz s'adapte mieux aux sols de forêt comme ceux de la Tshopo et du Haut-Uele (*ibid.* : 232). Le manioc est cultivé dans toute la province, mais avec une prédominance dans les districts de la Tshopo, du Bas-Uele et de l'Ituri. La culture de maïs est plutôt concentrée vers le Bas-Uele et l'Ituri. Le haricot reste l'apanage de l'Ituri. La partie centrale du Bas-Uele, dont la qualité des sols est reconnue comme « moyenne » en ce qui concerne leur fertilité, accueille les cultures de riz, de maïs et d'arachide, tandis que la partie nord proche de la savane soudano-sahélienne, moins fertile⁹⁹, est essentiellement dédiée à l'élevage, bien qu'on y trouve tout de même des cultures vivrières telles que le riz et l'arachide¹⁰⁰. Les méthodes agricoles restent traditionnelles. Si certains paysans vivent encore dans des paysannats, ils ont depuis longtemps abandonné les techniques agricoles, l'assoulement et la rotation. Le secteur est caractérisé par une agriculture itinérante sur brûlis, sur de faibles superficies, à bas rendements. La carence en intrants comme le manque de semences de qualité (pour riz, arachide, maïs, haricot, bouture de manioc et patate douce), l'usage d'outils et de techniques rudimentaires (*ibid.* : 232) couplé à l'enclavement de certaines zones agricoles et la diminution d'activité des institutions agricoles de l'État (INERA, SENASEM) constituent les principaux obstacles au développement agricole régional. Les facteurs climatiques peu favorables (sécheresse dans certaines zones) sont également à l'origine des maux dont souffre la population agricole du Bas-Uele (ACF 2010 : 7).

Après 1964, le manque de débouchés devint un véritable frein à la commercialisation du maïs et de l'arachide. Le manioc et la banane constituent depuis lors la base de l'alimentation locale (SICAI 1972 : 233). Le paddy est encore, dans la mesure du possible, le seul produit à être commercialisé (*ibid.* : 233). Dans les années 1970, les perspectives agricoles sont donc défavorables pour le Bas-Uele. Dans la zone de Bondo, les débouchés pour les cultures d'arachide et de maïs sont limités depuis la fin de la rébellion, aussi les paysans remplacent-ils leurs cultures par du

99. Le sol y est de fertilité variable et basse en moyenne (SICAI 1971 : 232).

100. L'arachide, qui s'adapte presque à tous les sols des Uele (*ibid.* : 232), est partout prisée en RD Congo, surtout pour son apport en protéines et en graisse (Tollens 2004 : 12).

café. De même, la région d'Ango et de Bili écoule difficilement son riz, car le bac de Malengoya n'existe plus et la grande rizerie de Dakwa est mise à l'arrêt.

Le Bas-Uele incarne parfaitement bien l'exemple d'une région à grand potentiel agricole inutilisé, conséquence de son enclavement. Le Bas-Uele était également un grand producteur de fruits, comme on pouvait l'apercevoir sur l'axe Bondo-Ango, bordé de kilomètres d'orangers dont les fruits pourrissaient à même les arbres ou tombés sur le sol (*ibid.* : 237). Les commerçants grecs, indiens et portugais étaient les seuls débouchés, acheteurs potentiels des productions vivrières (riz, arachide et maïs) qu'ils acheminaient vers Buta et Aketi et vers le Haut-Uele (Watsa et Isiro). Seules de petites quantités étaient alors encore écoulées vers Kinshasa (*ibid.* : 136). Actuellement, les principaux axes commerciaux sont restés les mêmes : les routes Titule vers Buta, Poko vers Isiro. La plus grande partie de la production vivrière est acheminée vers de petits centres (camps de travailleurs des plantations, foyers miniers, etc.) par camionnette, portage ou bicyclette. Mais la majorité des paysans ne recourent plus au commerce : ils pratiquent une agriculture d'autosubsistance.

La fresque de l'évolution agricole au Bas-Uele, de l'indépendance à 1975, marque quelques fluctuations et une tendance générale de la production à la baisse. Après l'importante chute de production survenue après l'indépendance et causée par la révolte des Simbas en 1964, de 1968 à 1970 la production vivrière a globalement augmenté (85 % pour les Uele alors que pour tout le Haut-Zaire, la hausse est de 40 %). Mais de 1970 à 1975, la production montre des signes d'essoufflement et entame un fléchissement régulier, bien que la production de 1975 soit encore au-dessus de celle de 1968. Selon Mokonda, il s'agit d'une crise structurelle qui trouve ses racines dans un dysfonctionnement à la base. L'augmentation du riz en Uele provient d'une amélioration des rendements plutôt que d'une augmentation de la surface cultivable, qui peut être expliquée par des facteurs naturels favorables (qualité du sol, quantité suffisante de précipitations, respect rigoureux des méthodes culturales ; Mokonda 1978 : 284). La croissance globale de la production agricole alimentaire de l'Uele entre 1968 et 1975 n'est pas spectaculaire, excepté pour le riz et le manioc qui atteignent tous les deux en 1975 des niveaux de production plus élevés que ceux obtenus en 1957. Alors que la production de manioc a encore augmenté en 1996, celle de maïs

et d'arachide a diminué. En 2011, la production vivrière atteint de nouveau un meilleur niveau de production qu'en 1996, légère augmentation de la culture de maïs, tandis que la production d'arachide a presque doublé. La production de riz a diminué légèrement, tandis que la production de bananes plantains a diminué de moitié et celle de manioc presque du tiers.

En plus des facteurs susceptibles d'affecter l'agriculture tels que les guerres, les déplacements de population, l'enclavement de certaines régions, l'abandon de la culture cotonnière jadis importante dans la région peut aussi avoir joué un rôle dans la baisse des rendements agricoles et donc, au final, de la production. Les cultures vivrières vont de pair avec les cotonnières : il existe une bonne synergie entre les deux types de cultures (Demol 1992). Dans la rotation, elles venaient en seconde position derrière le cotonnier qui se trouvait en tête dans les zones de savane ; en forêt, elles occupaient les premières positions, alors que le cotonnier n'intervenait qu'en troisième ou quatrième position. Jusque dans les années 1990, les soins particuliers à apporter à la culture exigeante du coton, en tête de rotation dans les zones de savane, bénéficiaient au manioc et au maïs (CECI & FIGEPAR 2007 : 56). Mais l'arachide, la banane et le riz apparaissaient dans les parties forestières des zones cotonnières (*ibid.* : 55).

4.1. APERÇU DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIÈRES

Si le manioc est largement en tête des cultures vivrières pour le Bas-Uele, c'est parce qu'il détient des qualités exceptionnelles : son rendement est important, sa croissance est vigoureuse, il résiste face à la sécheresse et il montre de sérieuses facilités de conservation dans le sol. Malgré tous ses avantages, ses qualités nutritionnelles restent assez faibles (Mokonda 1978 : 288). Les semis du manioc se font durant toute la saison des pluies, tandis que les récoltes se font toute l'année, neuf à vingt-quatre mois après la plantation (ACF 2011). Dans le système de rotation, le semis de manioc intervient en fin de rotation et se poursuit lors de la mise en jachère de la parcelle. L'agriculteur peut donc avoir à la fois plusieurs parcelles actives où il effectue sa rotation de culture (riz, haricot, maïs-arachide) et plusieurs anciennes parcelles avec ses pieds de manioc qui nécessitent peu d'entretien. Cette culture, très commode, qui affectionne les climats chauds et pluvieux,

est donc devenue l'aliment de base en République démocratique du Congo, nourrissant à la fois les hommes et le bétail (Van den Abeele & Vandenput 1951 : 69, 71). Cultivé à grande échelle dans chaque province et fournissant, en moyenne, au moins la moitié des calories préconisées par jour, elle est l'Instrument idéal pour lutter contre la famine. Pourtant, le manioc, semi-périssable, une fois récolté est très difficile à stocker et à manipuler, et il ne peut donc pas être utilisé pour l'aide alimentaire (même les cossettes ou la « chikwangue » – pâte de manioc) (Tollens & Biloso 2006 : 13). Les flux de manioc, selon Éric Tollens, circulent encore vers Kisangani (*ibid.* : 44). La consommation de manioc journalière d'une population va dépendre de la quantité de riz, haricot, maïs et arachide à sa disposition. Le pic de consommation du manioc survient en période de soudure (ACF 2010b : 71).

Le riz paddy est cultivé sur des parcelles forestières (SICAI 1972 : 232), principalement à Buta et Aketi. Dans la partie sud des Uele, qui appartient à la zone écologique de la forêt équatoriale, en plus des cultures modernes, c'est le riz qui constitue la principale culture vivrière. Il apparaît en premier lieu dans le système de rotation, parfois accompagné de quelques pieds de manioc. La présence de nombreuses décortiqueuses de riz sur le territoire de Dingila (Bambesa) témoigne d'une activité antérieure plus intense, à cause de la présence des grandes sociétés agricoles. De 1967 à 1975, la quantité de riz produite au Bas-Uele va gonfler pour atteindre, comme le manioc, des niveaux supérieurs à la production de 1957 (Mokonda 1978 : 284). Plusieurs unités de transformation du riz (décortiqueuses) existent dans la région. Il y en a quatre à Dingila, une à 17 km sur la route d'Isiro, une à 60 km à Makongo, une située à 35 km sur la route de Buta et enfin une à l'INERA. Depuis la crise de 2009, les décortiqueuses fonctionnent à faible régime. Elles sont passées d'une production de 2 tonnes par jour à 200 kg. La majorité du riz décortiqué provient des villages alentour, car les stocks de Dingila sont épuisés. Ce sont des modes de transformation mécaniques et manuels, qui demeurent principalement le domaine de la femme dans le ménage. Les presses à huile également présentes dans la région sont utilisées, tant par les hommes que par les femmes (ACF 2010b : 118).

Le haricot, le maïs et les arachides sont quant à eux cultivés sur des terres défrichées ayant déjà servi à une culture précédente (riz par exemple). Le

haricot est cultivé en monoculture, contrairement à l'arachide et au maïs qui sont en général associés.

L'évolution de la production de maïs ne présente pas de grandes fluctuations. Mais l'apport de chaque entité administrative de l'Uele a changé au point que le Bas-Uele, qui était le premier producteur de maïs en 1957, ne contribue plus que pour 56 %, tandis que le Haut-Uele a augmenté sa production (Mokonda 1978 : 287). Seulement 30 % de la production de maïs est commercialisée. Le pays, continuellement en déficit, doit le combler en ayant recours aux importations pour satisfaire la demande en provenance des villes urbaines et industrielles, grandes consommatrices. La culture du haricot est finalement peu répandue (bien qu'il soit bien présent dans le calendrier agricole). L'enquête d'Action contre la faim explique cet état de choses par le manque de maîtrise de cette culture et du calendrier agricole. Les paysans congolais préfèrent cultiver le haricot sur un terrain à part. Dans les années 1990, l'arachide aurait été la culture vivrière qui, dans les revenus des paysans de Bambesa, aurait tenu la première place (Gassiat 1991 : 256).

Comme évoqué ci-dessus, les statistiques agricoles congolaises ne sont pas tout à fait fiables. Celles-ci, pour l'année 2011, présentent des écarts, pour le moins extravagants ; selon que les données viennent du SNSA ou du ministère provincial de l'Agriculture, Développement rural et Environnement (repris à la Table ronde des bailleurs de fonds tenue à Kisangani en novembre 2013). Tandis que pour le SNSA, la production d'arachides est de 9531 tonnes pour 2011, les statistiques du ministère provincial de l'Agriculture nous donnent le chiffre de 52 546 tonnes, soit plus de cinq fois l'estimation proposée précédemment. Selon le SNSA, les productions vivrières les plus importantes de la région sont : le manioc, suivi de la banane plantain et du riz. À en croire les chiffres du ministère de l'Agriculture provincial, il semblerait que la culture de la banane, toutes catégories confondues, soit largement en tête, avec une production frôlant le double du volume de manioc. Aussi redondant cela soit-il, il semble pertinent de signaler l'aberration de ces données agricoles qui sont complètement incohérentes et ne nous permettent pas de trancher en faveur de l'une ou l'autre institution (du point de vue de leur crédibilité). Une analyse qui se baserait sur des données aussi cahotiques ne pourrait se révéler que boîteuse.

Tableau 17.3. Production vivrière^a (en tonnes) du Bas-Uele de 2000 à 2012 selon le Service national des statistiques agricoles (SNSA)

Années / type de culture	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Manioc	233 001	225 362	217 973	218 191	218 278	218 701	218 117	218 995	219 142	219 290	219 437	219 584
Banane plantain	58 962	58 851	54 352	65 639	54 437	54 530	54 623	54 716	54 809	54 903	54 997	55 090
Riz paddy	23 911	23 077	22 168	22 121	22 279	22 258	22 283*	22 368	22 423	22 479	22 534	22 590
Maïs	14 888	14 701	14 517	14 520	14 523	14 527	14 530	14 533	14 536	14 539	14 542	14 545
Banane douce	16 781	16 818	16 855	16 882	16 860	16 887	16 914	16 941	16 968	16 995	17 022	17 050
Arachide	9796	9450	9116	9223	9331	9441	9456	9471	9486	9501	9516	9531
Igname	3248	3144	3042	3079	3045	3064	3102	3140	3179	3219	3259	3299
Patate douce	2253	2170	2090	2120	2132	2182	2214	2246	2279	2313	2347	2381
Haricot	44	41	38	39	39	38	40	42	44	47	49	52
Soja	32	35	39	39	40	41	43	45	47	50	52	55

*Dans les statistiques (2006-2011) du SNSA, ce chiffre est de 22 313 t (riz), ce qui dénote une certaine incohérence dans les données du SNSA.

Tableau 17.4. Évolution de la production vivrière au Bas-Uele entre 1968 et 2011

Année / production	1968	1975	1996	2011
Manioc	133 261	204 273	314 037	219 584
Banane plantain	/	/	106 106	55 090
Riz paddy	16 318	15 314	24 628	22 590
Maïs	17 111	15 590	13 346	14 545
Arachide	13 634	15 771	9936	17 050
Patate douce	/	/	175	2381
Haricot	/	/	33	52

Source :pour 1968 et 1975, Mokonda 1976:302 ;1996 :CEPOR 2007:67-68 ;2011 :SNSA.

a. Céréales (maïs, riz), racines et tubercules (manioc), arbres fruitiers (banane plantain) et légumineuses (arachide et haricot).

4.2. LA QUALITÉ DES SOLS ET LES TRAVAUX DANS LES CHAMPS

Dans le cadre de ses enquêtes anthropométriques, Action contre la faim a mené des enquêtes dans trois régions bien distinctes du Bas-Uele, dans les zones de santé d'Ango (au nord-est), de Likati au centre ouest (à l'ouest de Buta) et de Ganga, au centre sud (à l'est de Buta et à l'ouest de Poko). Les sols de ces trois zones de santé enquêtées sont argilo-sablonneux et très fertiles.

Les ZS d'Ango, de Ganga (DS Dingila) et de Likati, possèdent toutes trois un climat tropical avec une grande saison des pluies qui s'étend de mi-mars à mi-novembre¹⁰¹ et une saison sèche qui va de novembre à fin février (ACF 2009 : 6). La saison des pluies à Ganga est interrompue par une petite saison sèche qui s'étale de mi-juin à mi-juillet. Leur couvert végétal est en grande partie composé de savane boisée et de forêt tropicale, plus au sud. La période de soudure d'Ango s'étale de janvier à mars, ce qui correspond à la période de préparation aux travaux des champs.

Pour les populations du Bas-Uele, et en particulier de la zone d'Ango, l'agriculture est à la fois une activité de production et une source de revenu et de nourriture. Elle est pratiquée par 100 % des ménages, au sein desquels les travaux champêtres sont répartis en fonction des sexes. L'ouverture, l'abattage, l'incinération et le labour sont l'apanage de l'homme, tandis que la femme intervient pour les semis, l'entretien et la récolte. Pendant ce temps, l'homme s'adonne à d'autres activités comme la pêche et la chasse (ACF 2011 : 8).

Dans le territoire d'Ango, plus particulièrement en zone de forêt, les travaux des champs sont répartis sur deux saisons A et B. La saison A va de novembre à juillet. Entre novembre et février, les paysans effectuent tous les travaux de préparation des champs (défrichage, abattage, incinération). Durant les mois de mars et avril, c'est la période des semis suivie par un temps d'entretien (avril-mai). Et les mois de juin et juillet, c'est la période de récolte des produits de la saison A (le manioc, le maïs, l'arachide, la banane, le riz et le haricot). La saison B s'étend de juin à décembre. La période entre la fin du mois de juin et la fin du mois de juillet est dédiée à la prépara-

tion des champs. Août et septembre correspondent à la période de semis, alors que septembre et octobre coïncident avec l'entretien des cultures. La récolte de la saison B s'effectue durant les mois de novembre et décembre (manioc, arachide, banane, haricot et patate douce). Juin-juillet et novembre-décembre forment donc les périodes « tampons » ou transitoires entre saison A et saison B.

La plupart des ménages cultivent leurs champs en forêt selon la méthode « abattis-brûlis », pour des raisons de fertilité du sol. Ceux-ci sont en effet plus riches sous couvert forestier, la disponibilité en eau est plus élevée, et la lutte contre les adventices (mauvaises herbes) est plus aisée. Selon les types de culture, les écosystèmes savane ou forêt sont préférés, car plus ou moins favorables. Alors que la structure des sols de savane est défavorable à la culture du riz, l'arachide et le maïs peuvent correctement s'y développer. La forêt présente un meilleur environnement pour les cultures de haricot et de riz. Son couvert forestier décourage le développement d'herbacés (adventices) difficiles à éliminer dans une culture en savane, ensoleillée et donc propice au développement de la végétation. Quant aux régions marécageuses, peu d'agriculteurs s'y aventurent en raison des risques d'inondation (ACF 2010b : 67-68).

Le rendement en forêt primaire est meilleur que celui obtenu sur un terrain mis en jachère. Ainsi, selon l'enquête ACF à Ango, le système de culture s'effectue en trois ans. La première année, la culture se fait sur un nouveau terrain ouvert en forêt primaire¹⁰². Les différentes phases préliminaires aux semis sont l'ouverture des champs (de novembre à décembre), l'abattage (janvier), l'incinération (février à mars). Ensuite vient la période de semis (mi-mars-avril) durant laquelle on plante le manioc, le maïs, la banane, la patate douce, quelques légumes comme l'aubergine, l'épinard, l'amarante, et parfois l'ananas. De mai à mi-juin, on y ajoute aussi le riz.

Un mois après les semis, c'est la période d'entretien et, enfin, de mi-juin à juillet se récolte le maïs et de septembre à novembre, le riz. La deuxième année, le manioc évolue seul, et, sur un nouveau terrain, on met les mêmes cultures. Enfin, la troisième année consacre le début d'une période de jachère de 5 à 10 ans ; mais, sur le terrain, il reste le manioc, la banane

101. Cf. chapitre climat. Type AW.

102. Chaque année, le cultivateur est censé ouvrir un nouveau terrain en forêt primaire.

Tableau 17.5. Calendrier cultural (2010-2011)

Saison	Mois	ZS d'Ango	ZS de Ganga	ZS de Likati
		<i>Tâches agricoles</i>		
Début de la saison des pluies et fin de la saison sèche	Mars	Semis : arachides, maïs, manioc	Entretien des champs, saison A + semis haricot	(<i>saison des pluies mi-mars</i>). Ramassage des termites
Saison des pluies	Avril	Semis : arachides ; maïs	Entretien des champs, saison A	(<i>petite saison sèche</i>) Récolte d'arachides et de maïs
	Mai	Entretien des champs	Semis, saison A	
	Juin	Début de la récolte de maïs et d'arachides	Semis du riz, saison B (haricot)	
	Juillet	Récolte : arachides et maïs	Semis du riz, saison B (haricot)	(<i>fin de la petite saison sèche</i>)
	Août	Récolte des arachides	Sarclage du riz + récoltes de la saison A (arachides et maïs)	Sarclage du riz + récoltes de la saison A (arachide et maïs)
	Septembre	Entretien du champ de riz		
	Octobre	Début de la récolte du riz		
	Novembre	Préparation des champs et récolte du riz	Récolte du riz	Récolte du riz, début du défrichage
Début de la saison sèche	Décembre	Préparation des champs (abattage et incinération) ; fin de la récolte de riz		Incinération des champs (<i>diminution des pluies</i>)
	Janvier			
	Février			

Sources : ACF, Zone de santé d'Ango (district sanitaire de Dingila). (mars 2011), pp. 22-23 ; ACF, Zone de santé de Gangu (district sanitaire de Dingila). (mars 2010), pp. 23-24 ; ACF, Zone de santé de Likati (district sanitaire de Buta). (juillet 2009), pp. 21-22.

et la patate douce. Avec l'insécurité liée aux attaques de la LRA, les populations locales ne pouvant plus accéder aux zones de forêts primaires exploitent les terres secondaires, en écourtant la jachère en cours.

Le calendrier agricole peut varier selon les exploitations, les types de culture, les sols et les écosystèmes dans lesquels sont défrichées les parcelles. Cependant les cultures dans la zone sont peu variables, il est donc possible d'établir un calendrier type généralisé à l'ensemble de la population. Ce calendrier « général » comprend donc les cultures en savane et en forêt¹⁰³ (ACF 2010b : 67).

Les principales contraintes pour les activités agricoles dans le Bas-Uele¹⁰⁴ sont multiples. Le principal obstacle soulevé par presque la moitié des ménages interrogés est le manque d'intrants (outils et semences) (46,6 %). Le deuxième problème est celui des ravages causés par les insectes et les animaux (les rongeurs). Les maladies sont également pointées : le jaunissement des feuilles de riz, généralement dû à une carence en azote, le jaunissement des feuilles de maïs (carence en fer), la rosette de l'arachide, ou encore la maladie de la mosaïque (30 % des surfaces) ainsi que l'anthracnose signalée dans certains villages. Enfin, l'insuffisance de la main-d'œuvre est aussi soulevée pour la zone de santé de Buta où la

103. Il existe des différences au niveau des cultures en forêt ou en savane, mais elles sont minimes. Il s'agit ici du calendrier agricole de Niangara mais il est similaire à celui de Dingila (ACF 2010b : 113).

104. Contraintes soulevées par la population locale lors d'une enquête sur la sécurité alimentaire menée par Action contre la faim (ACF) dans la zone de santé (ZS) de Buta en mai 2008 (ACF 2008 : 6).

problématique de la fuite de la main-d'œuvre agricole vers les foyers miniers pullulant dans la région est relativement importante. L'encadrement des paysans par les moniteurs agricoles a presque complètement disparu, les semences améliorées ainsi que les produits phytosanitaires sont assez rares, les nouvelles techniques culturales sont très mal connues, etc. Dans ce contexte agricole globalement morose, des mouvements associatifs et paysans naissent dans presque tous les coins de la région. Ils se présentent sous forme d'ONG qui sont rassemblées dans un bureau appelé « Collectif des ONG ». Elles se consacrent à la formation et à la sensibilisation de la population sur les techniques culturales, le calendrier agricole et l'élevage. Certaines s'efforcent également d'appliquer les conseils et techniques sur des champs d'expérimentation (Mombi 2009 : 8).

5. ÉLEVAGE

Les animaux de rente se retrouvent un peu partout dans la Province-Orientale, bien que le bovin prédomine en Ituri et le porcin dans la Tshopo. Dans les Uele (Bas-Uele et Haut-Uele), c'est la partie nord, peu fertile, qui est dédiée à l'élevage. Selon Joëlle De Weerdt *et al.*, le Bas-Uele est couvert à proportion de 20,61 % par la savane dont 10,78 % affectés à la savane herbeuse et 9,83 % à la savane arbustive¹⁰⁵. Ces formations ouvertes se situent au nord et nord-est de la rivière Uele, zones considérées d'ailleurs par la *Societa d'Ingeneria e Consulenza Industriali* (SICAI) comme étant propices à l'élevage. Ce sont les territoires d'Ango, Bondo et Poko (excepté le Sud du territoire, qui plonge déjà dans la forêt dense humide) qui administrativement correspondent à cette zone spécifique qui, par ailleurs, est fort appréciée par les éleveurs Mbororo qui n'hésitent pas à traverser la frontière RDC-République centrafricaine pour venir faire paître leurs bêtes dans ces grands espaces verts peu habités (équipe locale).

À l'époque coloniale, de nombreuses fermes pour l'élevage bovin y avaient été implantées. Comme les fermes de Dili (à partir de Seki jusqu'à l'entrée vers

le Centre Amadi, de part et d'autre de la route royale dans le territoire de Poko) ; de Dakwa (située à 87 km d'Ango Centre) ; de Bika (à 55 km d'Ango vers Dakwa) ; de Manzango (à 7 km d'Ango vers le Centre Api) ; de Bangyengi Gbudi (à 30 km d'Ango vers le Centre Api) ; de Takira (à 42 km vers le Centre Api) (équipe locale). La présence de l'entreprise Société d'élevage et de culture de l'Uele, dont le siège se trouvait à Poko (Infor-Congo 1958 : 620), doit également être mentionnée (SELCO)¹⁰⁶. Malgré l'existence de ces quelques centres d'élevage, le Bas-Uele importait la majorité de ses protéines. La plupart du bétail provenait de l'Ituri et était acheminé jusqu'à Buta, vivant, par train de marchandises *via* Paulis. Il y avait un abattoir relativement bien équipé, la boucherie de Plankumu installée à Buta. Une autre boucherie, celle de M. Cyro, un citoyen portugais, se trouvait dans les installations de l'actuel Dancing Bar Ocean, l'un des plus beaux sites de divertissement de la ville de Buta. Aujourd'hui, ces boucheries n'existent plus. Les rares personnes qui abattent leurs bovins le font à domicile et n'amènent que des pièces de viande au marché. Quand ils ne parviennent pas à tout vendre en cash, ils contactent plusieurs amateurs de viande de vache, prêts à s'endetter à court terme¹⁰⁷.

Malgré cet héritage d'infrastructures pour l'élevage, le Bas-Uele ne possède actuellement pas les moyens d'en tirer profit. Cette province est loin de posséder les centaines d'élevages qu'elle pourrait potentiellement accueillir sur son territoire. Les nombreux conflits armés qui ont sévi dans la région ont décimé les derniers élevages¹⁰⁸ (ACF 2011 : 12 ; ACF 2011b). Les principales contraintes pour les activités d'élevage à Buta sont les épizooties (44,6 %). Cependant, en marge de cet état des lieux pessimiste, certaines expériences récentes en matière d'élevage bovin sont encourageantes : l'élevage bovin au centre de formation en développement communautaire de Ndendule à Amadi a donné des résultats satisfaisants. De même, les élevages de la chefferie Mabanga, du poste administratif d'Amadi II, et du territoire de Poko ont aussi collationné de bons résultats. À Buta, les cas des poulaillers des quartiers Bagbe et Makas,

105. Un autre classement répartit les sols du Bas-Uele : prairies (12 %), forêt-savane (6 %), savane (10 %), forêt dense et humide (48 %), forêt secondaire (19 %), zone d'habitat (3 %) (SNSA 2000-2006 : 14).

106. Société contrôlée par la COMINIERE (Joye & Lewin 1961 : 250).

107. L'échéance de paiement n'excède jamais sept jours.

108. Suite à la situation d'insécurité causée par les opérations de la LRA depuis 2008, les déplacés ont perdu toutes leurs bêtes (cf. territoire d'Ango, Dingila).

les porcheries PEPIBO et celles du quartier Bomea ainsi que le clapier moderne du quartier Ndoli sont des projets viables (équipe locale).

Au Bas-Uele, c'est surtout l'élevage domestique ou « familial » qui est pratiqué. Comme dans l'ensemble du pays, c'est l'élevage du petit bétail et de la volaille qui a pris de l'importance, surtout en exploitation urbaine et périurbaine où il est destiné à l'auto-consommation et à la vente en ville (Tollens 2004 : 53). Chaque ménage dispose d'au moins un animal domestique (petit bétail, chèvre par exemple) élevé, non pour être consommé afin d'améliorer le régime alimentaire, mais plutôt pour résoudre les problèmes d'ordre social (dot, levée de deuil, frais d'hospitalisation, amendes transactionnelles, vente sur pied de l'animal pour avoir le numéraire en vue de payer les frais des motivations ou frais d'études, etc.) (ACF 2010b : 120). Ce type d'élevage divaguant et mal nourri est exposé aux prédateurs (voleurs qui servent d'intermédiaires pour de petits vendeurs de viande au marché ou ceux qui font des grillades de viande de caprin/ovin/porcin. Ces viandes grillées sont communément appelées « *cabri* » ou « *mabetembete* ») Un tout petit morceau de « *cabri* » revient à 200 FC. Ce qui attire le réseau des malfrats et décourage du coup les initiatives locales. Pour la zone d'Ango par exemple, avant la crise, l'élevage constituait une source de revenus non négligeable. Il s'agissait essentiellement de l'élevage familial d'animaux à cycle court : volaille, caprins et ovins (ACF 2011 : 12).

Souvent les éleveurs de petit bétail vendent aussi eux-mêmes les bêtes sur pied : un goret de vingt-quatre semaines se vend respectivement à 20 000 FC pour la truie et 15 000 FC pour le verrat, un chevreaud 25 000 FC (chèvre) et 20 000 FC (bouc) ; l'agneau 13 500 FC (bélier) et 25 000 FC (femelle). Les animaux adultes, suivant leurs poids et taille, se vendent à 60 000 FC pour un bouc vigoureux, 70 000 FC la chèvre ; le verrat ou la truie bien engrassée à 80 000 FC et le prix du mouton n'excède pas 50 000 FC ; un poulet à chair ou jeune coq de seize à vingt semaines revient à 2500 FC ou 3000 FC. Ce petit bétail, non soigné, est parfois décimé par la zoonose ou le changement des saisons (équipe locale).

Les prix de la viande d'élevage dans le Bas-Uele attestent du caractère luxueux de la viande rouge fraîche. Le Bas-Uele, comme la RDC, se situe en dessous du seuil minimal de consommation de produits carnés. La moyenne nationale oscille autour de 12,78 kg/habitant/an, ce qui est de loin inférieur à

la moyenne proposée par l'Organisation mondiale de santé (OMS) qui la situe à 36,75 kg/habitant/an (RDC ministère du Plan 2005).

Les éleveurs nomades mbororo

Les vastes plateaux verts peu ou non habités du Nord du Bas-Uele sont occupés, en partie, par les peuples éleveurs-nomades, Mbororo¹⁰⁹, venus de la République centrafricaine voisine à la recherche de bons pâturages verdoyants et d'une bonne hydrographie. Entrés par le village Mbalia, ils occupent aujourd'hui tout le territoire d'Ango et toute la région au sud-est de Bili (en territoire de Bondo) (Nkoy Elela 2007 : 37). En 2002, l'administration rebelle¹¹⁰ leur a permis de traverser la rivière Ubangi afin de faire paître leur élevage. Depuis, ils ont pris l'habitude de traverser la frontière. Nombreux sont ceux qui se sont établis en République démocratique du Congo (Spittaels & Hilgert 2010 : 18). Ces incursions ne sont pas nouvelles. La présence des Mbororo en Afrique centrale remonte à la période précoloniale et leur arrivée en République centrafricaine date d'il y a cinquante ans. Ils avaient déjà traversé les frontières zaïroises en 1986¹¹¹, une expédition qui fut repoussée énergiquement par les troupes zaïroises basées à Kisangani¹¹² (The Voice of Peace 2012 : 2 ; Spittaels & Hilgert 2010 : 18).

109. Les Mbororo sont un sous-groupe du groupe ethnique Fulani ou Falatha (Peuls), l'un des plus grands groupes ethniques d'Afrique occidentale. Ils viennent de différents groupes ethniques (Djafoun, Wodabé, Akou). En milieu mbororo, on trouve deux grands clans qui se subdivisent en sous-clans et en plusieurs campements. Ces clans sont : Djiafoum et Wodâbé. Plusieurs tribus (Houda ou Ahouda), Danehidi, Djakete, les Sathi et les Ebebele. On les retrouve dans plusieurs États africains : Tchad, Libye, Nigeria, Niger, Mauritanie, Cameroun (The Voice of Peace 2012 : 6-7).

110. Ce mouvement transhumant aurait été facilité par la haute hiérarchie militaire et politique du MLC (Mouvement de libération du Congo), ex-révolution congolaise conduite par Jean-Pierre Bemba (MLC) (Nkoy Elela 2007 : 43).

111. Les incursions des années 1980 ont été perpétrées par les braconniers libyens (Mbororo Houda) toujours à la recherche d'ivoire. Ces Libyens étaient rentrés dans le territoire d'Ango et au nord-ouest du territoire de Dungu, en passant par la RCA (Nkoy Elela 2007 : 33).

112. Plus précisément par la Division spéciale présidentielle (DSP) de Mobutu (The Voice of Peace 2012 : 2 ; Spittaels & Hilgert 2010 : 18).

Tableau 17.6. Élevage au Bas-Uele de 2000 à 2011 selon les données du Service national des statistiques agricoles (SNSA)

Années/ type d'élevage	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovin	45	44	42	41	41	42	43	44	45	46	47	
Ovin	55	54	53	53	54	54	54	54	54	54	54	
Caprin	41 210	40 569	39 939	39 999	40 059	40 119	40 179	40 239	40 299	40 360	40 420	40 480
Porcin	3392	3233	3104	3111	3169	3153	3160	3167	3174	3181	3188	3195
Volaille	507 352	483 654	462 968	462 451	463 840	465 228	466 627	468 030	469 438	470 849	472 265	473 685

Source : SNSA (2000-2006 et 2006-2011).

Tableau 17.7. Ventilation du prix de la viande à certains endroits du Bas-Uele (par kilogramme ou par tête)

Type d'élevage	Ville de Buta	Foyer minier Baye/Bondo	Dingila (Bambesa)	Ango (centre)
Bovin	6000 FC	8000 FC	4500 FC	2800 FC
Ovin	3000 FC	4000 FC	3000 FC	2500 FC
Caprin	5000 FC	9000 FC	5000 FC	7000 FC
Porcin	2800 FC	5000 FC	2500 FC	3000 FC
Poulet	5000 FC	10 000 FC	6000 FC	12 000 FC

Source : données recoupées et harmonisées par l'équipe locale, mars 2012.

Actuellement, on rencontre des Mbororo dans les régions comprises entre la rive gauche de la rivière Mbomu et la rive droite de la grande route Doruma-Banda-Ango-Zémio, et sur la rive droite de l'Uele dans le triangle compris entre les routes Amadi-Dakwa, Amadi-Banda et Banda-Dakwa (Nkoy Elela 2007 : 37). Ils ont commencé à migrer vers la RDC en 2001, après avoir traversé la rivière à gué avec les bêtes pendant la saison sèche aux alentours de Mbomu où la rivière se rétrécit. Ils se sont tout d'abord installés aux alentours du village de Guane, chef-lieu de la chefferie Sasa (en territoire d'Ango). À Ango, trois chefferies sur quatre sont concernées par l'occupation des Mbororo (Sasa, Ezo, Mopoy) tandis que Ngindo a été épargnée. À Mopoy, les plus nombreux se retrouvent dans les localités de Boeli, Banda, Zamai, Nambangu, Bamunga, Babile. C'est là, d'ailleurs, que réside le Hardo (le chef mbororo) le plus connu, Mohamed Tchad. À Sasa, les Mbororo se concentrent autour de Guane, Digba, Ndamana, Zangbay, Bokoyo, Passi, Monga, Ndule et Agili. Enfin, à Ezo, ils sont situés dans les localités de Buye, Dikuma, Esse, Mugalie, Dakwa (Nkoy Elela 2007 : 37). Dans le territoire de Poko, c'est dans la chefferie Madi, et plus précisément la localité de Bosso que les Mbororo sont présents. Les Mbororo sont donc installés dans le domaine de chasse Bili-Uere, à cheval sur les territoires d'Ango et Bondo, ainsi que dans celui d'Epi, aux confins occidentaux du territoire de Poko. À ceux-ci s'ajoutent la réserve naturelle de M'bomu, située le long de la frontière de la RDC avec la RCA (Nkoy Elela 2007 : 49), et la réserve de Digba qui se trouve, quant à elle, à 47 km au nord d'Ango.

En 2010 et 2012, alors que le Gouvernement congolais avait décidé d'expulser les Mbororo, les troupes congolaises qui avaient été envoyées pour régler la situation ont elles-mêmes violé les droits de l'homme lors de l'exécution de l'opération (The Voice of Peace 2012 : 6)

Peu de relations se tissent entre les Mbororo et les communautés locales. La barrière linguistique et culturelle n'aide pas à multiplier les contacts. Les Mbororo vivent dans des camps temporaires en brousse et ne reviennent au village que pour leur approvisionnement. Les rapports les plus fréquents sont donc d'ordre commercial (Nkoy Elela 2007 : 41) et les Mbororo, riches et armés, se trouvent en position de supériorité par rapport aux communautés locales avec lesquelles ils traitent. Les éleveurs transhumants vendent leurs vaches aux commer-

çants venant de divers endroits comme Poko, Isiro, Bunia, Kisangani et Buta, selon des modalités parfois critiquées¹¹³. Quelques opérateurs économiques du Bas-Uele élèvent déjà le cheptel bovin, acheté auprès des Mbororo soit par le système de troc (échange dix sacs de sel contre une bête adulte), soit par achat au comptant moyennant paiement de 200 dollars américains par tête de bétail (équipe locale).

La législation des gouvernements, le contrôle des frontières et les traditionnels mécanismes de résolution de conflit contenaient les conflits entre Mbororo et Zande. Mais, depuis la dernière décennie, les conflits causés par la présence des troupes armées (LRA, FARDC, etc.) ont provoqué des déplacements de population ainsi que leur appauvrissement. Cette situation a exacerbé la compétition au niveau de l'acquisition des terres fertiles alors que la législation congolaise est assez floue en ce qui concerne les droits fonciers (The Voice of Peace 2012 : 2). Dans ce contexte socio-économique sombre, les relations économiques relativement cordiales qui unissaient au départ ces éleveurs à la population riveraine sont en train de voler en éclats. L'occupation des terres vacantes par les Mbororo cause d'indéniables dommages pour l'environnement¹¹⁴, qui se répercutent sur les populations locales congolaises occupant les espaces concernés. Un conflit ouvert¹¹⁵ oppose désormais la population locale et les Mbororo, dont les milliers de têtes de bovin causent de nombreux dégâts : les champs des paysans sont dévastés, les eaux de source sont polluées, les routes d'accès aux champs sont bloquées et endommagées, sans comp-

113. Des rumeurs circulent quant aux pratiques de cet échange. Ils ne vendraient, par exemple, que des bêtes malades et mâles (Nkoy Elela 2007 : 43) et se réserveraient les bêtes vigoureuses et les femelles pour démultiplier leur cheptel, déjà considérable.

114. Le séjour prolongé d'un Mbororo dans un endroit affecte sérieusement le milieu : assèchement prématuré des cours d'eau, détérioration des points d'eau potable, désherbages, dépôts de bouse. Aussi, ils changent régulièrement, d'où leur mode de vie nomade (Nkoy Elela 2007 : 30).

115. Des accrochages entre les Mbororo et la population locale, en septembre 2006, ont entraîné un sentiment de haine et de xénophobie entre les deux communautés. Les Mbororo, n'étant plus bien servis par la population en produits agricoles, auraient dévasté et récolté les champs de la population locale sans autorisation, ce qui n'a fait que tendre les relations déjà conflictuelles (OMS & al. : 2007 : 2).

ter les multiples insectes que les bêtes ont attirés avec elles. Selon les communautés locales, ces éleveurs abattent des espèces censées être protégées et poussent en même temps les autres animaux de la savane à fuir leur habitat naturel pour se « réfugier » dans l'écotone en bordure de l'Uele. Des maladies transmises par la présence de ces bêtes affecteraient également la population locale. Les difficultés pour la population locale d'accéder à ces ressources naturelles¹¹⁶, combinées au fait que les Mbororo ne cultivent pas mais exigent une grande quantité de vivres, pourraient à l'avenir affirmer l'insécurité alimentaire qui touche déjà les populations du Bas-Uele (Nkoy Elela 2007 : 46-48).

De plus, l'ambiguïté des relations entre les Mbororo, qui sont également armés afin de protéger leur bétail (*ibid.* : 27), et la LRA est parfois exacerbée et instrumentalisée par la société civile afin de diaboliser et de chasser les Mbororo du territoire congolais¹¹⁷. Depuis la fin de 2008, la Lord's Resistance Army, dispersée dans le nouveau territoire couvrant une partie de la RDC, du Sud-Soudan et de la République centrafricaine habitée surtout par les Zande, est entrée en interaction avec les éleveurs. Les Mbororo quittent parfois des *pathways* qui sont réutilisés par la LRA, ce qui fait naître la suspicion auprès des communautés locales, qui accusent les Mbororo de collaboration avec la LRA. En République centrafricaine, certains villages désertés suite à des attaques de la LRA ont été réinvestis par les Mbororo. Pourtant les Mbororo, au même titre que la population congolaise, sont aussi les victimes des troupes de la LRA. Menacés, ils sont obligés de leur procurer de la nourriture et des indications sur les villages alentour (The Voice of Peace 2012 : 6-7). D'immenses espaces inhabités, des populations nomades armées et isolées, la tension latente qui les sépare des populations locales, ces deux populations menacées par les troupes armées de la LRA : cet ensemble forme une véritable poudrière.

116. Les Mbororo exploitent à fond les produits naturels : extermination des herbivores, exploitation de l'or et du diamant (présence à Melinda, carrière de diamant située à 5 km de Bosso, chef-lieu de la chefferie Madi).

117. Les rumeurs concernant le rapprochement des Mbororo avec la LRA n'ont jamais été rigoureusement vérifiées.

6. PÊCHE, PISCICULTURE, CHASSE, CUEILLETTE ET RAMASSAGE

6.1. PÊCHE¹¹⁸

Le Bas-Uele regorge d'un nombre impressionnant de cours d'eau, tous très poissonneux, mais la pêche y demeure artisanale ou traditionnelle. Le tonnage de prise annuelle est très faible par rapport à la demande de la consommation locale. La pêche est pratiquée surtout par les populations riveraines des rivières Uele et Api. Dans l'ensemble, ces cours d'eau sont poissonneux et la production est davantage destinée à la vente qu'à la consommation¹¹⁹. Cette activité est davantage pratiquée par les femmes qui utilisent le matériel artisanal (nasse) puisqu'elles ne disposent pas d'intrants (OMS *et al.* 2007 : 15). Les activités de pêche se font durant toute l'année, car il n'existe aucune réglementation en la matière. Cependant, la période la plus propice à la capture de poissons correspond à la période d'étiage qui va de janvier à septembre, tandis que les mauvaises saisons s'étalent d'octobre à décembre, période correspondant aux crues (ACF 2011 : 11). Dans les grandes rivières telles que : Uele, Gangu-Bili, Bomokandi, Likati, Guma, Ekoko, Rubi, Tele, Itimbiri, Bima, Faka, etc., la pêche au filet et à la ligne se déroule de mi-avril à mi-novembre. Ce qui coïncide donc avec la période des hautes eaux, après les équinoxes de mars et septembre. Dans les cours d'eau moyens tels : Makala, Bale, Likandi, Andu, Anga, Maze, Bilo, Kokeli, Zagili, Elongo, Ekama, Kumbala, Mbobi, Lombe, etc., la pêche a lieu au début de l'étiage correspondant à la période de l'hiver boréal (début décembre à mi-février).

Les techniques de pêche développées dans la zone sont : la pêche au filet, la pêche à la nasse et la pêche à la ligne¹²⁰. Les intrants de pêche coûtent

118. La majorité des informations sur la pêche proviennent de l'équipe locale (2012).

119. Cependant, une enquête menée par ACF dans la zone de Buta en 2008 montre que la majorité des poissons pêchés sont destinés à la consommation familiale (70 %).

120. Les équipements de pêche les plus fréquents dans la zone sont : les filets de différents numéros (4 ; 3½ ; 3 ; 2 ½ ; 2) ; les hameçons (8, 12, 14, 16, 18) ; les bobines de nylon (2 ; 2,5 ; 3 ; 5) ; les autres bobines pour hameçons de numéro : 0120, 060, 050, 048, 040 (ACF 2011 : 12).

relativement cher. La pièce de gros hameçon (n° 1) se vend à 500 FC ; le tout petit hameçon (n° 20), pour attraper la sardine, revient quant à lui à 100 FC/pièce. Un mètre de fil de pêche coûte entre 150 et 200 FC suivant la dimension, tandis qu'un filet d'un pouce de 100 mètres de long se négocie à 25 000 FC. La bobine nylon/9 pour redresser les filets se vend à 15 000 FC/pièce, la lampe torche 5000 FC, la paire de piles Tiger s'échange à 600 FC. Il en résulte que le prix du poisson frais, fumé et salé est aussi élevé. Un gros poisson salé coûte 25 000 FC ; un poisson frais – suivant la grandeur – coûte entre 5000 et 15 000 FC ; découpé en petits morceaux, le prix varie de 3000 à 5000 FC. Les ménages à revenu très bas ne s'alimentent que très peu en poisson.

Les techniques de capture sont de plus en plus destructrices de la faune aquatique des rivières du Bas-Uele. Elles consistent à cueillir, à pilier et mélanger les feuilles de « Derris », mieux connue sous

l'appellation locale « *délézzi* » avec une quantité de vase très humide et du pétrole. Ce mélange est jeté dans les cours d'eau où l'on veut traquer les poissons. En peu de temps, le cours d'eau est empoisonné, les poissons jusqu'aux alevins, les taupes, les serpents, les tortues aquatiques, etc., sont décimés. L'autorité politico-administrative ne parvient pas à stopper cette pratique qui, à court terme, porte préjudice aux ressources halieutiques. Les nombreux procédés traditionnels de capture des poissons étaient pourtant bien réglementés à l'époque coloniale.

Les rapports d'enquête sur la pêche et les droits coutumiers, dressés par les administrateurs territoriaux du Bas-Uele pour le gouverneur général de Stanleyville, suite à sa lettre n° 1.365/AIMO du 2 avril 1947 adressée au commissaire de district du Bas-Uele, mentionnent clairement la réglementation (voir encadré ci-dessous).

Encladré 17.3. Droits de pêche

1. Droit de pêche chez les Bakango et des chefferies Boa

Tous les Bakango, riverains de l'Uele et du Bomokandi, ont le droit de pêche dans ces rivières parce qu'elles contiennent beaucoup de poissons. Le droit ne souffre d'aucune exception, à tel point que si les Babua le désirent, ils peuvent également retirer du poisson. En effet, seuls les Bakango s'adonnent à la pêche sur l'Uele et le Bomokandi parce qu'elle exige de son homme une certaine habileté que les Babua ne possèdent pas. De plus, ces derniers ne possèdent pas les outils nécessaires : pirogues et grands filets. Les Babua ne sont pas, à proprement parler, un peuple de grande pêche. Ils sont plutôt de véritables agriculteurs.

a) Procédés de pêche

Tous les procédés de pêche sont permis pendant toute l'année. Les Bakango déclarent ignorer la période de frai du poisson, qui a lieu en juin-juillet. Le poisson femelle est mangé avec les œufs.

- La pêche à la ligne est pratiquée en toute saison au moyen d'une longue corde, laquelle porte un hameçon. Elle est lestée d'une pierre. La ligne amorcée avec un ver de terre est jetée à 20 ou 30 mètres dans les eaux profondes. Elle n'est munie d'aucun flotteur. Seules, les secousses que subit la ligne avertissent le pêcheur de la présence du poisson.

- La pêche avec barrage est pratiquée en saison sèche, l'aîné d'une famille (bakumba ?) aidé de ses propres frères (2 ou 3) établit un barrage dans un rapide. Des nasses sont placées dans les voies d'eau. L'aîné a le droit de relever le poisson durant deux jours ; ses frères durant un jour pour chacun. Le produit de la pêche leur appartient personnellement. Si l'homme n'a pas de frère du même père, il appelle les enfants de sa sœur (neveux) ou, à défaut de ceux-ci, des « Bokilo ou beaux-frères » parents du mari de sa sœur ou membres de la famille de sa mère, « Noko ou les oncles maternels ». La pêche terminée, ceux-ci retournent à leur village après avoir reçu du poisson en paiement de celui qui les a invités.

- La pêche en pirogue et au filet se pratique en saison des fortes eaux (*ndobo* ou *bangbondo*, ce qui peut être traduit en français par « saison de pluie » ou « période d'inondation » ou encore « la crue ») par association de deux ou trois hommes parce qu'elle exige de gros efforts. Le possesseur d'une pirogue et d'un filet appelle deux frères du clan. Après la pêche, il donnera un grand poisson à chaque homme ou deux à celui qui connaît très bien le métier, et gardera le reste pour lui.

Il peut arriver que deux pirogues pêchent côté à côté. Un homme d'une barque apercevant un poisson dans le filet de l'autre, l'équipage de celle-ci ne l'ayant pas vu, retirera ce poisson et le donnera au propriétaire de la pirogue. Celui-ci

plus se rendre à la pêche, prêtera sa barque et son filet à ses enfants qui devront revenir à la rive de leur père. Celui-ci prendra un poisson, deux s'il y en a dix et partagera le reste entre ses enfants et les parents qu'il choisit.

- La pêche au moyen des plantes se réalise en saison sèche, le Mokango récolte des plantes dans les forêts ou les plantes cultivées comme « *bali* ». Avec sa femme, il se rend à un endroit où affleurent les roches. Là, il ferme un certain espace où l'eau est peu profonde. La femme broie les feuilles sur la roche pour en extraire le suc et les plonge dans l'eau. Elle renouvelle plusieurs fois la même opération. Sous l'effet de ce poison, les poissons sautent et tentent de s'échapper. L'homme les reprend au moyen d'un petit filet circulaire (appelé « *évio* »).

b) Destination des produits de la pêche

En principe, le produit de la pêche appartient à celui qui l'a pêché. Il est libre de le vendre à qui lui plaît puisque c'est sa propriété. Cependant, si le chef ou le notable circule dans la région, une partie du poisson lui est offerte comme nourriture de voyage (appelée « *posho* » = ration du chef).

2. Droit coutumier de pêche en chefferies babua

Chez les Babua, la rivière est la propriété du clan. Chaque membre peut avoir un droit sur le poisson à un endroit bien déterminé. Ce droit se transmet par hérédité et ne se vend pas. Les enfants adultes pêchent à l'endroit où leur père exerce le droit. Celui-ci ayant parfois donné le droit à chacun d'entre eux à une place qu'il spécifie.

Transmission du droit en cas de décès

- Tous les enfants mâles héritent le droit de pêche de leur père. S'il a bien spécifié où chacun exercera ce droit, sa volonté sera respectée. Si les enfants sont nombreux, l'aîné hérite le droit et permet à chacun de ses cadets d'exercer son droit à l'endroit précis.

- Si un homme ne laisse pas d'héritier mâle, son droit de pêche reviendra à son frère cadet.

Comment s'exerce le droit de pêche ?

L'héritier du droit de pêche et ses frères (fils du même père) ont seuls le droit de retirer du poisson à leur emplacement. Toutefois, le premier peut autoriser son beau-père ou ses beaux-frères à pêcher. Dans ce cas, il déterminera le nombre de jours pendant lesquels il autorise la pêche et recevra toujours une partie du poisson.

a) Procédés de pêche

Tous les procédés de pêche sont autorisés en toute saison, réserve faite à la pêche en commun avec barrage. Il n'existe aucune défense. Comme chez les Bakango, les Babua déclarent ignorer la période de frai du poisson.

- Pêche à la ligne : les Ababua emploient une ficelle, lestée de petits plombs, un hameçon et un ver. Cette ligne très petite est attachée à un morceau de bambou.

- Pêche en commun avec barrage : en saison sèche, et avec l'autorisation de « *bakumba* ou ancien », tous les hommes, femmes et enfants du clan se rassemblent au jour déterminé. La veille, les hommes ont coupé des sticks. Aidés des femmes, les hommes établissent un barrage à l'endroit où ils exercent leur droit de pêche. Les femmes font cuire des graines de « *mbiti* », creusent près de la rivière un trou d'environ 0,60 m de profondeur et y battent ces graines, les déposent, le soir, sur la berge. Le lendemain, les hommes jettent ces graines dans la rivière et tout le monde afflue pour ramasser les poissons morts. Celui qui ne possède pas le droit, dans la rivière où a lieu cette pêche, est autorisé à retirer le poisson à l'endroit où il le désire, mais devra le partager avec l'ayant droit moitié-moitié. Cette pêche n'a lieu qu'une seule fois l'an. Celui qui jette des graines de *mbiti* dans la rivière sans autorisation du *bakumba* sera traduit devant le tribunal du chef qui le condamnera, soit à la peine de prison, soit à la peine du fouet.

- Pêche au moyen d'autres poissons : elle se fait individuellement au moyen des feuilles de *bali* ou de l'écorce de *nzobe* ou des lianes de *nsae*, ou encore tous les trois à la fois.

Elle peut avoir lieu durant toute l'année par ceux qui jouissent du droit de pêche et ce, à leur endroit respectif. Les hommes et les femmes vont, en forêt, chercher ces plantes qui sont ensuite préparées comme il est décrit au point précédent. Le barrage est construit au moyen des sticks, des lianes et de la boue (vase). Lors de l'emploi de *bali*, l'homme entre le premier dans l'eau et répand le suc de ces feuilles, parce que, prétendent les indigènes, le poison étant peu violent, si la femme entre la première, le poisson ne mourra pas. Ils recueillent les poissons morts. La pêche au *nzobe* et au *nsae* se fait de la même façon, avec cette différence que l'homme et la femme peuvent répandre ensemble le poison qui est très puissant.

- Pêche à la nasse, mieux connue sous l'appellation « *gola* » :

Elle a lieu en septembre et octobre, période de plus hautes eaux. L'indigène jouissant d'un droit de pêche, peut établir si l'endroit s'y prête (rapides ou cataractes) un barrage et poser des nasses ou *lékomba* aux voies d'eau. Tous les poissons lui reviennent. S'il est vieux, ses enfants enlèveront les poissons, les lui apporteront et il en fera le partage. S'il meurt, les paniers deviennent la propriété du fils aîné. Un autre indigène qui prendrait ce poisson sera toujours condamné à restituer des dommages et intérêts.

b) Produit de la pêche

Le poisson retiré de la rivière du clan appartient à celui qui exerce le droit de pêche. Il est tenu de fournir un tribut annuel au chef. Si la pêche d'un jour a été fructueuse, il en portera une partie au chef. Si le poisson n'est pas nombreux, il le fera sécher et lorsqu'après plusieurs jours, la quantité est suffisamment grande, il s'acquittera de son tribut annuel en donnant une seule fois.

Les frères qui jouissent du droit à un seul endroit, hérité de leur père, se partagent toujours le poisson retiré. Ils sont libres de disposer de leur part comme ils l'entendent. Si leur père est en vie, il recevra la première part.

3. Droit de pêche chez les Azande du territoire d'Ango : chefferies Ezo et Mopoy

D'une façon générale, la pêche est peu pratiquée en ces deux chefferies pour les deux raisons suivantes : tout d'abord parce que ces régions ne sont traversées que par une seule grande rivière, Api/Uere, et ensuite parce que les Azande sont en général très peu pêcheurs. On ne voit en effet que peu de villages établis le long de l'Api et même de l'Uele, qui, lui, forme la limite du territoire au sud-est. De même, tout au nord, près de la M'bomu qui sépare le Congo belge du Congo français, aucun village ne s'est installé. Ceci nous amène donc à envisager la pêche pratiquée dans les petites rivières et le long de l'Api et de l'Uele.

a) Dans les petites rivières

La pêche est surtout pratiquée par les femmes, pendant la saison sèche. Les femmes établissent deux barrages de façon à isoler l'eau d'une partie de la rivière, elles assèchent ensuite cet endroit et recueillent les poissons restés dans la vase. Les poissons recueillis sont, souvent, de petite taille et se vendent de un à cinq francs. Il n'y a qu'un cas où la pêche ne peut être pratiquée par n'importe quel indigène. Lorsqu'un indigène a établi sa demeure près d'une rivière, le terrain et cette partie de la rivière lui appartiennent et il peut en faire valoir ses droits devant son chef coutumier.

Il est à remarquer également que les indigènes d'une chefferie n'admettent pas qu'un indigène d'une autre chefferie vienne pêcher dans leurs eaux ; sauf si ce dernier a un parent ou un ami dans la région. Ils allèguent la raison suivante, très sensée dans sa simplicité : « Pourquoi vient-il pêcher chez nous, alors qu'il y a des rivières dans sa région ? » Si le fait se produisait, le délinquant serait renvoyé dans sa chefferie d'origine pour y être jugé par son chef coutumier. On lui fait généralement subir une peine de une à deux semaines d'emprisonnement, augmentée de cinquante francs d'amende et éventuellement de dommages intérêts, suivant la quantité de poisson prise. La pêche pratiquée en petite rivière est peu rémunératrice et le produit revient uniquement au pêcheur, sans que ce dernier doive un tribut à son chef ou à son notable.

b) Dans les grandes rivières

L'indigène qui établit sa demeure le long de ces eaux choisit généralement un endroit où le poisson abonde, à un coude de rivière par exemple, où l'eau est plus stagnante. Le procédé de pêche le plus utilisé est le poison, car c'est lui qui leur donne les meilleurs résultats. On distingue deux espèces de poison : le *mokoko*, arbuste portant des fleurs blanches et donnant des graines semblables à des petits pois, et le *lilo* qui est un fruit de forme oblongue.

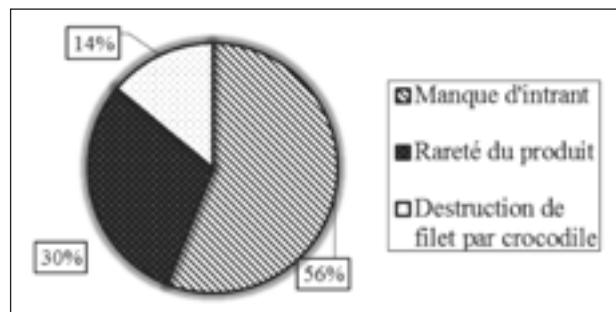
La pêche au *mokoko* se pratique au mois de décembre. En effet, l'indigène fait part à ses amis de son désir d'aller pêcher. Aussitôt ces derniers viennent avec les paniers de graines de *mokoko*. Tous les réduisent alors en poussière en remplissant les paniers. (Dès que les préparatifs sont entamés et jusqu'à la fin de la pêche, l'indigène qui a appelé ses amis ne doit avoir aucun rapport sexuel, cela risquant, d'après eux, de compromettre le résultat de la pêche.) Lorsque tout est préparé, ils se rendent, de grand matin, à l'endroit choisi pour la pêche. Ils trempent alors les paniers dans l'eau, les retirent, les retremperont et ainsi de suite, jusqu'à ce que le contenu des paniers se soit répandu dans l'eau. Après deux ou trois heures, le poisson meurt étouffé et revient à la surface. Le produit ainsi obtenu leur revient. Chacun offre un poisson à son capita qui en envoie à son notable.

Afin de réduire le déficit de la demande en poisson, l'autorité coloniale, par sa politique, avait imposé la construction d'étangs piscicoles à raison de deux par village. Les résultats furent satisfaisants mais, après la rébellion de 1964, tous ces étangs, vidés, n'ont pu être rechargés. En 1984, on en comptait 191 pour l'ensemble du Bas-Uele, dont 20 comptabilisés dans le territoire de Bambesa qui bénéficie de l'encadrement de l'antenne de recherche piscicole de la station de l'INERA, dont l'étang piscicole de Malengoya. Dans la ville de Buta, une nouvelle dynamique est née au tour du Projet Elisa pisciculture de Bomea (PEPIBO)¹²¹, l'un des projets pilotes qui a réussi à vulgariser la pratique de la pisciculture dans la région, par l'encadrement et la distribution des alevins aux nouveaux pisciculteurs. Les guerres dites « de libération » (troubles MLC) ont porté, malheureusement, un coup d'arrêt à cette initiative locale. En 2005, dans le cadre de réalisation des projets à impact visible à court terme, une ONG dénommée « Acord » et appuyée par la Banque mondiale avait financé six projets, qui devaient être exécutés par six communautés regroupant chacune quarante ménages. Mais ici aussi, les résultats sont bien maigres au vu du montant du financement (30 000 dollars américains), car il n'y a qu'une communauté (Mopemba) qui alimente assez régulièrement la population de Buta et ses environs en poissons *Tilapia nilotica* et *Clarias*. De temps en temps, la communauté Baruti vend également ses *Tilapia nilotica* (1 kg de poisson se vend à 3000 FC).

Actuellement, pour stimuler la production halieutique et piscicole dans le Bas-Uele, il faut commencer par :

- organiser les pêcheurs en équipe/spécificité de pêche, les équiper avec les intrants de pêche moderne, les amener à respecter les zones et les périodes du fraîchement au niveau de tous les grands cours ;
- installer les chambres froides au niveau de grandes agglomérations telles que : Aketi, Likati, Bondo, Monga, Baye, Bili, Liguga,

Graphique 17.1. Les principales contraintes pour les activités de pêche dans la ZS de Buta (2008)



Source : graphique élaboré par l'auteur à partir des résultats d'une enquête menée par le PRONANUT (ACF-zone de santé de Buta 2007).

Titule, Sasi, Dembia, Dingila, Amadi, Ango, Poko, Niapu, Makongo, Likandi centre, Eke centre, Zobia, etc. ;

- réhabiliter les routes ou voies d'accès aux pêcheries et réglementer l'organisation du marché de poisson ;
- encadrer certaines ONGD par des formations sur les techniques piscicoles (choix du lieu, traçage des étangs, l'orientation, chargement des étangs et leur vidage, nourriture des poissons, profondeur, etc.) ;
- installer des centres d'alevinage dans toutes les agglomérations importantes et attirées par la pisciculture.

6.2. CHASSE¹²²

La chasse est l'apanage des hommes, qui capturent leur gibier à l'aide de pièges et de fusils de chasse (ACF 2010 : 12). Elle se pratique à la battue avec une meute de chiens dressés pour traquer les bêtes en passant par les trous béants, au piégeage, au feu de brousse tardif, à la flèche empoisonnée, mais aussi aujourd'hui au fusil, de fabrication locale type « calibre 12 made in Yakoma ». Comme l'indique la marque, le Bas-Uele achète les fusils de chasse qui viennent de la province du Nord-Ubangui, précisément de Yakoma. Le fusil coûte 60 dollars américains sur le lieu de la fabrication et est revendu à Buta ou ailleurs dans le Bas-Uele à 100 dollars américains¹²³.

121. L'ONG PEPIBO, créée en 1995, vise à promouvoir la pisciculture et les technologies appropriées. Les activités réalisées de 2009 à 2012 ont constitué en l'accompagnement à la mise sur pied de dix étangs piscicoles répondant aux normes techniques.

122. La plupart des informations proviennent de l'équipe locale.

123. À Buta, les fabricants des fusils calibre 12 de l'avenue Avungara mettent déjà, eux aussi, leurs produits sur le marché

Tableau 17.8. Quelques pêcheries traditionnelles de grande renommée par territoire au Bas-Uele

Territoire	Dénomination de la pêcherie	Cours d'eau	Principaux cours d'eau du territoire
Aketi	Agu I & II	Itimbiri	Itimbiri, Tele, Rubi, Guma, Likati, Likoto, Mbange I & II, Aketi, Elongo, Tshimbi, Ekama, Maze, Bilo
	Zamba I & II	Itimbiri	
Ango	Lisala	Uele	Uele, Uere/Api, M'bomu, Gwane, Asa, Manamboli, Manzango, Lowi, Ngali, Nambia
Bambesa	Ndulu	Uele	Uele, Bomokandi, Bima, Makongo, Malengwa, Likandi, Anga, Andu, Mabhilongo, Ngwale, Mowindi, Betamangale, Mmbowa, Ambaza
	Mendigba	Uele	
	Gbang	Uele	
	Dembia	Uele	
	Sasi	Uele	
	Kude	Uele	
	Lebo	Uele	
	Bakango II & III	Uele	
	Angodia	Uele	
Bondo	Ngaa	Uele	Yongole, Api, Zagili, Kolo, Longbo, Lunde, Zali, M'bomu, Uele, Gangu-Bili, Bili, Gangu, Faka, Lobi, Konzi, Dumu
	Mangoli	Uele	
	Angu	Uele	
	Namia	Uele	
	Gomba I	Uele	
	Gomba II	Uele	
	Marché central	Uele	
	Bakalawa	Uele	
	Dinga	Uele	
Buta	Liguga avec 17 campements ou <i>nganda</i> (près de l'impressionnante chute de Gwé)	Uele	Titule, Epangapanga, Kobha, Bale, Mopulu, Lemwe, Yeme, Koteli, Lombe, Malolo, Somba, Longa, Malikuta, Koombo, Lingita, Uele, Bima, Tele, Sombo, Makala
	Kaske		
	Ndimalo, Mbota	Rubi	
	Lepudhungu	Rubi	
Poko	Amadi	Uele	
	Nebo	Uele	
	Bangalu	Uele	
	Bomokandi	Uele	
	Epi	Bomokandi	
	Soronga	Uele	

Source : équipe locale 2012.

Outre les fusils, les chasseurs utilisent un câble métallique/nylon (servant à la fabrication de pièges), un filet de tenderie pour les chiens de chasse, des flèches dont la pointe est métallique ou non et empoisonnée (lances ou sagaises) (ACF 2010 : 12).

Les contraintes liées aux activités de chasse sont l'insécurité et le manque d'intrants (cartouches, fusils), les tracasseries administratives sur le port d'armes à feu, le non-respect du calendrier de chasse vulgarisé par les autorités locales, le braconnage à grande échelle perpétré par la LRA (*ibid.* : 12). La réglementation de la chasse ayant été longtemps bafouée, certains animaux (tels qu'énumérés au point relatif aux ressources de la faune) deviennent rares (ACF 2008 : 7). D'une manière générale, la viande boucanée consommée dans les centres urbains vient de loin. À ce sujet, une étude, parue dans la revue du Centre de recherche de l'Université pédagogique nationale (CRUPN) n° 034/2008, faisait remarquer que « l'intensification de la chasse anarchique et du braconnage ainsi que la pression humaine sur les ressources naturelles – forêt et cours d'eau » constituaient une menace sérieuse pour les animaux sauvages dans le district du Bas-Uele. Ceux-ci, effrayés et menacés d'extinction, se sont éloignés des grands centres. Les zones d'approvisionnement en viande de chasse se retrouvent donc à plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres des lieux densément peuplés. Aussi, la ville de Buta est approvisionnée en viande à partir de deux axes principaux :

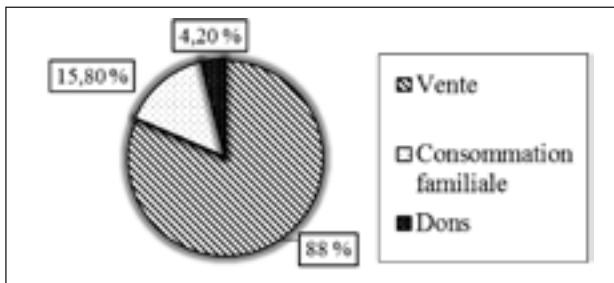
- Roa (chefferie Boso, poste d'État Bili, territoire de Bondo) *via* Liguga (secteur BMB, poste d'État de Kumu, territoire Buta) - Buta, soit 150 kilomètres ;
- Mangoli - Kâpala (chefferie Avuru Gatanga, poste d'État Likati, territoire Aketi) *via* Koteli (chefferie Nguru, poste d'État de Buta nord, territoire de Buta) - Buta, soit 110 kilomètres (équipe locale).

et les vendent à 50 dollars américains (le fusil). Pourtant, les utilisateurs préfèrent encore les fusils de Yakoma à ceux fabriqués à Buta. Ils justifient leur choix en déclarant que, dans le calibre 12 « type Yakoma », l'expulsion des douilles de munition de chasse est automatique après détonation et les pièces de rechange, une fois commandées, sont disponibles et faciles à trouver, contrairement aux fabrications de l'atelier de Buta.

Bien que l'évaluation n'ait pas pu quantifier l'utilisation du produit de la chasse, il n'en demeure pas moins que la viande de chasse est plus destinée à la vente qu'à la consommation familiale (ACF 2008 : 6 ; ACF 2010 : 12). Les prix des produits de chasse sont variés et discutables. Le jambon de l'antilope rouge se vend entre 12 000 et 15 000 FC/morceau, le prix de l'épaule oscille entre 10 000 et 12 000 FC ; le filet à 10 000 FC ; les côtes premières à 5000 FC ; le travers à 3000 FC ; la poitrine à 8000 FC; etc. (Équipe locale).

Avec l'implication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'Organisation concertée d'étude et des amis de la nature (OCEAN)¹²⁴, le domaine de chasse de Rubi-Tele a été sécurisé en 2007 contre l'abattage illicite du gibier par la population riveraine. En effet, l'exploitation artisanale minière qui s'était immiscée au sein du domaine de chasse incitait à la chasse mercantile pour alimenter les carrières de Buta. Dans le cadre du renforcement de la sécurité du domaine de chasse, des patrouilles mixtes ont été mises sur pied (garde-chasse, police du contrôle de l'environnement et vérificateurs des produits de la chasse). La viande est, dès lors, devenue rare sur les marchés de Buta (Adebu Liginda 2009 : 22). Des patrouilles mixtes, intégrant des gardes-chasses, des policiers du contrôle de l'environnement et des vérificateurs de l'origine des produits de chasse, se sont organisées afin de décourager tous ceux qui tentaient de pénétrer, sans autorisation préalable, dans cette aire protégée, désormais partiellement sécurisée. Dans l'ensemble du district du Bas-Uele, des postes de contrôle de l'environnement se sont implantés, mais leur réelle influence sur le terrain est encore à déterminer.

124. Même association qui a publié l'étude sur l'impact de l'exploitation du diamant à Buta et Aketi (Adebu Liginda 2009).

Graphique 17.2. Destination des produits de la chasse dans la zone de santé de Buta (mai 2008)¹²⁵

Source : graphique élaboré par l'auteur à partir des résultats d'une enquête menée par le PRONANUT (ACF-zone de santé de Buta : 2008).

125. Données obtenues auprès de la population locale lors d'une enquête sur la sécurité alimentaire menée par Action contre la faim (ACF) dans la zone de santé (ZS) de Buta en mai 2008 (ACF 2008 : 6).

Encadré 17.4. La cueillette et le ramassage

La cueillette et le ramassage, rythmés par les saisons, constituent deux activités complémentaires à l'agriculture et font vivre des milliers des gens. Ci-dessous, une liste (non exhaustive) des produits non ligneux de la forêt.

Les produits de ramassage et de cueillette :

- chenilles (novembre-décembre pour celles qui sont dans les nids et les autres, au corps très épineux, en juin-juillet-août) ;
- termites ailés (dont l'envol a lieu de la deuxième quinzaine de mars à fin mai) ;
- champignons comestibles (localement appelés « woe », qui poussent entre août et septembre). Champignons saisonniers poussant soit sur la litière sous forêt au pied des *Gilbertiodendro dewevrei* et des *Gibrenardia*, soit sur les flancs ou les périphériques des grandes termitières sous forêts secondaires, soit encore sur les bois secs ; des nombreux fruits (baies) très disputés à certains primates (*cercopithecus sp*) ;
- de gros escargots sous forêts primaires, de mai à septembre ;
- *ngbagaye, abhune, lékundu labo, sosongoyé*, qui sont ramassés après la période des équinoxes ;
- *kpangé, kuu, madangbalia* poussent sur les troncs d'arbres ou les souches des futaies des anciennes jachères, vieilles d'au moins deux ans ; ils sont ramassés surtout pendant la période pluvieuse ;
- bois de chauffage (opération de routine effectuée par les femmes en toute saison, soit pour les activités culinaires pour environ 99 % des ménages, soit pour la vente).

Il convient de souligner que la gamme des produits de ramassage est extrêmement variée et qu'on ne saurait les énumérer tous.

- produits de cueillette : noix de palme (en saison pluvieuse) et de kola (à partir du mois d'août et jusqu'en novembre) ; *ketsou* ou poivre (de novembre à fin février) ; les fruits déhiscents et indéhiscents ; des feuilles comestibles comme les légumes verts appelés en léboalé « *Ngbè* », de la même famille que le *fumbua* consommé à Kinshasa et ses environs ; *nzombo* semblable aux amarantes ; *Kase ensà* similaire à l'épinard ; des feuilles de *Echornia* ou *Bonze-bonze* séchées et consommées comme du thé. Les constructeurs, menuisiers, exploitants artisanaux de matières précieuses et les cyclistes transporteurs (tolékiste) en font large usage. Ces feuilles séchées d'*Echornia* ont une vertu curative contre la lombalgie.

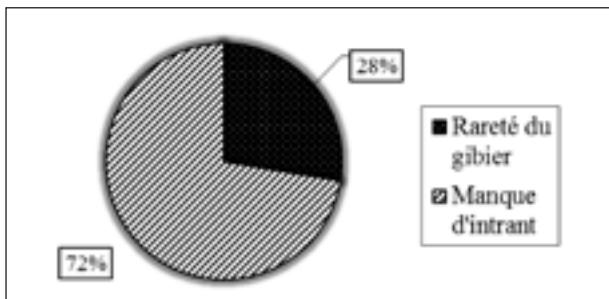
Pour l'habitat rural : couverture des cases, on a *madécassé* ou *palle* (« mangongo » en langue vernaculaire), les feuilles tissées de raphiales (« *ndele* »), la chaume (« *sobé* »), les feuilles des *Gilbertiodendro dewevrei* (« *mambalu* ») ; les feuilles de bananiers séchées ou non ; matériaux servant comme liants (« *kekele* », « *mbolokomboloko* », « *etlubu* », « *empope* », « *ngoli* »).

Quelques produits de cueillette et de ramassage qui font l'objet d'intenses activités commerciales informelles* :

- cinq petits ou trois gros escargots sont vendus à 200 FC ;
- un gobelet de termites ailés séchés se négocie à 500 FC ;
- un tas de noix de palme (pour la *mwambe*) s'élève à 100 FC ;
- un sac de *ketsou* à 35 000 FC (alors qu'au marché de Yakoma, il atteint déjà 50 000 à 60 000 FC).

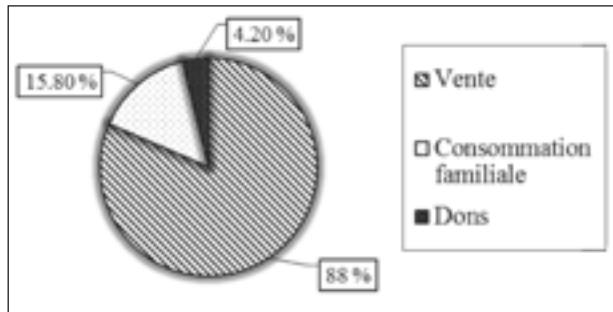
*Toutes les transactions commerciales internes se font habituellement avec le franc congolais (FC) et/ou des devises étrangères, notamment le dollar américain (sur l'ensemble des grandes agglomérations du Bas-Uele) et le franc CFA (Communauté financière africaine).

Graphique 17.3. Les principales contraintes pour les activités de chasse dans la ZS de Buta (2008)



Source : graphique élaboré par l'auteur à partir des résultats d'une enquête menée par le PRONANUT (ACF-zone de santé de Buta : 2007).

Graphique 17.4. Destinations des produits de la chasse dans la ZS de Buta (2008)



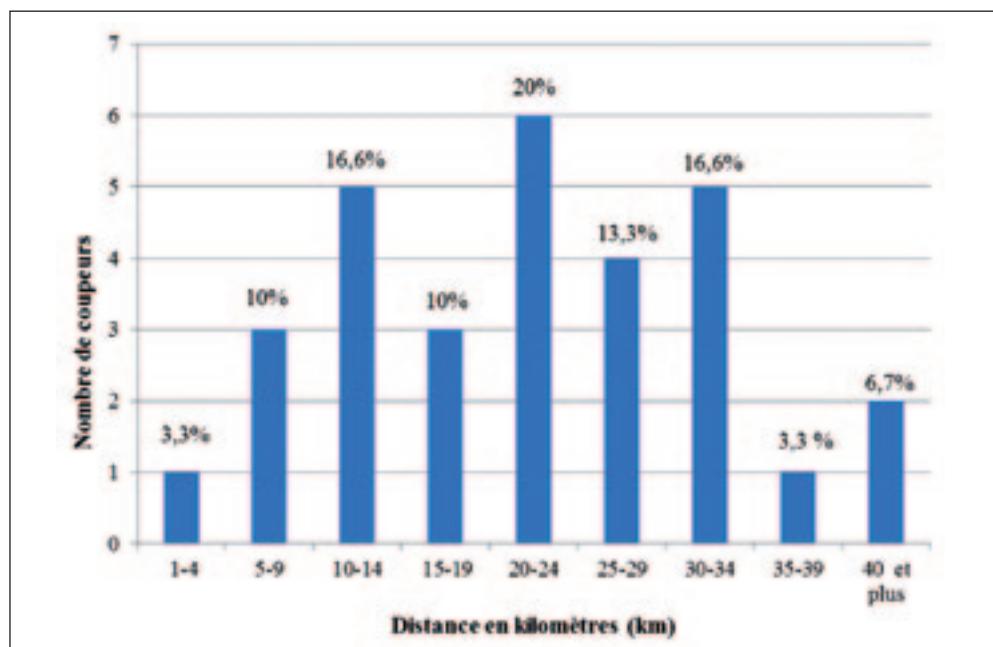
Source : graphique élaboré par l'auteur à partir des résultats d'une enquête menée par le PRONANUT (ACF-zone de santé de Buta : 2007).

7. EXPLOITATION DU BOIS ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

7.1. LA PROBLÉMATIQUE DU BOIS DE CONSTRUCTION À BUTA

Les actions de l'homme sur la terre n'ont cessé de contribuer à la dégradation de l'environnement en général et de ses espaces verts en particulier surtout près des grandes agglomérations. Les bois sont régulièrement coupés à des fins de construction, pour s'alimenter en bois de chauffage, ou en charbon de bois. Une étude récente réalisée par Likati Mbuma sur l'impact de l'action anthropique sur les espaces verts dans la cité de Buta et les chefferies environnantes a montré que la distance moyenne qui sépare les sites où sont coupés les sticks et la cité de Buta se situe dans un rayon de dix et trente-quatre kilomètres, alors qu'il y a à peine une décennie, ces matériaux se prélevaient à moins de cinq kilomètres du centre de la cité de Buta.

Graphique 17.5. Distance moyenne de la coupe de bois de construction depuis Buta



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données, fournies par l'équipe locale, de l'étude réalisée en 2008 par Likati Mbuma (2008 : 6).

Au moins 76 % des forêts exploitées pour la coupe des bois de construction se situent entre 10 et 34 kilomètres par rapport aux domiciles des coupeurs dans la cité de Buta. Les essences recherchées ont été

complètement rasées dans la banlieue proche. Les coupeurs vont désormais les rechercher dans les chefferies qui entourent la cité de Buta. Le transport de ces matériaux vers le centre-ville se fait habituellement par radeaux et vélos. Aussi, le prix des sticks, qui dépend fortement du temps de transport, est en nette augmentation. Entre 2008 et 2012, leur prix a quadruplé : un pilier pour la toiture qui se vendait 500 FC en 2008 coûte en 2012 4000 FC, ce qui rend inaccessible l'entreprise de construction pour la plupart des ménages (équipe locale 2012).

7.2. EXPLOITATION DU BOIS

7.2.1. EXPLOITATION ARTISANALE

Le Bas-Uele est couvert au sud par la forêt primaire qui s'étend du territoire d'Aketi jusqu'à celui de Bambesa via Buta. Le Nord de la province est en revanche une zone de savane et de galeries forestières couvrant les territoires d'Ango, de Bondo et

une partie de Poko. Ces deux domaines biogéographiques très contrastés et nettement séparés par la rivière Uele comprennent des essences très recherchées, que ce soit pour du bois de chauffage ou pour la construction artisanale, pirogues¹²⁶, sagaies/pagaies¹²⁷, mortiers¹²⁸, pilons¹²⁹ et tam-tam¹³⁰, etc. De cette exploitation pratiquée par divers acteurs pour de multiples raisons, ressortent d'innombrables espaces dégradés. Les quelques sites de reboisement sont souvent abandonnés avant même d'avoir été reboisés.

126. *Chlorophora excelsa* et *Musanga reolerae*.

127. *Disperos sp.*

128. *Entandrophragma cylindricum*.

129. *Disperos sp.*

130. *Alstornia gilitii*.

La problématique de l'habitat

Tableau 17.9. Essences recherchées pour la construction

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Maba laurentii</i>	<i>Ngole</i> (en leboale)
<i>Gilbertiodendro dewevrei</i>	<i>Ligodo</i>
<i>Auratea sp</i>	<i>Elhombo</i> (en leboale)
<i>Dichrostachys glomerata</i>	<i>Malenzo</i> (en leboale)
<i>Aidia con golona</i>	<i>Mbeba</i> (en leboale)
<i>Cacia specatabilis</i>	Acacia
<i>Chactaene microcarpe</i>	<i>Zigile</i> (en leboale)
<i>Carapa procera</i>	<i>K蓬do</i> (en leboale)
<i>Onystigo oxyphyllum</i>	<i>Engwe</i> (en ebudjà)
<i>Phyllanthus disci des Nuell.Ang</i>	<i>Lekele</i> (en leboale)
<i>Musanga reolerae</i>	<i>Ngombo/kombo kombo</i> (en leboale)

Source : Données fournies par l'équipe locale, provenant de l'étude de Napono Namunde (2012 : 49).

Sans être exhaustive, cette liste regroupe les onze essences les plus fréquemment coupées pour la construction de l'habitat rural. Le rythme de la coupe du bois pour l'habitat dépend de la vitesse à laquelle l'habitat se dégrade. Or, la multitude de termitières qu'on observe à travers le Bas-Uele constitue un danger permanent pour cet habitat construit avec les matériaux locaux justement très sensibles aux termites lignicoles. Ainsi, chaque année, des milliers des sticks et autres produits non ligneux sont tirés de la forêt et de la savane arbustive pour servir soit au remplacement des murs qui s'effondrent ou se bientôt, soit à la réfection d'une toiture percée.

Le rythme de la coupe de *Musanga reole-rae* inquiète sérieusement les amis de la nature (OCEAN). Cette essence est non seulement utilisée comme chevron (jeune plante), mais les plus gros sont aussi coupés pour fabriquer des radeaux (servant à acheminer les bois de vente dans les grands centres comme Buta, Aketi, Dingila) et des pirogues, ne laissant pas à cette plante l'occasion de se régénérer. C'est également le cas du *Gilbertiodendro dewevrei* utilisé comme pilier dans la construction et ses feuilles (*mambalu*) comme matériau de couverture. Les plus gros arbres sont sciés et fournissent des planches.

Tableau 17.10. Essences recherchées par les scieurs artisanaux

Nom scientifique	Nom commercial	Nom vernaculaire
<i>Chrolophora excelsa</i>	<i>Iroko</i>	<i>Mbangi</i>
<i>Entandrophroga cylindricum</i>	<i>Sapeli</i>	<i>Liboyo</i>
<i>Khaya sp</i>	---	----
<i>Gilbertiodendro dewevrei</i>	<i>Limbali</i>	<i>Ligodo</i>
<i>Alstonia giletti</i>	<i>Emien</i>	<i>Guga</i>

Source : Données fournies par l'équipe locale, provenant de l'étude de Napono Namunde (2012 : 24).

La problématique du bois de chauffage

Tableau 17.11. Essences recherchées pour la carbonisation (charbon de bois)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nombre d'exploitants
<i>Albizia zibia</i>	<i>Lébhamba</i>	24
<i>Albizia ferruginea</i>	<i>Lébhamba</i>	2
<i>Albizia caleensis</i>	<i>Lébhamba</i>	7
<i>Branchistigia laurentii</i>	----	4
<i>Bosqueia angolensis</i>	<i>Nzugwa</i>	2
<i>Cacia sp</i>	---	23
<i>Caloncoba wilwichii</i>	---	4
<i>Entandrophragma sp</i>	----	1
<i>Gilbertiodendro dewevreii</i>	<i>Ligodo</i>	10
<i>Gilbrenardia</i>	<i>Bokobo</i>	7
<i>Fadara sp</i>	----	4
<i>Khaya sp</i>	---	1
<i>Hevea brasiliiana</i>	<i>Kandi</i>	10
<i>Mangifera indica</i>	<i>Manga</i>	24
<i>Moringa lucida</i>		4

Source : données fournies par l'équipe locale, provenant des études de Likati Mbuma (2008 : 8) et Napono Namunde (2012 : 24).

En observant ce tableau, on note que 78,3 % des essences exploitées pour la production du charbon de bois sont représentées par *Mangifera indica*, *Albizia zibia*, *Cacia sp.*, *Myriathus arboreus*, *Gilbertiodendro dewevrei*, *Hevea brasiliiana*, *Albizia caleensis*, etc. Ces essences fournissent le charbon de qualité, sollicité par les consommateurs. Ces essences sont rencontrées dans la cité de Buta (*Mangifera indica*), et surtout dans les chefferies/secteurs avoisinants où l'on distingue des essences de la forêt primaire.

Tableau 17.12. Essences recherchées comme bois de chauffage

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Albizia ferruginea</i>	<i>Lébamba</i> (en leboale)
<i>Myrianthus arboreus</i>	<i>Bokamu</i> (en leboale)
<i>Phyllanthus disci des Nuell. Ang.</i>	<i>Lekele</i> (en leboale)
<i>Gilbertiodendro dewevrei</i>	<i>Ligodo</i>
<i>Gilibrenardia</i>	<i>Bokobo</i> (en leboale)
<i>Bosqueia angolensis</i>	<i>Nzugwa</i> (en leboale)
<i>F. uemacial</i>	<i>Pombolombo</i> (en leboale)

Source : Données fournies par l'équipe locale, provenant de l'étude de Napono Namunde (2012 : 36).

En plus de ces essences de qualité, les femmes prélèvent quotidiennement tout autre bois sec qu'elles rencontrent (tombé sous l'attaque des termites, par l'action du vent ou abattu par les bûcherons).

L'agriculture sur brûlis et l'exploitation minière artisanale : deux menaces pour l'environnement

L'agriculture itinérante sur brûlis, pratiquée à plus de 80 % par les paysans du Bas-Uele et de nombreux foyers miniers disséminés dans l'ensemble de la province, contribue intensément à la destruction incontrôlée des forêts. Les bois pourrissent dans les champs ou dans les chantiers d'exploitation des matières précieuses. Les efforts fournis par les services de l'agriculture, de l'environnement et de la conservation de la nature et par le fonds forestier national en ce qui concerne la réglementation de l'exploitation artisanale sont insuffisants. Les paysans refusent de pratiquer l'agriculture durable, tandis que les exploitants artisanaux de diamant, et dans une moindre mesure de l'or, continuent à raser, à leurs racines, les bois. De fait, les exploitants arti-



Forêt primaire, espèce *Gilbertiodendron dewevrei* (Pk 99).

(Photo équipe locale, 2012.)

danaux affirment que c'est dans l'assiette radiculaire de la futaie qu'ils attrapent les plus grosses pierres précieuses (1 à 5 carats).

7.2.2. EXPLOITATION INDUSTRIELLE DU BOIS

Dans le Bas-Uele, la production industrielle du bois, destinée presque exclusivement à l'exportation à l'état brut¹³¹, était essentiellement assurée par la Société industrielle et forestière du Congo (SIFORCO). Sa concession au Bas-Uele est située à Aketi (cf. n° 0002/CCE/DAFECN/1989 du 20 mars 1989). D'une superficie officielle de 293 000 ha, elle est limitée¹³² au nord par la ligne droite depuis

131. Le bois de SIFORCO est vérifié pour la légalité-traçabilité depuis 2006. Chaque année, les auditeurs « SGS » font un audit de surveillance (certification SGS – TLTV Légalité – Vérifiée) (SIFORCO 2010 : 6).

132. L'évaluation de la situation du domaine de chasse Rubi-Tele pose le problème du manque de démarcation sur le terrain. Ce sont des lignes droites dessinées sans aucun indicateur précis sur le terrain à l'intérieur du domaine de chasse (Hart 2007 : 23).

la source de la rivière Mokandame jusqu'à Agbole, au sud par la route Bunduki-Ligbombo, à l'est par le tracé Agbole-Ligbombo et à l'ouest par la rivière Mokanda-Bunduki (SIFORCO 2010 : 3).

La société SIFORCO exploitait principalement l'*Afrormosia* dans plusieurs chantiers situés dans les groupements de Boboma, Bogbasa et Bongita en chefferie Bodongola du territoire d'Aketi. Selon des sources locales, cette entreprise coupe le bois à un rythme accéléré sans planifier aucun programme de reboisement. Les routes, construites par SIFORCO et qui permettent d'évacuer les grumes d'*Afrormosia* tronçonnées, traversent de vastes zones de forêts hétérogènes où se logent de nombreuses essences utiles (arbres à chenilles et à noix de kola). Au fur et à mesure de l'avancement des activités d'exploitation, les chantiers de coupe de bois se déplacent, et les routes, de plus en plus nombreuses, sont prolongées. Les jeunes essences, situées sur le tracé routier, sont alors menacées, voire supprimées. Pourtant, dans le nouveau Code forestier de 2002 (loi n° 011/2002 du 29 août 2002), l'article 89 prévoit qu'un cahier des charges soit signé entre l'État et l'exploitant forestier concernant, entre autres, la construction et l'aménagement des routes, la réfection, l'équipement des installations hospitalières et scolaires, les facilités en matière de transport des biens. Selon son rapport de bonne gestion, publié en 2010, la SIFORCO aurait signé des protocoles¹³³ d'accord qui spécifient les obligations de SIFORCO envers les populations riveraines (le groupement Bogbasa et les groupements Bohema-Bongeta, Bolende et Bozaki).

Cependant, en 2012¹³⁴, acculé par d'importantes dettes, le groupe Danzer a vendu SIFORCO au groupe américain Elwyn Blattner (GBE), déjà connu en République démocratique du Congo pour ses concessions dans l'huile de palme¹³⁵. Cette vente

signe la fin de quarante ans de présence de Danzer en RDC, quarante années marquées par de nombreux conflits sociaux et une dégradation continue des forêts naturelles, selon Greenpeace (Kasambule 2012).

7.3. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU BAS-UELE

L'exploitation abusive et incontrôlée des réserves forestières est une bombe à retardement, qui peut à tout moment entraîner des conséquences désastreuses et irréversibles sur les écosystèmes existants et l'économie. Aussi, tout projet (réhabilitation ou création d'une route, ouverture d'une exploitation minière, grands projets agricoles...) devrait être précédé par une étude de son impact environnemental et socio-économique, comme cela a été le cas, par exemple, pour le projet Pro-Routes financé par la Banque mondiale.

Dans l'optique de la préservation de la végétation, l'administration coloniale avait créé plusieurs réserves naturelles, des sites et chantiers de reboisement dans la province du Bas-Uele ; ceux-ci sont actuellement tous abandonnés¹³⁶. À défaut de données plus récentes, nous reprenons les données telles qu'elles avaient été publiées par le PNUD dans la monographie de la Province-Orientale de 1998.

Ces sites ne sont plus fonctionnels à cause du manque de personnel compétent et de l'exploitation irrationnelle des essences plantées par la population riveraine. Des incendies et feux de brousse tardifs ont aggravé la destruction. Les douze chantiers de reboisement que comptait la Province-Orientale (sept à la Tshopo, cinq au Bas-Uele, 3681 hectares) sont aujourd'hui tous abandonnés.

Sur les quinze chantiers de réserves forestières en voie de disparition identifiés en Province-Orientale, douze se trouvaient dans la province du Bas-Uele, dont dix compris dans le territoire de Buta (la facilité de l'accès explique cette situation de monopole). Un plan d'aménagement rigoureux de ces différents chantiers pourrait aider à récupérer la plupart de ces réserves.

133. Les protocoles d'accord qui sont actuellement en application sont les groupements Bogbasa (secteur Bondongola avec le protocole du 15.01.2005), les groupements Bobema-Bongeta, Bolende et Bozaki avec le protocole du 06.10.2007.

134. Depuis le 23 février.

135. Le groupe Blattner (Belgique/USA) a repris GAP (Groupe agro-pastoral) et possède 10 000 hectares de plantations d'huile de palme. D'autres membres de la famille Blattner sont impliqués dans l'exploitation forestière, par le biais de SAFBOIS dans la Province-Orientale (à Isangai, territoire de la Tshopo) (Kasambule 2012).

136. Aketi (Komba, Likati-Komba, Dulia, Ngombo) ; Buta (Malikuta et Rubi) (cf. PNUD 1998 : 153, qui reprend ces informations de la coordination de District, Environnement, Conservation de la nature et Tourisme/Buta, 1995).

Tableau 17.13. Liste des chantiers de réserves forestières en voie de disparition dans l'ancienne Province-Orientale

Nom du chantier	Superficie (ha)	Territoire/Province
Mawa-gare	1685	Poko/Bas-Uele
Mogboa	2000	Aketi/ Bas-Uele
Besonge	--	Buta/Bas-Uele
Bwete	--	Buta/Bas-Uele
Kokonde	--	Faradje/Haut-Uele
Djugu	--	Djugu/Ituri
Koreri	--	Bondo/Bas-Uele
Manzili	50	Buta/Bas-Uele
Mangbahata	--	Buta/Bas-Uele
Ngbolin	--	Buta/Bas-Uele
Bosore	--	Buta/Bas-Uele
Mambungu	1868	Buta/Bas-Uele
Andoma	2790	Buta/Bas-Uele
Mongo	--	Buta/Bas-Uele
Tobara	1200	Buta/Bas-Uele

Source : ministère de l'Agriculture et Développement rural. 1985. « Région du Haut-Zaire : étude pour la planification de l'agriculture ». In PNUD 1998 : 131.

Sur l'ensemble des quatorze réserves forestières protégées que compte la Province-Orientale, sept sont situées au Bas-Uele, parmi lesquelles cinq sont situées dans le territoire d'Aketi (réserve Mandoko, Likati [2600 ha], Dulia [750 ha], Ngombo [2800 ha], Lombe [1600 ha] et deux dans le territoire de Buta [Rubi 2387 ha] et Malikuta [1500 ha]). De vingt et une réserves forestières identifiées dans l'ancienne Province-Orientale, quatorze sont localisées dans le Bas-Uele dont onze pour le seul territoire de Buta. Aketi et Buta, qui étaient les territoires les mieux pourvus en réserves forestières, concentraient donc logiquement le plus grand nombre de chantiers de reboisement.

La mise en place d'espaces protégés à l'époque coloniale témoigne du souci, rationnel, qu'avait l'autorité coloniale de préserver l'équilibre environnemental, non sans un but d'exploitation sur le long terme.

Le chemin de fer Bumba-Mungbere, les routes nationales 4, 6 et 25, les biefs navigables Bumba-Aketi par Itimbiri et Aketi-Buta par la Rubi ou Aketi-Likati par Likati ou Libogo, sont autant de voies de communication qui facilitent l'exploitation de ce vaste écosystème forestier.

Références

- ACF (Action contre la faim) . 2008 (août). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 30 juillet au 3 août 2008 dans la zone de santé de Buta.
- ACF (Action contre la faim). 2010 (mars). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 22 au 26 mars 2010, en collaboration avec la zone de santé de Ganga.
- ACF (Action contre la faim). 2010b. *Évaluation de la sécurité alimentaire de la population du territoire de Niangara, district du Haut-Uele, et de la région de Dingila, territoires d'Ango et Bambesa, district du Bas-Uele*.
- ACF. 2011 (août). *Évaluation du Programme de renforcement de la sécurité alimentaire des populations affectées par le conflit dans les zones de santé de Dingila et de Poko. Bas Uele – Province-Orientale – RDC*. En ligne : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/TdR%20ACF%20RDC%20FS%20Evaluation.pdf>, consulté le 28 janvier 2014.
- Adebu Liginda, Cyrille. 2009 (5-25 février). *Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation artisanale de diamant dans les territoires de Buta et de Aketi*. En ligne : http://www.rnrrdc.org/IMG/pdf/Rapport_RRN_Explotation_Miniere_Province_Orientale_1_.pdf
- AGRER. 2006. *Étude des filières agricoles huile de palme et caoutchouc dans le cadre du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR). Rapport d'étape I (Diagnostic-Analyse)*. En ligne : <http://www.congo-forum.be/upldocs/Etude%20huile%20caoutchouc.pdf>, consulté le 1^{er} février 2013.
- Banque mondiale. 1976 (3 septembre). *Projet de relance de la culture du coton*. Rapport n° 1179-ZR.
- Banque mondiale. 1982 (2 décembre). *Coton. Rapport d'évaluation Zaïre. Deuxième projet de relance de la culture du coton*. Rapport 3495-ZR.
- Banque mondiale. 1990 (12 octobre). *Project Completion Report. Zaire. First and Second Cotton Rehabilitation Project (Credits 660-ZR/1264-ZR)*. Rapport 9056.
- Banque mondiale. 2007 (novembre). *Pro-Routes. Étude détaillée de l'impact socio-environnemental de la route allant de Kisangani à Bunduki*. E1718v1.
- Baril, Roger & Mailloux, Auguste. 1950. *Étude pédologique du comté de Chateauguay. Division des sols*. École supérieure d'agriculture. Service de la Grande Culture.
- Beltrade. 2007 (octobre). « Potentialités et opportunités agricoles dans les 11 provinces de la RDC ». Beltrade/Cahier sectoriel 1.
- Beltrade. 2011 (mai-juin). *Bulletin d'activité économique* 26.
- Bézy, Fernand, Peemans, Jean-Philippe & Wauttelet, Jean-Marie. 1981. *Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain (UCL).
- Bolongo Bekondi, Joseph. 2009. « Mécanismes de lutte contre la crise alimentaire et conséquences sur la forêt et le climat (étude menée en République démocratique du Congo, Province-Orientale, de 2007 à 2009) ». Mémoire. Kisangani.
- Bouvier, Paule, Doucy, Arthur & Rosy, Henry. 1965. *Matériaux pour servir à l'étude des aspects économiques et sociaux de neuf provinces de la République du Congo (anciennes provinces de Léopoldville, de l'Équateur et Orientale)*. Dossier établi à la demande du Bureau international du travail.
- CECI (Centre d'étude et de coopération internationale) & FIGEPAR. 2007 (mai). *Étude diagnostic de la filière coton en RDC. Version finale*. RDC, PMURR. En ligne : http://www.cotton-acp.org/docs/study/cotonRDC_diagnostic.pdf, consulté le 15 mars 2013.
- Chausse, Jean-Paul, Kembola, Thomas & Ngonde, Robert. 2012. « L'agriculture : pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Johannes Herdeschee, Daniel Mukoko Samba & Moïse Tshimenga Tshibangu (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo. Volume II : Études sectorielles*. Kinshasa : Médiaspaul, pp. 1-97.
- Coméliau, Christian. 1964. *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*. Léopoldville : Université Lovanium, Institut de recherches économiques et sociales (IRES) (collection « Études économiques CEE », 1).
- De Plaen, G. 1957. (octobre). « Délimitation des diverses régions cotonnières de la zone Nord ». *Bulletin d'information de l'INEAC* 6 (5) : 285-300.
- Demol, Julien. 1992. *Le Cotonnier au Zaïre*. F.S.A.G, INERA, C.S.Co., AGCD, publication agricole 29. Bruxelles.
- Dubé, Philippe. 2010 (janvier). « Le café robusta : un potentiel stratégique pour la RDC ». EcoCongo.
- Drachoussof, V. 1989. « Historique des recherches en agronomie tropicale africaine ». *Plantes vivrières tropicales* 5-12. Paris : Aupelf-Uref/John Libbey Eurotext.
- Gassiat, Anne. 1991 (juillet-septembre). « Enclavement et développement rural : le cas du projet cotonnier de la zone de Bambesa (Haut-Zaïre) ». *Cahiers d'Outre-mer* 175 (44^e année) : 243-258.

- Hart, Térèse. 2007 (9 juillet). *Évaluation de l'état de conservation. Domaine de chasse de Rubi-Tele. Inventaires fauniques, contexte historique et recommandations pour assurer la conservation du site en rapport avec la réhabilitation de la route nationale 4.*
- Huysecom-Wolter, Claudine & Annaert-Bruder, André. 1980. *L'Emploi du temps du paysan zande dans le bassin de l'Uele en 1959-1960 : enquête de la 8^e section du CEMUBAC de 1958 à 1961 dans le Nord-Est du Zaïre*. Tervuren : MRAC.
- Infor-Congo. 1958. *Le Guide du voyageur. Congo belge-Ruanda-Urundi*. Bruxelles : André Versaille.
- IOC (International Cofffee Organization) (site officiel). <http://www.ico.org/>
- Joye, Pierre & Lewin, Rosine. 1961. *Les Trusts au Congo belge*. Bruxelles : Société populaire d'édition.
- Kabuatshika-Molond'. 1978 (juillet). « L'approvisionnement en coton et ses problèmes à la SOTEXKI-Kisangani ». Mémoire, UNAZA/Yangambi.
- Kasambule, Augustine. 2012 (23 mars). « Danzer vend ses activités d'exploitation forestière, son successeur fera-t-il mieux ? ». *Greenpeace Afrique*. En ligne: <http://www.greenpeace.org/africa/fr/Actualities/Blogs-de-Greenpeace-Afrique/danzer-vend-ses-activits-dexploitation-forest/blog/39668/>, consulté le 22 janvier 2014.
- Likati Mbuma. 2008. *L'Impact anthropique sur les espaces verts de la cité de Buta et ses environs*.
- Mily Denda Sakala, Dieudonné. 1996. « Les sous-régions rurales de la Province-Orientale dans la dynamique de l'histoire récente du Zaïre de 1960 à 1985 (cas du Bas-Uele) ». *Afrika Focus* 12 : 191-218.
- Mokili Danga Kassa, J. 1998. *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre de 1885 à 1997*. Paris-Montréal : L'Harmattan.
- Mokonda Bonza Nzombo. 1978 (septembre). « La problématique des cultures vivrières au Zaïre : l'exemple de l'Uele ». *Cahiers économiques et sociaux* XVI (3) : 281-305. IRES.
- Mombi, Grégoire. 2009. Atelier national pour rétablir les rails en RD-Congo. Thème : accès et partage de l'information agricole. Sous-thème : carte postale de l'Uele, circulation de l'information agricole et attentes de la contrée (Uele) sur rails. Kinshasa. En ligne : <http://www.erails.net/images/dr-congo/ena-rdc/atelier-rails-rdc/file/Carte%20postale%20de%20l'U%C3%A9le.pdf>, consulté le 29 janvier 2014.
- Napono Namunde. 2012. *Impact socio-économique et environnemental de la commercialisation de la formation ligneuse dans la cité de Buta et ses environs*.
- Nkoy Elela, Désiré. 2007 (avril). *Les Migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-Est de la République du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele*. Pays-Bas : IKV Pax Christi.
- ONC/Office national du Café. s.d. *Stratégie de relance de la filière café 2011-2015*. Ministère de l'Agriculture, ONC, Centre du commerce international, Café Africa International.
- Osumaka Likaka. 1997. *Rural Society and Cotton in Colonial Zaire*. Madison : Univ. of Wisconsin Press.
- PAM (Programme alimentaire mondial). 2013 (février). *Étude des marchés de la Province-Orientale*.
- Peemans, J.-Ph. 1998. *Le Congo-Zaïre au gré du xx^e siècle. État, économie, société. 1880-1990*. Paris : L'Harmattan (coll. « Zaïre - Histoire & Société »).
- PNUD & RDC, ministère du Plan. 1998. *Monographie de la Province-Orientale*. Kinshasa.
- RDC, Gouvernement provincial. 2007. *Conférence économique de la Province-Orientale*.
- RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial. 2013 (novembre). « Note sectorielle : infrastructures de transport ». In *Table rondes bailleurs de fonds*. Kisangani : RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial..
- RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial. 2013 (novembre). *Table rondes bailleurs de fonds*. Kisangani : RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial.
- SICAI (Societa d'ingeneria e consulenza industriali). 1971 (octobre). NEG-T4-V1-1. *Étude sur le développement intégré du Nord-Est*. Phase 1-inventaire et diagnostic. Tome 4, production et services. Agriculture synthèse par zone.
- SICAI (Societa d'ingeneria e consulenza industriali). 1972 (octobre). NEG-T4-V1-1. *Étude sur le développement intégré du Nord-Est*. Phase 1-inventaire et diagnostic. Tome 4, production et services. Agriculture synthèse par zone.
- SIFORCO & Danzer Group. 2010 (30 juin). « La bonne gestion forestière de SIFORCO (RDC) ». En ligne : http://www.coplac.be/fileadmin/files_group/docs/SIFORCO-Bonne-gestion-forestiere.pdf, consulté le 23 décembre 2013.
- Simons, Edwine, Verhaegen, Benoît & Willame, Jean-Claude. 1981 (décembre). *Endettement, technologie et industrialisation au Zaïre (1970-1981)*. Bruxelles : Centre d'études et de documentation africaines.
- SNSA (Service national des statistiques agricoles). *Statistiques agricoles 2000-2006 et 2006-2011*.
- Spittaels & Hilgert. 2010 (17 mars). *Cartographie des motivations derrière les conflits : Province-Orientale (RDC)*. IPIS-Fatal Transactions..
- Tollens, Éric. 1975. *An Economic Analysis of Cotton Production, Marketing and Processing in Northern Zaire*. Thèse de doctorat, Michigan State University.
- Tollens, Éric. 2004 (mars). « Les défis : sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation – Principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en RD Congo ». *Working Paper* 86. Leuven : Département d'économie

- agricole et de l'environnement, Katholieke Universiteit Leuven. En ligne : <http://www.agr.kuleuven.ac.be/aee/clo/wp/tollens2004a.pdf>, consulté le 14 novembre 2013.
- Tollens, Éric & Biloso, Apollinaire. 2006 (janvier). *République démocratique du Congo. Profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). Leuven : Katholieke Universiteit Leuven.
- Van de Walle, B. 1960. *Essai d'une planification de l'économie agricole congolaise*. Bruxelles : INEAC, Série technique n° 61.
- Van den Abeele, Marcel & Vandenput, René. 1951. *Les Principales Cultures du Congo belge*, 2^e édition. Bruxelles : direction de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Colonisation.
- « INSIDE: Who are the Mbororo? Why the role of women is essential in responding to the LRA conflict.. » *The Voice of Peace*. 2012 (juin-septembre) 3. http://www.c-r.org/sites/default/files/VoiceofPeace_201210_issue3.pdf.
- The Voice of Peace*. 2012 (juin-septembre) 3.
- Wasmoech Wildlife Foundation. 2008. Site officiel. En ligne : <http://www.wasmoechwildlife.org/congo.php>, consulté le 21 février 2014.
- Willame, Jean-Claude & Monnier, Laurent. 1964 (juillet). *Province de l'Uele 2*. CEP : 118-199.
- Young, Crawford. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi-Bruxelles : Éditions universitaires du Congo-CRISP.

CHAPITRE 18

L'EXPLOITATION MINIÈRE

INTRODUCTION

Le potentiel minier du Bas-Uele et les grandes lignes sur l'évolution de son exploitation

Si la Province-Orientale est, avant tout, réputée pour ses richesses agricoles, grandes plantations de cafétiers, palmiers et champs de coton, elle n'en demeure pas moins un espace pourvu d'un certain potentiel minier. Bien qu'il ne puisse rivaliser avec les richesses minières¹³⁷ des sous-sols des deux Kasaï, du Katanga ou de l'Ituri, le Bas-Uele recèle tout de même quelques gisements de mercure¹³⁸, de coltan, d'argent¹³⁹, mais surtout de fer, d'or et de diamant.

137. Richesses auxquelles on peut ajouter de la chaux vive, du calcaire, du schiste, du grès, du conglomérat et poudingue, des sables blancs et graviers de toute granulométrie, de la karonite multicolore, de la limonite (équipe locale).

138. À Bili (RDC 2011-2015 : 43) et à Likati, l'un des postes d'État du territoire d'Aketi et dans la concession du projet Likati des missionnaires protestants de la Communauté baptiste du Congo Nord (CBCN) (équipe locale).

139. Des filons de coltan et d'argent auraient été identifiés le long de la rivière Kumbala, en chefferie Mabanga, poste d'État Amadi II en territoire de Poko, par la société Anglo-Soronga-Bomokandi. Il y aurait également du coltan à Niapu, l'un des postes d'État de Poko, et à Banda en territoire Ango (équipe locale). Selon les informations fournies par le *Plan d'actions du gouvernement provincial 2012-1014*, il y aurait également du wolframite, platine, étain, tantalite, niobium à Poko et Aketi, du cuivre à Aketi et Bondo, du tantalite et niobium à Ango, Bambesa et Bondo. Néanmoins, ces ressources, peu nombreuses et non exploitées, sont très peu connues dans la région. Nous n'excluons pas l'hypothèse que le *Plan d'actions* ait démultiplié les ressources potentielles que possède réellement la province.

Ces deux derniers, en plus grande quantité, sont les seuls produits miniers à faire l'objet d'une extraction par les exploitants artisanaux disséminés dans les six territoires de la province (équipe locale). Alors que l'or avait déjà fait l'objet d'une exploitation limitée et discrète par les colonisateurs, dont il était la chasse gardée¹⁴⁰, la présence du diamant au Bas-Uele n'a été vraiment connue¹⁴¹ que bien après la colonisation, dans le contexte de la libéralisation des années 1980. Selon Mily Denda-Sakala, les cartes économiques du Congo produites à l'époque coloniale ne rendent compte que du potentiel agricole, limitant les richesses du sous-sol aux seuls gisements de fer.

L'histoire de l'exploitation du diamant au Bas-Uele, et surtout à Buta et Aketi, peut être découpée en trois périodes, dont la première est celle d'avant la guerre (1990-1996). Dans un contexte de crise économique, après la mutinerie de l'armée et les pillages qui ont suivi, l'exploitation artisanale offre une voie de secours aux ouvriers et fonctionnaires désœuvrés.

140. Bouleversement assez considérable vis-à-vis des gisements dans les cartes des années 1940-1950, comme si le colonisateur avait consciemment dissimulé la vérité sur les ressources. Mais en fait, pendant les trente, quarante premières années, des groupes puissants s'étaient déjà approprié leur mise en valeur. La compagnie agricole et minière de l'Uele (COMUELE), la société minière de Teke, ont laissé des traces de leurs exploitations aux environs de Buta et d'Aketi.

141. Les gisements miniers sont déjà localisés et indiqués sur la carte géologique du Congo belge de 1947. Pour le Bas-Uele, il s'agit du site de Baye où des sociétés d'exploitation comme CODEMIN et SEMINOR s'étaient installées mais ont dû fermer leurs portes pour cause de non-rentabilité (Omasombo 2000 : 80).

Les grandes plantations qui avaient jadis un impact important sur l'économie et l'emploi au niveau local ont signé, par leur perdition, le retour à une agriculture d'autosubsistance. Le surplus agricole des producteurs locaux ne pouvait plus matériellement être écoulé, à cause, entre autres, du délabrement routier généralisé. Les activités d'exploitation artisanale de diamant ont donc attiré à la fois les commerçants et les paysans, les uns y voyant un nouveau débouché commercial pour l'importation de produits manufacturés, les autres, une nouvelle source de revenus, peut-être plus rémunératrice (Adebu Liginda 2009 : 18). L'exploitation du diamant prendra dès lors véritablement son envol pendant les années 1996-2003, qui constituent la deuxième période. C'est durant ces années de guerre que la plupart des carrières, en tout cas celles d'Aketi et de Buta, s'ouvriront. La présence et l'influence des mouvements politico-militaires dans la région, tels que l'AFDL et le MLC, y sont directement liées. Les bureaux d'achat de Buta et Aketi, d'ailleurs, étaient de véritables intermédiaires pour les comptoirs à Kampala et Kisangani. Alors qu'aucune retombée financière ne touchait les creuseurs et les exploitants, les gains étaient empochés par les acheteurs, associés et mouvements politico-militaires. Enfin, en troisième lieu, vint la période post-conflit entre 2003 et 2008. Elle présente une diminution de production¹⁴² dans des conditions difficiles d'exploitation. Les recettes sont censées être canalisées¹⁴³, mais il n'existe aucun investissement ni de plan de gestion environnemental liés aux dommages causés par l'exploitation (*ibid.* : 21).

L'extraction des matières précieuses au Bas-Uele s'opère uniquement de manière artisanale. Il convient cependant de signaler la présence d'une myriade de sociétés d'investissement explorant actuellement les sous-sols locaux en vue d'une potentielle exploitation industrielle (CAMI Flexicadastre).

142. Diminution de la production confirmée par les statistiques d'exportation du CEEC. Les données annuelles signalent, pour l'année 2004, 328 582,99 carats à Kisangani et pour l'année 2006, 294 383,49 carats, contre seulement 75 264,87 en 2012 (CEEC 2005 ; 2013).

143. Lors de la journée de sensibilisation organisée par le CENADEP (Centre national d'appui au développement et à la participation populaire), les participants ont été édifiés par le manque à gagner enregistré par l'État congolais à la suite de la fraude minière (ACP 2008).

Une partie des recettes en provenance du secteur minier artisanal devrait théoriquement être rétrocédée à l'État par le biais, entre autres, du Centre d'évaluation, d'expertise et de certification (CEEC). Pourtant, rien n'atterrit dans les caisses provinciales ; les exploitants des différentes carrières continuent à agir impunément sous le parapluie de certaines élites (équipe locale).

On ne peut évidemment pas mettre sur un pied d'égalité la production diamantifère de Mbujimayi et celle de Kisangani. En 2012, les données annuelles du CEEC signalent 7 728 243,39 carats de diamants désoxydés de production artisanale dans le point d'achat de Mbujimayi par rapport aux 75 264,87 de Kisangani et Isiro, soit un centième de la production kasaïenne. Les pierres précieuses de Kisangani proviennent encore de différentes carrières, elles ne sont pas toutes du Bas-Uele qui produit d'ailleurs un volume qu'on pourrait qualifier d'« anecdotique » comparé à celui de la région des Luba. Cependant, la qualité des gemmes à Kisangani est meilleure (68,65 \$/carat¹⁴⁴) que celle de Mbujimayi qui brasse majoritairement des pierres destinées à l'usage industriel (11,68 \$/carat¹⁴⁵) (CEEC 2013).

Depuis la fin des années 1980, coïncidant avec la découverte des gisements alluviaux, Kisangani est un important centre de commerce de diamants. Elle possède quelques petites zones minières autour de son périmètre, mais la plupart des diamants vendus sur ses marchés viennent d'Aketi, Bondo et Buta au Bas-Uele et de Bafwasende, Banalia, Lubutu, Opala et Ubundu, en dehors du district étudié. La contrebande dans le secteur a toujours été très importante, facilitée par la proximité des frontières avec le Soudan, l'Ouganda et la Centrafrique, et l'attitude réfractaire de la province vis-à-vis de l'autorité centrale de Kinshasa, non sans lien avec sa position géographique décentrée et son isolement.

L'exploitation et la commercialisation des matières précieuses vont connaître un développement spectaculaire entre 2000 et 2004 sous l'impulsion de factions belligérantes, en l'occurrence le MLC, le mouvement politico-militaire à la tête duquel se trouvait Jean-Pierre Bemba Gombo et ses alliés ougandais. Ceux-ci étaient de remarquables clients

144. Moyenne sur valeur d'exportation (CEEC 2013).

145. Moyenne sur valeur d'exportation (CEEC 2013).

qui injectaient des sommes faramineuses dans l'achat de diamants et d'or des carrières les plus célèbres à l'époque : Niapu et Melinda (Poko), Bokpaka PK7 à Buta, La vie des hommes, Zamba, Difongo, Nzilo et Makauka à Aketi et Baye, Séminaire et Yakpa à Bondo. Les affaires « Buta-Kampala » se faisaient *via* Beni-Butembo (équipe locale).

L'exploitation artisanale (or et diamant) au Bas-Uele, bien qu'elle ait perdu des couleurs depuis quelques années (cf. statistiques CEEC-Kisangani), continue d'occuper une part relativement importante de la population. Celle-ci est principalement située dans deux territoires, ceux de Bondo et de Buta, notamment le long de la route (RN4) qui a fait récemment l'objet d'une réhabilitation financée par la Banque mondiale. La réaffectation de cette route (Kisangani-Buta) dans le cadre du projet Pro-Routes va influencer la vie socio-économique des alentours. L'activité minière dans les carrières situées tout le long du tronçon à réhabiliter risque de se métamorphoser et, en tout cas, de s'amplifier. Les bailleurs de fonds avaient mesuré le possible impact d'une telle rénovation afin de prévenir les éventuels dégâts collatéraux. Cette étude, menée par la Banque mondiale en collaboration avec des équipes envoyées sur le terrain, démontre que le problème se situe avant tout dans la facilitation de l'accès aux carrières. Selon eux, le plan de réhabilitation allait engendrer une augmentation de la démographie dans les carrières, et intensifier les échanges commerciaux avec les différents foyers miniers, laissant des traces irrémédiables sur l'environnement. D'autant plus que la route passe à travers le domaine de chasse de Rubi-Tele, où de nombreuses carrières ont poussé comme des champignons, tout à fait illégalement. Une augmentation des bouches à nourrir dans les carrières engendre une intensification des activités de chasse dont la réserve protégée souffre déjà, au mépris de toute règle de protection environnementale (RDC, Ministère des Travaux publics et Infrastructures & DFID 2007 : 53). C'est la logique de la débrouille et de la survie qui pose une multitude de problèmes écologiques : pollution des rivières par le mercure, creusement de milliers de carrières, déboisement, gibier abattu dans les sites inappropriés et protégés, etc. C'est à cette problématique qu'a été confronté Wasmoeth Wildlife Foundation dans le cadre de son projet « Coffee for Elephants » mis en place dans la région de Bili en 2002. Il consistait en la collaboration des habitants pour la préservation de la nature

dans la zone de Bili-Uere en échange de l'achat de leur café à des prix plus élevés que ceux du marché. L'ouverture de la mine d'or Basolo en juin 2007, en pleine réserve naturelle, ainsi que les projets d'une autre mine, Nambala, ont mis un terme à cette collaboration, qui avait déjà révélé ses limites en 2005 (Wasmoeth Wildlife Foundation 2008). Bien qu'anecdotique, cette aventure illustre la problématique de l'abandon des activités agricoles au profit d'activités minières qui, bien que fluctuantes, sont considérées comme plus rentables.

1. LOCALISATION DES MINÉRAUX PRÉCIEUX

Deux matériaux précieux trouvent leur logis, en relativement grande quantité, dans les sous-sols du Bas-Uele : l'or et le diamant.

Au sujet du diamant, un rapport de la Banque mondiale datant de 2008 signale :

« Les filons alluvionnaires et les gisements kimberlitiques se retrouvent sur une très large bande du territoire congolais. Ils prennent naissance au sud-ouest du pays entre les vallées du Kwango et du Kasaï où ils se prolongent en Angola dans la province de Lunda Norte. Ils remontent le long de la rivière Kasaï dans les riches dépôts alluvionnaires du centre du pays. Ils plongent ensuite dans la cuvette centrale le long de la vallée de l'Ituri. Ils s'étendent enfin au nord-ouest du pays pour atteindre la frontière centrafricaine près de Zongo. Ainsi, de la frontière angolaise au sud, à la frontière centrafricaine au nord, sur un couloir de près de 1600 km de long et d'environ 400 km de large, il est possible de découvrir du diamant au Congo » (Leclercq 2001 : 49).

Les diamants de la Province-Orientale, quant à eux, ont été découverts dans le Nord par le biais de l'exploitation de l'or. Trois zones sont considérées comme favorables. Tout d'abord, la région de Bondo (long. 23° 45' E – lat. 3° 45' N) où ont été exploités quelques gisements alluviaux aurifères, plus particulièrement dans le bassin de Bili. Ensuite, dans la région d'Aketi¹⁴⁶ (long. 23° 45' E – lat. 2° 40' N), à

146. USGC 2010. Minerals Yearbook. Congo Kinshasa. P.11.9.

120 km au sud de Bondo, ont été trouvés des gisements alluvionnaires aurifères-diamantifères dans le bassin de la rivière Tele, mais aussi à l'est d'Aketi et également sur 150 km jusqu'à Andudu et jusqu'au sud-est de Buta. Enfin, la région de Poko (long. 26° 45' E – lat. 3° 05' N)¹⁴⁷.

Avant de s'intéresser plus particulièrement à l'exploitation du diamant à Aketi et Buta, les tableaux ci-contre nous dressent le paysage de l'activité minière artisanale au sein des carrières dispersées à travers l'ensemble des territoires du Bas-Uele. Les astérisques précisent lorsqu'il s'agit exclusivement d'une carrière aurifère. Selon *Beltrade Info*, parmi les 1441 sites d'exploitation artisanale de diamant identifiés dans la Province-Orientale en 2007, 70 seraient situés dans le district du Bas-Uele (ACP 2008).

Sont recensés également par la division des Mines de la Province-Orientale en janvier 2009, les sites de Likati (Kampala) (chefferie Avuru Gatanga), Aketi (or et molybdène) (chefferie Yoko et Mabinza), Kolo Ngwandi (chefferie Yoko Ngwandi) et Dulia (Avuru Gatanga) où l'on trouve des gisements aurifères et diamantifères (Division provinciale de la Province-Orientale 2009).

Buta compte une soixantaine de carrières¹⁴⁸ dont une dizaine seulement sont reprises dans le tableau ci-dessous. Parmi celles-ci, les cinq plus grandes sont celles de Don de Dieu, Bokpata, Nzoga Likolo, Nzambe Aza, Mopulu. C'est la chefferie de Monganzulu qui a été la première entité administrative de Buta à exploiter le diamant dès 1991 dans les carrières de Don de Dieu et de Gbombio (dans le groupement Bazali qui comprenait, avant l'avènement de l'exploitation artisanale, d'excellents chasseurs). Les carrières au départ faites de gisements alluviaux s'éloignent de plus en plus des cours d'eau. Le diamant est de plus en plus extrait dans des puits de 15 mètres de profondeur. Ces puits sont très caractéristiques, par exemple, des carrières de Bokpata (équipe locale).

147. <http://www.minelinks.com/alluvial/diamondGeology54.html>.

148. Selon Koyamboyo (2012 : 8), le territoire de Buta compte 69 foyers miniers répartis selon les différentes chefferies et secteurs : Monganzulu (49), Nguru (15), Mobati (5).

Globalement, la plupart des mines dans le territoire de Buta sont situées le long de la route Kisangani-Buta qui traverse la réserve naturelle Rubi-Tele. Le territoire compte aussi quelques carrières sur la route de desserte agricole Buta-Basali et sur la route de Buta à Isiro.

À Bondo, les carrières aurifères de Séminaire*, Baye¹⁴⁹ avec les carrières de Mbili, de l'axe Gangu-Bili. Au point kilométrique 40 de Bondo se trouve Mai Moke et Mbili, toutes sur la Mbili dans la chefferie Duaru. Autour de Yakpa au point kilométrique 65 de Bondo : Buza, Kundili et Zagbali, toutes le long de la rivière Yakpa (chefferie Duaru). Enfin, des carrières ont été recensées sur l'axe de la route du paysannat Mbamba*. En 2008, deux nouvelles carrières d'or s'ouvrent dans la réserve naturelle de Bili-Uele : Basolo (30 km à l'ouest d'Adama, entre Bili et Gangu) et Nambala (Wasmoeth 2008).

À Poko se trouvent les carrières de l'axe Niapu, dont la plus importante est celle de Jérusalem, dans la chefferie Malele, et les carrières d'or de l'axe Amadi-Madi et de Melinda dans la chefferie Madi (division provinciale des Mines 2009). À Ango est aussi signalé un site aurifère.

Il est intéressant de remarquer, sur la carte des retombées minières du Flexicadastre, que la partie du territoire du Bas-Uele au nord de la rivière Uele est entièrement quadrillée. Ces carrés délimitent les permis de recherche, les zones de recherches géologiques (ZRG), quand ce ne sont pas des zones d'exploitation artisanale, d'ailleurs peu nombreuses par rapport à l'activité artisanale de la région. Les permis de recherches sont détenus par un très grand nombre de sociétés.

149. Baye est le chef-lieu de Gaya, situé à 70 km de Bondo centre sur l'axe routier Bondo-Baye-Ndu. Il s'agit plus exactement du poumon économique du territoire de Bondo. La vitalité administrative de la ville est liée à la création du diocèse de Bondo. La préfecture apostolique de Bondo, créée en 1926, va devenir diocèse en 1959 (équipe locale). En 1982, avec la libéralisation de l'exploitation artisanale du diamant, Bondo et le centre de Baye-Séminaire seront pris d'assaut par une marée humaine en quête d'or et de diamants.

Tableau 18.1. Liste des carrières en territoire d'Aketi

Territoire d'Aketi ^a		
Nom de la carrière	Cours d'eau	Localisation
Zamba I & II	Itimbiri	Secteur Mabinza
Mbange	Mbange	Chefferie Avuru Gatanga
Difongo	Mbange	Chefferie Avuru Gatanga
La vie des hommes	Diapeli	Chefferie Avuru Dumo
Makawuka	Makawuka	Chefferie Avuru Dumo
Trois Trois		Kapala (refuges rebelles pacifiés en 1964)

Équipe locale 2010.

Tableau 18.2. Liste des carrières en territoire de Bambesa

Territoire de Bambesa		
Nom de la carrière	Cours d'eau	Localisation
Tindika Bibembe	-	Chefferie Makere I
Sopi	Mbodi	Chefferie Bakete
Bambule Puangwe*	-	Chefferie Bokapo
Doromo*		Makere II

Équipe locale 2010.

Tableau 18.3. Liste des carrières en territoire de Buta

Territoire de Buta ^b		
Nom de la carrière	Cours d'eau	Localisation (chefferie/secteur)
Don de Dieu	Nzoga	Chefferie Monganzulu
Nzoga Likolo	Nzoga	Chefferie Monganzulu
Nzoga Mampata	Nzoga	Chefferie Monganzulu
Bokpata ^c	Mopa	Chefferie Monganzulu
Yeme ^d	Yeme	Chefferie Monganzulu
20-22-24	Mangalemambo	Chefferie Monganzulu
Malikuta	Malikuta	Chefferie Nguru
Koombo	Koombo	Chefferie Nguru
Alungulingombe	Alungulingombe	Chefferie Nguru
Metemete	Békumba	Chefferie Monganzulu
Mopulu I & II	Mopulu	Secteur Mobati
Rubi/Gare	Rubi	Secteur Mobati

Équipe locale 2010.

a. Une carrière aurifère serait aussi appelée « Mongwandi (Kolongwandi) ». Elle n'est pas reprise dans le tableau. Selon le rapport d'Adebu Liginda (OCEAN), d'autres grandes carrières existent dans le territoire d'Aketi : Dieu voit tout, Grâce à Dieu, Dulia, Don de Dieu, Lombe, Tele Yema (OCEAN 2009 : 5). Il se peut que celles-ci soient les mêmes que celles recensées dans le tableau, mais nommées différemment.

b. La carrière de Nzambe aza (OCEAN 2009) n'est pas mentionnée dans le tableau, mais porte peut-être un autre nom. Elle fait partie de la chefferie Monganzulu.

c. Sur la route Buta-Kisangani. PK.7. Source : équipe locale qui signale OCEAN, Rapport sur l'exploitation du diamant dans la Province-Orientale, avril 2002.

d. Sur la route Buta-Kisangani. PK 15. Source : voir note précédente.

Tableau 18.4. Liste des carrières en territoire de Bondo

Dénomination des sites	Substances minérales	Chefferie/secteur
Axe Gangu R/D	Or	Gaya
Axe Sambili	Or	Gaya/Goa
Axe Gangu, rive gauche	Or	Goa/Duaru
Axe Zwa-Idée	Or	Goa/Duaru
Axe Ngbondolo + 23 Mbili	Or	Mobenge Mondila & Goa
Axe Yakpa + Bili	Or	Kassa
Axe Monga (Sombe + Londo + Zalo)	Or	Duaru, Gama & Gbiamangi
Axe Deni	Or	Deni

Division provinciale des Mines, janvier 2009.

En plus de la liste ci-contre, reprise dans le répertoire des opérateurs du secteur minier de 2011, quatre sociétés sont présentes dans le Bas-Uele (sur la carte que le Flexicadastre nouEn plus de la liste ci-contre, reprise dans le répertoire des opérateurs du secteur minier de 2011, quatre sociétés sont présentes dans le Bas-Uele (sur la carte que le Flexicadastre nou-propose). Si les sociétés n'apparaissent pas dans le répertoire des titres miniers, c'est sans doute parce qu'elles ont été supprimées avant décembre 2011, date de création du répertoire, ou parce qu'elles ont reçu l'octroi de la concession en 2012, après l'élaboration du répertoire. Ainsi, Dokolo N'doma et Dicacom ont vu leur permis de recherche expirer respectivement le 30 juin 2012 et le 2 septembre 2011. La Société du ciment du Katanga (471 carrés) dans le fer, le diamant, l'or et l'argent dont le permis n'a été octroyé que le 24 avril 2012. Enfin, Kel-Ex Developments, dont nous ne trouvons trace nulle part ailleurs (RDC ministère des Mines Flexicadastre).

2. L'AVÈNEMENT DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR ET DU DIAMANT DANS LE BAS-UELE

Conséquences de la libéralisation de 1982

Alors que l'exploitation de l'or avait débuté dès la promulgation de la loi sur la libéralisation de l'exploitation artisanale des matières précieuses, celle du diamant a démarré plus tardivement, en 1987, aux abords de Lindi (PK36 sur la route Kisangani-Buta). Le boom du diamant, engendré par la libéralisation du secteur, fit tache d'huile, d'abord vers Lubutu, puis dans les territoires de Bafwasende, Banalia et ensuite à Buta dès 1992, avant de s'étendre sur l'ensemble du Bas-Uele.

Cette loi, suivant la volonté des autorités zaïroises, avait pour objectif, au départ, de permettre aux filles et fils du Zaïre de sortir de leur misère grâce aux bénéfices engendrés par l'activité d'exploitation¹⁵⁰ (Mily Denda Sakala 1996 : 216). Cette loi, qu'on peut aujourd'hui qualifier de « liberticide », n'a malheureusement pas eu l'effet escompté. Au contraire, elle bouleversa en partie la situation socio-économique du Bas-Uele, une province à vocation initiale agricole. En effet, la loi fut promulguée dans un contexte socio-économique particulièrement morose¹⁵¹, caractérisé par un marasme économique déjà solidement ancré et par les nouvelles mesures de la « zaïrianisation »¹⁵² qui avait déjà mis des milliers des travailleurs et d'ouvriers au chômage. L'exploitation artisanale fut donc adoptée par la population du Bas-Uele, comme une alternative rentable suite à l'enclavement de la région et à la chute des activités de culture industrielle. Alors

150. En décembre 1982, le président de la République signa une ordonnance libéralisant le secteur. Les autorités ont également autorisé l'ouverture des comptoirs d'achat d'or et de diamant sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif étant de capter le marché florissant depuis vingt-deux ans hors des frontières à Bujumbura ou Brazzaville, fruit du commerce illicite des substances en provenance du Congo. Il s'agissait de renflouer les caisses de l'État (Indring'I & Bamuhiga 1998 : 159).

151. Il serait tout à fait anachronique d'attribuer exclusivement la diminution agricole à l'exploitation artisanale. Déjà en 1986, un grand nombre de plantations avaient été abandonnées par leurs propriétaires suite aux troubles des années 1960-1965, et surtout aux mesures de zaïrianisation (*ibid.* : 159).

152. Les activités agricoles étaient tenues par des expatriés, notamment le café, l'huile de palme et le coton. Les fermiers expatriés, vers les années 1990, vont quitter la zone et provoquer le déclin de la région. Les routes vont s'effondrer faute de maintenance.

Tableau 18.5. Opérateurs du secteur des mines et carrières (2011).

N°	Titulaire	PR	Localisation: provinces et territoires	Substances recherchées	Observation
277	Tratnor Services Limited	10	Niangara, Ango, Bondo et Poko (Province-Orientale)	Fer, diamant, or, et groupe de platine	Actif (9) À déchoir pour non-paiement (1)
15	Ashmore Enterprise Limited		Ango et Bondo (Province-Orientale)	Or, diamant, cobalt, platine, cuivre et aluminium	Actif (2) À déchoir pour non-paiement (1)
191	Orion Mining Congo	2	Aketi (Province-Orientale)	Or et diamant	Actif (1) À déchoir pour non-paiement (1)
82	Furmeiko Fire Extrusions	4	Kamina (Katanga) Aketi et Buta (Province-Orientale)	Cuivre, cobalt, diamant, or, étain et niobiumtantale	Actif (2) Actif Transformation PR en PE (2)
216	Rubi River	3	Buta (Province-Orientale)	Or	En déchéance pour non-paiement (3)
234	SOCERDEMI	19	Aketi, Dungu, Rungu, Niangara, Poko, Ango et Wamba (Province-Orientale)	Diamant, nickel, aluminium et or	Actif cas de force majeure (18) À déchoir pour non-paiement (1)
98	Emmanuel Ngbalindie Sasa	3	Mambasa, Djugu et Ango (Province-Orientale)	Diamant, or, tantale et niobium	Actif (3)
279	United Ways Mining Cie	5	Buta, Aketi, Bondo et Ango (Province-Orientale) Kasongo et Kabambare (Maniema)	Fer, diamant, nickel, or, titane, zinc, tantale, phosphate, magnésium, niobium, niobiumtantale et manganèse	Actif (5)
69	Ambroise Mbaka Kavaya Suana	18	Pweto, Kipushi/Mitwaba, Kalemie et Moba (Katanga), Lisala, Budjala, Kungu, Bumba et Gemena (Équateur), Pangi et Kabambare (Maniema), Ubundu et Buta (Province-Orientale)	Cuivre, cobalt, zinc, métaux de platine, niobium, diamant, or, tantale, étain	Actif (17) À déchoir pour non-paiement (1)
229	Shamika Congo Kalehe	35	Kibombo (Maniema) Idjwi, Kaléhe, Shabunda (Sud-Kivu) Poko, Banalia (Province-Orientale), Malemba-Nkulu, Manono, Kipushi, Kalemie, Moba et Pweto (Katanga) Masisi (Nord-Kivu) Katako-Kombe (Kasaï-Oriental)	Étain, diamant, nickel, chrome, zinc, émeraude, niobium-tantale, tantale, niobium, wolfram, cobalt, cuivre, fer, or et tourmaline	Actif (28) Renouvellement octroi (1) En déchéance pour non-paiement (6)
133	Katanga Mega Mining	23	Kasenga, Kipushi, Lubumbashi Sakania, Moba, Malemba-Nkulu, Kambove, Pweto et Manono (Katanga), Aketi et Opala (Province-Orientale) Kasongo-Lunda et Kenge (Bandundu)	Cuivre, cobalt, or, argent, diamant, nickel, tantale, étain, niobium, terres rares, titane, wolfram et zinc	Actif (23)

PR = permis de recherche.

Source : RDC, ministère des Mines. CTPM. Répertoire des opérateurs du secteur des mines et carrières (exercice 2011).

qu'elle voyait le diamant comme une réponse concrète et efficace, du moins à court terme, à sa situation économique déplorable, elle n'allait en réalité que solidifier sa misère. L'abandon des activités agricoles au profit des activités d'exploitation artisanale fut l'une des conséquences les plus immédiates et perverses de la libéralisation. La ruée des éléments vigoureux vers l'extraction et la commercialisation de l'or ou du diamant fut un désastre pour l'agriculture qui se vit soudainement amputée de sa force de travail¹⁵³. Les autres secteurs tels que la santé, l'enseignement, et même tout travail salarié, ne seront pas épargnés. Ils seront sciemment délaissés au profit d'une économie de casino où le gain incertain, mais espéré, justifie tous les sacrifices qu'exige la vie dans les carrières. À côté du délabrement économique, le problème social interpelle. Les séparations familiales sont plus fréquentes, les enfants fuient leurs parents pour tenter leur chance en quête d'or ou de diamant. Ils sont nombreux à se perdre dans des carrières où les conditions de vie ne sont ni les plus morales ni les plus saines.

3. EXPLOITATION ET PRODUCTION DES MATIÈRES PRÉCIEUSES

3.1. EXPLOITATION

3.1.1. UN SECTEUR EXCLUSIVEMENT ARTISANAL

L'exploitation des matières précieuses dans le Bas-Uele relève exclusivement du secteur artisanal, à l'exception d'un projet d'exploitation industrielle de l'or qui avait vu le jour sur la rivière Gangu, mais qui aura finalement fait long feu¹⁵⁴. Le diamant alluvion-

153. Dieudonné Mily Denda Sakala (1996 : 216) donne une illustration malheureuse qui indique qu'entre 1984 et 1986, le riz consommé dans la sous-région du Bas-Uele venait totalement de Kisangani, ainsi que la boisson alcoolisée « lotokila » consommée dans les carrières d'or à Bondo qui provenait également de la sous-région de la Tshopo, notamment du complexe surcrier de Yawenda Lotokila. Des écoles et des hôpitaux sont désertés par les enseignants, les élèves et les « hommes en blouse blanche ».

154. Il avait été initié par M. Dokolo, un homme d'affaires congolais, qui avait réussi à installer un bac sur la Gangu permettant la traversée des véhicules. Ceux-ci facilitaient l'approvisionnement des carrières d'or ouvertes au-delà de Baye (Mily Denda Sakala 1996 : 216). Il avait acheminé sur le lieu des engins lourds et du matériel pour pouvoir dévier

naire extrait du Bas-Uele est un diamant de joaillerie (Adebu Liginda 2009 : 3).

Selon la législation congolaise en vigueur (Code minier 2002), l'exploitation artisanale est tenue par des nationaux qui obtiennent de l'État les autorisations nécessaires. Les exploitants doivent remplir certaines conditions :

- paiement de l'autorisation d'investigation/recherche moyennant le versement d'une caution de cent dollars (100 \$ US) américains ;
- présentation et dépôt d'un échantillon à la division des Mines et Géologie d'un poids d'au moins 1 carat ou 3 grammes d'or ;
- paiement d'un permis annuel d'exploitation de cent cinquante dollars (150 \$ US) à la division des Mines et Géologie ;

En dépit de cette législation, beaucoup de carrières à durée éphémère échappent encore au contrôle des services spécialisés de l'État, installés aux chefs-lieux des territoires (notamment les antennes des Mines et des services d'encadrement et d'aide de la petite mine : SAESSCAM). Ceux-ci sont présents à Buta et Bondo (PACT 2010 : 37).

3.1.2. VERS UN ENCADREMENT FORMEL : SAESSCAM

Le SAESSCAM, qui signifie le Service d'assistance et d'encadrement du Small Scale Mining, a été créé par décret présidentiel en mars 2003. Il s'agit d'un organisme gouvernemental financièrement et administrativement autonome placé sous la direction du ministère des Mines. À travers la création de ce service public, le Gouvernement vise à appuyer le secteur minier artisanal. Il promeut l'émergence d'une classe moyenne dans le secteur de la petite mine, il assure la formation et apporte l'assistance technique et financière aux coopératives minières et aux exploitants du secteur de la petite mine en vue de renforcer leurs capacités managériales. Il assure également le suivi des flux de matières de la petite mine et de l'artisanat minier depuis le chantier jusqu'au point de vente, afin de canaliser la production dans les circuits officiels de commercialisation. Il s'agit de lutter activement contre la fraude des

les eaux de la Gangu et exploiter l'ancien lit de celle-ci. Mais cette initiative, mal perçue par le maréchal Mobutu, n'avait pas abouti (équipe locale).

substances minérales et de maximiser les recettes de l'État. Il veille aussi à l'après-vente, au recouvrement de l'imposition forfaitaire de l'État. Enfin, il vulgarise les normes de sécurité sur les sites d'exploitation et veille à leur stricte application, et suscite et participe à la création d'un fonds de crédit minier et à sa gestion pour la promotion des petites et moyennes entreprises minières (PAC 2004 : 7). Enfin, il prépare l'après-mine par la mise en œuvre de projets de développement intégré en faveur des communautés locales de base vivant dans les zones où se déroulent les activités minières artisanales et/ou à petite échelle. Cependant, ces objectifs restent théoriques. Une étude menée par Shawn Blore montre les défaillances de cet organisme qui s'est finalement greffé au système artisanal plus qu'il ne l'a assaini (Blore 2012). L'antenne du SAESSCAM s'est implantée tardivement au Bas-Uele, en décembre 2011. L'identification de ses exploitants ne vient que de commencer et il était donc compliqué pour elle de nous fournir, dans le cadre de cette monographie, des statistiques complètes (équipe locale).

3.1.3. ORGANISATION INTERNE : UN RÉSEAU INFORMEL HIÉRARCHISÉ¹⁵⁵

Au sein des carrières existe tout un réseau hiérarchique qui organise les relations entre les différents acteurs suivant leurs activités d'extraction, d'exploitation ou de commercialisation. Les différents acteurs interagissent entre eux selon différents moyens, mais partageant tous la même détermination de faire du profit :

- le propriétaire est le PDG, président délégué général, ou l'AFM, agent du foyer minier. C'est celui qui a découvert le gisement¹⁵⁶ et qui est le garant des textes statutaires régissant la carrière sous sa direction¹⁵⁷. Ces propriétaires de la terre n'ont pas de concession officielle, mais possèdent une autorisation semi-formelle accordée par la Province ou les autorités minières au niveau du district. Le PDG/AFM est aidé ou

assisté, d'une part, par une équipe administrative qu'il nomme, comprenant le délégué général (DG), un secrétaire administratif, un chef de chantier, un chef de campement, le corps de conseil et la brigade de discipline et, d'autre part, par une équipe technique constituée de prospecteurs, mieux connus sous l'appellation « métaneurs », et de la brigade de chantier. Les administrateurs emploient des personnes pour enregistrer les mineurs et les comptoirs, en levant des taxes de transaction pour garder de l'ordre¹⁵⁸. En plus, la police des mines est souvent absente quand il s'agit d'intervenir dans des querelles (De Koning 2009 : 14). D'autres contributions et taxes varient d'un endroit à l'autre ;

- le fournisseur est un riche commerçant, homme d'affaires. Le PDG s'est associé à lui pour fournir le matériel, la nourriture, etc. ;
- l'« ayant droit » est le chef de la terre (pouvoir coutumier, chef de village) à qui l'exploitant doit payer des royalties. Le Code minier ne traite aucunement du rôle que jouent les chefs et les collectivités locales dans l'attribution de droits miniers pour les mineurs artisans exploitant déjà les lieux. Ces droits sont régis par la coutume et ne sont généralement pas consignés par écrit. Dans la Province-Orientale, il semble que pour de nombreuses mines, les chefs aient cédé la plupart de leurs droits à de nouveaux titulaires. C'est moins courant dans le Kasaï-Oriental, qui est plus densément peuplé, rendant plus difficile pour les chefs de vendre les terres, et où la MIBA possède, en théorie, une bonne part du territoire ;
- le chef de camp, un déserteur de l'armée ou un repris de justice qui contrôle les creuseurs ;

155. Sauf mention contraire, ce point se base sur les informations fournies par l'équipe locale (2012).

156. Reuben De Koning l'appelle aussi « administrateur du foyer minier ».

157. Il a acheté les documents nécessaires de la division des Mines ou de Kinshasa.

158. En général, la direction générale perçoit une taxe de 10 % sur toute marchandise achetée au camp et sur tout l'argent déclaré par les négociants qui désirent y demeurer. Il se peut que les négociants ne déclarent pas tout leur argent, mais ils sont mieux considérés lorsqu'ils déclarent un montant convenable et sont susceptibles de devoir payer une amende s'ils achètent des diamants qui valent plus que l'argent qu'ils déclarent (revue annuelle selon une enquête auprès de quinze foyers miniers en Province-Orientale).

- les creuseurs occupent numériquement la place la plus importante dans les carrières¹⁵⁹. Ils y sont les manœuvres des puits et sont admis dans les lits de rivière ou galeries souterraines à la recherche de l'or filonien. Ils constituent en quelque sorte la classe ouvrière de la carrière. Appelés localement « boulonneurs », ils regroupent les hommes (voire les enfants) d'une tranche d'âge variant entre 10 et 50 ans. Cette main-d'œuvre se recrute parmi les populations environnant la carrière ou parmi celles venues d'autres milieux (centres urbains, autres carrières où le rendement en pierres précieuses baisse, villages lointains ayant déjà épuisé leur potentiel minier, etc.) (équipe locale). Habituellement, les creuseurs doivent payer entre 3 et 10 \$ pour un laissez-passer mensuel et doivent travailler une fois par semaine pour le PDG, dans ses propres carrières. En plus de ce droit d'entrée, le creuseur doit payer en nature l'exploitant. Cette taxe est communément appelée « *liwanza* ». Enfin, il doit reverser une taxe de 10 % de la valeur des grosses pierres. Des officiers de l'armée¹⁶⁰ peuvent aussi exiger pour eux-mêmes un *liwanza* des creuseurs, mais c'est plus rare que ce ne l'était durant la rébellion, et les officiers amènent souvent leurs propres creuseurs. À Bogbolo, une mine bien organisée où l'on a découvert une riche veine de diamants et où l'on disait que jusqu'à 5000 creuseurs et plongeurs travaillaient en mars 2007, les travailleurs ne payaient pas de laissez-passer ou de *liwanza*, mais ils devaient partager 50 % de leur gravier avec la direction ;

- les brigadiers sont des agents de l'ordre dans les carrières. Ils font régner l'ordre grâce à des techniques répressives lourdes ;

- les trafiquants/négociants¹⁶¹ jouent le lien avec le monde extérieur. Il s'agit d'acheteurs qui opèrent dans le centre minier (au campement du chantier) où seuls les nationaux sont autorisés à exercer cette profession¹⁶². Ils captent ensuite d'autres acheteurs qui parcourrent la forêt en quête de marchandise ou se rendent eux-mêmes aux centres de négoce ou aux comptoirs (Indring'I & Bamuhiga 1998 : 164).

3.2. PRODUCTION

Les efforts fournis pour obtenir les statistiques des productions minières dans les différentes carrières du Bas-Uele ont été vains. Les administrateurs des foyers miniers et les chefs d'antenne des mines ont déclaré que même à leur niveau, ils éprouvent dénormes difficultés pour rassembler les données y afférentes, parce que la fraude gangrène ce secteur (creuseurs et négociants travaillent main dans la main pour rendre effective cette contrebande). Cependant, une étude menée par l'Organisation concertée des écologistes et amis de la nature, du 5 au 25 février 2009, nous donne des informations au sujet des carrières diamantifères des territoires d'Aketi et Buta. Afin de se faire une idée plus précise sur la situation minière au Bas-Uele, il semble pertinent de s'intéresser aux exemples des carrières les plus importantes dans les deux territoires susmentionnés.

3.2.1. ZOOM SUR LES CARRIÈRES D'AKETI ET DE BUTA

Paysage des carrières

Les activités d'extraction de diamant ont commencé au début des années 1990 pour Buta et à la fin de ces mêmes années pour Aketi. Les deux territoires sont forestiers, avec une flore et une faune riches et très diversifiées. Le domaine de chasse de Rubi-Tele, à Buta, est situé dans le bassin des rivières Rubi et

159. La législation prévoit qu'avant d'exercer ou d'être appelé creuseur, on paye d'abord sa carte de creuseur : l'équivalent de quinze dollars américains (15 \$ US). Un bon dispositif statutaire, mais qui reste de l'ordre théorique, comme en témoigne le nombre de plus en plus croissant d'enfants de moins de 17 ans dans les différents foyers miniers encore en exploitation dans le Bas-Uele. Les chercheurs de diamants utilisant des scaphandres sont tenus de payer une somme de cent (100 \$ US) dollars américains à la division des Mines et Géologie. Dans la carrière, les obligations des creuseurs vis-à-vis de celle-ci sont régies par les statuts et règlements d'ordre intérieur établis par l'exploitant (équipe locale).

160. La présence de militaires dans les foyers miniers d'or ou de diamant est assez courante (Bondo, Aketi) (Omasombo 2000 : 89).

161. Cette catégorie se recrute parmi les femmes et les hommes dont l'âge varie entre 30 et 60 ans. Les négociants de brousse payent 100 dollars à l'État pour la carte de négociant. À l'égard de l'exploitant, ils doivent payer 10 % de la valeur des achats réalisés dans la carrière (équipe locale).

162. Code minier 2002.

Tele qui font partie d'un vaste réseau hydrologique dont les ruisseaux et russelets recèlent des filons de sables riches en diamants. Buta possède cinq grandes carrières de diamants, tandis qu'Aketi en héberge six sur son territoire. Pour Buta, 80 % des carrières sont situées dans le secteur de Monganzulu¹⁶³, tandis que celles d'Aketi sont réparties dans quatre secteurs (Avuru Gatanga, Avuru Duma, Mabinza et Kolo Ngwandi) qui comptent parmi les terres diamantifères du territoire (Adebú Liginda 2009 : 4 ; 6-7).

Trois types de document attestent juridiquement les carrières artisanales : permis d'exploitation des petites mines, permis de carrières, certificat d'exploitation des petites mines¹⁶⁴. À Buta, les cinq carrières les plus importantes possèdent toutes les permis d'exploitation des petites mines (PEPM). Mise à part la carrière de Mopulu, elles sont en possession de permis de carrière. La phase de prospection est nécessairement effectuée informellement (*ibid.* : 8).

Pour Aketi, l'ensemble des carrières sont en possession des permis de carrière et permis d'ex-

ploitation des petites mines, excepté Dieu voit tout pour ce dernier. Mais seul Dieu voit tout possédait au préalable un certificat d'exploitation (CECM) (*ibid.* : 8).

Production et commercialisation de diamant dans les deux carrières étudiées

L'extraction s'effectue avec les moyens artisanaux. Brèches, tamis et même parfois la machette sont utilisés pour élaguer branches d'arbre, lianes et détruire la végétation environnante, ce qui n'est pas sans causer des dommages environnementaux.

À Buta, la production mensuelle varie entre 17 et 24 carats et la production annuelle oscille entre 3000 et 8000 carats. La production d'Aketi est plus faible que celle de Buta, avec respectivement une production de 20 616 carats à l'année contre 26 892. La production annuelle la plus élevée à Aketi ne dépasse pas 6120 carats, alors que celle de certaines carrières de Buta s'élève à plus de 8000 carats.

Alors que le diamant de Buta est principalement commercialisé dans la ville de Buta, différents débouchés s'offrent au diamant d'Aketi : en plus de son propre marché, ceux de Kisangani, Likati et Buta.

163. Vingt pour cent dans le secteur de Bodembu.

164. CEPM = droit minier. PEPM = titre minier.

Tableau 18.6. Production de diamants dans les grandes carrières situées à Buta^a

	Carrière 1	Carrière 2	Carrière 3	Carrière 4	Carrière 5	Moyenne/ Buta	Production/ Buta
Nb de carats/mois	17	38	28	20	24	25,4	127
Année d'expl.	17	18	18	19	16	17,6	
Quantité estimée/ année d'expl.	3468	8208	6048	4560	4608	5378,4	26 892
Moyenne annuelle	204	456	336	288	288	304,8	

^a. Carrière 1 : Don de Dieu ; carrière 2 : Bokpata ; carrière 3 : Nzoga Likolo ; carrière 4 : Nzambe aza ; carrière 5 : Mopulu (Adebú Liginda 2009 : 4). Source : OCEAN (2009).

Tableau 18.7. Production de diamants dans les grandes carrières situées à Aketi^a

	Carrière 6	Carrière 7	Carrière 8	Carrière 9	Carrière 10	Carrière 11	Moy./Aketi	Prod./Aketi
Nb de carats/mois	34	17	32	22	20	11	22,7	136
Année d'expl.	15	2	14	17	11	12	11,83	
Quantité estimée/ année d'expl.	6120	408	5376	4488	2640	1584	3436	20 616
Moyenne annuelle	408	204	384	264	240	132	272	

^a. Carrière 6 : Dieu voit tout ; carrière 7 : Grâce à Dieu ; carrière 8 : Dulia ; carrière 9 : Don de Dieu ; carrière 10 : Lombe ; carrière 11 : Tele Yema (*ibid.* : 5). Source : OCEAN (2007).

Impacts économiques et environnementaux sur la région

Le Code minier 2002 exige un plan environnemental qui comprend un plan d'ajustement environnemental, le plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR), l'étude d'impact environnemental (EIE) et le plan de gestion environnemental du projet (PGEP).

Au regard des contraintes d'ordre environnemental, le nouveau Code a prévu des dispositions en vue de veiller efficacement, au travers du service chargé de la protection de l'environnement minier, à la protection de l'environnement. Ce service intervient dans l'instruction technique du PAR, dans l'EIE, ainsi que dans le PGEP. Il est également précisé qu'en dehors du ministère des Mines, de ses services et des organes chargés de l'administration du Code minier, aucun autre service ou institution publique ou étatique n'est compétent pour appliquer les dispositions du Code minier et ses mesures d'exécution (*Journal officiel* 2002. Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier).

Pourtant, à l'instar des ZEA, peu nombreuses au Bas-Uele, bien que l'exploitation artisanale y soit importante, aucune des carrières n'a mis en place ces plans cités ci-dessus. Il n'existe pas non plus de plan d'atténuation pour l'abattage de gros arbres le long des rivières, la destruction des espèces aquatiques des rivières, la destruction de la faune et flore aquatique, et la chasse et la pêche non contrôlées et non réglementées.

Parallèlement à l'activité minière se mettent en place toute une série d'exploitations agricoles¹⁶⁵ et de produits forestiers non ligneux qui participent également à la destruction de l'environnement.

3.3. COMMERCIALISATION DE L'OR ET DU DIAMANT DANS LE BAS-UELE

Plusieurs sociétés sont venues implanter des comptoirs d'achat d'or à Buta et Bondo. D'autres sont même entrées jusqu'à Baye (à 80 km de Bondo, soit 600 km de Kisangani). Les grands comptoirs non pirates se nommaient : SCIBE ZAIRE, MAYAT,

165. Produits agricoles et d'élevage : farine de manioc, riz, chikwange, bananes, arachides, huile de palme, poules, viande de bœuf. Produits forestiers : gibier, poissons, escargots.

COGEK et KILO-MOTO (Mily Denda-Sakala 1996 : 215).

3.3.1. LES PRINCIPAUX CENTRES DE NÉGOCE¹⁶⁶

Le Bas-Uele contient trois catégories de centres de négoce classés selon leurs caractéristiques urbaines ou rurales.

Centres urbains : Maison Juif noir ; Maison Kataliko ; Maison Chiko ; Maison John Mondombela ; Maison Bei Nzuri ; Maison Zepha ; Maison Baron ; Maison Ngunza Gagbanda ; Maison Cinq sur Cinq ; Maison Chabin ; Maison Madjesi ; Maison Papa Plus.

Centres urbano-ruraux : Aketi et Bondo¹⁶⁷.

Centres ruraux : Nyapu ; Baye ; Melinda ; Manyata ; COGEK ; Doromo ; etc.

Le centre de négoce pour les diamants de Bambesa était situé à Zobia (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2007 : 39).

Malgré ces centres de négoce, la production d'or est vendue principalement vers la province du Nord-Kivu (Butembo et Beni) (*ibid.* : 41).

3.3.2. LES MULTIPLES CATÉGORIES D'ACHETEURS

Différentes catégories d'acheteurs se retrouvent dans le circuit de la commercialisation. Ils sont classés selon leur position dans le processus commercial et les centres de négoce auxquels ils sont affiliés : les négociants de brousse, les négociants de maisons d'achat et les trafiquants de comptoirs d'achat. Les négociants de brousse¹⁶⁸ sont des nationaux autorisés à acheter directement les matières précieuses dans les carrières et les centres de production pour les revendre aux maisons ou aux comptoirs d'achat agréés. Les négociants de maison d'achat¹⁶⁹, également nationaux pour la plupart, tiennent des établissements commerciaux d'achat concernant le diamant ou l'or à travers la ville ou dans les centres de négoce. Ils effectuent leurs achats auprès des

166. Liste non exhaustive. Équipe locale.

167. Selon OCEAN, Dulia et Likati sont aussi des centres de négoce urbano-ruraux.

168. Conditions de fonctionnement : paiement d'une carte de négociant (100 \$ US/an) et paiement d'une taxe rémunératoire.

169. Conditions de fonctionnement : paiement d'une carte de négociant, d'une taxe des maisons d'achat de 500 \$ US/an et paiement d'une redevance annuelle.

Tableau 18.8. Les comptoirs et bureaux d'achat implantés à Kisangani

Comptoir	Bureaux	Bénéficiaire
SUPER STAR	Ali Rumi Hussein Mohamed Abdala Abel Bil	RDC/GOMA
NADA & FRERE	Haier Hussein Ali Hussein Ali Ezzedine	
VICTORIA	Mohamed Bassan (alias Beni Mister cash)	Uganda
JIHAD	/	Rwanda

Division des Mines et Géologie (1999).

Tableau 18.9. Estimation du nombre de travailleurs dans l'ensemble des carrières de Buta, Aketi, Bondo et Poko en 2002

Territoire	Nombre (minimum) de travailleurs estimés dans les carrières de diamants	Nombre (maximum) de travailleurs estimés dans les carrières de diamants
Buta	5850	7150
Aketi	4150	4600
Bondo	14 800	1700
Poko	4950	5500

creuseurs ou d'autres négociants pour les revendre ensuite aux comptoirs agréés. C'est dans les comptoirs d'achat, établissements autorisés à acheter et exporter l'or et le diamant, qu'on retrouve des trafiquants.

3.3.3. LES COMPTOIRS ET BUREAUX D'ACHAT IMPLANTÉS À KISANGANI

Ce sont ces comptoirs, datant des années 1990, qui ont acheté le plus de matières précieuses durant les années de guerre.

Selon les statistiques du Centre d'étude, d'expertise et de certification des matières précieuses, le CEEC, parmi les six comptoirs actifs en RDC, seul un comptoir commercialise actuellement le diamant à Kisangani. Il s'agit de Solidiam, également présent à Mbujimayi, Tembo et Tshikapa. Les noms des acheteurs dans l'antenne à Kisangani sont Abbas Khazaal et Haidar Nassour (CEEC 2013).

En ce qui concerne la commercialisation aurifère, les comptoirs d'or sont au nombre de vingt-trois pour l'ensemble du pays. Seules les sociétés Cometex SPRL¹⁷⁰ et Ets Jan Mangal détiennent des bureaux à Kisangani.

La grande carrière de diamant de Buta est celle de Bokpata sur la route Buta-Kisangani, suivie par Bomeme et Bobate, et ensuite Basali. Pour Aketi, les grandes carrières sont celles de Difongo, Dulia et Wela. À Bondo, il s'agit de celles de Baye. La carrière la plus importante à Poko est celle de Nyapu (OCEAN 2002).

Selon le rapport OCEAN sur l'étude menée dans la Province-Orientale en 2002 sur l'exploitation des diamants, Bondo serait le territoire contenant, de loin, le plus grand nombre de travailleurs dans les carrières de diamants. Il serait suivi par Buta, Aketi et Poko, comptabilisant environ 5000 travailleurs¹⁷¹.

Aux termes du décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, il ne peut être octroyé de droits miniers ou de carrières dans une zone protégée¹⁷², ni y être érigée une zone d'exploitation artisanale.

171. Ces données sont celles du nombre de travailleurs minimum estimés par OCEAN dans les différents territoires du Bas-Uele (OCEAN 2002).

172. Zone protégée : toute aire géographique délimitée en surface et constituant un parc national, un domaine de chasse, un jardin zoologique et/ou botanique, ou encore un secteur sauvagegardé (Règlement minier : du champ d'application et définition des termes).

170. Société qui commercialise également la cassitérite, le coltan, le wolframite (répertoire C.T.C.P.M. : 165).

3.4. FRAUDES ET IRRÉGULARITÉS

Au Bas-Uele, sont considérées comme zones protégées les domaines de chasse, notamment Bili-Uere, Bomu, Rubi-Tele, et la réserve d'Épi¹⁷³. Or des carrières artisanales informelles sont présentes à Rubi-Tele ainsi qu'à Bili-Uere (RDC, Ministère des Travaux publics et Infrastructures & DIFID 2007 ; Hart 2007 ; Urom & Silengowa 2011).

La loi 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier stipule dans son article 109 (titre IV) que, lorsque certaines zones ne présentent pas les caractéristiques (économiques et techniques) nécessaires à l'exploitation industrielle ou semi-industrielle mais offrent la possibilité d'une exploitation artisanale, elles sont érigées en « zone d'exploitation artisanale » (ZEA).

Selon *Promines Study. Artisanal Mining in DRC* (PACT 2010 : 155), le Bas-Uele contient trois ZEA à Bondo, dont la date de création est celle du 31 août 2008 (numéro du site et titre minier : 6703, 6704,

173. Plus d'informations sur ces aires protégées, cf. Hart 2007 ; Urom & Silengowa 2011.

6718). Cependant, selon le Flexicadastre *online*, le Bas-Uele en aurait une douzaine, dont la plupart sont référencées avec le statut « en demande »¹⁷⁴.

Sur l'ensemble de la production enregistrée en dix-sept ans à Buta et à Aketi, les deux territoires n'ont bénéficié ni de rétrocessions du Trésor public, ni de recettes du ressort des EAD (entités administratives décentralisées) (OCEAN 2009 : 21). Sur place, existent pourtant de nombreux services de l'État censés veiller au bon respect des règles. Les AFM sont couverts sous le parapluie de certaines autorités (*ibid.* : 21). Les chercheurs d'or et de diamants ont vite fait de trouver de nouveaux gisements et de s'enfoncer profondément dans la savane, afin d'échapper à tout contrôle de l'administration publique. Physiquement, on peut s'en apercevoir par les nouveaux villages spontanés qui ont poussé sur les axes reliant Kisangani (Indring'I & Bamuhiga 1998 : 159).

174. ZEA-048 (36 carrés) ; ZEA-049 (36 carrés) ; ZEA-102 (360 carrés) ; ZEA-106 (325 carrés) ; ZEA-107 (288 carrés) ; ZEA-111 (400 carrés) ; ZEA-113 (400 carrés) ; ZEA-114 (342 carrés) ; ZEA115 (400 carrés) ; ZEA-117 (429 carrés) ; ZEA-167 ; ZEA-168 (36 carrés) (Flexicadastre).

Références

- ACP. 2008 (16 septembre). « Kisangani : 1441 sites d'exploitation artisanale de diamant identifiés dans la province Orientale en 2007 ».
- Adebu Liginda, Cyrille (dir.). 2009. « Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation artisanale de diamant dans les territoires de Buta et d'Aketi (district du Bas-Uele) ». Organisation concertée des écologistes et amis de la nature (OCEAN).
- Bamanisa, Jean. 2012. *Gestion rationnelle et modernisation de la Province-Orientale. Plan d'actions du gouvernement provincial de la Province-Orientale 2012-2014*. Kisangani.
- Beltrade. 2007 (octobre). « Potentialités et opportunités agricoles dans les 11 provinces de la RDC ». Beltrade/Cahier sectoriel 1.
- Blore, Shawn. 2012. « Trading tenure for formalization: a new approach to the licensing of artisanal diamond mining in the DRC ». In *A Farmer's Best Friend*. Gand : Academia Press.
- CEEC/Centre d'étude, d'expertise et de certification des matières précieuses CEEC. 2013 (janvier). *Rapport d'activités : juin 2013* (statistiques de l'année 2012).
- De Koning, Ruben. 2009 (octobre). « Artisanal mining and post-conflict reconstruction in the Democratic Republic of the Congo ». *SIPRI Background Paper*.
- Hart, Térèse. 2007 (9 juillet). *Évaluation de l'état de conservation du domaine de chasse de Rubi-Tele : inventaire faunique, contexte historique et recommandations pour assurer la conservation du site en rapport avec la réhabilitation de la route nationale 4*. Banque mondiale.
- Hart, Térèse. 2011 (1^{er} mai). *Conservation of the Bili-Gangu Elephant Landscape: Faunal Status, Threats, and Development of a Conservation Strategy. Mid-Term Performance Report*. Lukuru Wildlife Research Foundation.
- Indring'I A de Nyori & Bamuhiga Loni Buga. 1998. « L'exploitation artisanale de l'or et du diamant dans le Haut-Zaïre (1982-1995). Réponse à la crise, conséquences sur le développement ». *Les Cahiers d'outre-mer* 202 : 157-170.

- Leclercq, Hugues. 2001. « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais ». In L. Monnier, B. Jewsiewicki & G. de Villers (dir.), « Chasse au diamant au Congo/Zaïre », *Cahiers africains* 45-46 : 47-78.
- Mily Denda Sakala, Dieudonné. 1996. « Les sous-régions rurales de la Province-Orientale dans la dynamique de l'histoire récente du Zaïre de 1960 à 1985 (cas du Bas-Uele) ». *Afrika Focus* 12 : 191-218.
- OCEAN. 2002 (avril). « Rapport sur l'exploitation du diamant dans la Province-Orientale ».
- Omasombo, Jean. 2000. « Les diamants de Kisangani ». In L. Monnier, B. Jewsiewicki & G. de Villers (dir.), *Chasse au diamant au Congo/Zaïre. Cahiers africains* 45-46 : 79-126. Tervuren : Institut africain-CEDAF.
- PAC (Partenariat Afrique Canada). 2004. « Revirement de l'économie des diamants. Des diamants pour quel développement ? ». *Revue de l'industrie des diamants*.
- PACT. 2010 (juin). *Promines Study. Artisanal Mining in Democratic Republic of Congo*. Washington-Kinshasa : PACT.
- RDC/République démocratique du Congo. 2003. *Code minier 2002 & Règlement minier*.
- RDC/République démocratique du Congo. 2011. *Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015. Province-Orientale*. En ligne http://www.plan.gouv.cd/pdf/Plan_quinquennal_Province_orientale.pdf.
- RDC/République démocratique du Congo, ministère des Mines. *Cadastre minier. Flexicadastre (carte dynamique)*.
- RDC/République démocratique du Congo, ministère des Mines. CTCPM. *Répertoire des opérateurs du secteur des mines et carrières* (exercice 2011).
- RDC/République démocratique du Congo, ministère des Travaux publics et Infrastructures & DIFID. 2007 (novembre). *Pro-Routes. Étude détaillée de l'impact socio-environnemental de la route allant de Kisangani à Bunduki*.
- Urom, Christian & Silengowa, Henri. (2011) (20 novembre). *Rapport synthétique. Inventaire de la grande faune et des activités humaines du secteur de Bili-Uere*. Lukuru Foundation.
- USCG. 2010. *Minerals Yearbook. Congo Kinshasa*.
- Wasmoech Wildlife Foundation. 2008. Site officiel. En ligne : <http://www.wasmoechwildlife.org/congo.php>, consulté le 21 février 2014.

CHAPITRE 19

LES VOIES DE COMMUNICATION

INTRODUCTION

Les prémisses de la circulation et le développement d'une infrastructure extravertie pour les transports

Au départ, le transport au Bas-Uele s'effectuait par le seul biais des voies fluviales¹⁷⁵, principalement par l'Itimbiri¹⁷⁶, navigable depuis son confluent avec le Congo, en amont de Bumba jusqu'à Aketi¹⁷⁷, en aval des rapides de Go où le courant violent rendait la traversée difficile. L'acheminement des marchandises (essentiellement constituées de caoutchouc et d'ivoire provenant de l'Est de la Province-Orientale) vers Léopoldville et Matadi impliquait obligatoirement le passage par cette voie pénible qui est décrit dans l'ouvrage *Le Rail au Congo belge* :

« Le caoutchouc et l'ivoire étaient acheminés par portage jusqu'à Buta sur la Rubi et de là, descendaient la rivière sur des pirogues arrimées entre elles. À Djamba et à Go, il fallait décharger les embarcations et franchir la zone de rapides par la rive, à pied pour les hommes, sur des wagonnets poussés par de modestes rails pour les marchandises ; ce scénario était identique à la montée » (Blanchart *et al.* 1999 : 383).

L'idée de faire sauter les rochers aux rapides de Go fut lancée, mais jamais retenue par crainte de diminuer par la même occasion le niveau général de l'eau dans tout le bief supérieur. Pour ce passage critique, un chemin de fer Decauville assurait le relais. La province était donc très mal reliée au reste du pays. Elle était isolée durant la moitié de l'année en raison de l'insuffisance des mouillages dans l'Itimbiri (*ibid.* : 383).

Afin de permettre la mise en valeur des cultures coloniales d'exportation et ainsi permettre le développement économique de la région, la Province-Orientale a été dotée, petit à petit, entre 1924 et 1971¹⁷⁸, d'un réseau mixte de voies de communication ; le réseau fluvial et routier a été complété par un réseau ferré. L'économie de cette province périphérique à l'époque coloniale est extravertie, rendue possible par une structure également extravertie des réseaux de transport. Les infrastructures établies assuraient l'exportation des matières premières en fonction des besoins et intérêts des entreprises coloniales orientées vers les relations

175. Selon Choprix : au niveau des fleuves, l'Ubangui et l'Uele étaient trop excentriques pour être envisagés comme une voie fluviale adaptée au transport des marchandises. Quant à l'Aruwini, son énormité le condamna. Il restait donc l'Itimbiri, avec ses méandres et étiages inquiétants de février à mars (Choprix 1961 : 23).

176. L'Itimbiri est une rivière dont la partie située dans le Bas-Uele se trouve uniquement dans le territoire d'Aketi. Elle constitue le bief navigable long de 255 km jusqu'au fleuve Congo. Les petites embarcations motorisées effectuent assez régulièrement leur trajet entre Bumba et la cité d'Aketi. L'Itimbiri est donc la voie d'évacuation naturelle de la riche région de l'Uele (Ghislain 1933 : 8) à laquelle se rattacheront le rail CVC (Choprix 1961 : 19). Les variations du plan d'eau sont parfois importantes et brusques. La différence entre les niveaux près d'Aketi est d'environ 5 mètres (Ghislain 1933 : 8).

177. Le bief navigable de l'Itimbiri appartient à la catégorie 2 des fleuves navigables de RDC : profondeur moyenne entre 1 m et 1 m 40 et tonnage moyen de 200/400 tonnes. Cf. carte (Logistic Clusters, PAM/WFP, GAUL, RGC, RVF 2013).

178. 1924 est la date de la création de la Société des chemins de fer vicinaux du Congo (VICICONGO). 1971 est celle de la fin de la construction du tronçon ferré Aketi-Bumba.

commerciales extérieures. Elles n'étaient pas créées en vue de favoriser les échanges locaux. Même des réseaux en apparence à vocation régionale, tels que VICICONGO, ont été créés dans l'unique perspective de drainer les produits d'exportation de ces régions vers la grande dorsale eau-rail du Congo belge. Quant aux autres routes qui ne répondaient pas à cet objectif-là, elles ont rarement eu une vocation de développement régional. Elles ont été construites pour assurer la liaison entre les différents centres missionnaires ou centres et postes administratifs (Huybrechts 1970 : 72-73).

L'ensemble de ce réseau mixte a été entièrement démantelé durant les troubles de 1964 qui ont secoué toute la Province-Orientale et qui ont été particulièrement violents au Bas-Uele. Cette structure extravertie des réseaux de communication n'a non seulement jamais été réadaptée aux besoins actuels, mais le Gouvernement l'a également laissé petit à petit se dégrader (Mokili 1998 : 579). Actuellement, le système de transport dans la Province-Orientale ne répond plus aux impératifs de développement économique. Les voies de transport et de communication existantes sont en discordance avec la géographie agricole (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2013b : 7) L'arrêt du transport ferroviaire dans la province orientale crée des dysfonctionnements du réseau multimodal de transport (Batoa Chengane 2013). Devenu un goulot d'étranglement, le transport bloque la dynamique interne du Bas-Uele, l'intensification des échanges commerciaux et la mobilité des personnes et des biens (RDC ministère du Plan DSRP 2005 : 27).

1. LE RÉSEAU ROUTIER

« Le Haut-Zaïre ne vaut pas un penny sans les routes¹⁷⁹ » (Mabolia Inengo tra Bwato 1979).

1.1. LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU ROUTIER ORIENTÉ EST-OUEST

Parmi toutes les provinces du Congo, la Province-Orientale disposait, entre 1921 et 1947, du réseau routier le plus développé. Le réseau de routes exploité par VICICONGO en 1960 représentait 15 000 kilomètres, soit plus d'un dixième de l'ensemble du tracé

du Congo belge (140 000 kilomètres) (Coméliau 1964 : 15). Plusieurs facteurs ont influencé cet état de choses : entre autres, les rivières sont difficilement navigables et la structure des sols se prête bien à l'établissement de routes (Huybrechts 1967 : 285).

Les Belges s'inspirèrent tout d'abord des anciennes pistes nord-sud des Arabisés dont seules certaines survécurent, entre autres celle de Stanleyville-Banalia-Buta. Tant que les grands axes de circulation furent orientés nord-sud, la région de l'Uele, dans son ensemble, resta dans l'orbite du grand port fluvial de Stanleyville (Choprix 1961 : 20). Mais quand les Belges commencèrent à mettre en valeur les richesses de cette région, ils optèrent très vite pour l'orientation ouest-est des futures infrastructures de transport, qui devait prévaloir sur la direction nord-sud. Cette orientation ouest-est était assez naturelle puisqu'elle suivait le tracé des grands fleuves et le couvert végétal (Choprix 1961 : 74). La plus longue route (110 km) dont l'État indépendant du Congo ait été amené à entamer la construction fut la route royale, dite « Congo-Nil », qui s'étendait au départ de Buta jusqu'à Bambili¹⁸⁰ (Huybrechts 1967 : 282). L'idée de cette route, dont les prémissives remontaient à 1897, procédait d'une double volonté : la pénétration administrative et politique, d'une part, et la mise en valeur cotonnière, d'autre part. La route aménagée initialement pour le portage et la traction animale a été adaptée ultérieurement à la circulation automobile. Elle sera allongée petit à petit, avec la contribution des Anglais, pour relier Redjaf sur le Nil à Faradje au Congo belge. Peu après l'armistice (1918), cette jonction finalisa la fameuse « première grande voie routière du Congo belge » : la « route royale Congo-Nil »¹⁸¹ (Blanchart *et al.* 1999 : 385). Cet axe routier fut ensuite complété vers l'aval par la section de Buta-Aketi (dès avant 1926) prolongée un peu avant la Seconde Guerre mondiale par une route pour « trafic léger » reliant Aketi à Bumba sur le Congo. De ce fleuve jusqu'à Aba, elle compte 1100 km auxquels on peut ajouter 225 km en territoire soudanais jusqu'au Nil à Juba (Choprix 1961 :

180. Les travaux de celle-ci commencèrent dès 1904 par le tronçon Buta (sur la Rubi ou Haut-Itimbiri) - Bambili (confluent Uele-Bomokandi), long de 180 km empierrés.

181. Cf. CVC 1936. *Congo-Nil*. Bruxelles : van Assche. Cet ouvrage retrace l'expédition Citroën en Centrafrique.

179. Mabolia Inengo tra Bwato (commissaire de région) 1979..

20). La route Congo-Nil et ses transversales vont faire l'objet de nombreux travaux et seront complétées, à l'initiative des sociétés, par des routes de desserte agricole (Huybrechts 1967 : 282). En effet, le réseau routier du Bas-Uele doit essentiellement son étendue à de grandes sociétés commerciales telles que la Société des chemins de fer vicinaux du Congo (CVC)¹⁸² et la COTONCO (Mily Denda Sakala 1996 : 195). C'est à partir de cette route que s'étendent après la Grande Guerre la plupart des cultures cotonnières imposées aux indigènes (Choprix 1961 : 20). Dans cette immense région, la route Congo-Nil et toutes les voies secondaires qui la rejoignaient formaient, avant le chemin de fer, la colonne vertébrale des communications de la province.

Les conditions climatiques difficiles ainsi que l'inadéquation des véhicules utilisés¹⁸³ contribuèrent à la faible performance des premières du réseau routier dans l'Uele. Pourtant, les pouvoirs publics encourageaient les essais de divers modes de traction¹⁸⁴ comme alternative au portage. Les succès étaient inégaux et dépendaient des divers animaux de bât. Les premiers essais automobiles en 1903 avec des camions à bois sur la route Congo-Nil échouèrent, tandis que des camions plus légers, alimentés en bois, roulaient sur la route de Buta. En 1911, les premiers camions à essence firent leur apparition sur la route. Des camions Lacre de deux tonnes furent utilisés à partir de 1917. À la fin de la Première Guerre mondiale, de plus en plus de camions empruntaient la route (Huybrechts 1967 : 299).

Durant les années 1920, la compagnie de messagerie automobile de la Province-Orientale, MAPO, fut créée afin d'organiser et d'exploiter le transport de voyageurs et de marchandises. En 1927, MACO, créée par la COMINIERE¹⁸⁵, reprit

MAPO¹⁸⁶ (Blanchart *et al.* 1999 : 385). Le réseau des messageries fut repris par les VICICONGO qui absorbèrent MACO en 1930 et réorganisèrent l'ensemble des transports. La politique fut orientée vers la complémentarité avec le réseau ferré. À partir de Buta, la voie ferrée emprunte une autre direction que celle du réseau routier afin de desservir les localités isolées. Au Bas-Uele, ce sont Bondo, Guma, Titule, Mawa, Paulis et Mungbere¹⁸⁷ qui furent choisis comme points de rabattement des lignes routières qui desservaient le Nord de l'Uele. Bangassou¹⁸⁸, Bili, Ango, Bambili, Amadi, Doruma, Niangara et Dungu¹⁸⁹ en furent les principales « villes-étapes » (*ibid.* : 401). De nouvelles liaisons sont aussi développées entre l'axe ferré (Buta-Mungbere) et l'axe routier (Stanleyville¹⁹⁰-Kasenyi) par la route, entre autres, de Stanleyville-Buta et ses différents embranchements. Avec la desserte aérienne à Aketi, Bumba¹⁹¹, Buta et Bambili, assurée par la SABENA et la SOBELAIR, la circulation routière se calquera également sur ces horaires (*ibid.* : 404).

Ce sont donc les Vicinaux du Congo qui, avant l'indépendance et durant la première législature, ont réussi à organiser les transports des passagers sur l'ensemble du district, grâce à leurs nombreux « cars courriers », comme on les appelait à l'époque. Après le démantèlement du réseau opéré par les Simba lors des troubles de 1964, les ponts avaient sauté et les routes étaient défoncées. Le réseau avait fait l'objet d'une réhabilitation en 1967, mais, avec la nationalisation du CVC, scellée par la création de la Société nationale de chemins de fer du Zaïre (SNCZ), les transports des passagers par voie routière ont été supprimés. La nouvelle Société nationale avait exclusivement concentré ses activités sur le transport ferroviaire. Entre 1987 et 1990, la SNCZ détenait cependant un bus qui assurait, de façon irrégulière, le transport des passagers entre Buta-Kisangani-Buta (équipe locale).

182. Chemin de fer des Uele sous Mobutu.

183. Les véhicules Goldschmidt étaient de petits camions à vapeur qui consommaient beaucoup d'eau et de bois.

184. Les ânes et mules sur la route de Buta-Redjaf ne fonctionnaient pas. Les animaux porteurs, quant à eux, avaient plus de succès : notamment la domestication de l'éléphant (1901) et l'utilisation de la traction bovine.

185. La COMINIERE a été créée en 1910 et son actionnaire principal n'est autre que la Banque Nagelmackers. En mai 1919, la COMINIERE crée la filiale COMUELE qui reprit toutes ses activités dans la région. La COMINIERE prit part également dans la création de la COTONCO et développa des usines d'égrenage de coton dans la région.

186. Le parc automobile de ces sociétés correspondait à une trentaine de voitures, 80 camions tracteurs et 6 diligences (Blanchart *et al.* 1999 : 385).

187. Paulis et Mungbere sont situés dans le Haut-Uele.

188. Ville centrafricaine.

189. Doruma, Niangara et Dungu sont situés dans le Haut-Uele.

190. Actuellement Kisangani.

191. En province de l'Équateur.

Du côté des initiatives privées, on notera qu'Astrid Mbooto, épouse de feu Victor Nendaka, avait un bus qui assurait des liaisons hebdomadaires (jeudi) entre Buta et Dingila. Elle a organisé ce service durant la période de 1972 à 1977. Un autre bus faisait des navettes entre Buta et la pêcherie de Liguga, située à 125 km de Buta. Personne, ni société ni particulier, n'a pu rééditer l'exploit des Vicinaux du Congo, qui en plus assuraient également le transport des cotonnes graines vers les usines d'égrenage de coton, mais aussi le transport des noix de palme depuis le lieu de ramassage des coupeurs artisanaux vers les huileries disséminées dans le Bas-Uele (équipe locale).

L'aménagement du réseau routier de la Province-Orientale, qui était de loin le plus développé dans les années 1920, avait rempli trois objectifs : relier Kisangani aux régions du Nord, assurer la communication entre les régions riches en ressources minérales et végétales (Ituri et Uele) et enfin assurer le trafic des régions cotonnières vers Aketi et Buta (Huybrechts 1967 : 28).

1.2. LE RÉSEAU ROUTIER ACTUEL

Le réseau routier du Bas-Uele compte environ 7672¹⁹² kilomètres, dont 1146 km de routes nationales (RN), 1501 km de routes régionales secondaires (RRS¹⁹³) et 5025 km de routes locales ou de desserte agricole (RL) (équipe locale). Le réseau routier d'intérêt général est actuellement praticable à plus ou moins 25 %, et plusieurs localités enclavées ne sont plus accessibles par route (Batoa Chengane 2013).

1.2.1. LES ROUTES (NATIONALES, RÉGIONALES ET LOCALES)

Les routes nationales ou routes régionales principales

À partir de Buta, chef-lieu du Bas-Uele et nœud des voies de communication, ferrées et routières, on distingue les routes décrites ci-dessous :

Le tracé de la route transafricaine¹⁹⁴, en cours d'élaboration par les Nations unies, la Commission

économique africaine (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union africaine(UA), doit relier l'Afrique occidentale à la sous-région des Grands Lacs. Elle passe à travers la Province-Orientale et le Nord-Kivu par l'axe Ndu-Bondo-Buta-Kisangani¹⁹⁵-Komanda-Beni-Kasindi (poste frontalier de la RDC avec l'Ouganda) (équipe locale).

À l'exception du territoire d'Ango, les routes nationales relient les différents chefs-lieux des territoires et ouvrent ainsi le Bas-Uele, au nord vers la République centrafricaine, à l'est vers le Haut-Uele, au sud vers la Tshopo, au nord-ouest et ouest respectivement vers le Nord-Ubangi (Yakoma) et vers la Mongala (vers Bumba) (équipe locale).

Les routes provinciales

Celles-ci relient le chef-lieu du district aux postes d'encadrement administratif et/ou aux agglomérations les plus importantes du Bas-Uele. Il s'agit principalement des routes signalées dans le tableau 19.2, ci-contre :

Les routes locales ou de desserte agricole

Les routes de desserte agricole en Province-Orientale sont parmi les plus denses du pays. En 1992, les services spécialisés ont pu inventorier environ 5025 km de routes de desserte¹⁹⁶ dans le district du Bas-Uele (RDC ministère du Plan 2005 : 88).

Le réseau de desserte agricole du territoire d'Aketi est entièrement orienté vers le chemin de fer. La route, quant à elle, est assez éloignée et mal reliée au réseau. L'étude sur l'impact socio-économique de la réhabilitation de l'axe routier pose la question de l'avenir des villages situés sur la voie ferrée (Banque mondiale 2007 : 28).

192. Somme des données ci-dessous fournies par l'équipe locale (2012).

193. Routes provinciales.

194. L'axe transafricain (Lagos-Mombasa, 6259 km, axe est-ouest).

195. Ndu-Tele = le tronçon situé au Bas-Uele.

196. Somme du kilométrage des routes de desserte inventoriées par l'équipe locale en 2012. À noter : quelques imprécisions.

Tableau 19.1. Les routes nationales

Route nationale	Longueur	Tracé
RN4 ⁴¹¹	480 km	Ndu ⁴¹² -Monga (75 km)-Bondo (125 km)-Buta (200)-Tele (80)
RN6	137 km	Bunduki ⁴¹³ -Aketi (12 km)-Dulia (50 km)-Buta (75 km)
RN24	45 km	Yakoma ⁴¹⁴ -Monga ⁴¹⁵
RN25	484 km ⁴¹⁶	Buta-Titule (132 km)-Bambesa (31 km)-Dingila (55 km)-Poko (142 km)-Isiro (133 km)

Tableau 19.2. Les routes provinciales

Route provinciale	Longueur	Tracé
Route provinciale 414	220 km	Zobia-Doromo (57 km)-Gwobu-Nyapu-Azapane-Mawa Ngaito-Poko centre ⁴¹⁷ (163 km)
Route provinciale 415	282 km	Tiule-Zobia (62 km)- Poko (220 km)
Route provinciale 416	124 km	Titule ⁴¹⁸ -Api ⁴¹⁹ (62 km)-Ango (62 km)
Route provinciale 417	262 km	Bondo centre-Bili (20 km)-Api (62 km)
Route provinciale 418	203 km	Bondo-centre-Sambili-Kasimbi-Dugbia
Route provinciale 428	132 km	Ango-centre-Pia-Esse-Banda vers Niangara (Haut-Uele)
Route provinciale 437	80 km	Yalanga-Ngai vers Lite (Nord-Ubangi)
Route provinciale 438	198 km	Ango-centre-Pia-Amadi II ⁴²⁰ -Dili ⁴²¹

Informations récoltées par l'équipe locale (2012).

Tableau 19.3. Les routes de desserte agricole en territoires d'Aketi et d'Ango

TERRITOIRE D'AKETI (± 1229 km⁴²²)		
Secteur Mabinza (129 km)	Guma-Elongo	68 km
Jonction RN6	Bumba-Amba	30 km
	Tinda-Bondumbe-Bodhe	23 km
	Wela centre-Plantation Wela	6 km
	Guma-Ekwa	2 km
Secteur Mongwandi (86 km)	Bongo-Kateke	17 km
	Baboa-Bogbaku	69 km
Chefferie Avuru-Duma (87 km)	Belgika-Baboa	42 km
Jonction RR437	Dendu-Kulu	30 km
	Mangoli à Likati rivière	15 km
Chefferie Avuru-Gatanga (176 km)	Likati-Angu	69 km

411. RN4 = 725 km de Ndu jusque Kisangani. (Tele-Kisangani = 245 km). Tele = limite sud du Bas-Uele avec le territoire de Banalia dans le district de la Tshopo.

412. Ndu = le poste frontalier de la RDC, sur la M'bomu, en face de la ville centrafricaine de Bangassou.

413. Bunduki = le poste frontalier du Bas-Uele avec le territoire de Bumba dans la Mongala.

414. Dans le Nord-Ubangi.

415. Monga est un véritable carrefour routier qui s'ouvre à la fois vers Bangassou via Ndu, Yakoma et Bondo.

416. La route Buta-Isiro = 493 km auxquels on enlève les 9 km qui séparent Isiro de la frontière avec le Bas-Uele (erreur dans le texte de base : 483 km au lieu de 493). Elle fait partie des projets prioritaires repris lors de la Table ronde des bailleurs de fonds, les 13, 14, 15 novembre 2013 (485 km selon cette source) (Batoa Chengane 2013).

417. Chefferie Malele et Bakengaie (territoire de Poko).

418. Poste d'État du territoire de Buta et frontalier du territoire de Bambesa.

419. Poste d'État du territoire d'Ango et frontalier du poste d'État de Bili en territoire de Bondo.

420. Poste d'État de Poko et chef-lieu de la chefferie Mabanga.

421. Ancienne grande ferme de Poko dans le secteur Abarambo.

422. En additionnant les données, nous obtenons un kilométrage de 707 km au lieu de 1229 km.

Jonction RN4	Likati-Ndende-Kulu	41 km
	Kulu-Bongo	45 km
	Ngombo-Koki	15 km
	Monyama-Modungu	6 km
Secteur Mobati Boyele (41 km)	Likati-Banbondolo	27 km
Jonction RN6	Belgika-Rail	7 km
	Belgika-Mangoli	7 km
Secteur Bondongola	Bonduki-Ekoko(vers Tshimbi)	50 km
Jonction RN6	Eboi-Ababi	33 km
Secteur Gbongi	Agbole-Ababi	80 km
Jonction RN6	Aketi-Bokoi	25 km
TERRITOIRE D'ANGO (710 km)		
Jonction RR419	Axe Ango centre-Digba-Gwane-Zapay-Bawole-Zemio ⁴²³	130 km
Jonction RR416	Axe Malengweya-Api-Angو	80 km
	Axe Banda-Bokoyo	80 km
	Axe Ango centre-Bayule-Bandoeli	65 km
Jonction RR438	Axe Boeli-Buhe-Namemba	50 km
	Axe Lowi-Samonga	50 km
	Axe Bandoeli-Dakwa-Esse	47 km
	Axe Alipago-Momi	45 km
Jonction RR438	Axe Bandoeli-Disolo-Bambili	40 km
	Axe Loyi-Mugahiyé-Banda-Bandoeli	40 km
	Axe Namemba-Esse	35 km
	Axe Esse-Loyi	30 km
	Axe Dakwa-Lawu	18 km

423. Poste frontalier de la RDC, sur la M'gombe, avec la RCA.

Informations récoltées par l'équipe locale (2012).

Tableau 19.4. Les routes de desserte agricole en territoire de Bambesa

TERRITOIRE DE BAMBESA (795 km)	
Axe Dingila (en chefferie Bakete)-Likandi (en chefferie Bokapo)	37 km Jonction RN25
Axe Zobia-Doromo (en chefferie Makere I)	57 km Jonction RN414
Axe Zobia-Kopi (en chefferie Makere Bakete)	55 km Jonction RN25
Axe Dingila au poste d'État de Zobia centre	92 km
Axe Ganga (en chefferie Bokiba)-Makongo (en chefferie Bokapo)	48 km
Axe Dingila-Makongo	62 km
Axe Titule (rive droite de la Bima)-Malengweya (village sur la rive gauche de l'Uele)	36 km
Axe Makongo-Eke (en chefferie Bokapo)	30 km
Axe Bongide (chefferie Bokiba)-Bua (chefferie Bokiba)	30 km
Axe Likandi-Kpolokpolo (chefferie Bokapo)	30 km
Axe Bambesa centre-Ngwale (chef-lieu de la chefferie Bokiba)	27 km
Axe Doromo-Limo	30 km
Axe Ngongo-Bima	30 km

Axe Nyema-makongo	25 km
Axe Dembia (chefferie Bolungwa)-Ganga	22 km
Axe Kopi-Makongo, vers Mangite	20 km
Axe Bambesa centre-Alipago (village sur la rive gauche de l'Uele)	18 km
Axe Bambesa centre-Kayibi	18 km
Axe Ngbandea-Bonzakai	18 km
Axe Nemanzi-« Bruxelles »	17 km
Axe Zobia-Kana	15 km
Axe Bambesa-Lifuku	12 km
Axe Bambesa-Bua	12 km
Axe Nebanguma-Bokiba	12 km
Axe Nebanguma-Kana	8 km
Axe Bima-Nembisiri	7 km
Axe Zobia-Bonzakai	7 km
Axe Ngbandea-Mambengeya	7 km
Axe Eke-Banzia	7 km
Axe Kana-Nyapa	6 km

Informations récoltées par l'équipe locale (2012).

Tableau 19.5. Les routes de desserte agricole en territoires de Bondo et de Buta

TERRITOIRE DE BONDÔ (627 km)	
Axe Bili-Bulumasi	85 km
Axe Bulumasi-Adama	55 km
Axe Badayi-Zapay	40 km
Axe Bondo-Ngbondilo	32 km
Axe Adama-Mangbangu (Lafay)	30 km
Axe Ngbondilo-Likungu	25 km
Axe Monga-Nzeret	25 km
Axe Dengu-Kupia	27 km
Axe Dengu-Limbasa	25 km
Axe Dengu-Silingbi	35 km
Axe Nzeret-M'bomu	8 km
Axe Monga-Dundo Moke	18 km
Axe SoII-Roa-Mboma-Liguga (secteur Barisi-Mongingita-Bakango au territoire de Buta) ⁴²⁴	172 km
Axe Lobi-Sali	50 km
Sambili-Kpete-Gona-Ndu	/
Yakpa-Séminaire-Baye	/
Roa-Angu	
Angu-Bika	
TERRITOIRE DE BUTA (442 km)	
Axe Titule-Zobia-Mbenge	82 km Jonction RR415
Axe Titule-Lebo-Malengweya	53 km
Axe Kumu-Liguga	45 km
Axe Makala-Longa	40 km

424. Il s'agit plus d'un sentier que d'une route.

Axe Longa-Nandakpa	37 km
Axe Mopemba-Malembobi-Ngape	37 km
Axe Potopoto-Popoka	26 km
Axe Mangbauw-Andoma	22 km Jonction RN25
Axe Malikuta-Pekembo-Koteli-Linga	45 km
Axe Cité Buta-Basali	15 km
Axe Triangle-Mopemba-Bale	18 km
Axe Malikuta-Gelendio	15 km
Axe Koteli-Dianumbo	7 km

Informations récoltées par l'équipe locale (2012).

Tableau 19.6. Les routes de desserte agricole en territoire de Poko

TERRITOIRE DE POKO (1222 km ⁴²⁵)		
Chefferie Bakengaie (169 km)	Zobia-Molangi-Makongo	40 km
Jonction RR 414	Azaya-Diamombi	30 km
	Mawa Ngaito-Mawa Gare	33 km
	Mawa Ngaito-Poko	31 km
	Banyo-Kpada	18 km
	Ekeberu-Nebune	17 km
Jonction RR438	Groupement Mbana ⁴²⁷ -Groupement Mawia (Zambasende)	25 km
	Groupement Vungba ⁴²⁸ -Groupement Napusi ⁴²⁹ (Nenduga)	38 km
	Groupement Tangani ⁴³⁰ -Groupement Dimbia (Village Dikambo)	25 km
	Groupement Napupa ⁴³¹ -Groupement Malingele (Village Afele)	20 km
Chefferie Zune (70 km)	Viadana-Kobokobo	40 km
	Axe Bazulu (route Tely)-Makpekele	30 km
Chefferie Gamu (93 km)⁴³²	Nalamu-Kumunyele (vers Limba, chef-lieu chefferie Kipate)	36 km
	Nalamu (chef-lieu de la chefferie)-Tely (un des postes d'État de Poko)	35 km
	Axe Nalamu-Boime (vers Niangara dans le Haut Uele)	22 km
Chefferie Malele (159 km)	Bima-Nyapu-Netongoda (vers Zobia au territoire de Bambesa)	99 km
	Nyapu – Mbiri (vers Dingila en territoire de Bambesa)	37 km
	Nyapu-Yuma (vers le territoire de Banalia dans la Tshopo)	23 km
Chefferie Ngbaradi (230 km)	Loko (chef-lieu de la chefferie)-Poko centre	23 km
	Loko-Mbe	95 km
	Loko-Ngabu	35 km
	Loko-Zaoza	42 km
	Loko-Ngadjii	35 km
Chefferie Babena (152 km)⁴³³	Tapili (au point kilométrique 33 de Poko sur la route nationale 25)-Nangombie (chef-lieu de la chefferie) :	50 km
	Ngabu-Tely	60 km
	Axe Ahango-Ngabu	42 km

425. Approximation : en additionnant le kilométrage de chaque tronçon, on obtient 1312 km.

426. La route Amadi-Sikima-Tala, longue de 50 km, est la route prioritaire dans la chefferie (RDC 1997 : 201).

427. À partir du point kilométrique 15, en prenant Isiro comme référence, sur la route nationale 25.

428. À partir du point kilométrique 19, sur la route nationale 25.

429. À partir des groupements Napusi (village Nenduga) et Dimame, on peut se diriger vers Nesu, un centre hospitalier de grande renommée du territoire de Rungu dans le Haut-Uele, ou déboucher sur la route nationale 25 au niveau du kilomètre 43, par un sentier du groupement Mazulu.

430. À partir du point kilométrique 30.

431. À partir du point kilométrique 50.

432. La route prioritaire du secteur est celle de Amadi-Bondo-Mutama (40 km) (RDC 1997 : 201).

433. La route prioritaire du secteur est celle de Poko-Baranga (37 km) (RDC 1997 : 201).

Chefferie Mabanga (110 km)	Amadi II (chef-lieu de la chefferie et en même temps du poste d'État)-Nzamobe (vers Épi)	6 km
	Amadi II-Ngadi Moke (vers Seki, chef-lieu du poste d'État d'Amadi I et du secteur Abarambo, sur la route nationale 25)	6 km
	Amadi II-Zurulu (vers Dili, ancienne ferme près de Seki) : (15 km) ; Axe Ndendule-Bangalu	38 km
	Poko-Lingadi	10 km
Chefferie Komendeni (181 km) Jonction RR414⁴³⁴	Lokando (chef-lieu de la chefferie)-Nendumba	33 km
	Lokando-Nenvulu	43 km
	Lokando-Mazulu	15 km
	Lokando-Nangubali	50 km
	Lokando-Natolonye	40 km
Chefferie Soronga (121 km)	/	
Secteur Abarambo (158 km)	Baranga-Dili-Belengo	90 km
Secteur Kembisa (90 km) Jonction RR438	Amadi-Wau-Tala	50 km

434. La route prioritaire du secteur est celle de Mawa Gare-Niapu-Doromo (119 km) (RDC 1997 : 201).

Informations récoltées par l'équipe locale (2012).

Tableau 19.7. État des bacs dans les différents territoires

TERRITOIRE DE BONDO				
Affectation	État des lieux⁴³⁵	Type	Axe routier	Rivière
Bondo	Panne irrécupérable ⁴³⁶	TRAD/M ⁴³⁷	Buta-Bondo	Uele
Monga	Ordre de marche	TRAD/T	Monga-Moboyi	Bili
Ndu	Panne irrécupérable	TRAD/M	Bondo-RCA	M'bomu
Gangu Bili	Ordre de marche	TRAD/T	Bili-Lokati	Bili
Bili	Panne réparable	TRAD/T	Ango-Bondo	Bili
Gaya	/	TRAD /M	Gaya-Dangabu	Bili
Faka ⁴³⁸	/	TRAD/M	Bondo-RCA	Bili
TERRITOIRE D'AKETI				
Aketi	Panne réparable	TRAD/M	Aketi-Bumba	Itimbiri
TERRITOIRE D'ANGO				
Ango	Ordre de marche	TRAD/T	Ango-Maba	Uele
Api	Panne irrécupérable	TRAD/T	Api-Bili	Api
TERRITOIRE DE BAMBESA				
Malengweya ⁴³⁹	Panne réparable	TRAD/M	Buta-Ango	Uele
Alipago	Panne réparable	AMB ⁴⁴⁰ /M	Bambesa-Ango	Uele
Dingila	Ordre de marche	TRAD/M	Dingila-Kere	Uele
TERRITOIRE DE POKO				
Amadi	Panne réparable	TRAD/M	Amadi II-Sikama	Uele

435. Selon les informations de la CTB (carte 2011).

436. Pourtant classé dans le plan Mobutu comme « bac important » (Zaire-Plan Mobutu 1981 : 65).

437. TRAD/ M : traditionnel-moteur. TRAD/T : traditionnel-tractage.

438. Ni le bac de Faka ni celui de Gaya ne sont recensés dans la carte de la CTB datant de 2011. Pourtant, ils sont déjà recensés dans le plan Mobutu 1981 (programme routier 1981-1984).

439. Écrit « Malengoya » dans Zaire-Plan Mobutu 1981 (programme routier 1981-1984).

440. Signification inconnue.

Informations récoltées par l'équipe locale 2012/ Carte CTB 2011.

1.2.2. LES BACS

La Province-Orientale est drainée par plusieurs rivières et cours d'eau de plus petite importance. Les ponts et les bacs sont donc indispensables ; ils chevauchent les multiples affluents des importantes rivières horizontales dont les routes suivent les parallèles. Les bacs sur les grandes rivières ou fleuves dépourvus de ponts constituent un moyen important de désenclavement, mais ils font souvent défaut, bloquant la circulation des personnes et des biens et empêchant le décollage économique de certaines régions (AIRF 2008 : 16).

Deux bacs devraient encore être installés sur la route de Bambesa-Poko et Buta-Bondo²²⁷, respectivement sur les rivières Bima et Uele. Toute une série de bacs considérés comme « disparus » par la Coopération technique belge (CTB) ont également été recensés²²⁸ (CTB 2012).

En 2008, un pont supplémentaire a été jeté sur la rivière Api. Sa construction a été financée d'une part par Madame Liv (missionnaire protestante norvégienne qui, auparavant, a construit le pont en béton armé sur la rivière Bili au centre même du poste d'État de Bili) et, d'autre part, par les missionnaires comboniens de la paroisse d'Ango (équipe locale).

1.3. ÉBAUCHE D'UN ÉTAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Il est utile de mettre en garde le lecteur sur le fouillis que constitue le recensement des ponts et des bacs dans le Bas-Uele ainsi que leur état des lieux. Toutes les sources divergent, que ce soient les données de la CEPOR, de la CTB, de la STAREC, de la presse congolaise ou de l'équipe locale. Ce point est donc une ébauche de synthèse reprenant les données des différentes sources que nous avons, dans la mesure du possible, recoupées. Ce chapitre nous donne néanmoins un aperçu, bien que non exhaustif, de la situation actuelle des voies de communication dans la province.

²²⁷. Selon les informations de l'équipe locale, le bac de Bondo serait récupérable. Cependant, en 2012, la CTB indique que ce bac à moteur est en panne définitive.

²²⁸. Bacs disparus recensés par la CTB (2012) : dans le territoire de Bondo (Dugibia/Tiligba), dans le territoire d'Aketi (Bunduki/Panzakando), dans le territoire d'Ango (Chama, Mabe), dans le territoire de Poko (Efu, Teli).

Les routes : ponts et bacs

La conférence économique de la Province-Orientale (CEPOR-2007) recense 15 bacs dont 9 ont coulé, 2 sont échoués et 3 ne sont pas encore installés. Sur les 9 bacs coulés, 3 sont à renflouer et 3 sont irrécupérables. Quant aux 2 bacs échoués, ils sont tous les deux récupérables.

La CTB, quant à elle, en recense 12 en 2011 : 4 bacs en état de marche (dont 3 à câble, traditionnels, et 1 à moteur), 4 bacs en panne irrécupérable (dont 3 à moteur et 1 traditionnel) et 4 bacs en panne réparable (3 à moteur et 1 traditionnel). Les bacs en ordre de marche sont ceux de Mongo sur la rivière Bili, Gangu-Bili et le bac de Dingila et Ango sur l'Uele, tous trois des bacs à câbles, traditionnels. Les bacs de Bima et Luguga qui, selon la CEPOR, ne sont pas encore installés, ne sont pas présents sur la carte CTB. Enfin, de nombreux bacs disparus selon la CTB n'ont pas été cités dans les données provenant de la CEPOR²²⁹.

Tableau 19.8. État des lieux des ponts dans les différents territoires du Bas-Uele

Route	Ponts	État des ponts
Territoire de Bondo		
627 km	116	Effondrés/fissurés
Territoire d'Aketi		
547 km	125	125 risqués
Territoire d'Ango		
710 km	46	5 mauvais
Territoire de Bambesa		
775 km	45	1 effondré ^a
Territoire de Poko		
1641 km	229	229 défectueux
Territoire de Buta		
442 km	15	15 défectueux

^a. Le pont de « Beyo », effondré, rend difficile la circulation par engin motorisés sur l'axe Ganga-Zobia. (Équipe locale 2011).

Le pont Tele, chevauchant la rivière Aruwimi, a été réhabilité en 2012 dans le cadre du projet Pro-Routes et de la réhabilitation de la route Kisangani-Buta

²²⁹. Dugibia, Luedi, Ndeke, Tiligba, Ibe, Panzande, Bokata, Hama, Mabe, Efu, Tele.

**Pont Maze (Pk 55).**

(Photo équipe locale, 2012.)

(financement de la Banque mondiale). Les travaux ont été réalisés par l'Office des routes²³⁰.

Plusieurs ponts dans le territoire d'Ango doivent leur réhabilitation à l'ONG Medair²³¹ qui a étendu ses programmes de santé et WASH (eau, assainissement et hygiène) au territoire reculé d'Ango. Afin de pouvoir y pénétrer pour assurer l'aide humanitaire nécessaire, elle s'est attelée, depuis 2011, à réparer plusieurs ponts défectueux qui entraînaient le transport vers ce territoire. Ainsi, grâce au financement du Pooled Fund, Medair a lancé, en juillet 2011, les travaux du pont métallique (Bailey) de 240 mètres sur la rivière Bamokandi à Dingila, alors qu'elle venait de terminer les travaux de quatre autres ponts sur le même axe routier (OCHA 2011 : 3). L'équipe Medair continue son travail sur la route entre Ango et Isiro, afin que les autres agences humanitaires puissent accéder plus facilement à Ango. En avril 2013, l'ONG

Medair a relancé son projet de construction de ponts sur l'axe Ango-Sukadi (long de 67 km). En plus de contribuer à la création du « corridor humanitaire », elle permet d'améliorer la situation sécuritaire (*via* les patrouilles de FARDC sur les routes) et économique (*via* l'intensification des échanges)²³².

Dans la même zone, le bac entre Ango et Digba²³³ sur la rivière Uere, un affluent de la rivière Uele, a été réhabilité depuis le 15 août 2013²³⁴ par le PU-AMI, de nouveau avec le soutien du Pooled Fund. L'axe Ango-Digba a ainsi pu être réouvert : il permet à nouveau le passage en toute sécurité de la rivière pour les camions de 15 tonnes et les personnes. Un équipage formé à la manipulation et à l'entretien de l'embarcation équipée d'un moteur de 35 CV assure

230. Cf. projet Pro-Routes, ci-dessous, dans le même chapitre.

231. Medair fait partie des ONG internationales qui interviennent dans la région depuis le plus longtemps. Depuis 1997, elle apporte une aide d'urgence et des services de réhabilitation à l'Est de la République démocratique du Congo.

232. Ce programme est financé par Pooled Fund 2012 (deuxième allocation). Rapport hebdomadaire du 16 avril 2013. OCHA/Province-Orientale. Logistics Clusters RDC. 2011 (novembre). *Rapport de Situation*. En ligne : http://www.logcluster.org/ops/drc/DRC_Situation_Report_Nov11, consulté le 2 octobre 2013.

233. Digbia est écrit « Dugibia » sur la carte CTB 2011.

234. Le trafic du bac avait été interrompu le 27 septembre 2012 en raison de sa vétusté et du risque d'accidents qu'il représentait (CLUSTER logistique 2013).



Matériaux prêts à être transportés par radeau sur la rivière Rubi.

(Photo équipe locale, 2012.)

la traversée en moins de dix minutes, au départ de quais construits de chaque côté des rives nouvellement aménagées (en faveur de la zone Anglo-Gwane) (CLUSTER logistique 2013).

En 2012, le bac de Bomokandi, financé par l'agence américaine d'aide au développement (USAID/OFDA)²³⁵, a été remis en service le 31 août, et les axes routiers reliant les territoires de Poko et Bambesa à Anglo ont été réouverts. Après une année de travaux et avec la participation de salariés locaux, deux barge complètes, soit 295 m² de coques, ont été réhabilitées ainsi que les berges de chaque côté de la rivière Uele à Bomokandi et Logi Logi. Il peut désormais transporter 15 tonnes de biens, soit trois fois plus qu'avant (AMI 2012 ; OCHA/RDC 2012). En 2014, Medair maintient sa présence dans le Bas-Uele, où elle continue à mener des travaux de réhabilitation de ponts, grâce à un financement du Pooled Fund²³⁶.

235. Montant à hauteur de 418 000 dollars (OCHA/RDC. Bulletin d'information humanitaire. 11 septembre 2012 (n° 34/12).

236. « Medair se retire du Haut-Uele mais maintient sa présence dans le Bas-Uele » (2014).

À l'exception du tronçon Tele-Buta, en pleine réhabilitation par le projet Pro-Routes, toutes les routes du Bas-Uele sont dans un état de délabrement avancé, que ce soit les nationales, les régionales-secondaires ou les routes locales. Les chaussées sont coupées par des ravins, de profondes ornières et de grands bourbiers, notamment ceux de « Malenze », au point kilométrique 52, sur la route Buta-Isiro et de Kponyo, et au point kilométrique 125, sur la route Buta-Bondo-Ndu, qui sont les plus spectaculaires. Les déviations fréquentes, les ruptures ou l'effondrement de nombreux ponts, les bacs coulés ou inexistantes rendent encore plus difficile la circulation routière, où par endroits les chaussées très ombragées par les cimes jointives des bambous et des arbres se réduisent en « sentiers d'éléphant » (équipe locale). Cette situation empêche le Bas-Uele, jadis un des greniers agricoles de la Province-Orientale, de jouer son rôle d'antan. L'enclavement a, en effet, découragé les paysans qui ne peuvent plus écouler le surplus de leur production vers les grands centres de consommation.

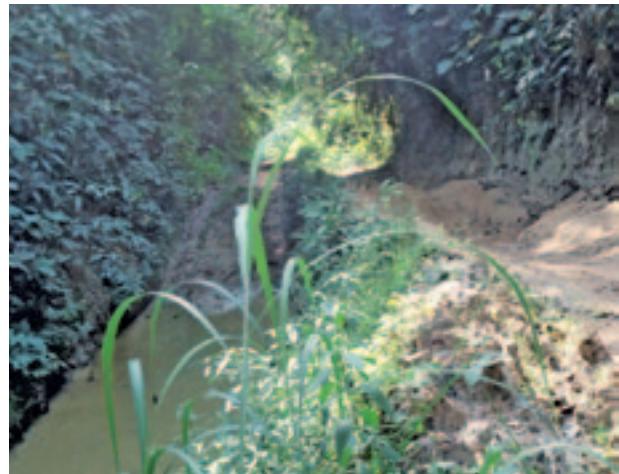
D'après les travaux de l'atelier de la stabilisation et reconstruction de l'Est de la RD Congo (STAREC) tenu à Buta du 26 octobre au 1^{er} novembre 2010, la

sous-commission de relance économique du Bas-Uele avait identifié, sur les axes routiers d'intérêts national, régional et local, le nombre suivant de ponts dangereux :

- la route Buta-Aketi-Bunduki, longue de 212 km²³⁷, compte 28 ponts²³⁸ dont 10 en mauvais état. Les plus dangereux sont ceux des rivières Besose, Malikuta, Kombo, Maze, Bilo, Guma, Tinda, Tchimbi et Elongo ;
- la route Buta-Dingila-Poko-Isiro, longue de 474 km²³⁹, compte 5 ponts défectueux, mais le plus dangereux reste celui de Bale au point kilométrique 15 de Buta ;
- la route Buta-Bondo-Ndu, longue de 400 km, compte 9 ponts défectueux et 3 bacs à moteur inexistant. Ceux de « Magbuluka », au point kilométrique 83, Libogo, un pont mixte, au point kilométrique 148 et Kule, au point kilométrique 207, constituent un plus grand danger pour les usagers de la route ;
- la route Buta-Tele-Banalia-Kisangani, longue de 325 km, compte 5 ponts en état défectueux et un bac à moteur à placer sur l'Aruwimi à Banalia²⁴⁰.

L'axe Ango-Zapay (à environ 100 km d'Ango) est en très mauvais état, en ce compris le bac pour la traversée de la rivière Uere (à 1,5 km d'Ango-centre). Des acteurs humanitaires d'Ango plaignent pour la réhabilitation urgente de ce tronçon afin de faciliter l'assistance humanitaire aux nouveaux retournés de la République centrafricaine, ainsi que pour les personnes déplacées internes dans la région (OCHA 2012).

En août 2013, le Gouvernement congolais finance, à travers son Bureau de coordination des projets (BCECO), un projet de réouverture de certaines routes de desserte agricole dans ce district. Il a



Bourbier au Pk 99.
(Photo équipe locale, 2012.)

remis à la Caritas du diocèse de Buta un acompte de 90 000 dollars américains destiné à la réhabilitation de certaines routes de desserte agricole dans le district. Le premier axe concerné s'étend de la localité de Ganga jusqu'au poste d'encadrement administratif de Dingila, long de 30 km, selon l'abbé Jules Gbagbu, responsable de la Caritas diocésaine (Radio Okapi 2013).

1.4. AXE KISANGANI-BUNDUKI : LE PROJET PRO-ROUTES²⁴¹

1.4.1. LE PROJET DE RÉHABILITATION

Dans le cadre du projet Pro-Routes (Projet d'appui à la réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires), dont la gestion a été confiée à la cellule infrastructures du ministère des Infrastructures, des Travaux publics et Reconstruction (MITPR)²⁴²,

237. 137 kilomètres, selon les données de l'équipe locale.

238. Selon la Banque mondiale, en 2007, la route Buta-Aketi-Bunduki compte seulement 17 ponts (11 entre Buta et Aketi et 6 entre Aketi et Bunduki). Ils sont en général en mauvais état (9) ou leur état est moyen (3) ou en bonne et due forme (4). Le tronçon Buta-Aketi compte également 17 bacs dont deux en mauvais état (Banque mondiale novembre 2007 : tableau 7) .

239. 484 kilomètres selon les données de l'équipe locale.

240. Actuellement (2014) réalisé par le projet Pro-Routes. Déjà déclaré dans le plan Mobutu (programme routier 1981-1984) comme « bac important », car situé sur la nationale.

241. Le projet Pro-Routes concerne la réhabilitation de quelque 3000 kilomètres de routes en terre de standard international réparties dans les provinces de l'Équateur, Province-Orientale, Kasaï-Occidental, Katanga et Sud-Kivu. Le choix du réseau routier pris en charge est basé sur des critères : route appartenant au réseau prioritaire, desservant des zones à densité de population élevée, ne bénéficiant pas d'autres financements, dont la réouverture vient compléter celles des tronçons voisins qui bénéficient déjà d'autres financements (Banque mondiale 2007 : tableau 7). Le projet est appuyé par la Banque mondiale et par DFID avec un financement additionnel pour 600 km de routes supplémentaires (Beltrade 2009).

242. Les études et les travaux routiers sont essentiellement pris en charge par l'Office des routes. Le contrôle ainsi que la surveillance des travaux lui sont aussi confiés.

un cadre stratégique²⁴³ environnemental et social a été validé et publié en 2008 pour quatre axes, dont la route nationale 4 (RN4) et la route nationale 6 ; Kisangani via Dulia vers Bondo et Bunduki dans la Province-Orientale (Banque mondiale 2011). Cet axe qui traverse trois territoires, trois cités et une ville (Kisangani), est divisé en trois tronçons : Kisangani-Buta (196 km)²⁴⁴ (dans le Bas-Uele à partir de Tele²⁴⁵, 80 km), Buta-Dulia-Aketi-Bunduki (200 km) (RN6) et Dulia-Bondo (81 km) (RN4). Le tronçon Buta-Bunduki est prolongé au-delà du Bas-Uele vers Bumba afin d'établir la jonction avec la province de l'Équateur²⁴⁶. Le projet a démarré à Kisangani en août 2009. Après le désenclavement de Banalia dans la Tshopo en janvier 2011, suivi de la réhabilitation et de la remise en service du bac assurant la traversée de la rivière Aruwimi à Banalia, ce fut le tour du tronçon reliant Buta²⁴⁷. Depuis 2013, après l'achèvement des travaux, la route est à nouveau ouverte et praticable. Jusqu'à la fin de l'année 2011, il fallait sept à dix jours à vélo pour parcourir les 324 km qui séparent la cité de Buta de Kisangani. Depuis les travaux réalisés par l'Office des routes et financés par la Banque mondiale (projet Pro-Routes), on peut aisément relier les deux agglomérations en neuf heures.

Situé à 395 km de Kisangani, Dulia est la prochaine étape en vue de la brigade Pro-Routes de l'Office des routes après Buta (cellule infrastructure 2013²⁴⁸). C'est le carrefour qui ouvre la voie vers la cité de Bondo sur la RN4 et sur la RN6 vers Aketi,

où le projet Pro-Routes prévoit la réhabilitation du bac pour la traversée de la rivière Itimbiri. En suivant le tracé de la route, au-delà de Bondo, sortant du cadre du projet Pro-Routes, la route en terre qui se poursuit vers Yakoma et Ndu (à la frontière avec la République centrafricaine) requiert encore un bailleur de fonds pour sa réaffectation (Banque mondiale 2008 : 152).

Cette opération devrait être complétée par la réhabilitation de la RN25 (Buta-Isiro) qui désenclaverait définitivement la ville de Buta à l'est comme à l'ouest. Celle-ci se trouve au nombre des grands projets exposés lors de la dernière Table ronde des bailleurs de fonds à Kisangani, en novembre 2013 (RDC, gouvernement provincial 2013 : 13).

1.4.2. L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉHABILITATION DU TRONÇON KISANGANI-BUTA : QUELQUES OBSERVATIONS²⁴⁹

Avec la reprise du trafic automobile, la réouverture de la route Kisangani-Buta offre des perspectives de redémarrage socio-économique pour l'ensemble du district du Bas-Uele et au-delà. Depuis la réhabilitation, les échanges commerciaux ont déjà évolué à Buta ; ce sont surtout les étalages consacrés aux produits manufacturés tels que le savon, le sel, les habits, et les matériaux de construction, qui sont bien plus fournis. Le sac de ciment qui se vendait à 60 USD jusqu'au début de cette année s'écoule maintenant à 25 USD. Le prix des produits agricoles et d'élevage aurait sensiblement diminué suite au désenclavement. Par contre, la réhabilitation de cette route a moins d'impact sur l'exploitation artisanale du diamant, car l'exploitation de cette matière exige une intervention mécanique. Si la route facilite l'approvisionnement et le transport des pierres précieuses, elle ne résout pas le problème technique. En revanche, le nombre de mineurs a de grandes chances de grandir, ce qui risque de faire pression sur la demande face à une offre stable. Le nombre des maisons de commerce/boutiques a augmenté sensiblement sur le marché. Le prix de la bière a manifestement baissé. Enfin, un parking pour véhicules de transport a été créé, où l'on peut observer un certain nombre de véhicules de transport en commun dédiés au transport de biens et de personnes. Comme annoncé par

243. Le cadre stratégique établit un plan de gestion des chantiers pour les entrepreneurs susceptibles de réaliser le projet sur contrat avec le maître d'œuvre (l'Office des routes).

244. Kisangani-Buta (325 km).

245. Sur ce tronçon, notons l'importance de la rénovation du bac de l'Aruwimi sans lequel le passage de la rivière par des véhicules est impossible (camions bloqués autour de Kisangani) (Banque mondiale 2007 : ii).

246. Travaux déjà réalisés sur ce tronçon (Cf. carte de la RDC : SIG de la cellule infrastructures. Programme prioritaire-MATUHITPR 2012).

247. À cause de nombreuses difficultés liées à la forte pluviométrie dans la contrée, le programme de travail de la brigade Pro-Routes de l'Office des routes a été fortement perturbé. L'exécution des travaux sur les derniers 25 km a été extrêmement difficile (bourbiers causés par les pluies).

248. http://www.celluleinfra.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=51&Itemid=479&limitstart=8, consulté le 24 février 2014.

249. Équipe locale 2013.

la Banque mondiale en 2007, cette réhabilitation aura un impact certain sur la situation des filières de transport et de commercialisation (Banque mondiale 2007 : ii). Le coût du transport sur l'axe, qui était de 100 USD avant les travaux (à moto), est tombé à 20 USD. Pour reprendre un étalon de référence qui est familier à tout le monde, la bouteille de bière Primus s'écoule à présent à Buta à 1700 FC, contre 3500 FC avant la réouverture de la route (Cellule infrastructures 2013).

1.5. LES ROUTES : UN FACTEUR D'INSÉCURITÉ

Pour délimiter les zones de sécurité et d'insécurité au Bas-Uele, deux facteurs sont déterminants : la présence d'éléments de la LRA ainsi que la situation des voies de communication. Aussi, il y a directement une séparation à faire entre la zone à l'ouest (Buta), dans laquelle il n'y a pas de trace avérée de la LRA ni d'ailleurs de voie de communication praticable, et la zone contrôlée par la LRA (district sanitaire de Dingila) où les routes sont d'un bien meilleur niveau, ce qui explique la présence de groupes armés. Cet espace est encore subdivisé en deux secteurs, l'un avec LRA, l'autre sans (AMI 2009 : 8-12).

2. LE CHEMIN DE FER

2.1. L'ANCIENNE COLONNE VERTÉBRALE DU BAS-UELE

Le réseau des chemins de fer du Nord-Est de la République démocratique du Congo (l'ancien VICICONGO) fut confié à l'Office des chemins de fer des Uele (OCFU) par l'ordonnance présidentielle n° 91-039 du 3 avril 1991 portant modification des statuts de la Société nationale des chemins de fer du Zaïre (SNCZ) qui mena à la scission du réseau en quatre entités²⁵⁰. La CFU, devenue depuis 2010 la CFU-Fleuve SARL²⁵¹ n'est plus, aujourd'hui, qu'un

champ de ruines. Cette voie de communication, qui avait déjà bien diminué de régime depuis une vingtaine d'années, n'est plus en activité depuis les différents conflits armés (RDC ministère du Plan 2005 : 90). Le réseau avait en effet déjà souffert peu après l'indépendance, plus précisément des troubles de 1964. Il frisa la décadence générale sous Mobutu (1965-1997). Les conflits récents (1998-2003) à l'occasion desquels la voie, les ponts et les gares ont d'ailleurs été complètement détruits l'ont finalement conduit à sa faillite. La disparition du train eut un effet désastreux non seulement sur les territoires d'Aketi et de Buta, mais aussi sur le Haut-Uele qu'il reliait. Depuis, les productions régionales tournent au ralenti. Les paysans ne trouvent plus de débouchés pour l'évacuation de leur surplus (Banque mondiale 2007 : 29).

Cette voie ferrée, véritable colonne vertébrale pour l'économie de toute la région, devait, à l'origine de sa création, relier le fleuve Congo au lac Albert à l'est de la RDC²⁵². Mais la Seconde Guerre mondiale mit fin à la matérialisation du projet « léopoldien » au niveau de ce qui est devenu la ville d'Isiro. Après les hostilités, les travaux ont continué pour s'arrêter définitivement à Mungbere dans le Haut-Uele. Cette ligne reliait toute la région des Uele dont elle évacuait la production vers Kinshasa via le port d'Aketi (sur l'Itimbiri, affluent du fleuve Congo et prolongement de la rivière Rubi) qui était devenu la véritable plaque tournante de l'économie exportatrice du Bas-Uele jusqu'à la prolongation de la ligne vers Bumba (Mily Denda Sakala 1996 : 196 ; Banque mondiale 2007 : 27).

Lossature de la voie ferrée (stations et kilométrage²⁵³) au Bas-Uele se présente ainsi :

1. Axe principal (épine dorsale) : Aketi (685)-Komba (655)-Guma (646)-Dulia-Gombo-Lalu (606)-Kotili (581)-Buta (557)-triangle (544-520)-Rubi (489)-Andoma (426)-Benge (387)-Zobia (gauche) (371)-Zobia (droite) (358)-Kana-Nemanzi (317)-Neja-Mawa.

250. En 1995, reconstitution de la SNCZ (avec SFE, OCS, SNCZ holding), mais cette reconstitution ne comprend pas la CFU (site officiel SNCC). En 1997, SNCZ redeviennent SNCC. Mais la CFU reste une entité indépendante, bien qu'elle soit systématiquement associée à la SNCC dans les tableaux synthétiques publiés dans les rapports de la Banque centrale du Congo (BCC). D'ailleurs, la ligne CFU ne figure pas sur la carte du réseau de la SNCC (site officiel SNCC).

251. Entreprise du portefeuille de l'État.

252. À l'ouest comme au nord, il s'agit de tronçons isolés qui servent à contourner des rapides et à relier les biefs navigables du fleuve Congo, ou se connectent à eux (Bruneau 2006 : 131).

253. Informations venant de *Naval Intelligence H/Books 1940's et Cooks overseas TTs 1984 & 1997*.



Anciens bureaux de la gare du CFU (Buta).
(Photos équipe locale, 2012.)

2. Axes secondaires (vertèbres) :

Komba-Likati-Libongo-Bondo ;
Andoma (Lienart)-Titule.

La voie ferrée suit le trajet de la route jusqu'à Buta. Elle bifurque ensuite pour desservir des villages cette fois éloignés du réseau routier, suivant la politique coloniale en vigueur et le principe de « non-concurrence » entre les différentes voies de communication (CTB 2011 cartes). Au Congo comme dans beaucoup de pays en voie de développement, les différents modes de transport ont théoriquement été conçus comme complémentaires, et le sont restés dans une très large mesure. Il n'y a pas ou il y a peu de place pour la concurrence, les voies de communication ne se doublent qu'exceptionnellement. C'est le cas de la ligne Bumba-Aketi qui, néanmoins, selon Huybrechts, ne concurrence pas la voie fluviale (Itimbiri), car elle est dédiée à des trafics de nature différente (Huybrechts 1967 : 304). Cependant, ce n'est pas toujours l'analyse qui en a été faite²⁵⁴.

Dans son plan d'action provincial, le gouverneur Jean Bamanisa Saïdi préconise la construction de trois nouvelles lignes ferroviaires, dont la ligne Kisangani-Buta qui jusqu'à présent n'a pas encore vu le jour (Bamanisa Saïdi 2012). Le plan d'action prioritaire de la province sur la période 2013-2016 prévoit également la revitalisation et la modernisation du chemin de fer existant, après la réalisation

d'une étude qui devra prospector la demande de transport potentielle, les aspects techniques et les conditions de coexistence du chemin de fer par rapport au transport alternatif par le réseau routier (RDC, Province-Orientale, gouvernement provincial 2013 : 5 ; 7).

Le chemin de fer des Uele (CFU) rayonne *via* un réseau ferré long de 1026 kilomètres²⁵⁵ répartis comme suit :

- 873 km de Bumba (territoire de Bumba dans la Mongala) à Mungbere (dans le Haut-Uele), c'est l'axe principal du réseau ferroviaire nord-est ;
- 121 km, en bretelle, de Komba (en territoire d'Aketi) à Bondo (sur la rive gauche de l'Uele) ;
- 32 km, en bretelle, d'Andoma (Liénart) à Titule (territoire de Buta) (équipe locale).

2.2. L'HISTOIRE D'UN TRACÉ

La Société des chemins de fer vicinaux du Congo (VICICONGO)²⁵⁶ exploite depuis 1931 le plus important réseau routier et ferré du Congo. Elle a pour objectif d'organiser le transport de marchandises et de personnes dans toute la région de l'Uele,

254. Cf. avis du conseil provincial (1957).

255. Mille vingt-cinq kilomètres selon Joye et Lewin, lorsque la fin de la construction du tronçon Buma-Aketi entreprise en 1960 sera terminée (Joye & Lewin 1961 : 250).

256. Elle a pour actionnaire privé principal la COMINIERE bien que ce soit le Congo qui possède la majorité du capital (*ibid.* : 250).



Direction générale du CFU à Aketi.
(Photo équipe locale, 2012.)



Pont mixte route-rail à Guma (Pk 85).
(Photo équipe locale, 2012.)

de l'Ituri et du Nord-Kivu. Le trafic routier sur la route de l'Uele remonte à la Première Guerre mondiale, organisé alors par la MACO. VICICONGO va reprendre ce service spécialisé (MAPO) et étendre son réseau.

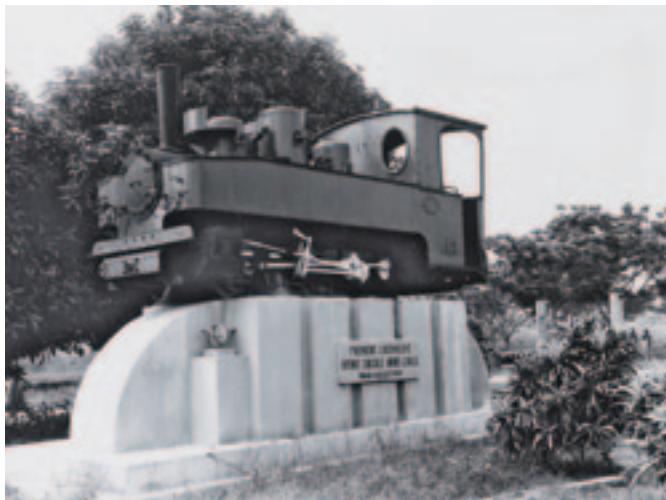
Le vicinal Aketi-Mungbere a toujours eu pour fonction essentielle de relier la cuvette équatoriale (et le Bas-Congo, et par ce biais l'Europe) aux plateaux miniers et subtempérés du Haut-Ituri et du Nord-Kivu (Choprix 1961 : 83). La route que prit le chemin de fer fut donc dictée par des impératifs économiques. Le rail part d'Aketi et se dirige en passant par Likati vers Bondo. Il était destiné à drainer la production des puissants sultanats souddanais, qui fascinaient les colonisateurs. Bien que le premier projet VICICONGO ait encore été orienté nord-sud (Aketi-Bondo-Bangassou²⁵⁷), c'est la direction ouest-est qui prévalut. Aussi le rail, à l'image du réseau routier, se dirige vers l'est à partir d'Aketi suivant les plateaux sur la lignée des cours d'eau. Le dessin de la voie ferrée tint compte tout de même de postes éloignés reliés par ses différents embranchements (Bondo, Buta, Titule). Cette voie ferrée supplanta vite la route royale Congo-Nil dont les étapes comme Buta, Niangara et Dungu (au Haut-Uele) ne progressaient plus guère. En 1940, d'ailleurs, cette route royale n'était utilisée qu'en fonction du

rail. Paulis et Goa sont devenus de véritables centres d'articulation, bien plus importants que les nœuds « routiers-ferrés » de Bumba ou Buta (*ibid.* : 22). La route au Bas-Uele a d'ailleurs été qualifiée d'« anti-économique » par le conseil de la Province-Orientale en 1957²⁵⁸.

La construction du chemin de fer traduit la volonté coloniale d'améliorer la capacité d'exportation de la production de la province, selon la logique de l'économie extravertie dont découlait un réseau infrastructurel exclusivement orienté vers Kinshasa-Matadi. En effet, en 1919, les cultures de coton commencèrent à foisonner et posèrent le problème de l'évacuation. Le portage et la traction animale en vigueur pour l'acheminement des matières premières étaient insuffisants. C'est à la suite de la demande de la COMUELE, implantée dès 1919 à Wela, et de la COTONCO, qui avaient déjà des activités économiques très poussées dans le domaine agricole, que le commissaire de district du Bas-Uele, A. Landeghein, rédigea un rapport adressé au vice-gouverneur général de la province de Stanleyville. Dans ce rapport, il insistait sur la pertinence et l'urgence de la concrétisation du projet royal, consistant à relier le fleuve Congo et la région des Grands Lacs africains de l'Est du Congo. Cette lettre eut un écho favorable auprès du roi qui autorisa le démarrage

257. Cet axe, qui aurait dû être l'axe principal à l'origine, est devenu une simple branche équipée d'ailleurs d'un rail plus léger que celui de la grande ligne.

258. Conseil de la Province-Orientale. Deuxième cession. Troisième séance plénière, 13 septembre 1957.



À Aketi, la première locomotive, mise en service en 1926.
(HP.1956.15.13995, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, Sofam ©.)



Cette même première locomotive (gare d'Aketi), en 2012.
(Photo équipe locale, 2012.)

des travaux de la construction du chemin de fer du Nord-Est du Congo (équipe locale).

C'est la COMINIERE, en 1922, qui va reprendre l'ancien projet d'un chemin de fer Buta-Nepoko et Haut-Uele, pour lequel il va obtenir la concession en 1923. Une convention sera signée entre la colonie, Nagelmackers, les Banques Allard et la COMINIERE pour répartir le financement et, en 1924, la société des chemins de fer vicinaux (VICICONGO) est créée (Blanchart *et al.* 1991 : 388). Pour le maintien de l'ordre et de la soumission lors du déroulement de ces travaux, le Gouvernement belge confia la tâche à la Force publique sous la direction du colonel Paulis²⁵⁹, assisté de deux lieutenants : M. Gons et M. Lienart, entre lesquels étaient répartis les travaux des tronçons à faire construire²⁶⁰.

En 1925, dès que les premières locomotives furent prêtes à assurer les trains de chantier, les travaux démarrèrent. Afin d'éviter les rives à la topographie

mouvementée de l'Itimbiri et les rapides de Go et de Djamba, le tracé s'éloigna du cours de la rivière après Aketi. Plutôt que Djamba, le rail préféra la direction de Guma, en amont de la rivière Aketi. Le trajet, essentiellement en forêt, ne traverse qu'une rivière importante, la Tinda, *via* un pont de 35 m aux environs du km 7 (Blanchart *et al.* 1991 : 387). Au km 30 se séparent la voie vers Bondo, qui constituera la colonne vertébrale de la VICICONGO, et la voie qui, au-delà de Guma, au km 39, se dirige vers Buta. Cet axe suit plus ou moins parallèlement le cours de la Rubi, tout en franchissant tous ses affluents de la rive droite. Sur ce tronçon, le chemin de fer suit la route Aketi-Dulia et, à plusieurs endroits, les réseaux, routier et ferré, se recoupent, notamment sur les ponts mixtes Guma et Tinda. Située à 131 km d'Aketi, la ville de Buta, perchée à une altitude de 430 m, devint un important lieu d'exploitation pour la VICICONGO. Cette ville était le principal point de contact entre réseaux routier et ferré pour une compagnie qui prenait le contrôle, en 1930, de toutes les Messageries automobiles du Congo (MACO). La VICICONGO exploitait dès lors à son compte un réseau routier et ferré de près de 4500 km (*ibid.* : 392).

À l'est de Buta, afin de ne pas concurrencer le réseau routier, le chemin de fer se dirigea plutôt vers les localités mal desservies par la route. En raison de l'élévation graduelle de l'altitude, le tracé du chemin de fer suit résolument la ligne de crête de la vallée de la Rubi, n'hésitant pas à décrire de larges courbes et contrecourbes entre les vallées affluentes afin d'éviter la construction de nombreux ponts. Les gares ferro-

259. Le lieutenant d'artillerie Paulis sera l'un des premiers à vouloir faire de l'Uele une région cotonnière. Pour évacuer la nouvelle production, le chemin de fer d'Aketi sera fondé (Choprix 1961 : 25).

260. Les travaux du tronçon Aketi-Buta et de la bretelle Komba-Bondo furent réalisés sous la direction du commandant Gons. Tandis que ceux du tronçon Buta-Andoma et la bretelle Andoma-Titule ont été faits sous la direction du commandant Lienart. Enfin, ceux du tronçon Andoma (anciennement appelé Lienart) jusqu'à Mungbere *via* Isiro (anciennement appelé Paulis) ont été exécutés sous le contrôle du colonel Paulis (équipe locale).

vaires de Lienart²⁶¹ (situé à 128 km de Buta) et de Titule (situé à 32 km de Lienart) furent toutes deux ouvertes officiellement au trafic le 14 novembre 1932 (*ibid.* : 392).

Durant la construction de l'embranchement Lienart-Titule, important nœud routier sur les rives de la Bima, au cœur de la principale zone cotonnière de l'Est congolais, les travaux se poursuivaient sur la dorsale principale. Avant 1932, le rail atteignit Zobia, un an après Mawa, et enfin, un an encore après, Paulis (Isiro), perchée à 800 mètres d'altitude. Le train inaugural arriva ainsi à Paulis le 31 décembre 1934 et, le 28 septembre 1937, à Mungbere, ultime étape du vicinal (*ibid.* : 393).

À partir de 1970, les autorités zaïroises lancèrent les travaux de la construction du tronçon Aketi-Bumba, afin de drainer directement les produits des Uele au port de Bumba, en évitant ainsi le phénomène de transbordement au port Chaltin d'Aketi. La question du prolongement éventuel de la VICICONGO sur le tronçon Aketi-Bumba avait déjà été évoquée en 1949 par le Plan décennal pour le développement économique du Congo²⁶². Le trafic sur ce nouveau tronçon fut inauguré en 1975 à Aketi, dont il signa la mort (équipe locale).

2.3. ÉTAT DES MATÉRIELS ROULANTS ET DESSERTE ACTUELLE

Un train qui ne passe plus

Jusqu'en 1975, le réseau ferré nord-est ne comptait que trois axes, à partir d'Aketi où se trouvait la direction générale des sociétés du chemin de fer du Nord-Est, et ceci jusqu'à la zaïrianisation en 1973. Cette ville constituait, jusqu'à la construction du tronçon ferré Aketi-Bumba, la plaque tournante de toute l'économie du Bas-Uele de par sa position stratégique : terminus à la fois du bief navigable et du chemin de fer des Uele (équipe locale).

Le chemin de fer des Uele comptait, à l'époque coloniale et après l'indépendance, jusqu'en 1980, 7 locomotives (de marque Hitachi et Cockery), 500 wagons, 3 camions rail et 1 autorail. À l'heure actuelle, il ne dispose plus d'aucune locomotive, si ce n'est quelques wagons abandonnés à la merci de la nature ou des forgerons et fabricants de braseros ou

marmites locales (mieux connues sous l'appellation « *nzungu ya betabeta* », ce qui se traduit littéralement par « marmite de fabrication manuelle ») (équipe locale).

Le réseau dispose d'un mauvais écartement (0,60 m), hors standard international (1,060 m), qui avait été choisi à l'époque pour réduire les investissements (Huybrechts 1970 : 71).

Se basant sur un rapport de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) en 2004, Jean-Claude Bruneau décrit la desserte actuelle par la voie ferrée dans l'ouvrage *Le Chemin de fer en Afrique noire*²⁶³ : « [...] si la ligne d'Aketi à Isiro fait rouler un train tous les deux ou trois mois, la ligne de Bumba-Aketi n'en a vu qu'un en 2003, et les bretelles de Bondo et Titule, pas un seul ces dernières années » (Bruneau 2006 : 135). Alors que Radio Okapi aurait signalé la circulation d'un train d'Aketi à Bumba durant l'année 2004²⁶⁴, selon l'équipe locale, le tout dernier train qui a effectué la liaison Bumba-Mungbere-Bumba est passé en 1994 (équipe locale).

L'exploit technique d'un sujet portugais : M. Augisto, résident à Bumba, avait réussi à mettre un camion de marque Magirus sur le rail entre 1995 et 1997. Il avait su l'adapter comme locomotive, qui tirait quatre à cinq wagons, soulageant un tant soit peu les transports des personnes et de leurs biens sur le tronçon Buta-Aketi-Bumba. Avec la guerre de 1996, ce dernier a quitté la cité de Bumba, et personne n'a pu rééditer cet exploit technique. Cependant, après la guerre de l'AFDL, ce camion rail a continué le trafic jusqu'à fin 2004, exclusivement entre Aketi et Buta²⁶⁵.

Aujourd'hui, tout le réseau ferroviaire nord-est est envahi par la forêt, des termitières ont colonisé le rail, des ponts et buses sont effondrés. Tout l'ancien système de communication radiophonique est

263. Chaléard, Jean-Louis, Chanson-Jabeur, Chantal & Béranger, Chantal (dir.). 2006. *Le Chemin de fer en Afrique*. Paris : Karthala-PRODIG-SEDET.

264. « Reprise du travail ferroviaire Bumba-Aketi ». 2005. Radio Okapi (6 avril).

265. Une tentative similaire s'est développée entre Isiro et Egbu.

261. Actuellement Andoma.

262. Plan décennal 1949 : 130.

détruit et les câbles de communication ont été coupés par les chasseurs-piégeurs.

2.4. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES VIA LA VOIE FERRÉE

Le chemin de fer de l'Uele demeure le symbole de l'économie extravertie des districts du Bas et du Haut-Uele dont il était jadis la pièce maîtresse. En état de marche, le réseau nord-est peut transporter annuellement 160 000 tonnes de marchandises. La nature des marchandises varie suivant le sens du trafic (RDC, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage 1998). De Bumba à Mungbere, les tonnages des marchandises transportées étaient constitués principalement de carburant (mazout-essence-pétrole, lampant-fuel-lubrifiant), malt et paddy pour l'Unibra/Isiro ; ciment, huile de palme pour la Socituri/Isiro ; sucre, farine de blé, divers articles de traite, biens de consommation et d'équipement (équipe locale). Dans le sens contraire, de Mungbere à Bumba, les trains de marchandises transportaient : le café, les balles de coton de 100 kg chacune, les arachides, le manioc (en cosette ou en farine), le riz cargo, le savon, la bière, le bois scié, le caoutchouc, les épices (ketsou), produits forestiers non ligneux, etc.

Tableau 19.9. Évolution des marchandises transportées par le CFU jusqu'à 1994

Année	Tonnages (T)
1959	159 441
1970	81 316
1975	68 583
1982	28 240
1986	28 096
1990	5548
1991	4344
1992	1383
1993	226
1994	226

Source : SNCZ Kisangani 1995.

3. LE RÉSEAU AÉRIEN : UNE SOLUTION À COURT TERME QUI A SES LIMITES

La Province-Orientale dispose de cinq aéroports, dont l'aéroport national de Buta au Bas-Uele. Les pistes d'aviation sont nombreuses à travers toute la Province-Orientale, notamment dans le Bas-Uele : Bondo, Monga, Bili, Amadi (RDC, ministère du Plan 2005 : 91). L'aérodrome d'Ango a fait l'objet d'une réhabilitation par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (ACF 2011 : 6). Certains échangent empruntent la voie aérienne à défaut de routes praticables mais leur coût, démultiplié, augmente le prix des produits importés sur le marché, les rendant inaccessibles pour la plupart des ménages. Le réseau des frets aériens est dominé par les Nande, dont les activités commerciales ne profitent pas directement à l'économie provinciale.

**Wagon citerne au port Chaltin (Aketi).**

(Photo équipe locale, 2012.)

**Wagon abandonné à la gare CFU à Buta.**

(Photo équipe locale, 2012.)

Références

- ACF (Action contre la faim). 2011 (mars). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 12 au 16 mars 2011, en collaboration avec la zone de santé d'Ango et le PRONANUT provincial.
- AMI (Aide médicale internationale). 2009 (novembre). *Rapport de mission exploratoire. District administratif du Bas-Uele. Province-Orientale. RDC du 14 au 26 octobre 2009. District sanitaire de Buta (Buta-ZS Licali). District sanitaire de Dingila (Isiro-ZS Viadana)*. Kisangani.
- Bamanisa Saidi, Jean. 2012. *Gestion rationnelle et modernisation de la Province-Orientale. Le plan d'actions du gouvernement provincial 2012-2014*. Kisangani, Province-Orientale. En ligne : <http://bamanisajean.unblog.fr/files/2009/04/plan-dactions-du-gouvernement-po-par-son-excellence-bamanisa-jean-saidi.pdf>, consulté le 24 février 2014.
- Banque mondiale. 2007 (novembre). *Pro-Routes. Étude détaillée de l'impact socio-environnemental de la route allant de Kisangani à Bunduki*. E1718v13.
- Banque mondiale. 2008 (25 février). *Project Appraisal Document on a Proposed Grant in the Amount of SDR 32 millions to the Republic democratic of Congo for a High Priority Roads Reopening and Maintenance Project Pro-Routes*. Rapport n° 40028-ZR. En ligne : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2008/02/9044341/congo-democratic-republic-high-priority-roads-reopening-maintenance-project>, consulté le 10 janvier 2014.
- Banque mondiale. 2011 (31 mars). *Cadre stratégique de l'impact environnemental et social du projet Pro-Routes. Consultations publiques pour le financement additionnel du projet Pro-Routes*. E2749v14. En ligne : <http://documents.banquemonde.org/curated/fr/2011/03/14026063/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-14-17-cadre-strategique-de-limpact-environnemental-social>, consulté le 20 août 2013.
- Batoa Chengane, Georges-Weber. 2013 (13, 14, 15 novembre). *Résorption du déficit infrastructurel et développement en Province Orientale ; Quelles innovations ?* In République démocratique du Congo, gouvernement provincial, *Table ronde des bailleurs de fonds (Kisangani, 13, 14, 15 novembre 2013)*. Kisangani.
- Beltrade. 2009 (5 novembre). *Pro-Routes : un financement additionnel va porter la réouverture du trafic motorisé à 2400 km*. En ligne : <http://www.beltrade-congo.be/index2.php?page=5233>, consulté le 24 octobre 2013.
- Blanchart, Charles, De Deurwaerder, Jacques, Nèves, Georges & al.. 1999. *Le Rail au Congo belge. Tome II. 1920-1945*. Bruxelles : Blanchard & Cie.
- Brunneau, Jean-Claude. 2006. « Ville et rail au Congo-Kinshasa ». In Chaléard J.-L., Chanson-Jabeur, Ch. & Berger, Ch. (dir.). *Le Chemin de fer en Afrique*. Paris : Karthala-Prodig-Sedet.
- Carte de la RDC : SIG de la cellule infrastructures. Programme prioritaire-MATUHITPR 2012.

- Cellule infrastructures. 2013 (janvier-mars). « Achèvement du tronçon Kisangani-Buta ». En ligne : http://www.celluleinfra.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=51&Itemid=479&limitstart=8, consulté le 21 février 2014.
- Cellule infrastructures. 2013. http://www.celluleinfra.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=51&Itemid=479&limitstart=8, consulté le 24 février 2014.
- Chaléard, Jean-Louis, Chanson-Jabeur, Chantal & Béranger, Chantal (dir.). 2006. *Le Chemin de fer en Afrique*. Paris : Karthala-PRODIG-SEDET. Choprix, Guy. 1961. *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : Cemubac.
- Choprix, Guy. 1961. *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : CEMUBAC.
- CLUSTER logistique. 2013. « Province orientale, République démocratique du Congo : PU-AMI a le plaisir de vous informer de la remise en service du bac entre Ango et Digba sur la rivière Uéré, un affluent de la rivière Uélé ». En ligne : http://www.rdc-humanitaire.net/attachments/article/3876/Cluster%20logistique_Flash%20Info_Rehabilitation%20Bac%20d'Ango%20par%20PU-AMI_septembr~.pdf, consulté le 18 septembre 2013.
- Coméliau, Christian. 1964. *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*. Léopoldville : Université Lovanium, Institut de recherches économiques et sociales (IRES) (collection « Études économiques CEE », 1).
- CTB/Coopération technique belge. 2012 (février). RDC. *Carte générale avec les routes réhabilitées par la CTB et localisation des bacs*.
- De Smet, Roger-Ernest. 1962. *Carte de la densité et de la localisation de la population de la Province-Orientale*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Ghislain, Jean. 1933. *Les Transports fluviaux dans l'économie du Congo belge*. Université coloniale de Belgique.
- Huybrechts, André. 1967. « Les routes et le trafic routier au Congo ». *Cahiers économiques et sociaux* 5 (3) : 279-326.
- Huybrechts, André. 1970. *Les Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris-La Haye : Mouton.
- Joye, Pierre & Lewin, Rosine. 1961. *Les Trusts au Congo belge*. Bruxelles : Société populaire d'édition.
- Mabolia Inengo tra Bwato (commissaire de région). 1979. *Contribution à la réflexion sur certains problèmes du Haut-Zaire*. Kisangani : archives Fonds Benoît Verhaegen 2008.03.
- « Medair se retire du Haut-Uele mais maintient sa présence dans le Bas-Uele », dans *Flash Update Uele au 23 janvier 2014*. En ligne : <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rd-congo-flash-update-uele-au-23-janvier-2014>.
- Mily Denda Sakala. 1996. « Les sous-régions rurales de la Province-Orientale dans la dynamique de l'histoire récente du Zaïre : de 1960 à 1985 ». *Africa Focus* 12 (4) : 191-218.
- OCHA. 2011. *Bulletin d'information humanitaire*. n°43. 1/11/2013. En ligne : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Weekly%20PO%2010%20du%2025%20au%2031%20_%C3%A9dit%C3%A9%20par%20ML_.pdf, consulté le 26 octobre 2013.
- OCHA. 2012 (3 avril). *Bulletin d'information sanitaire*. n° 34/12.
- OCHA. 2012 (11 septembre). *Bulletin d'information sanitaire*. n° 13/12.
- OCHA/Province-Orientale. Logistics Clusters RDC. 2011 (novembre). *Rapport de Situation*. En ligne : http://www.log-cluster.org/ops/drc/DRC_Situation_Report_Nov11, consulté le 2 octobre 2013.
- Pooled Fund 2012 (deuxième allocation). *Rapport hebdomadaire* du 16 avril 2013.
- RDC/République démocratique du Congo. 1997 (juillet). *Rapport final. Colloque national sur les priorités du développement*.
- RDC/République démocratique du Congo, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. 1998. Monographie
- RDC/ République démocratique du Congo, ministère du Plan; 2005. *Monographie de la Province -Orientale*. Kinshasa.
- RDC/République démocratique du Congo, Province-Orientale, gouvernement provincial. 2013. (novembre). « Note sectorielle : infrastructure et transport». In *Table ronde des bailleurs de fonds (Kisangani, 13, 14, 15 novembre 2013)*. Kisangani.
- Radio Okapi. 2005 (6 avril). « Reprise du travail ferroviaire Bumba-Aketi ».
- Radio Okapi. 2013 (2 août). « Province-Orientale : la Caritas de Buta réhabilite la route Ganga-Dingila ».
- Zaïre. 1981 (mars). *Le Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984*. Fascicule 1 : Routes nationales et régionales.

CHAPITRE 20

LES SERVICES AUX PERSONNES

« L'important déficit énergétique ne permet pas d'améliorer le vécu quotidien de la population, de bien développer le secteur industriel et libérer le potentiel de croissance de la province » (Doune 2013 : 3).

1. ÉNERGIE-ÉLECTRICITÉ

L'accès à l'électricité est un problème qui ne devrait pas se poser dans une vaste étendue comme celle du Bas-Uele, flanquée d'un réseau hydraulique tout à fait approprié à la création d'hydro-énergie. Et pourtant, plus qu'ailleurs, la population en est privée. Lénorme potentiel hydro-électrique de la province, marquée par des chutes et rapides, reste insuffisamment exploité. Son potentiel énergétique est étalé sur les deux principaux cours d'eau du district : la rivière formant la frontière avec la République centrafricaine, Mbomu, et la rivière Uele. Le Bas-Uele ne compte aujourd'hui que deux centrales hydro-électriques : celle de Dingila, mieux connue sous le nom de Bandu et située sur la rivière Bomokandi en territoire de Bambesa²⁶⁶, et celle de Monga sur la rivière Faka en territoire de Bondo. À côté de celles-ci, les centrales hydro-électriques les plus proches sont situées en dehors du Bas-Uele : il s'agit de celles de Moboyi et de Tshopo. Enfin, les centrales thermiques existantes sont basées à Buta et à Bumba, situé dans la province de l'Équateur, à la frontière avec le Bas-Uele.

La centrale de Bandu a été construite par une société privée belge pour le compte de la compagnie cotonnière du Congo, la COTONCO (Choprix 1961 : 102). Elle génère 30 000 volts dont seulement 15 000 étaient exploités pour les égrenages de coton ; les ateliers mixtes (mécanique, soudure, forge, scierie, menuiserie) ; l'huilerie (à base de graines de

coton au départ, puis de noix de palme et palmistes fournies par les indigènes, à raison de 0,75 F/kg) ; la décortiqueuse à café du côté de Quartier Tobola ; l'éclairage (de 120 maisons de travailleurs ainsi que des quartiers pour les Européens) ; l'hôpital général de référence, la mission catholique et le couvent des religieuses ursulines de Wavre Notre-Dame de la paroisse Saint-Charles Borromée de Dingila, l'Institut technique industriel et professionnel, mieux connu sous le sigle EPOM/Bandu (École professionnelle officielle et des métiers de Bandu), etc.

De la centrale, sur la Bomokandi, jusqu'au centre de la commune de Dingila où sont implantés les industries et services énumérés ci-dessus, le courant est acheminé par une ligne de haute tension longue de 7 kilomètres. À 200 mètres, derrière le complexe atelier et garage, une bretelle de cette ligne est dirigée vers le Quartier Tobola pour fournir du courant aux agro-industries qui s'y trouvent. Seules les centrales électriques de Dingila dans les territoires de Bambesa et d'Aketi n'ont pas été touchées par les Simba en 1964, car elles constituaient deux centres stratégiques (Mily Denda Sakala 1996 : 202).

La deuxième centrale hydro-électrique est celle de Monga, sur la rivière Ngobu/Faka, à l'ouest du territoire de Bondo, à la frontière avec le Nord-Ubangui (territoire de Yakoma). Elle a été construite par les missionnaires de la 14^e Communauté baptiste du Congo Nord (CBCN) en vue de fournir du courant à l'hôpital général de référence de Monga (qui avait été construit par eux auparavant), pour l'éclairage des maisons des missionnaires/pasteurs ainsi qu'à certaines industries agro-alimentaires (moulin et rizerie principalement). Elle a cessé de fonctionner

266. Elle a été complètement endommagée pendant les guerres des années 1990 et 2000.

depuis 2007 à cause d'un conflit interne à la société, mais le démarrage de travaux a repris depuis 2011²⁶⁷.

Aux deux sources énergétiques décrites ci-dessus, on peut ajouter des micro-barrages. Le premier a été construit à Buta, par les frères maristes, sur la petite rivière Gima, à environ 300 mètres de sa confluence avec la Rubi. Le courant généré alimentait le couvent des frères maristes ainsi que l'internat de garçons (juvénat). Il fut détruit en 1964 par la rébellion simba. Le second a été construit à Poko, par les pères de Saint-Augustin. Son courant alimente les couvents des pères et des sœurs, la maison d'accueil des visiteurs ainsi que l'église (équipe locale).

Dans les villes de Buta et Aketi²⁶⁸ existaient également des centrales thermiques fonctionnant à base de mazout. Elles servaient à l'épuration de l'eau dans les stations de la REGIDESO localisées à Buta et Aketi, à l'éclairage public, au fonctionnement des ateliers de soudure, aux travaux mécaniques dans les écoles techniques et au refroidissement des bières dans les bars ou hôtels (Hôtel Mabinza à Aketi, Hôtel Rubi, Hôtel Bar Bombiti, Bar Ndjawé, Bar Zéro Dix, pour ne citer que ceux-là).

La province recèle encore un grand potentiel hydrographique qui ne demande qu'à être exploité. En effet, la navigation de la plupart de ses cours d'eau est gênée par ces obstacles rocheux qui offrent par contre de nombreuses possibilités d'établissements de centrales hydro-électriques (équipe locale).

Les nombreuses chutes sont :

- les chutes de Gué au secteur Barisi-Mongigita Bakongo en territoire de Buta et de Munzo en chefferie Ezo au territoire d'Ango sur la rivière Uele ;
- Lepudungu au secteur Mobati, territoire de Buta sur la Rubi ;
- Agu I et Agu II sur l'Itimbiri en territoire d'Aketi ;
- Ngobu en chefferie, territoire de Bondo sur la rivière Faka ;
- Bandu en chefferie Bakete, territoire de Bambesa sur la Bomokandi.

267. « Ibrahim Lingi (Ibrahi) invite la population de Monga au travail pour le développement de la contrée et au soutien des actions du président Joseph Kabila » dans *Digital Congo*, le 7 janvier 2001. En ligne : <http://www.digitalcongo.net/article/72815>, consulté le 26 août 2013.

268. La centrale thermique d'Aketi, contrairement à celle de Buta, n'est pas affichée sur la carte.

Ainsi que de nombreux rapides sur l'Uele : Likati Rubi/Itimbiri Uere Bima Bomokandi, Tele, Faka, Biri, Bale, Makongo.

Les sites identifiés ou étudiés pour implémenter une microcentrale sont, d'une part, Bogula avec un potentiel de 1,2 MW, et Lepudungu avec 3 MW (Nyembo Kitungwa 2011).

L'implantation de seize microcentrales électriques est mentionnée dans les projets prioritaires de réhabilitation du *Plan d'actions du gouvernement provincial 2012-2014*²⁶⁹, dont quatre se trouvent au Bas-Uele (Buta/Rubi, Bambesa/Bima, Poko/Bomokandi, Bondo/Api). Avec elles, la construction de nouveaux barrages hydro-électriques : la construction de la centrale hydro-électrique de Lepundugu, précédemment mentionnée (AIRF 2008 : 18).

Enfin, le Bas-Uele profite d'un vent favorable entre 5 à 6,5 km/h, qui pourrait être utilisé à des fins d'exploitation (énergie éolienne) (RDC, ministère du Plan 2005).)

2. ACCÈS À L'EAU POTABLE

Le Bas-Uele se situe dans une unité hydrogéologique clé de la République démocratique du Congo : les aquifères mésozoïques (de Karroo) et calcaires qui entourent de grandes parties de la cuvette centrale, autour de Gemena, de Kisangani et du Nord du Kasaï. Cette région est particularisée par une recharge en eau rapide (Partow 2011 : 16). À côté des régions de RDC qui doivent faire face à des pénuries physiques d'eau, il existe des zones cruciales de recharge comme la crête Congo-Nil à l'Est du Congo (*ibid.* : 19).

Malgré les énormes potentialités en eau dont regorge le Bas-Uele, le faible taux de couverture en eau potable dans le district du Bas-Uele, particulièrement en milieu rural, inquiète les autorités sanitaires du district. L'exploitation des données issues d'une enquête menée par le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu répartir les ménages interrogés selon des critères liés à leur accès à l'eau potable et durée moyenne de la

269. « Gestion rationnelle et modernisation de la Province-Orientale. »

distance parcourue vers la source d'eau, aller-retour). Dans la Province-Orientale, 40 % des ménages ont accès à une source d'eau potable. À Ango et Bondo, seulement 21 % de la population ont accès à de l'eau potable ou améliorée tandis que 88 % se contentent d'eau non potable. Pour Bambesa et Poko, ce sont près des trois quarts de la population qui n'y ont pas accès. Globalement, 17 % de la population de la Province-Orientale mettent entre 30 minutes et 1 heure pour atteindre une source d'eau tandis que 7 % ont besoin de plus d'une heure. À Ango/ Bondo et Bambesa/Poko, environ 30 % mettent entre 30 min et 1 heure et 18 % plus d'une heure. La situation à Buta n'est pas plus encourageante : 80 % de la population recourt, pour la boisson, aux sources naturelles non aménagées et 10 % à des puits non aménagés, pour recueillir l'eau boueuse ou laiteuse dans des récipients non appropriés. La distance séparant les sources de la majorité des consommateurs est d'au moins 1,5 km. Les débits de ces sources naturelles sont très faibles en saison sèche : il faut patienter 30 à 45 minutes pour espérer recueillir 20 litres d'eau claire (OMS *et al.* : 2007).

Le problème se situe au niveau des infrastructures, de leur aménagement et de leur assèchement durant la saison sèche. Les sources à Buta, peu nombreuses, ont été aménagées dans la zone au début des années 2000 ; elles sont actuellement dans un état de délabrement avancé. Par exemple, sur les 120 puits construits depuis les années 2000 par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'ONG Acor dans la cité de Buta et réaménagés en 2006, seulement 6 seraient encore en ordre de marche (avec un faible débit) (OCHA 2011 : n° 43). Toujours selon l'OCHA : « La population de la localité de Titule (district du Bas-Uele) n'a pas d'accès à l'eau potable selon une évaluation effectuée au mois d'août par Medair. La population consomme l'eau de la rivière et des mares non aménagées. Selon les données statistiques des centres de santé, le taux des maladies d'origine hydrique est élevé dans cette localité. Medair indique également que les rares installations sanitaires existantes dans des écoles ne répondent pas aux normes standard. » Dans l'ensemble de la zone de santé d'Aketi, il n'y a que deux sources aménagées situées dans la cité d'Aketi et sur la route de Buta. De ces deux sources, qui sont tout à fait excentrées par rapport à l'agglomération (3-4 km), une tarit complètement en saison sèche (OMS *et al.* : 2007). Dans la zone d'Ango, également, l'accès à l'eau est difficile. La situation est caractérisée



Château d'eau en panne à Aketi.
(Photo équipe locale, 2012.)

par un manque de structures aménagées, exceptées les cités d'Ango, Digba et Bandweli qui ont bénéficié de l'intervention de l'ONG Solidarité internationale. L'accès à l'eau potable est plus aisé dans les cités que dans les villages alentour qui n'ont que très peu de structures aménagées ; seulement 70 % de la population déclare avoir accès à l'eau toute l'année (ACF 2010 : 129 ; ACF 2011 : 8).

L'éloignement des sources contraint les ménages à parcourir de longues distances à la recherche d'eau, les exposant à la fois aux risques d'agression et réduisant le temps consacré aux activités productives. Les résultats montrent que la tâche de recherche d'eau incombe majoritairement aux femmes (dans 59 % des ménages, ce sont les femmes adultes et les jeunes filles qui partent chercher l'eau). Les principales contraintes liées à la recherche d'eau évoquées par les ménages sont la disponibilité (55 % des ménages) et les problèmes d'insécurité (vols, viols et agressions, 12,8 % des ménages) (PAM 2011a : 42).

Dans le plan d'action du gouverneur concernant la Province-Orientale, à côté des transports, l'eau est aussi au rendez-vous, non seulement à travers les six projets de restauration et de renforcement d'usines existantes de captage, traitement, pompage, réserve et distribution d'eau potable, mais aussi à travers vingt-quatre projets de construction d'usines neuves de captage, traitement, pompage, réserve et distribution d'eau potable dont une à Buta, Poko, Aketi, Ango, Bambesa, Bondo (Bamanisa Saidi 2012 : 28).

Références

- ACF (Action contre la faim). 2010 (mars). *Enquête nutritionnelle anthropométrique*. Réalisée du 22 au 26 mars 2010, en collaboration avec la zone de santé de Ganga.
- ACF (Action contre la faim). 2010b. *Évaluation de la sécurité alimentaire de la population du territoire de Niangara, district du Haut-Uele, et de la région de Dingila, territoires d'Ango et Bambesa, district du Bas-Uele*.
- AIRF/Association régionale des pays francophones (AIRF). 2008 (novembre). *Carte postale, synthèse du programme de développement et quelques projets prioritaires*. Document présenté au séminaire « Régions, décentralisation, et coopération internationale » à Kinshasa (RDC). S. l.
- Bamanisa Saidi, Jean. 2012. *Gestion rationnelle et modernisation de la Province-Orientale. Le plan d'actions du gouvernement provincial 2012-2014*. Kisangani, Province-Orientale. En ligne : <http://bamanisajean.unblog.fr/files/2009/04/plan-dactions-du-gouvernement-po-par-son-excellence-bamanisa-jean-saidi.pdf>, consulté le 24 février 2014.
- Choprix, Guy. 1961. *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Doune, Paulin Odiane. 2013 (13, 14, 15 novembre). « Défis et perspectives d'amélioration de la desserte en électricité et en eau dans la Province-Orientale ». In République démocratique du Congo, gouvernement provincial, *Table ronde des bailleurs de fonds (Kisangani, 13, 14, 15 novembre 2013)*. Kisangani.
- Mily Denda Sakala, Dieudonné. 1996. « Les sous-régions rurales de la Province-Orientale dans la dynamique de l'histoire récente du Zaïre de 1960 à 1985 (cas du Bas-Uele) ». *Afrika Focus* 12 : 191-218.
- Nyembo Kitungwa. 2011 (mars). *État des lieux de la situation énergétique en RDC. État des lieux de l'offre et de la demande de l'énergie et cadre légal et institutionnel*. Atelier sur les énergies renouvelables du mercredi 30 au jeudi 31 mars 2011.
- OCHA. 2011. *Bulletin d'information humanitaire*. n°43. 1 /11/2013. En ligne : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Weekly%20PO%2010%20du%2025%20au%2031%20_%C3%A9dit%C3%A9%20par%20ML_.pdf, consulté le 26 octobre 2013.
- OMS, PAM, FAO, LWF, MONUC & OCHA. 2007 (mars). *Rapport de l'évaluation de la situation humanitaire à Buta, Aketi, Titule, Bambesa, Dingila, Ango, Bondo (district du Bas-Uele)*. Mission effectuée du 1^{er} mars au 15 mars 2007.
- PAM. 2011. *Résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence en Province-Orientale (EFSVA)*. Rapport final.
- Partow, Hassan. 2011. *Problématique de l'eau en République démocratique du Congo. Défis et opportunités. Rapport technique*. Programme des Nations unies pour le développement (PNUE).
- RDC/République démocratique du Congo, ministère du Plan. 2005. *Monographie de la Province-Orientale*. Kinshasa.

CHAPITRE 21

LE COMMERCE

« *Cette terre fertile attire les investissements, et le commerce n'est qu'une conséquence de la richesse potentielle du territoire* » (Coméliau 1964 : 14).

INTRODUCTION

À l'origine, le commerce au Bas-Uele était presque exclusivement l'affaire des Européens (Coméliau 1964 : 4). Le commerce de détail était en majorité géré par les Grecs qui détenaient un grand nombre de petites sociétés privées spécialisées dans le transport et la vente des marchandises. Les grandes exportations de produits vivriers étaient organisées par les grandes sociétés coloniales de l'époque : COTONCO, COMUELE, etc. Dans son ouvrage *Fonctions économiques et pouvoirs politiques*, Christian Coméliau préfère parler « d'activités commerciales en général » plutôt que d'une classe de commerçants, car le commerce était souvent considéré comme une source de revenus supplémentaires et non comme une profession en tant que telle. Sa pratique n'excluait pas d'autres activités professionnelles. Bien que la présence autochtone fût assez modérée dans le secteur commercial, c'était cependant celui qui rassemblait le peu de Congolais qui s'intégraient tout de même à l'activité économique de la province. Globalement, les Congolais demeuraient détachés et non intégrés au monde économique européen qui s'était greffé sur le leur, traditionnel. Comme le dit Coméliau, « le développement économique ne "prend" pas en Uele, il n'engendre aucun mouvement à la base, il demeure tributaire d'une traction extérieure incessante » (Coméliau 1964 : 30)²⁷⁰.

Malgré les contraintes liées au délabrement des infrastructures de transport et à l'insécurité²⁷¹ engendrée par la présence de groupes armés, l'activité commerciale est relativement intense²⁷² dans la Province-Orientale. Sa position géographique lui offre des opportunités interprovinciales mais aussi transfrontalières avec la République centrafricaine, l'Ouganda et le Sud-Soudan²⁷³. Même si les échanges commerciaux entre le Bas-Uele et la République centrafricaine demeurent tout de même assez limités par le faible développement du réseau routier entre les deux pays (PAM 2013 : 5). Le district du Bas-Uele, comme celui du Haut-Uele, est caractérisé par un niveau d'enclavement assez important. La détérioration des transports rallonge les circuits de distribution (Bézy *et al.* 1981 : 56) (besoin de plus en plus d'intermédiaires, spéculation, et donc au final les prix des produits sont plus élevés, car les coûts augmentent)²⁷⁴. La praticabilité du réseau

271. Depuis les années 1990, la RDC connaît une instabilité politique et sécuritaire sans précédent, engendrée par une succession de conflits armés. En Province-Orientale, ce sont les activités des groupes rebelles LRA dans le Haut- et Bas-Uele (PAM 2013 : 12). Certains marchés comme ceux de Faradje (Haut-Uele) ont été victimes de pillages par les troupes armées.

272. Sur l'axe Bambesa-Titule, à Ango, une mission humanitaire dépêchée au Bas-Uele en 2007 n'a noté ni boutique ni pharmacie (OMS *et al.* 2007 : 15). Il s'agit essentiellement de marchés locaux.

273. Vente de produits vivriers pour acquérir des produits manufacturés, moins chers qu'à Dungu (dans le Haut-Uele), par exemple.

274. Entre 1958 et 1966, la part du commerce passe de 9,3 % à 13,5 % du produit intérieur brut commercialisé (annexe 2),

270. La liberté de mouvement des Congolais était beaucoup trop limitée pour qu'ils soient en mesure de développer un commerce sur une longue distance (Kabamba 2013 : 92).

routier s'impose donc comme un préalable pour la reprise totale des activités de commercialisation des produits agricoles (RDC, gouvernement provincial 2013 : 7). Ces dernières années, la présence de la Lord's Resistance Army (LRA) dans le Bas-Uele n'a pas amélioré sa situation commerciale. Les moyens de production et d'autosubsistance y ont été totalement déstabilisés par les activités des groupes armés. Les multiples attaques de la LRA ont provoqué des déplacements réguliers de population, dont les champs sont abandonnés, diminuant automatiquement la production agricole (et corolairement le surplus commercialisable). De nombreuses sociétés, ainsi que des centres de recherche comme l'INERA, qui géraient la demande et organisaient la production locale, ont dû plier bagage. Cependant, on entrevoit depuis peu une timide reprise. La réouverture des axes Kisangani-Buta, Dingila-Ango-Banda et Dingila-Poko, avec la réhabilitation d'un certain nombre de ponts, consacre la reprise des activités d'échange dans la région.

1. LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

1.1. ORIENTATIONS DES ÉCHANGES DANS LA PROVINCE DU BAS-UELE

Le commerce de la province du Bas-Uele est polarisé entre les deux principaux centres : Buta et Aketi. La province du Bas-Uele est donc divisée en deux couloirs commerciaux dont la délimitation est à peu de chose près celle de la RN4. Alors que Buta, où passe la RN4, est orientée vers Kisangani et le Haut-Uele, formant le corridor nord-est, vers Niangara, Dungu et le Soudan, Aketi est, quant à elle, définitivement orientée vers Bumba, l'ouest dans le corridor dit « fluvial (mixte) » (cellule infrastructures 2013²⁷⁵). Il existe également une zone commerciale d'influence autour d'Isiro, qui déborde dans le Bas-Uele. Elle est d'ailleurs le point de départ de la principale route frauduleuse de la région qui communique avec l'extérieur de la RDC : Isiro-Aba

alors que les parts du secteur agricole et industriel ont nettement reculé, passant de 50,3 % à 39,8 % (Bézy *et al.* 1981 : 56).

275. Sources employées pour élaboration de la carte : SIG, MITPR, RGC.

(dans le territoire de Faradje [Haut-Uele]) (Monnier & Willame 1964 : 118).

Avant que le tronçon ferré ne relie Bumba, Aketi, à l'extrême sud-ouest, constituait un centre stratégique par lequel transitaient tous les produits pour leur évacuation vers l'ouest du pays et vers Kinshasa, une véritable plaque tournante. Un grand port et de multiples entrepôts²⁷⁶ y avaient été aménagés *via* lesquels tous les produits en provenance de l'Uele embarquaient (hévéa, coton, produits vivriers). Aketi, qui était le dernier arrêt de la ligne de chemin de fer reliant l'Est et l'Ouest, incarnait l'image de la cité d'empaquetage et de stockage, ouvrant vers le fleuve Congo. L'acheminement des marchandises par bateau et train permettait d'assurer des prix très économiques. Les trois quarts de la population étaient employés pour ces sociétés de transport, de manutention et de distribution. Cette importante main-d'œuvre offrait un inestimable débouché pour la production agricole locale. Cependant, la perte d'eau sur l'Itimbiri entraîna, dans un premier temps, la diminution des activités de la ville et, dans un second temps, la construction de la voie ferrée jusqu'à Bumba lui porta le coup de grâce²⁷⁷. Depuis lors, la main-d'œuvre qui travaillait jadis au port d'Aketi est retournée aux activités agricoles de subsistance et les prérogatives d'Aketi comme plaque tournante ont été transférées à Bumba²⁷⁸ (Banque mondiale 2007 : 27).

1.2. LE BAS-UELE DANS LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS DE BASE

En ce qui concerne l'approvisionnement en riz local, il s'effectue à partir de marchés de regroupement

276. Entrepôt de la COMUELE, SEDEC, Noguira, Interfina, etc. (Mabiola inengo tra Bwato 1979 : 11).

277. Choprix le disait déjà en 1961 : « L'avenir d'Aketi ne pourra qu'être bouleversé par la décision de prolonger le rail jusqu'à Bumba sur le fleuve » (Choprix 1961 : 10).

278. Cependant, le gouverneur de la province, Jean Bamanisa Saidi, à travers le *Plan d'actions du gouvernement* (2012) a prévu de commander des études plus approfondies concernant un certain nombre de grands projets d'implantation des infrastructures de transport et d'énergie. Il s'agit de la construction et de la modernisation de huit ports fluviaux marchands de la province, parmi lesquels est cité le port d'Aketi sur la rivière Itimbiri (site officiel Province-Orientale 2013).



Entrepôt détruit au port Chaltn (Aketi).



Paysage du port Chaltn (Aketi).



Paysage du port Chaltn (Aketi).



Paysage du port Chaltn (Aketi).

ment : Dingila, Bambesa, Kembisa et Seki pour les territoires de Bambesa, Ango et Buta, et Poko pour Isiro²⁷⁹.

Concernant le haricot, les quantités produites au Bas-Uele (ainsi qu'au Haut-Uele) sont insuffisantes pour satisfaire la demande dans cette zone. L'importation à partir du Nord-Kivu (Beni) et du district de l'Ituri (dans le territoire de Mahagi, grand producteur), pallie cette déficience. Son prix est nettement plus élevé pour le consommateur que pour le producteur (PAM 2013 : 20).

Le district de l'Ituri s'approvisionne en huile de palme à partir du Haut- et du Bas-Uele en plus de celle qui vient de Mambasa et d'Oicha dans le Nord-Kivu. Dans les Haut et Bas-Uele, Kembisa



**Tanks pour craburant.
(Photos équioe locale, décembre 20012).**

et Mazungba produisent l'huile de palme pour le marché de Dingila²⁸⁰ ; Pawa et Wamba pour Isiro et le marché km 51 (PAM 2013 : 21). Cependant, la

279. Selon l'équipe locale, la ville d'Isiro dépend de Dingila à partir de laquelle le Haut-Uele est en grande partie approvisionné. Les denrées alimentaires concernées sont notamment le riz, le maïs et les arachides qui constituent l'alimentation de base de la population locale (équipe locale).

280. L'huile de palme est produite dans le territoire de Bambesa, en quantité toutefois réduite.

production d'huile de palme du Bas-Uele ne couvre pas la totalité des besoins des paysans. Le ratio offre/demande d'huile de palme est de 0.4. De ce fait, aucune exportation depuis le Bas-Uele n'est plus à envisager (Beltrade 2007 : 22).

Dans le Bas-Uele, tout comme dans le Haut-Uele, le commerce du maïs grain n'est pas substantiel. Le maïs n'est pas un produit de grande consommation dans les Uele, il n'est d'ailleurs pas disponible sur les marchés. Chaque localité dépend de sa propre production en maïs grain. En ce qui concerne le flux interne de commercialisation de cette denrée, ce sont les localités de Dingila, Adogolo, Bangalu, Lepelepe et Kpedyu qui fournissent Poko.

En général, le manioc commercialisé dans le Bas-Uele est produit localement. La production de manioc effective dans tous les territoires (PAM 2013 : 7) est en augmentation, bien qu'elle ait été affectée par la maladie de la mosaïque du manioc, alors que la demande était en pleine expansion. Malgré une quantité relativement élevée de production, les prix ont tendance à augmenter face à une demande de plus en plus importante.

Pour ce qui est de l'arachide, les stocks commercialisés sur le marché de Dingila proviennent de Dembia et de Ganga tandis qu'Isiro est approvisionné *via* le marché de Poko, Kpedeyu et Lepelepe (PAM 2013 : 20-22).

1.3. LE TYPE D'ÉCHANGES

Les produits manufacturés en provenance de Kisangani sont transportés par vélo avec un surcoût de plus de 200 %. Sous forme de troc local, la viande de brousse est le seul produit accepté par les commerçants à vélo en échange des produits usinés qu'ils transportent. Les autres produits, plus pondéreux, ne sont pas appréciés. Ainsi, les produits manufacturés vendus sur le marché de Buta proviennent essentiellement de Kisangani, excepté quelques produits qui viennent de l'Ouganda et du Burundi *via* Isiro (Banque mondiale 2007 : 26-27).

La nature du commerce à Aketi et son enclavement n'encourage pas la production d'excédents agricoles dans la région. Le commerce des produits manufacturés est dominé par les commerçants nande (Kambale Mirembe 2005) basés à Butembo dans le Nord-Kivu. Ils collectent toute l'épargne de la ville par le biais de la vente de produits manufacturés importés par avion (sel, savon, bougies, sandales, piles, vête-

ments, pagnes, draps et matelas). Ces marchandises sont achetées à Butembo, acheminées par camion jusqu'à Beni et transportées en avion vers Kisangani, Buta, Bumba, Isiro et Bunia (*ibid.* : 176). N'étant guère intéressés par les produits agricoles locaux, ils réinvestissent leur gain chez eux. Le flux monétaire, fruit des ventes, quitte directement la province sans avoir un impact positif pour la région (Banque mondiale 2007 : 28). Mais depuis les dernières années, les Nande se montrent de plus en plus actifs et présents sur le marché de l'immobilier à Buta.

2. LES MARCHÉS DU BAS-UELE

Les marchés ruraux sont organisés autour de petits producteurs et d'intermédiaires qui achètent et revendent après acheminement de la marchandise vers les grands marchés de consommation urbains, au sein desquels opèrent des commerçants plus importants dont les capacités de stockage et de financement sont nettement plus élevées. Les marchés du Bas-Uele sont réputés pour être plus enclavés et difficiles d'accès que ceux de l'Ituri et des environs de Bunia. Ce sont les distances et les problèmes d'insécurité qui forment les contraintes majeures au bon développement commercial. Ces difficultés rendent le fonctionnement et l'accès physique aux marchés moins performants dans le nord de la Province-Orientale que dans le sud (PAM 2013 : 5-6). Le Bas-Uele, avec le Haut-Uele, fait partie du pôle nord de la production agricole de la Province-Orientale, l'Ituri et la Tshopo formant la partie sud.

Globalement, les prix des denrées principales sont toujours relativement élevés depuis la crise de 2008. C'est le cas pour certains produits de grande consommation comme la farine de manioc, qui est pourtant produite localement. En proie à une insécurité alimentaire inquiétante, les familles n'ont en effet pas vu leur pouvoir d'achat augmenter consécutivement à la hausse du coût de la vie (*ibid.* : 6).

Les marchés ruraux sont peu reliés entre eux à cause des grandes distances qui les séparent et du mauvais état du réseau routier. Ils sont connectés à de grands centres urbains vers lesquels ils acheminent la production locale en échange de laquelle ils rapportent des produits manufacturés. Les marchés du Bas-Uele sont généralement de petite taille, à l'image des volumes qui y sont négociés. La faiblesse

de la demande est liée au faible pouvoir d'achat de la population locale, mais aussi à une grande majorité de personnes qui vivent de l'autoconsommation, de la chasse et de la cueillette.

Globalement, les marchés en Province-Orientale sont caractérisés par la volatilité des prix dont les niveaux, à la base, sont déjà élevés. Ce phénomène « prix élevés » s'explique par différents facteurs tels que les tracasseries douanières, la faible production agricole (offre limitée), qui rendent la province nettement moins compétitive que celle du Nord-Kivu (*ibid.* : 9). Dans la même optique, l'aspect saisonnier du commerce dans le Bas-Uele joue également sur la fluctuation des prix. L'activité commerciale est directement liée au calendrier agricole et à l'accessibilité du réseau routier suivant les saisons²⁸¹ (*ibid.* : 8-9). Ce sont les trois premiers mois de l'année qui présentent les conditions de marché les plus favorables. La présence de réfugiés dans certaines zones peut aussi être un déterminant du niveau des prix sur le marché selon la loi de l'offre et de la demande. Les risques d'inflation sont réels au Bas-Uele, enclavé, où le nombre d'acteurs est relativement limité.

Il convient de noter l'importance des carrières artisanales qui offrent un nouveau débouché pour les commerçants. Ceux-ci y apportent toute une série de produits manufacturés parmi lesquels se retrouvent des équipements divers (barres de mine, vélos, bâches, appareils radio simples, appareils radio munis de lecteur cassette/CD-rom/DVD, torches, hameçons, matelas/éponges, ustensiles), des non-vivres (savons, allumettes, piles, pétrole, cartouches, habits, cigarettes, babouches) et des vivres (boîtes de conserve de poisson, tomates, huile de table, sucre, sel, café). L'exploitation du diamant a créé de la monnaie qui circule et crée à son tour des services dans les carrières, mais aussi dans les grands centres de négocios urbano-ruraux tels que Aketi, Dulia, Likati et Buta (Adebu Ligunda 2009 : 18).

2.1. ÉTUDES DE CAS : LE MARCHÉ DE COLLECTE DE POKO ET DE DINGILA²⁸²

Sur le marché de Dingila, le haricot, l'arachide et la viande sont vendus par des intermédiaires qui

attestent des problèmes d'approvisionnement liés à la dépendance vis-à-vis de la production locale. Le manioc et le riz local qu'on trouve sur le marché viennent des productions propres des vendeurs. Le stock de riz est en diminution, la zone n'est pas en mesure de satisfaire l'ensemble de la demande. Concernant la viande, le problème ne se pose pas, la demande est faible.

Sur le marché de Poko, le riz local abonde, la production de riz est très bonne dans la zone, et les stocks de riz sont en augmentation. Il fournit le paddy jusqu'à Isiro, ce qui stimule la production locale. Celle-ci est donc en mesure de répondre à la hausse de la demande.

En dehors des marchés des grands centres urbains, les marchés du Haut- et du Bas-Uele sont peu performants et beaucoup moins intégrés que ceux de l'Ituri à cause du délabrement des transports et de l'insécurité. Les marchés les plus efficaces sont situés dans les grands centres urbains et dans les régions minières comme Durba, Moku, Nzopi, Dungu, Isiro. Toutefois leur capacité en termes d'acteurs et d'espace de stockage, comparée à celle des marchés dans le district de l'Ituri, est nettement moindre (PAM 2013 : 19).

Dans ces marchés, l'approvisionnement se fait par vélo ou à moto. C'est le cas des marchés qui se trouvent sur l'axe Isiro, Poko, Dingila-Bambesa-Ango, Dingila-Banda.

Les difficultés rencontrées par les commerçants à Poko sont le prix élevé du carburant, l'absence de moyens de transport, le mauvais état de la route, l'absence de crédit, le prix d'achat élevé, les taxes élevées. C'est clairement l'augmentation du coût du transport qui explique le changement du prix du maïs et du haricot. Les difficultés liées à l'approvisionnement concernent plutôt l'huile de palme (*ibid.* : 35).

Les difficultés que rencontrent les commerçants sur le marché de Dingila²⁸³ sont les taxes élevées,

281. Cf. le coût que constitue le transport des marchandises.

282. Selon une étude menée par le Programme alimentaire mondial (PAM 2013).

283. Pour le riz local, il existe sept vendeurs qui écoulent chacun 50 kg par semaine, ce qui fait que 350 kg sont écoulés par semaine sur le marché de Dingila. Haricots (50 kg/semaine/vendeur) : ils sont au nombre de cinq, aussi 250 kg de haricots sont écoulés sur le marché par semaine. Arachides (25 kg/semaine/vendeur) avec douze vendeurs, 300 kg d'arachides sont écoulés sur le marché par semaine. Huile de palme (60 litres/semaine/vendeur) : les vendeurs sont au nombre de dix, donc 600 litres par semaine sont écoulés sur le marché de Dingila (PAM 2013 : 29).

le faible pouvoir d'achat de la population et le prix élevé des produits (*ibid.* : 35).

Pourtant la région de Dingila n'est pas si enclavée, et les flux de marchandises ne sont pas réduits par la situation sécuritaire au sud de la rivière Bomokandi. Si cela représente un atout dans une conjoncture favorable, cette situation est porteuse d'un inconvénient puisqu'elle participe à l'augmentation de la demande en même temps que l'offre reste faible. L'équilibre entre l'offre et la demande n'existe plus : Dingila est traditionnellement le principal pourvoyeur en produits agricoles de la région (vers Buta et Isiro), servant de pont pour l'écoulement de la production au nord de la rivière Bomokandi (aujourd'hui coupée). Suite aux attaques de la LRA et à l'arrivée des déplacés, les producteurs ne sont plus en mesure de répondre à la demande. Cette hausse de la demande trouve son origine dans la présence de la population déplacée, mais également dans les commerçants de Buta, Isiro et dans les populations travaillant dans les mines venant se ravitailler traditionnellement sur Dingila. Comme le contexte sécuritaire empêche les commerçants de circuler vers Niangara, ces derniers se concentrent davantage sur Dingila, faisant encore plus pression sur ses ressources. Ainsi, si le marché de Dingila donne une impression d'abondance (en comparaison de celui de Niangara), la demande est tellement importante que les principaux produits agricoles ne sont plus accessibles aux ménages (ACF 2010 : 14).

2.2. CONSÉQUENCE DES ATTAQUES DE LA LRA SUR LA DYNAMIQUE DES MARCHÉS LOCAUX

L'exemple des grandes agglomérations de l'axe allant de Bandweli à Digba, *via* Ango cité, est évoquant. Elles étaient de véritables réserves de denrées alimentaires au niveau desquelles s'approvisionnaient les commerçants de Dingila, Buta, Isiro et du Sud-Soudan. En 2010, suite aux attaques, leurs marchés ont présenté un important dysfonctionnement. Le nombre de commerçants y était radicalement réduit, voire inexistant. Cette rupture de l'activité commerciale dans la région trouve ses origines dans l'insécurité des routes, d'une part, et d'autre part dans une faible production des ménages. Les femmes revenaient les mains vides du marché. Sur les marchés d'Ango et de Digba, fidèles au jeu d'équilibre de l'offre et de la demande, tous les produits s'y

trouvent mais en faible quantité, et à des prix exorbitants (*ibid.* : 13).

2.3. LES MARCHÉS DE BUTA

La cité de Buta compte deux grands marchés. Le marché de la ville, tout d'abord, au quartier Rubi, a été créé en 1925 à côté de l'actuel bureau de la DGI. Il servait de point d'approvisionnement pour les travailleurs des sociétés implantées dans le centre extra-coutumier de Buta entre 1925 et 1936. Il s'agit notamment des sociétés Interfina, Shell, NHVA, Belgika, Société maritime belge, qui étaient concentrées plus précisément en diagonale de l'actuelle salle polyvalente, dont le bâtiment est très vétuste. Le site de ce premier marché a été déplacé plusieurs fois. De 1937 à 1954, le marché fut déplacé au bord de la rivière Rubi, en face de l'Hôtel Rubi. Suite aux inondations spectaculaires de 1954, 1955 et 1957, il fut transféré à la rive gauche en face du camp Platon. Une fois localisé sur la rive gauche, c'est-à-dire dans l'actuel quartier Alogo, ce marché fut dénommé « marché Monganzulu » en référence au nom de la chefferie Monganzulu qui constitue la limite sud de la cité. Lors de la création de la police principale vers 1959, cet endroit fut choisi pour ériger le camp des policiers ; le marché sera ramené de nouveau à la rive droite où se trouve l'actuelle résidence de l'opérateur économique Michel Madoma et ce, jusqu'en 1969. La localisation actuelle du marché, communément appelé « Marché de la ville », a été décidée en 1975 suite au fait que des marchands venaient sporadiquement vendre les denrées alimentaires aux commandos militaires qui n'habitaient pas le camp Sergent Barasi. L'autorité administrative décide alors d'installer définitivement le marché à cet endroit proche de l'état-major de la garnison du Bas-Uele en vue de faciliter le ravitaillement des militaires (équipe locale 2012).

Le marché de la cité, quant à lui, est situé au quartier Besose, entre les avenues Mongwandi et Amadi. Son histoire commence en 1955 lorsque le représentant de l'administrateur du territoire (RAT), M. Deu, en collaboration avec le chef de cité Léopold Monzikatebe, a initié la création d'un marché à l'endroit où est érigée l'école primaire Mbota-Cité, dans l'enceinte de la paroisse catholique Saint-Kiwanuka. Le docteur Despilar profita de cette initiative pour construire à côté une piscine avec plusieurs jeux



Marché central de Buta. (Photos équipe locale, 2012.)

servant de parc pour enfants. Ce site était tellement fréquenté qu'une confusion totale s'installa entre les enfants qui venaient jouer et les marchands qui, à côté, vendaient divers articles. Ce désordre conduisit au transfert du marché de son premier site vers le second, près du boulevard Lumumba, en face de l'avenue Mabinza et à côté du stade Monzakitabe, c'est-à-dire dans l'actuel site qui abrite l'établissement de l'opérateur économique Yabiso (équipe locale 2012).

2.4. IMPACT DE LA RÉHABILITATION DE LA RN4

L'évolution des prix en octobre 2013 montre une diminution de l'ensemble des prix à Kisangani des produits vivriers : riz local (-11 %), farine de maïs (-5 %), farine de manioc (15 %), sans doute du fait de la réhabilitation (FAO 2013). Selon une source locale (2014), le prix des bières à Buta a déjà diminué. Le nombre de commerçants augmente de jour en jour sur la route, approvisionnant autant que possible les foyers miniers le long de l'axe.

Références

- ACF (Action contre la faim). 2010 (mars). *Évolution de la situation alimentaire des réfugiés de Niangara et de Dingila (Bas-Uele)*.
- Adebu Liginda & Walaka Kanda. 2009. *Impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation artisanale de diamant dans le territoire de Buta et d'Aketi (district du Bas-Uele)*. Organisation de concertation des amis de l'environnement (OCEAN).
- Bamanisa Saidi, Jean. 2012. *Gestion rationnelle et modernisation de la Province-Orientale. Le plan d'actions du gouvernement provincial 2012-2014*. Kisangani, Province-Orientale. En ligne : <http://bamanisajean.unblog.fr/files/2009/04/plan-dactions-du-gouvernement-po-par-son-excellence-bamanisa-jean-saidi.pdf>, consulté le 24 février 2014.
- Banque mondiale. 2007 (novembre). *Pro-Routes. Étude détaillée de l'impact socio-environnemental de la route allant de Kisangani à Bunduki*. E1718v1.
- Beltrade. 2007 (octobre). *Beltrade/Cahier sectoriel 1*.
- Bézy, Fernand, Peemans, Jean-Philippe & Wautelet, Jean-Marie. 1981. *Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain (UCL).
- Cellule Infrastructure. 2013 (février). « Échanges commerciaux de la RDC : corridors de transport » (carte). RDC, Cellule Infrastructure & MITPR.
- Choprix, Guy. 1961. *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Coméliau, Christian. 1964. *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*. Léopoldville : Université Lovanium, Institut de recherches économiques et sociales (IRES) (collection « Études économiques CEE », 1).
- FAO (Food and Agriculture Organization) & PAM (Programme alimentaire mondial). 2013 (juin-septembre). *Democratic Republic of Congo. 9th IPC Analysis Round – Summary of Findings. Acute Food Security Overview. Integrated Food Security Phase Classification. National Analysis Partners and Supporting Organizations. Evidence and Standards for Better Food Security Decision*.
- Kambale Mirembe, Omer. 2005 (juin). *Échanges transnationaux, réseaux informels et développement local. Une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo*. Presses universitaires de Louvain.
- Mabolia Inengo tra Bwato (commissaire de région). 1979. *Contribution à la réflexion sur certains problèmes du Haut-Zaïre. Kisangani* : archives Fonds Benoît Verhaegen 2008.03.
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude & Verhaegen, Benoît (sous la direction de). 1964 (juillet). « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. II. Sud-Kasaï – Uele – Kongo-Central ». In *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville : Université Lovanium (coll. « Études politiques », n° 2).
- OMS, PAM, FAO, LWF, MONUC & OCHA. 2007 (mars). *Rapport de l'évaluation de la situation humanitaire à Buta, Aketi, Titule, Bambesa, Dingila, Ango, Bondo (district du Bas-Uele)*. Mission effectuée du 1^{er} mars au 15 mars 2007.
- PAM (Programme alimentaire mondial PAM). 2013. *Étude des marchés de la Province-Orientale*.
- RDC/République démocratique du Congo, Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM). *Liste des droits miniers*. 2011-2012.
- RDC/République démocratique du Congo, Province-Orientale, gouvernement provincial. 2013. *Table ronde des bailleurs de fonds (Kisangani, 13, 14, 15 novembre 2013)*. Kisangani.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Avant-propos. Pouvoirs locaux, héritage d'un passé brouillé	9
1. AUTORITÉ LOCALE ET CONQUÊTES ÉTRANGÈRES	9
2. LES CHEFS INDIGÈNES, AUXILIAIRES DE L'ADMINISTRATION COLONIALE	10
3. UN MODÈLE D'ORGANISATION QUI NE RESPECTE PAS LES PARTICULARITÉS	11
4. LA NOTION DE COUTUME AU SERVICE DE L'ÉDIFICATION DE L'ÉTAT COLONIAL	13
5. LA NOTION DE « COUTUME » REMPLACE CELLE D'« INDIGÈNE » AVEC L'INDÉPENDANCE	15
6. LES ISSUES D'UN SYSTÈME DÉGÉNÉRÉ	16
BIBLIOGRAPHIE	17
PREMIÈRE PARTIE. LE BAS-UELE PHYSIQUE	19
Chapitre 1. Localisation, hydrographie et climat	21
1. LOCALISATION	21
2. HYDROGRAPHIE	24
3. CLIMAT	26
BIBLIOGRAPHIE	26
Chapitre 2. La géologie	27
par <i>Maurice Luamba, Vital Cilolo et François Kant</i>	27
1. CADRE GÉOLOGIQUE	27
2. MINÉRALISATIONS RENCONTRÉES DANS LE DISTRICT DU BAS-UELE	30
BIBLIOGRAPHIE	34
Chapitre 3. La flore	35
par <i>Joëlle De Weerdt, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman</i>	35
1. LA FORêt DENSE HUMIDE	35
2. LES FORêTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES	37
3. LES SAVANES	37
4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE	38
5. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	39
BIBLIOGRAPHIE	41
Chapitre 4. La faune	43
par <i>Mark Hanssens</i>	43
1. ÉCOLOGIE	43
2. PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES	43
3. LA DIVERSITÉ DES VERTÉBRÉS DANS LE BAS-UELE	45
BIBLIOGRAPHIE	50
DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES	53
Chapitre 5. Les peuples et les langues	55
1. OCCUPATION ANCIENNE DE L'ESPACE DU BAS-UELE	55
2. LES LANGUES DU BAS-UELE	61
3. LES PEUPLES DU BAS-UELE	64
BIBLIOGRAPHIE	87
Chapitre 6. Pratiques culturelles du passé	89
par <i>Jan-Lodewijk Grootaers</i>	89
1. INTRODUCTION	89
2. MANI-YANDA, ASSOCIATION TRADITIONNELLE DANS LE BAS-UELE ET AU-DELÀ	90
3. CULTES TRANSETHNIQUES ET FRONTIÈRES PERMÉABLES	96
BIBLIOGRAPHIE	101
Chapitre 7. Panorama musical de l'Uele	103

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION	
par Rémy Jadinon	103
1. SYMBOLES DE POUVOIR	104
2. MUSIQUES RITUELLES	110
3. MUSIQUES POPULAIRES ET DE DIVERTISSEMENT	112
BIBLIOGRAPHIE	121
Chapitre 8. L'implantation missionnaire et les Églises	127
1. LES CATHOLIQUES	127
2. LES PROTESTANTS	131
3. LES ÉGLISES DE RÉVEIL	132
4. LES AUTRES ÉGLISES	133
TROISIÈME PARTIE. L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE	135
Chapitre 9. Le Bas-Uele et son histoire : de la conquête belge jusqu'en 1920	137
1. LES EXPLORATIONS DE L'UELE	137
2. LES NUBIENS DU SOUDAN ÉGYPTIEN ET LES ARABES DES FALLS DANS L'UELE OCCIDENTAL	143
3. L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO ET L'OCCUPATION DU BAS-UELE	152
4. LES RÉSISTANCES LOCALES ET LA LIQUIDATION DES SULTANATS	161
5. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : 1914-1918	196
BIBLIOGRAPHIE	206
Chapitre 10. L'organisation administrative	211
1. LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE LA PÉRIODE DE L'EIC	211
2. LE CONGO BELGE (1908-1960)	213
BIBLIOGRAPHIE	241
Chapitre 11. La composition administrative	243
1. LE TERRITOIRE D'AKETI	247
2. LE TERRITOIRE D'ANGO	253
3. LE TERRITOIRE DE BAMBESA	257
4. LE TERRITOIRE DE BONDO	259
5. LE TERRITOIRE DE BUTA	265
6. LE TERRITOIRE DE POKO	272
BIBLIOGRAPHIE	276
QUATRIÈME PARTIE. LE BAS-UELE POSTINDÉPENDANCE	277
Chapitre 12. Le Bas-Uele : de l'indépendance à la conquête des Simba en 1964	279
1. LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE DU DISTRICT DU BAS-UELE À LA DÉCOLONISATION	279
2. LES ENJEUX POLITIQUES À L'ÈRE DE LA DÉCOLONISATION	283
3. DES DISTRICTS DU BAS-UELE ET DU HAUT-UELE À LA PROVINCE DE L'UELE	289
4. LA RÉBELLION DES SIMBA : 1964-1965	293
BIBLIOGRAPHIE	301
1. LE BAS-UELE SOUS LE RÉGIME DE MOBUTU (1965-1997)	303
2. LE BAS-UELE SOUS LES RÉGIMES DE LAURENT-DÉSIRÉ ET DE JOSEPH KABILA (1997-2014)	313
BIBLIOGRAPHIE	316
CINQUIÈME PARTIE. LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	317
Chapitre 14. La démographie	319
INTRODUCTION	319
1. PEU DE SOURCES, FIABILITÉ DISCUTABLE DES STATISTIQUES	320
2. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS DU BAS-UELE	321
3. L'OCCUPATION HUMAINE DU BAS-UELE	324
4. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE-RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : UNE FRONTIÈRE PERMÉABLE	331
5. UN PEUPLE EN MOUVEMENT : LES MBORORO	333
BIBLIOGRAPHIE	335

Chapitre 15. Le secteur sanitaire	337
INTRODUCTION	337
1. STRUCTURE SANITAIRE DU BAS-UELE	338
2. QUELQUES INDICATEURS SUR L’UTILISATION PAR LA POPULATION DES RESSOURCES SANITAIRES EN 2008	347
3. COUVERTURE SANITAIRE ET TAUX D’UTILISATION DES SERVICES DE SOIN DE SANTÉ	348
4. APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENT DES DEUX DISTRICTS SANITAIRES DU BAS-UELE	349
5. LES MALADIES AU BAS-UELE	350
6. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION AU BAS-UELE	351
BIBLIOGRAPHIE	358
Chapitre 16. L’enseignement	361
1. HISTOIRE	361
2. SITUATION ACTUELLE DE L’ENSEIGNEMENT	362
BIBLIOGRAPHIE	365
Chapitre 17. Les activités agro-pastorales et forestières	367
INTRODUCTION	367
1. CRITIQUE DES SOURCES	372
2. STRUCTURE ÉCONOMICO-SOCIALE HÉRITÉE DE LA COLONISATION ; LA RÉVOLTE SIMBA DE 1964 ET SES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES	372
3. CULTURES INDUSTRIELLES	375
4. CULTURES VIVRIÈRES	391
5. ÉLEVAGE	397
6. PÊCHE, PISCICULTURE, CHASSE, CUEILLETTE ET RAMASSAGE	401
7. EXPLOITATION DU BOIS ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL	409
BIBLIOGRAPHIE	415
Chapitre 18. L’exploitation minière	419
INTRODUCTION	419
1. LOCALISATION DES MINÉRAUX PRÉCIEUX	421
2. L’AVÈNEMENT DE L’EXPLOITATION ARTISANALE DE L’OR ET DU DIAMANT DANS LE BAS-UELE	424
3. EXPLOITATION ET PRODUCTION DES MATIÈRES PRÉCIEUSES	426
BIBLIOGRAPHIE	432
Chapitre 19. Les voies de communication	435
INTRODUCTION	435
1. LE RÉSEAU ROUTIER	436
2. LE CHEMIN DE FER	449
3. LE RÉSEAU AÉRIEN : UNE ALTERNATIVE À COURT TERME QUI A SES LIMITES	454
BIBLIOGRAPHIE	455
Chapitre 20. Les services aux personnes	457
1. ÉNERGIE-ÉLECTRICITÉ	457
2. ACCÈS À L’EAU POTABLE DES POPULATIONS	458
BIBLIOGRAPHIE	460
Chapitre 21. Le commerce	461
INTRODUCTION	461
1. LES ÉCHANGES COMMERCIAUX	462
2. LES MARCHÉS DU BAS-UELE	464
BIBLIOGRAPHIE	468

CARTE DE LA PROVINCE DU BAS-UELE

http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/bas_uele.pdf

LISTE DES AMPHIBIENS DU BAS-UELE

par *Danny Meirte*, département de Zoologie africaine du MRAC

Ordre	Famille	Espèce
Anura	Arthroleptidae	<i>Arthroleptis stenodactylus</i>
Anura	Arthroleptidae	<i>Arthroleptis variabilis</i>
Anura	Arthroleptidae	<i>Arthroleptis xenodactylus</i>
Anura	Arthroleptidae	<i>Cardioglossa escalerae</i>
Anura	Arthroleptidae	<i>Cardioglossa gracilis</i>
Anura	Arthroleptidae	<i>Cardioglossa leucomystax</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx camerunensis</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx fuliginatus</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx funereus</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx funereus berghei</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx funereus funereus</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx latifrons</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx regularis</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx superciliaris</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynx tuberosus</i>
Anura	Bufo	<i>Bufo pusillus</i>
Anura	Bufonidae	<i>Nectophryne batesii</i>
Anura	Hemisotidae	<i>Hemisus guineense</i>
Anura	Hemisotidae	<i>Hemisus marmoratum</i>
Anura	Hemisotidae	<i>Hemisus olivaceum</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Afrixalus fulvovittatus leptosomus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Afrixalus osorioi conicus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Cryptothylax greshoffii</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius balfouri</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius burgeoni</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius cinnamomeoventris cinnamomeoventri</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius nasutus nasicus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius ocellatus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius ocellatus purpureescens</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius phantasticus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius tuberculatus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius tuberculatus hutsebauti</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Kassina maculosa</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Kassina mertensi</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Kassina senegalensis senegalensis</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis aubryi</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis calcaratus</i>

Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis notatus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis rufus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Phlyctimantis verrucosus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus calcaratus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus discodactylus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus giorgii</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus minutus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus natalensis</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus parkeri</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus parvulus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus perpalmatus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus plicatus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus scapularis</i>
Anura	Phrynomeridae	<i>Phrynomantis microps</i>
Anura	Pyxicephalidae	<i>Amietia angolensis</i>
Anura	Pyxicephalidae	<i>Aubria subsigillata</i>
Anura	Ranidae	<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>
Anura	Ranidae	<i>Hydrophylax albolabris</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena aequiplicata</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena bibroni</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena christyi</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena mascareniensis</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena mascareniensis mascareniensis</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena mascareniensis venusta</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena oxyrhynchus</i>
Anura	Xenopodidae	<i>Hymenochirus boulengeri</i>
Anura	Xenopodidae	<i>Silurana tropicalis</i>
Anura	Xenopodidae	<i>Xenopus fraseri</i>
Anura	Xenopodidae	<i>Xenopus laevis laevis</i>
Anura	Xenopodidae	<i>Xenopus muelleri</i>

LISTE DES REPTILES DU BAS-UELE

par *Danny Meirte, département de Zoologie africaine du MRAC*

Ordre	Famille	Espèce
Crocodylia	Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus</i>
Crocodylia	Crocodylidae	<i>Mecistops cataphractus</i>
Crocodylia	Crocodylidae	<i>Osteolaemus tetraspis</i>
Squamata	Agamidae	<i>Agama agama</i>
Squamata	Atractaspididae	<i>Atractaspis boulengeri schmidti</i>
Squamata	Atractaspididae	<i>Atractaspis irregularis</i>
Squamata	Atractaspididae	<i>Atractaspis irregularis uelensis</i>
Squamata	Atractaspididae	<i>Polemon gabonensis schmidti</i>
Squamata	Causidae	<i>Causus lichtensteinii</i>
Squamata	Causidae	<i>Causus maculatus</i>
Squamata	Causidae	<i>Causus rhombeatus</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo betaeniatus betaeniatus</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo gracilis gracilis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo ituriensis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo johnstoni</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo laevigatus</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo oweni</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo senegalensis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Rhampholeon boulengeri</i>
Squamata	Colubridae	<i>Bothrolycus ater</i>
Squamata	Colubridae	<i>Bothropthalmus lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Buhoma depressiceps</i>
Squamata	Colubridae	<i>Crotaphopeltis hotamboeia</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dasypeltis fasciata</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dasypeltis scaber</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dipsadoboaa unicolor unicolor</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dipsadoboaa viridis gracilis</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dispholidus typus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Grayia ornata</i>
Squamata	Colubridae	<i>Grayia smithii</i>
Squamata	Colubridae	<i>Grayia tholloni</i>
Squamata	Colubridae	<i>Hapsidophrys lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Hapsidophrys smaragdinus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Hormonotus modestus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Hydraethiops melanogaster</i>
Squamata	Colubridae	<i>Lamprophis lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Lamprophis olivaceus</i>

Squamata	Colubridae	<i>Lycophidion capense</i>
Squamata	Colubridae	<i>Mehelya lamani</i>
Squamata	Colubridae	<i>Mehelya poensis</i>
Squamata	Colubridae	<i>Natriciteres fuliginoides</i>
Squamata	Colubridae	<i>Natriciteres olivacea</i>
Squamata	Colubridae	<i>Natriciteres olivacea olivacea</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus albovariatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus angolensis</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus heterodermus carinatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus heterolepidotus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus nitidus loveridgei</i>
Squamata	Colubridae	<i>Psammophis brevirostris</i>
Squamata	Colubridae	<i>Psammophis sibilans</i>
Squamata	Colubridae	<i>Rhamnophis ituriensis</i>
Squamata	Colubridae	<i>Scaphiophis albopunctatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Thelotornis kirtlandii</i>
Squamata	Colubridae	<i>Thrasops jacksonii</i>
Squamata	Colubridae	<i>Toxicodryas blandingii</i>
Squamata	Colubridae	<i>Toxicodryas pulverulenta</i>
Squamata	Elapidae	<i>Boulengerina annulata</i>
Squamata	Elapidae	<i>Boulengerina annulata annulata</i>
Squamata	Elapidae	<i>Dendroaspis jamesonii</i>
Squamata	Elapidae	<i>Dendroaspis jamesonii jamesonii</i>
Squamata	Elapidae	<i>Naja melanoleuca</i>
Squamata	Elapidae	<i>Pseudohaje goldii</i>
Squamata	Feyliniidae	<i>Feylinia currori</i>
Squamata	Feyliniidae	<i>Feylinia elegans</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus fasciatus</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus fasciatus ituriensis</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus longicephalus hecqui</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus mabouia</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Lygodactylus picturatus gutturalis</i>
Squamata	Lacertidae	<i>Adolfus africanus</i>
Squamata	Lacertidae	<i>Adolfus jacksoni</i>
Squamata	Lacertidae	<i>Gastropholis echinata</i>
Squamata	Pythonidae	<i>Calabaria reinhardtii</i>
Squamata	Pythonidae	<i>Python sebae</i>
Squamata	Scincidae	<i>Mabuya massaiana</i>
Squamata	Scincidae	<i>Melanoseps occidentalis</i>
Squamata	Scincidae	<i>Panaspis breviceps</i>
Squamata	Scincidae	<i>Riopa fernandi</i>
Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis affinis</i>

Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis maculilabris</i>
Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis polytropis</i>
Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis quinquetaeniata scharica</i>
Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis striata</i>
Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis varia</i>
Squamata	Trionychidae	<i>Cycloderma aubryi</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Letheobia caeca</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Letheobia rufescens</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops angolensis</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops angolensis adolfi</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops angolensis angolensis</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops bouleengeri</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops congestus</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops punctatus</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops steinhausi</i>
Squamata	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>
Squamata	Varanidae	<i>Varanus ornatus</i>
Squamata	Viperidae	<i>Atheris squamiger</i>
Squamata	Viperidae	<i>Bitis arietans</i>
Squamata	Viperidae	<i>Bitis gabonica</i>
Squamata	Viperidae	<i>Bitis nasicornis</i>
Testudines	Pelomedusidae	<i>Pelusios chapini</i>
Testudines	Pelomedusidae	<i>Pelusios gabonensis</i>
Testudines	Testudinidae	<i>Kinixys erosa</i>

LISTE DES POISSONS DU BAS-UELE

par Mark Hanssens, département de Zoologie africaine du MRAC

Ordre	Famille	Espèce
Characiformes	Alestidae	<i>Alestes liebrechtsii</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Alestes macropthalmus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Alestopetersius caudalis</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Alestopetersius compressus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Alestopetersius hilgendorfi</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus bimaculatus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus grandisquamis</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus imberi</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus macrolepidotus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycinus poptae</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycon aethiops boulengeri</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycon aethiops macrops</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Brycon aethiops microstoma</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Hydrocynus forskahlii</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Hydrocynus vittatus</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Micralestes acutidens</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Micralestes humilis</i>
Characiformes	Alestidae	<i>Micralestes lualabae</i>
Characiformes	Citharinidae	<i>Citharinus gibbosus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Belonophago hutsebauti</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus affinis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus altus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus antonii</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus atroventralis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus fasciolatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus lusosso</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus maculatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus noboli</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus notospilus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus sexfasciatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Eugnathichthys eetveldii</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Eugnathichthys macroterolepis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Hemistichodus mesmaekersi</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Mesoborus crocodylus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Microstomachthys bashforddeani</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax brevis</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax elongatus</i>

Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax macropterus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax schoutedeni</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax taenia</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nanocharax procatopus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Neolebias philippei</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Neolebias trilineatus</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Paraphago boulengeri</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Phago intermedius</i>
Characiformes	Distichodontidae	<i>Xenocharax spilurus</i>
Characiformes	Hepsetidae	<i>Hepsetus odoe</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa congica</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa royauxi</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa whiteheadi</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Potamothrissa acutirostris</i>
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Potamothrissa obtusirostris</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus atromaculatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus brazzai</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus candens</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus caudovittatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus citrinus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus conicus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus holotaenia</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus humeralis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus lukusiensis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus mioletpis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus pleuropholis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Chelaethiops elongatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo annectens</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo barbatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo greenii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo kirkii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo lineatus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo longipinnis</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo parvus</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo weeksii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris weeksii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris weynsii</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Opsaridium ubangiense</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Raiamas christyi</i>
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Raiamas salmolucius</i>
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Aphyosemion elegans</i>
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Epiplatys chevalieri</i>

Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Epiplatys multifasciatus</i>
Cyprinodontiformes	Poeciliidae	<i>Apocheilichthys huteraui</i>
Cyprinodontiformes	Poeciliidae	<i>Hylopanchax stictopleuron</i>
Gonorhynchiformes	Kneriidae	<i>Parakneria cameronensis</i>
Lepidosireniformes	Protopteridae	<i>Protopterus dolloi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus curvirostris</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus elephas</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus mirus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus numenius</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus rhynchophorus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus tamadua</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Genyomyrus donnyi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Gnathonemus petersii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus macroterops</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus psittacus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus retrodorsalis</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus weeksii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius greshoffi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius intermedius</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius monteiri</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius moorii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius stanleyanus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops attenuatus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops caballus bumbanus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops furcidens</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops intermedius</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops masuianus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops nigricans</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops sirenoides</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrus rume broboscirostris</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Myomyrus macrops</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus christyi</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus grandoculis</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus sauvagii</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus simus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus brevis</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus isidori fasciatus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus isidori osborni</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus nigripinnis</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus pulverulentus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus tumifrons</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus corneti</i>

Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus fuliginosus</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus humilior</i>
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Stomatorhinus patrizii</i>
Osteoglossiformes	Notopteridae	<i>Papyrocranus congoensis</i>
Osteoglossiformes	Notopteridae	<i>Xenomystus nigri</i>
Osteoglossiformes	Pantodontidae	<i>Pantodon buchholzi</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma acutirostre</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma kingsleyae</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma nigropannosum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma ocellatum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma pellegrini</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma weeksii</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma congicum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma fasciolatum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma lineatum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma nanum</i>
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma uellense</i>
Perciformes	Channidae	<i>Parachanna insignis</i>
Perciformes	Channidae	<i>Parachanna obscura</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Congochromis squamiceps</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Hemichromis elongatus</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Hemichromis lifalili</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Heterochromis multidens</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Lamprologus mocquardi</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Oreochromis macrochir</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Oreochromis niloticus niloticus</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Pelmatochromis nigrofasciatus</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Pelmatochromis ocellifer</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Sarotherodon galilaeus galilaeus</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Steatocranus ubangiensis</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tilapia congica</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tilapia rendalli</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tilapia zillii</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tylochromis labrodon</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tylochromis lateralis</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tylochromis robertsi</i>
Perciformes	Cichidae	<i>Tylochromis variabilis</i>
Perciformes	Eleotridae	<i>Kribia kribensis</i>
Perciformes	Eleotridae	<i>Kribia nana</i>
Perciformes	Eleotridae	<i>Kribia uellensis</i>
Perciformes	Latidae	<i>Lates niloticus</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus ornatipinnis</i>

Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus polli</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus retropinnis</i>
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus weeksii</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Amphilius brevis</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Belonoglanis tenuis</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Doumea alula</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Phractura tenuicauda</i>
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Tetracamphilius notatus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Chanallabes apus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clariallabes laticeps</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clariallabes simeonsi</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clariallabes uelensis</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias albopunctatus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias angolensis</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias buthupugon</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias camerunensis</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias dumerilii</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias gabonensis</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias gariepinus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias hilli</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias lioccephalus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias pachynema</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias platycephalus</i>
Siluriformes	Clariidae	<i>Heterobranchus longifilis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys cranchii</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys duttoni</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys habereri</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys laticeps</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys longibarbis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys ornatus</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys punctatus</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys thonneri</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys uniformis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys wagenaari</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Gephyroglanis conicus</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Gephyroglanis longipinnis</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis balayi</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis monkei</i>
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis punctatus</i>
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Malapterurus gossei</i>
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Malapterurus microstoma</i>

Siluriformes	Malapteruridae	<i>Paradoxoglanis cryptus</i>
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Paradoxoglanis parvus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Atopochilus christyi</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Euchilichthys astatodon</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Microsynodontis christyi</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis acanthomias</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis angelicus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis centralis</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis congicus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis contractus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis decorus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis greshoffi</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis longirostris</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis nigriventris</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis notatus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis nummifer</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis ornatipinnis</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis ornatissimus</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis pleurops</i>
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis schoutedeni</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Parailia congica</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Pareutropius debauwi</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe grenfelli</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe intermedius</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe laticeps</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe marmoratus</i>
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe yangambianus</i>
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus congicus</i>
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus niger</i>
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon mbu</i>
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon miurus</i>

LISTE DES MAMMIFÈRES DU BAS-UELE

par *Mark Hanssens et Danny Meirte*, département de Zoologie africaine du MRAC.
Wim Wendelen et Emmanuel Gilissen ont aidé à constituer et à améliorer cette liste.

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire
Afrosoricida	Tenrecidae	<i>Potamogale velox</i>	Potamogale
Afrotheria	Elephantidae	<i>Loxodonta africana</i>	Éléphant d'Afrique
Artiodactyla	Bovidae	<i>Alcelaphus buselaphus lelwel</i>	Bubale rouge
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peters
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe à bande dorsale noire
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Céphalophe à ventre blanc
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe bleu
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Céphalophe géant
Artiodactyla	Bovidae	<i>Hippotragus equinus</i>	Antilope rouanne
Artiodactyla	Bovidae	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	Cobe à croissant
Artiodactyla	Bovidae	<i>Kobus kob</i>	Cobe de Buffon
Artiodactyla	Bovidae	<i>Neotragus batesi</i>	Antilope de Bates
Artiodactyla	Bovidae	<i>Ourebia ourebi</i>	Ourébi
Artiodactyla	Bovidae	<i>Redunca redunca</i>	Nagor
Artiodactyla	Bovidae	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Céphalophe couronnée
Artiodactyla	Bovidae	<i>Syncerus caffer caffer</i>	Buffle d'Afrique
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus euryceros</i>	Bongo
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus spekei</i>	Sitatunga
Artiodactyla	Giraffidae	<i>Okapia johnstoni</i>	Okapi
Artiodactyla	Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame amphibie
Artiodactyla	Suidae	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère
Artiodactyla	Suidae	<i>Phacochoerus africanus</i>	Phacochère commun
Artiodactyla	Suidae	<i>Potamochoerus porcus</i>	Porc à pinceaux du Cameroun
Artiodactyla	Tragulidae	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique
Carnivora	Canidae	<i>Canis adustus</i>	Chacal à flancs rayés
Carnivora	Canidae	<i>Lycaon pictus</i>	Lycaon
Carnivora	Felidae	<i>Felis aurata</i>	Chat doré africain
Carnivora	Felidae	<i>Felis caracal</i>	Caracal
Carnivora	Felidae	<i>Felis serval</i>	Serval
Carnivora	Felidae	<i>Felis sylvestris</i>	Chat sauvage
Carnivora	Felidae	<i>Panthera leo</i>	Lion
Carnivora	Felidae	<i>Panthera pardus</i>	Léopard
Carnivora	Herpestidae	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste des marais
Carnivora	Herpestidae	<i>Bdeogale nigripes</i>	Mangouste à pattes noires

Carnivora	Herpestidae	<i>Crossarchus alexandri</i>	Mangue du Congo
Carnivora	Herpestidae	<i>Dologale dybowski</i>	Mangouste de Dybowski
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes naso</i>	Mangouste à long museau
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes sanguinea</i>	Mangouste rouge
Carnivora	Herpestidae	<i>Ichneumia albicauda</i>	Mangouste à queue blanche
Carnivora	Herpestidae	<i>Mungos mungo</i>	Mangue rayée
Carnivora	Hyaenidae	<i>Crocuta crocuta</i>	Hyène tachetée
Carnivora	Mustelidae	<i>Aonyx capensis</i>	Loutre à joues blanches du Cap
Carnivora	Mustelidae	<i>Aonyx congica</i>	Loutre à joues blanches du Congo
Carnivora	Mustelidae	<i>Lutra maculicollis</i>	Loutre à cou tacheté
Carnivora	Mustelidae	<i>Mellivora capensis</i>	Ratel
Carnivora	Nandinidae	<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie
Carnivora	Viverridae	<i>Civettictis civetta</i>	Civette d'Afrique
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta genetta</i>	Genette d'Europe
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta servalina</i>	Genette servaline
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta tigrina</i>	Genette tigrine
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta victoriae</i>	Genette géante
Carnivora	Viverridae	<i>Osbornictis piscivora</i>	Genette aquatique
Carnivora	Viverridae	<i>Poiana richardsoni</i>	Linsang de Richardson
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Coleura afra</i>	Emballonure d'Afrique
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Saccoalaemus peli</i>	Taphien noir
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Taphozous spp.</i>	Taphien
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Hipposideros spp.</i>	Phyllorhine
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Lavia frons</i>	Mégaderme à ailes orangées
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Rhinolopus spp.</i>	Rhinolophe
Chiroptera	Molossidae	<i>Chaerophon spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Mops spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Mormopterus spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Myopterus spp.</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Otopmops martiensseni</i>	
Chiroptera	Molossidae	<i>Tadarida spp.</i>	
Chiroptera	Nicteridae	<i>Nycteris spp.</i>	Nyctère
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Casinycteris argynnus</i>	Rousette dorée
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Eidolon helvum</i>	Rousette jaune
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomophorus spp.</i>	Épomophage
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomops spp.</i>	Chien volant
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Lissonycteris angolensis</i>	Rousette d'Angola
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Micropteropus pusillus</i>	Microptère
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Myonycteris spp.</i>	Myonyctère à collier
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Rousette d'Egypte
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Scotonycteris zenkeri</i>	Scotonyctère

Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Chalinolobus</i> spp.	
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Eptesicus</i> spp.	Sérotine
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Kerivoula</i> spp.	Kérivoule
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Mimetillus moloneyi</i>	Chauve-souris de Moloney
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Miniopterus</i> spp.	Minioptère
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis</i> spp.	Murin
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus</i> spp.	Pipistrelle
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Scotoecus</i> spp.	
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Scotophilus</i> spp.	Scotophile
Insectivora	Erinaceidae	<i>Atelerix albiventris</i>	Hérisson africain
Insectivora	Soricidae	<i>Crocidura</i> spp.	Crocidure
Insectivora	Soricidae	<i>Paracrocidura</i> spp.	Paracrocidure
Lagomorpha	Leporidae	<i>Lepus capensis</i>	Lièvre du Cap
Lagomorpha	Leporidae	<i>Lepus saxatilis</i>	Lièvre des rochers
Lagomorpha	Leporidae	<i>Poelagus marjorita</i>	Lapin sauvage d'Afrique centrale
Macroscelidea	Macroscelididae	<i>Elephantulus</i> spp.	
Macroscelidea	Macroscelididae	<i>Rhynchocyon cirnei</i>	Musaraigne éléphant tachetée
Macroscelidea	Procaviidae	<i>Dendrohyrax dorsalis</i>	Daman des arbres
Macroscelidea	Procaviidae	<i>Procavia</i> spp.	Daman des roches
Perissodactyla	Rhinocerotidae	<i>Ceratotherium simum</i>	Rhinocéros blanc
Pholidota	Manidae	<i>Phataginus tricuspidis</i>	Pangolin à écailles tricuspides
Pholidota	Manidae	<i>Smutsia gigantea</i>	Pangolin géant
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus cebus ascanius</i>	Cercopithèque ascagne
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus l'hoesti l'hoesti</i>	Cercopithèque de l'Hoest
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus mona denti</i>	Mone de Dent
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus neglectus</i>	Cercopithèque de Brazza
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus nictitans stuhlmanni</i>	Singe bleu
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus patas</i>	Patas
Primates	Cercopithecidae	<i>Chlorocebus aethiops tantalus</i>	Vervet tantale
Primates	Cercopithecidae	<i>Lophocebus albigena</i>	Mangabey à joues grises
Primates	Cercopithecidae	<i>Papio anubis</i>	Babouin anubis
Primates	Colobidae	<i>Colobus angolensis</i>	Colobe d'Angola
Primates	Colobidae	<i>Colobus guereza</i>	Colobe guéréza
Primates	Colobidae	<i>Piliocolobus oustaleti</i>	Colobe bai d'Afrique centrale
Primates	Galagonidae	<i>Galago senegalensis</i>	
Primates	Galagonidae	<i>Galago demidoff anomurus</i>	
Primates	Galagonidae	<i>Galago thomasi</i>	
Primates	Hominidae	<i>Gorilla gorilla</i>	Gorille
Primates	Hominidae	<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé
Primates	Lorisidae	<i>Perodicticus potto ibeanus</i>	Potto
Rodentia	Anomaluridae	<i>Anomalurus beecrofti</i>	Anomalure de Beecroft
Rodentia	Anomaluridae	<i>Anomalurus derbianus</i>	Anomalure de Derby

Rodentia	Anomaluridae	<i>Idiurus zenkeri</i>	Anomalure de Zenker
Rodentia	Gerbillidae	<i>Tatera</i> spp.	
Rodentia	Gliridae	<i>Graphiurus</i> spp.	Graphiure
Rodentia	Hystricidae	<i>Atherurus africanus centralis</i>	Athérure africain
Rodentia	Hystricidae	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête
Rodentia	Muridae	<i>Acomys</i> spp.	Souris épineuse
Rodentia	Muridae	<i>Aethomys</i> spp.	Rat de brousse
Rodentia	Muridae	<i>Arvicanthis</i> spp.	
Rodentia	Muridae	<i>Colomys goslingi</i>	Rat velouté
Rodentia	Muridae	<i>Dasymys</i> spp.	Rat des marais
Rodentia	Muridae	<i>Deomys ferugineus</i>	Rat à manteau roux
Rodentia	Muridae	<i>Grammomys</i> spp.	
Rodentia	Muridae	<i>Hybomys</i> spp.	
Rodentia	Muridae	<i>Hylomyscus</i> spp.	Souris sylvestre africaine
Rodentia	Muridae	<i>Lemniscomys</i> spp.	
Rodentia	Muridae	<i>Lophuromys</i> spp.	Rat hérissé
Rodentia	Muridae	<i>Malacomys</i> spp.	
Rodentia	Muridae	<i>Mastomys</i> spp.	Rat à mamelles multiples
Rodentia	Muridae	<i>Mus</i> spp.	Souris grise
Rodentia	Muridae	<i>Mylomys dybowskii</i>	
Rodentia	Muridae	<i>Oenomys</i> spp.	Rat à museau roux
Rodentia	Muridae	<i>Praomys</i> spp.	Grande souris sylvestre
Rodentia	Muridae	<i>Steatomys</i> spp.	Rat adipeux
Rodentia	Muridae	<i>Stochomys longicaudatus</i>	Stocomys
Rodentia	Muridae	<i>Thamnomys</i> spp.	
Rodentia	Myoxidae	<i>Graphiurus</i> spp.	Graphiure
Rodentia	Nesomyidae	<i>Dendromus</i> spp.	Souris des bananiers
Rodentia	Sciuridae	<i>Euxerus erythropus</i>	Écureuil terrestre du Sénégal
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus amerythrus</i>	Funisciure de Thomas
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus lemniscatus</i>	Funisciure rayé
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus pyrrhopus</i>	Funisciure à pattes rousses
Rodentia	Sciuridae	<i>Heliosciurus gambianus</i>	Héliosciure de Gambie
Rodentia	Sciuridae	<i>Heliosciurus rufobrachium</i>	Héliosciure à pattes rousses
Rodentia	Sciuridae	<i>Paraxerus alexandri</i>	Écureuil d'Alexandre
Rodentia	Sciuridae	<i>Paraxerus boehmi</i>	Écureuil de Boehm
Rodentia	Sciuridae	<i>Protoxerus stangeri</i>	
Rodentia	Thryonomyidae	<i>Thryonomys gregorianus</i>	Petit aulacode
Rodentia	Thryonomyidae	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Grand aulacode
Tubulidentata	Orycteropodidae	<i>Orycteropus afer</i>	Oryctérope

LISTE DES OISEAUX DU BAS-UELE

par *Mark Hansens et Danny Meirte*, département de Zoologie africaine du MRAC.
Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont, eux aussi, participé à la composition
et à l'amélioration de cette liste.

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire
Anseriformes	Anatidae	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet
Anseriformes	Anatidae	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur
Anseriformes	Anatidae	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été
Anseriformes	Anatidae	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon
Anseriformes	Anatidae	<i>Netta erythrophthalma</i>	Nette brune
Anseriformes	Anatidae	<i>Nettapus auritus</i>	Anserelle naine
Anseriformes	Anatidae	<i>Pteronetta hartlaubii</i>	Canard de Hartlaub
Anseriformes	Anatidae	<i>Sarkidiornis melanotos</i>	Sarcidiorne à bosse
Anseriformes	Dendrocygnidae	<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve
Anseriformes	Dendrocygnidae	<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus affinis</i>	Martinet des maisons
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus apus</i>	Martinet noir
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus caffer</i>	Martinet cafre
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus horus</i>	Martinet horus
Apodiformes	Apodidae	<i>Cypsiurus parvus brachypterus</i>	Martinet des palmes
Apodiformes	Apodidae	<i>Neafrapus cassini</i>	Martinet de Cassin
Apodiformes	Apodidae	<i>Rhaphidura sabini</i>	Martinet de Sabine
Apodiformes	Apodidae	<i>Telacanthura ussheri sharpei</i>	Martinet d'Ussher
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Bycanistes cylindricus albostibialis</i>	Calao à cuisses blanches
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Bycanistes fistulator</i>	Calao siffleur
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Ceratogymna atrata</i>	Calao à casque noir
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus camurus</i>	Calao pygmée
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus fasciatus</i>	Calao longibande
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus hartlaubi granti</i>	Calao de Hartlaub
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tropicranus albocristatus cassini</i>	Calao à huppe blanche
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus batesi</i>	Engoulevent de Bates
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus clarus</i>	Engoulevent de Reichenow
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus climacurus</i>	Engoulevent à longue queue
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus inornatus</i>	Engoulevent terne
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus rufigena</i>	Engoulevent à joues rousses
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Macropoecilopteryx longipennis</i>	Engoulevent à balanciers
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Macropoecilopteryx vexillarius</i>	Engoulevent porte-étandard
Charadriiformes	Burhinidae	<i>Burhinus senegalensis</i>	Œdicnème du Sénégal
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius asiaticus</i>	Pluvier asiatique
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius dubius curonicus</i>	Pluvier petit-gravelot

Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius forbesi</i>	Pluvier de Forbes
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius hiaticula tundrae</i>	Pluvier grand-gravelot
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius marginatus</i>	Pluvier à front blanc
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus albiceps</i>	Vanneau à tête blanche
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus lugubris</i>	Vanneau terne
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus senegallus</i>	Vanneau du Sénégal
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus superciliosus</i>	Vanneau à poitrine châtaine
Charadriiformes	Glareolidae	<i>Glareola nordmanni</i>	Glaréole à ailes noires
Charadriiformes	Glareolidae	<i>Glareola nuchalis</i>	Glaréole aureolée
Charadriiformes	Glareolidae	<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier
Charadriiformes	Glareolidae	<i>Pluvianus aegyptius</i>	Pluvian fluviatile
Charadriiformes	Jacanidae	<i>Actophilornis africanus</i>	Jacana à poitrine dorée
Charadriiformes	Rynchopidae	<i>Rynchops flavirostris</i>	Bec-en-ciseaux d'Afrique
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Actitis hypoleucus</i>	Chevalier guignette
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Arenaria interpres</i>	Tourne pierre à collier
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Gallinago media</i>	Bécassine double
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Numenius arquata orientalis</i>	Courlis cendré
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea melanocephala</i>	Héron mélancéphale
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Butorides striata atricapilla</i>	Héron strié
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Gorsachius leuconotus</i>	Bihoreau à dos blanc
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ixobrychus sturmii</i>	Blongios de Sturm
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Tigriornis leucocephalus</i>	Onoré à huppe blanche
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Anastomus lamelligerus</i>	Bec-ouvert africain
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche

Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Ciconia episcopus</i>	Cigogne épiscopale
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>	Marabout d'Afrique
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Mycteria ibis</i>	Tantale ibis
Ciconiiformes	Laridae	<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère
Ciconiiformes	Recurvirostridae	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche
Ciconiiformes	Scopidae	<i>Scopus umbretta</i>	Ombrette africaine
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Bostrychia hagedash</i>	Ibis hagedash
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Bostrychia rara</i>	Ibis vermiculé
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche
Coliiformes	Coliidae	<i>Colius leucophthalmus</i>	
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba iriditorques</i>	Pigeon à nuque bronzée
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba unicincta</i>	Pigeon gris
Columbiformes	Columbidae	<i>Oena capensis</i>	Tourtelette masquée
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia vinacea barbaru</i>	Tourterelle vineuse
Columbiformes	Columbidae	<i>Treron calvus</i>	Colombar à front nu
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur afer</i>	Tourtelette améthystine
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur brehmeri</i>	Tourtelette demoiselle
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur tympanistria</i>	Tourtelette tambourette
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo cristata</i>	Martin-pêcheur huppé
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo leucogaster</i>	Martin-pêcheur à ventre blanc
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo quadribrachys</i>	Martin-pêcheur azuré
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceryle rudis</i>	Martin-pêcheur pie
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceyx lecontei</i>	Martin-pêcheur à tête rousse
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceyx pictus pictus</i>	Martin-pêcheur pygmée
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Megaceryle maxima</i>	Martin-pêcheur géant
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Coracias abyssinica</i>	Rollier d'Abyssinie
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Eurystomus glaucurus</i>	Rolle violet
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Eurystomus gularis</i>	Rolle à gorge bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon badia</i>	Martin-pêcheur marron
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon chelicuti</i>	Martin-chasseur strié
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon leucocephala</i>	Martin-chasseur à tête grise
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon malimbicus</i>	Martin-chasseur à poitrine bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon senegalensis</i>	Martin-chasseur du Sénégal
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops albicollis</i>	Guêpier à gorge blanche
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops breweri</i>	Guêpier à tête noire
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops bullocki frenatus</i>	Guêpier à gorge rouge
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops gularis</i>	Guêpier noir
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops muelleri</i>	Guêpier à tête bleue
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops nubicoides</i>	Guêpier carmin

Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops nubicus</i>	Guêpier écarlate
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops persicus</i>	Guêpier de Perse
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops pusillus</i>	Guêpier nain
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops variegatus</i>	Guêpier à collier bleu
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Centropus grillii</i>	Coucal noir
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Centropus leucogaster neumanni</i>	Coucal à ventre blanc
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Centropus monachus</i>	Coucal à nuque bleue
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Centropus senegalensis</i>	Coucal du Sénégal
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Ceuthmochares aereus</i>	Malcoha à bec jaune
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cercococcyx mechowi</i>	Coucou de Mechow
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx cupreus</i>	Coucou foliotocol
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx flavigularis</i>	Coucou à gorge jaune
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx klaas</i>	Coucou de Klaas
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Clamator levaillantii</i>	Coucou de Levaillant
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus clamosus</i>	Coucou criard
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus gularis</i>	Coucou africain
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus solitarius</i>	Coucou solitaire
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter castanilius</i>	Autour à flancs roux
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter erythropus</i>	Épervier de Hartlaub
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter melanoleucus</i>	Autour noir
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier de l'Ovampo
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter toussenelii canescens</i>	Autour de Toussenel
Falconiformes	Accipitridae	<i>Aquila wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg
Falconiformes	Accipitridae	<i>Aviceda cuculoides</i>	Baza coucou
Falconiformes	Accipitridae	<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles
Falconiformes	Accipitridae	<i>Buteo auguralis</i>	Buse d'Afrique
Falconiformes	Accipitridae	<i>Buteo buteo vulpinus</i>	Buse variable
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circaetus cinerascens</i>	Circaète cendré
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circaetus cinereus</i>	Circaète brun
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
Falconiformes	Accipitridae	<i>Dryotriorchis spectabilis</i>	Serpentaire du Congo
Falconiformes	Accipitridae	<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc
Falconiformes	Accipitridae	<i>Gypohierax angolensis</i>	Palmiste africain
Falconiformes	Accipitridae	<i>Haliaeetus vocifer</i>	Pygargue vocifer
Falconiformes	Accipitridae	<i>Hieraetus ayresii</i>	Aigle d'Ayres
Falconiformes	Accipitridae	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté

Falconiformes	Accipitridae	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>	Autour unibande
Falconiformes	Accipitridae	<i>Lophaetus occipitalis</i>	Aigle huppard
Falconiformes	Accipitridae	<i>Macheirhamphus alcinus</i>	Milan des chauves-souris
Falconiformes	Accipitridae	<i>Melierax metabates</i>	Autour sombre
Falconiformes	Accipitridae	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
Falconiformes	Accipitridae	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
Falconiformes	Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
Falconiformes	Accipitridae	<i>Polyboroides typus pectoralis</i>	Gymnogène d'Afrique
Falconiformes	Accipitridae	<i>Spizaetus africanus</i>	Aigle de Cassin
Falconiformes	Accipitridae	<i>Stephanoaetus coronatus</i>	Aigle couronné
Falconiformes	Accipitridae	<i>Urotriorchis macrourus</i>	Autour à longue queue
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco ardosiaceus</i>	Faucon ardoisé
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco naumannii</i>	Faucon crécerelle
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
Falconiformes	Sagittariidae	<i>Sagittarius serpentarius</i>	Messager sagitaire
Galliformes	Numididae	<i>Agelastes niger</i>	Pintade noire
Galliformes	Numididae	<i>Guttera plumifera</i>	Pintade plumifère
Galliformes	Numididae	<i>Guttera pucherani</i>	Pintade de Pucheran
Galliformes	Numididae	<i>Numida meleagris meleagris</i>	Pintade de Numidie
Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus icterorhynchus</i>	Francolin à bec jaune
Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus lathami</i>	Francolin de Latham
Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus squamatus</i>	Francolin écaille
Gruiformes	Helornithidae	<i>Podica senegalensis</i>	Grébifoulque d'Afrique
Gruiformes	Rallidae	<i>Aenigmatolimnas marginalis</i>	Marouette rayée
Gruiformes	Rallidae	<i>Amaurornis flavirostra</i>	Râle à bec jaune
Gruiformes	Rallidae	<i>Canirallus ocaleus</i>	Râle à gorge grise
Gruiformes	Rallidae	<i>Crecopsis egregia</i>	Râle des prés
Gruiformes	Rallidae	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts
Gruiformes	Rallidae	<i>Gallinula angulata</i>	Gallinule africaine
Gruiformes	Rallidae	<i>Himantornis haematopus</i>	Râle à pieds rouges
Gruiformes	Rallidae	<i>Porphyrrula alleni</i>	Talève d'Allen
Gruiformes	Rallidae	<i>Sarothrura pulchra</i>	Râle perlé
Gruiformes	Rallidae	<i>Sarothrura rufa elizabethae</i>	Râle à camail
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Corythaeola cristata</i>	Touraco géant
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Crinifer zonurus</i>	Touraco à queue barrée
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Tauraco schuettii finschi</i>	Touraco à bec noir
Passeriformes	Alaudidae	<i>Galerida modesta bucolica</i>	Cocheris modeste
Passeriformes	Alaudidae	<i>Mirafra rufocinnamomea</i>	Alouette bourdonnante
Passeriformes	Campephagidae	<i>Campephaga phoenicea</i>	Échenilleur à épaulettes rouges
Passeriformes	Campephagidae	<i>Coracina azurea</i>	Échenilleur bleu

Passeriformes	Campephagidae	<i>Coracina pectoralis</i>	Échenilleur à ventre blanc
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Apalis rufogularis</i>	Apalis à gorge rousse
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera brachyura</i>	Camaroptère à tête grise
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera chloronota</i>	Camaroptère à dos vert
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera superciliaris</i>	Camaroptère à sourcils jaunes
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola anonymus</i>	Cisticole babillarde
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola brachypterus</i>	Cisticole à ailes courtes
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola cantans belli</i>	Cisticole chanteuse
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola galactotes</i>	Cisticole roussâtre
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola lateralis</i>	Cisticole siffleuse
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola natalensis</i>	Cisticole striée
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola sylvia</i>	Cisticole à face rousse
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia bairdii bairdii</i>	Prinia rayée
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia leucopogon</i>	Prinia à gorge blanche
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia subflava melanorhyncha</i>	Prinia modeste
Passeriformes	Corvidae	<i>Bias musicus</i>	Bias musicien
Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie
Passeriformes	Corvidae	<i>Nilaus afer</i>	Brubru africain
Passeriformes	Dicruridae	<i>Dicrurus adsimilis</i>	Drongo brillant
Passeriformes	Dicruridae	<i>Dicrurus atripennis</i>	Drongo de forêt
Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza cabanisi</i>	Bruant de Cabanis
Passeriformes	Estrildidae	<i>Amandava subflava</i>	Bengali zébré
Passeriformes	Estrildidae	<i>Clytospiza monteiri</i>	Sénégal brun
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda astrild</i>	Astrild ondulé
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda melpoda</i>	Astrild à joues oranges
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda nonnula nonnula</i>	Astrild nonnette
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda paludicola</i>	Astrild à poitrine fauve
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lagonosticta rara</i>	Amarante à ventre noir
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lonchura bicolor poensis</i>	Capucin bicolore
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lonchura cucullata cucullata</i>	Capucin nonnette
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lonchura fringilloides</i>	Capucin pie
Passeriformes	Estrildidae	<i>Mandingoa nitidula</i>	Sénégal vert
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita bicolor brunnescens</i>	Nigrette à ventre roux
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita canicapilla sparsimgettata</i>	Nigrette à calotte grise
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita fusconota</i>	Nigrette à ventre blanc
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita luteifrons</i>	Nigrette à front jaune
Passeriformes	Estrildidae	<i>Ortygospiza locustella uelensis</i>	Astrild-caille à gorge rouge
Passeriformes	Estrildidae	<i>Parmoptila woodhousei</i>	Parmoptile à gorge rousse
Passeriformes	Estrildidae	<i>Pyrenestes ostrinus</i>	Pyrénesteponceau
Passeriformes	Estrildidae	<i>Spermophaga poliocephala</i>	Sénégal à bec bleue
Passeriformes	Estrildidae	<i>Spermophaga ruficapilla</i>	Sénégal à tête rouge
Passeriformes	Eurylaimidae	<i>Smithornis rufolateralis budongoensis</i>	Eurylaime à flancs roux

Passeriformes	Fringillidae	<i>Serinus mozambicus</i>	Serin du Mozambique
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Cecropis abyssinica</i>	Hirondelle striée
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Cecropis semirufa</i>	Hirondelle à ventre roux
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Cecropis senegalensis</i>	Hirondelle des mosquées
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Hirundo nigrita</i>	Hirondelle à bavette
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Hirundo smithii</i>	Hirondelle à longs brins
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne chalybea</i>	Hirondelle à queue fourchue
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne mangbettorum</i>	Hirondelle des Mangbetu
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne nitens</i>	Hirondelle à queue courte
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Pseudhirundo griseopyga</i>	Hirondelle à croupion gris
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Riparia cincta parvula</i>	Hirondelle à collier
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius collaris</i>	Pie-grièche fiscale
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius isabellinus</i>	Pie-grièche isabelle
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius senator niloticus</i>	Pie-grièche à tête rousse
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Chlorophoneus bocagei</i>	Gladiateur à front blanc
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Chlorophoneus sulfureopectus</i>	Gladiateur soufré
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus gambensis malzacii</i>	Cubla de Gambie
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus sabini melanoleucus</i>	Cubla à gros bec
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus senegalensis</i>	Cubla aux jeux rouges
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Laniarius ferrugineus</i>	Gonolek boubou
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Laniarius leucorhynchus</i>	Gonolek fuligineux
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Malaconotus cruentus</i>	Gladiateur ensanglanté
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Tchagra australis</i>	Tchagra à tête brune
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Tchagra minuta</i>	Tchagra des marais
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Tchagra senegala</i>	Tchagra à tête noire
Passeriformes	Monarchidae	<i>Elminia longicauda teresita</i>	Elminie bleue
Passeriformes	Monarchidae	<i>Elminia nigromitrata</i>	Elminie à tête noire
Passeriformes	Monarchidae	<i>Erythrocercus mccallii</i>	Érythrocerque à tête rousse
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone rufiventer ignea</i>	Tchitrec à ventre roux
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone rufocinerea batesi</i>	Tchitrec du Congo
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone viridis</i>	Tchitrec d'Afrique
Passeriformes	Monarchidae	<i>Trochocercus nitens</i>	Tchitrec noir
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus cinnamomeus</i>	Pipit africain
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus leucophrys</i>	Pipit à dos uni
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
Passeriformes	Motacillidae	<i>Macronyx croceus</i>	Sentinelle à gorge jaune

Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla aguimp</i>	Bergeronnette pie
Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cercotrichas hartlaubi</i>	Agrobate à dos brun
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cercotrichas leucophrys</i>	Agrobate à dos roux
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cossypha cyanocampter</i>	Cossyphe à ailes bleues
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cossypha niveicapilla</i>	Cossyphe à calotte neigeuse
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Fraseria cinerascens</i>	Gobemouche à sourcils blancs
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Fraseria ocreata</i>	Gobemouche forestier
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Luscinia megarhynchos megarhynchos</i>	Rossignol philomèle
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa cassini</i>	Gobemouche de Cassin
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa comitata</i>	Gobemouche ardoisé
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa epulata</i>	Gobemouche cendré
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa infuscata</i>	Gobemouche enfumé
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myioparus griseigularis</i>	Gobemouche à gorge grise
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myioparus plumbeus</i>	Gobemouche mésange
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myrmecocichla nigra</i>	Traquet commandeur
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Oenanthe oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Sheppardia cyornithopsis</i>	Rouge-gorge merle
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Stiphrornis erythrothorax</i>	Rouge-gorge de forêt
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anabathmis reichenbachii</i>	Souimanga de Reichenbach
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes aurantius</i>	Souimanga à queue violette
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes fraseri axillaris</i>	Souimanga de Fraser
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes rectirostris</i>	Souimanga à bec droit
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes seimundi</i>	Souimanga de Seimund
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Chalcomitra rubescens</i>	Souimanga à gorge verte
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Chalcomitra senegalensis acik</i>	Souimanga à poitrine rouge
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris chloropygius</i>	Souimanga à ventre olive
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris cupreus</i>	Souimanga cuivré
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris johannae</i>	Souimanga de Johanna
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris superbus</i>	Souimanga superbe
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra cyanolaema</i>	Souimanga à gorge bleue
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra olivacea</i>	Souimanga olivâtre
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra verticalis</i>	Souimanga à tête verte
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Hedydipna collaris somereni</i>	Souimanga à collier
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus auratus</i>	Loriot doré
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus brachyrynchus</i>	Loriot à tête noire
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus nigripennis</i>	Loriot à ailes noires
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe

Passeriformes	Otididae	<i>Lissotis melanogaster</i>	Outarde à ventre noir
Passeriformes	Otididae	<i>Neotis denhami denhami</i>	Outarde de Denham
Passeriformes	Paridae	<i>Parus funereus</i>	Mésange enfumée
Passeriformes	Paridae	<i>Parus leucomelas</i>	Mésange à épaulettes
Passeriformes	Paridae	<i>Pholidornis rushiae</i>	Mésanette rayée
Passeriformes	Passeridae	<i>Passer griseus</i>	Moineau gris
Passeriformes	Pittidae	<i>Pitta angolensis longipennis</i>	Brève de l'Angola
Passeriformes	Pittidae	<i>Pitta reichenowi</i>	Brève à poitrine verte
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Batis erlangeri</i>	Pririt d'Erlanger
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Batis ituriensis</i>	Pririt d'Ituri
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophyia blissetti jamesoni</i>	Pririt de Jameson
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophyia castanea</i>	Pririt châtain
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophyia tonsa</i>	Pririt à taches blanches
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Megabyas flammulatus</i>	Bias écorcheur
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Platysteira cyanea nyansae</i>	Pririt à collier
Passeriformes	Ploceidae	<i>Amblyospiza albifrons</i>	Amblyospize à front blanc
Passeriformes	Ploceidae	<i>Brachycope anomala</i>	Travailleur à queue courte
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes afer</i>	Euplecte vorabé
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes ardens</i>	Euplecte veuve-noire
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes hordeaceus</i>	Euplecte monseigneur
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes macrourus</i>	Euplecte à dos d'or
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus cassini</i>	Malimbe de Cassin
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus coronatus</i>	Malimbe couronné
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus erythrogaster</i>	Malimbe à ventre rouge
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus malimbicus</i>	Malimbe huppé
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus nitens</i>	Malimbe à bec bleu
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus rubricollis</i>	Malimbe à tête rouge
Passeriformes	Ploceidae	<i>Plocepasser superciliosus</i>	Mahali à calotte marron
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus aurantius aurantius</i>	Tisserin orangé
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus baglafecht</i>	Tisserin baglafecht
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus melanocephalus</i>	Tisserin à tête noire
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus nigerrimus</i>	Tisserin noir
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus nigricollis nigricollis</i>	Tisserin à cou noir
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus ocularis</i>	Tisserin à lunettes
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus tricolor</i>	Tisserin tricolore
Passeriformes	Ploceidae	<i>Quelea erythrops</i>	Travailleur à tête rouge
Passeriformes	Prionopidae	<i>Prionops caniceps mentalis</i>	Bagadais à bec rouge
Passeriformes	Prionopidae	<i>Prionops plumatus concinnatus</i>	Bagadais casqué
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus ansorgei</i>	Bulbul d'Ansorge
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus curvirostris</i>	Bulbul curvirostre
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus gracilirostris</i>	Bulbul à bec grêle

Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus gracilis</i>	Bulbul gracile
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus latirostris</i>	Bulbul à moustaches jaunes
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus virens virens</i>	Bulbul verdâtre
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Baeopogon clamans</i>	Bulbul bruyant
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Baeopogon indicator</i>	Bulbul à queue blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda eximius</i>	Bulbul à queue verte
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda syndactylus woosnami</i>	Bulbul moustac
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Calyptocichla serina</i>	Bulbul doré
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla flavigula</i>	Bulbul à gorge claire
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla simplex</i>	Bulbul modeste
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger calurus emini</i>	Bulbul à barbe blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger chloronotus</i>	Bulbul à dos vert
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger olivaceus ndussumensis</i>	Bulbul à barbe jaune
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Ixonotus guttatus</i>	Bulbul tacheté
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Neolestes torquatus</i>	Bulbul à collier noir
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Nicator chloris chloris</i>	Nicator à gorge grise
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Nicator vireo</i>	Nicator à gorge jaune
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus albigularis</i>	Bulbul à gorge blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus icterinus</i>	Bulbul ictérin
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus lorenzi</i>	Bulbul de Lorenz
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus xavieri</i>	Bulbul de Xavier
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus</i>	Bulbul des jardins
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Thescelocichla leucopleura</i>	Bulbul des raphias
Passeriformes	Remizidae	<i>Anthoscopus flavifrons flavifrons</i>	Rémiz à front jaune
Passeriformes	Sturnidae	<i>Cinnyricinclus leucogaster</i>	Spréo améthyste
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis chloropterus</i>	Choucador de Swainson
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis purpureiceps</i>	Choucador à tête pourprée
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis splendidus</i>	Choucador splendide
Passeriformes	Sturnidae	<i>Onychognathus fulgidus</i>	Rufipenne de forêt
Passeriformes	Sturnidae	<i>Poeoptera lugubris</i>	Rufipenne à queue étroite
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus baeticatus cinnamomeus</i>	Rousserolle africaine
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus rufescens rufescens</i>	Rousserolle des cannes
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte
Passeriformes	Sylviidae	<i>Bathmocercus rufus vulpinus</i>	Bathmocerque à face noire
Passeriformes	Sylviidae	<i>Eremomela badiceps</i>	Erémomèle à tête brune
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs ictérine
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hylia prasina</i>	Hylia verte
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hyliot a flavigaster flavigaster</i>	Hyliole à ventre jaune
Passeriformes	Sylviidae	<i>Iduna pallida elaeica</i>	Hypolaïs pâle
Passeriformes	Sylviidae	<i>Macrosphenus concolor</i>	Nasique grise

Passeriformes	Sylviidae	<i>Macrosphenus flavigans</i>	Nasique jaune
Passeriformes	Sylviidae	<i>Melocichla mentalis</i>	Mélocichle à moustaches
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phyllanthus atripennis bohndorffi</i>	Phylanthe capucin
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta denti</i>	Crombec à gorge tachetée
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta virens baraka</i>	Crombec vert
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis albipectus</i>	Akalat à poitrine écaillée
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis fulvescens gularis</i>	Akalat brun
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis rufipennis</i>	Akalat à poitrine blanche
Passeriformes	Timaliidae	<i>Turdoides tenebrosus</i>	Cratérope ombré
Passeriformes	Turdidae	<i>Alethe diademata</i>	Alèthe à huppe rousse
Passeriformes	Turdidae	<i>Alethe poliocephala</i>	Alèthe à poitrine brune
Passeriformes	Turdidae	<i>Neocossyphus rufus gabunensis</i>	Néocossyphe à queue rousse
Passeriformes	Turdidae	<i>Stizorhina fraseri vulpina</i>	Stizorhin de Frazer
Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus pelios</i>	Merle africain
Passeriformes	Viduidae	<i>Vidua funerea</i>	Combassou noir
Passeriformes	Viduidae	<i>Vidua macroura</i>	Veuve dominicaine
Pelecaniformes	Anhingidae	<i>Anhinga rufa</i>	Anhinga d'Afrique
Pelecaniformes	Pelecanidae	<i>Pelecanus rufescens</i>	Pélican gris
Pelecaniformes	Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax africanus</i>	Cormoran africain
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator conirostris</i>	Indicateur à gros bec
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator exilis exilis</i>	Indicateur menu
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator maculatus</i>	Indicateur tacheté
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator willcocksi</i>	Indicateur de Willcocks
Piciformes	Indicatoridae	<i>Melichneutes robustus</i>	Indicateur à queue en lyre
Piciformes	Indicatoridae	<i>Melignomon zenkeri</i>	Indicateur de Zenker
Piciformes	Indicatoridae	<i>Prodotiscus insignis insignis</i>	Indicateur pygmée
Piciformes	Lybiidae	<i>Gymnobucco bonapartei</i>	Barbican à gorge grise
Piciformes	Lybiidae	<i>Gymnobucco sladeni</i>	Barbican de Sladen
Piciformes	Lybiidae	<i>Lybius bidentatus aequatorialis</i>	Barbican bidenté
Piciformes	Lybiidae	<i>Pogoniulus atroflavus</i>	Barbion à croupion rouge
Piciformes	Lybiidae	<i>Pogoniulus bilineatus</i>	Barbion à croupion jaune
Piciformes	Lybiidae	<i>Pogoniulus duchaillui</i>	Barbican à taches jaunes
Piciformes	Lybiidae	<i>Pogoniulus scolopaceus</i>	Barbion grivelé
Piciformes	Lybiidae	<i>Pogoniulus subsulphureus</i>	Barbion à gorge jaune
Piciformes	Lybiidae	<i>Trachyphonus purpuratus</i>	Barbican pourpré
Piciformes	Lybiidae	<i>Tricholaema hirsuta chapini</i>	Barbican hérisssé
Piciformes	Picidae	<i>Campether a cailliautii</i>	Pic de Cailliaut
Piciformes	Picidae	<i>Campether a caroli</i>	Pic à oreillons bruns
Piciformes	Picidae	<i>Campether a nivosa</i>	Pic tacheté

Piciformes	Picidae	<i>Campethera punctuligera</i>	Pic à taches noires
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos fuscescens</i>	Pic cardinal
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos gabonensis</i>	Pic du Gabon
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos goertae centralis</i>	Pic goertan
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos poecilolaemus</i>	Pic à poitrine tachetée
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicos xantholophus</i>	Pic à couronne d'or
Piciformes	Picidae	<i>Mesopicos elliotii</i>	Pic d'Elliott
Piciformes	Picidae	<i>Sasia africana</i>	Picumne de Verreaux
Podicipediformes	Podicipitidae	<i>Tachybaptus ruficollis capensis</i>	Grèbe castagneux
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Agapornis pullarius pullarius</i>	Inséparable à tête rouge
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Agapornis swindernianus</i>	Inséparable à collier noir
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Poicephalus gulielmi gulielmi</i>	Perroquet à calotte rouge
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Psittacus erithacus</i>	Perroquet jaco
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo africanus</i>	Grand-duc africain
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo lacteus</i>	Grand-duc de Verreaux
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo leucostictus</i>	Grand-duc tacheté
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo poensis</i>	Grand-duc à aigrettes
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo shelleyi</i>	Grand-duc de Shelley
Strigiformes	Strigidae	<i>Glaucidium tephronotum</i>	Chevêchette à pieds jaune
Strigiformes	Strigidae	<i>Jubula lettii</i>	Duc à crinière
Strigiformes	Strigidae	<i>Otus leucotis</i>	Petit-duc de Temminck
Strigiformes	Strigidae	<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops
Strigiformes	Strigidae	<i>Scotopelia bouvieri</i>	Chouette-pêcheuse de Bouvier
Strigiformes	Strigidae	<i>Scotopelia peli</i>	Chouette-pêcheuse de Pel
Strigiformes	Strigidae	<i>Strix woodfordii nuchalis</i>	Chouette africaine
Strigiformes	Tytonidae	<i>Tyto alba affinis</i>	Effraie des clochers
Trogoniformes	Trogonidae	<i>Apaloderma aequatoriale</i>	Trogon à joues jaunes
Upupiformes	Phoeniculidae	<i>Phoeniculus castaneiceps brunneiceps</i>	Irrisor à tête brune
Upupiformes	Upupidae	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée

Situé à l'extrême nord de la République démocratique du Congo, à la frontière de la République centrafricaine, le Bas-Uele est le district qui compte le plus grand nombre de chefferies. Il ne s'agit pas là du résultat des traditions autochtones, mais plutôt d'une situation créée par diverses invasions étrangères. Cette région, explorée à la fois depuis le Soudan égyptien et les Falls (Stanleyville), avait attiré les Nubiens, les Arabo-Swahili et les Européens par l'abondance de ses ressources en ivoire, caoutchouc et par son potentiel agricole (produits palmistes, coton, café...). Cet espace, qui avait déjà fait l'objet de migrations de nombreux peuples dont certains intégrés au groupe dit « Azande », reste encore aujourd'hui une terre d'immigration ; les récents mouvements transfrontaliers des Mbororo et les réfugiés centrafricains l'attestent.

Les chefs conquérants qui s'étaient imposés dans la région quelques années avant les Européens, dont Semio, mais surtout Engwetra, Sasa, Djabir, Mopoi Bangezegino... ont été des despotes créés ou renforcés par l'acquisition des armes à feu obtenues par leur affiliation à des réseaux commerçants nubiens et arabo-swahili. Le souci primordial des premiers agents de l'État indépendant du Congo n'était pas d'organiser les sociétés locales, mais de vaincre les premiers dominants et de soumettre les populations. Le pouvoir colonial, confronté aux sultanats installés par les Nubiens, élimina leurs chefs pour les remplacer par leurs enfants ou d'autres personnes enclines à la nouvelle autorité.

Le Bas-Uele est caractérisé par une démographie faible, une population fortement dispersée qui vit au milieu des ressources naturelles convoitées. Le système économique, basé sur l'exploitation agricole qui requérait les travailleurs locaux, s'était associé comme partenaires politico-administratifs de nombreux chefs locaux. Morcelé et fermé, l'espace uélien devint un véritable réservoir de main d'œuvre dans lequel le chef jouait le rôle de sentinelle et d'exploitant. Une situation qui ne changea pas assez avec l'indépendance du pays en 1960 et qui fit grandir un sentiment de frustration au sein de la population. Un ressenti que des acteurs originaires de la région allaient exacerber : d'une part, la hiérarchie locale coutumière, en majorité partisane du Parti national du progrès (PNP) avec ses alliés représentants politiques dominants au niveau national ; d'autre part, les « révolutionnaires » dont Jean-Pierre Finant (premier président de la Province-Orientale), Christophe Gbenge (ministre de l'Intérieur du premier Gouvernement), tous deux partisans de Patrice Lumumba président du MNC/L (parti populaire au niveau local). Ces derniers, pourtant victorieux des élections de mai 1960, furent vite évincés de la gestion du pouvoir, Finant étant même tué. Le Bas-Uele paya cher cette confrontation. Et malgré la présence continue de ses originaires à la tête du pouvoir national lors de la Première et, surtout, de la Deuxième République, la région n'en tira pas de grands profits ; bien au contraire.

La volonté d'extraversion qui a marqué durablement le développement économique du Bas-Uele pendant la colonisation, et dont le chemin de fer des Uele (CFU) témoigne, contraste fortement avec la situation postindépendance caractérisée par un repli sur soi : la population pratique l'agriculture d'autosubsistance, les anciennes plantations destinées à l'exportation sont abandonnées, les routes sont dégradées. La rébellion Simba en 1964, les réformes et réattributions de la zaïrianisation à partir de 1973 et l'abandon du CFU ont largement contribué à la destruction profonde de son tissu socio-économique.

Éloigné des centres de pouvoirs tant politiques qu'économiques dont Kinshasa, la capitale du pays, et Kisangani, le chef-lieu de la Province-Orientale, dans une région instable proche du Soudan du Sud, de l'Ouganda et voisin de la RCA, le Bas-Uele subit les effets généralement néfastes des événements pour lesquels les causes se situent bien ailleurs. Récemment, les exactions perpétrées par la Lord's Resistance Army (LRA) ont provoqué des déplacements de population, dont les conséquences socio-économiques sont dramatiques.

Bien que fragiles, de nouvelles perspectives s'offrent au Bas-Uele : la récente réhabilitation d'importants axes routiers (Pro-routes), les projets de relance de production de coton par la Sotexki, etc. Les réunions des bailleurs de fonds organisées en novembre 2013 dans le cadre de la conférence économique de la Province-Orientale (CEPOR) témoignent d'une volonté de relance économique et d'un renouveau entrepreneurial.

ISBN 978-9-4916-1586-2



9 789491 615863 >